



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

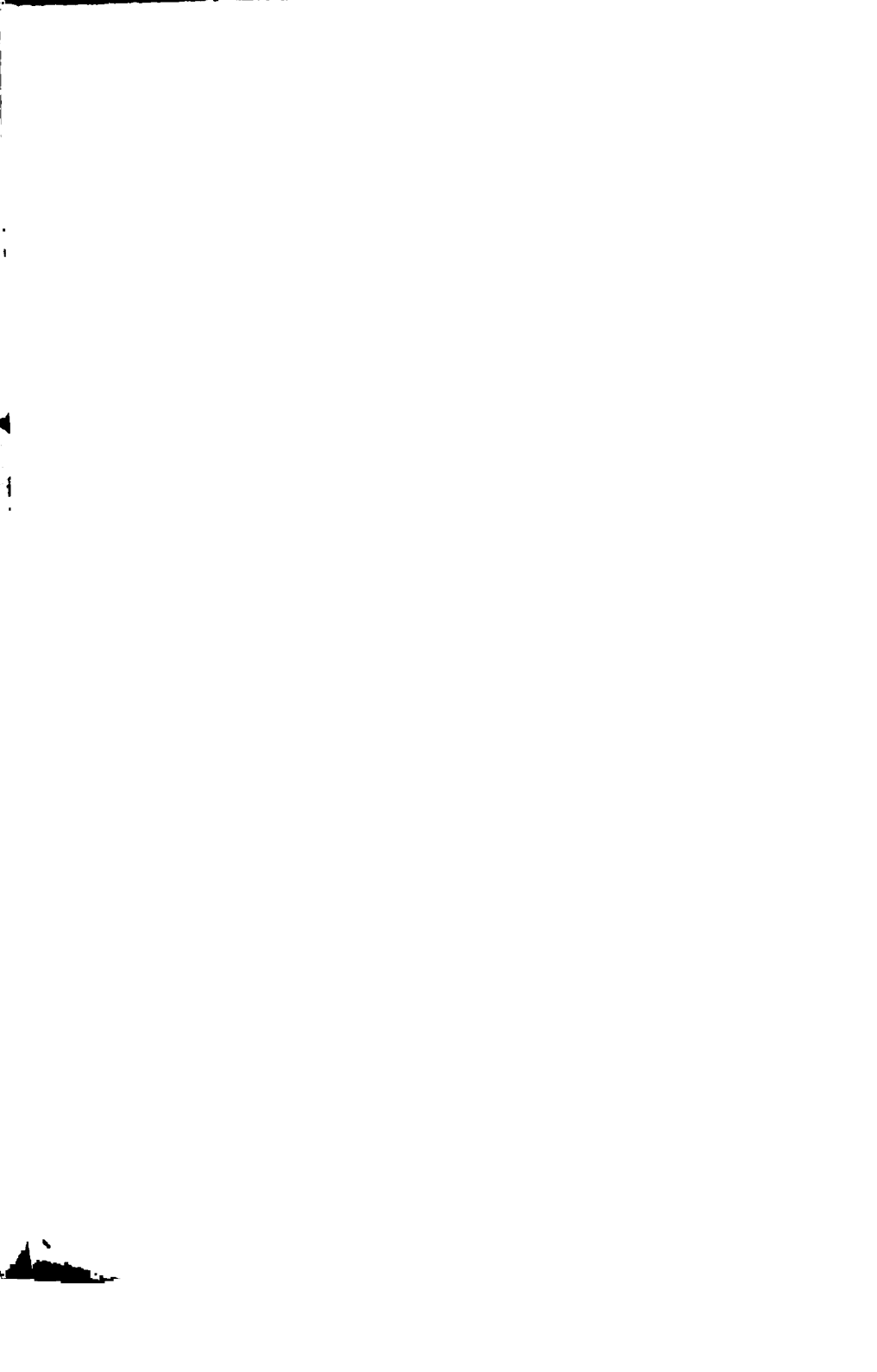


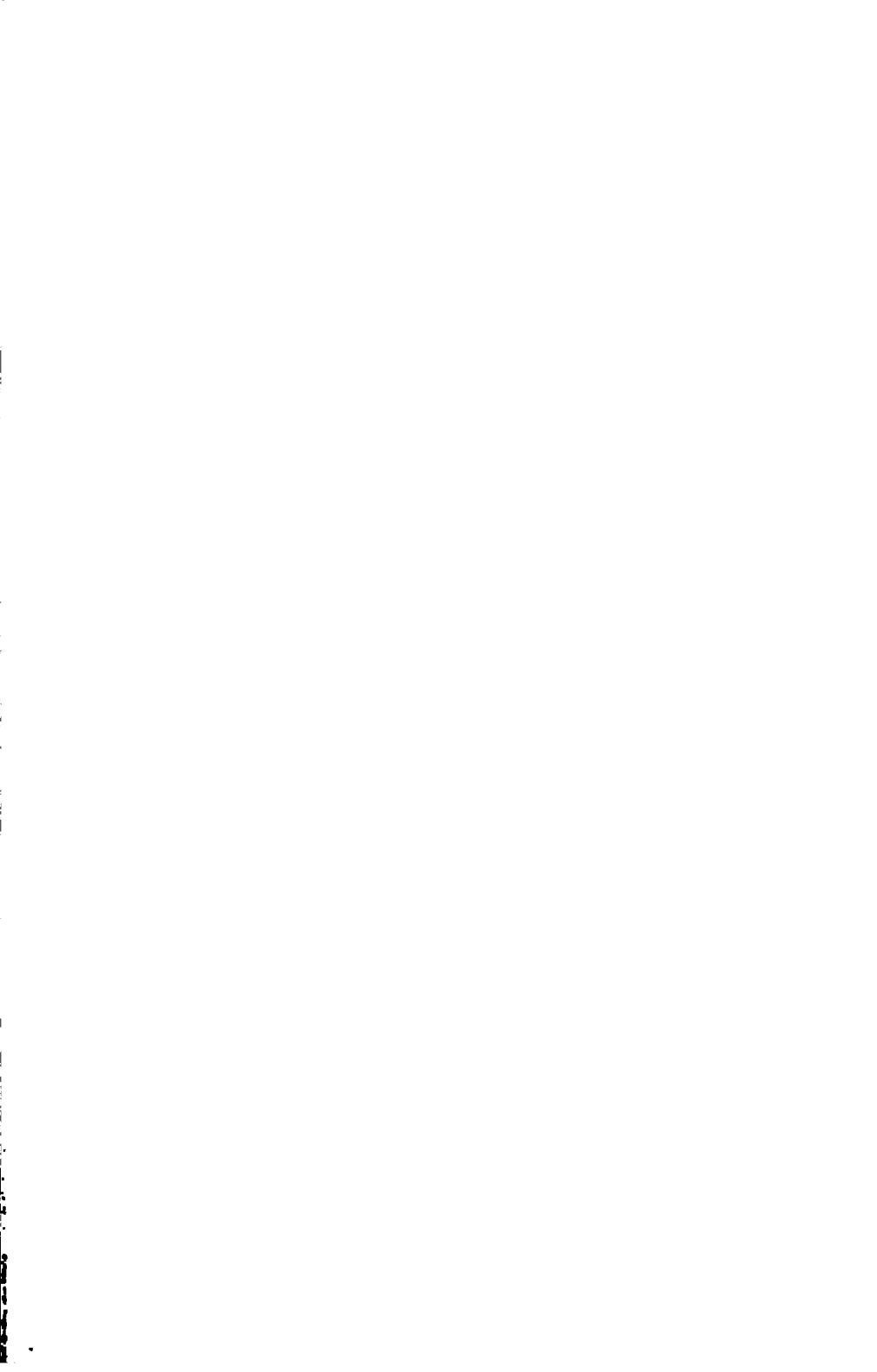


AS

42

-I 59









15  
2  
151

ANNUAIRE  
DE  
**L'INSTITUT CANADIEN**  
DE QUÉBEC

1879

---

N° 6

---

**SOMMAIRE**

Esquisse Autrichienne, par M. ALBERT LEFAIVRE.

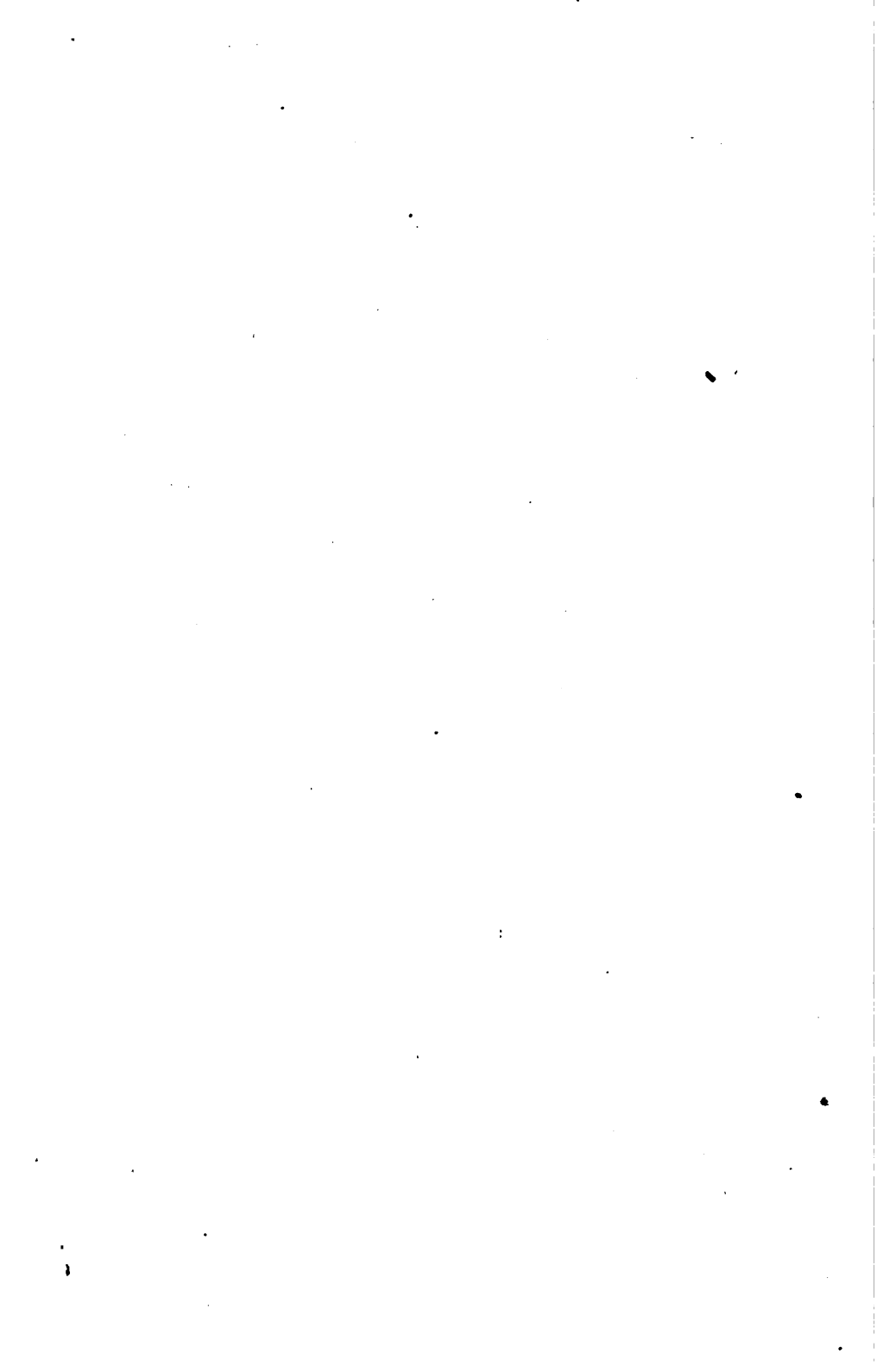
Dix ans de notre histoire (1660-1670), par M. T. P. BÉDARD.

Age du Sault-Montmorency, par M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME. A. B., S. T. D.



QUÉBEC  
IMPRIMERIE A. COTÉ ET C<sup>ie</sup>

1879



**ANNUAIRE**  
DE  
**L'INSTITUT CANADIEN**

**DE QUÉBEC**

**1879**

---

**N° 6**

---



**QUÉBEC**  
**IMPRIMERIE A. COTÉ ET C<sup>ie</sup>**

**1879**

14

General  
Rom. Lang.  
Quebec  
6 21-44  
50569  
No. 6-13,

## AVANT-PROPOS.

Le bureau de direction de l'Institut Canadien est heureux de pouvoir offrir un nouvel annuaire à ses membres, à ses amis et à tous ceux qui portent quelque intérêt à notre littérature.

Il paraît un peu plus tôt que d'habitude, on ne nous en saura pas mauvais gré; c'est, d'ailleurs, une légitime compensation pour le retard involontaire de l'an dernier. Nous avons dû alors différer la publication de notre annuaire pour y insérer les pièces du dernier concours.

Les conférences données sous le patronage de l'Institut n'ont pas été moins nombreuses cette année que par le passé, cependant, pour une raison ou pour une autre, il nous a été impossible d'en publier davantage. Nous offrons nos meilleurs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous procurer de si agréables soirées en nous faisant part du fruit de leurs études. Nous avons constaté avec plaisir que le public prenait goût à ces récréations sérieuses et intelligentes. Espérons qu'elles se répéteront au retour de l'hiver. Voici la vacance, tout s'éclaire, tout chante, tout verdoie. Le citadin, fuyant la poussière de nos rues, ira chercher à la campagne le frais et le repos. La belle saison est un temps de moisson pour la littérature; ceux qui se dévouent à son culte vont puiser de nouvelles forces à l'ombre de nos grands arbres, sur les bords de nos rivières et de nos

charmants lacs. Ils nous reviendront chargés d'un riche butin et lorsque le vent d'automne enveloppera notre promontoire, ils nous rendront courtes nos longues et monotones soirées.

Répondre le goût de l'étude parmi la jeunesse et aider au développement de notre littérature nationale, tel a été le but des fondateurs de l'Institut, jusqu'aujourd'hui notre société est restée fidèle à sa mission, mais nous devons reconnaître qu'elle a rencontré dans l'accomplissement de sa tâche de généreux et puissants auxiliaires. Qu'ils veuillent bien accepter l'expression de notre très vive gratitude.

Voici la liste des Conférences qui ont été données à l'Institut Canadien depuis la publication du dernier annuaire :

*Le Théâtre de Paris*, par l'Honorable Juge ROUTHIER, le 21 novembre 1878.

*Rapports du Concours d'Eloquence sur l'Agriculture*, par Dr. H. LARUE et M. S. LESAGE, le 19 décembre 1878.

*Voyage aux Montagnes Blanches*, par M. l'abbé GEORGES CÔTÉ, le 17 janvier 1879.

*Le Père Isaac Joques, premier apôtre des Iroquois*, par le R. P. HAMON, le 7 mars 1879.

*Dix Ans de notre Histoire*, par M. T. B. BÉDARD, le 13 mars 1879.

*Stratowich, Esquisse Autrichienne*, par M. A. LEFAIVRE, consul de France, le 27 mars 1879.

*Le langage est-il d'origine divine*, par M. B. LIPPENS, le 4 avril 1879.

Soirée au profit de la Société Saint-Vincent-de Paul, le 14 avril 1879 :—*La Chaîne d'or*, pièce de vers, par M. L. P. LEMAY, et *Entretien sur la Charité Chrétienne*, par M. le Juge ROUTHIER.

# STRATOWICH

---

## ESQUISSE AUTRICHIENNE

---

CONFÉRENCE PRONONCÉE A L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC, LE 31 MARS 1879,

---

### I

Quand j'arrivai à Vienne, en 1868, l'Autriche était encore toute meurtrie des coups terribles qu'elle avait reçus à Sadowa et à Nikolsbourg. Les optimistes interprétaient cette langueur comme un signe de convalescence; pour les pessimistes, c'était l'agonie. Des prophètes de malheur annonçaient que l'empire allait se dissoudre, se démembrer de lui-même par épuisement et par manque de vitalité. Comment pourrait-il survivre aux guerres désastreuses qui, successivement, avaient anéanti son influence en Italie, en Allemagne, et l'avaient replié sur lui-même, en proie à toutes sortes de conflits et de divisions intestines? Des symptômes alarmants jus-

tifiaient ces prédictions sinistres. Ainsi, dans les provinces Allemandes, les classes qui s'intitulent libérales, c'est-à-dire, la bourgeoisie aisée, le commerce, les avocats, les professeurs manifestaient des sympathies ardentes pour la Prusse. Le prestige de la puissance Germanique semblait les fasciner et les attirer d'une manière irrésistible vers Berlin. Partout la richesse et l'intelligence gravitent instinctivement autour de la force. Vainement leur prodiguait-on de Vienne la liberté, l'influence politique, des places lucratives et des ministères. Le mécontentement subsistait ; "l'élite sociale" de ces provinces murmurait, se plaignait des Hapsbourg, et soupirait amoureuxment pour les Hohenzollern, comme si l'Allemagne était un Eden, une terre de promesse dont le souvenir empoisonnait pour eux tous les présents et tous les bienfaits de l'Autriche. Plus loin, les Hongrois s'organisaient en royaume indépendant et professaient pour le reste de l'Empire l'indifférence ou plutôt l'hostilité la plus absolue. Au nord, les Bohémiens se prétendaient lésés, sacrifiés, méconnus, dans la distribution des grands rôles ; ils boudaient le gouvernement, s'abstenaient de paraître au parlement de Vienne, et pour mieux faire ressortir cette abstention, envoyaient des députations au czar Alexandre et figuraient au jubilé slave de Saint-Petersbourg. Au sud, les Slovènes, les Croates, nouaient des intelligences avec le Monténégro et la principauté de Serbie, pour révolutionner la Turquie d'Europe et former un empire Illyrien sur l'Adriatique. Partout des rêves, des ambitions morbides, en rapport plus ou moins factieux avec l'étranger et travaillant à ciel découvert au démembrement de l'Empire. Partout des Autrichiens dont les aspirations, le patriotisme ne poursuivaient qu'un objet : la ruine de l'Autriche.

Au milieu de cette confusion et de ces perspectives sinistres, Vienne, la capitale, conservait son aspect ordinaire et maintenait noblement sa prééminence parmi les villes de plaisir. Sur toutes les figures s'y lisaient l'insouciance, la jovialité, l'épicurisme. Les beaux équipages, les cavalcades fashionables affluaient dans les allées du Prater. L'orchestre de Strauss résonnait tous les soirs dans le jardin impérial et par ses valse langou-



reuses faisait les délices du monde élégant. Trois théâtres jouaient simultanément et sans désemparer les opéras d'Offenbach. Enfin, pendant l'hiver, c'était une ivresse, un tourbillon de fêtes continues ; parties de chasse, comédies, concerts, fins soupers et principalement bals travestis, où princes, archiducs, ministres, ambassadeurs, dignitaires civils et militaires de toutes catégories, condoyaient bourgeoisement les classes populaires et lutinaient les dominos de toutes les couleurs.

Désireux de m'instruire et de m'initier aux ressorts si divers, si compliqués des institutions nouvelles, je suivais avec assiduité les séances du parlement viennois ou cisleithanien. Ce parlement représentait la moitié non-hongroise de l'Empire, c'est-à-dire, les provinces les plus hétérogènes et semblait, par la confusion des nationalités et des langues, une véritable tour de Babel. La chambre des députés se composait nominale-ment de 240 membres, mais 42 places vacantes attestaient la protestation des Bohémiens contre le régime existant. Le reste était une mosaïque d'Allemands, Polonais, Ruthènes, Moraves, Dalmates, Slovènes, se groupant ou se désagrégeant suivant les influences les plus capricieuses. Rien ne me paraissait plus étrange que la responsabilité ministérielle superposée à cette bigarrure, et je m'épuisais en efforts d'esprit pour retrouver les théories de nos doctrinaires dans la cohue discordante où vingt nations se disputaient mutuellement le droit d'exister. Chacune s'attribuait le privilège d'absorber les autres, de les tailler, de les découper en morceaux, de satisfaire à leur dépens un appétit de boa-constrictor, le tout sans violence et par persuasion. Toutes, je dois le dire, accusaient le gouvernement.

— Oui messieurs, s'écriait d'une voix douloureuse un banquier allemand aux joues rebondies ; oui, messieurs, nous assistons au spectacle le plus scandaleux, le plus lamentable, le plus déshonorant pour la monarchie. Dans un siècle de progrès, de lumière, nous seuls allons à reculons et remontons vers la barbarie. En Carinthie, en Carniole, on élimine, on refoule les Allemands qui sont pourtant l'élément civilisateur (protestation énergique des Slaves). Dans les tribunaux, dans l'administration, dans les écoles, on substitue à notre noble langue un pa-

tois informe (cri : à l'ordre). On nomme aux emplois des paysans sans culture. (Interruption : Ces Allemands réclament tout pour eux). Les chemins de fer (ah ! voilà), au lieu de passer par des centres populeux, instruits, industriels, sont construits au travers de steppes, de landes incultes, infestées par le brigandage. Oui, messieurs, deux trains ont été récemment dévalisés par des pandours esclavoniens. Vous voyez comme nous devenons intéressants et pittoresques sous le gouvernement des races slaves. Encore quelque temps d'un pareil régime et nous n'aurons plus rien à envier aux Arnauts et aux Pallicares. Le Roi des Montagnes d'Edmond About deviendra bientôt pour l'Autriche une réalité. Je demande au ministère s'il veut être plus longtemps spectateur complaisant de cette saturnale.

— Et nous, répondait un député dalmate, nous demandons à ce même gouvernement combien de temps encore il se fera le protecteur de l'outrecuidance germanique et jusqu'à quand il vous permettra de nous traiter en sujets, en peuple conquis. Les Allemands qui se plaignent me font l'effet de loups qui crient au secours et qui demandent du renfort contre les moutons. Messieurs, on nous parle de trains envahis et dévalisés comme si nous en étions responsables, ou comme si nous avions, derrière nous, une légion de pickpockets slaves, tout prêts à se ruer sur l'Autriche, sous notre patronage. Pour répliquer à ce compliment, nous n'aurons pas besoin de recourir à des romanciers. L'histoire nous suffira. Voilà deux cent ans que nous sommes exploités, rançonnés, dépouillés par d'avidés vautours, commisaires impériaux, militaires, collecteurs d'impôts, agents de police, monopoleurs, usuriers et prêteurs sur gages, tous issus de la noble Allemagne, y compris les fils d'Abraham ; et quand nous dénonçons leurs injustices ou leurs extorsions, on nous répond qu'ils nous ont affranchis des Turcs, que nous devons voir en eux des libérateurs et fermer les yeux sur leurs peccadilles, qu'en un mot, nous devons nous estimer très-heureux de ne pas être bâtonnés, empalés vifs et décapités comme nous l'étions par les musulmans. (oh ! oh ! sur les bancs allemands : très-bien ! très-bien ! du côté des Slaves).

Le premier ministre de la Cisleithanie, M. Giskra,

s'avançait alors et d'une voix conciliante s'efforçait de calmer les antagonismes. Il aimait, honorait la culture Allemande et se faisait gloire de la populariser dans l'empire ; mais il reconnaissait aussi les droits et l'avenir des races Slaves. Chacun de ces éléments lui était cher et respectable, et pouvait compter sur son dévouement. Et la preuve, disait-il, c'est que les Allemands nous accusent de trop protéger les Slaves ; les Slaves de favoriser les Allemands. Il est clair que nous ne pouvons pas mériter à la fois ces deux reproches, tyranniser les Slaves au bénéfice des Allemands, les Allemands au profit des Slaves. Avouez donc que nous sommes impartiaux et bienveillants envers tous, que nous sommes la défense et le boulevard de chacun, et que tous, par conséquent, sont intéressés à notre maintien.

— C'est bien, répondaient les Allemands, puisque le gouvernement se décline, nous trouverons des protecteurs plus efficaces. Nous sommes les fils de l'Allemagne ; elle saura bien faire valoir nos réclamations.

— Et nous, ripostaient les Slaves, nous comptons 90 millions de frères en Europe. Que l'Allemagne veuille mettre la main sur nous ; nous savons bien qui nous défendra.

— On voit que vous connaissez le chemin de Saint-Petersbourg.

— Et vous les subventions de Berlin.

En face de ces conflits, de ces appels à l'intervention étrangère que pouvais-je entrevoir pour l'Autriche, sinon des déchirements et la guerre civile à courte échéance ? Voilà, dis-je à mon voisin de fâcheux symptômes. Votre monarchie me fait l'effet d'une poudrière entourée de volcans en éruption.

Le dépositaire de cette confiance était un officier de l'armée autrichienne dont j'avais fait la connaissance dans le monde, l'hiver précédent, et qui, très-obligeamment, s'était constitué mon cicérone dans mes pérégrinations de curieux et d'observateur. Natif de Bohême, il s'appelait Stratowich ; un de ses ancêtres avait figuré dans cette fameuse diète qui jeta par la fenêtre les conseillers de l'Empereur Mathias et qui, par cet acte peu parlementaire, ouvrit la terrible guerre de trente ans. Mais il ne tirait aucune vanité de cette illustration, et pro-

fessait une suprême indifférence pour les aspirations nationales des Tchèques, ses compatriotes. Stratowich se faisait gloire d'être un soldat, rien de plus ; affectant d'ignorer tous les systèmes, les revendications et croyances politiques. Non, qu'il manquât de compétence pour juger. Il avait, au contraire, beaucoup lu, beaucoup étudié, connaissait admirablement l'histoire et déployait des qualités très-originales dans la discussion. Mais il avait une aversion raisonnée pour les utopies, les formules honores, les déclamations inconséquentes, fonds ordinaire de nos polémiques. J'aimais son caractère, son genre d'esprit, sa conversation humoristique, et trouvais certaine saveur à la causticité souvent originale de son scepticisme.

— Vous vous effrayez à tort, me répondit-il. L'Autriche a traversé des épreuves infiniment plus terribles. Que sont ces tournois de paroles auprès des batailles effectives qui se sont livrées, il y a vingt ans, dans son sein ? En 1848, nous n'avions pas devant nous quelques bavards, et quelques pédants de province ; mais la révolution installée, triomphante à Vienne, à Prague, à Pesth, à Milan, soutenue par des armées aguerries. Il a fallu faire le siège régulier de notre capitale, pendant que nos frontières étaient envahies par les Piémontais, que la Hongrie se proclamait république indépendante, sous Kossuth. L'Autriche n'a reculé nulle part ; elle a tenu tête à tous ses ennemis ; conjuré toutes les tempêtes, dominé tous les périls par son énergie. Quelques mois après, elle était la puissance prépondérante de l'Europe et dictait des lois à la Prusse. Et cependant, ses adversaires d'alors étaient des hommes d'action, des conspirateurs sérieux, des vétérans du carbonarisme. Ceux d'aujourd'hui, du moins ceux qui déclament et se démènent devant nous ne sont que des épigones, une miniature de leurs devanciers, des intrigants ou des virtuoses, qui descendront dans leurs caves, au premier bruit du canon. Cette enceinte, il est vrai, a sur eux des propriétés magnétiques. Elle leur donne un courage extraordinaire. Vous les voyez se combattre, se pourfendre, se porter les coups les plus meurtriers. Ici leurs voix sont retentissantes, leurs gestes menaçants ; tout est guerrier et formidable en eux, comme dans les héros d'Homère. Mais

venez avec moi, ce soir, à la Redoute, et vous retrouverez tous ces paladins dans des rôles moins farouches, moins inquiétants pour nos destinées.

— Soit, lui dis-je ; mon cher professeur, vous me retrouverez là ce que je suis ici ; le plus studieux et le plus attentif des élèves.

On appelle Redoutes des bals travestis qui sont donnés pendant la saison du carnaval, dans une immense salle attenante à la Burg, c'est-à-dire, au palais des Empereurs, et dans lesquels le souverain semble fêter son peuple avec la bonhomie traditionnelle des Hapsbourg : L'illumination est splendide, les parures sont étincelantes, l'orchestre obéit à la baguette de Strauss, l'ensemble est féerique. On n'y danse pas ; on y circule, doucement bercé par une musique énivrante, poussant, bousculant sans façon les personnalités les plus hautes. Je reconnus dans la foule la plupart des orateurs qui, dans la matinée, m'avaient tant impressionné par leurs philippiques. Mais quel changement s'était opéré dans leurs physionomie, leur port et leur expression ! Souriants, épanouis, ils donnaient le bras à d'élégants dominos, et semblaient perdus dans une béatitude extatique. Ce n'étaient plus de fougueux tribuns jetant aux masses leurs excitations incendiaires ; c'étaient de tendres bergers, racontant, soupirant leur amoureux martyre à des nymphes qui ne paraissaient pas inhumaines. Mon cicerone avait raison. Des Tircis, des Némorins si convaincus, si melliflues ne méditaient rien d'alarmant pour la paix publique.

— Vous avez de la chance, me dit Stratowich ; le ministère hongrois est en ce moment à Vienne pour la négociation d'un emprunt. Tous ses membres vont défiler devant vous. Vous pouvez embrasser dans un seul coup d'œil toutes les illustrations politiques de l'empire. Tenez ! Justement. Voici le comte Andrassy qui fait son entrée avec Beust.

Ce fut avec un vif intérêt que je fixai mes regards sur ces deux hommes qui personnifiaient le régime nouveau, dernier espoir de la monarchie. Et j'évoquais dans ma mémoire toute la série d'événements et de péripéties singulières qui avaient amené la conjonction de ces deux hommes d'état.

Le comte de Beust avait été pendant seize ans pre-

mier ministre du royaume de Saxe, et dans cette position s'était, par son ambition remuante et ses visées grandioses, attiré le surnom de *petit géant*. Il avait imaginé un système intitulé la Triade qui devait diviser l'Allemagne en trois groupés, l'Autriche, la Prusse et les royaumes secondaires, se balançant et se faisant contrepoids, dans un savant équilibre. M. de Bismark souffla sur ces beaux projets et la Triade sombra, avant d'être éclosée, dans le naufrage de la confédération germanique. M. de Beust eut au moins le mérite de prévoir la catastrophe et de ne pas se laisser surprendre. Au moment où les colonnes prussiennes fondaient sur la Saxe, il fit monter sa petite armée saxonne dans des trains spéciaux, et la mit en sûreté derrière les montagnes de Bohême, où se massaient les forces autrichiennes. Lui-même quitta Dresde avec son souverain et se rendit à Vienne. Là, par certaine séduction de parole, par l'apropos de certains conseils, sa finesse, sa pénétration et l'originalité de ses vues, il gagna la confiance de François-Joseph, qui le chargea de réorganiser son empire, après Sadowa. Dans cette élévation si subite, M. de Beust ne se montra pas au-dessous de son rôle. Il comprit de suite que la question hongroise était le nœud de toutes les difficultés, et qu'il fallait donner satisfaction aux Magyars, sous peine de périr. Il s'entendit donc avec MM. Deak, Kœtvo, Tréfort, chefs du parlement de Pesth, et de cet accord sortit le système appelé *Dualisme* qui partage l'Autriche en deux fractions à peu près égales, comme territoire et comme population, la Hongrie et la Cisleithanie. Chacune a son parlement, composé de deux chambres, et son ministère responsable. Au-dessus de cet organisme est la chancellerie impériale, composée seulement de trois départements, qui sont la guerre, la diplomatie, les finances. Le grand-chancelier et ses collègues ne rendent pas compte de leurs actes aux parlements hongrois ou cisleithanien, mais à un corps spécial, élu dans leur sein, qu'on nomme les délégations et dont le siège est alternativement à Pesth et à Vienne. Cette assemblée suprême ne délibère pas en commun; les Hongrois, intraitables sur leur principe, en ont maintenu la dualité. Chaque délégation hongroise ou cisleithanienne discute et vote dans

une chambre à part; si toutefois le résultat des deux votes est contradictoire, les deux groupes se réunissent en PLENUM, et la majorité numérique emporte la décision. Cet arrangement est tout à l'avantage des Hongrois, qui, par leur masse homogène, triomphent presque toujours de leurs adversaires divisés.

Telle fut la combinaison enfantée par M. de Beust, pour mettre fin à la paralysie où languissait l'empire d'Autriche, depuis la guerre d'Italie. Ce n'était pas la guérison; puisque la monarchie était désormais fractionnée en deux groupes, deux familles distinctes, d'intérêts et de tendances différentes; mais du moins c'étaient la vie et le mouvement, conditions vitales des états modernes; c'était la préservation du lien dynastique, si fécond et si tutélaire pour l'empire. C'était beaucoup pour la première heure. Aussi le dualisme fut-il acclamé par tous les amis de l'Autriche, comme l'éclosion d'une politique transcendante. Dans cette œuvre hâtive, d'une solidité fort douteuse, on voulut voir la solution définitive de toutes les difficultés, un gage de renaissance, de prospérité sans nuages pour la monarchie. M. de Beust, son auteur, apparaissait comme le sauveur et le père du peuple. On l'accablait d'ovations, les couronnes pleuvaient sur sa tête. Le succès, de nos jours, a tant de prestige, il exerce une telle fascination qu'on veut le deviner, l'encenser à l'avance. On applaudit, on adore ses signes précurseurs. On le proclame grand capitaine, grand homme d'état avant que son œuvre soit achevée ou que sa victoire soit certaine. Mais au moindre changement de fortune, les courtisans se changent en ennemis, les thuriféraires en iconoclastes. Heureuse alors l'idole quand elle peut se dérober à temps et descendre de son piédestal, avant d'avoir été mise en morceaux !

Je n'oserais affirmer que M. de Beust pressentit alors ce revirement et qu'au sommet du Capitole, il craignit le voisinage de la Roche Tarpéienne; mais il ne semblait nullement grisé par sa popularité, et recevait avec modestie les hommages qu'on lui prodiguait. C'était un homme d'une soixantaine d'années, d'une taille élevée, mais d'un port simple et sans affectation, sa figure était fine, son regard doux et bienveillant. Sans être orateur,

il parlait devant les Chambres avec aisance et distinction ; mais sa parole était beaucoup plus persuasive et plus brillante dans la conversation particulière ou dans les salons. Tout en lui dénotait le diplomate de la vieille école, l'esprit, le bon ton, l'absence de tout pédantisme, l'indifférence à tous les systèmes, une aménité imperturbable à toutes les contradictions, une politesse savante, habile à graduer ses nuances, enfin, avec le beau sexe, des soins assidus, un empressement infatigable, une galanterie vivace et démonstrative que ni les progrès de l'âge, ni la gravité de ses fonctions n'avaient encore attiédie.

Le comte Jules Andrassy présentait un type tout différent. Magnat Hongrois de naissance, il avait, dans sa jeunesse, joué un rôle important dans le mouvement révolutionnaire de 1848. Ambassadeur de Kossuth à Constantinople, puis condamné à mort par contumace, il avait, pendant plusieurs années, brillé à Paris, dans les salons fashionables, avec sa moustache magyare et sa luxuriante chevelure, qu'encadrait admirablement l'aurole de la proscription. Amnistié par son souverain, rentré en faveur, devenu premier ministre, et chancelier de Hongrie, rien en lui ne rappelait le républicain, l'ami de Kossuth. Il procédait plutôt des Morny, des Persigny qu'il avait pu étudier en France et qui, détrônant " les bavards, " " les barbouilleurs de papier, " " les parlementaires " avaient inauguré en politique le règne du dandysme. Sa tenue, sa démarche, son regard, la fixité de ses lèvres tout en lui semblait dire que les grandes affaires de la vie étaient la chasse, les chevaux, le jeu, la fréquentation des théâtres, et que l'école la plus instructive, pour les hommes d'état, était le jockey-club. Dans le monde, il avait une situation acquise de beau ténébreux, un prestige de proscrit aristocratique, et s'y maintenait avec aisance et grande distinction. Son front chargé de nuages n'était jamais éclairé par le sourire de ses lèvres ; comme ces montagnes sourcilieuses qui verdoient sur leurs plateaux inférieurs, et sont couvertes à leur sommet de neiges éternelles. Mystérieux, énigmatique, s'interdisant toute expansion, il avait l'air d'un sphynx impénétrable. Personne ne connaissait ses projets, ni le but de sa politique ; mais tout le monde rendait hommage à sa profondeur.



Mêlés à la foule, comme de simples mortels, ces deux personnages s'approchèrent de Stratowich et de moi, en compagnie de quelques illustres. Envahis, puis emprisonnés dans ce groupe, nous pûmes saisir au vol quelques fragments de leur entretien.

— Une chose m'afflige, disait M. de Beust, d'un ton douloureux, c'est de voir comme l'opéra dégénère. Tous nos chanteurs sont des plus médiocres ; nos chanteuses nous sont enlevées par Saint-Pétersbourg ; l'orchestre est également pauvre en sujets. Si l'on n'arrête pas cette décadence, l'opéra de Vienne sera bientôt aussi médiocre que celui de Paris.

— Vous m'épouvantez, dit le comte Andrassy avec son masque impassible.

— Evidemment, reprit M. de Beust, ce serait très-calamiteux ; nous qui voulons être les régénérateurs de l'Autriche, nous ne devons pas laisser déchoir l'opéra. C'est une de ses gloires nationales. L'opéra, disait le prince de Mettermich, est un des grands ressorts de gouvernement.

— Metternich ! reprit Andrassy, avec une pointe d'ironie ! Est-ce bien une autorité pour nous ? Nous avons un autre drapeau, d'autres principes.

— Oh ! sans doute, mon cher comte, et je m'en fais gloire. Mais vous savez qu'en politique la différence de principes se concilie quelquefois avec la ressemblance des moyens.

Un murmure approbateur accueillit cette boutade qui sentait d'une lieue son ancien régime et qui faisait la meilleure figure au milieu d'un bal travesti. Dans ce moment, notre attention fut attirée par un groupe de panaches flottants, de dolmans chargés de dorures et de sabres, recourbés comme des cimenterres, aux fourreaux étincelants.

— Quels sont ces étrangers ? demandai-je à Stratowich. Est-ce une légion de princes Persans ou Circassiens ?

— Ce sont bien plus que des princes, me répondit-il. Vous voyez devant vous les illustrissimes membres de la délégation hongroise, envoyés à Vienne, par le parlement de Pesth, pour voter avec les délégués du Reichsrath de Vienne, sur les affaires communes de la monarchie.

— Et pourquoi cette magnificence de costumes ?

— Des Hongrois, de nobles Magyars ne peuvent pas s'habiller comme de vulgaires philistins ; c'est une race belliqueuse, toujours prête à monter à cheval, pour son indépendance et le maintien de sa Pragmatique. Cette chartre, vous le savez, leur fut donnée par Marie-Thérèse en 1740, au début de sa première guerre contre Frédéric II. L'octroi de la Pragmatique est leur souvenir le plus cher ; vous connaissez le tableau qui représente cet événement et qui l'a rendu populaire : L'impératrice paraît au sein de la diète, portant dans ses bras un enfant qui fut plus tard Joseph II. Les magnats et les députés Hongrois se lèvent, ivres de loyalisme et d'ardeur guerrière en s'écriant : mourons pour notre roi Marie-Thérèse. Cette scène est fort belle et fort émouvante. Voilà pourquoi, sans doute, les Hongrois de notre temps portent des tuniques à brandebourgs, des pantalons collants et des bottes à cœurs. Un pantalon ordinaire, un frac, un chapeau cylindre sont pour eux, les emblèmes abhorrés de la tyrannie. Mais parmi cette quintessence du magyarisme, je crois reconnaître un ancien ami. Je ne me trompe pas, c'est Béla-Sandor-Hradovar, anciennement tabellion à Pesth, puis commissaire de Kossuth, dans le comitat de Zombor. Il n'a jamais combattu dans les rangs insurrectionnels de l'armée hongroise, ses fonctions administratives le retenant à distance respectueuse des hostilités. Mais il levait les impôts, enrôlait des recrues et faisait des proclamations très-violentes contre l'Autriche et contre l'empereur. Un soir qu'il haranguait son bon peuple pour lui commenter la constitution, un escadron d'éclaireurs autrichiens survint, et mettant en déroute l'auditoire, fit main basse sur l'orateur et sur quelques-uns de ses acolytes. Pour l'officier qui commandait le détachement, cette capture était l'accomplissement d'un devoir pénible ; car étant en garnison à Pesth, il avait connu Hradovar, bon compagnon, gai convive et des rapports de camaraderies amicales s'étaient établis entre nous.

— Quoi ? c'était vous ?

— Moi-même, j'étais alors lieutenant de dragons. Pour compléter mon coup de filet, j'entrai dans son officine et

pris possession de ses paperasses, ficelai séparément sa correspondance, ses arrêtés, ses philippiques révolutionnaires et formai du tout un paquet. Pendant ce temps, mon prisonnier fumait philosophiquement, en face d'un pot de bière, et semblait absorbé dans la contemplation des spirales qu'il envoyait au plafond. Cette tranquillité m'attendrit. En remontant à cheval, j'oubliai le paquet accusateur et cette distraction lui sauva la vie ; car à cet époque, nos conseils de guerre ne plaisaient pas. Faute de dossier, Hradovar en fut quitte pour cinq ans de forteresse à Olmütz. La seule lecture de sa rhétorique l'aurait fait condamner à mort.

— Il doit vous être très-reconnaissant.

— Il m'a boudé longtemps, à cause de la forteresse. A présent il se montre bon prince et se comporte avec moi comme Louis XII avec La Trémouille. Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. Le voici qui s'avance vers nous.

Effectivement un magnifique seigneur se détachait du groupe des plumets et tendait la main à Sratowich, d'un air affable et protecteur : — Vous avez beau vous cacher, lui dit-il, j'ai des yeux de lynx pour vous découvrir. Je vous tiens et vais enfin me venger de vous. Venez avec moi, je veux vous présenter à Beust.

— En vérité, je craindrais.....

— Ne craignez rien, mon cher, Beust et moi nous sommes dans les meilleurs termes. Hier encore, nous dinions ensemble chez Sa Majesté : " Mon cher Hradovar, me disait Beust, j'espère que vous et vos collègues, vous êtes satisfaits de moi : c'est toute mon ambition. Je suis un vrai Hongrois par le cœur. " Et ce n'était pas un vain propos dans sa bouche. Il nous comble de soins et d'attentions délicates. Il s'ingénie à prévenir nos désirs.

— Beust est un très-grand diplomate ; dit flegmatiquement Stratowich.

— Un diplomate ! reprit Hradovar, avec explosion. Dites un homme d'état inspiré : c'est le sauveur de la monarchie.

— Les Bohémiens l'admirent moins que vous.

— Les Bohémiens ! dit l'ancien émissaire de Kossuth d'un air dédaigneux, ce sont des factieux qui méritent une sévère leçon ; Les Magyars, au contraire, sont des

sujets loyaux et fidèles ; l'empereur le sait. Il compte sur notre dévouement ; et si son pouvoir était menacé par la révolution à Vienne ou à Prague, c'est chez nous qu'il viendrait se réfugier ; c'est nous qui prendrions sa défense, et qui, l'épée à la main, le rétablirions dans ses droits.

En parlant ainsi, le noble Magyar se cambrait dans une attitude imposante et semblait le loyalisme en personne, défiant et provoquant au combat tous les ennemis présents et futurs de son souverain. En présence de sentiments aussi monarchiques, on comprenait la confiance que de tels protecteurs devaient inspirer à François-Joseph. Pétion et Barnave étaient certainement moins convaincus, moins persuasifs quand ramenant Louis XVI de Varennes, ils lui montraient avec des larmes dans la voix, son " fidèle peuple de Paris. "

Soudain, le paladin Hongrois s'agita comme sous une décharge électrique. Le petit coup sec d'un éventail venait de faire tressaillir son bras. Un domino rose, la figure à moitié couverte d'un masque en velours, le regardait avec un sourire moqueur, puis lui chuchota quelques mots à l'oreille, en lui montrant du doigt un couple qui se promenait dans une galerie latérale à quelque distance. Ce couple se composait d'un cavalier, un attaché d'ambassade, héritier d'un marquisat italien, et d'une dame complètement masquée, portant dans ses tresses blondes, et sur sa robe noire des rubans de satin vert, probablement en signe de reconnaissance. Quelques secondes après, ils sortirent du salon principal et passèrent dans une des pièces contigües. A cette vue, Hradovar pâlit, balbutia quelques mots intelligibles pour prendre congé de nous et s'éloigna précipitamment. Oubliant son roi, sa gloire et les périls de la monarchie, il s'élança sur la trace des deux promeneurs, avec une fougue, une agitation qui ne présageait rien de bon pour le marquis Italien.

— Trop tard, dit le domino dénonciateur, en le suivant du regard. Ta place est prise, et ton ami Beust ne pourra pas te la rendre.

Vous voyez, me dit alors Stratowich, ces grands citoyens, ces sublimes docteurs de la politique : Ils trouvent bon de troubler et de bouleverser les empires pour

réaliser leurs grandes conceptions ; pas un ne sourcille devant les hécatombes de vies humaines que produiront les conflits de leurs théories ; mais ces principes inflexibles se fondent et s'évanouissent devant le profil d'une dansense.

## II

Par la courte esquisse qui précède, on voit que M. de Beust avait réussi à contenter les Hongrois. A vrai dire, son système se réduisait à constituer dans l'Empire deux races prépondérantes : les Allemands et les Hongrois, ayant Vienne et Pesth, pour centres d'action, sortes de foyers elliptiques, astres immobiles, autour desquels les autres nationalités gravitaient. Chacun de ces astres avait ses satellites particuliers ; l'Autriche proprement dite, les Bohémiens, les Polonais au nord et au nord-est, les Slovènes et les Dalmates au sud, avec les Italiens du Tyrol. La Hongrie rayonnait sur les Croates, les Serbes, les Illyriens, les Esclavoniens, les Slovaques et les Transylvaniens. La combinaison, on le voit, est très-harmonieuse et, comme précision géométrique devait satisfaire l'astronome le plus exigeant. Le malheur c'est que les lois de la mécanique céleste ne sont pas précisément celles de la politique, et que dans notre monde terrestre, on ne trouve pas facilement des nationalités pour remplir les fonctions obscures et subalternes de planètes. Chacune veut être une étoile fixe, un soleil ; chacune veut tirer sa lumière et sa chaleur d'elle-même, rayonner au dehors, se mirer dans ses satellites. Et ce sentiment en Autriche est d'autant plus vif que, dans cet empire, la masse des populations sujettes est numériquement supérieure à celle des races dominantes. Ainsi la Cisleithanie sur 20 millions d'habitants ne contient guère que 8 millions d'Allemands. Le reste, Tchèques, Polonais, Slovènes, etc., forment un groupe slave qui dépasse 12 millions. Les Hongrois n'atteignent pas le nombre de 7 millions. La plus grande partie de leur territoire est peuplée par des Slaves et par des Roumains, savoir : 4 millions de Serbes, Slovaques et Croaques et 4 millions de Roumains en Transylvanie, tous professant une sainte aversion pour le magyarisme et répudiant sa suprématie.

Total : 14 ou 15 millions de privilégiés, d'une part ; de l'autre, 20 ou 21 millions d'opposants, en révolte plus ou moins ouverte contre le régime actuel, et le traitant d'odieuse tyrannie. Comment réduire au silence une ligue d'intérêts et de prétentions aussi formidable, lançant de toutes parts ses doléances, ses protestations par la tribune et la presse ? Nous ne parlons pas des chefs de partis, Démosthènes ou Mirabeau de clochers, que les chemins de fer amenaient chaque matin des quatre points cardinaux, porteurs d'interminables mémoires, inventeurs de plans et combinaisons nouvelles pour affranchir leurs nationalités gémissantes, et leur donner à eux-mêmes de bons et lucratifs portefeuilles ? Dans tous ces faiseurs de constitutions, M. de Beust aurait pu voir des concurrents ou tout au moins des fâcheux, des trouble-fête et les consigner à sa porte. Mais ici le diplomate venait merveilleusement au secours du législateur. Toujours affable, il semblait les accueillir avec gratitude, comme de précieux auxiliaires, s'inclinait devant leur génie discutait leurs plans de réforme, leur conseillait modestement quelques retouches et pour faciliter leurs études, leur offrait une place ou tout au moins une mission temporaire, bien rétribuée.

— Mille remerciements, leur disait-il, pour votre excellent mémoire. J'ai passé la nuit entière à le lire.

— Excellence ! C'est trop d'honneur, en vérité.

— Non, cela m'a captivé, entraîné ; de la clarté, de l'invention, du style, des vues profondes. Je ne me figurais pas et je vous en demande pardon, qu'il y eût autant de talent parmi les Croates. Votre mémoire a pour moi la valeur d'une révélation. Et puis, vous avez admirablement mis en lumière vos droits historiques, vos gloires nationales, les gloires du royaume triple et un qui s'étendait du Danube à l'Adriatique, et fit souvent trembler, dans ses lagunes, le doge de Venise.

— Ainsi, d'après Votre Excellence, le droit historique est pour nous.

— Sans aucun doute ! Et je vous dirai même entre nous que vos traditions me paraissent infiniment mieux établies, vos preuves plus claires, plus démonstratives que celles des Italiens, dans ce fameux mémorandum, où Cavour invoquait Dante, Pétrarque, et Raphaël pour agrandir le Piémont. Puissiez-vous, cher monsieur, être

le Cavour de la Croatie ! Mais l'Italie ne s'est pas faite en un jour. Le politique ne peut pas, vous le savez, comme l'artiste, réaliser son idéal dans une création immédiate. Il lui faut patienter, tenir compte des faits, temporiser. Soyez sûr que je ne mets aucune vanité d'auteur à soutenir les institutions actuelles ; je ne m'en dissimule nullement les imperfections, et je ferai certainement appel à votre concours, quand le moment sera opportun, pour les réviser. En attendant, si défectueux que soit le dualisme, il sait faire appel aux capacités et considérera comme une bonne fortune d'utiliser un mérite aussi éminent que le vôtre. Vous savez l'importance qu'a prise dans ces derniers temps le service des postes et des télégraphes, pour le développement politique et commercial de l'empire. Une commission est formée pour la refonte de cette administration. J'espère que vous voudrez bien en accepter la vice-présidence

Et le grand homme de province retournait rassurer ses compatriotes, leur conseiller la temporisation et la confiance en M. de Beust.

Par ces gracieusetés, M. de Beust calma beaucoup d'esprits remuants et désarma plusieurs de ses adversaires. Mais il serait injuste de croire qu'acheteur de convictions, il spéculât systématiquement sur leurs défaillances. Il avait le désir très-vif, très-sincère de ramener tous les dissidents, de concilier toutes les opinions et surtout de ménager des nationalités dont l'ensemble constituait dans l'empire, la majorité numérique. Au travers des louanges de ses admirateurs, il ne pouvait se dissimuler que le dualisme était antipathique à toutes les populations slaves et que pour l'empereur, pour la dynastie des Hapsbourg, c'était une affaire grave que l'hostilité de 20 millions de sujets Autrichiens sur 35. Comme compensation, pouvait-on, du moins compter sur les Allemands et sur les Hongrois, constitués en races prépondérantes ? Non, car les Allemands étaient humiliés de ne plus être partout les maîtres : et quant aux Hongrois, ils devaient chaque jour plus ambitieux, plus hautains et plus exigeants, affectant de constituer un royaume à part et d'y dominer, comme dans une citadelle, le reste de la monarchie. Un jour, c'était l'annexion de Fiume

qu'ils réclamaient, pour avoir un port hongrois sur l'Adriatique. Le lendemain, un réseau de chemins de fer pour magyariser les transports et le commerce du Danube. Puis la réorganisation des milices hongroises ou Honweds, afin d'avoir une armée toute prête, en cas de conflit avec le gouvernement central de l'empire. C'était une ambition dévorante, insatiable, qui semblait grandir à chaque concession nouvelle, à chaque sacrifice de la royauté. Maintenant que le souverain, dépouillé par eux, n'avait plus rien à leur accorder, ils disaient qu'ils se laissaient tenter par la Prusse, et qu'on négociait secrètement avec elle pour un partage définitif de l'Autriche. À l'appui de ces bruits étranges on citait des journaux officieux de Berlin, remplis d'éloges hyperboliques pour les Magyares et pour leurs vertus *chevaleresques*. Les mêmes feuilles affectaient de déprécier avec aigreur M. de Beust, d'élever aux nues l'intelligence, le tact, la profondeur du comte Andrassy. De tels symptômes ne pouvaient passer inaperçus pour le chancelier de l'empire. Il comprit aussitôt que sa lune de miel avec les Hongrois était passée et qu'il y avait urgence d'arrêter leurs empiètements, de se protéger contre leur infatuation, leurs rêves orgueilleux et même leur ingratitude. La conséquence de cette découverte fut une évolution très-sensible et très-accentuée vers les Slaves. Il eut plusieurs entretiens avec MM. Ryeger et Palasky, chefs du parti national bohémien, qui boudait à Prague, et leur fit, dit-on, entrevoir la constitution de la Bohême en royaume, à l'instar du royaume Hongrois; il écoutait aussi avec faveur les Polonais, les Transylvaniens. Enfin des brochures publiées, avec un mystère transparent, sous son patronage, traitaient de dualisme d'expédient, de forme transitoire et déclaraient que la constitution définitive, nécessaire de la monarchie autrichienne serait une fédération où toutes les races seraient à la fois autonomes et souveraines, au prorata de leur importance.

### III

Tels étaient la complication et l'enfantement laborieux de l'Autriche, quand la France au commencement



de juillet 1870, déclara la guerre à la Prusse. Tout aussitôt, le bouillonnement s'arrêta; les éléments en fusion se cristallisèrent et les effets du dualisme se manifestèrent avec une logique inexorable pour l'empire, pour le souverain et pour l'auteur (bien désabusé) de cette œuvre.

Aux yeux de l'Empereur François-Joseph et de M. de Beust, l'intérêt de l'Autriche était d'appuyer la France. Cette alliance était depuis quatre ans, le but poursuivi par tous leurs efforts. Car l'un et l'autre sentaient parfaitement que toutes les réformes, toutes les combinaisons de races et de systèmes ne vaudraient pas pour l'Empire une revanche de Sadowa, une bonne victoire sur la Prusse. Bien que pris à l'improviste par la brusque ouverture des hostilités, M. de Beust se montra très-sympathique à notre cause et demanda la concentration immédiate d'une armée autrichienne en Bohême. Cette mesure aurait suffi pour diviser les forces allemandes, pour empêcher l'écrasement de nos armées encore incomplètes, et pour changer peut-être le résultat de la guerre. Mais le bon vouloir de M. de Beust, et celui de l'Empereur d'Autriche, furent paralysés par l'opposition des Allemands et des Hongrois, qui dominaient dans les conseils législatifs de Vienne et de Pesth et qui voyaient dans les succès de la Prusse leur propre triomphe.

Nous avons vu plus haut que les provinces austro-allemandes étaient fanatisées par le Teutonisme et que l'orgueil, l'ivresse de leur race étaient devenus, chez elles, une monomanie. Si quelque chose pouvait surexciter cette passion, c'était une guerre de l'Allemagne avec la France, l'ennemie héréditaire, ainsi l'appellent les poètes d'Outre-Rhin. Dans toute cette partie de l'Empire, les lieux de réunion, les casinos, les théâtres retentissaient de vœux bruyants pour la Prusse; ses victoires y étaient saluées par des hourrahs d'allégresse, célébrées par des banquets et des fêtes publiques. La presse s'était mise spontanément aux ordres de M. de Bismarck, et recevait directement de lui ses inspirations. Autant ces feuilles étaient louangeuses, lyriques, en parlant des armées allemandes, autant elles affichaient d'antipathie et de dédain pour les nôtres. Toute perspective d'intervention autrichienne en notre faveur était rejetée par elles comme un

sacrilège. Aider les Français contre la patrie allemande ce serait de la part de l'Autriche une trahison monstrueuse, presque un parricide ! Tous les héros de 1813, Arndt et Kærner, à leur tête, sortiraient de leur tombe, pour jeter à sa face leur malédiction ! mais non ; un tel forfait était impossible. C'était déjà beaucoup, beaucoup trop que l'Autriche restât neutre ! Sa place véritable eût été en Lorraine, en Champagne, aux côtés de la Prusse. C'était là, dans une fraternité glorieuse, qu'elle eût repris sa revanche de Sadowa et de Nikolsbourg, là qu'elle eût reconquis, dans la patrie germanique, son droit de cité ! Il était douloureux de penser que des rancunes, des jalousies étroites empêchaient la réalisation d'un rêve aussi beau ! Tel était le langage des journaux allemands ; et leurs rédacteurs gémissaient en songeant aux lauriers qu'ils auraient pu conquérir au quartier-général de Versailles et dont la politique de M. de Beust les frustrait !—Leur seule consolation était de mériter à distance un éloge du maître, en maintenant l'Autriche dans sa dépendance. Auxiliaires de M. de Moltke et du canon Krupp, ils tenaient en échec et bloquaient hermétiquement toutes les sympathies et toutes les velléités d'action militaire ou diplomatique en notre faveur.

Cette ferveur de l'Allemagne, cette gallophobie militante ne se retrouvaient pas en Hongrie. Au contraire, pendant toute la durée du conflit, l'amitié pour la France s'y montra chaleureuse et démonstrative. Les nouvelles de nos désastres y furent accueillies avec une tristesse mêlée d'inquiétude ; car un instinct secret avertissait les Hongrois que leur propre puissance était menacée par le cataclysme, et que la France en tombant laissait leur frère édifice sans support. Ces appréhensions augmentèrent quand la Russie découvrant son jeu, et se désageant elle-même du traité de Paris, déclara que la mer Noire cessait d'être interdite à sa flotte. Les Hongrois étaient atterrés. Ils sentaient que cette déclaration audacieuse n'était qu'un prélude, que la question d'Orient allait se rouvrir, et leur rêve d'un empire Danubien s'évanouir en fumée. Des voix patriotiques s'élevaient de leur sein pour secouer cette inaction, cette passivité, plus fatales aux peuples que les batailles perdues et que les villes prises. Mais l'esprit

public restait indécis ; une influence mystérieuse et présente partout, à la tribune, dans la presse et dans les cercles politiques, neutralisait, étouffait à leur naissance toutes les viriles suggestions. Quand cette question si brillante était agitée dans les Chambres, le comte Andrassy<sup>1</sup> faisait une homélie sur la paix, sur le mouvement industriel, l'état florissant du commerce, et réclamait l'urgence pour l'ouverture d'un nouveau chemin de fer. " Laissons à d'autres, messieurs, les visées ambitieuses, la politique transcendante ; que sommes-nous ? des hommes pratiques, faisons les affaires de notre pays. " Et les journaux officieux, les vétérans du magyarisme se plaignaient des brouillons, des agitateurs qui voulaient lancer la Hongrie dans les aventures, et la mettre aux prises avec ses protecteurs naturels. Cette polémique, ces assertions contradictoires déroutaient l'opinion publique ou la maintenaient dans son inertie. Le parlement de Pesth n'émit aucun vote. Les Hongrois restèrent comme leurs voisins de Cisleithanie, dans une béatitude contemplative, jusqu'à la consommation de la lutte.

Nous possédons maintenant tous les éléments pour juger l'œuvre de M. de Beust, ce fameux dualisme qui devait vivifier et régénérer la monarchie autrichienne, en vue d'une revanche sur la Prusse. Fractionné en deux tronçons indépendants et s'isolant l'un de l'autre, cet empire ne puisait plus en lui-même sa force motrice, sa puissance d'action. Au lieu d'avoir deux foyers de gravitation, il était entraîné lui-même, comme une nébuleuse, dans l'orbite d'un astre étranger. L'étoile fixe pour lui n'était pas Pesth, ni Vienne, c'était le cabinet de Berlin. Sadowa et Nikolsbourg avaient été la Vénétie à l'Autriche, en l'excluant de toute participation aux affaires d'Allemagne. Le dualisme infeodait la dynastie des Hapsbourg à celle des Hohenzollern.

Un détail curieux c'est que l'éclosion du système dualiste avait été favorisée, en 1866, par la diplomatie Française, en prévision d'une alliance avec l'empire autrichien. Notre ambassadeur à Vienne, M. le duc de Gramont, se faisait gloire d'avoir patronné les réclamations des Hongrois, et fondait le plus grand espoir sur leur succès. Son illusion durait encore en juillet 1870,

quand, du haut de la tribune française, il lançait son défi si malencontreux à la Prusse.

Reprenons le cours des événements. Le prestige de M. de Beust avait pâli bien avant la tempête ; sa puissance sombre dans notre naufrage. Spectateur attristé et muet de catastrophes qu'il n'avait pu conjurer et qui déjouaient tous ses plans, surveillé jusque dans sa vie intime par une police invisible et omnipotente, il restait encore au gouvernail que d'autres mains dirigeaient. Ce fantôme de pouvoir lui fut bientôt retiré. Quelque fût son effacement, la Prusse avait contre lui des griefs anciens et inexorables ; adversaire de M. de Bismarck, il s'était flatté de le tenir en échec, de l'arrêter dans sa course ; il avait, pendant quatre ans, inspiré de l'espoir à ses ennemis. Sa chute était pour l'autocrate de Berlin un décor indispensable, la consécration publique et définitive du triomphe. Ce sacrifice fut demandé à François-Joseph, et comme ce souverain hésitait, l'empereur Guillaume vint lui-même à Gastein, vers l'automne de 1871, pour lui démontrer amicalement, *en bon frère*, la convenance de ce changement. L'entrevue fut si cordiale, les effusions furent si fraternelles que dès le lendemain, M. de Beust donnait sa démission de grand-chancelier et partait pour Londres, comme ambassadeur de l'empire. Son successeur était désigné à l'avance. Ce ne pouvait être que le comte Andrassy, l'allié, le confident, l'*alter ego* du prince de Bismarck. C'était le dénouement de ce grand drame dont le prologue avait été l'imbroglio du Danemark, dont trois guerres européennes avaient marqué les phases successives, dont les batailles, les incendies, les bombardements, les réquisitions avaient fourni les détails, les décorations, et la mise en scène. La galerie applaudissait ; les "Reptiles" de Berlin et de Vienne étaient plongés dans une douce extase et célébraient le rapprochement des deux monarques en lignes attendries. Les embrassements de Néron et de Britannicus causaient aux affranchis de la Rome Impériale moins de joie. La Prusse et l'Autriche réconciliées et paraissant, la main dans la main, devant l'univers ! Quel spectacle ! Et quel avenir de confiance réciproque de félicité pour les deux empires ! Ou plutôt c'était la clôture du temple de Janus pour l'Europe et la renaissance de l'âge d'or !

Quelques jours après, je me promenais à Schœnbrunn avec Stratowich et nous philosophions mélancoliquement sur les étonnantes péripéties dont nous avons été les témoins :

— Voyez, me disait-il, la différence entre ce fatras qu'on appelle pompeusement " Droit moderne " et les décisions de la Force. A peine éclos à la lumière, un système est combattu par un autre et les discussions se prolongent pendant des siècles, sans avancer d'un seul pas. Au contraire, au lendemain d'une bataille, la volonté du vainqueur devient la base indiscutable du Droit. Il est acclamé ou subi par tous : Les indécis, les opposants de la veille se donnent à lui de cœur et d'esprit. Les idéologues font-ils exception ? Non. Ils cèdent immédiatement au courant ; ils oublient, réfutent avec ingénuité leurs affirmations antérieures et s'ingénient à trouver dans le succès du jour l'accomplissement d'une loi supérieure et providentielle. L'histoire nous montre que chaque potentat, chaque triomphateur a discipliné tous les beaux esprits et fait dogmatiser les plus sublimes théoriciens à sa suite. Vous voyez ce palais ! C'est ici que Napoléon est venu deux fois après Austerlitz et Wagram, dicter la paix à l'Autriche. L'Europe entière se prosternait devant lui comme devant l'envoyé du ciel. La France était l'arbitre du monde. Amis et ennemis reconnaissaient ses titres au gouvernement *moral* des nations. L'Allemagne elle-même subissait cet ascendant irrésistible, et, tout en protestant, se francisait. Dès aujourd'hui nous pouvons prévoir une évolution toute contraire. L'Europe, le monde entier peut-être, voudront se germaniser. L'Angleterre, les Etats-Unis revendiquent par leurs ambassadeurs, par tous leurs organes la parenté teutonique. New-York se fanatise pour la musique de Wagner. La république de San Salvador a commandé dix mille casques à pointes pour ses invincibles guerriers. Vous-mêmes, Français, rendez hommages au succès du jour. Vos législateurs se hâtent d'instituer la Landwehr. Le *Figaro* proclame l'urgence de convertir la France en caserne. Vos écrivains auparavant si folâtres, désertent le ton badin et la verve gauloise pour affecter la lourdeur, le pédantisme et l'orgueil maussade des auteurs Tudesques.

— Vous oubliez, lui dis-je, les bons Viennois, les habi-

tués de Spert, de l'Orphéon, du Colysée et du Carlstheater, qui nous accusent d'immoralité.

— Ne vous plaignez pas de l'Autriche, me répondit-il avec véhémence. Vous n'en avez pas le droit. Car son abaissement est l'œuvre de la France : c'est la France qui l'a mutilée et désarmée. Intacte, elle était pour vous le plus solide des boulevards. Démembrée, ses tronçons iront s'aggréger à l'Allemagne et à la Russie.

En ce moment, au détour d'une allée, nous rencontrâmes Sandor Hradovar, radieux comme un soleil de printemps :

Hé bien ! dit-il à Stratowich ; j'espère que cette fois vous êtes satisfait. Voilà notre horizon qui se dégage. Nous sommes délivrés de ce Beust, notre mauvais génie, dont l'influence perfide et malfaisante paralyse depuis si longtemps notre essor.

— Beust ! Votre mauvais génie ! Mais l'année dernière, vous l'appeliez votre sauveur !

— J'avoue qu'il nous a rendu quelques services. Mais est-ce par amour, par tendresse pour nous ? Non pas. C'est qu'il avait besoin de nous pour être Chancelier de l'Empire. Car au fond c'était un vulgaire ambitieux. Mais voilà deux ans qu'il ne cesse de nous trahir, de conspirer contre la Hongrie avec les Tchèques, les Roumains et toutes sortes d'aventuriers panslavistes. J'en ai rencontré de véritables légions dans ses antichambres.

— Je comprends votre indignation. Cependant vous révériez en lui le père du dualisme.

— Le père ! Le père ! Il ne suffit pas de mettre un enfant au monde. Il faut encore l'élever, le nourrir, et le mettre en état de figurer avec honneur dans la société !

— Mais sans doute ! reprit ironiquement Stratowich. Il faut surtout lui garnir la bourse, satisfaire ses goûts élégants, payer ses créanciers, le marier richement. C'est à ces conditions seulement qu'on est un père respectable, un père à la hauteur de sa mission, digne d'être avoué par un gentleman !

Il y eut un moment de silence :— Déçu par Beust dis-je à Hradovar, vous trouverez, je pense, chez Bismarck des consolations.

— Bismarck ! s'écria-t-il. Je vous entends : Vous vou-

lez dire que nous le courtisons. Détrompez-vous ! c'est tout le contraire. C'est lui qui nous recherche, qui sollicite notre amitié. Andrassy l'a séduit, fasciné, sans même l'avoir recherché.

— Hum ! Bismarck fasciné, subjugué ! J'aurais voulu le voir de mes yeux !

— C'est le spectacle dont vous auriez pu jouir à Gastein, je suis heureux de vous le certifier. Andrassy était très-froid, très-réservé. Bismarck, au contraire, lui faisait toutes sortes d'avances et se jetait littéralement à sa tête. Il m'a dit à moi-même qu'en dehors de tout calcul politique, une sympathie instinctive, irrésistible, le portait vers notre chancelier.

— Le prince de Bismarck vous a dit cela ?

— A moi-même. Un matin que nous-nous trouvions ensemble auprès de la source. Il pleuvait ; j'eus l'honneur de le reconduire chez lui, sous mon parapluie.

— La Hongrie dégénère, dit Stratowich ; les magyars, ont des parapluies.

L'ex-tabellion impassible continua, — mon cher Hradovar, me disait Bismarck, vous avez dans le comte Andrassy un homme d'état supérieur, une magnifique personification du type Hongrois. Brillant, généreux, chevaleresque et en même temps pénétrant, profond et d'une fermeté inébranlable. Voilà des hommes comme il en faut aux races Danubiennes pour fixer leurs destinées. Grâce à lui, je comprends clairement votre mission. C'est par vous, Hongrois, par vous seuls que doit se résoudre la question d'Orient.

— J'ignorais, dit Stratowich, que vous aviez été, à Gastein, le confident du prince de Bismarck !

— Oh ! confident : c'est beaucoup dire ; mais il n'a pas dédaigné de causer avec moi sur la situation, de m'ouvrir quelques aperçus nouveaux et d'écouter mes observations. Il m'a même obligé de lui soumettre un mémoire.

— Cette confiance vous transfigure, reprit Stratowich, et vous baptise diplomate. Voyons, Hradovar, avouez-nous que vous êtes désigné pour une légation ou tout au moins pour un consulat.

— Pas d'anticipation, nous répondit l'ancien commissaire de Kossuth, avec un sourire plein de réticences ;

rien n'est encore décidé. Je crois qu'Andrassy veut me charger d'une mission extraordinaire dans les provinces Turques, pour y prévenir une insurrection. L'agitation, paraît-il, y est très-menaçante ; mais je saurai la calmer. Oh : la Turquie peut être tranquille. Nous sommes là pour la soutenir et la protéger contre le comité de Moscou.

— Quel fat ! me dit Stratowich après que Hradovar se fût éloigné, et quel cerveau vide. Ces Hongrois ont pourtant un talent particulier et bien remarquable ! Ils sont modestes dans l'outrecuidance. Ils s'excusent d'être trop séduisants, trop fascinateurs ! Ils voudraient, mais ne peuvent se dérober à l'idolâtrie des simples mortels. Tel est Hradovar ! Il lui semble tout simple et tout naturel d'avoir ses entrées dans l'Olympe, de commander aux tempêtes, de faire surgir ou disparaître à sa volonté la révolution et l'absolutisme, comme des génies obéissants des mille et une nuits ! Le voyez-vous marcher, la tête dans les nuages, absorbé dans les rêves les plus magnifiques ? Il refait la carte de l'Europe, distribue des constitutions, verse à torrents sur son passage, la lumière, le progrès, la félicité. Jamais il ne lui viendrait à l'esprit qu'il est dupe d'une rouerie infernale, et que sa mission si glorieuse en Herzégovine, masque un piège, une affreuse mystification !

— Une mystification ? m'écrirai-je tout surpris ; que voulez-vous dire ?

— Rien de plus évident, me répondit-il. Veuillez suivre mon raisonnement. Une tendre amitié nous unit maintenant à l'Allemagne. L'Allemagne est étroitement unie avec la Russie. Donc, nous sommes nous-mêmes les alliés du Czar et concourons à ses plans. C'est la triple alliance qui régit pour le moment l'Europe et qui la régira, tant que le faisceau des trois volontés impériales subsistera. Par suite, les protégés, les clients du Czar nous deviennent sacrés ; c'est-à-dire que les Bosniaques, les Monténégrins, les Bulgares peuvent compter sur nous et que nous leur donnons carte-blanche pour secouer le joug ottoman.

— Je vous vois venir. Alors, ce pauvre Hradovar...

— Hradovar va protéger les Osmanlis à lui tout seul et pour son compte personnel ; tandis que nous les abandonnons au czar de Russie.....



— Que signifie donc sa mission ? Je ne vois pas l'utilité de l'envoyer pour promettre aux Turcs ce qu'on ne veut pas leur tenir.

— Il s'agit bien de promettre aux Turcs ! Ce sont les Hongrois qu'on veut leurrer et jouer par cette feinte. Vous savez quelle est la politique des Magyars. Pour contenir les Slaves de Hongrie, ils combattent en Turquie l'émancipation des races congénères et voudraient les vouer à l'immobilité, sous un joug de fer. Pour calmer leur défiance et détourner leurs soupçons, le cabinet de Vienne affecte une profonde sollicitude pour l'autorité du Sultan, et semble lutter de turcomanie avec l'Angleterre. Au fond l'on se prépare à partager la Turquie d'Europe comme on a partagé, au siècle dernier, la Pologne. Le jour où cette curée aura lieu, les Hongrois seront noyés, submergés dans l'élément Slave. Il jetteront feu et flammes, invoqueront leur Pragmatique, Saint-Etienne et Mathias Corvin ; on les laissera s'agiter, on rira de leur colère impuissante. Alors ils redeviendront républicains, et reprendront le rôle de Guillaume Tell, après avoir fait *fiasco* dans Gessler. Evolution qu'ils accompliront sans difficulté ! car les Hongrois ont le don précieux d'être jacobins et autoritaires, démocrates, féodaux, avec conviction, suivant leur intérêt du moment.

— Vous trouverez, lui dis-je, chez tous les peuples cette inconséquence.

— Vous voyez donc bien, me répondit-il, qu'une seule loi peut les accorder dans leurs différends, la loi du plus fort.

Je quittai ce sceptique incorrigible, sans rien opposer à ses aphorismes. J'étais trop abattu, trop découragé pour me complaire dans cette discussion. Plus libre d'esprit, j'aurais pu lui faire remarquer qu'il était lui-même un type frappant d'inconséquence. Il détestait la tyrannie et n'admettait en politique que la décision de la guerre.

Enveloppant dans une égale animadversion les courtisans, les diplomates, les démagogues, et les utopistes, il n'avait en réalité qu'un principe, une foi : l'honneur militaire. Religion mystique et pure de tout calcul intéressé. Car il n'avait point d'ambition, et pour

ainsi dire point de besoins personnels. Frugal et stoïque comme Fabricius ou Léonidas, il vivait de sa solde, habitait avec sa mère un modeste appartement, et sans contact avec les puissances du monde, s'absorbait dans l'étude des sciences militaires. J'aimais à personnifier en lui l'armée autrichienne, si réputée par sa valeur, sa loyauté, sa modestie, sa constance dans la bonne et dans la mauvaise fortune.

Nature sereine et bienveillante, Stratowich était supérieur à toute rivalité ou rancune mesquine, et pardonnait les injures avec une insouciant grandeur d'âme, ne faisant pas aux envieux, aux intrigants, aux calomniateurs l'honneur de se souvenir d'eux. Néanmoins, il avait au cœur une inimitié implacable, c'était contre la Prusse, l'ennemie séculaire des Hapsbourg, qu'il accusait et rendait responsable de toutes les iniquités commises en Europe, depuis trois cents ans.— Noblesse oblige, disait-il ; de même l'esprit de Caïn se perpétue, à travers les siècles, dans certaines races et certaines familles. Un arbre dont les racines et la sève sont empoisonnées est condamné à produire des fruits vénéneux ; quelle bonne foi ou quelle honnêteté peut-on espérer d'un état qui s'est fondé par la forfaiture ? Quelle est l'origine de la Prusse ? Un prêtre apostat se sécularise et s'approprie le domaine de l'ordre Teutonique dont il était le dépositaire. Ses descendants sont aujourd'hui Rois et Empereurs par la grâce de Dieu. De cette confiscation sort une guerre, qui, pendant plus de cent ans dévaste l'Allemagne et ruine tous les principes religieux en Europe. Après cette saturnale, l'électorat de Brandebourg est transformé en royaume de Prusse. L'Autriche s'aggrandissait par des mariages. La Prusse exproprie le maître héréditaire, s'installe à sa place et se substitue tranquillement à ses droits. C'est ainsi que Frédéric 1<sup>er</sup> a pris à la Suède la Poméranie, que Frédéric-le-Grand, son petit-fils, nous a dépouillés en pleine paix de la Silésie. Un détail piquant, c'est qu'en arrivant à Breslau, capitale de cette province, son premier soin fut d'assembler les Etats et de leur demander le serment de fidélité. En descendant de cheval, le spoliateur voulait être aimé pour lui-même et confisquait les consciences, comme un simple accessoire de souveraineté. Prétention qu'ont maintenue arrogamment tous ses suc-

cesseurs. Tous ont méprisé, violenté, foulé aux pieds les sympathies et les instincts les plus respectables des populations, en réclamant d'elles pour eux-mêmes, le respect, l'obéissance et le dévouement. Ils tarissent la source et veulent s'y désaltérer; ils coupent l'arbre et lui commandent de fleurir. Calcul insensé! L'hégémonie de la Prusse en Europe ne peut être que le triomphe du nihilisme sur toutes les croyances!

Des réflexions aussi fantaisistes ne pouvaient être confiées à tout le monde. Aussi Stratowich les réservait-il pour quelques intimes, craignant de froisser, dans leur piété ombrageuse, les fidèles de ce Dieu jaloux, qu'on nomme le succès. Mais il avait beau se surveiller, se rendre banal, incolore, bureaucratique, un espionnage occulte perceait tous ces voiles et démêlait ses secrètes pensées. Tous ses actes, toutes ses paroles étaient épiés, commentés avec un zèle, une pénétration qui déjouaient ses efforts et mettaient en relief le zèle, la sollicitude de la police autrichienne pour l'Empire allemand. Un jour, le ministre de la guerre le prit à part et lui dit :

— Prenez-garde, mon cher ami, des rapports journaliers vous dénoncent comme créant des difficultés au gouvernement. L'ambassadeur d'Allemagne se plaint de vous.

— J'ignore comment je puis avoir mérité tant d'honneur.

— Je ne vous en fais pas un crime, morbleu; vous n'êtes pas obligé d'aimer les Prussiens. Mais par le temps qui court, il faut être prudent avec eux.

— Je vous certifie, Excellence, que je suis très-réservé, très-prudent, silencieux comme.....

— (Qui, comme une tête de Méduse, répliqua le ministre. C'est plus fort que vous, mon cher Stratowich; ces gens-là ne sont pas aveugles; ils lisent dans vos yeux, sur votre front, sur chacun de vos traits le genre d'intérêt que vous leur portez. Ecoutez-moi. Disparaissez pour quelque temps et tâchez de vous faire oublier. Allez à la campagne, aux eaux, pendant la belle saison. Je vais vous donner un congé.

Le lendemain, Stratowich partit pour Ischl, lieu de plaisance et rendez-vous d'excursions alpestres situé à

l'entrée du Tyrol, en face d'un lac où se mirent d'élégants cottages et d'épaisses forêts. Là, pendant un mois, il fit du canotage, de la pêche, et de la chasse au chamois, quittant l'hôtel à cinq heures du matin, y rentrant à neuf heures du soir, afin d'échapper à la politique. Mais on ne peut fuir sa destinée. Quelques heures avant son départ, un membre du parlement Cisleithanien, nommé Ladenberg, débarquait à Ischl, par le train de Vienne, et s'installait à l'hôtel qu'allait quitter Stratowich. Le législateur Viennois, Teutomane exalté, voyageait en compagnie d'un attaché de l'ambassade allemande, ex-capitaine de Uhlans Prussiens. Ce jour-là, pour la première fois, Stratowich, dînait à la table commune, en attendant le train du soir, et se renfermait dans un mutisme complet. Mais Ladenberg était en verve ; il venait d'assister, en Saxe, à l'inauguration d'un monument national, la statue d'Arminius, et palpitant encore d'enthousiasme, il raconta en détail la cérémonie, peignit l'émotion du peuple, la majesté de l'Empereur Guillaume, l'air recueilli du Prince de Bismarck, l'attendrissement de M. Bancroft et récita de mémoire le discours qu'il avait prononcé lui-même en cette circonstance. Au dessert, il fit venir du champagne et proposa la santé de l'Arminius moderne, du grand-homme qui personnifiait si glorieusement dans notre siècle le triomphe, la revanche définitive de la Germanie sur les races latines. Cette proposition assez indiscreète fut accueillie par quelques hourrahs, un peu timides, un peu clairsemés. Néanmoins, le reste de la compagnie, soit par adhésion, soit par complaisance, se leva pour faire chorus. Un seul convive, Stratowich, resta assis, sans toucher son verre, regardant attentivement le plafond comme étranger à ce qui se passait.

— Eh quoi ! camarade, lui dit l'attaché allemand, vous refusez de trinquer avec nous.

Je ne refuse pas, dit Stratowich, je m'abstiens : c'est bien différent ; comme diplomate, vous saisissez évidemment la nuance.

— Mais comme soldate, dit l'ex-uhlan d'un ton câlin, nous sommes frères ; nos souverains sont alliés, que dis-je ? amis intimes. Buons aux bienfaits de cette union.

— Quelle union ? demanda Stratowich.

— Comment vous ne savez pas ? vous ignorez.....

— Comme vous dites ! vous ne vous figurez pas à quel point je suis ignorant.

— Mais cependant un simple toast.....

— Un toast est l'expression d'un vœu ; un vœu serait une manifestation politique. Or je suis ici pour pêcher des truites et non pour donner des conseils à mon souverain.

— Eh bien ! moi, dit Ladenberg avec véhémence, je suis allemand avant tout. Je cesserais d'être autrichien, le jour où la politique voudrait nous séparer de l'Allemagne.

— C'est comme nous en Hongrie, dit un Magyar en achevant son verre de champagne ; nous formons un royaume à part. L'Allemagne pourrait s'annexer la Cisleithanie tout entière, sans nous causer le moindre souci.

— Mais nous aimons l'Autriche, dit l'Allemand un peu gêné par ces expansions ; nous voulons son intégrité. Loin de nous la pensée de nous approprier une de ses provinces.

— En effet, s'écria Stratowich ; vous n'en avez nul besoin, quand des Autrichiens, comme ceux-ci, vous livrent la monarchie toute entière !

Un silence glacial s'ensuivit. Un quart d'heure après, Stratowich partait pour Vienne, bien recommandé. Le lendemain, en arrivant au ministère, il reçut un pli officiel lui notifiant sa mise en disponibilité. Il resta près de cinq ans sans emploi, dans la pénible situation d'un major à la demi-solde. Pour vivre honorablement et soutenir sa vieille mère, il s'était fait teneur de livres dans une compagnie d'assurance, et de temps en temps, publiait des articles techniques dans un journal militaire. Enfin, les événements d'Orient et l'influence de l'archiduc Albert, son protecteur, l'ont tiré de ces marécages. Nommé colonel d'un des régiments désignés pour l'occupation des provinces Turques, Stratowich fit toute la campagne de Bosnie avec une grande distinction. Il occupa les défilés de Doboï après plusieurs combats acharnés, assura les communications du général Philipowich avec le corps de Mostar, entra le premier dans la ville de Séraïevo, y reçut la soumission des principaux

beys et désarma le fanatisme musulman par son humanité et par sa justice, plus encore que par ses succès militaires. Nommé général après la pacification du pays, il commande aujourd'hui même une brigade en Carniole. Au mois de décembre dernier, son régiment fut reçu en triomphe par la municipalité de Laybach. Stratowich, convié à la fête, eut la place d'honneur dans le banquet donné par le maire. Des toasts chaleureux y furent portés aux héros de la journée, ainsi qu'à leur commandant. Cette fois, Stratowich ne pouvait se dispenser de répondre. Il se leva, se recueillit quelques instants, et prononça d'une voix vibrante ces simples paroles :

— Messieurs, je vous propose de boire à l'Autriche nouvelle.

On applaudit avec frénésie. Laybach est une ville slovène et par conséquent anti-allemande, profondément hostile au fractionnement austro-hongrois de l'Empire. Tous les assistants entrevirent, dans les paroles du brave général, une perspective plus ou moins prochaine et conforme à leurs aspirations unitaires.

— Camarade, lui dit dans la soirée un vieux général retraité qui se trouvait présent à la fête, donnez-moi donc la traduction de votre toast. Je vous avoue que c'est de l'hébreu pour moi, probablement parce que je ne lis pas les journaux et que je ne suis pas au courant de ce jargon que vous appelez "les idées modernes."

— Mon cher général, lui répondit Stratowich, j'ai proposé de boire à l'Autriche nouvelle, parce que, dans ma pensée, la conquête de la Bosnie et de l'Herzégovine est un coup de mort pour le dualisme et qu'elle ouvre une ère de rajouissement pour la monarchie.

— Stratowich! reprit le vétéran en lui serrant les deux mains avec effusion, vous avez toujours été un rêveur; mais j'espère que, cette fois, vous serez prophète.

## ÉPILOGUE.

Si ce n'est pas abuser de votre indulgence je vous demanderai encore quelques minutes d'attention pour commenter l'oracle de mon ami le général Stratowich. Ce n'est pas témérairement et sans réflexion qu'il envisage l'expédition de Bosnie comme l'indice d'une évolution nouvelle pour l'Empire et comme un symptôme des plus menaçants pour le dualisme. Rappelons-nous que les Hongrois ont combattu de toutes leurs forces l'occupation des provinces Turques par l'Autriche, qu'à la tribune et dans leur presse nationale, ils l'ont dénoncée comme un attentat envers la Hongrie. Cette opposition a revêtu toutes les formes ; interpellations dans les chambres, pétitions à l'Empereur, démonstrations populaires, enfin, tout dernièrement, voies de fait et tentative d'assassinat sur les personnes des ministres, le comte Andrassy et M. Tisza, accusés par les patriotes de trahir la cause nationale. Aujourd'hui, l'agitation devient républicaine et les prédictions que me faisait Stratowich, en 1871, tendent à se vérifier. Le magyarisisme déçu, frustré dans ses espérances, s'en prend au pouvoir royal ; il devient acerbe, agressif envers le souverain et la dynastie. Ses chefs, ses organes les plus accrédités ont déjà le langage et les allures du jacobinisme.

Dans une époque où les annexions de territoires sont si fiévreusement recherchées par toutes les nations, rien de plus anormal, on en conviendra, que l'attitude hostile des Hongrois, vis-à-vis d'une politique qui donne deux provinces et deux millions de nouveaux sujets à l'Empire. A l'intérieur, ils sont moins désintéressés, car leur préoccupation constante est d'agrandir leur royaume aux dépens de la Cisleithanie, et d'augmenter sans cesse par cet empiètement, leur masse et leur cohésion. Pourquoi cette différence dans leurs ambitions ? Pourquoi tant d'appétit et de voracité pour eux-mêmes, de frugalité et de renoncement pour la monarchie ? C'est que la conquête de la Bosnie et de l'Herzégovine augmente de deux millions d'âmes la population Slave de l'Empire et que tout renfort apporté à l'élément Slave affaiblit la position des

Hongrois et rend leur prépondérance plus précaire. Ainsi, dans les victoires, dans les conquêtes de leur souverain, ils voient pour eux un danger suprême; l'extension de sa puissance les affaiblit; plus il sera craint et respecté en Europe, plus ils trembleront pour leur existence. Qu'est-ce donc que leur loyalisme? sinon l'asservissement du pouvoir suprême? Et qu'est-ce que le dualisme pour l'Empire? sinon la paralysie?

Contre cette résistance, ce mauvais vouloir, le gouvernement impérial a déployé beaucoup d'habileté. Sans heurter de front les Magyars, il a su les tenir en échec en groupant autour de lui, dans leur propre parlement, les races dissidentes, et déplaçant par gradations insensibles, la majorité. Le Chancelier de l'Empire étant un Hongrois, beaucoup d'ardents Magyars étaient désorienter par sa présence au pouvoir, et le comte Andrassy, toujours impassible, impénétrable, facilitait l'illusion d'optique; par ses allures de sphinx, il masquait admirablement toute l'évolution. En fait, le gouvernement a procédé, par voie autoritaire, comme au temps de Marie-Thérèse et de Joseph II. Le rôle des parlements et des délégations s'est réduit à sanctionner les mesures prises, en homologuant les crédits. L'Autriche soustraite à leur action dissolvante et retrouvant son unité d'impulsion, s'est relevée par la vitalité de son principe dynastique. Depuis l'expédition de Bosnie, la Hongrie n'est plus qu'une grande circonscription provinciale, une sorte de Dominion, jouissant de l'autonomie administrative; ce n'est plus un moteur désagrégeant, entraînant dans son orbite capricieuse les autres parties de l'Empire.

Comme contraste et comme compensation à la mauvaise humeur des Hongrois, un spectacle reconfortant est offert à la cour de Vienne par la joie bruyante qui se manifeste en Bohême, en Croatie, en Carniole, en Illyrie et dans toutes ces provinces slaves que le dualisme avait aliénées. Les Bohémiens ne se tiennent plus à l'écart et sont venus remplir leur quarante deux sièges, si longtemps vides, au Reichsrath. Les Croates saluent l'annexion de la Bosnie par des démonstrations enthousiastes et rêvant déjà, sans doute, la restauration du royaume Triple et Un qui fit trembler Venise au XIIe



siècle, ils ont adressé des pétitions à l'empereur, pour former avec tous les Slaves du Sud un parlement séparé. C'était aller un peu vite et compromettre le gouvernement par des velléités intempestives. François-Joseph a dû calmer leur ardeur. Mais ces symptômes n'en sont pas moins significatifs; ils montrent clairement que dans cette partie de l'empire, le monarque est sorti de la tutelle magyare et qu'il est maître de la situation.

L'effet de l'expédition n'a pas été moins heureux sur les populations de race allemande, car chez elles, les succès militaires ont pansé les blessures d'amour-propre et relevé les défaillances du patriotisme. Bien loin d'être hostiles, comme les Hongrois, à l'annexion de deux provinces Slaves, les Austro-Allemands l'accueillent avec grand plaisir : car ils comptent bien les germaniser. Déjà la colonisation allemande s'étend, comme un immense réseau dans tout le bassin supérieur du Danube, dans toutes les ramifications des Carpathes et jusqu'aux confins de la Roumanie. Maintenant c'est toute la presqu'île des Balkans qui s'ouvre à son industrie. Il n'est donc plus nécessaire d'appartenir virtuellement à l'Allemagne pour cueillir des lauriers, faire des conquêtes et pour être admis au partage d'opulentes dépouilles. Car si la Prusse a pris une province et demie et cinq milliards à la France, l'Autriche offre aujourd'hui à ses sujets des perspectives infiniment plus étendues et plus séduisantes. Ces considérations agissent d'autant mieux qu'à l'heure actuelle, tout n'est pas précisément couleur de rose dans l'Empire d'Allemagne. La lourdeur des impôts, la ruine du commerce, les lois sur le socialisme, les rigueurs d'une police chaque jour plus dure et plus oppressive, n'ont rien de fascinateur pour les étrangers et ne soutiennent pas avantageusement la comparaison avec le régime benin et paternel des Habsbourg. Tout récemment, un journal humoristique de Vienne écrivait ces lignes significatives : "Qu'est-ce que la liberté ? C'est le bonheur de n'être pas Allemand." On voit que les tendances ont bien changé depuis 1870, et que les ardeurs du Pangermanisme sont bien refroidies.

L'Autriche est donc décidément beaucoup plus forte aujourd'hui qu'hier : Elle sort victorieuse des épreuves

J'ai choisi de préférence le point de départ de mes travaux officiels, pour sujet de cette esquisse, parce que, sans vouloir releguer dans l'oubli ce que l'abbé Ferland appelle les temps héroïques de notre histoire, je considère que c'est pendant cette époque de dix ans que la colonie a été établie d'une manière solide et durable.

Ceci dit, et sans autre préambule j'aborde mon sujet; mais avant de faire apparaître les personnages, faisons connaissance avec la scène principale, je veux parler de notre bonne vieille ville de Québec.

Qu'était-ce que Québec en 1660.

La mère Juchereau de St. Ignace nous dit qu'en 1665, il n'y avait à Québec que 70 maisons, or, j'estime qu'en 1660, il n'y en avait guère plus de 55 à 60 avec une population d'environ 300 âmes. Or de ces 60 édifices, un seul a survécu à la destruction du temps et de l'incendie, c'est notre antique et vénérable basilique dans laquelle on commença à célébrer régulièrement le service divin à Pâques, en 1657.

Elle avait la forme d'une croix latine, c'est-à-dire, que les grande nef et les deux chapelles la composaient alors; les deux nefs latérales et un nouveau portail y ont été ajoutés depuis.

La maison de l'évêque se trouvait tout auprès, et, en face de la cathédrale, était le collège des Jésuites.

Notons en passant que ce collège n'est pas le même que celui qui vient d'être rasé, lequel fut bâti, sur le même terrain entre les années 1720 et 1730, ainsi que le constate une note dans Charlevoix. Le monastère des Ursulines et celui de l'Hôtel-Dieu étaient à la même place où ils sont encore aujourd'hui, mais ils ont été détruits par l'incendie et rebâti ensuite. \*

Quelques particuliers seulement résidaient alors à la haute-ville, entre autres Philippe Leroy en arrière de l'Hôtel-Dieu et Théandre Chartier, sieur de Lotbinière sur le chemin du cap rouge ou la rue St. Louis.

Le château ou fort St. Louis était construit là ou est la place Durham (maintenant terrasse Dufferin,) il était

\* Depuis que ce qui précède est écrit, j'ai appris par le Révd. M. Lemoine, que la partie du monastère des Ursulines, parallèle au grand parloir des élèves a été construite avant 1660.

en bois et assez vaste; devant le château était la place d'armes, et au côté, à peu près ou est la résidence de M. Dunbar était la sénéchaussée ou palais de justice, lequel fut donné pour résidence au marquis de Tracy pendant son séjour à Québec.

Presque toute la population laïque demeurait à la basse-ville, descendons donc la côte de la basse-ville, laquelle a toujours porté le nom de côte de la Montagne, et, en passant le long du terrain du parlement, nous voyons la maison du sieur Ruette d'Auteuil, plus tard procureur-général et qui fut une des victimes des violences du comte de Frontenac. Les mutations de cette propriété du parlement ne sont pas nombreuses; elle fut achetée de M. d'Auteuil pour la somme de 3,000 livres de 20 sous. soit \$600, par le major Provost qui la revendit \$3,000, avec une maison en pierre à deux étages à Mgr. de St. Valier. Ce dernier l'ayant laissée à ses successeurs dans l'épiscopat, elle fut vendue par Mgr. Plessis, je crois, au gouvernement colonial, moyennant une rente constituée de 1,000 louis sterlings que le gouvernement de la province de Québec paye actuellement à l'archévêché.

Sur la pente à gauche en descendant se trouvait le cimetière paroissial.

La côte de la Montagne n'avait que quatorze pieds de large, ainsi qu'on le voit dans le procès-verbal de l'incendie de la basse-ville de 1682; elle était faite de fascines recouvertes de terre, et l'incendie dont je viens de parler brûla ce chemin, au point que les habitants de la basse-ville étaient obligés de faire un détour d'une lieue, dit le même procès-verbal, pour venir à la haute-ville; inconvénient qui nécessita la réparation immédiate de la côte qui fut élargie de 6 pieds.

C'était donc à la basse-ville que se faisait le commerce et le peu d'industrie qu'il y avait alors. Là se trouvait le magasin du roi, sur le lieu occupé par l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et devant le magasin était le marché public où les cultivateurs des environs se rendaient deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, pour vendre leurs produits.

Les maisons étaient bâties sur les rues Notre-Dame, Sons-le-Fort, Saint-Pierre et Sault-au-Matelot. Ces rues

avec celles de Saint-Louis et Sainte-Anne sont les seules dont on constate l'existence en 1660, et qui ont conservé leurs noms jusqu'à aujourd'hui. Les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch étaient des champs en culture, et ne faisaient pas partie de la ville.

Tel était Québec il y a 219 ans, époque ou commence cette étude.

Maintenant que nous connaissons la scène principale, nous allons voir apparaître les personnages.

D'abord, je vous présente les deux grands dignitaires de la Nouvelle France, Monsieur le vicomte de Voyer d'Argenson, gouverneur général, et Mgr. de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en Canada.

D'Argenson gouverne la colonie depuis 1658. Vertueux, brave et sincèrement dévoué à la colonie, il est cependant laissé sans secours pour la défendre contre les Iroquois, toujours menaçants. C'est un homme de haute vertu et sans reproche, dit la Mère de l'Incarnation. Il demande au roi son appel, à cause, dit-il des grandes dépenses qu'il est contraint de faire, de l'insuffisance de son traitement, de ses infirmités et des oppositions qu'on lui fait tous les jours.

Mgr. François de Laval descend de la famille des Montmorency, ce nom seul indique sa haute naissance, puisqu'il est passé en proverbe comme type de la noblesse la plus illustre, en effet ne dit-on pas encore de nos jours, noble comme un Montmorency. Il est jeune encore car il n'a que 37 ans ; c'est plutôt sa grande piété que sa naissance qui l'a fait désigner par les Jésuites comme nous le verrons plus tard, au choix du roi, pour exercer les fonctions épiscopales au Canada. A une très-haute piété, l'évêque joint un étrange esprit de mortification, et un zèle extraordinaire pour la gloire de Dieu et le salut des hommes.

Mais une vie sainte et mortifiée n'implique pas nécessairement la perfection ; il n'y a qu'à lire la vie des saints pour se convaincre de cette vérité élémentaire, aussi à côté de ces vertus, l'histoire nous force à ajouter que Mgr. Laval avait, au commencement de sa carrière épiscopale, un esprit tracassier et dominateur qui le faisait s'immiscer dans différentes affaires, sans opportunité, et le portait à empiéter sur le pouvoir civil. Un

évêque peut ce qu'il vent, disait-il, d'après d'Argenson, et ce dernier ajouta qu'il ne menaçait que d'excommunication. Un changement qu'il fit dans la constitution des religieuses de l'Hôtel-Dieu, est signalé avec amertume par la mère Juchereau; d'un autre côté, la mère de l'Incarnation, parle également avec regret de notables changements dans celle des Ursulines :

" Mgr. notre prélat," écrit-elle, le 13 septembre 1660, à fait faire un abrégé de nos constitutions. Il y a ajouté ensuite ce qui lui a plu, en sorte que cet abrégé qui serait plus propre pour des religieuses du Calvaire ou des Carmélites, que pour des Ursulines, ruine effectivement notre constitution..... Nous ne disons mot pour ne pas aigrir les choses, car nous avons affaire à un prélat qui, étant d'une très haute piété, s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, n'en reviendra jamais." Et elle ajoute comme correctif: "J'attribue tout cela au zèle du très digne prélat, mais en matière de réglemens, l'expérience le doit emporter sur toutes les spéculations."

Disons de suite que j'emprunterai souvent aux écrits de cette admirable religieuse, car si l'Eglise l'a déjà déclarée vénérable à cause de sa sainteté, la postérité qui est arrivée pour elle la proclame une femme de talents hors ligne, douée d'un jugement très-droit, d'un grand esprit d'observation et d'une merveilleuse sagacité.

Je ne mentionne pas les procédés violents que l'évêque de Pétrée employa pour se débarrasser d'un rival en autorité religieuse, l'abbé de Queylus, lequel muni de lettres de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, prétendait exercer l'autorité en dépit de celle du vicaire apostolique, parce que dans cette affaire, Mgr. Laval avait incontestablement le droit pour lui.

Mais c'est surtout dans ses rapports avec le représentant du roi qu'il montra son esprit de domination. Non-seulement il disputa au vicomte d'Argenson les honneurs qu'en vertu du cérémonial des évêques, il avait droit de recevoir dans l'église, mais encore il revendiquait la préséance sur lui dans les réunions purement civiles, sur ce dernier point le roi trancha la difficulté en assignant à l'évêque la seconde place.

Mais tant que la dispute ne fut pas réglée la perplexité fut grande, surtout chez les Jésuites où ordre avait été donné que, lorsque les deux dignitaires se trouveraient ensemble, les élèves devaient saluer l'évêque le premier. Un jour deux entre eux s'oublièrent. " Charles Conillard et Ignace de Repentigny, poussés et séduits par leurs parents, dit le Journal des Jésuites, firent tout le contraire et saluèrent monsieur le gouverneur le premier, ce qui offensa puissamment monsieur l'évêque que nous tachâmes d'apaiser, et les deux enfants eurent le fouet le lendemain pour avoir désobéi."

Hâtons-nous d'ajouter que dans les différentes disputes qui eurent lieu par la suite, entre l'autorité civile et Mgr. de Laval, ce dernier, quoiqu'en disent certains écrivains, eut toujours pour lui la justice, la morale et le droit.

Pour bien comprendre ces querelles relatives aux honneurs et à la préséance, et ne pas les considérer comme des puérités indignes de si hauts personnages, il faut bien connaître les mœurs de l'époque dans la Nouvelle France, mœurs qui étaient le reflet de celles de la mère-patrie.

Là les honneurs étaient les attributs inhérents aux dignités civiles ou religieuses, ils en étaient pour ainsi dire la personnification. Tout était réglé selon un cérémonial et une étiquette convenus, et la moindre infraction entraînait des disputes et des querelles sans fin. Il n'y a qu'à lire les mémoires du temps et surtout ceux du duc de Saint-Simon pour se convaincre de la vérité de cette assertion.

Mais revenons à notre sujet.

Le vicomte d'Argenson eut enfin le successeur qu'il demandait depuis deux ans, ce fut le baron Dubois d'Avangour qui arriva ici en 1661.

L'évêque de Pétrée avait lancé l'excommunication contre les traîtres d'eau-de-vie aux sauvages, et il fut soutenu par le nouveau gouverneur qui, par une ordonnance, avait fait les mêmes défenses sous des peines très-sévères, mais un jour une femme de Québec leur en ayant vendu une bouteille fut mise en prison pour cette offense.

Le père Lalemant, par charité, voulut intercéder pour elle auprès du gouverneur, dit l'abbé Faillon, mais celui-

ci, par une résolution bien contraire à son ordonnance, lui répondit brusquement, que puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas punissable pour cette femme, elle ne le serait plus pour personne, et qu'à l'avenir tous en profiteraient.

Dès que les habitants eurent appris que le gouverneur permettait la traite ils en profitèrent et les désordres devinrent bientôt très-grands. Mgr. de Laval crut devoir renouveler l'excommunication contre les traiteurs, mais avec une prudence qu'on ne saurait trop louer, il avait eu le soin de consulter auparavant la Sorbonne, et la consultation des théologiens éminents de cette institution, datée à Paris, le 1er février 1662, conclut : " que le prélat peut défendre sous peine d'excommunication *ipso facto* aux européens la vente de telles boissons, et traiter ceux qui seraient désobéissants et réfractaires comme des excommuniés. "

On conçoit qu'après cela la bonne intelligence entre le gouverneur et l'évêque était rompue, mais cette fois celui-là avait pour lui la morale et le bon droit. Cependant à cause des troubles et désordres, dit le Journal des Jésuites, l'évêque fut obligé de lever l'excommunication ; ensuite il se décida à passer en France pour porter ses plaintes à la cour et pour régler diverses affaires temporelles.

Le commerce des boissons étant libre, l'eau-de-vie coula à flot parmi les sauvages et les canadiens, d'où il s'en suivit un redoublement de désordres pendant le reste de l'année, jusqu'à ce qu'enfin il sembla que le Ciel outragé voulut se venger en envoyant un fléau qui, sans atteindre les colons dans leurs personnes ou leurs biens, était de nature à leur inspirer une terreur salutaire ; je veux parler du grand tremblement de terre de 1663.

Au sujet de cet événement je me contenterai de citer le Journal des Jésuites qui, dans son laconisme et sa naïveté en dit plus long et en parle plus éloquemment que les autres écrits du temps : " Les jours gras, dit ce Journal, furent signalés entre autres choses, par un tremble terre effroyable et surprenant, qui commença une demie-heure après la fin du salut de lundi, 5 février, savoir, sur les 5½ heures et dura environ deux *miserere* ; puis la nuit et les jours et nuits suivantes à

diverses reprises, tantôt plus forte, tantôt moins forte. Cela fit du mal à certaines cheminées et autres légères pertes et dommages, mais fut un grand bien pour les âmes, car le mardi gras et le mercredi des Cendres on eut dit que c'était un jour de Pâques, tant les confessions et communions et toutes les autres dévotions furent fréquentes. Cela dura jusqu'au 15 de mars ou environ, assez sensiblement."

Cependant, des changements importants se préparaient pour la colonie. Le baron Dubois d'Avaugour avait été rappelé sur les plaintes des Jésuites, dit un écrit du roi, et M. de Saffray Mézy nommé gouverneur, toujours à la recommandation des Jésuites; je citerai mon autorité plus loin. Enfin, d'après la volonté formelle du roi la compagnie des cent associés s'était demis de la direction et de la propriété de la Nouvelle-France, ce qui la fit rentrer dans le domaine royal. Le premier acte de possession que fit le roi fut de créer un conseil d'administration de la colonie qu'il appela le Conseil Souverain, lequel devait être composé du gouverneur, de l'évêque ou du premier dignitaire ecclésiastique lesquels devaient choisir conjointement et de concert les autres membres, de 5 conseillers, d'un procureur-général et d'un greffier. D'après l'édit de création de ce Conseil qui fut promulgué au mois d'avril 1663, il devait connaître de toutes causes civiles et criminelles pour les juger souverainement, et y procéder autant que possible en la forme gardée au parlement de Paris. Le roi se réservait le droit de changer, de réformer et d'annuler les lois passées et les sentences rendues. Le Conseil avait encore le pouvoir de commettre à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières des personnes chargées de juger en première instance, sauf l'appel au Conseil. les procès entre particuliers, de nommer des greffiers, notaires, huissiers et autres officiers de justice. Pour me résumer je dirai que le Conseil Souverain était en même temps une cour d'appel, un conseil exécutif et un parlement.

Les premiers conseillers nommés par le gouverneur et l'évêque, ainsi que le voulait l'édit royal furent Louis Rouer, sieur de Villeray, Jean Juchereau, sieur de la Forté, Denis Joseph Ruette d'Auteuil, sieur de Mon-



ceaux, Charles Le Gardeur, écuyer, sieur de Tilly, et Mathieu Damours, sieur Deschaufour ; Jean Bourdon fut nommé procureur-général, et Jean-Baptiste Peuvret, sieur de Mesnu, greffier du Conseil. Le Conseil s'assemblait généralement une fois par semaine, et ce jour là une messe était dite à son intention. Quand le séminaire de Québec fut établi ce fut un de ses prêtres, et non les Jésuites, qui fut chargé de ce pieux devoir. On voit même dans les registres qu'en 1682, le conseil devait au Séminaire la somme de 240 francs pour messes ainsi dites, et dont il ordonna le payment. Chaque conseiller recevait 300 francs de traitement, et quand l'un d'eux mourait le conseil payait les frais funéraires.

Le Conseil s'assembla le 18 septembre 1663 pour la première fois. Tout alla bien pendant quelque temps. Comme il n'y avait point de juges ni d'intendant, le Conseil eut à juger une multitude de causes, et à s'occuper des détails les plus minimes d'administration. Il afferma pour trois ans moyennant 39,000 francs la traite de Tadousac au sieur Aubert de la Chesnaye, défendit de vendre de la boisson aux sauvages, imposa un droit de 10 p. 100 aux marchands sur leurs importations, leur permit de vendre leur marchandises à une avance de 65 p. 100 sur leurs factures. Il nomma de nouveau M. de Maisonneuve gouverneur de Montréal, ainsi que M. de Sully comme juge, nomma M. P. Boucher gouverneur des Trois-Rivières, juge à la même place, donna des commissions aux notaires Gloria et Aubert, etc., etc.

Mais la bonne entente entre le gouverneur et l'évêque ne dura pas longtemps ; dès le 13 février 1664 la guerre éclata entre les deux puissances et voici ce qui y donna lieu. La compagnie des cent associés avait envoyé un agent spécial en Canada, et elle avait fait choix de Péronne Dumesnil, avocat au parlement de Paris, personnage madré et retors ; mis en rapport avec les agents canadiens de cette même compagnie, de Villeray d'Auteuil et Bourdon, il avait eu maille à partir avec eux, et il entretenait à leur égard une animosité non motivée.

Dumesnil s'insinua dans la confiance du gouverneur, et lui persuada que ces trois personnes qui faisaient partie du Conseil étaient des gens malhonnêtes et entièrement vendus et dévoués à l'évêque.

De Saffray Mesy auquel, comme à ses prédécesseurs, et plus encore peut-être, l'autorité et l'influence du prélat portait ombrage, se laissa aisément persuader, et il en vint à la résolution de démettre ces trois personnes de leurs charges. Il fit signifier sa détermination à l'évêque par un écrit dans lequel il était dit : "qu'ils avaient été nommés à la persuasion du dit sieur de Pétrée qui les connaissait entièrement ses créatures. Priant le dit évêque d'acquiescer à la dite interdiction, et vouloir procéder par l'avis d'une assemblée publique à nouvelle nomination de conseillers à la place des interdits." Cet écrit fut lu et affiché au poteau public au son du tambour.

A cet écrit l'évêque répondit avec modération et dignité. "Laisant à part" écrit-il au gouverneur, "les paroles offensives et injurieuses, je répond à la prière que Monsieur le gouverneur m'y fait, que ni ma conscience, ni mon honneur, ni le respect et l'obéissance que je dois aux volontés et commandement du roi ne me le permettent, jusqu'à ce que les dénoncés soient convaincus des crimes dont on les accuse."

Ici je me sens parfaitement à l'aise pour justifier l'attitude prise par l'évêque et son refus d'acquiescer à la demande du gouverneur; je m'appuie pour cela sur deux raisons irrefutables.

La première c'est que, par l'édit de création du Conseil Souverain, le roi avait ordonné que le choix des conseillers serait fait *conjointement et de concert* par le gouverneur et par l'évêque, donc le premier ne pouvait pas démettre des conseillers sans le consentement de l'autre. La deuxième c'est qu'en voulant laisser le choix des conseillers à la place des interdits, au suffrage populaire, autrement dit à l'élection, le représentant de Louis XIV agissait en contravention flagrante et absurde aux idées de son souverain, monarque absolu et jaloux de son autorité, qui disait, l'Etat, c'est moi. Qu'on s' imagine, par exemple, un gouverneur d'une province française voulant faire élire des officiers publics par le peuple, le grand roi dans sa colère l'eût bien vite fait enfermer à la Bastille pour le punir de son insolence et de sa témérité.

"Ce pendant les grandes brouilleries, comme s'exprime

le Journal des Jésuites, entre les puissances s'apaisèrent, le gouverneur se désista de ses démissions; il y eut une trêve que j'appellerai la trêve des Pâques, et tout parut rentrer dans l'ordre.

Mais quand l'année d'office des conseillers fut expirée, c'est-à-dire en septembre, le gouverneur demanda par écrit à l'évêque de les changer, celui-là ne voulut pas y consentir et tint ferme pour la continuation des mêmes conseillers en office, jusqu'à ce que, écrivait-il au gouverneur, le marquis de Tracy, qui avait été nommé lieutenant-général de toutes les possessions françaises en Amérique, fut arrivé à Québec. Le gouverneur ne voulut pas consentir à ce délai; et, séance tenante, il informa de la Ferté, d'Auteuil, de Villeray et Bourdon, qu'ils ne faisaient plus partie du Conseil. Bourdon protesta, insolument, dit le texte des délibérations, le gouverneur le fit sortir de force et maltraiter par ses valets, et le 24 septembre, de sa propre autorité, il reconstitua le Conseil en gardant de Tilly et Damours qu'il reconnaît comme bons serviteurs du roi, et fit prêter serment comme conseillers à Nicolas Denis, Jacques Cailhaut, sieur de la Tesserie et à Peronne de Mazé, fils de Peronne Dumesnil. Il nomma le sieur de Lotbinière procureur-général, démit Pouvret de Mesnu de sa charge de greffier et la donna au notaire Fillion. Mgr. de Laval protesta par écrit contre ces nominations, mais ce fut en vain. Le 28 septembre, de Saffray Mezy fit afficher à la porte de l'église un avis par lequel il annonçait l'établissement de son conseil, sans mentionner l'opposition de l'évêque, et le 5 octobre, il fit publier au son du tambour reiteré une pancarte d'injures contre monsieur l'évêque et autres, dit le Journal des Jésuites qui ajoute que le gouverneur se plaignait partout qu'on lui refusait la confession et l'absolution.

Dans l'intervalle, en 24 heures de temps, il avait fait arrêter par ses gardes, de Villeray et Bourdon, et les avait fait embarquer sur un vaisseau qui partait pour la France,

Le nouveau Conseil continua à siéger régulièrement, bien quo formé illégalement. Vers la fin de l'année le gouverneur tomba malade de la maladie qui devait le conduire au tombeau, et il finit par se réconcilier avec

l'Eglise comme il appert par le passage suivant des annales des Jésuites: " Monsieur le gouverneur étant tombé gravement malade on tacha de lui faciliter sa réconciliation avec l'église, ce qui se fit enfin au commencement de mars (1665), qu'il se confessa et communia et le jour de Saint-Joseph et de Pâques, on lui dit la messe dans sa chambre. " Il mourut le 5 mai après avoir écrit au marquis de Tracy une lettre dans laquelle il disait : " j'ai fait prier avant ma mort M. de Tilly de vous donner les lumières avec les écrits de ce que j'ai fait savoir au roi de ce qui s'est passé entre Monsieur l'évêque de Pétrée, les jésuites et moi..... Je ne sais néanmoins si je ne me suis point trompé, en me laissant trop persuader aux rapports qu'on m'avait fait. " Dans son testament il avait demandé d'être enterré dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu et il avait donné son cœur au monastère des capucins de Caen.

Ce fut le 30 mai 1665, que Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant-général du roi, en ses possessions en Amérique, arriva à Québec avec quatre compagnies du régiment de Carignan. Les conseillers avaient fait bâtir une galiote et étaient allés à sa rencontre jusque vers l'Île-aux-Coudres. Je fais remarquer en passant que cette galiote, ou long bateau couvert pour voyager sur les rivières, est le premier navire bâti en Canada.

En débarquant, le marquis fut conduit à l'église où l'évêque de Pétrée le reçut solennellement et où l'on chanta un *Te Deum* avec l'orgue et la musique, dit un mémoire du temps. M. de Tracy était un beau veillard de 60 ans, grand seigneur dans toute la force du terme, aimant le faste et la représentation. Lorsqu'il sortait dans les rues de la ville de Québec il était toujours précédé de quatre pages et de 24 gardes, portant les couleurs du roi, six laquais le suivaient et, auprès de lui, étaient toujours plusieurs officiers. " M. de Tracy, " écrit la Mère de l'Incarnation " est arrivé avec un grand train, je crois que c'est un homme choisi de Dieu pour l'établissement solide de ces contrées, pour la liberté de l'église, et pour l'ordre et la justice."

Dans sa traversée de la France en Amérique, le marquis eut à essayer de violentes tempêtes, surtout sur les

côtes du Portugal, c'est alors qu'il fit un vœu qui s'accomplit par le don d'un superbe tableau, à l'église de Sainte-Anne de Beaupré, que les nombreux pèlerins peuvent voir encore, car cette peinture est placée au-dessus du maître autel de ce sanctuaire vénéré.

“ Bientôt après l'arrivée du marquis de Tracy, dit l'abbé Ferland, plusieurs navires arrivèrent de France; un des premiers passagers qui parut à Québec, fut le procureur-général Bourdon, il avait sous ses soins quelques filles choisies par ordre de la reine. Mais ce qui causa une grande joie parmi les habitants et un vif étonnement aux aborigènes fut le débarquement de douze chevaux que le roi envoyait au Canada. A l'exception d'un cheval donné près de 20 ans auparavant à M. de Montmagny, c'était les premiers qu'on y voyait, et les sauvages s'étonnaient que les originaux de France (c'est ainsi qu'ils appelaient les chevaux nouvellement arrivés) fussent si traitables et si soumis aux volontés de l'homme. Vers la fin août deux autres navires entrèrent dans la rade de Québec, chargés chacun de quatre compagnies du régiment de Carignan. Avec ces troupes étaient M. de Salières colonel du régiment. En septembre trois navires apportèrent huit autres compagnies, puis M. Courcelles nouveau gouverneur et M. Jean Talon intendant, enfin, le 2 octobre arriva de Normandie un navire portant 130 hommes de travail, tous en bonne santé, 82 filles dont 50 venant de l'Hôtel-Dieu de Paris. Le nombre de personnes venues de France pendant la saison de l'été était presque aussi considérable que toute la population française résidente en Canada. ”

Le regretté et savant historien a parfaitement raison puisque en 1663 on estimait la population à un peu plus de 2,000 âmes, et que d'après le recensement de 1666, le premier qui fut fait dans la Nouvelle-France, on constata que la population était de 3,215 âmes.

Le marquis de Tracy et le gouverneur Courcelles s'engagèrent bientôt dans une guerre avec les Iroquois, guerre qui se termina par la défaite de ces indomptables ennemis de la colonie française.

Sur l'ordre du marquis de Tracy, le Conseil suspendit ses séances le 23 septembre 1665, jusqu'au 6 décembre

1666, ou il fut reconstitué par la nomination des sieurs de Villeraÿ, de Gorribon, de Tilly, Damours et de la Tesserie; le procureur général Bourdon et le greffier Pouvret furent réintégrés dans leurs fonctions. Comme on le voit c'était une éclatante revanche des injustices de Saffray Mezy.

Dans l'intervalle de la suspension du Conseil ce fut donc uniquement sur l'intendant Talon que reposa l'administration de la colonie, et de fait ses attributions étaient assez étendues pour, au besoin lui permettre d'administrer seul, car il était dénommé et il avait les pouvoirs d'intendant de justice, police et finances, mais sauf à l'amiable il n'exerça pas les fonctions de juge, ainsi que le roi le lui recommandait par ses instructions dont partie se lit comme suit :

“ Il faut que l'intendant sache bien que la justice est établie pour le bonheur des peuples et l'accomplissement des intentions principales du roi, et qu'il veille à ce qu'elle soit rendue par le conseil avec intégrité, sans cabale et sans frais. Enfin, bien que l'intendant ait le pouvoir de juger seul, souverainement et en dernier ressort, les causes civiles, il est bon qu'il ne se serve de ce pouvoir que rarement, laissant leurs libertés aux juges établis. Il doit établir une bonne police pour contrôler l'administration des deniers publics, la culture des terres et l'organisation des manufactures.....

“ Il faut que l'intendant s'occupe de faire préparer des terres et des habitations pour celles des nouvelles familles qui n'auraient pas d'autres ressources; au moins 30 ou 40 habitations pour chaque année. Enfin le roi considérant tous ses sujets du Canada, depuis le premier jusqu'au dernier, comme ses propres enfants, l'intendant s'étudiera à les soulager en toute choses et à les exciter au travail et au commerce qui seuls peuvent les soutenir en ce pays. Et d'autant que rien ne peut mieux y contribuer qu'en entrant dans les détails de leur intérieur, il est à propos qu'il visite toutes les habitations pour voir ce qui en est, et de plus qu'il pourvoie à toutes leurs nécessités, afin qu'en faisant les devoirs d'un bon père de famille, il puisse leur donner les moyens de subsister et même d'étendre leurs exploitations.

“ Il verra à établir des manufactures, et à attirer des

artisans pour les choses les plus nécessaires, et dont on trouve les matières premières en abondance dans le pays; et dès lors on ne sera plus obligé d'y importer de la toile, des draps et des chaussures, et on peut compter pour cela sur l'aide du roi qui est persuadé qu'il ne peut employer une forte somme d'argent à un meilleur usage."

Par les instructions qui précèdent on voit la sollicitude paternelle de Louis XIV pour la colonie de la Nouvelle France, mais on reconnaît particulièrement la clairvoyance, l'esprit pratique l'attention et le zèle du ministre qui venait de succéder au cardinal Mazarin; j'ai nommé le grand Colbert. Mais poursuivons la lecture de ces instructions; comme histoire retrospective elles offrent un intérêt de premier ordre: "Le sieur Talon sera informé, continue l'écrit du roi, que ceux qui ont fait des relations les plus fidèles et les plus désintéressées du dit pays ont toujours dit que les Jésuites (dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent) y ont pris une autorité qui passe au-delà des bornes de leur véritable profession qui ne doit regarder que les consciences. Pour s'y maintenir ils ont été bien aises de nommer le sieur évêque de Pétrée pour y faire les fonctions épiscopales, comme ils ont en dans leur entière dépendance, et même jusqu'ici ils ont nommé les gouverneurs pour le roi en ce pays-là, ou ils se sont servis de tous moyens possible pour faire révoquer ceux qui avaient été choisis pour cet emploi, sans leur participation; en sorte qu'il est absolument nécessaire de tenir en une juste balance l'autorité temporelle qui réside en la personne du roi, et la spirituelle qui réside en la personne du dit évêque et des Jésuites, de manière toutefois que celle-ci (l'autorité spirituelle) soit inférieur à celle-là, l'autorité du roi.

Passant ensuite aux querelles récentes entre les gouverneurs, l'évêque et les Jésuites, il continue: "l'Intendant sera informé que les jésuites firent tant de plaintes contre le sieur baron Dubois d'Avaugour, qui était gouverneur du pays que le roi, pour leur donner satisfaction, se résolut, non-seulement de le rappeler, mais même de leur laisser le choix d'un autre gouverneur; ils jetèrent dont les yeux sur le sieur de Mézy qui faisait

profession d'être dévot, et qu'ils croyaient sans doute qu'ils se conduiraient par leurs sentiments, mais ils se sont trouvés courts dans leurs mesures, quand il a été en possession du commandement, parce que diverses passions de colère et d'avarice qu'il avait caché dans les commencements ont éclaté "....."

Ici un écrivain quelque peu superficiel ne manquerait pas de poser de grands points d'admiration, ce qui voudrait dire : voyez donc ces affreux intriguants de Jésuites, ils avaient tout en mains ici, puissance temporelle et puissance spirituelle, ils nommaient les gouverneurs, et qui plus est ils ont nommé le premier évêque du Canada, et ce par leur seule influence en cour.

Mais pour celui qui connaît l'administration en France sous la monarchie absolue, et surtout sous Louis XIV, ceci s'explique de la manière la plus naturelle.

Sous le grand roi, le pouvoir était entièrement concentré entre ses mains, et il l'exerçait avec l'aide d'un ministre et de ceux qu'il jugeait quelquefois à propos d'appeler dans ses conseils. On conçoit qu'il ne pouvait voir à tout par lui-même, dans ce cas, quand une fonction publique comme celle du gouverneur, était à remplir, il s'adressait naturellement aux personnes les plus importantes et les plus éclairées que cela concernait, pour avoir leur avis sur le choix d'une personne ; or, en Canada, il est incontestable que les Jésuites qui y séjournaient depuis longtemps, qui avaient évangélisé les sauvages, aidé l'autorité civile de leurs conseils et de leur influence, étaient les personnes les plus propres à donner leur avis sur le choix des commandants, et, s'ils nommèrent des gouverneurs, il est évident qu'ils avaient été consultés sur le choix à faire de ces hauts fonctionnaires.

On peut dire la même chose de l'évêque. Le roi qui avait droit de présenter une personne à la cour de Rome, quand un siège épiscopal devenait vacant ou à créer, consulta nécessairement ceux qui jusqu'alors y avaient exercé l'autorité spirituelle dans la Nouvelle France, et voilà comment Mgr. de Laval fut nommé par les Jésuites, ainsi que le dit l'écrit du roi. Cette question importante demanderait de plus amples développements, mais le défaut de temps me force à me borner à ces explications sommaires.



Si jamais Colbert eut la main heureuse dans le choix d'un officier aussi important que celui d'intendant de la colonie, ce fut lorsqu'il choisit Jean Talon.

L'intendant était un administrateur de premier ordre, il était partout, il voyait et provoquait tout, et si Champlain fut le fondateur de la colonie, on peut dire que c'est Talon qui l'a établie d'une manière solide et durable. L'agriculture, le commerce et l'industrie étaient les objets de sa sollicitude et de ses soins. Il encouragea la culture du blé, et du chanvre, établit des manufactures de toiles, etc. Il fit bâtir une halle, une tannerie et une brasserie qui resta sa propriété. Il fit faire des défrichements considérables à Charlebourg; ces défrichements portèrent les noms de bourg-royal, bourg la Reine et bourg Talon. Érigés en baronnie en 1672, ils furent en 1675, érigés en sa faveur en comté, sous le nom de comté d'Orsainville. Le portrait de cet intendant modèle, se trouve au parloir de l'Hôtel-Dieu de Québec, car il fut un des bienfaiteurs de ces bonnes religieuses.

Le gouvernement colonial prenait un soin tout particulier des intérêts matériels des colons, mais l'éducation fut la part du clergé et des ordres religieux. A Montréal c'était les Sulpiciens et les sœurs de la Congrégation, à Québec les Jésuites et les religieuses Ursulines.

Cependant Mgr. de Laval voulut adjoindre à son grand séminaire, un petit séminaire, pour y recevoir les élèves destinés surtout au sacerdoce, et pour cela, il fit accommoder une vieille maison achetée de madame Couillard. Le 9 octobre 1668, fête de la Saint-Denis, il fit solennellement l'ouverture de ce petit séminaire dont les débuts furent bien modestes, mais qui devait atteindre le premier rang parmi les institutions enseignantes du pays.

Les élèves suivaient les cours avec les externes des Jésuites, car malgré les dons généreux de Mgr. de Laval, ce séminaire n'avait ni les ressources pécuniaires, ni le logement convenable, ni les professeurs nécessaires à un cours complet. Ces élèves paraissent avoir toujours porté l'uniforme qu'ils portent aujourd'hui, car la Potherie qui écrivait vers 1695 dit à ce sujet : " Il y a au séminaire 80 pensionnaires qui vont au collège des jésuites. Leurs habits sont uniformes ayant un capot bleu à la canadienne, sur lequel il y a un passe-poil d'étoffe blanche."

Mgr. de Laval a trouvé dans les prêtres du séminaire qui s'y sont succédés jusqu'à ce jour de dignes et zélés continuateurs de son œuvre immortelle, et ce sera leur éternelle gloire d'avoir fondé l'Université Laval, où les professeurs enseignent avec une science profonde et une sûreté de doctrine que le public instruit et l'Eglise s'accordent à reconnaître.

Et pour rendre mieux hommage au fondateur du séminaire de Québec, au père de l'église du Canada, empruntons à M. Chs. de Bonnechose les belles paroles qu'il a dites au sujet de sa famille, dans un excellent écrit intitulé : *La fin des Montmorency* : " Il existe encore, dit-il, ce grand souvenir (des Montmorency) dans cette France d'au-delà l'Atlantique qui garde pieusement le culte des gloires de la vieille mère patrie ; il vit là-bas dans le nom de cette grande université de Montmorency Laval, véritable foyer de la nationalité française-canadienne : et il vivra aussi longtemps que le fougueux Montmorency lancera dans l'abîme ses flots écumants. "

Au nombre des sujets qui occupa l'intendant Talon, fut l'administration de la justice, aussi dès 1666 il avait reçu le Séminaire de Saint-Sulpice à foi et hommage pour les seigneuries de Montréal, avec droit de haute moyenne et basse justice, et il ordonna que les Messieurs du Séminaire seraient maintenus dans la possession de leur justice. Ce fut M. Dailleboust, fils du gouverneur de ce nom, qui eut la charge de juge. Notons en passant la démission injuste et presque inexplicable de M. de Maisonneuve du gouvernement de Montréal, démission faite par le marquis de Tracy en 1665, je dis injuste car M. de Maisonneuve avait administré avec une grande habileté, et avait déployé un grand courage dans les guerres auxquelles il prit part contre les Iroquois. Son successeur qui ne fut nommé qu'en 1669, M. Perrot, neveu de Talon dont il avrit épousé la nièce, était d'un caractère violent et d'une cupidité incroyable, qu'il poussa au point de troquer son habit officiel de gouverneur contre des fourrures, en sorte que l'on vit un jour de foire du mois d'août, un sauvage se promener en se pavanant dans les rues de Montréal, avec les habits du gouverneur.

A Trois-Rivières, M. Pierre Boucher, gouverneur et

juge en même temps se démit de ces dernières fonctions et ce fut M. Leneuf du Herisson qui le remplaça. Québec n'eut un juge qu'en janvier 1667, ce fut M. Théandre Chartier de Lotbinière qui fut investi de la charge. Avant la nomination de ce magistrat, c'était le Conseil Souverain qui jugeait toutes les causes civiles et criminelles.

C'est extraordinaire comme à cette époque il régnait dans la colonie, surtout dans la juridiction de Québec un esprit de contention et de chicane, et cependant tout bien considéré ce n'est pas étonnant. Une grande partie de nos ancêtres venaient de la Normandie, or la réputation de plaideurs est acquise aux Normands de temps immémorial, et dans cette Normandie si chère à nos cœurs, si l'on en croit la légende, on fait suivre l'oraison dominicale de la prière suivante moins chrétienne ; mais plus adaptée aux inclinations : " Mon Dieu je ne vous demande pas de biens, mettez moi seulement à côté de quelqu'un qui en a. "

Donc nos Normands du district de Québec s'en donnaient à cœur joie, nous avons un tribunal sous la main, se disaient-ils puis nous n'avons rien à faire pendant l'hiver, plaidons, et ils plaiderent tellement, que du 26 septembre 1663 au 23 août 1664, il n'y eut pas moins de 425 causes, pour une population d'à peu près 1500 âmes, qui ressortissait à Québec, c'est-à-dire plus d'un procès par quatre habitants.

L'arrivée d'un intendant aussi zélé que Talon mit fin à ces désordres. Il ne se contentait pas de terminer à l'amiable les différends à Québec, mais en voyageant de la capitale à Montréal, il s'arrêtait dans tous les grands centres, entendant les plaintes de chacun, apaisant les querelles et terminant les procès, sans avoir recours aux formes de la justice. De plus, la mère Juchereau dit qu'il s'étudiait avec l'affection d'un père à secourir les pauvres, qu'il entraît dans les détails les plus minutieux, visitait les habitants dans leurs demeures, s'informait de leurs récoltes, leur enseignait comment en tirer le plus de bénéfices possible, et Dollier de Casson dit qu'il visita chaque maison de Montréal, donnant aide, de la part du roi, à tous ceux qui en avaient besoin.

La législation pénale concernant le meurtre et le viol ne s'étendait qu'aux colons français, et il fallut une ordonnance spéciale du Conseil Souverain pour soumettre les sauvages à la même peine qui était celle de mort. Cette ordonnance en date du 23 avril 1664, ne laissa pas que de surprendre extraordinairement les sauvages chez lesquels, dans leurs idées de morale primitive, l'homicide par vengeance, et le viol ne constituaient pas des crimes. Aussi un sauvage algonquin nommé Robert Hache, accusé et convaincu de viol sur la personne d'une canadienne de l'Ile d'Orléans, ne fut-il pas peu surpris de se voir condamné à mort. Le Conseil, pour ne pas se montrer trop sévère, assembla les chefs des tribus amies pour leur faire part de cette législation, et leur dire que le viol était un cas pendable. Le chef des Algonquins fit au Conseil cette verte réplique : " nous ignorions que le viol fut punissable de mort, mais si nos jeunesses n'ont pu si bien se comporter en quelques rencontres qu'elles n'aient donné quelques sujets de plaintes, les jeunesses françaises n'en ont pas non plus été exemptes." Le gouverneur accorda à Hache sa grace pleine et entière.

La charge de bourreau n'était pas une sinécure, car beaucoup de délits étaient punis par le pilori, le cheval de bois, les coups de verge aux carrefours, l'application de la fleur de lys avec un fer chaud sur l'épaule droite, enfin la pendaison. Son salaire régulier était de 30 livres et il était logé aux frais du gouvernement, mais dans les exécutions capitales, il avait un supplément de 10 francs pour l'érection de la potence; aussi cette charge était peu enviée.

Nous sommes au mardi 15 février 1667, c'est un jour de marché, car en vertu des réglemens de police, les mardis et vendredis sont les jours fixés pour la vente des denrées par les cultivateurs. Le blé se vend quatre francs, et à ce prix c'est une offre légale, c'est-à-dire, qu'un débiteur peut l'offrir à son créancier en paiement de sa dette, le lard 6 sous, le bœuf 8 sous la livre, le pain 10 sous pour quatre livres, car il est d'usage que les cultivateurs apportent cet aliment au marché; un cent d'anguilles se vend un écu, et ce bon marché n'a rien qui puisse étonner, car l'anguille était d'une telle abondance

à Québec et au-dessus, qu'un habitant de la seigneurie du Platon en prit jusqu'à 3000 dans une seule marée.

Il est onze heures du matin, l'exécuteur des hautes œuvres apparaît conduisant un délinquant. Ce bourreau est un ancien domestique du conseiller Denis, il l'a volé effrontément avec circonstances aggravantes, ce qui lui a valu le sentence de mort, si mieux il n'aime accepter la charge d'exécuteur des hautes œuvres alors vacante. Inutile de dire qu'il a préféré pendre les autres que d'être pendu, puisqu'il est dans l'exercice de ses fonctions. Le condamné que j'appellerai Pierre, a commis un petit larcin dans les magasins du roi. Il est mis sur le cheval de bois, espèce d'instrument de supplice à peu près semblable aux chevalets de nos scieurs de bois, mais plus grands. Il porte sur le dos et sur la poitrine un écriteau, contenant ces mots. " Pour avoir volé le roi ; " on lui met de plus un poids de 6 livres à chaque pied, et il reste là pendant une heure, exposé aux moqueries et aux avanies du public.

En 1669, nous retrouvons l'homme rouge dans l'exercice de ces fonctions, mais cette fois, la chose est beaucoup plus grave ; il s'agit d'une double exécution capitale.

Pour une raison que je dirai toute à l'heure, beaucoup de jeunes filles se mariaient à l'âge de 12, 13 et 14 ans, et les jeunes gens de 16 à 20 ans. Un de ces mariages tourna mal. La jeune femme que j'appellerai Elizabeth marié à Julien, à l'âge de 12 ans 7 mois, n'avait pas, comme il est facile de le comprendre, la conscience de ses devoirs d'épouse et de femme de ménage. Un jour son mari voulut la corriger, sans doute comme on corrige une enfant mutine et indocile, alors le beau-père et la belle-mère qui résidaient avec lui, tombèrent sur Julien à coups de bâtons et de pioches, et le frappèrent tellement qu'il mourut sous leurs coups.

Traduits devant M. de Lotbinière, il furent condamnés à mort, et sur l'appel interjeté au Conseil Souverain, la sentence fut confirmée. En conséquence, ils furent conduits, nus en chemise, avec une torche ardente au poing devant la cathédrale, pour demander pardon à Dieu de leur crime, et ensuite devant le château Saint-Louis pour demander aussi pardon au roi et à justice, puis transférés au marché de la basse-ville où ils furent exécutés.

Les premiers colons qui vinrent s'établir au Canada depuis Champlain jusque vers l'an 1660, étaient en grande partie des hommes seuls, peu nombreuses étaient les familles complètes, maris, femmes et enfants, aussi quand le roi songea à établir sa colonie de la Nouvelle France, d'une manière solide et permanente il songea en même temps à faciliter l'établissement de la société conjugale, en y envoyant des filles à marier ; les premières arrivées en 1665, furent enlevées en quelques jours ; elles débarquèrent le 7 octobre et le 29 du même mois, la mère de l'Incarnation écrivait : " Les cent filles que le roi a envoyées cette année ne font que d'arriver et les voilà quasi toutes pourvues. Il en enverra deux cents l'année prochaine et encore d'autres à proportion les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages et cette année il en est bien venu 500, sans parler de ceux qui composent l'armée. De la sorte c'est une chose étonnante de voir comme le pays se peuple et se multiplie. "

Le roi tint parole, et il continua à en envoyer tous les ans, ainsi que des nouveaux colons. En général c'était des filles de paysans, fortes, jouissant d'une bonne santé et habituées aux travaux des champs que Colbert faisait choisir avec beaucoup de soins par les évêques et les curés.

Le 10 novembre 1670, Talon écrivait à Colbert : " Toutes les filles venues cette année sont mariées à quinze près que j'ai fait distribuer dans les familles connues. . . Si S. M. à la bonté d'en faire passer d'autres, il serait bon de recommander que celles qui seront destinées pour ce pays ne soient aucunement disgraciées de la nature qu'elles soient saines et fortes. Trois ou quatre filles de naissance et distinguées par la qualité serviraient peut-être utilement à lier par le mariage des officiers qui ne tiennent au pays que par les appointements, " et il termine en annonçant que toutes les filles envoyées l'année précédente, au printemps, avaient été mariées, et que toutes, ou avaient eu des enfants ou étaient sur le point d'en avoir, marque, ajoute-il, de la fécondité étonnante de ce pays.

Non content d'envoyer des éléments à l'augmentation de la population, Louis XIV, par un édit du 1er. avril

1670 ordonne à l'intendant de payer aux garçons qui se marient à 20 ans et au-dessous, et aux filles à 16 ans et au-dessous 20 francs à chacun, le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi, de plus il accorde aux habitants qui auront dix enfants vivants une pension de 300 francs, et à ceux qui en auront douze quatre cent francs.

Le même édit veut que dans les villes et bourgades, les habitants qui auront le plus d'enfants soient préférés aux autres pour les charges honorifiques, et bien plus, que l'on punisse de l'amende les pères qui ne marieront pas leurs garçons et filles à l'âge respectif de 20 et 16 ans.

Stimulés par toutes ces facilités et tous ces encouragements, les mariages se multipliaient, et par suite les naissances.

Les colons se mariaient promptement et jeunes, surtout les filles ; de jeunes couples comptant 30 ans, âgés réunis des deux conjoints étaient assez fréquents. Les veuves mêmes ne pleuraient pas trop longtemps leurs époux, sans doute par obéissance aux volontés du roi. Dollier de Casson, dans son histoire de Montréal, nous rapporte qu'une jeune veuve, très-consolable celle-là, se maria avant que son défunt mari ne fut enterré.

Des familles de 8, 10, 15, 20 enfants n'étaient pas rares quelques années après, et si mon ami le Dr. Larue, qui vent absolument que les canadiens n'aient pas moins de 12 enfants, eut vécu dans ce temps-là, il aurait eu complète satisfaction ; même on vit un père de famille avoir 26 enfants. Transmettons à la postérité le nom de ce Priam canadien ; c'est le sieur Jean Poitras, menuisier, établi à Québec.

Comment vivait ces nombreuses progénitures, la mère de l'Incarnation va nous l'apprendre : " Il est étonnant, " écrit-elle, " de les voir (les enfants) en si grand nombre, très-beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelles, si ce n'est par accident, un pauvre homme aura huit enfants et plus qui l'hiver vont nus-pieds et nue-tête, avec une petite camisole sur le dos, et ne vivant que d'anguilles et d'un peu de pain, et avec tout cela il sont gros et gras. "

Au reste pour donner une idée de l'augmentation

rapide de la population, on voit par les recensements qu'en 1666 il y avait 3,215 et en 1668 il y avait :

Familles.....	1,139
Personnes qui les composent.....	5,870
Hommes capables de porter les armes.	2,000
Arpents de terre découvertes.....	15,642
Bêtes à corne.....	3,400
Minots de grains reçus (récoltés).....	130,978

“ Il sera observé que dans le présent rolle, les 412 soldats qui se sont habitués cette année au dit pays, non plus que les 300 des quatre compagnies restées en Canada n'y sont pas compris. ” (*Manuscrits de la Société Historique de Québec*).

On me demendera peut-être, mais à cette époque la vie était-elle facile ? A cette question je répondrai qu'il en était alors comme il en est encore aujourd'hui, les paresseux, les incapables, vivaient dans la misère, mais les hommes laborieux, et habiles gagnaient bien leur vie, les journaliers avaient 40 sous par jour, les hommes de métier un écu à trois francs, l'ouvrage ne manquait pas à la ville et à la campagne, d'ailleurs, ils avaient toujours la ressource de se vouer à l'agriculture, et alors voici ce qui arrivait, c'est encore la mère de l'Incarnation qui parle : “ Quand une famille commence une habitation ” écrit-elle, “ il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison, mais ces premières difficultés étant passées ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on peut l'être dans un pays nouveau comme celui-ci. Au commencement ils vivent de leurs grains, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Et pour le vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons et débitent du bois de charpente qu'ils vendent très-cher. Ayant ainsi le nécessaire ils commencent à faire trafic et de la sorte ils s'avancent peu-à-peu. ”

Quand aux nobles et aux seigneurs, ils vivaient du commerce et de la culture de leurs terres ; pour la der-



nière fois je citerai l'incomparable annaliste à laquelle j'ai si souvent emprunté. Parlant des forts de la rivière Richelieu, la Vénérable Marie de l'Incarnation écrit ce qui suit. " Les forts qui ont été faits sur le chemin des Iroquois sont demeurés avec leurs garnisons, l'on y défriche beaucoup surtout au fort de Chambly et de Sorel. Ces messieurs qui sont fort honnêtes gens sont pour établir des colonies françaises. Ils y vivent de ménage, y ayant des bœufs, des vaches, des volailles. Ils ont de beaux lacs fort poissonneux tant en hiver qu'en été et la chasse y est abondante en tout temps. L'on a fait des chemins pour communiquer des uns aux autres parce que, les officiers y font de fort belles habitations, et font bien leurs affaires par les alliances qu'ils contractent avec les familles du pays. "

Pour être véridique je dois dire ici qu'en général les nobles et les seigneurs vivaient avec beaucoup moins d'aisance que les ouvriers et les cultivateurs, parce que soit par fierté, soit par incapacité ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas se livrer aux travaux des champs, et qu'en général, ils avaient peu ou point de moyens. Quelques-uns cependant faisaient exception, adoptaient courageusement la culture de la terre, mêmes les dames de leurs familles les aidaient de leur travaux, " j'ai vu " écrivait le gouverneur de Denonville, " deux demoiselles de St. Ours, travailler aux récoltes et tenir les manchons de la charrue. "

Enfin, un dernier souvenir de la vie sociale au Canada et je termine ; il s'adresse plus particulièrement au monde élégant. M. Chartier de Lotbinière voulant sans doute fêter sa nomination à la charge de juge à Québec, donna un bal un mois après, et le journal des Jésuites qui consigne cet événement s'exprime ainsi : " Le 4 février 1667, le premier bal du Canada s'est fait chez le sieur Chartier, Dieu veuille que cela ne tire point en conséquence. "

De la rapide esquisse qui précède du gouvernement de la colonie à l'époque que nous avons étudié, de l'administration de la justice, et de la vie sociale au Canada, on peut tirer plusieurs conclusions.

D'abord, il est incontestable que, malgré quelques fautes, les gouverneurs, l'intendant et le Conseil Souve-

rain admirèrent les affaires de la Nouvelle France, avec sagesse, prudence et dévouement.

Les tribunaux étaient aussi bien organisés qu'ils pouvaient l'être, et notons avec honneur que la justice se rendait avec impartialité et sans frais, excepté ceux des greffiers et des huissiers, lesquels étaient fort minimes. En étendant mes conclusions, au moyen de mes longues et scrupuleuses recherches, je puis dire que j'ai parcouru les registres judiciaires du pays jusqu'à la fin du 17<sup>me</sup>. siècle, et j'ai constaté, d'après les procès criminels, en tenant compte de la population, et en comparant avec les statistiques judiciaires de nos jours, que le niveau moral des colons d'alors était à peu près le même que celui de la population canadienne française actuelle, que l'on reconnaît être une des plus morales des doux continents.

Si en sus de ce témoignage que nous rendent des documents d'une authenticité incontestable, nous évoquons des souvenirs plus nobles, celui des gloires du passé, nous trouvons au premier rang, le dévouement des hommes de Dieu venus dans ce pays pour évangéliser les tribus sauvages, et recueillant la palme du martyre. Nous trouvons encore de hardis et aventureux découvreurs pénétrant dans les régions de l'ouest et jusqu'aux Montagnes rocheuses, découvrant les plus grands lacs et les plus belles rivières du continent. Nous trouvons encore des fondateurs de villes aujourd'hui florissantes, des marins d'une audace et d'une intrépidité sans rivaux, des guerriers accomplissant comme en se jouant, pour ainsi dire, des actes d'une rare habileté et d'un courage héroïque presque incroyable ; enfin dans une sphère plus humble mais non moins méritante, la modeste et timide religieuse se dévouant à l'enseignement, où à la pénible tâche du soin des malades.

En contemplant ce beau passé, nous avons droit de mépriser nos détracteurs, nous n'avons rien à envier aux autres nations, nous devons être fiers de nos gloires nationales, et nous pouvons nous ranger avec un légitime orgueil sous le drapeau de la nationalité canadienne française.

# AGE DU SAULT-MONTMORENCY.

PAR M. L'ABBÉ

J.-C.-K. LAFLAMME, A. B., S. T. D.

---

Rien de plus agréable qu'une petite promenade sur la rive nord de notre beau fleuve, sur la côte Beaupré. Vous partez par une chaude matinée de juin, et le bateau qui vous transporte, calme et modéré de tempérament, vous permet de contempler à loisir le riche paysage qui se déroule sans cesse devant vous. Après avoir admiré le cordon continu de maisonnettes qui relie Québec au Sault-Montmorency, vous restez en extase devant cette dernière merveille. Cette masse d'eau, qui se précipite, blanche d'écume, dans un abîme de deux cent quarante pieds, a quelque chose de fascinateur. Vous regardez des heures et des heures et jamais vous n'êtes rassasié. Ce mouvement des eaux, n'est-ce pas l'image de notre pauvre existence ? Que de fois nous passons nous aussi de longues heures à nous contempler, à nous admirer avec une satisfaction orgueilleuse, sans réfléchir que, comme une onde fugitive, notre courte vie nous échappe d'un mouvement sans cesse accéléré, pour aller se perdre à jamais dans l'abîme de l'éternité.

Laissons ici nos compagnons de route continuer seuls leur voyage. Descendons à terre, et demandons à toutes ces masses rocheuses qui nous entourent, la solution du

problème que nous nous sommes posé en tête de cette étude. Notre tâche sera d'autant plus facile que déjà depuis longtemps cette question a été traitée avec beaucoup de développements dans les rapports de notre commission géologique canadienne.

Avant d'aller plus loin, il est important, pour éviter tout malentendu, de définir clairement ce qu'on entend par *âge* en géologie. Dans ces études si difficiles, si délicates, le géologue a-t-il pour but de calculer d'une manière précise le nombre d'années écoulées entre deux ou plusieurs phénomènes qu'il compare ? Ou bien, veut-il simplement, grâce à cette comparaison, avoir des données plus ou moins sûres, qui lui permettront de déterminer, avec une précision relative, l'époque de l'histoire de notre planète à laquelle on doit rapporter les phénomènes en question.

Cette dernière manière d'envisager des problèmes de cette nature est évidemment la seule possible. Quant à dire le nombre exact de siècles écoulés depuis la formation, par exemple, du rocher de Québec, jusqu'à nos jours ; il ne viendra à l'esprit de personne que cela soit réalisable. En conséquence, notre problème se réduit à déterminer, autant que les observations nous le permettront, à quelle époque géologique remonte l'origine du Sault-Montmorency.

Les données qui servent à des déterminations de ce genre sont loin d'être sûres. Un exemple fera comprendre la clef de semblables solutions.

Transportons-nous à Niagara. Devant nous toute la masse du Saint-Laurent se précipite d'une hauteur de cent cinquante pieds dans un gouffre insondable. À l'aspect de ce flot immense qui tombe sans interruption, en entendant ce bruit formidable, écho affaibli du travail de la chute, on se demande comment un rocher, quelque dur qu'il soit, peut résister à de semblables coups de massue, comment les assises pierreuses, qui encadrent la scène et que les eaux frappent sans cesse, ne volent pas en éclats et ne roulent pas avec les ondes dans le vaste réservoir de l'Ontario. Cette destruction du lit de la rivière se fait réellement, mais avec une énergie, une rapidité moindre qu'on ne serait tenté de le croire de prime abord. Le fleuve use continuellement les rochers

sur lesquels il glisse, et, dernièrement encore, tout un bloc, faisant saillie à la surface des eaux, disparaissait dans l'abîme, entraînant avec lui une tour construite par nos voisins pour permettre aux étrangers de contempler d'un coup d'œil l'ensemble du spectacle. Le mouvement rétrograde de la chute, résultat de l'usure des roches inférieures et supérieures, est très-difficile à apprécier d'une manière exacte. Ainsi, pendant que Hall et Lyell l'évaluent à un pied par année, M. Desors affirme qu'il ne dépasse pas un pied par siècle. Ajoutons que ce déplacement a nécessairement subi des variations de vitesse suivant la consistance plus ou moins prononcée de la roche du fond.

La chute Niagara est séparée des hauteurs de Lewiston par une distance de sept milles. Or, il est certain qu'*autrefois* la rivière Niagara se déchargeait dans le lac Ontario sans qu'il y eût l'ombre d'une chute, le lac ayant un niveau beaucoup plus élevé que maintenant. La chute a donc commencé près de Lewiston, au moment où, les eaux du lac s'abaissant, le premier rapide se produisit, puis la première chute, qui augmenta petit à petit, à proportion du retrait des flots de l'Ontario. Or combien de temps a-t-il fallu pour parcourir dans son mouvement rétrograde les sept milles qui séparent Lewiston de Niagara? D'après les calculs de Lyell, il lui aurait fallu 31,000 ans. En supposant que le mouvement fut moins rapide, v. g. un pouce par année, 380,000 ans se seraient écoulés depuis le commencement de cette marche vraiment sénatoriale.

Cet exemple, qui eût demandé plus de développements pour être mieux compris, suffit cependant pour faire voir quelques-unes des données utilisées dans l'étude de la géologie historique, et en même temps toute l'incertitude qui plane sur les déterminations absolues des âges géologiques. Force nous est donc de nous contenter de solutions plus générales, moins positives, et qui, précisément à cause de cela, sont plus satisfaisantes. Aussi, il est bien entendu que, relativement à notre problème, nous ne ferons que déterminer à quelle époque géologique remonte l'existence du Sault-Montmorency, après avoir étudié la cause qui le produisit.

Le Sault-Montmorency est causé par une faille, dont

la direction générale est sensiblement parallèle au fleuve et dont le plan est à peu près vertical. C'est le plan de la chute elle-même. Cette faille ou rupture de la croûte terrestre est facile à constater.

Regardez plutôt. Vous êtes sur le sommet de la côte : voyez ces assises calcaires du *Trenton* qui reposent *horizontales* de chaque côté de la rivière depuis les *Marches Naturelles* jusqu'au point où l'eau plonge dans le gouffre. Elles sont faciles à reconnaître, elles pullulent de fossiles. Là où nous sommes, près de la chute, elles viennent buter contre les schistes argileux d'*Utica* et d'*Hudson*, dont les feuillettes inclinés de 45° vers le sud forment la masse de terre qui nous sépare du fleuve,

Descendons maintenant et approchons-nous autant que le permettent les millions de gouttelettes lancées par le gouffre bruyant. Là, à la base même de l'escarpement, nous retrouvons notre calcaire *Trentonien* ; ce sont les mêmes apparences, les mêmes fossiles, la position seule est changée. L'horizontalité a disparu ; les lits sont parallèles aux argilites

Que s'est-il donc passé ? — Un phénomène géologique bien simple. — Jadis ces lits calcaires étaient au niveau de leurs confrères du sommet, horizontaux comme eux, recouverts comme eux des couches schisto-argileuses qui ne se trouvent plus maintenant qu'au sud-est. A cette époque la chute n'existait pas encore, là du moins où elle se trouve maintenant. Comment la rivière *Montmorency* se déchargeait-elle dans le *St-Laurent* ? Où était le *St-Laurent* lui-même ? Existait-il ? Autant de points d'interrogation qu'il ne nous appartient pas d'éliminer, la réponse à ces questions dépassant les limites que nous nous sommes tracées.

A un moment donné, la croûte terrestre s'est fendue parallèlement au fleuve, la partie sud-est de la crevasse s'est enfoncée de quelque centaines de pieds, et alors la rivière a commencé à creuser cette partie du lit où elle coule maintenant. Les couches schisteuses et friables, auparavant au-dessus des eaux, sont venues en contact avec elles. Elles ont été bien vite rongées par la force érosive du courant. Peu à peu la pente de la rivière s'est accentuée et à mesure que le courant se faisait plus rapide, son action sur les roches qui le contenaient

devenait de plus en plus puissante, de façon qu'à une époque donnée, le creusage du lit actuel en aval de la chute marcha avec une grande rapidité.

Cependant les eaux, qui, dans la partie supérieure de la rivière coulent sur le *laurentica*, exerçaient sur cette roche excessivement dure une action érosive à peine appréciable. Une des lèvres de la fente resta donc à peu près intacte, pendant que l'autre constituée, grâce à la faille, par des lits beaucoup plus friables, disparaissait rapidement, et cela d'autant plus que l'érosion était plus avancée, car la masse des eaux tombant de plus haut attaquait plus puissamment les assises inférieures et les transportait au fleuve en plus grande abondance. Tant qu'enfin il ne resta plus au nord qu'un roc à pente raide et unie sur lequel glissent maintenant les eaux de la rivière Montmorency.

L'inclinaison des lits placés en avant de la chute s'explique aussi facilement. Durant le mouvement de bascule qui enfonça cette partie de la faille, le frottement sur le côté immobile devait nécessairement amener comme résultat l'inclinaison que nous constatons aujourd'hui. Faites glisser le long d'un obstacle quelconque la tranche d'un livre et vous verrez les feuillets se courber, s'incliner plus ou moins, suivant l'intensité avec laquelle se fera le frottement des deux surfaces.

Il nous reste à étudier la force qui a causé cette faille et à déterminer l'époque où elle s'est produite. Pour être plus à même d'élucider ces différents points, transportez-vous un instant à l'île d'Orléans, tout droit en face de la chute. La marée est basse et dans votre promenade sur le rivage, vous ne tardez pas à reconnaître près du chenal les mêmes schistes argileux d'*Utica*, inclinés parallèlement à ceux de la chute. Puis, gagnant la falaise, vous trouvez une formation compacte, superposée à l'*Utica* en stratification concordante : c'est le groupe de Québec. Cette superposition était très-propre à tromper un observateur superficiel, d'autant plus que lorsqu'on la remarqua pour la première fois, il y a une trentaine d'années, le groupe de Québec n'avait pas encore fourni assez de fossiles pour que son horizon géologique fût déterminé d'une manière précise. Aussi disait-on alors que ces roches dures qui constituent à la fois et

les hauteurs du bout de l'Île et le Cap de Québec étaient plus récentes que l'*Utica*.

Cependant une voix discordante se fit entendre dès le principe, et cette voix avait le droit d'être écoutée. Le regretté Sir W. Logan émit l'opinion que le *groupe de Québec* devait être plus ancien que le *Trenton* et l'*Utica*.

C'est un fait constant en géologie, qu'un terrain plus bouleversé qu'un autre dans la disposition de ses lits, plus modifié dans sa constitution physique ou chimique, doit être plus ancien. A cette règle générale on ne connaît guère d'exceptions. Or un instant d'examen suffit pour se convaincre que des deux formations, *Utica* et *groupe de Québec*, la dernière est infiniment plus modifiée que l'autre. Elle est sillonnée en tous sens par des plissements nombreux et profonds; ses roches sont durcies, traversées par de nombreuses séries de joints, à tel point que dans plusieurs circonstances il est difficile de reconnaître la direction de la stratification. Rendez-vous à l'extrémité de la terrasse Dufferin, vous vous trouvez en présence du roc vif, c'est le *groupe de Québec*, et, si vous êtes encore novice en géologie, vous aurez bien du mal à indiquer la direction des lits qui sont devant vous: vous serez très-exposé à prendre la direction des joints pour celles des couches.

Sir W. Logan s'appuyait en particulier sur ces considérations générales pour affirmer que le *groupe de Québec* était inférieur à l'*Utica*, malgré la superposition apparente. M. Marcou, géologue français de renom, alors en Canada, attaqua l'opinion de M. Logan, et la discussion menaçait de se prolonger quand la découverte de fossiles à Lévis et ailleurs permit à M. Billings, paléontologiste de la commission géologique canadienne, de mettre fin au débat en donnant gain de cause à Sir W. Logan.

Restait à expliquer cette curieuse inversion, comment et pourquoi une formation plus ancienne reposait en apparence sur une formation plus récente.

Sir W. Logan dans son rapport géologique l'attribue à une immense rupture accompagnée d'oscillations gigantesques, qui se produisit à la fin du *silurien inférieur*, le long du rivage d'alors. Cette rupture eut pour effet d'amener à la surface les lits inférieurs, redressant sur leur passage l'extrémité des couches plus récentes qu'ils



rencontrèrent près de la surface. Cette inversion, parfaitement constatée à l'île d'Orléans, s'étend jusqu'à l'extrémité Est de notre province. Dans la direction opposée elle passe au nord de Québec, traverse le fleuve à un mille de l'église de Saint-Nicolas et se dirige vers les États-Unis. Là on peut la suivre jusque dans le New-Jersey, parallèlement aux Monts Appalaches.

Ce serait une grave erreur que de regarder ces plissements comme s'étant opérés tout d'un coup, par une espèce de cataclysme terrible. Au contraire, ces modifications de position et d'aspect ont été faites avec une extrême lenteur, car nulle part les lits ne sont broyés. Une force agissant subitement et avec une si grande violence aurait produit un chaos au lieu de ces ondulations régulières.

Il semble que nous voilà bien loin du Sault-Montmorency, cependant nous y touchons. Très-probablement la faille qui causa cette chute fut un phénomène secondaire, se rattachant à la grande rupture qui amena le groupe de Québec à la surface, là où se trouve maintenant l'île d'Orléans. Il est en effet très-facile de concevoir qu'un bouleversement capable d'amener cette inversion ait pu produire une faille relativement insignifiante. Impossible d'ailleurs de nier une relation intime entre ces deux phénomènes ; ils se prolongent sur deux lignes sensiblement parallèles, et les petites irrégularités que l'on constate dans la direction de la faille sont probablement le résultat d'irrégularités analogues dans le rivage laurentien sur lequel reposaient le *Trenton* et l'*Utica*.

Ainsi donc les phénomènes géologiques qui ont amené l'existence de la chute Montmorency datent des bouleversements survenus à la fin du *silurien inférieur*. A cette époque, qui précéda l'existence de l'homme de quelques centaines de siècles, la rivière Montmorency existait ; car, les terrains qu'elle parcourt étant à-peu-près exclusivement *azoïques*, elle partage avec ses sœurs de la côte Beaupré le privilège d'une antiquité à laquelle plusieurs grands fleuves, en dépit de leurs imposantes dimensions, ne pourront jamais prétendre.

Mais si cette chute existe depuis des myriades d'années, comment se fait-il qu'elle ait si peu usé le roc qui lui sert de lit ? Il semble qu'elle aurait dû entamer

profondément ces roches et se creuser, comme le Niagara, une gorge très-longue, d'autant plus qu'elle est plus ancienne que sa rivale d'Ontario.—N'oublions pas que dans cette action érosive de l'eau la consistance des lits est un facteur qui décide en grande partie du résultat. Les roches sur lesquelles coule le Niagara sont assez friables, tandis que les masses laurentiennes sur lesquelles glisse le Montmorency sont d'une dureté extraordinaire. L'eau, tout en agissant sur elles, les désagrège beaucoup plus lentement.

Au point où est maintenant rendue la chute Niagara le rivage atteint 160 pieds de hauteur. Les quatre-vingt pieds supérieurs sont un calcaire assez compacte et les lits inférieurs sont formés d'argilite friable, que l'eau pulvérise et transporte avec une grande facilité. Peu à peu le vide se fait sous les couches calcaires, qui, cédant à l'action réunie de l'eau et de la pesanteur, s'écroulent dans l'abîme : la ligne de déviation recule d'autant vers le lac Erié. Cependant comme les lits calcaires sont inclinés dans une direction opposée à celle du courant, leur épaisseur augmente à mesure que la chute se déplace, ce qui rend de plus en plus lent son mouvement rétrograde. Sans aucun doute c'est à l'existence de cette double série de calcaires et d'argilites que la chute Niagara doit d'abord d'exister et ensuite de se conserver. Dans une roche homogène soumise à l'action des eaux, l'usure, se faisant surtout au sommet, tend à le faire disparaître. Aussi est-il rare que dans ce cas les chutes plongent d'un seul bond dans leur bassin inférieur. Peu à peu se forment comme des degrés gigantesques par lesquels l'eau atteint les niveaux les plus bas. L'unité de chute n'existe pas ; elle est remplacée par une série de cascades, qui elles-mêmes tendent à s'aplanir pour n'être plus en dernier ressort qu'un simple rapide.

De tels exemples ne manquent pas dans nos rivières. Sans quitter la côte Beaupré, descendons à la rivière Sainte-Anne, nous aurons au Petit-Sault un exemple frappant de cet effet de l'érosion. Là, l'eau a rongé à une profondeur de plus de cent pieds les roches qui bordent le lit de la rivière. La différence de niveau entre le sommet de la chute et son bassin inférieur, mesurée avec le baromètre anéroïde, a été trouvé être d'à-peu-près

150 pieds ; et, bien que les couches soient ici de la formation laurentienne et par conséquent très-dures comme au Montmorency, elles ont été profondément usées par l'eau. Des masses énormes ont disparu et c'est par une suite de bonds relativement faibles que l'eau atteint son cours inférieur.

Rien au monde de plus grandiose que l'aspect de cette chute à l'époque des grandes eaux. La surface très accidentée de la rivière disparaît sous une nappe blanche, qui plonge, rebondit, retombe encore, pour aller se perdre dans la gorge étroite qui fuit sous vos pieds. Le grondement solennel des flots, les rochers abrupts qui vous entourent de toutes parts ne vous laissent voir qu'un coin du ciel par où vous arrive la lumière, et produisent une impression qui ne s'efface pas. On admire ; et l'âme se reporte instinctivement vers le Dieu de toute majesté, vers l'Auteur de tant de merveilles.

Dans son travail colossal, la rivière a creusé d'immenses chaudières ; les rochers sont insensiblement minés, et, les uns après les autres, avec une vitesse variable, ils disparaîtront. Un rapide grondera encore pendant quelque temps, puis les eaux redeviendront paisibles et tranquilles.

Certes, il serait ridicule de dire que nous verrons, nous, ces changements. Le temps nécessaire à ces modifications est tellement long que la vie humaine, l'existence même du genre humain tout entier, n'est qu'une moisissure comparée à cette durée des périodes géologiques. Cependant la lenteur de ces effets n'en infirme pas la certitude.

Il n'est pas impossible non plus que certaines oscillations du *laurentien* ne contribuent pour une large part à ces changements du lit de la rivière. Car ces mouvements se produisent même dans les roches les plus dures. Tout le monde sait par exemple, que certaines parties des rivages continentaux s'exhaussent pendant que d'autres s'abaissent, et, sans aucun doute, ces mouvements de bascule que l'on voit et que l'on mesure sur les rivages grâce au niveau invariable de l'océan, existent aussi à l'intérieur des continents, bien qu'il soit impossible de les constater par l'observation. Dire que les reliefs de notre globe sont constamment changés par

des mouvements séculaires ne renferme donc aucune exagération.

Tous les jours d'ailleurs nous sommes à même de constater ces déplacements d'assises que nous serions tentés de croire immuables. Ainsi on a découvert dans la veine de mica exploitée quelque temps au Château-Richer, une masse de lames micacées courbées sous un angle de près de 90°, ce qui indique un mouvement très-prononcé des lits où elles se trouvaient. Le long de la falaise qui limite le Cap Tourmente au sud-ouest, on peut voir plusieurs crevasses bordées de joints parallèles et en assez grand nombre. Dans la plupart des cas, les lèvres de ces crevasses ou de ces joints sont polies, absolument comme le sont deux roches glissant avec effort l'une sur l'autre. Or, qu'indiquent ces surfaces de glissement sinon des oscillations des masses rocheuses ? A Lotbinière, dans un énorme caillou roulé, on a observé un système de plissements des plus intéressants. Ce caillou est une espèce de gneiss passant au micaschiste. Une double bande de quartz laiteux, cristallin, est placée entre les feuilletts noir du mica et s'en détache sous forme d'un trait blanc. Cette lame a été pliée plusieurs fois sur elle-même, de telle façon qu'une section transversale laisse voir une suite de courbes rappelant comme une écriture grossière. Aussi le cultivateur qui exhibait cette merveille croyait-il avoir retrouvé un fragment de la pierre sur laquelle Moïse avait écrit la loi de Dieu. Rien de surprenant, ajoutait-il, si ces caractères sont maintenant illisibles, la forme des lettres a dû changer beaucoup depuis cette époque reculée ! Nous ne sommes pas obligés d'adopter cette opinion par trop naïve ; toutefois, nous ne pouvons pas ne pas voir dans ces courbures multiples un exemple des modifications profondes que peuvent subir des roches, même très-dures, comme les formations laurentiennes, sous l'influence des forces immenses de la nature. Il n'est donc pas impossible que le Petit-Sault ait eu son ensemble modifié par des mouvements de ce genre, et soit encore altéré de la même manière dans le cours des siècles.

Cependant il faut toujours admettre dans le creusage de la chute actuelle un puissant effet d'érosion. Comment expliquer alors que cette action de l'eau, si forte à la

rivière Sainte-Anne, soit relativement si faible à Montmorency, lorsque ces deux rivières coulent sur des roches semblables ?

La réponse à cette question ne saurait être absolument complète. Essayons cependant. Nous avons déjà indiqué dans une différence de compacité, de dureté des lits, une cause expliquant la différence des effets. Ajoutons encore que sans aucun doute les deux chutes ne sont pas contemporaines. Le Petit-Sault, du moins pour ses cascades les plus élevées, est beaucoup plus ancien. Qui sait s'il ne remonte pas même à la grande époque *azoïque*, alors que tout le continent américain du nord se réduisait à une langue de terre recourbée en forme de V, embrassant entre ses branches le lieu où se trouve actuellement la baie d'Hudson. Il est absolument impossible d'évaluer cette différence d'âge d'une manière précise. Tout le cours supérieur de cette rivière Sainte-Anne témoigne d'une antiquité vraiment effrayante. Partout les roches granitiques du rivage, malgré leur grande dureté, ont été attaquées ; le lit est toujours profondément encaissé et les eaux roulent tumultueusement entre deux berges abruptes, sur lesquelles des arbres rabougris croissent à grande peine. De place en place existent des chutes assez fortes, les Sept-Chutes par exemple, attestent encore par leurs bonds irréguliers l'antiquité très-grande de cette rivière. Cependant, pour la partie supérieure de son cours, la rivière Montmorency est très-probablement aussi ancienne ; alors la dureté variable d'une même formation suivant qu'on l'examine en différents endroits, serait le seul moyen de se rendre compte de cette différence d'érosion.

Qui ne sait que le plus souvent l'état physique d'un même lit géologique est loin d'être constant ? On le voit successivement passer de l'extrême friabilité à l'extrême tenacité. Assez souvent même ces transitions se font dans un espace assez limité. Rien d'étonnant alors que les rochers de Montmorency, tout en étant les mêmes que ceux de la rivière Sainte-Anne, soient plus durs, plus résistants. Il est facile de voir qu'au Petit-Sault, le roc est parcouru en deux sens à peu près rectangulaires par deux systèmes de joints, dont l'un est perpendiculaire à la direction de la rivière. Sans aucun doute, ces joints,

en ouvrant à l'eau un commencement de passage, l'ont aidée puissamment dans son travail d'érosion. Au Sault-Montmorency, au contraire, le rocher est compact, c'est une masse solide qui ne présente pas de fissures profondes.

De là on peut conclure avec un certain degré de probabilité, que la faible érosion constatée à Montmorency, ne saurait être une preuve que la chute ne remonte pas aux anciennes époques géologiques. Pourquoi ne pas ajouter en passant que, tout en supposant la faille de la côte Beaupré contemporaine des bouleversements qui ont terminé le *silurien inférieur*, il y a eu à différentes reprises des périodes où la chute n'existait pas. Citons en particulier l'époque *glaciaire* et l'époque *Champlain*, durant le *quaternaire*, alors que le grand glacier continental recouvrait tout le Canada, ou que les eaux du golfe Saint-Laurent avaient envahi toute la province et venaient battre les flancs de la montagne de Montréal. Mais ces époques ont été très-courtes comparées aux âges antérieurs; et, bien que les 300,000 ans de la chute Niagara, se soient écoulées depuis l'époque *Champlain*, on peut dire que ces nombreux siècles sont comme un point, comparés aux périodes géologiques précédentes. Cette raison ne serait donc pas suffisante à elle seule pour expliquer la faible érosion du Sault-Montmorency, mais elle peut entrer en ligne avec les autres. Nous sommes probablement ici en présence d'un des nombreux phénomènes de la nature, qu'aucune cause prise isolément n'explique d'une manière satisfaisante et qui sont le résultat d'un ensemble de causes agissant de concert et tendant vers le même but.

Nous pouvons de toutes ces considérations tirer une conclusion définitive. La chute Montmorency doit son existence à une faille qui, du côté du sud, a enfoncé le *laurentien* et les formations superposées jusqu'aux lits de *Trenton*, d'*Utica* et d'*Hudson* inclusivement, laissant ces mêmes formations en saillie du côté du nord.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de noter ici comment nos géologues canadiens expliquent la lacune qui se voit à ce dernier endroit. Le *Trenton* repose directement sur le *laurentien*, et ces deux formations ne sont séparées que de place en place par des lambeaux

siliceux attribués au *Potsdam*. Pas de traces des terrains *acadiens*, du fameux *groupe de Québec* surtout qui existe à un mille de là en masse puissante et dont l'horizon géologique est inférieur au *Trenton*.

On suppose que le rivage azoïque d'alors était très-abrupt; une oscillation s'est produite durant les premières divisions du *silurien inférieur*, et elle aura eu pour effet cette superposition immédiate du *Trenton* au *laurentien*.

Que le rivage azoïque ait été abrupt, la preuve en est évidente. La surface du gneiss *azoïque* de *Montmorency* a dû être au moins 7,000 pieds plus haut que le gneiss sur lequel repose l'île d'Orléans. Or la distance entre ces deux points ne dépasse pas un mille et demi. Ce calcul donnerait à la côte d'alors, dit Logan, une inclinaison de 45° et il est probable que la disposition du rivage était la même sur tout le contour du continent azoïque, jusqu'aux États-Unis. Ne pourrait-on pas croire alors que c'est précisément ce rivage si solide, si dur, qui, opposant une puissante barrière à la pression venant de l'Atlantique, força les lits qui s'appuyaient sur lui par leurs tranches à se courber, causant ainsi les énormes plissements que l'on constate tout le long de cet ancien littoral. Naturellement les effets de cette lutte entre l'immobilité d'une part et le mouvement de l'autre ont pu revêtir plusieurs aspects différents. En même temps que les lits se courbaient, se tordaient, pour ainsi dire, en gigantesques efforts, d'immenses ruptures se sont produites, amenant des inversions analogues à celle du bout de l'île d'Orléans. Rien d'étonnant encore qu'une faible crovasse, comme la faille de *Montmorency*, n'ait accompagné de semblables bouleversements. C'est de la fin du *silurien inférieur* que datent ces grandes oscillations. Leur résultat a été l'extinction presque complète de la vie à la surface de la terre, diverses modifications des reliefs du globe, modifications dont les Montagnes Vertes des États-Unis ne sont plus maintenant que d'insignifiantes reliques.

Ce serait se tromper grossièrement que de croire cette faille de *Montmorency* très-restreinte. Au contraire, on peut la suivre avec assez de facilité depuis l'endroit où elle traverse la rivière *Beauport* jusqu'au pied du *Cap-Tourmente*, où elle disparaît définitivement. Rien de

plus intéressant pour le géologue que cette recherche d'un phénomène qui se cache sans cesse pour apparaître comme malgré lui, chaque fois qu'une rivière un peu considérable vient se jeter dans le fleuve.

Sans nous livrer à des investigations trop minutieuses, suivons simplement le chemin qui conduit du Sault à Saint-Joachim. Nous ferons une route sensiblement parallèle à la direction de la faille. Mais celle-ci n'est pas régulière. Trois arêtes du puissant *laurentien* la rapprochent successivement du fleuve. La première est à quelques arpents à l'est de la rivière Montmorency, la seconde au Sault-à-la-Puce et la troisième à la rivière Larose, affluent de la rivière Sainte-Anne. Ces déplacements brusques de la ligne de faille sont précisément la cause de la grande variété de terrains qu'on remarque le long du chemin. Vous roulez tantôt sur le *laurentien*, tantôt sur le *Trenton*, tantôt sur l'*Utica*, ou l'*Hudson* pour retrouver plus loin le *Trenton*, et ainsi de suite.

Arrêtons-nous un instant au Sault-à-la-Puce. Vous venez d'entrevoir les puissantes carrières du Château et tout-à-coup vous reconnaissez les schistes argileux, les grès d'*Utica* et d'*Hudson*. Une petite rivière glisse à vos pieds et va se perdre dans le fleuve. Remontez-la : de chaque côté, des rives élevées, taillées évidemment par l'eau dans les schistes friables qui les constituent ; devant vous, une délicieuse cascade. L'eau en deux bonds tombe de quelque soixante à quatre-vingt pieds. Pourquoi ? Les roches elles-mêmes vont vous le dire. Comme à Montmorency l'eau glissant sur le *laurentien* sans l'user et tombant en écume sur les argilites des formations supérieures les a enlevées et transportées avec elle. Comme à Montmorency vous êtes en présence de la faille ; la même cause produit les mêmes effets.

Et la chute Sainte-Anne elle-même, dans sa dernière partie, n'a pas d'autre cause que cette même faille qui est venue mettre en relief les roches les plus anciennes et les plus dures. C'est là surtout, au bassin inférieur, qu'on peut constater d'une manière évidente le mouvement de bascule du calcaire et des schistes au sud de la ligne de rupture. Ces derniers, comme au Sault-Montmorency, viennent buter sur le gneiss *laurentien*. En s'enfonçant les lits ont opéré sur le gneiss et sur eux-



mêmes un frottement énergique qui se trahit à l'extérieur par de nombreux joints, de nombreuses faces de glissement qui rendent toute hésitation impossible même au plus incrédule.

Rendons-nous à l'embouchure de la même rivière. À l'ouest apparaissent de magnifiques terrasses quaternaires superposées en gradins gigantesques ; à droite sont les mêmes terrasses mais moins nombreuses, moins régulières, et dominées par une falaise élevée que vous suivez sans interruption jusqu'au Cap-Tourmente. C'est la colline de la Miche. Cette ligne courbe, qui limite au nord les fertiles plaines de St-Joachim, est précisément la trace de la faille que nous avons commencé à suivre à Beauport et qui nous échappe sur les flancs du Cap Tourmente.

Partout le long de cette ligne vous trouverez les lits inclinés au sud-est du côté du fleuve et presque horizontaux du côté de la montagne. En certains endroits il semble que l'enfoncement de la lèvresud ait été plus profond, car le calcaire et les schistes ont complètement disparu pour laisser à nu le côté nord de la faille ; à moins pourtant que cette disparition ne soit due aux eaux du fleuve, ce qui est très-possible. Tel est l'espace qui s'étend sur près d'un mille et demi à l'ouest du Petit-Moulin. À la Friponne, un épaulement, interrompant la ligne de faille, a mis à l'abri une partie des lits inclinés et vous les voyez encore. En deçà de la petite rivière le *Trenton* fait saillie : sa surface est unie et sert de glissoire au bois de chauffage que l'on coupe sur le haut de la montagne. Au-delà, il est recouvert des schistes d'*Utica* et d'*Hudson*, comme on peut le constater le long du sentier qui conduit au sommet du Cap-Tourmente.

Sans nous laisser effrayer par les broussailles, remontons la Friponne. Un quart-d'heure de marche et nous sommes en présence d'une autre chute ; c'est la chute Grouard. Inutile de dire que, comme ses sœurs de la côte Beaupré, cette cascade doit son existence à la faille que nous avons étudiée depuis le commencement de notre voyage. C'est ici que nous la perdons de vue. Encore quelques pas à l'est et nous aurons atteint un mur gigantesque, élevé de quelques centaines de pieds. Ce mur taillé

à pic est le dernier vestige de notre faille ; l'eau à enlevé complètement les lits inclinés qui le cachèrent un jour. Comme il se dirige obliquement sur le flouvo et le rejoint à quelques arpents de la Chapelle-aux-Hirondelles, il nous devient impossible de prolonger plus loin nos recherches.

Le cadre que nous nous étions tracé au commencement de cette étude est maintenant rempli tant bien que mal. En voilà assez pour faire comprendre à ceux qui ne sont pas très-familiers avec les problèmes géologiques les moyens dont dispose la science pour soulever un coin du voile qui nous cache le passé de notre planète. Ces solutions, dira-t-on, sont passablement arbitraires et encore loin de l'exactitude qu'on désirerait avoir.— D'accord ; mais soyons de bon compte, avouons que l'histoire de notre globe, telle qu'elle nous apparaît dans les assises qui le composent, renferme peu de documents clairs, précis, complets, comme le sont les monuments historiques proprement dits.

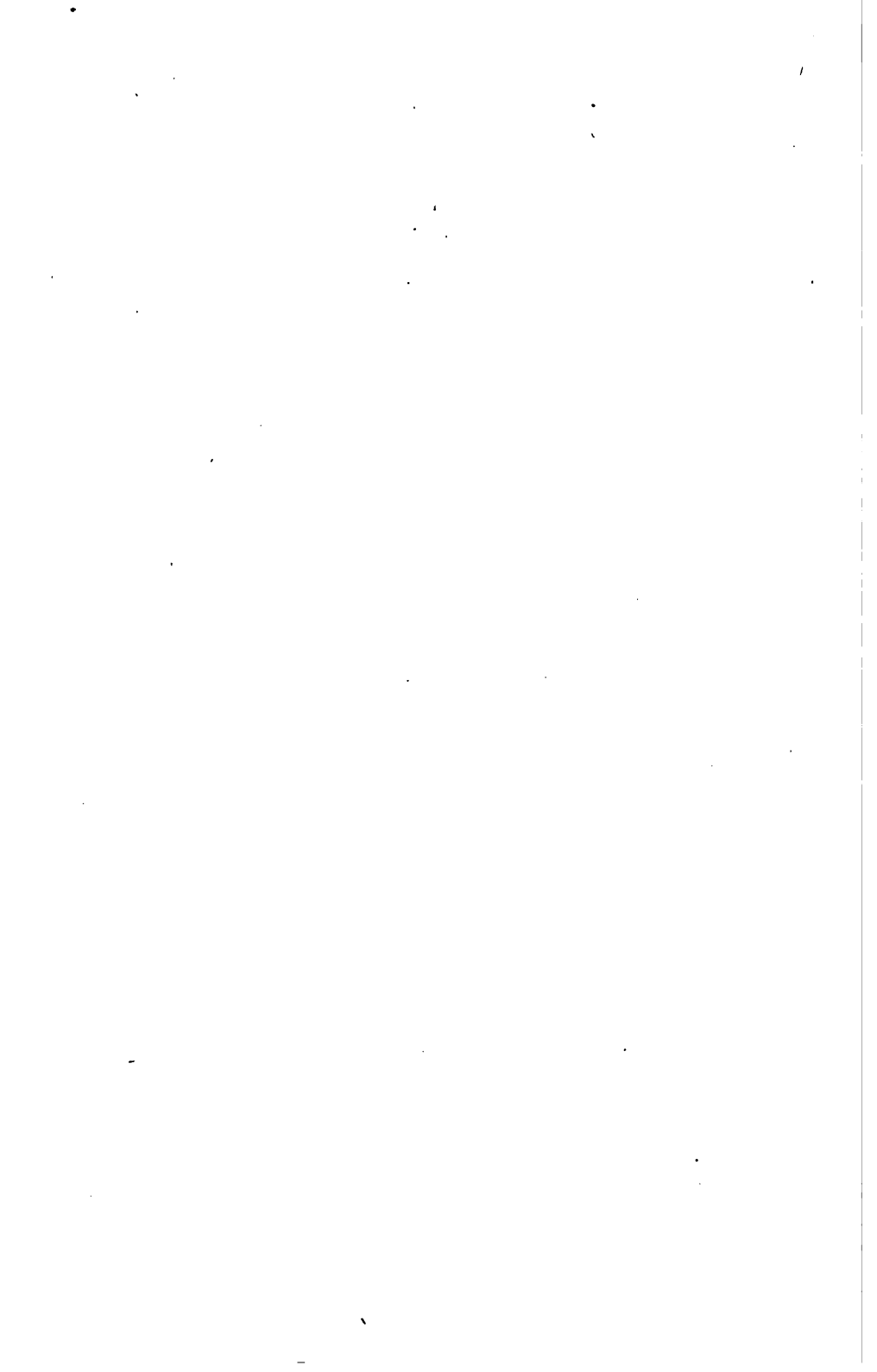
Le geologue recueille une à une dans les archives de la nature, les pièces qui lui serviront à écrire notre passé ; le choix de ces pièces, leur analyse, leur mise en œuvre, exigent un talent, un génie même qui est le partage du petit nombre. Encore voit-on souvent le plus capable s'égarer dans ce dédale confus de mystères. Souvent aussi il lui est tout-à-fait impossible de déchiffrer des données qui lui apparaissent comme de mystérieuses hiéroglyphes. Son rôle est alors d'observer attentivement, de noter tout. Qui sait si plus tard, grâce aux travaux et aux recherches de ses successeurs, la lumière ne jaillira pas de ces ténèbres où il est maintenant plongé. Et ce sera pour lui un bien vif plaisir d'avoir contribué pour sa part à faire connaître l'histoire de notre globe depuis sa sortie des mains du Créateur jusqu'à nos jours.

Un dernier vœu et je termine.— Qui donc n'aime pas, durant les chaleurs de nos étés brûlants, à désertier les rues étouffantes de notre ville pour aller gonfler ses poumons de l'air pur et vivifiant de la campagne ? Puisse cet heureux promeneur diriger sa course vers la côte Beaupré pour admirer de près les merveilles si imparfaitement exposées dans les quelques lignes qui précèdent. S'il est poète, s'il est une de ces âmes sensibles

qui vibrent aux charmes d'un riche paysage : les jouissances les plus vives et les plus délicates l'attendent à chaque pas. A lui les collines verdoyantes, les chaumières cachées derrière un épais rideau de verdure et trahies par l'éclat de leurs murs blanchis à la chaux. A lui les lignes si gracieuses, les courbes si élégantes et si douces de nos superbes Laurentides. Laissons-le savourer en paix ses extases et se noyer dans un flot de douce rêverie. Si, au contraire, il est un de ces chercheurs dont l'unique but est de ravir à la nature ses secrets; s'il aime à pénétrer plus avant et à étudier plutôt les causes que les effets, ce petit coin de notre province sera pour lui comme une mine inépuisable de jouissances scientifiques, jouissances que, pour notre part, nous n'échangerions pas contre le lyrisme des âmes sentimentales.

Il est vraiment malheureux que, vivant pour ainsi dire au milieu de merveilles que les étrangers nous envient, nous y prêtions une attention si distraite. Un fameux géologue anglais a dit que ce n'était pas trop de traverser l'Océan pour voir les phénomènes géologiques du Sault-Montmorency et du bout de l'île d'Orléans. Cependant combien de personnes vont tous les jours visiter ces localités, et qui ne partagent pas cette manière de voir ? On regarde dans une admiration béate la masse d'eau de la chute et on ne sait pas regarder ailleurs. On grave religieusement son nom sur l'un des nombreux degrés qui mènent au pied du précipice et le pèlerinage est accompli. A l'aspect de tant d'indifférence, pour ne pas dire d'avantage, on se sent porté à s'écrier avec le poète :

O fortunatos nimium sua si bona norint !



## (APPENDICE.)

### Trente deuxième Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut-Canadien de Québec,

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE PREMIER LUNDI DE FÉVRIER 1879,

Par Dr. A. VALLÉE, *Président actif.*

#### MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT,

Avant de sortir d'office, les membres du bureau de direction de l'Institut-Canadien ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant.

Au commencement de l'année qui vient de s'écouler, la mort nous enlevait notre président actif, M. L. P. Turcotte. Cette perte était extrêmement douloureuse pour ses amis qui avaient eu l'avantage de vivre pendant plusieurs années en communion d'idées et de travail avec lui, mais elle était particulièrement irréparable pour notre Institut et pour notre histoire nationale auxquels il a rendu de si nombreux et si importants services. Nous perdions en lui un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués. Le développement de notre musée, la publication d'un annuaire, l'initiative d'une souscription pour bâtir : ce sont là autant d'œuvres dues en grande partie à son zèle et nous ne faisons que remplir un devoir de justice envers sa mémoire en rappelant ainsi ses meilleurs titres à notre reconnaissance et à notre souvenir.

Les membres de l'Institut liront avec plaisir, dans l'annuaire de cette année, l'intéressante biographie de notre ami regretté, due à la plume élégante de M. J. P. Tardivel.

Le 7 avril dernier, nous convoquons une assemblée générale des membres de l'Institut pour remplir la vacance créée dans le bureau de direction par la mort de M. L. P. Turcotte. A cette séance le Dr. A. Vallée, fut élu président actif, M. L. P. Vallée, vice-président et M. J. P. Tardivel, membre du bureau de direction.

Dans le cours de l'année 1877, grâce à la générosité de M. L. J. G. Fiset, notre digne président honoraire, l'Institut-Canadien de Québec, ouvrait un concours d'éloquence sur le sujet suivant : " L'éloge de l'agriculture. Ce qu'est l'art agricole au Canada et des moyens de l'y faire progresser. " Le jury était composé de

l'honorable J. O. Beaubien d'abord, remplacé après sa mort par l'honorable M. Joly, de M. Lesage, assistant commissaire des travaux publics et de l'agriculture, et de M. le Dr. Hubert LaRue.

Deux concurrents sont entrés en lice : M. C. A. Barnard, directeur de l'agriculture pour la Province de Québec et de M. l'abbé Provencher, rédacteur du *Naturaliste Canadien*.

Le jury décerna le premier prix, de \$75, à M. Barnard et le second, de \$25, M. l'abbé Provencher.

Le 19 décembre 1878, ces prix furent présentés aux lauréats dans la salle de l'Institut.

D'après les règlements établis par votre bureau de direction les concurrents conservaient la propriété de leurs travaux, mais, grâce à leur bienveillance, il nous a été permis d'en faire la publication dans l'annuaire de cette année. Nous leur offrons donc nos meilleurs remerciements, ainsi qu'au Dr. LaRue, à M. Lesage et à l'honorable H. G. Joly.

Le 21 novembre dernier nous inaugurons dans la salle Victoria la série annuelle de nos conférences d'hiver. Mgr l'archevêque de Québec avait bien voulu consentir à réhausser de sa présence l'éclat de cette séance et l'élite de la société de Québec s'était rendue en foule pour entendre l'habile conférencier que nous avions invité pour l'occasion. Pendant plus d'une heure l'honorable juge Routhier a su tenir sous le charme son nombreux et brillant auditoire en lui parlant du "Théâtre à Paris."

Nous avons constaté avec plaisir que ces fêtes littéraires données sous les auspices de l'Institut étaient de plus en plus appréciées du public. A nous de favoriser ces bonnes dispositions en multipliant ces séances autant qu'il nous sera possible.

L'Institut Canadien de Québec, compte actuellement 368 membres actifs. Nous sommes donc moins nombreux que nous ne l'étions. Cependant il ne faudrait pas voir là un signe de décadence pour notre société. La liste des membres n'avait pas été corrigée depuis longtemps, et nous avons fait, cette année un travail de révision qui était devenu nécessaire. Plusieurs de nos anciens membres avaient laissé Québec, d'autres voulaient bien profiter des avantages de notre bibliothèque et de notre salle de lecture, mais sans payer leur souscription, et, pour rester fidèles à nos règlements, nous avons été obligés de retrancher leurs noms. Comme par le passé, nous avons reçu quelques démissions, mais les nouvelles recrues que nous avons faites sont plus que suffisantes pour compenser ces dernières pertes.

Vous serez invités ce soir à ratifier l'élection des membres honoraires suivants : L'Honorable L. F. G. Baby, l'honorable juge Henri Taschereau, monsieur l'abbé Bernard O'Reilly, M. Raoul Frary, Don Augusto de Uiloa, Don Manuel del Palacio, Don Manuel Silveira, Don Praxedes Mateo Sagasta, Don Sigismondo Moret, M. le marquis Ramiro Barbaro.

Dans le cours des douze derniers mois il s'est produit au sein du Bureau de direction un mouvement généreux que nous tenons à signaler. Quelques membres avaient conçu l'ambitieux projet d'élever

en l'honneur de notre nationalité un palais digne de l'Institut et de la belle mission qu'il poursuit. On se mit à l'œuvre pour recueillir des souscriptions et nous sommes heureux de dire que partout l'accueil fut cordial au delà de ce que nous avions espéré. Malgré la pénurie des temps que nous traversons, les souscriptions s'élevèrent bientôt à plus de \$3,000. Ce chiffre est éloquent et plein de promesse pour l'avenir.

Nous avons lieu d'être fiers de ce succès et cependant nous avons cru qu'il valait mieux suspendre notre travail jusqu'à des jours meilleurs.

Nous avons voulu attendre le retour de la prospérité générale pour aller frapper à la porte de chacun de vous.

Jusqu'ici l'Institut Canadien a vécu modestement chez les autres. Mais aujourd'hui son âge et son état de service doivent lui permettre de porter plus haut ses aspirations.

Le 17 janvier dernier, notre société comptait 31 ans d'existence. Pour y arriver elle a rencontré bien des obstacles sur sa route. Aussi n'est-il pas sans intérêt de revoir dans ses archives la marche qu'elle a suivie depuis son berceau jusqu'à nos jours. Si nous sommes heureux de pouvoir dire que l'Institut est en pleine voie de prospérité, il ne faudrait pas croire que ce progrès se soit accompli graduellement et sans interruption. Quelques-uns des membres de notre bureau de direction, qui ont vu ses premiers pas et qui n'ont cessé d'être ses amis dévoués, pourraient vous dire qu'il a connu ses heures de tâtonnement et de défaillance. Heureusement ces moments d'épreuves sont passés. D'autres ont supporté pour nous le poids et la chaleur du jour. Ce n'est pas à dire qu'il ne nous reste rien à faire. Nous avons à maintenir et à développer l'œuvre de nos devanciers. La tâche est grande et belle, mais que chacun de nous fasse son devoir et nous pouvons espérer qu'elle sera menée à bonne fin.

Le tout humblement soumis.

A. VALLÉE,  
Président actif, P. C. Q.

Québec, 3 février, 1879.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE L'INSTITUT-CANADIEN DE QUÉBEC, POUR  
POUR L'ANNÉE 1878 A 1879.

RECETTES :

En caisse au 4 février 1878 .....	\$ 130 15
Octroi du gouvernement .....	500 00
Contribution des membres .....	1365 09
	<hr/>
	\$ 1995 24

DEPENSES :

Abonnement aux revues et journaux .....	\$ 307 20
Salaire du gardien et Bonus .....	212 00
Impression et annonce .....	112 42
Luminaire .....	185 48
Assurance .....	32 00
Loyer et cotisations .....	239 20
Reliure .....	86 90
Combustible .....	30 00
Achat de livres .....	77 45
Commission .....	123 53
Dépenses contingentes .....	70 01
	<hr/>
	\$1476 17
Balance en caisse .....	519 07
	<hr/>
	\$ 1995 24

ACTIF :

Bibliothèque et ameublement .....	\$ 8250 00
-----------------------------------	------------

PASSIF :

Impression de l'Annuaire No. 5 .....	\$ 200 00
Livres à recevoir et non payés .....	200 00
Comptes courants .....	75 00
	<hr/>
	\$ 475 00

Le tout respectueusement soumis,

L. P. SIMON.



Liste des livres ajoutés à la Bibliothèque en 1878.

- About (Edmond).—Le Nez d'un notaire, 1 vol.  
Answorth.—Jack Sheppard, 2 vols.  
Aurevilly (Jules Barbey d').—Les Bas bleus, 1 vol.  
Auvray.—L'Etoile filante, 1 vol.  
Audeval.—La grande Ville, 1 vol.  
Baillet.—Leure Aubry, 1 vol.  
Barot (Odilon).—Mémoires, 4 vols.  
Bassanville (C<sup>tesse</sup>).—L'art de bien tenir une maison, 1 vol.  
Beaumont-Vassy.—Salons de Paris sous Louis-Philippe, 1 vol.  
— Salons de Paris sous Napoléon III, 1 vol.  
Berryer.—Leçons d'éloquence judiciaire, 4 vols.  
— Discours parlementaires, 5 vols.  
Biert (Lucien).—Le Bisco, 1 vol.  
Blave.—Grammaire des arts et du dessin, 4 vols.  
Bornier.—La fille de Roland.  
Bourassé.—Les plus belles églises du monde, 1 vol.  
— Les cathédrales de France, 1 vol.  
Bourdon (Mde.).—Le pain quotidien, 1 vol.  
Bradden (Miss E.).—L'allié des Dames, 2 vols.  
— Aurora Floyd, 2 vols.  
— La femme du Docteur, 2 vols.  
— Henri Dunbar, 2 vols.  
— La trace du Serpent, 2 vols.  
— Le Capitaine du Vantour, 1 vol.  
— Le locataire de Sir Gaspard, 2 vols.  
— Le testament de John Marchmont, 2 vols.  
— Le triomphe d'Éléonor, 2 vols.  
— La chanteuse des rues, 2 vols.  
— Un puits de la Mer Morte, 2 vols.  
Buet (Chs.).—Contes à l'eau de rose, 1 vol.  
Capendu (Ernest).—Le marquis de Loc-Renan, 1 vol.  
— Arthur Gaudinet, 2 vols.  
— Le mat de fortune, 1 vol.  
— Le Secret de Maître Eudes, 1 vol.  
— Le Baron de Grandairs, 1 vol.  
— Une reine d'Amour, 1 vol.  
— Mademoiselle la mine, 2 vols.  
Casgrain (l'abbé).—Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1 vol.  
Cauvain.—Le Grand Vaincu, 2 vols.  
— Les Proscrits de 93, 1 vol.  
Chantrel (Jean).—Les deux Clochers, 1 vol.  
— La falaise de Mesnil Val, 1 vol.  
Collins (Wilkie).—La Pierre de Lune, 2 vols.  
— Mari et Femme, 2 vols.  
— Mademoiselle ou Madame, 1 vol.  
— La morte vivante, 1 vol.  
— La piste du Crime, 2 vols.  
— Pauvre-Lucile, 2 vols.  
— Cache-Cache, 2 vols.

- Collins (Wilkie).—*La mer Glaciale*, 1 vol.  
Collins & Dickens.—*L'Abîme*, 1 vol.  
Craven (Madame).—*Récit d'une Sœur*, 2 vols.  
Cumming (Miss).—*L'orpheline de Boston*, 1 vol.  
Daniel (Le Père).—*Des Études classiques*, 1 vol.  
Deslys.—*Les Récits des Grèves*, 1 vol.  
Des Georges.—*Vie du Cardinal de Cheverus*, 1 vol.  
Doudan.—*Mélanges*, 4<sup>me</sup> vol.  
Drobowsjka (Comtesse).—*La fée du logis*, 1 vol.  
Dupanloup (Mgr).—*De la Haute Education*, 3 vols.  
Eyreguire.—*Le Catholicisme*, 2 vols.  
Ferry.—*Aventure du capitaine Rupecto Castanos*, 1 vol.  
Feuillet.—*Le Roman d'un jeune homme pauvre*, 1 vol.  
Féval (Paul).—*Le Mendant Noir*, 1 vol.  
— *Gavote*, 1 vol.  
— *Rolland pied de fer*, 1 vol.  
— *Contes de Bretagne*, 1 vol.  
— *Pierre Blot*, 1 vol.  
— *Étapes d'une conversion*, 1 vol.  
— *La Belle Étoile*, 1 vol.  
— *La Louve*, 1 vol.  
— *La fille du Juif errant*, 1 vol.  
— *L'Homme de fer*, 1 vol.  
— *La fée des Grèves*, 1 vol.  
— *Frère Tranquille*, 1 vol.  
— *Valentine de Rohan*, 1 vol.  
— *Les Jésuites*, 1 vol.  
— *Le dernier Chevalier*, 1 vol.  
— *Le Château de Velours*, 1 vol.  
— *Château Pauvre*, 1 vol.  
Figurier.—*Connais toi toi-même*, 1 vol.  
Fleuriot (Dlle).—*Les Mauvais Jours*, 1 vol.  
Fullerton (Lady).—*Ma Vie oragense*, 2 vols.  
Geoffroy.—*Théâtre des jeunes Étudiants*, 1 vol.  
Godefroy.—*Morceaux des Prosateurs du XVI<sup>e</sup> siècle*, 1 vol.  
— *Prosateurs du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1 vol.  
— *Poètes des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, 1 vol.  
Goncourt.—*Histoire de Marie-Antoinette*, 1 vol.  
Gondrydu Jardinot.—*Capitaine emporte pièce*, 1 vol.  
Grange (Jean).—*Souvenirs d'un Gendarme*, 1 vol.  
Grandville.—*Vie des Animaux*, 1 vol.  
Gréville.—*La Niania*, 1 vol.  
— *L'Expiation de Savelin*, 1 vol.  
— *Dosia*, 1 vol.  
Guenot (Chs).—*La Maison Maudite*, 1 vol.  
Guizot.—*Histoire d'Angleterre*, 2 vols.  
Hannay.—*History of Acadia*, 1 vol.  
Hontan (La).—*Voyages*, 3 vols.  
Just Clément.—*Les compagnons de la croix d'argent*, 1 vol.  
Katr (Dlle. T. A.).—*Margaret la transplantée*, 1 vol.  
— *Trois récits*, 1 vol.

- Labutte.**—La première tache de sang, 1 vol.  
**Lacordaire.**—Lettres aux jeunes gens, 1 vol.  
— Lettres à un jeune homme, 1 vol.  
**La Landelle.**—Quarts de nuits et quarts de jours, 12 vols.  
— Pauvres et mendiants, 1 vol.  
**Lamothe.**—Les faucheurs de la mort, 2 vols.  
— Les métiers infâmes, 1 vol.  
— Les Compagnons du Désespoir, 3 vols.  
**Lareau.**—Libéraux et Conservateurs, 1 vol.  
**Lawrence.**—Frontière et Prison, 1 vol.  
**Léclercq.**—Un été en Amérique, 1 vol.  
**Legouvé.**—Art de la lecture, 1 vol.  
**Le May.**—Une gerbe de Poésies, 1 vol.  
**Loyseau (Jean).**—Bas les masques, 1 vol.  
**Lytton (Bulwer).**—Zanoni, 2 vols.  
— Eugène Aram, 2 vols.  
— Pelham, 2 vols.  
— Jour et nuit, 2 vols.  
— Alice, 1 vol.  
**Magen.**—Histoire du Second Empire, 1 vol.  
**Malot.**—Romain Kalbris, 1 vol.  
**Manzoni.**—Théâtres et Poésies, 1 vol.  
**Marechal (Dlle.).**—Sabine de Rivas, 1 vol.  
— La famille Tolozan, 1 vol.  
— Marcelle Dayre, 1 vol.  
**Margry.**—Relations pour servir à l'Histoire de France, 1 vol  
**Maryan.**—Primavera, 1 vol.  
**Mathieu.**—Ecole des Espions, 1 vol.  
**Mazade.**—Le Comte de Cavour, 1 vol.  
**Menechet.**—Matinées littéraires, 6 vol.  
**Molesworth.**—History of England, 3 vols.  
**Monnier.**—Vie du Curé d'Ars, 2 vols.  
**Monsabré (Le P.).**—Conférences, 2 vols.  
**Navery (R. de).**—Une Péruvienne, 1 vol.  
— La fille Sauvage, 1 vol.  
— L'Accusé, 1 vol.  
— Le Chemin du Paradis, 1 vol.  
— La Conscience, 1 vol.  
— La fille au coupeur de paille, 1 vol.  
— L'Odyssée d'Antoine, 1 vol.  
— Le Capitaine aux mains rouges, 1 vol.  
— Tonic, 1 vol.  
— Le Marquis de Pincaillac, 1 vol.  
— L'Aboyeuse, 1 vol.  
— L'Enfant maudit, 1 vol.  
**Nestor.**—Les mille et une recettes utiles, 1 vol.  
**Pellico Silvio.**—Lettres, 1 vol.  
**Pontmartin.**—Nouveaux samedis tomes 15 et 16.  
**Rochetto (Raoul).**—Catacombes de Rome, 1 vol.  
**Sagard (Frère).**—Voyage au Pays des Hurons, 2 vols.  
— Histoire du Canada, 4 vol.

- Saverny.—La femme chez elle et dans le monde, 1 vol.  
Seguin.—Talisman de Marguerite, 1 vol.  
Sneiders.—Le Joueur d'Orgue, 1 vol.  
— L'Odyssée d'un Bossu, 1 vol.  
Stahl.—Les patins d'argent.  
Verne (Jules).—Aventures du capitaine Hateras, 2 vols.  
— Le Docteur Ox, 1 vol.  
— L'Île mystérieuse, 3 vols.  
— Le Secret de l'Île, 1 vol.  
— Hector Servadac, 2 vols.  
— Géographie illustrée, 1 vol.  
Veillot (Ls.).—Molière et Bourdaloue, 1 vol.  
Violeau.—La Maison du Cap, 1 vol.  
Wolkoff.—Fabrication du sucre de betteraves, 2 vols.

- Le Foyer, 1877 et 1878, 4 vols.  
Magasin Pittoresque, 1877 et 1878, 2 vols.  
Musée des Familles, 1877 et 1878, 2 vols.  
L'Ouvrier, 1877 et 1878, 1 vol.  
La Semaine des Familles, 1877 et 1878, 2 vols.  
Les Missions Catholiques, 1 vol.

---

#### Liste des livres donnés à l'Institut en 1879.

- Par M. E. THORIN,  
1 Catalogue des livres anciens et modernes.  
Par J.-B. C. HÉBERT,  
Vie de M. Olier, deux volumes.  
Par M. L'ABBÉ PROVANCHER,  
Les ligneuses, (brochure).  
Revue des langues Romanes, deuxième série, tome 6ème.  
Par le RÈV. M. N. PROULX,  
Rapport de l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière  
1877-78, (brochure).  
Par M. OCTAVE CUISSET (l'auteur),  
Le Père Coulange, ou entretien sur la culture et la préparation du  
tabac, (brochure).  
Par J. P. TARDIVEL (l'auteur),  
Borrowed and Stolen Feathers, (brochure).  
The Gazette Almanac for the year 1879.  
Souvenir de la réunion des anciens élèves du séminaire de Saint-  
Hyacinthe, le 25 et le 26 juin 1878, (brochure).  
Par M. AUG. LAPERRIÈRE (l'auteur).  
Speaker's decisions.

- Les Pauvres de Paris, drame en IV actes, 1877, (brochure).**  
Par L'ASILE DE BEAUPORT,  
**Rapport de l'Asile d'aliénés de Beauport 1877-1878, (brochure).**  
Par S. E. le LIEUTENANT-GOUVERNEUR,  
**Explorations géologiques du Canada 1875-76 et 1876-77, par M. Selwyn.**  
Par M. F.-X. PROULX,  
Plusieurs brochures.  
Par le DR. H. LARUE,  
**Rapport sur le concours d'Agriculture, 1878, et autres brochures.**  
Par MAURICE BAILLAIRGÉ,  
**Derniers adieux de Graziella suivi de quelque autres poésies détachées, (brochure).**  
Par L'HON. E. RÉMILLARD,  
**General regulations and orders for the Army.**  
**Adjutant generals office horse guards, 12th August, 1811.**  
**An Introduction to Merchandisy, by Robert Hamilton, L. L. D., 1802.**  
**Duty of man.**  
**The Incas by Marmontel, 2 vols.**  
**Memoirs of the Marquis de St. Forlaise, 4 vols.**  
**Les Psaumes de David.**  
**Mémoire de M. D. C. D. R.**  
**Histoires des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la monarchie, par le Père d'Orléans, 4 vols.**  
**Paradise lost, by Milton.**  
**The Scots Magazine and Edinbourgh Litterary Miscellany 1808.**  
**Paradise regain'd, by Milton.**  
**Parsonnage house, a noval by a young lady, 3 vols.**  
**The life of Countess of G. by Gellert, 2 vols.**  
**Sentimental journey through France and Italy, by Mr. Yorick.**  
**Letters from France, by Helen Maria William, 1 vol.**  
**The Democate or intrigues adventures of Jean Lenoir 1795, 1 vol.**  
**Essays on practical husbandry addressed to the canadians farmers by Charles Frederick Grece, Island of Montreal 1817.**  
**Elizabeth ou les exilés de Sibérie 1 vol. par Wm. Cottin (broch).**  
Par LOUIS GEORGE DESJARLIN.  
**De l'idée conservatrice dans l'ordre politique, 1879.**  
Par M. JOS. E. LEMIEUX, Ottawa.  
**The Canadian pariementary companion an annual register 1879, 1 volume.**  
**Exposition Universelle à Paris 1878 (brochure).**  
**Manuel et Catalogue officiel de la section canadienne, brochure.**  
**Exposition Universelle 1878, (brochure).**

- Catalogue de la section anglaise, 1ere. et 2ième partie 2ième. édit.  
2 (brochures).  
Paris-Universal exhibition 1878, (brochure).  
Handbook to the British Indian section, (brochure).  
Paris Universal exhibition of 1878.  
Catalogue of the British colonies, (brochure).  
Catalogue of the British fine arts section, (brochure).  
Nova Scotia, information for intending emigrants, by Herbert  
Crosskill 2ème. édition, 1874, (brochure).  
Rapport du Ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année du  
Calendrier 1878, (brochure).  
Province de Manitoba et territoire du Nord-Ouest du Canada  
1878, (brochure).  
Province of Manitoba and North-West territory of Dominion of  
Canada, (brochure)  
Canada the place for emigrant, (brochure)  
Manitoba and North-West territories, letters by James Trow, M. P.  
(brochure).  
3 Cartes du Canada, 1871-72-73.  
1 do North-West territory.  
1 do Showing the township surveyed in the province of  
Manitoba.  
Quebec harbour commissioners Reports for the year 1878.  
Par M. F. VÉZINA.  
Récits de la progression financière de la Caisse d'Économie de  
Notre-Dame de Québec, 1ere. 2ème. et 3ème. décade.  
Revue des langues Romaines, troisième série, tom. 1er. Janvier,  
Février et Mars.  
Par M. J. O FILTEAU.  
An autobiographical sketch of a teacher's life, by Miss. Holt 25  
(brochures)  
Reciprocity. A letter addressed to M. R. Thomas Bayley Potter,  
M. P., by Sir Louis Maller, (brochure)  
Par LE COMTE DE PREMIO-REAL, CONSUL GÉNÉRAL D'ESPAGNE.  
Le Canada et les Basques, trois écrits par MM. Faucher, Marmet  
et Levasseur, 2 brochures dont une sur parchemins.  
Par M. EDOUARD LAROCHELLE.  
Un catéchisme en langue sauvage.  
Par M. LE CHEVALIER BAILLAIRGÉ.  
Compte et état de la Cité et autre documents de la Corporation de  
Québec et de l'aqueduc pour l'année 1877-78, (brochure)  
Revue Universelle des sciences, des lettres et des arts, par Maccary,  
(brochure).  
Transactions of the literary and historical society of Quebec  
sessions of 1877-78 (brochure).  
Le sauveteur, petit journal. Le devoir, petit journal, Encyclopédie  
technologique, dictionnaire des Arts et Manufactures et de l'agri-  
culture, par M. Chs. Laboulaye, (brochure).

DOHS FAITS AU MUSÉE DE L'INSTITUT DEPUIS LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1879  
JUSQU'AU 30 JUIN.

M. le Président de l'Institut.

2 pièces de cuivre.

M. Oct. Provost.

1 pièce de cuivre.

M. Hector Verret.

1 morceau de bois provenant des débris de l'*Original*, vaisseau français.

M. Lippens.

1 pièce de cuivre.

M. Cantin.

3 pièces de cuivre.

L'Université Laval.

1 renard.

M. Alp. Pouliot.

1 pièce de cuivre.

M. Télésp. Drolet.

2 pièces d'argent.

M. P. M. A. Genest.

1 pièce de cuivre et 1 pièce d'argent.

Achetée par l'Institut.

1 pièce d'argent.

Trouvée dans les salles de l'Institut.

1 pièce de cuivre, monnaie autrichienne.

**Liste des Revues et des Journaux reçus à l'Institut Canadien.**

REVUES.	MONTREAL.
La Revue Canadienne.	The Chronicle.
La Revue de Montréal.	The Journal of Education.
Revue Britannique.	Journal de l'Instruction Publique.
Revue du Monde Catholique.	
Revue des Institutions et du Droit.	
Le Correspondant.	
Etudes Religieuses.	
Le Foyer Domestique.	
Canadian Monthly.	
Le Naturaliste Canadien.	
The Musical Times.	
Revue littéraire de "l'Univers."	
JOURNAUX ILLUSTRÉS.	TORONTO.
L'Illustration, de Paris.	The Globe.
L'Univers Illustré, "	The Mail.
L'Opinion Publique.	The Monetary Times.
Canadian Illustrated News.	
The London Illustrated News.	
Frank Leslie's Illustrated News.	
Scientific American.	
Le Journal d'Agriculture.	
QUÉBEC.	FRANCE.
Le Canadien.	L'Univers.
Le Journal de Québec.	
Le Courrier du Canada.	
L'Événement.	
L'Éclairer.	
Le Nouvelliste.	
The Evening Mercury.	
Daily Telegraph.	
	CANADA.
	Le Journal des Trois-Rivières.
	Le Constitutionnel.
	La Concorde.
	La Gazette de Joliette.
	Le Franco Canadien de St. Jean D'Iberville.
	Le Courrier de St. Hyacinthe.
	La Gazette de Sorel.
	La Gazette Officielle de Québec.
	La Gazette d'Ottawa.

**Présidents Honoraires et Actifs de l'Institut Canadien depuis sa fondation.**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.
1848-49—L'Hon. R. E. Caron.	L'Hon. M. A. Plamondon.
1849-50 " "	M. J. B. A. Chartier.
1850-51 " "	M. F. R. Angers.
1851-52 " "	L'Hon. P. J. O. Chauveau.



**PRÉSIDENTS HONORAIRES.**

**PRÉSIDENTS ACTIFS.**

1852-53—L'Hon. Ls. Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54—L'Hon. N. F. Belleau.	L'Hon. U. J. Tessier.
1854-55—L'Hon. Jos. Cauchon.	L'Hon. Nap. Casault.
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57 “ “	M. L. J. C. Fiset.
1857-58 “ “	M. Octave Crémazie.
1858-59 “ “	M. P. J. Jolicœur.
1859-60 “ “	M. Gaspard Drolet.
1860-61 “ “	L'Hon. L. B. Caron.
1861-62 “ “	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63 “ “	M. Jacques Auger.
1863-64 “ “	L'Hon. H. Langevin.
1864-65 “ “	“ “
1865-66 “ “	M. J. C. Taché.
1866-67—M. P. A. DeCaspé.	L'Hon. H. T. Taschereau.
1867-68 “ “	L'Hon. Frs. Langelier.
1868-69 “ “	“ “
1869-70 “ “	M. D. J. Montambault.
1870-71 “ “	M. T. Ledroit.
1871-72—M. J. B. Meilleur.	“ “
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.
1873-74—M. L. G. Baillargé.	“ “
1874-75—Hon. P. J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76 “ “	“ “
1876-77 “ “	L'Hon. Ed. Rémillard.
1877-78 “ “	M. J. O. Fontaine.
1878-79—M. L. J. C. Fiset.	{ M. L. P. Turcotte.
	{ Dr. A. Vallée.
1879-80 “ “	“ “

**Officiers de l'Institut Canadien pour 1879-80.**

M. L. J. C. Fiset.....	Président-honoraire.
Dr. A. Vallée.....	Président-actif.
MM. H. J. B. Chouinard,	} Vice-président.
E. A. Turcotte,	
L. P. Sirois.....	Trésorier.
Dr. B. Turcotte.....	Assistant-Trésorier.
Alphonse Pouliot.....	Secrétaire-Archiviste.
Ernest Myrand,	} Assistant-Secrétaire-Archiviste.
Gustave Dionne,	
Jos. Frémont.....	Secrétaire-Correspondant.
Cy. Labrecque,	} Assist. Sec.-Correspondants.
M. Lachaine,	
J. P. Tardivel.....	Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....	Curateur du Musée.

**Bureau de Direction.**

Mgr. Cazeau, M. le curé de Québec, l'abbé L. N. Bégin, l'hon. Frs. Langelier, l'hon. Ed. Rémillard, M. P. J. Jolicœur, M. S. Lesage, M. T. Ledroit, M. D. J. Montambault, M. F. E. Hamel, M. L. P. Lemay, M. L. P. Vallée, M. T. E. Roy, M. V. Bélanger, M. E. Myrand et M. Chs. Joncas.

## LISTE DES MEMBRES ACTIFS

DE

### L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

#### A

Allaire, Joseph  
Ancil, Joseph  
Angers, Edouard J  
Angers, Panet  
Archambault, Oscar  
Arel, Joseph Ferdinand  
Auclair, Rév M Joseph  
Audette, François M  
Auger, Amedée J  
Auger, Jacques

#### B

Baby, William G  
Baillairgé, Luois G  
Baillairgé, W D  
Baillairgeon, Hon P  
Barthe, J C R  
Bazin, P J  
Beaudet, Elizée  
Beaudet, Eugène  
Bédard, Simon  
Bégin, Rév L N  
Bélanger, Ls Jules  
Bélanger, Victor  
Belleau, George  
Belleau, Jas F  
Belleau, L N G  
Benoit, Séverin  
Bergevin, Charles  
Berlinguet, F X  
Bigaouette, J E  
Bilodeau, Louis  
Blagdon, John  
Blais, Rév M A A  
Blanchet, Jean

Blanchet, L A  
Blouin, Jean  
Blouin, Mathias  
Blumhart, Wm  
Bonneau, Rév M E  
Bouchard, George  
Brisson, N  
Brousseau, J D  
Brousseau, Léger  
Brunet, J C  
Brunet, Philémon  
Buies, Arthur  
Burroughs, Ed  
Burroughs, John  
Bussière, P G

#### C

Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Caron, A P, M P  
Caron, Hon L B, J C'S  
Carrell, James  
Casault, Hon L N, J C S  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, Thomas Chase  
Catellier, Laurent Dr  
Cazeau, Mgr C F  
Cazeau, Vincent  
Chabot, Marcel H  
Chalifour, M Théodore  
Charlebois, J A  
Chartré, Chs  
Chassé, Félix  
Chassé, J G  
Chauveau, Hon A, M P P  
Chinic, E N  
Chinic, Hon Eugène

Chouinard, H J  
Chouinard, H J J B  
Chouinard, Mathias  
Cinq-Mars, Chs  
Collet, Rév M C A  
Côté, Alphonse  
Côté, Augustin  
Côté, Chs T  
Cousin, Paul  
Couture, J G

D

Damiens, Martin  
Darveau, A F E  
Darveau, Joseph  
Dastous, L A  
DeBlois, Pierre  
Dechène, F M  
Dechène, George-Miville  
DeGuise, Chs Dr  
Delàge, J B  
Delagrave, Chs Dr  
Delagrave, Henri  
DeLéry, Hon A R C  
Demers, Ls J  
Demers, S J  
Derome, Victor  
Déry, Ed Joseph  
Déry, Eliz A, Recorder de Qué-  
bec  
Desjardins, F  
Desjardins, L G  
Dessane, Antoine  
DeVarennes, Ferdinand  
Dion, F X  
Dion, J B  
Donati, Joseph  
Dionne, Gustave  
Dorion, Eugène  
Dorion, Isaac  
Dostie, Edouard  
Doucet, R E B  
Doyle, William  
Drolet, Albert  
Drolet, Gaspard  
Drolet, Ignace  
Drouin, F X  
Drouin, J B  
Dubeau, E J

Duchesnay, E J  
Duchesnay, T G, Lt-Col  
Dufresne, L N  
Dugal, Alfred L G  
Dumas, François  
Dumonlin, P B  
Dunn, Oscar  
Dupré, Edmond  
Duquet, Cyrille  
Duval, Hon J, J C B R

F

Fàbre, Hon H  
Faucher de St Maurice, Narcisse  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, E J, M P P  
Fontaine, J O  
Fortier, Félix  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Taschereau  
Fortin, Hon P, M P  
Fraser, Auguste  
Fréchette, Ovide  
Frémont, Jos T

G

Gaboury, Augustin  
Gagnon, Chs A  
Gagnon, Gustave  
Garneau, Didier  
Garneau, Eugène  
Garneau, Nemèss  
Garneau, Hon P  
Gauthier, E C E  
Gauvreau, Elzéar  
Gauvreau, Etienne  
Gauvreau, Ferdinand  
Gauvreau, F E  
Genest, P M A  
Gilbert, J B  
Gingras, Auguste  
Gingras, Cyrille  
Girard, J A  
Girardin, Auguste  
Giroux, Edmond  
Giroux, J Elzéar  
Glackemeyer, Edmond

Gouin, Chs  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau, Godfroi  
Grenier, Hector  
Grenier, Isidore  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

**H**

Hamel, Abraham  
Hamel, Adolphe  
Hamel, Alphonse  
Hamel, Eugène  
Hamel, Ferdinand E  
Hamel, Joseph  
Hamel, Joseph Alfred  
Hardy, Alexandre  
Hardy, Amédée  
Hébert, F X  
Hébert, J B C  
Houde, Philippe  
Hudon, J A  
Hudon, Théophile  
Huot, Edouard  
Huot, Emmanuel  
Huot, L J  
Huot, Philippe

**J**

Jacques, R  
Jobin, Adolphe  
Jolicœur, P J  
Joly, Honorable H G, M P P  
Joucas, Charles

**K**

Kirouack, François, jur

**L**

Labrecque, Cyprien  
Labrecque, Magloire Alphonse  
Lachaine, F M  
Lacroix, Edouard  
Lafrance, A R  
Lafrance, C A  
Lafrance, C J L

Lafrance, G A  
Lafrance, Victor  
Laliberté, J B  
Lamontagne, E, Lt-Col  
Langelier, Chs, M P P  
Langelier, Honorable F, M P P  
Langelier, J C  
Langlois, Edouard  
Langlois, Eusèbe  
Langlois, Jean  
Lapointe, Grégoire  
Laroche, Edouard  
LaRue, Achille, M P  
LaRue, F A H Dr  
LaRue, George  
LaRue, Jules E  
LaRue, Panet  
Laurin, J O  
Lavoie, Napoléon  
Lebel, William  
Leclerc, Victor N  
Ledroit, Joseph  
Ledroit, Théophile  
Lemay, Pamphile  
Lemieux, Téléphore  
Lemoine, Edouard  
Lemoine, Gaspard  
Lemoine, George  
Lemoine, Jules  
Lemoine, L D  
Lepage, F R  
Lépine, George  
Lesage, Siméon  
Lesperance, Pierre  
Lessard, Louis  
Letellier de St Just, Son Excellence l'Honorable L  
Levasseur, Théophile  
Lindsay, C P  
Lindsay, E B  
Lippens, Bernard  
Livernois, Jules Ernest  
Livernois, Victor

**M**

Mackay, Pierre  
Maheux, Eusèbe  
Mainguy, Jean  
Malouin, Jacques, M P

Malouin, Philippe  
Marcoux, Edouard  
Marmette, Joseph E  
Martineau, Jean L  
Massé, P N A  
Masson, P T  
McLean, John  
Michaud, Chs R  
Moisan, Alfred  
Montambault, D J  
Moreau, Edouard  
Morency, Edouard  
Morin, P A  
Myrand, Ernest

N

Nadeau, Joseph  
Noël, Léonidas  
Normand, Fabien

O

O'Brien, Edward  
Ouimet, Honorable G

P

Pageau, J O  
Painchaud, Antonio  
Pampalon, Thomas  
Paquet, E T, M P P  
Paré, G E  
Parent, Chs A  
Peachy, J F  
Pelletier, Alfred  
Pelletier, Elzéar  
Pelletier, H Cyrias  
Pelletier, Honble C A P, C M G  
Picard, Arthur  
Picher, F X  
Plante, Félix  
Poliquin, Joseph O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pouliot, Joseph  
Pourtier, Dr M  
Prévost, Capt Oscar  
Proulx, J Narcisse

R

Rémillard, Honorable Ed  
Renaud, J B  
Rinfret, J O  
Rioux, Narcisse  
Roberge, Amédée  
Roberge, F B  
Roberge, L A  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs Isidore  
Robitaille, L A  
Robitaille, O Dr  
Rochette, L A  
Ross, Honorable J J  
Rouillard, Eugène  
Rouleau, Fortunat, M P  
Rousseau, E Dr  
Rousseau, H B  
Roy, Honorable David  
Roy, F E Dr  
Roy, George  
Roy, Thomas Etienne

S

St George, Alfred E de, Dr  
St Laurent, Alfred  
Sheyhn, Joseph, M P P  
Simard, L J A Dr  
Simonneau, Napoléon  
Sirois, L P  
Stein, Léonce  
Suzor, C T

T

Taché, E E  
Talbot, Achille  
Talbot, Aimé  
Tardivel, J M  
Tardivel, Jules P  
Tarte, Israël, M P P  
Taschereau, E A Mgr  
Taschereau, Honble H E, J C S  
Taschereau Honble J T, J C S  
Tessier, Cyrille  
Tessier, George  
Tessier, Jules  
Tessier, Ulric Tessier, jnr

Tessier, Honble U J, J C B R  
Tétu, Révérend D H  
Tétu, Laurent  
Thibaudeau, Alfred  
Thibaudeau, Honorable Isidore  
Tousignant, J O  
Toussaint, F X  
Tremblay, J B  
Trudelle, Charles  
Trudelle, Edouard  
Turcot, Edwin Dr  
Turcotte, H A  
Turcotte, Nazaire  
Turgeon, Elie Zotique  
Turgeon, Louis  
Turgeon, Pierre Louis

V

Vallée, Arthur Dr

Vallée, Charles  
Vallée, L P  
Vallerand, F O  
Vandry, Jos, jnr  
Vandry, Zéphirin  
Varin, Arthur  
Venner, T A Dr  
Verret, A Hector  
Verret, Barthelemy  
Vézina, Adolphe  
Vézina, George  
Vézina, J B  
Vézina Ludger

.... W

Wyse, Horatio

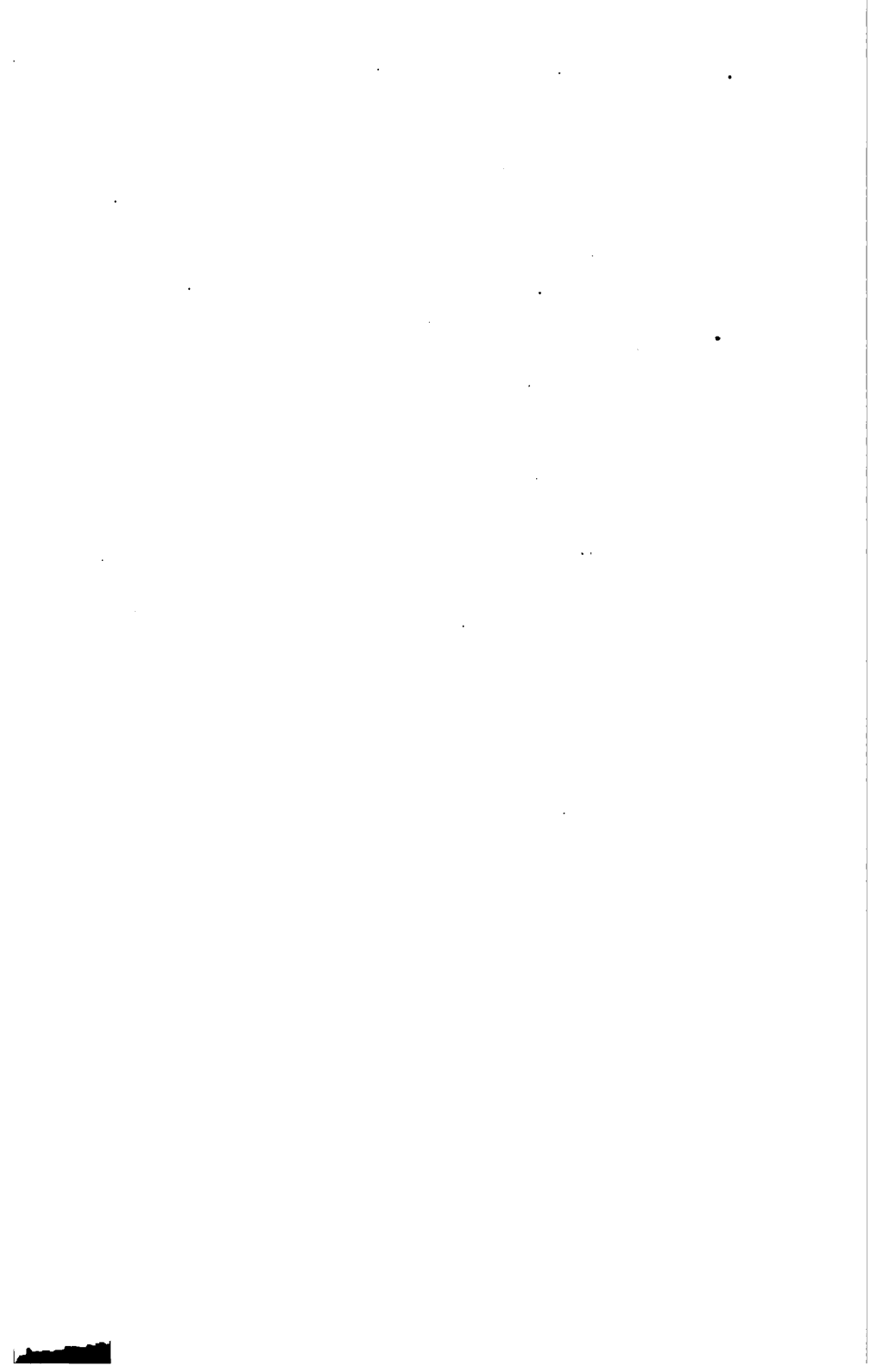
**Membres Honoraires.**

- L'hon. L. B. CARON, J. C. S ..... Québec.  
 L'hon. C. A. P. PELLETIER, sénateur, C.M.G.,  
 Commandeur de la Légion d'Honneur.... "  
 M. A. LEFAIVRE, Chevalier de la Légion  
 d'Honneur, consul de France..... "  
 M. le Comte de PREMIO REAL..... "  
 L'hon. P. J. O. CHAUVEAU, L. L. D., L. D.,  
 Commandeur de Pie IX. Chev. de St.  
 Grégoire le Grand, Officier de l'instruc-  
 tion publique de France..... Montréal.  
 L'abbé H. VERREAU..... "  
 L'hon. TÉLESPHORE FOURNIER, J. C. S ..... Ottawa  
 M. A. GÉRIN-LAJOIE ..... "  
 Mgr. J. S. RAYMOND, V. G..... St. Hyacinthe.  
 Le Rév. Père A. L. MOTRON, de l'Ordre des  
 Frères Prêcheurs..... "  
 L'hon. L. F. G. BABY, M. P..... Joliette.  
 L'hon. M. A. PLAMONDON, J. C. S ..... Arthabaskaville.  
 L'hon. HENRI T. TASCHEREAU, J. C. S..... Fraserville.  
 L'abbé L. E. BOIS..... Maskinongé.  
 L'hon. A. B. ROUTHIER, Commandeur de St.  
 Grégoire, J. C. S..... Malbaie.  
 L'abbé BERNARD O'REILLY, L. D..... New-York, E. U.  
 L'hon. W. C. HOWELLS..... Asthabula (Ohio) E. U.  
 M. J. C. TACHÉ, Chevalier de la Légion  
 d'Honneur..... "  
 M. CHARLES DE BONNECHOSE..... Paris.  
 M. E. RAMEAU ..... "  
 M. FRÉDÉRIC GAILLARDET..... "  
 M. F. LEPLAY ..... "  
 M. RAOUL FRARY ..... "  
 M. le Comte de TORENO..... Madrid (Espagne).  
 EXCMO. SR. D. JACOBO PRENDERGAST..... "  
 EXCMO. SR. D. PLACIDO de JOVE..... "  
 EXCMO. SR. D. AUGUSTO de ULLOA..... "  
 EXCMO. SR. D. MANUEL del PALACIO..... "  
 EXCMO. SR. D. MANUEL SILVELA..... "  
 EXCMO. SR. D. PRAXADÈS MATEO SAGASTA..... "  
 EXCMO. SR. D. SIGISMONDO MORET..... "  
 M. le Marquis RAMIRO BARBARO..... Rome (Italie).  
 M. ALPHONSE LE ROY, membre de l'Acadé-  
 mie Royale de Belgique..... Liège (Belgique).



**Membres Correspondants.**

M. PAUL DE CAZES.....	Québec.
L'abbé L. PROVANCHER.....	St. Félix du Cap-Rouge.
L'abbé T. A. CHANDONNET.....	Montréal.
M. L. O. DAVID.....	"
M. A. de BONPART.....	"
M. J. N. PROVANCHER.....	"
M. L. G. MARTIN.....	"
M. P. LAFRANCE.....	Sherbrooke.
M. JOS. UBALDE BEAUDRY.....	Beauharnois.
L'HON. EUGÈNE PANET.....	Ottawa.
M. SAMUEL BENOIT.....	"
M. ALPHONSE BENOIT.....	"
M. BENJAMIN SULTE.....	"
M. JOSEPH TASSÉ, M. P.....	"
M. STANISLAS DRAPEAU.....	"
M. AUGUSTIN LAPERRIÈRE.....	"
M. ALPHONSE LUSIGNAN.....	"
M. ALFRED GARNEAU.....	"
M. LAWRENCE CANNON.....	Arthabaskaville.
L'HON. P. BOUCHER de la BRUÈRE, M. C. L.....	St. Hyacinthe.
M. D. N. ST. CYR, M. P. P.....	Champlain.
M. ERNEST FLAMENT.....	Fourmies(Nord), France.



## TABLE DE MATIÈRES.

---

	PAGE.
STRATOWICH, ESQUISSE AUTRICHIENNE, par M. Albert LEFAIVRE.	1
DIX ANS DE NOTRE HISTOIRE. 1660-1670, par M. T. P. BEDARD...	37
AGE DU SAULT-MONTMORENCY, par M. l'abbé J. C. K. LA- FLAMME, A. B., S. T. D.....	63

---

## APPENDICE.

---

Rapport du bureau de direction, par le Dr. A. Vallée.....	81
Etat des finances de l'Institut Canadien, pour 1878-1879 .....	84
Volumes ajoutés à la bibliothèque.....	85
Dons faits à la bibliothèque.....	88
Dons faits au Musée .....	91
Liste des Revues et des journaux .....	92
Présidents honoraires, présidents actifs de l'Institut depuis sa fondation.....	92
Officiers de l'Institut Canadien pour 1879-80.....	93
Liste alphabétique des membres actifs.....	95
Liste des membres honoraires.....	100
Liste des membres correspondants.....	101



**ANNUAIRE**  
DE  
**L'INSTITUT CANADIEN**  
DE QUÉBEC

1880

---

N° 7

---

**SOMMAIRE.**

Première administration de Frontenac, par M. T. P. BÉDARD.  
La charité catholique à Québec, par M. ERNEST MYRAND.  
L'Eglise, le progrès et la civilisation par M. l'abbé L. N. BÉGIN.  
Adresse à Mgr C. F. Cazeau.  
Réponse.  
Appendice.



QUÉBEC  
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>ie</sup>

1880

**Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année  
1880-81.**

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
H. J. J. B. Chouinard.....	Président actif.
H. Adjutor Turcotte, } L. Pamphile LeMay, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
Dr. T. A. Venner.....	Assistant-trésorier,
J. Frémont.....	Secrétaire-archiviste.
Ernest Myrand, } Thomas Chapais, }	Assistants-sec.-arch.
Alphonse Pouliot.....	Secrétaire-correspondant.
Ph. Malouin, } M. Lachaine, }	Assistants-sec. correspond.
J. P. Tardivel.....	Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....	Curateur du Musée.

**Bureau de Direction.**

Le Président-actif ; les Vice-Présidents ; le Trésorier ; le Secrétaire-archiviste ; le Secrétaire-correspondant ; le Bibliothécaire ; le Curateur du Musée ; Mgr. Cazeau ; M. le Cnré de Québec ; M. l'Abbé Bégin ; Hon. E. J. Flynn ; Hon. Ed. Rémillard ; Hon. Pierre Garneau ; MM. P. J. Jolicœur ; D. J. Montambault ; S. LeSage ; T. LeDroit ; F. E. Hamel ; T. E. Roy ; Dr. A. Vallée ; V. Bélanger ; C. Joncas et Jules Tessier.

**Comités Permanents.**

COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSIONS.

MM. D. J. Montambault, Prés.,	MM. Jules Tessier, Sec.,
T. LeDroit,	L. P. LeMay,
Hon. Ed. Rémillard,	H. A. Turcotte,
Alphonse Pouliot.	

COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés.,	MM. C. Joncas, Sec.,
Hon. Ed. Rémillard,	S. LeSage,
F. E. Hamel,	V. Bélanger,
Dr. A. Vallée.	

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés.,	MM. J. P. Tardivel, Sec.,
L'abbé L. N. Bégin,	P. M. A. Genest,
Hon. P. Garneau,	L. P. LeMay,
H. A. Turcotte.	

Le Président-actif, le Secrétaire-archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

Ross Lang -  
Bibliothèque  
6 21-44  
50569

## AVANT-PROPOS.

Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec sont heureux de continuer cette année encore l'œuvre importante de la publication de l'annuaire. Les six numéros qui ont précédé celui-ci, sont, pour ainsi dire, l'histoire de notre société depuis ce que nous aimons à appeler la renaissance de l'Institut. La publication de l'annuaire a contribué dans une large mesure à nous faire connaître au loin : elle a fait ressortir davantage le caractère littéraire de notre société. En publiant les travaux les plus remarquables, nous témoignons notre reconnaissance à la fois au public qui nous encourage, à nos membres si pleins de zèle, et aux collaborateurs distingués que nous trouvons dans nos conférenciers.

Cette année encore nous pouvons offrir à nos membres et au public des œuvres signées par des écrivains connus et appréciés. Notre seul regret c'est de ne pouvoir donner l'hospitalité dans notre annuaire à toutes les conférences.

La reconnaissance que nous avons pour ceux qui nous aident dans l'accomplissement de notre mission, nous fait un devoir de mentionner d'une manière toute spéciale l'encouragement généreux que nous recevons depuis plusieurs années du gouvernement et de la législature de Québec, et les dons magnifiques que nous avons reçus du gouvernement français par l'entremise de l'honorable Hector Fabre et de Monsieur Albert Lefavre, Consul Général de France au Canada.

Nous espérons mériter dans l'avenir la continuation de la même bienveillance et des mêmes faveurs.

Pour répondre à un besoin pressant, les Directeurs de l'Institut vont publier, dans le cours de cet hiver, un catalogue de la bibliothèque, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, en attendant un catalogue raisonné et classifié qui sera fait plus tard.

Voici la liste complète des conférences depuis le dernier annuaire (No. 6).

*Causerie sur les missions du Labrador*, par le R. P. LACASSE, O. M. I., le 17 novembre 1879.

*Première administration de Frontenac*, conférence par M. T. P. BÉDARD, le 11 décembre 1879.

*Les droits de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse*, conférence par le R. P. DAZÉ, O. M. I., le 18 décembre 1879.

*Histoire de la colonisation du Lac Saint-Jean*, conférence par M. ARTHUR BUIES, à la salle Victoria, le 22 décembre 1879.

*L'Eglise, le progrès et la civilisation*, conférence par M. l'abbé L. N. BÉGIN, T. D., le 5 janvier 1880.

*La Providence divine : accord de cette vérité avec la liberté et l'existence du mal*, conférence par M. l'abbé LAMBERT, le 3 mars 1880.

*Première administration de Frontenac*, conférence par M. T. P. BÉDARD, le 9 mars 1880.

*Le Canada entre le moyen-âge et l'âge moderne*, conférence à la salle Victoria, au bénéfice de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par M. l'abbé J. A. GINGRAS, le 10 mars 1880.

*Etude historique sur M. de Maisonneuve*, 1<sup>re</sup> partie, conférence par M. H. J. J. B. CHOUINARD, le 22 mars 1880.

*Souvenirs historiques*, conférence par M. P. J. JOLICEUR, le 29 mars 1880.

*La prochaine fête nationale : appel aux citoyens de Québec*, conférence par l'Honorable A. B. ROUTHIER, J. C. S., à la salle Victoria, au bénéfice de la société Saint-Jean-Baptiste, section Notre-Dame, le 5 avril 1880.

*Esquisse sur la littérature allemande*, conférence par M. A. LEFAIVRE, consul-général de France, le 22 avril 1880.



PREMIÈRE ADMINISTRATION  
DU  
COMTE DE FRONTENAC  
(1672-1682)

---

Conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec

Le 11 décembre 1879

PAR T. P. BÉDARD

Dans une conférence que j'ai donnée au mois de mars dernier, j'ai esquissé brièvement l'histoire administrative, judiciaire et sociale de la Nouvelle-France, pendant la décade de 1660 à 1670.

Tout en faisant la part du courage et de l'héroïsme déployés par les premiers colons avant cette époque, je considère que ce fut pendant ces dix ans que la colonie française, sous la vigoureuse impulsion de Colbert, admirablement secondé ici par l'intendant Talon, fut établie d'une manière solide et durable, et ce, par les envois de colons, par l'établissement des troupes, par la facilité et l'encouragement qu'il donna à la formation des familles.

Je viens aujourd'hui continuer mon esquisse historique, et j'ai choisi pour sujet la première administration

du comte de Frontenac qui suivit cello du gouverneur Courcelles ; ce dernier ainsi que l'intendant Talon avait demandé son rappel pour cause de mauvaise santé, ce qui fut accordé à tous deux en 1672.

Louis XIV choisit pour succéder à M. Courcelles, dans le gouvernement de la Nouvelle-France, Louis de Buade, comte de Palluau et Frontenac, mestre de camp du regiment de Normandie, et maréchal de camp dans les armées du roi.

Mais avant de commencer, je ne crois pas déplacé de donner ici quelques détails sur la famille et les antécédents du nouveau gouverneur, et je pense être agréable à la plus charmante partie de cet auditoire nombreux, en parlant un peu de la comtesse sa femme.

On trouve le grand-père de Frontenac, Antoine de Buade, à la cour de Henri IV, où il est considéré comme un des plus anciens serviteurs du roi, en qualité de conseiller d'Etat. Il semble être dans les faveurs royales, car lorsque Henri IV fut fiancé à Marie de Médicis, il fut chargé par lui de la galante mission d'aller à Florence lui porter le portrait de son royal fiancé.

Plus tard, on voit aussi à la cour le père du comte, Henri de Buade, qui fut ensuite mestre de camp (colonel) du regiment de Navarre. Dès son enfance, il est l'ami et le compagnon de jeu du fils du roi qui porta le nom de Louis XIII. Tous deux jouent ensemble au soldat avec des mousquets, ensemble ils vont à la chasse, et tuent ensemble leur premier sanglier.

Louis de Buade, comte de Frontenac, celui qui nous occupe, est né en 1620 ; il eut pour parrain le roi Louis XIII qui lui donna son nom. \*

Dès son enfance il montra un goût prononcé pour la vie de soldat, et embrassa naturellement la carrière des armes. Il fit diverses campagnes où il se distingua tellement qu'à l'âge de 23 ans il était fait colonel du regiment de Normandie, qu'il guida dans les batailles ou

\* C'est dans un journal des plus curieux, malgré la grossièreté du langage, celui du médecin Jean Herouard, qu'on trouve ces détails. Une partie de ce journal a été reproduit dans le "Correspondant," 1875.

il fut plusieurs fois blessé, notamment au siège d'Orbitello où il eut un bras de cassé.

Mais l'enivrement des combats n'empêcha pas le vaillant colonel d'être accessible aux sentiments du cœur.

Dans le voisinage de la maison de son père, à Paris, demeurait Charles de la Grange-Trianon sieur de Neuville, il avait une fille unique âgée de seize ans, nommée Anne, laquelle avait pour gouvernante, (car son père était veuf), une de ses parentes, madame de Bouthillier.

Frontonac, entre deux campagnes, s'éprit des charmes de la belle et séduisante Anne de la Grange. Ici je laisse parler le brillant historien Parkman :

“ Madame de Bouthillier, dit-il, s'opposa à l'union des deux jeunes gens, et elle dit à La Grange qu'il pourrait mieux trouver pour sa fille qu'un homme qui n'avait que 20,000 francs de revenu par an. La Grange était un homme faible et versatile, un jour il acquiesçait aux conseils de sa parente, le lendemain il agréait l'amoureux prétendant, et il le traitait comme un gendre futur, portant ses lettres à Anne sa fille; et cependant il finit par lui refuser sa main, ordonnant à sa fille de renoncer à lui, sous peine d'être enfermée dans un couvent.

“ Ni Frontonac, ni son amoureuse n'avaient un caractère pliant. Dans le voisinage se trouvait la petite église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, qui avait, paraît-il, le privilège d'unir les couples sans le consentement de leurs parents.

“ Ce fut là qu'un mercredi d'octobre 1648, nos amoureux furent mariés en présence de quelques-uns des parents de Frontonac. En apprenant cette nouvelle, La Grange devint furieux, mais bientôt sa colère s'apaisa et il s'en suivit une complète réconciliation.”

Cependant le bonheur des époux ne dura pas longtemps. Tous deux étaient doués d'un caractère altier; la comtesse avait en outre un esprit viril et le goût des aventures. La maternité même ne put ramener la bonne harmonie entre eux, et quelque temps après la naissance de son premier et unique enfant, elle alla à la cour, et là elle partagea la bonne comme la mauvaise fortune de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans.

Autant Gaston était faible et pusillanime autant sa

filles, qu'on appelait la grande mademoiselle, était déterminée et avait les instincts guerriers. On connaît ses folles mais vaillantes équipées pendant la Fronde, où elle commanda des partis de frondeurs à Orléans et même à Paris ; et pendant ces campagnes elle eut constamment pour marchales de camp les comtesses de Frontenac et de Fiesque.

Au retour de ses campagnes, mademoiselle de Montpensier reparut de nouveau à la cour, encore accompagné de ses aides-de-camp.

La comtesse de Frontenac était aimable et belle, elle attira l'attention du jeune roi Louis XIV, qui approchait de sa majorité, c'est-à-dire de quatorze ans, et ce fut elle qui lui inspira les premiers sentiments d'amour dont il fut plus tard si prodigue.

Mademoiselle de Montpensier consigne comme suit dans ses mémoires cette inclination enfantine :

“ Avant la majorité du roi, écrit-elle, on fut se promener sept ou huit fois. J'allais à cheval avec le roi et madame de Frontenac m'y suivait. Le roi paraissait prendre grand plaisir à être avec nous, tellement que la reine crut qu'il était amoureux de madame de Frontenac, et là-dessus rompit les parties qui étaient faites, ce qui fâcha le roi au dernier point. Comme on ne lui disait pas les raisons, il offrit à la reine 100 pistoles pour les pauvres, toutes les fois qu'il irait se promener. Quand il vit qu'elle refusait cette offre, il dit : “ Quand je serai le maître, j'irai où je voudrai et ce sera bientôt.”

Ainsi parlait un adolescent qui n'avait pas encore ses quatorze ans ; ce ton volontaire d'un enfant faisait déjà présager ce qu'il devint plus tard, le glorieux autocrate Louis le Grand ou Louis XIV.

Après ces événements, le comte et la comtesse vécurent séparés, mais il faut dire à la louange de la comtesse, que, bien que le cynique Tallement des Reaux et le médisant Saint-Simon, en parlent fréquemment dans leurs écrits, ils ne laissent planer aucun soupçon sur ses mœurs.

Voici ce que ce dernier dit à propos de la nomination du comte au poste de gouverneur de la Nouvelle-France :

“ Sa femme qui n'était rien, et dont le père s'appelait La Grange Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son

amie, mademoiselle d'Outrelaise, étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation ; on les appelait les *Divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne duraient pas aisément ensemble, aussi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une *Divine*."

Ce fut donc le 7 avril 1672, que le comte de Frontenac fut nommé gouverneur-général de la Nouvelle-France. Lors de sa nomination, c'était un homme parfaitement ruiné, dit Saint-Simon, mais il avait pour le recommander ses hautes qualités militaires, et la protection de sa famille, car sa mère qui était une Phelipeaux, était nièce et fille de deux secrétaires d'Etat.

Je ne puis mieux faire que de reproduire ici l'excellent portrait que fait du nouveau gouverneur, le Père Charlevoix : "Celui-ci, dit l'historien, avait le cœur encore plus grand que la naissance, l'esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé ; mais il était susceptible des plus injustes préventions, et capable de les porter fort loin. Il voulait dominer seul, et il n'est rien qu'il ne fit pour écarter ceux qu'il craignait de trouver en son chemin. Sa valeur et sa capacité étaient égales ; personne ne sut mieux prendre, sur les peuples qu'il gouverna, ou avec qui il out à traiter, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir et le respect. Il gagna, quand il le voulut, l'amitié des français et de leurs alliés, et jamais général n'a traité ses ennemis avec plus de hauteur et de noblesse.

" Ses vues pour l'agrandissement de la colonie étaient grandes et justes.....mais ses préjugés empêchèrent quelquefois l'exécution des projets qui dépendaient de lui.....Il donna lieu de juger, dans une des plus importantes circonstances de sa vie, que son ambition et le désir de conserver son autorité avaient plus de pouvoir sur lui que le zèle du bien public. C'est qu'il n'est point de vertu qui ne se démente, quand on a laissé prendre le dessus à une passion dominante. Le comte de Frontenac eut pu être un grand prince, si le ciel l'avait placé sur le trône, mais il avait des défauts dangereux, dans un sujet qui n'est pas bien persuadé que la gloire consiste à tout sacrifier pour le service de son souverain, et pour l'utilité publique."

Lorsque le comte de Frontenac arriva à Québec, au commencement de septembre, la colonie était prospère, le pays était en paix avec les indigènes, aussi avait-il reçu instruction d'encourager les habitants dans la culture et le défrichement des terres, le ministre lui recommandait encore de prendre particulièrement soin de les entretenir dans l'exercice et le maniment des armes, afin qu'au cas d'attaque de la part des sauvages, ils pussent suffire à la défense du pays.

Le 17 septembre, il présidait le Conseil Souverain, composé de MM. Damours, de la Tesserie, Dupont de Neuville et de Tilly; M. de Lotbinière était substitut du procureur général, et M. Peuvret de Mesnu, greffier et secrétaire.

Dans son discours d'inauguration, Frontenac exalte en termes pompeux le succès de Louis XIV contre les Hollandais.

“ Vous ne saurez pas plutôt, dit-il, qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets.” Puis il continue, “ c'est par la justice que les États les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font que de naître ont encore plus de besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité. Vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de S. M. Pour moi j'essayerai de vous en donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personnes, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer.”

Après ce discours dont je n'ai donné qu'une partie, il fit prêter serment de fidélité aux conseillers.

Le 23 octobre, suivant l'instruction qu'il en avait reçue, il assembla tous les ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les ordres du royaume, dans la chapelle des Jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en avait pas encore eu. C'était le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers état ou les représentants du peuple.

Dans sa lettre à Colbert, en date du 2 novembre, Frontenac écrit qu'il a été agréablement trompé en voyant le pays qu'il représente comme plein de ressources de toute sorte que l'on pouvait exploiter avec avantage. Quant à la ville de Québec, elle ne pouvait pas, disait-il

être mieux postée, quand même elle deviendrait un jour la capitale d'un grand empire.

Dans cette même lettre, il y a un passage que je crois devoir citer comme curiosité historique, c'est à propos d'un certain jugement qu'il porte sur l'ordre des Jésuites, au sujet de Reuer de Villeray, qui sollicitait la charge de procureur-général. On voit par ce passage que non seulement Frontenac était imbu de préjugés contre cet ordre célèbre, même lorsqu'il était en France, mais que, arrivé ici, les ennemis de ces religieux, lesquels avaient tant fait pour le bien spirituel et même temporel de la colonie, avaient réussi à lui communiquer une partie de leurs injustes préventions.

Voici ce passage :

“Villeray passe ici pour un esprit brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs il ait de l'entendement et du savoir. C'est ce qui a obligé, il y a un an, de l'ôter du Conseil. Il y a encore une autre raison plus forte, c'est qu'il est entièrement dévoué aux Pères Jésuites, et l'on dit même ici communément qu'il est du nombre de ceux qui, sans en porter l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux, c'est pourquoi j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en avertir, afin que vous vinsiez, au cas où l'on en parlât, si après avoir eu tant de peine à ôter aux Pères Jésuites la connaissance et la direction des affaires de ce pays, il serait à propos de leur ouvrir une porte pour y entrer indirectement.”

En d'autres termes, c'était des prétendus Jésuites en robe courte dont Frontenac voulait parler, erreur grossière dont le savant historien de cet ordre religieux, Créteineau Joli, a fait amplement justice.

Dans le mois de mars 1673, le gouverneur fit des réglemens de police pour la ville de Québec, “comme il n'y a rien de si nécessaire,” dit-il dans le préambule de ces réglemens, “pour la conservation des États que l'ordre et la police, nous avons estimé qu'une des premières choses à laquelle nous devrions travailler était..... de songer à mettre quelque police, et de commencer par la ville de Québec qui est la première du pays, et qu'on doit essayer de rendre digne de la qualité qu'un jour elle portera sans doute, de capitale d'un très-grand empire.”

Comme on le voit, Frontenac croyait fermement

Québec appelé à de hautes destinées ; malheureusement ses prédictions ne se sont pas complètement réalisées.

Les réglemens de police dont je viens de parler, sont au nombre de trente-un, et l'on dirait plusieurs d'entre eux formulés par nos corporations municipales actuelles.

D'abord il y avait trois échevins, dont le premier, le syndic, devait être juge de police.

Ils faisaient des réglemens sur le prix du pain, les marchés, les cabaretiers, l'inspection des poids et mesures, le cordage du bois, etc., etc.

Quand Colbert eut connu l'assemblée des trois ordres, il blâma cette mesure administrative, et rien d'étonnant en cela, puisque Richelieu, avec sa politique de centralisation du pouvoir entre les mains du roi, avait aboli cette coutume, laquelle laissait à la noblesse, au clergé et au tiers-état, un semblant d'immixtion dans les affaires publiques.

“ Votre assemblée des habitants, écrivait Colbert à Frontenac, pour prendre serment de fidélité, et la division que vous en avez faite en trois états, peut avoir eu un bon effet dans le moment, mais il est bon de vous faire savoir que vous devez toujours suivre dans le gouvernement du Canada, les formes qui se pratiquent en France, où les rois ont estimé du bien de leur service, de ne point assembler depuis longtemps les états généraux, afin, peut-être, d'abolir cet ancien usage ; vous, de votre côté, vous devez très-rarement, ou pour mieux dire jamais, donner cette forme au corps des habitants du pays.”

Il blâma également les réglemens de police, et l'élection du syndic. “ Sa Majesté m'ordonne de vous dire que vous avez en cela passé les bornes du pouvoir qu'elle vous a donné. D'ailleurs les réglemens de police auraient dû être faits par le conseil souverain et non par vous seul. A propos du syndic, vous devez, continue le ministre, à mesure que la colonie prendra de la force, supprimer graduellement l'office de syndic qui présente des requêtes au nom des habitants, car il est bon que chacun parle pour soi et non pas un seul pour tous.”

La correspondance entre le gouvernement et le ministre était active ; dans une autre lettre, du même mois de novembre 1673, Frontenac se déchaîne avec violence



contre les Jésuites qu'il accuse de toutes sortes de méfaits, entre autres choses d'abuser du confessionnal, de s'introduire dans les familles pour en connaître les secrets et les faiblesses, et il signale à la rigueur du ministre un de ces Pères qui avait prêché contre la permission que le conseil avait donnée à tous les français de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages : " J'ai été tenté plusieurs fois, écrit-il, de laisser l'église avec mes gardes, d'interrompre le sermon ; mais je me suis contenté d'en parler au grand vicaire et au supérieur des Jésuites quand tout fut fini, et de dire que j'étais très-surpris de ce que j'avais entendu et de leur demander justice."

Or, il faut noter ici que Mgr. de Laval avait déclaré, après avoir consulté la Sorbonne, que, vu les désordres causés par la traite de l'eau-de-vie, ce commerce était défendu comme une faute grave. J'ajoute de plus, que le ministre, considérant sans doute ces violences comme le résultat d'un zèle exagéré, ne lui répondit jamais à ce sujet.

Au mois de décembre 1673, eut lieu, à Montréal, un événement qui, à cause de ses conséquences, mérito d'être rapporté ici ; mais avant de le raconter, disons un mot du personnage qui en fut le principal acteur, je veux parler de François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal.

Marié à Mademoiselle Marie de Laguide, nièce de l'intendant Talon, ce dernier lui avait fait obtenir le gouvernement de Montréal, et avait obtenu pour lui une commission royale. Ce gouvernement était resté sans titulaire depuis la démission de M. de Maisonneuve, le major Dupuy en ayant rempli les fonctions, en sorte que les habitants de Montréal manifestèrent une grande joie à son arrivée et une plus grande encore à celle de Madame Perrot, qui vint le rejoindre ensuite.

D'abord Perrot n'avait qu'une commission de M. de Bretonvilliers, supérieur des Sulpiciens, lesquels étaient seigneurs de l'Isle de Montréal, et en cette qualité avaient droit de nommer le gouverneur, sous le bon plaisir du roi, mais dès qu'il fut nommé par Louis XIV, il se crut indépendant de tout contrôle, et même au-dessus des ordonnances royales, en sorte qu'il donna libre cours à sa cupidité, en faisant dans l'île Perrot, qui lui

avait été concédée par son oncle, et à Montréal, un trafic de liqueurs et autres choses avec les sauvages, et en s'engageant d'une manière intéressée dans le commerce des coureurs de bois; deux choses défendues par les édits royaux.

Les désordres causés par le trafic des boissons et le commerce illicite que faisait Perrot étaient connus du public. Quelques-uns des plus anciens et des plus respectables colons de Ville-Marie s'en alarmèrent.

Le 7 janvier 1672, ils s'assemblèrent au nombre de 5, c'était MM. Picotté de Belostre, Vincent de Hautmesnil, Charles Lemoine de Longueuil, Jacques LeBer et Migeon de Bransac, et ils convinrent d'aller lui représenter les désordres que quelques coureurs de bois commettaient journellement, ils ne voulaient pas désigner d'une manière plus précise les agents que Perrot avait à sa solde.

Arrivés chez Perrot, ils trouvèrent, dit l'abbé Faillon, M. Dollier, supérieur des Sulpiciens, à Montréal, qui les y avait précédé, peut être pour préparer l'esprit du gouverneur à cette visite. Mais lorsque Perrot eut entendu parler Migeon qui portait la parole pour les autres, il se mit dans une violente colère, s'emporta en paroles blessantes et grossières, comme eut pu le faire l'homme de la lie du peuple le plus brutal, et ajouta en terminant sa diatribe : *Je ne suis pas comme M. de Maisonneuve, je saurai bien vous contenir dans le devoir.* La nuit qui suivit au lieu de lui porter conseil et de calmer son courroux, sembla n'avoir servi au contraire qu'à l'irriter davantage, surtout contre Migeon de Bransac, car le lendemain, 8 janvier, il le fit arrêter de son autorité privée, et le mit en prison pour le punir des observations qu'il avait osé lui faire la veille.

M. Dollier voulut réclamer, mais ce fut en vain, Perrot lui répondit que comme représentant la personne du roi, il n'était obligé de rendre compte de ses actions à personne. M. Dollier insista encore pour que le prisonnier fut libéré, afin qu'il put exercer ses fonctions de juge en l'absence de M. d'Ailleboust. La réponse de Perrot montre la légèreté et tout à la fois les prétentions extravagantes de son esprit, infatué de l'autorité indépendante et souveraine qu'il s'attribuait en vertu de sa commission royale. " Si le ciel venait à tomber, répondit-il, il

y aurait bien des alouettes prises, j'ai droit d'emprisonner toutes sortes de personnes, et même M. d'Ailleboust, juge de ce lieu, s'il vient à s'oublier comme l'a fait M. Migeon."

Cependant Perrot se ravisa sans doute, car Migeon fut élargi quelques jours après. Mais cette conduite tyrannique, cette sottise vanité et cette rapacité ne devaient pas tarder à recevoir leur châtement.

Comme je l'ai déjà dit, une ordonnance royale défendait aux colons d'aller dans la profondeur des bois faire la traite avec les sauvages, ceux qui faisaient ce commerce s'appelaient coureurs de bois. Or, deux de ces coureurs de bois, arrivés d'une course récente, allèrent loger chez M. de Carion, lieutenant. Le juge du lieu, M. D'Ailleboust, informé de leur arrivée, envoie sans délai l'un de ses sergents, nommé Bailly, pour les arrêter ; mais M. de Carion, prenant fait et cause pour eux, ne se contenta pas de les faire évader en présence du sergent, il en vint à maltraiter cet officier de justice. Perrot, gouverneur, au lieu de punir de Carion, manda aussitôt le juge, lui reproche d'avoir ainsi envoyé un sergent chez un officier, et le menace de la prison, si, nonobstant tous les ordres qu'il pourra recevoir, même de M. de Frontonac, il se permet à l'avenir des arrestations semblables. M. D'Ailleboust surpris de ce procédé écrit ce qui venait d'avoir lieu à M. de Frontonac, qui dépêcha aussitôt trois de ses gardes avec son lieutenant Bizard pour arrêter de Carion et le conduire à Québec. Bizard l'arrêta en effet, laissa auprès de lui l'un de ses gardes, alla à la maison de Jacques LeBer (père de la pieuse et sainte Jeanne LeBer), où il déposa une lettre de Frontonac pour Perrot, laquelle lui donnait avis de cette arrestation.

A peine Perrot a-t-il été informé de cette arrestation par madame de Carion, qu'il va lui-même à la maison de Jacques LeBer, avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, s'adressant à Bizard, sur lequel un sergent mit la pointe de sa hallebarde, il lui dit transporté de colère : " Qui vous a donc rendu si hardi que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier dans mon gouvernement."

L'autre lui ayant présenté la lettre de Frontonac qui lui était adressé, Perrot la prend et la lui jetant au visage

lui dit: rapportez-là à votre maître, et avertissez-le de vous mieux apprendre à une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. C'est ainsi que le lieutenant des gardes Bizard se trouva avoir été prisonnier pendant une journée, car le lendemain, Perrot le fit élargir, comprenant qu'il ne pouvait le retenir sans autre motif. Le surlendemain, Bizard, avant de partir pour Québec, eut soin de dresser un procès-verbal de son arrestation et le fit signer par LeBer, La Salle, logé dans la maison de celui-ci, et par un domestique, qui tous avaient été témoins de ce qui venait d'avoir lieu.

Au bout de quatre ou cinq jours, Perrot ayant eu connaissance de ce procès-verbal, dont il craignait avec raison les suites, fit saisir LeBer et pour le punir l'envoya en prison sans aucune forme de procès. Le prisonnier put envoyer à ses frais des hommes à Québec, pour demander justice au comte de Frontenac.

Le 30 janvier 1674, le gouverneur fit nommer par le conseil, de Tilly et Dupont, commissaires pour prendre les informations relatives à ces deux emprisonnements.

On comprend aisément qu'un homme aussi autocrate, aussi irascible que le comte de Frontenac, ne devait pas manquer de vouloir punir d'une manière exemplaire le gouverneur de Montréal pour avoir osé mettre en prison un de ses officiers, dans l'exercice d'un ordre que lui-même, gouverneur général, avait donné. Frontenac chercha donc l'occasion de se saisir adroitement de la personne de Perrot en l'invitant à venir le voir à Québec, et dans ce dessein, il lui écrivit de mettre M. LeBer en liberté et de venir lui rendre compte de sa conduite. Il eut soin en même temps d'écrire à l'ami intime de Perrot, l'abbé de Fénélon, Sulpicien, donnant à entendre à celui-là qu'il désirait terminer à l'amiable le différend survenu entre lui et le gouverneur de Montréal.

Voulant profiter de la bonne volonté que semblait témoigner M. de Frontenac, le gouverneur et l'abbé partirent de Montréal et arrivèrent à Québec le 28 janvier.

Le lendemain dans l'après-midi, Perrot se présenta chez le gouverneur pour le saluer, sans savoir encore qu'il venait de se constituer prisonnier. A peine eut-il le pied dans la chambre de Frontenac, que le lieutenant

des gardes, Bizard, le même qu'il avait fait arrêter à Montréal, l'arrêta à son tour, et après lui avoir fait déposer son épée, le conduisit dans sa chambre et de là au château Saint-Louis, avec défense de le laisser parler à personne.

Le surlendemain, comme on l'a vu, il faisait ordonner une enquête sur la conduite de Perrot et ses arrestations.

L'affaire traîna en langueur, car Frontenac voulait amonceler des charges contre Perrot, et dans l'intervalle il fit arrêter De Brucy qui paraît avoir été l'associé du gouverneur de Montréal, dans le commerce qu'il faisait avec les sauvages. De Brucy fut conduit à Québec, et en passant aux Trois-Rivières il y eut une enquête préliminaire faite contre lui. Les pièces de cette instruction, furent jointes au procès de Perrot, en vertu d'un arrêt du conseil du 14 avril. Mais dès le 10 février, Perrot avait été remplacé dans le gouvernement de Montréal par M. de la Nauguère, enseigne d'une compagnie d'infanterie. Frontenac, de sa propre autorité, l'avait promu à ce poste important. De plus, craignant apparemment que D'Ailleboust manquât de liberté ou de vigueur pour exercer ses fonctions de juge à Montréal, (comme seigneurs de Montréal, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, c'était les Sulpiciens qui avaient nommé D'Ailleboust juge), Frontenac envoya à Gilles de Boisvinet, avocat au parlement de Paris, une commission de juge; il avait été institué juge aux Trois-Rivières par l'intendant Talon, et il lui donna ordre d'informer contre tous les coureurs de bois dans l'île de Montréal.

Les Sulpiciens protestèrent contre ces nominations qui allaient à l'encontre de leur droit de nommer à ces deux charges. Cependant, Perrot était toujours prisonnier au secret; son procès n'était pas instruit, parce qu'on attendait d'y joindre les pièces du procès de Brucy. Puis vinrent les vacances que le conseil s'accordait au printemps, ce que l'on appelait les vacances pour les semences, en sorte que ce ne fut que le 13 juin que le conseil reprit ses séances, et ce jour même il fut saisi d'une requête de Perrot tendant à accuser le gouverneur et ses conseillers.

« Je me suis tenu, disait-il dans cette requête à certaine

lettre que le sieur gouverneur avait écrite au sieur abbé de Fénélon.....J'aurais supporté avec toute la modération possible l'enprisonnement injurieux fait de ma personne par le sieur Bizard, et même j'aurais répondu aux sieurs de Tilly et Dupont sur plusieurs demandes, sans prendre d'autres mesures que de ne pas irriter le dit sieur gouverneur qui m'aurait menacé en plusieurs occasions sur ce, qu'étant éloigné de 1200 lieues de la cour, il pouvait faire ce qui lui plaisait, sauf à en répondre sur sa tête, mais j'ai reconnu que le dit sieur gouverneur me voulait perdre et m'ôter mon gouvernement pour y mettre une de ses créatures; j'ai recours à l'autorité des lois et j'ai refusé de reconnaître le gouverneur et les sieurs de son conseil pour mes juges.....J'ai des causes d'accusation contre eux, je leur ai offert de les proposer, ce qu'ils ont rejeté avec colère, particulièrement le sieur de Tilly qui m'a témoigné son aigreur avec un visage rouge et enflammé. Ainsi donc pour nouveau moyen de recusation, je dis que le gouverneur, ayant mis le sieur de la Nanguère (il faut lire de la Naudière), nouveau sieur de Tilly, pour commander dans mon gouvernement, il est aisé de supposer que le dit sieur de Tilly se portera de tout son pouvoir à me perdre, à quoi il inclinera ainsi que le dit sieur Dupont et les dits sieurs du conseil, d'autant plus qu'ils suivront l'inclination du gouverneur qui prétend, selon son bon plaisir, mettre et charger les dits officiers.....J'ai lieu de croire que le gouverneur et les officiers de son conseil, se déporteront de ne plus connaître de cette affaire, et qu'ils s'en rapporteront à ceux commis de par le Roy."

Cette requête fut, le jour même de sa présentation, rejetée avec indignation par le conseil, comme injurieuse au gouverneur et aux conseillers, et défense fut faite à Perrot de recidiver.

Le gouverneur de Montréal resta prisonnier jusqu'à l'automne, le conseil ne voulant pas connaître de son affaire, probablement parce qu'il tenait une commission du roi. Il fut envoyé en France en novembre, et sur les rapports de Frontenac, Louis XIV le fit enfermer à la Bastille où il demeura pendant trois mois.

Nous sommes maintenant arrivés à l'affaire de l'abbé de Fénélon, affaire dont le conseil fut saisi pour la pro-

mière fois le 18 juin 1674, mais pour bien comprendre une certaine allusion faite dans le sermon qui servait de base à la mise en accusation du fougueux abbé, il faut se reporter à l'année 1672, où Frontenac fit bâtir le fort Catarakoui, auquel il donna son nom de fort de Frontenac, et qui est aujourd'hui la ville de Kingston. Cette construction assez considérable, nécessitait de grandes dépenses auxquelles le gouverneur pensait bien que le roi ne pourvoirait pas, aussi fit-il bâtir ce fort au moyen de corvées imposées aux habitants de Quebec, Trois-Rivières et Montreal, sous le prétexte que ce fort servirait un comptoir du roi pour le commerce des fourrures, mais en réalité, il devait servir à ses propres intérêts, puisqu'ils le loua ensuite à La Salle qui n'était que son agent.

L'abbé de Fénélon, qui n'avait pas comme son frère consanguin, l'évêque de Cambrai, l'auteur du Télémaque, la mansuétude pour partage, se trouva, et avec raison, très-offensé de la duplicité du comte de Frontenac, dans l'affaire de Perrot. Il retourna donc à Montréal, et invita à prêcher le jour de Pâques (1674), dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui servait d'église paroissiale, il fit au sujet du gouverneur les allusions suivantes. Parlant de ceux qui sont revêtus de l'autorité temporelle, il dit que : " Le magistrat animé de l'esprit de J.-C. ressuscité, avait autant d'exactitude à punir les fautes commises contre le service du Prince, que de facilité à pardonner celles qui attaquaient sa propre personne, qu'il était plein de respect pour les ministres de l'autel et ne les maltraitait pas, lorsque pour s'acquitter de leurs devoirs, ils tâchaient de réconcilier les ennemis et d'établir la paix partout, qu'il ne se faisait pas des créatures qui le louassent, et n'opprimaient pas sous des prétextes spécieux les personnes revêtues aussi de l'autorité et qui servent le même Prince, qu'il fuisait servir son pouvoir à maintenir l'autorité du monarque, et non à son propre avantage ; que regardant les sujets comme ses propres enfants et les traitant en père, il se contentait des gratifications qu'il recevait du Prince, sans troubler le commerce du pays, ni sans maltraiter ceux qui ne le mettaient pas en part de leur bénéfice, qu'enfin il ne vexait point les peuples par des corvées extraordinaires et injustes pour ses

propres intérêts, et en interposant le nom du monarque qui n'entendait pas qu'on les molestât de cotto sorte."

De La Salle qui assistait à ce sermon ne manqua pas de faire connaître au comte de Frontenac la substance de ce discours, et le gouverneur irrité le fit assigner par deux fois devant les commissaires nommés dans l'affaire de Perrot, mais comme l'abbé ne comparaisait pas, pour la bonne raison qu'il était revenu à Québec, il fut assigné de nouveau, et parut devant le conseil souverain, ainsi qu'il appert par le procès-verbal suivant que je cite textuellement :

" Le sieur abbé de Fénélon qui attendait à la porte du conseil.....a été mandé pour être ouï sur les faits à lui imposés, et étant entré dans la Chambre a voulu d'abord prendre un siège, ce que voyant le gouverneur lui a remontré qu'il devait être debout.....à quoi, bien loin de satisfaire, le dit sieur abbé s'est assis au bout de la table et a dit qu'il ne voulait pas déroger aux privilèges que le Roi donnait aux Ecclésiastiques qui avaient droit de parler assis et couverts. Sur quoi le gouverneur lui ayant remontré qu'il fallait faire la distinction entre Ecclésiastiques mandés pour avoir des éclaircissements .....et ceux qui étaient mandés pour crimes dont ils étaient accusés, le sieur de Fénélon lui a répondu, en enfonçant son chapeau sur sa tête et se promenant le long de la chambre, que son prétendu crime, n'était que dans la tête du gouverneur, à quoi le gouverneur lui a pour une troisième fois dit que le conseil ne prétendait point blesser les privilèges des Ecclésiastiques tels qu'ils les avaient en France, mais qu'il ne devait pas lui perdre le respect à la tête du conseil, comme il le faisait. Sur quoi l'abbé de Fénélon, remettant son chapeau qu'il avait ôté, et l'enfonçant et le retroussant tout de nouveau, il a répliqué que le gouverneur ne devait pas perdre aussi le respect qu'il devait à son caractère."

Le conseil ordonna à l'abbé de Fénélon de sortir et en vint à la conclusion de déclarer qu'il devait répondre deux jours après, sous peine de la saisie de son temporel. Il enjoignit au premier huissier Roger de le garder prisonnier à la brasserie, de ne lui permettre de sortir



seulement le dimanche et les jours de fêtes pour aller dire la messe en telle église qu'il lui plairait.

L'abbé de Fénélon demandait à être jugé par l'official qui était le grand vicaire du Mgr. de Laval, M. de Bernières. Celui-ci ne voulut se présenter au conseil, que comme représentant de son évêque, et ayant droit d'occuper la première place après le gouverneur.

La discussion à ce sujet traîna en longueur jusqu'à l'automne où le comte de Frontenac fit embarquer Perrot et l'abbé de Fénélon pour la France.

La résistance de Perrot à l'autorité du gouverneur fut blâmée par le roi. " Pour l'en punir, écrivait Louis XIV, je l'ai fait mettre à la Bastille pour quelque temps, en sorte qu'en retournant dans ce pays-là, non-seulement cette punition le rendra plus circonspect sur ce qui concerne son devoir, mais il servira encore d'exemple pour retener les autres. Mais, continue-t-il, pour vous instruire de mes sentiments, après avoir donné cette satisfaction à mon autorité, qui a été violée dans votre personne, je vous dirai que, sans une nécessité absolue, vous ne deviez point faire exécuter des ordres dans l'étendue d'un gouvernement particulier, sans en avoir donné part au gouverneur..... J'ai blâmé l'action de l'abbé de Fénélon et je lui ai ordonné de ne plus retourner en Canada, mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire contre lui une procédure criminelle, ou d'obliger les prêtres de Saint-Sulpice qui sont à Montréal, de déposer contre lui. Il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire, pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrêter et le faire ensuite repasser en France par le premier vaisseau."

Les mœurs se sont-elles ressenties du licenciement des troupes, ou du régiment de Sallières, question à laquelle l'abbé Faillon, a répondu dans l'affirmative, mais c'est une opinion à laquelle je ne puis me ranger, car, si l'on tient compte de l'augmentation extraordinaire de la population qui de 3,215 hommes qu'elle était en 1665, se montait à 7,832 en 1675, la criminalité n'avait pas considérablement augmentée.

Néanmoins, la présence de ces militaires, donna lieu à quelques actes de soldatesque dont je veux citer un exemple.

La Fredière, neveu du colonel de Sallières et major du régiment de Carignan, se trouvait en garnison à Ville-Marie et y commandait aux habitants aussi bien qu'aux soldats (1).

“ Cet homme déjà disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Au mois de juillet 1670, les habitants de Montréal devaient fournir trois journées de travail pour la construction des redoutes. L'un des colons nommé Claude Jaudoin, charpentier, se présenta pour accomplir l'ordre qui lui était intimé, et après ses trois journées voulut se retirer afin d'aller serrer du blé qui était encore sur sa terre et qui ne pouvait souffrir de retard. La Fredière s'y opposa et abusant de son autorité, le retint malgré lui, prétendant qu'il n'y avait pas à Ville-Marie de plus habile charpentier pour ces sortes d'ouvrages. La Fredière l'obligea de travailler à ces redoutes pendant dix-neuf jours, sans lui donner aucun salaire pour les seize journées, malgré la grande gêne de Jaudoin qui lui était parfaitement connue.

“ Une conduite si dure et si injuste était inspirée à La Fredière par un motif détestable..... Jaudoin avait épousé depuis peu une fille âgée de dix-neuf ans, arrivée tout récemment de France, et La Fredière voulait le garder au travail, afin de le tenir éloigné de sa femme, pour laquelle ce misérable avait conçu la plus infâme passion. Ce que l'on a honte d'écrire, il ne craignait pas d'aller se mettre en embuscade dans les lieux où il prévoyait qu'elle aurait à passer. La farine manquait alors à Ville-Marie, et cet indigne officier osa bien, pour venir à bout de ses desseins pervers, profiter du besoin extrême où se trouvait alors cette jeune femme pour la réduire à manquer elle-même de farine, si elle s'obstinait davantage à se refuser à ses iniques desseins.

“ Ce triste dénouement jeta Jaudoin dans un si violent excès de désespoir, qu'il s'étant d'abord séparé d'avec elle, et étant allé en guerre dans l'expédition contre les Iroquois, il avait formé le dessein de désertir l'armée et de se donner à l'ennemi, ce qu'il eut fait, dit-il lui-même,

(1) L'abbé Faillon.

dans sa déclaration, si Dieu ne l'eût mieux conseillé. Il revint en effet à Montréal, et comme il avait une affection sincère pour sa femme, et qu'il savait tous les combats violents qu'elle avait eu à soutenir, il se remit avec elle et ils furent depuis très unis."

Enfin par d'autres semblables actes, La Fredière s'était fait pendant son séjour à Montréal, une telle réputation d'infamie et de brutalité, que non seulement les femmes l'évitaient et le fuyaient avec horreur, mais que les hommes eux-mêmes le redoutaient, comme un tyran de qui ils avaient tout à craindre.

Je termine par le souvenir d'un événement qui marque dans les fastes de l'histoire de l'Eglise du Canada, je veux parler de l'érection canonique de l'évêché de Québec.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis que Mgr. de Laval était venu en Canada comme missionnaire apostolique. Des négociations interminables avaient eu lieu entre la cour de France et Rome, pour obtenir l'érection de l'évêché de Québec. Louis XIV persistait à vouloir que le titulaire relevât de l'archidiocèse de Rouen ou de celui de Paris, mais, comme le dit si bien l'abbé Ferland, le grand souverain s'occupait du royaume de France, et le Pape Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps ; séparée de la mère-patrie par l'océan, elle pouvait être arrachée à la France par l'Angleterre si puissante déjà en Amérique ; que serait alors devenu l'Eglise de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre ? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'Eglise catholique, mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps ni par la force ; et Québec pouvait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein.

La cour de Rome, dans sa suprême sagesse parvint à éviter tous les obstacles, et le 1er octobre 1674, Mgr. de Laval était nommé premier évêque de Québec.

Tout le monde se rappelle la fête commémorative du deuxième centenaire de cet événement, fête dont la pompe et l'éclat n'avaient jamais eu de parallèle en Amérique, et dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui en furent témoins. Depuis ces

deux siècles écoulés, l'Eglise de Québec a grandi s'est développé, et soixante-trois rameaux détachés de ce tronc vigoureux attestent sa vitalité, et témoignent de la force d'expansion de l'Eglise catholique, tant pour le passé que pour l'avenir.

## DEUXIÈME CONFÉRENCE

Le 9 mars 1880

---

Dans la dernière conférence, nous avons vu que le comte de Frontenac avait été blâmé pour avoir voulu faire subir un procès à l'abbé de Fénélon, devant le conseil souverain. Dans la même lettre, qui est en date du 22 avril 1675, le roi faisait encore d'autres reproches au gouverneur, " On dit ici, lui écrivait-il, que vous ne voulez pas permettre que les ecclésiastiques pussent vaquer à leurs missions et à leurs fonctions, ni sortir des lieux de leur demeure sans passeport, même pour aller de Montréal à Québec, que vous les fassiez venir souvent pour des causes très-légères, que vous interceptiez leurs lettres, et ne leurs laissiez point la liberté d'écrire, que vous n'aviez pas voulu laisser repasser en France un valet de M. l'abbé d'Urfé avec son maître, ni permettre que le grand vicaire de l'évêque de Potrée prit sa place au conseil souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663. Si une partie de ces choses ou le tout est véritable (Frontenac dans sa correspondance ultérieure n'en a jamais contesté la vérité), vous devez vous en corriger, et pour cela faire exécuter le règlement du conseil, tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire; laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et servir par tout le Canada sans les obliger à prendre aucun passeport.....Je désire que vous oubliiez tout ce qui a eu lieu. Travaillez donc avec soin à réunir à vous tous les esprits que ces différends peuvent avoir divisés, et faites en sorte que chacun travaille avec paix, amitié et concorde au bien qu'il doit produire. "

Mais non content de donner au comte de Frontenac ces conseils de modération, le roi en vint à la résolution d'envoyer en la Nouvelle-France un intendant, car il n'y en avait pas eu depuis Talon, qui était parti en 1672, afin de contrebalancer le pouvoir et l'influence du gouverneur, et de mettre un frein à ses emportements. Il choisit pour remplir cette charge Jacques Duchesneau, lequel, d'après ce qu'on lit dans sa commission, avait été président des trésoriers de la généralité de Tours, et s'était acquitté de ses fonctions à l'entière satisfaction de ses supérieurs ; ses instructions et ses pouvoirs sont à peu près les mêmes que ceux donnés à l'intendant Talon, il est intitulé lui aussi intendant de justice, police et finances, et en cette qualité il doit présider au conseil en l'absence du gouverneur, voir à ce que la justice soit bien administrée, juger seul et en dernier ressort en matière civile ; enfin il avait la direction des travaux de fortifications, et la distribution des deniers, vivres et munitions.

Des arrangements administratifs avaient été faits en 1674, par la cour de France, pour rentrer dans les droits qu'elle avait cédés en 1664 à la compagnie des Indes occidentales, savoir, du droit exclusif de faire le commerce dans les possessions françaises en Amérique et en Afrique. D'après le rapport des commissaires nommés par la France et l'Angleterre, il appert que cette compagnie avait mis dans l'entreprise 3,529,000 livres ; les commissaires croyaient qu'en déduisant leurs profits il leur était dû la somme de 1,297,185 livres que le roi leur remboursa, et toutes les terres concédées à la compagnie furent réunies au domaine royal.

En 1675, il se passa au conseil souverain une affaire qui mit encore une fois aux prises l'autorité civile et l'autorité religieuse ; mais pour bien la comprendre, il faut savoir que le 26 mars de la même année, le conseil avait passé une ordonnance par laquelle il était enjoint aux marguilliers de rendre certains honneurs aux officiers de justice ; les habitants de Lauzon s'étaient opposés par la violence à la publication et affiche de cette ordonnance ; il s'en était suivi une bagarre, l'huissier Genable, chargé de la publication de l'ordonnance, avait dressé procès-verbal, et sur la déposition de Guillaume

Couture, juge sénéchal et capitaine de la seigneurie de la côte de Lauzon, un nommé Maré, qui avait été arrêté, emprisonné à Québec, et M. Thomas Morel, prêtre, exerçant les fonctions curiales à la côte de Lauzon, avaient été assignés à comparaître comme impliqué lui aussi dans cette affaire; par un déclinatoire il recusa le conseil comme son juge, et prétendit devoir être renvoyé devant le grand vicaire Henry de Bernières qu'il disait être déjà saisi de l'affaire. Le conseil rejeta son déclinatoire et lui ordonna de comparaître devant Peyras, conseiller commissaire, nommé pour s'enquérir de cette affaire, enjoignant au sieur de Bernières, de l'y obliger et même de remettre au greffe du conseil les interrogatoires et informations par lui faites.

Ceci se passait le 27 mai; le 15 juin suivant, grande délibération au conseil, chaoun émet son opinion séparément sur le refus de M. Morel et de Bernières d'obéir, et ces opinions sont consignées par écrit, M. de Peyras veut qu'on blâme le procureur-général de ses tendances cléricales, " attendu, dit-il, l'uniformité qui paraît être entre ses conclusions et les réponses des ecclésiastiques." M. de Tilly veut que M. Morel soit réassigné à comparaître dans trois jours; à cet avis se rangent les plus exaltés, entre autres le gouverneur et de Peyras, et ordre est donné en conséquence.

Cinq jours après, voyant que le curé Morel ne comparait pas, il fut d'abord ordonné à Romain Becquet, greffier de l'officialité prétendue, de rapporter au greffe les pièces de l'information faite par M. de Bernières; quand à M. Morel, ordre fut donné de l'arrêter, les huisiers devant pour cela observer les instructions suivantes: " Il leur est ordonné de se transporter au Séminaire de Québec, lieu de sa résidence, de lui faire commandement de les suivre, et s'il obéit de le conduire avec moins de scandale que faire se pourra, dans une chambre du château, afin qu'il soit en lieu plus décent que les prisons. Si le dit sieur Morel refuse d'obéir, ils dresseront procès-verbal; s'il ne se présente pas et qu'on dise qu'il soit absent, ils demanderont de faire perquisition au Séminaire, et si on leur refuse cette demande, ils dresseront procès-verbal.

M. Morel se trouvait au Séminaire; il fut arrêté et

conduit au château Saint-Louis, c'est alors qu'entervint M. Dudouyt, prêtre du Séminaire qui, prenant le titre de promoteur de l'officialité, demanda que M. Morel fut rendu à son juge ecclésiastique, " avec les informations et autres procédures faites par le sieur de Peyras, pour être, s'il y a cas privilégié, par le juge ecclésiastique et le sieur de Peyras, procédé conjointement par le tribunal ecclésiastique à l'instruction encommencée." Cette demande fut rejetée mais le conseil tint compte de la qualité de promoteur de l'officialité que prenait M. Dudouyt, et le 1er juillet, il rendait un arrêt enjoignant aux sieurs de Bernières et Dudouyt de remettre au greffe les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique, ce qu'ils firent, et après la production de leurs titres il fut surcis à prononcer sur ces titres, et M. Thomas Morel, qui s'était opposé avec plusieurs de ses paroissiens à la publication de l'ordonnance sur les honneurs à rendre aux officiers de justice dans les églises, fut rendu à la liberté sur la caution de MM. de Bernières et Dudouyt.

Mgr. de Laval était arrivé à Québec en 1675 avec M. Duchesneau, après avoir réussi à obtenir le titre d'évêque, comme on l'a vu, et avoir uni son séminaire à celui des Missions étrangères de Paris, union qui fut confirmée par le roi par ses lettres patentes du mois d'avril 1676. Voyant que, malgré les ordres donnés par la cour et les soins du clergé, la traite de l'eau-de-vie continuait toujours et avec des résultats désastreux pour les sauvages, le digne prélat envoya en France un de ses grands vicaires, M. Dudouyt, pour obtenir le renouvellement des défenses à ce sujet (1). M. Duchesneau écrivit en même temps à Colbert, dit l'abbé Ferland, pour appuyer le sentiment de l'évêque, du clergé séculier et des missionnaires qui se plaignaient unanimement des désordres causés par le mépris des règlements sur cette matière.

On avait réussi à persuader le conseil du roi que ce commerce était nécessaire pour retenir les naturels du pays; que les abus étaient bien moindres que ne les

(1) On trouve au séminaire la lettre de M. Dudouyt dans laquelle il rend compte de son entrevue avec Colbert. Cette lettre est longue, mais elle mérite d'être publiée à cause des curieux détails qu'il donne sur le caractère du grand homme d'Etat.



représentaient les ecclésiastiques qui se servaient de ce prétexte pour soutenir leur autorité et étendre leur domination sur les consciences ; car le 18 mai 1677, il écrivait à l'intendant : " Je vois, M. le comte de Frontenac, de l'avis que le commerce des boissons qu'on appelle en ce pays-là enivrantes, avec les sauvages, ne cause point les grands et effroyables maux sur lesquels Mgr. de Québec fait un cas réservé, et même qu'il est nécessaire pour le commerce, et je vous vois d'un sentiment contraire au sien. Sur cette matière, avant que de vous ranger au sentiment de M. l'Evêque, vous devriez vous informer fort exactement du nombre des meurtres, d'assassinats, d'incendies et d'autres excès causés par l'caudovie, et m'en envoyer la preuve. En cas que ces faits eussent été constatés, Sa Majesté aurait fait une très-sévère et très-vigoureuse défense à tous ses sujets de faire ce trafic, mais au défaut de cette preuve, et voyant de plus le contraire par le témoignage et le rapport de ceux qui ont été le plus longtemps dans ce pays, il n'est pas juste et la police générale d'un Etat résiste en cela aux sentiments d'un évêque qui pour empêcher les abus que quelque petit nombre de particuliers peuvent faire d'une chose qui est bonne en soi, veut abolir le commerce d'une denrée qui sert beaucoup à attirer le commerce et les sauvages mêmes parmi les chrétiens orthodoxes."

Colbort allait plus loin encore, il prétendait que dans la Nouvelle-Angleterre il y avait liberté de commerce de boissons, les Anglais et Hollandais attiraient chez eux les sauvages au moyen de ce trafic, et leur faisaient changer de religion en les gagnant au protestantisme, et que, sous ces circonstances, pour éviter ces apostasies, il fallait permettre la traite des boissons. Mais ainsi que me l'écrivait Mgr. Taschereau, ce raisonnement insidieux tombe à plat devant le principe élémentaire de la morale chrétienne, qu'il n'est pas permis de commettre le mal pour éviter un plus grand mal. Et notons que Mgr. de Laval avait encore une fois consulté les théologiens de la Sorbonne ; les conclusions de cette consultation, qui est datée du 8 mars 1675, allaient à dire que l'évêque pouvait et même était obligé en conscience de s'opposer à ce commerce en prenant les moyens qu'il

avait en mains, comme par exemple, en faire un cas réservé. Cette consultation fut communiquée au roi, et le 18 mai 1677, Colbert écrivait au comte de Frontenac : " Monsieur l'évêque de Québec m'a fait remettre ici par son grand vicaire une consultation qu'il a faite en Sorbonne ; l'intention de Sa Majesté est que si tous les faits contenus en cette consultation sont véritables en général .....il est juste que vous preniez les moyens d'empêcher qu'on ne porte aux sauvages de ces boissons ; mais si ces désordres sont seulement commis par quelques particuliers et que les sauvages soient seulement un peu plus sujets à s'ennivrer que les Allemands et ici en France les Bretons, Sa Majesté veut que vous employez son autorité pour empêcher.....qu' l'épiscopat n'entreprene rien au dehors de l'Eglise, en une matière qui est purement civile."

Le roi voulant se renseigner parfaitement ordonna au comte de Frontenac de choisir dans la colonie vingt-quatre personnes qui seraient chargés d'examiner les inconvénients de la traite de l'eau-de-vie, mais ceux qui furent appelés à cette assemblée étaient engagés dans le commerce avec les sauvages, aussi la plupart se déclarèrent en faveur de la liberté du trafic de l'eau-de-vie, sous le prétexte que les Hollandais, en donnant des boissons aux Iroquois attiraient le commerce des castors à Orango et à Manathe, (Albany et New-York). Quelques-uns des membres qui s'opposaient à ce trafic firent valoir des raisons d'un ordre plus relevé, dit l'abbé Ferland : " Le sieur Bourdon de Dombourg présenta en peu de mots un résumé des arguments apportés au soutien de l'opinion de ce derniers." Si la traite des boissons enivrantes est défendue, dit-il, les sauvages vivront en paix, on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson." Puis M. Ferland cite le reste de la déclaration de M. de Dombourg, qui dit : " Au contraire, si la traite est permise, le pays déchoira, bien loin d'augmenter ; Dieu sera très-mal servi, parce que les sauvages ne boivent que pour s'enivrer, et lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de crimes et d'incestes ; les enfants tuent leur pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfants, et les femmes se prostituent pour quelques verres d'eau-de-vie. Si la liberté de cette traite est accordée, les coureurs de

bois se multiplieront, et pour quelques sous d'eau-de-vie enlèveront aux sauvages pour six ou sept francs de castor. On sait que les sauvages, lorsqu'ils ont bu, vendent ce qu'il ont, et donnent quelque fois un fusil pour un demi-septier (demiard) d'eau-de-vie. Non content de réclamer les droits de la morale outragée, par son envoyé, Mgr. de Laval se rendit encore en France pour soutenir par des preuves les faits allégués dans son mémoire. Louis XIV fit examiner la question par son confesseur le Père La Chaise, et par l'archevêque de Paris, et de concert avec Mgr. de Laval, ils furent d'avis que le roi devait défendre très-sévèrement aux Français de porter des boissons onivantes dans les bois et dans les habitations des sauvages ; un édit fut rédigé en conséquence et envoyé au gouverneur pour sa publication.

Si j'ai parlé un peu longuement de cette question, c'est que des historiens peu scrupuleux ont représenté Mgr. de Laval comme voulant interposer son autorité contre celle de l'autorité civile, tandis qu'il ne travaillait en réalité que pour le bien-être des sauvages et le salut de leurs âmes. J'ai vu à ce sujet les témoignages de Charles Lemoyne, de Du Lhut et autres, et les scènes d'horreur et de crimes qu'ils racontent, comme étant la conséquence de l'abus de l'eau-de-vie parmi les sauvages, sont épouvantables, ce sont des scènes d'enfer, à faire dresser les cheveux.

Pendant que les négociations relatives à la traite de l'eau-de-vie se poursuivaient en France, les choses se gâtaient ici entre les deux représentants de l'autorité, le gouverneur et l'intendant.

Comme on a pu le voir, Frontenac avait un caractère altier et dominateur ; de son côté Duchesneau était prétentieux, il voulait être traité sur un pied d'égalité avec le gouverneur, surtout par rapport aux honneurs.

La première querelle qui eut lieu entre le comte de Frontenac et l'intendant Duchesneau, fut par rapport aux honneurs à rendre dans les églises à ces deux hauts fonctionnaires. Voici comment M. Parkman parle de cette première difficulté, et les citations de la correspondance qui eut lieu sur cette question :

“ La question en litige alors était celle des honneurs et de la préséance dans les églises et aux cérémonies reli-

gieuses, matière d'une importance assez considérable sous le règne des Bourbons. Colbert intervint et ordonna à Duchesneau de traiter Frontenac avec la déférence convenable, tandis qu'en même temps il exhortait Frontenac à vivre en harmonie avec l'intendant. La dispute continua jusqu'à ce qu'enfin le roi perdit patience.

“ Dans tout mon royaume, écrit-il au gouverneur, je n'entends pas parler d'autant de difficulté à ce sujet (les honneurs ecclésiastiques) qu'il en existe dans l'Eglise de Québec.” Et il l'engage à se conformer à la pratique établie dans la ville d'Amiens et à ne rien exiger de plus, “ attendu, continue-t-il, que vous devez être satisfait d'être le représentant de ma personne, dans un pays où je vous ai placé pour commander.”

De son côté, Colbert réprimandait l'intendant : “ On a mis en mes mains, écrit-il, un mémoire touchant divers honneurs ecclésiastiques, d'où il appert d'une grande prétention de votre part et de celle de l'évêque de Québec en votre faveur, celle d'établir l'égalité entre le gouverneur et vous. Je pense que je vous en ai déjà assez dit pour vous apprendre à vous connaître vous-même, et pour comprendre la différence qu'il y a entre un gouverneur et un intendant.”

En vertu d'un édit royal du 5 juin 1675, confirmant et réglant l'établissement du conseil souverain du Canada, le roi prenait sur lui la nomination des conseillers, et réglait l'ordre des préséances. Les conseillers nommés par le roi furent au nombre de sept au lieu de cinq qu'il y avait auparavant ; c'était MM. Louis Rouer de Villeray, Charles le Gardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Dupont, René-Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peras et Charles Denis de Vitré ; Joseph Rucotte d'Autueil était procureur-général, et Gilles Rageot, greffier, mais ce dernier fut nommé par un malentendu, c'était Peuvret de Mesnu qui avait été recommandé et qui fut nommé l'année suivante.

Par ce même édit, le roi ordonne que, bien que l'intendant ait la troisième place comme président du conseil, le gouverneur et l'évêque ayant les deux premières, il doit demander les avis, recueillir les voix, prononcer les arrêts, et avoir en un mot les mêmes fonctions que les premiers présidents des cours en France.

Or au mois de janvier 1679, il s'éleva entre le gouverneur et l'intendant, dit Ferland, une discussion sur les intitulations insérées dans les procès-verbaux des assemblées du conseil souverain. M. de Frontenac exigeait qu'on lui donnât le titre de chef et *président* du Conseil ; M. Duchesneau chargé d'exercer les fonctions de président, ne regardait le gouverneur quo comme chef du conseil. Le sieur de Pouvret, greffier, reçut de M. de Frontenac l'ordre de changer la formule adoptée depuis l'arrivée de M. Duchesneau ; ce dernier s'y opposa. Au mois de mars suivant, sur la proposition du procureur-général d'Auteuil, le conseil députa deux de ses membres, afin d'engager MM. de Frontenac et Duchesneau à laisser de côté leurs prétentions respectives jusqu'à ce que le roi eut décidé la question. L'intendant consentit à cet arrangement, mais le gouverneur ne voulut entendre aucun accommodement, et il donna ordre au greffier, au nom du roi, de le qualifier à l'avenir de chef et président du conseil dans toutes les intitulations des assemblées où il assistera, il ne l'empêchait pas cependant de donner à l'intendant la qualité de *président*. Le colloque suivant eut lieu :

L'INTENDANT.—J'ai lieu de m'étonner que le gouverneur n'acquiesce pas à deux arrêts du conseil et qu'il ne se serve de son autorité que pour mépriser les prières qu'on lui fait par les dits arrêts et on empêcher l'exécution, s'il est ordonné au conseil d'obéir au gouverneur, ce n'est qu'au cas de guerre et pour le salut du pays, vouloir se servir de son autorité, c'est faire violence au conseil, détruire entièrement la justice et violer les ordres du roi contenus dans l'édit de 1675. C'est pourquoi je m'oppose à ce que le gouverneur vient d'ordonner ; je demande l'exécution des arrêts avec défense au greffier de rien écrire sur le registre, sans l'ordre exprès du conseil, à peine d'interdiction de sa charge.

LE GOUVERNEUR.—Ce que vous venez de dire ne tend qu'à exciter le trouble dans un pays où vous êtes obligé de conserver la paix, et à anéantir dans tous les esprits l'autorité que le roi m'a mise en main. Je me réserve de rendre compte de votre conduite au roi, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.

Du 27 mars au 3 juillet, le temps se passa en discus-

sion oisive, le gouverneur et l'intendant persistent toujours dans leurs prétentions. Le 3 juillet 1679, l'intendant consentit à se retirer du conseil, mais en donnant au greffier l'ordre de ne rien écrire de ce que voulait le gouverneur. Ce dernier lui donna un contre ordre, en priant l'intendant de demander au conseil de travailler aux affaires des particuliers, et qu'à son refus, il allait assumer ses fonctions.

L'INTENDANT.—Je parle seulement au conseil et non pas à vous ; quand il aura opiné sur les réquisitoires du procureur-général, je ferai ce que je dois.

LE GOUVERNEUR.—En ôtant son chapeau, réitère sa demande à l'intendant, ce dernier garde son chapeau, et lui dit en branlant la tête d'une manière menaçante qu'il n'avait rien à lui dire.

LE GOUVERNEUR.—Je suis fâché de voir la désobéissance générale de la compagnie, il n'y a que Sa Majesté qui puisse apporter le remède à un si grand désordre. Cependant j'aviserai aux moyens les plus convenables pour conserver et maintenir l'autorité que Sa Majesté m'a remise entre les mains.

Ce fut le lendemain de cette séance orageuse que le comte de Frontenac, voulant, sans doute, imiter son royal maître qui exilait dans leurs terres ceux qui avaient encouru sa disgrâce, exila de la ville de Québec deux conseillers et le procureur-général.

Au sieur de Villeray, il donna l'ordre de se retirer à l'Île d'Orléans, chez le comte de Saint-Laurent, au sieur de Tilly, de s'en aller demeurer à Beauport, chez le sieur de Saint-Denis, et au procureur-général, de s'en aller résider à sa terre à Monceaux, située à Sillery, et ce, deux fois vingt-quatre heures après avoir reçu ses ordres. Ils devaient y attendre l'ordre de passer en France, pour rendre compte au roi de leur conduite, défense leur était faite de venir à la ville de Québec. Le 5 juillet, le conseil se tint à Monceaux, deux conseillers, Damours et de la Martinières, furent députés vers le gouverneur, pour lui demander de révoquer ses ordres concernant de Tilly, de Villeray et du procureur-général D'auteuil, mais il ne voulut rien entendre.

Cette état de chose dura jusqu'au 16 octobre de la même année ; à cette date le conseil, moins les trois exilés,

adopta une résolution par laquelle il était dit que le gouverneur et l'intendant seraient priés d'avoir pour agréable, que personne ne fut nommé dans l'entête des procès-verbaux du conseil, mais que le greffier mettrait seulement "le Conseil assemblé," en mentionnant les noms des absents ; tous deux y consentirent, les conseillers et le procureur-général furent rappelés, le conseil se mit à l'œuvre pour expédier les affaires qui avaient souffert de ces retards et de ces querelles, et tout parut rentrer dans l'ordre.

Le procureur général D'autouil déjà malade s'en vint mourir à l'Hotel-Dieu le 17 novembre, "accablé, comme il l'écrivait au ministre," des chagrins et des incommodités de son exil.

Mais de Villoray, qui, par deux fois avait encouru la disgrâce des gouverneurs ne voulut pas laisser là l'affaire, et il passa en France pour expliquer sa conduite au ministre. Il trouva des protecteurs dévoués qui firent valoir sa cause ou plutôt celle du Canada qui se trouvait déchiré par les dissensions des chefs de la colonie. Dans l'été de 1680, M. de Villoray fut envoyé à Québec par le ministre, et sur un ordre de Louis XIV rétabli dans ses fonctions de conseiller. Il était porteur de lettres fort sévères adressées à M. de Frontenac "Tous les corps et presque tous les particuliers, écrivait le roi, se plaignent avec des circonstances si claires, que je ne puis douter de beaucoup de mauvais traitements, qui sont entièrement contraires à la modération que vous devez avoir. Vous avez voulu que dans les registres du Conseil Souverain, vous fussiez qualifié de chef et *président* de ce Conseil, ce qui est entièrement contraire à mon édit concernant cet établissement, en date du 5 juin 1675; et je suis d'autant plus surpris de cette prétention, que je suis assuré qu'il n'y a que vous dans mon royaume qui étant honoré du titre de gouverneur et lieutenant général dans un pays, eut désiré d'être qualifié chef et président d'un Conseil pareil à celui du Canada. Je désire donc que vous abandonniez cette prétention mal fondée, et que vous vous contentiez du titre de gouverneur et mon lieutenant-général..... Au surplus, l'abus que vous avez fait de l'autorité que je vous ai commise, en exilant deux conseillers et lo

procurour-général pour une cause aussi légère que celle-là ne me plaît guère, et n'était l'assurance précise que vos amis m'ont donnée que vous agiriez avec plus de modération à l'avenir, j'aurais pris la résolution de vous faire revenir."

Mais la verte leçon donnée par le roi au comte de Frontenac ne lui profita guère, car l'année suivante il recommença ses plaintes contre de Villeray et le jeune D'Auteuil qui avait succédé à son père comme procurour-général, bien qu'il n'eut pas l'âge de majorité, qui était alors de vingt-cinq ans. Sa haine contre Duchesneau se manifesta par des voies de faits contre son fils, jeune homme de quinze à seize ans, et voici ce qui y donna lieu.

Par une belle après-midi du mois de mars 1681, le jeune Duchesneau était assis sur la palissade qu'il y avait le long de la côte de la Basse-Ville, en compagnie d'un domestique du nom de Vaultier. Le jeune homme, qu'on appelait je ne sais pourquoi le chevalier, chantait pour se divertir un air sans parole: Passe par là Boisseau, agent des fermiers du roi, grand ami de Frontonac, avec un des gardes de ce dernier; tous les deux se mirent à dire des injures infâmes au jeune Duchesneau, Boisseau menaçant de lui donner des coups de canne, ainsi qu'à son père. Passez votre chemin, leur dit le chevalier, je ne veux pas m'arrêter à des gens de votre sorte, et si vous ne vous taisez pas, je vous ferai donner les coups dont vous me menacez. Vaultier en entendant les injures qu'on adressait à son maître, se mit de la partie, injuria Boisseau, lui reprochant la bassesse de sa naissance, et d'avoir été employé à des services bas et ravalés.

L'intendant, pour témoigner au gouverneur qu'il voulait la paix, avait ordonné à son fils et à Vaultier de l'aller trouver pour lui raconter ce qui s'était passé et lui expliquer comme quoi il avait lieu de se plaindre de l'insolence de Boisseau et du garde. Le chevalier se rendit en effet au Château accompagné de son précepteur, du secrétaire de l'intendant et de Vaultier.

Quand le jeune Duchesneau fut rendu au Château, le gouverneur le fit entrer dans son cabinet avec ceux qui l'accompagnaient, et là, sans lui laisser le temps de parler, il se jeta sur lui, le prenant par le bras, le frappa et le maltraite on lui disant beaucoup d'injures, il lui déchira la manche de son justaucorps. Les deux



secrétaires du gouverneur intervinrent et le prièrent de se modérer, mais tout paraissait inutile, quand l'un d'eux ouvrit la porte du cabinet d'où le chevalier sortit avec ceux qui l'accompagnaient, Frontenac le suivait en continuant de le maltraiter. En même temps Vautier était maltraité dans la salle des gardes, l'un d'eux chercha une hallebarde pour le blesser. Le 27 du même mois, Frontenac, furieux de voir que le jeune homme avait échappé à sa colère, envoya le major Provost demander à l'intendant de lui envoyer son fils, sous prétexte qu'il lui avait manqué de respect dans son cabinet, et qu'il avait menacé de donner des coups de bâton à ses gardes. L'intendant, comme bien on pense, ne voulut pas y consentir. Mon fils, répondit-il au major, ayant déjà été maltraité et frappé par le sieur de Frontenac, je ne veux pas l'exposer au même traitement. Mgr. de Laval qui avait jugé à propos d'intervention dans cette querelle qui causait un grand scandale dans la ville, après avoir voyagé du Château au Séminaire, et du Séminaire au Château, avec une grande patience, après avoir enduré les injures de Frontenac, qui lui avait dit qu'il ne s'entendait pas aussi bien dans ses affaires que sur la théologie et les cas de conscience, l'évêque, dis-je, proposa à l'intendant d'envoyer son fils au gouverneur, pourvu que ce dernier lui parlât en sa présence, ainsi qu'en celle de quelques-uns de ses amis qui l'accompagneraient. Il n'y a rien que je ne fasse, répondit l'intendant à l'évêque, pourvu que mon fils soit en sûreté, afin d'empêcher M. de Frontenac d'exécuter son dessein de venir le prendre de force dans ma maison.

La proposition fut agréé par le gouverneur, mais en même temps il voulait absolument qu'il mit Vautier à sa discrétion, ce que voyant l'intendant, il fit mettre son domestique en prison afin de le soustraire à la vengeance du gouverneur, et le rendre justiciable du conseil, mais pour tenir la parole qu'il avait donnée à l'évêque, il envoya son fils au Séminaire, d'où il devait se rendre au Château avec le prélat, mais arriva le major entre les mains duquel il remit le jeune Duchesneau qui fut conduit chez le gouverneur, lequel le fit arrêter et mettre dans une chambre du Château où il demeura quelques jours prisonnier.

Mais pour nous reposer de la narration fastidieuse de ces querelles sans fin, voyons quelques autres faits généraux et quelques traits de mœurs judiciaires.

On m'a demandé souvent. Quels furent les premiers comtes et les premiers barons canadiens.

La première seigneurie à laquelle fut attaché un titre de noblesse fut la seigneurie des Islets comprise dans ce qui forme aujourd'hui la paroisse de Charlebourg, et composée entre autre de Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon, défrichés et établis avec les deniers du roi, sous les ordres de l'intendant Talon, entre les années 1666 et 1670.

Louis XIV, pour récompenser le zèle et la bonne administration de cet intendant, lui donna cette seigneurie, et l'érigea en baronnie des Islets, en sa faveur, en 1671, puis en 1675, il éleva cette baronnie à la qualité et dignité de comté, en faveur du même Jean Talon, sous le nom de comté d'Orsainville.

La seconde seigneurie, l'Ile d'Orléans, qui appartenait à Mgr. de Laval, fut échangée entre ce dernier et M. François Berthelot, conseiller commissaire général de l'artillerie poudre et salpêtre de France, pour l'Ile Jésus que M. Berthelot possédait, par acte passé à Paris, par Carnot et collègue, notaire, le 24 avril 1675. Un an après, au mois d'avril 1676 l'Ile d'Orléans fut érigée en comté sous le nom de comté de Saint-Laurent, en faveur de son possesseur M. Berthelot.

A l'époque de cette érection, le comté de Saint-Laurent était peuplé de plus de mille personnes, composant quatre paroisses avec deux églises et deux autres en construction.

Enfin René Robineau de Bécancour, officier du régiment de Turenne, chevalier de Saint-Michel, grandvoyer de la Nouvelle-France, possesseur de la seigneurie de Portneuf, fut créé baron de Portneuf; son titre qui est du mois de mars 1681, lui permet, ainsi qu'à ceux de sa famille, d'ajouter dans leurs armes et celles de leurs ancêtres qui sont d'azur à la cotisse d'or accompagné de six étoiles de même une fleur de lys posée sur une face de gueule, faveur très-honorable et très-rarement accordée à ceux auxquels le roi conférait un titre nobiliaire.

M. Charles LeMoynes, père du premier baron de Lon-

gueuil, avait, dès 1668, reçu des lettres de noblesse que Louis XIV lui accorda à cause des nombreux et signalés services qu'il avait rendus à la colonie.

Dans le partage des terres que le roi fit en 1672, au Canada, pour en hâter le défrichement, M. LeMoyno reçut toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve, depuis Varennes jusqu'à Laprairie. Quatre ans plus tard, M. Duchesneau, alors intendant, voulant lui témoigner de plus en plus la satisfaction du roi, réunit toutes ces concessions en un seul fief sous le nom de Longueuil, qui resta depuis à l'aîné de la famille.

M. LeMoyno étant mort en 1683, son fils Charles, l'aîné de la famille, lui succéda dans sa seigneurie de Longueuil, laquelle fut érigée en baronnie en 1700

Ces seigneuries nobiliaires appartiennent aujourd'hui aux personnes suivantes : le comté d'Orsainville aux religieux de l'Hôpital-Général, le comté de Saint-Laurent à différents seigneurs, la baronnie de Portneuf à la marquise de Bassano, et la baronnie de Longueuil à M. Grant, descendant de la dernière baronne de Longueuil. M. Grant fait actuellement des démarches auprès du gouvernement anglais pour faire reconnaître en sa faveur le titre de baron de Longueuil.

Si de la noblesse nous passons au commerce, nous voyons, malgré l'édit du roi défendant d'aller traiter chez les sauvages, les coureurs de bois augmenter en nombre, tellement qu'en 1679, d'après une lettre de D'au-teuil, il y en avait alors plus de cinq cents, nous voyons encore que la liberté de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages dans les bourgades françaises, causait toujours de graves désordres, malgré les efforts du clergé et sa sévérité contre les traiteurs. Voici un exemple de cette sévérité :

En 1677, un nommé François LeNoir dit Rolland, négociant à Lachine, près de Montréal, faisait la traite de ses marchandises et aussi des boissons avec les sauvages, ainsi que le permettait les ordonnances. Au temps de Pâques, il alla se confesser au sieur Guyotte, son curé, qui après avoir entendu sa confession lui dit qu'il ne pouvait pas l'absoudre et qu'il fallait attendre Monsieur l'évêque qui devait monter à Montréal, et qu'alors ils lui parleraient ensemble, ce qu'ils firent en effet, et l'évêque, après

leur avoir parlé permit au dit sieur Guyotte de l'absoudre. LeNoir cependant ayant appris que M. Guyotte s'informait sous main de ce qui se passait à son logis, et l'ayant un jour rencontré lui dit : " Monsieur, vous ne devez pas être surpris que je n'aïlle pas à confesse à vous, car je sais que vous tâchez à me surprendre et que vous vous informez trop de ce qui se passe chez moi ; cela causerait que je n'aurais pas le cœur assez ouvert pour vous déclarer ingénument tout ce que j'ai dans l'intérieur à vous dire."

Peu après LeNoir fut averti qu'il allait être nommé en chaire comme n'ayant pas fait ses Pâques, alors il voulut se confesser au curé de Montréal qui ne voulut pas l'entendre parce que, dit-il, il traitait de l'eau-de-vie avec excès, ce que voyant, il se rendit à Laprairie et se confessa au Père Firmin, jésuite, qui lui dit qu'il pouvait traiter de l'eau-de-vie avec les sauvages, pourvu qu'il ne les enivrât pas ; il lui donna trois mois de terme pour l'absoudre, et lui remit un billet pour M. Guyotte, lequel lui dit : voilà qui est fort bien. Cela n'empêcha pas le curé Guyotte, le dimanche suivant, de le dénoncer dans l'église comme n'ayant pas fait ses Pâques, que, comme tel, il était exclu des prières de l'Eglise, que quand on l'y verrait on eut à l'avertir et qu'il cesserait le service. L'intendant se trouvait à Montréal, LeNoir se plaignit à lui et il intervint en sa faveur, en sorte que LeNoir put continuer de fréquenter l'église ; mais un jour le curé Guyotte lui dit d'aller, de nouveau, trouver le Père Firmin, avec un billet où il était dit de l'entendre, sans pourtant lui administrer la communion. LeNoir ne pouvant pas se rendre de suite près du Père Firmin, ne fit aucune difficulté, le dimanche suivant, de se rendre à l'église ; personne ne lui dit rien, mais seulement il entendit dire que le curé était fort mécontent, et que s'il y retournerait il lui ferait un affront dont il ne se releverait jamais. Le dimanche suivant, qui était le dernier dimanche de novembre, il se présenta à l'église, mais le curé qui était déjà à l'autel, l'ayant aperçu, lui dit de sortir, qu'étant exclu de l'Eglise, il ne devait pas y entrer.

" Monsieur, lui répondit LeNoir, vous m'avez toujours dit que je n'étais pas exclu de l'Eglise, vous avez oui ma

confession à Pâques, ainsi je ne dois pas sortir d'un lieu qui est pour tous les chrétiens."

Alors M. Guyotte demanda main forte à l'assistance pour le mettre dehors ; c'est alors que Milot, marguillier et quelques autres, se jetèrent sur lui, après que le dit Milot eut dit qu'il était procureur du dit sieur Guyotte, et ils le traînèrent par les cheveux comme un excommunié.

M. Guyotte et ceux qui avaient participé à l'expulsion de LeNoir, furent sévèrement blâmés par le conseil pour leur conduite dans cette circonstance.

Si le clergé se montrait sévère à l'égard des négociants en l'eau-de-vie, les tribunaux, de leur côté, se montraient inexorables pour tous ceux, femmes ou hommes, qui causaient du scandale par le dérèglement de leurs mœurs. J'en veux citer un exemple :

En 1676, vivait à la Basse-Ville de Québec, rue Sault-au-Matlot, un marchand du nom de Jean de Fay, lequel avait un fils âgé de dix-neuf ans nommé Jacques. Non loin de la demeure de Jean de Fay, restait une femme nommée Anne Bauge, épouse de Guillaume Corruble, matelot, absent de la ville. Cette femme était sous le coup d'une accusation criminelle à cause de la vie scandaleuse qu'elle menait avec le jeune de Fay, mais loin de changer de conduite elle continuait ses désordres, allant presque tous les soirs souper et passer la soirée à la Haute-Ville, chez la femme de Jean Giron, qui était de la même humeur que la Corruble, dit le texte, dont le mari était aussi absent, où se réunissaient d'autres jeunes gens venus récemment de Franco qui s'y débauchaient, au grand scandale des voisins. Le désordre était tellement notoire qu'un des conseillers, Dupont de Neuville, ne crut rien faire de mieux que de la faire mettre en prison au secret. Comme dans le cours de son procès on voulait s'assurer si elle avait parlé à quelqu'un, le géolier fut interrogé et voici ce qu'il raconta.

"A ma connaissance, non ; mais je suis allé samedi matin la visiter en prison, je l'entendis sangloter comme si elle eut suffoqué, je lui demandai ce qu'elle avait à se plaindre ainsi, après avoir paru si résolu auparavant, que quand elle serait sur le point d'être conduite au supplice elle ne serait pas plus désolée : elle répondit : encore si

Je savais ce que l'on me veut faire. Que pourrait-on vous faire, lui répondis-je ; vous avez peut-être dit quelque parole contre Monsieur Dupont et on vous veut mortifier ; à quoi elle répondit, cela pourrait bien être, car de Fay m'a dit que je ne serais pas ici vingt-quatre heures. Mais comment, lui dis-je, pouvez-vous l'avoir vu et lui avoir parlé ? Vraiment, dit-elle, le pauvre garçon il a passé toute la nuit à la fenêtre de ma prison, enveloppé dans son manteau. Le lendemain matin, continue le géolier, Jacques de Fay se présenta à la conciergerie pour voir l'écreu de la Corruble, on lui répondit qu'elle n'en avait pas encore, mais la drôlesse avait entendu la voix de son amant ; elle se mit à gémir et à pleurer ; alors de Fay s'approcha de la cloison de la prison et lui dit : qu'as-tu donc ma mio ? elle redoubla ses gémissements et s'écria ah ! ah ! mon fils ! ”

Il paraît que les tendres rapports de ce fils âgé de dix-neuf ans, avec une mère de vingt-six ans, ne furent pas du goût du conseil, car de Fay fut condamné à cent livres d'amende, et la Corruble au bannissement ; mais comme ces événements se passaient au commencement d'août, et que les vaisseaux qui devaient la conduire en France, ne devaient partir que tard en automne, que son état ne lui permettait pas d'habiter la prison qui était malsaine, elle fut envoyée à l'Isle d'Orléans, et confiée à une famille respectable à laquelle il fut fait défense de la laisser sortir, excepté le dimanche pour aller à la messe.

Cet exemple et bien d'autres que je pourrais citer, nous prouvent que les lois criminelles étaient beaucoup plus sévères au dix-septième siècle à l'égard des femmes infidèles, qu'elles ne le sont de nos jours.

Ces procédures à l'égard du châtement imposé à la Corruble nous paraissent étranges.

Voici une autre procédure non moins étrange : deux soldats accusés d'un crime abominable, subirent leur procès à huis-clos, ils furent condamnés aux galères ; mais ce n'est pas tout, pour que les pièces du procès et les témoignages pris à l'enquête ne fussent pas communiqués aux curieux et aux amateurs de scandale, le conseil fit renfermer tous les documents dans un sac, mettre dessus le sceau du conseil, et défense fut faite d'ouvrir ce sac sans un arrêt formel de ce même conseil. Qu'il

y a loin de cette conduite à celle de nos tribunaux qui permettent aux jeunes gens même d'assister aux procès les plus scandaleux.

Aujourd'hui, j'ai consulté mes notes pour voir quel était l'état de la colonie, ce qui s'y passait de plus remarquable en cette année.

J'ai trouvé qu'elle était en paix avec les sauvages, que c'était une année d'abondance.

Le pays était habité par 9,719 âmes, au lieu de 3,215 en 1665, c'est-à-dire que dans quinze ans, la population avait triplé; le commerce avec les Antilles et avec la mère-patrie était considérable; on y exportait des grains et des bois. 24,827 arpents de terre en culture, 94 chevaux, 6,948 bêtes à cornes et 572 moutons, composaient la richesse agricole.

Parmi les faits qui avaient le privilège d'exciter la curiosité de la bonne ville de Québec, peuplée alors de 1,345 personnes, était le procès de Jean Rathier, accusé du meurtre de Jeanne Couc, jeune fille de dix-huit ans. Le procès de ce meurtrier avait eu lieu aux Trois-Rivières, et Rathier avait été condamné à avoir les jambes rompues avec une barre de fer et à être pendu ensuite. Cette sentence avait été confirmée. Mais voici l'embarras; le bourreau en titre était mort; comment pendre Rathier? Les officiers de justice tranchèrent la question en lui offrant la position peu enviable d'exécuteur des hautes œuvres, ce qu'il accepta.

Quelques années après, la femme et la fille de Rathier furent accusées et convaincues de complicité dans un vol, et condamnées comme réceleuses, la fille à être fouettée en secret à l'Hôpital-Général, par la religieuse, maîtresse de discipline; et la mère à être aussi fouettée, mais en public, aux carrefours de la ville, en sorte que l'on vit le spectacle étrange et risible d'un mari fouettant sa femme en public, sans que la populace put intervenir, puisque c'était par autorité de justice.

Mais revenons aux faits et gestes du comte de Frontenac.

Au mois d'août 1681, une nouvelle contestation s'éleva et envenima les esprits. Comme on avait informé la cour qu'un grand nombre de ceux qui faisaient furtivement le commerce avec les sauvages désiraient retourner chez

eux, mais ne l'osaient à cause des peines décrétées contre eux, le roi accorda une amnistie complète aux habitants de la Nouvelle-France qui, sans permission, avaient fait le commerce avec les sauvages. Au moment où le conseil assemblé allait procéder à l'enregistrement de ces lettres, Madame Damours entra dans la salle et mit sur le bureau un paquet cacheté. M. Damours, dit l'abbé Ferland, paraît avoir été un homme paisible, beaucoup plus occupé du soin d'élever sa nombreuse famille que des contestations du conseil. Suivant les ordres du gouverneur, il avait dû, au printemps, obtenir la permission d'envoyer un canot à sa terre de Matane, pour y faire commerce de la pêche ; un peu plus tard, il avait fait partir sa barque pour le même lieu, sans songer à demander un nouveau congé qui semblait déjà accordé. Le gouverneur eut vent de ce départ et il le fit emprisonner dans une chambre du château. Or, le paquet que Madame Damours avait laissé sur le bureau était une requête de son mari, demandant au conseil d'informer sur les accusations qui pouvaient peser sur lui. Voici comment il racontait dans sa requête l'entrevue qui eut lieu entre le gouverneur et lui :

**M. DAMOURS.**—J'avais crû que je n'avais pas besoin d'un second congé pour envoyer ma barque à Matane.

**LE GOUVERNEUR.**—Le congé que je vous ai donné était pour le canot et non pas pour la barque.

**M. DAMOURS.**—Monsieur, je vous demande excuse, je ne croyais pas qu'il fut nécessaire d'en prendre un autre, comme c'était pour aller à une habitation qu'il a plu au roi de me donner. Je crois que les intentions du roi sont que l'on aille fort librement sur nos terres.

**LE GOUVERNEUR.**—S'emportant d'un coup de colère : allez, vous les apprendrez les intentions du roi, et vous demeurerez en prison jusqu'à ce que vous les sachiez. En même temp il appela ses gardes et lo fit conduire dans une chambre du Château, près de la salle des délibérations.

Le gouverneur ne voulut pas consentir à ce que le paquet fut ouvert et la requête de Damours lue au conseil sous prétexte qu'il fallait d'abord délibérer sur l'enregistrement de l'édit d'amnistie ; il ajoutait que la manière dont Madame Damours s'était adressé au conseil



était sans exemple et paraissait concerté avec l'intendant pour faire naître de nouveaux incidents et de nouveaux troubles.

Le procureur général soutient que le papier cacheté n'est sur le bureau, venant d'un conseiller, on doit croire qu'il ne peut rien contenir de préjudiciable à l'autorité du gouverneur, qui étant présent peut, après en avoir entendu la lecture, faire savoir ses intentions à la compagnie qui doit être au complet, et il conclut à la lecture de la requête, ce qui fut accordé.

Il s'ensuit une longue discussion, le conseil se lève, et l'intendant veut sortir avec le greffier, et demander au gouverneur de le laisser aller chez lui pour parcourir les écrits du greffier et les signer; le gouverneur refuse et se plantant devant la porte dit à l'intendant: vous ne sortirez pas que vous n'avez signé ici même. L'intendant refuse de signer et fait des efforts pour sortir, le gouverneur se met de nouveau devant la porte et dit qu'il servirait plutôt d'huissier pour empêcher qu'il ne l'ouvrit, l'intendant refusant toujours; vous sortirez par la fenêtre, dit le gouverneur, ou bien vous aller rester toute la journée ici. Finalement il lui permit de se rendre dans son cabinet pour examiner les écritures du greffier et les signer.

A partir de cette date, le gouverneur sembla oublier toutes les règles de la modération et du savoir-vivre, il rebutait et maltraitait de paroles les députations qui lui étaient envoyées de la part du conseil pour le prier de venir aux séances, à tel point que c'était à qui des conseillers n'irait pas. Le procureur général surtout s'y refusait formellement, et le 4 novembre, il suppliait le conseil de l'exempter d'aller dorénavant en députation par devant le gouverneur à cause des injures, mauvais traitements et menaces qu'il lui fait, alors qu'il a cet honneur, ce qui est arrivé tout récemment. Quatre jours plus tard et comme le gouverneur l'accusait d'avoir dit des faussetés, il précisa et dit qu'en présence de Dupont et du greffier au témoignage desquels il en appela, le gouverneur s'était emporté contre lui, disant que tout ce qu'il avait rapporté, était des mensonges qu'il avait de quoi le prouver, qu'il le ferait punir lui, le dit procureur-général, qu'il lui ferait couper le poing, qu'il avait déjà pensé à le faire mettre en sureté.

Il va sans dire que les accusations réciproques du gouverneur et de l'intendant se croisaient au ministère des colonies. Duchesneau accusait en particulier le gouverneur de faire fie des édits royaux, de protéger une multitude de coureurs de bois qui étaient ligués avec lui, de correspondre avec le célèbre Du Lhut, leur chef, de partager ses gains illicites, et d'être la cause de tous les désordres qui affligeaient la colonie. De son côté, Frontenac accusait Duchesneau des mêmes fautes, affirmant que la maison seigneuriale de son associé, Aubert de la Chesnaye, était le refuge des coureurs de bois, que lui et ses associés avaient des magasins à Montréal, à l'Île St. Paul et à la Rivière-du-Loup. En terminant, il ajoutait : "si je suis sorti de ma réserve habituelle à l'égard de l'intendant, et si j'ai osé demander justice à Votre Majesté des insultes que j'ai eu à subir, ce n'est que pour garder votre autorité, je n'ai jamais tant souffert que lorsqu'il m'a fallu paraître un homme de violence et un perturbateur pour les officiers de justice ; car je me suis toujours renformé dans ce que Votre Majesté m'a prescrit." Le roi ne se laissa pas prendre à ces vagues protestations et il lui écrivit entre autres choses : soyez persuadé que ce que je vous écris ne vient pas des mauvais offices de l'intendant.

"Cela résulte de ce que je connais entièrement et tous les rapports qui me reviennent du Canada, prouvent trop bien ce que vous y faites. L'évêque, les ecclésiastiques, les Pères Jésuites, le conseil souverain, en un mot chacun se plaint de vous ; mais je veux bien croire que vous changerez votre conduite, et que vous agirez avec la modération nécessaire à la colonie."

Enfin la cour, fatiguée des querelles sans fin et des récrémations continuelles du gouverneur et de l'intendant, les rappela tous deux le 1er mai 1682. Mais ce ne fut pas sans que le gouverneur eut été puissamment défendu par son ami, le maréchal de Bellefonds, et chose presque incroyable par la comtesse sa femme. En effet, on voit par une lettre qu'il écrivit au marquis de Seignelay, fils de Colbert, et qui avait succédé à son père au ministère des colonies, que le marquis avait permis au gouverneur, l'année précédente, *que sa femme et ses amis justifiasent sa conduite à la cour.*

Bien que la comtesse de Frontenac ne voulut jamais vivre avec son mari, excepté pendant deux ans, néanmoins, elle ne laissait pas de le protéger auprès du roi et des ministres, et j'ai été assez heureux pour constater d'une manière irréfutable qu'un mémoire que l'on trouve aux archives du ministère des affaires étrangères, et intitulé : " Défense du comte de Frontenac par un de ses amis," est rédigé par la comtesse elle-même. Pour être juste, je vais en donner une partie. Dans cette défense on lit ce qui suit :

" Sur ce qui regarde le fils de M. Duchesneau, la détention du Sr. Damours, conseiller au Conseil Souverain, et l'ordre donné au Sr. Dauteuil de Monceau, procureur-général du dit Conseil, de venir rendre compte de ses actions ; il y a trois ans que M. Duchesneau écrivit ici que M. de Frontenac avait pris comme sur lui, cette accusation vérifiée fautive par Mr. Colbert même, servira au moins à faire connaître que quand il se plaint qu'il a battu son fils, ce n'est pas la première fois qu'il est tombé dans des égarements de cette nature. Comme Mr. de Frontenac ne s'était pas pu imaginer avoir besoin de se justifier des choses dans lesquelles il n'est pas capable de tomber, et dont il ne pouvait pas soupçonner qu'on le dût accuser, il était demeuré dans la sécurité de son innocence, sans croire être obligé de l'appuyer par des actes et des pièces justificatives."

" Mais la témérité des premières accusations m'ayant obligé par le conseil de ses amis, de lui mander d'envoyer les preuves de ce qui se passerait en Canada, il doit espérer que celles qu'il ajoute à son journal touchant le fils du Sr Duchesneau, ne laisseront aucun doute sur la fausseté avec laquelle il a osé avancer que son fils a été battu par Mr. de Frontenac ; que ce jeune homme méritait un châtimeut exemplaire, et que le soulèvement en armes des domestiques du père et les baricades de sa maison, sont encore moins excusables ; la plainte de Mr. Duchesneau, du prétendu mauvais traitement fait à son fils, n'a de fondement que la liberté qu'il se donne d'écrire qu'il a été battu, et quoiqu'il dût suffire à Mr. de Frontenac d'assurer que cette plainte est inventée, pour espérer qu'il en serait cru, il a jugé à propos d'envoyer les preuves du contraire outre les preuves qui étaient dans le cabinet

et dans la chambre de Mr. de Frontenac, lesquels rapportent ce qui s'est passé lorsque le Sieur Duchesneau, fils, y est venu, celles qui étaient chez le Sieur Duchesneau, père, au retour du fils, rendent témoignage qu'il ne s'est point plaint d'avoir été battu, il ne s'est avisé de le dire que depuis pour éluder la satisfaction pour laquelle Mr. de Frontenac l'avait renvoyé à son père même, sur les insolences dont il avait usé, jusqu'à lui dire, à lui-même, qu'il donnerait des coups de bâton à ses gardes."

"Le désintéressement de Mr. de Frontenac, et la religion avec laquelle il s'est attaché à l'exécution des ordres du Roi, et l'avantage de la colonie, ne pouvant pas s'accorder aux intérêts du dit Sr. Duchesneau, ni des autres personnes qui avaient leur autorité diminuée, ils ont, à défaut d'autres prétextes, essayé de persuader que Mr. de Frontenac était sujet à de grands emportements, et ils ne se sont portés à des extrémités avec lui que pour l'obliger à en venir aussi à la violence avec eux, et que dans la pensée de justifier tout ce qu'ils ont avancé contre lui. Quand Mr. de Frontenac ne serait pas connu pour un homme assez modéré, ce qui s'est passé cette année en Canada, doit suffire pour persuader sa modération, si Monsieur le Marquis voulait jeter les yeux sur les pièces qui justifient la lecture faite par le dit Sr. Duchesneau d'un libel injurieux contre Mr. de Frontenac en plein Conseil, et sur la déclaration du Sr. de la Vallière, contenant ce qui s'est passé entre Mr. Duchesneau et Mr. de Frontenac le 15 octobre dernier, il verrait un échantillon des égarements du premier et de la patience de l'autre. Il n'y a que Mr. de Frontenac qui se fut contenté de tenir en arrêt pendant quelques jours le Sr. D'amours, conseiller en Conseil Souverain, après les insolences avec lesquelles il avait répondu à une simple réprimande qui lui avait faite, à cause d'une contravention aux ordres du Roi, pour avoir envoyé une barque en traito sans permission, Mr. de Frontenac aurait appréhendé qu'on n'eût trouvé à redire à sa modération, s'il ne s'était cru en droit de mépriser le procès du dit Sr. D'amours en ce qui le regardait personnellement, et c'e ne le pas traiter à la rigueur par une première faute, à cause de son caractère de conseiller."

"Le Sr. de Monceaux, procureur-général, ainsi que le

dit Sr. Damours, et la plupart des autres officiers du Conseil, n'a fait que suivre les mouvements et l'exemple de Mr. Duchesneau, et il paraît que Mr. de Frontenac aurait été beaucoup répréhensible s'il n'avait pas envoyé le dit Sr. de Monceaux à la cour pour répondre sur vingt-un procès verbaux fait contre Mr. de Frontenac, la conséquence n'en serait pas moins dangereuse quand ils ne seraient pas pleins de faussetés et de choses de néant comme ils paraissent. Mr. de Frontenac ne s'est pas imaginé de moyen plus doux pour arrêter le cours d'une entreprise si scandaleuse."

"Monsieur le marquis jugera s'il lui plaît de la peine qu'elle mérite et de ce qu'on peut attendre d'un homme de l'âge du dit Sr. de Monceaux qui a été établi Procureur général avant vingt deux ans."

Comme on le voit, cette défense est passablement boiteuse, car il n'est question ni de commerce que le comte faisait, contrairement aux défenses du roi, ni de l'exil des deux conseillers et de D'Anteuil, père.

Maintenant si on me demande qui des deux, du gouverneur et de l'intendant, avait tort, je répondrai avec les historiens impartiaux ; tous les deux.

Si, d'un côté, les prétentions exagérées et illégales de Frontenac, provoquèrent la révolte de Duchesneau, ce dernier se montra par la suite insolent, opiniâtre et vindicatif.

De l'autre côté, Frontenac avait une idée exagérée de sa puissance, qu'il voulait voir souveraine dans la colonie, comme celle de son royal maître l'était en France.

De plus, il était excessivement altier, ne voulant pas souffrir aucune autorité à côté de la sienne, et la colère, sa passion dominante, rendait les relations des officiers avec lui très désagréables.

Cependant il était religieux et même dévot, mais à sa manière ; de plus il avait un excellent cœur, et il ne se montrait pas toujours aussi sévère qu'on serait tenté de le croire.

Un jour, une femme lui présenta une requête en langage burlesque, moitié vers, moitié prose ; le gouverneur y répondit sur le même ton. Il s'agissait d'un procès avec les RR. PP. Jésuites ; contestation de propriété. La femme eut la malice de glisser la requête et la

réponse parmi les pièces du procès. Qu'on juge du scandale ! M. de Frontenac la fit condamner à une amende de 10 francs, mais ayant appris que cette femme était pauvre, il fit donner la somme à ses enfants.

Si l'on jugeait le comte de Frontenac d'après les faits que nous venons de raconter, on porterait assurément sur lui un jugement faux. Car il faut non-seulement examiner sa conduite comme chef de la colonie, mais encore et surtout ses hautes qualités militaires, son dévouement absolu à son souverain, la noblesse et la dignité qu'il apportait dans ses relations avec les sauvages, et qui lui donnaient un ascendant et une autorité extraordinaires sur ces enfants de la forêt.

De plus, quand nous aurons examiné sa conduite pendant sa dernière administration, quand nous l'aurons vu tromper par d'habiles manœuvres, l'amiral Phips, lors du siège de Québec, en 1690, faire à son envoyé cette hautaine mais noble réponse : allez dire à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons.

Enfin, quand on l'aura vu, vieillard de soixante-seize ans, à la santé ruinée plus encore par les fatigues de la guerre que par les années, partir à la tête des troupes de la colonie, pour aller porter la guerre au loin chez les Iroquois, dans leur pays même, et revenir victorieux, après avoir humilié l'orgueil de cette nation indomptable ; on pourra, avec raison, reconnaître et proclamer le comte de Frontenac comme un des personnages les plus remarquables, une des figures les plus brillantes de notre histoire.

LA  
CHARITÉ CATHOLIQUE  
A QUÉBEC

---

DÉTAIL STATISTIQUE DE SES ŒUVRES

---

ETUDE

Par ERNEST MYRAND

Dans une précédente *Etude (La Société de St. Vincent de Paul.—“ Statistique universelle de ses aumônes.”)* nous avons reconnu, d'un commun accord, la vérité incontestable de l'admission de faits suivante :

Il existe à Québec et ailleurs une classe pauvre ;

Cette classe pauvre s'identifie infailliblement avec les grandes familles ouvrières des villes ;

Ces grandes familles ouvrières, au point de vue matériel, sont dans un dénuement absolu ;

Elles manquent de travail ;

Elles manquent de pain ;

Ces mêmes grandes familles ouvrières sont plongées dans la plus affreuse misère, au point de vue de l'intelligence et de l'âme ;

Elles manquent de livres et d'écoles ;

Elles manquent de catéchisme et d'églises.

Nous avons admis de plus :

Qu'il existait en ce monde une association de philanthropie, dite Société de St. Vincent de Paul, essentiellement catholique par le principe, ayant pour objet *immédiat* de rencontrer cette double nécessité matérielle et morale au moyen d'une double aumône spirituelle et monétaire ;

Que cette société (fondée à Paris en 1833) fut établie à Québec, le 12 novembre 1846, par M. le Dr. Edouard Painchaud, junior, mort en Orégon ;

Que la raison *primordiale* de l'œuvre est de *travailler au bien spirituel de ses membres par l'exercice de la charité* ;

Que le but *secondaire* de cette même association est de *tâcher de faire un peu de bien spirituel et temporel à quelques pauvres visités au nom de Jésus-Christ*.

Nous avons en outre constaté, avec une merveilleuse surabondance de preuve, que cette magnifique association avait honorablement rencontré ses *obligations* de bienfaisance envers les indigents, qu'elle en avait même rompu le parfait équilibre en tenant beaucoup plus encore qu'elle n'avait promis. Dans le cours de cette première *Etude*, nous avons alors insisté sur ce fait essentiel que le secours donné à ses pauvres n'était qu'*immédiat* et, de sa nature, uniquement *temporaire*, tout comme la mendicité des neuf-dixièmes des nécessiteux qu'elle assiste. Il est bon de revenir sur cette pensée, car sa contre-partie est à la fois le point de départ et la raison de cette seconde *Etude*.

Un accident est nécessairement la cause de cette *misère temporaire*. Ainsi, l'incendie d'une manufacture, le chômage d'une usine, la faillite d'une maison de commerce, l'abandon soudain d'une exploitation industrielle, la fracture d'un membre du corps et mille autres fâcheuses éventualités de ce genre, constituent, à proprement parler, l'*indigence temporaire* des individus comme des familles.

Or (poursuivant toujours à travers un même exemple le sens général de cette idée première) supposez que ce malheur imprévu soit irréparable ou vienne seulement à se prolonger, voilà que la *mendicité temporaire* de cet homme sera *permanente* à l'avenir. L'événement est très ordinaire, car, pour le provoquer, il ne suffirait



quo de rendre *stationnaire* la position désastreuse faite à cet ouvrier par cette catastrophe imprévue. Ne pas rebâtir la manufacture, ne pas rouvrir l'usine, liquider les dettes de ce banqueroutier auquel il sera enjoint, de par la loi, d'avoir à tenir fermé son comptoir ou sa boutique, laisser se perdre absolument l'exploitation de telle ou telle industrie, laquelle n'était hier que provisoirement suspendue, perdre l'usage d'un membre, contracter une maladie chronique, demeurer enfin un invalide incurable, voilà autant de raisons diverses à une même misère, laquelle va demeurer nécessairement *permanente* aussi longtemps que ses causes.

Nous avons précédemment établi, en dehors de toute contradiction possible, que la Société de St. Vincent de Paul était la théorie idéale aussi bien que le modèle pratique de la philanthropie véritablement chrétienne. Nous avons constaté de plus que cette œuvre était le *moyen humain* choisi de privilège par la Providence pour exécuter dans le monde ses actes bienfaisants. Par elle nous avons prouvé le *moyen immédiat* de la charité catholique. Un travail identique m'incombe aujourd'hui. Et de même que nous avons trouvé dans les Conférences de la Société de St. Vincent de Paul le secours *immédiat* apporté par la main bénie d'Ozanam à la pauvreté *temporaire* de notre frère souffrant, de même chercherons-nous à découvrir, dans nos institutions religieuses de charité catholique, les moyens *permanents* de secours apportés à la misère *permanente* de l'ignorant, de l'orphelin, de l'infirme, proscrits de tous les bonheurs et parias de toutes les sociétés mondaines.

Sans établir, par des corollaires tirés d'événements les plus quotidiens de la vie commune, l'évidente inégalité morale et sociale des pauvres et des riches, il convient de chercher sans retard qui rétablira, devant les hommes, l'égalité absolue de ces mêmes pauvres et de ces mêmes riches au tribunal éternel du Juge Incorruptible. Dieu a prêté ici-bas à la faiblesse humaine une force surnaturelle d'équilibre capable, une fois bien dirigée, de contre-peser les plus révoltantes injustices, l'ignorance par le savoir, l'erreur par la vérité, la faim par la nourriture, la nudité par le vêtement, le mépris par l'estime, le déshonneur par la gloire, l'indigence par

la richesse, le corps par l'âme, l'athéisme par la foi. Cette force merveilleuse du monde chrétien se nomme Charité Catholique. Le levier d'Archimède aurait soulevé une étoile, celui de la charité catholique trouverait léger le poids de l'iniquité même ; c'est vous donner seulement la mesure comparée de sa puissance. Et comme la charité catholique appliquée par ses partisans jurés de la vie religieuse à un même individu se distingue, bien que toujours UNE, en charité intellectuelle et charité corporelle, ainsi les institutions qui la prodigent se divisent-elles en deux classes spéciales, suivant le pain qu'elles donnent à l'intelligence ou au corps. Seulement, quelques-unes d'elles, plus ingénieuses ou plus dévouées que leurs émules, ayant en leur pouvoir et possession cette double aumône, la répandent à profusion sur les plaies vives de l'âme et du cœur des misérables qu'elles assistent.

M. l'abbé Raymond Casgrain, le père de notre jeune littérature canadienne-française, a écrit quelque part : *Le style c'est le substantif*. Je crois pouvoir dire en imitant le laconisme de cet axiôme : "*Le chiffre c'est la persuasion*." Or, comme l'éloquence est le moyen par excellence de la persuasion, nous en concluons, en droite logique, que le chiffre est le dernier mot de l'éloquence.

Je crois devoir adopter aujourd'hui, dans cette seconde *Etude*, un plan identique à celui que je m'étais moi-même tracé dans le précédent travail. Cette méthode quasi-focratique, vous paraîtra, vû sa précision, pleine de clarté ; elle est concise en elle-même et je vais tâcher de la rendre encore plus brève, si possible, en la dégageant de vaines périphrases, en éliminant de mes tableaux les commentaires fastidieux. En fait de raisonnement, il est de logique élémentaire d'accepter toutes les conséquences d'un aphorisme reconnu vrai à l'encontre de toute négation possible. Aussi, cette maxime (*le chiffre c'est la persuasion*) nous sera d'autant plus facile à admettre que ses résultats pratiques rencontreront à la fois les désirs mutuels du lecteur et de l'auteur de cette *Etude*. Ainsi je vous concède (dans l'acception la plus large du mot) le droit et la satisfaction personnelle de rédiger vos notes, exprimer votre opinion, formuler vos propres commentaires, tirer vos conclusions, établir des

parallèles entre les ressources de nos différentes communautés religieuses ou faire soutenir à leurs bienfaisants résultats d'intéressants corollaires. Vous y trouverez en même temps l'occasion de calculer la mesure et déterminer le caractère de leurs diverses efficacités.

D'autre part, cela me gardera de fatigantes redites, ennuyeuses à moi-même comme à mes lecteurs ; sans compter l'inestimable exemption de devenir, vis-à-vis de mes modèles, un complimenteur banal, un faiseur de réclames, d'éloges de convention et autres fades ritournelles inconvenantes à l'égal d'une flatterie directe ou de platitudes galantes lancées à brûle-pourpoint.

Ce mot d'explication donné, je passe, sans avant propos ni préambule, à mon sujet. Adoptant de préférence la méthode socratique, je me vois contraint, pour demeurer logique avec ses principes, à faire alterner, sauf à causer ennui, un nombre considérable de *questions* et de *réponses*. La lucidité, la précision, la rapidité de cette *Étude* nécessairement prolix et complexe sont à ce prix. Il en est souvent des bonnes vieilles méthodes classiques comme de nos bons vieux *chemins du roi* : elles sont longues, très lentes, monotones peut-être, mais, en revanche, de sécurité parfaites.

Quelles sont nos institutions catholiques de bienfaisance ? (1)

Les Ursulines de Québec, (1639). Fondatrice : Madame de la Peltrie.

L'Hôtel-Dieu de Québec, (1639). Fondateurs : Le Cardinal de Richelieu et Madame la Duchesse d'Aiguillon.

Le Séminaire de Québec, (1663). Fondateur : Mgr. François Laval de Montmorency, premier évêque du Canada.

L'Hôpital-Général de Québec, (1693). Fondateur : Mgr. de Saint-Valier, second évêque du Canada.

(1) Par institutions catholiques de bienfaisance, j'entends nos communautés religieuses qui font la charité, mais ne la reçoivent point.

L'Université Laval, (1852). Fondateurs : Les prêtres du Séminaire des Missions Etrangères à Québec.

La Congrégation Notre-Dame, (1843). Fondateur : M. le curé Charest.

Quelles sont nos institutions catholiques *de charité* ?

L'Hospice des Sœurs de la Charité, (1849). Fondateur : Mgr. l'Archevêque de Québec, Pierre Flavien Turgeon.

L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur, (1850). Fondatrice : La Société de St. Vincent de Paul à Québec.

L'Hôpital du Sacré-Cœur, (1873). Fondateur : Mgr. Elzéar Alexandre Taschoreau, archevêque de Québec.

L'Asile de Ste. Brigitte, (1856). Incorporé en 1860. Fondateurs : Les membres du Comité de l'Eglise St. Patrice.

La Confrérie des Enfants de Mario, (1867). Fondateurs : M. le curé Charest en la paroisse St. Roch, et à la Haute-Ville (1876), les Rév. Pères Jésuites.

La Société de St. Vincent de Paul, (1846). Fondateur : Joseph Painchaud, jr., Ecr., M. D.

L'Œuvre du Patronage, (1861). Fondateurs : M. le Grand Vicair Th. Et. Hamel et La Société de St. Vincent de Paul.

L'Œuvre du Réfectoire, (1875). Fondatrice : La Société de St. Vincent de Paul.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne, (1843). Fondateur : Mgr. l'Archevêque Baillargeon. Nombre de maisons à Québec, trois ; nombre d'écoles, six. Personnel des maisons de Québec, 45 Frères. Etablissements dans le diocèse de Québec : Ste. Marie de la Beauce et l'Islet, plus 20 maisons par toute la Province.

L'Académie Commerciale des Frères de la Doctrine Chrétienne, (1861) 7 classes. Fondateur : M. le Grand Vicair Joseph Anclair, curé de Québec.

L'Œuvre du Vestiaire, (1871). Fondateurs : M. le Grand Vicair Hamel, et Madame Anaclét Bélanger, du faubourg St. Jean-Baptiste.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, (1836, 28 décembre). Fondateur : Mgr. Signay, évêque de Québec.

L'Œuvre de la Sainte Enfance, (1852). Fondatrice : Madame Vital Tétu.

¶ (L'Hospice de la Miséricorde, (*La Maternité*) (1852). Fondateurs : M. le Grand Vicaire Auclair et le Séminaire de Québec. Première fondatrice : Mademoiselle Marie Métivier.

Le Dispensaire, (1866). Fondateurs : Le Séminaire de Québec et M. le Grand Vicaire Auclair.

L'Association des Dames Charitables, (1826). Fondatrice : Madame Montizambert.

L'Œuvre de l'Ouvroir, (1877). Fondatrice Madame veuve Louis Massue.

---

Lesquelles de ces institutions catholiques donnent à notre population de Québec une *aumône intellectuelle* ?

Réponse.—Le Séminaire de Québec ; Les Ursulines de Québec ; L'Université Laval ; La Congrégation de Notre-Dame ; L'Hospice des Sœurs de la Charité ; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur ; L'Œuvre du Patronage ; Les Frères de la Doctrine Chrétienne ; L'Œuvre de la Propagation de la Foi ; L'Œuvre de la Sainte Enfance ; L'École Modèle Laval (annexe de l'École Normale Laval) ; Les Rév. Pères Oblats.

---

Lesquelles de ces institutions catholiques donnent à notre population de Québec une *aumône corporelle* ?

Réponse.—L'Hospice des Sœurs de la Charité ; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur ; L'Hôpital du Sacré-Cœur ; La Société de St. Vincent de Paul ; L'Hôtel-Dieu de Québec ; L'Hôpital-Général de Québec ; L'Hospice de la Miséricorde ; L'Œuvre du Réfectoire ; L'Œuvre de l'Ouvroir ; L'Œuvre du Vestiaire ; L'Œuvre de la Sainte Enfance ; La Confrérie des " Enfants de Marie " ; Le Dispensaire ; L'Asile Ste. Brigitte ; Les Rév. Pères Oblats ; L'Association des Dames Charitables.

---

Lesquelles de nos institutions catholiques donnent, à la fois, à notre population de Québec une aumône *intellectuelle et corporelle* ?

Réponse.—Le Séminaire de Québec ; L'Hospice des Sœurs de la Charité ; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur ; L'Hôpital-Général de Québec, (jusqu'en 1868) ; La Société de St. Vincent de Paul ; L'Œuvre de la Ste. Enfance ; Les Rév. Pères Oblats.

Avons-nous, au milieu de nous, des institutions de charité catholique donnant l'aumône *intellectuelle et corporelle* aux pays étrangers ?

Réponse.—L'Œuvre du Denier de St. Pierre, établie à Québec, en 1862, par Mgr. l'Archevêque Baillargeon.

L'Œuvre de la Sainte Enfance, établie à Québec, en 1852, par Madame Vital Têtu.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, établie à Québec le 28 décembre 1836, par Mgr. Signay, évêque de Québec.

L'Œuvre des Vieux Papiers, (1869). Fondateur: M. le chevalier Vincelette.

Etant donné l'existence de ces maisons charitables, nous allons constater ensemble, avec rigueur et justice, conscience et impartialité :

1<sup>o</sup> L'objet particulier de chacune d'elles ;

2<sup>o</sup> Les résultats obtenus par chacune d'elles.

Plus que cela, nous leur demanderons un compte sévère de l'emploi de nos aumônes, de notre argent, de notre travail, de nos efforts à concourir au succès de leurs entreprises quasi *personnelles*. Leurs œuvres vont constituer la matière du jugement *favorable* ou *contraire* que nous allons rendre. Aux fins donc de cette enquête, intolérante à l'égal des inquisitions espagnoles, nous allons rechercher dans la vie et les actes de chacune de nos *obligées* les multiples caractères essentiels et inhérents à toutes les institutions permanentes, savoir : Le *discernement dans le choix des pauvres* ; l'*économie* dans la répartition des secours ; l'*efficacité* des moyens em-

ployés, la *ferveur* apportée à l'accomplissement de la tâche; l'*industrie* dans l'exploitation des ressources disponibles, le *progrès* dans les bienfaits; le *développement* des œuvres, l'*ingéniosité* des expédients, la *noblesse* et la *générosité* magnanime de la mission, l'*élévation* du but à atteindre. Les vertus de privilège comme les talents de vocation se saisissent à *première vue* pour peu qu'on les regarde fixement. Ainsi, en admirant un beau visage, sait-on remarquer, *à la fois et en même temps*, la fraîcheur du teint, la richesse de la chevelure, l'harmonie du profil, la couleur et la vivacité de l'œil. Les objets, pour la vision, sont instantanément présents, de même les perfections intellectuelles et morales, pour les yeux de l'esprit, chez un individu ou une institution quelconque. La *durée* n'existe que dans le langage, moyen très lent pour celui qui a vu d'exprimer les apparences de l'objet aperçu et les impressions qu'il en a ressenties. La *lenteur* de la parole se fait *longueur* dans le style; et voilà pourquoi ma méthode laconique de questions et réponses vous paraîtra encore prolixe en dépit même de sa concision.

Nous nous sommes demandés tout à l'heure :

1° *Quel est l'objet particulier de chacune de nos institutions catholiques de charité ?*

2° *Quels sont les résultats obtenus par chacune d'elles ?*

La réponse à cette double interrogation sera concluante au possible si nous plaçons en regard, pour chacune de nos communautés religieuses, le *résultat* et le *but*.

Réponse.—Les Ursulines de Québec. But : *Education classique* des jeunes filles. Résultat : 16,145 écolières instruites (statistique de 25 années) (1856 à 1880).

L'Hôtel-Dieu de Québec. But : *Soigner gratuitement* les malades. Résultat : 23,800 malades secourus depuis 25 ans (1856 à 1880).

Le Séminaire de Québec. But : *Education classique* des jeunes gens. Résultat : 10,330 écoliers instruits, (statistique de 25 années) (1856 à 1880).

L'Hôpital-Général de Québec. But : *Service gratuit* des malades invalides. Résultat : 2,567 infirmes secourus depuis 25 ans (1856 à 1880).

L'Université Laval. But : *Enseignement à la jeunesse instruite* des arts libéraux. Résultat : 3,250 jeunes gens

(depuis 25 ans) (1856 à 1880) ont étudié la théologie, le droit, la médecine et le notariat.

L'Hospice des Sœurs de la Charité. But : Service des pauvres. Résultats : (statistique de 32 ans) (1849-1880). 915 orphelins, 3,652 orphelines, 980 vieilles femmes recueillies, 23,181 écolières instruites et 113,043 mourants assistés.

L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur. But : Réhabilitation des femmes perdues ; éducation des petits enfants délaissés. Résultats : (statistique de 31 ans) (1850 à 1880), 2,202 filles repenties, 613 jeunes enfants placés à l'école de la Réforme, et 10,100 écolières.

L'Hôpital Sacré-Cœur. But : Recueillir les enfants-trouvés ; soigner les maladies contagieuses et incurables. Résultats : (statistique de 8 ans) (1873 à 1880), 1,058 enfants-trouvés, 803 malades et épileptiques, 13,605 malades visités à domicile.

La Congrégation Notre Dame. But : Education chrétienne des jeunes filles. Résultat : (25 ans, 1856 à 1880), 22,000 élèves instruites.

L'Asile de Ste. Brigitte. But : Secourir les vieillards, les orphelins, les infirmes. (statistique de 1868 à 1879), 12 ans. Résultat : 1067 personnes assistées.

La Société de St. Vincent de Paul. But : Edification mutuelle des membres ; secourir *immédiatement* les pauvres. Résultats : (statistique de 33 ans) 18,616 familles secourues ; 29,020 adultes ; 42,990 enfants ; 72,010 personnes ; de ce nombre 3,208 veuves, 6,213 orphelins, 3,308 malades visités, 674 morts ensevelis aux frais des Conférences. (Voir première *Etude*).

L'Œuvre du Réfectoire. But : Donner à dîner aux petits enfants pauvres qui fréquentent l'école du Patronage. Résultat : (statistique de 6 ans) 360 petits écoliers servis d'un repas. (Voir première *Etude*).

L'Œuvre du Patronage. But : Education chrétienne des enfants pauvres. Résultats : (statistique de 20 années) (1861-1880) 2,632 écoliers instruits et 674 premières communions dirigées. (Voir première *Etude*).

Les Frères de la Doctrine Chrétienne. But : Education des enfants du peuple. Résultat : (statistique de 38 ans), 47,760 enfants instruits.

L'Œuvre du Vestiaire. But : Habiller les enfants



pauvres qui fréquentent l'école du Patronage. Résultat : 1,000 petits pauvres vêtus.

L'Œuvre de l'Ouvroir. But : Habiller les petites orphelines des Sœurs de la Charité. (Statistique de 3 années, 1878-1880.) Résultat : \$2,152.50 d'aumônes.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi. But : Évangélisation des infidèles. Résultat : (statistique de 44 ans) 1836 à 1880—\$76,684.08 recueillies à Québec seulement.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance. But : Acheter et baptiser les petits enfants chinois. Résultat : (statistique de 29 années) 1852 à 1880—\$43,200.00 recueillies dans la province de Québec.

Le Dispensaire. But : Procurer gratuitement aux pauvres de notre ville, sans distinction de croyance ou d'origine, les secours et les remèdes que réclamo leur état. Résultat : en 15 années, (1866-1880) 72,450 malades fournis de remèdes représentant une valeur de \$9,750 00.

L'Œuvre de la Miséricorde. But : Secourir les filles enceintes. Pour résumer tout ce qui peut se dire à ce triste propos, il suffit de vous donner la *moyenne annuelle* des personnes assistées dans cet établissement. Cette approximation est bien humiliante ; elle donne une moyenne annuelle minimum de 248 *pensionnaires* ! Deux cent quarante-huit, je l'écris, pour qu'il ne se glisse pas d'erreur typographique. Il convient cependant d'ajouter, pour l'honneur de Québec, que plusieurs de ces malheureuses femmes séduites appartiennent à des districts ruraux et ne se recrutent pas uniquement dans notre ville.

L'objet à atteindre et les résultats obtenus de nos diverses institutions charitables une fois maintenus en parallèle, il importe de nous enquerir si ces mêmes résultats sont réellement satisfaisants, et s'ils portent bien la marque du discernement dans le choix des pauvres, de l'efficacité des secours prodigués à leurs nécessités urgentes, de la ferveur enfin apportée dans l'accomplissement de la tâche vaillamment entreprise.

Cette sagacité, cette bienfaisance, ce zèle, sont on ne

saurait plus facile à prouver ; il suffit de vous donner le détail intime des aumônes réparties, des pauvres secourus, du personnel constituant la petite armée permanente de la charité catholique à Québec, je veux parler des femmes héroïques de nos monastères et de nos couvents sans oublier la vaillante cohorte de nos prêtres et de nos religieux dévoués à l'enseignement élémentaire ou classique.

Cette statistique, la voici, aussi complète que j'ai su la faire :

Œuvre de la Propagation de la Foi. La *moyenne* statistique de l'argent recueilli à Québec en faveur de cette admirable association est de \$1,742.82. Or, en multipliant ce montant par 44, (nombre d'années écoulées depuis son établissement à Québec, du 28 décembre 1836 à 1880) nous réalisons une somme égale à \$76,684.08 ( $1,742.82 \times 44 = 76,684.08$ ). On se fera une idée de la prodigalité proverbiale de nos populations catholiques en sachant que dans la *seule* année 1878 les paroisses des diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi ont versé dans la sèbile des missionnaires \$7,502.44.

L'Hôtel-Dieu de Québec. Personnel : 3 postulantes, 5 novices, 13 sœurs converses, et 48 religieuses de chœur, en tout, 69 personnes. En 1825 : 20 lits ; de 1826 à 1836 (onze ans) 34 lits ; de 1837 à 1847 (onze ans) 48 lits ; de 1847 à 1857 (onze ans) 62 lits. En 1858, une nouvelle salle de 18 lits est ouverte aux malades. Ce nombre (18) additionné avec les 62 lits déjà disponibles donne un total de 80. Ce chiffre est demeuré stationnaire jusqu'aujourd'hui (1880). Or, en supposant que chacun de ces lits (lesquels sont toujours occupés) reçoive, par année, 12 malades (ce qui donne un malade par mois), nous arrivons pour une année à la statistique suivante :  $80 \times 12 = 960$  malades assistés. Multipliant encore ce chiffre par le nombre d'années écoulées depuis l'ouverture des 80 lits à l'Hôtel-Dieu, nous obtenons le

recensement suivant, lequel pourrait servir, par involontaire méprise, à une statistique d'armée.

(De 1858 à 1880 inclusivement, 23 ans). Or  $960 \times 23 = 22,080$  malades.

Hôpital-Général de Québec. Personnel : 63 religieuses professes, et 8 novices. De 1856 à 1880 inclusivement, 825 hommes invalides y ont trouvé un refuge et un secours à leur misère. Cette statistique de 25 années a été très facile à établir vu que le chiffre annuel des hommes infirmes n'a pas varié depuis 1856 à 1880. Il s'est maintenu à 33. Or  $33 \times 25 = 825$ .

Pour la même période de temps (1856 à 1880—25 années) la statistique des *femmes* invalides est la suivante : 40, 36, 39, 61, 64, 65, 69, 75, 78, 87, 81, 85, 105, 109, 125, 125, 126, 136, 136, 132, 136, 134, 134, 132, 133.—2,442 femmes invalides seconrues par cet établissement durant un quart de siècle. La progression dans les bonnes œuvres est saisissante. Le chiffre total d'invalides secourus (hommes et femmes), à l'Hôpital-Général, de 1856 à 1880, s'élève donc à  $(825 + 2,442 = 3,267)$  3,267 personnes. De ce nombre il convient de retrancher 700 malades, lesquels sont à la charge et aux frais du gouvernement, car celui-ci paie *annuellement*, depuis 1815, l'entretien de 28 infirmes  $(28 \times 25 = 700)$ . Les malades placés depuis vingt-cinq ans sous le contrôle direct des religieuses s'élève donc à 2,567. ( $3,267 - 700 = 2,567$ ). L'Hôpital-Général a cessé d'être une maison d'enseignement en 1868. On verra ailleurs et plus loin dans cette *Etude*, la statistique et la progression de ses élèves pensionnaires de 1844 à 1868 inclusivement.

Œuvre de la Sainte-Enfance. L'Œuvre de la Sainte-Enfance a été établie à Québec, en 1852, à la sollicitation de Madame Vital Têtu qui en a été la zélée protectrice jusqu'à sa mort. De Québec, l'œuvre se répandit dans les campagnes où elle n'a pas cessé de recueillir de riches souscriptions. Le bureau central de

cette même association se tient à Québec sous la direction d'un comité de dames présidé par M. le Grand Vicaire Auclair, curé de la Basilique. L'Œuvre de la Sainte-Enfance de Québec a envoyé à Paris, siège du bureau général de l'Institution, la somme de \$43,200. Sur ce montant notre ville de Québec figure pour près de \$12,000. La balance a été fournie par les paroisses de l'Archidiocèse de Québec, et aussi par celles qui aujourd'hui forment les Diocèses de Rimouski et de Chicoutimi. La moyenne des souscriptions annuelles est de \$1,489.65. Soit  $\$1,489.65 \times 29 \text{ ans (1852 à 1880)} = 43,199.85$ .

Le recensement de la population catholique des diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi, donne la statistique suivante : Québec, 380,000 ; Rimouski, 80,000 ; Chicoutimi, 40,000 ; total : 500,000 hommes. La population catholique de la ville de Québec est de 50,000 hommes. Or, 50,000 est le dixième de la population entière de ces quatre diocèses. Ces quatre diocèses devaient donc contribuer à l'Œuvre de la Sainte-Enfance dix fois plus que la ville de Québec. Or, ils n'ont donné que trois fois et demie plus. Québec couvre donc six fois et demie leur aumône collective.

#### ASSOCIATION DES DAMES CHARITABLES.

Cette œuvre qui a pour objet l'assistance des femmes pauvres dans leurs accouchements, fut fondée à Québec par Madame Montizambert. La présidente actuelle de l'Œuvre est Madame Docteur Pierre Baillargeon. La *moyenne approximative* des personnes assistées depuis 25 ans (1856-1880) varie entre les chiffres 70 et 80. Chaque femme secourue reçoit, en remèdes et assistances, une aumône égale à \$4.00, évaluation *minimum*. En ne considérant que le plus petit de nos chiffres statistiques, soit 70, nous établirons donc irréfutablement que l'Association des Dames Charitables a donné aux pauvres de Québec \$7,000.00, car  $70 \times 25 = 1750$  et  $1750 \times \$4.00 = \$7,000.00$ . Comme on le voit, ma preuve se réduit à une petite multiplication simple.

L'Œuvre du Denier de Saint Pierre (Statistiques de 17 années—1862 à 1879).

1862	\$1,551 75				
1863	1,388 18				
1864	1,033 83				
1865-66	907 19				
1866-67	907 63				
1867-68	1,005 00				
1868-69	782 95				
1869-70	1,054 45				
1871	611 80				
1872	693 75				
1873	1,015 20				
1874	890 25				
1875	613 00				
1876	709 15				
1877	665 20				
1878	657 38				
1879	612 70				
	\$15,099 41				

<i>Progression.</i>				
De 1862 à 1867.....	\$6,793 58	}	+	—
" 1868 à 1873.....	4,168 15			
" 1874 à 1879.....	4,147 68			10 47
" 18	\$15,099 41			2,645 90

L'on remarquera que de toutes les œuvres dont j'ai constaté les résultats progressifs, celle-ci est la seule qui donne un résultat négatif.

Ainsi, dans le cas où cette rétrogression démontrât stationnaire nous obtiendrions pour les 18 prochaines années (1880 à 1897), un déficit de \$2,645.90, soit \$15,099.41—2,645.90=12,453.51.

## ŒUVRES DE CHARITÉ INTELLECTUELLE.

Chiffres-statistiques des jeunes filles et jeunes gens instruits par nos Séminaires et nos Communautés Religieuses Catholiques.

ANNÉES.	Séminaire de Québec.		Urduines de Québec.						Hôpital Gé-néral.		Sœurs de la Charité.		Aile du Bon Pasteur.		Le Patro-nage.		Les Frères de la Doctrine Chré-tienne.		L'Académie Commerciale.		Congré-gation Notre-Dame.		Enfants pa-tronnés par les Ombres dans les écoles.		École Mo-dèle Laval.			
	C. E.	C. E.	C. E.	C. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. E.	C. E.	C. E.	C. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. E.	C. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.
1843	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1844	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1845	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1846	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1847	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1848	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1849	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....



**ŒUVRES DE CHARITÉ INTELLECTUELLE.—Suite.**  
**Chiffres-statistiques des jeunes filles et jeunes gens instruits par nos Séminaires et nos Communautés Religieuses Catholiques.—Suite.**

ANNÉES.	Séminaire de Québec.		Université Laval.		Urulines de Québec.						Hôpital Gé-néral.		Sœurs de la Charité.		Asile du Bon Pasteur.		Le Patro-nage.		Les Frères de la Doctrine Chrétienne.		L'Académie Commerciale.		Congré-gation Notre-Dame.		Enfants pa-tronés par les Orlats dans les écoles.		École Mo-riole Laval.				
	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C.	E. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.			
1870	424	130	251	153	315	315	315	945	450	117	1,800	150	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	
1871	422	138	251	158	315	315	842	450	148	1,900	150	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33		
1872	406	163	251	153	315	3,695	860	450	168	1,900	150	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33		
1873	427	180	251	153	315	908	450	159	1,900	150	2,000	150	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	
1874	449	184	251	153	315	920	450	158	2,000	150	2,000	220	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	
1875	423	182	270	152	281	950	450	163	2,000	220	2,100	220	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	
1876	467	157	270	152	281	930	450	158	2,100	220	2,200	220	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	
1877	513	154	270	152	281	3,515	960	450	154	2,200	220	2,200	220	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33	300	33



1878	544	164	270	152	281		886	450	162	2,240	220	...	...	300	80
1879	533	184	270	152	281		1,026	450	166	2,350	220	...	...	300	80
1880	563	183	.....	.....	.....	.....	1,121	500	120	2,350	260	...	...	400	80
		4,975	3,250	7,920						47,760	3,060	2,000			
										3,060		5,000			
												15,000			
	10,330	3,254			16,145	1,717	23,181	10,100	2,632	44,700	\$	22,000		4,500	933

C. E.—Chiffres exacts; C. A.—Chiffres approximatifs.

Le total part collier à chacune de nos maisons d'éducation ne représente que le nombre des élèves qui sont passés dans ces diverses institutions celui des écoliers ou écolières qui ont fait leur cours complet. Pour obtenir cette statistique des *« Étudiants diplômés »* il faudrait diviser le total des colliers ou écolières parcollier à chacune des communautés ou collèges. Ainsi, les 10,330 écoliers du Séminaire de Québec du cours particulier d'études donné par chaque de ces communautés ou collèges. Ainsi, les 10,330 écoliers du Séminaire de Québec devraient se diviser par les 10 ans du cours, ce qui donnerait 1,033 élèves, et pour les Ursulines 2,018 écolières. Et ainsi de suite.

§ L'Académie Commerciale des Frères de la Doctrine Chrétienne ne fait pas une *« statistique »* aux jeunes gens qui la fréquentent, car l'instruction qu'on y reçoit est libre et d'aucun payé. Je n'ai inséré cette note que pour établir la progression dans la vie des œuvres. La même raison explique la présence du relevé statistique des élèves pensionnaires de l'Hôpital-*« Général »*, car ces écoliers, sans exception, payaient leur cours.

\* Sur ces 44,700 élèves, 11,000 ont terminé leur cours d'études.

**REMARQUES.**—Chaque année, depuis au moins quarante ans, le Séminaire de Québec consacre \$5,000 à l'instruction des écoliers pauvres (internes). Cette somme est divisée en 50 bourses de 100 piastres chacune. Soit  $\$5,000 \times 40 = \$200,000.00$ .

Chaque hiver, le Séminaire de Québec donne aux pauvres de la ville \$200.00 en argent. Cette aumône date d'au-delà 40 ans; ce qui fait, en multipliant cette largesse par le nombre d'années connu, une somme égale à \$8,000.00.

Le Séminaire de Québec donne encore dix piastres à chaque bazar autorisé par l'Archevêque.

Le tiers des élèves externes reçoit *gratis* l'instruction classique. Les externes représentent, en moyenne, la moitié des élèves fréquentant les classes. La contribution d'un élève externe est de \$12.50 par année. C'est donc une aumône pour l'année 1879-80 égale à \$1,162.50. Soit 93 tiers de 281 moitié de 563 (effectif des écoliers pour 1879-80), c'est-à-dire  $93 \times 12,50 = \$1,162.50$ .

A l'Université Laval, le nombre des demi-bourses est de 20. Chaque demi-bourse est de \$60,00. Soit  $60 \times 20 = \$1,200.00$ .

Chacun des collèges affiliés à l'Université-Laval, (soit 14) a le droit à *cing* demi-bourses, lesquelles 5 demi-bourses sont généreusement payées par le Séminaire de Québec. Soit  $5 \times 60 = 300$  piastres  $\times 14 = \$4,200.00$  par année.

Voici la liste des collèges affiliés à l'Université Laval :

Le Séminaire de Nicolet, le Collège de St. Anne, le Petit Séminaire de St. Thérèse, le Séminaire des Trois-Rivières, le Petit Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, le Petit Séminaire de Chicoutimi, le Petit Séminaire de Sherbrooke, le Collège de Lévis, le Petit Séminaire de St. Hyacinthe, le Petit Séminaire de Monnoir, le Collège du Sacré-Cœur, le Collège de l'Assomption, le Collège Joliette, le Collège St. Laurent.

Les 23,181 élèves du Couvent des Sœurs de la Charité ont reçu leur éducation *gratis*.

Il en est de même des écolières de l'Asile du Bon Pasteur; ces 10,100 petites filles ont été instruites aussi gratuitement (1).

(1) Au couvent des Sœurs de la Charité comme à celui du Bon Pasteur, les élèves externes doivent payer 1.00 par année. Or, les neuf-dixième

Il appert, par le tableau statistique des œuvres de charité intellectuelle, que les Frères de la Doctrine Chrétienne ont instruit, à Québec, 47.760 enfants. En retranchant de ce total le nombre d'étudiants à l'Académie Commerciale (soit 3,060) nous constatons que ces hommes dévoués donnent à 44,700 enfants l'aumône complète de leur temps et de leur savoir, soit \$44,700, évaluation *minimum* de l'instruction en ce pays.

Les Dames Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, à Saint-Roch, ont instruit à leur couvent 15,000 élèves externes de cette paroisse. La contribution annuelle de chaque élève externe est de \$2.00 Or, d'après les renseignements puisés aux sources officielles, il apparaît que sur ces 15,000 élèves externes un dixième seulement a payé l'émolument exigé, soit 2,500 élèves. En supposant (cette hypothèse est de première impossibilité) que toutes les élèves du couvent, pensionnaires et demi-pensionnaires, aient soldé en entier la note respective de leur pension comme le mémoire de leurs études, nous constatons que 12,500 filles ont reçu gratuitement leur éducation dans cette sainte maison. La valeur réelle de l'aumône faite égale donc \$25.000.00 pour les vingt-cinq ans écoulés.

Les Révérends Pères Oblats de Saint-Sauveur sont demeurés parmi nous les initiateurs, les fondateurs et les continuateurs d'œuvres charitables excellentes.

Ainsi, le Patronage des enfants pauvres dans les écoles en est une preuve éclatante. Comme il appert au tableau statistique des Aumônes intellectuelles, nous avons obtenu, pour 15 années, une moyenne approximative de 4,600 enfants instruits *gratis* dans les écoles communes et soumis à une surveillance très attentive et toute spéciale. Pour se convaincre que leur sollicitude n'est pas idéale et superficielle, mais bien et réellement pratique, il suffit de vous déclarer que chacun de ces enfants patronés dans les écoles coûte aux Pères Oblats \$3.50 par année. Multipliez cet item \$3.50 × 4.600 (l'effectif de leurs petits protégés,) et vous constaterez, avec une

de ces élèves ne savent pas même qu'elles le doivent. Inutile après cela de se demander si elles paient. C'est une aumône réelle de \$29,982.00 (Sœurs de la Charité \$20,862.00, Bon Pasteur \$9,090.00) que ces deux communautés ont faite à la cause de l'éducation.

admiration égale à votre étonnement, que pendant quinze années ces prêtres dévoués à la religion comme à la patrie, ont su trouver dans leur pauvre cassette \$16,100 pour l'instruction élémentaire des petits mendiants de leur paroisse.

Les Révérends Père Oblats sont encore les auteurs des fondations d'œuvres suivantes, lesquelles continuent d'être florissantes en magnifiques résultats de bienfaisance :

1° Une société, placée sous le vocable très original de *Notre-Dame de la Couture*, établie en 1867 par le Rev. Père Durocher, comptant 50 à 60 membres, se réunit une fois par semaine à la sacristie de Saint-Sauveur, durant les dix mois de l'année scolaire. Cette association s'occupe à la confection de hardes pour les pauvres. Environ 300 personnes sont pourvues d'habits, chaque année, par cette société. Chacune de ces personnes reçoit, en vêtement, une valeur moyenne de quatre piastres. Multiplions maintenant cette moyenne approximative de personnes, 300, par le nombre d'années écoulées de 1867 à 1880, soit  $14 = 4,200$  et ce total de  $4,200 \times 4$  nous obtient donc une statistique moyenne exacte de \$16,800 données aux pauvres de la paroisse Saint-Sauveur par cette institution quasi ignorée jusqu'aujourd'hui. Je lui demande pardon de trahir ainsi son humilité qui cachait si bien dans ses ombres les miracles de sa charité.

2° L'Union Saint-Joséph, fondée par le Révérend Père Durocher en 1866. Personnel 300 membres. Objet de l'Œuvre : Venir en aide à la famille de chaque ouvrier défunt ou infirme.

3° L'Union de Prières établie à Saint-Sauveur depuis plusieurs années. Personnel, 2000 membres. But primordial de l'Œuvre : *Prier pour le repos des âmes du Purgatoire* ; but secondaire : *procurer des funérailles convenables aux membres de l'Association.*

*L'École Modèle Laval*, (fondée en 1857) annexe de l'École Normale-Laval, est fréquentée par des élèves externes de la ville. La *moyenne annuelle* de ces écoliers est de 100 pour les 21 premières années 1857-1877. De ce nombre 33 sont *gratis*, c'est-à-dire un tiers. A partir de l'année 1878 cette *moyenne approximative* grandit et s'élève à 120. De ce nombre 80 sont *gratis*, c'est-à-dire les deux tiers. En évaluant à sa plus misérable expression la

valeur réelle de l'instruction élémentaire donnée à chacun de ces enfants, (soit \$1.00 par année) nous trouverons que pour les vingt-quatre années écoulées l'École Modèle Laval a donné aux écoliers pauvres de notre ville une aumône intellectuelle égale à \$933.00.

Les aumônes annuelles régulières des Religieuses Ursulines de Québec aux pauvres de la cité et autres œuvres charitables, s'élevaient à \$650.00.

Leurs contributions annuelles pour les bazars de la ville, s'évaluent à \$100.00.

Aux paroisses indigentes, aux missionnaires pauvres, etc., etc., en argent ou en effets, elles donnent au moins \$1,000.00 par année.

De fait, pour les derniers douze mois, le montant de ces aumônes s'est élevé à \$1,252.00.

Ainsi que l'Archevêché et le Séminaire, elles prennent une large part aux contributions qui se font à l'occasion d'inondies ou autres calamités, ou pour les œuvres religieuses et nationales du diocèse.

Ces 25 dernières années, les élèves pensionnaires payent annuellement \$70; les élèves demi-pensionnaires, moitié prix. Nombre de pensions sont données gratuitement.

Nous divisons ce quart de siècle par périodes de cinq années, donnant le chiffre de l'année où le nombre des élèves a été le plus considérable.

Années.	Pensions.	Demi-Pensions.	Externes.
De 1856 à 1860.....	135	95	312
De 1860 à 1865.....	163	123	325
De 1865 à 1870.....	176	127	351
De 1870 à 1875.....	251	153	315
De 1875 à 1880.....	270	152	281

Dans ce nombre ne sont pas comprises les élèves-institutrices pensionnaires de l'École Normale Laval, dont le chiffre s'est élevé de 38 à 64.

Les élèves de l'Externat payent annuellement \$1.50 si elles en sont capables.

Au couvent des Dames Religieuses Ursulines les neuf-dixièmes des externes ne paient pas. Or, les neuf-dixièmes de 7,920=7,128. Sept mille cent vingt-huit, tel est, pour 25 ans, la moyenne approximative des élèves recevant une

éducation *gratis* dans cette institution. Or, chaque externe qui en est capable paie \$1.50. L'aumône intellectuelle faite à ces jeunes filles par les Religieuses Ursulines a donc une valeur réelle équivalente à \$10,692.00 (soit \$1.50 × 7,128).

Il n'est que justice de mettre en évidence la générosité du fait suivant. La pension des élèves internes au couvent des Ursulines est de \$70.00 par année. Ce prix est demeuré fixe; il n'a pas augmenté d'un centin depuis vingt ans. Et cependant, l'on voit que la dureté des temps a nécessité chez la plupart de nos communautés une hausse considérable dans la contribution annuelle. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, le Séminaire de Québec est passé de \$70.00 à 100 piastres: ce qui donne une augmentation nette de \$25.00. Par contre, les Ursulines sont demeurées, en dépit de la dépression des affaires, fidèles à leur ancien tarif. C'est donc en réalité une aumône de \$107,500.00 qu'elles ont faite, en vingt ans, à la cause sacrée de l'éducation. Multipliez \$25.00 par 4,300 (statistique des élèves pensionnaires au Couvent des Ursulines de Québec durant 20 ans) et vous arriverez comme moi à constater la glorieuse réalité de cette magnifique largesse. Le cadeau est princier; il trahit l'origine de la bienfaitrice.

#### HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

Fondateur à Québec: Mgr. l'Archevêque Turgeon.  
Date de la fondation, 1849.

Personnel: Religieuses, 106; Dames pensionnaires, 6; Garçons et filles pensionnaires, 80; Franciscaines, 56; Serviteurs, 7; Résidences dépendantes de Québec, 16; Personnel de ces résidences: religieuses, 97; Résidences indépendantes de Québec, 3.

Noms des résidences et dates de leur fondation:

Cacouna, fondée en août 1857; Lévis, fondée en octobre 1858; Deschambault, fondée en septembre 1861; Somerset, fondée en octobre 1861; Ste. Anne Lapocatière, fondée en novembre 1862; Carleton, fondée en août 1867; St. Nicolas, fondée en septembre 1870; Rimouski, fondée en septembre 1871; St. Ferdinand, fondée en août 1872; St. Joseph (Beauce), fondée en août

1872 ; Malbaie, fondée en septembre 1876 ; Asile Ste. Brigitte, fondée en mars 1877 ; St. Anselme, fondée en août 1877 ; Ste. Anne de Beaupré, fondée en mai 1872 ; St. Charles, fondée en août 1878 ; Charlottetown, fondé en septembre 1879.

Années.	Orphelins.	Orphelines.	Vieilles femmes infirmes.	Elèves externes.	Mourants assistés.	Montants approximatifs des dépenses générales de l'année.		Bazars publics.		Bazars de la Rév. Sr. de la Nativité.	
						\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1849...	25	83	.....	250	820						
1850...	.....	101	.....	260	663	3,400.00		632.00			
1851...	.....	103	.....	265	1,462	3,200.00					
1852...	.....	96	12	270	1,891	3,100.00		240.00			
1853...	.....	99	13	300	4,418	5,100.00		152.00			
1854...	.....	120	17	420	1,338	4,950.00					
1855...	.....	100	20	450	2,229	4,780.00					
1856...	.....	114	22	480	3,225	6,900.00					
1857...	.....	108	22	480	2,240	9,908.00		152.00			
1858...	.....	110	24	581	2,143	13,000.00					
1859...	.....	109	24	595	2,855	10,700.00		884.00			
1860...	.....	112	26	600	2,475	6,750.00		600.00			
1861...	18	105	28	778	1,972	7,850.00		.....		125.00	
1862...	20	120	30	780	4,392	5,300.00		1,171.00		130.00	
1863...	22	126	31	800	4,678	7,400.00		416.00		140.00	
1864...	25	130	33	850	2,580	14,508.00		538.00		150.00	
1865...	26	135	30	860	1,357	12,576.00		141.00		180.00	
1866...	28	141	31	900	1,462	13,200.00		524.00		200.00	
1867...	30	150	32	930	2,773	18,400.00		894.00		250.00	
1868...	34	160	36	940	2,459	17,400.00		.....		230.00	
1869...	35	140	36	950	3,933	33,300.00					
1870...	36	121	38	945	3,428	20,160.00		2,300.00		235.00	
1871...	39	110	38	842	6,452	21,500.00		2,071.00		200.00	
1872...	40	99	39	860	2,291	20,000.00		2,049.00		240.00	
1873...	42	80	40	908	4,697	21,000.00		1,600.00		225.00	
1874...	44	66	41	920	4,271	32,000.00		2,324.00		198.00	
1875...	62	80	48	950	5,994	29,000.00		1,896.00			
1876...	73	105	46	930	6,437	32,300.00		2,098.00		200.00	
1877...	72	138	50	960	6,478	28,000.00		1,493.00		230.00	
1878...	75	133	52	980	7,308	25,600.00		1,800.00		250.00	
1879...	83	123	61	1,025	7,127	22,900.00		1,571.00		232.00	
1880...	86	135	60	1,121	7,200	23,502.91					
<b>Total.</b>	<b>915</b>	<b>3,652</b>	<b>980</b>	<b>23,181</b>	<b>113,043</b>	<b>\$477,676.91</b>		<b>25,546.00</b>		<b>3,415.00</b>	

Ce total énorme (\$477,676.91) n'a cependant rien de

fabuleux ; au contraire, il est d'une réalité désespérante pour celles qui ont eu à rencontrer ce montant. Il comprend et les dépenses d'entretien, la *nourriture*, le *vêtement*, le *combustible*; etc., etc., et les dépenses d'administration, la *paie du domestique* de la maison, les *frais de correspondance*, de *voyage*, de *réparation* ou *agrandissement* de bâtisses, le *paiement des intérêts* sur les capitaux empruntés, etc., etc. L'on ne saura gré de ne donner ici que le *montant en bloc des dépenses générales annuelles*, car le détail de cette statistique eût nécessité la préparation d'un tableau de 24 colonnes représentant chacune un *item* de la dépense générale. Ce tableau, pour être complet, aurait dû fournir le détail de ces 24 items pour 32 années. On devine la somme de travail nécessaire pour semblable *bagatelle*. Qu'il me suffise de vous dire ici que la rente sur la dette contractée par l'Hospice s'élève annuellement à \$1,400.00. Voilà pour un détail ! *Ab uno disce omnes*. Nous verrons, plus loin dans cette *Etude*, le *coût positif* de la nourriture et du vêtement dans cette admirable communauté.

#### ŒUVRE DU VESTIAIRE.

Cette institution charitable fut fondée, en 1871, par M. le grand-vicaire Hamel et Madame Anaclet Bélangor, du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Le but de l'œuvre est de confectionner des vêtements aux enfants pauvres écoliers du Patronage. Le costume de chacun de ces écoliers est estimé à \$14.00 ; le nombre régulier d'enfants vêtus est de 100 par année. Or,  $100 \times 10$  (nombre d'années écoulées de 1871 à 1880) =  $1000 \times 14$  (valeur en argent des vêtements donnés) = \$14,000.00. Ces quatorze mille piastres sont incluses dans les \$25,859.31 de la dépense totale de l'Œuvre du Patronage. Jusqu'aujourd'hui (et il en sera de même pour l'avenir) le travail des femmes dévouées qui préparent ces habits a été compté pour rien. Mais, en ma qualité de *réaliste*, je me permets de lui donner une *valeur réelle* de \$1.50 pour la *façon* (terme de mode) de chaque habillement complet. Or,  $\$1.50 \times 1000 = \$1,500.00$ . C'est bien là le *maximum minimum* qu'un évaluateur consciencieux puisse donner à la valeur humaine d'une œuvre divine.



## ASILE DE SAINTE BRIGITTE.

PERSONNEL : SIX RELIGIEUSES.

Années.	Nombre de personnes secourues dans l'année.  Infirmes, malades et orphelins.	Recettes.	Dépenses.
		\$ cts.	\$ cts.
1868.....	92	4,540 60	8,676 21
1869.....	79	6,432 59	6,589 95
1870.....	79	5,310 24	5,345 42
1871....	80	2,223 60	2,697 97
1872.....	78	2,134 00	4,606 17
1873.....	78	4,910 40	4,605 61
1874.....	86	3,855 35	3,553 45
1875.....	68	2,208 44	3,065 12
1876.....	93	4,854 88	5,537 56
1877.....	99	3,123 25	3,886 36
1878.....	109	6,424 00	6,131 22
1879....	126	\$5,503 15	\$5,846 89
	<b>1067</b>	<b>\$51,519 90</b>	<b>\$66,631 93</b>

On remarquera au premier coup d'œil que les dépenses de l'Œuvre excèdent les recettes de \$9,112.03. Ce déficit est largement couvert par les bazars annuels tenus en faveur de l'Asile depuis 1870. La recette régulière de ces onze bazars est de 2,500; évaluation minimum. L'on a donc en réalité un excédant de \$18,387.97 au lieu d'un déficit de 9,112.03. Il est bon d'ajouter que ce surplus est affecté au paiement de la dette sur la nouvelle bâtisse de l'Institution, laquelle représente aujourd'hui avec son ancienne dépendance une valeur foncière de \$35,400.

Il m'a été impossible de me procurer la statistique des sept premières années, (de 1861 à 1867) les rapports officiels ayant été envoyés au Département des Archives, à Outaouais.

## ASILE DU BON PASTEUR.

**FONDATRICE :** La Société de St. Vincent de Paul à Québec, de la fondation, 1850.

**BIENFAITEUR insigne :** M. le Chevalier G. A. Muir.

**PERSONNEL de la maison :** 117 religieuses professes ; 8 novices ; 18 postulantes.

**FONDATEURS DE LA COMMUNAUTÉ :** Notre-Dame des Laurentides, Château-Richer, Chicoutimi, St. Laurent (île d'Orléans), Rivière-du-Loup (en bas), l'Islet, Lotbinière, St. Sylvestre, et Champlain.

**DESSERTES :** Ecole de la Réforme et Hospice de la Miséricorde.

Années.	Filles repenties.	Ecole de la Réforme. Hospice St. Charles. Fondé en 1870.	Petites écolières.	Estimés des dépenses générales annuelles.	Basars publics.
1859	20		160	\$2,000 00	
1851	26		160	2,600 00	
1853	32		160	3,000 00	
1853	34		160	3,250 00	
1854	32		160	3,100 00	
1855	35	Enfants	160	3,700 00	
1856	37	Enfants à la	160	4,332 00	
1857	40	placés	160	4,374 00	
1858	48	aux frais	160	4,550 00	
1859	55	charge	160	5,708 00	\$1,500 00
					Chiffres approximatifs.

Année	du Gouvernement	de la Communauté	Total	Chiffres exacts.	Montant
1869	63				10,648 00
1861	65		350		9,761 00
1862	64		350		7,998 00
1863	67		399		6,896 00
1864	70		350		9,591 00
1865	72		350		10,400 00
1866	74		350		20,142 00
1867	80		350		19,361 00
1868	87		350		14,185 00
1869	90		350		14,633 00
1870	91	13	450		16,290 00
1871	95	13	450		12,735 00
1872	97	13	450		16,322 00
1873	96	13	450		15,840 00
1874	97	13	450		18,858 00
1875	100	13	450		33,506 00
1876	105	13	450		31,657 00
1877	105	13	450		23,662 00
1878	103	13	450		24,045 00
1879	107	13	450		22,300 00
1880	112	13	500		26,325 00
	2,302	143 } 470	10,100		\$382,549 00
			613		\$15,643 00

Plus : statistique approximative de 1850 à 1855..... 17,550 00

**\$400,099 00**

## HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR.

Fondateur : Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec. Date de la fondation, 1873.  
 Personnel de la Communauté : 19 religieuses professes, 9 novices, 5 postulantes et 6 petites sœurs des pauvres.

Années.	Enfants-trouvés.	Épileptiques et malades passants.	Malades visités à domicile.	Dépenses exactes.	Octrois du gouvernement.	Bazars publics.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1873.....	5	6				
1874.....	59	40	26	44,037 63	2,000 00	2 500 00
1875.....	80	118	87	11,080 30	1,000 00	2,187 00
1876.....	99	108	131	5,448 95	1,000 00	3,101 00
1877.....	79	115	237	7,408 86	1,200 00	1,386 00
1878.....	232	116	928	18,293 74	1,200 00	1,284 00
1879.....	255	129	3,112	27,425 88	Pas d'octroi.	2,697 00
1880.....	249	171	9,084	8,342 67	1,400 00	3,272 65
	1,058	803	13,605	\$122,038 03	\$7,800 00	\$16,427 65
				80,000 00	Valeur foncière de l'édifice.	
				\$42,038 03	Recettes accumulées des bazars publics.	
				16,427 65		
				\$25,610 38	Sept rentes annuelles de \$1,400 en moyenne.	
				9,800 00		
				\$15,810 38	Octrois du gouvernement.	
				7,800 00		
				\$8,010 38		

REMARQUES.—Les dépenses exactes comprennent les déboursés encourus pour la construction de bâtisses, plus les dépenses nécessitées pour l'entretien du personnel de la maison.

La dette passive de l'Hôpital du Sacré-Cœur est actuellement de \$18,800.00.

Une grande partie de l'argent prêtée à l'acquit des dépenses exactes est affectée au paiement des intérêts sur la dette capitale de l'établissement. Cet intérêt annuel est de 1,400 piastres. Dans les dépenses annuelles se trouvent compris encore le coût absolu des bâtisses (soit \$20,000.00) qu'il nous faut soustraire du total des dépenses exactes avec la recette des sept bazars aussi compris et les octrois du gouvernement. L'on obtiendra de cette manière la véritable dépense exacte d'entretien et d'administration laquelle s'élève à \$8,010.38. La modicité étonnante de ce chiffre constitue la meilleure preuve de l'économie pratiquée dans cette maison.

### ŒUVRE DES VIEUX PAPIERS.

On connaît l'objet magnifique de cette récente fondation : *procurer un secours pécuniaire au Pape*. L'auteur comme le propagateur de cette noble et généreuse idée est M. le Chevalier Vincelette, zélateur dévoué de toutes les œuvres consacrées à la cause du Souverain Pontife. De juillet 1869 à juillet 1880, les membres actifs du Cercle Catholique (lesquels ont pris cette ingénieuse industrie charitable sous leur patronage) ont réalisé avec la seule vente des timbres de poste, timbres de loi oblitérés, vieux papiers de toutes sortes, la jolie somme de \$1,512.12.

### CONFRÉRIÉ DES ENFANTS DE MARIE.

Cette pieuse association établie en la paroisse de Saint Roch par M. le curé Charest, en 1867, et en la paroisse Notre-Dame de Québec, le 2 février 1876, par les Révérends Pères Jésuites, s'occupe en particulier du vêtement des pauvres. Ainsi, depuis 14 ans, (1867-1880) les membres de cette magnifique association ont habillé 2,100 petits garçons et 1,750 petites filles. De ce nombre 1,050 premiers communians et 1,120 premières communiantes. Voici, pour les personnes désireuses de vérifier l'exactitude de cette statistique, les *moyennes approximatives* de chiffres *minimum* que l'on m'a procurées pour servir de base à mes calculs.

Chaque année, les jeunes demoiselles *Enfants de Marie* vêtent 150 petits garçons ; la moitié (soit 75) de ce nombre est choisie de préférence parmi les premiers communians.

Chaque année, ces mêmes jeunes personnes si dévouées habitent 125 petites filles ; les deux tiers (soit 80) de ce nombre sont choisis de préférence parmi les premières communiantes.

Cette proportion représente la moyenne *minimum* des bienfaits accomplis.

Nous en arrivons donc à conclure que la Confrérie des Enfants de Marie a réellement vêtu 3,850 petits pauvres ; dont 2,170 premiers et premières communians.

Chaque petit garçon vêtu coûte 5 piastres, moyenne minimum. Or,  $\$5,00 \times 2,100.00 = 10,500.00$ .

Chaque petite fille vêtue coûte trois piastres et cinquante centins. Or,  $\$3.50 \times 1750 = \$6,125.00$ . Donc,  $\$10,500.00 + \$6,125.00 = \$16,625.00$ . Seize mille six cent vingt-cinq piastres, telle est la valeur réelle de la charité généreuse exorcée par les jeunes demoiselles de la paroisse Saint-Roch, à Québec. Si la magnificence de cette aumône étonne, demandons-nous, chrétiens, pour en demeurer encore plus stupéfaits d'admiration, quelle on sera un jour la valeur divine ? La réponse n'est pas de ce monde.

A la Haute-Ville, (paroisse Notre-Dame de Québec) les réunions des Enfants de Marie ont lieu tous les mardis au couvent des Ursulines. Le Chapelain de la communauté est, *ipso facto*, le directeur de l'association, laquelle compte actuellement 80 membres actifs. La moyenne des recettes pour les cinq dernières années, (1876-1880) est de \$175.00. L'approximation de la dépense pour cette même période temps s'évalue à \$160.00. Les hardes confectionnées par les membres de la section Notre-Dame sont transmises aux associées de la section Saint-Roch qui les distribuent aux enfants pauvres qu'elles protègent. Mademoiselle Hectorine Langevin est la présidente actuelle "des Enfants de Marie" à la Haute-Ville, (section N. D. de Québec) et Mademoiselle Adéline Gingras est la présidente actuelle de cette même confrérie pour la section Saint-Roch.

#### L'OUVROIR.

Cette œuvre, établie en décembre 1877, eut pour fondatrice Madame veuve Louis Massue. Le but de cette association charitable est d'aider les Révérendes Sœurs de la Charité à vêtir leurs orphelins. En décembre 1878 le nombre de membres était de 111 ; il s'est élevé en 1879 et 1880 à 142. La contribution annuelle est de \$0.50, soit \$61.00 pour 1880, \$61.00 pour 1879 et \$55.50 en 1880. Total : \$177.50. En supposant que toutes les Dames travaillassent régulièrement chaque mercredi de l'année à leur séance ordinaire, elles vêtiraient chacune, deux orphelines ; soit, pour 1880, 274 enfants.

*La façon d'un vêtement complet pour l'une des petites orphelines est évaluée à \$2.50; car il ne faut pas compter les étoffes qui sont fournies par la communauté.*

Le travail des Dames de l'Ouvroir représenterait donc, pour les trois dernières années, une *valeur réelle* de \$1,975.00, en supposant toujours que chacune des membres ait assisté et travaillé à chaque séance de la semaine. Si à cette somme nous ajoutons la contribution des trois dernières années, (soit \$177.50) nous constatons que l'Ouvroir a donné aux orphelines des Sœurs de la Charité une aumône égale à \$2.152.50.

L'*habileté* dans l'exploitation et la multiplication des ressources, la *bonne administration* des finances, l'équilibre toujours maintenu entre la valeur réelle du bienfait et la nécessité positive du misérable qui l'accepte, l'équation fixe établie entre la charité catholique d'une part et l'indigence humaine universelle de l'autre vous sont-ils maintenant irrécusables d'évidence? Les chiffres statistiques détaillés que j'ai eu le bonheur de vous procurer suffisent, il me semble, à l'exigence des plus ombrageux caractères pour établir, sans arrière-pensée de contradiction, la vérité de cette preuve la plus écrasante.

Et l'*efficacité* de nos corporations catholiques, qui l'établira devant vous? Leur excellence ne se lit-elle pas à la face même de cet énorme dossier, de ce factum glorieux que ces mêmes communautés religieuses ne craignent pas de remettre aux mains de leurs accusateurs ou de leurs juges. Celui que possèdent leurs amis est un mémoire identique, et vous savez maintenant, lecteur, de quels bienfaits il surabonde.

Va-t-on m'obliger, après une telle nomenclature, à prouver la *ferveur*, l'*abnégation*, le *zèle enthousiaste* apportés par l'instituteur et la religieuse dans l'exécution de leurs sublimes engagements?

“ Mais, objectera le Protestantisme, ce porte-ténèbres “ officiel du mauvais progrès en notre siècle de fausse “ lumière, mais, dira-t-il, si vos institutions catholiques “ ne sont pas *rétrogrades* elles demeurent au moins “ *stationnaires*. Je vous défie de nous convaincre qu'elles “ *marchent*. Pour réfléchir les rayons du soleil les eaux “ d'un étang n'en sont pas moins stagnantes.”

Prouvons lui donc à ce Protestantisme, à ce Père de la *Taxe des Pauvres*, que s'il existo *quelque part* des mares fétides où se traînent abreuver les incurables des *Work Houses* et des *Poor Houses* de Londres, il est, au Canada comme partout ailleurs le monde catholique, des sources vives de charité lesquelles s'en vont, creusant leurs lits et débordant leurs rives, entrainer la douleur et la honte vers les joies et les gloires de l'éternité.

**PROGRESSIONS DANS LES BONNES ŒUVRES.**

J'ai préparé ces progressions sur les statistiques positives à moi fournies par nos diverses communautés religieuses. On comprendra facilement qu'un progrès réel ne peut se constater et se présumer que par le moyen de chiffres exacts. Une moyenne approximative ne conduit qu'à l'hypothèse, résultat plus que médiocre d'un travail sérieux.

J'ai partagé l'ordre chronologique de mes progressions en périodes de cinq années.

**HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.**

Orphelins, de 1861 à 1880. 20 ans.			Bazars de Sr. de la Nativité. De 1861 à 1870 (moins 1869 et 1875).		
Année.	Nombre.	Progression.	Ans.	Recettes.	Progression.
	111	+		\$ cts.	
	163	52		725 00	+
	227	64		1,115 00	\$390 00
	389	162		1,093 00	22 00
1849.....	25		1878..	250 00	=390 00
			1879..	232 00	22 00
	915	278		\$3,415 00	368 00



**HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ. — (Suite.)**

Orphelines, de 1849 à 1878.			Ecolières du couvent, de 1849 à 1878.		
30 ans.			30 ans.		
Années.	Nombre.	Progression.	Ans.	Nombre.	Progression.
	482	+		1,345	+
	552	70		2,411	1,066
	572	20		3,553	1,142
	716	144		4,480	927
	550	..... 166		4,505	25
	522	..... 28		4,740	235
1879.....	123	22	1879..	1,026	
1880.....	135		1880..	1,121	95
		256		23,181	3,490
		— 194			
		62			

Vieilles femmes infirmes.			Mourants assistés, de 1849 à 1878.		
de 1852 à 1880.			30 ans.		
	Nombre.	Progression.	Ans.	Nombre.	Progression.
	84	+		9,254	+
	124	40		11,175	1,921
	155	31		16,367	5,192
	180	25		10,631	..... 5,736
	214	34		20,811	10,179
	223	9		30,484	9,667
	980	139	1879..	7,127	
			1880..	7,200	73
				113,043	27,043
					— 5,736
					21,307

**HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—(Suite.)**

Dépenses encourues, de 1850 à 1879		Augmentation dans ces dépenses.	
30 ans.			
Années.	Chiffres.	Progression.	
1880.....	\$19,750 00	+	—
	45,280 00	\$25,530 00	\$3,472 00
	41,808 00	.....	
	94,876 00	53,068 00	
	114,660 00	19,784 00	
	137,200 00	22,540 00	
	23,502 91	\$120,922 00	
	\$477,676 91	— 3,472 00	
		\$117,450 00	

**HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR.**

Huit années.	Enfants trouvés.	Progression.		Malades, épileptiques.	Progression.	
		+	—		+	—
1873	5	+	—	6	+	—
1874	59	54		40	34	
1875	80	21		118	78	
1876	99	19		108	.....	10
1877	79	.....	20	115	7	
1878	232	153		116	1	
1879	255	23		129	13	
1880	249	.....	6	171	47	
	1,058	270	26	803	180	10
		— 26			— 10	
		144			170	

ASILE DU BON PASTEUR

Filles repenties. De 1850 à 1879 (30 ans).			Dépenses encourues. De 1861 à 1880 (30 ans).	
Année.	Nombre.	Progression.	Chiffres.	Progression.
	144	+	\$17,550 00	+
	215	71	29,512 00	\$11,962 00
	329	115	44,246 00	14,734 00
	404	75	84,631 00	40,385 00
	478	74	97,271 00	12,640 00
	520	42	126,889 00	29,618 00
1880	112	.....	.....	.....
	2,202	376	\$400,099 00	\$97,377 00

HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC.

Elèves pensionnaires instruites. De 1844 à 1868 (25 ans).			Femmes invalides assistées. De 1856 à 1880 (25 ans).		
—	Nombre.	Progression.	Nombre.	Progression.	
	298	+	240	+	—
	322	24	374	134	
	362	40	504	130	
	383	21	635	131	
	352	..... 31	669	14	
	1,717	85 — 31	2,442	429	
		54			

**SÉMINAIRE DE QUÉBEC.**

**Elèves instruits.—De 1856 à 1880 (25 ans).**

—	Nombre.	Progression.
	1,633	+
	1,922	289
	2,028	106
	2,127	99
	2,620	493
	10,330	987

**UNIVERSITÉ LAVAL.**

**Elèves instruits.—De 1856 à 1880 (25 ans).**

—	Nombre.	Progression.
	322	+
	558	236
	711	153
	817	106
	842	25
	3,250	520

**ÉCOLE DU PATRONAGE.**

**Petits écoliers pauvres instruits.—De 1861 à 1880 (20 ans.)**

—	Nombre.	Progression.
	194	+
	484	290
	796	312
	750	..... 46
Plus les 408 écoliers patronés dans les } écoles, avant 1861, par la Société } de Saint-Vincent-de-Paul.....}	408	
	2,632	602
		46
		556

Admettant donc que la progression respective dans les bonnes œuvres de nos corporations religieuses catholiques demourât STATIONNAIRE pour 30 ans à venir, (ce qui est de toute impossibilité et d'un pessimisme excessif) nous arriverons, après VINGT-CINQ ou TRENTE ans révolus, aux progrès suivants constatés dans leurs résultats de charité bienfaisante :

L'Hospice des Sœurs de la Charité abritera en 1901 (vingt-un ans à venir) 1,193 orphelins ; en 1909 (vingt-neuf ans à venir) 1,119 vieilles femmes infirmes ; en 1912 (trente-deux ans) 3,714, orphelines. La même communauté comptera en 1912 (trente-deux ans) 26,671 écolières et 134,350 mourants assistés. Les dépenses générales de cette sainte maison s'élèveront, en 1911 (trente-un ans) à \$595,126.91, plus d'un demi million. Le bazar de la Révérende Sœur de la Nativité, demeuré immortel comme la mémoire vénérée de sa fondatrice, aura réalisé en bel argent sonnante, au 1er janvier 1898, (dix-sept ans) \$3,783.00 ; ce qui allégera d'autant la misère des pauvres de ma ville.

L'Asile du Bon Pasteur, en 1911, (trente-un ans) servira de refuge à 2,578 filles repenties, et la dépense générale, pour les trente-un ans écoulés, s'élèvera au chiffre imposant de \$497,476.00.

L'Hôpital du Sacré-Cœur, aura reçu en 1888, (huit ans d'ici) 1,202 enfants-trouvés et 973 malades et épileptiques.

L'Hôpital-Général de Québec, en 1905, aura reçu 2,871 femmes infirmes ou invalides.

Le Séminaire de Québec, en 1905, (un quart de siècle) aura vu passer dans ses classes 11,317 écoliers.

D'autre part, l'Université Laval aura, en 1905, donné ses cours à 3,770 étudiants.

Enfin, l'École du Patronage, en 1900 (vingt ans) aura fait apprendre le catéchisme et la langue française à 3,188 petits enfants pauvres.

Bref, pour me servir d'un mot tout parlementaire, la statistique de 1905, comme son aînée de 1880, *rapportera progrès*. Le public n'aura plus qu'à voter confiance dans son gouvernement catholique.

Nos institutions religieuses de charité, par le moyen de leurs industries particulières, subviennent-elles à leurs

dépenses ? Bien naïve serait la crédulité de quiconque oserait répondre "oui." Ainsi, pour ne donner à cet optimiste que trois faits concluants de réplique, je lui avouerai sans périphrases : 1° que les aumônes multipliées de la population catholique de Québec entrent pour un tiers dans le déboursé annuel de l'Asile du Bon Pasteur, (\$400,099.00 = les dépenses du budget total de la communauté. \$133,366.33  $\times$  3 = 400,098.99) soit donc \$133,366.33 ; 2° que ces mêmes largesses forment les deux tiers dans les dépenses de l'Hospice des Sœurs de la Charité, (\$477,676.91 — \$159,225.60, un tiers) = \$318,451.31 ; 3° enfin, que ces mêmes contributions soutiennent entièrement et constituent le montant absolu dans les recettes et dépenses de l'Hôpital du Sacré-Cœur, soit \$8,010.38.

Cette gradation dans les nécessités de nos œuvres s'explique d'elle-même. Ainsi, le Bon Pasteur, la moins onéreuse de nos institutions, possède des ateliers de broderie, de peinture, de typographie, de reliure, de cordonnerie, etc., qu'il exploite, par le moyen de ses filles repenties et des religieuses elles-mêmes, au bénéfice de la maison. L'Hospice des Sœurs de la Charité n'a *pour toute industrie* que son esprit de miraculeuse économie. Toutes les ressources mises à portée de l'Asile du Bon Pasteur lui échappent. Aucun atelier, aucun métier, aucun commerce, nuls ouvrages pratiques, à part certains travaux de fleuriste. Leurs petits protégés ne leur sont d'aucun secours, car orphelins et orphelines sortent de la maison à douze ans, c'est-à-dire à l'âge même où ils allaient commencer d'être utiles à la communauté. Parlerai-je de leurs pauvres femmes infirmes ? Certes, je ne les accuserai pas d'être un perpétuel embarras, seulement elle ne font que porter bonheur à la maison. Et c'est déjà beaucoup ; assez même pour ne jamais songer à les renvoyer de la demeure. Mais, (toujours au point de vue pratique) l'on avouera que cet avantage est un des plus négatifs qu'il soit possible d'imaginer.

Enfin, l'Hôpital du Sacré-Cœur avec ses 1,058 enfants-trouvés et ses 803 malades épileptiques est littéralement à la merci de notre charité. C'est bien lui qui pourrait, avec une poignante vérité, nous adresser par la

bouche des héroïques religieuses qui l'habitent cette sublime parole de Vincent de Paul :

« Or donc, Mesdames, s'écrierait-il, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés, voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et au contraire ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

Disons-le hautement à l'honneur de Québec, l'Hôpital du Sacré-Cœur ne sera jamais à la peine de répéter aux cœurs ardents de la généreuse paroisse Saint-Roch la sublime harangue du philanthrope immortel.

Cette démonstration, toute positive, basée sur des faits d'aveuglante évidence et de première actualité, suffit, à mon sens, à établir absolument que les aumônes directes de la ville de Québec à ses institutions charitables sont insuffisantes à rencontrer leurs besoins les plus impérieux. Par conséquence immédiate l'on sait quelles parts doivent être faites aux industries personnelles de chacun de nos corporations religieuses.

Nos communautés catholiques sont-elles administrées avec économie ?

La réponse à cette question m'est d'un intérêt capital, car, en somme, il y va de mon argent comme du vôtre, lequel argent nous leur prodiguons en aumônes avec une largesse qui n'a d'égal que la sécurité de notre placement. Cette réponse ne m'effraie pas, au contraire elle me persuade et me rassure de toute la magnificence de sa plénitude, intégrale au possible. Je suis anxieux de vous la transmettre. Encore et toujours cette réponse consistera en un exposé statistique de faits et de chiffres à l'appui desquels je n'apporterai ni commentaires ni réclames.

En 32 ans, (1849-1880) à l'Hospice des Sœurs de la Charité, 5,716 personnes ont été nourries, vêtues, logées et chauffées avec \$477,676.91 cts. Chaque personne a donc coûté, pour son entretien, \$83.56, plus une fraction de centin.

Mieux que cela, en 1880, cette année, dans la même communauté, les dépenses encourues, pour la nourriture seulement, s'élèvent à \$9,716.20 ; pour le vêtement, à \$2,539.21 ; le combustible, à \$1,571.37. Or le personnel actuel de la maison, (les dames, les garçons et les filles pensionnaires exceptés bien entendu) est de 450. En répétant mes calculs l'on trouvera donc que chacune de ces 450 personnes a été nourrie, toute l'année, avec \$21.37, plus une fraction de centin (1). Chacune de ces 450 mêmes personnes a été vêtue et chauffée, dans les douze mois écoulés, moyennant \$5,64, plus une fraction de centin.

Depuis 8 ans (1873-1880), à l'Hôpital du Sacré-Cœur, 1,900 personnes ont été nourries, vêtues, logées, chauffées et soignées avec \$15,810.38. (Ce montant comprend les octrois du gouvernement : soit 8,010.38 dépense réelle + 7,800.00, octrois du gouvernement = \$15,810.38). Chacune de ces dix-neuf cents personnes a donc coûté, en nourriture et entretien, \$8.32, plus une fraction de centin.

Depuis 31 ans, (1850-1880) à l'Asile des Religieuses du Bon Pasteur, 2,488 personnes ont été nourries, vêtues, logées et chauffées avec \$400,099.00. Chacune de ces 2,488 personnes a donc coûté, en nourriture et entretien, \$160.81, plus une fraction de centin.

**Mais, dira quelqu'un, qui nous prouvera l'urgence de leurs nécessités prétendues indispensables ?**

Voici, lecteur, une simple statistique à vous transmise sans commentaires. J'ai la prétention de croire qu'elle contient assez de lumières pour éclairer les municipalités de villos assises dans les ténèbres de la banqueroute. Les avouglés volontaires y verront peut-être clair cette fois. Puisse ce miracle advenir, le triomphe de ma cause serait infailliblement assuré.

Hospice des Sœurs de la Charité. Détail de la dépense encourue pour l'année 1880 :

Par jour : 25 livres de lard, 100 livres de viande, 427 livres de pain ; 30 minots de patates par semaine ; 500 pains de 6 livres par semaine, et 500 cordes de bois par année. Soit donc, en douze mois, 9,125 livres de lard, 36,500 livres de viande, et 26,000 pains, soit 156,000 livres. *Ab uno disce omnes ! ! !*

(1) Quotidiennement, quinze à vingt pauvres de la ville reçoivent à diner à l'Hospice des Sœurs de la Charité. Je n'ai pas évalué ces vingt repas. Je ne fais que signaler cette magnifique aumône.



Etant reconnu que nos contributions particulières et publiques sont insuffisantes à rencontrer les nécessités urgentes de nos corporations religieuses, quel est le moyen par excellence de suppléer à la pénurie des ressources ?

Le bazar.

Combien donc en avons nous eu depuis 30 ans, à Québec, de ces *chers* bazars ? Devinez ? Quatre-vingt-quinze!!! Rien que cela ! Trois, en moyenne, par année, et l'on viendra me chanter que l'on nous vole ! ! Quelle médisance ! Voici, pour les incrédules de mon quartier, une statistique-bazar (style Hugo) capable de persuader tous les saints Thomas présents et futurs.

Années.	Bazars du Patronage.	Bazars des Révds. Pères Oblats.	Bazars de l'Asile Ste. Brigitte.	Bazars de la Maternité St. Joseph.
	C. E.	C. A.	C. A.	C. E.
1857.....				\$308 15
1858.....				264 13
1859.....				126 20
1860.....				178 72
1861.....				288 87
1862.....				306 28
1863.....				381 47
1864.....		2,000		338 85
1865.....				265 33
1866.....				206 87
1867.....				245 06
1868.....		2,000		262 28
1869.....				270 88
1870.....				300 52
1871.....			2,500	282 34
1872.....		2,000	2,500	278 45
1873.....	691 72		2,500	366 32
1874.....			2,500	288 62
1875.....		2,000	2,500	301 83
1876.....	959 74		2,500	258 66
1877.....	563 25		2,500	.....
1878.....	466 10		2,500	.....
1879.....	1,199 15		2,500	.....
1880.....			2,500	.....
	3,879 96	8,000	27,500	\$5,364 53

Cette somme est déjà incluse au total des recettes (\$24,921.89) de l'Œuvre de Patronage. (Voir première Étude).

Ces montants ne représentent que les profits nets de chaque bazar. Pour avoir

Si l'on ajoute à cette nomenclature les 22 bazars des Sœurs de la Charité, (recettes \$25,546.00) les 17 bazars de la Révérende Sœur de la Nativité, (recettes \$3,415.00), les 9 bazars de l'Asile du Bon Pasteur, (recettes \$15,643.00) sans oublier les 7 bazars de l'Hôpital du Sacré-Cœur, (recettes \$16,427.65) et le plus exigeant de mes lecteurs aura comme moi la satisfaction personnelle de constater qu'il a 95 fois manqué l'occasion d'aller au bazar. Qu'il se console, il y a lieu de se rattraper à Québec.

J'allais oublier de vous dire que la recette accumulée de ces 95 bazars s'élève à \$103,496.18.

On remarquera sans doute avec un certain étonnement que la progression des aumônes à ces bazars est en raison directe de la dépression des affaires. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, en 1875, (l'année la plus désastreuse de notre crise commerciale et industrielle) nous avons eu à Québec six bazars, celui des Sœurs de la Charité, du bon Pasteur, de l'Hôpital du Sacré-Cœur, des Pères Oblats, de la Maternité St. Joseph et de l'Asile Ste. Brigitte, lesquels ont donné un montant collectif de \$11,209.83 ! Il suffira à mon lecteur de référer aux tableaux statistiques particuliers à chacune de ces œuvres pour établir la preuve de mon assertion. Quand on en est rendu à ce genre d'évaluation dans l'estimé des œuvres bienfaisantes, la charité quotidienne d'une ville touche de bien près à l'héroïsme.

Quol est, apprécié en argent, le traitement de nos religieuses consacrées aux œuvres de la charité catholique ? Quels sont, d'autre part, les honoraires assignés aux personnes dévouées aux travaux de l'enseignement ?

Le Frère de la Doctrine Chrétienne, professeur à Québec, reçoit de la commission des écoles \$200.00 par année. Cette somme ne lui appartient pas personnellement, elle est le bien propre de sa communauté. Ainsi, dans les trois maisons de Québec, nous comptons 45 *ignorantins*. Disons le mot pour faire plaisir aux polis-

un chiffre exact des recettes perçues pour chaque bazar. Il faudrait ajouter \$20.00 de dépenses urgentes nécessitées par le seul préparatif de chacun de ces bazars. Cette dépense urgente a toujours été couverte par le patronage de notre public charitable. Il faut donc ajouter \$1,600.00 ( $80 \times 20 = 1,600$ ) aux \$5,241.53 cda., soit \$6,841.53 pour obtenir la recette réelle et complète des bazars de la Maternité St. Joseph.

sons de la ville. Soit donc  $200 \times 45 = \$9,000.00$ . Quel est le fournisseur qui acceptera une *soumission* de \$9,000.00 pour loger, nourrir, vêtir, chauffer, entretenir *annuellement* 45 personnes. Si, par miracle, il restait une balance à ce courageux maître de pension nous lui pardonnerons de la garder pour son bénéfice et d'oublier *absolument* qu'il lui reste en outre les services intellectuels de ses hôtes à payer. Il en est plus d'un en ce monde qui vous ont de ces distractions.

2° Le prêtre *auxiliaire*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de \$100.00. L'ecclésiastique *auxiliaire*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de 55 piastres ! Je connais nombre de domestiques de seconde capacité qui se vantent de gagner plus !

3° Le prêtre *agrégé*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de vingt piastres. Un recteur d'Université payé au-dessous du prix alloué à nos petits porteurs de gazette ! Quelle anbaïne ! Et comme cela enrichit un homme que d'aller trois ou quatre années en Europe étudier la physique, l'astronomie, les mathématiques, la rhétorique, et revenir au Canada détailler son savoir de maître ès-arts ou de docteur ès-lettres moyennant DIX CENTINS par leçon ! (1)

Il est encore heureux qu'il se trouve à Québec certains esprits lucides n'estimant pas la valeur d'un homme aux proportions de son salaire, autrement il vaudrait mieux être né sous-messager que recteur. Les temps ne sont peut-être pas éloignés où il faudra employer le microscope dans l'analyse d'un mérite réelle.

La Sœur de Charité, la Sœur du Bon Pasteur, la religieuse de la Congrégation Notre-Dame, l'hospitalière de l'Hôtel-Dieu, la religieuse de l'Hôpital-Général ; la religieuse de Ste. Brigitte, la religieuse de l'Hôpital du Sacré-Cœur, la religieuse de l'Hospice St. Charles, la religieuse de l'Hospice de la Miséricorde ne reçoivent absolument RIEN en retour de leurs éminents services.

Ceux d'entre mes concitoyens que pareils salaires

(1) Cette évaluation est rigoureuse quant aux sciences exactes, car le cours des mathématiques à l'Université Laval est de 200 leçons.

allècheraient sont respectueusement priés de se faire inscrire. Ce renfort inespéré procurera des vacances et un congé à ces factionnaires de l'aumône et de l'éducation qui meurent d'ordinaire à leurs postes avant que d'être relevés.

A part l'appui donné à ses maisons de charité, Québec a-t-il eu, depuis vingt ans par exemple, l'occasion de faire l'aumône ?

L'on remarquera d'abord que sur les 52 dimanches de l'année et ses 9 fêtes d'obligation, il n'est pas dans nos églises vingt quêtes régulières qui ne soient pas destinées à quelque œuvre de bienfaisance urgente.

Voici, maintenant, en preuve supplémentaire, une petite nomenclature chronologique, assez incomplète, des événements qui depuis vingt ans ont provoqué la générosité extraordinaire de notre prodigue ville de Québec. Les statistiques de quelques-unes des sommes données paraîtront sans doute à ceux qui s'en rappellent infiniment au-dessous de leur véritable largesse. En voici la raison. Dans chacune de ces occasions, (les calamités publiques, nos incendies particulièrement) il est bon de se souvenir que la population protestante de la cité ayant contribué libéralement avec nous, il n'est que juste de déduire du total de ces offrandes la contribution cordiale de nos frères séparés, et de ne la point porter au crédit des souscriptions catholiques. Ce mot d'explication sera sans doute suffisant à prévenir tout malentendu. Voici cette liste ; je passe peut-être des items, et qui pire est, des meilleurs, mais il est en preuve que ce n'est pas un mal irréparable de se trouver, en matière de services rendus, en deçà de la vérité. Car il est des caractères ingrats auxquels il ne sied pas rappeler toutes les bienfaisances qui les ont eus pour objet.

1867.—Collecte pour les Zouaves Pontificaux.	\$1,917 92
1871.—Collecte pour les blessés de la guerre Franco-prussienne .....	3,321 00
1877.—Contribution de la ville de Québec à l'envoi extraordinaire fait à Pie IX à l'occasion de ses noces d'or .....	1,138 15
14 Oct. 1866.—Incendie du faubourg St. Roch et de la paroisse St. Sauveur ; secours.....	6,000 00
1870.—Incendie du Saguenay ; secours.....	3,000 00

1876.—Incendie du faubourg St. Louis ; secours en argent.....	5,000 00
1877.—Erection d'une église à Ste. Anne de Beaupré. (Contribution de Québec)...	4,000 00
1879.—Collecte pour les affamés d'Irlande (\$6,789.47) chiffres exacts de la contribution catholique et protestante ; moyenne approximative de la contribution catholique.....	5,000 00
Œuvres diverses : les églises historiées de Pie IX, les quêtes pour les missionnaires de l'Oré-gan, du Groeland, de la Chine, évangélisation des Esquimaux, etc., etc.. etc.....	5,000 00
Quêtes pour la colonisation.....	1,500 00
Œuvre de l'Orphelinat.....	1,000 00
	<hr/>
	\$36,877 07

### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES AUMONES INTELLEC-TUELLES ET CORPORELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC.

#### LEUR ÉVALUATION EN ARGENT.

Les Ursulines de Québec (25 ans).....	\$159,442 00
Le Séminaire de Québec (25 ans).....	233,000 00
L'Université Laval (25 ans).....	42,600 00
L'Hospice des Sœurs de la Charité (32 ans).....	493,538 91
L'Asile du Bon Pasteur (31 ans).....	409,189 00
(1) L'Hôpital du Sacré-Cœur (8 ans).....	25,610 33
La Congrégation Notre-Dame (25 ans).....	25,000 00
L'Asile de Ste. Brigitte (12 ans).....	60,631 93
La Société de St. Vincent de Paul (33 ans).....	137,039 63
L'Œuvre du Patronage (20 ans).....	25,859 31
L'Œuvre du Vestiaire (10 ans).....	1,500 00
Les Frères de la Doctrine Chrétienne (38 ans).....	44,700 00
L'Œuvre de la Sainte Enfance (29 ans).....	12,000 00
L'Œuvre du Denier de St. Pierre (17 ans).....	14,486 41
L'Œuvre de la Propagation de la Foi (44 ans).....	76,684 08
Le Dispensaire (15 ans).....	9,750 00
La Maison des Pères Oblats (15 ans).....	32,900 00
La Confrérie des Enfants de Marie (14 ans).....	16,625 00
L'Association des Dames Charitables (60 ans).....	7,000 00
L'Ouvroir (3 ans).....	2,152 50

(1) Cet estimé comprend, outre la *dépense associée*, les octrois du gouvernement et le paiement de la rente sur le capital emprunté.

L'Œuvre des Vieux Papiers (12 ans) .....	1,512 12
L'École Modèle Laval (24 ans) .....	933 00
(1) L'Hôtel-Dieu (25 ans) .....	110,400 00
(1) L'Hôpital-Général (25 ans) .....	214,398 52
Recettes collectives des bazars publics (30 ans) .....	103,496 13
Recettes collectives des aumônes extraordinaires de la ville de Québec .....	36,876 07
	<hr/>
	\$2,302,356 09

Telle est la *valeur mathématique* des œuvres de charité catholique accomplies par la population généreuse de ma belle ville de Québec avec le concours de ses admirables communautés religieuses.

Si nous retranchons de ce total millionnaire les \$110,400 00 de l'Hôtel-Dieu, les \$214,398 52 de l'Hôpital-Général, les \$159,442 00 des Ursulines de Québec, les \$233,000 00 du Séminaire de Québec, les \$42,600.00 de l'Université Laval, les \$25,000.00 du couvent de la Congrégation Notre-Dame à Saint-Roch, toutes institutions indépendantes de la charité publique, plus \$159,225,63, tiers de la dépense totale à l'Hospice des Sœurs de la Charité, et \$266,733, deux tiers de la dépense générale à l'Asile du Bon Pasteur, représentant (chacune de ces dernières sommes) l'argent réalisé par les industries personnelles de ces grandes communautés, soit on tout \$1,210,799 15 ;

Nous constaterons que les cinquante mille catholiques de la ville de Québec ont donné librement et généreusement à leurs pauvres..... \$1,091,556 94

Est-ce tout ? Non. J'allais oublier l'évaluation foncière des fondations de bienfaisance catholiques, car, du premier terrain d'emplacement jusqu'au paratonnerre, *tout a été absolument donné* par les catholiques aux Œuvres de Charité suivantes, lesquelles doivent à Québec la valeur intégrale des immeubles qu'elles possèdent :

(2) Hospice des Sœurs de la Charité..... \$100,000 00

(1) J'ai évalué à \$5.00 les services et les remèdes prodigués à chaque malade dans ces deux hôpitaux.

(2) Voir les *comptes et états* du trésorier de la cité de Québec, pour l'année 1778-79, à la page 2.

Asile du Bon Pasteur.....	100,000 00
Hôpital du Sacré Cœur.....	80,000 00
Hospice de la Miséricorde.....	14,000 00
Ecole de la Réforme.....	20,000 00
Le Patronage.....	12,000 00
Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.....	38,000 00
Couvent de la Congrégation de Saint-Roch.....	30,000 00
Asile Sainte-Brigitte.....	25,400 00

\$1,510,956 91

Si aux aumônes particulières de la ville de Québec à ses pauvres et à ses communautés indigentes nous ajoutons l'offrande de ses communautés riches et indépendantes.....

1,210,799 15

Nous obtiendrons.....

\$ 2,721,756 09

DEUX MILLIONS, SEPT CENT VINGT-UN MILLE, SEPT CENT CINQUANTE-SIX *piastres et NEUF centins*, telle est la valeur arithmétique de la *Charité Catholique à Québec*.

Qu'ajouterai-je ? Des compliments ? La louange a ses lieux communs, je les évite ; et j'estime le plus flatteur des commentaires parole vide près d'une aussi éblouissante statistique.

### CONCLUSIONS PRATIQUES.

Elles se résument aux questions suivantes ; je vous les sou mets, lecteur. Elles constituent plutôt les *considérants* du jugement à rendre que les *Interrogatoires sur Faits et Articles* à répondre.

1° Voterez-vous confiance ou non-confiance dans vos institutions de bienfaisance et de charité catholiques ?

2° Etant reconnu et admis qu'elles possèdent votre foi la plus absolue sera-ce pour vous, catholiques, un devoir rigoureux de précepte ou tout uniquement un acte de dévotion prescriptible que de leur continuer vos aumônes quotidiennes ?

3° La progression constatée des bienfaits accomplis comportera-t-elle, pour votre générosité naturelle, un accroissement proportionnel dans la mesure de vos largesses ?

4° Par conséquence logique, souffrirez-vous jamais

que ces mêmes institutions de bienfaisance et de charité catholiques, l'honneur de votre ville, les dépositaires de vos laborieuses épargnes, les sauve-gardes enfin de votre avenir temporel, la propriété réelle de vos œuvres, soient aujourd'hui ou demain frappées de taxes municipales, impôts également vexatoires, injustes et tyranniques ?

De votre réponse, ami lecteur, dépend le résultat heureux ou négatif de cette seconde *Etude*.

ERNEST MYRAND



L'ÉGLISE,  
LE  
PROGRÈS ET LA CIVILISATION

---

Conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec

Le 5 janvier 1880

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise de Mgr. C. F. Cazeau,  
prélat domestique de Sa Sainteté et vicaire-général de  
l'archidiocèse de Québec

Par M. l'abbé L.-N. BÉGIN, Docteur en Théologie.

---

MESSEIGNEURS, (1)

M. LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Église continue la mission de son divin Fondateur sur la terre. Destinée à sauver les âmes, à leur procurer les biens incomparables de la vie future, elle laisse à la société civile le soin de répandre au sein de l'humanité les biens de l'ordre temporel. Semblable à l'aigle qui s'élève majestueusement vers la nue avec ses jeunes nglons, les accoutumant ainsi à planer dans ces régions de lumière et de chaleur, ainsi l'Église, poussée par le souffle de l'Esprit-Saint, a commencé depuis dix-huit

(1) Mgr. Taschereau, archevêque de Québec et Mgr. C. F. Cazeau, prélat domestique de Sa Sainteté.

siècles sa marche triomphante vers le ciel, emportant dans ses bras l'humanité pécheresse qu'elle ne cesse d'éclairer et de purifier. Mais cette action directe de l'Eglise dans l'ordre surnaturel ne rostreint en aucune manière son influence salutaire dans le domaine de la nature ; elle vivifie les sphères de l'intelligence et du cœur, et ses bénédictions surabondantes, comme les inondations du Nil, débordent jusque sur la vie temporelle et ajoutent à la perfection de son bonheur.

Saluons donc avec amour l'Eglise catholique, dépositaire de la vérité divine ici-bas, et faisons voir, dans une esquisse rapide, qu'elle n'a jamais cessé d'être le sanctuaire intellectuel du monde, l'école du genre humain, qu'elle a toujours favorisé la vraie science, qu'elle a constamment marché à la tête de tous les progrès bien entendus et de tout ce qui constitue la véritable civilisation.

Et, MM., qu'est-ce en effet que le progrès ? Suivant la pensée de l'illustre Père Félix, c'est une marche en avant, une marche ascendante, un passage du moins parfait au plus parfait, du plus petit au plus grand. Le progrès renferme donc en soi l'idée d'expansion et de perfectionnement. Pour nous, êtres vivants et raisonnables, destinés à vivre en société, le progrès consistera dans le perfectionnement de notre intelligence par la méditation du vrai, de notre volonté par la pratique du bien, de notre âme tout entière par ses aspirations constantes vers la perfection infinie, de notre être social par des mœurs douces et polies, par une sage liberté également éloignée de la licence et de la servitude, par la culture des lettres et des beaux-arts, par un bien-être matériel suffisant aux besoins ordinaires de la vie. Une nation est plus ou moins civilisée suivant qu'elle possède d'une manière plus ou moins complète le progrès que je viens de définir. A cette véritable civilisation, MM., l'Eglise ne s'est jamais montrée hostile ; au contraire, elle l'a favorisée de toutes ses forces, elle en a imprégné peu à peu les divers peuples qu'elle avait mission de régénérer ; et même, je n'hésite pas à le dire, c'est elle et elle seule qui a introduit, maintenu, propagé dans le monde l'idée de la vraie civilisation.

Dans le langage de certains révolutionnaires modernes, le progrès consiste à saper le christianisme par sa base, à détruire l'Eglise, à abolir les ordres religieux et à s'emparer de leurs biens, à ruiner la foi et l'ordre surnaturel, à sanctionner le fait accompli, à légitimer la révolte des sujets contre leur souverain, à spolier les petits états au profit des grands, à gouverner ou plutôt à bouleverser le monde par l'action des sociétés secrètes, à bannir Dieu de l'univers pour y substituer le despotisme des Césars et la divinisation de la matière : voilà ce que certains hommes politiques ont décoré du beau nom de progrès moderne et de civilisation ; c'est ce progrès à reculons, cette marche rétrograde de l'esprit humain que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, a flétri si énergiquement et avec lequel il a déclaré que l'Eglise ne pourrait jamais se réconcilier.

Abordons la question de plus près et voyons, à la lumière de l'Histoire, ce que l'Eglise a fait dans le monde pour le progrès moral, intellectuel et matériel, ainsi que pour le développement des sciences, des lettres et des beaux-arts. En démontrant que l'Eglise a constamment travaillé et contribué largement à tous ces progrès, j'aurai par là-même fait voir son influence civilisatrice.

\* \* \*

Le progrès *religieux et moral* a toujours été l'objet tout spécial de la sollicitude de l'Eglise.

Aussi quel contraste entre le monde païen du siècle d'Auguste et le monde chrétien des âges de foi. Dans le vieil empire romain, la religion était devenue une superstition universelle ; les divinités de l'Olympe, multipliées à l'infini, ne recueillaient plus que le mépris des sages ; " tout était Dieu, excepté Dieu lui-même," suivant l'énergique expression de Bossuet. La corruption des mœurs était excessive, elle s'affichait à tous les degrés de l'échelle sociale ; la chasteté n'avait pas d'adeptes et demeurait ignorée. L'esclavage n'était pas alors un fait isolé ou anormal, mais le résultat nécessaire du dogme religieux de la pluralité des races humaines et comme une conséquence indispensable du droit politique qui sanctionnait l'esclavage des peuples

vaincus ; les hommes libres regardaient le travail comme avilissant ; ils le réservaient aux esclaves. La condition de la femme était, comme elle l'est encore en Chine, en Turquie, dans l'Inde Orientale, abaissée à un état de servage humiliant. A côté des privilégiés de la naissance ou de la fortune, il y avait l'indigence abandonnée à elle-même, sans secours, couverte de haillons, et s'attachant comme la lèpre à la plus grande partie de la société romaine ; à côté d'une liberté sans frein, on voyait plusieurs millions d'esclaves réduits à la condition de la bête et condamnés à servir d'amusement au peuple-roi dans les jeux sanglants du cirque ou de l'amphithéâtre. Voilà ce qu'était chez les païens le monde religieux et moral.

Comment guérir des maux si profonds ? Quel remède efficace apporter à ces âmes desséchées par le souffle de l'erreur, ballottées par un scepticisme universel, émoussées par la sensualité et tous les vices jusque dans leurs replis les plus secrets ? L'Eglise se met résolument à l'œuvre ; à la multiplicité des dieux elle oppose le dogme d'un seul Dieu, créateur et rédempteur ; au flot montant de l'immercialité elle oppose une digue puissante dans les austérités de la pénitence et dans la chasteté promise à Dieu au pied des autels ; elle attire bientôt dans le désert et dans les cloîtres des milliers et des milliers de vierges, des villes presque entières ; les hontes de l'esclavage deviennent impossibles en présence du dogme de l'égalité des hommes devant Dieu ; ce dogme, l'Eglise le proclame par la bouche de ses évêques et de ses papes jusqu'à Grégoire XVI ; elle ne cesse de protester contre ce reste de paganisme ; la douceur, la persuasion, les faveurs spirituelles, les menaces, les défenses formelles, tous les moyens sont successivement employés par elle avec cette sage lenteur et avec cette énergique tenacité qui ne reculent jamais et qui aplanissent doucement les obstacles, sans produire ces commotions sociales dont les effets sont presque toujours funestes.

Qui pourra dire aussi ce que la femme chrétienne doit à l'Eglise ? qui l'a réhabilitée dans le monde ? qui l'a élevée à la même dignité que l'homme ? qui lui a rendu cette auréole de pureté virginale et de modestie qui commande le respect de tous ? qui lui a donné l'influence

prodigieuse qu'elle exerce dans la famille et dans la société ? C'est l'Eglise ; oui, MM., l'Eglise, encore à son berceau, associa la femme à son action régénératrice dans le monde ; elle l'y associa en lui inculquant l'amour et la pratique de la chasteté dans le cloître, en lui confiant une partie de l'enseignement et des bonnes œuvres, en lui inspirant la glorieuse ambition de la lutte et du martyre. La femme chrétienne se montra souvent supérieure à l'homme par le courage dans les supplices ; son héroïsme fit triompher sa cause avec celle de Dieu, et sa régénération commença, sous l'impulsion de l'Eglise, non par l'envahissement de quelques privilèges, mais par l'usurpation sublime du droit de mourir pour Jésus-Christ. Ah ! MM., les ennemis de l'Eglise ont crié bien fort contre la papauté du moyen-âge, employant le pouvoir spirituel pour faire respecter les liens du mariage, pour protéger l'épouse chrétienne, pour empêcher des souverains débauchés de se précipiter dans la polygamie par la répudiation ; gens à courte vue, emportés par le préjugé ou les mauvaises passions, qui n'ont rien compris à la mission civilisatrice qu'accomplissaient les papes en employant, pour une cause aussi sainte, les armes spirituelles que Dieu leur a confiées.

D'où nous viennent aussi, MM., ces idées de justice, de respect de l'autorité, de charité pour toutes les misères humaines, qui nous sont si familières ? Nous les tenons de l'Eglise qui les a conservées et développées dans le monde. Ces principes chrétiens ne sont pas nouveaux pour nous ; nous les avons appris sur les genoux de nos mères ; l'atmosphère qui nous environne en est, pour ainsi dire, imprégnée ; mais pour la société païenne, c'était une législation inconnue, c'était le renversement des idées reçues jusqu'alors. Qu'on veuille bien considérer un instant l'état actuel de la société en Orient, sous la loi de l'islamisme, et l'on pourra se faire une idée de ce qu'il a fallu de puissance et d'efforts à l'Eglise pour opérer cette sage et difficile rénovation. Cependant ce changement fut rapide ; un ferment divin avait été jeté au sein de l'humanité ; il produisit un immense mouvement religieux et moral ; les saints et les grands hommes se multiplièrent d'une manière prodigieuse ; le quatrième et le cinquième siècle nous apparaissent déjà

comme la brillante manifestation d'un monde nouveau : c'était l'Eglise, puissance civilisatrice par excellence, qui transformait le monde et qui exerçait son influence non plus seulement sur les individus, mais sur la société elle-même. L'esprit chrétien se faisait déjà sentir dans la législation et dans tous les rapports sociaux ; il guidait le talent, le prémunissait contre l'erreur ; il illuminait le génie de ses célestes clartés et décuplait ses forces en lui donnant pour base non plus le doute, mais le roc inébranlable d'une parole divine.

Mais voici venir les barbares. Tout un monde s'ébranle ; des nuées de guerriers, poussées comme par le vent du nord, s'abattent sur la riche Italie comme des volées de vautours. Alaric, Attila, Genséric, Odoacre viennent tour à tour prendre dans leurs griffes, flairer, bouleverser, détruire la capitale du monde chrétien et civilisé. L'univers est sillonné en tous sens par la barbarie : l'Europe est, pour ainsi dire, en fusion. On croirait que le Vésuve vient d'entr'ouvrir son cratère pour vomir des hommes ; cette lave de barbares déborde, ébranle et renverse tout sur sa route ; le monde devient un monceau de ruines. Mais sur ces ruines s'élève la croix du Christ, principe de vie, d'ordre et de fécondité.

L'Eglise qui a planté cette croix, comme autrefois Jacques-Cartier sur les bords du Saint-Laurent, au milieu des peuplades sauvages de nos contrées, l'Eglise envahit le monde de sa lumière et de sa civilisation. Debout au milieu des décombres, elle entreprend la conquête des âmes ; elle courbe sous l'eau sainte la tête de ces peuples jusque-là indomptés ; elle leur fait accepter ses enseignements ; elle dirige sur eux une action d'intelligence et de progrès ; elle les habitue peu à peu à des mœurs sévères et à la vie sociale, en un mot, elle les civilise. Quelle tâche difficile ! Quelle mission ingrate ! L'Eglise seule pouvait l'accomplir ; c'est elle qui instruit ces peuples ignorants, elle qui s'interpose entre les vainqueurs et les vaincus, elle qui arrête le fléau de Dieu dans sa marche envahissante, elle qui réprime les actes de cruauté, elle qui donne aux souverains et aux sujets les idées justes de l'autorité tempérée par la douceur et de l'obéissance respectueuse commandée par la religion. L'Eglise fut alors l'institutrice, la providence de ces

peuples barbares, parmi lesquels se trouvaient nos braves ancêtres.

Si nous avançons, Messieurs, dans les siècles du moyen-âge, une question vitale se dresse devant nous : que serait devenue l'Europe sans les croisades entreprises sous l'impulsion de l'Eglise pour arrêter l'invasion musulmane et reconquérir le Saint-Sépulcre ? On a beaucoup écrit contre les croisades ; l'injure a été lancé à la face des souverains pontifes ; les revers éprouvés dans ces expéditions lointaines leur ont été reprochés comme un crime. Le succès, on le sait, fait souvent applaudir aux plus noirs attentats ; les désastres jettent le discrédit sur les plus saintes entreprises ; mais les écrivains à vue bornée, adorateurs du succès, et qui ont bien plus d'admiration pour nos pèlerinages modernes en Californie ou à la Beauce que pour ceux de nos ancêtres à Jérusalem, ces écrivains, dis-je, n'ont pas fait attention que si chacune des croisades eut ses catastrophes, cependant ces expéditions, prises dans leur ensemble, eurent en grande partie le résultat voulu, celui d'empêcher les farouches sectateurs de Mahomet de dominer en Europe. Sans les efforts intelligents de l'Eglise, l'Europe serait devenue musulmane ; le croissant avec son fatalisme abrutissant aurait remplacé la croix et la liberté chrétienne éclosé à son ombre ; sans l'Eglise, la civilisation menacée par mille éléments de ruine aurait alors sombré sans retour. Aussi, je ne crains pas de l'affirmer, c'est à l'Eglise que l'Europe doit la civilisation dont elle se glorifie à juste titre.

Les débris de littérature, de poésie et d'art, dispersés par les flots de l'invasion barbare, sont soigneusement recueillis par de pieux et savants cénobites ; le foyer de la civilisation à cette époque, se trouve sur les pics élevés qui portent des monastères. L'Eglise transforme et fait servir au culte du vrai Dieu ces restes magnifiques d'un culte à jamais anéanti.

C'est alors que les cloîtres s'ouvrent aux études sérieuses, tout autant qu'au recueillement et à la prière, et, comme on l'a si bien dit, " l'art se fait cénobite et la poésie prend le voile. L'enseignement descend sur le peuple comme une source du haut de la colline. Tous y boivent la science, la morale et la vérité. L'Évangile

lu au milieu du bruit et du tumulte des armes, calme les haines, rapproche les cœurs, ouvre les âmes aux idées religieuses et humaines. Le culte discipline les forces et l'action brutale ; les têtes du manant et du seigneur apprennent à se courber au même niveau devant le calice du prêtre ; la grandeur de Dieu est un abîme où vient se perdre celle des hommes."

Voilà, Messieurs, ce que fit l'Eglise, à cette époque orageuse, pour l'élément religieux et moral de la civilisation.

\* \* \*

Mais là ne se borna pas son œuvre ; elle travailla de plus en plus à la culture des *intelligences*. Les invasions multipliées des barbares avaient porté un coup mortel aux écoles séculières, et par suite, à toutes les sciences qu'on y enseignait auparavant. Dès le commencement du sixième siècle, les monuments de l'histoire font à peine mention de ces établissements. A leur place s'organisent des écoles ecclésiastiques, dont le développement régulier donnera naissance, plus tard, aux universités et aux séminaires. Dans les villes épiscopales et autres lieux importants, les évêques et les clercs inférieurs, seuls représentants du savoir à cette époque, se constituent les instituteurs de la jeunesse cléricale et laïque ; auprès de chaque cathédrale ou collégiale ils placent des écoles dans lesquelles on enseigne ce qu'on appelait alors *les sept arts libéraux*, c'est-à-dire, la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. C'est de ces institutions épiscopales que sortirent tant d'illustres prélats qui furent la gloire de l'Eglise et les sauveurs de la société.

Les conciles s'occupèrent également de fonder des écoles primaires dans chaque paroisse. Le pasteur était chargé de réunir dans sa maison de jeunes enfants, non seulement pour les former à la vertu, mais encore pour les initier aux premières connaissances utiles.

Il est évident que le clergé seul sauva alors les lettres et les arts ; lui seul sut leur assigner et leur conserver une place d'honneur parmi les éléments civilisateurs des nations.



Les monastères surtout furent comme les paisibles forteresses derrière lesquelles s'abrita et grandit dans le silence l'amour des lettres, de la philosophie et des sciences au moyen-âge. Ces milliers de moines qui peuplaient les solitudes, qui fuyaient le monde mais que le monde recherchait, qui vivaient dans l'étude et la prière, pauvres et mortifiés, chantant la nuit les louanges de Dieu, ces moines, dis-je, étaient bien propres à exercer une influence considérable et très-salutaire sur cette société inculte ; leur charité mutuelle, leur douceur, leur esprit de pénitence, leur mépris des biens de la terre étaient comme une condamnation perpétuelle des haines vigoureuses des barbares, de leur rudesse de mœurs, de leurs passions frémissantes et encore indomptées ; leur action s'exerçait lentement mais sûrement ; elle soulevait les peuples au-dessus de la matière ; elle les spiritualisait. Semblables aux abeilles industrielles qui sont toujours en mouvement autour de la ruche, les religieux étudiaient, propageaient autant que possible le goût des lettres et des beaux-arts ; ils pacifiaient ces âmes ardentes. Les guerres presque continuelles que se livraient entre eux les mille petits princes, les nobles et les vassaux du moyen-âge, subsaisaient de la part des moines des entraves fort avantageuses pour le bien de la société ; le niveau de l'esprit public s'élevait graduellement et l'on pouvait apercevoir dans un horizon lointain l'aurore de jours plus calmes, plus brillants pour les peuples. Obligés par la sévérité de leur règle à un travail constant, ces bons moines consommaient souvent toute leur vie au labeur ingrat de copistes ; une tâche aussi fastidieuse exigeait une patience héroïque et ils l'avaient. C'est à ces armées monastiques que nous devons la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, ainsi que des immortels écrits des Pères de l'Eglise ; c'est dans les couvents que s'est conservé le trésor intellectuel amassé par les siècles.

Plus influents dans leur retraite que les potentats avec les tours crénelées de leurs châteaux et leurs haies de soldats en armes, les religieux étaient, par leur supériorité intellectuelle et morale, les véritables maîtres du monde ; ils étaient le progrès, l'élément civilisateur ;

ils préparaient les matériaux qui devaient servir à la restauration des connaissances humaines ; la société écroulée se reconstruisait par leurs soins ; leurs travaux étaient comme une semence féconde qu'ils jetaient dans les âmes et qui devait produire les fruits que nous moissonnons maintenant, la civilisation chrétienne.

Ajoutons, en passant, que les moines n'étaient pas seulement des savants, mais encore des agriculteurs et des colonisateurs d'un mérite réel. Modèles d'une vie laborieuse, armés de la cognée et des instruments aratoires, ils abattaient de vastes forêts, ensemençaient des terres encore vierges, cultivaient avec intelligence et récoltaient de riches moissons. Les peuplades belliquenses, se dépouillant de leur esprit d'aventure et de leur rudesse native, se fixaient autour des monastères, comme nos colons canadiens à l'ombre de la petite chapelle en bois. Ces pieux cénobites furent ainsi les défricheurs d'une grande partie de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre ; et à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, l'Eglise mérite de la part des nations policées de l'Europe une reconnaissance dont on me paraît être beaucoup trop avare. " Ces villes, dit le Cardinal Pacca, (*Mémoires*, t. II) aujourd'hui si peuplées et si florissantes, fertilisées par une savante culture, qu'étaient-elles jadis ? Des déserts horribles, des forêts épaisses abandonnées aux bêtes sauvages, des lagunes et des marais qui répandaient au loin des exhalaisons pestilentiennes. Ce sont les moines qui ont opéré comme par enchantement cette prodigieuse et si utile métamorphose ; et les noms de maintes villes, de maintes terres seigneuriales, restent pour témoigner qu'elles doivent leur origine à des abbayes, à des monastères."

L'Eglise a donc été le pouvoir moteur d'un des principaux éléments de la civilisation, à savoir le progrès intellectuel, moral, et même matériel des peuples.

\* \* \*

A ces travaux déjà si pleins de mérite, si dignes de la reconnaissance des hommes, l'Eglise a ajouté un digne couronnement dans la fondation des universités. Personne n'ignore, MM., que le monde civilisé doit à l'initiative ou

à la protection de l'Eglise Romaine ces grandes institutions qui sont la gloire de nos sociétés modernes, institutions qui ont bien pu ici et là, dans le cours des siècles, être détournées de la véritable voie par les mauvais instincts de l'erreur, mais qui n'en constituent pas moins, en soi et lorsqu'elles sont l'écho de la vérité, un élément très-puissant de progrès et de civilisation.

Si nous remontons, en effet, à l'origine des diverses universités du monde catholique, nous retrouvons l'Eglise veillant sur leur berceau, protégeant leur enfance, leur assurant une existence prospère au moyen de dotes princières, leur conférant d'immenses privilèges et travaillant à les développer, à en faire des centres de lumières. Ces universités constituaient une véritable puissance ; les élèves les fréquentaient en beaucoup plus grand nombre que maintenant ; c'est dans leur sein que se formèrent bon nombre de souverains pontifes, la plupart des évêques et autres dignitaires ecclésiastiques, presque tous les hommes d'Etat. L'Eglise, leur protectrice naturelle, veillait sur elles avec la tendresse d'une mère ; elles les faisait vivre de sa vie, elle leur distribuait avec un soin jaloux la nourriture des saines doctrines ; à leur tête et dans l'enseignement supérieur, elle plaçait des hommes que la profondeur du savoir, unie à l'esprit de religion, rendait recommandables entre tous. Les universités étaient tellement l'œuvre de l'Eglise, l'expression au moins médiante de ses doctrines, qu'elles étaient souvent appelées à juger en première instance de l'orthodoxie des ouvrages qu'on livrait au public ; c'est ce qui a fait donner à l'université de Paris, dans ses beaux jours, le glorieux titre de *Concile permanent des Gaules*. C'est la sève catholique qui fit fleurir, en France, les universités de Paris, de Montpellier, de Toulouse, d'Angers ; en Italie, celles de Bologne, de Salerno, de Ravenne, de Padoue, de Naples, de Rome, de Pérouse et de Pise ; en Angleterre, celles d'Oxford et de Cambridge ; en Espagne, celles de Palencia, de Salamanque, de Valladolid, de Saragosse, d'Alcala et de Séville ; en Portugal, celles de Coimbre et de Lisbonne ; en Belgique, celle de Louvain ; en Allemagne, celles de Vienne, de Cologne, de Heidelberg, de Fribourg, de Tubingue, de Mayence, de Leipsick et une foule d'autres qu'il serait

trop long d'énumérer. En vérité, quand je vois ces phares lumineux, placés par les soins maternels de l'Eglise sur les divers points de l'Europe, je me demande avec une profonde surprise, comment on a pu affirmer que l'Eglise est l'ennemie de la science, hostile aux lumières et au progrès, qu'elle favorise l'ignorance afin de maintenir le peuple dans le servage intellectuel. C'est tout le contraire qu'on devrait dire. Semblables accusations ne peuvent naître que de préjugés anti-religieux ou d'études historiques faites dans les romans.

\* \* \*

On a bien souvent dit et écrit que la protection de l'Eglise n'avait fait qu'entraver le progrès des universités anciennes ; que depuis leur émancipation de ce joug de fer, les sciences naturelles marchent à pas de géant, que l'esprit humain ne suffit plus à enregistrer les conquêtes, tandis qu'auparavant elles végétaient dans la routine et le verbiage scolastiques, et formaient des disputeurs, non pas des hommes pratiques.

MM., il y a du vrai dans ces assertions, mais il y a aussi beaucoup de faux. Ce qui est vrai, c'est que dans le domaine physique, les découvertes se sont multipliées à notre époque ; les sciences d'observation ont marché avec la rapidité du courant électrique ; la fièvre du bien-être et de l'industrie a enfanté des merveilles ; la mathématique a été cultivée avec succès ; les applications modernes de la vapeur, du gaz, de l'électricité ont produit toute une révolution dans l'ordre matériel et ont une portée immense. Ce qui est complètement faux, c'est que l'Eglise ait mis des entraves au développement de ces sciences et de la prospérité matérielle des peuples, c'est qu'elle ait retenu les anciennes universités dans la spéculation et la routine.

Mais avant d'aller plus loin, Messieurs, je me permettrai une question : est-il bien vrai que l'apogée de la civilisation d'un peuple ou d'une époque consiste surtout dans l'industrie manufacturière, dans les usines et le commerce, dans l'importance de la richesse produite, dans la quantité des exportations, dans la culture des sciences qui se rapportent à la matière ? C'est bien,

sans doute, quelque chose, c'est l'écorce, mais non pas l'essence de la civilisation véritable ; c'est un progrès matériel et par conséquent d'un ordre inférieur, un progrès que l'on ne peut placer en haut sans rompre l'équilibre et dans l'homme et dans la société, sans ouvrir la route à la décadence.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille lancer l'anathème et des accusations rétrogrades contre les progrès matériels dont notre époque est justement fière. L'Eglise, loin de les maudire, les a constamment encouragés et bénis, même par des prières publiques et je les bénis avec elle.

Allez donc, dirai-je aux hommes de notre temps, aux hommes de progrès, allez ravir à la nature tous ses secrets les plus mystérieux ; peuplez votre pays de manufactures ; développez l'industrie ; envoyez vos vaisseaux faire le commerce avec la Chine, le Japon et tout l'extrême Orient ; contraignez la foudre à suspendre ses menaces de mort, demandez au feu, à la vapeur des ailes puissantes qui vous portent en un jour d'un bout du monde à l'autre ; élevez-vous au plus haut des airs, voyagez à travers les régions célestes, si vous le pouvez ; gravez sur le métal, métallisez, pour ainsi dire, les sons de votre voix pour les transmettre à la postérité ou aux derniers rivages que le soleil éclaire ; pensez-vous que l'Eglise entravera la marche de votre esprit aventureux ? Craignez-vous, par hasard, qu'elle ne vous assigne dans le domaine de la nature une limite que vous ne deviez pas franchir ? Non, Messieurs, jamais ; l'Eglise ne mettra pas de bornes à vos investigations et à vos découvertes ; elle donnera libre carrière à votre génie inventif. " L'Eglise, disait un jour M. Thiers dans les chambres françaises, l'Eglise n'empêche de penser que ceux qui ne sont pas faits pour penser," et il avait raison. Tous ces progrès dans l'ordre naturel sont l'œuvre de Dieu ; ils peuvent et doivent servir à le glorifier, en faisant du bien à l'humanité entière. En vérité, il y aurait bien peu d'intelligence à déplorer ces nombreuses conquêtes de l'esprit humain au moyen des sciences d'observation. L'Eglise n'exige de votre part qu'une seule chose, c'est que vous ne mettiez jamais le matériel au-dessus du spirituel, le corps

au-dessus de l'âme, la raison au-dessus de la foi, l'ordre naturel au-dessus de l'ordre surnaturel ; ce qu'elle veut avant tout, c'est que ce progrès soit non pas un but, mais un moyen d'atteindre vos destinées futures, c'est que ce progrès humain ne vous fasse pas oublier Dieu, ni les lois du juste et de l'honnête, ni les intérêts de l'éternité au profit des intérêts temporels ; c'est que le progrès religieux, moral, intellectuel marche constamment en tête des autres progrès, dont il est la base nécessaire. " En assignant, disait un jour l'illustre Père Félix à Notre-Dame de Paris, en assignant au progrès matériel ce rang inférieur que la raison fait deviner et que la nature exige, nous ne lui faisons aucune injure ; on n'outrage pas plus les choses que l'on n'outrage les hommes en les mettant à leur place. La prétendue égalité de la matière et de l'esprit n'est qu'un rêve grossier, où la nature et la raison sont insultées encore plus que la foi : rêve d'enfant fait par un siècle caduc, qui ne se réaliserait pas même un demi-siècle, sans replonger l'Europe arrachée au mouvement du vrai progrès dans l'humiliation de la barbarie. "

Reconnaissons donc, Messieurs, que notre époque a le droit d'être fière de ses découvertes dans l'ordre physique, qu'elle est en cela supérieure aux âges précédents ; reconnaissons aussi que l'Eglise qui n'a pas, comme la société civile, pour but direct et immédiat la félicité temporelle des peuples et la civilisation matérielle, ne s'y oppose cependant en aucune manière ; elle y contribue même en maintenant les idées de justice, d'honnêteté dans les relations, de respect de la propriété ; elle y contribue encore en posant les principes généraux qui doivent présider à la consommation discrète et prudente de la richesse, en prémunissant le peuple contre les vices qui peuvent le précipiter dans la misère, en créant des institutions de la plus haute utilité sociale.

\* \* \*

Mais, Messieurs, tout en accordant à notre siècle la supériorité qu'il revendique dans le progrès matériel, il est bien permis de croire que nous sommes *inférieurs*, à certains points de vue, aux siècles passés. Ainsi les

études *philosophiques* modernes, qui se font en dehors du contrôle de l'Eglise, sous l'influence rationaliste, par exemple, valent-elles bien celles que l'on faisait au moyen-âge dans les universités catholiques ? Je n'hésite pas à répondre négativement. La prétendue émancipation de la raison, son indépendance vis-à-vis de la foi, n'ont produit que la ruine de la philosophie. C'est aussi l'opinion du Dr. Hettinger, professeur à l'université catholique de Wurzburg, l'un des plus profonds penseurs de l'Allemagne contemporaine. " Sous prétexte, dit-il, de préparer de bonne heure la jeunesse aux occupations de l'âge mûr, tout l'enseignement ne tend qu'à une chose : apprendre les connaissances qui mènent par une voie rapide et sûre à occuper une position dans le monde. De là, la part considérable, vraie part du lion, faite aux sciences naturelles dans les études ; c'est par elles que l'homme règne sur la matière et qu'il la fait servir à ses besoins et à ses plaisirs. La plupart rejettent du cadre de leurs études toute science qui ne sort pas directement ou indirectement les objets matériels ; quelques rares disciples seulement la cultivent. La tendance exclusivement utilitaire et réaliste de notre temps, étouffe dans les âmes toute aspiration élevée et vraiment humaine. Le goût des études métaphysiques est mort aujourd'hui ; on ne sait plus ce que c'est que méditer sur l'essence et la fin des choses, c'est-à-dire qu'on a perdu jusqu'au sens et à l'intelligence du mot de philosophie."—Ces paroles, Messieurs, sont pleines de vérité ; on ne médite plus. En dehors de l'Eglise, la civilisation matérielle a tout envahi ; les plus hautes intuitions de la pensée ont fait place à la poursuite des gros revenus et des plaisirs de la vie ; le luxe enfante de nouveau les apostasies de Babylone ; les princes de la finance font surgir des palais somptueux ; on se crée un Eden terrestre, mais c'est pour jouir, non pour se recueillir et penser. Cette passion des intérêts matériels entraîne avec soi l'apostasie des intelligences ; elle ruine le spiritualisme des idées ; elle abaisse les âmes ; elle nuit à l'austérité des mœurs ; en un mot, poussée à l'excès, elle renverse tout ce qui peut grandir une nation, elle est anti-civilisatrice. (1) On pourrait fort bien appliquer

(1) Caussotte, *Le bon sens de la foi*.

à notre temps ce que Lossing disait du sien : " Mille pour un méitent le terme extrême de la pensée là où commence pour eux la fatigue de penser." — " Partout, dit Wagner, où l'on fera des sciences naturelles le fondement unique ou même principal de l'éducation, on ne formera qu'une génération froide, crouse, sans esprit comme sans cœur, chez qui s'étioleront les plus nobles facultés de l'homme. Un matérialisme grossier, une stupide adoration du veau d'or, telle sera la conséquence inévitable de ce culte de la nature. Déjà les commencements d'un semblable fétichisme sont sous nos yeux ; ils se montrent dans une double direction, dans la science et dans la vie, par la divinisation de la matière et par l'âpre poursuite de la richesse et du plaisir."

Ne croirait-on pas, Messieurs, que l'illustre écrivain vient de peindre non pas seulement les tendances matérialistes de l'Allemagne, mais encore celle de nos industriels et industriels voisins qui ne tiennent pour réel que ce qui se mesure, se compte, se pèse ou se laisse enfermer dans des formules mathématiques ?

Hélas ! que nos philosophes anti-religieux sont petits en face d'un saint Thomas, d'un saint Bonaventure, d'un Albert-le-Grand, d'un Duns Scot, d'un Suarez, et d'une foule d'autre penseurs qui n'ont pas dédaigné d'ajouter à la lumière de leur raison les lumières encore bien plus puissantes de la foi !

Il est un fait que l'histoire de tous les siècles nous permet de constater, c'est que la philosophie ne peut vivre en dehors de l'Eglise ; elle est en quelque sorte asphyxiée. Dans cette atmosphère délétère, vous trouverez de prétendus philosophes, matérialistes et panthéistes, qui nous enseignent que l'âme spirituelle n'est qu'une fiction, que l'homme n'est que matière, qu'il est consubstantiel à l'animal, puisque l'homme et l'animal sont consubstantiels à Dieu. Vous trouverez encore des darwinistes qui prétendent bien descendre en ligne directe des singes d'Afrique et n'avoir qu'un peu plus d'esprit que ces illustres ancêtres. Vous trouverez enfin des éclectiques qui ne savent que choisir au hasard dans les travaux des siècles passés des lambeaux de vérité et d'erreur, véritables arlequins philosophiques, qui n'ont que le mérite de l'imitation ou du plagiat. Ce ne sont



pas ces compilateurs qui feront oublier, plus tard, les gloires de la philosophie catholique, puisqu'ils sont déjà oubliés de leur vivant.

L'Eglise a toujours conservé soigneusement, dans ses maisons d'enseignement supérieur, les traditions de la saine philosophie, qui a son appui dans le christianisme; c'est cette philosophie spiritualiste, grave, sérieuse, qui ne se contente pas de phrases sonores, qui exige le travail de la pensée, qui procède avec une méthode rigoureuse et qui a été la nourrice des grands hommes du passé, que Notre Saint Père le Pape Léon XIII, travaille à faire revivre partout par son Encyclique *Æterni Patris*; c'est cette philosophie qui trouve sa plus brillante expression dans saint Thomas d'Aquin, ce génie organisateur et fécond, qui domine tout ce qui l'a précédé et suivi, comme les flèches des grandes cathédrales gothiques qui percent la nue et dominent tous les monuments de nos cités. L'Eglise, n'eût-elle produit qu'un saint Thomas, aurait déjà bien mérité du genre humain. Mais ses gloires sont nombreuses; nous les trouvons échelonnées sur la route des âges, depuis saint Justin et saint Augustin, jusqu'aux savants professeurs modernes des universités catholiques, jusqu'aux brillants conférenciers de Notre-Dame de Paris, qui savent si bien revêtir l'austérité de leur enseignement des charmes les plus séduisants du style et de l'art oratoire.

Les admirateurs de notre époque revendiquent aussi pour elle la palme de la *littérature*, qui entre parmi les éléments de la civilisation.—Je ne voudrais pas, Messieurs, m'ériger en juge suprême dans les matières littéraires; on me permettra cependant de donner humblement mon opinion. C'est que, à part les écrits vraiment remarquables que l'Eglise a inspirés, peu de chose passera à la postérité; la littérature légère des romans, si abondante, mais sans gravité, sans noblesse, ornée de colifichets à la mode, bonne tout au plus pour amuser les amoureux et les désœuvrés, cette littérature ne pourra résister à l'épreuve du temps. Qu'a-t-elle de commun avec les magnificences de l'époque catholique du quatrième ou du dix-septième siècle? Avons-nous beaucoup de Racines, de Corneilles, de Molières, de Boi-

leaux, de Lafontaines, de LaBruyères, de Boesquets, de Fénélon? Hélas ! nous pouvons bien l'avouer ingénument : la supériorité de notre époque dans les sciences naturelles ne se maintient pas dans le domaine de la saine littérature ; nous sommes pauvres en fait de chefs-d'œuvre, et cette stérilité semble augmenter à mesure qu'on s'éloigne davantage de l'Eglise, ou si parfois la forme est assez classique, le fonds, la pensée est loin de l'être. Quoi qu'il en soit, il me paraît bien établi par les faits que la littérature s'est développée à l'aise sous la protection de l'Eglise, sous un Léon X, comme sous tant d'autres hauts dignitaires ecclésiastiques, en qui les belles-lettres et l'éloquence ont trouvé de nouveaux Mécènes. Toutefois, je ne puis m'empêcher d'appliquer aux écrivains irréligieux de notre époque, les paroles que Voltaire disait de son siècle : " Nous sommes importunés d'une foule de petits artistes qui dissèquent les siècles passés. On créait alors, aujourd'hui on épiluche, on dissèque la création."

\* \* \*

Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, de ce que l'Eglise a fait pour les *beaux-arts*, architecture, peinture, sculpture, musique, qui forment avec la philosophie et les belles-lettres l'apanage d'une nation civilisée ? Si le temps me le permettait, je vous ferais parcourir l'Europe, je vous ferais voir toutes ces immenses cathédrales gothiques, fruits de l'inspiration catholique, qui semblent porter jusqu'au ciel, dans leurs flèches et leurs voûtes élancées, les aspirations ardentes de la foi et de la prière ; je vous ferais remarquer le style classique de la Grèce, avec toute la noblesse et la majesté de ses formes, introduit dans l'Eglise, et mis par elle au service de la vérité ; je vous montrerais les chefs-d'œuvre de la peinture, commencés dans les monastères, se multipliant sous le souffle fécond de l'Eglise et le pinceau inspiré de Giotto, de Fra Angelico, de Leonard de Vinci, du Titien, du Tintoret, de Rubens, du Guide, de Murillo, de Le Sueur, du Roussin, du Pérugin, et surtout de son disciple Raphaël, le roi de la peinture ; vous verriez tous ces artistes chrétiens, représentant non plus seulement,

comme dans l'art ancien, la beauté extérieure et sensible, les mouvements énergiques, les formes d'une nature sauvage et superbe, mais la beauté intérieure, la vertu ennoblie par la grâce, la créature transfigurée par la sainteté. Puis dans ce voyage artistique, vous admireriez avec moi les prodiges opérés par l'habile ciseau de nos sculpteurs catholiques ; la multitude de petites statues placées dans les ogives, dans les niches, sous les tours, et veillant à la garde du sanctuaire ; les nombreux tombeaux de Papes, d'évêques avec la tiare, la mitre, la crosse, de seigneurs et de chevaliers avec la cuirasse et le glaive, puis les chœurs d'apôtres, de martyrs, de saints, les chefs-d'œuvre d'un Sansovino, d'un Cellini, d'un Bernin, d'un Bouchardon, d'un Canova et surtout d'un Michel-Ange, vous jetteraient dans le ravissement. Dans ce grand concert des beaux-arts, je ne voudrais pas oublier la musique, suave émanation de l'harmonie divine, que les législateurs anciens mettaient, avec la religion et les lois, au rang des premiers éléments civilisateurs, et qui a eu de si nobles représentants dans un Palestrina, un Allegri, un Cherubini, un Bach, un Mozart, un Haydn, etc. C'est un fait évident que l'Église, avec la magnificence de ses pompes religieuses, avec son culte du beau idéal, a été le génie inspirateur des beaux-arts ; c'est elle qui a inventé les notes de la musique et produit les plus grands artistes ; c'est elle enfin qui a le plus contribué à cette efflorescence dont nous admirons chaque jour les splendeurs.

\* \* \*

Je pourrais résumer, Messieurs, toute ma démonstration en faveur de l'Église considérée comme puissance civilisatrice, en vous montrant Rome chrétienne, la ville des papes, le cœur de la catholicité. Oui, Messieurs, allez à Rome, non pas seulement en touristes, mais en observateurs sérieux et intelligents ; à côté des théologiens plongés dans les études abstraites, à côté des philosophes de premier mérite, vous rencontrerez des littérateurs brillants, des savants modestes, mais plus solides que toutes les gloires factices du rationalisme, des linguistes, des archéologues tels qu'on n'en trouve nulle

part ailleurs ; jamais ils ne se sont plaints de ce que l'Eglise mit des entraves à leur génie et à leurs investigations ; au contraire, ils sont les premiers à proclamer que l'Eglise stimule leurs recherches et les encourage au travail. Pénétrez dans les grandes basiliques de Rome, et les beaux-arts dans leur splendeur, vous diront d'un commun accord : Si nous régnons en maîtres dans ces sanctuaires, si nous sommes ici le reflet le plus pur du beau et du vrai, si nous sommes supérieurs à ce que le reste de l'Europe peut vous offrir, c'est à l'Eglise que nous le devons ; c'est elle qui nous a recueillis et sanctifiés ; c'est elle qui nous a élevés au-dessus de la matière, qui nous a, pour ainsi dire, spiritualisés et faits à l'image des perfections divines. Si donc vous examinez Rome attentivement et sans préjugés, vous verrez que si son esprit mercantile et industriel n'est pas aussi développé qu'à Londres et à New-York, cependant aucune ville du monde ne possède à un plus haut degré tous les éléments d'une complète civilisation.

Après avoir parlé de l'Eglise et de la civilisation en Europe, pour quoi ne dirais-je pas un mot, en terminant, de notre cher Canada ? Ici, autant et même plus que partout ailleurs, l'Eglise a laissé des traces non équivoques, ineffaçables de son influence civilisatrice. Je puis le dire avec confiance, sans redouter un démenti ; si le Canada français est quelque chose aujourd'hui, s'il a survécu aux épreuves multiples par lesquelles il a plu à la divine Providence de le faire passer, s'il n'a pas succombé dans ses luttes contre l'élément étranger et devant l'abandon de l'ancienne mère-patrie, s'il a encore toute la vigueur d'un peuple homogène, c'est à l'Eglise, c'est au clergé qu'il le doit. Que serait devenue notre belle langue française sans le clergé qui s'est fait de tout temps l'instituteur de la jeunesse et qui a toujours professé un culte réel pour cet élément vital de notre nationalité ? Aurions-nous conservé nos institutions et la religion de nos aïeux ? Où en serait maintenant le progrès moral et intellectuel de notre race au Canada sans l'Eglise ? Hélas ! l'histoire à la main, nous sommes forcés de le dire : nous aurions disparu, absorbés par une nation conquérante ; nous ne serions plus catholiques ; la langue française aurait fait place à un idiome étran-

ger ; l'ignorance et les vices qui en découlent, nous auraient amoindris en face de nos vainqueurs ; nous ne serions que l'ombre de nous-mêmes. Qui a conservé au milieu de nous, l'esprit religieux qui fait notre force ? L'Eglise. Qui a alimenté sur nos plages le feu sacré de la science, l'amour des lettres et de la philosophie, le goût des beaux-arts ? L'Eglise. Qui a élevé sur toutes les parties de notre territoire des collèges classiques, où les jeunes gens peuvent développer leur intelligence et se préparer aux luttes actives qui les attendent dans le monde ? Qui a fondé notre Université catholique provinciale et lui a assigné une place d'honneur parmi les institutions du même genre dans le vieux monde ? L'Eglise, le souverain pontife. Sachons rendre justice au clergé ; n'exagérons pas, en aveugles, les torts qu'il peut avoir quelquefois, et reconnaissons une grande vérité historique : c'est que le clergé nous a conservés français et catholiques ; c'est que le clergé nous a faits ce que nous sommes et que, sans lui, nous aurions été depuis longtemps engloutis, noyés dans l'élément anglo-saxon. Ne soyons pas ingrats et témoignons-lui en notre profonde reconnaissance.

Comme je le disais en commençant, l'Eglise exerce donc dans le monde une puissance civilisatrice immense ; elle est à la tête de tout progrès véritable. Nous avons un exemple frappant de cette bénigne influence du clergé dans la longue et féconde carrière du vénérable prélat dont nous célébrons la fête ce soir.

# ADRESSE

A MGR C. F. CAZEAU

*prélat domestique de Sa Sainteté, Vicaire-Général de l'Archidiocèse  
de Québec, membre fondateur et directeur de  
l'Institut Canadien de Québec.*

Monseigneur,

Il s'élève en ce moment autour de vous un concert d'acclamations pour célébrer le cinquantième anniversaire de votre ordination. La jeunesse, le vieil âge, le cloître, le sanctuaire, le monde, tout s'unit pour vous féliciter et bénir le Seigneur qui vous a comblé de jours et de bienfaits. Chacun semble jaloux de s'associer à votre bonheur et à la joie commune.

Où sont en effet les déshérités qui n'ont pas senti les effets de votre bonté paternelle, les humbles que n'a pas atteints votre héroïque influence, les grands qui n'ont pas recherché l'honneur de votre amitié ? Vous souvenant que le prêtre appartient à la société qu'il dirige et sauve, vous avez semé sur votre passage les vertus qui purifient le monde et les grâces de l'esprit qui le charment.

Comment d'abord l'Eglise de Québec et les sociétés religieuses nées de sa charité ne vous acclameraient-elles pas, vous qui depuis un demi siècle, apôtre infatigable, travaillez avec tant de zèle dans le champ du divin Maître. Et comment aussi le peuple catholique de notre diocèse pourrait-il demeurer insensible à ce concert de louanges et de bénédictions, quand il sait que depuis tant d'années vous êtes uni par, le dévouement et le sacrifice à toutes les institutions qu'il chérit.

Parmi les voix qui s'élèvent, il en est une surtout que la reconnaissance inspire, c'est la voix de l'Institut Canadien de Québec. Cet Institut, vous en avez jeté les bases avec d'autres hommes éclairés, vous l'avez dirigé par vos conseils et honoré de votre attachement.

Vous saviez, Monseigneur, que toute société littéraire est un foyer de science où peuvent puiser les esprits avides d'apprendre ;

mais pour que la science n'égare point les hommes, pour que la lumière ne soit pas plus sombre que les ténèbres, il faut que la religion soit la source ou l'objet de l'une et de l'autre. Il faut que toutes deux émanent de la vérité. En vous unissant à l'Institut dès le commencement de son existence vous lui avez fait comprendre cette haute pensée qu'il n'oubliera jamais, et votre nom vénérable l'a couvert comme d'un bouclier.

Oui, c'est par l'étude des lettres, mais des lettres chrétiennes, que les hommes sortent de l'état sauvage, se civilisent et se rapprochent de leur Créateur; voilà pourquoi en descendant de l'autel, vous avez voulu entrer dans les écoles, bénir les maîtres et les élèves, visiter les académies, fonder des associations littéraires. Vous compreniez que le prêtre doit s'associer aux œuvres profanes pour les rattacher à Dieu et vous complétiez ainsi l'œuvre sublime de votre ministère.

Voilà ce que vous avez fait depuis cinquante ans. Vaste est le champ où vous avez moissonné, et les gerbes de bon grain que vous avez liées sont nombreuses.

Revêtu de pouvoirs considérables par Nos Seigneurs les évêques, vous avez été le ministre fidèle de leurs volontés; par votre empressement à obéir et votre ardeur à servir les intérêts de notre sainte religion, vous avez été un exemple pour vos frères. Et quand notre Eglise de Québec s'est trouvée dans la désolation par la mort de son premier Pasteur, que les charges de l'épiscopat ont pesé sur vos épaules, votre sagesse et votre fermeté dans l'exécution de vos nouveaux devoirs ont paru faire oublier qu'elle avait perdu le saint évêque qu'elle pleurait. Mais qui pourrait rappeler dans une page aussi courte les travaux nombreux que vous avez accomplis?

Les malheureux exilés de l'Irlande que vous avez recueillis avec tant de pitié, les orphelins à qui vous avez donné une famille, les affligés dont vous avez calmé les douleurs, les pauvres à qui vous avez donné du pain, les faibles que vous avez rendus plus forts dans la foi, les ignorants que vous avez instruits des vérités suprêmes, les riches que vous avez rendus sensibles aux souffrances de leurs semblables, la jeunesse instruite que vous avez applaudie, les hommes d'étude que vous avez encouragés, les cloîtres, les écoles, les couvents que vous avez dirigés par vos conseils et qui se sont multipliés comme une semence divine sur notre sol béni, tout ce qui a entendu votre parole de paix, tout ce qui a reçu votre esprit de droiture et de conciliation, tout ce qui a quelque part de votre âme, tout est dans la jubilation et le tressaillement. De toutes parts l'on se lève pour vous saluer, ou l'on s'agenouille pour bénir et remercier Dieu.

La moisson que vous avez semée est mûre. Elle couvre le champ comme une mer profonde. Le Maître peut venir. Il ne trouvera pas enfouis dans la terre les talents qu'il vous a confiés. *Euge serve bone et fidelis.*

Nous espérons, Monseigneur, que vous vivrez encore de longues années. Nous savons tous cependant ce qu'est la vie de l'homme, et ceux qui arrivent à votre âge sont appelés heureux. Ceux-

là seuls, cependant, sont véritablement heureux qui, comme vous, y arrivent chargés de bonnes œuvres et de mérites.

A cette adresse Mgr Cazeau a fait la réponse suivante :

*Monsieur le Président et Messieurs les membres de l'Institut-Canadien.*

Je vous remercie d'en cordialement de l'adresse si flatteuse que vous me présentez, pour me féliciter d'avoir complété mes cinquante années de sacerdoce.

Vous me rappelez que je suis un des membres fondateurs de votre Institut. Je suis en effet un des membres les plus anciens de cette société littéraire, et je me glorifie d'avoir été associé de la sorte aux citoyens d'élite et aux jeunes gens studieux qui en ont fait partie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Votre société a pour but d'établir une louable émulation parmi ses membres et de les encourager à cultiver les dons de l'intelligence qu'ils ont reçus de Dieu, l'auteur de tout don parfait, comme dit l'apôtre Saint-Jacques (1, 17). L'Eglise applaudit à une œuvre si digne de sa sollicitude ; elle n'a rien tant à cœur que de voir ses enfants s'efforcer de mériter par ce moyen la récompense donnée par l'Evangile au serviteur fidèle, qui a cultivé avec soin et fait fructifier les talents que le Maître lui avait confiés.

L'Institut Canadien mérite d'autant plus la confiance de l'Eglise qu'il proclame à haute voix son désir ardent d'être guidé par elle. Il sait qu'elle est la source de toute vérité, qu'elle puise son enseignement dans Celui qui est la lumière du monde, et qui, en lui donnant la mission d'enseigner, lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

L'Eglise en s'efforçant sans cesse de faire marcher ses enfants dans le chemin qui conduit au ciel, n'a pas négligé de les initier en même temps aux lettres humaines, puisque, pendant des siècles, ses ministres étaient presque seuls à répandre de la sorte la lumière. Elle n'est pas ennemie des sciences profanes ; au contraire, elle encourage ses enfants à les étudier, pour se rendre plus utiles à la société, mais surtout pour s'élever de plus en plus vers la science qui domine toutes les autres, la science de Dieu.

Voilà ce que veut l'Institut Canadien, et à ce titre, il mérite les bénédictions de l'Eglise. En ma qualité de prêtre, j'ai donc lieu de me réjouir d'en faire partie et d'avoir ainsi ma part de mérite dans l'action bienfaisante qu'il exerce au milieu de notre vieille cité.

Je vous suis bien reconnaissant, monsieur le Président et messieurs les membres de l'Institut, de toutes les aimables choses que vous voulez bien dire à votre vieux confrère, et, en retour, je vous prie d'accepter ses vœux les plus sincères pour la prospérité de votre société et de chacun de ses membres.



## APPENDICE.

### Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1880-81.

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
H. J. B. Chouinard.....	Président actif.
H. Adjutor Turcotte, } L. Pamphile LeMay, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois .....	Trésorier.
Dr. T. A. Vonnner.....	Assistant-trésorier,
J. Frémont.....	Secrétaire-archiviste.
Ernest Myrand, } Thomas Chapais, }	Assistants-sec.-arch.
Alphonse Pouliot.....	Secrétaire-correspondant.
Ph. Malouin, } M. Lachaine, }	Assistants-sec. correspond.
J. P. Tardivel.....	Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....	Curateur du Musée.

### Bureau de Direction.

Le Président-actif; les Vice-Présidents; le Trésorier; le Secrétaire-archiviste; le Secrétaire-correspondant; le Bibliothécaire; le Curateur du Musée; Mgr. Cazeau; M. le Cnré de Québec; M. l'Abbé Bégin; Hon. E. J. Flynn; Hon. Ed. Rémillard; Hon. Pierre Garneau; MM. P. J. Jolicœur; D. J. Montambault; S. LeSage; T. LeDroit; F. E. Hamel; T. E. Roy; Dr. A. Vallée; V. Bélanger; C. Joncas et Jules Tessier.

### Comités Permanents.

#### COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSIONS.

MM. D. J. Montambault, Prés.,	MM. Jules Tessier, Sec.,
T. LeDroit,	L. P. LeMay,
Hon. Ed. Rémillard,	H. A. Turcotte,
Alphonse Pouliot.	

#### COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés.,	MM. C. Joncas, Sec.,
Hon. Ed. Rémillard,	S. LeSage,
F. E. Hamel,	V. Bélanger,
Dr. A. Vallée.	

#### COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés.,	MM. J. P. Tardivel, Sec.,
L'abbé L. N. Bégin,	P. M. A. Genest,
Hon. P. Garneau,	L. P. LeMay,
H. A. Turcotte.	

Le Président-actif, le Secrétaire-archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

**Trente-troisième Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut Canadien de Québec,**

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE PREMIER LUNDI DE FÉVRIER 1880.

MESSIEURS,

Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

L'Institut, comme tout le monde, a ressenti le contre-coup de la pénurie générale, et l'état de ses recettes, pour les douze mois qui viennent de finir, est peut-être moins brillant qu'il ne l'était l'année dernière. Cependant nous croyons pouvoir dire que notre position financière s'est améliorée ; car, grâce à la prudence et au zèle de notre trésorier, nos dettes sont à peu près complètement éteintes.

Le nombre de nos membres ne s'est pas augmenté autant que nous aurions été en droit de l'espérer. Nous comptons à peine 400 membres. Or, dans une ville toute française comme Québec, l'Institut Canadien devrait pouvoir recruter facilement cinq ou six cents souscripteurs. Notre société a une très-belle mission à remplir parmi notre population. Sa salle de lecture et sa bibliothèque offrent des avantages inappréciables à ceux qui veulent en profiter ; et, par les conférences publiques données sous son patronage, elle cherche à inspirer à nos concitoyens le goût des choses de l'esprit. Sous ce rapport, l'Institut peut se flatter d'avoir rendu de nombreux et importants services à notre littérature nationale.

L'Institut Canadien s'est enrichi, dans le cours de cette année, d'un bon nombre d'ouvrages sur les sciences, l'histoire et la littérature. Nous devons signaler spécialement une magnifique collection de mémoires de diverses académies savantes de Paris. Le gouvernement français mérite l'expression de notre très-vive reconnaissance pour ce don généreux.

Depuis quelques années notre bibliothèque a fait des progrès considérables. Elle compte aujourd'hui plus de six mille volumes et un catalogue est devenu indispensable pour diriger ceux qui voudraient y faire des recherches. Votre bureau de direction s'est occupé de ce projet et nous espérons qu'il sera mené à bonne fin, malgré les nombreuses difficultés qu'offre sa réalisation.

Le 14 avril 1879, l'Institut Canadien donnait, à la salle Victoria, une séance littéraire et musicale au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul. Nos séances sont généralement gratuites, mais l'occasion s'offrait à nous de faire la charité et nous avons cru que cette seule raison pouvait nous justifier de mettre en oubli la règle ordinaire. L'hon. juge Routhier, Son Honneur le Recorder de Québec, M. Pamphile Lemay et les membres du Septuor Haydn avaient bien voulu faire les frais de cette fête des pauvres et nous sommes heureux de reconnaître qu'ils en ont assuré le succès.

L'annuaire contient la liste des conférences données jusqu'au mois de mai ; il nous reste à enregistrer :

Une causerie sur les Missions du Labrador par le Rév. P. Lacasse (17 nov. 1879);

Une conférence sur la première administration du comte de Frontenac, par M. T. P. Bédard, (11 décembre 1879);

Une conférence sur le droit de l'Église dans l'éducation de la jeunesse, par le Rév. P. Dazé (18 déc. 1879);

Une conférence sur l'histoire de la colonisation du Lac Saint-Jean, par M. A. Buies (22 déc. 1879);

Une conférence sur l'action de l'Église sur le progrès moral et intellectuel des peuples, par M. l'abbé L. N. Bégin (5 janvier 1879).

Au commencement de cette année (1880), Mgr. Cazeau célébrait le cinquantième anniversaire de son ordination. A cette occasion, il s'est élevé de tous les points du diocèse un concert unanime de félicitations en l'honneur du digne prélat qui venait de fournir une si longue et si riche carrière. Mgr. Cazeau est un des membres fondateurs et un des directeurs actuels de l'Institut Canadica. Nous avons toujours trouvé en lui un ami dévoué et nous ne faisons que remplir un devoir de reconnaissance en contribuant pour notre part à fêter ce joyeux événement. Le 5 janvier dernier, l'élite de la société de Québec se pressait dans nos salles pour entendre l'adresse présentée par l'Institut. Nous devons mille remerciements à M. l'abbé Bégin qui avait bien voulu nous prêter le concours de sa parole éloquente pour réhausser l'éclat de cette séance.

Cependant, Messieurs, nous éprouvons un regret, c'est de ne pas avoir une salle assez vaste pour convier un plus grand nombre d'auditeurs à ces fêtes littéraires. L'insuffisance du local que nous occupons se fait sentir davantage chaque année, et tous les jours nous entendons des plaintes à ce sujet. Nous sommes donc forcés de n'admettre à nos séances qu'un nombre limité de personnes, sans compter qu'avant longtemps il nous sera impossible de disposer convenablement notre bibliothèque qui fait des progrès rapides. Nos livres sont à double rang sur les rayons et cependant nous avons été obligés, pour faire place, de transporter dans une autre chambre nos collections géologiques et numismatiques.

D'autres sociétés plus jeunes que la nôtre et dans des conditions moins favorables, nous ont montré ce que peuvent produire le patriotisme et l'esprit d'initiative. A nous de suivre ce noble exemple. Comme vous le savez, Messieurs, il a déjà été question d'élever un édifice digne de l'Institut et de la mission qu'il poursuit, mais ce projet, sans être abandonné, a dû être remis jusqu'à des jours meilleurs. Nous laissons à nos successeurs le soin de mettre à exécution cette généreuse pensée. N'oublions pas que vouloir c'est pouvoir, et qu'en aidant l'Institut à remplir sa mission, nous prêtons main forte à tous ceux qui travaillent à maintenir la belle langue de nos pères sur les bords du Saint-Laurent.

Le tout humblement soumis,

DR. A. VALLÉE,  
*Président.*  
ALPH. FOULIOT,  
*Sec.-Archiviste.*

**Rapport du Bibliothécaire de l'Institut Canadien de  
Québec, pour l'année terminée le premier  
lundi de février 1880.**

MESSIEURS,

D'après un calcul approximatif fait en 1877, par M. H. J. J. B. Chouinard, notre bibliothèque se composait à cette époque d'environ 5,570 volumes et brochures. Depuis cette date, nous avons ajouté à notre collection de livres environ 654 volumes et brochures, ce qui fait un total de 6,224.

La circulation de nos livres augmente assez rapidement. Ainsi, en 1875, le nombre de volumes sortis de la bibliothèque n'était que de 4,006 ; l'année suivante, ce nombre était de 5,343, et en 1877, de 6,061 ; en 1878, nos registres accusent une légère diminution dans la circulation de nos livres, le nombre de volumes prêtés étant de 6,050 ; l'année dernière au contraire, a vu une forte augmentation. Durant les douze mois expirés le 31 décembre dernier, nos membres ont lu 6,971 volumes. Cet état parle hautement en faveur de la popularité de notre bibliothèque.

Vous me permettez cependant d'exprimer un regret, les dix-neuf vingtièmes, au moins, de ces 7000 volumes qui ont circulé parmi nos membres durant l'année qui vient de finir, sont des ouvrages de littérature légère. C'est un véritable événement lorsque quelqu'un demande un livre sérieux. Nous comptons pourtant sur nos rayons un beau choix d'ouvrages sur les sciences exactes, l'histoire, la philosophie, la morale, mais presque personne ne vient secouer la poussière qui s'y accumule. La lecture des meilleurs ouvrages de fantaisie ne sert qu'à délasser l'esprit, elle ne saurait ni nourrir l'intelligence, ni former le cœur, c'est une simple récréation dont il ne faut pas abuser.

Pour me faire pardonner ces remarques, que l'on pourrait considérer peut-être comme un hors-d'œuvre, je m'empresse de vous apprendre qu'un catalogue complet des ouvrages que comprend notre bibliothèque est en voie de préparation, et j'ai tout lieu de croire que mon successeur aura le plaisir de vous annoncer, à la prochaine réunion générale, que cet important travail est terminé.

Nous devons en grande partie ce catalogue à notre intelligent gardien, M. Vaillancourt, qui consacre ses moments de loisir à faire une liste alphabétique de tous les volumes que nous possédons. Une fois cette liste terminée, il sera comparativement facile de classer nos livres et de dresser un catalogue raisonné.

En terminant je dois attirer votre attention sur certains règlements de l'Institut que l'on n'observe pas avec assez d'exactitude. Ainsi chaque membre n'a le droit d'avoir en sa possession que deux volumes à la fois, et il n'est permis à personne de garder un volume plus d'un mois sous peine d'amende. L'imposition de cette amende est tombée en désuétude mais il faudra la renouveler si les abus graves qui se produisent assez fréquemment ne cessent point.

J. P. TARDIVEL.

Bibliothécaire de l'Institut Canadien de Québec.  
Québec, le 2 février 1880.

**Rapport du Trésorier de l'Institut Canadien de Québec,  
pour l'année terminée le 2 février 1880.**

**RECETTES :**

Balance en caisse au 4 février 1879.....	\$519 07
Octroi du gouvernement.....	500 00
Prix de 1,000 exemplaires du concours d'éloquence sur l'agriculture .....	150 20
Intérêt sur dépôt à la Caisse d'Economie.....	7 29
Montant d'un billet escompté .. . . . .	58 56
Recettes diverses.....	72 48
Contribution des membres, au 1er février 1880.....	1,167 51
	<hr/>
	\$2,474 91

**DÉPENSES.**

Impression de l'Annuaire No. 5 et du Concours d'élo- quence .....	\$325 00
Impression de l'Annuaire No. 6.....	104 00
Abonnement aux revues et journaux .....	93 05
Salaire du gardien et bonus.....	216 04
Impressions et annonces.....	66 36
Luminaire .....	164 55
Assurance.....	27 50
Loyer et cotisations .....	242 58
Reliure.....	69 55
Combustible .....	32 95
Achat de livres.....	385 32
Fret sur livres et frais de douane.....	106 47
Papeterie.....	8 00
Timbres poste.....	13 16
Achat pour le musée.....	5 75
Loyer de la Salle Victoria .....	15 00
Commission.....	113 58
Dépenses contingentes.....	132 59
Balance en caisse.....	353 47
	<hr/>
	\$2,474 91

**ACTIF.**

Bibliothèque et ameublement.....	\$8,600 00
Montant dû par le Bureau de l'Instruction Publique.....	50 00
Arrérages de souscriptions .....	1,000 00
	<hr/>
	\$9,650 00

PASSIF.

Billet promissoire à la Banque Nationale.....	\$60 00
Dettes passives, environ.....	190 00
	<hr/>
	\$250 00

Le tout respectueusement soumis.

L. P. SIMON,  
Trésorier.

Québec, 2 février 1880.

**Liste des livres reçus du Gouvernement français en  
décembre 1879.**

HISTOIRE, SCIENCE, LITTÉRATURE.

- Académie française, recueil de discours de réception (1860 à 1869)  
2 volumes 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> partie (1870 à 1879), première partie.  
Histoire littéraire de la France, tomes 25, 26 et 27.  
Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, tome 25.  
Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 6  
volumes.  
Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions  
et Belles-lettres, tomes 7, 8 et 9, première série, première partie,  
tomes 6 et 8 première série, deuxième partie; tome 5 (2 vol.)  
deuxième série, première et deuxième partie.  
Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale,  
tomes, 23 1<sup>ère</sup> partie, 22 (deux vol.) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> partie, 23, 24, 25, 26,  
27 et 28, 2<sup>e</sup> partie, et tome 15, tables alphabétiques.  
Recueil de mémoires relatifs à l'observation du passage de Vénus  
sur le soleil, deux tomes et un supplément (4 vol.)  
Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut impérial de  
France, tomes 18 et 19 (sciences mathématiques et physiques)  
Académie des sciences—comptes-rendus hebdomadaires des séances  
: tomes 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74,  
75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.  
Mémoires de l'Académie des sciences: tomes 34, 35, 36, 37, (deux  
vols. 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> parties) 38 et 40.  
Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences,  
tomes 21, 22, 23, et 24, 25 26 deuxième série.  
Gallia christiana, 3. vol., texte latin.  
Recueil des historiens des croisades, tome 1, historiens grecs, texte  
grec et latin; tome 1, documents arméniens, texte arménien et  
français; tome 1, historiens orientaux, texte arabe et français;  
tome 2, deuxième partie, texte arabe; tome 3, historiens occi-  
dentaux, texte latin.  
Recueil des historiens de France, tomes 22 et 23.  
Tables chronologiques des diplômes chartes, lettres et actes imprimés  
concernant l'histoire de France, 1 vol.

**Liste des livres donnés à l'Institut en 1880.**

PAR M. P. A. CHOQUETTE.

Discours prononcés à l'Assemblée Législative, P. Q., à l'appui des résolutions Joly.

PAR M. FAUCHER DE ST. MAURICE.

Relation de ce qui s'est passé, lors des fouilles faites par ordre du Gouvernement dans une partie des fondations du Collège des Jésuites de Québec, (don de l'auteur).

PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Annuaire 1879-1880, 1880-1881.

PAR L'INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS D'OTTAWA.

Institut Canadien Français d'Ottawa, 1852-1877.

PAR L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

Université Laval à Montréal, clôture de l'année Académique 1878-1879, 2 copies. Annuaire de l'Institut Canadien Français d'Ottawa, (brochure).

PAR MGR RAYMOND.

Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe.  
Revue universelle des sciences, des lettres et des arts, H. Maccary.

PAR M. LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-THÉAËSE.

Visite de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille.  
Annuaire 1879-1880.  
Edouard-le-Confesseur, tragédie en cinq actes.

PAR M. ERNEST THORIN, PARIS.

Catalogue mensuel de Dufaure, Paris, (novembre, décembre et janvier).  
Catalogue des livres anciens.

• PAR M. J. P. TARDIVEL.

L'Anglicisme, voilà l'ennemi, (don de l'auteur).

PAR LE COBDEN CLUB, LONDRES.

The financial Reform Almanach. for, 1880.  
The Western Farmer of America.

PAR M. B. SULTE.

Chronique trifluviennne, (don de l'auteur).  
Chants Fugitifs, (don de l'auteur.)

PAR M. L. P. LEMAY.

Rapport sur les archives nationales pour 1876 et 1877, par A. Caury.

Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux Arts,  
Exposition universelle de 1878, 2 vols.  
Glossaire du centre de la France, (Lambert).  
Mémoire de la Société Historique de Montréal.  
Voyage de Kalm en Amérique.

PAR LA CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

City Treasurer's Accounts, 1878-1879.

PAR M. LE CHEVALIER BAILLARGÉ.

Bulletin de Statistique Municipale, (Paris).  
Revista Universale Voltri, 1878.  
Revue Géographique Universelle.

PAR LE SÉMINAIRE DE NICOLET.

Annuaire 1879-1880.

PAR M. D. J. MONTAMBAULT.

Rules of the House of Assembly.

PAR M. L. J. CASALT.

Débats, Chambre des Communes 1880, 2 vols.

PAR M. BOUCHER DE LA BRÛÈRE.

Le Saguenay, (don de l'auteur).

PAR M. E. GAGNON.

Le Saguenay et la Vallée du Lac Saint-Jean.

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE AU CANADA.

Plusieurs statuts, rapports et livres bleus.

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Plusieurs statuts, rapports et livres bleus.

PAR LA SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL.

Rapport du Conseil Supérieur du Canada.

PAR M. J. DEMERS.

Rapport des opérations de la Commission Géologique du Canada  
1877-1878, avec cartes appropriées.

PAR M. E. TASSÉ.

Le Nord-Ouest.

PAR M. ALPH. POULIOT.

Programmes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, l'éte du  
24 juin 1880.



Liste des livres ajoutés à la Bibliothèque en 1880.

- Académie Française.—Dictionnaire, 2 vols.  
Aimard (Gustave).—Chercheurs de pistes.  
— Jim l'Indien.  
— Le Voladero.  
— Le Guarani.  
— Les Gambucinos.  
— La loi de Lynch,  
— Sacramenta.  
— Les Chasseurs d'Abeilles.  
— Les pieds fourchus.  
— Les forestiers du Michigan.  
— L'Aigle noir des Dacotahs.  
— Les terres d'or.  
— Œil de feu.  
— Une Vendetta.  
— Le Scalpeur.  
— Le mangeur de poudre.  
— Par mer et par terre, 2 vols.  
— Valentin Guillois.  
— L'Éclairer.  
— Cœur Loyal.  
— Passe-partout.  
— La main ferme.  
— Les Vaudoux.  
— Ourson Tête de fer.  
— L'Eau qui court.  
— Les francs tireurs.  
— La fièvre d'or.  
— Le chien noir.  
— Le saut de l'élan.  
— L'Olonais.  
— Cardenio.  
— Rayon de Soleil.  
— Le Comte de Warrens.  
— Les Compagnens de la lune.  
— Les Outlaws.  
— Le Capitaine d'Aventure.  
— Les Macquards.  
— Fanny Dayton.  
— Zeno Cabral.  
— Rosas.  
— Le Grand Chef des Aucas, 2 vols.  
— Le Roi des placers d'or.  
— Le Montenero.  
— Les rôdeurs de frontières.  
— L'Esprit blanc.  
— Diane de St. Hyrem.  
— Le Sacripant.

**Aimard (Gustave).—Les Coupeurs de Route, 2 vols.**

- **Le Désert.**
- **La Vie d'Estoc.**
- **Le Capitaine Kild.**
- **Le fort Duquesne.**
- **Le Serpent de Satin.**
- **Le vent en panne.**
- **Le Vautour fauve.**
- **Les Bisons blancs.**
- **L'Œil Gris.**
- **Le Commandant Delgrès.**
- **La Caravane des Sombros.**
- **Cœur de Panthère.**

**Ainsworth.—Crichton.**

**Aubineau.—Le saint homme de Tours.**

**Auvray.—Promesse de Marcelle.**

- **Histoire de l'Empereur Nicolas.**

**Biard.—Pile ou face.**

- **Les Clientes du Docteur Bernapins.**
- **La terre chaude.**

**Bishop.—En canot de papier depuis Québec.**

**Boissonas.—Une famille pendant la guerre.**

**Bornier.—Les Noces d'Attila.**

**Bouillierie (de la).—L'homme, sa nature.**

**Brachet.—Grammaire historique.**

**Braddon.—Lady Lisle.**

- **Ralph l'intendant.**
- **Le Brosseur du lieutenant, 2 vols.**
- **Rupert Godwin, 2 vols.**
- **Les oiseaux de proie, 2 vols.**
- **L'Héritage de Charlotte, 2 vols.**
- **Lucius Darwin, 2 vols.**
- **Johnsua Hoggard.**

**Brehat.—Aventures d'un petit Parisien.**

**Bricaille.—Le secret d'un dévouement.**

**Brun (Lucien).—Introduction à l'étude du droit.**

**Bulwer-Lytton.—Etrange histoire:**

**Chandeneux (de).—L'Automne d'une femme.**

- **La croix de Mouguerre.**

**Clément.—Michel-Ange et Raphaël.**

**Collas.—Roman d'un exilé.**

**Collin.—Les deux destinées.**

**Conscience.—Le martyr d'une mère.**

**D'Alq (Mme).—Le savoir vivre.**

- **La science du monde.**
- **Les secrets du cabinet de toilette.**

**Deville.—Droit Canon et Droit Naturel.**

**Dickens.—L'Embranchement de Mugby.**

**Des Essarts.—Roman d'un vieux garçon.**

**Fellignan.—Le nièce du Balafre.**

- Féval (Paul).—Le Bossu, 2 vols.  
Fleuriot.—La Rustaude.  
Fonvielle.—Néridale, 2 vols.  
Gaskell.—Marguerite Hall, 2 vols.  
Gauthier.—Voyage d'un catholique autour de sa chambre.  
Grange.—Noblesse oblige.  
— Révélations d'un Sacristain.  
Gratiolet.—De la Physionomie.  
Hello.—L'homme.  
Héricault (D').—En 1792, 2 vols.  
Hippeau.—Cours d'économie politique.  
James.—Léonora d'Orco.  
Kingsey.—Il y a deux ans, 2 vols.  
La lecture en famille, 1879.  
Laprade (De).—La vie d'un père.—Etudes d'art et de morale.  
Laserre.—Les serpents.  
Lavergne (Julie).—Légendes du Trianon, Versailles et St. Germain.  
Lawrence.—L'épée et la robe.  
Le Bourgeois.—La goutte de miel.  
Le Breton.—Petite somme de saint Thomas d'Aquin, 5 vols.  
Le Foyr, 1879-1880.  
Legouvé.—Les pères et les enfants.  
— Conférences Parisiennes.  
— Nos filles et nos fils.  
Leprévost.—Les misérables d'autrefois.  
Lescarbot.—La Nouvelle France, 3 vols.  
Londrin.—Les Ignorances de la science.  
Longpret.—Théâtre des maisons d'éducation.  
Loth (Arthur).—Vie de saint Vincent de Paul.  
L'Ouvrier, 1879.  
Loyseau.—Lettres à Renan sur la vie d'un nommé Jésus.  
— Les Bons Apôtres.  
Magasin Pittoresque, 1879.  
Marcel.—Jours sanglants.  
— Chef-d'œuvre d'un condamné.  
Maréchal.—Un mariage à l'étranger.  
— Aventures de Jean Paul Riquet.  
Margry.—Les grandes explorations françaises.  
Maricourt.—Le combat des treize.  
Marlitt.—Elizabeth aux cheveux d'or.  
— La seconde femme.  
Marmier (X).—Nouveaux récits de voyages.  
Martin.—De Montcalm en Canada.  
Maryan.—Les Rêves de Marthe.  
Maury.—Le monde où nous vivons.  
M. B.—Institutes de Droit Naturel, 2 vols.  
Melun (Vcte. de).—Sœur Rosalie.  
Monsabré (R. P.).—Conférences de Notre-Dame, 1880.  
Murray.—Etranges histoires.  
Musée des familles, 1879.

- Navery (Raoul de).—Aventures de Martin.**  
— Les Robinsons de Paris.  
— Les naufrageurs.  
— Les victimes.  
— Le procès de la Reine.  
— La demoiselle du paveur.  
— Les voyages de Camoëns.
- Pitray (Vtresse de).—Le triomphe de Mauviette.**
- Poitevin.—Choix de petits drames, 2 vols.**  
— Collection du gymnase des enfants.
- Pontlevoy (R. P. de).—Vie du père de Ravignan, 2 vols.**
- Reclus (Elisée).—Histoire d'un ruisseau.**
- Renard.—Le fond de la mer.**
- Soirées dramatiques.**
- Rondelet.—L'art d'écrire.**  
— L'art de parler.
- Semaine des Familles, 1878-79.**
- Sarvan.—Le Sire de Courcy.**
- Stahl.—Les amours d'un notaire.**  
— Maroussia.  
— Les histoires de mon parrain.
- Stoltz.—La mare aux chasseurs.**  
— Les poches de mon oncle.
- Trollope.—La veuve remariée, 2 vols.**
- Valéry-Radot.—Journal d'un volontaire d'un an.**
- Veron.—Visages sans masques.**
- Wiseman (Mgr).—Conférences, 2 vols.**
- Wood (Henry).—Le serment de Lady Adelaïde.**
-

**Liste des revues et des journaux reçus à  
l'Institut Canadien.**

<b>REVUES.</b>	L'Événement.
La Revue de Montréal.	L'Éclaircur.
Revue Britannique.	Le Nouvellisto.
Revue du Monde Catholique.	The Evening Mercury.
Revue Catholique des Instita- tions et du Droit.	Daily Telegraph.
Revue des Langues Romanes.	L'Électeur.
La Controverse.	L'Écho du Peuple.
Le Correspondant.	Le Provincial.
Etudes Religieuses.	Le Québécois.
Le Foyer Domestique.	Le Cri d'Alarme.
Canadian Monthly.	L'Abeille.
Le Naturaliste Canadien.	The Morning Chronicle.
The Musical Times.	<b>MONTRÉAL.</b>
Revue littéraire de " l'Univers. "	La Minerve.
Le Canada Musical.	La Patrie.
Canadian Military Review. (Par- ties anglaise et française.)	Le Nouveau Monde,
L'Album des Familles.	Le Courrier de Montréal.
Bulletin de l'Union Alliet.	The Gazette.
	The Herald.
<b>JOURNAUX ILLUSTRÉS.</b>	<b>TORONTO.</b>
L'Illustration, (Paris).	The Globe.
L'Univers illustré, "	The Mail.
L'Opinion Publique.	The Monetary Times.
Canadian Illustrated News.	<b>CANADA.</b>
The Illustrated London News	Le Journal des Trois-Rivières.
Frank Leslie's Illustrated News- Paper.	Le Constitutionnel, "
Scientific American.	La Concorde, "
Le Journal d'Agriculture.	La Gazette de Joliette.
	Le Franco-Canadien, St. Jean D'Iberville.
<b>FRANCE.</b>	Le Courrier de St. Hyacinthe.
L'Univers.	La Gazette de Sorel.
	La Gazette officielle de Québec
<b>QUÉBEC.</b>	La Gazette d'Ottawa.
Le Canadien.	Le Canada, Ottawa.
Le Journal de Québec.	Le Quotidien, Lévis.
Le Courrier du Canada.	Le Sorellois.

**Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut  
Canadien depuis sa fondation.**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.
1848-49—L'Hon. R. E. Caron.	L'Hon. M. A. Plamondon.
1849-50 " "	M. J. B. A. Chartier.
1850-51 " "	M. F. R. Angers.
1851-52 " "	L'Hon. P. J. O. Chauveau.
1852-53—L'Hon. Ls. Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54—L'Hon. Sir N. F. Belleau	L'Hon. U. J. Tessier.
1854-55—L'Hon. Jos. Cauchon.	L'Hon. N. Casault.
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57 " "	M. L. J. C. Fiset.
1857-58 " "	M. Octave Crémazie.
1858-59 " "	M. P. J. Jolicœur.
1859-60 " "	M. Gaspard Drelet.
1860-61 " "	L'Hon. L. B. Caron.
1861-62 " "	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63 " "	M. Jacques Auger.
1863-64 " "	L'Hon. H. L. Langevin.
1864-65 " "	" "
1865-66 " "	M. J. C. Taché.
1866-67—M. P. A. DeGaspé.	L'Hon. H. T. Taschereau.
1867-68 " "	L'Hon. Frs. Langelier.
1868-69 " "	" "
1869-70 " "	M. D. J. Montambault.
1870-71 " "	M. T. Ledroit.
1871-72—M. J. B. Meilleur.	" "
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.
1873-74—M. L. G. Baillargé.	" "
1874-75—Hon. P. J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76 " "	" "
1876-77 " "	L'Hon. Ed. Rémillard.
1877-78 " "	M. J. O. Fontaine.
1878-79—M. L. J. C. Fiset.	{ M. L. P. Turcotte.
	{ Dr. A. Vallée.
1879-80 " "	Dr. A. Vallée.
1880-81 " "	M. H. J. J. B. Chouinard.

## **LISTE DES MEMBRES ACTIFS**

DE

### **L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.**

#### **A**

Allaire, Joseph  
Ancil, Joseph  
Angers, Édouard J  
Archambault, Oscar  
Archevêque de Québec, Mgr L'  
Arel, Joseph Ferdinand  
Auclair, Rév M Joseph  
Auger, Amedée J  
Auger, Jacques

#### **B**

Baby, William G  
Baillargé, Louis G  
Baillargé, W D  
Baillargeon, Hon P  
Barthe, J C R  
Bazin, P J  
Beaudet, Elisée  
Beaudet, Eugène  
Bédard, Simon  
Bégin, Rev L N  
Bélanger, Ls Jules  
Bélanger, Victor  
Belleau, George  
Belleau, J F  
Belleau, L N G  
Benoit, Séverin  
Berlinguet, F X  
Bigaouette, J E  
Blagdon, John  
Blais, Rév M A A  
Blanchet, Jean  
Blanchet, L A  
Blouin, Jean  
Blouin, Mathias  
Boly, J E

Bonneau, Rev M E  
Bouchard, George  
Brisson, N  
Brousseau, J D  
Brousseau, Léger  
Brunet, J C  
Buies, Arthur  
Burroughs, Ed  
Burroughs, John  
Bussière, P G

#### **C**

Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Caron, A P, M P  
Caron, Hon L B, J C S  
Carrell, James  
Casault, Honoré  
Casault, Hon L N, J C S  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, Thomas Chase  
Catellier, Laurent Dr  
Cazeau, Mgr C F  
Cazeau, Vincent  
Chabot, Marcel H  
Chalifour, M Théodore  
Chapais, Ths  
Charland, Arth  
Charlebois, J A  
Chartré, Chs  
Chassé, Félix  
Chauveau, Hon A.  
Chinic, E N  
Chinic, Hon Eugène  
Chouinard, H J, décédé pendant  
l'année.  
Chouinard, H J J B  
Chouinard, Mathias

Cinq-mars, Chs  
Collet, Rév M C A  
Côté, Augustin  
Côté, Chs T  
Cousin, Paul  
Couture, J G

**D**

Darveau, Joseph  
Dastous, L A  
DeBlois, Pierre  
Dechène, F M  
Dechène, George-Miville  
DeGuise, Chs Dr  
Delâge, J B  
Delagrave, Chs Dr  
Delagrave, Henri  
DeLéry, Hon A R C, décédé  
pendant l'année.  
Demers, Ls J  
Desforges, A  
Déry, Ed Joseph  
Déry, Elz A, Recorder de Qué-  
bec  
Desjardins, F  
Desjardins, L G  
DeVarennes, Ferdinand  
Dion, F X  
Dion, J B  
Donati, Joseph  
Dionne, Gustave  
Dorion, Eugène  
Dorion, Isaac  
Doucet, R E B  
Doyle, William  
Drolet, Albert  
Drolet, Gaspard  
Drolet, Ignace  
Drouin, F X  
Drouin, J B  
Dubeau, E J  
Duchesnay, E J  
Duchesnay, T G, Lt-Col  
Dufresne, L N  
Dunn, Oscar  
Dupré, Edmond  
Duquet, Cyrille  
Duval, Hon J, J C B H

**F**

Fabre, Hon H  
Faucher de St Maurice, Narcisse  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, Hon E J, M P P  
Fontaine, J O  
Fortier, Félix  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Taschereau  
Fortin, Hon P, M P  
Fraser, Auguste  
Fréchette, Ovide  
Frémont, J

**G**

Gaboury, Augustin  
Gagnon, Chs A  
Gagnon, Gustave  
Garneau, Didier  
Garneau, Nemèse  
Garneau, Hon P  
Gauthier, E C E  
Gauvreau, Elzéar  
Gauvreau, Etienne  
Genest, P M A  
Giguère Ferd  
Gilbert, J B  
Gingras, Cyrille  
Gingras, Prudent  
Girardin, Auguste  
Giroux, Edmond  
Giroux, J Elzéar  
Glackemeyer, Edmond  
Gosselin, F X  
Gouin, Chs  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau, Godfroi  
Grenier, Hector  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

**H**

Hamel, Abraham  
Hamel, Adolphe  
Hamel, Alphonse  
Hamel, Eugène  
Hamel, Ferdinand E  
Hamel, Joseph



Hamel, Joseph Alfred  
Hardy, Amédée  
Hébert, F X  
Hébert, J B C  
Houde, Philippe  
Hudon, Théophile  
Huot, Edouard  
Huot, Emmanuel  
Huot, Philippe

**J**

Jacques, R  
Jobin, Adolphe  
Jolicœur, P J  
Joly, Hon H G, M P P  
Joncas, Charles

**K**

Kirouack, François, jur

**L**

Labrecque, Cyprien  
Labrecque, Magloire Alphonse  
Lachaine, F M  
Lacroix, Edouard  
Lafrance, C A  
Lafrance, Victor  
Laliberté, Florent  
Laliberté, J B  
Langelier, Chs, M P P  
Langelier, Hon F, M P P  
Langlois, Edouard  
Langlois, Eusèbe  
Langlois, Jean  
Lapointe, Grégoire  
Larochelle, Edouard  
Larose, Arthur  
LaRue, Achille, M P  
LaRue, F A H Dr  
Laurin, J O  
Lavery, Jos J  
Lavoie, Napoléon  
Lebel, William  
Leclerc, Victor N  
Ledroit, Joseph  
Ledroit, Théophile  
LeMay, Pamphile  
Lemieux, Téléphore  
Lemieux, Victor  
Lemoine, Edouard

Lemoine, Gaspard  
Lemoine, George  
Lemoine, Jules  
Lemoine, L D  
Lepage, F R  
Lépine, George  
LeSage, Siméon  
Lespérance, Pierre  
Lessard, Louis  
Letarte, Pierre Philéas  
Letellier de St Just, Hon L  
Levasseur, Théophile  
Lindsay, C P  
Lindsay, E B  
Lippens, Bernard  
Livernois, Jules Ernest  
Livernois, Victor

**M**

Mackay, Pierre  
Maheux, Eusèbe  
Malouin, Jacques, M P  
Malouin, Philippe  
Marcoux, Edouard  
Marmette, Joseph E  
Martineau, Jean L  
Masson, P T  
McLean, John  
Michaud, Chs R  
Moisan, Alfred  
Montambault, D J  
Moreau, Edouard  
Morin, P A  
Myrand, Ernest

**N**

Nadeau, Joseph  
Noël, Léonidas  
Normand, Fabien

**O**

O'Brien, Ed  
Ouimet, Honorable G:

**P**

Pageau, J O  
Painchaud, Antonio  
Pampalon, Thomas  
Paquet, Arthur  
Paquet, Elzéar

Paquet, Hon E T, M P P  
Paré, Alfred  
Paré, G E  
Parent, Chs A  
Peachy, J F  
Pelletier, H Cyrias  
Pelletier, Louis P  
Picard, Arthur  
Picher, F X  
Pichette, Ovide  
Plante, Félix  
Poliquin, Joseph O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pouliot, Joseph  
Pourtier, Dr M  
Prévost, Capt Oscar  
Prince, Jos Evariste  
Proulx, J B Narcisse

**R**

Rémillard, Hon Ed  
Renaud, J B  
Rinfret, J O  
Rioux, Narcisse  
Roberge, Amédée  
Roberge, F B  
Roberge, L A  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs Isidore  
Robitaille, L A  
Robitaille, O Dr  
Rochette, L A  
Ross, Hon J J  
Rouillard, Eugène  
Rouleau, Fortunat, M P  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, E Dr  
Rousseau, H B  
Roy, F E Dr  
Roy, George  
Roy, Hon D, décédé pendant  
l'année  
Roy, Thomas Etienne

**S**

St George, Alfred E de, Dr

Sheyhn, Joseph, M P P  
Simard, L J A Dr  
Sirois, L P  
Stafford, Lawrence  
Suzor, C T

**T**

Taché, E E  
Talbot, Aimé  
Tardivel, J M  
Tardivel, Jules P  
Tarte, (sraël, M P P  
Taschereau, Hon Juge J T  
Tessier, Cyrille  
Tessier, Félix  
Tessier, Jules  
Tessier, Ulric, jnr  
Tessier, Hon U J, J C B R  
Têtu, Rév D H  
Têtu, Laurent  
Théberge, George  
Thibaudeau, Hon Isidore  
Tousignant, J O  
Toussaint, F X  
Trudelle, Charles  
Trudelle, Edouard  
Turcot, Edwin Dr  
Turcotte, H A  
Turcotte, Nazaire  
Turgeon, Louis  
Turgeon, Pierre Louis

**V**

Vaillancourt, Alph  
Vallée, Arthur Dr  
Vallée, Charles  
Vallée, L P  
Vallerand, F O  
Vandry, Jos, jnr  
Vandry, Zéphirin  
Varin, Arthur  
Venner, T A Dr  
Verret Hector  
Verret, Barthelemy  
Vézina, Adolphe  
Vézina, George  
Vézina, J B  
Vézina, Ludger

**Membres Correspondants.**

**A L'ÉTRANGER.**

**FLAMENT, M. Ernest**..... Fourmies, Nord (France).

**AU CANADA.**

**BEAUDRY, M. Jos. Ubalde** ..... Beauharnois.  
**BENOIT, M. Alphonse** ..... Ottawa.  
**BENOIT, M. Samuel** ..... “  
**BONPART, M. A. de** ..... Montréal.  
**BOUCHER DE LA BRUÈRE, Hon. P., M. C. L.**..... St. Hyacinthe.  
**CANNON, M. Lawrence**..... Arthabaskaville.  
**CHANDONNET, M. l'abbé T. A.** ..... Montréal.  
**DAVID, M. L. O** ..... “  
**DECAZES, M. Paul**..... Québec.  
**DRAPEAU, M. Stanislas** .. Ottawa.  
**GARNEAU, M. Alfred** ..... “  
**LAFRANCE, M. P.**..... Sherbrooke.  
**LAPERRIÈRE, M. Augustin** ..... Ottawa.  
**LUSIGNAN, M. Alphonse**..... “  
**PANET, Honorable Eugène**..... “  
**PROVANCHER, M. J. N** ..... Montréal.  
**PROVANCHER, M. l'abbé L.**..... St. Félix du Cap-Rouge.  
**ST. CYR, M. D. N., M. P. P.**..... Champlain.  
**SOLTE, M. Benjamin** ..... Ottawa.  
**TASSÉ, M. Joseph, M. P** ..... “

---

**Membres Honoraires.**

**A L'ÉTRANGER.**

<b>BARBARO, M. le Marquis Ramiro</b> .....	Rome (Italie).
<b>BONNECHOSE, M. Charles de</b> .....	Paris (France).
<b>FOUCAULT, Comte de</b> .....	Paris (France).
<b>FRARY, M. Raoul</b> .....	“ “
<b>GAILLARDET, M. Frédéric</b> .....	“ “
<b>JANNET, M. Claudio</b> .....	“ “
<b>JOVE, Excmo. Sr. Placido de, Vizconde</b> de Campo-Grande .....	Madrid (Espagne).
<b>JOVELLAB, Excmo. Sr. D. Joaquin</b> .....	“ “
<b>LEPLAY, M. F.</b> .....	Paris (France).
<b>LETOY, M. Alphonse</b> .....	Liège (Belgique).
<b>MALLET, M. Edmond</b> .....	Washington. D. C. (E. U.).
<b>MARTINEZ DE CAMPOS, Excmo. Sr. D. A.</b> .....	Madrid (Espagne).
<b>MORET, Excmo. Sr. D. Segismundo</b> .....	“ “
<b>O'REILLY, abbé Bernard, L. D.</b> .....	New York (E.-U.).
<b>PALACIO, Excmo. Sr. D. Manuel del</b> .....	Madrid (Espagne).
<b>P'RENDERGAST, Ilmo. Sr. D. Jacobo</b> .....	“ “
<b>HAMEAU, M. E.</b> .....	Paris (France).
<b>SAGASTA, Excmo. Sr. D. Praxedes Mateo</b> .....	Madrid (Espagne).
<b>SILVELA, Excmo. Sr. D. Manuel</b> .....	“ “
<b>TORENO, Excmo. Sr. Conde de</b> .....	“ “

**AU CANADA.**

<b>BABY, Honorable L. F. G., J. C. S.</b> .....	Joliette.
<b>BOIS, abbé L. E.</b> .....	Maskinongé.
<b>CARON, Honorable L. B., J. C. S.</b> .....	Québec.
<b>CAUCHON, Honorable Joseph, Lieutenant-Gouver-</b> neur de Manitoba .....	Winnipeg.
<b>CHAUVEAU, Honorable P. J. O., ancien ministre</b> .....	Montreal.
<b>FOURNIER, Honorable T., Juge de la Cour Suprême</b> .....	Ottawa.
<b>GÉRIN-LAJOIE, M. A.</b> .....	“
<b>HOWELLS, Honorable W. C., Consul des Etats-Unis</b> .....	Toronto.
<b>LEFAIVRE, M. Albert, Consul Général de France</b> .....	Québec.
<b>MORFON, R. P. A. L., des Frères Prêcheurs.</b> .....	St Hyacinthe.
<b>PELLETIER, Honorable C. A. P., ancien ministre,</b> Sénateur .....	Québec.
<b>PLAMONDON, Honorable M. A., Juge de la Cour</b> Supérieure .....	Arthabaskaville.
<b>PREMIO-RÉAL, Ilmo. Sr. Conde de, Consul Général</b> d'Espagne en Canada .....	Québec.
<b>RAYMOND, Mgr. J. S., Vicaire Général</b> .....	St. Hyacinthe.
<b>ROUTHIER, Honorable A. B., J. C. S.</b> .....	Québec.
<b>TACHÉ, J. C., M. D.</b> .....	Ottawa.
<b>TASCHEREAU, Honorable Henri T., J. C. S.</b> .....	Fraserville.
<b>VERREAU, abbé H.</b> .....	Montréal.

## TABLE DES MATIÈRES.

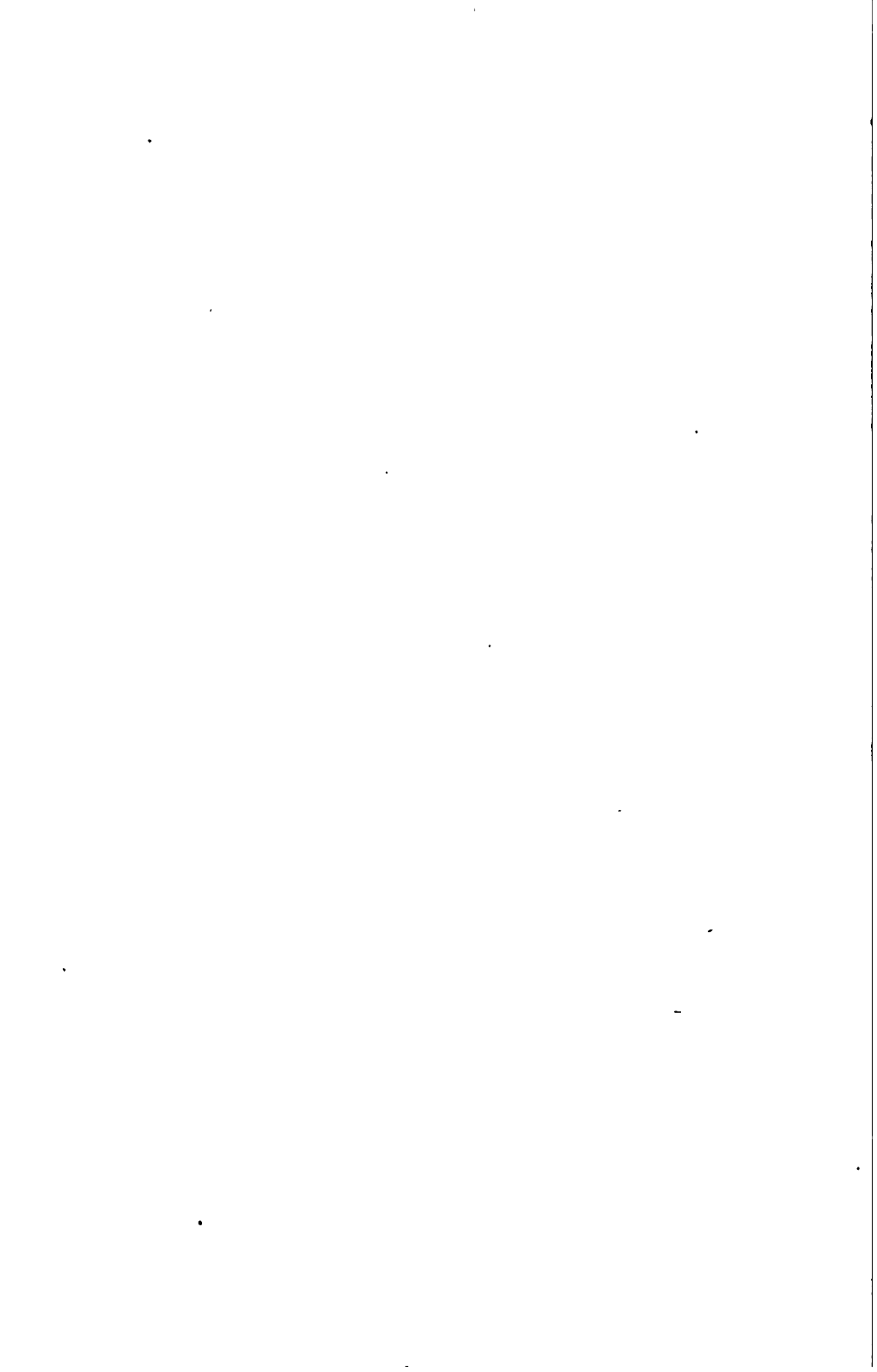
---

	PAGE.
PREMIÈRE ADMINISTRATION DE FRONTENAC, par M. T. P. Bédard,	
1 <sup>re</sup> conférence.....	1
2 <sup>e</sup> conférence.....	21
LA CHARITÉ CATHOLIQUE A QUÉBEC, par M. Ernest Myrand.....	47
L'ÉGLISE, LE PROGRÈS ET LA CIVILISATION, conférence par M. l'abbé L. N. Bégin.....	97
ADRESSE PRÉSENTÉE A MGR C. F. CAZEAU par l'Institut Canadien de Québec.....	118
RÉPONSE DE MGR CAZEAU.....	120

---

### APPENDICE.

Officiers et directeurs de l'Institut pour l'année 1880-1881.....	121
Rapport du bureau de direction.....	122
Rapport du bibliothécaire.....	124
Rapport du trésorier.....	125
Don du gouvernement français.....	126
Dons faits à la bibliothèque.....	127
Liste des volumes achetés pendant l'année.....	129
Revue et journaux reçus à l'Institut.....	133
Anciens présidents de l'Institut.....	134
Liste des membres actifs.....	135
Liste des membres correspondants.....	139
Liste des membres honoraires.....	140



# ANNUAIRE

DE

# L'INSTITUT CANADIEN

DE QUÉBEC

1881

---

N° 8

---

## SOMMAIRE.

Seconde administration de Frontenac, par M. T. P. BÉDARD.

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal,  
par M. H. J. J. B. CHOUINARD.

Appendice.



QUÉBEC  
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTE ET C<sup>o</sup>

1881





Pom. Lang.  
Ducharme  
6-21-44  
50569

## AVANT-PROPOS.

L'année 1881 marquera dans les annales de l'Institut Canadien de Québec à cause des événements importants qu'elle a vus s'accomplir.

Le rapport annuel des Directeurs constatera d'abord que nos finances sont en bon état, et que le chiffre de nos membres s'est maintenu, avec une tendance à l'accroissement. Le gouvernement de la Province de Québec a porté à six cents piastres l'octroi annuel qui nous est voté depuis plusieurs années. Nous avons reçu du gouvernement français, une nouvelle concession de livres précieux. Comme les années passées, nous avons pu convier à de belles et nombreuses conférences l'auditoire d'élite dont le suffrage bienveillant et distingué est acquis aux séances littéraires de l'Institut.

Nous avons publié dans le cours de l'été dernier un catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs des cinq mille volumes dont se compose notre bibliothèque. Ce travail considérable, extrêmement bien fait, que nous devons à notre laborieux bibliothécaire, M. P. J. Jolicœur, n'est que le prélude à un catalogue raisonné par ordre de matières.

Enfin, pour comble de bonheur, nous avons résolu le problème difficile, et depuis si longtemps posé, de l'achat d'un immeuble pour l'Institut. Cette acquisition, faite dans les meilleures conditions possibles, va nous permettre de donner un développement considérable à

nos travaux, et d'assurer à nos membres des avantages supérieurs à ceux que nous avons pu leur procurer jusqu'à présent.

Aussi, en présentant à nos membres et au public cet annuaire, le huitième de la série, nous offrons à tous ceux qui nous ont aidé dans nos travaux l'expression de notre plus vive reconnaissance, et nous espérons que rien ne viendra entraver les progrès toujours croissants de l'Institut.

Voici la liste des conférences données à l'Institut depuis le dernier annuaire :

*Le pouvoir temporel des Papes*, conférence par M. l'abbé BRUCHÉSI, 10 février 1881.

*Notion de la liberté chrétienne*, conférence par M. J. E. PRINCE, 17 février 1881.

*Aperçu sur le Surnaturel*, conférence par le Docteur DEGUISE, 2 mars 1881.

*Deuxième administration de Frontenac*, conférence par M. T. P. BÉDARD, 26 mars 1881.

*Les Sciences occultes : Cartomancie ; Sorcellerie*, conférence par le Docteur DEGUISE, 6 avril 1881.

*Etude historique sur De Maisonneuve*, conférence par M. H. J. J. B. CHOUINARD, 14 décembre 1881.

*Classiques et Romantiques*, conférence par M. T. C. CHA-PAIS, 23 décembre 1881.

## DEUXIÈME ADMINISTRATION

DU

# COMTE DE FRONTENAC

(1689-1698)

---

CONFÉRENCE

PAR M. T. P. BÉDARD

Pour arriver à la seconde et dernière administration du comte de Frontenac, il nous faut franchir sept années, et omettre celles du chevalier Lefebvre de la Barre et du marquis de Denonville qui, de 1682 à 1689, présidèrent aux destinées de la Nouvelle-France, mon intention étant de compléter mon étude historique sur Frontenac et son temps, étude commencée l'année dernière. Dans cette dernière partie j'omettrai, comme je l'ai fait jusqu'ici, de parler des guerres, de raconter les combats, ce qui n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé, lequel se borne à l'histoire administrative, judiciaire et sociale de la colonie.

Dès 1688, Louis XIV avait résolu de rappeler le marquis de Denonville ; une suite de revers de fortune et de défaites, essuyés par ce gouverneur, l'avait amené à cette détermination ; ce ne fut cependant qu'en mai 1688 qu'il fut réellement rappelé.

Mais auparavant il avait fallu lui trouver un successeur ; là était la difficulté, car, si d'un côté la position était peu tentante, d'un autre côté il fallait trouver un homme d'énergie, de capacité militaire et de mérite pour relever la colonie qui était sur le bord de la ruine. Un jour, dans une de ces fastueuses réunions qui avaient lieu à Versailles trois fois par semaine, le comte de Frontenac se trouvait devant le roi. Depuis qu'il avait été rappelé, il avait toujours vécu à la cour, pauvre et besoigneux, sans avoir reçu aucune faveur, excepté une gratification de 3,500 francs en 1685 ; mais il avait des amis influents et une femme intrigante qui, bien qu'elle ne voulut pas vivre avec lui, était toujours disposée à le servir. Le roi connaissait son mérite aussi bien que ses fautes, et, dans l'état désespéré où se trouvait la colonie, il en était venu, ses amis aidant, à la résolution de lui en confier de nouveau l'administration que, pour d'excellentes raisons, il lui avait enlevée sept ans auparavant ; il lui dit donc que dans sa croyance les accusations formulées contre lui étaient sans fondement. Je vous envoie de nouveau en Canada, ajouta-t-il, où je suis sûr que vous me servirez aussi bien que vous l'avez déjà fait, et je ne vous demande rien de plus.

« Pour un vieillard de 70 ans, cet ordre n'était pas des plus agréables. Seul et sans appui, car le roi, avec l'Europe coalisée contre lui, ne pourrait pas lui donner des nouvelles troupes, de plus il lui fallait rendre à la colonie l'espérance et le courage, et combattre deux ennemis avec des forces qui avaient été insuffisantes contre un seul (1). »

Mais l'audacieux comte avait confiance en lui-même, il entreprit la tâche qui lui était confiée, reçut ses instructions le 15 juin, prit congé de son royal maître et s'embarqua à la Rochelle, mais ce ne fut qu'après

(1) Parkman : *Frontenac and New-France under Louis XIV*

une traversée de 82 jours qu'il arriva à Québec, le 15 octobre 1689. « Il débarqua, dit La Hontan, le même jour, à 8 heures du soir. Le Conseil Souverain, escorté des habitants sous les armes, fut le recevoir à la descente du vaisseau, et comme le port et la ville étaient également illuminés de flambeaux, de lanternes et de lampes, cela formait un jour artificiel fort agréable à voir. M. de Frontenac marcha en pompe jusqu'à son palais où il fut salué de trois décharges de canon et de mousqueterie, et chacun s'empessa de marquer, par d'autres réjouissances, le sensible plaisir que le retour de ce seigneur causait au public. Le lendemain, M. de Frontenac se rendit à la grande église où l'on chanta le *Te Deum*; ces réjouissances augmentèrent pendant 5 jours de suite. »

J'ai dit que la colonie avait subi une suite d'échecs; ils s'étaient terminés par l'invasion des Iroquois et le terrible massacre de Lachine, qui avait eu lieu le 5 août précédent; aussi Frontenac, cinq jours après son arrivée, monta à Montréal avec un détachement d'habitants pour aller au secours de la population épouvantée de l'île de Montréal. « Il serait difficile, » écrivait-il au ministre quelques jours après, « de vous représenter la consternation générale que je trouvais parmi les peuples, et l'abattement qui était dans les troupes. Les premiers n'étaient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue de voir à leurs portes, brûler toutes les granges et les maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays, dans le canton qu'on appelle la Chine, enlever plus de six vingts personnes tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de 200 dont ils avaient cassé la tête aux uns, brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants, et fait des cruautés inouïes et sans exemple. »

« J'ai appris, » continuait le gouverneur, « qu'il était descendu cette année par la rivière des Outaouais pour plus de 800,000 livres de castor et de pelleteries que les Iroquois auraient pris facilement avec tous les hommes s'ils avaient songé à aller de ce côté-là. »

Après avoir dit qu'il allait tenter un effort pour entrer en négociation avec les Iroquois afin d'obtenir

la paix, il ajoutait en terminant sa lettre : « J'espère que vous me ferez la justice de ne me pas imputer les suites fâcheuses qui pourraient arriver, puisque vous n'avez jamais cru que je pusse faire des miracles, et qu'il en faut presque un pour faire la paix, et un autre encore plus grand pour soutenir la guerre sans de nombreux secours. »

Cependant plus de trois mois s'étaient écoulés depuis son arrivée, et Frontenac n'avait pas encore fait son apparition au Conseil, quoiqu'il y eut été invité plusieurs fois. Cela ne laissait pas que d'intriguer les conseillers et, entre autre, de Villeray, son ancien ennemi, et Dauteuil, procureur-général, fils de celui que le comte avait si terriblement persécuté, pendant sa première administration. Ce dernier, d'après un arrêt du Conseil, prit l'initiative pour entrer en rapport avec le gouverneur. Il alla le visiter au château, et lui demanda quelle pourrait être son intention, et ce qu'il désirerait qu'il fut fait lorsqu'il viendrait prendre sa place au Conseil.

Le Conseil sait ce qu'il a à faire, répondit le gouverneur, et lorsque le service du roi m'y appellera je m'y trouverai.

Cette sèche réponse embarrassa fort les conseillers. Que faire ? Chacun émit son opinion ; enfin on décida de députer auprès de lui de Villeray, Damours, Dupont et Depeiras pour l'inviter à venir prendre sa place au Conseil ; en même temps il fut entendu qu'on écrirait au roi pour savoir quel cérémonial observer en pareil cas. Ceci se passait le 20 février. Le 27, la députation se rendit chez le gouverneur, et lui fit un beau discours, plein de politesse et d'obséquiosité dans lequel, après l'avoir invité à venir prendre sa place, elle le pria d'en fixer le jour, et de lui dire les vues qu'il pourrait avoir sur la manière dont il voulait être reçu, que le Conseil était disposé à lui rendre avec plaisir tout ce qu'il lui devait de respect et de déférence.

« J'ai lieu de m'étonner, » répondit le gouverneur, « de l'oubli du Conseil quant à la manière dont je dois être reçu, c'est à la compagnie à m'en faire la proposition. »

Sur cette réponse, le Conseil décida que quand le

gouverneur viendrait siéger, quatre conseillers iraient le recevoir au haut du degré du palais pour l'introduire dans la chambre. Le gouverneur ne fut pas satisfait. « Ce n'est pas, » dit-il, « la manière dont les cours souveraines en usent en pareil cas ; au surplus informez vous-en de Mgr l'évêque.

Mgr de Saint-Vallier, interrogé par l'intendant, répondit qu'il n'en savait rien, et qu'il priait le Conseil de le dispenser de siéger. On fit au gouverneur une autre proposition, c'était que quatre conseillers iraient le prendre au château pour l'accompagner jusqu'au palais de l'intendant, situé au Palais, et où le Conseil tenait ses séances, et si cela ne lui agréait pas qu'il voulut bien déterminer lui-même ce qu'il désirait qui fut fait pour sa réception. Avant de répondre, Frontenac voulut voir ce qu'on avait écrit à ce sujet au roi, ce qui lui fut communiqué par de Villeray. Enfin, le 6 mars, Frontenac, flatté de l'extrême condescendance du conseil à son égard, fit à de Villeray la réponse bienveillante et sarcastique qui suit : « Par ce que j'ai vu de la dernière délibération, j'ai reconnu avec plaisir que la compagnie conservait la considération qu'elle a pour mon caractère et pour ma personne ; elle peut-être assurée qu'encore qu'elle m'a fait des propositions au-delà de ce qu'elle aurait dû faire pour ma réception, je ne les aurais pas acceptées. Je reçois l'offre qu'elle m'a faite sur ma réception au Conseil pour la première fois, et quand j'irai dans la suite je serai content que deux des Messieurs viennent me recevoir au haut du degré du palais. Je vous remercie en général et en particulier ; au reste je ne crois pas y aller qu'après Pâques. »

Ainsi, comme le dit si bien M. Parkman, le Conseil était maté. Pendant quatre lundis consécutifs, il avait forcé les premiers dignitaires de la colonie à aller en députation auprès de lui, à monter et à descendre la côte, du palais de l'intendant au château Saint-Louis, et du château au palais, lorsque lui-même ne faisait pas un pas. Un spectateur désintéressé n'aurait pas manqué de saisir le comique de la situation, mais le conseil n'en ressentait que les vexations. Frontenac avait gagné son point, l'ennemi s'était rendu sans condition.

Nous sommes en 1690, année mémorable s'il en fut

dans notre histoire, car c'est dans l'automne de cette année qu'eut lieu le fameux siège de Québec, par les Anglais commandés par l'amiral Phips, et si j'éprouve un regret d'avoir restreint le cadre de ces études historiques, c'est bien dans cette circonstance où il m'eut été si agréable de raconter les événements de ce siège, d'exalter le dévouement des habitants, la vaillance de nos troupes, de dire les ruses employées pour tromper l'ennemi, la hautaine mais noble réponse de Frontenac à la sommation de l'amiral anglais; mais il faut me renfermer dans les limites de mon sujet, et je me contente de dire qu'après la défaite et la fuite de la flotte anglaise, il y eut à Québec de grandes réjouissances, Au sein de cette population pieuse et reconnaissante Dieu ne fut pas oublié. Il y eut chant du *Te Deum* et procession. Voici le compte-rendu que l'on trouve de cette démonstration religieuse dans les registres du Conseil :

« Partis du palais de l'intendant, le 5 novembre, à deux heures de la relevée, Messieurs du Conseil se sont rendus à l'église paroissiale et ont assisté au *Te Deum* auquel officiait Monsieur l'évêque, pendant quoi aurait été apporté au chœur pour y être arborés deux drapeaux gagnés aux victoires remportées sur les Anglais, l'un à la Nouvelle-Angleterre pendant le cours de l'hiver dernier, et l'autre au mois d'octobre dernier sur l'armée des Anglais, venus devant cette ville de Québec pour l'assiéger et soumettre ce pays à l'obéissance du prince d'Orange, usurpateur de la couronne d'Angleterre sur Jacques second. Ce fait, Messieurs ont assisté à la procession qui a été faite aux églises des Religieuses Ursulines, des Pères Jésuites et des Religieuses hospitalières pour rendre grâce à Dieu des victoires que les sujets de Sa Majesté ont remportées sur nos ennemis, par la faveur de la sainte Vierge et de saint Joseph, auxquels l'événement en était recommandé par des prières publiques. »

Une fête fut instituée sous le nom de Notre-Dame de-la-Victoire et l'église de la Basse-Ville, commencée depuis quelques années, fut destinée à être un monument de la protection du Ciel. « Si (1) l'on avait

(1) Ferland : *Histoire du Canada*, II, 230.



échappé aux désastres de la guerre, on se trouvait, au commencement de l'hiver, menacé des horreurs de la famine. Les attaques des Iroquois avaient à peine permis de s'occuper des semailles, aussi la récolte fut presque nulle. Les provisions n'avaient pas été ménagées durant les voyages qu'il avait fallu faire en temps de guerre.»

« Quelques jours après le départ des Anglais, le comte de Frontenac et l'intendant de Champigny résolurent de disperser les troupes dans toutes les côtes, et obligèrent les habitants de les nourrir pour 3 sols par jour, et cependant le blé valait 15 francs le minot, et toutes les autres choses à proportion. Cette charge fut acceptée non seulement sans murmurer, mais même avec joie. Ces bonnes dispositions, le zèle que tous avaient montré pendant le cours de l'été, les sacrifices qu'ils avaient faits pour repousser l'ennemi furent honorables pour le pays, et afin de lui témoigner sa satisfaction, Louis XIV fit frapper une médaille commémorative destinée à perpétuer le souvenir de la délivrance de Québec.»

Je viens de mentionner le nom de l'intendant, c'était alors Jean Bochart, chevalier, sieur de Champigny, et c'était en 1686 qu'il était venu en Canada comme successeur de l'intendant Demeulles. Il appartenait à une illustre famille de robe, et sa femme, née Marie-Magdeleine Chaspoux, avait reçu une excellente éducation et était d'une distinction parfaite. Dans les instructions qui avaient été données à Frontenac, le roi, se rappelant les démêlés qu'il avait eus avec Duchesneau, lors de sa première administration, lui recommandait de vivre en bonne intelligence avec de Champigny. Frontenac s'attacha en effet, à cette recommandation et, le 30 avril 1690, il écrivait au ministre de Pontchartrain : « Il n'y a rien que je ne fasse pour vivre dans l'union avec lui (l'intendant) et bonne correspondance que vous me recommandez. Je garde la même conduite avec M. l'évêque, et j'apporterai tous mes soins pour qu'ils n'ayent jamais à se plaindre de moi. »

Quant à l'évêque de Québec, c'était Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevrières de Saint-Vallier. Il était

né à Grenoble, le 14 novembre 1653 ; son grand-père, Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier, avait été un ligueur modéré sous Henri IV, et avait occupé plusieurs postes diplomatiques. Ayant perdu sa femme encore jeune, il entra dans les ordres et fut quelques années après nommé évêque de Grenoble. De son mariage il avait eu deux fils, Alphonse, qui fut évêque-coadjuteur et son successeur, et Jean, qui devint président du parlement de Grenoble, et qui fut le père du second évêque de Québec.

Depuis longtemps Mgr de Laval désirait se démettre de son diocèse, tant à cause de son grand âge, qu'à cause de différentes vexations qu'il avait à subir de la part du ministre de France, le marquis de Seignelay.

M. Dudouyt, son grand-vicaire, étant en France en 1684, l'évêque lui écrivit de faire sans bruit quelques recherches, et de tâcher de lui trouver un sujet propre à le remplacer ; dans une lettre en date du 28 mars 1684, le grand vicaire lui annonce qu'il a consulté le P. Le Valois et M. Tronson, et qu'il croit avoir trouvé dans l'abbé de Saint-Vallier l'homme qu'il lui faut. Cette lettre renferme un portrait de l'ecclésiastique qui est proposé pour l'épiscopat, et détaille les raisons pour et contre son élection. Mgr de Laval crut qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, et alla lui-même presser cette affaire ; l'abbé de Saint-Vallier fut agréé par le roi pour lui succéder ; à cette époque il était aumônier de Louis XIV. C'était, dit Ferland, un ecclésiastique d'une grande piété et d'un zèle fort ardent. Il fut donc agréé, mais, avant de recevoir la dignité épiscopale, l'abbé de Saint-Vallier voulut visiter son futur diocèse en qualité de vicaire-général de l'évêque de Québec, ce qu'il fit en 1685 et 86. A son retour, il publia une relation de son voyage et le résultat de ses observations, sous le titre de « Etat présent de l'Eglise de la colonie française de la Nouvelle-France. » Il fut sacré évêque à Paris dans l'église de Saint-Sulpice, le 25 janvier 1688, et Louis XIV lui fit prêter serment de fidélité dans la chapelle du château de Versailles, après la messe, le 13 février suivant. Pour la prestation de ce serment, il lui fallut payer 33 francs « à cause du temporel de son évêché, dit le trésorier des aumônes

royales, icelle somme à moi donnée pour les fins de ma charge, même pour aider à marier les pauvres filles. »

A l'époque que nous étudions, les gouverneurs particuliers étaient, à Montréal, le brave et brillant chevalier Hector de Callières, aux Trois-Rivières, M. de Ramsay. Ce dernier, à la mort de son prédécesseur, Gautier de Varennes, demanda et obtint du roi, pour sa veuve qui était très pauvre, une gratification de 3,000 livres, qui furent placées sur la tête de ses nombreux enfants.

J'ai dit que le gouverneur et l'intendant s'entendaient assez bien, cependant il était resté chez le premier un vieux levain de domination, un désir de prééminence qui le faisait regimber contre l'espèce d'égalité qui paraissait dans quelques circonstances entre lui et l'intendant; c'est ce qui appert par l'extrait suivant d'une lettre de Champigny, en date du 10 mai 1691 : « Messieurs du Conseil vous supplient de vouloir régler de quelle manière vous souhaitez que le Conseil marche en corps dans les processions. Il a été ordonné par un règlement du roi, du 31 mai 1686, que l'intendant irait à la gauche du gouverneur, ce qui s'est fait du temps du marquis de Denonville, et les conseillers marcheraient après, deux à deux. M. de Frontenac a fait difficulté d'exécuter ce règlement, il veut marcher seul, à la tête, cela a empêché le Conseil d'aller aux processions. » Dans la même lettre, Champigny dit : « qu'en novembre de l'année précédente il a, conjointement avec le gouverneur, tiré pour 87,000 livres de lettres-de-change en France, et qu'en outre ils ont été obligés, cette année 1691, d'émettre une monnaie de cartes pour satisfaire à toutes les dépenses. » C'est donc Champigny qui le premier émit cette monnaie dont plus tard, et notamment pendant les dernières années de la domination française, on fit un si grand usage. »

« Plusieurs personnes, ajoute en terminant le sage intendant, m'ont fait solliciter de vous supplier de leur accorder des titres de noblesse, mais quoiqu'il y en ait qui les méritent, je ne saurais vous faire cette demande à cause de leur pauvreté et que les nobles sont à charge en ce pays. »

Dans l'état de détresse où se trouvait la colonie et

en particulier Québec et ses environs, on peut se figurer combien grande fut la joie des québecquois, quand vers le milieu de juin ils virent entrer dans le port le navire *Bonaventure*, chargé de provisions qu'envoyait ici le ministre de Pontchartrain ; cela rendit le courage aux habitants, qui, cette année, se livrèrent avec un zèle ardent à la culture des terres. Ce vaisseau s'en retourna en France chargé de 5 mâts, de 300 planches et de beaucoup de pièces de bordage que l'intendant avait fait faire à la Malbaie, sur la propriété d'un nommé Hazeur ; c'était la troisième fois qu'on envoyait ainsi des bois du Canada en France, mais il ne paraît pas que ce commerce ait pris une grande extension pendant le XVII<sup>e</sup> siècle.

Cependant le comte de Frontenac avait vu ses efforts pour obtenir la paix avec les Iroquois couronnés de succès, mais il ressentait le poids de l'âge et l'affaiblissement de ses forces, ce qui lui faisait désirer une position plus tranquille et plus en rapport avec les services qu'il avait rendus. « Je dois être assez mortifié, écrivait-il au ministre, de voir tant de personnes au-dessus de ma tête qui n'ont pas plus rendu de services que moi, et qui n'y ont pas mangé tout leur bien comme j'ai fait du mien. Un poste un peu plus solide et plus tranquille que celui du Canada me conviendra bientôt, et si je puis être assuré de votre protection je ne désespérerai pas. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, que ma femme et mes amis vous en rafraichissent de temps en temps la mémoire. » Dans la même lettre, en annonçant le départ de Mgr de Saint Vallier pour la France, il écrit : « M. l'évêque est parti d'ici fort brouillé avec l'ancien évêque et le séminaire de Québec dans la pensée de faire régler en France tous leurs différends. Je n'ai point eu beaucoup de détails, mais par le peu que j'en ai pu savoir, il paraît qu'il y a des gens ici qui n'ont pas plus d'envie de voir l'autorité d'un évêque bien établie, que celle d'un gouverneur, et que la condition d'un évêque serait fort méchante s'il n'avait pas plus de pouvoir qu'ils le prétendent sur les ecclésiastiques du séminaire, qui est établi d'une manière fort singulière et extraordinaire. » Nous verrons plus loin quels étaient ces difficultés dont l'évêque allait demander la solution à l'autorité royale.

Un malheur n'arrive jamais seul, dit un proverbe ; s'il fut une époque dans notre histoire où ce proverbe se vérifia, c'est bien dans celle qui nous occupe. Après avoir essuyé les désastres de la guerre, enduré les souffrances et les privations de la disette de vivres, la colonie commençait, en 1692, à renaitre à l'espérance, la paix régnait dans le pays, les moissons avaient une apparence superbe, lorsqu'un fléau terrible faillit tout perdre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Histoire des Ursulines*, et ce que l'on constate par les documents officiels : « Ce fléau, » dit la pieuse annaliste, était une multitude de chenilles si prodigieuse qu'elles ont en moins de rien dévoré tous les foin et l'herbage, détruit ensuite le blé-d'Inde et l'avoine, tellement que la ruine entière des grains paraissait inévitable. Elles eussent tout consumé si Dieu, fléchi par les vœux et les prières de son peuple, n'eut apaisé sa colère et usé envers nous de sa grande miséricorde, en faisant périr ces insectes à la suite d'une procession solennelle où l'on porta les saintes reliques. Du moment que cette procession fut rentrée dans l'église, on vit sortir des champs toute cette vermine et en telle quantité que les chemins en étaient couverts d'un demi-pied d'épais. Ces insectes faisaient en marchant une espèce de bruit qui s'entendait assez loin, et allaient se jeter dans le fleuve ou dans les ruisseaux ou mouraient sur les grands chemins. »

C'est peut-être à tort que j'ai accusé Frontenac d'avoir été hostile au clergé et en particulier aux Jésuites, car il rend à tous le plus beau témoignage, en faisant cependant une réserve à propos de l'exagération de leur zèle. « Les ecclésiastiques sont tous, sans exception, » écrit-il, « remplis de vertu et de piété, et si leur zèle n'était pas si véhément et était un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent pour en venir à bout de moyens si extraordinaires et si peu usités dans le royaume qu'ils rebutent la plupart des gens, et c'est en quoi je leur dis quelquefois mon sentiment avec franchise, et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant très souvent des plaintes de

chercher les pauvres nonteux et misérables, d'un directeur des pauvres, chargé de constater l'état de pauvreté véritable de ceux qui voudraient avoir des secours, de procurer du travail à ceux qui étaient en état de travailler. Ces bureaux devaient être soutenus par la charité publique, sous forme de dons, de quêtes publiques, de troncs placés dans les églises. Deux dames devaient être chargées de quêter tous les mois chez les particuliers, avec instruction de ne presser personne et de recevoir tout ce qui leur serait donné, ayant pour cela quelqu'un qui les suivait avec un panier pour recevoir les charités. Les premiers administrateurs de ce bureau des pauvres à Québec furent, outre le curé, le procureur-général Dauteuil, directeur, Paul Dupuis, son substitut en la prévôté, trésorier, et Peuvret de Mesnu, secrétaire.

Ainsi donc, à ses débuts l'hôpital-général ne fut qu'une transformation du bureau des pauvres à Québec, et n'eut pas alors le caractère exclusivement religieux qu'il prit ensuite. Peu après son arrivée à Québec, c'est à dire, le 9 décembre 1692, Mgr de Saint-Vallier fit enregistrer au Conseil ses lettres d'établissement de l'hôpital, puis il fit, avec les récollets, un arrangement par lequel ils lui cédèrent leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, l'évêque leur permit en même temps de venir s'établir à la haute-ville. Le soin du nouvel hôpital fut confié à quelques religieuses de l'hôtel-Dieu qui en prirent possession au commencement d'avril 1693.

« Montréal (1) vit aussi vers ce temps quelques-uns de ses citoyens s'unir ensemble pour fonder un établissement du même genre. En 1692, le sieur Charon offrit sa fortune qui était considérable pour la fondation d'un hôpital général; c'était un homme pieux, d'une ardente charité, mais un peu excentrique. Plusieurs personnes animées du même esprit se joignirent à lui, consacrèrent leurs biens à la bonne œuvre, et se dévouèrent elles-mêmes au service des pauvres. Le plus zélé aussi bien que le plus constant des associés de Charon fut Pierre Leber, père de la célèbre recluse,

(1) Ferland : *Histoire du Canada*, II page 267.

mademoiselle Jeanne Leber ; sur la demande de l'évêque de Québec, du gouverneur et de l'intendant, le roi approuva en 1694, cette institution qui reçut le nom de *Frères hospitaliers de Saint-Joseph-de-la-Croix* pour le soin des pauvres vieillards et enfants, tant français que sauvages.»

La question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages était toujours une cause de discorde entre les pouvoirs religieux et civil ; les personnes qui n'étaient pas engagées dans ce commerce s'y opposaient fortement. Pendant les années 1692 et 1693 plusieurs mémoires furent présentés au roi à ce sujet. J'ai en ma possession différentes attestations qui énumèrent les désordres et les conséquences de ce trafic, je vais en donner seulement quelques extraits, car il y a des détails qui sont tellement épouvantables, tellement ignobles, qu'ils ne peuvent être déceimment racontés.

« J'ai, dit Du Lhut, le fameux coureur de bois, demeuré pendant dix ans au milieu des sauvages..... pendant lequel temps je n'ai jamais vu traiter de l'eau-de-vie, qu'il en soit arrivé de grands désordres jusqu'à voir le père tuer son fils, le fils jeter sa mère dans le feu ; et je soutiens que, moralement parlant, il est impossible de traiter de l'eau-de-vie dans les bois sans s'exposer à tomber dans ces malheurs. »

Un autre témoin raconte que les sauvages, étant revenus de la foire de pelleteries de Montréal, avec plus de 100 barils d'eau-de-vie, les Outaouais et les Hurons passèrent six semaines en orgie. Il était convenu entre eux que ceux d'une nation s'enivreraient un jour et les autres le lendemain, ainsi chaque jour les cabanes retentissaient du bruit et des hurlements horribles des ivrognes qui se battaient, se blessaient, se tuaient et commettaient toutes sortes d'infamies. Par l'abus des boissons fortes, une nation, celle des Algonquins, s'était presque entièrement éteinte.

Mais il y a plus, les sauvages eux-mêmes, quand ils étaient revenus à leur bon sens, se plaignaient que cette sorte de commerce n'était que le prétexte dont on se servait pour les piller et avoir, pour quelques verres d'eau-de-vie, leurs castors, leurs fusils et les autres choses nécessaires, et ils ajoutaient que si le gouverneur,

l'évêque et les missionnaires permettaient qu'on leur en apportât davantage, c'est qu'ils agissaient de concert avec les marchands. « Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, dit encore un autre témoin, quoique protestants, ont si bien reconnu le grand désordre de ces boissons qu'ils firent il y a quelques années une ordonnance par laquelle ils défendaient, sous des peines très grandes, aux Anglais de leur colonie, de distribuer aucune boisson aux sauvages qui pendant leur ivresse les blessaient et les tuaient aussi bien que leurs bestiaux. » « Ainsi, dit Ferland, se continuait dans la colonie cette longue contestation qui menaçait de durer encore longtemps, car si d'un côté les ecclésiastiques s'opposaient à la vente des boissons enivrantes aux sauvages, de l'autre, les autorités civiles comprenaient autrement leurs devoirs. »

En 1693, Louis XIV jugea à propos d'établir une justice royale à Montréal, au lieu de la justice seigneuriale des Sulpiciens qui existait auparavant ; le premier juge qui reçut une commission royale, fut Charles Juchereau sieur de Beaumarchais, gendre de l'ancien juge seigneurial Migeon de Bransac ; Alexis Fleury d'Eschambault, fut nommé procureur-général.

Bien que plusieurs seigneurs eussent le droit, par les titres de concession, d'exercer la haute justice, c'est-à-dire de faire le procès pour crimes emportant la peine capitale, il n'y avait eu jusqu'alors que les Sulpiciens qui eussent exercé ce droit, mais, en 1692, un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarets, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu. Ayant appelé de cette sentence au Conseil, celui-là ordonna qu'il fut reconduit sous bonne escorte à Champlain, pour y subir de nouveau son procès devant le juge du lieu, à la poursuite du procureur fiscal du seigneur. D'après une information, que j'ai reçue de mon ami, M. Benjamin Sulte, le seigneur de Champlain était à cette époque le sieur Etienne Pezard de la Touche, et le juge de la seigneurie Antoine Desrosiers.

Mais puisque nous en sommes à la judicature, voyons quelques procès qui par la singularité des châtimens



méritaient d'être notés. En 1690, un habitant de Boucherville, nommé Haudecœur, ayant assassiné, près de Montréal, un marchand nommé Poignet, fut condamné à mort par le juge de Montréal. Il devait, avant d'être exécuté, subir différentes atrocités. Sur appel interjeté au Conseil, la sentence prononcée contre lui fut confirmée, en conséquence il fut condamné à avoir les jambes, les cuisses, les bras et les reins cassés avec une barre de fer, de neuf coups vifs, sur un échafaud, et ce fait le corps de Haudecœur devait être mis sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours. Mais par un sentiment d'humanité, les conseillers ordonnèrent au bourreau de l'étrangler avant de lui casser les membres. Cette sentence fut rendue le 27 mai, et le même jour, à sept heures du soir, elle fut exécutée sur la place du marché de la basse-ville.

On sait que les duels furent défendus par Louis XIV sous les peines les plus sévères ; or deux capitaines d'un détachement de la marine, Pierre de Noyan et Guillaume de Lorimier, s'étant pris de querelle vidèrent leur différend l'épée à la main. Traduits tous deux devant le haut tribunal, comme l'un des combattants n'avait reçu qu'une égratignure, ainsi que l'on dit de nos jours, ils furent condamnés chacun à faire une aumône de 50 livres, moitié à l'hôtel-Dieu et moitié au bureau des pauvres, défense leur fut faite de récidiver sous les peines les plus sévères, et comme les duels devenaient fréquents, le Conseil prit occasion de ce procès pour faire publier et afficher de nouveau l'arrêt royal de 1675 contre les duels, à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal.

C'est en 1692 que le comte de Frontenac fit démolir la grande maison en bois bâtie par Champlain, qui servait de château, et qu'il fit rebâtir en pierre le château Saint-Louis qui fut incendié en 1834. Il n'était que temps, car d'après le rapport d'ouvriers experts, cette vieille maison, mal bâtie, menaçait de s'effondrer et d'ensevelir sous ses ruines ceux qui l'habitaient. Le roi consacra à cette construction nouvelle des sommes considérables, ce dont Frontenac lui témoigna la plus vive reconnaissance, ainsi que pour d'autres sommes qui avaient leur destination spéciale, entre autres une

somme de 10,000 livres pour faire des présents aux sauvages. Comme il est souvent question, dans l'histoire, de ces présents que l'on donnait aux nations sauvages alliées ou pacifiées, voici, d'après une liste que j'ai en ma possession, quels étaient les différents objets qui composaient ces présents ; on verra que si beaucoup de ces objets étaient utiles, plusieurs ne leur étaient donnés que pour contenter leurs goûts bizarres et leur vanité enfantine. C'était des fusils, de la poudre, des balles, des bayonnettes, des bas, des capots, des couteaux, du tabac, des plumets, des miroirs, des peignes, du vermillon, des couleurs, des plaques de métal brillant, des colliers de porcelaine, de la verroterie, etc.

L'année 1694 commença sous les plus heureux auspices ; la moisson avait été abondante, les fourrures accumulées à Michilimakinac depuis trois ans par suite de la guerre et des alarmes continuelles données par les Iroquois, étaient arrivées heureusement à Montréal dans le cours de l'automne, il y en avait pour une valeur de 4 à 500,000 livres. Frontenac attendait avec anxiété le convoi à Montréal, il était composé de plus de 200 canots chargés de ces précieuses fourrures. « Il est impossible, » dit un mémoire du temps, « de concevoir la joie des peuples quand ils virent ces richesses. Le Canada les attendait depuis des années, les marchands et les cultivateurs mouraient de faim. Il n'y avait plus de crédit, chacun craignait que l'ennemi ne saisit et ne s'emparât de cette dernière ressource du pays. C'est pourquoi on ne pouvait trouver d'expressions assez fortes pour louer et bénir le gouverneur par les soins duquel ces richesses étaient arrivées à bon port. Les mots de père du peuple, de protecteur du pays, paraissaient trop faibles pour exprimer leur gratitude. »

Si le peuple acclamait Frontenac, la cour avait su reconnaître les services signalés qu'il avait rendus à la colonie. Dans le cours de l'année qui suivit la levée du siège de Québec, le roi lui avait écrit une lettre autographe pour lui exprimer sa satisfaction, et lui fit une gratification de 2,000 couronnes (à peu près 2,000 piastres), qui lui fut continuée depuis. Ce don ne pouvait venir plus à propos, car on conçoit qu'avec un

traitement de 20,000 écus, sur lequel il devait prendre la solde de la compagnie de ses gardes et celle de la compagnie du fort Saint-Louis, il ne lui était guère possible de vivre convenablement ; cependant il était tellement attaché à son roi que sa lettre lui fit infiniment plus de plaisir que ses largesses.

Ainsi donc, dans le pays, tout était jouissance, à la cour et à la ville, comme on disait alors. A la cour, c'est-à-dire, au château, les officiers qui faisaient partie du dernier envoi de troupes de 1690 avaient apporté avec eux le goût du théâtre ; ils avaient dû assister aux représentations des premières pièces de Molière et de Racine. Il se forma donc parmi eux un cercle d'amateurs, qui jouèrent successivement *Nicodème*, la première comédie de Molière, et *Mithridate*, tragédie de Racine, deux pièces parfaitement morales. Mais cela n'empêcha pas le clergé de s'alarmer à la vue de ce goût pour le théâtre. « L'état ecclésiastique, écrit Lamotte-Cadillac, fait déjà battre au champ, le voilà armé de cap en pied, qui prend son arc et ses flèches. Le sieur Glandelet commença le premier et fit deux sermons par lesquels il s'efforça de prouver qu'on ne pouvait assister aux comédies sans pécher mortellement. » Mgr de Saint-Vallier, partageant les alarmes de son clergé, crut devoir lancer, le 16 janvier 1694, un mandement contre les comédies. « Le parti nombreux des faux dévôts s'attroupait dans les rues, continue Lamotte-Cadillac, sur les places, et s'introduisait ensuite dans les maisons pour confirmer les infirmes dans leur erreur. » De plus, l'évêque de Québec, le même jour où il lança son mandement sur les comédies, par un autre mandement interdit à de Mareuil, lieutenant réformé, un des acteurs des pièces jouées, l'entrée de l'église et la participation aux sacrements, mais pour une autre cause—car cette excommunication lui était venue parce qu'il était à la connaissance de l'évêque, d'après le rapport de personnes dignes de foi, qu'il s'était permis des propos injurieux à Dieu, à la sainte-Vierge et aux saints. Ce mandement lancé, de Mareuil voulut avoir une audience de l'évêque, mais ce fut en vain, il le fit donc sommer par un notaire d'avoir à lui donner copie de ce mandement.

Au sujet de l'accusation portée contre lui, il paraîtrait qu'en effet, deux ans auparavant, à son arrivée à Québec, étant en débauche, dit le chroniqueur, il avait chanté quelques chansons indécentes ; le comte de Frontenac qui en fut averti lui fit une sévère réprimande, mais depuis ce temps il avait eu recours à la pénitence, et il avait continué à accomplir les devoirs d'un chrétien et d'un honnête homme.

Cependant, la sommation faite par notaire avait donné l'éveil à l'évêque ; présumant, et avec raison que de Mareuil allait avoir recours au Conseil, il crut devoir prendre l'initiative en en parlant lui-même le premier février. Il raconta donc la ligne de conduite qu'il avait tenue à son égard, qu'il l'avait fait informer qu'il avertirait le Conseil de ses discours impies et impurs et que le Conseil saurait bien y apporter remède. « Si dit-il, en terminant, les officiers de justice ne jugent pas à propos d'en informer, j'attends de la religion et de la piété de Messieurs du Conseil qu'ils imiteront la conduite des autres parlements qui, sur des bruits moins publics, ont fait toutes les diligences possibles pour réprimer de pareils désordres. »

Le procureur-général partagea l'opinion de l'évêque. Dans son réquisitoire, il rappela que le roi avait défendu que la religion prétendue réformée s'établît dans ce pays, qu'il venait de révoquer l'édit de Nantes. « Il est donc juste, dit-il, de veiller en ce pays, à ce que ces sortes d'impiétés qui sont beaucoup plus dangereuses que la religion protestante, n'y trouvent d'asile, et je requiers pour le roi qu'il soit informé des impiétés et paroles impures prétendues proférées par le dit Mareuil, contre l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et des saints. » Le Conseil adopta un arrêt conforme à ces conclusions. Huit jours après, ce même de Mareuil, présentait au Conseil une requête demandant à être reçu, appelant comme d'abus du mandement de l'évêque contre lui. Il donnait pour raison que les formalités de l'Eglise et les règles du droit canon n'avaient pas été observées, qu'il n'avait pas été averti, qu'il n'avait pas reçu de monition. Ces raisons n'étaient pas valables, car d'après ce même droit canon, un évêque peut procéder de deux manières contre les pécheurs de

notoriété publique, il peut les faire avertir verbalement ou par monition, ou bien, si, d'après sa conscience, il juge la notoriété suffisante il peut sans avertissement, user des rigueurs de l'Eglise contre lui.

A la séance où l'arrêt ordonnant l'enquête contre de Mareuil avait été rendu, le gouverneur n'était pas présent, aussi à la séance suivante, Frontenac qui le protégeait ouvertement, le logeait et le pensionnait au château, manifesta-t-il son étonnement du procédé qu'on avait adopté à son égard, et le quinze mars, il s'en suivit une longue et violente discussion entre le gouverneur, l'intendant et le procureur-général, pendant laquelle ce dernier déclara que de Villeray procédait avec diligence à l'enquête au sujet des accusations portées contre le lieutenant réformé, et que dans quelques jours elle serait terminée.

Cependant l'affaire des comédies tenait toujours au cœur de l'évêque ; pour comble de malheur le bruit se répandit dans la ville, qu'on allait représenter le *Tartuffe* au château. On peut juger quelles furent les alarmes du prélat. Une après-midi du mois de mars, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny passaient près de l'église des Jésuites, lorsqu'ils rencontrèrent Mgr de Saint-Vallier qui venait dans un sens opposé. Tous les trois entrèrent en conversation, lorsque tout-à-coup l'évêque s'adressant au comte, lui dit : « Si vous ne voulez pas faire jouer le *Tartuffe*, je vous donne cent pistoles. » Frontenac reçut la proposition avec le plus grand sérieux ; il pensait, sans doute, que, comme bien d'autres, le prélat avait cru trop aisément à un bruit qui s'était répandu par la ville sans qu'on en connût l'auteur. Il accepta l'offre ; l'évêque lui souscrivit dans la rue un billet pour cent pistoles, qui furent payées le lendemain. L'abbé de la Tour, dans sa vie de Mgr de Laval, affirme que Frontenac fit monter la comédie du *Tartuffe* et qu'il la fit jouer au collège des Jésuites, à l'hôtel-Dieu et au séminaire de Québec, mais après m'être enquis des Dames religieuses de ces deux institutions, et au Séminaire, je me suis convaincu que ni les écrits, ni la tradition ne mentionnent ce fait, en sorte que l'abbé de la Tour a affirmé une chose entièrement fausse.

déploie moins de ruses contre le poisson que ces victimes n'en inventent pour s'attirer réciproquement et dépister le monde. On réussit..... Mais quoi, ce charme s'altère, l'amour baille comme l'hymen ; on s'ennuie. Nouvelle diplomatie, ruses nouvelles pour se découdre, ce n'est pas qu'on veuille finir, c'est qu'on a déjà recommencé. Ils parlent de l'enivrement du délire ; je ne vois là qu'un travail de patience. »

Donc à Batiscan, un beau monsieur, le chevalier Desjordy, commandant temporairement la compagnie de M. de Vaudreuil, et une belle madame, Marguerite de Brieux, dont le mari était absent, causaient du scandale par leurs relations par trop intimes. Champigny affirme dans une lettre adressée au ministre, le comte de Pontchartrain, que l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre durait depuis plusieurs années, et Lamotte-Cadillac, écrivant sur le même sujet au même ministre, dit que, dans le temps de la visite de l'évêque, cet officier avait changé de quartier et était à Sorel depuis un mois, par ordre de M. de Vaudreuil, à la prière de Mgr. de Saint-Vallier qui lui avait demandé de le guérir de ce mal, moyennant quoi il lui promettait de ne plus lui parler de cette affaire.

Ce qui n'empêcha pas l'évêque de lancer contre les amoureux un mandement par lequel les églises de Batiscan et de Champlain leur étaient interdites. Le chevalier qui était à Sorel apprit cela ; et ne voulant pas y ajouter foi, il se rendit à Batiscan et, le lendemain de son arrivée, il alla à l'église pour y entendre la messe. C'était un lundi, et on y célébrait un service de funérailles. Le curé Foucault s'apercevant de la présence de Desjordy, interrompit la messe, passa dans la sacristie, se dépouilla de ses habits sacerdotaux et revint dans l'église où il déclara aux assistants que tant que le sieur Desjordy y serait ils n'auraient point de messe.

Le chevalier et madame de Brieux portèrent séparément leurs plaintes au Conseil et, quelques jours après, ils se portèrent appelants comme d'abus contre la publication du mandement d'interdiction. L'affaire fut référée au juge de Batiscan, il y eut, à la fin de février, 1694, une enquête dans laquelle des témoins déposèrent pour et contre les accusés.

Frontenac qui avait des correspondants partout, mais surtout dans l'armée, reçut par écrit une information qu'il vint déclarer publiquement au Conseil, le 23 mars. « J'ai, dit-il, reçu avis que le sieur Foucault, prêtre, curé de Batiscan, a prêché que ceux qui ont déposé pour la femme de Jean de Brieux étaient tous des faussaires et autres choses qu'il ne devait pas dire, il a même menacé de prison le nommé Sans-quartier, caporal de la compagnie de M. de Vaudreuil. » Le Conseil ordonna sur le champ au procureur-général d'informer de la vérité des faits reprochés au curé.

Suivons Mgr de Saint Vallier, jusqu'à Sorel. Là se trouvaient aussi en quartier d'hiver deux compagnies régulières. Là était *en exil*, par autorité supérieure, le trop tendre Desjordy, lequel était très-lié avec Jean de Bourchemin, capitaine d'infanterie, beau-frère de madame de Brieux. Je ne sais si ce fut sur dénonciation ou d'après l'observation personnelle inexacte de l'évêque, toujours est-il qu'il s'avisa d'écrire au comte de Frontenac que les deux amis n'avaient pas entendu la messe le dimanche de la Sexagésime. Cette lettre parvint au comte quelques jours après l'arrivée de ces officiers à Québec, lesquels, dit Lamotte-Cadillac se trouvèrent dans la salle de M. le comte lorsqu'il la reçut. « Il leur fit en présence de tout le monde une cruelle réprimande. Ces messieurs avaient beau s'excuser, monsieur le comte penchait toujours sur la lettre de M. l'évêque, enfin ces deux officiers supplièrent M. de Frontenac de leur permettre de se justifier par les voies de la justice. M. le comte leur dit qu'il ne pouvait pas s'y opposer. En effet, ces messieurs présentèrent requête au Conseil qui fut répondue, et ayant fait assigner à Saurel plusieurs témoins qui déposèrent les avoir vus à la messe dans l'église de Saurel, le jour même qu'ils furent accusés d'y avoir manqué, ils portèrent leur justification à M. le comte qui fut surpris de la méprise de M. l'évêque. »

Cependant la jeunesse dorée du temps faisait des siennes ; un soir de la fin de janvier, cinq de ses représentants, les frères Guyon, les jeunes Lemaistre, Lemoine de Martigny et Juchereau de la Ferté, allèrent prendre leurs ébats à la basse-ville, dans un cabaret

tenu par un nommé Laborde. Après avoir bu outre-mesure, ils firent un tapage d'enfer, puis ils sortirent dans la rue en criant et vociférant des injures contre M. l'évêque, qui défendait les comédies, et, pour passer leur rage, ils brisèrent les fenêtres des maisons de deux bons et paisibles bourgeois. Ils furent dénoncés, accusés et condamnés à l'amende, ainsi que le cabaretier pour avoir tenu sa maison ouverte à une heure indue. Trois ou quatre semaines après, deux individus enfoncèrent pendant la nuit la fenêtre de la chambre à coucher de l'évêque ; les soupçons tombèrent sur un nommé Guyon et sur de Mareuil, mais les preuves ne furent pas suffisantes pour amener une condamnation. L'affaire de ce Mareuil traîna en longueur ; finalement l'enquête commencée contre lui au sujet des paroles impies et impures que lui reprochait l'évêque de Québec lui fut défavorable, et il fut mis en prison au secret, d'où il ne sortit qu'à la fin de l'année, par l'autorité du gouverneur.

La vigilance de Mgr de Saint-Valier s'étendait à tout et partout ; ayant appris que plusieurs officiers s'arrogeaient le droit de garder la paye des soldats, il fit défendre aux membres du clergé de les absoudre.

Or, voici comment, dans une lettre conjointe adressée au ministre, Frontenac et de Champigny expliquent la chose. « Nous nous trouvons ici, écrivent-ils, dans un cas qui fait beaucoup d'éclat, à l'occasion des soldats auxquels les officiers permettent de travailler en leur laissant la paye que les capitaines retirent, sous prétexte de payer ceux qui montent les gardes des travailleurs. On ne reçoit nulle plainte ni du soldat qui travaille, ni de celui qui monte sa garde, mais monsieur l'évêque en a fait un cas de conscience, en défendant aux confesseurs de donner l'absolution aux officiers qui en usent ainsi. »

Enfin et pour terminer cette série de chicanes, j'ai à raconter la difficulté qui s'éleva entre Mgr de Saint-Vallier, le chevalier de Callières et les Récollets établis à Montréal.

Je me servirai pour cela de la version de Champigny, écrivain non suspect, grand dévot, grand ami de l'évêque. « Mgr de Saint-Vallier, écrit l'intendant au comte de Pontchartrain, étant à Montréal, fut invité par les



Récollets à présider à la cérémonie d'une profession, fit ôter le banc de M. de Callières pour mettre le sien, parce qu'il se trouvait à la gauche et avancé vers l'autel parce que l'église est petite. M. de Callières arriva au commencement de la cérémonie et se mit sur un prie-dieu, près de l'autel. L'évêque s'en formalisa, il s'approcha de lui et lui dit tout bas qu'il ne devait pas se placer où il était, à quoi de Callières lui répondit que cela lui était dû. Si vous restez, lui dit l'évêque, je sortirai. Faites comme il vous plaira, lui répondit de Callières. L'évêque se retira, en effet, sans faire la cérémonie qui fut faite par le supérieur. »

« Quelques jours après, l'évêque dit aux Récollets de faire enlever le prie-dieu qui était au milieu de l'église où s'était mis M. de Callières et où se met M. de Frontenac, lorsqu'il est à Montréal, et d'ôter aussi celui que lui-même avait pris pour lui à la cérémonie, et qui était la place ordinaire de M. de Callières ; les religieux lui obéirent. Le chevalier en fut averti ; il fit remettre son prie-dieu à sa place, et il dit ensuite publiquement qu'il allait mettre une sentinelle si on lui contestait ce qu'il disait être son droit. Quand l'évêque vit cela et qu'il connut le dessein de Callières, il interdit l'église, et la fit fermer. »

Cet interdit fut violé, car deux mois après, les Récollets ouvrirent de nouveau leur église. L'évêque leur fit signifier trois monitions, mais comme elles n'avaient aucun effet, il prononça contre eux une interdiction, la fit publier à Montréal avec les monitions qu'il avait faites, et où les causes principales qui l'avaient contraint à en user ainsi étaient expliquées. Comme dans la troisième de ces monitions, il était fait allusion au chevalier de Callières à cause du prétendu commerce avec la sœur du supérieur, le gouverneur de Montréal rédigea un écrit qu'il rendit public, en le faisant publier par le major de la ville, et afficher à la porte de l'église paroissiale au son du tambour, et en le faisant garder par une sentinelle. Dans cet écrit il était dit que ce que monsieur l'évêque avait inséré contre lui dans ses monitions étaient des impostures dont il voulait se servir pour autoriser son prétendu interdit jeté contre l'église de Récollets. Telle est la version de l'intendant de Champigny.

Maintenant pour corroborer ses dires, je vais citer l'allusion qui est faite au chevalier de Callières, dans la troisième monition ; la voici : « Le supérieur du dit couvent estant lié avec le gouverneur de la dite ville, (Montréal), par des intérêts que tout le monde sait, et qu'on n'oserait exprimer de peur de faire rougir le papier. » Cette allusion s'explique d'après ce qu'en dit Champigny, plus haut, et aussi d'après un mémoire du temps touchant ce démêlé. C'est que l'évêque voulait par là laisser entendre que le père Joseph, supérieur, qui était un Denis de la Ronde, favorisait une galanterie entre sa sœur, Madame de La Naudière, et le chevalier de Callières. Et le même mémoire ajoute que l'évêque savait bien que le père Joseph était un des meilleurs et des plus saints religieux de son ordre, et que la dame à laquelle il était fait allusion tenait une conduite irréprochable.

Il va sans dire que de Callières porta plainte au Conseil Souverain, par une requête du 27 octobre 1694, et, le 13 décembre, il demandait à ce même Conseil qu'il lui fut permis de faire assigner l'évêque et les ecclésiastiques qui avaient publié des monitions et le mandement d'interdiction des Recollets, pour les faire déclarer nuls et comme non venus, et que ceux qui les avaient publiés ainsi que l'évêque fussent tenus de lui faire réparation d'honneur.

Mais l'évêque était parti pour la France, ainsi que le procureur-général, et tous ces appels comme d'abus, monitions, excommunications, concernant les comédies, de Mareuil, Desjordy, de Brieux, de Callières ayant été, par arrêt du Conseil référés au roi, Mgr de Saint-Vallier et le procureur-général Dauteuil emportèrent chacun les pièces et documents dont ils entendaient se servir pour éclairer le ministre d'Etat sur ces différentes affaires, afin qu'il en donnât la solution et terminât ces querelles sans fin.

Maintenant et avant de terminer, disons un mot des appels comme d'abus.

En constatant tant d'appels comme d'abus au Conseil Souverain depuis son existence jusqu'à cette célèbre année 1694, sachant que le Conseil suivait exactement

la jurisprudence des cours souveraines, ou des parlements de France, en constatant encore que les évêques ou les dignitaires ecclésiastiques ne recusaient pas les tribunaux devant lesquels ils étaient cités. je me suis dit naturellement ceci : dans un royaume où la religion catholique est la religion de l'Etat, où le souverain s'appelle le roi très-chrétien, cette procédure étrange doit avoir été permise par quelque concordat, par quelque privilège ou concession de la papauté, sans cela elle n'aurait pas passé dans la jurisprudence. Eh bien ! je me suis trompé. Voilà tout. Jamais ces appels n'ont été permis par le chef de l'Eglise. Il n'a pas jugé à propos d'intervenir dans chaque cas, en France. Mais les décrets des Conciles étaient toujours là pour les prohiber. Seulement les papes ne croyaient pas devoir entrer chaque fois en difficulté avec le souverain, le clergé et la nation.

Mais d'abord, qu'est-ce que l'appel comme d'abus ? Les canonistes le définissent « un recours à la puissance séculière dans les affaires ecclésiastiques et spirituelles. »

Les juristes gallicans appellent abus, les entreprises des ecclésiastiques contre la juridiction et les droits laïques ; alors pour arrêter l'abus on en interjète appel.

Quelques auteurs font remonter l'origine de l'appel comme d'abus au roi Philippe-le-Bel, mais ce sentiment n'est point fondé. La lutte entre Philippe-le-Bel et le pape Boniface VIII avait pour but immédiat l'émancipation de la puissance temporelle du contrôle et de la direction de la puissance spirituelle, et la restriction des limites de la juridiction ecclésiastique. Ce ne fut que plus tard qu'on essaya de soumettre la puissance spirituelle à la temporelle, l'Eglise à l'Etat, certains actes des supérieurs ecclésiastiques aux tribunaux civils ; alors naquit l'appel comme d'abus. Il ne parut en France que vers le XV<sup>me</sup> siècle, sans qu'on puisse exactement préciser l'époque. Il devint d'un usage fréquent en France, sous François I<sup>er</sup>. Il fut légalisé par l'ordonnance royale de Villers-Coteret, en 1539.

Comme protestation de l'Eglise contre ces appels, je citerai le concile de Trente, qui rappelle aux princes et aux magistrats l'obligation qu'ils ont de respecter la

liberté et l'immunité ecclésiastiques, et menace de la colère divine ceux qui oseront les violer.

La célèbre bulle dite *Bulla cœnæ* déclare excommuniés *ipso facto* tant ceux qui recourent à la puissance séculière, pour faire révoquer ou annuler les sentences, décrets, provisions, statuts des juges supérieurs ecclésiastiques, comme aussi les juges et magistrats qui reçoivent de tels recours.

Il existe aussi plusieurs décisions de la congrégation du Concile, lesquelles déclarent nettement qu'on encourt *ipso facto* l'excommunication majeure, pour avoir fait appel ou recours aux juges séculiers dans une cause ecclésiastique.

Telle est d'une manière sommaire la doctrine de l'église à ce sujet. Et cependant malgré ces protestations, ces enseignements de l'Eglise, il y eut en France, depuis François 1<sup>er</sup> jusqu'à la révolution, des milliers d'appels comme d'abus portés devant les cours souveraines. Si l'on me demande comment expliquer cela, je répondrai que cette explication est en dehors de mon sujet et qu'elle m'entraînerait dans une digression trop longue.

Je m'arrête ici, mesdames et messieurs, non sans vous prier de suspendre le jugement que vous seriez tentés de porter sur les actes de Mgr de Saint-Vallier, jusqu'à ce que je puisse donner mes explications pour lesquelles le temps me manque ce soir, et sans vous remercier bien cordialement de l'attention soutenue avec laquelle vous avez écouté la lecture de mon modeste travail.

Dans une prochaine conférence, nous verrons la suite et la fin de la deuxième administration du comte de Frontenac, laquelle se termina par sa mort arrivée à la fin de l'année 1698.

PAUL DE CHOMEDEY  
**SIEUR DE MAISONNEUVE**

FONDATEUR DE MONTRÉAL

ÉTUDE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE (1)

Par M. H. J. J. B. CHOUINARD

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

---

1640-1653

I

Le 6 janvier 1643, une imposante cérémonie religieuse s'accomplissait au milieu des solitudes glacées de la Nouvelle-France.

Le modeste et pieux chroniqueur qui a rédigé la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1643*, a rapporté ce fait en quelques mots. Voici comment il s'exprime : « Le jour étant venu, qui fut le jour des Roys, qu'on avait choisi pour cette cérémonie, on fit M. de Maisonneuve premier soldat de la Croix, avec toutes les cérémonies de l'Eglise. »

(1) Conférences données à l'Institut Canadien, le 22 mars 1880, et le 14 décembre 1881 ;—à la Salle Victoria, le 22 décembre 1881.

Comme pour laisser aux conteurs de l'avenir libre carrière à leur imagination, à leur recherche des ornements du beau langage, il a simplement consigné les faits. Mais ce qui n'était pour lui que la chronique est devenu pour nous l'histoire qu'embellit la légende. Essayons de retracer cette touchante cérémonie.

Nous sommes dans l'île de Montréal, où de Maison-neuve vient de fonder Ville-Marie, sur la place Royale où s'élèvent des constructions nouvelles. Dès l'aurore, tous les habitants se sont mis en mouvement. Car le jour qui se lève est consacré à de solennelles actions de grâces. Vêtus de leurs habits de fête, et réunis dans une des maisons du fort, ils suivent avec avidité les détails de la cérémonie religieuse qu'accomplissent en ce moment les révérends Pères Jésuites, premiers desservants de Ville-Marie. Il doit être sept heures. Les clartés de l'aube matinale illuminent la figure austère d'un homme dans la force de l'âge, dont les traits à la fois énergiques et distingués trahissent la noble origine; prosterné au pied du saint autel, il est absorbé dans la prière. Peut-être est-il là depuis bien longtemps, peut-être ne vient-il que d'achever *la veillée des armes*, que faisaient, au moyen-âge, tous les preux, avant de consacrer leur épée au service de la religion et de toutes les bonnes causes. Car ce soldat a demandé à sa sainte mère l'Eglise d'être *fait premier soldat de la croix*, et l'Eglise l'a jugé digne de cet honneur. Ce petit peuple, poignée de braves qui le reconnaît comme son chef et le vénère comme un père, suit avec émotion les magnifiques paroles dont la liturgie se sert, dans le cérémonial des évêques, pour consacrer en quelque sorte les membres de ce héros chrétien, qui lui fera bientôt et souvent un rempart de son corps.

« Dieu tout puissant, » dit l'Eglise, « vous qui avez » consacré la croix, en l'impreignant du sang précieux » de votre Fils,..... qui, par la vertu de cette croix véri- » table, avez arraché le monde à l'esclavage du démon, » nous vous en supplions, bénissez cette croix, image » de la vôtre, et remplissez-la de votre grâce et de votre » puissance, afin que celui qui la portera en mémoire » de la passion et de la croix de votre divin Fils, soit » protégé dans son corps et dans son âme par la vertu

» céleste et par la bénédiction que vous y attachez. Et  
» de même que vous avez béni autrefois la verge d'Aaron,  
» afin qu'il pût s'en servir pour repousser la perfidie  
» des rebelles, bénissez cette croix, afin qu'armée de  
» votre toute puissance, elle serve à déjouer les artifices  
» du démon ; qu'elle assure à ceux qui la portent la  
» santé de l'âme et du corps, et qu'elle fasse fleurir en  
» eux les merveilles de votre grâce. Seigneur, vous  
» qui avez enseigné à vos disciples que celui qui veut  
» vous imiter doit se renoncer à lui-même et vous  
» suivre en portant comme vous la croix, nous implo-  
» rons votre clémence infinie, et nous vous prions de  
» protéger partout et toujours et contre tous les dangers  
» votre serviteur ici présent, qui, obéissant à votre pré-  
» cepte, veut se renoncer à lui-même, prendre la croix  
» et vous suivre, et qui veut se consacrer à la défense  
» du peuple que vous avez choisi, pour le protéger  
» contre ses ennemis. Nous vous en supplions, pardon-  
» nez-lui tous ses péchés en considération de l'offrande  
» qu'il vous fait de sa personne et de sa vie. Seigneur,  
» vous qui êtes la voie, la vérité et la vie, vous qui êtes  
» la force de ceux qui ont mis en vous leur espérance,  
» aplanissez les chemins qu'il va suivre. Faites-le tri-  
» ompher de tous les obstacles, et que, fortifié par votre  
» toute puissance, il sorte vainqueur des épreuves qu'il  
» lui faudra traverser. Envoyez-lui, Seigneur, votre  
» ange Raphaël, ce fidèle compagnon de Tobie dans  
» son voyage, qui guérit son père aveugle ; qu'il soit  
» son défenseur, quand il marchera vers l'ennemi ; ou  
» quand il reviendra triomphant, qu'il le délivre de  
» toutes les embûches de l'ennemi, et qu'il le protège  
» contre tout aveuglement de la chair et de l'esprit.  
» Enfin, qu'au terme du voyage, votre divine bonté le  
» ramène sain et sauf et vainqueur vers les siens. »

Ainsi parle l'Eglise à ce chrétien d'élite en qui tout annonce l'autorité et le commandement, car cet homme, c'est de Maisonneuve.

Ce tableau peut paraître fantaisiste et pourtant il n'y a là qu'une page détachée de nos annales. Quelque scrupule qu'éprouve un historien à consigner de pareils actes, ils n'en restent pas moins vrais, et tout en confirme l'authenticité. Mais est-ce notre faute à nous si

nos aïeux ont baigné de leurs larmes pieuses, et souvent arrosé de leur sang versé pour Dieu et pour la patrie, tant de pages de notre histoire qui racontent des scènes aussi dramatiques, aussi émouvantes que celles que nous venons de retracer ?

Non ! c'est là la plus noble part de l'héritage que nos pères nous ont légué, et, fidèles gardiens de ce dépôt, nous nous ferons toujours un honneur et un devoir de les montrer aux yeux de l'univers, car ce sont là nos joyaux. Mais nous veillerons avec soin pour que nos mains fragiles et souvent téméraires, en touchant ces précieux trésors, n'en ternissent jamais l'éclat.

C'est dans ces sentiments que nous entreprenons de faire une étude historique et biographique sur le héros de la scène religieuse que nous venons de raconter, sur Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Montréal, et l'une des gloires de la Nouvelle-France.

## II

L'histoire nous apprend peu de choses sur l'origine de notre héros et sur les premières années de sa vie. Quelques recherches que l'on ait faites, on n'a pu constater d'une manière certaine ni le lieu, ni la date de sa naissance : la famille de de Maisonneuve paraît s'être éteinte avec le fondateur de Montréal. Les auteurs contemporains nous le représentent comme l'unique héritier d'une ancienne et noble race : « Gentilhomme, d'une des meilleures familles de la Champagne, » nous dit le Père Charles Lallemant, dans les Relations. Des mémoires de ce temps nous apprennent qu'avant de partir pour la Nouvelle-France, M. de Maisonneuve dut aller à Troyes pour prendre congé de sa famille, et qu'il eut à consoler son vieux père, affligé de cette détermination.

Mais une étude attentive de la carrière publique de M. de Maisonneuve nous révèle suffisamment ce que durent être son enfance et sa première jeunesse. En examinant de près la vertu éprouvée, les qualités éminentes dont il fait preuve dans la maturité de sa vie, on devine aisément quels exemples et quelles leçons



furent son aliment quotidien dès son bas-âge. Né dans les premières années du dix-septième siècle, qui a fourni tant de beaux caractères, l'honneur de l'Église et de l'Etat, il reçut de bonne heure cette éducation forte et généreuse dont on cherche aujourd'hui à retrouver le secret.

Figurons-nous un de ces modestes manoirs de province, pépinière inépuisable où se recrutait la fleur des classes dirigeantes de cette époque. Plus d'honneurs que de richesses, plus de bonheur domestique que d'opulence, tel est le mot qui, bien souvent pour ces familles, est le résumé de toute leur histoire. Mais en revanche, on y prise bien haut l'honneur sans tache du blason, le courage militaire, patrimoine des aïeux, toutes ces vertus chrétiennes et civiques qui sont la base de la véritable grandeur d'un peuple.

De temps à autre, le chef de la maison vient se reposer là des fatigues de la guerre : car de bonne heure il a suivi le régiment dans lequel ses quartiers de noblesse lui ont valu un brevet d'officier. Il emploie ses loisirs à initier aux secrets de l'art militaire, son fils aîné voué d'avance, comme lui, et probablement comme tous ses aïeux, au métier des armes, et dont la place doit être déjà marquée au régiment, à côté de son père. Peut-être la fortune de la famille permet-elle d'employer un précepteur ; sinon, le père enseigne lui-même à son fils les lettres et les sciences humaines qu'il a étudiées et approfondies.

Comme distraction à ces occupations sérieuses, l'enfant n'a qu'à se tourner vers sa mère pour apprendre d'elle, avec une instruction religieuse solide, les leçons et les exemples de ces vertus aimables dont elle-même est un parfait modèle, et de cette piété éclairée, fervente, dont elle répand autour d'elle la bonne odeur. Dans ce milieu si calme, dans cette atmosphère si pure, si sereine, l'intelligence, le cœur, l'âme, toutes les passions généreuses, tous les nobles instincts se développent dans cet enfant avec une puissance de sève, avec une vitalité qui présagent des fruits abondants pour l'avenir. Bien plus, ses manières empruntent peu à peu à la politesse, à la distinction innées de son père ; et la grâce charmante, l'élégance exquise de sa mère s'achèvent en lui cette éducation si heureusement commencée.

Ainsi dut s'écouler l'enfance de M. de Maisonneuve. Mais laissons la parole à M. Dollier de Casson, qui, après avoir raconté comment la divine Providence amena M. de Maisonneuve comme par la main jusque sur le théâtre où il devait remplir si dignement sa mission, apprécie en ces termes la carrière antérieure de notre héros : (1)

« La Providence.....lui avait fait commencer le métier  
» de la guerre dans la Hollande, dès l'âge de treize ans,  
» afin de lui donner plus d'expérience; elle avait eu le  
» soin de conserver son cœur dans la pureté, au milieu  
» de ces pays hérétiques, et des libertins qui s'y ren-  
» contrent, afin de le trouver par après digne d'être le  
» soutien de sa foi et de sa religion en ce nouvel établis-  
» sement; elle le tint toujours dans une telle crainte  
» des redoutables jugements derniers, que, pour n'être  
» pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants se  
» divertir, il apprit à pincer du luth, afin de passer son  
» temps seul, lorsqu'il ne se trouverait pas d'autres  
» camarades.

» Quand le temps fut venu auquel elle voulait l'occu-  
» per à son ouvrage, elle augmente tellement en lui  
» cette appréhension de la divine justice, que pour éviter  
» ce monde perverti qu'il connaissait, il désira d'aller  
» servir son Dieu dans sa profession dans quelques  
» pays fort étrangers. Un jour, roulant ces pensées dans  
» son esprit, elle lui mit en mains chez un avocat de  
» ses amis une relation de ce pays dans laquelle il était  
» parlé du Père Chs Lallemand, depuis quelque temps  
» revenu du Canada; là dessus, il pensa à part soi que  
» peut-être dans la Nouvelle-France, il y avait quelques  
» emplois où il pourrait s'occuper selon Dieu et son  
» état parfaitement retiré du monde; pour cela il s'avisa  
» d'aller voir le Père Chs Lallemand auquel il découvrit  
» l'intime de son âme. »

De ce jour, le brillant officier du Roi, reconnaissant dans cet appel la voix de Dieu, se consacra tout entier à son service, dans cette terre lointaine déjà connue sous le nom de Nouvelle-France.

(1) Dollier de Casson, Histoire de Montréal. Page 9.

### III

Nous sommes en 1640. L'Europe entière suit avec intérêt les progrès de l'empire colonial qui surgit dans le nouvel hémisphère. Essayons d'embrasser d'un coup d'œil le spectacle qui s'offre à nos regards.

Un siècle et demi s'est écoulé depuis la découverte du Nouveau-Monde, et déjà le nom de Christophe Colomb est tombé dans l'oubli. D'autres navigateurs ont suivi ses traces, et avec moins de génie mais plus de bonheur, ils explorent en tous sens cette « MER TÉNÉBREUSE, » dont, le premier, il osa affronter les dangers. Pour eux, l'Océan n'a plus de ces barrières réputées infranchissables, de ces horizons effrayants pour les courages les plus intrépides, et à travers lesquels le regard inspiré du hardi Génois entrevit les richesses d'une nouvelle terre promise. Mais, dans le cœur de Christophe Colomb, la foi religieuse la plus pure s'unissait au patriotisme le plus désintéressé, et il marchait à la conquête de ces contrées nouvelles, avec le zèle d'un apôtre et avec les vues larges et prévoyantes d'un homme d'état sincèrement dévoué aux intérêts de sa patrie d'adoption, tandis que, chez ses successeurs, on trouve rarement à un degré aussi éminent cet heureux mélange des vertus du pieux fidèle avec les qualités du grand citoyen. S'ils procèdent avec plus de science que Colomb, et d'après des plans mûris, non avec plus de sagesse, mais plus solidement appuyés sur les leçons de l'expérience, on ne peut dire que tous agissent avec le même désintéressement. L'espoir de faire fortune, l'appât des récompenses enflamment leur zèle, car depuis longtemps déjà les souverains de l'Europe ont les yeux fixés sur l'Amérique, et tout en feignant l'indifférence pour les découvertes nouvelles, ils ont songé à y créer des empires tributaires dont les trésors enrichiront leurs finances appauvries. D'ailleurs, un motif plus impérieux les pousse à s'emparer de la direction du mouvement qui entraîne leurs sujets vers le Nouveau-Monde.

Pendant que l'Europe féodale se querellait sur les champs de bataille où elle versait le plus pur de son sang, un souffle de liberté a fait tressaillir les peuples.

Les communes se sont affranchies, les masses que l'on croyait endormies dans la servitude ont secoué leur torpeur ; elles réclament leur part dans ce mouvement social et intellectuel qui a donné naissance à la Réforme et amené la Renaissance des lettres et des beaux-arts, et dont les forces viennent d'être centuplées par l'invention de l'imprimerie.

A peine les rois ont-ils dompté leurs vassaux, qu'ils voient se dresser devant eux le spectre de la souveraineté populaire. Aussi s'empressent-ils de fonder leur puissance coloniale dans ce nouvel hémisphère, dont les plages inexplorées offriront un vaste champ aux esprits affamés d'aventures et d'indépendance, et à l'activité dévorante des classes populaires.

Les hommes d'Etat eux aussi ont fini par apprécier l'importance des colonies pour acquérir l'influence extérieure et pour fonder une puissance maritime. Pour assurer davantage la réussite de leurs projets, ils appellent à leur secours la classe mercantile. Commerçants et armateurs s'empressent de répondre à cette invitation, car ils comprennent qu'agrandir le domaine de la patrie, c'est ouvrir au commerce des voies nouvelles. Sachant par expérience que l'esprit d'association centuple les forces, ils se forment en compagnies puissantes qui couvrent en peu d'années le monde entier de leurs comptoirs. Sur ces flottes qui sillonnent les mers en tout sens monte le missionnaire, porteur de la bonne nouvelle, qui s'en va dans les contrées infidèles faire moisson d'âmes pour remplacer celles que l'Eglise a perdues dans ce triste naufrage des consciences qui s'appelle *la Réforme*.

Dès les premières années du seizième siècle, les trésors de l'Afrique, des contrées asiatiques et des îles de l'Océanie, ne suffisant plus à la cupidité des marchands européens, les Portugais et les Espagnols s'étaient élancés sur les traces de Colomb, et la plus riche moitié du nouveau continent était devenue la proie des deux souverains de la péninsule ibérique.

Les colonies espagnoles et portugaises en Amérique étaient déjà florissantes, lorsqu'au commencement du dix-septième siècle, la Hollande et l'Angleterre, après avoir encouragé et soutenu de hardis explorateurs,

songèrent à s'établir dans l'Amérique du Nord. La première de ces puissances n'a fait que passer sur ce continent. Mais l'Angleterre jetait en 1606, dans la Virginie, les bases d'une puissance, aujourd'hui fière et respectée.

#### IV

Telle était, esquissée à grands traits, la situation de l'empire colonial des puissances européennes, lorsque le 3 juillet 1608, longtemps après que Vêrazzani et Cartier eussent, pour le roi de France, l'un reconnu les côtes du Golfe, et l'autre exploré les rives du Saint-Laurent, une poignée d'hommes d'élite arbora le drapeau aux fleurs de lys sur le rocher de Québec. Ce jour-là, la France et l'Eglise prirent possession définitive de ce qui fut depuis la Nouvelle-France.

Il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de parler longuement de ces hardis pionniers de la civilisation française en Canada. Nous ne redirons pas les privations, les souffrances que leur firent endurer de longs et pénibles voyages, et la rigueur du climat, ni les ennuis, les inquiétudes, les angoisses que leur causèrent souvent l'éloignement de la mère-patrie, l'insuffisance des secours qu'on leur envoyait et le voisinage dangereux des nations sauvages. Non : car, chez nous, comme ailleurs, l'histoire se répète, et nos récits, émouvants peut-être, feraient double emploi ; puisque, ayant à raconter l'établissement de Ville-Marie et les premières années de son histoire, nous aurons à louer dans M. de Maisonneuve et ses intrépides compagnons des actions aussi éclatantes, des vertus aussi héroïques.

Contentons-nous de saluer en passant une grande figure que le temps emporte, mais que l'on aperçoit encore dominant, dans les brumes du passé, le lieu qui fut témoin de ses travaux. Inclignons-nous devant la mémoire de Samuel de Champlain, le fondateur et le père de la Nouvelle-France. Et pourquoi ne dirions-nous pas que la Providence l'avait admirablement doué pour mener à bonne fin cette religieuse entreprise ; — qu'il se consacra tout entier à son œuvre ; — qu'il lui sacrifia son temps, sa fortune, sa haute intelligence,

son repos, sa santé, ses affections les plus chères, les saintes joies de la famille, tout enfin ;—que, pendant trente-deux années de sa vie, sur ce coin de terre, ignoré du reste de l'univers, et où ni les honneurs, ni la gloire ne vinrent à lui ici-bas, il travailla sans relâche au service de sa patrie et de son Dieu, jusqu'au jour où la mort vint l'enlever à l'affection de ceux qu'il appelait *ses enfants*.

Qui ne voit l'étonnante ressemblance que ce tableau de la vie de Champlain, si flatté qu'il paraisse, offre, dans quelques-uns de ses traits généraux, avec la vie de M. de Maisonneuve ?

## V

Sous la sage administration de M. de Montmagny, digne successeur de Champlain, la Nouvelle-France, exploitée par les compagnies commerciales, et trop négligée par la mère-patrie fait cependant des progrès remarquables.

Ce qui frappe au premier abord, c'est moins le nombre des colons que le caractère de stabilité et de grandeur des institutions considérables qu'elle renferme, et qui sont dues uniquement à la munificence de quelques riches particuliers. Ce petit peuple de deux cents âmes seulement, a déjà son collège des Jésuites, son Hôtel-Dieu, son couvent des Ursulines pour l'éducation des filles, tous installés dans des bâtiments solides et convenables, et pourvus de dotations suffisantes pour assurer leur avenir. Québec, ayant à sa tête un gouverneur muni des pouvoirs les plus étendus, est déjà un poste fortifié qui fait un commerce considérable, dont les profits tentent les spéculateurs les plus entreprenants de l'époque (1).

(1) Il y avait bien aussi le couvent des Récollets, voués aux missions sauvages, mais alors il était désert.

Les Pères Récollets, venus à Québec d'abord en 1615, avec Champlain, posèrent la première pierre de leur couvent de Notre-Dame des Anges, le 3 juin 1620, sur les bords de la rivière St-Charles, où s'élève maintenant l'Hôpital-Général. Ils demeurèrent en Canada de 1615 jusqu'à la prise de Québec par les Kirke, en 1629 ; mais ils durent passer en France à la reddition de Québec

Mais, à la base de ce système, il manquait une pierre fondamentale. L'établissement de colonies n'avait pas encore été officiellement décrété comme mesure d'utilité publique. Les rois de France avaient bien ouvert libre carrière à tous ceux de leurs sujets qui voudraient à leurs risques et périls établir des postes de commerce dans le Nouveau Monde<sup>4</sup>, mais contents de se soustraire à la nécessité d'accomplir des sacrifices personnels ou de courir, aux frais de l'Etat, les hasards de pareilles entreprises, ils avaient laissé le champ libre à l'initiative individuelle, certains d'avance qu'il leur serait toujours facile de recueillir ensuite sans danger et avec plus de chances de succès, pour le compte de la nation, le bénéfice des travaux et des dépenses faits par de simples particuliers. Mais on peut dire que, jusqu'à l'époque dont nous parlons (1640), la somme des profits réalisés donne la mesure certaine des dépenses faites par les particuliers ou les compagnies à qui la France avait abandonné le monopole des pêcheries et de la traite des pelleteries dans l'Amérique du Nord, et que ces habiles spéculateurs éludaient

et ne revinrent dans la Nouvelle-France qu'en 1669, sous l'administration de M. de Courcelles.

De 1629 à 1669, le monastère de Notre-Dame des Anges a donc été désert et abandonné à l'action destructive du temps. Ses premiers occupants ne devaient plus le revoir. Car, malgré leurs instances, les Récollets ne purent obtenir du Roi la permission de reprendre leurs missions dans la Nouvelle-France qu'en l'année 1669. L'histoire nous apprend que l'un d'eux, le Père Le Caron, premier apôtre des Hurons, « en éprouva un tel chagrin, dit Ferland, qu'il en tomba malade et mourut le 29 mars 1632, en odeur de sainteté, peu de jours avant le départ, pour le Canada, des vaisseaux qui devaient aller reprendre, au nom du Roi Très-Chrétien, possession de la Nouvelle-France. »

Touchant exemple de la puissance irrésistible qui attirait vers cette contrée alors inhospitalière tant d'âmes enthousiastes, atteintes de cette nostalgie du ciel, de cette soif du martyre que rien ne pouvait assouvir si ce n'est le renoncement à toutes les joies de la terre et la recherche des tourments les plus affreux.

M. Parkman a tenté d'expliquer à sa manière l'espèce d'ostracisme dont les Récollets furent frappés pendant quarante ans. M. Ferland paraît avoir dit l'exacte vérité quand il déclare que l'autorité religieuse consentait à leur retour, mais que les chefs de la Compagnie des Cent-Associés craignaient que l'introduction de deux ordres différents, dans un pays où il n'y avait pas encore

adroitement l'exécution des clauses de leurs chartes qui leur imposaient l'obligation de fonder des établissements permanents, de véritables colonies. Mais, hâtons-nous de dire, pour l'honneur du nom français, que ces commerçants entreprenants surent choisir pour leurs lieutenants de véritables administrateurs de la chose publique, des Champlain, des Montmagny, dont l'initiative éclairée ne s'arrêtait pas aux limites étroites de leurs commissions et qui, tout en servant avec probité les intérêts de leurs commettants, avaient sans cesse devant les yeux l'intérêt public et la raison d'état. Il est vrai que souvent ils ne purent pas concilier ensemble les intérêts si divers du commerce qui cherche les profits prompts et faciles et l'intérêt public pour qui les sacrifices d'argent ne sont rien. D'ailleurs, les sages représentations des gouverneurs étaient rarement écoutées dans les conseils de ces marchands avides. Aussi, malgré l'activité et le courage déployés par Champlain et de Montmagny, voit-on qu'en 1640 la situation de la Nouvelle-France était de nature à

d'évêque, ne causât des jalousies et des tiraillements nuisibles à la cause de la religion. De plus, le Sieur Jean de Lauzon, intendant des affaires du Canada, et président du Conseil du Canada, s'y opposa formellement, dans la pensée que le pays n'était pas prêt à soutenir un ordre mendiant.

Les Récollets arrivèrent à Québec en 1669, après avoir fait pour ainsi dire deux fois naufrage dans la traversée, et ils trouvèrent leur couvent de Notre-Dame des Anges en pleine décadence et presque complètement ruiné. Leurs terres étaient passées en d'autres mains. « Le Provincial, dit à ce sujet la Mère de l'Incarnation, nous a assuré que, pour le bien de la paix, il laisserait les terres aux particuliers qui les possèdent et se contenterait d'un fort petit espace pour se bâtir. Ces religieux vont se rétablir sur leurs anciennes ruines ; en attendant ils sont logés à notre porte, et notre église est commune à eux et à nous. » Mais M. de Lotbinière ne voulut pas tirer avantage d'une résolution si généreuse. Il remit aux Récollets tout ce qu'il possédait de leurs anciennes terres, et de leur côté, les religieuses de l'Hôtel-Dieu, héritières de Madame de Repentigny, transigèrent avec eux. Comme ils avaient perdu leurs titres dans la traversée, le gouverneur-général leur en accorda de nouveaux, « pour les obliger davantage, » dit-il, « par là, à continuer les secours spirituels qu'ils donnaient à ce pays. »

C'est ainsi que, après quarante ans d'absence, les Récollets reprirent, en 1669, possession de leur monastère de Notre-Dame des Anges, sur la rivière Saint-Charles.



inspirer des inquiétudes sérieuses sur l'avenir qui lui était réservé.

Si, d'un côté, les fondations religieuses avaient pris racine dans le pays, si l'œuvre de la conversion et de la civilisation des sauvages avait donné des résultats consolants pour l'Eglise, de l'autre, le développement matériel n'avait pas correspondu à cet épanouissement, à cette floraison de la vie catholique dans une terre nouvelle.

La colonie se composait de prêtres et de religieuses, de soldats, de marins et d'employés de commerce. Mais très peu de colons s'étaient mis à cultiver la terre. La rigueur extrême du climat, les dépenses considérables à faire pour se maintenir jusqu'à ce que les défrichements fussent assez avancés pour que la terre nourrit les cultivateurs, étaient des obstacles sérieux au développement de l'agriculture.

De plus, l'arrogance, l'audace des Iroquois ne connaissait plus de bornes. Chaque jour, des courriers apportaient la nouvelle de quelque acte de cruauté barbare, de quelque hardi coup de main tenté par eux avec succès, sur quelque point de la colonie, souvent même sous les yeux des Français, trop faibles pour leur résister.

## VI

Mais la Providence veillait avec amour sur le berceau de ce peuple enfant destiné à répandre, à planter solidement la foi catholique sur ce continent. Autrefois, pendant des siècles, elle avait soutenu et préservé le peuple hébreu, cet autre enfant, objet de tant de sollicitude, chargé de conserver et de transmettre à travers les âges, au milieu des civilisations égarées et corrompues de l'antiquité, le précieux trésor de la religion primitive. De même, elle inspira, au milieu du dix-septième siècle, à de grandes dames, à de saints prêtres, à de pieux laïques, la pensée de consacrer une large part de leur fortune, et même chez quelques-uns leur vie, pour la conversion des infidèles. Ces âmes ferventes et pures, qui depuis des années priaient pour l'extension du royaume de Dieu sur la terre, pour la

conversion des pécheurs, se sentent un jour éprises d'un saint zèle pour l'œuvre des missions de la Nouvelle-France que les *Relations des Jésuites* viennent de leur révéler. Elles brûlent du désir de coopérer, dans la mesure de leurs forces, aux travaux apostoliques des saints missionnaires qui évangélisent cette contrée lointaine. Comme l'amour du lucre, le désir de s'enrichir, avaient empêché les commerçants dans le trafic de la Nouvelle-France de poursuivre la pensée chrétienne de Jacques Cartier de convertir les sauvages, et de fonder là un empire catholique, Dieu mit au cœur de ses pieux serviteurs un désintéressement complet des biens périssables de ce monde. Et pour marquer cette œuvre d'un caractère encore plus religieux, il entoure sa naissance et ses premiers développements de circonstances extraordinaires, où le merveilleux chrétien apparaît mêlé à des faits qui tiennent du miracle, intimement liés à la réalité des événements les plus ordinaires de la vie. Une inspiration d'en haut pousse les unes vers les autres ces âmes pieuses, étrangères pour la plupart les unes aux autres. Et comme autrefois saint Paul, ermite, et saint Antoine dans le désert, saint François d'Assise et saint Dominique dans une église de Rome, Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des finances à La Flèche, et Monsieur Olier, fondateur de Saint-Sulpice, se rencontrent à Meudon, près de Paris, et alors, dit un historien :

« Ces deux hommes qui ne s'étaient jamais vus, qui » n'avaient eu aucune sorte de rapports ensemble, ni » entendu parler l'un de l'autre à personne, poussés par » une sorte d'inspiration, se connurent soudain jusqu'au » plus intime de leurs cœurs, se saluèrent mutuellement » par les noms. »

Monsieur Olier s'adressant à M. de la Dauversière lui dit : « Monsieur, je sais votre dessein et je vais le » recommander à Dieu au saint Autel. » M. de la Dauversière le suit, communie de la main du saint prêtre. Puis tous deux ensemble, après leur action de grâces, se retirèrent dans le parc du château royal.

Dans un entretien de trois heures, ils se communiquent leurs plans identiques : l'établissement d'une colonie catholique sous le nom de Ville-Marie, dans l'île de Montréal. Ils se renseignent mutuellement sur cette plage inconnue, dont Dieu leur a révélé la topographie, l'étendue, les ressources. M. Olier verse entre les mains de son saint ami cent louis, la première offrande reçue pour la fondation nouvelle. On peut dire que, de ce jour, date la fondation de la société de Montréal, destinée à jouer un si grand rôle dans l'histoire de la Nouvelle-France.

M. de la Dauversière et M. Olier reçoivent des adhésions qui augmentent leur nombre et doublent leurs ressources. Ils sont déjà six. Après bien des démarches, ils obtiennent de M. de Lauzon, d'abord, ensuite de la compagnie des Cent-Associés, des lettres de concession dans lesquelles ils sont reconnus comme propriétaires de la plus grande partie de l'île de Montréal.

Mais il leur faut un chef pour commander l'expédition. Dieu leur envoie, par l'entremise du Père Chs Lallemand, jésuite, M. de Maisonneuve, qui se met à la disposition de M. de la Dauversière, en lui disant : « Je n'ai aucune vue d'intérêt, je puis par mon revenu me suffire à moi-même; et j'emploierais de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi, dans ma profession. » Nobles paroles ! dignes de ce cœur vraiment chrétien, qui, peu après, pour vaincre les résistances de son vieux père, tout préoccupé des intérêts temporels de ce fils unique, lui assurait qu'il se rendrait illustre en prenant la conduite de cette colonie ; qu'il acquerrait de très grands biens et serait riche à jamais. « En s'exprimant ainsi, » continue le même historien, « il faisait allusion à ces paroles de l'Évangile : *Tout homme qui quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, pour la gloire de mon nom, recevra cent fois autant, et possèdera la vie éternelle.....* » Son père, moins spirituel que lui, crut qu'il s'agissait de biens temporels, et de richesses matérielles ; il cessa donc de mettre obstacle à son départ et y consentit même très volontiers.

VII

Au printemps de 1641, les associés avaient à peu près complété les préparatifs de l'expédition projetée. « Mais » à la veille du départ, » continue l'historien que nous citons (1), « ils s'aperçurent qu'il leur manquait un » secours absolument indispensable, et que tout leur » argent ne pourrait leur procurer : c'était une femme » sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve, et » d'une résolution mâle, qui les suivit dans ce pays, » pour prendre soin des denrées et des diverses fournitures nécessaires à la subsistance de la colonie et en » même temps pour servir d'hospitalière aux malades » et aux blessés. »

Cette femme, Dieu la leur fit trouver dans la personne de Mademoiselle Mance, originaire des environs de Langres, issue de l'une des familles les plus honorables de ce pays. Et comme pour ajouter encore à la valeur de cette précieuse acquisition, au moment où M<sup>lle</sup> Mance se consacrait à l'œuvre de Dieu dans les missions de la Nouvelle-France, une veuve pieuse et très riche, Madame de Bullion, se faisait sa protectrice et s'enrôlait dans la *Société du Montréal*, comme on l'appelait alors.

Enfin, la flotte qui portait la colonie de Montréal toute entière, composée de cinquante et une personnes montées sur trois navires, fit voile pour la Nouvelle-France. Des tempêtes l'assaillirent en route, et les vaisseaux n'arrivèrent que les uns après les autres à Québec; celui qui portait M<sup>lle</sup> Mance arriva le second, et celui de M. de Maisonneuve le dernier.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer, les colons durent hiverner à Québec, où M. de Montmagny et M. de Puiseaux leur offrirent l'hospitalité.

Au mois d'octobre de cette même année (1641), M. de Montmagny se rendit par eau à Montréal avec M. de Maisonneuve pour examiner l'emplacement de la nouvelle colonie, et tous deux dressèrent un acte de la prise de possession de l'île par la *Société du Montréal*, représentée par M. de Maisonneuve. Le 8 mai suivant, une petite flotille composée de trois embarcations laissait

(1) Faillon.

Québec. Elle portait à son bord M. de Maisonneuve, M<sup>lle</sup> Mance et tous les colons de Ville-Marie. M. de Puiseaux et plusieurs Pères Jésuites étaient du voyage. Après neuf jours de navigation, le 17 mai, on arrive en face de l'île de Montréal, que les voyageurs saluent avec enthousiasme en chantant de pieux cantiques. M. de Montmagny, représentant la Compagnie de la Nouvelle-France, met de nouveau M. de Maisonneuve en possession de l'île, pour les Associés de Montréal. Enfin, le 18 mai 1642, M. de Maisonneuve met pied à terre, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui Montréal, la grande métropole commerciale du Canada.

### VIII

M. de Maisonneuve était donc enfin arrivé sur ce théâtre où il devait passer vingt-quatre ans de sa vie.

Sa première pensée dut être toute de reconnaissance pour les voies merveilleuses de la Providence qui l'avait conduit comme par la main dans le chemin de sa véritable vocation. Le voyageur qui, sur une terre étrangère, voit tout-à-coup se dresser devant lui l'image de la patrie absente, tressaille à ce souvenir ; une tristesse profonde s'empare de lui. Il se sent perdu au milieu de la foule qui passe, isolé dans le chemin qu'il parcourt. Et l'amour du sol qui l'a vu naître, si profondément enraciné dans son âme, se révèle à lui avec une puissance qu'il ne lui connaissait pas, avec une force que centuple l'éloignement. Le cœur bien né de M. de Maisonneuve dut éprouver un pareil serrement, quand une pensée subite et lumineuse comme l'éclair lui montra, par delà l'océan, cette belle France à laquelle il avait payé l'impôt du sang, ce vieux père dont il était l'orgueil et l'unique espoir, et que ses vues ambitieuses et mondaines ne pouvaient consoler dans son affliction. Et lorsque, comparant sa situation présente avec l'avenir brillant et facile et si plein de promesses qu'il venait d'échanger contre une carrière périlleuse et incertaine, toutes les puissances de son âme durent se livrer en lui un terrible combat. Mais bientôt sa foi profonde lui remet en esprit la promesse magnifique du Maître qu'il aime et qu'il sert, ces paroles admirables qui

naguère relevaient son courage et lui donnaient la force d'accomplir son sacrifice : « Tout homme qui » quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa » mère, pour la gloire de mon nom, recevra cent fois » autant, et possédera la vie éternelle. » Cette pensée fait renaître le calme et la paix dans l'âme de M. de Maisonneuve.

Rangés autour de leur chef, les colons de Ville-Marie s'agenouillent au pied d'un autel improvisé, dressé par M<sup>lle</sup> Mance et M<sup>me</sup> de la Peltrie, et que leurs mains habiles autant que pieuses ont orné. C'est le Père Vimont qui offre le saint sacrifice de la messe, célébré ce jour-là pour la première fois dans l'île de Montréal, le 18 mai 1642. De Maisonneuve se relève fortifié par la prière ; sa volonté énergique reprenant son empire, il envisage de sang froid la tâche qu'il lui faut entreprendre.

Homme de devoir et soldat avant tout, il a déjà répondu en termes fiers et énergiques à M. de Montmagny, qui, préoccupé des dangers de la situation, voulait le retenir à Québec, pour doubler ses moyens de défense. « Monsieur, ce que vous dites serait bon » si l'on m'avait envoyé au Canada pour délibérer sur » le poste qu'il conviendrait de choisir ; mais la compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irai à » Montréal, il est de mon honneur et vous ne trouverez » pas mauvais que j'y monte pour y commencer une » colonie. Quant à la saison, puisqu'elle est trop » avancée, vous agréerez que je me contente, avant » l'hiver, d'aller reconnaître ce poste, avec les plus lestes » de mes gens, afin de voir dans quel lieu je me pourrai » camper, le printemps prochain, avec tout mon monde. » Quelque temps après, dans une assemblée publique convoquée à Québec pour le faire renoncer à ses projets sur Montréal, il s'était exprimé avec encore plus de force : « Je ne suis pas venu, » dit-il, « pour délibérer, » mais bien pour exécuter ; et tous les arbres de l'île de » Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il » est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir » une colonie. » Paroles éloquentes, sublimes par la pensée, modestes dans l'expression, qui peignent mieux que les plus éloquents panégyriques ce caractère forte-

tement trempé, dans lequel la grandeur d'âme, la noblesse du sentiment, s'allie à la puissance de la volonté.

Chez de tels hommes, l'action suit de près la résolution. Aussi, dès le lendemain, les colons de Ville-Marie étaient logés sous des tentes ou sous des abris provisoires, et de Maisonneuve, pour se protéger contre toute attaque, faisait commencer, dit une chronique presque contemporaine (1), « tout autour du » camp un retranchement de pieux avec un fossé de » défense, et.....toujours le premier partout, (il) voulut » abattre le premier de ces arbres, disant *qu'en sa qualité » de gouverneur, cet honneur devait lui appartenir.* » Quelques jours après, M. de Montmagny revenait à Québec, laissant dans le nouvel établissement M<sup>me</sup> de la Peltrie et M. de Puiseaux, qui y demeurèrent jusqu'à l'automne de 1643. Le transport des meubles, des vivres, des munitions de guerre, de Québec à Montréal, occupa les colons pendant toute la belle saison de 1642.

## IX

Pendant que M. de Maisonneuve dirige ces travaux d'installation dans lesquels se montrent en maintes occasions ses talents d'administrateur, jetons un coup d'œil sur Montréal tel qu'il s'offre à cette époque aux yeux de l'observateur.

Située à soixante lieues de Québec, à la jonction de la rivière des Outaouais avec le fleuve Saint-Laurent, l'île de Montréal est comme une sentinelle avancée dont les yeux sont tournés vers l'ouest, et qui couvre de son égide toute la partie orientale de la vallée du Saint-Laurent. En effet, à cette époque, l'île de Montréal, comme position stratégique, protège Québec, car c'est de l'ouest et du sud que vient l'ennemi. Placée près du confluent de plusieurs grandes rivières, elle est le point central vers lequel convergent autant de routes différentes qui aboutissent à elle. Aussi cette île est-elle depuis long-

(1) Annales des Hospitalières, par la Sœur Morin, citées par Faillon, I., page 443.

» Après l'instruction faite aux Sauvages, se fit une belle  
» Procession après les Vespres, en laquelle ces bonnes  
» gens assistèrent, bien étonnés de voir une si sainte  
» cérémonie, où on n'oublia pas à prier Dieu pour la  
» personne du Roy, de la Reine, de leurs petits Princes  
» et de tout leur Empire; ce que les Sauvages firent  
» avec beaucoup d'affection. Et ainsi nous unismes nos  
» vœux avec tous ceux de la France (1). »

Quelques mois après, le lieu témoin de ces fêtes présentait un tout autre aspect. La saison d'hiver fut pour les colons de Ville-Marie une époque de souffrances, car jamais ils n'avaient eu à supporter les rigueurs extrêmes de notre climat. Bien plus, au mois de décembre, ils se virent en face d'un danger menaçant, d'un ennemi auquel ils n'avaient pas songé, mais dont ils connaissaient la terrible puissance. Le Saint-Laurent sortit pour ainsi dire de son lit et « *couvrit en peu d'instant tous les environs du Fort* (2). » Les flots courroucés montent toujours. De Maisonneuve voit grandir le péril. S'inspirant de la foi qui l'anime, il ira planter une croix à la limite qu'atteignent déjà les eaux débordées; il demandera à Dieu de faire reculer les flots qui menacent d'atteindre et d'emporter les habitations et les magasins de vivres, et il le priera de lui indiquer quel endroit de l'île il doit choisir pour son établissement. S'il est exaucé, il promet que lui-même, sur ses épaules, il portera une autre croix de bois qu'il ira planter au sommet du Mont-Royal. Les Révérends Pères Jésuites approuvent son projet, et de Maisonneuve, après l'avoir annoncé aux habitants de Ville-Marie, plante une croix sur les bords d'un ruisseau qui coule près du Fort. Il y attache un document écrit de sa main, et s'engage solennellement à remplir son vœu, si sa prière est exaucée. Cependant, l'eau monte toujours et ne s'arrête qu'au seuil de la porte du Fort. Les colons prient comme leur chef, et ils attendent avec patience que Dieu leur accorde la récompense de leur foi. Enfin, dans la nuit du 25 décembre 1642, le fleuve débordé rentre dans son lit, les eaux se retirent, et Ville-Marie retrouve le calme et la sécurité.

(1) Relations des Jésuites, 1642, page 38.

(2) Faillon, I, 445.



Mais au milieu des manifestations de joie, de Maisonneuve n'oublie pas sa promesse. A la tête de ses ouvriers, il commence les préparatifs de son dur pèlerinage. Les uns préparent le bois de la croix, les autres, la hache à la main, ouvrent un chemin pour gagner le sommet de la montagne. Dès le matin, le 6 janvier 1643, de Maisonneuve est fait *premier soldat de la croix*. C'est cette cérémonie touchante qui nous a inspiré les premières pages de notre travail.

A l'exemple de son chef, tout ce peuple agenouillé se relève. L'émotion, la reconnaissance qui débordent de tous les cœurs se manifestent par des chants religieux. De Maisonneuve charge sur ses épaules une pesante croix de bois. Tous prennent leur rang à sa suite, et la procession se dirige vers la montagne, à travers les champs couverts de neige, en suivant les sentiers tracés par les travailleurs. Bientôt on gravit le Mont-Royal. Le chemin est plus difficile. Il a fallu abattre des arbres, ranger les broussailles. N'importe, on avance toujours. Arrivés au sommet de la montagne, les prêtres dressent l'autel du sacrifice. Madame de la Peltrie et tous les habitants de Ville-Marie communient à la messe célébrée par le Père Duperron. Puis, de Maisonneuve plante la croix dans ce lieu sauvage, qui sera désormais visité souvent par les pèlerins. Tous redescendent gaiement la montagne, emportant chacun de précieux souvenirs de cette journée.

Enfin, le 19 mars suivant, fête de saint Joseph, depuis longtemps choisi comme « patron général de la Nouvelle-France (1), » de Maisonneuve inaugure solennellement au bruit du canon l'édifice le plus considérable et le plus important de Ville-Marie.

## XI

Une voix contemporaine va nous redire l'impression créée dans le pays par l'audacieuse entreprise de la fondation de Montréal, et va pour ainsi dire prophétiser les hauts faits et les exemples admirables dont ces lieux vont être les témoins. C'est le R. P. Vimont qui parle dans la *Relation de 1641* :

(1) Faillon I, page 447.

« On soutiendra, » dit-il, « que cette entreprise est » pleine de dépenses et de difficultés, que ces messieurs » trouveront des montagnes là où ils pensent trouver » des vallées. J'ai déjà dit cent fois que ceux qui tra- » vaillent sous l'étendard du Christ pour lui amener » des âmes, *doivent semer dans les pleurs*. Je ne dirai » donc pas à ces messieurs qu'ils trouveront des che- » mins parsemés de roses; la croix, les peines et les » grands frais sont les pierres fondamentales de la » maison de Dieu. Mais ils me permettront de leur dire » en passant qu'on ne mène personne au Christ que » par la Croix; que les desseins qu'on entreprend pour » sa gloire en ce pays se conçoivent dans les dépenses » et dans les peines, se poursuivent dans les contra- » riétés, s'achèvent dans la patience et se couronnent » dans la gloire. La patience mettra la dernière main à » ce grand ouvrage. »

La patience! Nous verrons s'il fallut en avoir!

Mais, nous dira-t-on, ne vous semble-t-il pas que les pionniers de la Nouvelle-France et les premiers colons de Montréal, tels qu'on nous les représente dans les mémoires et les écrits de leurs contemporains, n'étaient que trop enclins à voir du merveilleux partout, jusque dans les événements les plus ordinaires? Ne vous semble-t-il pas que leur foi est trop enthousiaste, que leur piété ressemble plutôt à de l'exaltation religieuse? Ne vous semble-t-il pas enfin que les sources de notre histoire, en général, ont une tournure trop dévote, une teinte trop cléricale, comme diraient aujourd'hui les porte-drapeau de la libre-pensée?

A cela je réponds en deux mots: nos ancêtres travaillaient moins pour des intérêts temporels que pour des idées et pour des principes. En venant fonder ici une France nouvelle, ils avaient surtout pour but de fonder une France catholique, et ils subordonnaient les intérêts de la patrie de la terre aux intérêts majeurs de la patrie du ciel.

Au milieu des périls et des dangers continuels dont ils étaient entourés, séparés comme ils l'étaient de la mère-patrie, il n'est pas étonnant que leur pensée se soit reportée si souvent vers le ciel, et que l'idée religieuse ait absorbé une si large part de leur attention.

La vivacité de leur foi les portait doucement à espérer, à réclamer du ciel les secours et la protection qu'ils ne pouvaient attendre de la terre.

Vouloir écrire notre histoire sans reconnaître, sans admettre, sans raconter les choses merveilleuses, sans accepter la foi ardente, les croyances fortes et parfois naïves de nos pères, ce serait la dénaturer. Pour consoler notre faiblesse, nous pouvons bien dire qu'alors comme aujourd'hui il y avait des ombres au tableau, mais elles font ressortir davantage l'éclat resplendissant qui illumine ces pages de nos annales primitives, et nous font apprécier davantage le parfum des vertus qu'elles exhalent.

Tels furent les commencements de l'administration de M. de Maisonneuve. A partir de ce moment, on peut dire que les vingt-deux années que M. de Maisonneuve a passées dans le gouvernement de Montréal se partagent en deux périodes bien distinctes.

La première s'étend de 1643 à 1653 : la colonie s'implante et s'affermi, mais elle reste sur la défensive.

La seconde période va de 1653 à 1665 : la colonie fortifiée va porter la guerre au dehors, terrasse les Iroquois, et sauve la Nouvelle-France.

Il n'entre pas dans notre dessein de raconter jour par jour l'histoire de Ville-Marie pendant toute cette période. Nous attachant de préférence, pour le besoin de notre sujet, à ce qui concerne M. de Maisonneuve, nous aimons mieux embrasser sa vie dans son ensemble, en faire un tableau dont il soit le centre, la figure principale et dominante, grouper autour de lui comme autant de satellites autour d'un astre de première grandeur, les personnages qui furent ses précieux auxiliaires ; enfin, faire ressortir partout et toujours les qualités éminentes et les vertus de notre héros. Voilà ce que nous nous proposons.

## XII

Rien de plus saisissant que le spectacle que présente, dans la première moitié du dix-septième siècle, les établissements français en Canada, et surtout celui de Montréal. Ce ne sont pas de simples postes de commerce, des

comptoirs où les navigateurs et les marchands n'arrêtent qu'en passant : ce sont des fondations durables, de véritables colonies. L'Océan les sépare de la mère-patrie avec laquelle ils ne peuvent entretenir aucunes relations pendant les deux tiers de l'année. Dans le cours du printemps et de l'été, les vaisseaux de France leur apportent les nouvelles de toute l'année, en sorte que l'arrivée de la flotte est un événement pour toute la colonie. S'ils font naufrage, si la tempête les retarde dans la traversée, la population toute entière est menacée de disette, de famine. A l'intérieur, les communications sont difficiles, périlleuses, à cause de l'absence de routes certaines et de l'étendue du pays désert à parcourir pour atteindre le poste le plus voisin. Les rigueurs du climat sont telles que les personnes faibles ne peuvent les supporter. Il n'y a que les constitutions saines et vigoureuses qui y résistent. Enfin, le pays n'offre rien qui puisse tenter la cupidité des gens qui veulent faire promptement fortune. Ceux qui viennent s'y établir obéissent à une inspiration plus noble : l'accomplissement d'un devoir ou le désir de travailler au salut de âmes, tels sont les motifs qui les ont amenés dans la Nouvelle-France. Aussi ces villes naissantes présentent-elles le parfait modèle d'une société civile exubérante de force et de vie, et imprégnée jusque dans ses fibres les plus intimes de la sève puissante que renferment les principes du christianisme.

Pénétrons dans le fort de Ville-Marie. Essayons de crayonner les figures les plus marquantes de la population d'élite qu'il renferme. La France n'envoie ici que des hommes robustes, au cœur vaillant, des femmes héroïques, que rien ne peut faire trembler. Car les *Relations des Jésuites*, les rapports des officiers du Roi et des compagnies, et les récits des voyageurs, font un tableau peu rassurant pour ceux qui seraient tentés de s'établir dans la Nouvelle-France. Ceux qui y viennent ont lu, sans frémir, le récit des misères de toutes sortes, des tourments effroyables qui les y attendent s'ils tombent entre les mains des sauvages. Aussi, pour commander de pareils hommes, il faut des chefs tels qu'on ne sait plus comment les peindre et les louer comme ils le méritent.

Nous connaissons le maître de céans : c'est M. de Maisonneuve. Voici d'abord son premier conseiller, grand seigneur, que sa naissance appelait à la Cour pour y continuer les traditions d'une noble race : c'est M. Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonges, qui s'est consacré à Dieu avec sa femme dans cette colonie, qu'ils édifient des exemples de leur vertu, en attendant qu'il soit appelé à gouverner lui-même toute la Nouvelle-France. Ville-Marie lui doit le plan des ouvrages qui la défendent à cette époque. À côté de lui, le major Lambert Closse, celui qui partout et toujours seconde si bien de Maisonneuve, et qui au besoin le remplace de manière à faire oublier que le maître est absent. Nous rencontrons ensuite les deux Révérends Pères Jésuites, qui desservent la colonie ; et Lemoigne, habile et courageux interprète qui parle déjà plusieurs langues sauvages, digne ancêtre d'une génération de héros ; et Daulac, dont la bravoure prélude au glorieux fait d'armes qui sauvera plus tard toute la Nouvelle-France ; et ce vénérable M. de Puiseaux et M<sup>me</sup> de la Peltrie, qui reçoivent ici une hospitalité cordiale, et qui apportent en retour aux nouveaux colons le précieux concours de leur expérience et le charme attrayant de leur conversation et de leurs belles manières ; et M<sup>lle</sup> Mance, que sa piété angélique, sa charité compatissante, ont rendue l'idole de tout ce petit peuple, et qui n'a rien perdu avec les années de cette élégance et de cette distinction féminines que l'on a remarquées en elle dès son arrivée à Québec, en 1641.

Dans cette troupe d'environ soixante colons, quelle vigueur corporelle ! Que d'énergie dans ces figures ! Quels éclairs dans tous ces fiers regards ! Tout en eux annonce la force unie à la douceur. Hélas ! pourquoi faut-il que, parmi eux, il y en ait tant qui sont comme marqués d'avance du sceau de la mort. Combien de ces fronts sur lesquels brillera bientôt l'auréole du martyr ! Car vous êtes là, Guillaume Boissier, Bernard Berté, Pierre Laforêt dit L'Auvergnat, Henri, premières victimes de la fureur des Iroquois, comme tant d'autres de vos compagnons dont l'histoire a enregistré les noms, quand elle a pu les connaître, ou qui, soldats obscurs, martyrs de l'honneur et du devoir,

n'ont pas même un nom dans nos annales. Mais pourquoi nous attrister de ce qui ne les effraie point, de ce qu'ils regardent comme un suprême honneur : car, ici, mourir pour la France, n'est-ce pas mourir pour Dieu !

Les annales de ce temps nous apprennent des choses admirables. Laissons-les parler :

« Nous y avons, » écrivaient les Associés, « outre un »  
» Fort de défense, un logement que l'on augmente tous »  
» les jours et qui est déjà capable de recevoir soixante- »  
» dix personnes, qui y vivent avec deux Pères Jésuites »  
» qui leur tiennent lieu de pasteurs. Une chapelle leur »  
» sert de paroisse ; elle est sous le titre de Notre-Dame, »  
» à laquelle sont dédiées l'île et la ville, qu'on désigne »  
» déjà sous le nom de Ville-Marie. On y fait le pain »  
» bénit et les processions aux bonnes fêtes, le salut du »  
» Saint-Sacrement, le jeudi soir, au retour de la journée »  
» des ouvriers, enfin des exhortations et les autres céré- »  
» monies de l'Eglise. Parmi les colons, les uns vivent »  
» en particulier de leur revenu ; mais la plupart en »  
» commun, comme dans une sorte d'auberge, et tous y »  
» ont en Jésus-Christ un seul cœur et une seule âme, »  
» offrant en quelque façon une image de l'Eglise primi- »  
» tive. »

« Tous ces colons, » dit la sœur Morin, « restèrent près »  
» de onze ans renfermés dans le fort, sans que, durant »  
» tout ce temps, il y eût entre eux aucun différend qui »  
» pût blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il »  
» échappait quelques paroles trop vives en demandaient »  
» pardon, avant de se coucher, à ceux qu'ils avaient »  
» offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on aurait »  
» pu le pratiquer dans un monastère plein de régularité »  
» et de ferveur. Enfin, dans ce premier temps, on vivait »  
» à Ville-Marie comme dans la primitive Eglise, selon »  
» le témoignage de plusieurs serviteurs de Dieu, à qui »  
» je l'ai ouï dire. »

« Croiriez-vous », rapporte le Père Vimont, « que »  
» plusieurs des ouvriers qui travaillent à Ville-Marie »  
» ne se sont proposé d'autre motif, dès leur départ »  
» de France, que celui de la gloire de Dieu ! La »  
» seule pensée qu'ils contribuent autant qu'ils peuvent »  
» au salut des âmes, les fait travailler de si bon courage, »  
» qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre, souffrant

» avec joie les incommodités d'une nouvelle demeure  
» en un pays désert. »

Tels étaient les éléments de force que M. de Maisonneuve avait sous la main. Nous verrons bientôt comment il sut les utiliser.

La situation de Montréal était regardée comme extrêmement périlleuse, et la colonie toute entière avait les yeux fixés de ce côté, parce que l'établissement d'un poste à cet endroit était regardé comme un besoin, comme une protection pour tout le pays. Champlain, avec sa perspicacité extraordinaire, avait deviné que c'était l'endroit le plus propice pour poser à l'ouest une barrière qui fut comme l'avant-poste de Québec. C'est là qu'il voulait l'élever comme une digue pour arrêter le torrent dévastateur des invasions iroquoises. Lui-même avait ambitionné l'honneur de fonder là un établissement français qui fût sa propriété personnelle. C'est dans cette pensée que, lors de son voyage à Montréal, en 1611, il avait donné le nom de sa femme à l'île qui se trouve en face de Montréal, qui s'appelle encore aujourd'hui l'île Sainte-Hélène. De Montmagny était entré dans les vues de Champlain, mais il hésitait en songeant au péril d'une telle entreprise. D'ailleurs, la compagnie des Cent-Associés remettait à plus tard une fondation qui lui imposerait des dépenses sans rapporter aucun bénéfice immédiat. Il fallut le désintéressement absolu des Associés de Montréal pour faire réussir un pareil projet.

### XIII

La première année de la fondation de Ville-Marie allait bientôt finir, et les Iroquois n'étaient pas encore venus troubler la paix dont jouissaient les colons, et dont ils avaient profité pour se mettre à l'abri de leurs attaques. On dirait que pendant ce temps les Iroquois avaient oublié le chemin d'Hochelaga et la naissance de Ville-Marie. Mais ce calme allait bientôt finir.

Le 18 juin 1643, quarante Iroquois surprirent six colons occupés à faire du bois. Trois furent tués sur le champ. Des trois autres, faits prisonniers, deux

périmèrent dans des supplices affreux. Le troisième réussit à s'échapper, et à force d'adresse et de courage, il put revenir à Montréal où M. de Maisonneuve le reçut à bras ouverts.

De ce jour date le commencement d'une lutte terrible à l'issue de laquelle de Maisonneuve resta maître du champ de bataille, après avoir, on peut le dire, sauvé toute la Nouvelle-France. A partir de ce moment, Ville-Marie revêt l'aspect d'un camp retranché. Les colons organisés militairement sont tout à la fois soldats et défricheurs. Ils sont toujours sous les armes. M. Dollier de Casson nous apprend qu'ils allaient toujours au travail et en revenaient tous ensemble au temps marqué par le son de la cloche, car les Iroquois infestaient toute l'île de Montréal. Avec une patience, une habileté infernale, ils restaient pendant des heures, des jours entiers en embuscade pour guetter les travailleurs épars dans les champs. Toujours invisibles, ils s'enfuyaient avec la rapidité de l'éclair. Les aboiements des dogues dressés à ce genre de chasse annonçaient la présence de l'ennemi. A ce signal, les hommes s'armaient et volaient au secours du point menacé. La nuit, à tour de rôle, les colons montaient la garde. Cette lutte de tous les instants devait durer pendant presque toute l'administration de M. de Maisonneuve. Mais surtout dans les dix premières années, il ne se passait presque pas de jour qu'on n'en vint aux mains. Il faut lire les chroniques de cette époque pour voir la bravoure impétueuse, l'audace toute française de ces défricheurs-soldats. Leur ardeur belliqueuse les conduirait peut-être à des actions téméraires sans l'intervention ferme et prudente de M. de Maisonneuve qui, leur rappelant l'autorité dont il est investi, les modère, les retient au point qu'entre eux ils se demandent si cette sagesse n'est pas de la peur. « Le temps n'est pas encore venu, mes enfants, » leur dit-il. « La mort de cent Iroquois que nous pourrions tuer ne diminuerait pas les forces de ces bandes, qui arrivent de tous côtés, » tandis que la perte de quelques hommes affaiblirait de beaucoup la colonie. » Mais de Maisonneuve leur promet de les conduire au combat. Le 30 mars 1644, on signale la présence des Iroquois au nombre de deux



cents. Les colons pleins d'enthousiasme entourent M. de Maisonneuve en lui disant : « Monsieur, n'irons-nous jamais à l'ennemi ? » A leur grande surprise, M. de Maisonneuve, toujours si poli, si bienveillant pour eux, jugeant l'occasion favorable pour les détromper, leur répond d'un ton bref : « Oui, vous verrez l'ennemi ; » qu'on se prépare donc à marcher tout à l'heure ; » mais qu'on soit aussi brave qu'on le promet. Je vais moi-même à votre tête. »

De Maisonneuve confie la garde du Fort à M. d'Ailleboust. Lui-même avec trente hommes marche à la rencontre des ennemis. Il les trouve bientôt dispersés en petites bandes, dans les bois, et une lutte désespérée s'engage. De Maisonneuve conserve son sang froid, distribue ses combattants, leur enjoint de se mettre à l'abri des arbres, à l'exemple des Iroquois. Mais jugeant bientôt que la position est dangereuse, il ordonne la retraite. Resté le dernier sur le champ de bataille, il est entouré par plusieurs Iroquois avec qui il lutte corps à corps. Ses gens sont déjà loin, quand ils l'aperçoivent dans cette situation périlleuse. Avant qu'ils aient le temps d'arriver à lui, de Maisonneuve, doué d'une force et d'une agilité extraordinaires, se débarrasse de ses assaillants, tue de sa main leur chef et rentre au Fort, au milieu des acclamations joyeuses des colons à qui il vient de montrer sa bravoure. A dater de ce jour, M. de Maisonneuve devient pour eux plus qu'un chef ; c'est une idole. Désormais, ils lui obéiront avec une confiance aveugle, car il leur a prouvé d'une manière éclatante qu'il est aussi brave dans l'action, que prudent et sage dans les conseils.

#### XIV

Aussi, que d'actions d'éclat se succèdent les unes aux autres, et presque sans interruption ! Un jour, c'est Lemoyne qui, avec deux colons, vole au secours de Chiquot et de Jean Bourdard et sa femme, attaqués par huit ou dix Iroquois, à la porte même du Fort ; après des efforts héroïques, ne pouvant les arracher des mains des barbares, tous trois courent à l'hôpital, éloigné de quelques pas seulement, où M<sup>lle</sup> Mance,

Mais cette œuvre éminemment apostolique n'empêche pas le fondateur de Ville-Marie de veiller au maintien du bon ordre à l'intérieur de la colonie. Tandis qu'il suit tous les mouvements des ennemis du dehors, il trouve le temps d'administrer la justice dont il est le représentant. D'une main ferme et expérimentée, il dresse des ordonnances dont la sagesse et l'utilité sont universellement reconnues. Il est la terreur des mauvais sujets dont il ne tolère jamais la présence au milieu de ses subordonnés.

Enfin, dernière preuve de cette sollicitude constante, de ce zèle que rien ne rebute, il n'hésite pas à traverser les mers pour aller solliciter en France de nouveaux secours, toutes les fois que Ville-Marie est en danger de périr. Et jamais il ne s'adresse en vain à la générosité des pieux associés de Montréal. M<sup>lle</sup> Mance partage avec lui cet honneur, et rien n'est beau comme le spectacle de cette femme si frêle, si délicate, apportant l'étonnante efficacité de son concours à cet homme si courageux et si fort. Mais aussi avec quelle chaleureuse éloquence ils plaident, l'un après l'autre, la cause des intrépides colons de Montréal. Des offrandes généreuses leur arrivent de toutes parts. La Providence envoie à leur secours des âmes d'élite, des hommes robustes pour les seconder dans leur entreprise. Et jamais ils ne quittent la mère-patrie sans en rapporter des secours abondants, des forces nouvelles.

Au retour d'un de ces voyages, en 1646, M. de Maisonneuve donnait un rare exemple de cette humilité profonde qui faisait le fond de son caractère. Il annonçait à M. Louis d'Ailleboust de Coulonges que le Roi l'avait désigné comme gouverneur-général de la Nouvelle-France. Mais il se garda bien de lui révéler ce que l'on apprit un peu plus tard : M. de Maisonneuve avait refusé pour lui-même cet honneur. Il lui en eut trop coûté de quitter sa chère colonie de Montréal.

Nous aimons à rappeler ici un fait consigné dans nos annales et qui peint mieux que nos discours tout le respect, toute la vénération dont on entourait le nom de M. de Maisonneuve, par toute la Nouvelle-France. M. de Maisonneuve était attendu de jour en jour avec une recrue, la plus considérable de toutes

celles qu'il avait conduites jusque là à Ville-Marie. Mais il amenait avec lui un trésor bien plus précieux encore dans la personne de la sœur Marguerite Bourgeoise, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. La Nouvelle-France toute entière était dans l'attente. Les vaisseaux n'arrivaient pas assez vite au gré de tous les désirs. On fit des prières publiques. Le Saint-Sacrement, exposé dans les églises, fut visité par les fidèles qui demandaient à Dieu de protéger les voyageurs attendus. Enfin, le 27 septembre 1653, de Maisonneuve mettait pied à terre, et toute la population de Québec, l'acclamant comme un libérateur, le conduisit à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

### 1653-1665.

#### I

L'année 1653 marque le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de Montréal. On peut dire que, durant les dix années précédentes, les colons de Ville-Marie ont toujours été sur la défensive. A peine, pendant toute cette période, ont-ils pu sortir du Fort pour faire quelques défrichements, qu'il leur fallait défendre les armes à la main.

Mais les Iroquois, effrayés des pertes qu'ils ont éprouvées, convaincus de l'inutilité de leurs entreprises isolées, vont changer de tactique. Après avoir feint de conclure la paix, pour se retremper eux-mêmes et revenir plus forts à l'attaque, ils renoncent pour le moment à détruire l'établissement de Ville-Marie. Ils méditent de frapper de grands coups en réunissant pour cela toutes les forces dont ils peuvent disposer. Les colons de Ville-Marie profitent de ce répit pour se fortifier davantage. M. de Maisonneuve juge que le moment est arrivé d'assurer l'existence de Ville-Marie, en développant l'agriculture. Avec cette largeur de vues, cette générosité qui lui sont toutes naturelles, il assure des avantages considérables à ceux qui veulent s'adonner à la culture de la terre. Bientôt des cons-

tructions nouvelles s'élèvent à peu de distance du Fort. Ce sont les habitations des colons, situées à peu de distance les unes des autres, et pouvant se prêter main forte et mutuel secours. Plusieurs sont entourées de palissades, et toutes sont garnies de meurtrières.

« Ainsi transformées (1) en autant de redoutes, et » habitées par des soldats armés, ces maisons devinrent » un moyen et tout à la fois un motif des plus efficaces » pour exciter ceux à qui elles appartenaient, à défendre » vigoureusement le pays, en défendant ainsi leurs » propres foyers. »

Là ne se borna point le zèle de M. de Maisonneuve. On reconnaît bien sa sagesse et sa prévoyance dans le choix qu'il avait fait lui-même de nouveaux colons. La recrue comptait dans ses rangs des artisans de tous les métiers; presque tous forts et courageux, ils augmentaient d'autant le nombre des défenseurs de Ville-Marie. Plusieurs filles de familles honnêtes étaient arrivées en même temps que la sœur Marguerite Bourgeois. Ville-Marie vit bientôt célébrer plusieurs mariages qui fournirent l'occasion d'autant de fêtes de famille, auxquelles M. de Maisonneuve se faisait un devoir et un plaisir de prendre part.

Rien de patriarcal comme le tableau que présente alors Ville-Marie. Les habitudes régulières des premiers temps n'ont pas changé. Cette cordialité franche, cette amitié toute fraternelle qui unissent entre eux tous les habitants semblent toujours vivaces comme au premier jour. Les liens si puissants, qui rattachent les uns aux autres ces hommes habitués à courir les mêmes dangers, empruntent à la religion qu'ils pratiquent ensemble, avec ferveur, un caractère de stabilité et de durée. Chez eux, le travail est en honneur, car les chefs sont les premiers à en donner l'exemple. N'est-ce pas, en effet, M. d'Ailleboust, qui, le premier, a fait semer du blé de France? (2) M. de Maisonneuve lui-même ne surveille-t-il pas les défricheurs et les charpentiers? Et n'a-t-on pas vu le major Closse et Charles Lemoyne, l'interprète, conduire eux-mêmes la charrue?

(1) Faillon,

(2) Faillon, II, page 496.

XV

Tous ces soins n'empêchent pas M. de Maisonneuve de donner suite à une pensée bien digne de son cœur tout paternel, aux orphelins en bas âge, enfants des braves tombés au champ d'honneur pour la défense de la colonie. (1). Nous connaissons assez notre héros pour que rien ne nous étonne dans cette conduite chrétienne et généreuse. Il nous faudrait rappeler ici que Montréal lui doit la fondation de sa première école, confiée à la sœur Marguerite Bourgeois. L'établissement des Religieuses Hospitalières de la Flèche, chargées désormais de l'hôpital de M<sup>lle</sup> Mance, l'arrivée des Messieurs de Saint-Sulpice, appelés à exercer à Montréal leur saint ministère, nous fourniraient ample matière à des développements pleins d'intérêts. En effet, quelle ne dut pas être la joie de M. de Maisonneuve, en accueillant à Ville-Marie les enfants de M. Olier, héritiers de ce saint prêtre qui, préoccupé jusqu'à la fin de sa vie des missions de la Nouvelle-France, après avoir tant travaillé comme membre et comme directeur de la compagnie de Montréal, avait, à la veille de sa mort, chargé ses représentants sur la terre de pourvoir aux besoins spirituels des colons dans toute l'île de Montréal. Mais il nous faut abréger.

Nous retrouverions, dans le récit des événements de cette seconde partie de l'administration de M. de Maisonneuve, les mêmes vertus dans le chef, la même obéissance, le même respect, le même amour filial dans ses subordonnés. Enfin, chacune des pages de cette histoire nous montrerait la même résistance héroïque opposée aux envahissements, aux attaques des barbares ; bien plus, elle nous ferait assister à des exploits militaires qui rappellent les hauts faits les plus vantés dans les annales du genre humain.

Mais de tous ces glorieux faits d'armes, il en est un dont la renommée est restée chère au peuple canadien : c'est l'immortel dévouement de Daulac et de ses dix-sept braves qui, sur le champ de bataille de Long-Saut, scellèrent de leur sang la délivrance de notre territoire

(1) Fallon, II, page 207.

envahi par toutes les forces réunies des Iroquois. Ce jour-là, la Nouvelle-France dut son salut au courage des colons de Montréal. Il convient donc de raconter, dans cette étude sur M. de Maisonneuve, le drame sanglant qui se déroula à Long-Saut ; c'est le fait le plus important de son administration, et il lui revient sa part de gloire dans cet exploit accompli par ses soldats avec un courage et un dévouement qu'il avait su leur inspirer.

## XVI

Pour mieux apprécier l'importance et les résultats de cette action héroïque, il est nécessaire de connaître les craintes et les inquiétudes mortelles qui remplissaient toutes les âmes à ce moment critique de notre histoire. Nous l'avons dit tout à l'heure : les Iroquois étaient rentrés dans leurs foyers, où ils restaient dans une apparente inaction. C'était le calme précurseur de la tempête.

La position de nos pères était critique. Québec avait vu défilier sous les canons du Fort quarante canots iroquois, chantant victoire, et défiant nos soldats trop peu nombreux pour les attaquer. Leurs bandes féroces reparaissaient partout. Nos fidèles alliés, les Hurons, étaient anéantis. Leurs derniers restes réfugiés dans l'île d'Orléans et s'y voyant pourchassés par leurs terribles ennemis étaient venus chercher un abri dans un fort que M. d'Ailleboust venait de leur construire, à quelques pas de la Basilique. Dans les campagnes, ils attaquaient les cultivateurs dans leurs champs, et enlevaient les femmes et les enfants restés seuls dans les chaumières.

Telle était l'imminence du danger que courut alors la colonie, que le gouverneur d'Argenson crut devoir édicter une ordonnance enjoignant aux habitants de construire dans chaque paroisse un fort ou village fermé avec des habitations fortifiées et des granges construites à frais communs, menaçant de faire brûler par main de justice les bâtiments de ceux qui refuseraient d'obéir. De son côté, M. de Maisonneuve promulguait une ordon-

nance pleine de sagesse et dont les dispositions peignent la situation dangereuse de la Nouvelle-France (1).

(1) Faillon, II, page 383.

• PAUL DE MAISONNEUVE, gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent.

Quoiqu'on ait toutes sortes de motifs de se tenir sur ses gardes, dans ce lieu de Ville-Marie, pour éviter les surprises des Iroquois, surtout depuis le massacre qu'ils ont fait des Hurons entre les bras des Français, contre la foi publique, et le meurtre de quelques-uns des principaux habitants de ce lieu, le 25 octobre dernier; néanmoins, par une négligence universelle, les choses en sont venues à ce point, que les ennemis pourraient s'emparer avec beaucoup de facilité de cette habitation, s'il n'y était pourvu par quelque règlement. En conséquence, nous ordonnons ce qui suit :

1° Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin.

2° Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions, et nous défendons d'en vendre ou d'en traiter aux sauvages alliés, qu'au préalable chacun des colons n'en retienne ce qu'il sera nécessaire pour sa défense.

3° Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant qu'il est possible, les travailleurs se joindront plusieurs de compagnie, et ne travailleront que dans des lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité.

4° De plus, chacun regagnera le lieu de sa demeure tous les soirs, lorsque la cloche du Fort sonnera la retraite, et fermera ensuite sa porte. Défense d'aller et de venir, de nuit, après la retraite, si ce n'est pour quelque nécessité absolue qu'on ne pût remettre au lendemain.

5° Personne, sans notre permission, n'ira plus loin, à la chasse, que dans l'étendue des champs défrichés; ni à la pêche, sur le fleuve, plus loin que le grand courant.

6° Défense à toutes sortes de personnes de se servir de canots, de chaloupes et autres, qui ne leur appartiendraient pas, sans l'express consentement des propriétaires, si ce n'est en cas de nécessité, pour sauver la vie à quelqu'un ou pour empêcher quelque embarcation d'aller à la dérive ou de périr.

Le présent règlement commencera d'être exécuté, selon sa forme et teneur, cinq jours après sa publication. Le tout à peine, envers les contrevenants, de telles punitions que nous jugerons à propos.

Fait au Fort de Ville-Marie, ce dix-huitième jour de mars 1658. (1)

PAUL DE CHOMEREY.

(1) Greffe de Ville-Marie, 18 mars 1658.

Pour comble de malheurs, la colonie était menacée de disette, peut-être de famine. M. D'Argenson écrivait à son gouvernement, le 4 juillet 1660 : « Nous sommes plus en guerre que jamais et encore plus dans la famine. Je renvoie ce vaisseau promptement parce qu'il n'a pas de vivres pour son équipage et qu'ainsi il diminue nos provisions tous les jours, mais particulièrement pour l'obliger à revenir cette année chargé de farines. Nous n'avons plus de blé ou fort peu, et il y a trois mois à attendre la nouvelle récolte, que nous sommes en danger de ne pas faire ici, si les Iroquois exécutent ce qu'ils ont résolu pour ravager nos côtes. »

## XVII

Pour compléter ce tableau si sombre, invoquons le témoignage d'un de nos historiens (1).

« Chacun s'attendait à voir les nations iroquoises s'unir entre elles pour fondre sur Ville-Marie, et M. de Maisonneuve prenait toutes ses précautions pour repousser vigoureusement leurs attaques. Jusqu'alors il n'y avait eu dans le Fort ni puits, ni citerne, la proximité du fleuve Saint-Laurent et celle de la petite rivière ayant fait négliger cette précaution. Mais, pensant qu'il pourrait y être assiégé et se trouver dans la nécessité d'éteindre des matières combustibles jetées par les Iroquois dans le Fort même, pour en brûler les bâtiments, qui étaient de bois, et qu'il mettrait en péril la vie de ses hommes en les envoyant puiser de l'eau au dehors ; pour prévenir cet inconvénient, il fit creuser et construire, au mois d'octobre 1658, par Jacques Archambault, un puits de cinq pieds de diamètre, au milieu de la cour ou de la place d'armes du Fort, comme nous le lisons au contrat de ce jour (2) ; et c'est, pour l'île de Montréal, le premier puits dont les monuments écrits fassent mention. L'hôpital ayant été transformé en redoute ou en citadelle, comme il a été dit, et les prêtres du séminaire y étant logés, M. de Queylus, qui se trouvait encore alors à Ville-Marie, fit

(1) Faillon, II, page 389.

(2) Greffe de Ville-Marie, Acte de Basset, 8 octobre 1658.



construire dans le jardin un puits semblable à celui du Fort, par le même Jacques Archambault (1); et l'année suivante, trois colons des plus honorables, Charles Le Moyne, Jacques Le Ber, son beau-frère, et Jacques Testart, dont les maisons, voisines de l'hôpital, pouvaient mutuellement se défendre les unes les autres, firent faire aussi un puits pour leur usage, à frais communs, également construit par Archambault (2). Enfin, comme rien n'était en sûreté aux champs, et que même, au rapport de la Sœur Morin, il n'y avait pas à Ville-Marie vingt maisons où la vie pût être en assurance, mademoiselle Mance, pour mettre à couvert du feu des Iroquois les récoltes nécessaires à la subsistance de l'hôpital et celles de plusieurs particuliers, fit construire dans l'intérieur même du Fort, par François Bailly, une grange en pierres de soixante pieds de long sur trente de large (3): précaution que les religieuses Ursulines de Québec, quoique moins exposées, avaient prise déjà, en faisant reconstruire, après l'accident dont on a parlé, leur grange dans la cour même de leur monastère (4).

« C'est qu'après l'évasion des Français établis à Onnontagué, les Iroquois de cette bourgade, voyant leur conjuration découverte, avaient envoyé au plus tôt des présents aux nations voisines, afin d'en tirer du secours contre les Français; et, depuis ce temps, on craignait avec raison, à Québec et ailleurs, de voir arriver les cinq nations iroquoises, pour mettre tout à feu et à sang dans la colonie (5). L'année suivante, 1659, un Huron, échappé du pays des Iroquois, assura qu'ils préparaient une armée puissante (6), et cette armée s'étant en effet mise en marche au printemps de l'année 1660, on apprit à Québec, le 15 mai, par un prisonnier iroquois, que huit cents de ces barbares s'assemblaient

(1) Ibid., 8 juin 1659.

(2) Ibid., 17 mai 1660.

(3) Ibid., 6 janvier 1660.

(4) Lettres de Marie de l'Incarnation, 24 août 1658. Lettre 86\*, p. 198.

(5) Lettres de Marie de l'Incarnation, 4 octobre 1658. Lettre 56\*, p. 537.

(6) Ibid., lettre 57\*, p. 542.

à la Roche-Fendue, proche de Ville-Marie, et que quatre cents autres devaient aller les y joindre, pour fondre de là tous ensemble sur Québec, au nombre de onze ou douze cents (1). Il ajouta que leur dessein était d'enlever la tête du Gouverneur général, afin qu'après la mort du chef ils pussent plus facilement venir à bout de tout le reste de la colonie. Qu'enfin, à l'heure qu'il parlait, l'armée iroquoise devait être dans les îles de Richelieu, ou à Ville-Marie, ou aux Trois-Rivières, et qu'assurément l'un ou l'autre de ces postes était assiégé.

« Cette nouvelle répandit l'alarme dans Québec, et aussitôt on exposa le Très-Saint-Sacrement dans les églises, on fit des processions et d'autres exercices de piété, pour implorer le secours du ciel (2). Cette crainte n'était que trop fondée.

« Car, pour dire vrai, écrivait-on dans la relation de » cette année, il n'y a rien de si aisé à ces barbares que » de mettre, quand ils voudront, toutes nos habitations » à feu et à sang. Ce qui donne cet avantage à l'ennemi » sur nous, c'est que toutes les maisons hors de Québec » sont sans défense et éloignées les unes des autres, sur » les rives du Saint Laurent, dans l'espace de huit ou » dix lieues. Il n'y a en chacune que deux, trois ou » quatre hommes, souvent même qu'un seul avec sa » femme et quantité d'enfants, qui tous peuvent être » enlevés ou tués, sans qu'on en sache rien dans la » maison la plus voisine. A la vérité, Québec est en » état de défense ; mais il ne serait plus qu'une prison » dont on ne pourrait plus sortir en assurance, et où » l'on mourrait de faim, si la campagne était ruinée (3). » Aussi, dès qu'on apprit que l'armée iroquoise était en marche, l'alarme fut si universelle qu'on abandonna, comme en proie à l'ennemi, les maisons de la campagne, et qu'enfin tout le monde se fût cru perdu, si M. d'Argenson n'eût rassuré les esprits par son courage (4).

« M. de Laval eut néanmoins une si grande appréhension que, le 19 mai, il fit ôter le Saint-Sacrement de

(1) Journal des Jésuites, 15 mai 1660.

(2) Lettres de Marie de l'Incarnation, Lett. 58<sup>e</sup> p. 545.

(3) Relation de 1660, p. 4.

(4) Relation de 1660, p. 5.

l'église paroissiale et des chapelles des deux communautés religieuses (1). Le même jour ce prélat et M. d'Argenson rassemblèrent les personnes les plus sages du pays pour prendre conseil ; et par ce qu'on disait que les Iroquois, en venant pour massacrer les Français, en voulaient particulièrement aux Religieuses, tous conclurent qu'on ne devait pas les laisser dans leur monastère durant la nuit (2). Là-dessus, l'évêque alla intimier lui-même cette résolution aux Ursulines, et leur commanda de le suivre. « Nous ne fûmes jamais » plus surprises, » dit à ce sujet la Mère Marie de l'Incarnation ; « car nous n'eussions jamais pu nous imaginer qu'il y eût eu sujet de craindre dans une maison » aussi forte comme la nôtre. Cependant il fallut obéir. » Monseigneur en fit de même aux Hospitalières. Déjà » l'on avait posé deux corps de garde aux deux extré- » mités de notre maison, l'on fit quantités de redoutes ; » toutes nos fenêtres étaient garnies à moitié de mu- » railles, avec des meurtrières ; d'un bâtiment à l'autre » il y avait des ponts de communication : en un mot, » notre monastère était converti en un fort, gardé par » vingt-quatre hommes bien résolus (3). Quand les » habitants nous virent quitter une maison aussi forte » que la nôtre, ils furent si épouvantés qu'ils crurent » que tout était perdu. Ils abandonnèrent aussi leurs » maisons et se retirèrent, les uns dans le Fort, les autres » chez les Jésuites, d'autres chez Monseigneur notre » évêque, les autres chez nous, où nous avions six ou » sept familles. Le reste se barricada de tous côtés dans » la basse-ville, où l'on posa plusieurs corps de garde (4).

« On avait conduit les Religieuses chez les Jésuites, où chacune des deux communautés fut logée dans des appartements séparés du grand bâtiment de ces Pères ; dans la cour étaient encore cabanées les familles chrétiennes huronnes et algonquines : de cette sorte, tous se trouvaient environnés de bonnes murailles et comme dans un fort. Le lendemain matin, on ramena les

(1) Journal des Jésuites, 19 mai 1660.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau ; p. 125

(3) Marie de l'Incarnation, p. 546.

(4) Marie de l'Incarnation, p. 547.

Religieuses à leur communauté respective, et l'on en usa de même pendant huit jours, depuis le mercredi, 18 mai jusqu'au 26, veille de la Fête-Dieu (1) ; c'est-à-dire, que le soir, une heure avant le coucher du soleil, on les amenait à la maison des Jésuites, et delà on les reconduisait le matin chez elles, quand il était grand jour (2). Cependant, après qu'on eut fait la visite du monastère des Ursulines, on jugea que ces précautions étaient excessives et que les Religieuses pouvaient y demeurer en sûreté. On continua néanmoins d'y faire la garde, en attendant que l'on eût reçu des nouvelles des Trois-Rivières ou de Ville-Marie, que l'on croyait être assiégées (3). Des patrouilles circulaient autour des monastères durant la nuit, et à tout moment les sentinelles criaient : « Qui vive ? » ce qu'on faisait aussi dans tout Québec ; et cette précaution fut cause que les Iroquois, comme on l'apprit de quelques-uns d'eux après les avoir faits prisonniers, n'osèrent pas mettre le feu aux maisons, voyant que chacun y était sur ses gardes (4).

« Une honnête veuve, qui s'était retirée à Québec, sortit de là pour aller à sa terre, située à six lieues au-dessous, du côté du Petit-Cap. Comme elle y travaillait avec son gendre, sa fille et quatre enfants, tout à coup huit Hurons renégats, fondant sur eux, les font prisonniers et les mettent de force dans leur canot. M. d'Argenson, informé de cet enlèvement, envoie aussitôt un parti d'Algonquins et de Français à la poursuite de ces Hurons perfides. On les atteint ; on fait sur eux plusieurs décharges, dans l'une desquelles la veuve est blessée à mort. On prend enfin ces Hurons et on les condamne au dernier supplice ; mais, avant de mourir, ils font un aveu qui renouvelle toutes les craintes des habitants : car, après avoir détesté leur apostasie et donné des marques de conversion, ils témoignent être étonnés de ce que l'armée iroquoise tarde tant de venir, et ajoutent que, sans doute, elle

(1) Journal des Jésuites, 19 mai.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau, p. 116.

(3) Marie de l'Incarnation, p. 547.

(4) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau, p. 126.

assiège les Trois-Rivières. Cette déclaration produisit une impression de crainte d'autant plus vive que, jusqu'alors, on n'avait reçu aucune nouvelle d'une chaloupe pleine de soldats que M. d'Argenson avait envoyée à la découverte. Cette chaloupe était sans doute celle qui était partie de Québec, le 17 avril, commandée probablement par Eustache Lambert, et qui reconduisit à Ville-Marie M. d'Allet, resté tout l'hiver malade à l'hôpital de Québec (1). On n'avait non plus de nouvelles de deux autres chaloupes parties quelque temps après. Au milieu des anxiétés et des craintes où chacun était, quelques-uns crurent avoir vu l'armée ennemie ; le bruit se répandit bientôt qu'elle était proche de Québec, que même on l'avait aperçue ; et il n'en fallut pas davantage pour qu'en moins d'une demi-heure chacun fût prêt à se défendre et que tous les postes du monastère des Ursulines fussent de nouveau barricadés (2). »

Toute la population française resta ainsi dans l'attente et dans une anxiété facile à comprendre, durant plus d'un mois, jusqu'au 8 juin 1660, où des messagers de Montréal lui apportèrent la nouvelle de la délivrance et lui révélèrent que dix-sept braves colons de Ville-Marie avaient généreusement sacrifié leur vie pour la défendre et qu'ils avaient fait reculer huit cents iroquois épouvantés de la résistance meurtrière qu'ils avaient rencontrée.

J'ai voulu tenter le récit de cette défense mémorable, mais la plume m'est tombée des mains lorsque j'ai voulu relire les pages admirables qu'elle a inspirées à nos historiens. Ce que je vais vous lire est la narration de M. l'abbé Raymond Casgrain, tirée de son *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation* (3).

## XVIII

« On était au printemps de l'année 1660. La colonie était presque épuisée, après un demi-siècle de luttes sanglantes contre les Iroquois. Les succès réitérés de

(1) Journal des Jésuites, 27 avril 1660.

(2) Marie de l'Incarnation, lettre 58<sup>e</sup>, 25 juin 1660, pp. 547, 548.

(3) Introduction, page 56.

ces féroces ennemis avaient tellement accru leur audace qu'elle leur avait inspiré le projet d'exterminer jusqu'au dernier Français. Cette nouvelle répandit la terreur et la consternation parmi tous les colons. On crut que tout était perdu. Le pays, en effet, semblait sur le penchant de sa ruine. L'ennemi était déjà aux portes ; chaque jour des escarmouches annonçaient sa présence. Dans chaque village, on érigea des forts, ou on restaura les anciens ; on se barricada dans toutes les maisons. A Montréal, à Québec, aux Trois-Rivières, on multiplia les moyens de défense.

« En ce moment critique, une poignée de braves résolut de se dévouer pour la patrie en danger. Montréal était l'avant-poste de la colonie : c'est là qu'ils se réunirent.

« Par une matinée du mois d'avril de la même année, l'église de Ville-Marie présentait le spectacle le plus attendrissant. Seize braves colons, entourés de leurs familles en pleurs, ayant à leur tête un jeune militaire du nom de Daulac, s'agenouillaient à la table sainte. Ils venaient de prendre la résolution de sacrifier leur vie pour sauver la colonie. Après avoir fait leurs testaments et s'être confessés, ils étaient venus se nourrir du pain des forts et jurer au pied des saints autels de rester fidèlement unis jusqu'à la mort et de ne jamais demander quartier. Certains de ne plus revoir leurs foyers, ils serrèrent une dernière fois, entre leurs bras, tout ce qu'ils avaient de cher ici-bas, et s'éloignèrent accompagnés des larmes et des bénédictions de ceux pour qui ils allaient mourir.

« Ils arrivèrent le premier mai suivant au pied du Saut-des-Chaudières, situé sur la rivière des Outaouais. Un fort y avait été construit l'automne précédent par les Algonquins. Ce fort avait le double désavantage d'être éloigné de l'eau, et dominé par une colline. Les Français prirent cependant le parti de se retrancher derrière ce faible rempart formé d'une simple palissade en partie détruite, et d'y attendre les Iroquois, qui devaient suivre cette voie au retour de leur chasse d'hiver dans les forêts du nord.

« Après quelques jours d'attente, ils virent venir à eux une troupe de sauvages, qu'ils reconnurent bientôt

pour des amis. C'était quarante guerriers de cette nation huronne, dont nous avons raconté les touchantes infortunes et dont quelques débris s'étaient réfugiés près de Québec. Ils étaient commandés par un vieux héros chrétien de la même nation, nommé *Anahotaha*. Un fameux chef algonquin, suivi de six de ses guerriers, s'était joint à eux aux Trois-Rivières ; et ils venaient tous demander la faveur de combattre à leurs côtés contre l'ennemi commun, et de verser leur sang avec eux.

« Le lendemain de leur arrivée, qui était un dimanche, deux Hurons, envoyés en éclaireurs, rapportèrent qu'ils avaient vu cinq Iroquois qui marchaient aussi à la découverte dans la direction du camp. On tint aussitôt conseil, et il fut décidé qu'on élèverait, le lendemain, une seconde palissade autour de la première.

« C'était vers le soir. En attendant l'heure du souper, pendant que les chaudières bouillaient au-dessus des feux du bivouac, la petite armée, groupée à l'entrée du fort, récitait en commun la prière du soir. La voix grave et solennelle de Daulac s'élevait au milieu du silence de la troupe et du désert, et, par intervalles, un long murmure se prolongeait au loin, emporté par la rafale sous les voûtes des bois : c'était le concert de toutes les voix de l'armée mêlées au sourd grondement de la chute et qui répondaient en chœur à la prière. Tout à coup des hurlements épouvantables, accompagnés de décharges de coups de fusils, interrompirent cette imposante cérémonie ; et l'on vit apparaître une flotille de canots sauvages, portant deux cents chasseurs iroquois, qui descendaient la rivière. Les alliés n'eurent que le temps de leur répondre et de se retirer précipitamment dans l'intérieur du fort pour se préparer à la défense.

« Un des chefs iroquois mit pied à terre et déposant ses armes sur le rivage, il s'avança jusqu'à la portée de la voix, et demanda à quelle nation appartenaient les guerriers qui défendaient le fort. « Ce sont des Français, des Hurons et des Algonquins, leur répondit-on ; si notre frère l'Iroquois veut entendre des paroles de paix, qu'il aille camper avec ses guerriers de l'autre côté

de la rivière. » Les alliés espéraient par ce stratagème gagner assez de temps pour compléter leurs travaux de fortification. Mais les Iroquois ne se laissèrent pas prendre à ce piège et commencèrent immédiatement à dresser une palissade en face du camp. La lutte allait donc devenir inévitable. Les alliés profitèrent de quelques heures de répit qui leur restaient pour se fortifier de leur mieux, coupant des pieux, consolidant les endroits les plus faibles, entrelaçant les palissades de branches d'arbres et remplissant les intervalles de terre et de pierre, tout en ayant soin de ménager des meurtrières de distance en distance. Les ouvrages n'étaient pas encore terminés que les ennemis montèrent à l'assaut en poussant, selon leur habitude, leur terrible cri de guerre. Les assiégés se défendirent avec une bravoure sans égale. A chaque meurtrière étaient postés trois tireurs qui décimaient les rangs des Iroquois en dirigeant sur eux un feu continu. Tout étonnés de rencontrer une aussi vigoureuse résistance, ils commencèrent à plier ; mais confus de se voir repoussés par une poignée d'hommes, ils s'élançèrent de nouveau à l'attaque. D'autres décharges aussi bien dirigées que les premières les accueillirent. Un grand nombre furent tués, un plus grand nombre blessés, et le reste, saisi de frayeur, prit la fuite en désordre, sans que les assiégés eussent à déplorer la perte d'un seul homme. Quelques-uns des alliés sautèrent alors par-dessus les ramparts, allèrent couper la tête d'un chef iroquois qui avait été tué dans le combat, et l'érigèrent en trophée sur la palissade au bout d'un pieux.

« Cette première victoire enflamma l'enthousiasme des vainqueurs ; ils se jetèrent à genoux pour en remercier le ciel, et reprirent avec une nouvelle ardeur leurs travaux de défense, décidés plus que jamais à combattre jusqu'au dernier soupir. Les ennemis, revenus de leur première frayeur, tinrent conseil et députèrent quelques-uns d'entre eux pour aller demander du secours à la grande armée iroquoise alors cachée en embuscade dans les fles du Richelieu, et attendant le moment favorable pour envahir la colonie.

« Cependant le fort fut investi de tous les côtés, et, durant sept jours et sept nuits, les alliés soutinrent le



feu continu que les Iroquois ne cessèrent de diriger contre eux dans la crainte de les voir s'échapper. Ils brisèrent les canots d'écorce des Français, qui avaient été abandonnés à quelque distance du fort, et en firent des flambeaux pour mettre le feu aux palissades ; mais toutes leurs tentatives furent inutiles ; car le feu des assiégés était toujours si bien nourri qu'ils ne purent jamais en approcher.

« Un deuxième assaut plus furieux que le premier fut donné contre la place, mais il fut repoussé avec une telle vigueur que l'ennemi n'osa plus revenir à la charge. Voyant qu'ils ne pouvaient réussir par la force ouverte, les Iroquois tentèrent alors d'employer la ruse. Connaissant l'inconstance des sauvages, ils feignirent de vouloir faire la paix. En effet, les Hurons commencèrent à hésiter ; mais les Français connaissaient trop bien la perfidie des Iroquois pour se laisser leurrer par ces belles promesses ; ils demeurèrent inébranlables. Ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir de la ruse, car, pendant qu'on cherchait à attirer leur attention d'un côté, une bande d'Iroquois se glissait secrètement derrière eux et s'avançaient déjà pour les surprendre.

« Il est impossible de peindre toutes les souffrances qu'eurent à endurer les courageux défenseurs du fort pendant tout le temps que dura le siège. Le froid, la faim, la soif, l'insomnie, les tourmentèrent plus encore que les Iroquois. Pendant les courts instants de sommeil qu'ils pouvaient prendre entre les veilles de nuit, ils étaient obligés de coucher à la belle étoile, sur la terre glacée, au milieu des balles qui sifflaient sans cesse autour de leur tête. Mais leur tourment le plus cruel provenait de la disette d'eau ; elle devint si grande qu'ils se virent réduits à avaler toute sèche la farine de maïs qui leur servait de nourriture. Ils avaient découvert un peu d'eau boueuse dans un trou de la palissade, mais à peine y en avait-il suffisamment pour que chacun d'eux put y tremper ses lèvres. Lorsqu'ils ne pouvaient plus résister aux tortures de la soif, un petit détachement protégé par quelques tireurs, faisait une sortie et allait puiser un peu d'eau à la rivière ; mais leurs chaudières étant tombées dès le

premier jour entre les mains des ennemis, ils ne pouvaient en rapporter qu'une petite quantité à la fois. Pour comble de malheur, les Hurons et les Algonquins, n'ayant pas eu la prudence de ménager suffisamment leurs munitions, elles vinrent à leurs manquer. Les Français leur en fournirent pendant quelque temps, mais les leurs finirent aussi par devenir rares. Au milieu de tant de fatigues et d'angoisses, ces héros chrétiens puisaient, dans la prière, une force et un courage toujours renaissants. » « Car dès que la nuit « faisait trêve, dit la Mère de l'Incarnation (1), ils étaient « à genoux, et sitôt qu'ils faisaient mine d'attaquer, ils « étaient debout les armes à la main. »

« Une semaine entière s'était écoulée ainsi, lorsqu'ils entendirent tout-à-coup une immense clameur dans le camp ennemi. Toute la forêt retentit en même temps de hurlements sauvages et d'innombrables décharges de coups de fusils, qui multipliés par les échos, produisirent mille bruits et des roulements de tonnerre capables de glacer d'épouvante les cœurs des plus intrépides. Chaque arbre semblait avoir soudain donné naissance à un ennemi. Les Iroquois saluèrent par de longues salves l'arrivée de plus de cinq cents de leurs guerriers. Tous les assiégés se jetèrent à genoux pour recommander leur âme à Dieu, et se préparer à la lutte suprême. Alors le grand chef huron Anahotaha adressa à tous les Saints cette prière que nous empruntons avec toute sa naïveté au récit de la Mère de l'Incarnation : « Vous savez, ô bienheureux habitants du ciel ce qui nous a conduit icy : » vous savez que c'est le désir de réprimer la fureur » de l'Hiroquois, afin de l'empêcher d'enlever les restes » de nos femmes et de nos enfants, de crainte qu'en les » enlevant ils ne leur fassent perdre la foy et ensuite le » paradis, les amenant captifs en leur pais. Vous pouvez » obtenir notre délivrance du Grand Maître de nos vies, » si vous l'en priez tout de bon. Faites maintenant ce » que vous jugerez convenable, car, pour nous, nous » n'avons point d'esprit pour sçavoir ce qui nous est le » plus expédient. Que si nous sommes au bout de notre » vie, présentez à notre Grand Maître la mort que nous

» allons souffrir en satisfaction des péchez que nous  
» avons commis contre sa loy, et impétrez à nos pauvres  
» femmes, et à nos enfans la grâce de mourir bons  
» chrétiens, afin qu'ils nous viennent trouver dans le  
» ciel. »

« Telle avait été la vigueur de la défense que les Iroquois, malgré leur supériorité numérique, n'osèrent monter à l'assaut. Ils investirent de nouveau la place, et firent pleuvoir une grêle de projectiles contre les meurtrières. Les assiégés n'avaient plus un instant de repos, et ils étaient tourmentés par une soif toujours de plus en plus ardente. Les sauvages surtout devinrent si exténués qu'ils commencèrent à perdre courage, et songèrent à se rendre.

« Ils chargèrent de présents un prisonnier iroquois et le firent accompagner dans le camp des ennemis par deux de leurs chefs. Ceux-ci furent accueillis par de grandes acclamations, et en même temps quelques Hurons apostats, réfugiés parmi les Iroquois, s'avancèrent vers la palissade pour engager leurs compatriotes à se rendre, leur représentant que c'était le seul moyen d'échapper à la mort. Malheureusement plusieurs Hurons se laissèrent gagner par ces perfides promesses, et malgré toutes les représentations des Français et les sanglants reproches d'Anahotaha, vingt-quatre d'entre eux s'élancèrent par dessus la palissade. Les cris de triomphe redoublèrent, et les Iroquois, instruits désormais de la faiblesse de la garnison qui ne comptait plus que quatorze Hurons, quatre Algonquins et dix-sept Français, crurent en faire une proie facile. Ils s'avancèrent hardiment pour les faire prisonniers ; mais les assiégés firent feu sur les plus avancés et en étendirent un grand nombre morts sur la place ; le reste prit la fuite.

« Honteux de se voir tant de fois vaincus par une poignée d'hommes, les Iroquois ne respirant plus que la rage de la vengeance, et vociférant d'affreux hurlements s'élancèrent tous à la fois à travers les balles. Les Français en firent un horrible carnage, mais ne purent les empêcher de s'avancer jusqu'au pied des palissades, où ils se cramponnèrent à l'abri des meurtrières et se mirent à couper les pieux à coups de

hache. Dans l'impossibilité où l'on était de les y atteindre, Daulac imagina de remplir de poudre plusieurs canons de fusils, d'y mettre le feu et de les jeter parmi les assiégeants pour les faire éclater au milieu d'eux. Cet expédient ayant assez bien réussi il ajusta une fusée à un baril de poudre et le lança par-dessus la palissade. Par malheur le projectile fut arrêté par une branche, et retomba dans l'intérieur du fort où il fit explosion, tuant les uns, blessant les autres, et mettant presque tout le reste hors de combat en leur brulant la vue ou en les étouffant dans la fumée. En entendant le bruit de la détonation, les Iroquois comprirent tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer de la confusion produite par cet accident, et s'emparèrent des embrasures, d'où ils firent un feu écrasant sur les derniers défenseurs. Ceux-ci se battirent jusqu'à la fin comme des lions. Ils inspiraient une telle frayeur à l'ennemi qu'il n'osait pénétrer dans la place. Ces hommes aux figures haves, aux regards illuminés par l'ardeur du combat, leur paraissaient comme des fantômes dont ils tremblaient d'approcher.

« Cependant Anahotaha blessé bondissait de toutes parts, assommant tous ceux qui s'avançaient jusqu'à la portée de son tomahawk.

— « Rends-toi, si tu veux sauver ta vie, » lui cria un » de ses neveux transfuge chez les Iroquois.

— « J'ai juré ma parole aux Français, répond le héros » chrétien, je meurs avec eux ; » et il tomba frappé à mort.

— « Mets-moi la tête sur les charbons, murmure-t-il » à un de ses compagnons en se traînant vers le feu, » l'Iroquois n'aura pas ma chevelure. »

« Cependant des monceaux de cadavres jonchaient tout l'extérieur du camp ; les Iroquois s'en servirent pour escaler la palissade, et massacrèrent les derniers braves qui, sourds à toute proposition, voulaient mourir les armes à la main. Un moment auparavant, un Français, par un sentiment de pitié malentendue, assomma à coups de hache ceux de ses compagnons qui respiraient encore, afin de leur épargner les tortures que leur réservaient leurs féroces vainqueurs. Quatre Français seulement et quatre Hurons tombèrent vivants entre leurs mains.

« Les Iroquois furent terrifiés de leur victoire ; en comparant le nombre de leurs morts et celui de leurs victimes, ils ne pouvaient en croire leurs yeux. Comment un si petit nombre d'hommes, exténués de fatigues, mourants de soif, privés de nourriture, avaient-ils pu soutenir une lutte aussi longue et aussi acharnée, sans prendre un instant de repos ? Cette résistance était pour eux un mystère.

« Après avoir assouvi leur vengeance sur deux blessés français qui avaient conservé un souffle de vie, ils prirent le chemin de leurs villages, n'osant attaquer un pays peuplé de tels héros.

« Lorsqu'on apprit les détails de cette sanglante tragédie par des captifs hurons, qui avaient réussi à s'échapper, un long cri de deuil s'éleva dans toute la colonie.

« Mais la nation canadienne était sauvée : ses défenseurs étaient tombés ensevelis dans leur triomphe » (1).

Saluons donc avec respect ce champ funèbre que ne marque aucun monument. Si nos louanges élèvent si haut le courage de ces héros, n'oublions pas à quelle grande école de désintéressement chrétien et d'esprit de sacrifice ils s'étaient formés dès leur jeunesse, et quels exemples et quelles leçons avaient fait fleurir en eux ces vertus guerrières que nous admirons.

(1) Faillon, II, page 415 :

« Leurs noms, recueillis par M. Souart, curé de la paroisse, furent insérés, avant la fin de l'année 1660, au registre mortuaire, le seul monument qui nous les ait conservés ; et c'est de là que, après plus de deux siècles, nous les publions pour la première fois (1) :

Adam Dollard (sieur des Ormeaux), commandant, âgé de 25 ans ;  
Jacques Brassier, âgé de 25 ans (parti de France avec M. de Maisonneuve, en 1653).

Jean Tavernier, dit La Hochetière, armurier, âgé de 28 ans (venu aussi de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

Nicolas Tillemont, serrurier, âgé de 25 ans.

Laurent Hébert, dit La Rivière, âgé de 27 ans.

Aloné de Lestres, chafournier, âgé de 31 ans.

Nicolas Josselin, âgé de 25 ans. (Il était de Solesmes, arrondissement de la Flèche, et avait suivi M. de Maisonneuve, en 1653).

Robert Jurée, âgé de 24 ans.

(1) Régistre de la paroisse de Ville-Marie. Sépultures. 3 juin 1660.

XIX

Mais des sujets nouveaux réclament notre attention. C'est ici le lieu de parler de l'influence heureuse et salutaire que la compagnie de Montréal a exercée sur les destinées de la Nouvelle-France. Comme nous venons de le dire, le courage des colons de Ville-Marie, après avoir épouvanté les Iroquois pendant les dix années qu'ils restèrent sur la défensive, venait de sauver toute la Nouvelle-France, et l'épisode de Long-Sault n'est qu'une feuille détachée des sanglantes annales de cette époque.

Les associés de Montréal avaient rendu à la Nouvelle-France bien d'autres importants services. L'influence considérable, la richesse, la sainteté des premiers associés ne pouvaient manquer d'attirer l'attention publique sur leur entreprise. Les rois de France et leurs ministres durent compter avec eux, et donner plus d'attention à ce qui se passait dans la Nouvelle-France. Le désintéressement complet de la Compagnie, la libéralité avec laquelle elle prodiguait à cette colonie les secours de toutes sortes, contrastaient avec l'économie, la prudence calculée de la compagnie

Jacques Boisseau, dit Cognac, âgé de 23 ans.

Louis Martin, âgé de 21 ans.

Christophe Augier, dit Desjardins, âgé de 26 ans.

Etienne Robin, dit Desforges, âgé de 27 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

Jean Valets, âgé de 27 ans (de la paroisse de Teillé, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve, en 1653).

René Doussin (sieur de Sainte-Cécile), soldat de la garnison, âgé de 30 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

Jean Lecompte, âgé de 26 ans (de la paroisse de Chemiré, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve, en 1653).

Simon Grenet, âgé de 25 ans.

François Crusson, dit Pilote, âgé de 24 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

A ses dix-sept héros chrétiens, on doit joindre le brave Anahotaha, chef des Hurons, comme aussi Metiwemeg, capitaine Algonquin, avec les trois autres braves de sa nation, qui tous demeurèrent fidèles et moururent au champ d'honneur ; enfin les trois Français qui périrent dès le début de l'expédition, Nicolas du Val, Mathurin Soulard et Blaise Juillet. »

des Cent-Associés ; enfin, leur exemple fit plus que tous les discours et toutes les démarches, pour amener l'abolition des monopoles si funestes à la Nouvelle-France. D'ailleurs, les associés en établissant la colonie de Montréal, démontrèrent victorieusement qu'il était possible d'exécuter le plan ébauché par Champlain, et développé sur de plus larges bases par M. d'Avaugour : la création d'une longue chaîne d'établissements français qui eussent enserré comme dans un réseau toute l'Amérique Septentrionale. Qui ne voit quelle large part eut dans tous ces résultats M. de Maisonneuve, avec son influence personnelle, sa haute réputation comme administrateur et comme officier, et surtout par ses travaux continuels pendant vingt-quatre ans.

## XX

Mais la Nouvelle-France venait de subir une transformation. Louis XIV, en montant sur le trône avait dit : *L'Etat c'est moi*. Poussant jusqu'au bout son principe, il avait répondu à ses ministres, à la mort de Mazarin : *Vous vous adresserez à moi*. Le roi régnait et gouvernait ; Colbert était son aviseur. Tous deux se dirent que la Nouvelle-France devait être gouvernée par le Roi : la compagnie de Montréal avait déjà cédé ses droits aux Messieurs de Saint-Sulpice. La compagnie des Cent-Associés dut renoncer aux siens, et les abandonner au roi. De là l'établissement du Conseil Supérieur, et un peu plus tard, la mission du marquis de Tracy.

Chose étrange ! M. de Maisonneuve fut une des rares victimes du nouvel ordre de choses. A la fin d'octobre 1665, on lui signifie que M. le vice-roi lui a nommé un successeur. Voici en quels termes M. de Tracy lui mandait sa disgrâce : « Ayant permis à M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, de faire un voyage en France pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence, que la personne du sieur du Puis, et ce autant de temps que nous l'estimerons à propos. »

Grande fut la surprise de la Nouvelle-France, en apprenant la disgrâce de M. de Maisonneuve. Les person-

nages les plus marquants de la colonie, la mère Juchereau, la mère de l'Incarnation, contemporaines de M. de Maisonneuve, lui rendent ce témoignage que le coup dont on le frappait était aussi peu mérité qu'il était inattendu. Le fondateur de Ville-Marie le reçut sans murmure, sans se plaindre. Mais il dut ressentir jusque dans le plus intime de son être cette profonde blessure. C'était donc là la récompense de vingt-quatre ans de services éminents rendus à la France et au roi. Mais faisons trêve à ces justes récriminations, et puisque M. de Maisonneuve refoulant en lui-même l'indignation qu'il sentait grandir dans son cœur, aime mieux voir dans cette mesure arbitraire et non motivée, une manifestation de la volonté de Dieu sur lui, imitons son exemple. Toutefois, cette résignation si chrétienne n'empêche pas que M. de Maisonneuve n'ait souffert jusque dans les fibres les plus délicates de son âme, quand il lui fallut dire adieu à ce petit peuple de Montréal qui lui était si cher et qui l'aimait tant. Que de larmes versées de part et d'autre quand il lui fallut se séparer de ses chers colons ! Que de pensées amères durent lui serrer le cœur, quand il contempla, pour la dernière fois, cet établissement pour lequel il avait sacrifié les plus belles années de sa vie, ce champ de bataille sur lequel il avait combattu avec assez de gloire pour mériter l'honneur d'y mourir !

Mais cette consolation suprême du vaillant soldat, de Maisonneuve ne pourra pas l'avoir. Une voix plus puissante, plus autorisée lui parle au cœur. Que sont, en effet, les vains jugements des hommes, les frivoles récompenses de la terre pour celui qui tout en servant avec fidélité son souverain et son pays, n'a pas oublié de servir avec amour le Maître des souverains de ce monde ?

## XXI

Aussi la grande âme de M. de Maisonneuve retrouve bientôt le calme et la sérénité. Désormais son unique pensée sera d'employer les onze années qu'il lui reste à passer sur la terre, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Hélas ! pourquoi faut-il qu'un voile impénétrable dérobe à nos yeux le spectacle édifiant de



cette vie humble et cachée ? Tout ce que nous en connaissons, c'est que, retiré avec un fidèle serviteur dans une modeste maison située sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, il y vécut ignoré des hommes, dans une obscurité qu'il recherchait de préférence, et qui montre combien était grande et véritable son humilité. Là, rien ne venait troubler son repos. De temps à autre, pourtant, on frappait à sa porte. M. de Maisonneuve accueillait avec une joie d'enfant ces voyageurs venus de loin, ces hommes, ces femmes dont la France se souvenait à peine, inconnus de la foule, mais « inscrits déjà dans les fastes du Paradis. » Car ils lui apportaient des nouvelles du Canada, et de son cher Montréal.

Quelle consolation pour lui que d'entendre la sœur Bourgeois lui raconter les événements passés depuis le dernier voyage !

Quelle charme devait avoir pour lui tout ce qu'on lui apprenait des progrès de Ville-Marie, ces mille et un détails intimes sur les familles qu'il connaissait presque toutes !

Mais aussi que de services il rendait encore dans l'ombre où il se tenait volontairement caché. Car on ne s'adressait jamais en vain à sa bienveillance.

C'est dans ces occupations humbles et paisibles que la mort vient le frapper le 9 septembre 1676. Ses funérailles eurent lieu le lendemain dans l'église des Pères de la Doctrine Chrétienne.

## XXII

Ainsi finit la carrière mortelle de M. de Maisonneuve fondateur de Montréal (1).

Pas un monument, pas une pierre ne marqua l'endroit où repose sa cendre. Mais il ne descendait pas tout entier dans sa tombe. Son souvenir après avoir dormi dans la mémoire des générations, se réveilla après plus d'un siècle avec une puissance qui attira tous les regards. Nos historiens firent revivre à nos yeux M. de Maisonneuve tout entier avec ses œuvres,

(1) Faillon, III, 116.

et avec ses vertus, et la reconnaissance publique grava son nom en caractères ineffaçables sur la liste des héros et des bienfaiteurs insignes de la Nouvelle-France. Désormais, son nom parmi nous est immortel.

De génération en génération, sa mémoire sera transmise entourée d'un respect et d'une vénération universels. Fût-elle même destinée à périr quelque part, je sais un coin de la Nouvelle-France où l'on ne peut mettre le pied, sans que le nom de M. de Maisonneuve jaillisse pour ainsi dire du sol, sous les pas du voyageur, dans une sublime et incomparable évocation.

Qui de nous ne connaît ce parc magnifique qui couronne aujourd'hui le sommet du Mont-Royal ? Qui de nous n'a suivi cette voie majestueuse, si délicieusement ombragée par de grands arbres contemporains du fondateur de Ville-Marie ? Quelle différence entre ces pentes adoucies, aplanies par la main des hommes, et qui contournent le flanc de la montagne, et les rudes sentiers que suivaient naguère dans leur dur pèlerinage M. de Maisonneuve, M<sup>lle</sup> Mance, Madame de la Peltrie et tous les premiers colons de Montréal, le 6 janvier 1643 !

Nous voici arrivés au point culminant de votre voyage. Soudain, le voile de verdure qui nous dérobe l'horizon disparaît. Nous sommes au bord d'un précipice. Mais du haut de ce rocher quel magnifique spectacle !

A nos pieds, la grande métropole commerciale du Canada se déroule, pour ainsi dire, dans la plaine, dans toute sa splendeur, dans toute sa majesté. Tout autour d'elle, comme une riante ceinture, de riches et fertiles campagnes qui ne cessent de produire aujourd'hui comme autrefois d'abondantes moissons, en récompense sans doute des sueurs et du sang si généreusement versés sur elles par leurs premiers habitants. Plus loin notre beau fleuve Saint-Laurent et la cime des montagnes ferment le tableau. Si maintenant nos yeux s'arrêtent sur la ville elle-même, quel immense panorama ! Comment ne pas admirer ces constructions monumentales, ces milliers d'édifices, ces nombreuses églises qui semblent monter la garde autour du vénérable sanctuaire de Notre-Dame-de-Bonsecours,

presque contemporain de M. de Maisonneuve ;—ces nombreux établissements d'éducation, de bienfaisance et de charité, qui perpétuent la mémoire des révérends Pères Jésuites, de M. Olier, de M<sup>lle</sup> Mance et de la sœur Bourgeois ;—et jusqu'à ces plantations magnifiques dont les frais ombrages conservent à Montréal ce riant aspect qui charmaient les regards de ses premiers habitants !

### XXIII

Ne vous semble-t-il pas, comme à nous, que l'âme de M. de Maisonneuve doit errer quelquefois sous ces grands arbres, d'où l'œil domine sa chère colonie, pour contempler de là ce paysage aimé ? Fermons maintenant les yeux sur tout ce qui nous entoure : oublions pour un moment les réalités d'aujourd'hui. Laissons libre carrière à notre imagination ; et rassemblant tous nos souvenirs, reportons notre pensée à deux cent quarante ans en arrière. Pourquoi maintenant ne prêterions-nous pas l'oreille aux bruits qui montent à nous de la grande métropole ? Ne vous semble-t-il pas entendre comme un écho lointain porté sur les ailes de la brise et qui redit ces paroles prophétiques, que le révérend Père Vimont adressait dans son sermon aux premiers colons de Ville-Marie, le 18 mai 1642, pendant la première messe célébrée ce jour-là en plein air, presque sur le rivage :

« Ce que vous voyez, messieurs, leur dit-il, n'est  
» qu'un grain de sénévé : mais il est jeté par des mains  
» pieuses et si animées de l'esprit de la foi et de la  
» religion que sans doute il faut que le ciel ait de grands  
» desseins puisqu'il se sert de tels ouvriers. Et je ne  
» fais aucun doute que ce petit grain ne produise un  
» grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit  
» multiplié et ne s'étende de toutes parts. »

La réalisation d'une pareille promesse n'est-elle pas suffisante pour récompenser dignement, même sur cette terre, l'illustre fondateur de Montréal ? Oui, du haut du ciel, il peut contempler avec joie l'admirable épanouissement de Ville-Marie. Sans doute, il bénit Dieu d'avoir ainsi fait prospérer son œuvre de prédi-

### Comités Permanents.

#### COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSION.

MM. D. J. Montambault, Prés. MM. Jules Tessier, Secrét.  
T. LeDroit. L. P. LeMay.  
Hon. Ed. Rémillard. H. A. Turcotte.  
Alphonse Pouliot.

#### COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés. MM. C. Joncas, secrét.  
Hon. Ed. Rémillard. Dr. T. A. Venner.  
F. E. Hamel. Ernest Myrand.  
Dr. A. Vallée.

#### COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés. MM. Ernest Myrand, Secrét.  
L'Abbé L. N. Bégin. P. M. A. Genest.  
Hon. P. Garneau. L. P. LeMay.  
H. A. Turcotte.

Le Président-actif le Secrétaire-Archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

---

#### COMITÉ SPÉCIAL DE CONSTRUCTION.

MM. H. J. J. B. Chouinard, Prés. MM. J. Frémont, Secrét.  
L. G. Fiset. F. E. Hamel.  
Hon. P. Garneau. D. J. Montambault.  
T. LeDroit. A. Pouliot.  
P. J. Jolicœur.

#### COMMISSION DES ARCHITECTES.

MM. H. J. J. B. Chouinard, Prés. MM. J. Frémont, Secrét.  
F. X. Berlinguet, directeur J. F. Peachy.  
des travaux. E. E. Taché.  
Chs. Baillaigé.

**Trente-quatrième Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut Canadien de Québec, pour l'année finissant le 7 février 1881.**

« Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport suivant :

« La position de l'Institut Canadien de Québec est, sous certains rapports, meilleure que l'année dernière. Car si, d'un côté, nous n'avons rien perdu des avantages que nous avons acquis depuis plusieurs années, de l'autre nous avons à enregistrer un acte de bienveillance qui prouve que l'influence et la popularité de notre Institut croissent de plus en plus. Nous voulons parler de l'augmentation de l'octroi de cinq cents piastres, que la Législature de Québec nous accorde depuis plusieurs années et qui a été porté à six cents piastres. Nous sommes heureux d'en remercier publiquement notre Législature provinciale.

« Notre position financière est aussi solide et assurée qu'elle l'était l'année dernière, et nous avons à peu près maintenu l'effectif de nos membres.

« Vous serez appelés à ratifier ce soir, l'élection de trois membres honoraires : M. Claudio Jannet et M. le comte de Foucault, tous deux de Paris, et M. le major Edmond Mallet, de Washington, E.-U. Les deux premiers ont honoré de leur présence la grande manifestation nationale de juin dernier, et nous avons voulu faire rejaillir sur notre Institut quelque chose de l'illustration qu'ils ont acquise dans notre ancienne mère patrie. Dans la personne de M. Mallet, nous avons voulu payer un juste tribut d'hommage au publiciste et à l'écrivain distingué, mais surtout au patriote sincère et dévoué qui a si bien représenté, dans la Convention de Québec, nos frères émigrés, dispersés dans la République américaine.

« Dans le mois de décembre dernier, nous avons publié l'annuaire; c'est la septième de la série.

« Depuis le premier de février 1880, l'Institut n'a pas donné moins de sept conférences qui sont mentionnées en détail dans cet annuaire. Pour des raisons particulières, deux de ces séances ont eu lieu en dehors de nos salles, à la Salle Victoria. Celle de M. l'abbé Gingras était donnée au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul; celle de l'honorable juge Routhier au profit de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, section Notre-Dame. Ces soirées ont été hautement appréciées du public, et toutes deux ont produit, dépenses payées, une jolie recette qui a été remise à ces deux sociétés.

« Malgré toutes nos démarches, il nous a été impossible de commencer avant cette semaine, la série annuelle de nos conférences, mais nous pouvons vous assurer que la première aura lieu jeudi de cette semaine à la Salle Victoria, et qu'elle sera suivie d'au moins sept autres d'ici au premier de mai prochain. L'abondance des discours dont nous avons été gratifiés l'année dernière, et surtout pendant les fêtes de juin, explique la rareté des conférenciers, mais le public qui manifeste une louable impatience de goûter de nouveau le charme de nos soirées littéraires peut compter que ses désirs seront satisfaits.

« Nous sommes aussi heureux d'annoncer la publication prochaine d'un catalogue de notre bibliothèque, par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Ce travail, qui demande beaucoup de temps, de patience et de recherches, est en voie d'exécution, et comblera une lacune vivement sentie depuis bien des années.

« Vos directeurs n'ont pas perdu de vue la nécessité urgente et depuis longtemps signalée d'un changement de local. Aujourd'hui, plus que jamais, nous ressentons les inconvénients de l'exiguïté de nos salles pour nos conférences, et surtout pour l'installation convenable de notre bibliothèque. Le moment serait bien choisi pour tenter un nouvel effort et achever le mouvement commencé il y a quelques années. Tout nous y engage: le bon état de nos finances, la reprise des affaires après la crise qui vient de se terminer, et surtout le zèle et l'énergie que ne manqueront pas de déployer ceux que vous trouverez dignes de votre confiance en leur confiant, ce soir, l'administration des affaires de l'Institut.

« Pour le Bureau de Direction,

« Le Président,

« H. J. J. B. CHOUINARD.

« Québec, 7 février 1881..

## Rapport annuel du comité de la bibliothèque.

Le comité de la bibliothèque a l'honneur de faire rapport que durant l'année, on a acquis, tant par dons que par achats, un nombre considérable de livres intéressants, dont on peut voir les titres dans l'annuaire de 1880.

Il a circulé pendant l'année 6,756 volumes.

Le comité regrette d'être obligé de dire que plusieurs membres de l'Institut, oublient d'observer certaines règles édictées pour la bonne régie de la bibliothèque, et pour la conservation des livres. Nous voulons parler en premier lieu de la défense de prêter les volumes à des voisins qui n'appartiennent pas à l'Institut et qui en ont les bénéfices sans bourse délier. D'autres enfreignent la règle qui ne permet pas d'emporter plus de deux volumes à la fois et qui enjoint de les remettre à l'expiration du mois. Certaines personnes retiennent des volumes pendant une année entière, et même plus, et refusent ou négligent de les remettre malgré de fréquentes demandes. Il y a là injustice vis-à-vis des autres membres qui sont privés de lire des ouvrages qu'on détient sans raison, sans compter que par cette cause plus de cent volumes ont été perdus, comme ont pu s'en convaincre ceux qui préparent le catalogue. Cette pratique est contre l'intérêt commun des membres de l'Institut, et chacun, au contraire, devrait agir, en ce qui concerne les livres de la bibliothèque, comme il ferait pour ses propres livres : en avoir soin, et ne pas les laisser perdre ni détériorer.

Nous avons dans notre bibliothèque grand nombre d'ouvrages précieux et choisis avec le plus grand soin ; sachons donc les conserver ; ce sont autant d'amis qui, non seulement nous instruisent, mais nous font aussi passer d'agréables moments.

Les lecteurs de l'Institut apprendront avec satisfaction que dans quelques semaines, ils auront un inventaire complet de la bibliothèque. Un catalogue préparé avec beaucoup de soin est sous presse, et chaque membre pourra en avoir bientôt un exemplaire. On connaîtra alors de quel prix est notre bibliothèque.

Au nom du comité.

P. J. JOLICOEUR,

Président.

---

**Rapports et comptes du Trésorier de l'Institut Canadien  
de Québec, pour l'année finissant le 7 février 1881.**

**RECETTES.**

Balance en caisse au 2 février 1880 .....	\$ 353 47
Allocation du gouvernement.....	600 00
Intérêts sur dépôts à la Caisse d'Economie.....	4 41
Recettes diverses.....	24 40
Reçu du Bureau de l'Instruction Publique.....	50 00
Contribution des membres.....	1131 55
	<hr/>
	\$2163 83

**DÉPENSES.**

Impressions et annonces .....	\$ 153 35
Abonnement aux revues et journaux .....	152 67
Salaire du gardien et bonus.....	224 40
Combustible .....	23 00
Assurance.....	27 50
Loyer et cotisations.....	244 50
Relieur .....	36 00
Luminaire.....	106 60
Achat de livres.....	297 66
Papeterie.....	11 66
Timbres de poste.....	7 71
Dépenses contingentes.....	132 84
Frais de douanes et fret sur livres.....	40 94
Commission .....	111 65
Balance en caisse.....	593 35
	<hr/>
	\$2,163 83



ACTIF.

Bibliothèque et ameublement.....	\$8800 00
Arrérages sur contributions .....	700 00
	<hr/>
	\$9500 00

PASSIF.

Billet à trois mois pour le coût de l'impression de l'annuaire No. 7.....	\$ 168 00
Reliure.....	120 00
Autres dettes passives.....	125 00
	<hr/>
	\$ 413 00

Québec, 7 février 1881.

L. P. STROIS,  
Trésorier de l'Institut Canadien de Québec.

---

Lettre de M. Claudio Jannet.

» Québec, 29 juin 1880.

» Monsieur,

» Il me tarde de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'honneur qu'a daigné me faire l'Institut-Canadien en me recevant dans son sein comme membre honoraire

» Il y a longtemps que je connais et apprécie les travaux de cette société, qui a si puissamment contribué à maintenir dans sa pureté la langue française au Canada, et à développer chez tous ses enfants l'amour de leur histoire nationale. L'Institut-Canadien a fait aussi aimer et connaître votre noble nationalité, dans ses progrès successifs, à vos frères de la vieille patrie. Je lui en ai, pour ma part, une vive reconnaissance, et je suis heureux, en quittant cette ville si hospitalière, d'emporter un titre qui me sera, je l'espère, un lien nouveau avec elle, et me donne l'espérance de garder une petite place dans vos souvenirs, comme celui d'un fidèle ami du Canada.

» Veuillez, monsieur, faire agréer l'expression de ma vive gratitude à l'honorable président et aux membres de l'Institut-Canadien. Permettez-moi de lui adresser, au même temps, l'hommage de ma bien sympathique considération.

» CLAUDIO JANNET. »

**Lettre de M. le comte de Foucault.**

» Québec, le 29 juin 1880.

» Monsieur,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous aviez bien voulu m'annoncer que l'Institut Canadien, dans sa séance du 21 de ce mois, avait daigné me nommer membre honoraire. C'est un grand honneur, monsieur, que vous me faites, et je m'empresse de vous transmettre l'expression de ma vive et sincère gratitude.

» Veuillez agréer, monsieur, avec la nouvelle expression de tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

» Cte de FOUCAULT. »

**Dons du Ministère de l'Instruction publique de France.**

- A. Bain.—La science de l'éducation, 1 vol.  
H. Vogel.—La photographie, la chimie et la lumière, 1 vol.  
Balfour Stewart.—La conservation de l'énergie, 1 vol.  
Hubert Spencer.—La science sociale, 1 vol.  
Stanley Jevons.—La monnaie et le mécanisme de l'échange, 1 vol.  
J. Luys.—Le cerveau, 1 vol.  
W. Bagelot.—Lois scientifiques du développement des nations, 1 vol.  
Maudsley.—Le crime et la folie, 1 vol.  
C. Hippeau.—Avènement des Bourbons au trône d'Espagne, 2 vols.  
Œuvres inédites de Lafontaine, 1 vol.  
Alfred Rambaud.—Histoire de la Russie, depuis son origine jusqu'à l'année 1877, 1 vol.  
Henri Vast.—Le cardinal Besarion, 1 vol.  
Siméon Luce.—Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, 1 vol.  
E. Chevalier.—Histoire de la marine française, 1 vol.  
E. Charvériat.—Histoire de la guerre de trente ans, 2 vols.  
Ed. Bonnal.—Manuel et son temps, 1 vol.  
Louis de Loménie.—Les Mirabeau, 2 vols.  
Paul Gaffarel.—Histoire du Brésil français au 16<sup>e</sup> siècle, 1 vol.  
M. P. F. Dubois.—Fragments littéraires, 2 vols.  
A. Gazier.—Les dernières années du cardinal de Retz, 1 vol.  
Correspondance de M<sup>me</sup> de Pompadour avec son père et son frère, 1 vol.  
H. Wallon.—Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, 3 vols.  
Les enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon, 1 vol.

**Livres achetés depuis l'impression du catalogue  
de la bibliothèque.**

- Art d'apprendre en riant des choses sérieuses, 1 vol.**  
**Abbott et Conwell.**—Lives of the presidents of the United States of America, 1 vol.  
**Aubin (N.)**—La chimie agricole, 1 vol.  
**Bourdon (M<sup>me</sup>)**—La vie réelle, 1 vol.  
— Le matin et le soir, 1 vol.  
— Une parente pauvre, 1 vol.  
— La charité, 1 vol.  
**Barthélemy (Chs.)**—Histoire de Turquie, 1 vol.  
**Bender (D<sup>r</sup>)**—Literary sheaves.—La littérature au Canada français, 1 vol.  
**Canadian Biographical Dictionary.**  
**Chauveau (P. J. O.)**—Charles Guérin, 1 vol.  
**Crémazie (Jacques)**—Notions utiles, 1 vol.  
**Châteaubriand.**—Les martyrs, 1 vol.  
**Casgrain (L'abbé)**—Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol.  
**Cadoudal.**—Esquisses morales, 1 vol.  
— La chaire catholique, 1 vol.  
**Desjardins (G. A.)**—Débats de la Législature de Québec, 1 vol.  
**Desbordes-Valmore (M<sup>me</sup>)**—Poésies, 1 vol.  
**Drohojowska (Comtesse)**—Du bon langage et des locutions vicieuses, 1 vol.  
— De la politesse et du bon ton, 1 vol.  
**Fréchette (Louis)**—Les fleurs boréales.—Les oiseaux de neige, 1 vol.  
**Fleuriot (Zénaïde)**—Année de la vie d'une femme, 1 vol.  
**Fallet (M<sup>me</sup> C.)**—Jeanne de Montfort, 1 vol.  
**Guichard (Ant.)**—Les jeunes voyageurs en Europe, 1 vol.  
**Gaume (L'abbé)**—Histoire de la famille, 2 vols.  
**Huguet (R. P.)**—De la charité dans les conversations, 1 vol.  
— Lectures en famille, 1 vol.  
**Journal de l'Instruction publique du Bas-Canada, 14 vols.**  
**Jacquemin le franc-maçon, 1 vol.**

- Labruyère.—Les caractères, 1 vol.  
Lefavre (A.).—Essai sur la littérature allemande, 1 vol.  
Livonnière (Marin de).—La chambre des ombres, 1 vol.  
Laperrière.—Les guèpes canadiennes, 1 vol.  
Levasseur (Gustave).—Vie de Pierre Corneille, 1 vol.  
Margerie (E.).—Angèle, 1 vol.  
Mailloux (A.).—L'ivrognerie et la tempérance, 1 vol.  
Marie (Ange de T.).—Laure de Vaudremont, 1 vol.  
Marmier.—Les quatre âges, 1 vol.  
Onguent contre la morsure de la vipère noire, 1 vol.  
Pie IX, 1 vol.  
Pinard (L'abbé).—Gatienne, 1 vol.  
Quinton (M. A.).—Aurélia, 1 vol.  
Riancey.—Histoire du monde, 4 vols.  
Raoul Roy.—Histoire de la basilique et de l'abbaye de Saint-Denis,  
1 vol.  
Rouleau (C. E.).—Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX, 1 vol.  
Histoire de la Trappe, 1 vol.
-

**Liste des Dons faits à l'Institut Canadien de Québec,  
en l'année 1881.**

- Rapport du comité spécial des limites entre la Province d'Ontario et les Territoires non constitués du Canada, avec appendice. Départements publics.—Ottawa.
- La Société de St Vincent de Paul, statistique universelle de ses aumônes.—Etude par M. E. Myrand.
- Rapport sur la Falsification des Substances Alimentaires ; Supplément No. 3 du rapport du Ministre du Revenu de l'Intérieur, 1880.—Ottawa.
- L'Assurance Financière. Société Mutuelle de reconstruction des capitaux.—Présenté par M. Roy, agent : 2 copies.
- Sessional Papers 1 to 47, Vol. 1 2, 1878-79.—Ottawa.
- Passe-temps sur les Chars —Récits et nouvelles.—Présenté par l'auteur : 2 copies.—J. Bourget.
- Notes sur le Canada.—M. P. de Cazes : 2 copies
- Comptes et Etats du Trésorier de la Cité, et autres documents de la Corporation de Québec et de l'Aqueduc, pour l'année 1879-80 —par M. C. J. L. Lafrance, Trésorier.
- The Financial Reform Almanach.
- Actes et délibérations du premier Congrès catholique Canadien-Français, tenu à Québec les 25, 26 et 27 juin 1880 : annuaire No. 3 du Cercle Catholique de Québec, 1879-80.—Présenté par M. Vincelette.
- Annuaire du Séminaire St Charles-Borromée, Sherbrooke, année ecclésiastique 1875-76, No. 1 : cinq exemplaires.
- Journaux de l'Assemblée Législative de la Province de Québec : vol. XIV.—Québec.
- Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin 1880.—Ottawa.
- Comptes Publics du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.
- W. Chapman, Mines d'or de la Beauce, accompagné d'une carte topographique : 2 copies.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.
- Budget du Canada pour l'exercice qui finira le 30 juin 1882.—Ottawa.
- Prospectus de l'Académie commerciale catholique de Montréal : Condensed Catalogue. Annuaire Ville-Marie.—par M. L. A. Huguet Latour.
- Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada.—Ottawa.
- Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits de l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.
- Course of Studies established in the schools.
- Rapport de l'état Sanitaire de la Cité de Montréal pour l'année 1879.—Par A. Larocque, M. D., Officier de Santé.

- L'Héroïne de Chateauguay: Episode de la guerre de 1813,—par Emile Chevalier.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.
- Le livre des Snobs par Thackeray.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.
- Rapport annuel du ministre des Chemins de Fer et Canaux pour l'exercice 1879-80.—Ottawa.
- Treizième rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.
- Culture et préparation du Tabac par le Dr. Laroque.—Présenté par l'hon. H. Langevin.
- Twenty-ninth Annual Report of the Natural History Society.—L. A. Huguet Latour
- Canadian Antiquarian and Numismatic Journal.—L. A. Huguet Latour.
- Rapport: Etats et Statistiques du revenu de l'Intérieur du Canada relatifs à l'exercice expiré le 30 juin 1880.—Ottawa.
- Relève des Etats fournis par les Compagnies d'Assurance sur la vie au Canada, pour l'année 1880.—Ottawa.
- Rapports Statistiques des chemins de fer du Canada, 1879-80.—Ottawa.
- Rapport du Directeur général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1880.—Ottawa.
- De l'éducation: Conférence faite en février 1881, devant le Cercle Catholique de Québec, par Boucher de LaBruère.—Présenté par l'auteur.
- Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, pétitions, etc., au sujet de l'Université Laval de Québec.—Ottawa.
- Sixième Supplément ou Catalogue Alphabétique de la Bibliothèque de la Législature Provinciale de Québec.—Québec.
- Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec, session of 1880-82.
- Questions sur la Succursale de l'Université Laval, à Montréal.—Présenté par l'Université Laval de Québec
- The Improvement of the Harbor of Quebec by J. Vincent Browne, C. E.
- Quebec Harbor Commissioner's Report for the year 1880.—2 copies français et anglais.
- Assurance Financière de Paris, France.—M. Latour.
- The Gazette Almanach 1881.—M. Latour.
- Natural History Society.—M. Latour.
- England and Ireland, a lecture by J. Bray.—M. Latour.
- List of Premiums offered by the Montreal Agricultural.—M. Latour.
- Pamphlet sur la Colonisation dans la vallée d'Ottawa.—M. Latour.
- Souvenir du Jubilé de 1875.
- Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec, pour les douze mois finissant le 30 juin 1880.—Québec.
- A la mémoire de Mgr C. F. Cazeau.—Présenté par la Supérieure du Bon Pasteur.

- Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, pour l'année financière expirée le 30 juin 1880.—Québec.
- Supplément No. 1, Rapport du Revenu de l'Intérieur.—Ottawa.
- Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec, pour l'année 1879-80.—Québec.
- Fête Nationale des Canadiens Français à Québec 1880.—Présenté par M. H. J. B. Chouinard, 2 copies
- Palmares de l'Ecole Polytechnique et de l'Académie commerciale Catholique de Montréal, 1880-81.
- Ecole Polytechnique de Montréal, Rapport du Principal à l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.
- Annuaire du Séminaire St Charles Borromée, Sherbrooke, affilié à l'Université Laval en 1878 année académique 1880-81.
- Rapport annuel du Ministère de l'Intérieur pour l'année terminée le 21 décembre 1880 —Ottawa.
- Rapport sur l'état de la Milice du Canada pour l'année 1880.—Ottawa.
- Supplément No. 1 Rapports des Commissaires du Havre de Toronto, Montréal, Québec et Pictou —Ottawa.
- Une page d'histoire Contemporaine, Séminaire de Nicolet, année académique 1880-81.
- Plaidoyer de MM. Hamel et Lacoste.
- Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour l'année scolaire 1880-81 No. 1.
- Statutes of Canada : 44 Victoria 1880-81, vols. 1 et 2.—Ottawa.
- Canada : Rapport annuel du département des affaires des sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1880 —Ottawa.
- Statuts du Canada : 44 Victoria 1880-81 vols 1 et 2.—Ottawa.
- Relevé des Pêcheries pour l'année 1880.—Ottawa.
- Rapport du Surintendant des Assurances au Canada pour l'année expirée le 30 décembre 1880.—Ottawa.
- Réponse à un ordre de la Chambre des Communes concernant le Pont de chemin fer de la Chaudière, Ottawa.—Ottawa.
- Réponse à des ordres de la Chambre des Communes au sujet du Chemin de fer Canadien du Pacifique—Ottawa.
- Rapport et correspondance relative à Halifax comme port d'hiver.—Ottawa.
- Statuts de Québec, 44-45 Victoria 1881.—Québec.
- Statutes of Québec, 44-45 Vict. 1881.—Québec.
- Emigration : the British Farmer.—Guide.
- The North-West.—M. E. Tassé.
- Budget Speech.
- Réponse à une adresse au Sénat relative au Bureau d'enregistrement de Montréal —Ottawa.
- Rapport du Comité Spécial permanent de l'Immigration et de la Colonisation.—Ottawa.
- Rapport du Chevalier C. Baillargé ingénieur de la Cité de Québec.—Québec.
- Rapports des Délégués des fermiers sur le Canada —Ottawa.

- Rapport du Comité spécial permanent de l'Immigration et de la Colonisation —Ottawa.
- Rapport du Ministre de la Justice sur les Pénitenciers du Canada. —Ottawa.
- Septième rapport sur le service des poids et mesures.—Ottawa.
- Journal of the Legislative Assembly vol. XV 1881.—Québec.
- G. A Desjardins : Débats de la Législature de Québec 1881.—M. P. J. Jolicœur.
- Premier rapport de la commission du Service Civil avec Annexes. —Ottawa.
- Catalogue of the library of the Late Chief Justice Duval.—Filtean 3 copies.
- The pronunciation of the French Language by Laurent H. Tremblay.
- Guide to Quebec City.
- La France et le Canada Français.
- Annuaire de l'Université Laval pour l'année Académique 1881-82.
- Journaux Ass. Leg. Québec Vol. XV 1881.
- Documents de la Session, 1 à 105, vol. 13, 1879.
- The Stereometrical Originator.—C. Baillargé, M. S.
- Mme C. Fallet : Jeanne De Montfort.—Donné par P. Larose.
- Roy Raoul : Histoire de la Basilique et de l'Abbaye de St Denis.—Donné par P. Larose.
- Marie-Ange de T. : Louise de Vaudemont.—Donné par P. Larose.
- Pie IX, nouvelle biographie suivie de la relation.—Donné par P. Larose.
- Documents de la Session, 1 à 68, vol. 14, 1881.—Québec.
- Sessional papers 1 to 68, vol. 14, 1881.—Québec.
- Sessional papers 1 to 105, vol. 13, 1879.—Québec.
- " Le Conseiller. "—par M. Baillargé
- England under free trade an address.—By George W. Medley, 12 copies.
- " Le Moniteur des fonds Publics."—C. Baillargé.
- " Le Conseiller des Rentiers."—C. Baillargé.
- Comptes Publics du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.
- Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.
- Huitième rapport sur le service des poids et mesures, supplément No. 11 du rapport du Ministre du Revenu de l'Intérieur, 1881.
- Rapport sur la Falsification des substances alimentaires, supplément No. 11 du rapport du Ministre du Revenu de l'Intérieur, 1881.
- Rapport et état statistique du Revenu de l'Intérieur du Canada, relatifs à l'exercice expiré le 30 juin 1881.
-



Liste des revues et des journaux reçus à  
l'Institut Canadien.

REVUES.	CANADA.—TORONTO.
Les Nouvelles Soirées Canadiennes.	The Globe, (hebdomadaire).
Revue Britannique.	The Mail, (hebdomadaire).
Revue du Monde Catholique.	The Monetary Times.
Revue Catholique des Institutions et du Droit.	MONTRÉAL.
Revue des Langues Romanes.	La Minerve.
Le Correspondant.	La Patrie.
Le Naturaliste Canadien.	Le Monde.
The Musical Times.	Le Courrier de Montréal.
Revue littéraire de "l'Univers."	The Gazette.
Canadian Military Review. (Partie anglaise et française)	The Herald.
L'Album des Familles.	Journal of Commerce.
Bulletin de l'Union Allet.	Moniteur du Commerce.
La Revue Canadienne.	QUÉBEC.
L'Album Musical.	Le Canadien.
JOURNAUX ILLUSTRÉS.	Le Journal de Québec.
L'Illustration, (Paris).	Le Courrier du Canada.
L'Univers illustré, "	L'Événement.
The Illustrated London News, (Angleterre).	Le Nouvelliste.
Frank Leslie's Illustrated Newspaper, (N.-Y., E.-U.).	The Quebec Daily Mercury.
Scientific American, (N.-Y., E.-U.).	Daily Telegraph.
L'Opinion Publique, (Montréal).	L'Électeur.
Canadian Illustrated News.	The Morning Chronicle.
Le Journal d'Agriculture.	La Vérité.
FRANCE.	La Gazette Officielle de Québec.
Le Journal des Débats.	DIVERS.
L'Univers.	Le Journal des Trois-Rivières.
ÉTATS-UNIS.	Le Constitutionnel, "
Le Courrier des États-Unis, (édition quotidienne).	La Concorde, "
Le Courrier des États-Unis, (édition du dimanche).	La Gazette de Joliette.
	Le Franco-Canadien, Saint-Jean d'Iberville.
	Le Courrier de Saint-Hyacinthe.
	La Gazette de Sorel.
	Le Sorelois, "
	La Gazette Officielle d'Ottawa.
	Le Canada, Ottawa.
	Le Quotidien, Lévis.
	Le Moniteur Acadien, Shédiac, N.-B.
	Le Manitoba, St-Boniface, Man.

**Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut  
Canadien depuis sa fondation.**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.
1848-49—L'Hon. R. E. Caron.	L'Hon. M. A. Plamondon.
1849-50 " "	M. J. B. A. Chartier.
1850-51 " "	M. F. R. Angers.
1851-52 " "	L'Hon. P. J. O. Chauveau.
1852-53—L'Hon. Ls. Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54—L'Hon. Sir N. F. Belleau.	L'Hon. U. J. Tessier.
1854-55—L'Hon. Jos. Cauchon.	L'Hon. N. Casault.
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57 " "	M. L. J. C. Fiset.
1857-58 " "	M. Octave Crémazie.
1858-59 " "	M. P. J. Jolicœur.
1859-60 " "	M. Gaspard Drolet.
1860-61 " "	L'Hon. L. B. Caron.
1861-62 " "	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63 " "	M. Jacques Auger.
1863-64 " "	L'Hon. H. L. Langevin.
1864-65 " "	" "
1865-66 " "	M. J. C. Taché.
1866-67—M. P. A. DeGaspé.*	L'Hon. H. T. Taschereau.
1867-68 " "	L'Hon. Frs. Langelier.
1868-69 " "	" "
1869-70 " "	M. D. J. Montambault.
1870-71 " "	M. T. Ledroit.
1871-72—M. J. B. Meilleur.	" "
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.
1873-74—M. L. G. Baillargé.	" "
1874-75—Hon. P. J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76 " "	" "
1876-77 " "	L'Hon. Ed. Rémillard.
1877-78 " "	M. J. O. Fontaine.
1878-79—M. L. J. C. Fiset.	{ M. L. P. Turcotte. *
1879-80 " "	{ Dr. A. Vallée.
1880-81 " "	Dr. A. Vallée.
1881-82 " "	M. H. J. J. B. Chouinard.
	" "

\* Décédé le 3 avril 1878.

**LISTE DES MEMBRES ACTIFS**  
 DE  
 L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

---

**A**

Allaire, Joseph  
 Angers, Edouard J  
 Archambault, Oscar  
 Archevêque de Québec, Mgr L'  
 Arel, Joseph Ferdinand  
 Auclair, Rév M Jos  
 Auger, Amédée J  
 Auger, Jacques

**B**

Baby, William G  
 Baillairgé, Louis G  
 Barthe, J C R  
 Bazin, P J  
 Beaubien, A J C  
 Beaudet, Elizée  
 Beauty, Henri  
 Bedard, Simon  
 Bégin, Rév L N  
 Bélanger, F X  
 Bélanger, Rév F. H  
 Bélanger, Ls Jules  
 Bélanger, Victor  
 Belleau J F  
 Belleau, L N G

Benoit, Sèvérin  
 Berlinguet, F X  
 Bergevin, Chs  
 Bigaouette, J E  
 Blagdon, John  
 Blais, Rev A A  
 Blanchet, Jean M P P  
 Blouin, Jean  
 Blouin, L Moïse  
 Blouin, Mathias  
 Boily, J E  
 Bonneau, Rév M E  
 Breton, J E  
 Brisson, N  
 Brousseau, J D  
 Brousseau, Léger  
 Brunet, J C  
 Brunet, Wilfrid E  
 Buies, Arthur  
 Burroughs, Ed.  
 Burroughs, John  
 Bussière, P G

**C**

Campeau, Félix  
 Campeau, O F  
 Caron, L'hon A P

Caron, L'hon L B J C S  
Carroll, James  
Carrier, Gustave  
Casault, Honoré  
Casault, L'hon L N J C S  
Casgrain, P B M P  
Casgrain, Thomas-Chase  
Catellier, Dr Laurent  
Cazeau, Vincent  
Chabot, M H  
Chalifour, M. Théodore  
Chapais, Thomas  
Chaperon, Samuel  
Charlebois, J A  
Chassé, Félix  
Chassé, Honoré  
Chauveau, Hon. A  
Chinic, Hon E  
Chouinard, H J J B  
Chouinard, Joseph  
Chouinard, Mathias  
Cloutier, Alfred  
Cloutier, L A  
Collet, Rév C A  
Côté, Augustin  
Côté, Chs T  
Côté, Joseph  
Côté Siméon  
Cousin, Paul  
Couture, J A  
Couture, J G

**D**

Darveau, Joseph  
DeBlois, Pierre  
Dechène, F M  
Dechène, George Miville  
DeGuise, Dr Chs  
Delâge, J B  
Delagrave, Dr Chs  
Delagrave, Henri  
Dumers, L J  
Déry, Elz A Recorder de Québec  
Desaulniers A L  
Desforges, A  
Desjardins, F  
Desjardins, L G M P P  
Descane, Ant  
DeVarennes, Ferdinand

Dion, F X  
Dion, J. B.  
Dionne, Gustave  
Donati, Joseph  
Dorion, Eugène  
Dorion, Isaac  
Doucet, Eugène  
Doyle, William  
Drolet, Albert  
Drolet, Gaspard  
Drouin, F X  
Drouin, J B  
Dubeau, E J  
Duchesnay, Théod G Lt-Col  
Dufresne, L N  
Dunn, Oscar  
Duquet, Cyrille

**F**

Fabre, Hon H  
Faucher de St Maurice, Narcisse  
Fiset, Elzéar  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, Hon E J M<sup>c</sup>P P  
Fontaine J O  
Fortier, Félix  
Fortier, Dr J E  
Fortin, Hon P M P  
Fraser, Auguste  
Fréchette, Ovide  
Frémont, Joseph  
Furoy, P

**G**

Gagnon, Chs A  
Gagnon, Gustave  
Garneau, Didier  
Garneau, Écouard  
Garneau, Némèse  
Garneau, Hon P  
Gaumont, A  
Gauthier, E C E  
Garneau, Elzéar  
Gauvreau, Etienne  
Genest, P M A  
Giguère, Ferd.  
Gingras, Prudent

Girardin, Auguste  
Giroux, Edmond  
Giroux, J Elzéar  
Gouin, Chs.  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau, Godefroi  
Grenier, Hector  
Grenier, Hilaire  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

**H**

Hamel, Abraham  
Hamel, Alphonse  
Hamel, F E  
Hamel, Joseph  
Hamel, Joseph A  
Hamel, Dme Théoph  
Hardy, Amédée  
Hébert, F X  
Hébert, J B C  
Houde, Philippe  
Hudon, George  
Hudon, Théophile  
Huot, Edouard  
Huot, Emmanuel  
Huot, Philippe

**J**

Jacques, R  
Jolicœur, P J  
Joly, Hon H G, M P P  
Joncas, Chs

**K**

Kérouack, François, jnr

**L**

Labonté, Joseph  
Labrègue, Cyprien  
Labrègue, M A  
Lachaine, F M  
Lacroix, Edouard  
Lafrance, Pierre G  
Lafrance, Victor  
Laliberté, J B

Landry, A C P R, M P  
Langelier, Chs  
Langelier, Hon F  
Langlois, Cyrille  
Langlois, Edouard  
Langlois, Eusèbe  
Langlois, Jean  
Lapointe, F X  
Lapointe, Grégoire  
Laroche, Edouard  
Larose, Arthur  
Lavigne, Arthur  
LaRue, Achille  
Laurin, J O  
Lavery, Jos J  
Leclerc, Victor N  
LeDroit, Jos  
LeDroit, Théop  
Légaré, Rév C E, V G  
Légaré, P A  
LeMay, Pamphile  
Lemieux, F X  
Lemieux, Téléphore  
Lemieux, Victor  
LeMoine, Edouard  
LeMoine, Gaspard  
LeMoine, Jules  
LeMoine, St-George  
Lepage, F R  
Lépine, L George  
LeSage, Siméon  
Lespérance, Pierre  
Lessard, Louis  
Letarte, Pierre Philéas  
Letellier, Alphonse  
Levasseur, Théophile A  
Lindsay, E B  
Lippens, Bernard  
Livernois, Jules Ernest  
Livernois, Victor

**M**

Mackay, Pierre  
Maheux, Eusèbe  
Malouin, Jacques, M P  
Malouin Philippe  
Marcoux, Rév Edmond  
Marcoux, Edouard  
Marmette, Joseph E

Martineau, J L  
Masson, P T  
McLean, John  
Methot, J O  
Michaud, C R  
Moisan, Alfred  
Montambault, D J  
Moreau, Edouard  
Morin, P A  
Myrand, Ernest

N

Nadeau, Joseph  
Noël, Léonidas  
Normand, Fabien

O

O'Brien, Ed  
Ouimet, Hon G

P

Pacaud, Ernest  
Pageau, J O  
Painchaud, Antonio  
Pampalon, Thomas  
Paquet, Arthur  
Paquet, Elzéar  
Paquet, Hon E T, M P P  
Paradis, Phidime  
Paré, Alfred  
Paré, G E  
Parent, Chs A  
Peachy, J F  
Pelletier, H C  
Pelletier, Ls P  
Picard, Arthur  
Picard, Ovide  
Picher, F X  
Pichette, Ovide  
Plante, David  
Plante, Félix  
Poliquin, J O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pouliot, Joseph

Pourtier, Dr M  
Prevost, Capt O  
Prince, J B Evariste  
Proulx, J Narcisse

R

Rémillard, Hon Ed  
Renaud, J B  
Rioux, Narcisse  
Roberge, Amédée  
Roberge, F B  
Roberge, L A  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs Isidore  
Robitaille, L A  
Robitaille, Dr O  
Rochette, L A  
Ross, Hon J J  
Rouillard, Eugène  
Rouleau, Fortunat M P  
Rousseau, Adeland  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, E Dr  
Rousseau, H B  
Roy, Elzébert  
Roy, Dr F E  
Roy, George  
Roy, Thomas Etienne

S

St George, Dr A E de  
Sheyn, Joseph M P P  
Simard, Dr L J A  
Sirois, L P  
Stafford, Lawrence  
Stewart, George  
Suzor, C T

T

Taché, E E  
Taché, Ls H  
Taché, Jules  
Talbot, Aimé  
Tanguay, George fils  
Tardivel, J M

Tardivel, J P.  
Tarte, Israël  
Taschereau, Hon Juge J T  
Tessier, Cyrille  
Tessier, Jules  
Tessier, Ulric jnr  
Tessier, Hon U J, J C B R  
Têtu, Rév D H  
Têtu, Laurent  
Thibaudeau, Hon Isidore  
Tourangeau, A G  
Tousignant, J O  
Toussaint, F X  
Trudelle, Charles  
Trudelle, Edmond  
Trudelle, Edouard  
Turcot, Dr Edwin  
Turcotte, H A  
Turcotte, Nazaire  
Turgeon, Louis

V

Vaillancourt, Alph  
Vallée, Dr A  
Vallée, L P  
Vallerand, F O  
Vandry, Jos U jnr  
Vandry, Zéphurin  
Venner, P E  
Venner, Dr T A  
Verret, Hector  
Verret, Barthelemy  
Vézina, Adolphe  
Vézina, George  
Vézina, J B  
Vézina, Ludger

W

Wagner, Napoléon

**Membres Correspondants.**

**A L'ÉTRANGER.**

FLAMENT, M. Ernest..... Fourmies, Nord (France).

**AU CANADA.**

BEAUDRY, M. Jos. Ubalde..... Beauharnois.  
BENOIT, M. Alphonse..... Ottawa.  
BENOIT, M. Samuel ..... do  
BONPART, M. A. de..... Montréal.  
BOUCHER DE LA BRÈRE, Hon. P., M. C L...St. Hyacinthe  
CANNON, M. Lawrence..... Arthabaskaville.  
DAVID, M. L. O ..... Montréal.  
DEHAZES, M. Paul ..... Québec.  
DRAPEAU, M. Stanislas. .... Ottawa.  
GARNEAU, M. Alfred ..... do  
LAFERRIÈRE, M. Augustin..... do  
LUSIGNAN, M. Alphonse..... do  
PANET, Honorable Eugène ..... do  
PROVANCHER, M. J. N..... Montréal.  
PROVANCHER, M. l'abbé L. .... St. Félix du Cap Rouge.  
ST. CYR M. D. N., M. P. P..... Champlain.  
SULTE, M. Benjamin..... Ottawa.  
TASSÉ, M. Joseph, M. P..... do

---



**Membres Honoraires.**

**A L'ÉTRANGER.**

BARBARO, M. le Marqui Ramiro.....	Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de .....	Paris (France).
CAMPO-GRANDE, Son Excellence le Vi-	
comte de.....	Madrid (Espagne).
FOUCAULT, M. le Comte de .....	Paris (France).
FRANZ, M. Raoul.....	“ “
GAILLARDET, M. Frédérick .....	“ “
JANNET, M. Claudio.....	“ “
JOVELLAR, Son Excellence le Général.....	Madrid (Espagne)
LEPLAY, M. F.....	Paris (France).
LEROY, M. Alphonse.....	Liège (Belgique).
MALLET, M. Edmond.....	Washington. D. C. (F. U).
MARTINEZ DE CAMPOS, Son Excellence le	
Général.....	Madrid (Espagne).
MORET, Son Excellence M. Segismundo...	“ “
O'REILLY, M. l'abbé Bernard, L. D.....	New York (E.-U).
PALACIO, M. Manuel del.....	Madrid (Espagne).
PRENDERGAST, Son Excellence M. Jacobo. “	“ “
RAMEAU, M. E.....	Paris (France).
SAGASTA, Son Excellence M. Pràxedes	
Mateo .....	Madrid (Espagne).
SILVELA, Son Excellence M. Manuel.....	“ “
TORENO, Son Excellence le Comte de.....	“ “

**AU CANADA.**

BABY, Honorable L. F. G., J. C. S.....	Joliette.
BOIS, M. l'abbé L. E.....	Maskinongé.
CARON, Honorable L. B., J. C. S.....	Québec.
CAUCHON, Honorable Joseph, Lieutenant-Gouver-	
neur de Manitoba.....	Winnepeg.
CHAUVEAU, Honorable P. J. O., ancien ministre.....	Montréal.
FOURNIER, Honorable T., Juge de la Cour Suprême.	Ottawa.
GÉRIN-LAJOIE, M. A.....	do
HOWELLS, Honorable W. C., Consul des Etats-Unis.	Toronto.
LANDRY, Honorable A. P.....	Dorchester, N B.
LEFAIVRE, M. Albert, Consul-Général de France...	New-York.
LEFEBVRE, R. P., C. S. C.....	Memramo'k, N.B.

**MOTHON, R. P. A. L., des Frères Prêcheurs.....**Paris.  
**PELLETIER, Honorable C. A. P., ancien ministre,**  
**Sénateur.....**Québec.  
**PLAMONDON, Honorable L. A. P., Juge de la Cour**  
**Supérieure.....**Arthabaskaville.  
**PREMIO-REAL, Son Excellence le Comte de, Consul-**  
**Général d'Espagne au Canada.....**Québec.  
**RAYMOND, Mgr. J. S., Vicaire Général.....**St. Hyacinthe.  
**RICHARD, Rév. L. F.....**St. Louis, N.B.  
**ROUTHIER, Honorable A. B., J. C. S.....**Québec.  
**ROYAL, Honorable Jos., M. P., ancien ministre ....**St. Bon.Man.  
**SESMAISONS, M. le Comte de, Consul-Général de**  
**France au Canada.....**Québec.  
**TACHÉ, M. J. C., M. D.....**Ottawa.  
**TASCHEREAU, Honorable Henri T., J. C. S.....**Fraserville.  
**VERREAU, M. l'abbé H.....**Montréal.

## TABLE DES MATIÈRES.

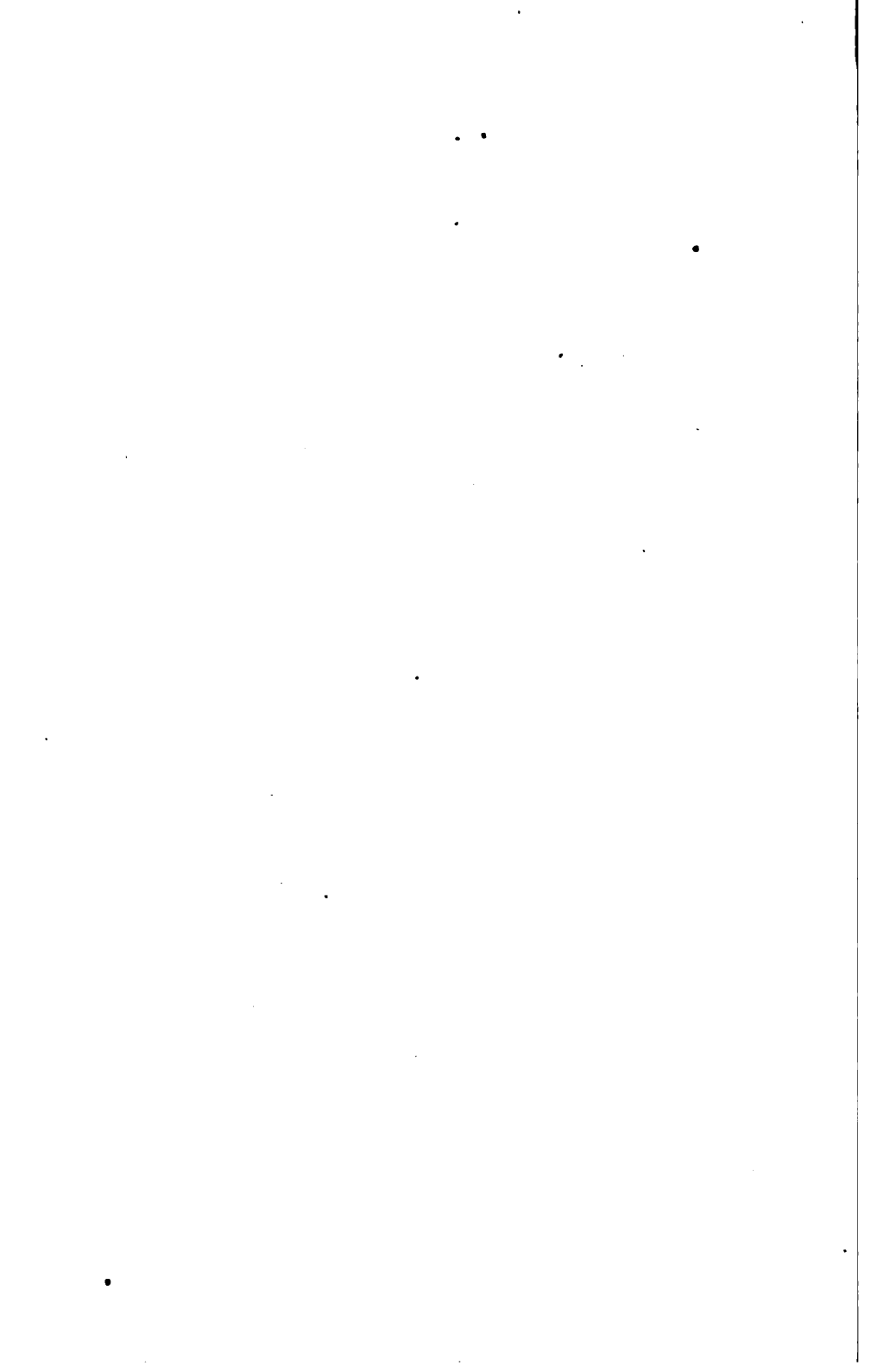
---

	PAGE.
SECONDE ADMINISTRATION DE FRONTENAC, par M. T. P. Béliard.	1
PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE, FONDATEUR DE MONTREAL, par M. H. J. J. B. Chouinard .....	31

---

### APPENDICE.

Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1881-82.....	91
Comités permanents.....	92
Comités spéciaux.....	92
Rapport du Bureau de Direction.....	93
Rapport du Bibliothécaire.....	95
Rapport du Trésorier .....	96
Lettre de M. Claudio Jannet .....	97
Lettre de M. le comte de Foucault.....	98
Don du Gouvernement français.....	98
Liste des volumes achetés pendant l'année.....	99
Dons faits à la Bibliothèque.....	101
Revue et Journaux reçus à l'Institut.....	105
Anciens Présidents de l'Institut.....	106
Liste des Membres Actifs .....	107
Liste des Membres Correspondants .....	112
Liste des Membres Honoraires.....	113



**ANNUAIRE**  
DE  
**L'INSTITUT CANADIEN**  
DE QUÉBEC  
1882

---

Discours de M. H.-J.-B. Chouinard, Président ; Discours de Mgr l'Archevêque ;  
Poésie par M. Pamphile LeMay ; Discours de l'honorable juge Plamondon ;  
Discours de l'honorable juge Routhier ; Le Canada d'autrefois,  
par M. l'abbé Laflamme ; Rapports ; Appendice.

---

N° 9



**QUÉBEC**  
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>o</sup>  
1882



Pom. Lang.  
Duchonnière  
6. 21. 44  
50569

## AVANT-PROPOS

Nous croyons pouvoir avouer que l'Institut Canadien de Québec éprouve un certain sentiment de fierté, en offrant au public la neuvième série de son *Annuaire*. En effet, ce nouveau volume renferme, pour ainsi dire, la consécration officielle de l'heureuse évolution que notre société vient d'accomplir. L'année 1882 a vu se réaliser un projet depuis longtemps caressé par les directeurs et les membres de l'Institut. Nous sommes devenus propriétaires d'un magnifique immeuble situé au centre de la ville; nous avons fait des sacrifices considérables pour le rendre digne du but auquel nous le destinions; nous pouvons maintenant recevoir nos *lecteurs* et nos *auditeurs* dans des salles vastes et élégantes; enfin, nous avons eu le bonheur d'inaugurer notre édifice et la saison littéraire par une fête intellectuelle et artistique qui restera l'un de nos plus beaux souvenirs. Nous espérons donc qu'on fera au présent *Annuaire* un accueil encore plus sympathique qu'aux précédents.

D'ailleurs, il se recommande par lui-même, sans avoir besoin de préface hyperbolique, ni de précautions oratoires. Si le mot réclame était de mise en ces matières, nous dirions que le simple énoncé des œuvres qu'il renferme, est pour lui la meilleure des réclames. Un discours dû à la plume exercée de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, un charmant récit en

vers du fécond et mélodieux auteur d'Évangéline, d'intéressants souvenirs évoqués par M. le juge Plamondon, avec la verve et le talent qu'on lui connaît, enfin un morceau de haute éloquence par M. le juge Routhier ; voilà, certes, des œuvres qui ne sauraient manquer de ravir les suffrages de tous les hommes de goût. Le succès qu'elles ont remporté devant l'auditoire d'élite qui se pressait à notre séance d'inauguration, nous donne la mesure de celui qui les attend à la lecture. Nous sommes donc sûrs de correspondre au désir de notre public en donnant à ces travaux si remarquables une place d'honneur dans l'annuaire de 1882.

Le lecteur trouvera de plus dans cette brochure une intéressante conférence sur la géologie du Saguenay, par M. l'abbé Laflamme, dont l'éloge comme savant et comme conférencier n'est plus à faire. Et ici, nous croyons devoir faire remarquer que l'Institut tient la promesse qu'il a faite de s'occuper de l'étude des sciences naturelles, lorsqu'il s'est agi d'obtenir pour lui un octroi du gouvernement.

Comme on le voit, notre *Annuaire* sera un véritable recueil de poésie, d'éloquence et d'érudition. Les amis de l'Institut pourront de plus se rendre compte de ses progrès en parcourant les rapports de ses officiers pour l'année courante. Ils y verront que notre bibliothèque s'est enrichie d'une foule d'ouvrages intéressants et instructifs ; que le nombre de nos membres a considérablement augmenté ; que nous avons reçu du gouvernement de la province un précieux encouragement, par l'augmentation de notre subside jusqu'à la somme de sept cents piastres ; que nos dévoués conférenciers nous ont donné des travaux d'une grande valeur ; que l'Institut, en un mot, n'a rien négligé pour atteindre la fin qui a déterminé sa fondation.



Mais si la situation actuelle est satisfaisante, cela ne doit pas nous empêcher à songer à l'avenir. Pour qu'il soit aussi brillant que le présent, il nous faut le concours actif du public instruit de Québec. Nous comptons sur ce concours. A notre séance d'inauguration, nous avons eu le bonheur d'entendre la voix respectée du premier pasteur de cette province, bénir notre œuvre, en proclamant sa dignité et sa grandeur. Un suffrage aussi éclatant nous semble devoir être le présage de succès nouveaux. Nous faisons donc, une fois de plus, appel à tous les hommes de cœur et d'intelligence, qui comprennent l'importance de notre société, au point de vue national. Qu'ils nous continuent leur précieux appui. Que ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de nous manifester leur sympathie, apportent dès à présent leur pierre à l'édifice. Que la jeunesse de Québec, à qui nous ne saurions demander de grands sacrifices pécuniaires, s'enrôle au moins dans nos rangs et nous apporte son ardeur, son enthousiasme, les prémisses de ses talents et de ses travaux. C'est ainsi que l'Institut Canadien sera véritablement l'œuvre de tous, et continuera de grandir pour la Religion et la Patrie.

---

## CONFÉRENCES

DONNÉES A L'INSTITUT DEPUIS LA PUBLICATION  
DE L'ANNUAIRE N<sup>o</sup> 8; 1881.

---

*De la lecture*; par M. P.-J. JOLICŒUR; 12 janvier 1882.

*La Discussion*; par M. l'abbé MATHIEU; 26 janvier 1882.

*Les grandes Inventions du siècle*; par M. Nap. LEGENDRE;  
24 février 1882.

*Les Beaux-Arts*; par M. James PRENDERGAST; 7 mars  
1882.

*Le Canada d'autrefois*; Esquisse géologique, par M.  
l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME; 28 mars 1882.

---



# INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

« *Utile dulci* »

—  
COND. AN. MDCCCXLVII

SPLENDIDIOR. ÆDIB. INSTAVR. AN. MDCCCLXXXII

## INAUGURATION SOLENNELLE DES NOUVELLES SALLES

—  
JEUDI, 16 NOVEMBRE 1882

### PROGRAMME

- 10—*Ouverture*.—Consécration du temple..... Generali  
*Septuor Haydn*
- 20—*Discours*.—M. H. J. J. B. CHOUINARD, président de l'Institut.
- 30—*Solo de piano*.—Polonaise..... Marthe Sabinin.  
Mademoiselle PARÉ
- 40—*Discours*.—Sa Grandeur Mgr l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.
- 50—*Air des Rosses*..... Halévy  
Mademoiselle DESSANE
- 60—*Poésie*.—Monsieur Pamphile LAMAR.

**INTERMEDE**

- 70—A { Dodelinette ..... Gounod  
B { Pissicato-caprice ..... Schers

**QUATUOR INSTRUMENTAL—Septuor Haydn**

80—*Discours.*—L'honorable juge M. A. FLAMONDON, premier président  
de l'Institut (1848-49)

90—*Vals.*—Roméo et Juliette ..... Gounod  
Mademoiselle DESSANE

110—*Discours.*—L'honorable juge BOUTIER.

110—*Ouverture.*—La Lyre française ..... Kéler-Béla

**DIEU SAUVE LA REINE.**



# INAUGURATION

DES

## NOUVELLES SALLES DE L'INSTITUT

---

Séance solennelle du 16 novembre 1882.

---

§.—I.

Discours de Monsieur H. J. J. B. CHOUINARD,

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT.

*Excellence, Monseigneur,*

*Mesdames et Messieurs,*

Les premiers mots qui doivent tomber, ce soir, de la bouche du président de l'Institut Canadien, parlant au nom de ses collègues les officiers, les directeurs et les membres de l'Institut, sont des paroles de bienvenue, des paroles de reconnaissance. Soyez donc les bienvenus vous tous qui nous faites l'honneur d'accepter notre hospitalité en cette circonstance solennelle. Soyez les bienvenus dans ce nouvel édifice, dans ces salles agrandies et restaurées, où nous serons plus à l'aise pour vous recevoir. Merci de ce nouveau témoignage de sympathie, et permettez nous

de nous faire vos interprètes et de vous associer aux sentiments de vive gratitude que nous ressentons pour tous ceux dont le précieux concours va donner à cette soirée tout son éclat.

Cette heureuse alliance de l'éloquence et de la musique nous promet une séance dont le souvenir restera profondément gravé dans notre mémoire.

Nous n'éprouvons qu'un seul regret : c'est que nos salles ne soient pas aussi vastes que nos cœurs.

Le 2 décembre 1847, un petit groupe de jeunes gens se réunissaient à Québec, dans une salle de l'hôtel Blanchard et jetaient les bases d'une institution littéraire, l'*Institut Canadien de Québec*. Les fondateurs de la société nouvelle étaient tous dans la fleur de la jeunesse ; la plupart n'avaient pour patrimoine que leur talent et leur amour du travail. Ils envisageaient pourtant l'avenir avec confiance, car ils sentaient que l'œuvre qu'ils venaient de créer répondait à un besoin pressant. Ils comprenaient, en songeant à l'exubérance de vie qui bouillonnait en eux, qu'il leur fallait ouvrir pour eux-mêmes et pour la génération qui leur était contemporaine, des horizons nouveaux à embrasser, des champs plus vastes que leur travail pourrait féconder. En vrais jeunes gens, sans souci des obstacles à vaincre, des longues routes à parcourir, ils s'élançaient gaiement dans la carrière, où les appelaient déjà les succès remportés par quelques-uns de leurs amis, les uns dans la politique, les autres dans l'éloquence et la poésie, les autres dans les arts plus recherchés de la peinture et de la musique.

Mais que pouvaient-ils prétendre faire ?

Les douloureux événements de 1837 étaient depuis longtemps accomplis. Les conditions de la lutte étaient changées. La reconnaissance de nos droits politiques par l'Angleterre avait été le prix de ces joutes terribles où le sang canadien avait coulé pour la conquête de nos libertés parlementaires.

Notre grande et belle association nationale, la Société Saint-Jean-Baptiste était née au sein de ces orages, et elle avait puissamment aidé à notre triomphe, grâce

à l'enthousiasme populaire qu'elle avait partout soulevé !

Mais une pensée de deuil s'était mêlée à la joie de voir l'avènement au pouvoir des hommes éminents que notre nationalité reconnaissait alors pour ses chefs. L'acte d'Union du Haut et du Bas-Canada proscrivait la langue française comme langue officielle, et l'usage n'en devait être rétabli qu'en 1848.

À voir le mouvement intellectuel et littéraire de cette époque, on dirait que notre peuple ait voulu, après les luttes acharnées de la politique, retremper ses forces et se préparer à de nouveaux combats sur un autre théâtre. On dirait surtout qu'il s'éprit d'un amour plus vif et plus ardent pour cette belle langue française, seul lien qui nous fut resté pour nous unir avec la patrie de nos aïeux.

Une jeunesse brillante, nombreuse, tourmentée du désir d'apprendre, se pressait dans nos villes, et demandait à grands cris du travail, de l'activité intellectuelle, tout ce qui peut satisfaire les nobles ambitions, les passions élevées et anoblies. Tous ces esprits d'élite, dont un grand nombre avaient servi la cause nationale sur les champs de bataille de l'insurrection, ou avaient pour le moins ouvertement sympathisé avec elle, aspiraient maintenant à la défendre dans des luttes non sanglantes mais non moins difficiles dans les parlements, dans la presse, et dans le champ encore plus vaste des sciences et des lettres.

On voit surgir à cette époque une foule de sociétés littéraires, de clubs de tout genre, où l'on retrouve toujours des traces de cette dévorante activité dont brûlait la jeunesse d'alors. La plupart, créations éphémères, sont aujourd'hui oubliées ; mais l'histoire enregistrera leurs noms parceque, nées toutes d'une pensée généreuse, elles ne purent soutenir leur vie à cause même de leur multiplicité et des germes de faiblesse qu'elles renfermaient dans leur sein. Car, il faut bien le dire, la politique avait jusqu'alors tellement absorbé tous les esprits, qu'il semblait impossible de tenter aucune entreprise littéraire sans qu'elle vint à s'y mêler. Ce fut là le grand écueil que nos premières sociétés canadiennes françaises eurent à rencontrer.

Les fondateurs de l'Institut Canadien de Québec formulaient ainsi leur programme :

Le but de l'Institut Canadien de Québec est,

1o. D'entretenir une salle de lecture qui devra contenir les meilleures publications politiques, littéraires et scientifiques de la Province et de l'étranger.

2o. De former une bibliothèque, d'en procurer l'usage à ses membres, et de recueillir tous les documents qui ont rapport à l'histoire du pays, ainsi que tous objets d'histoire naturelle qu'il lui sera possible de se procurer.

3o. D'offrir à ses membres l'avantage d'une discussion hebdomadaire, et au public une suite de lectures.

4o. D'opérer la réunion des jeunes Canadiens, de les porter à l'amour et à la culture de la science et de l'histoire, et de les préparer aux luttes plus sérieuses de l'âge mûr.

5o. De promouvoir, par toutes les voies honorables et légitimes, les intérêts du pays en général et de cette ville en particulier.

6o. Enfin, de pratiquer ce que la confraternité et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie.

Le 2 décembre prochain, il y aura trente-cinq années d'écoulées depuis le jour où cette œuvre a été entreprise, et si nous voulons constater aujourd'hui ce qu'elle est devenue, ce qu'elle a accompli, nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour trouver partout des témoignages de sa vitalité et de la fécondité de ses résultats.

Qu'ils étaient beaux ces jours d'enfance de notre Institut, où tous rivalisaient de zèle pour ajouter quelque nouveau fleuron à la couronne de la société nouvelle.

Les charges étaient remplies par des officiers actifs ; toujours prêts pour le travail et pour le sacrifice, ils consacraient tous leurs loisirs à recruter de nouveaux adhérents, à écrire des travaux littéraires pour nos conférences publiques, à préparer des discussions intéressantes.

Dans les rares intervalles que leur laissaient les soins d'une administration dont les exigences croissaient de jour en jour, après avoir épuisé en achats nouveaux toutes les ressources disponibles de l'Institut ; après avoir dépouillé leurs bibliothèques particulières, que leur rareté, à cette époque, leur rendait plus chères, ils se faisaient quêteurs de livres, et allaient de porte en porte chez nos concitoyens les plus riches et les



plus instruits, pour en obtenir des ouvrages qui allaient enrichir la bibliothèque de l'Institut.

Et ne croyez pas qu'ils ont ainsi créé une bibliothèque sans ordre et sans discernement, et qu'ils ont entassé un amas confus de volumes. Non, messieurs : notre bibliothèque est là pour témoigner de la science bibliographique, de la pureté de goût et de la rectitude de jugement de ceux qui ont présidé à sa fondation. Nous pouvons bien l'accroître et l'agrandir : sous ce rapport, comme sous bien d'autres, nous ne ferons que continuer à marcher sur les traces lumineuses de nos devanciers.

C'est pour nous le plus doux des devoirs que de rendre hommage aujourd'hui au talent et au zèle de ceux qui ont assisté aux débuts de l'Institut Canadien de Québec. Nous ne pouvons tous les nommer. Mais leurs noms sont inscrits en lettres d'or dans nos annales, avec ceux de leurs successeurs appelés, par les suffrages de tous, à gouverner l'Institut. A l'égard des vivants la louange est difficile ; mais il en est beaucoup hélas ! dont la carrière mortelle est finie.

Qu'elle est déjà longue la liste de ceux qui, après avoir consacré leurs loisirs à notre œuvre bien-aimée, dorment aujourd'hui dans les champs du repos !

Caron, comblé d'honneurs bien mérités ; Garneau, l'historien national ; DeGaspé, le romancier populaire ; Meilleur, le plus ancien organisateur de notre Instruction publique ; Chartier, le modèle des secrétaires, Angers et Delagrave ; Crémazie, le chantre de nos immortelles batailles ; Leblanc, Fontaine, tous deux moissonnés dans la fleur de l'âge ; et pour terminer ce long défilé de nos morts illustres, Turcotte à qui entre tous la postérité reconnaissante décernera un jour le titre de restaurateur de notre Institut Canadien, de principal initiateur du mouvement de progrès que nous voyons aujourd'hui. Ceux-là nous les avons perdus.

Mais la Providence a voulu qu'il nous en reste des survivants qui ont assisté aux premiers jours de notre histoire. Elle nous en a donné d'autres qui sont venus nous joindre depuis, et la génération présente nous promet un essaim de travailleurs jaloux d'atteindre à la haute réputation de leurs devanciers.

Notre Institut a eu la rare fortune d'enthousiasmer ses adhérents, d'électriser ceux qui lui ont une fois voué la meilleure part de leurs loisirs, et l'ardeur générale du zèle ne s'est que rarement ralentie.

Toujours nous avons pu compter sur la bienveillance des autorités religieuses et civiles, sur l'aide de la presse, sur le concours assuré de nos concitoyens versés dans les sciences et dans les lettres, sur l'empressement d'un public éclairé toujours prêt à acclamer les succès des jeunes talents dont l'Institut cherchait à lui faire apprécier les premiers efforts, ou à sanctionner par ses applaudissements la renommée déjà faite des maîtres de la science ou de la littérature qui voulaient bien s'associer à nos travaux.

A ces précieuses sympathies sont venues s'ajouter d'autres marques plus tangibles, si je puis m'exprimer ainsi, de la haute estime et de la considération dont on environne notre Institut.

Cet édifice lui-même, restauré avec tant de goût par des mains habiles, véritable sanctuaire élevé à notre langue et à notre littérature, en est un vivant témoignage. Si les pierres qui composent ses assises pouvaient parler, elles vous rediraient les noms de généreux bienfaiteurs, que vous connaissez, et que vous répétez tout bas. À cette liste déjà longue, elles ne manqueraient pas d'en ajouter que la patrie canadienne revendiquera comme lui appartenant, tant ils se sont identifiés avec toutes les entreprises de nature à faire fleurir de plus en plus parmi nous, la science, la littérature et les beaux arts.

Le poète romain, jouissant en paix des délices du repos, au bruit des cascades bouillonnantes de sa riante villa de Tibur, promettait à son bienfaiteur de faire passer son nom à la postérité, et son stylet élégant et délicat burinait dans les pages de l'histoire un monument plus durable que l'airain. Qui se rappelle aujourd'hui les noms si retentissants des diplomates, des politiques, des chefs de factions, des acteurs célèbres du temps d'Auguste ? Leur renommée s'est évanouie comme une fumée, mais la mémoire du poète a fait revivre dans la postérité la plus reculée le nom de Mécène, et le bienfaiteur partage aujourd'hui la

glorieuse immortalité d'Horace. Osons espérer que de nouveaux Mécènes viendront s'ajouter dans la liste encore ouverte de nos bienfaiteurs et de nos amis.

A ceux qui connaissent notre Institut nous pouvons dire : « Voyez si nous avons accompli notre mission. Voyez si nous avons fondé une bibliothèque, commencé un musée, tenu une salle de lecture remplie de bons journaux, donné des conférences publiques, publié des travaux importants dans diverses branches des connaissances humaines, ouvert des concours de poésie et d'éloquence pour encourager et mettre en lumière de nouveaux talents ? »

Pour ceux qui nous connaissent moins, nous pouvons résumer en quelques mots ce que nous avons été, ce que nous voulons être.

Ce que nous avons été, vous le savez par la courte esquisse qui a occupé la première partie de ce discours ; ce que nous sommes, quelques mots suffiront pour vous le dire.

Nous sommes une société littéraire, vouée au culte de la langue française, consacrant tous ses efforts à populariser, à développer de plus en plus notre littérature franco-canadienne, faisant appel à tous les talents, à tous les dévouements, sans leur demander autre chose que du désintéressement dans le travail, du patriotisme dans la volonté, respectant les idées particulières de chacun, n'imposant à tous qu'une seule condition : celle de sauvegarder partout et toujours le pacte d'alliance indestructible scellé dès les premières pages de notre histoire entre nos croyances religieuses et nos aspirations nationales.

Nous voulons faire de notre Institut un centre de ralliement pour notre jeunesse, pour lui donner les moyens de continuer à s'instruire, pour lui permettre de conserver et d'accroître les précieux résultats d'une bonne éducation classique, afin que, nouveaux Alexandres, loin de s'endormir dans la joie des triomphes passés, ils soient plutôt enclins à pleurer en songeant aux immenses régions intellectuelles qu'il leur reste à conquérir.

Oh ! que je voudrais pouvoir vous introduire de temps à autre dans nos salles, pour vous y faire juger

de l'empire irrésistible que notre Institut exerce sur ceux qui lui ont voué un culte particulier ! Vous y rencontreriez, tour à tour, des vétérans qui depuis trente-cinq ans fréquentent nos salles, et pour qui cette habitude est devenue une seconde nature ; vous y couderiez des membres moins anciens qui promettent de continuer les traditions de leurs aînés.

Puis, des jeunes gens en grand nombre, la plupart venus à Québec pour chercher à se créer dans le monde une position que leurs talents leur permettent d'ambitionner. Nos salles de lecture leur fournissent des distractions. Ils y rencontrent d'autres jeunes gens avec qui ils se lient d'amitié, et c'est ainsi qu'ils arrivent à se trouver moins isolés au milieu d'étrangers. Les soirées de conférences les ramènent au nombre des plus assidus.

Nos conférenciers sont ou bien des vétérans qui ont blanchi au service de l'Institut, ou bien des jeunes gens qui viennent là faire leurs débuts.

Combien d'entre nous se souviennent avec plaisir des douces émotions d'un premier triomphe remporté devant un auditoire de l'Institut, avec autant de plaisir qu'ils se souviennent des succès couronnés dans une distribution de récompenses au collège ! Et le prix de la victoire est doublé quand on se rappelle que d'autres, qui ont commencé ainsi, sont arrivés aux plus grands honneurs ; quand on retrouve au milieu des splendeurs vice-royales, sur les trônes de l'épiscopat, sur les sommets les plus élevés de la magistrature, de la finance et de la politique, des hommes qui consacèrent jadis les heures de loisir de leur jeunesse à l'Institut (1).

Ainsi envisagée notre mission croît en importance et en dignité.

Mais là seulement ne se borne pas le rôle de l'Institut. A part l'action morale qu'il exerce sur ses membres, en les invitant à se réunir souvent, pour se

(1) Voir la liste des anciens présidents et des directeurs actuels de l'Institut. Son honneur le lieutenant-gouverneur Latellier, Mgr. E. A. Taschereau, Mgr. J. Langevin, Mgr. Cazeau, l'abbé Ferland, pour ne citer que quelques noms, ont été pendant plusieurs années directeurs de l'Institut.

fréquenter et se connaître, à part le but élevé qu'il leur propose, en les encourageant à acquérir de nouvelles connaissances, à part, enfin, l'encouragement donné à la production des œuvres littéraires, il est une autre mission dont notre Institut se glorifie d'être un des apôtres, et cette charge d'honneur lui est dévolue en collaboration avec les sociétés littéraires franco-canadiennes qui grandissent autour de nous. C'est que la nature même de leurs travaux, le but qu'elles se proposent, les constituent, pour ainsi dire, les gardiennes de notre langue ; non pas que nous voulions les assimiler à ce tribunal respecté dont Richelieu dota la France et qui rend des arrêts littéraires justement appréciés, mais en prenant ces deux mots dans une acception plus particulière à notre état de société, plus en harmonie avec les besoins du milieu où nous vivons.

Gardiens de notre langue !.....Avons-nous jamais bien sérieusement pensé à l'immense responsabilité que ces mots révèlent ? Gardiens de notre langue ! C'est-à-dire chargés de soutenir dans le nouveau monde la gloire littéraire de la France, l'honneur de ses traditions de savoir, d'éloquence et de bon goût qui font de ses richesses intellectuelles et artistiques, le plus précieux apanage de la pensée humaine. Et à qui incomberait, en Amérique, cette tâche glorieuse, si ce n'est à nous les fils aînés de la France américaine ? Après avoir soutenu pendant deux siècles l'honneur du drapeau de notre ancienne mère-patrie, après lui avoir donné nos sueurs et le sang de nos martyrs et de nos soldats, nous avons bien le droit d'ambitionner la gloire de la représenter ici dans ce qu'elle a de plus pur, dans ses plus nobles aspirations, dans son génie.

Oui messieurs, cet héritage de nos ancêtres, nos mains inexpérimentées peut-être, mais pieuses, l'ont recueilli avec amour.

Les temps sont bien changés depuis le 2 juillet 1666, où Mgr de Laval et le marquis de Tracy présidaient, à quelques pas d'ici, dans l'ancienne chapelle des Jésuites, la première séance littéraire dont notre histoire fasse mention !

La Providence nous a donné, depuis, des destinées nouvelles. Mais quelles qu'aient été ces destinées nos affections, notre langue n'ont pas changé.

Elevé sur les genoux de mères restées françaises, notre peuple est resté fidèle à l'amour du sol natal qu'avaient foulé ses aïeux. Les plus illustres enfants de la patrie canadienne, bercés aux doux refrains des chansons normandes, se sont chargés de doter la Nouvelle-France d'une littérature nationale.

Et comment ces intelligences d'élite auraient-elles pu se soustraire à l'influence irrésistible qu'exerçaient naturellement sur leur génie naissant la splendeur incomparable de nos paysages canadiens, l'imposante majesté de nos lacs, de nos fleuves géants, de nos immenses rivières, les beautés et les contrastes extrêmes de nos saisons si variées, le souffle inspirateur qui semble courir dans nos forêts vierges, et, par-dessus tout, le charme pénétrant de la légende indienne, si intimement mêlé aux récits héroïques de notre histoire !

En présence de la riche moisson d'œuvres littéraires, qui fait déjà l'admiration de nos concitoyens et de l'étranger, devant le spectacle de la merveilleuse activité que déploient sous nos yeux notre puissante Université-Laval, nos collèges classiques et nos couvents si nombreux et si justement respectés, nos florissantes sociétés littéraires, nos journaux, nos milliers d'écoles, que deviennent les prophéties menteuses de ces quelques esprits étroits qui rêvaient jadis l'anéantissement de notre race et l'effacement complet de la langue française sur le continent américain ?

Cette place d'honneur que notre langue occupe aujourd'hui, nous l'avons conquise : il ne tient qu'à nous de la conserver. C'est de vous, messieurs, que la patrie canadienne attend ce noble travail. C'est sur vous qu'elle compte pour perpétuer dans l'Eglise, dans la magistrature, dans la politique, dans les professions libérales, dans l'industrie, le commerce et la finance, au milieu de nos agriculteurs et de nos colons, et jusque dans les plus modestes ateliers de l'artisan, les accents si purs qui nous viennent en ligne directe du grand siècle littéraire de Louis XIV. Mais c'est sur vous, surtout, mesdames, que la patrie fonde ses espérances les plus chères, car c'est à vous qu'elle doit de voir notre belle langue régner en souveraine au foyer domestique et dans les salons, où vous

exercez avec tant de grâce une royauté devant laquelle tous s'inclinent volontiers.

Les explorateurs qui parcourent en tous sens nos forêts canadiennes sont souvent étonnés d'entendre résonner au milieu d'une solitude profonde des chants dont l'harmonie douce et plaintive charme leurs oreilles : c'est la chanson du voyageur canadien.

Enrôlé au service de quelque roi de la finance, le voyageur canadien parcourt la forêt, cherchant partout les arbres géants que convoite le commerce, et nul ne pénètre plus loin que lui dans les contrées inexplorées. Il charme ses loisirs en répétant les naïves plaintes de sa paroisse natale. Souvent, pour relever son courage, au moment du danger, il songe aux nombreux compagnons forts et vigoureux qui l'entourent et chante en refrain :

“ Dans la forêt et sur la plage ”

“ Nous sommes trente voyageurs ”.

La légende du coureur des bois n'est pas encore finie. Mais, dans ce jour de réjouissances solennelles, où nous passons, pour ainsi dire, en revue nos forces nationales et nos espérances patriotiques, la légende du coureur des bois ne vous rappelle-t-elle pas comme à nous une autre légende, non moins poétique, mais bien plus retentissante, la légende du peuple canadien tout entier ? C'est-à-dire : la légende de ces milliers de héros qui, tour à tour découvreurs, apôtres et missionnaires, soldats et défricheurs, intrépides chercheurs d'aventures ou fondateurs inspirés de cités aujourd'hui florissantes, ont rempli le Nouveau-Monde du bruit de leur renommée et de leurs glorieux exploits, laissé partout des traces de leur passage et mérité cet éloge magnifique tombé de la bouche d'un illustre missionnaire : “ En quel endroit si lointain ou si désert de l'Amérique les Canadiens n'ont-ils pas pénétré ? ” L'étonnante fécondité de notre race, l'incomparable force de résistance et d'expansion dont la Providence l'a si merveilleusement douée ne rappellent-elles pas naturellement sur nos lèvres le gai refrain de la chanson du voyageur ?

Ne vous semble-t-il pas, mesdames et messieurs, qu'une pensée analogue peut soutenir notre cou-

rage? Soit que nous poursuivions l'œuvre particulière de l'Institut, soit que nous agrandissions le champ de nos efforts, songeons que nous ne sommes pas isolés et abandonnés; songeons à la grande armée des travailleurs qui nous entourent: nos labeurs ne peuvent être inutiles, une riche moisson nous attend:

“ Dans la forêt et sur la plage ”

“ Nous sommes trente voyageurs ”.

Il y a deux ans, du haut de ce fier rocher de Québec, qui a bravé tant de fois la menace et la tempête, une voix se fit entendre. C'était notre Société Nationale qui faisait appel à tous les enfants de la grande famille canadienne pour les réunir dans une grande démonstration patriotique. Cet appel vola de ville en ville, de paroisse en paroisse, et traversant la frontière retentit jusque sur les plages les plus reculées du continent américain.

Cet appel fut entendu; de toutes parts des acclamations joyeuses et émues répondirent au cri de ralliement.

Ce jour là qui donc eut osé douter de l'existence et de la vitalité de notre race?

Et aujourd'hui, mesdames et messieurs, qui pourrait douter des destinées de notre langue, quand nous sommes un million et demi de Canadiens-français pour la parler, pour la faire respecter, pour la défendre au besoin.

Non, Messieurs, notre belle langue ne peut périr puisque nous vivons encore et que nous sommes toujours là, comme le disent si bien ces devises: (1) *Heureux et fiers de vivre sous l'égide des libertés britanniques*; mais aussi: *Conservant fidèlement la foi et la langue de la France de nos aïeux*.

(1) Ces devises sont inscrites sur deux oriflammes appartenant au char allégorique de la Société St-Jean Baptiste de Québec et qui ornaient l'estrade de la Salle de l'Institut le soir de l'inauguration.

---



**Discours de Sa Grandeur Mgr E. A. TASCHÉREAU,**  
**ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.**

**EXCELLENCE,**

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.*

Ce grand et bel édifice, dont nous faisons l'inauguration solennelle, est fondé sur le roc solide où la bonne ville de Québec entend bien braver la fureur des siècles jusqu'à leur consommation. Puisse l'Institut Canadien de Québec participer à cette immortalité ! Toutefois, ce vœu de mon cœur et du vôtre ne se réalisera qu'à une condition ; c'est dans cette alliance de *l'utile et de l'agréable*, UTILE DULOR, comme le porte son écusson, il ne cherche jamais à s'appuyer sur le sable mouvant de doctrines erronées, de principes condamnés par la foi ou par la morale. Toute erreur dans ces matières est comme le fruit défendu du paradis terrestre ; elle peut avoir quelque charme apparent qui tente et séduit ; mais malheur à qui y goûte ! Quel est l'enfant d'Adam qui ne voie chaque jour avec quelle terrible exactitude se réalise cette formidable sentence : « *Si vous mangez de ce fruit, vous mourrez.* » Ce qui est vrai des individus l'est aussi des royaumes, des cités, des associations de toute espèce.

Appelé à prendre la parole en cette circonstance, je ne crois pouvoir mieux prouver mon amitié pour l'Institut qu'en lui parlant de l'amitié que lui même doit avoir et montrer pour ses membres, et en lui indiquant le seul moyen de la prouver. Le propre de

l'amitié est de vouloir et de faire du bien à ses amis ; d'autres vous diront probablement les avantages scientifiques et patriotiques de cette association ; je ne crois pas m'écarter de la même pensée en montrant comment l'Institut peut assurer à la fois son avenir et son utilité. Quoique je n'aie pas l'intention de faire un sermon, je commencerai par vous citer quelques textes de la Sainte Ecriture pour donner à ma faible parole un fondement plus solide que les pensées de la raison humaine livrée à elle-même.

Il y a, dit le Saint-Esprit, (Eccli. XXXVII. 1.) des amis qui n'en ont que le nom :—*est amicus solo nomine amicus.*

Il y a aussi un ami de table (ibid. VI. 10) *amicus mensæ*, qui se dira votre ami tant que vous serez en état de le festoyer, mais qui s'enfuira dès que l'indigence aura mis le pied dans votre maison ; *et non permanebit in die necessitatis.*

Telle ne sera jamais, j'en ai la confiance, l'amitié de l'Institut pour ses membres.

Ce sera une amitié véritable fondée sur la crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse : *Qui timet Deum, habebit amicitiam bonam.* (Eccli. VI. 17.) Aucun bien de ce monde ne peut être comparé à celui-là :—*Amico fideli nulla est comparatio* (ibid. 13.) C'est une protection contre le danger :—*protectio fortis* (ibid. 14) ; c'est un remède à bien des défaillances :—*medicamentum vitæ* (ibid. 16) ; les bons conseils que donne un ami véritable sont un parfum salutaire qui embaume et console le cœur affligé :—*bonis amici consiliis anima dulcoratur* (Prov. XXVII. 9.) Bienheureux donc les membres de l'Institut Canadien de Québec, s'ils trouvent toujours en lui cet ami sincère et véritable, si brièvement, mais si éloquemment décrit ! *Beatus qui invenit amicum verum..... Combien est grand celui qui a trouvé la sagesse et la science ; mais rien ne surpasse celui qui a la crainte du Seigneur : Quam magnus qui invenit sapientiam et scientiam ! sed non est super timentem Dominum.* (Eccli. XXV. 12 et 13.)

Vous me demanderez peut-être comment l'Institut remplira ces devoirs de la véritable amitié, fondée sur la crainte du Seigneur, c'est-à-dire, sur la religion.

Je réponds que ce sera par ses membres, par sa bibliothèque, par ses journaux, par ses conférences.

I. Loin de moi la pensée de désirer que l'Institut devienne jamais un de ces clubs d'amusement, où l'on vient régulièrement chaque soir consumer un temps précieux à des conversations ou à des jeux que la passion finit trop souvent par envahir et empoisonner. Les clubs de cette espèce ont encore le terrible inconvénient de faire oublier ou de rendre insipides les joies et les devoirs de la famille, en attirant le père loin de ses enfants et l'époux loin de sa compagne, ainsi réduite à dévorer en silence le chagrin de sa solitude.

L'Institut deviendra une source et un centre d'amitié véritable et sincère si tous ses membres se regardent comme des frères, partagent leurs joies et leurs peines, et surtout se portent mutuellement à être de bons citoyens et de bons chrétiens, plus encore par leurs exemples que par leurs conseils. *Protectio fortis,....medicamentum vitæ... Bonis consiliis anima dulcoratur.... Qui timet Deum habebit amicitiam bonam.*

Si certaines divergences d'intérêts ou d'opinions politiques ou autres tendent à relâcher les liens de cette amitié, ne les laissez jamais pénétrer jusqu'à votre cœur. Dans ce qui est certain et audessus de toute contestation, soyez unis comme un seul homme, *in necessariis unitas* ; quand il y a matière à doute, laissez aux autres la liberté que vous réclamez pour vous-même et songez que vous n'êtes pas plus infallible qu'un autre, *in dubiis libertas* ; mais quelque soit l'objet de vos recherches ou de vos discussions, n'oubliez pas cette sublime vertu de la charité qui fait le bonheur du ciel et qui ferait de la terre un paradis terrestre, si elle y était souveraine : *in omnibus charitas*. De cette manière, ce qui semblait devoir vous séparer ne servira qu'à resserrer les liens de l'amitié, par ce respect mutuel et ces bons procédés que la raison naturelle, aussi bien que la charité chrétienne, vous recommande, et ces discussions amicales auront infailliblement pour résultat final une connaissance plus parfaite de la vérité.

II. Le second ami qui vous attend dans l'Institut est la bibliothèque.

Les anciens l'appelaient : *une pharmacie de l'âme.*

C'est un recueil de remèdes aux deux grands maux de notre esprit, l'ignorance d'abord, puis l'erreur. De ces deux maux, le plus grave, à mon avis, c'est l'erreur. L'ignorance est la famine, l'erreur est l'empoisonnement. Toutes deux font mourir, mais après tout il est plus facile d'apaiser la faim que de chasser le poison.

Un bon livre est un ami à la table duquel vous recevez l'hospitalité. Il vous dit vos vérités sans crainte et sans déguisement, et vous ne pouvez vous fâcher contre lui, parceque lui-même garde toujours son sang-froid. C'est un miroir qui vous représente tel que vous êtes et tel que vous devriez être. Un mauvais livre est un empoisonneur qui en veut à la vie de ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans l'homme.

Je conclus de là qu'une redoutable responsabilité pèse sur ceux qui sont chargés de faire le choix des livres qui doivent entrer dans une bibliothèque comme celle de l'Institut Canadien de Québec. Un mauvais livre dans la bibliothèque d'un particulier est un malheur pour son propriétaire ; c'est un danger pour ses enfants ; c'est comme je l'ai dit déjà, c'est un poison mortel pour l'intelligence ou pour le cœur et quelquefois pour l'un et l'autre.

Ce malheur, ce danger, ce poison sont encore bien plus redoutables dans une bibliothèque comme celle de l'Institut, à laquelle ont accès un grand nombre de personnes dont aucune autorité ne contrôle les demandes. Certes, Messieurs, en parlant ainsi je n'entends pas faire une critique ou porter une accusation. En ami sincère je dis ce qui doit être, laissant à la génération présente et aux générations futures le soin de faire un bon examen de conscience et de bibliothèque, et de déployer toute la prudence possible, non seulement pour bien choisir les livres, mais aussi pour écarter des rayons de la bibliothèque ceux que l'on aurait reconnus plus tard offrir quelque danger.

Je croirais n'avoir accompli qu'à moitié mon devoir comme ami dévoué de l'Institut, si je ne donnais quelques bons conseils à ceux qui viendront fréquenter la salle de lecture.

Tout se résume en deux mots : *bien choisir et bien faire sa lecture.*

Dans la médecine il y a une science spéciale qui a pour objet, non pas de guérir les malades, mais d'entretenir et d'augmenter la santé dans ceux qui ont le bonheur d'en jouir. Pour atteindre ce but, la science hygiénique défend certains aliments qui fatiguent l'estomac, sans donner la force et la vie aux membres, et elle en recommande d'autres qui sont à la fois sains et fortifiants. Dans ce discernement, elle ne prend pas pour base le goût plus ou moins agréable des aliments, mais l'influence bonne ou mauvaise qu'ils peuvent avoir sur la santé.

Pour l'âme, comme pour le corps, il y a une hygiène à observer sous peine de voir le cœur se flétrir, l'intelligence se dévoyer, la volonté subir le joug honteux des passions les plus dégradantes.

Pour éviter cet affreux malheur, il faut donc s'interdire toute lecture qui offre un danger pour la foi, ou pour la morale, ou pour l'intelligence. Tout homme qui jouit de sa raison comprend facilement qu'il est contraire au plus simple bon sens de goûter à un mets empoisonné et qu'il est encore plus absurde de lire ce qui peut donner la mort à la plus noble partie de nous-mêmes.

On accuse quelquefois l'Eglise catholique de tyrannie parce qu'elle met à l'index certains livres ou certains journaux et défend, sous des peines sévères, aux fidèles de les lire ou même de les garder en leur possession. Une tyrannie ! Non, messieurs, vous le savez comme moi, l'Eglise n'est pas un tyran : c'est une mère ! une mère tendre, qui comprend son devoir et veut le remplir en toute conscience.

Une tyrannie ! quoi ! voilà une mère qui dit à son enfant bien aimé : *Je te défends de goûter à ce fruit empoisonné !* Et il se trouve de prétendus amis de la liberté humaine qui crient à la tyrannie ! Le gros bon sens, d'accord avec l'Eglise, appelle cela un devoir impérieux dicté par la véritable tendresse maternelle. La mère, qui manquerait à ce devoir, ne mériterait certainement point ce nom de mère qui réveille dans nos cœurs le souvenir de ce qu'il y a de plus tendre, de plus vigilant et de plus fort dans un cœur humain.

Il y a plus de folie et de crime à lire un mauvais livre qu'à se flamber la cervelle.

Mais à part ces livres qui offensent la morale ou la foi, y a-t-il des ouvrages dont la raison nous demande d'éviter la lecture ?

Oui, messieurs, hélas ! il n'y en a que trop. Parmi les romans, il y en a qui sont ce que l'Écriture-Sainte appelle l'*abomination de la désolation*, et qui semblent vomis de l'enfer, comme une lave ardente qui anéantit sur son passage dans un cœur, tout sentiment de pudeur et de moralité même élémentaire : ceux-là sont déjà condamnés. Il y en a d'autres qui, sans avoir le même degré d'effronterie infernale, versent à petite mesure et sous des formes agréables, un venin qui s'infiltré peu à peu dans les veines du lecteur imprudent et y font d'étranges ravages.

Il y a enfin des livres qui sont peut-être innocents sous le rapport de la foi et de la morale, mais qui ont le terrible inconvénient de consumer en pure perte un temps précieux qui pourrait et devrait être employé plus utilement. Il n'y a pas longtemps, je voyais le prospectus d'un roman plus ou moins croustillant, dont l'éditeur croyait faire l'éloge en disant que celui qui aura commencé à le lire ne pourra se défendre de le dévorer jusqu'au bout. Hélas ! c'est justement ce qui en fait le danger aux yeux de tout homme sensé. Combien de belles intelligences, destinées à jouer un rôle important dans le monde, se sont desséchées sous le souffle énervant de ces lectures entraînantes mais frivoles ! On dévore ces livres avec une avidité fébrile ; le jour et la nuit y passent ; la tête fatiguée se refuse aux études que le devoir commande ; le cœur amolli éprouve des nausées à la seule pensée d'une étude sérieuse et voilà une belle intelligence littéralement tuée par ces lectures ! Les mauvais romans sont comme l'incendie qui dévaste une forêt et ne laisse après lui qu'un peu de cendre ; les livres frivoles dont je parle sont comme un petit insecte qui pique le cœur de l'arbre ; le tronc et les branches sont intactes, ils ont encore une apparence de force, mais la racine est morte, la sève est desséchée : jamais on ne verra de feuilles ni de fruits sur les branches de ce squelette.

Dans l'un et l'autre cas le résultat est désastreux ; toute la différence est dans le plus ou moins de temps qu'il faut pour y arriver.

Sur l'écusson de l'Institut Canadien de Québec, je lis ces mots : *Utile dulci* ; le but qu'il se propose est de joindre l'*utile* à l'*agréable* ; l'*utile* avant tout ; l'*agréable* est un fort gentil compagnon qui sera le bienvenu, pourvu qu'il ne se sépare pas de son frère aîné ; car celui-ci doit avoir la première part de l'héritage, et, après tout, il peut fort bien se passer de son cadet pour mériter l'estime des gens raisonnables. Le cadet tout seul est dangereux ; mais quand il tient compagnie à son grand frère, c'est la perfection.

Si donc les membres de l'Institut veulent avoir dans leur bibliothèque commune autant d'amis sincères et véritables qu'il y a de livres, il faut de toute nécessité que ceux-ci soient choisis avec un soin extrême, d'abord pour en éloigner impitoyablement tout ce qui est mauvais, ou dangereux, ou même simplement inutile, et ensuite pour y introduire ce qui peut réaliser cet heureux et désirable mélange d'*utile* et d'*agréable*, au moyen duquel l'Institut, par sa bibliothèque, sera pour ses membres *protectio fortis et medicamentum vitæ*, que la sagesse divine déclare être les effets et la marque caractéristique de la véritable amitié.

Ce n'est pas tout d'avoir mis la main sur un bon livre, comme dans la vie corporelle ce n'est pas tout d'avoir pris une nourriture saine. Pour l'intelligence comme pour l'estomac, il y a une digestion à faire, sans quoi l'aliment le plus sain, loin de nourrir, devient un poison quelquefois mortel.

Cette partie n'est pas, sans doute, du ressort de l'Institut ; c'est à celui qui vient en lire les livres à en tirer le meilleur profit possible. On me permettra bien de prouver encore ici mon amitié sincère en donnant quelques bons conseils.

Je me rappelle qu'étant encore assez jeune, j'ai lu, dans je ne sais plus quel auteur, un passage dont le commencement m'a paru fort étrange, mais la suite empreinte de sagesse.

« Ne lisez pas les bons livres. »

« Mais, continuait l'auteur, vu que le temps le plus

long est toujours trop court, lisez les *meilleurs* livres sur lesquels vous pourrez mettre la main. »

Les *meilleurs* ; nous y voilà, messieurs ; avis aux lecteurs, puis au comité de la bibliothèque.

« Les *meilleurs*, disait encore l'auteur, c'est-à-dire, ceux qui pourront vous être le plus utiles à raison de votre âge, de vos connaissances acquises ou à acquérir, de votre position et du but où vous tendez. »

J'ajouterai maintenant un petit conseil. Vous avez en mains un *excellent* livre ; lisez-le attentivement ; repassez-le à satiété ; prenez des notes par écrit. Ne soyez pas comme cet homme dont parle saint Jacques (ch. I. 24), qui après s'être regardé dans un miroir *s'en va et oublie aussitôt quel il était* : il n'en reste rien dans son esprit, pas plus que dans le miroir. Lisez beaucoup si vous en avez le loisir, mais lisez peu de livres : *Non multa, sed multum.*

III. Ce que je viens de dire des livres à éliminer de votre bibliothèque, ou à y laisser entrer, je le dis à plus forte raison des journaux.

J'entre ici sur un terrain brûlant ; j'espère toutefois, en parlant d'amitié, ne pas me faire des ennemis. Je me propose de ne rien dire que les journaux eux-mêmes ne se disent chaque jour les uns aux autres.

L'apôtre saint Jean, dans sa première épître (ch. IV. v. 1.) donne à tous les chrétiens un conseil qu'on pourrait, ce me semble, écrire en grosses lettres au-dessus de la table où sont déposés les journaux de notre époque : « Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit ; mais éprouvez les esprits pour voir s'ils sont de Dieu : parce que beaucoup de faux prophètes se sont élevés dans le monde. »

Dans notre siècle, la presse joue un rôle dont on ne peut se dissimuler l'importance pour le bien comme pour le mal. Ces écrits que la presse multiplie, éternise en quelque sorte, et jette chaque jour aux quatre vents du ciel, sont bien autrement féconds, pour l'édification ou pour le scandale, qu'une parole presque aussitôt oubliée qu'entendue par un nombre toujours restreint d'auditeurs. Un livre, une fois lu, est souvent remis sur le rayon de la bibliothèque et y dort quelquefois dans un silence et un oubli éternels pour son lec-



teur ; mais la presse reedit aujourd'hui et répètera encore demain ce qu'elle a affirmé hier, et elle prétend toujours, comme on dit, emporter la pièce. Voilà ce qui fait sa puissance pour le mal comme pour le bien ; voilà aussi pourquoi l'Institut, s'il veut être fidèle à sa mission, ne saurait être trop prudent dans le choix de ses journaux, comme dans celui de ses livres.

Et puisque l'occasion s'en présente, je félicite et je remercie l'Institut de l'empressement avec lequel il a mis de côté un certain journal des Etats-Unis, que, le dix-huit juillet dernier, j'ai cru devoir condamner solennellement.

Toutefois, je ne voudrais point qu'on pensât que tout journal ou tout livre qui n'est pas condamné nominativement puisse être lu sans danger. Ce serait une tâche surhumaine que d'entreprendre la critique et la condamnation de tout ce qui s'écrit dans les livres ou dans les journaux ; à part certains cas exceptionnels, les principes généraux de la foi et de la morale peuvent et doivent suffire pour donner au moins l'éveil à tout homme qui se respecte lui-même, et ne veut pas être empoisonné dans son cœur ou dans son intelligence. L'éveil, une fois donné par la conscience, il n'y a rien de plus facile que de prendre conseil, et dans le doute il faut s'abstenir. Quel est l'homme sage qui, ayant à choisir entre un mets certainement innocent et un mets qu'il a quelque raison de croire empoisonné, risquerait sa vie en prenant ce dernier ?

Il y a dans le monde bien des gens qui abrègent considérablement leurs jours, uniquement par le mépris qu'ils ont des règles de l'hygiène, et surtout dans le choix des aliments dont ils font usage. De même il n'y a que trop de personnes qui empoisonnent leur cœur et leur intelligence par l'oubli des règles de la prudence dans le choix de leurs lectures.

IV. L'Institut Canadien de Québec prouve encore son amitié pour ses membres en leur procurant, surtout dans les longues soirées de l'hiver, l'avantage d'entendre des lectures ou conférences. C'est bien ici que s'est vérifié l'adage *UTILE SULCI*, que porte son écusson. Autant que j'ai été à portée d'en juger, ces conférences, faites par des hommes compétents, ont

contribué à répandre des connaissances utiles et intéressantes. Jusqu'à présent l'exiguité de l'appartement dont on disposait a empêché bien des personnes de venir y passer une agréable et utile soirée ; j'éprouve aujourd'hui une crainte, c'est que la nouvelle et magnifique salle où nous sommes assemblés en ce moment, quoique bien plus spacieuse, ne le soit pas toujours assez pour contenir toute la foule avide d'entendre les conférenciers de l'Institut, si ceux-ci se font un devoir de marcher sur les traces de leurs devanciers, et de se montrer ainsi les véritables amis de leurs compatriotes.

M. le Président et Messieurs, je vous remercie de l'attention dont vous avez bien voulu m'honorer. Je vous ai parlé souvent de l'amitié sincère qui doit se manifester par le bien que l'on cherche à procurer à ses amis ; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de donner l'exemple en vous exposant ce que je crois être non seulement le devoir de l'Institut, mais aussi le moyen le plus infaillible de le rendre prospère jusqu'à la consommation des siècles. C'est le vœu de mon cœur et le souhait que forme aussi, sans aucun doute, cet auditoire d'élite.

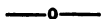
§ — III.

POÉSIE

Par Monsieur PAMPHILE LeMAY



LE BIEN POUR LE MAL



Il est des droits sacrés qu'il faut savoir défendre,  
De grands devoirs qu'il faut accomplir. Pour comprendre  
Ce que le ciel commande et ce que l'homme fait,  
Il faut du premier homme admettre le forfait  
Et du Christ incarné le sanglant sacrifice.  
On proclame bien haut l'amour de la justice,  
Mais on oublie, hélas ! de graver en son cœur  
Ce que la bouche loue avec tant de chaleur.  
Dieu ramène pourtant chaque chose à sa gloire :  
C'est ce que je dirai dans une courte histoire.

Jean Dumas habitait, non loin de la cité,  
Une blanche maison sous les bois. En été,  
Les oiseaux voltigeaient sur les branches des hêtres  
Et venaient, le matin, jusque dans les fenêtres  
Pour chanter au réveil leurs joyeuses chansons ;  
En hiver, le fléau battait dru les moissons,  
Et puis l'on festoyait comme c'est la coutume.

Or, les coups répétés du marteau sur l'enclume  
Disaient que près de là vivait un forgeron.  
Il se nommait, je crois, Cyprien Bergeron.  
Si je l'appelle ainsi ce n'est pas pour la rime.  
Les deux voisins heureux se montraient de l'estime,  
Mais ils ne marchaient pas sous la même couleur ;  
L'un était libéral, l'autre, conservateur !

Ils eurent à la fin une ardente dispute  
Au sujet des héros qui commençaient la lutte.  
Pour un siège d'un jour, dans notre Parlement.  
Jean dit à Bergeron :

—Tu parles sottement ;  
Ton candidat est fourbe et ta cause est mauvaise.

Et l'autre répliqua, bondissant sur sa chaise :

—Ma cause est bonne et mon homme vaut mieux que  
vous !

—Tiens ! si je le voulais tu serais avec nous.

—Comment ?

—Tu n'est pas libre !

—Est-ce quelque menace ?

—Je puis, si je le veux, te chasser de la place.

—Me chasser ?

—Te chasser !

—Tu ne le feras pas !

Je le ferai, bien sûr, si, demain, tu ne vas  
Pour l'homme de mon choix enregistrer ton vote.

—Jamais !

—Tu me dois ?

—Oui.

—Tu me paieras.

—Despote !

—Un grand mot que j'ai lu dans ton petit journal.  
Je ne te ferai pas, moi, de discours banal,  
Mais je te chasserai de ta pauvre boutique !  
—Bah ! j'aurai pour abri mon drapeau politique.

La querelle dura longtemps et fit du bruit.  
Dumas ne dort point, rêvant, toute la nuit,  
Aux moyens d'exercer le plus tôt sa vengeance.  
Il fit vendre la forge et rit de l'indigence  
Où tomba tout à coup son malheureux voisin,  
Puis ensuite il noya ses remords dans le vin.

## II

Trente ans sont écoulés. Dans les vertes prairies,  
Qui s'étendent au Nord, comme des mers fleuries,  
Au bord du lac Saint-Jean, derrière nos grands monts,  
Il s'élève un village où nombre de maisons,  
Pleines de frais enfants, grouillant comme des ruches.  
Dans l'âtre, aux jours de froid, flambent gaiement les  
Lorsque le vent se tait et que les cieux sont clairs, [bûches

On voit de tout côté s'élever dans les airs  
Les colonnes d'argent de la molle fumée.  
Le givre émaille alors la fenêtre fermée.  
Plus tard, la porte s'ouvre et le joyeux soleil  
Jusqu'au cœur du foyer plonge un reflet vermeil,  
Et les bois tout en fleurs y versent leurs dictames,  
Doux comme les vertus de ses naïves âmes.

Dans l'une des maisons, en face du châssis  
Qui donnait sur la route, un homme était assis,  
Un vieillard. Il avait la chevelure blanche,  
Le dos courbé, l'air doux et la figure franche.  
Il fumait en silence, et son regard rêveur  
Suivait, au bord du lac, une étrange vapeur,  
Que le vent déployait comme un voile de soie.  
La maison de cet homme était pleine de joie :  
Le bonheur l'inondait de ses divins rayons.  
On voyait à l'entour onduler les sillons ;  
Les vergers lui donnaient des fruits tout pleins d'arôme,  
Et les pins toujours verts la couvraient de leur dôme.  
Elle était comme un nid enfoui sous les fleurs :  
Le rire éclatait là, là-s'essuyaient les pleurs.

En face s'élevait une forge ; et sans cesse  
Sous l'enclume de fer qui tintait d'allégresse  
On entendait tomber l'implacable marteau.  
Le soufflet, haletant sous son large manteau,  
Attisait le foyer. Se brisant en parcelles,  
Le fer rouge battu lançait mille étincelles  
Autour de l'ouvrier content de son labeur.  
Bien souvent le vieillard encor plein de vigueur  
Venait à l'atelier pour reprendre sa tâche.  
Il n'aurait pas voulu s'affaïsser comme un lâche,  
Au coin de son foyer, sous le fardeau des ans,  
Comme font de nos jours tant de vieux artisans.  
Mais son fils, toutefois, le plus souvent peut-être,  
Faisait seul la besogne, et la faisait en maître.  
Il rentrait à son tour les bras noirs de charbon.  
Mais qu'importe ? Il avait travaillé, c'était bon.

Pendant que le vieillard fumait, souriant d'aise,  
Assis moelleusement dans une grande chaise,  
Et que Paul, son garçon, était à l'atelier,  
La mère, alerte encor, surveillait le cellier,  
Et les filles, chantant quelques chansons nouvelles,  
Cousaient le linge blanc ou nouaient des dentelles.  
Le temps que Dieu donnait ou savait l'employer.  
Un Christ, les bras tendus, protégeait le foyer.

### III

Non loin, sur le chemin bordé de bois-d'érable,  
Tiré par un cheval poussif et misérable,  
Venait un chariot. Il était encombré :  
Des lits, des bancs, des sacs ! Tout cela délabré,  
Tout cela revêtu de cet air de détresse  
Qui choque le regard et même vous oppresse.  
Ce pénible attelage était, hélas ! guidé  
Par un homme bien vieux. Son front chauve et ridé,  
Penché presque toujours sur la route de sable,  
Gardait d'un long chagrin la trace impérissable.  
Et les essieux criaient, et leurs cris agaçants  
Faisaient, par-ci par-là, sourire les passants.  
Derrière la voiture, un bœuf qui se lamente,  
Un chien la tête basse et que la soif tourmente,  
Et deux femmes. La fille, une jeunesse encor,  
Blonde avec un œil tendre, avec des cheveux d'or,  
Belle malgré ses pleurs et sa pâleur extrême ;  
La mère, bien âgée et s'oubliant soi-même  
Pour ne songer toujours qu'à ceux qu'elle chérit.  
Et toutes deux s'en vont songeant dans leur esprit  
Aux beaux jours d'autrefois qui sont passés si vite.  
On dirait que, honteux, le vieillard les évite ;  
Et lorsqu'ils sont ensemble aux heures de repos  
Rarement il se mêle à leurs tristes propos.

Tout à coup cependant le chariot se brise :  
Une ornière, un caillou, l'on ne sait. La surprise  
Pour les trois voyageurs est grande assurément.  
On regarde, on soupire, on demande comment  
On pourra supporter une pareille épreuve.  
La voiture, c'est vrai, n'était pas toute neuve,  
Mais enfin l'on s'était bien rendu jusqu'ici,  
Pourquoi ne pas aller un peu plus loin aussi ?  
Le forgeron, toujours à sa fenêtre ouverte,  
Regardant le lac bleu dans sa ceinture verte,  
Regardant chaumes, vals et prés, d'un œil distraité,  
Aperçut la voiture au moment qu'elle entrait  
Dans le petit village avec sa charge lourde ;  
Il entendit aussi, je crois, la plainte sourde  
Des essieux mal ferrés qui se rompaient soudain.

— Paul, cria-t-il, allons donner un coup de main  
A des colons nouveaux qu'un accident, sans doute,  
Vient d'arrêter là-bas, au milieu de la route. »

Vous le savez déjà, Paul, c'était son garçon ;  
Il forgeait en chantant comme un joyeux pinson.  
Il sort, et tous les deux, le fils avec le père  
Vont aider le vieillard qui pleure et désespère.  
On porte à la maison le pauvre mobilier ;  
Le chariot boiteux se traîne à l'atelier,  
Et les deux forgerons se mettent à l'ouvrage.  
Faire la charité leur donne du courage.  
Le soufflet bourdonnant allume un feu d'enfer  
Et les pesants marteaux tombent dru sur le fer

Quand le travail fut fait il était soir. La grive  
Eparpillait déjà sur la paisible rive,  
Comme des diamants, les notes de sa voix.  
L'ombre s'épaississait sous le dôme des bois.  
L'hôte du forgeron, malgré l'heure avancée,  
Voulut poursuivre alors sa route commencée



—Je vais partir, dit-il, mais il faudrait d'abord  
Payer ce que je dois.

—Pour qu'on reste d'accord  
Ne m'offrez rien du tout, non ! pas la moindre somme,  
Passez ici la nuit et dormez un bon somme,  
Reprit le forgeron avec un franc sourire.

Les jeunes gens se sont toujours vite compris.  
Un tendre sentiment, une amitié sincère  
Entre Paul et ses sœurs et la jeune étrangère  
Naquit à l'instant même. On descendit gaiement,  
Par un sentier de fleurs, au bord du lac dormant,  
Et, sur un tronc de mousse, les pieds tout près de l'onde,  
On alla s'asseoir. Paul, près de la fille blonde  
Se trouva, par hasard ou volontairement.  
Il était tout heureux, parlait joyeusement  
Et regardait beaucoup sa compagne jolie.

Cependant, je ne sais quelle mélancolie  
S'envint clore sa lèvre et noyer son regard.  
Parti d'un œil d'azur, un rayon, comme un dard,  
L'avait touché soudain ; un doux rayon de flamme  
Soudain avait glissé jusqu'au fond de son âme.

—Jamais, se disait-il, jamais le vent du soir  
Ne s'est levé si pur ! C'est comme un encensoir  
Qui balance dans l'air les parfums de l'aurore.  
Jamais les flots du lac ne sont venus encore  
Murmurer à nos pieds des soupirs si touchants !  
Et jamais les oiseaux n'ont fait de si doux chants !

C'est son cœur qui chantait. Et tout est harmonie,  
Le ciel est près de nous et la terre est bénie  
Lorsque chante le cœur et s'éveille l'amour !

Il fallut cependant qu'on songeât au retour,  
Car la nuit s'avavançait avec son voile d'ombres,  
Et les arbres mêlés formaient des masses sombres  
Où l'on ne distinguait ni feuilles, ni rameaux.  
On fit de longs adieux au lac. Ses fraîches eaux  
Portèrent jusqu'au loin les charmantes paroles;  
Et l'on n'entendit plus, sur les fongères molles,  
Que les pas mesurés des jeunes promeneurs.  
Paul ne marchait pas vite et de nouveaux bonheurs.  
Ce soir-là, croyez-le, rayonnaient sur sa vie.  
Sa compagne semblait aussi toute ravie.  
Ils n'avaient par marché la moitié du chemin  
Qu'ils se parlaient tout bas et la main dans la main.

Cependant les vieillards assis devant la porte,  
Aspirant cet air pur que le soir nous apporte  
Quand on est dans les champs, sous les bois, près des flots,  
Causaient en attendant le moment du repos.

—Pour aller, pauvre ami, défricher un terre  
Vous êtes bien trop vieux, je ne saurais le taire,  
Disait le forgeron au colon étranger.

—Je le sais bien, hélas ! mais n'y puis rien changer !  
Je ne demande pas, soyez sûr, l'abondance,  
Mais le pain qu'au travail donne la Providence.  
J'ai connu de beaux jours et je les ai perdus.  
Je possédais des biens ; ils ont été vendus.  
Mes fils se sont enfuis—à vous je le raconte—  
Mes fils ont déserté quand ils ont vu ma honte,  
Quand ils ont vu la faim s'asseoir à notre seuil.  
Où sont-ils maintenant ? où leur coupable orgueil  
Les a-t-il entraînés ? Je ne saurais le dire.  
Je n'ai pas cependant le droit de les maudire.  
Parce que je fus lâche et que Dieu me punit.

Et ce fut en pleurant que le vieillard finit.

—Quelle était, demanda l'hôte, votre paroisse ?  
Et quelle est votre nom ?

Oppressé par l'angoisse,  
Le malheureux pouvait à peine se tenir.  
Sa femme qu'attristait aussi ce souvenir  
Répondit aussitôt, essuyant sa paupière :

—Nous avons demeuré bien longtemps à St-Pierre,  
Saint-Pierre d'Orléans.

Et, parlant presque bas,

L'homme reprit alors :

—Mon nom est Jean Dumas.

—Jean Dumas, dites-vous ? Quoi ! Jean Dumas, de l'île ?  
Cria le forgeron : Non ! non ! c'est inutile ?  
Tu n'es point Jean Dumas ! je te reconnaitrais !...  
Approche donc un peu que je lise tes traits !...  
Ah ! sous nos cheveux blancs et sous nos peaux tannées  
On ne retrouve plus nos jeunesse fanées !

— Quoi ! vous me connaissez ; quoi ! vous m'avez connu !  
Lorsque j'étais heureux êtes-vous donc venu,  
Comme je fais ici, vous asseoir à ma table ?  
Ah ! j'en éprouverais un bonheur véritable !

—Nous nous sommes connus, mais voilà bien longtemps ;  
Nous sommes à l'hiver, nous étions au printemps.

[homme  
—Vraiment, c'est bien heureux ! Mais dites-moi, brave  
En quel endroit c'était et comment l'on vous nomme.

—C'était à l'île, Jean, reprend le forgeron,  
Et je me nomme, moi, Cyprien Bergeron.

Dumas reste muet de stupeur ; et sa femme,  
Poussant de ces sanglots qui vous déchirent l'âme  
Et fondant tout à coup en pleurs, s'écrie alors :

—Vengez-vous, Cyprien, et jetez-nous dehors !  
Et Dumas, demandant le pardon de sa faute,  
Tombe dans la poussière aux genoux de son hôte.

—Viens, dit le forgeron tout ému ; lève-toi !  
Ne t'agenouille point comme ça devant moi ;  
Cela me rend honteux, et je crois qu'on me raille.  
Entrons.

Le crucifix pendait sur la muraille.  
Il s'en fut à ses pieds se jeter à genoux  
Et dit, levant les mains :

—Mon Dieu, pardonnez-nous  
Comme nous pardonnons à ceux qui nous offensent !

Puis, quand il fut debout :

—Jean, les moissons commencent,  
Et je cultive un peu tout en forgeant beaucoup.  
J'ai besoin que l'on m'aide, et je fais un bon coup  
En vous gardant ici, toi, ta femme et ta fille.  
Nous ferons désormais une seule famille.

Les jeunes gens rentraient juste à ce moment-là :

—Mon père, ajouta Paul, je songeais à cela !

§—IV.

Discours de l'honorable juge PLAMONDON,

PREMIER PRÉSIDENT DE L'INSTITUT (1848-49).

*Monsieur le Président,*

Il y a loin, des humbles débuts de l'Institut Canadien de Québec, à l'éclat de la solennelle manifestation de ce soir ; et cependant, il a fallu peu d'années pour que le grain de sénevé, semé il y a trente-cinq ans à peine, se soit développé en cet arbre magnifique qui protège aujourd'hui de son ombre la jeunesse studieuse de notre bon vieux Québec. Il est donc bien naturel qu'en ce moment où je m'adresse à cette assemblée, il y ait de l'émotion dans ma voix comme il y en a dans mon cœur, à la vue de la prospérité d'une institution à la fondation de laquelle j'ai eu le bonheur de contribuer.

Je vous suis reconnaissant, M. le Président, d'avoir, en ma personne, convié à cette fête la jeunesse de 1847. J'ai quitté avec empressement ma retraite dans les bois pour venir me souvenir avec les amis des anciens jours et féliciter la génération nouvelle qui a terminé si courageusement et si glorieusement l'œuvre dont nous avons posé les modestes bases.

Vous m'avez chargé de vous communiquer « les détails que je connais sur l'origine de l'Institut, ses premiers membres, l'esprit qui les animait, le but qu'ils se proposaient, le mouvement littéraire de cette époque qui a amené la fondation de l'Institut. »

Je me tiendrai strictement dans les limites de cette

tâche. Je vais laisser parler les souvenirs encore vivaces dans ma mémoire, faire revivre un passé dont personne bientôt ne pourra plus vous parler pour y avoir participé.

Pour bien faire apprécier le mouvement littéraire qui a précédé la fondation de l'Institut Canadien, il faut remonter à la source, à l'origine de ce travail dans les esprits de la jeunesse d'alors.

Cette noble institution, le Séminaire de Québec, venait de traverser une des périodes les plus glorieuses de son professorat. Depuis 12 à 15 ans les apôtres vénérés de l'éducation, les Jérôme Demers, les Brier, les Casault, les Jean Holmes, avec leurs dignes accolytes, avaient imprimé aux études des lettres et des hautes sciences un mouvement plus vif, une impulsion plus en rapport avec les progrès de l'époque. Comme ils savaient faire aimer l'étude, ces Mentors de plus d'une génération ! Combien il était léger le travail qui s'accomplissait, si fructueusement pourtant, sous leur savante et paternelle direction ! Aussi, chaque année, aux vacances, riches des trésors butinés dans un cours de neuf années d'études, des jeunes gens, douze, quinze, vingt, préparés aux luttes de l'avenir, quittant le cher Séminaire, se répandaient dans le monde des villes et de la campagne, et y portaient l'irrésistible attrait et le charme de l'instruction qu'ils avaient reçue. Dans les villes, en dehors des professions libérales dans lesquelles l'accélération du progrès se manifestait plus particulièrement, le commerce et l'industrie recueillaient une portion notable de ce courant intellectuel ; le niveau de ces classes importantes s'élevait progressivement, et bientôt devrait sonner l'heure où ces aspirations, sans cesse grandissantes et inassouvies, exigeraient impérieusement l'aliment quotidien de l'étude de la lecture et des discussions littéraires et scientifiques.

Avant 1842, c'est à peine si on voyait, sur la scène littéraire (il est bien entendu que je parle exclusivement ici du district de Québec) trois ou quatre physionomies littéraires bien accentuées et marquantes. Parent et Morin, représentaient la génération, alors presque effacée, de nos aînés. Pourtant tous deux

avaient à peine atteint la cinquantaine. Et dans le premier quelle vivacité de perceptions, quelle indépendance d'esprit, quelle ou pénétration d'appréciation. Dans le second notre race voyait un de ses fils les plus privilégiés ; patriotisme, probité, sublime jusque dans ses moindres manifestations parce qu'elle était comme inconsciente et le produit sans artifices d'une nature pure et loyale,—goût épuré, style élevé dans lequel se reflétait toujours la pensée ardente du devoir et du bien.

Plus jeune qu'eux et plus près de nous, Aubin le philosophe aimable, qui s'est fait entre compatriote, le Juvenal dont la satire tour-à-tour rieuse et mordante arrachait au satrape Durham des imprécations de fureur, en même temps que, dans un éclat de franc rire, elle faisait oublier au bon peuple les misères du temps, lui refaisait le moral en lui laissant entrevoir dans un avenir prochain la fin du régime de l'arbitraire et la résurrection des libertés proscrites ;—Aubin, le généreux ami, le protecteur, le directeur de la jeunesse de notre temps. Nul, autant que lui, n'a aidé au progrès de la science et des lettres parmi ces jeunes gens qui, marchant d'un pas ferme vers les destinées qu'ils devaient accomplir, trouvaient en lui un conseiller fidèle et le respectaient comme l'aîné de la famille.

Le quatrième, enfin, Garneau, la gloire la plus illustre des lettres canadiennes, celui dont le nom vivra, honoré par les générations futures, tant qu'il restera un cœur fidèle aux traditions de notre race, dont il a immortalisé les glorieux souvenirs.

Ces hommes, M. le Président, personnifiaient le mouvement littéraire dans les années qui ont précédé la fondation de l'Institut Canadien de Québec ; ils formaient, pour ainsi dire, la tradition vers nous d'une époque illustrée plutôt par l'éloquence de nos grands tribuns politiques et par les joutes oratoires du barreau Canadien-Français que par la culture de la poésie et des lettres, dans l'acception abstraite de ce mot. Toutefois, si leur voix repercutait les échos de ce passé plus austère, ils avaient aussi fléchi le genou devant l'autel des muses plus légères, et déblayé la route par laquelle devait arriver jusqu'à nous la phalange des littérateurs dont les écrits ont réveillé dans le cœur de la mère

patrie le souvenir des enfants, perdus dans les quelques arpents de neige que l'insouciance du gouvernement de Louis XV abandonnait aux conquérants de la moitié de cette hémisphère.

Deux silhouettes se profilent sur l'espace intermédiaire entre ce passé qui s'efface et l'avenir qui ouvre avec bienveillance ses portes à la génération prête à faire sa place au soleil.

La première est celle de Pierre J. O. Chauveau. Aujourd'hui ce nom symbolise le succès dans tous les genres de notre littérature. Succès est un mot fade quand il s'applique à Chauveau. Beaucoup d'autres s'en contenteraient. N'a pas qui veut du succès, vaille qu'il vaille. Mais lui n'est pas un de ces beaucoup d'autres. A dix-huit ans il terminait son cours classique. A vingt ans il était sacré poète. A vingt-quatre ans, après une lutte mémorable contre l'Hon. John Neilson, il faisait brillamment son entrée dans la carrière de la politique et se plaçait au premier rang des orateurs de sa génération.

L'autre, moins brillant, mais travailleur infatigable et fécond, esprit chercheur et positif, Jean-Charles Fache, s'était déjà signalé par la publication de remarquables essais littéraires et critiques.

A cette époque, Québec possédait deux institutions littéraires. La *Société littéraire et historique de Québec*, dont la fondation remontait déjà à une trentaine d'années, ne comptait alors parmi ses membres qu'un très petit nombre de Canadiens français. Son influence ne se faisait sentir que dans les limites de la société anglaise. La seconde, la « *Mechanics Institute*, » plus modeste que sa devancière, mais plus utile, donnait chaque hiver des cours publics auxquels assistaient en bon nombre les jeunes gens, surtout ceux de la classe commerciale. Je me rappelle qu'en l'hiver 1843-44, il y fut donné en français des cours de chimie, de minéralogie et d'astronomie.

Dans l'automne de 1845, la *Société canadienne d'études littéraires et scientifiques*, fut fondée. Auguste Soulard en était le président. J'en étais le secrétaire.

Qui donc alors pouvait ne pas aimer et admirer Soulard ? De tous les lettrés de cette époque, nul plus que



lui n'avait reçu du ciel les plus précieux dons du cœur et de l'esprit. Par le charme de son caractère et l'atticisme de sa conversation, il a exercé sur les jeunes débutants dans la carrière des lettres une influence bien grande.

C'est chez lui que nous nous réunissions dans les longues soirées d'hiver. Une sympathie, celle de jeunes frères envers un frère plus âgé, une confiance sans bornes, celle d'une jeunesse sans expérience dans un Mentor bienveillant, nous attiraient vers lui. Esprit fin, vif, droit et admirablement cultivé, mémoire au fond de laquelle il ne puisait jamais en vain, Soulard, tout en nous charmant, savait nous diriger, nous indiquer les sources du beau et du vrai. Chaque soir, classiques et modernes formaient le menu de ces agapes littéraires. Nous y accourions tous, et son logis de garçon était de fait le salon littéraire de la ville. Le plus souvent il nous lisait lui-même ses auteurs favoris, et avec quel goût et quelle âme dans la déclamation ! D'autres fois, il nous lisait ses propres vers. Nous les retrouvons dans le *Répertoire National* et dans les Revues publiées subséquentment.

Nous détachons du *Répertoire National* la pièce suivante, peu connue aujourd'hui, mais fort goûtée lors de son apparition, et qui fera connaître à la fois et le talent de Soulard et le mouvement littéraire de cette époque.

1842

### Gardez son Souvenir

A UNE DEMOISELLE. SUR LA PERTE DE SON FIANCÉ

Quand reviendront l'hiver et ses brillantes fêtes  
Où le cœur enivré rêve un doux avenir,  
Ces bais dont la splendeur tourne les folles têtes,  
Gardez son souvenir.

Quand vous verrez alors la valse bondissante  
Au son des instruments tourner à s'étourdir,  
Du bonheur repoussant l'image caressante,  
Gardez son souvenir.

Quand de l'astre du jour un dernier rayon tombe  
Et que la cité lasse est prête à s'endormir,  
Du jeune et tendre ami qui sommeille en sa tombe  
Gardez le souvenir.

Il dort du long sommeil ; mais la sainte prière  
Peut encore, au tombeau, le faire tressaillir :  
Il sourira voyant celle qui lui fut chère.  
Gardez son souvenir.

A. SOULARD

Soulard a été le Charles Nodier de l'époque que je rappelle. Son nom tiendra toujours un rang honorable parmi ceux des hommes de son temps.

La nouvelle société tenait ses séances hebdomadaires dans l'étude de feu J.-B. Plamondon, avocat, au numéro 41 actuel de la rue des Jardins, là où vous voyez se balancer, au-dessus de la porte, l'enseigne de « Daniel McGlory, restaurant. » Vis à-vis, à l'encoignure des rues des Jardins et Donnacona, se trouvait l'atelier d'imprimerie dans lequel je publiais *Le Ménestrel*.

Voici quels étaient les membres de la nouvelle société : A. N. Morin, Etienne Parent, F. X. Garneau, Aug. Soulard, Cyrille Delagrave, F. R. Angers, P. A. Doucet, F. X. Lemieux, F. M. Derome, Pierre Gingras, J. M. Hudon, Thos. Place, V. Dupont. Tous sont morts. Les survivants actuels sont : N. Aubin, P. J. O. Chauveau, T. Fournier, J. M. Lemoine, Eugène L'Ecuyer, Ulric Tessier et moi-même.

Les noms de F. R. Angers, Derome, Dupont, Tessier, Lemoine et Lecuyer sont bien connus du public littéraire.

Les réunions des membres cessèrent dans le cours du second hiver qui suivit l'automne de 1845.

L'Institut Canadien de Montréal existait alors depuis trois ans à peu près. Il était alors en pleine voie de prospérité.

Quelques jeunes gens de Québec, dont j'étais, y étaient affiliés.

Un matin de Novembre 1847, arrivant de Montréal où j'avais assisté à une réunion publique de l'Institut, je rencontraï, dans la rue Sous-le-Fort, un ami d'enfance, qui s'occupait beaucoup de littérature et qui

depuis a publié des poésies charmantes et bien appréciées, M. L. J. C. Fiset, le président honoraire actuel de l'Institut. Je lui fis part des résultats remarquables obtenus à Montréal et lui proposai de fonder ici un Institut sur des bases semblables. Il acquiesça à ce projet, et quelques jours plus tard (encore en novembre), rendez-vous était pris dans ce but au salon de l'hôtel Blanchard. Nous étions huit : J. B. A. Chartier, J. M. Lemoine, J. M. Hudon, Ed. Fréchette, G. H. Simard, L. A. Huot, Fiset et moi. Les préliminaires pour la fondation de l'Institut furent établis. Nous nous constituâmes en comité provisoire dans le but de préparer un projet de constitution et d'intéresser les citoyens à l'œuvre projetée.

Le 13 décembre suivant, nouvelle réunion plus nombreuse, au même lieu, et discussion du rapport du comité et du projet de constitution.

Enfin, le 17 janvier 1848, à l'appel du comité, plus de 200 personnes se réunissaient dans la salle de la bibliothèque du Parlement, le rapport du comité fut soumis et adopté ainsi que le projet de constitution. Les élections eurent lieu, comme suit :

- Président-honoraire.—L'honorable R. E. Caron ;
- Président-actif,—M. Marc-Aurèle Plamondon ;
- Vice-président,—MM. E. Chinic et J. M. Hudon ;
- Trésorier,—M. Frs. Evanturel, jr. ;
- Assistant trésorier,—M. G. H. Simard ;
- Secrétaire-archiviste,—M. J. B. A. Chartier ;
- Assistants secrétaires-archivistes,—MM J. C. Taché, et Ed. Fréchette ;
- Secrétaire correspondant,—M. L. J. C. Fiset, jr. ;
- Assistants-secrétaires-correspondants,— MM. James LeMoine et Ls. Bourgeois ;
- Percepteurs,—MM. Jos. Hamel, marchand et F. E. O. Borne ;
- Bibliothécaire,—M. Octave Crémazie ;
- Assistants-bibliothécaires,— MM. H. A. Blais, Chs. Pelletier, H. Chouinard, A. Montminy, V. Tessier et G. Vanfelson ;
- Bureau de direction,—MM. Joseph Hamel, P. J. O. Chauveau, N. Aubin, U. J. Tessier, J. P. Rhéaume, P.

Gingras, jr., Jos. Cauchon, N. Casault, Ab. Hamel, Ls. Bilodeau, Olivier Vallières et P. V. Bouchard ;

Comité de lecture,—MM. Augustin Côté, J. B. Fréchette, jr., Jean Tourangeau P. Garneau, O. Giroux, L. A. Huot, F. E. Juneau, Fred. Braün, Félix Hamel, Thomas Gauvin et P. Huot, jr.

L'Institut Canadien était fondé.

Le but de ses fondateurs a été de réveiller et de propager le goût des lettres et des sciences parmi leurs compatriotes, de faire aimer la patrie en faisant mieux connaître son histoire et ses ressources, de travailler en un mot à rendre notre race ce qu'elle doit être ici, la première chez elle.

Ont-ils réussi ? Le coup d'œil rétrospectif que notre président actuel vient de jeter avec nous sur les œuvres accomplies depuis 1848, répond éloquemment dans l'affirmative. Les difficultés ont été grandes, mais elles ont dû céder l'une après l'autre devant le dévouement et la persévérante énergie des officiers de l'Institut. L'Institut est devenu une œuvre nationale. Il est né de l'intelligence et du patriotisme des citoyens de Québec. Cette intelligence et ce patriotisme ne lui feront pas défaut dans l'avenir.

M. le Président, ici finit ma tâche. Je vous ai raconté sans apprêts tous les détails que vous m'avez demandés touchant les hommes et les choses des lettres à l'époque de la fondation de l'Institut. Je serai heureux si je puis me convaincre que ces détails ont pu intéresser le brillant et nombreux auditoire auquel je viens d'adresser la parole.

---

Discours de l'honorable juge ROUTHIER

*Excellence, Monseigneur,*

*Mesdames, Messieurs.*

En ouvrant, ce matin, un volume de la Bible, je suis tombé sur ce passage de l'Écclésiaste : il est un temps de se taire et il est un temps de parler. Ces paroles renferment un excellent conseil, et comme l'auteur inspiré ne dit pas auquel des deux sexes il l'adresse, je dois conclure que c'est à l'un et à l'autre, en dépit des apparences. Je me demande, en conséquence, avec anxiété, si ce n'est pas pour moi le temps de me taire.

Après tout, ce que je viens d'entendre, musique, poésie, éloquence, j'éprouve une tentation que j'ai beaucoup de peine à surmonter, celle du silence. Si quelqu'une de vous, Mesdames, était tourmentée, par hasard, de la tentation contraire, je lui cèderais volontiers ma place. Mais, je le sais, vous avez l'habitude de triompher de pareilles tentations, et puisqu'aucune de vous ne se lève en ce moment, c'est que nulle n'y succombe. Je dois imiter un si bon exemple, et vaincre comme vous ma nature, en prenant la parole.

Mon premier mot sera l'expression de mes félicitations sincères au Président, aux Directeurs, et à tous les membres de l'Institut Canadien sur les progrès incontestables que leur cercle a faits depuis son origine. M. le Président, et mon honorable collègue nous en ont fait l'histoire pleine d'intérêt, et nous en voyons le couronnement dans la belle manifestation de ce soir. Je

suis sûr d'être l'écho de cet auditoire, si nombreux et si choisi, en disant que nous sommes heureux et fiers de voir cette institution littéraire prospérer et grandir dans notre bonne ville de Québec, où l'on prétend toujours que rien ne réussit. Cela prouve que si notre vieille capitale a moins que sa sœur cadette, Montréal, le génie de la spéculation et des grandes opérations de la finance, elle a plus qu'elle le goût des spéculations de l'esprit; et c'est, sans doute, la meilleure part.

Je félicite aussi l'Institut Canadien d'avoir acquis ce splendide édifice qu'on dirait avoir été construit en vue de sa destination présente. L'occupant de l'étage inférieur, qui est un artiste, l'a baptisé, avec raison, du nom pompeux de *Palais de musique*; j'espère—et le passé justifie mes espérances pour l'avenir,—que les séances de l'Institut Canadien mériteront bientôt à cette salle le titre de *Palais de l'éloquence*.

Ma seconde parole sera pour vous, Mesdames et Messieurs, et je vous demanderai de favoriser autant que possible le développement d'institutions comme celle-ci, et de propager parmi la jeunesse de notre pays l'amour de l'étude, et le culte des sciences et des lettres.

Au milieu des labeurs et des agitations qui absorbent notre vie, au milieu des opinions contradictoires et des intérêts opposés qui nous divisent, ne vous semble-t-il pas de nécessité sociale qu'il y ait dans chaque ville une enceinte privilégiée, une espèce de sanctuaire de la science, où les bruits du dehors ne pénètrent pas, où le silence invite à l'étude, où la voix humaine ne s'élève que pour faire entendre l'éloge du Beau, du Vrai et du Bien ?

Oui, certes, et dans cette vaste arène de la vie où les hommes se font constamment la guerre, quelquefois pour des principes, plus souvent pour des intérêts, il est salutaire qu'il y ait au moins une porte interdite derrière laquelle puissent se réunir, s'entendre et s'éclairer mutuellement les intelligences sans préjugés et les cœurs sans masques.

Eh bien ! Messieurs, cet asile bienfaisant, où les luttes pacifiques de la science doivent seules réveiller un écho, il est ouvert ce soir devant vous ; il s'ouvre

même tous les jours, et si vous jetez les regards autour de cette salle, entre cette double procession de colonnes qui la décore, vous y verrez rangés sur des rayons et vous attendant avec une patience digne d'être récompensée, les amis les plus éminents, les plus intéressants, et les moins égoïstes que vous puissiez rencontrer en ce monde !

Ils sont là, en effet, les grands génies dont les noms ont traversé les siècles, et dont les œuvres ont éclairé l'humanité dans sa marche ! Ils sont là, à votre disposition, et si vous daignez les interroger, ils vous apprendront tout ce qu'ils savent. Avec une abnégation parfaite, ils vous livreront, sans en rien réserver, les fruits précieux de leurs pénibles travaux et de leurs veilles !

Quelle meilleure compagnie pouvez-vous désirer ? Quelle société plus agréable à l'esprit et plus salutaire au cœur ? Il est rare que l'on ne gagne pas quelque chose au contact des grands hommes, et, croyez-m'en, ils sont généralement plus grands dans leurs livres que dans leur vie. Il m'a été donné d'en voir quelques-uns de près, et dans presque aucun d'eux je n'ai retrouvé le type idéal que je m'étais formé d'après leurs œuvres. Hélas ! l'infirmité humaine est telle qu'entre tel chef-d'œuvre et son auteur il y a souvent la même différence qu'entre le réverbère électrique que vous voyez étinceler dans la nuit, et le pauvre manœuvre qui l'a allumé !

Fréquentez donc les grands hommes dans leurs livres, et si vous y cherchez sincèrement l'aliment qui convient à des âmes d'élite, soyez convaincus que vous l'y trouverez.

C'est une grande loi morale que le Christ a promulguée quand il a prononcé cette belle parole : " l'homme ne vit pas seulement de pain ; " et cette loi se déduit logiquement de la double nature de l'homme.

Comme le corps, l'intelligence a faim et soif. Elle a faim de connaissances, elle a soif de vérités : il faut la nourrir ; et ceux-là seuls qui s'efforcent de la satisfaire savent combien la nourriture intellectuelle est douce, et quelles jouissances elle apporte.

Il est des heures de profond abattement dans toute

vie humaine ; il est des jours où le spectacle des triomphes iniques et des infortunes imméritées vous écrase et vous êtes tentés de vous laisser tomber sur la route, sans force ni courage, dans l'indifférence et le mépris de tout ce qui vous entoure. Essayez alors des puissantes consolations de l'étude. Elle élèvera votre cœur ; elle vous fera pousser des ailes, et vous vous élancerez à des hauteurs idéales d'où vous perdrez de vue le triste tableau des réalités passagères.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement l'étude vous introduira dans la compagnie des hommes illustres ; non seulement, elle vous apportera des consolations aux heures de ténèbres et de l'épreuve ; mais par elle vous acquerez la science, et par la science, vous arriverez à l'influence, aux honneurs, peut-être même à la gloire.

Et puisque ce mot éclatant de gloire est venu sur mes lèvres, permettez-moi d'ajouter que de toutes les gloires humaines celle des Sciences et des Lettres est—après celle de la Sainteté—la plus pure et la plus durable.

Les conquérants illustres, les rois, les hommes d'Etat, les politiques sont bien vite oubliés, et leurs œuvres tombent en ruines ; mais les grands écrivains, les grands poètes, les grands orateurs parlent encore à l'humanité du fond de leurs tombeaux, et leurs œuvres sont immortelles.

Il en est même qui, après des milliers d'années, resplendissent d'un lustre toujours plus éclatant, et l'on serait tenté de comparer leurs tombes à des vases précieux d'où s'exhalent d'inépuisables parfums qui embaument les siècles !

O jeunesse de mon pays, c'est à toi surtout que je m'adresse en ce moment, à toi, dont la vie pleine de sève, de promesses, d'aspirations généreuses et de nobles ambitions est la plus ferme espérance de la patrie !

Ecoutez-moi, jeunes gens que j'aperçois dans cette enceinte : Vous avez la passion de la gloire ? Vous avez le désir de jouir ? L'avenir est pour vous une arène inconnue dans laquelle vous vous élancez sur les ailes du rêve et de l'illusion ? Vous voulez devenir



grands ? Vous aspirez à la puissance ? Vous vous épuisez à la recherche du bonheur ? Eh bien, Messieurs, sachez-le : la science, c'est la grandeur ! La science, c'est la puissance ! La science, c'est la plus pure jouissance que la vie de ce monde puisse donner !

Mais, prenez garde, Messieurs, la science, c'est aussi le danger !

A votre âge, on marche la tête levée, les yeux errant sur des mondes qui sont encore des livres fermés, mais que l'on croit pouvoir ouvrir, et l'on ne regarde pas à ses pieds les précipices qui bordent la route. On se croit plus ou moins des Prométhées, et l'on s'élance vers les cieux pour en dérober le feu sacré ! Mais cette course vertigineuse à travers les vastes domaines de la pensée est pleine de périls pour l'esprit enthousiaste et présomptueux.

Vous ne l'ignorez pas, c'est la soif de savoir qui perdit le premier homme et elle en perd encore des milliers. Comment cela, Messieurs ? Comment la science qui éclaire peut-elle égarer ceux qui deviennent ses disciples ? C'est qu'il y a des savants qui, comme nos premiers parents, se laissent aller à la passion de connaître le bien et le mal, surtout le mal !

Il y aurait beaucoup à dire sur cet écueil du mal où la science vient trop souvent se briser, et sur l'erreur de ceux qui soutiennent que pour être vraiment savant il faut étudier le mal comme le bien.

Mais ces considérations m'entraîneraient trop loin, et je dois me borner à vous redire pourquoi vous devez vous appliquer aux travaux de l'esprit, dans la mesure de vos aptitudes, de vos loisirs, et des conditions d'existence qui vous sont faites.

Les motifs que je vous ai exposés jusqu'ici touchent à votre intérêt personnel, et me paraissent bien puissants ; mais il en est un autre qui a sa source dans l'intérêt national, et qui devra nécessairement enflammer vos cœurs patriotiques : c'est la gloire de la patrie !

Je ne vous ferai pas l'injure de vous dire comment et pourquoi vous devez chérir votre pays, parce que ce serait douter de votre patriotisme. Non, je sais combien le nom de Canada est doux à votre oreille, et avec quelle ardeur vous souhaitez que ce nom grandisse et

devienne célèbre dans le monde ? Eh bien, MM., je ne connais aucun progrès qui serve autant à la glorification d'un peuple que celui des Sciences, des Lettres et des Arts !

Ah ! MM., quand je songe à cette France illustre qui nous a enfantés à la vie des peuples ; quand je me reporte surtout à cette époque glorieuse de notre naissance, où portant le sceptre du génie et du savoir notre mère-patrie s'avancait majestueusement en tête de la civilisation européenne, ayant à son côté sa flamboyante épée et sur son front le rayonnement de la science pour éclairer les peuples qui marchaient à sa suite, je me dis que les fils d'une telle mère ne peuvent pas être condamnés à l'ignorance et à l'obscurité !

Noblesse et naissance obligent, et nous ne devons pas permettre qu'on puisse jamais dire de nous : « Ce sont les enfants dégénérés de la France ».

Je ne l'ignore pas, MM., dans les sphères immenses où gravitent les astres des nations, nous ne sommes encore qu'un satellite à peine visible ; mais en accomplissant son évolution ce satellite grandira, deviendra plus brillant, et occupera un jour une place importante au ciel de l'histoire. Telle doit être notre ambition ; telle doit être notre plus chère espérance, et il dépend de nous de la réaliser.

Vous le savez, on porte souvent contre nous, Canadiens-Français, l'accusation d'ignorance et d'obscurantisme. C'est le cri du préjugé et de la haine, et nos accusateurs ne tiennent aucun compte des conditions difficiles de notre existence nationale. Ils ont oublié — peut-être même ne l'ont-ils jamais su — que nos pères maniaient la charrue et l'épée, et que si le plus grand nombre n'ont pas su tenir la plume, ils n'en ont pas moins laissé leurs traces sur le sol de la patrie, et si profondément imprimées que tous les efforts des conquérants n'ont pu les en effacer.

Ils ne considèrent pas qu'aujourd'hui encore nous sommes tous obligés d'exercer des professions, ou des emplois, pour gagner le pain quotidien de nos familles, et que c'est à peine s'il reste à quelques-uns de rares loisirs consacrés à l'étude.

Ce sont là des désavantages insurmontables qui pen-

dant longtemps encore nous rendront impossible toute concurrence avec les Européens.

Ne nous décourageons pas cependant, et si nous y mettons de l'énergie et du travail persévérant le jour viendra où nous ferons rougir nos accusateurs, où nous les forcerons à nous rendre justice, où l'éclat de nos progrès intellectuels sera assez vif pour percer l'épais bandeau qui recouvre leurs yeux.

Parmi ceux qui nous méprisent se trouvent quelques visiteurs européens. Ils appartiennent à cette classe de savants qui accusent l'Église d'être l'ennemie de la science, et ils prétendent trouver en nous un exemple au soutien de leur thèse. Ils rendent justice à nos sentiments religieux; ils s'en moquent même, et ils rejettent sur la religion la responsabilité de ce qu'ils appellent notre ignorance primitive.

Cette injure doit nous être doublement sensible, et provoquer chez nous la plus active émulation; car elle nous blesse dans notre orgueil national et dans nos croyances religieuses.

Comme Canadiens-Français et comme Catholiques, nous devons donc avoir à cœur de prouver au monde ce que d'autres peuples ont d'ailleurs prouvé avant nous, et ce que Monseigneur l'Archevêque vient encore de nous démontrer : que non seulement la science et la foi ne sont pas ennemies, mais qu'elles se prêtent au contraire un mutuel secours, et qu'un peuple doit être d'autant plus éclairé qu'il est plus religieux !

Et comment en pourrait-il être autrement ? Je viens de vous faire de la science un éloge assez pompeux, il me semble ; mais toutes ses plus belles découvertes ne sont-elles pas obscurité quand nous les comparons aux flots de lumière qui rayonnent de notre sainte religion ?

Les jets de gaz qui éclairent les grands édifices, la lumière électrique, dont les rayons inondent les boulevards des grandes villes, sont très brillants sans doute et font honneur aux sciences naturelles ; mais vous les voyez pâlir devant un rayon de soleil.

Eh bien, MM, l'imperfection de la science est aussi manifeste dans l'ordre moral.

Vainement fait-elle des découvertes qui agrandissent le cercle des idées, vainement creuse-t-elle les

problèmes qui enveloppent la vie humaine, et multiplie-t-elle les formules de ses théories plus ou moins ingénieuses ; vainement réunit-elle en faisceau toutes ses clartés pour éclairer l'esprit humain, il y a une incomparable lumière qui l'éclipsera toujours ; c'est celle qui nous vient du Soleil de Justice et dont l'Eglise est sur terre l'indéfectible et inaltérable reverbère !

Donc, MM., ne craignons pas que la religion nous tienne dans les ténèbres, puisqu'elle est plus lumineuse que la science ; mais en même temps ne négligeons pas la science puisqu'elle est aussi une lumière, et l'auxiliaire naturel de la religion.

Faisons en sorte que les Lettres et les Sciences en Canada ne se placent jamais aux antipodes de la Foi, comme elles l'ont trop souvent en Europe. Evitons toujours cet antagonisme fatal. Ayons de la Science l'idée qu'en avait le célèbre Linné, quand il la saluait en disant : *J'ai vu passer l'ombre du Dieu vivant !*

Sans doute, il nous faudra lutter pour arriver à ces glorieuses destinées. Il est rare que le sentier du devoir ne soit pas traversé par quelque fossé profond ou quelque haie d'épines qu'il faut franchir. Mais, à vaincre sans péril on triomphe sans gloire, et si l'on veut être à l'honneur il faut être à la peine.

Je me souviens d'avoir vu à Londres, dans la *Galerie Nationale*, un tableau de Raphael, très petit, mais très beau, représentant *Le rêve du chevalier*.

Un chevalier, armé de pied en cap, s'est laissé tomber sur un gazon moelleux, au bord d'une eau limpide qui serpente dans la vallée. Quelques arbres verts lui prêtent leur ombrage, et les oiseaux chantent au-dessus de sa tête. A distance, et comme arrière-plan, un château-fort flanqué de bastions crénelés, et d'un donjon formidable se dresse au sommet d'une montagne.

Le chevalier s'est endormi, et dans son rêve deux dames lui apparaissent.

L'une au maintien grave, aux traits nobles et fiers, prenant une attitude pleine de dignité, lui montre d'une main la forteresse à conquérir, et de l'autre tient une couronne qu'elle élève audessus de sa tête.

L'autre apparition, légère et souriante, à peine vêtue de dentelle et de gaze, effleurant la pointe des gazons de

La pointe de ses pieds, lui fait signe de la suivre à travers les prés fleuris, au bord des étangs d'azur, dans ces jardins enchantés d'Armide où l'attendent le repos et la mollesse.

Messieurs, il n'est pas nécessaire d'être chevalier pour avoir fait ce rêve. Tous, nous avons eu, à certaines époques de la vie, la vision de ces deux dames dont l'une s'appelle le *Devoir* et prêche le travail, et dont l'autre se nomme *Volupté* et conseille la jouissance. Les peuples eux-mêmes voient souvent cette double apparition se dresser sur leur chemin ; et je n'ai pas besoin de vous dire laquelle des deux nous devons suivre, si nous voulons arriver à cet avenir glorieux que nous ambitionnons pour nous-mêmes, et pour la patrie.

Encore un mot, et j'ai fini.

Je vous ai dit le devoir des travailleurs intellectuels ; mais c'est le petit nombre qui ont vraiment cette vocation. Que doivent faire les autres, c'est-à-dire le grand nombre, auxquels la carrière littéraire ou scientifique est fermée ?

Je l'ai dit, et je le répète, ils doivent encourager, protéger le travailleur de la pensée. J'ai été bien heureux d'apprendre ce soir par le discours de M. le Président, que les Mécènes sont moins rares en Canada que je ne pensais. Mais c'est le public qui devrait prendre ce beau rôle de protecteur des lettres, et j'ajoute que souvent l'encouragement aux productions de l'esprit est un devoir aussi impératif que l'aumône.

Si ce langage vous paraît étrange, écoutez cette histoire que raconte un grand penseur de nos jours.

Un jeune peintre, encore inconnu, avait fait un tableau qui était un chef-d'œuvre ; dans son extrême pauvreté, il cherchait à le vendre pour un prix très modique. Mais tous les acheteurs qui se présentaient comptaient sur la gêne de l'artiste pour acquérir sa toile à vil prix, et s'en allaient après l'avoir admirée.

Un millionnaire vint à son tour et marchandait le tableau ; puis, il s'en retourna comme les autres sans l'acheter, après avoir dit au jeune artiste : Je m'y connais en art, et votre peinture est un chef-d'œuvre, mais vous n'êtes pas connu, et dès lors votre tableau n'a pas

de valeur sur le marché ; faites-vous un nom, une réputation, et je vous l'achèterai.

Quelques jours après, le millionnaire lut dans un journal que le jeune peintre, ayant perdu l'espérance, cette richesse de ceux qui n'ont rien, s'était jeté dans la Seine. Il fut soudainement frappé de l'idée qu'il était la cause du désespoir qui avait amené ce suicide. Le remords s'empara de son cœur et le déchira. Son esprit se troubla profondément. Il lui semblait qu'une voix lui répétait sans cesse : « Cain, qu'as-tu fait de ton frère ? » Quand il se promenait dans la rue et même dans ses appartements, il croyait toujours entendre derrière lui un pas qui le suivait, et quand il apprenait qu'un meurtre avait été commis et que la police cherchait l'assassin, il s'imaginait qu'elle était à sa poursuite. Un jour, il apprit qu'un tableau du jeune peintre était exposé en vente. Espérant réparer sa faute et tranquilliser sa conscience, il courut l'acheter. Mais en l'apercevant, il tomba comme foudroyé. Le tableau était son portrait frappant ; en même temps il était horrible et il avait pour titre : *Cain après son crime*.

Messieurs, cette histoire n'est pas authentique ; mais elle renferme une leçon bonne à méditer.

Je ne veux exagérer la responsabilité de personne ; mais je n'hésite pas à dire qu'elle est plus étendue qu'on ne le croit, et je vous adjure, messieurs, au nom de la patrie qui nous est chère, d'aider, dans la mesure qui vous est permise, aux progrès de toute science digne de ce nom, c'est-à-dire de toute science qui tend à faire mieux connaître le triple objet des connaissances humaines : Dieu, l'homme et la nature !

---

## §.—VI.

### I.—Les Décorations de l'Institut Canadien.

---

Nous empruntons au *Canadien* du 24 novembre 1882, l'article suivant sur les décorations de la salle de l'Institut :

« Un ami nous communique une description détaillée des décorations exécutées aux nouvelles salles de l'Institut Canadien, pour la séance d'inauguration. L'espace limité dans lequel il nous a fallu restreindre notre compte-rendu de la fête d'inauguration, nous avait forcément contraint d'être bref. Ce beau travail de décorations est dû à M. J.-E. Carrier, commis au bureau de l'inspecteur des Postes, à Québec.

« Voulant laisser à la salle sa grandeur imposante et ne pas permettre d'en mesurer l'espace par une décoration graduée, le décorateur avait porté toute son attention vers la scène, comme pour encadrer les orateurs et musiciens qui devaient s'y faire entendre. Au centre et comme point convergeant de tous les regards, se dressait au fond de l'alcove, tout brillant d'or, l'écusson de l'Institut. C'était le bouclier des chevaliers, haut de quatre pieds et demi. Autour, sur fond en or, on lisait ces mots : « INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, *Utile Dulci.* » Au centre, avec draperies d'azur, Minerve au pied de l'arbre de la science ; à ses pieds apparaissait la gerbe dorée, moisson de savoir, déjà cueillie dans le passé de l'Institut. Dans le lointain, apparais-

sait le vieux rocher de Québec. Cet écusson reposait sur trois drapeaux croisés : au centre, le drapeau tricolore, à droite, le drapeau de la province, à gauche celui de l'Angleterre. Le drapeau de la Puissance faisait fond à ce trophée. Deux lampes convergeant au centre de l'écusson en faisait rejaillir tout l'éclat. Le décorateur avait eu là une idée. Il voulait symboliser les intelligences concentrant les sciences sur l'Institut pour le faire apparaître plus brillant par l'union de leurs puissances intellectuelles.

• A la clef de voûte du cintre, qui sépare l'alcove de la scène, était suspendue une couronne de verdure ainsi qu'aux chapiteaux des pilastres de chaque côté. Un courant de verdure tombant du centre en courbes gracieuses réunissait ces trois couronnes. De magnifiques rideaux, relevés par des glands d'une grande valeur, tombaient de ce cintre.

• L'espace entre cette ouverture centrale et les deux colonnes qui, de chaque côté, terminaient la scène, avait été séparé symétriquement par le décorateur. A gauche, adossé au mur s'élevait un trophée de même forme que celui du centre avec écusson de deux pieds et demi de hauteur, plus petit que celui du centre. L'écusson avec fond bleu, portait en sautoir une bande dorée sur laquelle on lisait le mot *Utile* ; à l'angle gauche supérieur la fleur de lys, sous la banderole une branche d'érable. Trois drapeaux aussi rayonnants et croisés, au centre le drapeau tricolore, à droite le *Union Jack*, à gauche le drapeau de la province. La hampe dorée du drapeau central s'appuyait sur une couronne de verdure fixée à la corniche à la même hauteur que celle du centre. Un gland très riche ramenait les plis des drapeaux à la hampe centrale.

• Le trophée de droite, semblable dans les formes à celui de gauche, portait en sautoir le mot *Ducti*, au centre le drapeau tricolore, à droite le drapeau de la puissance, à gauche celui de la province.

• Sur les colonnes finissant latéralement la scène, étaient posées : à gauche, une oriflamme fleurdelisée portant ces mots : « *Conserver fidèlement la foi et la langue de la France de nos aïeux* » ; à droite ; une oriflamme ayant en tête les couleurs anglaises ; au-dessous on lisait :



*Heureux et fiers de vivre sous l'égide des libertés britanniques.*

« De chaque côté de la scène, entre les colonnes et les murs latéraux, existe une porte latérale. Le décorateur y avait mis des rideaux en portières de même nature que ceux du centre, et au-dessus une magnifique couronne de verdure. Cette décoration purement de salon a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. C'était simple, uni, non surchargé, mais ayant un cachet distingué. Voilà pour le bon goût. Maintenant l'œil était agréablement flatté par la variété des couleurs si bien harmonisées, par la richesse des tons, par la symétrie et la régularité de tous ces détails. On se disait : « que c'est beau ! que c'est délicat ! » sans pouvoir s'expliquer ce qui en particulier était la cause de notre admiration.

## II.—Remerciements.

L'Institut Canadien offre ses plus sincères remerciements à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, aux honorables juges Routhier et Plamondon, pour les éloquents discours qu'ils ont prononcés à notre séance d'inauguration :

Au Septuor Haydn, à Mademoiselle Dessane et à Mademoiselle Paré, pour la bienveillance avec laquelle ces personnes ont contribué à rehausser l'éclat de la fête ; à M. L. P. Lemay, pour sa magnifique poésie ;

A M. le curé de Québec, M. le supérieur du Séminaire, pour le prêt de bergères et de chaises ;

A MM. Gregory, F. M. Dechènes, à la Société Saint-Jean-Baptiste, pour le prêt de différents drapeaux et bannières, à M. Octave Lemieux, pour le prêt de tapis ;

A M. Emile Carrier, qui a consacré à la décoration de nos salles tout son temps, pendant les jours qui ont précédé la séance du 16 Novembre ;

A tous ceux qui ont aidé en quelque manière au succès de la soirée du 16 novembre 1882.

---

## LE CANADA D'AUTREFOIS

ESQUISSE GÉOLOGIQUE

par M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

L'année dernière, j'avais l'honneur de traiter, dans une conférence donnée à l'Université Laval, un sujet de géologie économique assez important pour Québec. Il s'agissait de savoir s'il y avait, oui ou non, des mines de houille dans la province. Après un examen consciencieux et détaillé des faits observés et des lois générales de la géologie, j'arrivais à la conclusion que le moyen le plus sûr de perdre à la fois son temps et son argent était de chercher des mines de houille dans le Bas-Canada ; que ni à Lévis, ni à Laval, ni à Saint-Césaire, ni au Saguenay, ni à l'Île d'Orléans, on ne verrait jamais d'exploitation houillère.

Eh ! bien, qu'est-il arrivé ?—Tout dernièrement, la presse annonçait la découverte de gisements puissants de houille à l'Île d'Orléans. Les terrains, paraît-il, sont déjà achetés, peut-être même payés, ce qui serait plus grave. La nouvelle compagnie demande à la législature un acte d'incorporation. Enfin l'avenir est couleur de rose pour les insulaires.

Quel revers pour la géologie !—Voilà pourquoi j'éprouve un certain malaise à traiter devant vous, ce soir, un sujet géologique. D'autant plus que je vais aborder une thèse bien autrement audacieuse que celle de l'an dernier. Cependant, pour ma propre justification, je me permettrai de remarquer que la houillère de l'île d'Orléans n'est pas encore en exploitation, et que, tant qu'elle ne le sera pas, la géologie reste parfaitement intacte avec ses théories et ses lois. Et vraiment, en dépit de tout, j'ai peur qu'il en soit ainsi pendant bien longtemps. N'oublions jamais, à propos des mines de houille de notre province et des réclames qu'on fait à leur sujet, ce vers du bon Horace :

*Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Je voudrais vous faire remonter ce soir le cours des siècles jusqu'à cette époque où commença le jeu des forces mystérieuses dont la résultante devait être le Canada tel qu'il existe aujourd'hui, avec ses montagnes, ses rivières et ses plaines. Mais cette histoire est beaucoup trop vaste pour que nous puissions l'embrasser d'un seul coup-d'œil. Force nous est donc de restreindre le champ de nos recherches, et, laissant de côté les milliers de siècles qui se sont écoulés depuis le commencement des âges géologiques, nous étudierons uniquement la dernière de ces époques, celle qui a précédé immédiatement l'apparition de l'homme sous les érables de nos montagnes. Bien qu'elle embrasse un laps de temps d'au moins 300,000 ans, c'est encore la plus courte de toutes les époques géologiques.

De plus pour donner à notre travail un cachet de plus grande actualité, nous examinerons tout particulièrement l'origine et la formation du sol arable, formation qui est d'ailleurs l'événement principal de l'époque que nous avons à parcourir ensemble.

Nous pourrons ensuite tirer quelques corollaires intéressants sur la composition physique et chimique de ce sol et sur sa fertilité relative dans les différentes parties de notre province. Ce sera peut-être indiquer, par là même, où la colonisation, prise comme ensemble, présente le plus de chance de succès.

\* \* \*

Avant de commencer l'histoire d'un peuple, l'historien consciencieux recueille avec zèle les documents qui doivent servir de base à son travail. Il les range par ordre, les classe méthodiquement, les étudie avec soin, accorde à chacun d'eux une valeur plus ou moins grande suivant leur importance et leur clarté, de telle sorte que son livre n'est que la mise en action de ces pièces multiples. C'est la vie donnée à un ensemble de membres, dispersés d'abord, puis réunis et groupés en ordre par le génie de l'écrivain. La géologie, histoire physique du globe, n'a pas une manière de procéder qui soit autre que celle de l'histoire de l'humanité. Elle a aussi ses documents, elle a ses archives. C'est de là qu'elle tire ses déductions. Ce sont comme des hiéroglyphes mystérieux qu'elle essaie de déchiffrer et à l'aide desquels elle voudrait reconstruire l'histoire du passé.

Ces documents, contrairement à bon nombre de documents historiques, ne sont jamais le fruit de préjugés ou d'idées préconçues ; ce sont des faits et rien que des faits.

Malheureusement leur rareté est trop grande pour qu'on, puisse dans tous les cas, marcher à pas ferme dans les obscurs dédales des âges géologiques. « L'histoire primitive de la terre, disait Vogt, se trouve écrite dans son écorce, et la géologie est le déchiffrement de cette chronique. » Cette lecture est souvent pénible, puisque Lyell ne craint pas de dire : « Le récit géologique est une histoire de la terre écrite dans un dialecte toujours changeant, dont nous ne connaissons que la dernière partie, appliquée à deux ou trois pages ; encore de cette partie, nous ne possédons qu'un chapitre bien court, et de chaque page nous n'avons çà et là que quelques lignes. »

Cependant je ne voudrais pas vous laisser sous l'impression que l'induction géologique est tout simplement une affaire d'imagination, que les meilleurs géologues sont ceux qui savent le mieux bâtir une théorie abstraction faite de l'observation et de l'expérience. Nous ne cachérons pas que des savants de cette sorte existent quelque part ; savants qui, suivant l'expression pittoresque de Harley, semblent à de jeunes

poulains, se sentent portés à galoper dans l'investigation sans s'inquiéter des palissades et des fossés qui fixent les limites de leurs recherches. Heureusement qu'ils ne sont pas les docteurs de la science, et le ridicule dont ils se couvrent tôt ou tard est la juste punition de leur témérité.—Le vrai géologue choisit pour point de départ des faits dont l'observation est facile et incontestable. De ces faits il essaye de donner l'interprétation la plus naturelle possible. Il se trompe quelquefois, *errare humanum est*. Il revient alors sur ses pas pour faire de nouvelles recherches qui le conduiront à d'autres conclusions. De là ces changements qui pour le véritable géologue, sont plutôt superficiels qu'absolus, et qui peuvent non pas jeter du discrédit sur la géologie, mais la ranger dans la catégorie des sciences humaines, qui toutes, sans exception, ont vu naître et périr une foule de systèmes plus ou moins hasardés.

Pour mieux vous faire apprécier la valeur de ces preuves et les conclusions qu'on en tire, j'ai mis sur la table ce morceau de pierre, qui, malgré son humble apparence, est pour le géologue toute une mine de renseignements intéressants. Cette pierre est un fragment du rocher de Québec, recueilli dans la côte de la Basse-Ville alors qu'on y travaillait à l'installation des tuyaux de l'aqueduc. Empâté dans la masse, se trouve un caillou de jaspe, arrondi, usé et se logeant exactement dans une cavité évidemment pratiquée par lui-même dans la roche dure du promontoire de Québec.

Ce caillou arrondi n'a pas été créé là où on l'a trouvé. Il a dû faire partie d'abord d'un lit quelconque de rocher, et il en a été séparé plus tard. Comment?—Par un choc?—Par l'action désagrégeante de l'atmosphère?—Impossible de le dire.

Puis, a commencé pour lui un long voyage. Entraîné par les eaux des torrents et des rivières, il se déplaçait tantôt vite, tantôt lentement, frappant à droite et à gauche les cailloux ses compagnons de route, ou les roches du fond et des rives. Peu à peu sa forme anguleuse a été remplacée par des contours plus arrondis et, à la fin, il revêtit cette apparence quasi sphérique que vous lui voyez maintenant. Le temps néces-

saire pour en arriver là a dû être d'autant plus long, les frottements, les chocs qui l'ont pour ainsi dire remanié ont dû être d'autant plus nombreux que le caillou était plus dure. Quant à son point de départ, il ne serait pas impossible de le retrouver. Il doit exister quelque part un banc de rocher absolument semblable à celui-ci en composition chimique et physique; c'est là que cet individu demeura attaché, durant de longs siècles peut-être, avant d'entreprendre le grand voyage qui devait le polir et l'amener là où se dressent maintenant les murs de Québec, et cela longtemps avant l'existence du rocher de Québec lui-même.

A l'arrivée de ce voyageur, les lits rocheux qui composent notre promontoire n'existaient pas tous; ceux qui se trouvaient en position n'étaient pas durs comme ils le sont maintenant, puisque cet étranger put y faire son nid. C'était évidemment une espèce de boue absolument semblable à celle qui recouvre le fond des fleuves et des mers.

Nous voilà déjà en possession d'une foule de faits relatifs à l'histoire géologique de notre pays et cela par le seul examen de ce pauvre caillou, document bien maigre en apparence, mais riche en renseignements pour celui qui sait, ou mieux, qui veut lire les admirables archives de la nature.

Résumons ces renseignements. Le rocher de Québec n'a pas toujours existé depuis la création de notre globe; à sa place, il y eut autrefois une mer plus ou moins profonde, dont le fond était une espèce de boue argilo-sableuse. Cette mer était sillonnée par des courants capables d'y apporter des fragments de rocher. Il y avait alors des rivières longues et rapides dont les eaux agitées transportaient en les usant des fragments arrachés à leurs rivages. Ce n'est que plus tard que ces dépôts argileux, grâce à leur incessante accumulation, se sont durcis, soit par la pression, soit par l'élévation de la température, puis, la mer s'étant retirée ou les couches géologiques ayant été redressées, ces lits ont fait saillie à la surface des eaux pour former, après un intervalle de temps plus ou moins long et après avoir été plus ou moins modifiés par les agents

atmosphériques, le roc sur lequel Québec dresse maintenant ses solides remparts.

Voilà comment raisonne le géologue.— Cette manière de voir est-elle logique ?— N'est-il pas plus simple de dire que rien de tout cela n'est arrivé ; que les événements géologiques ne sont que des rêves d'imagination en délire ; que Dieu a créé ce petit caillou usé comme nous le voyons aujourd'hui ; que les lits du rocher de Québec ont également été créés avec les plissements et les cassures que nous leur voyons actuellement ?— Dieu est tout puissant, dit-on, pourquoi mettre des bornes à sa puissance ?— D'ailleurs, le géologue n'apporte aucune preuve directe de la réalité de ses prétendus événements géologiques. Ni lui, ni aucun autre, n'a jamais assisté à ces étonnantes transformations. Tout ce qu'il peut affirmer c'est que l'observation nous apprend que tout est disposé dans la croûte terrestre *comme si* les choses s'étaient passées comme il le suppose. On ne peut pas conclure de la possibilité à la réalité.

Loin de moi l'idée de refuser à ce raisonnement la valeur qu'il peut loyalement réclamer : cependant permettez qu'à l'aide de l'analogie, je me demande ce qu'il vaut réellement. “ Vous croyez, disait Tyndall, que, dans la société, vous êtes entourés d'êtres raisonnables semblables à vous ; vous êtes peut-être aussi convaincus de ce fait que de tout autre. Quelle garantie avez-vous de la vérité de vos convictions ?— Simple-ment et seulement ceci : vos compagnons d'existence se conduisent comme s'ils étaient raisonnables ; l'hypothèse, car ce n'est rien de plus, rend compte du fait.” De même, vous croyez à l'existence des événements géologiques bien que vous n'en ayez pas été les témoins. Et, guidés par l'observation et l'expérience, vous dites : étant donné tel et tel fait, les choses ont dû se passer de telle et telle manière, et vous êtes en droit de croire à la rectitude de votre raisonnement.

\* \* \*

Abordons maintenant notre sujet. Après avoir été édifiés sur la valeur et le caractère des preuves dont nous étayerons nos conclusions, vous serez plus à même d'en apprécier la solidité.

Qu'est-ce que le sol arable?—C'est ce que l'on désigne partout du nom si commun et en même temps si vague de *terre*. C'est dans ce sens qu'on parle de terre argileuse ou sableuse, de terre noire, grise ou jaune, de terre forte ou légère, de bonne ou de mauvaise terre, etc. Toujours, le mot terre désigne la partie du globe que le labourer travaille et cultive de diverses manières, pour lui faire produire le pain de chaque jour. Considéré dans sa composition physique et chimique, le sol arable, ou la terre, est un agrégat de particules assez ténues, siliceuses, calcaires ou argileuses, lesquelles, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, sont des produits secondaires de décomposition ou le résultat d'actions mécaniques.

Il y a donc pour le sol arable une double origine. La partie dure de la croûte terrestre, c'est-à-dire le roc, peut se décomposer et se transformer en une masse de débris de toutes sortes qui constituent une couche meuble et friable, en d'autres termes, une couche de terre. Ou bien encore, les roches peuvent être usées, broyées, sous l'action énergique d'agents puissants. Ces fragments de rochers sont à leur tour réduits en morceaux plus petits, en gravier, en sable et en argile, puis ces matériaux pulvérulents sont transportés et distribués de diverses manières à la surface des rochers et dans les vallées pour y former encore une couche de terre. Une décomposition partielle peut accompagner, et, de fait, accompagne toujours cette action mécanique; cependant le rôle principal revient à cette dernière.

Examinons ces deux origines du sol un peu plus en détail.

Très peu de minéraux résistent à l'action dissolvante de l'oxygène, de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique de l'atmosphère. Les rochers même les plus durs, comme les gneiss, les granites, sont attaqués et décomposés, surtout si la surface est recouverte de végétation, mousses, lichens ou autres plantes. Les acides organiques secrétés par ces plantes ont une action très marquée sur les minéraux. Les sommets des Laurentides sont ainsi énergiquement attaqués par l'atmosphère. Les gneiss, les granites qui les constituent perdent leur feldspath, qui se dissout en partie et se



change en partie en argile. Le quartz devient pulvérulent, les oxydes de fer sont enlevés et l'on voit partout un sable blanc ou grisâtre s'accumuler dans les anfractuosités des rochers. Arrive une pluie abondante, elle lave tous ces débris et les transporte avec elle dans la plaine. C'est sans doute de cette manière que se forment à la hauteur des terres les grandes masses de sable que les rivières du nord du lac Saint-Jean, au témoignage de M. A. Buies, charrient sans cesse dans le lac.

On peut encore suivre cette décomposition pas à pas, dans une tranchée quelconque pratiquée à travers un rocher. A la surface se trouve le sol, la terre, puis une substance intermédiaire entre la terre et le roc, et enfin ce dernier avec tous ses caractères minéralogiques distinctifs. Assez souvent certains lits résistent mieux à ces actions dissolvantes; ils finissent par faire saillie à la surface. Si quelques portions de rocher sont plus compactes, la décomposition les entoure bientôt, et elles forment ces galets de décomposition très faciles à distinguer des galets de transport.

Le rocher de Québec n'est pas à l'abri de cette loi générale. Il suffit d'examiner une coupe un peu longue faite perpendiculairement à la tranche des lits pour toucher du doigt ce travail de décomposition. Certains lits en particulier se décomposent avec une telle facilité qu'ils paraissent constitués uniquement par de l'argile. On les dirait encore à l'état pâteux de leur formation originelle. On trouve aussi abondamment des galets de décomposition dont les feuilletés concentriques attestent l'origine.

Dans plusieurs pays, par exemple, dans le sud des Etats-Unis, dans presque toute la France, en Italie, en Espagne, le sol arable n'a pas d'autres causes. Et voilà pourquoi il y a tant de ressemblance entre sa composition chimique et celle du roc sous-jacent.

Ce n'est pas ainsi que s'est formé la plus grande partie de notre sol arable.

Quelle est donc son origine?—Jetons d'abord un coup-d'œil rapide sur nos fertiles campagnes. Nous trouverons que la surface en est généralement très utile, sauf quelques terrasses qui en élèvent subitement

le niveau en certains endroits, et quelques collines rocheuses qui font saillie de place en place. C'est bien là l'apparence des vastes régions du Saguenay et des paroisses qui bordent la rive sud du fleuve, depuis Québec jusqu'à Rimouski. Cette surface si uniforme est déjà une présomption que notre sol ne s'est pas formé sur place; car on ne pourrait expliquer la régularité de sa surface qu'en supposant au roc sous-jacent une régularité semblable, ce que l'observation directe contredit complètement. Le roc se trouve à des profondeurs qui varient dans de grandes limites. De plus ce même roc a une composition très changeante. Schiste en un endroit, il est gneiss dans un autre; calcaire ici, il est granitique plus loin. Or, on ne remarque aucune relation entre la composition des lits rocheux et celle du sol immédiatement superposé. Donc celui-ci n'est pas le produit de la décomposition de ceux-là.

Que reste-t-il à conclure?—Que notre sol arable est le résultat de la trituration et de la décomposition de roches étrangères aux endroits où on le trouve et qu'il a été transporté et déposé dans nos plaines par un agent mécanique très puissant.

Je dis très puissant parce que la partie meuble ne compose pas à elle seule tout le sol. Il y a de plus des cailloux roulés très volumineux, très nombreux, dont le transport a exigé le concours d'une force extraordinaire.

Chose curieuse, nous trouvons des indices de ces transports dans toutes les parties septentrionales de l'Amérique orientale, jusqu'aux limites sud de la Pennsylvanie. Partout, nous trouvons la surface de la terre recouverte de débris, quelquefois dispersés au hasard, quelquefois stratifiés avec une grande régularité. Ici ce sont des sables ailleurs des argiles; là de longues trainées de cailloux roulés, montrant pour ainsi dire la direction suivant laquelle la force motrice déplaçait tous ces débris.

Cette direction se trouve encore indiquée par d'autres faits. En étudiant avec soin les cailloux roulés de nos champs, on leur trouve une composition absolument analogue à celle des puissantes assises laurentiennes. Ce fait particulier peut se généraliser, et l'on

arrive à cette remarquable conclusion : que les roches, le sol d'un endroit déterminé ont été transportés là par un agent faisant sentir son action du nord vers le sud. Ce sont les montagnes placées au nord qui ont fourni les matériaux des terrains méridionaux avoisinants.

Et pourquoi ne pas mentionner encore, à propos de ces déplacements vers le sud les curieuses migrations de plantes que l'on constate dans notre Amérique? Dans les montagnes blanches se trouvent des espèces végétales dont l'habitant est le Groënland. Ne seraient-elles pas là à leur tour comme une preuve de ce grand déplacement superficiel qui se fit un jour des latitudes élevées vers les régions tempérées.

\* \* \*

Lorsqu'on recherche les agents qui ont pu effectuer ces déplacements, on trouve que deux seulement sont assez puissants pour s'adapter à tous les faits observés. Ce sont les banquises et les glaciers.

Les banquises sont des masses énormes de glace, cubant quelquefois plus de 500,000,000 pieds cubes et qui, échappées de continents polaires, flottent à la surface de l'océan vers les régions équatoriales. Ces blocs de glace transportent des quantités prodigieuses de roches et de terre arrachées aux continents d'où elles partent, et, à mesure qu'elles fondent sous l'action plus énergique du soleil ou au contact d'eaux chaudes, ces substances terreuses se distribuent sur le fond de l'océan. C'est ainsi que le grand banc de Terre-neuve s'est formé et augmente encore tous les jours, grâce aux banquises qui sont transportées du pôle par le courant du Labrador et qui fondent à la latitude de Terre-neuve, au contact des eaux chaudes du *gulf-stream*.

Les glaciers, d'un autre côté, sont des fleuves solides, s'avancant lentement dans les vallons qui sillonnent les flancs des montagnes à neige éternelle. Véritables fleuves de glace, ils ont leurs courants, leurs rapides et leurs chutes tout comme les rivières ordinaires. La rapidité de leur cours ne dépasse jamais un mille en dix-huit ou vingt ans. En revanche, l'action érosive de ces immenses amas de glace est énorme. Les roches

les plus dures sont broyées, usées, par le frottement du glacier et bientôt le courant glaciaire entraîne avec lui une quantité considérable de ces débris qui se mêlent à la glace des parties profondes du glacier, ou se distribuent à la surface en longues traînées auxquelles on a donné le nom de moraines. Les roches sur lesquelles passent ces courants sont usées et polies par le frottement. La surface générale devient mamifelonée. On désigne cette forme extérieure du nom *roches moutonnées*. La surface se recouvre en même temps de rainures plus ou moins profondes creusées par les fragments de roches plus dures entraînées par la glace. Ces rainures indiquent donc à la fois et le passage d'un glacier et le sens du courant glaciaire. Quand la masse de glace atteint mille, deux mille pieds d'épaisseur, son passage modifie profondément le relief du pays sur la surface duquel elle se déplace.

Peut-on attribuer le transport mécanique de notre sol, des cailloux roulés de nos champs, à l'action des banquises?—Nous ne le pensons pas. En effet, nous rencontrons ces divers matériaux à des hauteurs qui atteignent quelquefois six mille pieds, v. g., au mont Washington. Il faudrait alors admettre que le Canada fut un jour recouvert par un océan qui avait plus de six mille pieds de profondeur, à la surface duquel se promenaient ces blocs erratiques de glace. Cet océan continental aurait dû s'étendre depuis la baie d'Hudson jusque dans la Pensylvanie, au sud, et jusqu'à Winnipeg, à l'ouest. Or, entre la baie d'Hudson et la Pensylvanie, il y a de nombreux vestiges d'anciens rivages. Plusieurs, par exemple, se rencontrent à différentes hauteurs sur les flancs de la montagne de Montréal, d'autres à Beauport, à la Malbaie, à Saint-Alphonse du Saguenay, au lac Saint-Jean et ailleurs. Pas un ne dépasse la hauteur de cinq cents pieds au-dessus de la mer. Donc le Canada n'a pas été recouvert par cette mer profonde sur laquelle auraient vogué les banquises polaires. Donc il est impossible d'attribuer le transport des galets et des matériaux du sol à l'action des banquises.

Restent les glaciers. Les preuves de l'existence des glaciers à la surface du Canada, à une époque très

reculée, ne manquent pas. Les collines laurentiennes qui longent la chaîne des Laurentides depuis le lac Supérieur jusqu'au Cap Tourmente sont de véritables roches moutonnées. Ces roches moutonnées, vous les trouvez encore à Saint-Anselme, sur la hauteur des terres dans le canton de Ware, à la Beauce, aux Trois-Pistoles, au lac Saint-Jean, et ailleurs. Leur surface est toujours sillonnée par les rainures caractéristiques du passage des glaciers, rainures qui, en règle générale, se dirigent du nord au sud. Souvent on découvre ces stries sur le sommet de montagnes très élevées. Au mont Washington, elles existent à plus de six mille pieds de hauteur. A tout cela, ajoutez ces blocs erratiques, provenant toujours de montagnes placées au nord de l'endroit où on les trouve. Ajoutez encore que la p'upart des collines rocheuses sont plus escarpées au nord qu'au sud. Tous ces faits nous forcent à admettre que le Canada fut un jour couvert d'une grande nappe de glace coulant lentement vers le sud.

Essayons maintenant de reconstruire par l'imagination l'aspect général de notre pays à cette froide époque que les géologues appellent l'époque glaciaire.

Notre province, Ontario et les provinces maritimes, étaient enveloppées d'une couche de glaces dont l'épaisseur devait atteindre plusieurs milliers de pieds, puisqu'on trouve des traces certaines du passage des glaces sur la frontière entre le Canada et les États-Unis, à plus de deux mille pieds au-dessus du fleuve. Cet immense voile de glace aminci dans les états de New-York, de Pensylvanie, d'Ohio, et dans l'ouest, croissait en puissance en gagnant le nord-est. Au nord de Montréal, commençait une puissante arête de glace, se prolongeant parallèlement au fleuve jusqu'au Labrador.

La cause de cette accumulation irrégulière de la glace est facile à trouver. La quantité de neige et de glace est une conséquence de la quantité de pluie qui tombe sur la surface d'un pays. Il est donc évident que la partie de notre continent voisine de l'Atlantique, jouissant d'un climat plus humide que les parties de l'intérieur (il tombe ici deux fois plus de pluie que dans les plaines de l'Ouest) la couche de glace a dû nécessairement être plus épaisse ici qu'ailleurs. Il est assez

probable encore que, la barrière des glaces canadiennes, interceptant les vents humides de l'Atlantique, les continents polaires devaient avoir moins de neige et de glace que maintenant. Actuellement, les glaciers du Groënland ont des milliers de pieds d'épaisseur.

L'effet mécanique de cette masse de glace sur la surface du Canada fut immense. Le fleuve glacé exerçait une pression de plus de mille livres par pouce carré ; il usait, broyait les roches superficielles, enlevait les collines, pénétrait dans les vallées, labourant profondément le sol et entraînant avec lui une masse incalculable de débris de toute espèce. Ces matières terreuses n'atteignaient pas la surface du glacier, car aucune terre ne faisait saillie au-dessus du champ de glace, sauf le mont Washington, ce géant des Montagnes Blanches. En revanche, nous pouvons affirmer que, sur une épaisseur de plusieurs centaines de pieds, la partie inférieure du glacier devait être remplie d'une foule de débris arrachés aux rochers qui lui servaient de lit.

Au moment où commençait ce long hiver, nous sommes en droit de croire que notre patrie était, comme au temps de Champlain, couverte de riches et puissantes forêts. Ces arbres furent déracinés au premier mouvement de la glace. Les troncs les plus solides ne purent résister à la terrible impulsion et tous ces débris organiques formèrent plus tard les amas végétaux qu'on trouve de nos jours à différents endroits de la province, enfouis dans les profondeurs du sol arable.

La surface des rochers, exposée elle-même depuis des siècles à l'action dissolvante de l'atmosphère devait être admirablement préparée pour ce labourage grandiose de l'époque glaciaire. Aussi ce fut alors que les sommets des Laurentides furent abaissés à leur niveau actuel ; les lignes en furent adoucies, et l'incomparable horizon qu'elles dessinent au nord de Québec date sans doute de cette époque. Ce fut alors que nos vallées furent creusées, et cela à une profondeur mal connue, parce que plus tard elles furent à moitié remplies par les débris charriés par le glacier lui-même.

Avez-vous jamais remarqué le nombre pour ainsi-

dire infini de petits lacs, semés à profusion dans nos terrains laurentiens, entre le fleuve et la baie d'Hudson ? La position de ces flaques d'eau dépend d'une manière remarquable de la constitution géologique du pays. Elles existent là où une roche plus molle a cédé plus facilement à l'action érosive de la glace. Et quelques-uns de nos grands lacs n'ont peut-être pas eux-mêmes, d'autre origine. Il n'est pas impossible que les grandes cavités qui leur correspondent ne soient dues en partie à la même cause. Du reste, il est certain que le glacier de l'époque glaciaire traversait la surface occupée maintenant par ces mers intérieures. On trouve au sud du Lac Supérieur des roches provenant évidemment des formations septentrionales.

Le Saint-Laurent eut également son lit occupé par le grand glacier, qui, sans aucun doute, contribua pour une large part à en augmenter la profondeur et la largeur.

Les rivières, surtout celles qui courent dans la direction du sud, subirent aussi l'action du glacier. Leurs lits furent creusés à une grande profondeur. A tel point que, dans certains cas, cette profondeur serait inexplicable sans l'intervention du glacier continental.

Que de problèmes renferme cette étude de l'action glaciaire ! Quel rôle immense elle a joué dans l'ensemble des causes à qui notre pays doit sa configuration actuelle !

Nous pourrions ici, sous forme de digression, appliquer ces données à un cas particulier, à l'étude de l'origine du Saguenay. La plupart d'entre vous ont parcouru ce beau fleuve qui s'étend depuis Tadoussac jusqu'au fond de baie des Ha ! Ha ! Ils ont admiré la profondeur des eaux, le pittoresque des rives, souvent coupées à pic comme par l'épée d'un autre Roland. Qui sait ? Peut-être se sont-ils demandé comment les eaux avaient pu se creuser un lit aussi profond et aussi capricieux. Et, ne trouvant pas de réponse satisfaisante, ils ont cru voir dans l'origine de cette rivière, une révolution terrible de notre globe, se brisant comme le verre sous la pression intérieure, et laissant pénétrer les eaux dans cette fissure gigantesque, où la sonde n'atteint qu'à mille pieds de profondeur.

Ces idées poétiques, je les trouve admirablement exposées dans le livre intitulé *Le Saguenay*, par M. A. Buies. Non content, d'accumuler sur cette riche contrée les données, les statistiques les plus intéressantes, l'auteur, retraçant avec une imagination de feu, le bouleversement terrible qui, d'après lui, fit un jour communiquer brusquement le Saint-Laurent et le lac Saint-Jean par une crevasse véritablement plutonique, nous fait assister à ce qu'il appelle le cataclysme. Tout un chapitre de l'ouvrage est consacré à ce phénomène grandiose, et, telle est la magie du style, tel est le coloris des images, que ce panorama géologique se déroule pour ainsi dire sous nos yeux, avec tous ses épisodes et ses palpitantes péripéties.

Nous ne sommes pas partisan des cataclysmes géologiques en général, et, si le temps nous le permettait, nous examinerions cette théorie déjà ancienne de l'origine du Saguenay. Il y aurait une foule de recherches, de rapprochements intéressants à faire. En attendant, contentons-nous de mettre un point d'interrogation ou d'exclamation à la suite du cataclysme Saguenayen. Au point où nous en sommes rendus dans notre étude, nous ne possédons pas encore tous les faits dont la connaissance est requise pour entreprendre avec profit cette intéressante monographie.

Avant de dire adieu à notre glacier, je dois en justice répondre à deux questions que vous vous êtes peut-être déjà posées à son sujet. On peut se demander en premier lieu quelle a été la cause de sa formation. Cette cause a dû être multiple, mais, sans aucun doute, une des plus puissantes a été l'élévation de la partie nord de l'Amérique septentrionale. Nos montagnes, si humbles maintenant, atteignaient alors les hauteurs où la neige des sommets ne fond plus. Les glaciers ont ainsi commencé à se former, puis ils ont augmenté peu à peu, jusqu'à recouvrir une grande partie des possessions anglaises de l'Amérique du nord. Ces glaciers se sont accru très vite, grâce à une abondante précipitation de neige. En effet, les mers polaires étant fermées aux courants chauds de l'Equateur, l'Atlantique était plus tempéré qu'aujourd'hui, l'évaporation était plus abondante et la chute de la pluie ou de la neige sur ses



rivages plus considérable. Un savant va même jusqu'à expliquer la formation de la glace de l'époque glaciaire, en supposant que le soleil était alors plus ardent que de nos jours ! Laissons-lui toute la responsabilité de cette théorie originale.

On peut se demander, en second lieu, comment expliquer la marche du glacier vers le sud. Les glaciers actuels ne se déplacent que sur des pentes dont l'inclinaison atteint au moins deux ou trois degrés. Si nous admettions les mêmes conditions comme nécessaires au déplacement du grand glacier, il faudrait supposer aux parties nord du continent une hauteur verticale de huit ou neuf milles, ce qui est absolument impossible et évidemment absurde. A cela nous pouvons répondre par une comparaison qui fera voir qu'un déplacement d'une substance plastique comme la glace, est possible, même si le fond est rigoureusement horizontal.—Je laisse tomber sur une table un filet de goudron. Le liquide sirupeux s'accumule d'abord au point de chute. Mais peu à peu, grâce précisément à cette accumulation continue en un même point, il se déplace à la surface de la table, se dirigeant de l'endroit où se trouve l'épaisseur la plus grande vers les parties voisines. Le lit sur lequel il coule reste pourtant horizontal, il suffit donc que la surface du goudron soit inclinée.—La glace est plastique comme le goudron ; autrement le mouvement des glaciers serait impossible. Donc, il suffit de supposer sur les parties septentrionales de notre continent une accumulation considérable de glace pour que celle-ci se mette immédiatement en mouvement vers les latitudes plus basses ; et cela, même si la surface du sol n'est pas inclinée, même si elle présente des irrégularités.

\* \* \*

A cette période de notre travail, nous savons comment la plupart des matériaux qui composent notre sol arable ont été arrachés aux flancs de nos montagnes et distribués sur toute la surface du pays par de puissants glaciers coulant, comme direction générale, du nord vers le sud.—Que se passa-t-il quand le glacier

disparut sous les rayons du soleil ? Voilà ce qui nous reste à voir pour nous former une idée précise de la dernière transformation géologique de notre province.

Le mouvement d'élévation superficielle qui caractérisa l'époque glaciaire se ralentit d'abord, et ensuite s'arrêta. Puis se produisit un mouvement inverse, se faisant, lui aussi, avec une lenteur séculaire. C'était le commencement de ce que les géologues ont appelé l'époque Champlain. Bientôt l'océan envahit la surface du continent. Le climat devint plus tempéré et le glacier fondit avec une rapidité d'autant plus grande qu'il en restait moins à fondre. Les substances terreuses charroyées par la glace se dispersèrent çà et là sur le continent en amas irréguliers et plus ou moins volumineux. La pluie, lavant sans cesse les collines, entraîna dans les vallées les parties les plus meubles des détritiques glaciaires, et ne laissa en place que les cailloux les plus gros, les plus pesants.

L'affaissement continental fut plus marqué vers le nord et cette cause, jointe aux inondations provenant de la fonte du glacier, fit que l'eau des lacs, des rivières d'alors, avait des niveaux beaucoup plus élevés que les niveaux actuels. C'est ce qu'il est facile de constater en examinant les vestiges de rivages que l'on trouve autour de nos lacs et le long de nos rivières. Près des lacs Erié, Ontario et Supérieur, on voit des rivages à 200 ou 300 pieds au-dessus du niveau actuel de l'eau. Il est probable que ces grands lacs de l'ouest ne formaient à cette époque qu'une seule et même masse d'eau, une immense mer intérieure. Le lac Saint-Jean était aussi plus vaste que maintenant ; il devait s'étendre, au sud-est, jusqu'à la baie des Ha! Ha! et à plus de quarante milles au-delà de son lit actuel au nord et à l'ouest.

Le fleuve Saint-Laurent finissait à Montréal. Un immense bras de mer, s'échappant du golfe, recouvrait toute la vallée du Saint-Laurent et communiquait au sud avec le lac Champlain.

L'existence de cette méditerranée canadienne est complètement démontrée par les coquillages marins qu'on trouve en différents endroits de notre province. Citons entre autres localités, Beauport, où se voit, à

250 pieds au-dessus du fleuve, un lit puissant de coquillages marins absolument semblables à ceux qui vivent maintenant dans le golfe Saint-Laurent. De semblables dépôts se trouvent encore aux Trois-Pistoles, à Saint-Jean-Chrysostôme, au lac Saint-Jean et ailleurs et toujours à des niveaux assez élevés au-dessus du fleuve. A Ottawa, se trouvent empâtés dans la glaise, des squelettes de poissons (*Mallotus villosus*) vivant encore, eux aussi, dans les eaux salées du golfe. J'allais oublier de mentionner les restes d'une baleine (*Beluga vermontana*,) trouvés à une assez grande hauteur sur les bords du lac Champlain.

De ces faits, nous sommes en droit de tirer une double conclusion : 1o Les eaux de l'océan ont envahi partiellement notre patrie à cette époque particulière de son histoire géologique. 2o Les lacs et les rivières, gonflés par les eaux du glacier, modifiés également dans leur distribution et la rapidité de leur cours par l'affaissement du continent, couvraient également une portion considérable du pays.

Grâce à l'envahissement général des parties basses par les eaux douces ou salées, les matériaux terreux charroyés et dispersés çà et là par le glacier, furent remaniés et déposés avec ordre, en lits réguliers, dans les eaux tranquilles des mers et des rivières. C'est à cette époque que remonte l'origine des immenses plaines arables qui s'étendent sur la rive sud du fleuve, depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Montréal et au-delà. C'est à cette époque que se sont déposées les riches alluvions du Saguenay et du lac Saint-Jean.

Rien de plus simple alors que l'explication de ces masses rocheuses qui surgissent abruptement au milieu des plaines argileuses des campagnes du Saguenay et du bas du fleuve. Le glacier canadien a usé et enlevé les lits rocheux sur lesquels il se déplaçait proportionnellement à leur friabilité plus ou moins grande. Evidemment, les arêtes des roches les plus dures ont résisté plus que le reste à cette action destructive. Elles sont restées en relief, tandis qu'auprès d'elles se creusaient des gorges et des vallées. Les alluvions de l'époque Champlain, déposées sur cette surface irrégulière, ont nivelé tout d'abord les cavités les plus pro-

fondes en les remplissant, et les saillies les plus élevées sont restées en dehors des dépôts argileux et sableux. Cette explication est la seule qui puisse rendre compte de tous les faits.

Nous avons dit plus haut que le grand glacier canadien disparut au commencement de l'époque Champlain. Or, ceci exige nécessairement un changement dans le climat glacial de l'époque précédente. Le glacier n'eut pas fondu si la température moyenne n'eut pas été sensiblement modifiée. Y a-t-il des preuves que l'époque Champlain fut plus chaude que l'époque glaciaire?—Elles ne manquent pas. Nous n'en citerons qu'une seule, c'est la présence, à nos latitudes, d'animaux qui ne vivent que dans les climats chauds, comme certaines espèces d'éléphants qui dépassaient en dimension les éléphants modernes; de grands édentés qu'on ne retrouve plus maintenant que dans les pays tropicaux et encore avec des proportions fort réduites.

Nul doute que ce changement de climat n'ait été amené par l'abaissement lent et progressif des parties nord de notre continent: abaissement d'autant plus prononcé qu'on l'étudie plus au nord. Si, en effet, à Québec, les traces des anciens rivages se trouvent à 200, 400 et 500 pieds au-dessus de l'océan, ces rivages sont à 1000 pieds et au delà sur les bords de la Baie d'Hudson. Ceci n'indique-t-il pas d'une manière claire que les contrées septentrionales se sont enfoncées, durant l'époque Champlain, plus que les pays méridionaux?

Nous touchons au terme de notre longue et fastidieuse excursion. Encore un pas, encore un événement géologique, et notre pays nous apparaîtra tel que nous le voyons aujourd'hui, avec les montagnes, les plaines, les lacs et les rivières qui font sa richesse et sa beauté. Puis le Créateur jettera sur notre sol fertile les semences de nos essences forestières, et cette surface argileuse disparaîtra sous un riche tapis de verdure. A l'ombre de nos forêts nous verrons courir des troupeaux nombreux d'animaux de toutes sortes jusqu'à ce que l'homme des bois vienne à son tour planter son wigwam sur le bord de nos grands lacs et de nos rivières.

Le récit de ce dernier épisode de notre histoire de 300.000 ans est relativement court et facile. Au moment où les eaux de l'époque Champlain couvraient encore une grande partie de la surface de notre patrie, un second mouvement ascensionnel, affectant la même portion du continent américain, se déclara. Les eaux de l'océan se retirèrent là où elles sont maintenant. Les lacs se vidèrent en partie et les rivières, plus rapides, creusèrent plus profondément le lit où elles coulent encore aujourd'hui. Ce mouvement ne fut peut être pas continu, comme on pourrait tout d'abord le croire. Sur les rivages des lacs et des rivières on voit apparaître à différentes hauteurs des terrasses argileuses ou sableuses correspondant à autant de phases différentes du mouvement général. On doit croire que ces phases se sont succédé tranquillement les unes aux autres, et rien n'autorise à les regarder comme des commotions spasmodiques qu'aurait éprouvées la surface de notre globe. L'ensemble de cette dernière période a reçu des géologues le nom d'époque récente ou des terrasses.

\* \* \*

Résumons en terminant les principaux faits que nous a fourni l'observation, aidée de l'induction et de l'expérience.

Nous avons vu notre pays couvert primitivement de forêts séculaires, exposé pendant de longues années, pendant des siècles, au froid incessant d'un rigoureux hiver. Tout disparaît sous l'épais linceul d'un immense glacier. Et pendant que le silence le plus absolu s'étend sur sa blanche surface, les profondeurs du courant glaciaire attaquent les roches, les pulvérisent et, de leurs mille débris, forment la matière première du sol qui nous nourrit aujourd'hui. Époque glaciaire.

Son œuvre achevée, le glacier disparaît et laisse notre patrie couverte des détritons qu'il transportait avec lui. Le continent s'enfonce, les eaux douces ou salées le recouvrent en partie et remanient les moraines glaciaires. Dans ces eaux tranquilles, les sables, les argiles se déposent avec une grande régularité; entraînant avec elles les débris d'animaux, mollusques ou

autres, qui peuplaient les mers d'alors. Époque Champlain.

Enfin arrive l'époque récente. Un dernier mouvement de bascule se produit. La surface de l'Amérique arctique se soulève ; l'eau déserte le continent, les riches alluvions émergent et forment un sol des plus riches qui se recouvre bientôt d'une vigoureuse végétation. Le climat canadien qui, à l'époque Champlain, permettait aux éléphants de vivre ici comme dans les chaudes régions de l'Inde, se refroidit et se rapproche peu à peu de notre climat actuel.

A quoi attribuer ce refroidissement ? Très probablement au mouvement ascendant de la surface nord de l'Amérique. Ce mouvement se continue encore de nos jours, comme il est facile de le constater d'après des observations directes faites au Groenland et au Labrador, et d'après certains faits observés par le regretté P. Petitot dans les régions glacées de la rivière Mackenzie.

Y a-t-il dans tout ceci autre chose qu'une œuvre d'imagination ? qu'une pure fantaisie ne reposant sur aucune base scientifique sérieuse ? Les faits que je vous ai cités en grand nombre répondent d'eux-mêmes à cette question. Sans vouloir affirmer solennellement dans tous ses détails cette merveilleuse histoire de plusieurs milliers de siècles, je crois qu'il serait imprudent de taxer de fausseté les grandes lignes du tableau que je viens de vous tracer. D'autant plus que cette théorie de la formation de notre sol rend parfaitement compte de certains faits que nous sommes à même de constater tous les jours.

Pourquoi, par exemple, le sol du Saguenay est-il exceptionnellement fertile, si ce n'est parcequ'il est composé des débris de roches laurentiennes, riches en feldspath et par conséquent en sels de potasse, de soude et de chaux, substances éminemment utiles à la croissance des plantes. Pourquoi la plaine de Québec est-elle elle-même si fertile ?— Uniquement parce que son sol, à elle aussi, vient en grande partie des roches laurentiennes broyées, décomposées et transportées là par les glaciers. Pourquoi le sol des contrées montagneuses, comme certains districts des comtés de Beauce, de Dorchester, contient-il tant de roches ?—Parce que

ce sol a perdu, sous l'influence des pluies de l'époque Champlain, les débris meubles qu'y avait laissés le grand glacier. Les cailloux les plus lourds sont restés en position, la partie meuble est en grande partie disparue. Pourquoi y a-t-il plus de probabilité de trouver un sol plus riche dans les plaines du nord que dans celle de l'extrême sud ? Parce que, dans ces dernières, les débris des roches laurentiennes sont nécessairement plus rares. Voilà pourquoi j'ai beaucoup plus de confiance dans la fertilité prolongée et continue des alluvions du lac Saint-Jean que dans celle des cantons du sud.

\* \* \*

Je vous disais au commencement de cette étude, que nous avons à faire l'histoire de 300,000 ans, je ne crois pas qu'il y ait eu dans ce chiffre l'ombre d'une exagération. Permettez-moi de vous en exposer les preuves; ce sera mon dernier mot. La chute Niagara est distante de six à sept milles du lac Ontario. Comme toutes les autres chutes, elle use le rocher qui lui sert de lit et peu à peu elle se rapproche du lac Erié. La rapidité de ce mouvement de recul est difficile à apprécier, à mesurer d'une manière précise. Aussi les évaluations qu'on en a faites varient-elles énormément. Cependant on peut dire qu'en supposant que la chute recule vers le lac Erié d'à peu près huit pieds par siècle ou est sûr de dépasser sa plus grande vitesse de déplacement. Admettons cependant cette progression; nous trouvons alors que pour parcourir les quelques milles qui la séparent du lac Ontario il lui a fallu plus de 300,000 ans. Or, il est certain que, pendant l'époque Champlain, cette chute n'existait pas là où elle est maintenant, puisqu'on trouve des lits de coquillages de cette époque sur les bords de la rivière Niagara, à des hauteurs telles que la nappe d'eau qui leur servait d'habitation devait s'étendre à plus de six milles en aval de la chute. Il s'est donc écoulé plus de 300,000 ans depuis l'époque Champlain jusqu'à nous.

Or, cette longue suite de siècles, quelque formidable qu'elle soit, est comme un point si on la compare aux

autres époques géologiques, surtout aux époques anciennes; et ce serait par millions d'années qu'il faudrait peut-être calculer la durée de l'existence de notre globe. De tels nombres ne disent plus rien à l'imagination, et il est impossible de les apprécier exactement.

Ne sommes-nous pas en droit de dire, comme conclusion générale, que l'existence de l'humanité tout entière, comparée aux époques géologiques, n'est que le rêve d'un instant, une moisissure, un point imperceptible qui ne se mesure pas tant il est étroit. Et cependant, cette moisissure humaine, cet être éphémère qui ne compte pas dans la supputation géologique, c'est pour lui que toutes les forces de la nature étaient en jeu depuis le commencement. C'est pour lui que la Providence ménageait, par l'action continue d'une foule de causes merveilleuses dans leur simplicité, notre petite terre, perdue elle-même comme un atôme dans l'immensité de l'espace.—Pourquoi cela?—Qu'il nous soit permis de croire que dans ce grain de poussière animée, Dieu voyait comme un souffle divin ennobliant et surnaturalisant tout; il voyait une âme pensante et immortelle. Et notre pauvre petite terre, Dieu la contemplait déjà comme le marche-pied de son Christ, Sauveur et Rédempteur de tout l'univers.

---



§.—VIII.

**Trente-cinquième rapport annuel du bureau de direction de l'Institut-Canadien de Québec, pour l'année terminée le premier lundi de février 1882.**

---

Les directeurs de l'Institut-Canadien de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport suivant :

L'année qui vient de s'écouler marquera dans nos annales.

Trente-cinq ans se sont écoulés depuis le jour où quelques hommes éclairés et des jeunes gens pleins de talent et d'enthousiasme s'unirent pour fonder l'Institut Canadien de Québec, le 2 décembre 1847. Comme toutes les sociétés littéraires, nous avons eu nos jours de prospérité et nos heures d'épreuves. Mais nous pouvons rendre à ceux qui nous ont précédés ce témoignage qu'il s'est toujours trouvé parmi eux des hommes énergiques et persévérants qui n'ont jamais cessé d'avoir foi dans l'avenir de notre Institut, même dans ses plus mauvais jours, et qui ont su faire partager par leurs collègues la confiance dont ils étaient animés. C'est ainsi que malgré bien des vicissitudes notre Institut a pu, non-seulement continuer à vivre sans interruption depuis trente-cinq ans,—ce qui est assez rare pour une association littéraire en Canada.—mais encore grandir et se développer en poursuivant toujours la mission que ses fondateurs lui avaient donnée : celle de contribuer à répandre dans notre population le goût de la lecture et des études sérieuses.

L'accroissement de notre bibliothèque qui contient aujourd'hui environ cinq mille volumes ;—la longue liste des conférences publiques dues à notre initiative ;—la publication non interrompue de notre annuaire ; la popularité toujours croissante de notre salle de lecture et de notre bibliothèque, suffisamment démontrée par la circulation de plus en plus grande de nos livres ;—la part que nous avons prise dans les concours scientifiques et littéraires ouverts depuis quelques années à notre jeunesse studieuse ;—le maintien de l'effectif de nos membres à un chiffre constant, avec une tendance continue vers une augmentation de recettes, prouvent jusqu'à l'évidence que l'Institut-Canadien de Québec entend vivre, prospérer et se développer. Des faits récents sont là, d'ailleurs, pour le démontrer.

Le bilan des huit dernières années de notre histoire accuse des progrès continus. C'est à peine si la crise que nous venons de traverser s'est fait sentir chez nous.

Nous aimons à constater que nos finances sont en bon état. Le chiffre de nos membres accuse une légère diminution. Mais si nous avons perdu sous ce rapport, nous avons considérablement avancé dans le travail difficile de faire payer régulièrement la souscription, et l'empressement généreux de ceux qui nous restent fait plus que compenser l'abandon volontaire ou la retraite forcée de ceux qui nous ont quittés. Du reste, nous avons des raisons particulières de compter sur un accroissement considérable de membres dans un avenir prochain.

Cette année encore nous avons à enregistrer l'acte généreux et éclairé du gouvernement provincial qui en nous continuant le subside de six cents piastres, assure la publication de notre annuaire et l'augmentation continue de notre bibliothèque.

Nous avons publié, l'an dernier, notre septième annuaire. Celui de 1881 est maintenant sous presse. Ils contiennent quelques-uns des travaux donnés sous forme de conférences sur des sujets d'histoire canadiens ; ils renferment aussi, comme d'ordinaire, nos rapports, la liste de nos membres actifs, correspondants

et honoraires, de nos officiers, des dons faits à notre Institut, etc., etc.

Notre bibliothécaire, M. Jolicœur, a pu conduire à bonne fin l'entreprise longue et fastidieuse de la publication du catalogue des ouvrages que renferme notre bibliothèque. Ce travail consciencieux et très bien fait facilite beaucoup le choix que nos membres ont besoin de faire pour connaître et apprécier notre bibliothèque. Ce catalogue se vend pour la modique somme de dix centins, et n'est que le prélude à la publication d'un catalogue raisonné par ordre de matières.

Nous avons à témoigner notre reconnaissance, pour la troisième fois, au gouvernement français, qui, par l'entremise de son ministre de l'Instruction Publique, nous a octroyé une concession de livres que nous venons justement de recevoir. Ces ouvrages précieux, trop dispendieux la plupart pour nos ressources ordinaires, seront déposés sur nos rayons d'ici à quelques jours.

Comme les années précédentes, nous avons réussi à donner un certain nombre de conférences qui n'ont pas cessé d'attirer dans notre salle, pourtant si étroite, des auditoires capables d'apprécier les travaux les plus sérieux, et dont rien ne semble pouvoir lasser la bienveillance et l'assiduité. La série de l'année dernière a pourtant été moins fournie que d'ordinaire. Cela est dû au grand nombre de conférences données sous les auspices de l'Université-Laval et des diverses sociétés littéraires, dont les soirées fréquentes ont remplacé souvent celles données ordinairement chez nous. Depuis le mois de décembre dernier, nous avons repris nos conférences d'hiver, et tout annonce qu'elles seront fréquentes et belles d'ici au premier mai prochain. A tous ceux qui nous ont donné ou promis leur concours, comme conférenciers, l'Institut doit une reconnaissance digne du service rendu, en nous aidant, d'une manière si directe et si utile, à poursuivre sa mission.

Dans le mois de juillet dernier, a eu lieu, à Memramcook, la première convention générale des Acadiens. Votre président actif, invité à y assister, avait été chargé d'y représenter l'Institut, et il en est revenu

convaincu de l'importance nationale de cette réunion dont on peut espérer les plus heureux résultats.

L'hiver dernier, avait lieu l'inauguration solennelle de l'Institut-Canadien-Français de Boston. Cet événement, important au point de vue de nos compatriotes fixés dans la Nouvelle-Angleterre, a attiré notre attention. Nous avons cru devoir manifester notre approbation de ce mouvement en adressant, par l'entremise du président, un télégramme de félicitations. Nos compatriotes de Boston ont été sensibles à cette attention de notre part, et notre télégramme, reçu et lu dans la soirée, a été chaleureusement accueilli.

L'année qui vient de finir a vu mourir plusieurs membres marquants de notre Institut : l'abbé Chandonnet, membre correspondant ; l'honorable juge Duval, pendant plusieurs années juge en chef de la Cour d'Appel ; l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, ancien lieutenant-gouverneur de cette province et M. Chouinard, tous deux membres fondateurs ; l'honorable juge D. Roy ; M. Glackemeyer, doyen des notaires ; le docteur Hubert Larue, le conférencier populaire, à qui nos auditoires de l'Institut ont si souvent prodigué les applaudissements ; enfin Mgr. Cazeau dont le prestige et l'influence nous ont été toujours acquis, pendant les nombreuses années qu'il a été directeur de l'Institut. Lorsque la mort est venue le frapper, il y avait à peine un an que, dans une véritable fête de famille, nous lui avions témoigné notre vénération et notre reconnaissance.

Vous serez appelés à ratifier, ce soir, l'élection de membres honoraires. Ce sont :

1. Le révérend L. F. Richard, prêtre, fondateur du collège acadien de Saint-Louis de Richibouctou ;
2. Le révérend Père Lefebvre, fondateur et supérieur du collège acadien de Memramcook.
3. L'honorable P. A. Landry, ministre des Travaux Publics du Nouveau-Brunswick ;
4. L'honorable Joseph Royal, ancien ministre, député au parlement fédéral ;
5. Monsieur le comte de Sesmaisons, consul-général de France au Canada.

Enfin, il nous reste à vous parler d'un événement

remarquable et sans contredit le plus important de notre histoire : nous voulons parler de l'acquisition que vient de faire notre Institut de l'immeuble connu jusqu'à présent sous le nom de *maison Bilodeau*.

Il convient d'entrer dans quelques détails sur cette importante transaction, qui est maintenant un fait accompli, et qui entre dans le domaine de notre histoire.

Depuis des années, la préoccupation dominante de vos directeurs, était de trouver un local convenable pour donner à nos membres des avantages de plus en plus considérables.

Un jour, nous pûmes croire que nos vœux allaient être remplis. C'était en 1878. Nous avions alors pour président M. Louis P. Turcotte, qui a laissé des traces si durables de son court passage parmi nous. Au lendemain de l'inauguration solennelle de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, il commença une souscription qui en quelques semaines atteignit le chiffre de \$3,000. Avec l'énergie que vous lui connaissiez, il eut sans doute mené à bonne fin l'entreprise de doter notre Institut d'un édifice digne de notre société. Mais la mort vint nous l'enlever brusquement au milieu des regrets, nous pouvons bien le dire, de son pays entier. Peut-être se réjouit-il aujourd'hui de voir que son œuvre a été reprise et achevée par les soins de quelques uns de ses plus fidèles amis.

Depuis, bien des idées ont été soumises, bien des projets ont dû être ajournés. Enfin, le rapport annuel de 1881 paraît avoir donné la note dominante, et c'est de là qu'est parti le mouvement décisif. « Vos directeurs, disait-il, n'ont pas perdu de vue la nécessité urgente et depuis longtemps signalée d'un changement de local. Aujourd'hui, plus que jamais, nous ressentons les inconvénients de l'exiguïté de nos salles pour nos conférences, et surtout pour l'installation convenable de notre bibliothèque. Le moment serait bien choisi pour tenter un nouvel effort et achever le mouvement commencé il y quelques années. Tout nous y engage : le bon état de nos finances, la reprise des affaires après la crise qui vient de se terminer, et surtout le zèle et l'énergie que ne manqueront pas de déployer ceux que vous trouverez dignes de votre confiance en leur confiant, ce soir,

l'administration des affaires de l'Institut. » Vous applaudissiez à ces paroles. Quelques semaines après, les nouveaux directeurs chargeaient un comité spécial d'étudier cette importante question. Ce comité se composait de M. L. J. C. Fiset, président honoraire, l'honorable P. Garneau, MM. T. LeDroit, Jolicœur, Montambault, Pouliot, Sirois, Frémont, et du président actif, M. H. J. J. B. Chouinard.

Un peu plus tard, le comité arrivait à la conclusion de recommander que, vû le rapport favorable de M. F. X. Berlinguet, architecte, sur l'état de la *maison Bilodeau* quant à la solidité de sa construction, son état de conservation, la facilité de la transformer pour notre usage, et le prix relativement modique auquel nous pouvions l'acquérir, l'Institut achetât la *maison Bilodeau*. Ce rapport fut favorablement accueilli par le bureau de direction, et notre président fut autorisé à négocier avec les représentants de la succession Symes, propriétaire de cet immeuble.

En décembre dernier, nous vous soumettions un projet d'acquisition unanimement adopté, et samedi dernier, le quatre de février 1882, la marquise de Bassano signait, par ses procureurs, un acte de vente à l'Institut.

Nous sommes donc, à l'heure qu'il est, propriétaires de la *maison Bilodeau*. Avant de l'acheter, nous avons voulu nous entourer de toutes les précautions que la prudence la plus consommée peut dicter dans les affaires.

Le rapport préliminaire de M. Berlinguet a été entièrement corroboré par MM. J. F. Peachy et Chs. Baillairgé, architectes, en sorte qu'il n'y a plus de doutes possibles sur la solidité de l'édifice, sur la possibilité de le transformer économiquement pour notre usage, et de le réparer convenablement pour une somme relativement peu élevée. Toutes les craintes manifestées sur ces différentes questions n'ont plus leur raison d'être.

Le côté financier de l'opération a été aussi mûrement considéré ; et vos directeurs ont été unanimement d'avis que nos ressources actuelles, la souscription déjà faite et la possibilité de la doubler et davantage, avec

du travail et du zèle, nous offrent des garanties sûres et certaines de succès, sans mettre en danger l'avenir de l'Institut.

Il ne nous reste plus qu'à vous démontrer que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour arriver à une décision longtemps mûrie et réfléchie. Le comité spécial délibérait d'abord longuement, et, après forces visites et examens, soumettait ses rapports au bureau de direction qui les discutait à son tour. C'est ainsi préparés que nous arrivâmes devant l'assemblée générale du mois de janvier dernier où vous nous avez unanimement approuvés.

Depuis, nous avons continué à faire toutes les démarches nécessaires pour tirer parti de l'excellente affaire que nous venons de conclure. L'Institut est maintenant assuré d'un bail satisfaisant, sous tous les rapports, du premier étage ou magasin. A l'heure qu'il est, nous sommes en pourparlers pour louer deux des étages supérieurs du logement. Les travaux préliminaires du premier étage s'achèvent demain. Il nous reste à demander des soumissions pour la balance des réparations à faire. Nous nous sommes assurés les services gratuits d'une commission d'architectes composée de M. Berlinguet, directeur des travaux, MM. Peachy, Baillaigé et Eug. Taché, avec le secrétaire et le président. Cette commission a le contrôle immédiat et la surveillance de toutes les réparations.

Pour nous encourager dans notre œuvre difficile, nous avons reçu un témoignage éclatant de la part des anciens souscripteurs à notre fonds de construction. En quelques heures nous avons fait entrer dans notre caisse la moitié du fonds souscrit il y a quatre ans.

Mais les succès que nous avons remportés jusqu'ici ne doivent pas nous faire oublier les difficultés de notre entreprise. Il reste à nos successeurs la tâche d'achever ce qui est commencé. Le moment est venu de faire un chaleureux appel aux membres de l'Institut pour leur demander de contribuer généreusement à la souscription nécessaire pour finir nos travaux et assurer notre avenir. S'il était besoin d'arguments pour les entraîner, nous leur rappellerions les jouissances

ineffables que procure la science dispensée à tous ceux qui en sont affamés, les délices qu'offrent à toutes les âmes bien nées le culte et l'amour de tout ce qui est grand, noble et beau, les consolations que les lettres humaines présentent à ceux que fatigue le tourbillon des affaires, enfin le plaisir que l'on éprouve à contribuer à l'éducation de la jeunesse, à la diriger dans les sentiers du bien, et à travailler ainsi à la prospérité et à la grandeur de notre cher pays.

Le tout humblement soumis,

LE BUREAU DE DIRECTION,

H. J. J.-B. CHOUINARD,

*Président de l'Institut-Canadien de Québec.*

— — —



§—IX.

**Rapport annuel du Comité de la Bibliothèque**

Le comité de la bibliothèque et du musée a l'honneur de faire rapport qu'au mois de septembre 1881, il a été imprimé un catalogue des livres de la bibliothèque.

A cette date, la bibliothèque comprenait 4179 volumes, auxquels il faut ajouter 73 volumes acquis depuis, plus 29 volumes précieux et rares dûs à la libéralité du Ministère de l'Instruction publique de France.

En décembre dernier, il a été adressé à notre correspondant à Paris une commande d'environ 200 volumes que nous recevrons dans quelques semaines.

Le comité ne saurait trop recommander la stricte observance des règles de la bibliothèque qu'il est bon de rappeler ici.

1o Droit aux membres d'emporter deux volumes à la fois et pas plus; obligation, à moins de circonstances spéciales, de les remettre à l'expiration d'un mois.

2o Défense expresse de prêter les livres de l'Institut aux étrangers.

3o Obligation de payer la valeur des livres endommagés et perdus.

Le comité regrette de dire que depuis quelques années il a été perdu beaucoup de volumes par la négligence des membres; quelques uns de ces volumes sont précieux et rares, tels que l'*Histoire de la Nou-*

*velle France* du père Charlevoix et les *Beautés de l'histoire du Canada*.

Le comité fait appel à toutes personnes qui auraient en leur possession des livres de l'Institut de vouloir bien les remettre au bibliothécaire.

Le bibliothécaire a eu la satisfaction de recevoir, dans le cours de l'année, plusieurs volumes qui manquaient depuis plus de six ans et qu'il considérait comme perdus.

Chaque membre doit se montrer intéressé à l'augmentation et à la conservation des livres de la bibliothèque.

Dans le cours de l'année dernière il a circulé parmi les membres 6065 volumes.

PH. J. JOLICŒUR,

*Président du comité de la bibliothèque et du musée.*

6 février 1882.

---

**§ X.—Rapport du Trésorier de l'Institut-Canadien de Québec, pour l'année finissant le premier lundi de février 1882.**

1882.		1882.		Cy	
<b>Dr.</b>					
Février 6	A balance en caisse au 7 Février 1881.....	\$ 593 68	Février 6	Par impressions et annonces.....	\$ 69 70
"	" allocation de gouvernement .....	600 00	"	" abonnem. aux revues et journaux.....	137 00
"	" intérêts .....	4 43	"	" salaire du gardien et bonus.....	217 92
"	" recettes diverses .....	23 37	"	" combustible .....	28 00
"	" contributions des membres .....	1,035 66	"	" assurance .....	37 50
			"	" laminaire .....	86 60
			"	" loyer et cotisations .....	244 36
			"	" reliure .....	122 45
			"	" achat de livres .....	93 43
			"	" timbres-poste .....	1 06
			"	" impression de l'Annuaire No. 7....	168 00
			"	" " du catalogue.....	170 00
			"	" dépenses contingentes.....	85 42
			"	" commission .....	103 56
			"	" balance en caisse le 6 fév. 1882...	702 17
		<b>\$2,257 31</b>			<b>\$2,257 31</b>

**M. E.** Sur cette balance en caisse l'Institut aura à payer: Impression de l'Annuaire No. 8 \$150 00  
 Dettes passives \_\_\_\_\_ 490 00

Le tout humblement soumis.

Québec, 6 février 1882.

L. F. SIROIS,  
Trésorier.

§.—XI.

## APPEL

AUX MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC  
A LEURS AMIS, AU PUBLIC EN GÉNÉRAL

*En faveur de la souscription pour restaurer  
et payer le nouvel édifice de la  
rue La Fabrique, n<sup>o</sup> 57.*

L'Institut Canadien de Québec, est fondé depuis trente-cinq ans. Le but des hommes éclairés qui unirent leurs efforts pour cette fondation était éminemment patriotique. Au sortir d'une période d'épreuves douloureuses et de luttes héroïques, ils voulaient donner à notre nationalité encore saignante et affaiblie, un nouveau foyer où elle pût ranimer sa flamme ; un lieu de ralliement où chacun viendrait retremper son courage, et fourbir ses armes pour les combats de l'avenir. L'étude de l'histoire, surtout de notre histoire nationale, le commerce intellectuel avec les grands écrivains qui, dans tous les siècles, ont fait la gloire de l'intelligence humaine, le goût de la lecture, l'émulation suscitée par les concours scientifiques et littéraires, l'exercice de la parole, tels étaient les moyens puissants sur lesquels comptaient les fondateurs de l'Institut pour atteindre la fin de leur œuvre.

Noble ambition que celle de travailler à l'agrandissement moral d'un peuple. Car, si l'avancement matériel, la prospérité économique, le développement de la puis-

sance et de la liberté politiques sont des éléments précieux, indispensables même, de la grandeur d'une nation, il ne faut pas oublier que ces avantages sont de nul prix, s'ils ne correspondent pas au progrès intellectuel, à la culture de l'esprit et à l'élévation du caractère national.

Nous n'avions pas ici ces grandes sociétés savantes, ces académies qui, dans des pays plus avancés, semblent être les gardiennes du langage et les missionnaires de la science. Au moins, se dirent ceux auxquels l'Institut Canadien doit sa naissance, ayons des associations littéraires, qui dans leur humble sphère, suppléent, jusqu'à un certain point à l'absence de ces corps illustres.

Ces espérances ont-elles été trompées ? Nous le demandons au public de Québec témoin des efforts et des travaux de l'Institut-Canadien.

Nous le demandons aux hommes âgés qui ont assisté aux semailles, et aux jeunes gens qui voient maintenant se lever la moisson. L'Institut-Canadien a-t-il failli à sa tâche ? a-t-il dévié de la route qui lui fut tracée par des citoyens pleins de sagesse et de vertus ? a-t-il bien ou mal mérité de la société canadienne ?

Ceux qui ont goûté, grâce à l'Institut, ces joies intellectuelles dont le souvenir est sans remords, ceux qui ont trouvé dans notre bibliothèque des amis qui ne trompent pas, ceux qui ont fait partie de ces auditoires que l'Institut n'a pas créés mais qu'il a réunis, et qu'il regarde aujourd'hui comme sa plus belle couronne, tous ceux en un mot pour qui notre société a été une oasis, une occasion d'études fructueuses, un lieu de calme, de repos et de nobles jouissances ; ceux-là, et c'est le public tout entier, nous répondront, nous en sommes sûr, par un cri de sympathique approbation.

Mais, à l'heure actuelle, la sympathie, toute précieuse qu'elle soit, ne suffit pas seule à l'Institut-Canadien de Québec. Une ère nouvelle s'annonce pour cette société. Après avoir traversé les épreuves inséparables de toute entreprise utile à son début, après avoir, durant la dernière période de son existence, exercé ses forces, étendu son action, développé ses ressources et populariser son œuvre, elle aspire à sortir de l'ombre qui pourrait dissimuler ses progrès, à prendre un plus vif

essor, à se mettre plus en lumière afin d'attirer à elle toutes les bonnes volontés et de donner satisfaction, mieux encore que par le passé, à tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'intelligence.

Pour atteindre ce but, l'Institut n'a pas hésité à acquérir un immeuble d'une grande valeur, à des conditions avantageuses. Mais il lui a fallu naturellement contracter des obligations, qui, sans être excessives et extravagantes, ne laissent pas d'être considérables. L'Institut s'est courageusement imposé ce nouveau fardeau dans l'intérêt du public, comptant avec raison que le public lui aiderait à le supporter.

Nous faisons donc appel aujourd'hui à ce public de Québec dont les suffrages nous ont toujours accompagné, et dont la faveur a constamment secondé nos efforts. Dans cette province où les lettres sont en honneur, et dans cette ville, que des étrangers ont appelé l'Athènes du Canada, nous espérons que cet appel ne restera pas sans écho. Il s'adresse à tous, sans distinction, à ceux qui sont en haut de l'échelle sociale comme à ceux qui sont moins élevés en dignité, aux magistrats et aux ministres du culte, aux membres des professions libérales et aux industriels, aux hommes de la finance et du commerce, de même qu'à ceux de la politique et de l'administration, en un mot, à tous les citoyens qui aiment leur pays et qui veulent sa grandeur. C'est avec confiance que l'Institut-Canadien fait cette démarche, et lance cette souscription. Il sait que le patriotisme n'est pas un vain mot pour les habitants de Québec, et chacun comprendra, il en a l'assurance, que contribuer au succès de cette œuvre, c'est faire acte du patriotisme le plus éclairé.

LES DIRECTEURS DE L'INSTITUT,

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,

*Président.*

---

## §. - XII.

### Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1882-83

<b>MM.</b> L. J. C. Fiset .....	Président honoraire.
H. J. J. B. Chouinard .....	Président actif.
H. Adjutor Turcotte, Alphonse Pouliot, }	..... Vice-Présidents.
L. Phi. Sirois. ....	.....Trésorier.
Jos. E. Boily .....	.....Assistant-trésorier..
J. Frémont .....	.....Secrétaire-archiviste.
Thomas Chapais, } Victor Lemieux, }	..... Assistants-sec.-arch.
Ernest Myrand .....	.....Secrétaire-correspondant.
J. E. Prince, } L. E. Pelletier, }	..... Assistants-sec.-correspondants..
P. J. Jolicœur .....	..... Bibliothécaire.
Dr. T. A. Vennor .....	..... Curateur du musée.

---

### Bureau de Direction

Le président-actif; les vice-présidents; le trésorier; le secrétaire-archiviste; le secrétaire-correspondant; le bibliothécaire; le curateur du Musée; Révérend M. Cyrille Légaré, V.-G.; M. le curé de Québec; Rév. M. Bégin; l'honorable E. J. Flynn; l'honorable Ed. Rémillard; l'honorable Pierre Garneau; MM. D. J. Montambault; T. LeDroit; F. E. Hamel; T. E. Roy; S. LeSage; Dr A. Vallée; Cha. Joncas; Jules Tessier; Victor Bélanger; Thomas Chapais.

## Comités permanents

### COMITÉ DE LECTURE ET DE DISCUSSION

**MM.** D. J. Montambault, prés.      **MM.** Jules Tessier, sec.  
T. LeDroit.                              H. A. Turcotte.  
L'honorable Ed. Rémillard.        Victor Bélangier.  
Alphonse Pouliot.

### COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE

**MM.** Thos. E. Roy, prés.              **MM.** C. Joncas, sec.  
L'honorable Ed. Rémillard.        Dr T. A. Venner.  
F. E. Hamel.                            Dr A. Vallée.  
Siméon LeSage.

### COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE

**M.** P. J. Jolicœur, prés.              **MM.** Ernest Myrand, sec.  
Rév. M. Cyrille Légare, V. G.        H. A. Turcotte.  
Rév. M. L. N. Bégin.                    Dr T. A. Venner.  
L'honorable P. Garneau.              Thomas Chapais.

Le président actif, le secrétaire-archiviste et le trésorier sont de droit membres des trois comités permanents.

---

### COMITÉ SPÉCIAL DE CONSTRUCTION

**MM.** H. J. J. B. Chouinard, prés.      **MM.** J. Frémont, sec.  
L. J. C. Fiset.                            F. E. Hamel.  
L'honorable P. Garneau.              D. J. Montambault.  
T. LeDroit.                                A. Pouliot.  
P. J. Jolicœur.

### COMMISSION DES ARCHITECTES

**MM.** H. J. J. B. Chouinard, prés.      **MM.** J. Frémont, sec.  
Chs Baillargé.                            J. F. Peachy.  
F. X. Berlinguet, directeur        E. E. Taché.  
des travaux.

---



§.—XIII.

**LISTE DES MEMBRES**

DE

**L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC**

**I. Membres actifs (448)**

**A**

Ahern, Dr M Joseph  
Amyot, Guillaume, M P  
Amyot, Lt Col J B  
Angers, Edouard, J  
Arcand, Dosithée  
Archambault, Oscar  
Archer, Joseph, Jnr  
Archevêque de Québec, Mgr L'  
Arel, Joseph Ferdinand  
Aucclair, Rév M Jos  
Audette, Arthur  
Audette, F M  
Audy, F X  
Auger, Amédée J  
Auger, Jacques

**B**

Baby, William G  
Baillargé, L G  
Baillargeon, Jules  
Bari, Wilbrod  
Bazin, P I  
Beaubien, A J C  
Beaudet, Elisée  
Beaudet, Eugène

Beaudry, Arthur  
Beauty, Henry  
Bédard, Henry A  
Bégin, Rév M L N  
Bélanger, Damase  
Bélanger, Dr U  
Bélanger, F X  
Bélanger, Louis Jules  
Bélanger, Rév M F H.  
Bélanger, Victor  
Belleau, Dr A G  
Belleau, J F  
Belleau, L N G  
Benoit, Sévérin  
Berlinguet, F X  
Bergevin, Charles  
Bertrand, Victor  
Bigacouette, J E  
Bilodeau, Dr W  
Bilodeau, Louis  
Blagdon, John  
Blais, L H  
Blais, Rév M A A  
Blanchet, l'honorable J, M P P  
Blanchet, L A  
Blouin, Jean  
Blouin, L Moïse  
Blouin, Mathias

Boily, J E  
Boisseau, R P  
Boivin, Louis  
Bonneau, Rév M Ed  
Bouchard, Georges  
Boulet, Elisée  
Bossé, H C  
Braun, Fred  
Breton, J E  
Brisson, N  
Brousseau, J D, M P P  
Brousseau, Léger  
Brunet, J C  
Brunet, W E  
Buies, Arthur  
Bureau, Emile  
Burrugh's, Ed  
Burrugh's, John  
Burrugh's, L F  
Buteau, Elzéar

C

Cahill, J H  
Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Caron, Achille P  
Caron, l'honorable A P, M P  
Caron, l'honorable L B, J C S  
Carrell, James  
Carrier, Achille  
Carrier, Gustave  
Carrier, J E  
Casault, Honoré  
Casault, l'honorable L N, J C S  
Casgrain, Dr Edmond  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, Thomas-Chase  
Cateulier, Dr Laurent  
Cazeau, Vincent  
Chabot, M H  
Champlain, Eugène de  
Chapais, Thomas  
Chaperon, Samuel  
Charlebois, J A  
Chassé, Félix  
Chassé, Honoré  
Chateauvert, Victor  
Chauveau, l'honorable A  
Chinic, E N

Chinic, l'honorable E  
Choquette, P A  
Chouinard, H J J B  
Chouinard, Joseph  
Chouinard, Mathias  
Cimon, l'honorable E J C S  
Cloutier, Alfred  
Cloutier, L A  
Collet, Rév C A  
Côté, Augustin  
Côté, Joseph  
Côté, Simeon  
Cousin, Paul  
Couture, J A  
Couture, J G

D

Dagneau, Joseph  
Darveau, Charles  
Darveau, Joseph  
DeBlois Pierre  
Dechêne, F M  
Dechêne, G M  
Dechêne, Pierre M  
DeGuise, Dr Chs  
Delage, J B  
Delagrave, Dr Chs  
Delagrave, Henri  
DeLéry, Gustave  
Dellisle, Ferd  
Delisle, P G  
Demers, L J  
Déry, Elzéar A, Recorder de Q.  
Déry, I P  
Desforges, Anathole  
Desjardins, F  
DeVarennes, Ferd  
Dion, Ezique  
Dion, F X  
Dion, J B  
Dionne, Gustave  
Donati, Joseph  
Dorion, Eugène  
Dorion, Isaac  
Doucet, Eugène  
Doyle, William  
Drolet, Eugene  
Drolet, Gaspard  
Drolet, Joseph

Drouin, F X  
Drouin, J B  
Dubé, Joseph  
Dubé, Joseph E  
Dubeau, E J  
Dubord, Chs Eugène  
Dubreuil, J F  
Duchesnay, E J  
Duchesnay, Lt. Col. Théod  
Dufresne, L N  
Dugas, J V  
Dumoulin, P B  
Dunn, Oscar  
Duprez, Edmond  
Duquet, Cyrille  
Duquet, J N  
Dutil, J B

**F**

Fabre, l'honorable Hector  
Faucher de St-Maurice, N, M P P  
Fiset, Elzéar  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flood, Thomas  
Flynn, l'honorable E J, M P P  
Fontaine, Adalbert  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Felix  
Fortier, Louis  
Fortin, l'honorable P, M P  
Fortin, Octave  
Fraser, Auguste  
Fréchette, Ovide  
Frémont, Joseph  
French, H W

**G**

Gagnon, Adolphe  
Gagnon, Chs A  
Gagnon, Gédéon  
Gagnon, Gustave  
Gagnon, Oscar  
Gagnon des Belles Isles, S  
Garneau, Edouard B  
Garneau, l'honorable, P, M P P  
Garneau, J H  
Garneau, L H  
Garneau, Nemèse  
Garneau, Zéphirin

Gaumont, A  
Gauthier, E C E  
Gauvreau, Etienne  
Genest, P M A  
Germain, Joseph  
Giard, N A  
Giguère, Claude  
Giguère, Ferdinand  
Gingras, Arthur  
Gingras, Omer  
Gingras, Philippe  
Girardin, Auguste  
Giroux, Edmond  
Giroux, Jos Elzéar  
Glackemeyer, S I  
Godbout, Alphonse  
Gosselin, Jean  
Gouin, Charles  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau Godfroid  
Gregory, J U  
Grenier, Alfred  
Grenier, Hector  
Grenier, Hilaire  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

**H**

Hamel, Abraham  
Hamel, Adolphe  
Hamel, Alphonse  
Hamel, F E  
Hamel, Joseph  
Hamel, Joseph A  
Hawkins, Alfred  
Houde, Philippe  
Hudon, F E  
Hudon, Georges  
Hudon, Théophile  
Humbert, A  
Huot, Edouard  
Huot Emmanuel  
Huot, Philippe

**J**

Jacques, R  
Jean, Alexandre  
Jolicœur, P J  
Joly, l'honorable H G, M P P  
Joncas, Chs

**K**

Kéroack, François, jur.

**L**

Labonté, Joseph  
Labrègue, Cyprien  
Labrègue, M A  
Lachaine, F M  
Lacroix, C F  
Laforce, Narcisse  
Lafrance, C J L  
Lafrance, P G  
Lairance, Victor  
Lagace, Rev. M. P.  
Laliberté, J B  
Lamontagne, Louis  
Laudry, A C P R., M.P.  
Langelier, Chs  
Langelier, l'honorable F  
Langevin, Alfred E  
Langlois, Cyrille  
Langlois, Edouard  
Langlois, Eusèbe  
Langlois, Jean  
Lapointe, F X  
Lapointe Gregoire  
LaRoche, Edouard  
LaRue, Achille  
Laurin, J O  
Lavigne, Arthur  
Lavery, J I  
Lavoie, Napoléon  
Leclerc, V N  
LeDroit, Joseph  
LeDroit, Théophile  
Lefavre, Georges  
Légaré, Rév. C E, V G  
Légaré, J B  
Légaré, P A  
Leger, Odilon  
LeMay, Pamphile  
Lemieux, Téséphre  
Lemieux, Victor  
Lemoine Edouard  
Lemoine Gaspard  
Lemoine, St-Georges  
Lepage, F R

Lépine, L G  
LeSage, Siméon  
Lessard, Louis  
Letellier Alphonse  
Letellier, J B  
Létourneau, F X  
Levasseur, Théop A  
Lindsay, B B  
Lippé, Chs  
Lippens, Bernard  
Livernois, Jules Ernest  
Livernois, Victor  
Lortie, Dominique  
Lortie, Edmond  
Lortie, Théop. St-Jean

**M**

Mabeux, Eusèbe  
Malouin, Jacques  
Malouin, Philippe  
Marcoux, Edouard  
Marcoux, Rev. M E  
Martin, Joseph  
Martineau, J L  
Matte, Napoléon  
McLean, John  
Méthot, J O  
Michaud, C R  
Michaud, William  
Molony, Thomas J  
Montambault, D J  
Moreau, Edouard  
Morin, P A  
Morissette, Côme A  
Myrand, Ernest  
Myrand, J B

**N**

Nadeau, Joseph  
Noël, Lazare  
Noël, Léonidas  
Normand, Fabien

**O**

Ouellet, David  
Ouimet, l'honorable Gédéon

**P**

Pacaud, Ernest  
Pageau, J O  
Painchaud, Antonio  
Pampalon, Rév. D  
Pampalon, Thomas  
Pâquet, Arthur  
Pâquet, Elzéar  
Pâquet, l'honorable. E T, M P P  
Paradis, Jules  
Paré, Alfred  
Paré, Edmond  
Paré, G E  
Parent, Chs A  
Paré, Edmond  
Peachy, J F  
Pelletier, H C  
Pelletier, L P  
Penney, Frank  
Picard, Arthur  
Picard, Ovide  
Picher, F X  
Pichette, Ovide  
Pinault, L F  
Plamondon, Joseph  
Plante, David  
Poliquin, J O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pouliot, C J  
Pourtier, Dr M  
Prendergast, Godfroy  
Prince, J E  
Proulx, J Narcisse

**R**

Racine, Archange  
Rancour, Noel  
Rémillard, l'honorable E  
Renaud, J B  
Rhéaume, J P  
Rinfret, P F  
Rinfret, Tancrède  
Rioux, Narcisse  
Roberge, Amédée  
Roberge, F B  
Roberge, L A

Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs Isidore  
Robitaille, Dr Olivier  
Robitaille, L A  
Rochette, L A  
Rouillard, O E  
Rouleau, Fortunat  
Roumilbac, Edouard  
Rousseau, Adélar  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, Dr E  
Rousseau, H B  
Roy, Elzébert  
Roy, Dr F E  
Roy, Georges  
Roy, Georges A P  
Roy, Jos Arthur  
Roy, Odilon  
Roy, Thomas  
Roy, Thomas Etienne

**S**

St-Pierre, Georges  
Shebyn, Jos, M P P  
Simard, Dr L J A  
Sirois, L P  
Soulard, Joseph  
Stafford, Lawrence  
Syonnet, L

**T**

Taché, E E  
Taché, L H  
Talbot, Aimé  
Talbot, J W  
Tanguay, Georges  
Tardif, Thélesphore  
Tardivel, J M  
Tardivel, J P  
Tarte, Israël  
Taschereau, l'honorable J T  
Tessier, Cyrille  
Tessier, Jules  
Tessier, Ulric  
Tessier, l'honorable U J, J C B R  
Tétu, Laurent  
Tétu, Rev. M D H  
Thibaudeau, Chs  
Thibaudeau, l'honorable I

Tourangeau, A G  
Tousignant, J O  
Toussaint, F X  
Tranquille, J A  
Trudelle, Benjamin  
Trudelle, Chs  
Trudelle, Edmond  
Trudelle, Edouard  
Turcot, Dr E  
Turcotte, Buteau  
Turcotte, H A  
Turcotte, Israël  
Turcotte, Joseph  
Turcotte, Nazaire  
Turgeon, Louis

V

Vallée, Dr A  
Vallée, L P

Vallerand, André  
Vandry, Joseph  
Vandry, Joseph U  
Vandry, Zéphirin  
Venner, Dr T A  
Venner, P E  
Vermette, Joseph  
Verret, A H  
Verret, Barthelemy  
Vézina, Adolphe  
Vézina, Georges  
Vézina, J B  
Vézina, Ludger  
Vohl, L P  
Voyer, J B

W

Weippert, Hubert  
Wurtele, l'honorable J, M P P

II. Membres titulaires (5)

Dumontier, Madame P B      Myrand, " A S  
Frémont, " C J      Turcotte, Delle A  
Hamel, " Théophile

Membres correspondants

A L'ÉTRANGER

FLAMENT, M. Ernest..... Fourmies, Nord (France).

AU CANADA

BEAUDRY, M. Jos. Ubalde..... Beauharnois.  
BENOIT, M. Alphonse ..... Ottawa.  
BENOIT, M. Samuel..... ,  
BONPART, M. A de..... Montréal.  
BOUCHER DE LA BRÛÈRE, l'honorable P ,  
M.C.L..... Saint-Hyacinthe.  
CANNON, M. Lawrence ..... Arthabaskaville.  
DAVID, M. L. O..... Montréal.  
DECAZES, M. Paul..... Québec.  
DRAPEAU, M. Stanislas..... Ottawa.  
GARNEAU, M. Alfred..... ,

LAPERRIÈRE, M. Augustin.....	(Ottawa.
LUSIGNAN, M. Arphonse.....	;
PANET, l'honorable Eugène.....	;
PROVANCHER, M. J. N.....	Montréal.
PROVANCHER, M. l'abbé L.....	Saint-Félix du Cap Rouge.
ST. CYR, M. D. N.....	Champlain.
SULTE, M. Benjamin.....	Ottawa.
TASSÉ, M. Joseph, M. P.....	;

### Membres honoraires

#### A L'ÉTRANGER

BARBARO, M. le Marquis Ramiro.....	Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de.....	Paris (France).
CAMPO-GRANDE, Son Excellence le vi-	
comte de.....	Madrid (Espagne).
FOUGAULT, M. le comte de.....	Paris (France).
FRARY, M. Raoul.....	;
JANNET, M. Claudio.....	;
JOVELLAR, Son Excellence le général.....	Madrid (Espagne).
LEPLAY, M. F.....	Paris (France).
LEROY, M. Alphonse.....	Liège (Belgique).
MALLET, M. Edmond.....	Washington, D. C. (E.-U.).
MARTINEZ DE CAMPOS, Son Excellence le	
général.....	Madrid (Espagne).
MORREY, Son Excellence M. Segismundo.....	;
O'REILLY, M. l'abbé Bernard, L. D.....	New-York (E.-U.).
PALACIO, M. Manuel del.....	Madrid (E-pagne).
PRENDERGAST, Son Excellence M. Jacobo.....	;
RAMEAU, M. E.....	Paris (France).
SAGASTA, Son Excellence M. Praxèdes	
Mateo.....	Madrid (Espagne).
SILVELA, Son Excellence M. Manuel.....	;
TORRENO, Son Excellence le comte de....	;

#### AU CANADA

BABY, l'honorable L. F. G., J. C. S.....	Joliette.
BOIS, M. l'abbé L. E.....	Maskinongé.
CARON, l'honorable L. B., J. C. S.....	Québec.
CAUCHON, l'honorable Joseph, lieutenant-gouver-	
neur de Manitoba.....	Winnipeg.
CHAUVEAU, l'honorable P. J. O., ancien ministre.....	Montréal.
FOURNIER, l'honorable T., juge de la cour Su-	
prême.....	Ottawa.

HOWELLS, l'honorable W. C., consul des Etats-Unis .....	Toronto.
LANDRY, l'honorable A. P. ....	Dorchester, N. B.
LEFAIVRE, M. Albert, consul-général de France ...	New-York.
LEFEBVRE, R. P., C. S. C. ....	Memramouc, N. B.
MOTHON, R. P. A. L., des Frères Prêcheurs .....	Paris.
PELLETIER, l'honorable C. A. P., ancien ministre, Sénateur .....	Québec.
PLAMONDON, l'honorable M. A., juge de la cour Supérieure .....	Arthabastaville.
PREMIO-REAL, Son Excellence le comte de, consul-général d'Espagne au Canada .....	Québec.
RAYMOND, Mgr J. S., vicaire-général .....	Saint-Hyacinthe.
RICHARD, Rév. L. F. ....	St-Louis, N.-B.
ROUTHIER, l'honorable A. B., J. C. S. ....	Québec.
ROYAL, l'honorable Jos., M. P., ancien ministre ...	St-Bon., Man.
SESMAIS-NS, M. le comte de, consul-général de France au Canada .....	Québec.
TACHÉ, M. J. C., M. D. ....	Ottawa.
TASCHEREAU, l'honorable Henri T., J. C. S. ....	Fraserville.
VERREAU, M. l'abbé H. ....	Montréal.



§.—XIV.

**Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut-Canadien depuis sa fondation**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.
1848-49—L'honorable R. E. Caron.	L'honorable M. A. Plamondon.
1849-50 , ,	M. J. B. A. Chartier.
1850-51 , ,	M. F. R. Angers.
1851-52 , ,	L'honorable P. J. O. Chauveau.
1852-53—L'honorable Ls Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54—L'honorable Sir N. F. Belleau.	L'honorable U. J. Tessier.
1854-55—L'honorable Jos. Cauchon.	L'honorable N. Casault.
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57 , ,	M. L. J. C. Fiset.
1857-58 , ,	M. Octave Crémazie.
1858-59 , ,	M. P. J. Jolicœur.
1859-60 , ,	M. Gaspard Drolet.
1860-61 , ,	L'honorable L. B. Caron.
1861-62 , ,	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63 , ,	M. Jacques Auger.
1863-64 , ,	L'honorable H. L. Langevin.
1864-65 , ,	„ „
1865-66 , ,	M. J. C. Taché.
1866-67—M. P. A. DeGaspé.	L'honorable H. T. Taschereau.
1867-68 , ,	L'honorable Frs Langelier.
1868-69 , ,	„ „
1869-70 , ,	M. D. J. Mentambault.
1870 71 , ,	M. T. LeDroit.
1871-72—M. J. B. Meilleur.	„ „
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.
1873-74—M. L. G. Baillairgé.	„ „
1874-75—L'honorable P. J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76 , ,	„ „
1876-77 , ,	L'honorable Ed Rémillard.
1877-78 , ,	M. J. O. Fontaine.
1878-79—M. L. J. C. Fiset.	{ M. L. P. Turcotte.
1879-80 , ,	{ Dr A. Vallée.
1880-81 , ,	„ „
1881-82 , ,	M. H. J. J. B. Chouinard.
1882-83 , ,	„ „

\* Décédé le 3 avril 1878.

**Liste des revues et des journaux reçus à  
l'Institut-Canadien**

REVUES.	MONTREAL.
Les Nouvelles Soirées Canadiennes.	La Minerve.
Revue Britannique.	La Patrie.
Revue du Monde Catholique.	Le Monde.
Revue Catholique des Institutions et du Droit.	Le Courrier de Montréal.
Revue des Langues Romanes.	The Gazette.
Le Correspondant.	The Herald.
Le Naturaliste Canadien.	Journal of Commerce.
The Musical Times.	Moniteur du Commerce.
Revue littéraire de l'Univers.	The Daily Star.
Canadian Military Review. (Partie anglaise et française)	QUÉBEC.
L'Album des Familles.	Le Canadien.
Bulletin de l'Union Allet.	Le Journal de Québec.
La Revue Canadienne.	Le Courrier du Canada.
L'Album Musical.	L'Événement.
JOURNAUX ILLUSTRÉS.	Le Nouvelliste.
The Mechanical News.	The Quebec Daily Mercury.
E'illustration. (Paris.)	Daily Telegraph.
L'Univers illustré.	L'Électeur.
The Illustrated London News, (Angleterre).	The Morning Chronicle.
Frank Leslie's Illustrated News-Paper. (N.-Y., E.-U.).	La Vérité.
Scientific American, (N.-Y., E.-U.).	La Gazette Officielle de Québec.
L'Opinion Publique, (Montréal).	DIVERS.
Canadian Illustrated News.	Le Journal des Trois-Rivières.
Le Journal d'Agriculture.	Le Constitutionnel,
FRANCE.	La Concorde,
Le Journal des Débats.	La Gazette de Joliette.
L'Univers.	Le Courrier de Saint-Hyacinthe.
CANADA.—TORONTO.	Le Sorellois.
The Globe, (hebdomadaire).	La Gazette Officielle d'Ottawa.
The Mail, (hebdomadaire).	Le Canada, Ottawa.
The Monetary Times.	Le Quotidien, Lévis.
	Le Moniteur Acadien, Shédiac,
	N. B.
	Le Manitoba, St-Boniface, Man.

§.—XVI.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES ANNUAIRES PRÉCÉDENTS

No. 1.—1874.

	PAGES.
L'Institut Canadien de Québec: M. LOUIS-P. TURCOTTE.....	5
L'Ornithologie du Canada: M. J.-M. LEMOINE.....	21
Appendice:—Rapports, etc.....	49

No. 2.—1875.

D'Iberville: M. P.-J. JOLICŒUR.....	5
La corvée des fileuses (scène acadienne): M. J.-O. FONTAINE.....	27
La Pologne, ses origines, sa gloire, ses malheurs: M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD ..	39
Études exclusives et études spéciales en histoire naturelle: M. l'abbé L. PROVANCHER.....	67
Sir George Prévost: M. JEAN BLANCHET .....	99
Coup d'œil général sur l'ornithologie en Amérique: M. J.-M. LEMOINE.....	138
Appendice:—Rapports, etc.....	145

No. 3.—1876.

§. I.—SÉANCE DU CENTENAIRE DE L'ASSAUT DE QUÉBEC.

Introduction, compte-rendu de la séance: M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD.....	5
Invasion du Canada et siège de Québec, par les Américains, en 1775: M. LOUIS-P. TURCOTTE.....	13
Mémoires et documents relatifs à la guerre de l'Indépendance, recueillis par M. LOUIS-P. TURCOTTE.....	63
Vision de Montgomery: M. PAMPHILE LEMAY.....	105
Discours: M. HENRI T. TASCHEREAU.....	111

§. II.—Madame de Maintenon: M. P.-J. JOLICŒUR.....	119
--	-----

§. III.—SÉANCE DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE.

Compte-rendu de la séance: M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD.....	143
Discours: l'honorable P.-J.-O. CHAUVEAU.....	147
Rapport du jury chargé d'examiner les compositions reçues au concours d'éloquence: M. HENRI-T. TASCHEREAU, rapporteur.....	155
Pièce couronnée. Éloge historique de Christophe Colomb: M. O. FORTIER.....	159
Appendice:—Rapports, etc.....	173

No. 4.—1877.

Légendes Canadiennes : l'honorable P.-J.-O. CHAUVEAU.....	1
Les Frères des Ecoles Chrétiennes : M. P.-J. JOLICŒUR.....	35
Les poètes anglais : M. JULES-P. TARDIVEL.....	63
L'étude des insectes : M. l'abbé PROVANCHER.....	91
Printing and the Public Press : l'honorable W.-C. HOWELLS.....	115
Compte-rendu des fêtes de l'inauguration des salles de l'Institut Canadien d'Ottawa : M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD.....	133
Les archives du Canada : M. LOUIS-P. TURCOTTE.....	151
Appendice :—Rapports, etc.....	165

No. 5.—1878.

Le présent et l'avenir de la race française en Amérique : Rév. Père A.-L. MORHON, des Frères Prêcheurs.....	1
Reminiscences d'Allemagne : M. ALBERT LEFAIVRE.....	21
Fêtes et Corvées : M. L.-P. LEMAY.....	49
Notice biographique sur M. L.-P. Turcotte : M. J.-P. TARDIVEL.....	75
Concours d'éloquence : Rapport du docteur HUBERT LARUE.....	83
“ “ Rapport de M. LESAGE.....	103
Eloge de l'agriculture : M. ED.-A. BARNARD.....	107
Eloge de l'agriculture : M. l'abbé PROVANCHER.....	165
Appendice :—Rapports, etc.....	167

No. 6.—1879.

Stratowich : Esquisse autrichienne : M. ALBERT LEFAIVRE.....	1
Dix ans de notre histoire, 1660-1670 : M. T.-P. BÉDARD.....	37
Age du Sault-Montmorency : M. l'abbé J.-C. K. LAFLAMME, A. B., S. T. D.....	63
Appendice :—Rapports, etc.....	81

No. 7.—1880.

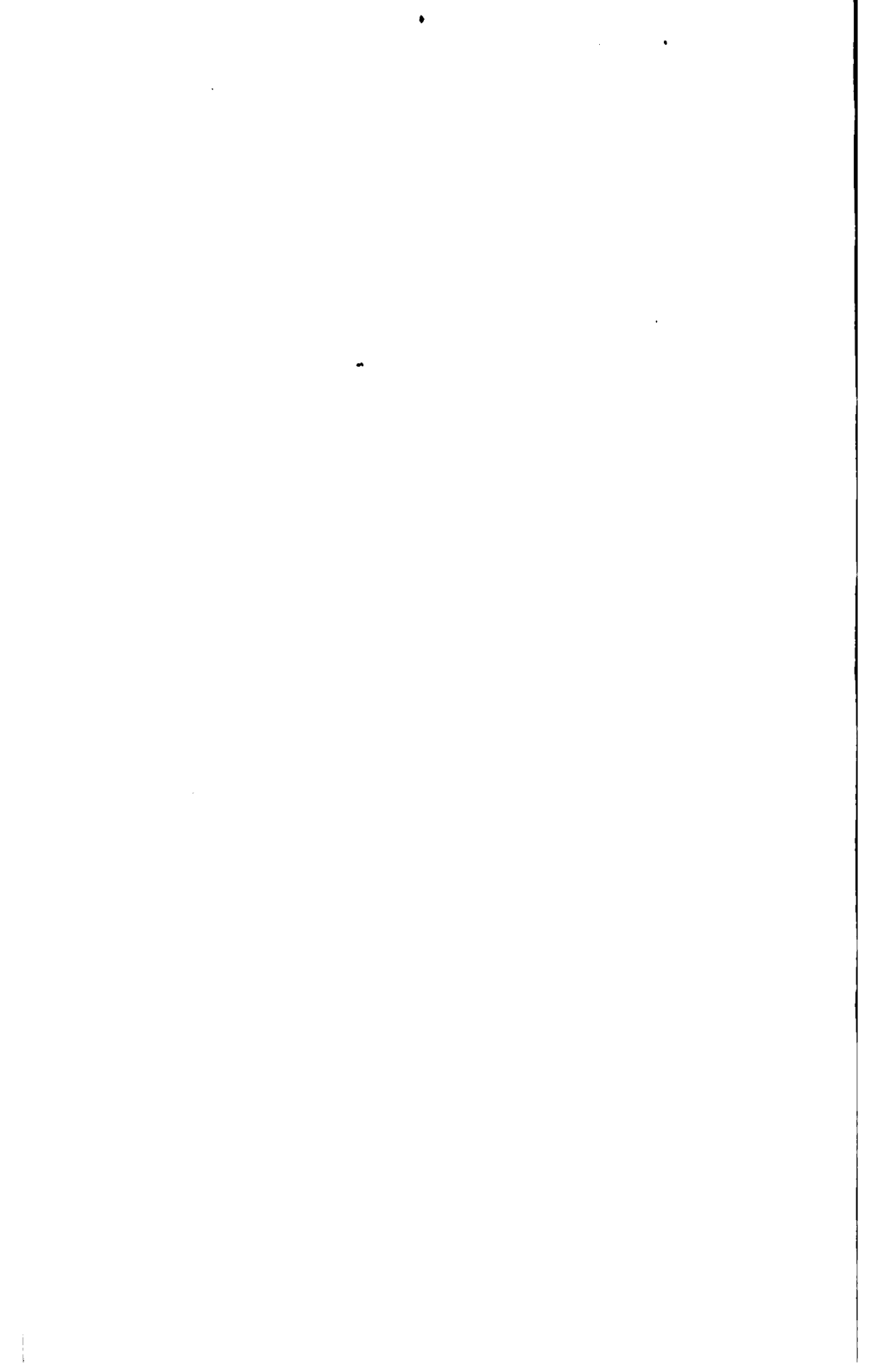
Première administration de Frontenac, 1672-1682 : M. T.-P. BÉDARD.....	1
La charité catholique à Québec : M. ERNEST MYRAND.....	47
L'Eglise, le progrès et la civilisation : M. l'abbé L.-N. BÉGIN.....	97
Adresse présentée à Mgr C.-F. CAZEAU par l'Institut-Canadien de Québec.....	118
Réponse de Mgr CAZEAU.....	120
Appendice :—Rapports, etc.....	121

No. 8.—1881.

Seconde administration de Frontenac, 1689-1698 : M. T.-P. BÉDARD.....	1
Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal : M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD.....	31
Appendice :—Rapports, etc.....	91

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES.
AVANT-PROPOS.....	III
Inauguration solennelle des nouvelles salles : 16 novembre 1882.	
Programme.....	vii
§.—I. Discours de M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD, Président .....	1
§.—II. Discours de Mgr l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.....	13
§.—III. Poésie par M. PAMPHILE LEMAY : LE BIEN POUR LE MAL....	23
§.—IV. Discours de l'honorable juge PLAMONDON.....	33
§.—V. Discours de l'honorable juge ROUTHIER.....	41
§.—VI. Décorations de la salle.—Remerciements.....	51
§.—VII. LE CANADA D'AUTREFOIS : M. l'abbé J.-C.-K. LAFLAMME....	54
§.—VIII. Rapport des Directeurs de l'Institut pour l'année 1881-82	77
§.—IX. Rapport du Bibliothécaire.....	85
§.—X. Rapport du Trésorier.....	87
§.—XI. Appel en faveur de la souscription pour payer l'achat et la réparation du nouvel édifice de l'Institut .....	88
§.—XII. Officiers et directeurs de l'Institut.....	91
§.—XIII. Liste des membres de l'Institut :	
1—Membres actifs .....	93
2—Membres titulaires .....	98
3—Membres correspondants.....	98
4—Membres honoraires.....	99
§.—XIV. Anciens présidents de l'Institut.....	101
§.—XV. Liste des revues et journaux reçus à l'Institut....	102
§.—XVI. Table des matières contenues dans les Annuaires précé- dents.....	103



ANNUAIRE  
DE  
L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC

---

Années 1883-84 et 1884-85

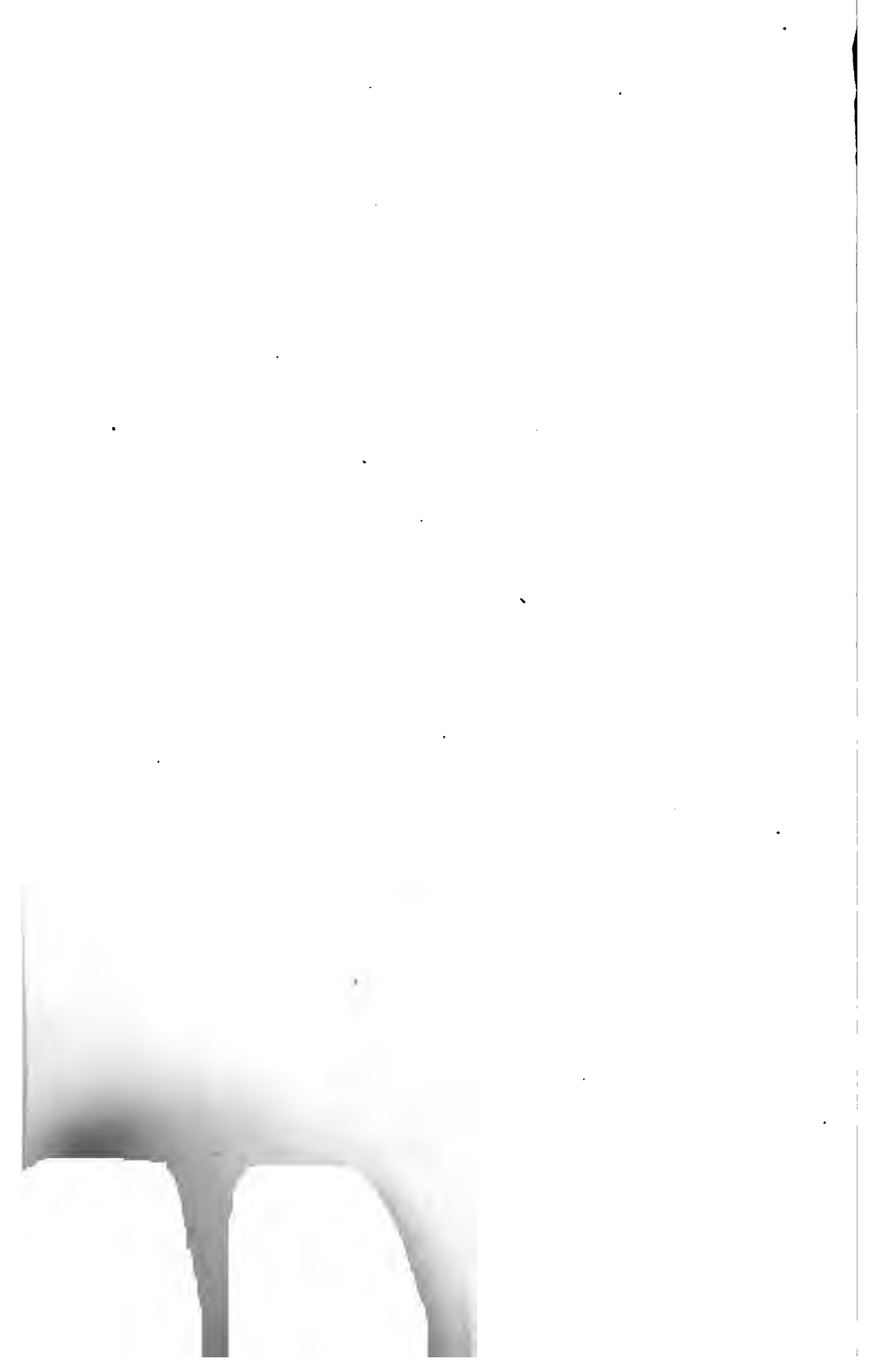
---

N<sup>os</sup> 10 et 11



QUÉBEC  
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>o</sup>

1885





Roux Lang.  
Ducharme  
6-21-44  
50569

## AVANT-PROPOS

---

En livrant au public les dixième et onzième séries de leur Annuaire, les directeurs de l'Institut-Canadien, doivent donner quelques mots d'explication.

Depuis plusieurs années notre institution s'est avancée à pas de géants dans le chemin du progrès.

Les salles étroites où l'Institut conviait autrefois ses amis, ont été remplacées par un local beaucoup plus spacieux et plus digne de ses invités. Ces salles sont situées dans un immeuble dont nous avons acquis la propriété.

Nous avons du publier un catalogue de notre bibliothèque, devenue de plus en plus populaire ; et depuis cette publication les rayons de nos armoires, ont été couverts d'un grand nombre de nouveaux livres. Notre salle de lecture a été enrichie de plusieurs journaux et revues que nous ne recevions pas auparavant.

Toutes ces améliorations ont coûté des sacrifices. Les directeurs de l'institution ont du faire une somme de travail considérable pour amener ces divers changements, et les amis de l'Institut ont contribué aux dépenses qui sont la suite nécessaire de ce progrès.

La liste de ces généreux donateurs est publiée avec les présentes séries.

Depuis plusieurs années les différentes administrations qui s'étaient succédées au gouvernement de la province de Québec, avaient suivi avec intérêt, le

développement de notre société, et l'avaient jugée digne d'un octroi qui avait été voté d'année en année, à chaque session du parlement.

Lorsque nous avons fait l'acquisition de notre immeuble, nous comptions sur la continuation de cet aide généreux, pour servir les intérêts de notre dette hypothécaire, et pour créer un fonds d'amortissement. Malheureusement, les deux dernières administrations ont du, dans leur politique de retranchement général, retirer à l'Institut, le montant annuel qui avait été alloué par leurs prédécesseurs. C'est ce qui oblige l'Institut Canadien de suivre des principes d'une économie sévère. En conséquence il se voit forcé d'offrir aujourd'hui, un annuaire moins volumineux que d'habitude.

Nous avons dû omettre la publication de conférences intéressantes, et d'une importance considérable sous le rapport de notre histoire.

Espérons que notre politique d'économie, aura les meilleurs résultats, et que, grâce à l'encouragement du public, l'Institut Canadien pourra avant longtemps continuer la publication régulière de documents et d'essais importants.

LA DIRECTION.

---

# INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC

---

## OFFICIERS ET DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1884-85.

<b>MM.</b>	<b>L. J. C. Fiset</b> .....	Président-honoraire.
	<b>H. A. Turcotte</b> .....	Président-actif
	<b>A. Pouliot,</b> }	Vice-présidents.
	<b>J. Frémont,</b> }	
	<b>L. P. Sirois</b> .....	Trésorier.
	<b>J. B. Boily</b> .....	Assistant-trésorier.
	<b>Ernest Myrand</b> .....	Secrétaire-archiviste.
	<b>L. P. Pelletier,</b> }	Asst-secr-archivistes.
	<b>J. Chouinard,</b> }	
	<b>G. Dionne</b> .....	Secrétaire-correspondant.
	<b>J. G. Couture,</b> }	Assists-secr.-correspondants.
	<b>Albert Malouin,</b> }	
	<b>H. J. J. B. Chouinard</b> ....	Bibliothécaire.
	<b>Dr T. A. Venner</b> .....	Curateur du musée.

---

## BUREAU DE DIRECTION.

Le président-actif, les vice-présidents, le trésorier, le secrétaire-archiviste, le secrétaire-correspondant, le bibliothécaire, le curateur du musée, M. l'abbé C. E. Légaré, V. G., M. le curé de Québec, M. l'abbé Bruchési, l'honorable P. Garneau, l'honorable B. Rémillard, l'honorable Jean Blanchet, MM. T. LeDroit, P. J. Jolicœur, D. J. Montambault, F. E. Hamel, Chs Joncas, Dr A. Vallée, J. E. Boily, J. G. Couture, Thomas Chapais Dr E. Turcot.

---

OFFICIERS ET DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1885-86.

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
Alphonse Pouliot.....	Président actif.
Joseph Frémont, } Thomas Chapais, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
J. E. Boily.....	Assistant-trésorier.
J. G. Couture.....	Secrétaire-archiviste.
Emmanuel Huot, } Joseph Chouinard, }	Assistants-sec.-arch.
Albert Malouin.....	Secrétaire-correspondant.
J. F. Guay, } Gustave DeLéry, }	Assistants-sec.-correspondants.
Dr Arthur Vallée.....	Bibliothécaire.
Dr T. A. Venner.....	Curateur du musée.

BUREAU DE DIRECTION.

Le président-actif ; les vice-présidents ; le trésorier ; le secrétaire-archiviste ; le secrétaire-correspondant ; le bibliothécaire ; le curateur du Musée ; le Révérend M. Cyrille Légaré, V.-G. ; M. le curé de Québec ; M. l'abbé Marcoux ; M. l'abbé P. R. Bélanger ; l'honorable Jean Blanchet ; l'honorable Ed Remillard ; l'honorable Pierre Garneau ; MM. D. J. Montambault ; T. LeDroit ; P. J. Jolicœur ; H. J. J. B. Chouinard ; H. A. Turcotte ; Ernest Myrand ; J. E. Boily ; Dr E. Turcot.

*ho Jancoo*

**Rapports du bureau de direction, du bibliothécaire et du trésorier de l'Institut-Canadien de Québec, pour l'année finissant le premier lundi de février 1884.**

**I.—3<sup>TE</sup>ME RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE DIRECTION.**

Les directeurs de l'Institut-Canadien de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport suivant :

L'année qui vient de se terminer n'a pas été moins heureuse pour notre institution que les précédentes.

Vos directeurs se sont efforcés de mettre la salle de lecture sur un pied proportionné à l'importance croissante de notre Institut.

Plusieurs nouveaux journaux sont maintenant à la disposition des membres qui semblent vouloir fréquenter notre salle de lecture en plus grand nombre, et avec beaucoup plus d'assiduité. Des remerciements ont été adressés à plusieurs éditeurs-propriétaires qui ont bien voulu enrichir notre salle de lecture en nous faisant parvenir gratuitement leurs journaux.

Vos directeurs sont heureux de constater les progrès accomplis dans le département de la bibliothèque. La circulation des livres a augmenté dans des proportions inconnues jusqu'à présent.

Cette augmentation nous a imposé le devoir d'accroître la bibliothèque, et nous avons dû acheter à Paris environ deux cents volumes qui sont déjà depuis plusieurs mois à la disposition des membres de l'Institut. Notre bibliothèque s'est enrichie, en outre, d'un certain nombre d'ouvrages qui nous ont été donnés. La liste de ces généreux donateurs sera publiée en temps et lieu. Mais nous devons mentionner spécialement le don magnifique que le gouvernement français a fait à l'Institut, de plusieurs ouvrages d'une grande importance et d'un grand prix.

Notre bibliothécaire, M. A. Vallée, a commencé dans la bibliothèque une révision du catalogue, dont le besoin se fait sentir de plus en plus.

L'Institut Canadien a fêté, par une séance solennelle, dans le cours de la présente année, le 76ème anniversaire de la naissance du poète américain, Longfellow, le chanteur d'*Evangeline*. A cette occasion, M. George Stewart a donné une conférence en anglais "The Genius and Life-work of Longfellow".

Mgr Pâquet, M. l'abbé Bruchesi, M. Thomas Chapais et M. J. F. Dubreuil nous ont, aussi, par leurs conférences, fait passer d'agréables moments, pendant les longues soirées du carême.

Les bons rapports qui ont toujours existé entre la Société de Géographie et l'Institut, continuent à subsister. Nous avons été heureux d'ouvrir nos salles pour une séance solennelle de cette société, à l'occasion de la Conférence du lieutenant-colonel Rhodes, président, et de M. Cômeau.

L'Institut Canadien a été appelé dernièrement à contribuer à une œuvre de charité. Par l'incendie de la salle Montcalm, à la veille de leur bazar les dames charitables de Québec se sont vues sans local, et dans cette extrémité elles se sont adressées à vos directeurs, leur demandant l'usage de la salle des conférences. En accédant à ce désir, dans de pareilles circonstances, vos directeurs n'ont pas cru manquer aux traditions de l'Institut, ni établir un précédent.

Le gouvernement de cette province nous a continué cette année encore ses faveurs, mais nous avons dû subir le retranchement de vingt-cinq pour cent qui a été fait sur tous les octrois de l'année. Espérons que l'année qui va commencer pour l'Institut ne s'écoulera pas sans que le gouvernement nous fournisse l'aide qui nous a été si utile pendant ces années de croissance et d'agrandissement de notre société.

La position financière de l'Institut a été l'objet de l'attention spéciale de vos directeurs qui peuvent aujourd'hui vous annoncer qu'environ mille piastres au compte des réparations de notre édifice ont été soldées cette année. L'Institut Canadien peut donc envisager la position avec confiance.

Le paiement de la balance de la souscription du fonds de construction, de l'économie dans l'administration, le recrutement de nouveaux membres, enfin l'octroi que le gouvernement ne doit pas refuser à des institutions qui sont appelées à rendre de grands services au pays, ce sont là autant de raisons qui assurent la position financière de l'Institut pour l'avenir.

Le tout humblement soumis,

H. J. J. B. CHOUINARD,  
Président.

---

## II.—RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE.

Depuis quelques années la bibliothèque de l'Institut Canadien a fait des progrès considérables sous tous les rapports. Grâce à l'activité et à l'intelligence des bibliothécaires qui nous ont précédé nous avons à notre disposition une bonne collection d'ouvrages instructifs et variés.

Cependant il ne faut pas oublier qu'il nous reste beaucoup à faire si nous voulons retirer de nos livres tous les avantages qu'ils nous offrent.

La première amélioration que je me permettrai de signaler au zèle de mon successeur serait une classification méthodique des ouvrages par ordre de matière. Il y a là une tâche longue et difficile à mener à bonne fin, mais celui qui aurait le courage de l'entreprendre mériterait la plus vive reconnaissance des membres de l'Institut. Notre catalogue a dû coûter bien du travail à son auteur et néanmoins il est à peu près inutile à ceux qui veulent se diriger dans le labyrinthe inextricable de notre bibliothèque. Les ouvrages ont été placés dans les armoires absolument sans ordre, en sorte qu'il est souvent impossible de retrouver dans ce pêle-mêle le volume que l'on veut avoir. Cette amélioration est donc urgente ; d'un autre côté il ne serait guère raisonnable d'exiger tout ce travail du bibliothécaire seul et tous les membres

du comité de la bibliothèque devraient se partager la tâche.

Dans le cours de la présente année nous avons acquis par achat ou par don environ 200 nouveaux volumes et la circulation a été de plus de 8,130 volumes.

Parmi ces nouveaux livres se trouvent un certain nombre d'ouvrages sur les sciences et, si l'on en juge par la vogue qu'ils ont obtenue, on ne saurait trop engager le bureau de direction à augmenter la partie scientifique de notre bibliothèque qui a été fort négligée jusqu'aujourd'hui. Malheureusement la circulation de nos livres fait voir que le goût des romans n'est que trop prononcé et le meilleur moyen de combattre la propagation de ces lectures, pour le moins frivole, serait d'offrir à nos membres des ouvrages scientifiques qui les instruisent et les intéressent. N'est-ce pas là la mission de notre Institut : mêler l'utile à l'agréable.

A. VALLÉE,  
Bibliothécaire.  
I. C. Q.

### III.—RAPPORT DU TRESORIER.

#### RECETTES.

1883, février 5.—A balance en caisse.....	\$ 686 49
1884, février 4.—Loyers.....	800 01
Cotisations des locataires.....	145 75
Souscriptions au fonds de construction.....	237 00
Intérêts.....	28 62
Sommes reçues des locataires pour gaz neige, etc.....	80 75
Recettes diverses ..	12 20
Allocation du gouvernement provincial.....	525 00
Contribution des membres actifs et titulaires .....	1380 00
	<hr/>
	\$ 3895 82



DEPENSES.

1884, février 4.	
Sommes payées pour impressions.....	\$ 43 00
“ “ Annonces.....	18 50
“ “ Abonnements.....	82 99
“ “ Gages et salaires.....	332 69
“ “ Combustible.....	439 15
“ “ Assurance.....	222 78
“ “ Cotisations.....	286 87
“ “ Reliure.....	12 00
“ “ Luminaire.....	125 50
“ “ Livres achetés.....	168 42
“ “ Timbres.....	2 58
“ “ Intérêt.....	381 53
“ “ Réparations et constructions..	1123 22
“ “ Fret et droits sur livres.....	35 25
“ “ Enlèvement de la neige.....	42 25
“ “ Lavage.....	29 65
“ “ Impression de l'annuaire n° 9..	144 00
“ “ Papeterie.....	8 87
“ “ Dépenses Contingentes..	58 86
“ “ Commission.....	138 00
“ “ Balance en caisse.....	199 71
	<hr/>
	\$ 3895 82

ACTIF.

Souscriptions non payées.....	\$ 2000 00
Maison de l'Institut.....	25000 00
Bibliothèque et ameublement.....	9000 00
Arrérages de contributions annuelles.....	1000 00
Balance du compte des profits et pertes.....	199 71
	<hr/>
	\$35399 71

PASSIF

Billets payables.....	\$ 423 00
Dettes hypothécaires.....	7000 00
Dettes courantes de réparations.....	800 00
“ “ diverses.....	400 00
Excédant de l'actif.....	26776 71
	<hr/>
	\$35399 71

Québec, 4 février 1884.

L. P. Sirois,  
Trésorier de l'Institut Canadien de Québec.

**Rapports du Bureau de direction, du bibliothécaire et du trésorier, pour l'année finissant le premier lundi de février 1885.**

**I.—38<sup>e</sup> RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION.**

Les directeurs de l'Institut-Canadien de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Si l'année, qui vient de s'écouler, ne compte pas parmi les plus brillantes de notre histoire, elle n'est pas non plus une des plus sombres.

Malgré la pénurie des temps, nous avons pu subvenir à toutes les dépenses ordinaires, augmenter notre bibliothèque par l'acquisition de près de trois cents volumes, acquitter sur la dette capitale, contractée pour l'achat de cet édifice, une somme de quatre cent trente-six piastres. Il nous reste même en caisse un assez joli montant, comme le constatera d'ailleurs le rapport du trésorier.

Et ce résultat a été atteint quand l'octroi annuel de sept cent cinquante piastres, auquel nous avait habitués le gouvernement provincial, nous a été complètement enlevé à la dernière session.

Le nombre de nos membres s'est accru et les recettes, provenant de leurs souscriptions annuelles, se sont élevées à un chiffre dépassant celui de toutes les années précédentes depuis la fondation de l'Institut.

Seul, le fonds créé pour payer notre édifice, est resté stationnaire. Espérons que, sous la direction qui nous remplacera, on réussira à faire comprendre au public, que si l'Institut-Canadien est devenu, à plus d'un titre, une œuvre nationale dont l'existence est une nécessité sociale, il faut que chacun s'impose le sacrifice voulu pour assurer son succès.

Au point de vue intellectuel l'année a été très-heureuse. La circulation de nos livres, toujours considérable, a été encore plus grande ; plus de personnes ont fréquenté nos salles pour y lire nos journaux et nos revues. Grâce à l'obligeance de nos littérateurs, nous

avons pu vous donner sept séances qui toutes ont attiré et intéressé un public d'élite. Y ont pris part, par ordre de date, M. l'abbé Laffamme, M. Legendre, M. Stewart, M. l'abbé Bruchési, M. le juge Routhier, M. Pamphile Lemay et une deuxième fois chacun, M. Stewart et M. Legendre.

Si Grandeur Mgr Taschereau, qui ne manque jamais une occasion de nous témoigner sa sympathie, a bien voulu deux fois nous honorer de sa présence.

L'élévation de l'honorable M. Masson au poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec nous a fourni l'occasion de lui présenter, dans nos salles mêmes, une adresse de félicitations. Vous avez pu entendre la réponse éloquentة de Son Honneur dans une de nos séances les plus solennelles et les plus appréciées.

Vous allez être appelés à ratifier la nomination de l'honorable M. Masson, comme membre honoraire de cet Institut. Ce titre, rarement accordé, ne pouvait pas être offert à un plus digne personnage, comme vous n'hésitez pas à le reconnaître par votre vote.

Dans le cours de l'année, nous avons eu à déplorer le décès de neuf de nos membres dans les personnes de MM. Jean-Baptiste Renaud, Odilon Roy, Oscar Archambault, Dr Deguise, S. J. F. Glackemeyer, Frs. X. Piché, Theophile Hudon, l'abbé Lagacé, Gustave Dionne, notre secrétaire-correspondant.

Comme l'année dernière, nous avons cru devoir céder, pendant quelques jours, l'usage de notre salle aux dames charitables de Québec, pour y tenir un lazaret au profit des Sœurs de la Charité.

Souhaitons que par là nous ayions acquis à l'Institut de nouvelles sympathies et mérité de trouver les moyens de maintenir et de faire progresser notre œuvre.

Nous terminons en offrant nos plus sincères remerciements à tous les généreux donateurs, qui ont contribué à enrichir notre bibliothèque et notre musée, et à tous ceux de nos littérateurs qui ont fait les frais de nos séances.

Le tout humblement soumis,

H. A. TURCOTTE,  
Président.

II.—RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE.

Le bibliothécaire de l'Institut-Canadien de Québec a l'honneur de faire rapport :

Que, dans l'année écoulée, la bibliothèque s'est enrichie d'environ 80 volumes achetés à Paris et à Québec, d'environ 200 volumes donnés à l'Institut par les gouvernements du Canada ou de la province de Québec, par les sociétés sœurs avec qui nous faisons l'échange de nos publications et enfin par quelques particuliers.

Je joins à ce rapport des listes détaillées des livres achetés ou donnés, et une liste des revues et journaux qui se trouvent actuellement sur nos tables. Ces listes sont dressées par le gardien.

En vous remettant la charge honorable que vous m'aviez confiée, je suis heureux de constater que la circulation de nos livres a atteint le chiffre de 6,800 volumes.

Il ne me reste plus qu'à former un vœu : c'est que notre Institut trouve un bibliothécaire qui ait le temps de se consacrer à la classification raisonnée de notre bibliothèque.

Le tout humblement soumis,

H. J. J. B. CHOUINARD,  
Bibliothécaire.

III.—RAPPORT DU TRESORIER.

Monsieur le président,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des affaires de l'Institut pour l'année finissant le 2 février, 1885.

RECETTES.

Balance en caisse au 4 février 1884 .....	\$ 199 71
Loyers reçus jusqu'à ce jour.....	811 02
Cotisations reçues jusqu'à ce jour.....	152 25
Souscriptions au fonds de construction.....	27 00

Intérêts sur dépôts. ....	\$	5	13
Reçu des locataires pour gaz, entretien des passages, enlèvement de la neige, etc., etc		83	75
Recettes diverses.....		68	15
Contributions des membres actifs et titulaires.....		1607	05
			<hr/>
	\$	2954	06

DÉPENSES

Fonctions payés pour impressions et annonces ...	\$	68	00
" " abonnements .....		243	25
" " gages et salaires.....		336	41
" " combustible.....		80	40
" " assurances.....		160	00
" " cotisations.....		206	54
" " reliure.....		81	00
" " luminaire.....		158	60
" " livres achetés à Québec.....		45	48
" " postage.....		1	56
" " intérêts et escompte.....		390	08
" " comptes de construction et réparations.....		436	00
" " droits de douanes et frais de transport.....		20	98
" " enlèvement de la neige.....		28	00
" " lavage.....		21	12
" " le musée.....		4	00
" " M. Thorin: livres et abonnements .....		158	23
" " dépenses contingentes... ..		68	41
" " commission.....		160	70
Balance en caisse ....		285	30
			<hr/>
	\$	2954	06

ACTIF.

Souscriptions au fonds de construction encore dues .....	\$	200	00
Immuable de l'Institut.....		25000	00
Bibliothèque et ameublement.....		9000	00
Arrérage des contributions des membres .....		600	00
Balance en caisse au 2 février 1885.....		285	30
			<hr/>
	\$	35085	30

PASSIF.

Billets payables.....	\$ 423 00
Dettes de construction.....	546 29
Dettes courantes.....	423 00
Dettes hypothécaires.....	7000 00
Excédant de l'actif .....	26696 01
	<hr/>
	\$35085 30

Je crois, Messieurs, devoir donner quelques explications sur certains items de mes comptes. Au chapitre des dépenses, à l'item de \$30.40 pour combustible il faudrait ajouter \$195.00 montant d'un billet promissoire donné en paiement du charbon acheté en octobre dernier, et qui deviendra dû le 17 du courant. En sus des \$206.54 payées pour taxes et cotisations, il reste encore dû pour cette même fin, \$70.00.

Dans la recette pour loyers reçus jusqu'à ce jour ne sont pas entrées les \$25 dues par la Société de Géographie pour loyer échu le premier du courant.

L'Institut compte à l'heure présente 412 membres actifs et titulaires. Depuis 2 ans, 119 noms ont été retranchés de la liste des membres actifs, par des résignations et démissions, et 82 nouveaux membres ont été admis.

Le montant reçu cette année par la contribution des membres actifs et titulaires est de \$1607 00, chiffre qui n'a jamais été atteint depuis l'existence de l'Institut. La plus forte somme retirée de cette source jusqu'à cette année n'a jamais excédé \$1,476. Espérons que cette recette ne fera qu'augmenter d'année en année.

La somme reçue jusqu'à ce jour des souscriptions au fonds de construction est de \$3,729.00. Une liste détaillée contenant les noms des généreux souscripteurs accompagne mon présent rapport. Espérons qu'avec du travail et de l'énergie, la nouvelle direction réussira à faire souscrire encore une somme suffisante pour éteindre une partie de notre dette qui s'élève encore à la somme de \$8,392.29.

Le tout humblement soumis,

L. P. SIROIS,

Trésorier, I. C. Q.

Québec, 2 février 1885.

*Souscriptions au fonds de Construction de l'Institut  
Canadien de Québec.*

MM. L. J. C. Fiset.....	\$500 00
L. G. Baillairgé, C. R.....	500 00
Théoph. LeDroit.....	500 00
Mgr l'archevêque de Québec.....	100 00
S. Lesage.....	100 00
Hon. P. Garneau.....	100 00
Le Séminaire de Québec.....	100 00
Hon. A. P. Caron.....	100 00
Elisée Beaudet.....	100 00
Le Comte de Prémio Réal.....	100 00
Chs. Baillairgé.....	100 00
F. X. Berlinguet.....	78 00
Hon. F. Langelier.....	50 00
Victor Belanger.....	50 00
Sir H. L. Langevin, C. B.....	50 00
Sir N. F. Belleau.....	50 00
J. F. Belleau.....	50 00
Cyr. Tessier.....	50 00
Hon. J. T. Taschereau.....	50 00
M. le curé de Québec.....	30 00
L. P. Vallée.....	25 00
Hon. P. J. O. Chauveau.....	25 00
Hon. U. J. Tessier.....	25 00
Un ami.....	25 00
D. J. Montambault.....	25 00
L. P. Turcotte.....	25 00
H. A. Turcotte.....	25 00
H. J. J. B. Chouinard.....	25 00
J. N. Proulx.....	25 00
H. C. Pelletier.....	25 00
Alphonse Pouliot.....	25 00
Edouard Huot.....	30 00
Vincent Gazeau.....	25 00
J. F. Guay.....	25 00
Dr A. Vallée.....	25 00
L. P. Sirois.....	25 00
Joseph Frémont.....	25 00
Chs. Joncas.....	25 00

<b>MM. L. A. Cloutier</b> .....	<b>\$ 25 00</b>
Thomas Chapais.....	25 00
P. J. Jolicœur.....	25 00
Cyr. T. Suzor.....	25 00
Philippe Huot.....	25 00
Joseph Shehyn, M. P. P.....	25 00
Télesphore Lemieux.....	25 00
Augustin Côté.....	25 00
Hon. C. A. P. Pelletier.....	15 00
Hon. Ed Remillard.....	20 00
F. M. Lachaine.....	15 00
Joseph Donati.....	12 00
Dr Vonner.....	10 00
Chs. Gouin.....	10 00
J. O. Laurin.....	10 00
A. J. Auger.....	10 00
J. E. Bigouette.....	10 00
W. E. Brunette.....	10 00
Théophile Hudon.....	10 00
Ludger Vézina.....	10 00
J. C. Brunet.....	10 00
L. P. Pelletier.....	12 50
Hon. E. J. Flynn.....	12 50
Jules Tessier.....	10 00
M. l'abbé Bonneau.....	10 00
L. G. N. Belleau.....	10 00
Dr Simard.....	5 00
Louis Turgeon.....	5 00
Amédée Roberge.....	4 00
J. E. Boily.....	5 00
F. M. Dechêne.....	5 00
Mathias Chouinard.....	5 00
P. J. Bazin.....	5 00
Edouard Lacroix.....	5 00
C. R. Michaud.....	5 00
Henry Beauté.....	5 00
Jacques Auger.....	5 00
John Burroughs.....	5 00
Edward Burroughs.....	5 00
Cyprien Lubrègue.....	5 00
Cléophas Rousseau.....	5 00



MM. Dr Pourtier.....	\$ 5 00
A. H. Verret.....	5 00
Hon. juge N. Casault .....	5 00
F. X. Piché.....	8 00
David Plante.....	5 00
M. l'abbé Dumontier.....	2 00
J O. Méthot .....	1 00
M. l'abbé Ph. Martel.....	2 00
M. l'abbé Chs. Trudelle.....	2 00
	<hr/>
	\$3729 00

Vraie copie,

L. P. SIROIS, trésorier.

Québec, 2 février 1885.

LISTE DES REVUES ET DES JOURNAUX REÇUS A L'INSTITUT  
CANADIEN.

*Journaux quotidiens* :—Le Canadien—*The Morning Chronicle*—L'Événement—Le Journal de Québec—L'Électeur—*The Daily Telegraph*—*The Evening Mercury*—Le Courrier du Canada—Le Nouvelliste—Le Quotidien—*The Montreal Star*—La Minerve—La Presse—Le Monde—La Patrie—L'Étendard—Le Courrier de St-Hyacinthe—*The Ottawa Citizen*.

*Journaux parisiens* :—Le Journal des Débats—L'Univers.

*Journaux hebdomadaires* :—L'Écho des Laurentides—La Gazette de Joliette—Le Sorelois—Le Pionnier de Sherbrooke—Le Nord—*The Weekly Herald*—*The Weekly Gazette*—Le Manitoba—Le Moniteur du Commerce—*The Monetary Times*—Le Journal des Trois-Rivières—Le Courrier d'Essex—Le Journal d'Hygiène—Le Petit Journal—La Vérité.

*Journal parisien*—Paris-Canada.

*Journaux illustrés* :—L'Illustration—*The Graphic*—*The Illustrated London News*—Punch—*Frank Leslie's Illustrated News Paper*—L'Univers Illustré—*The Scientific American*—Grip—*The Mechanical News*—La Semaine des Constructeurs—Le Journal d'Agriculture—*The Poultry Yard*.

*Revues* :—Le Correspondant—La Revue du Monde Catholique—Revue des Institutions et du Droit—La Revue Britannique—La Revue Canadienne—Les Nouvelles Soirées Canadiennes—La Nature (*illustrée*)—*The Musical Times*—La Revue Scientifique—La Revue Politique et Littéraire—Le Polybiblion.

## LISTE DES MEMBRES

DE

## L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

### I.—MEMBRES ACTIFS (409).

#### A

Ahern, Dr M Joseph  
Amyot, Guillaume, M P  
Amyot, Lt Col J B  
Angers, Edouard, J  
Arcand, Dosithee  
Archer, Joseph, Jnr  
Archevêque de Quebec, Mgr L'  
Auclair, Rêv M Jos  
Audette, Arthur  
Audette, Rodolphe  
Audy, F X  
Auger, Amédée J  
Auger, Jacques

#### B

Baby, William G  
Baillargé, L G  
Baillargeon, Jules  
Baril, Wilbrod  
Bazin, P I  
Beaudet, Elisée  
Beaudet, Eugène  
Beaudry, Arthur  
Beauty, Henry  
Bédard, J B E  
Bédard, J E  
Bédard, Henry A  
Bégin, Rêv M L N  
Bélanger, Dr U

Bélanger, F X  
Bélanger, Louis Jules  
Bélanger, Rêv M F H  
Bélanger, Victor  
Belleau, Dr A G  
Belleau, J F  
Belleau, L N G  
Benoit, Sévérin  
Berlinguet, F X  
Bergevin, Charles  
Bertrand, J B  
Bertrand, Victor  
Bigaouette, J B  
Bilodeau, Louis  
Blagdon, John  
Blanchet, l'honorable J, M P P  
Blanchet, l'honorable J G  
Blouin, Jean  
Boily, J E  
Boisseau, R P  
Boisvert, L A  
Boivin, Louis  
Bolduc, Lu iger  
Bonneau, Rêv M Ed  
Bouchard, Georges  
Bouffard, Arthur  
Boulet, Elisée  
Bossé, H C  
Braun, Fred  
Brisson, N  
Brochu Delphin  
Brousseau, J D, M P P

Brousseau, Léger  
Bruchési, Rév P N  
Brunet, J C  
Brunet, W E  
Bureau, Emile  
Burroughs, Ed  
Burroughs, John  
Burroughs, L F  
Buteau, E zéar

C

Cahill, J H  
Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Carbray, Félix M P P  
Caron, Achille P  
Caron, l'honorable A P, M P  
Caron, l'honorable L B, J C S  
Carrell, James  
Carrier, Gustave  
Carrier, J E  
Casault, Honoré  
Casault, l'honorable L N, J C S  
Casgrain, Dr Edmond  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, Thomas-Chase  
Catefier, Dr Laurent  
Cazeau, Vincent  
Chaloner, H J  
Chapais, J C  
Chapais, Thomas  
Charlebois, J A  
Chassé, Félix  
Chassé, Honoré  
Chateauvert, Victor  
Chauveau, l'honorable A  
Chinic, E N  
Chinic, l'honorable B  
Chouinard, H J J B  
Chouinard, Joseph  
Chouinard, Mathias  
Cloutier, L A  
Corbin, J E  
Côté, Augustin  
Côté, Joseph  
Couture, J G  
Curodeau, Joseph

D

Dagneau, Joseph  
Darveau, Charles  
Darveau, Joseph  
DeBlois, Pierre  
Dechéne, F M  
Dechéne, G M  
Dechéne, Pierre M  
Delâge, J B  
Delagrave, Dr Ghs  
Delagrave, Henri  
DeLéry, Gustave  
Delisle, Ferd  
Delisle, P G  
DeMartigny, C P L  
Demers, L J  
Derouin, François  
Dery, Napoléon  
Desforges, Anatole  
DeVarences, Ferd  
DeVarences, P  
Dion, Ezique  
Dion, F X  
Dion, J B  
Dionne, Adolphe  
Dionne, Dr N E  
Donati, Joseph  
Dorion, Isaac  
Doncet, Eugène  
Doyle, William  
Drolet, Eugène  
Drolet, Gaspard  
Drolet, Joseph  
Drouin, F X  
Dubeau, E J  
Duchesnay, E J  
Duchesneau, Wm  
Dufresne, L N  
Dugas, J V  
Dumas Alfred  
Dumoulin, P B  
Dunn, Thomas  
Duprez, Edmond  
Dupuis, A B  
Dupuis, Rév J B C  
Duquet, Cyrille  
Dutil, J B  
Dyonnet, L

F

Falardeau, H  
Fiset, Elzéar  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, l'honorable E J, M P P  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Félix  
Fortin, Dr L N  
Fortin, Octave  
Fréchette, Onésiphore  
Frémont, Joseph  
Frenette, Adolphe  
Frenette, J O A  
French, H W

G

Gagnon, Gustave  
Gagnon des Belles Isles, S  
Garneau, Edouard B  
Garneau, George  
Garneau, l'honorable P, M P P  
Garneau, P H  
Garneau, L H  
Garneau, Nemèse  
Garneau, Zotique  
Gaumont, A  
Gauvreau, Etienne  
Genest, P M A  
Germain, Joseph  
Gilbert, Joseph  
Gingras, Arthur  
Gingras, Omer  
Gingras, Philippe  
Girardin, Auguste  
Girouard, Raoul  
Giroux, Edmond  
Giroux, Jos Elzéar  
Gosselin, F X  
Gouin, Charles  
Goulet, M.  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau, F X  
Gourdeau, Godfroid  
Grenier, Alfred  
Grenier, Hector  
Grenier, Hilaire  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

H

Hamel, Abraham  
Hamel, Adolphe  
Hamel, Alphonse  
Hamel, F E  
Hamel, Joseph  
Hamel, Joseph A  
Hamel, Théofred  
Hardy, Hector  
Hardy, Siméon  
Hawkins, Alfred  
Hogan, John  
Houde, Philippe  
Hudon, F E  
Hudon, Georges  
Hudon, Lieutenant Jos  
Hudon, Théophile  
Hudson, Richard  
Huot, Abel  
Huot, Edouard  
Huot Emmanuel  
Huot, Philippe

J

Jacot, Emile  
Jean, Alexandre  
Jolicœur, P J  
Joly, l'honorable H G, M P P  
Joncas, Chs

K

Kéroack, François, jar

L

Laberge, Auguste  
Labonté, Joseph  
Labrèque, Cyprien  
Labrèque, M A  
Lachaine, F M  
Lafrance, C J L  
Lafrance, P G  
Lafrance, Victor  
Laliberté, J B  
Lamontagne, Louis  
Landry, A C P R, M P  
Langelier, Chs

Langelier, l'honorable F  
Langelier, John  
Langevin, Alfred E  
Langlois, Jean  
LaRochelle, Edouard  
LaRue, George  
LaRue, V W  
LaRue, W H  
Laurin, J O  
Laurin, L N  
Lavigne, Arthur  
Lavery, J I  
Lavoie, Dr J P  
Lavoie, Napoléon  
Leclerc, V N  
LeDroit, Joseph  
LeDroit, Théophile  
Lefavre, Georges  
Légaré, Rév C E, V G  
Léger, Odilon  
LeMay, Albert  
LeMay, Pamphile  
Lemieux, Téléspore  
Lemieux, Victor  
Lemoine, Edouard  
Lemoine, Gaspard  
LeSage, Siméon  
Letellier, Alphonse  
Letellier, J B  
Létourneau, F X  
Levasseur, Théop A  
Lindsay, Alexandre  
Lippé, Chs  
Livernois, Jules-Ernest  
Lortie, Dominique  
Lortie, Edmond  
Lortie, Théop St-Jean

**M**

MacKay, Dr J M  
Maguire, Rév M  
Maheux, Eusèbe  
Malouin, Albert  
Malouin, Jacques  
Malouin, Philippe  
Marcoux, Edouard  
Marcoux, Rév M E  
Martin, Joseph  
Martin, W W

Martineau, J L  
Matte, Napoléon  
McLean, John  
McLeod, R  
Méthot, J O  
Michaud, C R  
Molony, Thomas J  
Montambault, D J  
Moreau, Edouard  
Morin, J B  
Morissette, Côme A  
Myrand, Ernest

**N**

Nadeauf Joseph  
Noël, Lazare  
Noël, Léonidas  
Normand, Fabien

**O**

O'Donnell, J C

**P**

Pageau, J O  
Painchaud, Antonio  
Pampalon, Rév. D  
Pampalon, Thomas  
Pâquet, Arthur  
Pâquet, Elzéar  
Pâquet, l'honorable E T  
Paradis, O E  
Paré, Alfred  
Paré, Edmond  
Paré, G E  
Parent, Chs A  
Peachy, J F  
Pelletier, H C  
Pelletier, J E C  
Pelletier, L P  
Penney, Frank  
Picard, Arthur

Picard, Ovide  
P. chetta, Ovide  
Pinault, L F  
Poliquin, J O  
Poliquin, O  
Poston, Ths Inglis  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pourtier, Dr M  
Premont, Joseph  
Prendergast, Godfroy  
Prince, J E  
Provost, J B  
Proulx, J Naroisse

Q

Quénault, Chs

R

Rancour, Noël  
Rémillard, l'honorable E  
Rhéaume, J P  
Rinfret, Tancrede  
Roberge, Amédée  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs Isidore  
Robitaille, Dr Olivier  
Robitaille, L A  
Rochette, L A  
Rouillard, O E  
Roumilhac, Edouard  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, David  
Rousseau, H B  
Routhier, F X  
Roy, Dr F E  
Roy, Georges  
Roy, Thomas  
Roy, Thomas Etienne

S

Shehyn, Jos, M P P  
Sheppard, W G

Simard, Dr L J A  
Sirois, L P  
Stafford, Lawrence  
Suzor, L A

T

Taché, L J B  
Talbot, Aimé  
Tanguay, G E  
Tanguay, Georges S  
Tardivel, J P  
Tarte, Israël  
Taschereau, Lt Col E  
Taschereau, l'honorable J T  
Tessier, Cyrille  
Tcssier, Jules  
Tessier, Ulric  
Tessier, l'honorable U J, J C B R  
Tétu, Laurent  
Tétu, Rév M D H  
Thibaudeau, Chs  
Thibaudeau, l'honorable I  
Thomson, J A  
Tourangeau, A G  
Toussignant, J O  
Toussaint, F X  
Toussaint, F X Snr  
Trudelle, Chs  
Trudelle, Edmond  
Trudelle, Edouard  
Trudelle, T Alfred  
Turcot, Dr E  
Turcotte, Arthur  
Turcotte, Buteau  
Turcotte, H A  
Turcotte, Israël  
Turcotte, Nazaire  
Turgeon, Louis.

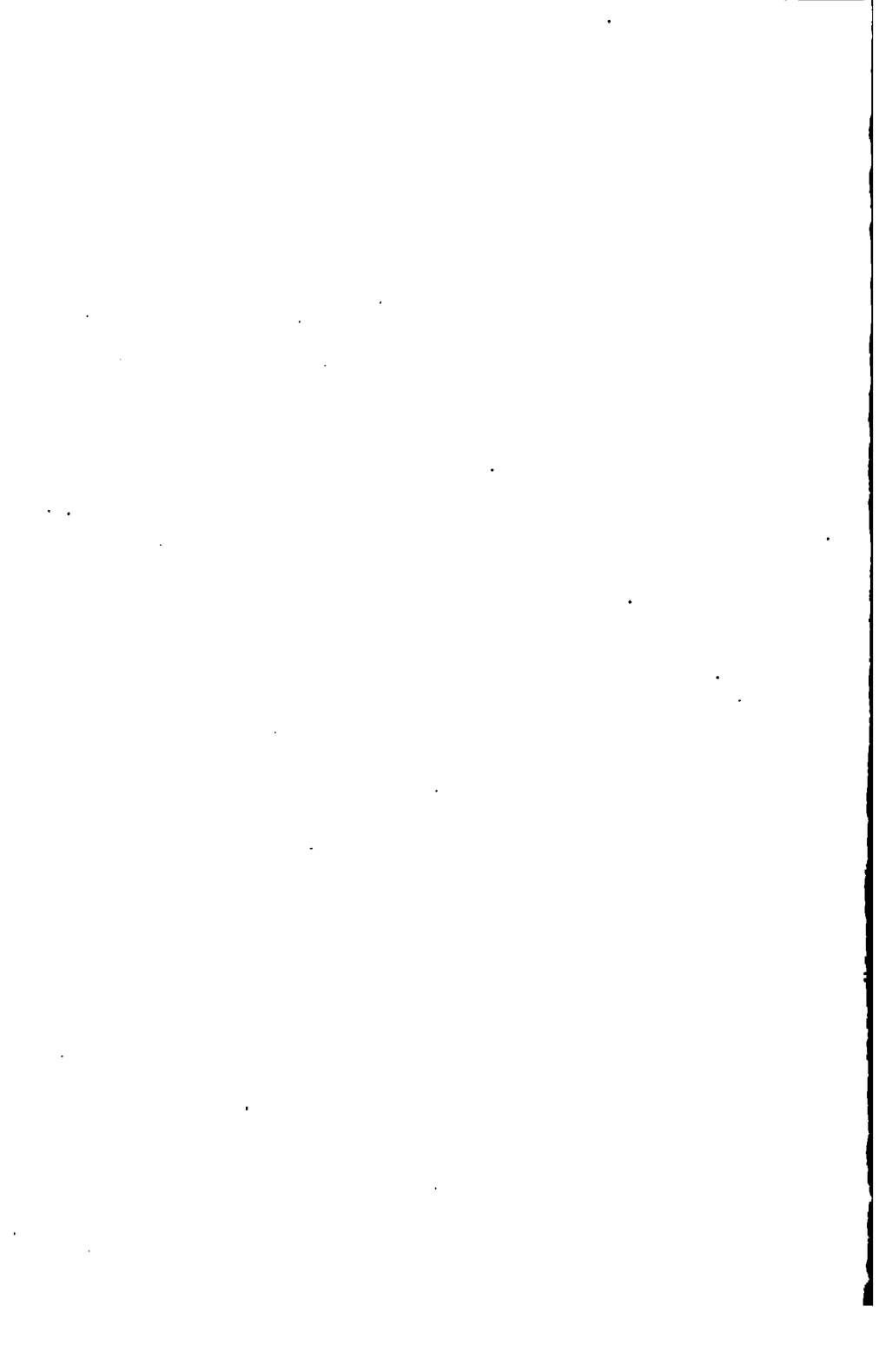
V

Vallée, Dr A  
Vallée, L A  
Vallée, L P  
Vallerand, André

Vallerand F O	Vohl, L P
Vandry, Joseph	Voyer, J B
Vandry, Zéphirin	
Venner, Dr T A	
Vermette, Joseph	W
Verret, A H	
Verret, Barthelemy	
Vézina, Adolphe	Walsh, John E
Vézina, J B	Wright, Horatio

II.—MEMBRES TITULAIRES (3).

Dumontier, Madame P B	Roy, Delle Alice
Hamel, " Théophile	



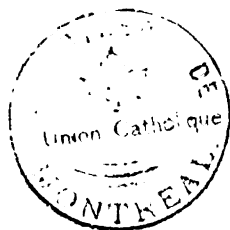


ANNUAIRE  
DE  
L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC

1888

Orémazie—De l'ancien barreau de France—Pompéi—Notice sur Mademoiselle de  
Verchères—Relation de Mademoiselle de Verchères—Adresse à Son Excellence  
l'honorable A. R. Angers et Réponse—Rapports et Appendice

N° 12



QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>o</sup>

1888



Rom. Lang.  
Ducharme  
v 21-44-  
50569

## AVANT-PROPOS

Les directeurs de l'Institut Canadien sont heureux de continuer aujourd'hui la publication de leur annuaire interrompue depuis plusieurs années. Ils ont pensé consacrer à leurs annales, une partie de l'aide que le gouvernement a bien voulu leur accorder à la dernière session du parlement. C'était remplir le désir si souvent manifesté par leurs amis, et prouver au public, une fois de plus, l'œuvre utile que l'Institut a mission de remplir.

Nous devons profiter de cette occasion pour remercier le gouvernement provincial de sa générosité à notre égard et souhaiter que non-seulement le gouvernement, mais encore le public comprenne la valeur des sacrifices que nous faisons pour faire progresser notre œuvre, et pour continuer nos travaux.

Nous avons ajouté dans cet annuaire à la publication de quelques conférences : « La relation « des faits héroïques de mademoiselle de Verchères, » récit fait par mademoiselle de Verchères elle-même au roi de France, à la demande du comte de Beauharnois, alors gouverneur de la Colonie. C'est un épisode très-intéressant de notre histoire, et nous sommes certain que le public nous saura gré de lui faire connaître cette curieuse et intéressante pièce.

Si notre sentiment ne nous trompe pas et que nos amis nous encouragent dans la marche que nous suivons aujourd'hui, nous continuerons dans les annuaires suivants à faire connaître la richesse des archives canadiennes, en livrant au public d'autres pièces historiques aussi précieuses que celle que nous lui offrons aujourd'hui.

---

## CONFÉRENCES

DANS LES SALLES DE L'INSTITUT EN 1886 ET 1887

---

*Les Isles de la Manche, leur histoire, leurs mœurs et leurs institutions ;* par M. Henri BOLAND, de la *Revue Internationale*.

*Le Langage du geste ;* par Monseigneur HAMEL, V. G., de la Société Royale.

*Les Grands Centres de l'Ouest Américain ;* par M. N. E. DIONNE.

*La Presse ;* par M. Georges LEMAY.

*Adventures and Scenes in the interior of Florida ;* par M. J. U. GREGORY.

*Pompéï ;* par M. J. FRÉMONT.

*De l'Ancien Barreau de France ;* causerie historique par M. J. E. PRINCE.

*L'Amérique du Nord avant Christophe Colomb ;* par M. Alphonse GAGNON.

*La Belgique ;* par M. B. LIPPENS.

*Crémazie ;* par M. N. N. OLIVIER.

*Whittier, the New England poet ;* par M. George STEWART, de la Société Royale.

*La Société Canadienne au 17ème siècle* ; par M. T. P. BEDARD.

*La vie dans les mines* ; Récit d'un voyage à trois mille pieds sous terre, par M. B. LIPPENS.

*Vers le passé* ; Notes sur le Général Richard Montgomery, par M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE, de la Société Royale.

*Réalistes et décadents* ; par M. Napoléon LEGENDRE, de la Société Royale.

*Histoire et légende* ; par M. L. P. LEMAY, de la Société Royale.

---

# OFFICIERS ET DIRECTEURS DE L'INSTITUT

1888-1889

---

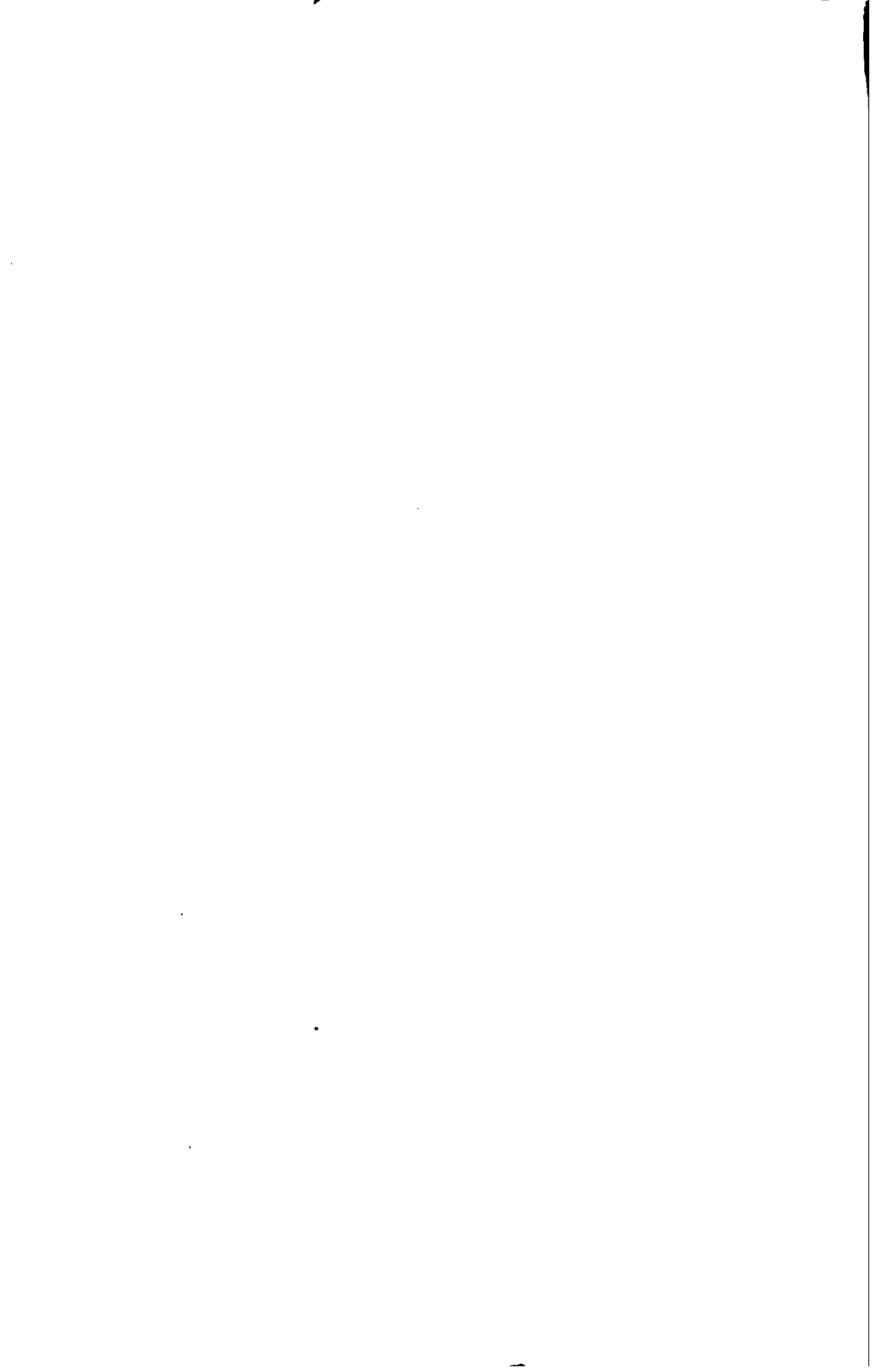
MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
J. Frémont.....	Président actif.
Thomas Chapais, } J. E. Prince, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
N. E. Gauvreau.....	Assistant-trésorier.
J. G. Couture.....	Secrétaire-archiviste.
J. O. Frenette, } F. X. Gosselin, }	Assistants-sec.-arch.
Edouard Taschereau.....	Secrétaire-correspondant.
J. F. Dumontier, } Jos. Ledroit, }	Assistants-sec.-correspondants.
T. A. Venner.....	Bibliothécaire.
G. de Léry.....	Curateur du musée.

---

## BUREAU DE DIRECTION

Le président-actif ; les vice-présidents ; le trésorier ; le secrétaire-archiviste ; le secrétaire-correspondant ; le bibliothécaire ; le curateur du musée ; Mgr Légaré ; M. le Curé de Québec ; M. le Curé de Saint-Roch ; l'honorable Pierre Garneau ; l'honorable Jos. Shebyn ; l'honorable Ed. Remillard ; MM. Siméon Lesage ; D. J. Montambault ; P. J. Jolicœur ; H. J. J. B. Chouinard ; T. Ledroit ; A. Vallée ; Chas. Joncas ; Alphonse Pouliot ; Adj. Turcotte et E. Huot.

---





§.—I.

## CRÉMAZIE

---

Conférence faite à l'Institut Canadien par  
M. N. N. OLIVIER.

---

*M. le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

Il y a quinze ans à peine, un québécois écrivait que le nom d'Octave Crémazie ne devait jamais plus être prononcé au Canada. Cependant, en l'an de grâce 1883, la plume éminemment patriotique d'un de nos écrivains les plus distingués faisait mentir cette triste prophétie en nous donnant un très beau volume, intitulé : « OUVRES COMPLÈTES D'OCTAVE CRÉMAZIE. » Et ce volume était publié sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec. Notre temple des lettres, qui a mêlé son nom à toutes nos grandes œuvres littéraires et nationales (et qui doit en partie son existence à Crémazie, lui-même) s'ouvrait pour recevoir et acclamer l'exilé dont le souvenir paraissait un peu oublié.

C'était le commencement de la réhabilitation. Aujourd'hui, quand on évoque le souvenir d'Octave Cré-

mazie, on dit: Crémazie le poète; quelquefois on ajoute: le poète malheureux. Mais faire allusion au citoyen, au citoyen coupable, jamais! Le sentiment que ce nom réveille dans nos âmes n'est pas de la haine, encore moins du mépris; c'est de la pitié, et même de la sympathie, de la sympathie pour le poète que l'on aime, de la pitié pour le malheureux que l'on plaint.— Avoir été poète et avoir souffert, n'est-ce pas d'ailleurs ce qui constitue les deux plus beaux titres à l'indulgence et au pardon?

La postérité ne s'est jamais montrée sévère à l'égard des manquements des poètes, et en cela comme toujours la postérité a eu raison. Chez eux les torts ne sont souvent que les défauts de leurs qualités. Ils pèchent par entraînement, par faiblesse, par excès de bonté.

Ah! oui, pardonnez au poète qui a failli et si vous êtes tentés de maudire ses erreurs, songez que n'eût été ses défauts vous n'auriez probablement jamais lu tant de beaux vers qui vous procurèrent de délicieux instants.

Ce fut l'histoire de notre barde canadien.

Si Crémazie n'avait pas été possédé de cette folie d'écrire, de ce démon de l'inspiration qui le jetait sans cesse en dehors du monde réel; si au lieu de courir après une rime il avait servi le client qui pestait contre lui, ou avait songé à solder ses billets à leur terme; si avec cela il avait eu une âme plus positive, moins confiante dans les amis, il aurait été un marchand accompli et faisant honneur à ses affaires. Le déficit ne l'aurait pas poussé à la fraude, le nom du libraire serait resté sans tache.....Mais aussi pour la mémoire de ce bon bourgeois que les annales de notre ville auraient pu enregistrer, notre littérature aurait perdu: « la Promenade de trois morts, » et vous ne chanteriez pas aujourd'hui « le Drapeau de Carillon. »

A vous de choisir maintenant.

Je dis: A vous de choisir; car remarquez le bien, le choix n'appartient pas au poète!

Lui, n'est pas libre. « Malgré moi, l'Infini me tourmente, » disait Musset. Demander au poète de peser d'abord le pour et le contre et de choisir ensuite entre chanter ou se taire, autant vaudrait demander « à la

brume qui flotte le matin sur les campagnes de s'informer de son chemin » et à la brise de souffler de tel côté plutôt que de tel autre.

Outre sa qualité de poète, Crémazie peut encore invoquer un autre titre à notre bienveillance. S'il a eu des faiblesses, ne les a-t-il pas expiées surabondamment ? Les malheureux ont des droits acquis à la miséricorde, .....la souffrance lave tant de choses !

Laissons lui donc dans la mort le repos que la vie lui refusa, nous rappelant que le reproche qui s'adresse à la vie privée doit s'arrêter en face d'un tombeau, et que, quand Dieu a jugé une âme, les tribunaux humains ont perdu leur juridiction.

Pourtant, mesdames et messieurs, si le citoyen est oublié, si les errements de l'homme sont ensevelis dans la même fosse, quelque chose lui a survécu qui ne mourra pas, ce sont ses œuvres. Le poète vivra de cette vie que les siècles accordent au génie et qui s'appelle l'immortalité.

C'est de lui que nous voudrions parler dans cette étude.

La marche que nous allons suivre n'a rien de compliqué. Elle était toute tracée d'avance par la vie même de notre héros et sera simple comme elle.

En Crémazie, il y eut l'homme heureux, laissant couler l'existence comme un navigateur qui laisse doucement aller sa barque au courant d'un fleuve limpide ; puis il y eut l'homme coupable, souffrant, désespéré ; et enfin l'homme repentant. Dans la première phase de sa vie, le poète chanta le patriotisme, les gloires nationales et la beauté. Coupable, le genre terrible et les sujets les plus sombres occupèrent exclusivement sa plume. Et quand, sur la fin, le repentir eut touché cette grande âme, restée chrétienne même dans ses égarements, sa pensée prit une teinte de résignation et de douceur qui rappelle dans ses lettres nos beaux couchers de soleil après un jour d'orage.

C'est avec justice que Crémazie a reçu le titre envié par plusieurs de poète national. Nul ne s'est mieux identifié avec le caractère de notre peuple et n'a fait de la littérature l'expression plus fidèle de nos sentiments nationaux. Il a parlé de nos gloires militaires avec

le cœur d'un patriote et l'énergie d'un soldat. Je ne pense pas que jamais un canadien puisse lire « le Vieux soldat canadien », ou entendre chanter « le Drapeau de Carillon », sans sentir vibrer jusqu'à la dernière fibre de son patriotisme.

N'entendez-vous pas les sanglots de la patrie en deuil ? ne voyez-vous pas le Canada orphelin dans ce vieux soldat qui,

Mutilé, languissant—coulait en silence  
Ses vieux jours désolés, réservant pour la France  
Ce qui restait encor de son généreux sang.

.....  
Ses regards affaiblis interrogeaient la rive,  
Cherchant si les Français, que dans sa foi naïve,  
Depuis de si longs jours il espérait revoir,  
Venaient sur nos ramparts déployer leur bannière :  
Puis retrouvant le feu de son ardeur première,  
Fier de son souvenir, il chantait son espoir :

« Pauvre soldat, aux jours de ma jeunesse,  
» Pour vous, Français, j'ai combattu longtemps.  
» Je viens encor, dans ma triste vieillesse,  
» Attendre ici vos guerriers triomphants.

.....  
» Mes yeux éteints verront-ils dans la nue  
» Le fier drapeau qui couronne leurs mats ?  
» Oui, pour le voir Dieu me rendra la vue !  
» Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

Quant au « Drapeau de Carillon » on ne le cite plus devant un auditoire canadien. Il paraît que ce chant-là donna longtemps sur les nerfs de quelques-uns de nos amis les Anglais. Il est malheureux que l'idée étroite de nous interdire l'évocation de nos souvenirs nationaux se soit ainsi enracinée dans l'esprit de nos alliés d'aujourd'hui. Ils devraient comprendre que les rejetons de deux races, de tout temps en antagonisme, ne peuvent pas avoir le même passé et les mêmes gloires et que le plus qu'on puisse exiger de l'une c'est de ne pas insulter l'autre.

C'était une tentative folle autant que fanatique de vouloir ostraciser « le Drapeau de Carillon. » Cette poésie n'est pas seulement l'œuvre d'un grand poète, c'est l'écho du sentiment de toute une nation. Il est aujourd'hui dans toutes les mémoires et il vivra aussi longtemps que sur les rives du Saint-Laurent battra un cœur canadien. Essayer de le détruire, autant vaudrait tenter l'anéantissement de notre langue.

« Crémazie n'a été vraiment original, dit l'abbé Casgrain, que dans ses poésies patriotiques : C'est le secret de sa popularité, et son meilleur titre devant l'avenir. »

C'est aussi dans ce genre qu'il a donné toute la mesure de ses forces et c'est par là qu'il faut le juger.

Le vers de Crémazie est fier, un peu raide. Il paraît taillé dans le granit du Cap Diamant et sent un môle ciseau. Il n'a pas l'harmonie, le coulant, la mesure des vers de Fréchette ; mais à l'encontre de ce dernier, on dirait que la pensée chez Crémazie est sans cesse sur le point de faire éclater l'expression.

Fréchette, c'est un fleuve imposant, aux bords fleuris, mais au lit peut-être un peu large pour son volume d'eau. Crémazie rappelle le torrent dont les falaises escarpées sont trop resserrées pour contenir la masse des flots qui s'y précipitent. « Fréchette, comme on l'a dit, la plus française de nos muses, met plus d'esprit dans son œuvre ; Crémazie, le plus canadien de nos poètes, écrit davantage avec son cœur » (1).

Chez le dernier, lors même que l'expression n'égale pas la pensée, l'accent nous révèle toujours une âme.

Crémazie aimait à répéter après Musset, un de ses poètes favoris :

“ Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre. ”

Certes, il avait raison, il ne buvait jamais dans le verre d'autrui, et quand il écrivait c'était pour exprimer sa pensée et non celle des autres, c'est encore lui qui

---

(1) Ces quelques mots sur le compte de M. L. Fréchette ne sont peut-être plus justifiables aujourd'hui, après la publication de “ la Légende d'un Peuple, ” œuvre magistrale où l'auteur a prouvé qu'il avait des idées et du cœur autant que de l'esprit.

le dit. J'en connais qui ne sauraient s'attribuer cet éloge.

Mais il n'en est pas moins vrai aussi que son verre n'était pas grand.

Avec la somme presque incroyable de connaissances qu'il avait déjà acquises et le travail assidu auquel il se livrait chaque jour, son talent serait certainement arrivé à une plus grande fécondité, mais tel qu'il eut le temps de se révéler, il ne connut guère que deux genres. Il n'avait dans son tiroir que deux types : le vieux soldat et le cadavre. En lui, il y avait le poète patriotique et le chantre de l'horrible.

Les sourires comme celui qu'il intitula « les Mille-Îles » sont des exceptions dans sa vie et on les attribuerait volontiers à un moment de distraction. On regrette qu'il ne lui soit pas arrivé plus souvent de ces heureuses distractions quand on lit des strophes comme les suivantes :

Quand Eve à l'arbre de la vie  
De sa main eut cueilli la mort,  
Sur la terre à jamais flétrie  
On vit paraître le remords.

Puis Adam s'en fut sur la terre,  
Qui déjà pleurait avec lui,  
S'abreuver à la source amère,  
Où nous allons boire aujourd'hui.

Et les archanges sur leurs ailes,  
Prenant l'Eden silencieux,  
Au bout des sphères éternelles  
Le déposèrent dans les cieux.

Mais, en s'élançant dans l'espace,  
Ils laissèrent sur leur chemin,  
Tomber pour indiquer leur trace,  
Quelques fleurs du jardin divin.

Et ces fleurs aux couleurs mobiles,  
Tombant dans le fleuve géant,  
Firent éclore les Mille-Îles.  
Ce paradis du Saint-Laurent.....

**La pièce se termine par l'élan patriotique que voici :**

O patrie ! ô rive natale,  
Pleine d'harmonieuses voix !  
Chants étranges que la rafale  
Nous apporte du fonds des bois !

O souvenirs de la jeunesse,  
Frais comme un rayon de printemps !  
O fleuve, témoin de l'ivresse  
De nos jeunes cœurs de vingt ans !

O vieilles forêts ondoyantes,  
Teintes du sang de nos aïeux !  
O lacs ! ô plaines odorantes  
Dont le parfum s'élève aux cieus !

Bords, où les tombeaux de nos pères  
Nous racontent le temps ancien,  
Vous seuls possédez ces voix chères  
Qui font battre un cœur canadien !

Toute cette poésie est pleine de grâce et de fraîcheur. Mais, nous l'avons dit, Crémazie n'aimait pas les sujets tendres, surtout quand lui aussi se fut abreuvé à la source amère du malheur.

Et sur les derniers temps qui précédèrent la catastrophe, lorsqu'il sentit se creuser sous ses pas le gouffre qui devait l'engloutir, son génie devint de plus en plus sombre.

Là où son âme souffrante se trouvait dans son élément, c'est quand, saisissant l'arme de l'« horrible », il donnait libre cours aux idées lugubres de son esprit et à l'amertume de son cœur. Dans ces moments sa plume devenait le pic du fossoyeur, il fouillait le cimetière, écartait les linceuls et prenait un amer plaisir à contempler le cadavre dans toute sa réalité, dans tout son réalisme.

C'est sous l'influence de ces sinistres impressions que « la Promenade de trois morts » vit le jour.

On y trouve des peintures comme celle-ci :

La femme a sa beauté ; le printemps a ses roses  
Qui tournent vers le ciel leurs lèvres demi-closes ;  
La foudre a son nuage où respandit l'éclair ;  
Les grands bois ont leurs bruits mystérieux et vagues ;  
La mer a les sanglots que lui jettent les vagues ;  
L'étoile a ses rayons, mais le mort a son ver !.....

Le ver, c'est la couronne épouvantable et sombre  
Qui brille sur nos fronts comme un œil noir dans l'om-  
C'est le baiser reçu dans ce lugubre jour [bre ;  
Où la mort nous a dit : Viens, je suis ton épouse !  
Et ce baiser fatal, cette reine jalouse  
Veut que nous le gardions comme un gage d'amour !..

.....

Dans le temps ce cauchemar poétique prit tout le monde par surprise. Les faits ne vinrent que trop tôt livrer le mot de l'énigme. L'analogie était parfaite.

Mesdames et messieurs, je vous avais promis en commençant de ne vous parler que du poète et de laisser dans l'ombre les malheurs du libraire. Vous me pardonnerez si je dois encore une fois poser un doigt timide sur cette plaie. L'explication de la pièce qui nous occupe maintenant l'exige. Car, si, comme on l'a dit, il est permis aux poètes de ne pas dater leurs œuvres, ceci est vrai seulement dans la grande poésie qui n'a rien de commun avec la réalité brutale de chaque jour. Les poètes qui veulent être de leur temps, comme sont les contemporains, ne cherchent pas l'inspiration exclusivement dans l'art qui se nourrit de lui-même, mais ils étudient en même temps les événements qui se déroulent sous leurs yeux et ils prêtent l'oreille aux battements de leurs propres cœurs. Si Crémazie fut si vrai dans ses « Trois morts, » c'est que la tragédie qu'il y représente, la lutte qu'il y peint s'était d'abord livrée en lui-même et qu'il en connaissait les véritables héros.

Entraîné par des amis dont l'histoire enrégistrera les noms pour les maudire, mais qu'il n'est pas encore temps de livrer à la publicité, l'infortuné s'était laissé



extorquer des sommes considérables pour des fins d'élection. Mais cette classe d'individus qu'on appelle « meneurs d'élection, » la plus vile de toutes, et la plus fatale à une société d'hommes libres, puisqu'ils font métier de vendre leur conscience et d'acheter celle d'autrui, se montra sourde quand il fallut rencontrer toutes ces obligations. Ces gens, dont la main terne semble n'avoir d'autre but que d'éteindre la confiance et la bonne foi dans les cœurs honnêtes, sont trop affamés pour avoir des oreilles.

L'ami trompé, poussé par le désespoir, eut la faiblesse de recourir aux expédients. Il ne voulait que gagner du temps, comptant toujours qu'on viendrait à son aide :.....vaine attente !.....

Il ouvrit enfin les yeux sur l'horreur de sa position. Il vit que l'on avait surpris sa conscience d'honnête homme, qu'on l'avait odieusement exploité. Il était trop tard. La honte était à ses portes et avec elle entra un hôte, jusque là inconnu, le remords. La fuite lui apparut comme dernière ressource. C'est alors qu'il songea à sa vieille mère octogénaire qu'il lui faudrait quitter.

Comprenez-vous à présent l'intrigue de « la Promenade de trois morts » ? Devinez-vous ce qui se cache sous l'apparence du cadavre, cet autre exilé qui sent pour la première fois la morsure du ver, c'est-à-dire du remords ?

L'analogie est frappante, depuis ces reproches que le pauvre mort adresse à ses amis qui l'ont oublié tout en jouissant de ses bienfaits, jusqu'à cette goutte d'eau qu'il prend pour une larme de sa mère.

Au point de vue des principes littéraires, « la Promenade de trois morts » a attiré à son auteur de sévères censures et avec raison. Il y a de certaines horreurs qu'il n'est pas permis de peindre, ou au moins il ne faut pas que l'horrible y soit trop vrai ou la vérité trop crue.

Ainsi, que pensez-vous de ces strophes-ci :

.....  
Heureux de se revoir, trois compagnons de vie  
Se donnent, en pressant leur main roide et flétrie,  
De leur bouche sans lèvre un horrible baiser.

**Silencieux, ils vont ; seuls quelques vieux squelettes  
Gémissent en sentant de leurs chairs violettes  
Les restes s'attacher aux branches des haïssons.**

.....

Ecoutez l'un des morts parlant à son voisin. Ce n'est rien moins que gracieux :

Mon ami, lui dit-il, je vois sur votre joue  
Un ver qui vous dévore, et quand le vent se joue  
Dans vos cheveux blanchis, à ses frémissements,  
On dirait qu'il a peur de perdre sa pâture.  
Arrachez donc ce ver et cachez sa morsure.  
Peut-être pourrait-il effrayer les vivants...

Le fait est que c'est assez effrayant. Ceci sent évidemment le dieu nouveau et révèle le grand principe à la mode du jour, le réalisme. Ce n'est pas le réalisme de Zola. Celui-là ou ne s'amuse pas à le discuter, mais c'est au moins le réalisme et l'horripilant de Hugo, et c'est déjà beaucoup trop. Tous les anathèmes lancés contre Victor Hugo atteignent l'auteur de telles descriptions.

Dans une lettre à M. l'abbé Casgrain, Crémazie sent le besoin de défendre son poème contre les attaques auxquelles il était en proie. Nous ne voudrions pas le suivre dans ce plaidoyer pas plus que nous ne répéterons les reproches qui lui étaient adressés. Pourtant nous ne saurions nous dissimuler la portée incalculable que pouvait avoir l'introduction dans notre littérature de ce genre jusque là ignoré, genre que l'Eglise a considéré comme l'application littéraire de principes de morale condamnés par elle. Et nous avons le droit de nous arrêter devant ces peintures d'une réalité matérielle presque brutale, pour nous demander si c'est bien là le beau véritable, le beau auquel la poésie comme l'art doit tendre.

Si l'art consiste à peindre la nature telle quelle, le monstrueux de la même manière que le parfait, ce qui repousse comme ce qui charme et attire, si tout est beau qui est vrai, nous admettons que « la Promenade de trois morts » ne sera jamais surpassée. Mais dans

ce cas il faudrait en même temps admettre que la photographie et la galvanoplastie sont les derniers degrés de la perfection en fait d'art, ce dont il nous sera longtemps permis de douter. Il ne faut pas oublier que si Boileau, le poète de la Raison, avait raison de dire :

Rien n'est beau que le Vrai ; le Vrai seul est aimable,

le chantre de la Beauté, Musset, n'a certainement pas tort de lui répondre : « Rien n'est vrai que le Beau ; rien n'est vrai sans la Beauté. »

Certes, il faut du réel dans l'art, non du réel pour lui-même, mais du réel transfiguré, du réel avec un reflet d'idéal, du réel qui fasse rêver à l'*au de là*.

Ceci rappelle cette célèbre pensée de Joubert : « Plus une œuvre d'art ressemble à une parole, plus cette parole ressemble à une âme, plus cette âme ressemble à Dieu, plus tout cela est beau. »

« L'idéal sans le réel dans les œuvres de l'art, disait un prédicateur illustre, ce serait comme l'âme sans corps, et le réel sans l'idéal, ce serait comme le corps sans âme ; ce serait l'art cadavre. « Tomber dans le premier abus c'est se tenir sur des « hauteurs sans réalité, » et tomber dans le second c'est descendre à des « réalités sans hauteur. »

Le système qui a retranché Dieu dans la nature n'a été que logique quand il a nié l'idéal dans l'art. Et celui qui a dit : « Le beau c'est le laid, » s'est fait l'écho de la théorie de Spinoza :

« Dieu c'est la nature. »

Je ne puis résister au désir de vous citer une page de l'éloquent Père Félix que l'on dirait écrite après la lecture de « la Promenade de trois morts. »

« Ah ! si du moins, s'écrie le grand orateur, vous aspiriez à transfigurer l'horrible, et à lui faire une auréole grandiose qui l'approche du sublime ! Mais non, la transfiguration répugne au réalisme ; l'essence du réalisme c'est de me montrer le hideux, comme hideux, l'horrible comme horrible, l'horrible tel qu'il se présente au chemin de ma vie, en me forçant de détourner le visage et de fuir son approche. Est-ce donc que tout est à voir, tout à goûter, tout à savourer dans

la nature ? Est-ce que tout y est également beau, intéressant, sympathique ! Et si votre art, en touchant à ces choses, n'a pas le don de la transfiguration, quelle sympathie aura pour moi votre œuvre, et que voulez-vous que j'y admire et que j'y applaudisse ?

« Quoi ! vous rencontrez au fond d'une taverne, ou dans la boue des rues un homme ivre, laid de sa double laideur, prenant devant vous des attitudes sauvages, des poses animales et faisant des gestes innommés : Vous le copiez trait pour trait, à la lettre, vous le photographiez, et vous me dites dans une statue, dans un tableau, sur la scène, dans un roman : Regardez et admirez ; c'est le portrait du réel.— Vous trouvez dans un réduit, une mansarde, je ne sais où, l'homme couvert d'ulcères, personnifiant toutes les horreurs physiques dont une chair humaine peut offrir le spectacle ; et vous voilà chimiste et anatomiste de l'horrible matériel, faisant devant moi la dissection et l'analyse de la plaie, du chancre et de l'ulcère. Et vous dites admirez !..... Vous voyez, tout y est, rien n'y manque : la copie est complète ; c'est le portrait de la réalité.

« A la bonne heure, vous êtes un homme intrépide ; vous avez dévoré pour tout peindre la dernière parcelle de l'horreur et bravé l'extrême puissance du dégoût. Soit, si ces spectacles vous plaisent ; mais vous qui promettiez de me faire cueillir au champ de l'art nouveau la plus belle fleur du plaisir, pourquoi venez-vous me demander de pousser jusqu'à l'héroïsme la victoire sur mon dégoût ? Vous ne deviez que me charmer ; pourquoi vous obstiner à ne me donner que des nausées ?

« A quoi bon, je vous prie, toutes ces exhibitions repoussantes, continue le Père Félix. S'il me plaît de m'éjouir au spectacle de l'homme ivre, laissez-moi le regarder dans la rue ; et si mon goût m'invite à savourer l'étrange volupté de voir des ulcères, qu'avez-vous besoin de me les peindre ! J'irai les voir à l'hôpital : là, du moins, je les trouverai vivants ; et vos chefs-d'œuvre réalistes ne vaudront jamais pour moi ces vivantes horreurs.»

Changez les noms, et mettez les laideurs d'un cimetière à la place des laideurs d'un hôpital ou d'une

taverne, les pourritures d'un cadavre à la place des ulcères d'un cancéreux, et vous trouverez que cette fustigation indignée frappe Crémazie en pleine poitrine et au cœur même de ses principes. Bien plus, on passerait ces fredaines à des auteurs français à l'égard desquels pourtant l'orateur se montre si sévère. Chez eux l'édifice littéraire est parfait, tout ce qu'on y ajoute désormais n'est que de l'enjolivure, et par conséquent le caprice y est tolérable. Mais ici, nous en sommes encore à poser les premières pierres à notre monument littéraire ; la moindre erreur peut donc avoir les suites les plus funestes, car si la base n'est pas solide on n'éleva jamais rien de durable.

Crémazie avait tenté ici la révolution littéraire qui suivait en France la révolution politique. Mais lui aussi glissa sur la pente. Comme tous les révolutionnaires il ne put résister à son propre mouvement et la haine d'un abus le jeta souvent dans l'extrême opposé.

Heureusement que le poète dans son œuvre ne met pas seulement son génie, ses idées littéraires, ses principes artistiques et esthétiques ; il s'y met lui-même, il y met de son cœur, il y met de sa foi. Ici, avouons-le à l'honneur de Crémazie, il crut, il voulut tirer une ligne de démarcation entre le domaine de la religion et de la morale et le domaine de l'art. S'il suivait Flaubert, Hugo et Gautier dans leurs théories artistiques, sa « robuste foi canadienne, » d'après une expression qui est de lui, ne leur fit jamais de concessions. Plus sage que ses maîtres qui s'égarèrent souvent dans les sentiers de l'irréligion et de l'immoralité, il sut respecter sa plume et se montra jusqu'à la mort aussi fervent catholique que canadien patriote, deux titres dont on ne saurait renier l'un sans déshonorer l'autre.

D'ailleurs, il ne faudrait pas juger notre auteur seulement par ses « Trois morts. » On ne juge pas un homme par les rêves qu'il fait, et je suis porté à croire que quand Crémazie composa cette pièce, la douleur lui donnait le cauchemar. Et s'il l'a défendue ensuite, c'est qu'un père défend toujours ses enfants, même quand ce sont des monstres, surtout quand ce sont des monstres.

Dans le poème intitulé : « Les morts, » poésie d'un genre incomparablement plus doux que « la Prome-

nade de trois morts,» Crémazie se montre bien plus lui même. M. l'abbé Casgrain, dans une comparaison qu'il a faite de cette pièce avec celle du même titre de Lamartine, donnait la palme au poète de son pays.

A nos yeux la tristesse amère qui est répandue sur tout ce morceau, a acquis un charme de plus maintenant, car on y trouve comme une prévision du sort qui attendait l'auteur. Ne dirait-on pas que c'est du fond de sa tombe que sa voix nous adresse la prière suivante :

Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,  
Expira sans entendre une parole amie ;  
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,  
Personne ne viendra donner une prière,  
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère !  
Qui pense à l'inconnu qui sous la terre dort ?

Messieurs, si l'on vous demandait de graver une épitaphe sur la tombe de ce poète national dont la patrie n'eut pas les os, que pourriez-vous écrire de plus approprié ? Le génie a parfois de ces inspirations : il déchire le voile qui sépare le présent de l'avenir.

Mais cette plainte n'a pas été entendue. C'est avec bien des difficultés aujourd'hui qu'on retrouve l'endroit du cimetière du Hâvre où dort Jules Fontaine. Des compatriotes l'ont souvent tenté en vain.

Pas un ami n'est allé déposer un souvenir ou une prière sur ce coin de terre que l'infortuné barde canadien avait mendié au pays de ses ancêtres. Dans cette mère-patrie qu'il avait pourtant adorée et chantée, il rencontra bien, il est vrai, quelques sympathies précieuses comme celle de la famille Bossange, mais à part ces rares exceptions, pour tout le monde il fut un inconnu, un étranger ordinaire. Lui aussi aurait pu dire comme Washington Irving débarquant sur les plages anglaises : « I stepped upon the land of my forefathers, but I felt I was stranger in the land. »

Et quand tout cela l'eut tué, quand il eut fini de mourir, l'aumône d'une larme fut refusé à la tombe étrangère et c'est encore son histoire que Crémazie écrivait quand il disait :

« Hélas ! ce souvenir, que l'amitié nous donne,  
Dans le cœur meurt avant que le corps abandonne  
Ses vêtements de deuil.  
Et l'oubli des vivants, pesant sur notre tombe,  
Sur nos os décharnés plus rudement retombe  
Que le plomb du cercueil ! »

Pour peu que l'on s'intéresse au sort de notre littérature nationale, il serait difficile de ne pas pleurer sur la perte qu'elle essuya dans le désastre qui a jeté Octave Crémazie sur les rivages étrangers. C'est à ce malheur que « la Promenade de trois morts » doit d'être restée inachevée. Que d'autres pièces à peine ébauchées ont péri dans le même naufrage ! Il voulait aussi essayer de la prose. Et quelles pages délicieuses il eût pu produire si l'on en juge par ses lettres !

L'impulsion néanmoins était donnée, et, bien qu'éphémère, la carrière de Crémazie laissa une trace profonde dans notre littérature.

Tout en gardant son cachet spécial, la littérature canadienne a toujours senti et reproduit comme un écho des mouvements littéraires de la France, source naturelle où elle s'alimente et s'inspire. Nos premiers poètes, comme Michel Bibaud, ne sont que des imitateurs assez froids des classiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Turcotte, Barthe, Garneau, Lenoir, D'rome, préparèrent le mouvement de 1860 et servirent de transition, à l'instar de Chateaubriand et Lamartine en France, entre le classique et le genre moderne. Le chef véritable de notre romantique, de cette école qui trône aujourd'hui ici après s'être tempérée, notre Victor Hugo, c'est Crémazie. Libre à vous maintenant de juger si ce titre doit lui être attribué à honneur ou à reproche.

En réalité, il peut être considéré comme le père de nos poètes. Avant lui il y avait bien eu quelques essais heureux, quelques strophes bien réussies, mais il n'y eut certainement pas un seul poète du métier et je ne crois pas que parmi ceux qui agaçaient alors la muse sans autre intention que de badiner, aucun n'ait visé au titre de père de la poésie canadienne.

Quant à ceux qui suivirent : Fiset, Lemay, Fréchette, Sulte, Routhier, Gingras, Poisson et les autres,

je n'entends pas dire qu'ils sont ses élèves, mais il est le premier en date, il leur a tous, en quelque sorte, frayé la route, donné l'essor, et ce qui est indéniable, il a même eu la plus grande influence sur leurs talents. Un bon nombre reçurent de lui leur premier encouragement.

Fréchette reconnaît cette paternité littéraire, quand il écrit dans son ode de « la Poésie, » dédiée à notre héros :

Quoique faible encor, ma muse de vingt ans  
Peut te dire aujourd'hui, de sa voix enfantine,  
Comme autrefois Reboul au divin Lamartine :  
« Mes chants naquirent de tes chants. »

Je crois que nous pourrions comparer le rôle de Crémazie dans notre littérature à celui qu'a joué Malherbes dans la littérature française, et dire :

“ Enfin Crémazie vint.....”

Au sujet de Malherbes on écrivait de nos jours avec un grain de malice et beaucoup d'esprit : « La poésie française, au temps de Henri IV, était comme une demoiselle de trente ans qui avait déjà manqué deux ou trois mariages, lorsque, pour ne pas rester fille, elle se décida à faire un mariage de raison avec M. de Malherbes, lequel avait la cinquantaine. »

Ce ne fut pas un mariage de raison que la poésie canadienne contracta quand elle confia son sort à Octave Crémazie, mais bien un mariage de sentiment, car tous deux étaient jeunes et dignes l'un de l'autre.

Crémazie, que l'on dit être toujours resté insensible aux charmes de la plus belle partie du genre humain, n'eut d'autre passion que ce culte qu'il avait voué à la muse. Avouons qu'il était payé de retour et que de son côté elle le lui rendait bien.

Hélas ! cet heureux commerce fut de courte durée. Non pas que le poète, une fois tombé dans le malheur, ait oublié cette douce fiancée qui lui avait procuré tant d'heures d'ivresse et de délice. Jusqu'à la fin il resta fidèle à son souvenir. Mais le coup qui l'avait



frappé avait été si rude, qu'il lui fit perdre son enthousiasme et il crut que le silence convenait mieux que les chants à sa triste position. D'ailleurs, ses rapports avec la muse auraient pu le compromettre et pour ne pas trahir son secret il était contraint de voiler, comme un avare qui cache son trésor, les rayonnements de son génie.

« Je ne chante que pour moi, écrivait-il. Dans la solitude qui s'est faite autour de moi, la poésie est plus qu'une distraction : c'est un refuge. Quand le trappeur parcourt les forêts du Nouveau-Monde, pour charmer la longueur de la route solitaire, il chante les refrains naïfs de son enfance, sans s'inquiéter si l'oiseau dans le feuillage ou le castor au bord de la rivière prête l'oreille à ses accents. Il chante pour ranimer son courage et non pour faire admirer sa voix : Ainsi de moi. »

Qui pourrait lire sans un serrement de cœur la page suivante dans laquelle cette âme brisée nous laisse deviner ce que devait être l'amertume de ses regrets ?

« Rêver en écoutant chanter dans mon âme l'oiseau bleu de la poésie, essayer quelquefois de traduire en vers les accords qui berçaient mes rêveries, tel eût été le bonheur pour moi. Les hasards de la vie ne m'ont malheureusement pas permis de réaliser ces désirs de mon cœur. Aujourd'hui, j'ai trente-neuf ans ; c'est l'âge où l'homme, revenu des errements de ses premières années et n'ayant pas encore à redouter les défaillances de la vieillesse, entre véritablement dans la pleine possession de ses facultés. Il me semble que j'ai encore quelque chose dans la tête.

« Si j'avais le pain quotidien assuré, j'irais demeurer chez quelque bon curé de campagne, et là je nie livrerais complètement au travail : Peut-être est-ce une illusion, mais je crois que je pourrais encore produire quelques bonnes pages. J'ai dans mon cerveau bien des ébauches de poèmes, qui, travaillés avec soin, auraient peut-être une valeur. Je voudrais aussi essayer de la prose, ce mâle outil, comme l'appelle Veuillot ; y réussirais-je ? je n'en sais rien. Mais tout cela est impossible. Il ne me reste plus qu'à bercer dans mon imagination ces poèmes au maillot, et à chercher dans leurs premiers vagissements, ces beaux rêves d'or qu'une

mère est toujours sûre de trouver près du berceau de son enfant.»

Ah ! oui, Crémazie avait bien raison d'assimiler sa situation à celle de Chénier qui, rendu sur l'échafaud, se frappait le front en disant : « Il y avait encore quelque chose là-dedans ! »

Crémazie aussi avait encore quelque chose dans la tête. Ce quelque chose, son nom est poésie, chant, hymne, mélodie ; c'était même un rayon de ce feu divin qu'on appelle le génie, toutes choses qui font tant souffrir quiconque est obligé de les tenir enfermées. Et tout cela allait mourir, car tout cela est une flamme, et sans air la flamme est étouffée. Voilà ce qui faisait son principal tourment.

Comme l'oiseau qui a besoin pour chanter du grand air, du soleil et de la liberté, Crémazie ne se sentait inspiré, qu'en face de son grand fleuve, des plaines et des montagnes de son pays. Il l'aimait tant ce sol canadien encore chaud du sang des vieux soldats dont il chantait les exploits ! Du jour où il vit que sur ce sol il n'y avait plus de place pour lui, que son pays et ses compatriotes le repoussaient, il s'éloigna en pleurant et se tut pour jamais. Comme les juifs à Babylone, il suspendit sa harpe aux saules des rives étrangères. Il ne chanta plus, accepta son exil comme un châtiment et se contenta de faire pénitence.

Ne pourrait-on pas dire de lui avec plus de vérité encore que de Garneau ce mot qu'il prononçait lui-même au sujet de notre historien :

« Qui dira de combien de déceptions, de combien de douleurs se compose une gloire ? »

Mesdames et messieurs, il ne me reste plus qu'un mot à ajouter. Je crois exprimer tout haut un vœu que plusieurs amis des lettres ont peut être formé souvent en secret. J'espère que bientôt une voix autorisée aura le courage de proposer au Canada français de rendre au sol natal les os du premier de ses poètes.

Et ce jour là, si j'en juge par la sympathie avec laquelle vous avez accueilli mes paroles ce soir, de toutes les poitrines canadiennes-françaises s'élèvera un immense bravo. Après cela, pour être complètement réhabilité il ne manquerait plus à notre cher auteur qu'un monument digne de ses œuvres, de son génie et de sa gloire.

## DE L'ANCIEN BARREAU DE FRANCE

---

Causerie historique prononcée à l'Institut-Canadien de Québec par M. J. E. PRINCE

---

*M. le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

En réunissant, sous ce titre, quelques traits ou particularités historiques de l'ancien barreau de France, il n'est pas nécessaire, je crois, d'avertir que je n'ai consulté ni archives, ni manuscrits originaux et n'ai vu, de ma vie, les bibliothèques de "Paris la grand'ville." J'ai voulu seulement vous présenter quelque résumé des historiens eux-mêmes. Encore ne me suis-je astreint à aucun ordre préconisé par ces écrivains. J'ai pris un peu partout, m'appropriant ce bien d'autrui avec un sans gêne tout à fait à la moderne, n'ayant d'ailleurs aucune prétention littéraire. Aussi, ceux qui ont lu Fournel, Oscar Pinard, Le Berquier, Camus, Liouville, Berryer père, le beau dialogue de Loysel et le résumé si parfait de l'histoire de l'Ordre des avocats par Boucher d'Argis, reconnaîtront aisément les matériaux qui ont servi à cet humble travail.

J'ose affirmer que le sujet est digne de l'auditoire distingué qui m'écoute. Je voudrais seulement être à la hauteur du sujet. S'il est, toutefois, une excuse pour vous offrir ce fruit d'une étude par trop hâtive, elle est

sans doute dans ces souvenirs que ma parole va tenter de faire revivre devant vous et qui, souvent, peuvent se passer de l'éloquence. Elle est surtout dans cette bienveillance avec laquelle vous accueillez toujours les jeunes gens et sans laquelle le causeur le mieux doué ne saurait se flatter de réussir.

## I

Il n'est aucun pays au monde où les institutions judiciaires aient tenu une aussi large place qu'en France, et, « si l'on voulait, dit Oscar Pinard, auteur de l'ouvrage « Le Barreau au 19<sup>e</sup> siècle », exprimer par un seul mot ce qu'il y a de plus propre à notre génie et à notre ambition, il faudrait nommer le barreau. Tout nous sert au barreau, dit cet écrivain, nos qualités et aussi nos défauts, la clarté, la facilité, la promptitude, la raillerie, la légèreté et l'indifférence. » César, qui connaissait nos gaulois, les appelait déjà, dès l'origine, « un peuple de soldats et d'avocats. » Au rapport de Juvénal, la Gaule était la pépinière des avocats et ce serait elle qui aurait « formé à l'éloquence le peuple naissant de l'Angleterre. » « Les Gaulois s'étudient à deux choses, remarque Caton, à son tour, au fait de la guerre et à parler subtilement, *rei militari et argutè loqui.* » Enfin, « de tous les états de l'Europe, écrit Fournel, la Gaule est celui qui a montré le plus de goût et de dispositions pour l'exercice du barreau. Vif, ingénieux et habillard, le Gaulois se faisait un spectacle amusant de cette espèce d'escrime judiciaire. Le barreau gaulois avait étendu si loin sa renommée que les nations étrangères envoyaient leurs jeunes gens pour s'y instruire dans l'art de plaider. »

Ces goûts singuliers et ces dispositions que l'on remarque à l'origine, se sont perpétués jusqu'à nos jours au milieu de la société française. Les français ont toujours été sensibles au beau langage et, de fait, l'amour de l'éloquence comme celui des armes est l'un des traits éminemment distinctifs de la grande nation. Le français est généralement beau diseur. C'est sa

vanité, pour ainsi dire sa passion. De là la puissance de cette propagande connue par tout l'univers et si propre à la diffusion des idées.

Le barreau, né des besoins de la société et ayant subi les mêmes phases qu'elle, n'a pas, par là même, toujours présenté l'organisation et le caractère que nous lui voyons aujourd'hui, en France. Mais, s'il a marché avec les événements, il n'a toutefois jamais perdu sa physionomie distincte. A travers bien des changements survenus dans le cours des siècles, soit dans les usages et les coutumes, soit dans les lois et les mœurs, le barreau est l'une de ces institutions qui, chez les français, ont le moins perdu, qui sont restées les plus entières, les plus semblables à elles-mêmes. D'où vient ce fait sinon encore de ce qu'en France, la société se développant dans des conditions normales, et d'ailleurs marquée pour les destinées les plus hautes, l'administration de la justice a toujours été considérée comme l'une de ses plus importantes fonctions. Au reste, des goûts particuliers à la nation, un sens rigoureux du juste et de l'injuste, des traditions fortes que tous les règnes n'ont fait longtemps qu'affermir, une organisation puissante et essentiellement conservatrice, sont cause aussi que le barreau a survécu à tous les régimes et ira, selon toute apparence, aussi loin que la société française elle-même.

En France, le barreau ne participe pas de la nature des corporations et n'est pas, par conséquent, une création de la loi. S'il tirait d'elle son origine, se dit-on avec raison, il pourrait prendre fin avec elle. Il ne serait ainsi qu'une chose soumise au caprice des hommes et des temps, ce qui est contraire à sa nature. Le barreau ne peut donc être, suivant qu'on l'a toujours défini, « qu'une libre et volontaire association d'hommes que des motifs communs de travaux et d'affection ont rapprochés. » Ainsi, dans ces conditions, le nom de profession ou ordre est le seul qui lui convienne et qu'il a fini par garder à l'exclusion de tout autre. « Le nom de profession ou ordre, dit le chancelier d'Aguesseau, est celui qui exprime le mieux la condition ou l'état des avocats ; et s'il y a une espèce de discipline établie entre eux pour l'honneur et la réputation de cet ordre,

elle n'est que l'effet d'une convention volontaire plutôt que l'ouvrage de l'autorité publique. »

L'on a dit, en France, l'ordre des avocats comme l'on a dit l'ordre de la noblesse, celui du Tiers-Etat. Aussi, la révolution ne l'épargna pas. Il lui portait ombrage comme toutes les choses de l'ancien régime et elle l'abolit. Le barreau, trop amoureux de son indépendance, trop fier de ses traditions pour fléchir, subit alors une espèce de bannissement temporaire de la société française. Une nuée d'aventuriers voulurent en saisir les privilèges. Leur succès fut sans durée, toutefois.—A travers la confusion et le désordre, les avocats de 89 ne pouvaient manquer de surveiller ce règlement de compte que la révolution demandait à l'ancien pouvoir. Berryer père dit, quelque part dans ses « Souvenirs », que le barreau français, en 89, imita le barreau anglais qui avait traversé une révolution avant lui, en gardant une attitude indépendante. Les avocats français ne restèrent certainement pas tous à l'écart dans la lutte, tant s'en faut. Qu'on se rappelle les travaux de l'Assemblée constituante. Ceux de codification qui naquirent de cette époque bouleversée attestent une œuvre imposante et qu'aucune nation n'a jamais égalée.

De même que le barreau, l'avocat n'a pas toujours présenté, lui non plus, si ce n'est dans l'ensemble de ses traits, le caractère qu'il porte aujourd'hui. Cicéron a donné, de son temps, une définition bien connue de l'avocat romain. « C'est un homme de bien, dit-il, habile dans l'art de parler, et qui emploie la parfaite éloquence à défendre les causes publiques et privées. » Caton ne le définit pas autrement : *Vir probus dicendi peritus*, l'homme de bien qui connaît aussi l'art de bien dire. Il n'est donc à proprement parler qu'un orateur. Or, comme chez les Romains, à l'origine, c'est-à-dire tant que la loi, en France, disséminée partout, ne prend pas de corps régulier, tant qu'elle n'est autre chose que la simple équité naturelle, cette définition convient à l'avocat français. Mais bientôt la jurisprudence y devient une étude particulière comme à Rome, et même au temps des coutumes, la fonction de juger conférée à l'avocat de France par les ordon-

nances de ses rois, jointe à celle spéciale d'avocat consultant, apportent une modification importante à la classique définition de l'orateur. L'avocat revêt son caractère distinct et, suivant un historien de l'ordre, c'est « un homme de bien versé dans la jurisprudence et dans l'art de bien dire, qui concourt à l'administration de la justice, soit en aidant de ses conseils ceux qui ont recours à lui, soit en défendant en jugement leurs intérêts de vive voix ou par écrit, soit en décidant lui-même leurs différends lorsque la connaissance lui en est attribuée ». C'est enfin, ainsi que le dit excellemment Camus, « un homme de bien capable de conseiller et défendre ses concitoyens. »

Je ne vous dirai pas ce que les philosophes ont pensé touchant l'origine de cette fonction. En cela comme en bien d'autres choses, les docteurs sont divisés d'opinion. Chez tous les peuples, il exista à l'origine des hommes vertueux, plus versés les uns que les autres dans la connaissance des lois et les principes de l'équité naturelle, prêtant le secours de leur parole à ceux qui se trouvaient dans la nécessité de défendre leur personne ou leurs biens. En France, la fonction exista longtemps avant qu'on en connût le vrai titre. Selon Le Berquier, auteur de l'ouvrage « Le Barreau moderne », pour décider cette question, les écrivains auraient en général pris pour point de départ dans leur recherches le patronnat du droit romain. Un magistrat célèbre, Grellet-Dumazeau, a écrit « que l'origine du ministère de l'avocat est probablement contemporaine du premier procès et du premier tribunal. » Mais, sans nous attarder à cette discussion, ne conviendrait-il pas de remonter plus haut que les faits et les actions des hommes dans l'histoire pour trouver la source de cette fonction ? Comment celui qui concourt si puissamment à l'administration de la justice, n'emprunterait-il qu'aux choses transitoires et contingentes le caractère sacré dont il est revêtu ? Non, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'origine de ce ministère.

Les hommes de Dieu ont quelquefois des vues bien profondes en ces matières, et l'on me permettra peut-être de rappeler en passant un nom qui n'est étranger à personne dans la profession. Je veux parler de Saint

Yves *Beatus Yvus advocatus et non latro*, celui généralement considéré comme le patron des avocats. Or, Saint-Yves de Kaermartin, qui vivait vers le 12<sup>e</sup> siècle, grand avocat devant Dieu et devant les hommes, était « persuadé, lui, selon qu'un écrivain nous le rapporte, que l'origine de la profession d'avocat remontait jusqu'aux temps fortunés où le Verbe divin, après la faute de notre premier père, daigna lui-même se rendre auprès de Dieu l'avocat du genre humain » ; et un avocat célèbre du Parlement de Paris, Husson, qui vivait au 17<sup>e</sup> siècle, partageant l'opinion de son éminent patron, a écrit un traité considérable *De advocato*, dont la dédicace est comme suit : « Au Verbe incarné fait chair pour le genre humain, Patron du monde dès l'origine et Avocat auprès de son Père jusqu'à la consommation des siècles. » Mais n'est-ce pas le langage de Saint Yves que certain dramaturge du moyen-âge a fait revivre dans cette pièce fameuse intitulée : « Le Procès de Miséricorde et Paix contre Justice et Vérité ? »

## II

L'histoire du barreau de France peut se diviser en trois grandes périodes. La première, l'époque gallo-romaine, irait jusqu'à Philippe LeBel, à la fin du 13<sup>e</sup> siècle ; la deuxième de Philippe Le Bel à la révolution de 89, et la troisième de cette révolution à nos jours. Les deux premières sont du barreau ancien ; la dernière appartient au barreau moderne.

L'origine historique de la profession dans les Gaules est peu connue. L'on sait seulement que, de tout temps, il y eut d'habiles parleurs remplissant la fonction équivalente à celle d'avocat. Les Commentaires de César nous apprennent que les druides y rendirent les premiers oracles de la justice. Mais, à part ce fait que l'éloquence était en grand honneur devant ces premiers tribunaux, rien n'est connu du rôle de ceux qui défendaient en jugement. Si l'on prend toutefois en considération l'importance de tout temps attachée au ministère des orateurs, même à cette époque primi-



tive, il dut y avoir des règlements assez positifs, des usages assez précis touchant la plaidoirie et le barreau. Chose remarquable, ce ministère fut toujours prêt gratis. Avant le 14<sup>e</sup> siècle, les tribunaux n'adjudgeaient jamais quant aux frais. Cette coutume existe encore de nos jours en Angleterre.

La conquête romaine arrive bientôt, apportant avec elle les lois du vainqueur. Les Romains laissaient bien aux peuples conquis leurs usages et leurs coutumes, mais la sagesse des lois romaines était vite reconnue, et ces peuples recevaient favorablement les magistrats de Rome. Le barreau gaulois se modifie au contact des lois nouvelles; et pendant les temps qui suivent, jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle, les avocats gaulois ressemblent à ceux de Rome.

Cet état de choses change lorsque les Francs parviennent à consolider leur domination dans les Gaules. Le système féodal s'impose avec son incorporation au sol et sa justice naturelle, le *Jugement de Dieu* ou le Duel judiciaire.

« Les anciens allemands dont nos Français sont venus, dit Loysel, pratiquaient les combats pour la vidange de leurs différends. Par la loi Gombette »—loi ainsi nommée à cause de Gondebaud, roi des Bourguignons, au 6<sup>e</sup> siècle, « l'on ne recevait aucune preuve par témoins, mais que toutes causes se démêlaient par combats, bien que le fait eût été commis en la présence de plusieurs, voire même en plein marché, et suffisait à celui qui vivait selon cette loi de desnier le fait et d'offrir le combat contre celui qui se plaignait. La loi salique, plus humaine, ne recevait les duels que par faute de preuve légitime. Et pour le regard des normans, c'était chose étrange, dit encore Loysel, que si l'appellant était vaincu, il en était quitte pour 60 sols et un denier d'amende et, au contraire, l'appelé encourait la perte de sa vie et de ses biens. »

Ce n'est que vers le commencement du 13<sup>e</sup> siècle, après la conquête de la Normandie, sous Philippe Auguste, qu'en ce dernier pays, la loi dont nous parlons est changée. On y établit en retour la loi du talion observée dans le reste de la France. Le rôle de l'avocat, dans ces temps de bouleversements continuels, doit

donc être bien restreint. Jusqu'aux temps de Charlemagne, au 8<sup>e</sup> siècle, les Francs, beaucoup plus adonnés aux armes qu'à l'étude des lois, ne connaissent guère autre chose que la justice militaire. La noblesse vide ses différends en champ clos, et quant au peuple, comme il est dans un état voisin de l'esclavage, il ne possède rien. Ceux qui sont de condition libre embrassent l'état ecclésiastique, en sorte que la justice se rend rarement devant les tribunaux séculiers.

Mais il en est autrement sous les rois de la seconde race. Charlemagne parle fréquemment des avocats dans ses Capitulaires. Cét homme, appelé à de si grandes choses et dont le génie embrassait tout, ne pouvait traiter légèrement ce qui, de près ou de loin, concernait l'administration de la justice dans son royaume. Des *advocati* ou avoués sont alors donnés aux églises métropolitaines, aux cathédrales, aux abbayes et aux grands monastères. Pour eux, de sages règlements sont édictés. Ils doivent aimer la vérité, la justice, posséder un caractère pacifique et doux, être connaissant en législation. Enfin, on les soumet à une discipline qui les atteint, chaque fois qu'ils se rendent coupables de quelque faute contre l'honneur de la profession.

Suivant certains historiens, le premier établissement des avoués—qui sont vraiment l'origine de nos premiers avocats—daterait du 4<sup>e</sup> siècle. D'autres écrivent de Charlemagne même, au 8<sup>e</sup>. Mais il en est parlé au 5<sup>e</sup> et au 6<sup>e</sup> siècle, dans la loi Gombette et dans celle des Lombards.

On appelait les avoués défenseurs d'église, *defensores Ecclesiarum*, tuteurs « *tutores* », acteurs « *actores* », pasteurs laïques, tous noms équivalents à celui de défenseur. Une de leurs fonctions était de plaider les causes des églises auxquelles ils étaient attachés comme patrons. Ils en avaient l'administration temporelle, acceptant les donations qui leur étaient faites, rendant la justice où elles étaient chargées de prononcer. Ils se battaient quelquefois en duel pour les monastères, selon la coutume du temps. Ils conduisaient à la guerre les vassaux de ces immenses établissements obligés de fournir des soldats au Roi. Les grands seigneurs, les Rois même en prenant la défense des monas-

tères se faisaient nommer avoués. Ce titre comportait donc une charge aussi honorable qu'importante. Aussi, la Féodalité érigea-t-elle en fiefs héréditaires les avoueries.

Dans la suite, à l'imitation des églises et des monastères, les villes, les communautés et même des provinces entières veulent avoir leurs avoués. C'est ainsi qu'on en voit longtemps dans le Brabant, en Alsace, dans les Pays-Bas, à Arras, à Théroouenne et ailleurs. Il en existe encore au 12<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> siècle.

Mais, à côté de ces avoués qui, dans l'origine, ont fait la fonction d'avocat pour les églises, les monastères, les villes et les provinces, il y en a eu aussi qui ont rempli les mêmes fonctions pour le public. Ceux-ci sont nommés *clamatores* du mot celtique *clam* ou *claim* qui signifie *action*. Dans le langage du temps, ils portent encore le nom de *plaidours*.

Après Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, qui s'occupe de la réglementation de l'ordre des avocats, les faits les plus remarquables à leur sujet sont : le concile de Rheims, en 1148, qui défend la surcharge des frais, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique ; le Concile de Latran, en 1178, qui défend aux avocats clercs d'exercer leur profession devant les tribunaux laïques ; le concile de Tours, en 1180, qui défend aux religieux profès de quitter le cloître pour étudier la loi mondaine, c'est-à-dire romaine ; enfin, une décrétale d'Honorius III, défendant à tout ecclésiastique d'enseigner cette loi romaine.

### III •

Au 13<sup>e</sup> siècle, suivant Loysel, presque la moitié des conseillers du Parlement sont d'église. La juridiction ecclésiastique a presque tout en vertu de son privilège de cléricature. Voici ce que dit Fournel à l'occasion du concile de Latran qui a lieu à la fin du 12<sup>e</sup> siècle :

« Dans les neuvième, dixième et onzième siècles, lorsque les laïques ne s'étaient point encore adonnés

à l'étude des lois et à l'exercice du Barreau, les ecclésiastiques s'étaient emparés de la profession d'avocat, non seulement pour les affaires *canoniques*, mais encore pour toutes espèces de discussions *civiles*, *féodales*, même *criminelles*; et comme ils étaient en petit nombre, sans concurrents, et qu'ils joignaient l'autorité importante de leur caractère religieux à celle qu'ils tiraient de leur science et de leur expérience, ils se servaient de ce double moyen pour se faire une grande fortune.» Le Concile voulut prévenir ces excès. Au reste, l'usage du duel subsiste toujours. Entre seigneurs, les procès se jugent par guerres, et entre les autres, communautés ou particuliers, même entre personnes ecclésiastiques, l'on décide par gages de bataille. Car, quoique les Papes, Charlemagne, Saint Louis et Philippe Le Bel eussent défendu les duels, ce dernier, par une ordonnance de 1303, se crut obligé de les rétablir pour éviter de plus graves inconvénients encore que ceux occasionnés par leur existence.

Le duel judiciaire est l'une des plus singulières coutumes de l'ancien ordre de choses. Il y avait un code précis du duel que l'avocat devait savoir parfaitement. La moindre déviation, au lieu d'engager la partie, pouvait engager le défenseur lui-même, comme cela arriva quelquefois. Le malheureux alors—style du temps—était moqué par la compagnie.

Selon l'écrivain Dubreuil, l'avocat devait « proposer son fait au mieux qu'il pouvait, au profit de sa querelle, par les plus belles paroles, et mieux ordonnées qu'il pouvait et plus entendiblement, puis il portait défi à l'adversaire, pour les cas où il nierait les faits, en lui jetant le gant. L'avocat de la partie adverse présentait ses moyens de défense et terminait ainsi : « Mon client nie les choses proposées; au contraire, il » dit que celui qui les a fait proposer ment et qu'il est » par lui ou par son armé, fait retenue et baille son » gage.» C'était le contrat judiciaire. Procès-verbal était dressé qui liait les parties pour le combat.

Saint Louis, pendant son règne publie ses Etablissements en 1276. Les règles les plus importantes du Droit romain qui n'avait cessé d'être étudié à travers la féodalité s'y trouvent résumées.

III

Le droit romain est à cette époque le complément et la pratique de la législation française.

« Si voulez, Sire, longuement vivre en paix et au gré de votre peuple, soyez droicturier ! » avait dit un moine cordelier au vertueux monarque, encore au début de son règne. Louis IX n'oublia jamais cette parole. Il ne mit pas moins de zèle à faire observer la justice parmi ses sujets qu'à l'observer lui-même. Ses scrupules, à l'égard de conquêtes qu'avaient faites ses devanciers sur le trône de France, sont connus, de même que le règlement qui s'ensuivit avec le roi d'Angleterre, Henri Plantagenet. Quelques traits décèlent l'incomparable droiture et la bonté du saint Roi. Je les trouve dans l'ouvrage de « Saint Louis et son siècle » par le vicomte Walsh. « La délicatesse du pieux monarque, nous dit cet écrivain, s'était effrayée de l'influence que les parties prennent souvent sur leurs juges par les présents qu'elles leur font. » Car, il paraît qu'on ne négligeait pas toujours les moyens de faire pencher en sa faveur une justice récalcitrante. « Aussi, s'appliqua-t-il à faire un choix de juges probes et éclairés ; et les hommes qu'il ne trouva pas dignes du sacerdoce de la justice, il les éloigna des tribunaux. En sortant de son oratoire de Vincennes, le fils de Blanche de Castille avait coutume d'aller s'asseoir dans la forêt ; et, là, tous ceux qui avaient affaire à luy venaient à luy parler, sans que aucun huissier ni aultre leur donnast empeschement. Et demandait haultement de sa bouche, s'il y avait nul qui eust partie. Et quand il y en avait aucuns, il leur disait : « Amys taisez-vous, et on vous deslivrera l'un après l'autre. » Puis, souventes fois, pour répéter le langage de Joinville, « appelait Monseigneur Pierre de Fontaine et Monseigneur Geoffroy de Villette, et leur disait : — Deslivrez-moi ces parties. » Et quand il veoit quelque chose à amender en la parole de ceulx qui parlaient par autrui, lui-mesme tout gracieusement de sa bouche les reprenait. Aussi, plusieurs fois, ay veu que

ou dit temps d'esté le bon roy venait au jardin de Paris, une cotte de camelot vestue ung surecot de tiretaine sans manches et un mantel pardessus de sandal noir; et faisait là estendre des tapiz pour nous seoir emprès de luy et là faisait despèscher son peuple diligemment, comme vous ay devant dit du bois de Vincennes.» Tels étaient les délassements du bon roi.

Saint Louis donna lui-même des défenseurs à une partie dans une circonstance bien mémorable. Je cite de nouveau : « Le comte d'Anjou était en procès pour un château avec un simple chevalier. Comme il arrive souvent, le plaidant contre le prince fut condamné par la cour, et, cette sentence prononcée, le frère du Roi—« fit saisir le pauvre chevalier qui croyait à une justice supérieure à la sienne, et le fit mettre en prison. Louis, apprenant cet acte d'arbitraire et d'injustice, manda son frère devant lui et lui dit « que il ne creust pas...ce il estoit son frère, que il l'espargnast contre droicte justice en nul chose. En même temps, il fit délivrer le gentilhomme pour qu'il vint en sa cour suivre son appel. »

« Effrayé d'avoir à lutter contre le frère du roi, le chevalier arriva seul n'osant pas même se défendre contre tant et si grant et si saige adversaire. Cependant, il requist au benoist roy que il li feist avoir conseil et et avocaz. »—« Certes, vous les aurez, et des meilleurs encore » lui répondit le monarque; et aussitôt le roy choisit dans son conseil les plus habiles, et leur fit jurer *qu'ils mestraient loyal conseil en la besoigne du dit chevalier*. L'affaire fut alors bien plaidée et la sentence de la cour du comte d'Anjou fut cassée: de quoi, dit le confesseur de la Reine Marguerite, fust moult loë *le benois roy qui n'acceptait de nul ez jugement* » c'est-à-dire ne faisait acception de personne devant la loi.

L'on comprend qu'avec de telles dispositions, un sens de la justice aussi délicat et aussi élevé, l'influence du monarque en ce siècle fut extraordinaire. Aussi mérita-t-il le surnom de roi *justicier*.

IV

Jusqu'ici, messieurs, les données de l'histoire touchant la profession sont très rares ; car, comme le dit Loysel en son dialogue, autant nous sommes prodigues à écrire et à laisser des mémoires, aujourd'hui, autant nos ancêtres ont été sobres, autrefois.

L'histoire de l'ordre des avocats n'existe pas, parce que l'histoire de la société française est encore à faire. L'ouvrage classique sur ce point est de Fournel. Mais son récit encore ne commence-t-il qu'à l'époque où le Parlement devient stable, et donne lieu par là même à un établissement stable des avocats de son ressort, c'est-à-dire au commencement du 14<sup>e</sup> siècle.

C'est au 8<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Pepin, que l'opinion générale rapporte la date d'érection des Parlements en cours de justice. Ils furent alors composés d'un certain nombre de prélats et de barons, auxquels vinrent s'unir par la suite les Pairs du Royaume.

Ce premier parlement était ambulatoire et suivait le Roi, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Mais, à l'origine, il connaissait à peine des affaires des particuliers. On y discutait les nouvelles ordonnances et, avant tout, les affaires ecclésiastiques. Les assemblées se tenaient vers le temps des grandes fêtes, à la Toussaint, à Noël, la Chandeleur, Pâques et la Pentecôte.

La voie de l'appel fut longtemps inconnue dans ces cours, ce qui réduisit à peu de choses les affaires contentieuses. (La féodalité l'ignora, et saint Louis la défendit lui-même dans ses justices royales. Il y avait seulement prise à partie contre les juges. Mais, peu après les Etablissements qui datent de 1270, l'on confond la plainte avec l'appel, et les affaires se multiplient au Parlement.

Philippe le Bel rend les Parlements sédentaires, le 25 mars 1302. Vers ce temps, le duel devient moins fréquent, mais les avocats, par contre, plus nombreux. Aussi, dit un écrivain, « c'est de là que nous avons appris la chicane. » Peu d'années après, Philippe le Bel

ayant donné au parlement de Paris l'ancien palais des Rois pour y tenir ses séances, c'est à cette libéralité que remonte l'appellation fameuse de « Palais de justice », qui a fait fortune depuis. Les affaires croissaient toujours et la révolution marquée au temps de saint Louis allait s'accroître. Le droit romain étant parvenu à dominer, « étrangers aux arcanes de la nouvelle jurisprudence, nous dit l'historien de saint Louis, les descendants des chevaliers s'éloignèrent bientôt des Cours et Parlements où des hommes spéciaux, des légistes experts venaient de faire irruption. Ces bourgeois, dévoués au roi, avaient plus de sympathie pour les institutions féodales. Les codes de Justinien furent la règle de ces nouveaux juges. » « Ainsi allait bientôt se terminer cette lutte des légistes avec les barons, entre les hommes noirs, les hommes de plume et de parole et les hommes de fer, de lance ou d'épée », suivant l'expression du même écrivain.

## V

Les gens de loi étaient appelés par les gens d'épée pour leur aider à administrer la justice. N'ayant d'abord que voix consultative, ils gagnent avant peu le privilège de juger avec eux et portent le même costume que les chevaliers d'épée.

Au commencement du 15<sup>e</sup> siècle, ces chevaliers ou barons, complètement rebutés de la discussion des lois, pour laquelle ils n'étaient point faits, cessent tout à fait de venir au parlement. Les gens de loi, appelés par assimilation aux gens d'épée, chevaliers ès lois, pour se distinguer d'eux, prennent aussi le nom de magistrats.

Suivant Boucher d'Argis, historien de l'ordre, et qui a écrit au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, la plus ancienne ordonnance du parlement qui fasse mention des avocats serait celle des Etablissements de Saint-Louis, en 1270. Il fait mention d'une autre de 1344. Il existe en ce temps des avocats plaidants et des avocats consultants. Ces derniers portent le nom de conseillers et possèdent, entre autres, le privilège de séance sur les fleurs de lys au



barreau. Cette faveur de s'asseoir sur les bancs de la cour dont l'étoffe est parsemée de fleurs de lys, n'est conférée qu'aux anciens choisis parmi les plus célèbres. L'usage en existait encore à la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Il continua par la suite quoique la cour ne les nommât plus comme autrefois. C'est dans cette même ordonnance de 1344 que le stage est créé. En vertu de ce règlement, les jeunes avocats ne doivent pratiquer qu'un certain temps après leur admission au barreau, temps de préparation où ils doivent écouter les anciens, assister aux audiences, se former aux conseils, enfin, acquérir la connaissance des coutumes et du style de la cour.

En 1299, Philippe LeBel défend aux excommuniés d'exercer les fonctions d'avocat. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, les protestants en France sont admis au barreau ; mais il n'en est plus ainsi après, et il est même défendu aux avocats d'avoir des clercs protestants.

Malgré certaines défenses portées contre les ecclésiastiques de se mêler des affaires séculières, il ne parait pas qu'on ait entendu leur interdire les fonctions de la magistrature et du barreau. Depuis l'institution du parlement, le barreau de Paris fut rempli presque uniquement d'ecclésiastiques, de prêtres, de curés, de chanoines, d'officiaux et d'archidiacres, comme on l'a vu en parlant du concile de Latran. Car, quoiqu'il y eût eu jusque là et qu'il y eût encore à cette époque des laïques très savants en droit civil et en droit canon, tant avocats que conseillers des Rois, des grands seigneurs et des nobles, les ecclésiastiques, au moins pendant certaine époque, furent à peu près les seuls ayant quelque teinture des lettres. Leur présence, dans les parlements et les autres cours de justice, dura jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique de concert avec l'autorité civile, intervint de nouveau pour faire cesser certains abus qui s'y étaient introduits. Toutefois, le parlement vit encore des gens d'Eglise jusqu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle.

VI

D'après une ordonnance de François 1er, il fallait, pour être avocat, graduer en droit canon comme en droit civil. Cette dernière condition était même secondaire si l'on en juge par une ordonnance de Blois et une autre de 1629 qui défendent à l'Université de Paris de donner des grades en droit civil. Mais de ce que l'Université de Paris défend de donner des grades en droit civil, il ne s'ensuit nullement qu'il doit être inutile à apprendre, loin de là. L'on s'imagine peu la science qu'il faut posséder pour pouvoir exercer la profession d'avocat, de conseiller ou de magistrat. Surtout, il est entendu que l'on doit être en état de citer, chez les anciens. Un avocat n'eut pas été un avocat s'il n'eut eu la tête garnie de connaissances littéraires, prises tant chez les anciens que chez les modernes. A venir au 14e siècle, l'on plaide en latin et le droit s'étudie dans cette langue. Il faut par état savoir le grec, le latin et même l'hébreu, connaître les Pères de l'Eglise, le droit canon et les matières bénéficiales, ne pas ignorer l'histoire et avoir approfondi tout le droit romain. Je ne parle pas du droit français d'alors consistant en coutumes, ordonnances et arrêts. On ne se demande pas non plus s'il fallait être bien constitué pour digérer toute cette matière des coutumes, n'y eut-il qu'elles à s'assimiler. Les savants seuls devaient y parvenir si l'on songe qu'il y eut un temps, en France, où l'on ne pouvait respirer qu'à travers le pur atmosphère de 240 coutumes générales, outre les coutumes locales. Celui qui aspirait à être l'*advocat du Roy* devait en outre, suivant Loysel, savoir « d'abondant les droicts du domaine, les appenages et assignats de Messeigneurs et Mesdames les enfants de France, des Régales, des admortissements et autres droicts de la Couronne, les généalogies et alliances de nos Roys et des principales maisons de France, et nos Histoires, » etc, etc, etc.

Je vous tiens quitte du dédale inextricable des voies de procédure qui faisaient souvent passer les *fonds d'é-*

tude de génération en génération. Malgré cela, dès le 14<sup>e</sup> siècle, et même avant, il existe beaucoup d'hommes savants au barreau. L'on cite avec admiration Saint Germain l'Auxerrois qui vivait au 5<sup>e</sup> siècle. Il avait été avocat et savant jurisconsulte. Au reste, en cela, il ne faisait qu'imiter Saint Jean Chrysostome, Saint Cyprien, Saint Athanase. Saint Augustin lui-même et Saint Ambroise. Guy Foucault vivait au temps de Saint Louis. Après avoir été avocat, il eut la bonté de ceindre la tiare de Saint Pierre sous le nom de Clément IV. Suivant Loysel, il pourrait bien être le *capitaine* de nos avocats au parlement. Je vous fais grâce aussi de l'aride nomenclature de ceux qui, à part ces respectabilités du barreau, sont mis au nombre des gloires de la France, mais dont le procès de canonisation n'est pas encore terminé.....

Quant à Saint Yves, il vivait aussi au temps des parlements. Une légende raconte que « deux hommes qui étaient arrivés ensemble à une hostellerie de la ville de Tours, ayans baillé une bougette » (petit sac de voyage) « en garde à l'hostesse qui était une femme veufve et luy ayant recommandé qu'elle ne la rendit à personne qu'à eux deux ensemble : cinq ou six jours après l'un d'eux la luy vint redemander tout seul sous prétexte d'un payement qu'il supposa qu'ils avaient à faire dans la ville. L'hostesse ne se souvenant ou ne pensant pas à ce qui avait été dit, ne fit aucune difficulté de la luy bailler : et celui-ci l'ayant incontinent emportée ne retourna plus au logis. Cependant l'autre s'y rendit sur le soir et n'y trouvant point son compagnon, il s'enquit de l'hostesse où il estoit. L'hostesse luy répondit ingénûement qu'elle ne l'avait point vu depuis qu'elle luy avait rendu leur bougette. Alors cet homme faisant de l'estonné, s'écria qu'il estoit perdu, et qu'il y avait dans cette bougette une grande somme d'argent. Puis se tournant vers elle il luy remonstra que c'estoit au préjudice de ce qui avoit esté résolu entre eux, qu'elle l'avoit remise entre les mains de l'un en l'absence de l'autre, et luy déclara qu'il se pourvoiroit contre elle en justice. Et de fait, il la fit adjourner devant le Bailly de Touraine, à ce qu'elle eut à luy rendre ce

déposit ; et elle ayant comparu à l'assignation, demeura ingénument d'accord de tout ce qui s'estoit passé. Surquoy il afferma qu'il y avait dans cette bougette cent pièces d'or, outre plusieurs scédules et autres papiers de conséquence : de sorte que cette pauvre veufve estoit sur le point d'estre condamnée. Mais le bon Saint-Yves estant survenu fort à propos, la délivra de cette peine par un expédient non moins certain que prompt, dont il s'advisa. Car après qu'il se fus instruit de l'affaire, il luy donna advis de remonstrer qu'elle avoit trouvé moyen de recouvrer la bougette, et qu'elle estait preste de la représenter ; mais qu'aux termes de la reconnaissance du demandeur, il estoit obligé de faire comparoir son compagnon, afin qu'elle la put rendre à eux deux : ce que le juge ayant trouvé raisonnable il l'ordonna ainsi. A quoi le demandeur n'ayant voulu ou pu satisfaire, non-seulement la bonne veufve fut renvoyée absoute, mais aussi s'estant découvert que ces galands estoient des pipeurs qui colludoient ensemble pour ruiner leur hostesse, le demandeur en fut puny extraordinairement.»

## VII

Dans ces temps fortunés du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> siècle, après les études, la seule formalité pour la réception à la pratique—ce qu'on appelait l'inscription au tableau—est le serment. Le licencié étant présenté à la cour, celle-ci est priée de vouloir bien admettre le récipiendaire et l'introducteur ajoute que *Messieurs les gens du Roi ont vu ses lettres*. Ce n'était pas un mince honneur que cette présentation. Il fallait avoir 10 ans et même 20 ans de pratique pour le mériter. Le récipiendaire se tenait debout, le bonnet carré à la main.

Cette coiffure du bonnet carré complétait un costume dont les avocats de nos jours en France n'ont pas conservé toute la solennité.

Les anciens romains d'abord portaient la toge, et c'était en dehors même des cours de justice, l'habille-

ment usuel de l'un ou l'autre sexe. Cet habillement était long, ample, fermé et sans manches, en sorte que pour faire paraître les mains, il fallait le soulever par le côté ou le devant. Défense aux avocats de première année de hausser la toge.

En France, jusques vers le commencement du 14<sup>e</sup> siècle, les gens de robe n'existent pas.

L'on se rappelle que les juges laïcs sont tous gens d'épée. Au parlement, il n'y a que des prélats, des barons ou des chevaliers. Ces derniers portent des habits longs, mais des mêmes habits, nommés d'abord *saies* et plus tard *robes*, ne sont point ceux qui deviennent par la suite communs aux gens de justice. Ce sont les habits ordinaires des Français de cette époque.

Les chevaliers es-lois, encore récemment appelés à rendre la justice, portent l'habit à la façon des barons et, pardessus leur robe, des manteaux assez longs. Le roi avait coutume, aux grandes fêtes, de faire des livrées d'habits à ses officiers. Les barons recevaient des robes, les gens du parlement des manteaux. C'est ainsi que le manteau long devient l'habillement des officiers de justice. Pardessous le manteau est portée une espèce de soutane par les magistrats. Les avocats les imitent. Enfin, vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle, les Français quittent l'habit long et prennent les pourpoints courts, tandis que magistrats, avocats et autres officiers de justice conservent leur costume. Avocats et ecclésiastiques portent donc à peu près la même livrée. Serait-ce en ce temps qu'aurait été inventée la fameuse maxime : *l'habit ne fait pas le moine* ? A la vérité, cette mode finit par s'altérer avec le temps ; mais comme les choses ne sont pas au changement dans ces siècles de fer, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, il se trouve encore un brave qui n'a pas lâché prise. L'histoire a conservé son nom. M<sup>re</sup> Levasseur portait la soutane, le manteau traditionnel, le rabat et une petite perruque comme les ecclésiastiques. On l'élut bâtonnier en 1685.—La soutane, à son tour, disparaît pour laisser seul le manteau que l'on convertit cette fois en robe. Celle-ci est noire, mais la robe de cérémonie est rouge ou écarlate et les femmes des avocats ont aussi le privilège de la porter. Il existe plusieurs ordonnances des Rois où

il en est parlé et même de grandes disputes à ce sujet.

François I<sup>er</sup>, par une Ordonnance de 1540, enjoint aux avocats de paraître en cour en habit décent, robe longue et bonnet rond, de n'y pas porter de barbe, de pourpoints, chausses et autres habits dissolus.

Autrefois, l'on pouvait voir, dans différentes églises, de Paris, d'anciens portraits d'avocats peints ainsi avec leurs robes rouges et le chaperon noir.

Il paraît aussi qu'anciennement, les avocats étaient souvent revêtus de la redoutable dignité de marguilliers d'Eglise,—ô temps mémorables !— mais comme rien n'est parfait en ce monde, ainsi que l'a dit le poète, *nihil est ab omni parte beatum*, Loysel parle d'un Mtre Pierre de Cugnières, «duquel, dit-il, on a mis un portrait, ou plutôt un marmot, en un coing et dehors le cœur de l'église de Notre-Dame de Paris contre lequel les bonnes femmes et les petits enfants vont attacher des chandelles afin de luy brûler le nez par dérision.»

Ce Mtre de Cugnières était pourtant l'un des plus savants hommes de son temps. Mais la postérité, qui tient compte du mal comme du bien, aura sans doute voulu, par là, solder un petit compte oublié de *Chicaneau* avec ses contemporains.

## VIII

Les avocats en France ont toujours joui des plus grands privilèges. Comme à Rome, la qualité d'avocat était le grade obligé pour parvenir aux plus grandes dignités de l'état. « Au 16<sup>e</sup> siècle, dit Loysel, c'était encore l'eschelle par laquelle l'on montait aux plus grands estats et dignitez du Royaume. Et, continue cet auteur, « l'estat d'avocat était si honorable que toute la jeunesse la mieux instruite de la ville tendait à faire montre de son esprit en cette charge avant que de se mettre aux offices de conseillers ou autres. »

Suivant les lois romaines, les avocats jouissaient de tous les privilèges accordés aux nobles. Une loi la *loi suggestionem* place au rang de comtes et *clarissimes*

ceux qui ont fourni glorieusement leur carrière et ils sont aussi placés au rang de sénateurs. Or, l'usage, partout où a prévalu le droit romain, est qu'ils ont joui du titre de nobles et ont possédé une noblesse réelle et transmissible. On le remarque encore au 18<sup>e</sup> siècle, en Savoie, en Italie, à Venise et en Espagne. Ce titre équivalait à celui d'écuyer. Toutes les places de la magistrature donnaient la noblesse. Suivant Berryer père, la place aussi de premier huissier au parlement donnait à celui qui en était pourvu la noblesse héréditaire. Exemption pour eux de la collecte des tailles et autres impositions publiques.

## IX

Le barreau a donné à la France des jours qu'elle n'eut pas eus sans lui, et il faut voir ce que furent cette magistrature et ce barreau au temps des parlements. Toutes les questions de religion, de guerre et de paix, passaient par là. Suivant le Berquier, le barreau meurt en France avec la société romaine, et prend une nouvelle vie avec les parlements. Aux Etats de 1614, ses membres forment la plus grande partie du Tiers-Etat. Il tenait une espèce d'équilibre entre les parlements et l'autorité souveraine. Quant aux parlements, leur puissance fut énorme et tint souvent en échec la monarchie elle-même. S'ils furent un obstacle au vrai progrès, souvent aussi ils servirent de remparts assurés à la liberté.

« De temps a autre, nous dit Berryer père, dans ses *Souvenirs*, la résistance du parlement à certaines innovations trop onéreuses pour les peuples, avait donné lieu à la tenue de *lit de justice* au Palais, le roi y séant. »

« J'ai vu, continue-t-il, dans toute leur magnificence les appareils de l'un de ces lits de justice. Toutes les chambres du parlement y étaient assemblées ; tous les Pairs du Royaume, militaires, civils et ecclésiastiques s'y rendaient dans toute la pompe de leurs dignités.

« La noblesse en costume à la Henri IV, les cheveux naissant, les aiguilletes flottant sur l'épaule, les cha-

peaux à plumet blanc, l'épée au côté ; le clergé avec ses habits sacerdotaux ayant à sa tête l'archevêque de Paris, comme Pair de Saint Cloud, précédé lui-même par la croix et la bannière. Rien n'était plus imposant que ce spectacle de la représentation nationale ». Ce que les parlements furent pour la politique, ils le furent pour l'administration de la justice, revêtant un éclat que seule la grande société d'alors, où tous les rangs étaient marqués, pouvait donner. Les parlements du reste ont été l'origine des familles les plus considérables de la France et, si j'entends bien madame de Sévigné, qui était au fait des rivalités et des jalousies des filles de famille de son temps, épouser un président de parlement valait, pour le nom, un descendant des croisés. Cela valait bien souvent beaucoup plus pour la fortune et la considération personnelle.

Le goût pour la société était très vif anciennement et les rapports du barreau et de la magistrature étaient des plus bienveillants. Il était aisé de reconnaître la solidarité existant entre les deux corps, dont l'un était sans cesse recruté parmi l'autre. De son temps, le président de Lamoignon vivait dans une intimité avec les avocats qui, sans blesser les convenances, témoignait hautement de sa considération pour eux. Mais tous les présidents ne valaient pas Lamoignon et ces grands personnages ne laissaient pas que de révéler parfois une morgue insupportable. Berryer père raconte qu'un avocat en vacance se trouvant « dans les terres d'un président de la cour, s'était fait un devoir d'aller au château lui présenter son hommage. Le président, que sa morgue de robin suivait à la campagne, était dans sa bibliothèque occupé à ranger quelques livres ; à peine il avait daigné s'apercevoir de l'arrivée de l'avocat. Il était descendu à la fin de son échelle et était venu avec dignité s'asseoir dans son fauteuil, sans offrir un siège à l'avocat, ni l'inviter à en prendre un. Dissimulant l'humeur que lui causait la lourde fatuité du président, l'avocat avait appoché de lui-même un autre fauteuil d'honneur, s'y était assis, avait mis son chapeau sur sa tête et avait poursuivi sa conversation de visiteur. Le président, choqué d'une pareille



licence, par forme de leçon, avait dit pour le licencié : « Où est le temps où les avocats n'auraient jamais osé s'asseoir ni se couvrir devant un magistrat sans lui en avoir demandé et en avoir obtenu la permission. » Monsieur le président, avait répondu l'avocat, c'était un temps où les avocats n'avaient *ni.....ni tête.* ».....

Sous l'empire des parlements, le barreau sut garder son indépendance. « On ne s'y sentait ni gêné, ni arrêté, dit un écrivain. Le nom seul de l'ordre des avocats marquait une profession qui ne ressemblait à nulle autre. C'était comme une chevalerie avec ses traditions et ses mystères. » Souvent mêlé aux luttes de la politique, dès le 15<sup>e</sup> siècle, son influence est visible dans tout ce qui touche aux libertés publiques. Avec toute sa latitude dans les affaires civiles, il sait habilement se mettre à couvert, comme il lui arrive dans les luttes de ces mêmes parlements avec la monarchie.

Royer Collard aimait à redire qu'il avait appris le respect à la grand'chambre du parlement de Paris. Dupin affirmait qu'il n'y avait qu'un lieu où parler librement de politique, c'était le Palais. Louis XIV faisait servir les parlements à ce qu'il croyait être sa gloire, et il les aimait. Louis XV, au contraire, les exérait. Il les appelait des « assemblées de républicains » et regrettait que le régent leur eût rendu le droit de remontrance.

## X

Pour briller au Palais, il fallait n'être pas moins éloquent que savant. Là où les ressources du beau langage sont tout puissantes, un avocat seulement disert est bien près d'être parfait. C'est ce goût inné chez nos ancêtres qui a fait de la langue française la langue précise du droit et de la politique. Au barreau, durant les grands siècles au moins, à Athènes et à Rome, l'improvisation était inconnue. Il en a été ainsi en France. Les plus grandes célébrités anciennes et modernes du barreau français ont écrit leurs plaidoyers.

L'on récitait de mémoire ou l'on disait devant la cour ce qui avait été préparé dans le silence du cabinet.

Toutefois, la langue du barreau ancien, en France, ne fut jamais populaire comme on le vit à Rome. A Rome, la fonction de juger fut, dès l'origine, considérée comme la première et ceux qui l'exercèrent ne voulurent pas la partager avec d'autres, digne sentiment de ceux qui devinrent plus tard les maîtres du monde. En France, les barons et les chevaliers d'épée ont trop tenu à honneur d'ignorer cette langue. Ils la dédaignèrent pour les armes, c'est pourquoi ils quittèrent vite cette arène judiciaire où la connaissance des lettres était aussi nécessaire que celle des lois. La conséquence fut que les gens de cour—qui l'ignoraient—s'en moquèrent comme d'une science pédante et les gens de lettres comme d'une science barbare. Au beau milieu du 17<sup>e</sup> siècle, Racine s'en défend et ne veut pas qu'on le soupçonne d'entendre quelque chose à un pareil langage; puis il compose sa comédie des *Plaideurs*. « Je sais grossièrement qu'il y a une jurisprudence, » écrit Montaigne, oubliant qu'il a été treize ans conseiller au parlement de Bordeaux. « Quant à la procédure, nous avertit Montesquieu, je n'y entendais rien. » Cet homme de qualité pouvait-il parler autrement ?

M. de Tocqueville écrit « De la Démoratie Amériqne » mais il veut que l'on connaisse bien qu'il n'a été toute sa vie qu'un magistrat médiocre. Le célèbre Roman de la Rose confond dans ses moqueries, les *advocats* et les *malicins*, c'est-à-dire les physiciens.

De tout temps, il y eut rivalité entre la littérature et le barreau. D'un côté, les brillants parleurs et les hommes d'affaires, de l'autre les artistes de la phrase et les beaux écrivains. Mais les littérateurs sont encore dépassés, il semble, par les philosophes. Ici, c'est une véritable levée de boucliers contre les avocats.

Erasmus, dans son « Eloge de la folie », dit : « Après les médecins marchent immédiatement les légistes et les jurisconsultes. Je ne sais si ces suppôts de Thémis ne devraient point avoir l'honneur du pas sur les prêtres d'Esculape; entre eux le débat. Ce qu'il y a de vrai c'est que les philosophes presque unanimement se moquent des docteurs, nommant cette profession une science d'ânes. » Il se ravise un peu pourtant et ajoute : « Anes tant qu'on voudra, ce sont pourtant les interprètes

de la loi qui règlent toutes les affaires ; ces messieurs s'enrichissent à leurs métiers pendant que le pauvre théologien est réduit à manger des fèves. »

Montaigne, avec ce tour particulier qui lui est propre, décrit ainsi ces avocats consciencieux : « Vous récitez simplement une cause à l'avocat ; il vous y répond chancelant et douteux ; vous sentez qu'il luy est indifférent de prendre à soutenir l'un ou l'autre party ; l'avez-vous bien payé pour y mordre et pour s'en formaliser, commence-t-il d'en être intéressé il y a eschauffé sa volonté. Sa raison et sa science s'y eschauffent quand et quand ; voilà une apparente et indubitable vérité qui se présente à son entendement. Il y découvre une toute autre lumière et le croit à bon escient, et se le persuade ainsi. »

» Ce qu'on gagne au barreau, dit Grotius, c'est de la haine de la part des adversaires, de l'ingratitude de la part des clients et pas de gloire. » Grotius avait été avocat, mais se souvenait de n'avoir pas réussi au métier, à ce qu'on assure.

Duaren, qui vivait au 16<sup>e</sup> siècle, quoique célèbre jurisconsulte, tout en estimant les avocats, n'aimait guère le barreau. Il ne pouvait comprendre que tant d'hommes très graves et très distingués se donnassent à de telles misères.

« Comme vous scauez, dit Rabelais, qu'il n'est si malvaise cause qui ne trouve son avocat sans cela ne serait jamais procez, au monde. »

Montesquieu que nous avons déjà cité, et qui a tant peur de passer pour connaissant dans le langage du Palais, ne daigne pas même citer les avocats dans son fameux ouvrage « De l'esprit des lois ». S'il en parle dans ses Lettres Persanes, c'est pour s'en moquer comme, du reste, tout magistrat qu'il est, il se moque des magistrats eux-mêmes. Ainsi, Rica écrit à Usbeck, deux personnages des Lettres :—« J'allais, l'autre jour, dîner chez un homme de robe qui m'en avait prié plusieurs fois. Après avoir parlé de bien des choses, je lui dis : Monsieur, il me paraît que votre métier est bien pénible.—Pas autant que vous l'imaginez répond-il. Si vous connaissiez le Palais, reprit le magistrat, vous ne parleriez pas comme vous faites ; nous avons des

livres vivants qui sont les avocats ; ils travaillent pour vous et se chargent de nous instruire.—Et ne se chargent-ils pas aussi quelquefois de vous tromper, lui reparti-je ? Vous ne feriez donc pas mal de vous garantir de leurs embûches ; ils ont des armes avec lesquelles ils attaquent votre équité ; il serait bon que vous en eussiez pour la défense et que vous n'allassiez pas vous mettre dans la mêlée, habillé à la légère, parmi des gens cuirassés jusques aux dents. »

Et Voltaire : « Tous ces vieux avocats étaient flottants dans leurs opinions, ils alléguaient cent lois, ils regardaient l'affaire par cent côtés ; les juges décidèrent plus vite que les avocats ne doutèrent ». Voltaire les aimait pourtant, à ce qu'on dit, mais Voltaire n'écrit toujours que suivant son humeur, le caprice du moment. Est-il d'humeur chagrine ? « Un avocat est un homme, dit-il, qui n'ayant pas assez de fortune pour acheter un de ces brillants offices sur lesquels l'univers a les yeux, étudie pendant trois ans les lois de Théodose et de Justinien pour connaître la Coutume de Paris et qui, enfin, étant immatriculé, a le droit de plaider de l'argent, s'il a la voix forte. Les *esprits* de Voltaire sont-ils à la gaité ? « J'aurais voulu être avocat, écrit-il, c'est le plus beau métier du monde. »

Ces préjugés durèrent longtemps. Mirabeau, qui devait plus tard mériter le surnom de Démosthènes français, se présentait devant le parlement d'Aix pour plaider avec M. de Portalis. Son père au désespoir, écrit à son frère : « Voilà donc M. le comte à son apogée ; il va plaider lui-même et sans doute on lui dit que c'est beau et qu'il est autant audessus de ses compères, les autres marchands de paroles, que les étoiles sont audessus des coquelicots ». Voilà.

## XI

Faut-il, messieurs, chercher à combattre ce que l'humeur, l'ambition et les rivalités ont inspiré contre l'ordre des avocats, exposé par la nature de ses travaux et de ses fonctions à tous les sarcarnes de l'opinion ?

Dans ces traits que la main du littérateur sait décocher trop légèrement, ces sentences que la bonne volonté du philosophe sait trop bien édicter, l'on ne reconnaît guère « un ordre aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ; qui se distingue par un caractère qui lui est propre, et, seul, entre tous les états, se maintient toujours dans l'heureuse et paisible possession de son indépendance. » L'homme illustre qui prononçait ces paroles avait été, lui aussi, avocat, conseiller, magistrat et écrivain. C'est le grand d'Aguesseau.

« Quelle est la classe, dit Oscar Pinard, où les relations soient plus sûres, les opinions plus tolérantes, les esprits plus libres, les caractères plus ouverts, les âmes plus fières, les cœurs plus émus ? Les causes de divisions n'y manquent pas. La politique, la religion, la renommée, la fortune, tout s'en mêle. A quoi tient-il qu'il y ait si peu de haine dans une profession livrée à toutes les rivalités, si peu de déchirements pour des hommes qui ont leurs passions d'abord et ensuite les passions d'autrui ; qui sont accessibles à toutes les impressions ; au milieu desquels les partis ont tous été, les uns après les autres, depuis bientôt un siècle, chercher leurs instruments, leurs interprètes et bien souvent leurs chefs ? » Ce que l'éloquent écrivain vient de dire du barreau moderne peut sans peine s'appliquer au barreau ancien. On ne peut rien ajouter à l'autorité de cette parole.

Avant de terminer cette esquisse historique si incomplète, j'eusse voulu vous faire connaître quelques figures remarquables de la magistrature et du barreau anciens. J'eusse voulu parler de l'éloquence des maîtres. Mais j'ai été trop long déjà. Il faudrait parler de Budée (1467-1560) surnommé *le prodige de la France*. Outre la science du droit qu'il possédait, il pouvait encore être comparé aux plus excellents orateurs de la Grèce ancienne, pour la connaissance qu'il avait du grec. Il faudrait nommer Cujas (1520-1590) le plus grand jurisconsulte de son temps. A Bourges, où il enseigna, le nombre de ses élèves est prodigieux. Dans les écoles publiques d'Allemagne, les élèves ne prononcent plus son nom qu'en étant leurs chapeaux. A force

de s'accroupir devant les infolio, Cujas avait, paraît-il, fini par user de ses genoux le plancher de sa chambre. Il me faut à regret passer sous silence Pasquier, Loysel, Brisson, Ferey, Doneau, Hotman, Duaren, surtout Dumoulin, Martin, etc, même Beaumarchais ! Chez ce dernier, on ne dira pas que la variété des talents manquait. « Horloger, musicien, chansonnier, dramaturge, auteur comique, homme de plaisir, homme de cour, homme d'affaires, financier, manufacturier, éditeur, armateur, fournisseur, agent secret, négociateur, publiciste, tribun par occasion, homme de paix par goût et cependant plaideur éternel, faisant comme Figaro tous les métiers, Beaumarchais a mis la main dans la plupart des événements, grands ou petits, qui ont précédé la révolution. » Tel est le portrait que Loménie en fait.

Nous n'avons pas mentionné Domat, ce jurisconsulte qui réussit « à imprimer à la loi civile la droiture d'une science morale et la précision d'une science mathématique, » et Pothier dont la science et l'admirable droiture aussi ont fait de lui le modèle inimitable des écrivains jurisconsultes.

Je dois finir, Messieurs, et vous remercier de l'attention que vous m'avez prêtée. Je n'ai fait qu'effleurer le plus large des sujets. À un autre de traiter à fond cette matière qui touche aux plus beaux souvenirs de la France ancienne. Le barreau, par ses nombreuses illustrations, a contribué sa part à la grandeur et à la renommée de notre ancienne mère patrie. Et puisque c'est la loi qui fonde les états, aimons cette interprète du droit et de la justice. Cette prérogative a fait de nos ancêtres les instituteurs de la liberté et de la civilisation dans le monde.

---

## POMPÉI

---

Conférence par M. J. FRÉMONT

---

C'était par une belle journée du mois de mai en l'année 1884. Le soleil venait de se lever, et ses rayons jetaient des lueurs dorées sur les vagues bleues du golfe de Naples.

L'antique cité de Pompéi semblait avoir secoué tout-à-coup la poussière de dix-huit siècles. On aurait dit que, grâce à la baguette magique de quelque puissante fée, les morts de l'an 79 étaient revenus reprendre leurs anciennes occupations parmi les ruines d'un autre âge. Au milieu d'un immense concours de curieux, la vieille Pompéi avait repris sa vie si longtemps interrompue.

Quelles sont donc ces fêtes, que l'administration des fouilles de Pompéi célèbre pour rappeler l'anniversaire de la reprise des travaux ?

C'est d'abord, le cortège de l'empereur Vespasien que défile majestueusement, à travers les places publiques, et les rues de Pompéi en se rendant à l'amphithéâtre. Quinze jeunes Pompéiens revêtus de la toge romaine, et portant les images des divinités protectrices de la ville précèdent le lit impérial. C'est Venus, Bacchus et le divin Auguste qui s'avancent. Les prêtres

des objets d'envie pour les villes de province. Aussi, la suprême ambition des petites villes devait être d'avoir en petit, ce qu'il y avait de grand et de célèbre à Rome. C'est ainsi qu'à l'imitation du Colisée de Rome, l'on voit encore l'amphithéâtre de Nîmes, si magnifiquement restauré par le gouvernement français, et les restes de ceux d'Arles, de Fiésole et d'une foule d'autres villes de l'antiquité.

Pompéi, grâce à sa prospérité avait aussi son amphithéâtre. Il était situé à l'extrémité de la ville. Inutile de dire que les pompéiens devaient être passionnés pour les jeux du cirque, et les combats de gladiateurs. L'histoire nous apprend qu'on les avait toujours aimés à Rome. Dans les petites villes de province, où les amusements devaient être moins nombreux, où la vie devait être plus tranquille, et par conséquent plus monotone, on devait les aimer encore davantage.

Si on en veut la preuve, on n'a qu'à parcourir les rues de Pompéi. Les inscriptions sur les murs annonçant les spectacles, avec promesse qu'ils auront lieu sans être retardés en cas de mauvais temps, *sine ulla dilatione* ; ou bien au contraire, mandant qu'en cas de pluie la fête sera remise au lendemain. D'autres réclames annonçant que les spectateurs et les gladiateurs seront également protégés par une toile *velarium* contre les rayons du soleil, alléchante promesse pour un climat du midi. Ces inscriptions et une foule d'autres du même genre, voilà autant de preuves de la passion que les pompéiens avaient pour les jeux du cirque, ainsi que les autres peuples de l'empire romain, car Pompéi n'est pas une exception.

Les enfants et les flâneurs, tous ceux qui n'avaient rien à faire, qu'à penser à leurs plaisirs, s'amusaient à charbonner les murs. Quels sont les sujets de leurs dessins ? Des combats de gladiateurs ; ou encore, ce qu'ils appellent un héros, c'est-à-dire, un homme qui a remporté de nombreuses victoires à l'amphithéâtre. Les traits de sa personne sont reproduits grossièrement, son nom est inscrit au bas avec le nombre de ses victoires.

Les pompéiens aimaient donc passionnément les exercices de l'amphithéâtre. Aussi pour être invités aux jeux qui se donnaient dans les villes voisines, ils



invitaient leurs voisins, à leurs cirques. Or un jour, c'était les habitants de Nucérie qu'ils recevaient. Comme ces représentations n'avaient pas précisément pour but de porter les spectateurs à la tranquillité et à la paix, les voisins se prirent de querelle, et après avoir commencé par s'injurier, ils finirent par se donner des coups. Naturellement, les Nucériens étaient en bien plus petit nombre, et il y en eut beaucoup de tués. C'est à ce propos que Tacite parle de Pompéi ; il nous dit que les pompéiens furent pris par leur côté sensible ; les jeux leur furent interdits pour dix ans. C'était en 59 après Jésus-Christ.

Quelques années plus tard, le 5 Février 63 une éruption du Vésuve détruisit une partie notable de la ville. Aussi Pompéi fut-elle reconstruite sur des plans alors tout à-fait nouveaux.

Cette reconstruction n'était pas achevée, lorsque la terrible éruption du 24 août 79 vint engloutir les trois villes de Pompéi, de Stabies et d'Herculanum. Une pluie de cendres et de pierres ardentes recouvre entièrement Pompéi et Stabies, tandis que la lave engloutit Herculanum. Les habitants ont le temps de s'enfuir, mais tous ne sauvent pas leur vie. Un grand nombre, restés en arrière, par peur, par hésitation, quelques uns peut-être pour sauver leurs trésors, y périrent et restent enfouis sous la couche de cendres et de scories qui recouvre toute la ville.

Immédiatement après l'éruption, on fit des travaux pour en retirer des objets précieux, et, probablement aussi, les cadavres d'un bon nombre de citoyens. Mais beaucoup restèrent sous les décombres, car, de 1861 à 1871 seulement, on a trouvé 87 squelettes humains.

Des éruptions subséquentes vinrent ensevelir plus complètement la ville, et aujourd'hui, dans ses parties non fouillées, Pompéi est recouverte de près de trente pieds de matières volcaniques.

Le souvenir du site de la ville était disparu, lorsque, dans le siècle dernier, un paysan découvrit par hasard des bronzes et des statues. Charles III, alors roi de Naples, à qui la chose fut racontée, entreprit de nouvelles fouilles, mais simplement pour se procurer des objets précieux. On découvrit l'amphithéâtre, le thé-

âtre et d'autres édifices. Mais on ne travaillait que pour obtenir des objets de prix, de telle sorte qu'on laissait tomber les murs en ruines ; ou même, en faisant de nouvelles fouilles, on comblait les anciennes.

Il y a une vingtaine d'années un nouveau système fut adopté. M. Fiorelli, qui est à la tête de l'administration, a fait prévaloir l'idée que le principal intérêt des fouilles était Pompéi même ; qu'il fallait surtout ressusciter une ville romaine, non seulement avec ses palais et ses trésors, mais encore avec ses mesures pour pouvoir y retracer la vie intime de ses habitants, les classes pauvres, comme celles qui étaient douées sous le rapport de la fortune.

C'est dans cet esprit que les travaux se sont faits. L'on a commencé par étayer les murs chancelants, et l'on a continué à déblayer les endroits non encore fouillés. Près d'une moitié de Pompéi est maintenant sortie de ses cendres. Le Forum, la basilique, les temples, le théâtre, les thermes, et les autres principaux édifices de la ville ont peu à peu surgi des décombres, où ils étaient ensevelis depuis des siècles. C'est le quartier riche. Aussi plusieurs archéologues ont-ils prétendu qu'il était à peu près inutile de continuer les fouilles. Qu'y trouverez-vous, si ce n'est des mesures ? disaient-ils. Ils oubliaient que le but des travaux n'était plus uniquement d'y trouver des objets d'art, mais encore d'y reconstituer en quelque sorte une ville antique, et de pouvoir y retracer la vie de ses habitants. Les fouilles continuent, et les dernières découvertes ont prouvé que M. Fiorelli avait raison.

\* \* \*

Pour vous faire part des résultats obtenus, il me faut d'abord vous faire connaître la topographie d'une ville romaine, et en particulier de Pompéi, avec ses édifices et ses constructions. Je pourrai alors vous parler des arts de ce peuple, ainsi que de ses cultes religieux. Dans l'antiquité, les Italiens lorsqu'ils construisaient une ville, en formaient d'abord l'enceinte ; puis ils traçaient deux lignes qui la traversaient, l'une du nord au sud, l'autre de l'est à l'ouest.

La première prenait le nom de *cardo* ; la seconde *decumanus*. C'est le plan qui fut suivi dans la construction de Pompéi. Un mur entourait la ville qui communiquait avec les bourgs voisins par huit portes. Le *cardo* et le *decumanus* sont encore visibles dans le plan de Pompéi et nous font deviner, en quelque sorte, la topographie de ce qui est encore enfoui sous les cendres. Les autres rues viennent s'embrancher sur ces premières, et elles se coupent, en général, à angle droit. Elles sont toutes très-étroites, et bordées, la plupart, d'un trottoir encore plus étroit. Elles sont pavées de grands blocs de pierre, sur lesquels on voit encore les orniers creusés par les chariots et les chevaux. De distance en distance, un cube de pierre est placé au milieu de la rue pour permettre aux passants de traverser sans se mouiller en temps de pluie.

La place publique par excellence, à Pompéi comme dans la capitale de l'empire, c'est le *Forum* ; c'est là le lieu de réunion où se font les délibérations du peuple ; c'est le centre de la cité. Le Forum sert à tous les usages. C'est là que le peuple établit ses lois ; c'est là qu'il choisit ses officiers. On y rend la justice le jour ; on y vend toutes sortes de denrées ; on y transige toutes espèces d'affaires ; on s'y réunit le soir pour la promenade.

Six rues aboutissent au Forum ; des pierres dressées à l'extrémité de ces rues rendent la place inaccessible aux voitures. Le Forum est entouré d'un grand nombre de piédestaux qui servaient de bases aux statues des citoyens qui s'étaient distingués. Plusieurs de ces piédestaux portent encore leurs inscriptions destinées à perpétuer la mémoire d'un *dumvir* ou d'un censeur de la ville. On y voit aussi les restes d'un arc de triomphe qui était surmonté, dit-on, d'une statue équestre de Néron.

Comme c'est le lieu de rendez-vous des citoyens, et que tout le monde y vient, c'est autour de cette place que se trouve le plus grand nombre d'édifices publics. Ce sont : la Basilique où s'administrait la justice ; le temple de Vénus ; celui de Jupiter ; un autre qu'on croit être un temple de Mercure ; un édifice où siégeaient les tribunaux inférieurs ; le temple d'Auguste ; la salle

du Sénat. Enfin un édifice public connu sous le nom de Chalcidicum qui était une espèce de bourse. Au dessus de l'entrée latérale se lit l'inscription suivante :

*Eumachia, Lucii filia, sacerdos publica, numine suo et Numistri Frontonis filii, Chalcidicum, criptam porticus sua pecuniâ fecit, eademque dedicavit.*

« La prêtresse Eumachie, la fille de Lucius, construisit » ce Chalcidique à ses frais, avec sa cripte et son portique. Est-ce pour récompenser Eumachie de ce magnifique don à la cité que les foudrons de Pompéi lui élevèrent une statue dont l'inscription porte *Eumachiæ L. F. Sacerdoti publicæ, Fullones*. Cette statue se trouvait à l'intérieur même du Chalcidique. Elle forme partie maintenant du musée de Naples.

Outre ces édifices, Pompéi avait aussi son amphithéâtre. J'ai déjà eu occasion de parler précédemment de la passion que les pompéiens avaient pour les amusements qui s'y donnaient. La grandeur de la construction qui contenait 15 à 20,000 spectateurs en est une autre preuve.

Mais les pompéiens ne se contentaient pas des combats de gladiateurs et de bêtes féroces ; ils possédaient aussi dans leur ville, deux théâtres.

L'un d'eux, connu sous le nom de grand théâtre, était une vaste construction, assise sur le sol même d'une colline. Les gradins étaient posés sur le versant du monticule de manière à économiser les frais de construction. Les degrés étaient placés vis-à-vis le golfe de Naples, et pendant la représentation, les spectateurs les plus élevés, avaient une vue magnifique de la baie, et des côtes environnantes. En bas, le plus près de la scène se trouvait l'*orchestra*, où sur des sièges de bronze, les principaux magistrats de la ville assistaient à la représentation. Ce sont nos sièges d'orchestre. Puis, sur les premiers gradins, *ima cavea* étaient d'autres places privilégiés pour l'aristocratie ; le parterre chez nous. Enfin les gradins les plus élevés, le *paradis* de nos théâtres modernes, étaient destinés au peuple, à la plèbe, de beaucoup la population la plus nombreuse dans les villes de province comme dans la capitale de l'empire romain. Chaque classe de spectateurs possédait son entrée particulière.

Une porte privée conduisait à une galerie spéciale qu'on croit être celle des femmes. C'est là que les dames de Pompéi assistaient au spectacle derrière une grille de fer. Dans le principe, les femmes étaient exclues des représentations de l'amphithéâtre et de la scène. Ce ne fut qu'au commencement de l'empire qu'on leur permit d'assister au spectacle.

Les gradins du théâtre étaient en marbre de Paros. Ces gradins portaient des numéros correspondants à chaque siège. Beaucoup de ces numéros sont encore visibles. En en faisant le calcul, on estime que ce théâtre était capable de recevoir 5000 spectateurs. Ajoutez à cela les 1500 personnes que contenait le petit théâtre, qu'on appelle communément l'*Odéon*, et les 20,000 spectateurs admis à l'amphithéâtre ; vous en arrivez à la conclusion, que dans une petite ville de province, qui avait une population de 30 à 40,000 âmes il y avait place dans le théâtre et le cirque pour 26,500 personnes, c'est-à-dire presque l'entière population ayant l'âge nécessaire pour assister au spectacle, et certainement beaucoup plus que la population des hommes libres de la cité.

Les anciens ne connaissaient pas le théâtre à toiture fixe. Les deux théâtres de Pompéi, de même que l'amphithéâtre, n'étaient pas couverts. Une immense voile, le *velarium*, était quelquefois étendue au-dessus des spectateurs, pour les protéger contre le soleil et la pluie. Les murs extérieurs ont encore les anneaux où se mettaient les poutres destinés à soutenir le *velarium*. C'étaient les *nautes*, matelots, qui debout sur le plus haut gradin de l'amphithéâtre, avaient charge de poser le *velarium*. On se demande encore par quel prodige, cette immense toile était ainsi étendue sans support au centre, et comment elle pouvait résister à la pluie et au vent !

La scène est longue et étroite ; le fonds, jadis orné de statues, a trois portes, comme l'exigeait la tragédie antique.

Il me faut aussi mentionner le temple d'Isis entouré d'un portique à colonnes. Au-dessus de l'autel et du trépid sacré, était la statue de la divinité. Un escalier secret permettait aux prêtres de s'introduire derrière

l'idole pour lui faire rendre des oracles. Plusieurs squelettes de prêtres ont été trouvés dans les dépendances de ce temple. La mort a surpris l'un d'eux lorsqu'il était encore à table, et il vivait assez largement si l'on en juge par le poisson, le poulet, le pain, les œufs, le vin dont les restes furent trouvés auprès de lui. Son compagnon d'infortune travailla plus fortement pour sauver sa vie. Grâce à sa hache, il avait déjà réussi à percer deux murs, mais il ne put aller plus loin ; on le découvrit au pied du troisième mur. Et la hache qu'il tenait à la main fut trouvée à ses côtés.

C'est dans ce temple, que se passent plusieurs des scènes du fameux roman de Bulwer Lytton *Les derniers jours de Pompéï*, que tout le monde a lu, et qui peint d'une manière si palpitante la catastrophe de la ville.

Les recherches ont amené au jour, plusieurs *thermes* ou maisons de bains. Les *thermes* jouaient un grand rôle dans l'antiquité. Les auteurs romains en font mention assez souvent. On comprend facilement que, dans un climat chaud, comme celui de l'Italie méridionale, les maisons de bains n'étaient pas seulement un luxe, mais une nécessité. Les hommes libres fréquentaient les bains ; leurs esclaves devaient aussi avoir les leurs ; car c'était là un besoin pour conserver la santé.

La maison de Pompéï différait beaucoup de la nôtre. Elle devait avoir plusieurs étages comme celle de nos jours. On croit que les étages supérieurs étaient en bois, et auraient été incendiés dans la catastrophe qui a détruit la ville car, dans les ruines, il n'y a qu'une seule maison qui conserve encore son second étage. Je ne compte pas celle de Diomède située en dehors de la cité, qui avec ses vastes caves, a sou rez-de-chaussée, un entresol et un étage supérieur. Les nombreux escaliers que l'on voit dans les maisons de Pompéï n'auraient pas leur raison d'être, si l'on n'admet pas l'existence d'étages supérieurs.

Je viens de dire que nos habitations diffèrent essentiellement des maisons de Pompéï. Nos maisons sont grandes, vastes, bien éclairées par de larges fenêtres qui nous mettent en communication constante avec

•

l'extérieur et la rue. Au contraire, la maison pompéienne communique avec le reste de la ville par la porte seulement. Toute la maison est éclairée par les cours intérieures.

« Le maître du logis, dit Bossier, ne tient pas à voir dans les rues ; surtout, il ne veut pas que de la rue, on regarde chez lui. Dans sa maison même, il a des divisions et des distinctions. La partie où il accueille les étrangers n'est pas celle où il se retire avec sa famille. On ne pénètre pas aisément dans ce sanctuaire qui est séparé du reste par des corridors, fermé par des portes ou des tentures, et gardé par des concierges. Le maître reçoit quand il veut ; il s'enferme chez lui, quand il lui plaît ; et si quelque client plus ennuyeux, et plus tenace, l'attend à sa sortie, dans son vestibule, il a une porte de derrière *posticum* sur une rue étroite qui lui permet de s'échapper. »

L'habitation pompéienne consiste en de petites chambres très nombreuses, mais aussi très petites. La chambre où le maître se retire pour la nuit, celle où il fait sa sieste ne reçoivent de lumière que par la porte.

Presque toutes ces habitations sont remarquables par une grande surcharge d'ornementation. Cette ornementation consiste surtout dans les peintures murales et les statues.

\* \* \*

Après avoir ainsi examiné quelle était cette antique cité, nous pouvons nous demander, quelle était la population qui l'habitait, quelles étaient les mœurs de ce peuple, son commerce, son industrie, et comment il cultivait les arts ; enfin quels étaient ses cultes religieux.

Comme à Rome, il y avait à Pompéï une aristocratie, une bourgeoisie ou le peuple, la classe pauvre et enfin, les esclaves. C'était un endroit charmant, où les riches patriciens de Rome venaient passer les chaleurs de l'été ; une place d'eau telle que la Malbaie, Cacouna et Kamouraska, chez nous. Peut-être la jeunesse élégante de Rome a-t-elle contribué à y amener le luxe

et la dissolution de mœurs qui y régnait. Mais il ne faut pas oublier que Pompéi était située dans un pays charmant où tout porte à la sensualité, où « l'éclat velouté de la campagne, dit un auteur, la tiède température de l'air, les contours arrondis des montagnes, les molles inflexions des fleuves et des vallées sont autant de séductions pour tous les sens que tout repose et rien ne blesse. » Il faut donc dire que ces deux causes ont dû grandement amener cette dissolution de mœurs. On doit se rappeler aussi que l'oisiveté est mère de tous les vices. La population pompéienne ne se plaisait que dans le repos. Les riches qui avaient leur vie toute gagnée, ne songeaient qu'à s'amuser ; et dans ce climat enchanteur, la terre produisait presque spontanément et tout portait à la nonchalance et à la paresse. Toute la population devait donc s'en ressentir, comme on voit un exemple de nos jours dans l'indolence proverbiale des napolitains. Et c'était tellement le cas que même à cette époque on qualifiait déjà la ville de Naples de fainéante *otiosa Neapolis*.

J'ai dit que les mœurs étaient dissolues ; tout dans la ville nous l'enseigne ; chaque maison avec ses célèbres peintures murales, ses statuettes, qui ne tendent qu'à plaire aux sens ; voilà des preuves suffisantes sans que je sois forcé à venir dévoiler ici les abominations que nous révèle les chambres secrètes du musée de Naples.

La vie des habitants de cette fameuse cité, nous est en partie révélée par ce qu'on est convenu d'appeler les *graffiti*. On appelle ainsi les différents écrits trouvés dans les fouilles.

Il y a d'abord les inscriptions aux frontispices des temples, ou sur le pied d'une statue, destinées à perpétuer le souvenir d'un bienfaiteur de la cité. Mais je désire vous parler plus particulièrement d'une autre classe de *graffiti*. Ce sont les écrits crayonnés partout sur les murs en noir ou en rouge, à l'aide d'un pinceau ou d'une pointe de fer.

Ce sont en premier lieu, les avis publics ayant rapport au municipe, au gouvernement de la ville, les annonces des théâtres, des jeux de l'arène. On ne peut aller loin dans Pompéi sans rencontrer des avis



électoraux. Dans les petites villes de l'empire romain, on cabalait, on faisait jouer toutes les influences pour obtenir le succès d'une élection. Aussi la ville est-elle remplie d'inscriptions par lesquelles, tel patricien recommande son candidat à ses amis et à ses clients. Le candidat lui-même, connaissant le côté faible de la population, promet des jeux et des gladiateurs. Chez nous, avec nos lois draconiennes, nous dirions que c'est là, une influence indue.

Puis viennent les annonces des boutiques et des hôteliers. Le maître d'une auberge invite les voyageurs à venir chez lui, en leur promettant un bon dîner, et toutes espèces de comforts :

*Omnia commoda præstantur.*

Plus loin c'est le malheureux propriétaire d'une maison vacante qui l'offre à loyer. C'est encore par ces annonces qu'on réclame les objets volés : « Une urne » de vin a disparu de la boutique ; celui qui la rapportera aura 65 sesterces ; s'il amène le voleur, il aura droit au double. »

Enfin la dernière catégorie de ces *graffiti* comprend toute inscription charbonnée ou marquée par une pointe de fer ou un couteau par les oisifs et les passants. Ces inscriptions sont très nombreuses, et traitent d'une infinité de sujets. C'est quelquefois une simple remarque faite par un passant, ou bien, c'est un extrait de quelque poëte. L'amour est bien souvent l'objet de ces inscriptions. C'est ainsi qu'un amant passionné s'écrie :

*Ah, peream, sine te, si deus esse velim.*

« Que je meure, si jamais sans toi, je consentais à devenir un dieu. » Un autre nous fait connaître le teint de son amante :

*Candida me docuit, nigras odisse puellas.*

« La blancheur de ma fiancée me fait détester les brunes. »

« Muletier, s'écrie un troisième, si tu sentais les feux de l'amour, tu te hâterais davantage pour retrouver ta belle. Je t'en prie, presse le pas ; tu as assez bu ; prends ton fouet et agite-le ; mène-moi vite à Pompéi où m'attendent mes chers amours. »

Enfin, voici un congé formel qu'une certaine Virgula donne à son ami Tertius : *Virgula Tertio suo : indecens es. « Tu es trop laid, Tertius. »*

Il y a beaucoup de ces inscriptions qui sont empruntées à des auteurs en renom, à Properce, à Virgile, à Ovide surtout, l'auteur de l'Art d'aimer. Mais ce qui est remarquable, c'est que l'on ne trouve pas une seule citation d'Horace.

Toutes ces inscriptions ne se rapportent pas à l'amour. Ainsi c'est un gamin qui nous apprend que la marchande de vins a toujours soif, ou qu'un nommé Oppius est toujours en possession du bien d'autrui ; manière indirecte de qualifier un ivrogne et un voleur.

Pompéi était une ville commerciale. Les auteurs ont mentionné souvent son commerce maritime ; les fruits, les vins et tous les produits de la mer, *frutti di mare*, telles en étaient les principales branches. Le nombre extraordinaire des boutiques de la ville indique qu'on y transigeait des affaires considérables.

Mais l'industrie pompéienne était-elle prospère, et quelles étaient les différentes branches d'industrie en opération ? La réponse à cet'e question va nous faire examiner le véritable état social des populations anciennes.

En parcourant les ruines de Pompéi et en examinant les richesses du musée de Naples, ce qui doit frapper l'observation du visiteur, c'est le progrès étonnant de certaines industries, comme le travail des métaux et des objets d'art, à côté des moyens primitifs, et des méthodes arriérées employées pour la fabrication de certaines choses de première nécessité.

J'ai parlé tout à l'heure de l'amour du bien-être et du luxe de la population riche et aristocratique de la ville. Eh bien, tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses goûts de luxe est dans un état avancé de progrès.

Les dames de Pompéi, semblables aux dames de nos jours, aimaient les parures et les bijoux. Les orfèvres de Pompéi étaient assez habiles pour leur fabriquer des bagues, des bracelets, des colliers certainement aussi beaux que ceux qui sortent de l'atelier de nos meilleurs orfèvres contemporains. Les bijoux trouvés

dans une boutique de Pompéï, et qui sont exposés au musée de Naples, en sont la meilleure preuve.

Les habitants de Pompéï étaient sujets aux maladies comme nous le sommes. Aussi les instruments de chirurgie sont là pour faire foi de ce que leurs médecins n'étaient pas tout-à-fait des ignorants. Je crois même que nos chirurgiens modernes ont du recourir, il y a quelques années, à un instrument découvert à Pompéï comme étant plus parfait, et meilleur que l'instrument que nos pères nous avaient transmis.

Une industrie qui était un besoin impérieux pour la ville, c'est celle des *thermes* ou bains publics. Nos maisons de bains modernes ne sont guère supérieures à celles de l'antiquité.

Un métier qui devait tenir une place très-importante dans l'industrie pompéïenne, c'était celle de foulons. On sait que tous les citoyens romains revêtaient la toge *Gens togata*. Ce vêtement qui devait être si élégant, avait un grand défaut. Sa blancheur avait le désavantage de se salir aisément. Alors on l'envoyait chez le foulon. On vient de mettre au jour à Pompéï une nouvelle boutique de foulon. Cette boutique est recouverte de peintures fort intéressantes, qui nous font voir les différentes opérations du métier.

La toge, lorsqu'elle était apportée chez le foulon était d'abord jetée dans une cuve pleine d'eau, contenant en solution de la craie et d'autres ingrédients. Elle était ensuite lavée, non pas à la main, mais le foulon la foulait véritablement avec ses pieds, en exécutant une sorte de danse à trois temps, appelée *tripudium*. C'était là une danse très populaire. Ce devait être aussi de gais et joyeux compagnons que ces foulons si on en juge par le nombre des peintures qui les représentent à Pompéï, parmi lesquelles, il ne faut pas oublier celle des foulons en bonne humeur, *fullones feriati*.

Telles étaient quelques-unes des industries dans lesquelles excellait ce peuple antique. Mais à côté de ces métiers en vogue, il en existait d'autres qui n'avaient pas fait un pas dans la voie du progrès. C'était là la pensée qui m'occupait en visitant le détail d'une boulangerie pompéïenne, sortie des fouilles depuis plusieurs années.

Chez les anciens romains, le boulanger non seulement fabriquait le pain, mais il convertissait aussi le grain en farine ; il n'était pas seulement boulanger, mais il était aussi meunier. La boulangerie de Pompéi contenait quatre moulins à bras. « Chaque moulin consiste, dit Dupays, en deux pierres de lave ; l'inférieure solidement établie sur le sol, conique et s'adaptant à un cône creusé dans la pierre supérieure ; celle-ci, ayant la forme d'un sablier étranglé au milieu, présente deux cavités opposées par leurs sommets. » La cavité supérieure était destinée à recevoir le grain, qui passait de là, entre les deux pierres où il était écrasé. La pierre supérieure était percée de quatre trous destinés à y placer des leviers au moyen desquels des esclaves donnaient à la machine le mouvement nécessaire pour écraser le grain. Comme on le voit, c'était là, un moulin à farine bien primitif, et le voyageur est surpris de voir cet art utile si arriéré, après avoir admiré l'élégance des maisons de Pompéi, le luxe des meubles et des objets d'art. Et cependant il eut été si facile de se servir du pouvoir moteur des vents qui parcouraient le littoral de la Méditerranée ; ou encore d'utiliser le cours du Sarnus qui coulait à deux pas de là, aux portes mêmes de la ville.

Mais non, pourvu que le pain fut fabriqué, peu importait le mode. On ne s'est jamais donné la peine de chercher une amélioration qui aurait allégé le travail de la classe pauvre et des esclaves alors considérés comme des bêtes de somme. Le travail esclave devait être dans l'antiquité le plus grand obstacle au perfectionnement d'un grand nombre de ces arts utiles. Les gens riches se disputaient la possession des objets d'art, mais ils ne s'intéressaient en rien à ce qui pouvait améliorer la position de leurs esclaves. Il ne s'agissait pas là d'orner leurs jardins de statues, et leurs murs de ces fresques dont les pompéiens paraissent si friands, et dont je dois vous dire un mot.

Les peintures murales sont très nombreuses à Pompéi. Presque toutes les maisons en possèdent plusieurs. Ces peintures représentent en grande partie des sujets mythologiques. Quelques uns reproduisent des paysages, et des animaux, ou des tableaux de la vie réelle.

Ce sont ces derniers que l'on regarde avec plus de curiosité en parcourant Pompéi, car ils nous font connaître les mœurs de ses habitants. Ce sont des foulons, des marchands de poissons, ou encore des scènes d'auberges, ou de l'amphithéâtre.

Les tableaux mythologiques qui sont de beaucoup les plus nombreux et les mieux faits représentent presque tous des histoires d'amour. Jupiter tâche de gagner les bonnes grâces de Lédä, d'Io, ou de Danaé. Vénus est dans les bras de Mars ; ou c'est le bel Adonis qui est captivé par les charmes de la déesse.

On se demande si les peintres pompéiens ont réellement inventé ces tableaux ou s'ils n'ont fait que reproduire des artistes qui alors étaient connus. D'abord, quant aux tableaux de la vie réelle, on est d'accord à dire que les peintres de Pompéi n'ont fait que reproduire ce qui leur passait tous les jours sous les yeux.

Quant aux autres peintures qui forment près des neuf-dixièmes, les savants semblent croire, qu'en les exécutant, les artistes de Pompéi n'ont fait que reproduire des maîtres grecs qu'ils nous font connaître quelque peu.

La littérature que les pompéiens nous ont laissée se réduit à peu de choses. A Herculanium, où l'on a fait très peu de travaux, l'on a trouvé une bibliothèque considérable, tandis qu'à Pompéi, l'on a rien découvert, que les livres de compte du banquier Jucundus. Ces documents n'ont été utiles qu'à ceux qui étudient le droit romain. Pourtant, il devait y avoir des livres à Pompéi, puisque l'on y a trouvé l'enseigne d'une librairie qui était tenue par quatre associés, ainsi qu'une ou deux maisons d'école.

Il est probable que la cendre chaude qui a recouvert Pompéi a dévoré le papyrus et fondu les tablettes de cire, tandis que le torrent de boue qui a enseveli Herculanium a tout conservé intact.

Mais, puisqu'on y possédait des librairies et des écoles, on devait posséder plus que les livres de compte de Jucundus. Quels étaient les livres qui étaient lus par cette population ? Leur littérature devait ressembler à leurs tableaux ; l'amour devait en être le sujet le plus ordinaire. Les nombreux extraits d'Ovide reproduits

sur les murs en sont une preuve, ainsi que d'autres fragments, qui semblent empruntés à des auteurs dont les œuvres ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il semble certain, que dans une ville d'eau, peuplée en grande partie par des joyeux viveurs, les auteurs sérieux n'aient pas eu grande faveur.

La religion des pompéiens dont on a trouvé la principale trace dans les temples et les peintures, semble être un panthéisme qui cherchait à déifier tous les vices, surtout si on en juge par les peintures et les sculptures de la ville. Non content des dieux de Rome et de la Grèce, on avait emprunté Isis aux Egyptiens ; et peu à peu, la mythologie de tous les peuples conquis par les légions romaines s'était implantée dans les villes d'Italie, et en particulier à Pompéï. Tous ces dieux, toutes ces déesses, n'ont qu'une occupation. Toutes leurs aventures ont trait à des histoires d'amour. Et si on lit les enseignements de ces dieux dans les fresques de Pompéï, on voit que cette prétendue religion n'était plus qu'une école d'immoralité, et une apothéose de tous les vices.

Mais à côté de ces religions païennes la religion du Christ commençait-elle à jeter ses fondements dans les villes de la Campanie ? Jusqu'à présent, on n'a pu arriver à aucune preuve certaine de ce fait. Il reste à fouiller une moitié de la ville, et, peut-être découvrira-t-on quelque preuve palpable. Mais il est probable que le travail gigantesque des apôtres avait déjà jeté la bonne semence dans cette terre pleure d'ivraie.

Saint Paul venait de faire le voyage de Pouzzoles à Rome en prêchant le Dieu Inconnu. Il est donc probable que quelques chrétiens avaient déjà visité la ville qui devait périr si subitement. Certainement que le nom de la religion nouvelle n'y était pas ignoré puisqu'on vient de trouver sur une muraille une inscription faite au charbon où l'on a lu le mot de chrétien, *christianus*. Mais il ne doit pas être bien étonnant que l'on n'ait pas encore découvert de preuves positives. Il faut se rappeler que les chrétiens ne pouvaient pas, à cette époque, affirmer ouvertement leur religion sans s'exposer à des persécutions très cruelles, et que

les rites du nouveau culte ne pouvaient s'accomplir qu'en des lieux cachés et secrets. Si l'on prend en considération ces faits, il ne paraît pas aussi extraordinaire que l'on n'ait pas eu plus de succès dans les recherches faites jusqu'à présent. Il ne faut pas surtout s'en étonner, si l'on considère que les fouilles du Mont Palatin à Rome, où il y a eu certainement un grand nombre de chrétiens, n'ont pas été plus heureuses. Quoique le christianisme ait pénétré de bonne heure dans le palais des Césars, le seul souvenir qui en reste est la fameuse caricature conservée au musée Kircher. Elle représente une croix sur laquelle est étendu un homme à tête d'âne. Un autre personnage se tient au dessous les mains levées vers la croix. L'inscription qui est en grec, nous dit que c'est Alexamène qui adore son Dieu. C'est donc un blasphème dirigé contre un chrétien. Alexamène supporta l'affront avec courage, et les rires et les sarcasmes de ses compagnons ne lui firent pas renier sa foi, puisqu'on a trouvé une inscription qui nous dit qu'il demeura fidèle : *Alexamēnos fidelis*.

Quels ont du être les sentiments de terreur et d'effroi de toute cette population si légère, lorsque le Vésuve a commencé sa grande œuvre de destruction ?

Seize ans auparavant, le dangereux cratère avait déjà montré sa puissance aux populations de la Campanie. Une grande partie de Pompéi même, avait été détruite. Les murs s'étaient écroulés, à la suite de tremblements de terre, et les projectiles enflammés qu'avait lancés le volcan avaient incendié une partie de la ville. Aussi, lorsque la terrible éruption de l'an 79 commença, la population devait connaître les dangers affreux qui la menaçaient.

C'était le vingt-troisième jour d'août. Vers une heure de l'après-midi, il s'éleva au-dessus du Vésuve un nuage d'une grandeur extraordinaire. Tel un pin géant dont le corps, dénué de branches, s'élançait à une grande hauteur, et dont la cime s'étend comme un immense parasol : « On aurait dit, lit-on dans Plîne le Jeune, qu'un vent souterrain le poussait avec force, et le soutenait ensuite dans les régions éthérées, mais, soit que l'impulsion diminuât peu à peu, soit que

ce nuage fut affaissé par son propre poids, on le voyait se dilater, et se répandre. Il paraissait tantôt blanc, tantôt noirâtre, et tantôt de diverses couleurs selon qu'il était plus chargé de cendres ou de terre. »

Pendant plusieurs jours un tremblement de terre s'était fait sentir, mais cette après-midi, il redoubla de violence, et l'on eût dit que tout allait être englouti.

Quelle nuit terrible dut succéder à cette après-midi pleine d'effroi. Partout tombait une cendre épaisse et chaude, des pierres calcinées, des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvérisés par la violence du feu. « La mer, dit Pline le Jeune, battue par un ouragan qui venait du large semblait refluer sur elle-même. On aurait dit qu'elle était comme chassée du rivage par l'ébranlement de la terre. La plage était devenue plus spacieuse, et était couverte de poissons demeurés à sec sur le sable. Une nuée noire et horrible, crevée par des feux qui s'élançaient en serpentant, s'ouvrait et laissait échapper de longues fusées semblables à des éclairs. »

Ajoutez à cela la lueur des incendies, les cris des parents, des amis se cherchant dans l'obscurité, les plaintes et les pleurs des blessés et des mourants, et l'on peut se faire une faible idée de cette terrible nuit qui devait se prolonger près de trois fois vingt-quatre heures.

Le peuple s'enfuit par la campagne, car il était impossible de s'aventurer sur la mer en fureur. C'eût été tomber de Charybde en Scylla. Ils sortent donc de la ville, la tête couverte d'oreillers et de coussins pour se protéger contre les projectiles qui tombent de tous côtés. Mais tous ne prennent pas la fuite. Quelques-uns sont terrifiés par la peur, et ne font probablement aucun effort pour échapper à leur malheureux sort. D'autres, se croyant en sûreté dans leurs caves, y restent dans l'espoir que l'éruption aura une fin, et qu'ils pourront quitter leurs refuges. Malheureusement les cendres et les autres matières volcaniques s'amoncelaient de plus en plus jusqu'à ce qu'il leur fut impossible de prendre la fuite. Ce fut le cas pour les dix-sept personnes dont les cadavres furent trouvés dans les celliers de Diomède. Ils s'y étaient réfugiés avec des



amphores de vin et des provisions qu'ils ne purent terminer et dont les restes forment maintenant partie du musée de Naples.

D'autres encore, moins honnêtes, voyant tout à l'abandon et sans maîtres, entrèrent chez les riches et dans les temples et s'y gorgèrent de vins pour noyer leur frayeur. Tels les deux mauvais prêtres trouvés dans le temple d'Isis, et dont j'ai parlé ci-dessus.

Enfin d'autres périrent dans leur fuite, comme ces deux personnages que l'on trouva à la porte de leur jardin, l'un tenant une clef, et l'autre ayant près de lui une centaine de pièces d'or et des vases précieux.

Mais quels ont dû être les sentiments de terreur et de désespoir des pauvres prisonniers enchaînés dans les cachots de la Basilique, abandonnés à leur triste sort par les geôliers qui cherchèrent leur salut dans une fuite égoïste.

On a voulu faire un rapprochement entre la conduite de ces derniers et celle de la prétendue sentinelle qui périt plutôt que d'abandonner son poste. C'est la remarque que me faisait un compagnon de voyage qui parcourait avec moi la Voie des Tombeaux, et examinait la fameuse guérite où fut trouvé le squelette en question ; et il ajoutait que c'était là le seul trait moral qu'il pouvait trouver dans tout Pompéi. Malheureusement la prétendue guérite n'est qu'un tombeau romain et la sentinelle est probablement un fuyard harassé de fatigue qui s'y serait réfugié et y aurait trouvé la mort.

Mais suivons le peuple en fuite et écoutons le récit que nous en a laissé un témoin oculaire. C'est un habitant d'une ville voisine qui parle.

« Nous prenons le parti, dit-il, de quitter la ville ; le peuple épouvanté nous suit en foule, nous presse, nous pousse : à peine étions-nous arrêtés dans la campagne, que là, nous sommes témoins de nouveaux prodiges et essayons de nouvelles frayeurs. Les voitures que nous avons amenées avec nous, étaient à tout moment si agitées qu'on ne pouvait même en les appuyant avec de grosses pierres, les arrêter en une place. Une nue noire et horrible tombe à terre et couvre les mers. La pluie de cendres continue toujours de plus

en plus forte. Je tourne la tête et j'aperçois derrière nous une épaisse fumée qui nous suivait, en se répandant sur la terre comme un torrent. Vous n'eussiez entendu que plaintes de femmes, que gémissements d'enfants, que cris d'hommes. L'un appelait son père; l'autre son fils; l'autre sa femme; ils ne se reconnaissaient qu'à la voix. Celui-là déplorait son malheur; celui-ci le sort de ses proches. Il s'en trouvait à qui la crainte de la mort faisait invoquer la mort même. Plusieurs imploraient les dieux; et plusieurs croyaient qu'il n'y en avait plus, et comptaient que cette nuit était la dernière et l'éternelle nuit dans laquelle le monde devait être enseveli. Il parut une lueur qui nous annonçait non le retour du jour, mais l'approche du feu qui nous menaçait. L'obscurité revint, et la pluie de cendres recommença plus forte et plus épaisse. Nous étions réduits à nous lever de temps en temps pour secouer nos habits car sans cela, elle nous eut accablés et engloutis.....

Et l'écrivain continue :

« Enfin cette épaisse et noire vapeur se dissipa peu à peu, et se perdit tout-à-fait comme une fumée. Bientôt après parut le jour et le soleil, mais jaunâtre et tel qu'il a coutume de luire dans une éclipse. Tout se montrait changé à nos yeux troublés encore, et nous ne trouvions rien qui ne fut caché sous des monceaux de cendres.»

Tel est le récit que nous a laissé un écrivain de l'époque.

Lorsque le soleil se leva pour la troisième fois depuis le commencement de cette terrible éruption, la nature avait repris son état normal. Seul le tremblement de terre continuait sourdement, et le Vésuve lançait encore dans les airs son panache de fumée, menace constante pour le pays d'alentour. Les trois villes de Pompéi d'Herculanum et de Stabies, n'étaient plus qu'une ruine enfouie sous les cendres.

# NOTICE

## Sur Mademoiselle de VERCHÈRES

---

Marie Magdeleine de Verchères est née en 1678. Son acte de baptême est daté à Sorel le 17 Avril. Son père, François de Jarret, Sieur de Verchères, officier du régiment de Carignan, avait épousé en 1669 Marie Perrot dit Vildaigre. Décidé à s'établir dans la Nouvelle France, il se fit concéder la seigneurie de Verchères par l'intendant Talon, le 29 octobre 1672. Plus tard les nombreux services de M. de Verchères reçurent une nouvelle récompense. Le comte de Frontenac fit une autre concession en sa faveur, « d'une lieue d'augmentation dans la profondeur de sa seigneurie pour être unie et jointe à cette dernière. » (1)

A cette époque dans la plupart des seigneuries, on construisait des espèces de forts ou camps retranchés pour se garantir des attaques des Iroquois. A la première alarme les habitants pouvaient s'y réfugier et s'y défendre avec avantage. M. de Verchères suivit cette coutume. Sa seigneurie était une des plus exposés aux incursions des sauvages. Elle était située entre le St. Laurent et la Rivière des Iroquois, et cette dernière était le chemin que suivait cette nation guerrière pour descendre dans la colonie française. Bien plus,

---

(1) Registre d'Intendance No. 1, folio 23 ; No. let. E. folio 4.

le roi de France avait voulu fermer ce passage aux Iroquois en construisant le fort Richelieu à l'embouchure de la rivière. Les Iroquois devaient en conséquence éviter Sorel et se replier sur les seigneuries de Verchères, de Contrecoeur, et de St-Ours.

Mais il ne faut pas croire que le fort de Verchères fut une citadelle bien redoutable. Charlevoix nous fournit des renseignements sur ces forts. « On y entretenait nuit et jour, dit-il, un ou deux fonctionnaires, et tous avaient quelques pièces de campagne, ou tout au moins quelques pierriers, tant pour écarter l'ennemi, que pour avertir les habitants d'être sur leurs gardes, ou pour demander des secours. Ces forts n'étaient que de grands enclos fermés de palissades avec quelques redoutes : l'Eglise et la maison du seigneur y étaient renfermées, et il y avait encore assez d'espace pour y retirer en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. C'en était assez pour se mettre hors d'insulte. »

En 1690, Madame de Verchères eut à subir un siège de la part des Iroquois, les continuel ennemis de la Nouvelle France. Sa bravoure et son sang froid furent tels que, quoique seule, elle réussit à faire retirer les assiégeants.

« L'espérance que les assiégeants avaient conçue, dit Charlevoix, d'avoir bon marché d'une place, qu'ils savaient être dégarnie d'hommes, les fit retourner plusieurs fois à la charge, mais la dame les écarta toujours. Elle se battit de la sorte pendant deux jours, avec une bravoure et une présence d'esprit, qui auraient fait honneur à un vieux guerrier, et elle contraignit enfin l'ennemi de se retirer, de peur d'être coupé, bien honteux d'être obligé de fuir devant une femme. »

Deux ans plus tard, ce fut au tour de mademoiselle de Verchères de s'illustrer. Presque seule, avec ses deux frères, elle sut résister pendant huit jours aux Iroquois qui étaient revenus à la charge. Ce fait eut un grand retentissement dans la colonie, et mérita à son auteur, le titre d'héroïne de Verchères, titre qu'elle devait si bien mériter. Il est rapporté au long dans le récit de mademoiselle de Verchères.

On attribue à notre héroïne plusieurs autres exploits glorieux.

« Un nouveau trait de courage, écrit M. l'abbé Daniel (1), en achevant de lui gagner tous les cœurs, confirma la bonne opinion qu'on avait conçue de son mérite. M. de la Pérade était à la poursuite des Iroquois aux environs de la rivière Richelieu, d'autres disent de la rivière Ste-Anne. Tout à coup une multitude de ces barbares qui jusque-là s'étaient tenus cachés dans les broussailles, se précipite sur lui, au moment où il s'y attendait le moins. Il est sur le point d'être saisi. Mademoiselle de Verchères voit le danger. Aussitôt s'armant d'un mousquet, elle vole à son secours, et, aidée de quelques hommes, elle parvient à le dégager et à mettre les Iroquois en fuite. C'est alors qu'elle devint à son tour, la conquête de celui dont elle avait sauvé les jours.»

En effet, elle épousa en 1706 Pierre Thomas Taffieu de Lanaudière, sieur de la Pérade.

Un manuscrit, la propriété de l'honorable Georges Baby, juge de la Cour du Banc de la Reine, rapporte une autre circonstance dans laquelle cette femme héroïque sauva la vie de son mari.

C'était au manoir de Ste-Anne de la Pérade, longtemps après son mariage. M. de la Pérade était devenu vieux et malade. Il était étendu dans son lit, incapable de tout mouvement.

Les Iroquois pensant qu'il est temps d'assouvir leur vengeance si longtemps concertée, s'approchent du manoir, et trouvant la porte barricadée, ils crient demandant à voir M. de la Pérade. Notre héroïne leur répond dans leur idiome que son mari est occupé, et qu'ils ne peuvent le voir. Leur insolence s'accroît, lorsqu'ils voient qu'ils ont affaire à une femme seule. Ils commandent qu'on ouvre sans délai. Mais madame de la Pérade sait trop bien le sort qui lui est destiné, à elle et à son pauvre mari, pour se laisser intimider.

Vainement s'attaquent-ils à la porte. Le manoir était construit comme on les construisait alors; la porte était capable de résister à des assauts de ce genre.

Ils veulent alors escalader une fenêtre, après avoir lancé une volée de balles qui vont se loger dans les

---

(1) Histoire des grandes familles françaises du Canada p. 519.

combles. Mais la brave assiégée a eu le temps de charger les deux seuls fusils qu'il y a dans la maison. Une décharge meurtrière leur répond. Surpris de cette riposte vigoureuse, les Iroquois reculent, hésitent et finissent par prendre la fuite, enlevant leurs blessés. Mais la brave femme qui a eu le temps de recharger ses mousquets, dirigea de nouveaux projectiles sur ses ennemis.

Elle était encore à son poste d'action et prête à résister aux sauvages, lorsque l'unique servante dans la maison vint l'avertir que le toit est en feu. Elle court au chevet de son mari. Ses instances auprès de lui sont vaines; il est trop faible pour se lever. « Adieu, dit-il, adieu, ma bien aimée. Deux fois la Providence a voulu que vous me sauviez d'entre les mains des barbares. Aujourd'hui, Dieu m'appelle à lui! Adieu, adieu!»

Mais le courage de madame de la Pérade ne devait pas lui faire défaut dans ce moment suprême. Avec une force surhumaine, elle réussit à prendre son cher malade et le transporter au dehors. Là les forces lui manquant tout-à-coup elle s'affaissa à ses côtés.

Cependant le ciel ne devait pas laisser sans secours une femme si courageuse. Un orage bienfaisant vint à tomber, et les censitaires des environs accourus au bruit de la fusillade parvinrent à maîtriser l'incendie.

Notre héroïne mourut à Ste-Anne le 7 août 1737.

A la demande du marquis de Beauharnois, elle avait écrit la relation de ses aventures que nous publions plus bas. Les deux derniers épisodes que je viens de raconter n'y sont pas mentionnés. Peut-être le dernier est-il postérieur à sa relation?

Cette relation est conservée aux archives de la marine en France. Le gouvernement canadien en a fait transcrire des copies qui se trouvent, la première parmi les documents de la Société littéraire et historique de Québec, la seconde dans les archives provinciales.

Nous en reproduisons le texte tel que nous l'avons sous les yeux, sans y faire aucun changement, même en ce qu'il peut avoir de défectueux.

J. FRÉMONT.

## 1696

**Relation des faits héroïques de Mademoiselle de Verchères Marie Magdelaine contre les Iroquois, âgée de quatorze ans, en l'année 1696, le 22 8bre à 8 heures du matin.**

J'étais à cinq arpens du fort de Verchères, appartenant au sieur de Verchères, mon père, qui était pour lors à Québec par ordre de M. le chevalier de Callières, Gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal. J'entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l'on tirait. Bientôt j'aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitans, qui étaient éloignés du fort environ d'une demi lieue.—Un de nos domestiques me cria : Sauvez-vous, mademoiselle, sauvez-vous ; voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous ! A l'instant je me détournai et j'aperçus 45 Iroquois qui accouraient vers moi, n'en étant éloignés que d'une portée de pistolet. Résolue de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je songeai à chercher mon salut dans la fuite, je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge et lui disant du fond de mon cœur :

---

(1) Cette date de 1696 est sans doute erronée. Le dictionnaire des sièges et batailles doit aussi faire erreur en plaçant cet événement en 1697. J'aime mieux me ranger de l'opinion de Charlevoix, de la Potherie, et après eux de l'abbé Daniel et autres. En effet, si mademoiselle de Verchères n'avait que quatorze ans lorsqu'elle se rendit célèbre par cet exploit, il faut adopter leur version, c'est-à-dire 1692, puisqu'elle est née en 1678.

Vierge sainte, mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve ; j'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas. Cependant les Iroquois qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je pusse entrer dans le fort, et se sentant assez proches pour me tuer à coups de fusil, s'arrêtèrent pour faire leur décharge sur moi. Je l'essuyai pendant longtems, ou du moins elle m'ennuya fort. Les balles de 45 fusils qui me sifflaient aux oreilles me faisaient paraître le tems bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de m'entendre, je criai aux armes, aux armes ! espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain. Il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin, arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués. Je les fis entrer malgré elles dans le fort dont je fermai moi-même les portes (1.) alors je pensai à me mettre moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient à couvert des insultes des Barbares ; je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés, qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer. Je donnai mes ordres pour les faire relever et sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je prenaux un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever, j'éprouvai quand Dieu donne des forces, il n'y a rien d'impossible. Les brèches du fort réparées, je m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les

---

(1) " Les sauvages la poursuivirent, dit le Père de Charlevoix, et l'un d'eux la joignit dans le tems qu'elle mettait le pied sur la porte, mais l'ayant saisie par un mouchoir qu'elle avait au col, elle le détacha, et ferma la porte sur elle "

" Il y en eut un autre, dit la Potherie, qui la poursuivit jusques à l'entrée du fort où il crut l'avoir arrêté par son mouchoir de col qui lui resta dans les mains. Elle conserva assez de présence d'esprit pour fermer la porte du fort sur l'Iroquois qui n'osa risquer d'y entrer à cause du bruit qu'il y entendait."



caché, l'autre qui tenait une mèche  
je tendai à celui-ci : que voulez-vous  
mèche ? C'est pour mettre le feu aux  
— dit-il, pour nous faire sauter. — Vous  
heureux, lui repartis-je — Retirez-vous, je  
mande ; je lui parlai d'un ton si ferme et  
il m'obéit sur le champ. Je jetai ma coiffe,  
mon chapeau, et prenant un fusil, je dis à mes  
frères (1) : « Battons-nous jusqu'à la mort,  
combattons pour notre patrie et pour la religion.  
Prenez-vous des leçons que mon père vous a si sou-  
vent données, que des gentilshommes ne sont nés que  
pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi.  
Mes frères et les soldats, animés par mes paroles, firent  
un feu continu sur l'ennemi. Je fis tirer le canon (2)  
non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant  
voir que nous étions en état de nous bien défendre,  
ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats,  
qui étaient à la chasse, de se sauver dans quelque autre  
fort.

Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités !  
Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendais les cris  
lamentables des femmes et des enfans qui venaient de  
perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères, je crus  
qu'il était de la prudence, pendant que l'on faisait feu  
sur l'ennemi, de représenter à ces femmes désolées et  
à ces enfans, le danger d'être entendus de l'ennemi,  
malgré le bruit des fusils et du canon, je leur ordonnai  
de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que  
nous étions sans ressources et sans espérances (3).

Pendant que je leur parlai de la sorte, j'aperçus un  
canot sur la Rivière vis-à-vis du fort : c'était le Sieur  
Pierre Fontaine (4) avec sa famille qui venait débar-

(1) Probablement Louis de Verchères qui avait juste douze ans à cette époque, et Alexandre de Verchères âgé de dix ans et demie. Comme on le verra plus loin, mademoiselle de Verchères dit qu'ils étaient âgés de douze ans.

(2) " Elle chargea elle-même, dit de la Potherie, un canon de huit livres de balles, s'étant servi d'une serviette pour tampon, qu'elle tira sur eux. Ce coup les épouvanta de frayeur et en même temps fit un signal à tous les forts nord et sud du fleuve. "

(3) Charlevoix rapporte qu'elle renferma toutes ces femmes sous clefs.

(4) Ce Pierre Fontaine doit être Pierre Fontaine dit Bienvenu, de Varennes, marié à la veuve d'André Jarret, Marguérite Anthiaume.

quer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois, qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite, si on ne lui eût donné un prompt secours. Je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller au devant de cette famille pour lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpens du fort ; leur silence me fit connaître leur peu de résolution. Je commandai à la Violette, notre domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la Rivière, le fusil à la main et le chapeau sur la tête. J'ordonnai en partant que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et que l'on continuât toujours à se bien défendre. Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux. Ils le crurent effectivement, et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfans. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous. Ils ne savaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères, âgés de 12 ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de 80 ans avec quelques femmes et quelques enfans.

Fortifiée de la nouvelle recrue que me donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche ; un nord-est impétueux, qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonça la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis, toujours en présence, bien loin de se rébuter d'un tems si fâcheux me firent juger par leurs mouvemens qu'ils voulaient escalader le fort à la faveur des ténèbres. J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes auxquelles je parlai ainsi : " Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur ; je prends le fort pour mon partage, avec

un homme âgé de 80 ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil ; et vous, Pierre Fontaine, La Bonté et Gachet (noms des deux soldats), vous irez à la redoute avec les femmes et les enfans, comme étant l'endroit le plus fort ; si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux ; vous ne devez rien craindre dans cette redoute, pour peu que vous combattiez.

A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, le jeune homme de 80 ans sur le troisième et moi je pris le quatrième. Chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement de nord-est qui est un vent terrible en Canada dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment : Bon quart, de la redoute au fort, et du fort à la redoute, bon quart. On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre. Aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés, comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières à qui ils déclarèrent qu'ils avaient pris conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde que l'on y faisait sans relâche les avait empêchés d'exécuter leur dessein, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

Environ une heure après minuit, la sentinelle du Bastion de la porte cria : Mademoiselle, j'entends quelque chose. Je marche vers lui pour découvrir ce que c'était : j'aperçus au travers des ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à cornes, tristes restes de nos ennemis : l'on me dit, il faut ouvrir la porte pour les faire entrer. A Dieu ne plaise, repartis-je, vous ne connaissez pas encore tous les artifices des Sauvages : ils marchent sans doute après ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort, si nous sommes assez indiscrets pour en ouvrir la porte. Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant après avoir pris toutes les mesures que demande la prudence dans ces circonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avec leurs fusils bandés en cas de surprise, et ainsi nous fîmes entrer ces bestiaux dans le fort.

Enfin le jour parut, et le soleil en dissipant les ténèbres de la nuit, sembla dissiper notre chagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai, en leur disant : Puisqu'avec le secours du ciel nous avons bien passé la nuit, toute affreuse qu'elle a été, nous en pourrions bien passer d'autres en continuant notre bonne garde et faisant tirer le canon d'heure en heure, pour avoir du secours de Montréal, qui n'est éloigné que de huit lieues. Je m'aperçus que mon discours avait fait une pression sur les esprits. Il n'y eut que Mademoiselle Marguerite Aptiome, femme du Sieur Pierre Fontaine, qui extrêmement peureuse, comme il est naturel à toutes les femmes Parisiennes de nation (1), demanda à son mari de la conduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait été assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des Sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante ; que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et que d'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident ou de tomber dans un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari, voyant que sa femme persistait dans sa demande et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecoeur, éloigné de trois lieues de celui de Verchères, lui dit : « Je vas vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfans qui savent bien canoter. Pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères, tant que Mademoiselle Magdelon y sera (c'est ainsi que l'on m'appelaient dans mon enfance). Je lui fis réponse que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimais mieux périr que le livrer aux ennemis ; qu'il était d'une conséquence infinie qu'ils n'entrassent dans aucun fort français, qu'ils jugeraient des autres par celui-ci, s'ils s'en emparaient et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage. (2)

(1) En effet la femme de Pierre Fontaine était parisienne, fille de Michel Anthiaume, exempt du grand prévost de l'Hotel de Paris.

(2) « Je ne sache pas, dit Charlevoix, que les Iroquois aient jamais pris aucun de ces forts. Ils se sont même rarement arrêtés à les tenir bloqués, plus rarement encore les ont-ils attaqués à force ouverte. L'un est trop

Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt quatre heures sans dormir ni manger, je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père, je me tenais sur le bastion ou j'allais voir de quelle manière l'on se comportait dans la redoute : je paraissais toujours avec un air riant et gai ; j'encourageai ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

Le huitième jour (car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières, arriva la nuit avec 40 hommes, ne sachant point si le fort était pris (1). Il faisait son approche en grand silence ; une de nos sentinelles entendant quelque bruit cria : qui vive ! J'étois pour lors assoupie, la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras. La sentinelle me dit qu'elle entendait parler sur l'eau ; sans perdre de tems je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient Sauvages ou Français. Je leur demandai : qui êtes-vous ? Ils me répondirent : Français. C'est la Monnerie qui vient vous donner du secours. Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir. Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles : « M. vous, soyez le bienvenu, je vous rends les armes. — Mademoiselle,

---

périlleux pour des sauvages, qui n'ont aucune arme défensive, et n'aiment point une victoire teinte de leur sang. L'autre ne convient pas à leur manière de faire la guerre. Deux attaques du fort de Verchères sont néanmoins fameuses dans les fastes canadiens, et il semble que les Iroquois ne s'y soient attachés par deux fois, contre leur coutume, que pour faire éclater la valeur et l'intrépidité de deux Amazones."

(1) Suivant Charlevoix, ce fut le Chevalier de Crisai qui vint porter secours à notre héroïne. Il confond probablement les deux sièges, le présent avec celui que subit en 1690 madame de Verchères. De la Potherie parlant de ce dernier siège, dit "Le choc dura deux fois vingt quatre heures, et M. le Marquis de Crisai vint à son secours, qui manqua d'un moment les Iroquois qui avaient quitté prise." Puis parlant de l'exploit de Mademoiselle de Verchères "on détacha cent hommes pour lui donner du secours qui arriva peu de temps après que les Iroquois se furent éclipsés dans les bois." Il nous semble donc probable que ce fut le Marquis de Crisai, ou son frère le Chevalier qui vint au secours de madame de Verchères en 1690, et M. de la Monnerie qui vint prêter main forte à notre héroïne en 1692.

me répondit-il d'un air galant, elles sont en bonnes mains.—Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je. Il visita le fort, il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque Bastion. Je lui dis : M. faites relever mes sentinelles afin qu'ils puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous n'avons point descendu de dessus nos bastions.

J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de ma tranquillité. Le jour de la grande bataille, les Iroquois qui environnaient le fort faisant brûler les maisons de nos habitans, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats, si quelqu'un voulait venir avec moi, le fusil à la main, chercher mon linge. Leur silence accompagné d'un air sombre et morne me faisait juger de leur peu de courage. Je m'adressai à mes jeunes frères en leur disant : Prenez vos fusils et venez avec moi, pour vous, dis-je aux autres, continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vas chercher mon linge. Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouvai que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir.

Depuis que je suis mariée (l'an 1722) (1) je me suis trouvée dans une occasion assez délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade, mon mari et à moi. Deux Abénaquis des plus grands hommes de leur nation étant entrés chez nous, cherchèrent querelle à M. de la Pérade. Il leur dit en Iroquois : sortez d'ici. Ils sortirent tous deux très fâchés : Leur sortie qui fut fort brusque nous fit croire la querelle finie. Nous n'examinâmes point leur démarche, persuadés qu'ils avaient pris le parti de s'en aller. Dans un

---

(1) Évidemment, madame de la Pérade donne ici la date de l'action qu'elle raconte. Elle avait quarante-quatre ans en 1722, et d'ailleurs la date de son mariage est connue; c'est 1706 comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

moment nous fûmes fort surpris de les entendre tous dans le tambour de la maison, faisant le cri de mort et disant : Tagariauguen qui est le nom iroquois de mon mari, tu es mort. Ils étaient armés l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache ; celui-ci enfonce, brise la porte à coups de hache, entre comme furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Perrade, qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage ; mais il était trop faible pour pouvoir résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution qui se trouva fort à propos à la porte de la maison donna du secours à M. de la Perrade. Le sauvage qui était armé d'un casse-tête voyant son compagnon en presse entre, lève le bras pour décharger son coup sur la tête de mon mari ; résolue de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai, ou plutôt, je volai vers ce sauvage, j'empoigne son casse-tête, je le désarme. Il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête et je le vois tomber à mes pieds. Je ne fus jamais plus surprise que de me voir enveloppée à l'instant par quatre sauvagesses ; l'une me prend à la gorge, l'autre aux cheveux, après avoir arraché ma coiffe ; les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu. A ce moment un peintre me voyant aurait bien pu tirer le portrait d'une Magdeleine ; décoiffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes habits tous déchirés n'ayant rien sur moi qui ne fût par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux. Je me regardais comme la victime de ces furieuses outrées de douleur de voir, l'une son mari, les autres leur parent, étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie. Bientôt, j'allais être jetée dans le feu, lorsque mon fils Tarrieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était encore aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s'arme de ce qu'il rencontre, frappe avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces sauvagesses, qu'il les obligea à lâcher prise.

Débarrassée de leurs mains, je cours au secours de M. de la Perrade, passant sur le ventre de celui que j'avais étendu par terre. Les quatre Sauvagesses s'étaient déjà jetées sur M. de la Perrade, pour lui arracher la hache qu'il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, je lui dis : Tu es mort, je veux avoir ta vie. Le Français dont j'ai parlé qui donnait secours à M. de la Perrade me dit : Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu'il faut lui donner quartier. En même tems ces sauvagesses qui jusqu'alors, avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre, demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu'il était plus glorieux de laisser la vie à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari, et mon fils âgé de douze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s'informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français témoin de l'action et sut dans la suite des Sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d'exposer.

Voilà la narration simple et juste de mon aventure, qui m'a déjà procuré des grâces de Sa Majesté (1) et que je n'aurais pas pris la liberté de rédiger par écrit, si M. le Marquis de Beauharnois, notre illustre Gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de mettre notre colonie à couvert de l'irruption des Barbares, et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre invincible monarque à tous ses ennemis et respectable à tous ses sujets ne m'avait engagée à faire ce détail. Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes environnés, dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cent lieues les ennemis de l'Etat. Son infatigable applica-

---

(1) Madame de la Perrade fait ici allusion à la pension que lui servait le Roi de France. " Je vous dirai, madame, lit-on dans de la Potherie, que madame la comtesse de Pont-Chartrain a pris les intérêts de cette demoiselle avec tant de générosité, qu'elle lui a procuré pour toute sa vie une pension. "



tion aux affaires les plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qu'il s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie. Il le fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels. Il le propose pour exemple, afin d'animer de plus en plus les sujets du Roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

---

§.—6.

# PRÉSENTATION

DE L'ADRESSE A SON EXCELLENCE

**L'HONORABLE AUGUSTE-RÉAL ANGERS,**

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

---

Séance solennelle du 17 janvier 1888.

---

§.—1. Adresse de l'Institut

---

A SON EXCELLENCE L'HONORABLE AUGUSTE RÉAL ANGERS,  
LIEUTENANT GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

*Excellence,*

Permettez aux membres de l'Institut Canadien de Québec, de vous offrir leurs hommages respectueux et leurs félicitations sincères, à l'occasion de votre élévation au poste éminent de lieutenant gouverneur de cette province.

C'est pour eux un devoir d'autant plus agréable que Votre Excellence a été l'un des membres actifs de l'Institut, et que, s'ils remontent encore plus haut dans leurs

annales, votre nom leur rappelle le souvenir d'un de leurs premiers et de leurs plus illustres présidents.

Notre Institut, Votre Excellence le sait, est né d'une pensée patriotique. Créer un centre de ralliement intellectuel où les jeunes Canadiens puissent venir exercer les facultés de leur esprit, raviver en eux l'amour des sciences et des lettres, et méditer l'histoire au foyer même des glorieuses traditions de leur nationalité : tel a été le but des hommes distingués à qui notre société doit l'existence.

A travers bien des vicissitudes, l'Institut Canadien s'est constamment efforcé de remplir ce noble programme. Et, dans l'accomplissement de sa tâche, il a eu le bonheur d'être continuellement encouragé par la sympathie des citoyens éminents qui ont marché tour à tour à la tête de notre nationalité.

Nous nous rappelons avec un plaisir tout particulier que c'est grâce à l'appui de Votre Excellence, pendant qu'Elle était ministre de la Couronne, que nous avons reçu du gouvernement un aide nécessaire à la continuation de nos travaux. Cette sympathie, dont nous avons reçu des preuves si souvent, nous nous flattons qu'elle nous sera continuée par Votre Excellence, appréciateur éclairé des travaux de l'esprit, patriote ardemment épris des splendeurs de notre histoire, homme public toujours dévoué aux progrès intellectuels.

Cette persuasion ne pourrait que rendre plus complète la satisfaction avec laquelle l'Institut Canadien salue en votre personne le représentant de sa Majesté, le lieutenant gouverneur de cette province, dont l'entrée en office a été accueillie avec une faveur universelle.

Comme témoignage de sa haute considération, l'Institut serait heureux si Votre Excellence voulait accepter le plus haut titre que notre société puisse conférer, celui de membre honoraire.

Veuillez agréer, encore une fois, Excellence, nos félicitations respectueuses, ainsi que nos vœux pour votre bonheur et le succès de votre administration.

J. FRÉMONT, président.

J. G. COUTURE, Sec. archiviste.

§.—2. Réponse de Son Excellence l'honorable  
Auguste Réal ANGERS

*Monsieur le président  
de l'Institut Canadien de Québec,*

*Messieurs,*

Je constate avec un vif plaisir que votre influence a su réunir à une fête de l'esprit l'élite de la société française de Québec.

Avec un rare succès vous avez inspiré à la jeunesse le goût de s'instruire, à l'âge mûr le désir de se perfectionner ; goût qui absorbe les entraînements premiers de l'adolescent, désir qui captive l'ambition de l'homme fait.

C'est par vos soins que nous voyons rangés dans votre bibliothèque et classés dans votre catalogue, les plus beaux produits du génie de l'homme dans les sciences et dans les lettres. Vous avez fait le travail de l'essaim qui envahit la plaine, cueillant, des prés en fleurs, les meilleurs parfums, les sucres les plus purs. Ainsi butinant, vous avez comblé vos rayons de livres précieux, honnêtes et charmants, miel dont se nourrit l'intelligence, manne que nous pouvons ramasser à toutes les heures.

Du haut de leurs cases, combien d'amis me reconnaissent et me sourient comme si je ne les avais depuis longtemps délaissés. Comme je me sens tenté d'entreprendre avec vous, monsieur le président, un voyage autour de votre bibliothèque ! Il nous faudrait passer à travers l'histoire contemporaine, nous arrêter aux hauts faits de nos incomparables annales canadiennes ; voyager au moyen-âge où respandit l'héroïque épopée de la chevalerie et des croisades, et remonter presque aux temps anciens, faisant halte aux Thermopyles, nom qui, au Canada, depuis 1813, se prononce Chateauguay.

Dans un si long retour vers des temps envolés, nous nous verrions délaissés des dames dont l'esprit

comme le charme, est toujours au présent, jamais au passé.

Puis, conduits par l'ordre alphabétique du catalogue, nous arriverions devant la porte close de la philosophie, et la clef en est aux mains du maître ès-sciences. Dans le catalogue, la poésie est sa voisine. Similitude des choses de la vie réelle, c'est auprès des buissons inextricables qu'il faut chercher les fleurs. La poésie est une fée qui connaît tous les accents. Dans son domaine, à côté des plus riches moissons, que de pervenches, de mugnets et de violettes pour vos parures, mesdames ! mais la discrétion de l'âge me soupire à l'oreille : passez, passez !

Comment éviter ce secrétaire en bois de santal incrusté de filigranes d'argent, ce sachet capitonné de soie bleue où repose l'art épistolaire ? ces lettres dont l'écriture courante reconstruit les traits, le regard, le sourire des chers absents, évoque l'image, la personnalité entière d'êtres aimés. Lisez des lettres, surtout des lettres de femmes. Elles sont comme ces médailles d'un autre âge, ces portraits sur ivoire, qui, par la délicatesse des lignes, la carnation des chairs, le relief des figures, font revivre des causeries à cœur ouvert et remettent sous la main le velouté des meilleures heures de l'existence. Nous, le grand nombre, nous qui n'aurons jamais cette seconde vie qui attend l'auteur, cultivons l'art de la correspondance. Quelques lettres seront peut-être tout ce qui restera de nous aux soins discrets de l'amitié.

Votre catalogue révèle le choix judicieux des livres qu'il contient et ne me laisse rien à dire de ceux qu'il faut éviter. Vous inviter à l'étude et à la lecture serait aussi un hors d'œuvre.

Le goût des lettres nous pénètre dans cette salle avec l'atmosphère qu'on y respire, et nous en voyons les brillants résultats au dehors. Au printemps dernier, un phare allumé aux terres d'Évangéline a percé les brumes qui enveloppaient l'histoire du Bassin des Mines. Une revue nouvelle, *Le Canada Français*, rajouinira de jets de lumière bien des feuilles détachées et oubliées de nos annales. La religion, les sciences et les lettres entreront aussi dans le cadre de cette publi-

cation. Au nombre des ouvriers de la pensée qui lui ont promis leur concours, je trouve plusieurs des membres de votre institut. Un autre a clos l'année 1887 par la *Légende d'un Peuple*, que Jules Claretie a tenu sur les fonts et que le secrétaire perpétuel de l'Académie française a saluée d'un carillon joyeux. 1888 va commencer par la venue prochaine d'un autre livre, fils du talent d'un des vôtres. Il est de noble lignée ; sa source remonte à nos plus vieux parchemins. Il a nom : Noël 1535, sous Jacques Cartier, *Nouvelle France*. Vous le reconnaîtrez, j'espère, à son état, il est roman, histoire ; roman par la grâce du style, la mise en scène et l'intérêt ; histoire par l'exactitude des faits, des lieux et des dates. Il a les yeux azurés, et le timbre de sa voix est patriotique.

Voilà, entre plusieurs, des fruits que le goût littéraire que vous avez inspiré a fait croître.

Pour ne pas vous imposer l'ennui d'un entr'acte au début de cette soirée, je dois restreindre ma réponse et taire le sentiment filial que vous avez touché en moi en rappelant votre troisième président. Vous m'avez remis en mémoire la bonne fortune que j'ai eue de faire inscrire votre nom sur le budget de l'Etat au nombre des institutions bien méritantes. Pour toutes ces bonnes paroles, rehaussées de l'éclat de votre loyauté, je vous remercie. Revêtu du titre insigne de membre honoraire de votre Institut, je verrai toujours avec fierté vos progrès croissants, et comptez que, dans les limites de mes attributions, mon concours vous est acquis.

Québec, 17 janvier 1888.

A. R. ANGERS.

**Quarantième rapport du bureau de direction de l'Institut-Canadien de Québec, pour l'année terminée le septième jour de février 1887.**

Le président et les directeurs de l'Institut-Canadien de Québec ont l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

L'année qui vient de se terminer ne compte pas parmi les plus brillantes, mais il ne faut pas la placer parmi les moins prospères.

La salle de lecture continue à être fréquentée par nos membres avec plus d'assiduité que jamais. Pour rencontrer les désirs du public nous avons déposé sur nos tables plusieurs nouveaux journaux et revues.

La circulation de nos livres dépasse celle des années précédentes. Aussi vos directeurs, malgré la pénurie des temps, ont compris la nécessité de faire venir de France une centaine de nouveaux livres. Une souscription volontaire s'est faite parmi les membres de l'Institut. Et, grâce à votre bon vouloir et à votre générosité, messieurs, dans quelques semaines, nos successeurs pourront placer sur les rayons de la bibliothèque les ouvrages demandés.

Malgré le nombre de brillantes conférences données à l'Université Laval et chez nos sociétés sœurs, dans le cours de l'année, nous avons pu donner plusieurs soirées qui ont toutes réuni un auditoire d'élite. Nous devons spécialement mentionner les noms de Monseigneur Hamel, protonotaire apostolique, de MM. N. E. Dionne, Georges Lemay, J. U. Gregory, J. E. Prince

et Henri Boland, de la *Revue Internationale*, qui nous ont donné d'intéressantes conférences. Une liste complète des conférences est annexée au présent rapport.

La mort qui ne se lasse pas de faucher parmi nous, nous a enlevé, pendant cette année, plusieurs membres distingués. Ce sont :

M. Jean Langlois, Conseil de la Reine et ancien professeur de droit à l'Université Laval.

MM. William G. Sheppard, Abraham Hamel, Isaac Dorion, Vincent Cazeau, J. V. Dugas, Léonidas Noël et Adolphe Hamel.

L'état financier de l'Institut est bon. Vos directeurs ont pris un soin particulier de ne pas augmenter les dépenses d'administration, tout en maintenant la propriété dans un excellent ordre. Vous verrez par le rapport que M. le trésorier vous soumettra, que notre dette flottante a diminué. Mais il faut trouver moyen de l'éteindre complètement.

Une demande a été adressée dernièrement à vos directeurs à l'effet d'ouvrir à l'Institut une salle de billard. Nous avons examiné la question minutieusement, et sommes en mesure de vous donner tous les renseignements désirables ; mais, à la veille d'une assemblée générale des membres de l'Institut, nous avons cru qu'il valait mieux soumettre la chose à votre considération que de prendre nous-mêmes une décision aussi importante, à l'expiration de notre mandat.

L'œuvre si bienfaisante du Patronage a célébré, en avril dernier, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation à Québec. L'Institut Canadien en a profité pour lui prouver toutes ses sympathies en lui ouvrant ses salles, pour une soirée solennelle à cette occasion.

Un événement qui a eu un retentissement dans tout le monde catholique, pendant l'année qui vient de finir, est l'élévation du vénérable archevêque de Québec à la très haute dignité de cardinal de l'Eglise Romaine. Si tout le Canada en a tressailli d'allégresse quels n'ont pas dû être les sentiments de joie des membres de l'Institut dont son Eminence le cardinal Taschereau est un des fondateurs et un des protecteurs constants. Aussi le 14 juin dernier, les membres de l'Institut se réunissaient pour aller déposer aux pieds de son Eminence



leurs hommages et leurs sentiments de joie et de félicitations.

En terminant, vos directeurs désirent exprimer leurs sentiments de sympathie pour l'Institut Canadien Français d'Ottawa, si cruellement éprouvé par le sinistre qui a détruit complètement leur local. Espérons que leur malheur réveillera le zèle de quelque nouveau Mécène, et que notre sœur d'Ottawa se relevera d'une perte aussi cruelle.

Mais nous devons aussi espérer que, dans cette bonne ville de Québec, si amie des lettres et des arts, il surgira en faveur de notre Institut quelque autre Mécène, suivant les pas si généreusement tracés par M. L. J. C. Fiset, notre digne président honoraire, par M. T. Ledroit et M. L. G. Baillargé, qui nous procurera le moyen d'éteindre une partie de notre dette, et qui nous assurera aussi pour l'avenir une ère de prospérité et de succès.

Le tout humblement soumis,

Le bureau de direction

J. Frémont, président.

---



**Quarante-unième rapport du bureau de direction de  
l'Institut-Canadien de Québec pour l'année se ter-  
minant le sixième jour de février 1888.**

Avant de remettre le mandat qui leur a été confié, le président et les directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de présenter le rapport suivant :

L'année qui vient de s'écouler, n'a pas été malheureuse pour notre institution.

Notre dette hypothécaire étant devenue exigible dans le cours du mois de juin dernier, nous avons facilement trouvé les capitaux nécessaires à des conditions favorables.

C'est avec plaisir et reconnaissance que nous constatons que le gouvernement provincial a écouté la requête de vos directeurs, et nous a accordé un octroi de cinq cents piastres. Le gouvernement a pris en considération les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvions. Lorsque nous avons fait l'acquisition de l'immeuble que nous occupons aujourd'hui, nous comptions sur la continuation des faveurs que nous avions obtenues depuis 1875, et sans cet espoir, l'Institut n'aurait pas entrepris cet achat. Aussi sommes-nous heureux de voir, qu'enfin, une aide généreuse qui nous permet de continuer notre œuvre, nous a été accordée à la dernière session. Espérons que les faveurs ministérielles, si nécessaires à nos travaux, nous seront continuées dans l'avenir.

Espérons aussi que le public comprendra les services que notre institution rend aux lettres canadiennes, et

que de nouveaux bienfaiteurs viendront faire enregistrer leurs noms dans nos annales. C'était là le souhait par lequel le rapport des directeurs de l'Institut se terminait, l'année dernière.

Aujourd'hui, nous devons mentionner avec reconnaissance le nom et la mémoire de feu Madame François Roy, née Alzire Romain, décédée dans le cours de cette année, qui a légué à l'Institut une somme de quatre vingts piastres sous la condition d'admettre comme membre à vie Monsieur Arthur Balzaretti, son neveu.

Voici la lettre adressée au président de l'Institut, lui faisant part de ce don généreux.

Québec, 3 décembre 1887

J. J. T. FRÉMONT, Ecr.,  
*Président de l'Institut  
Canadien de Québec,*

*Cher Monsieur,*

L'honorable J. G. Blanchet et l'honorable Jules E. LaRue, tous deux exécuteurs testamentaires de feu dame Alzire Romain, veuve de feu François Roy, me prient d'informer l'Institut que par son testament passé devant moi, le douze janvier dernier (1887), Madame Roy lègue à l'Institut Canadien une somme de quatre vingts piastres dans les termes suivants :

« A l'Institut Canadien de Québec une somme de quatre vingts piastres à la charge par cette institution d'admettre mon neveu Arthur Balzaretti comme un de ses membres, sa vie durant. »

Si ce legs est accepté vous voudrez bien m'en informer.

Je dois ajouter que les exécuteurs testamentaires ne sont pas tenus de délivrer les legs faits par Madame Roy avant l'expiration d'une année après son décès.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre très humble serviteur.

J. G. COUTURE, Notaire.

**Ce legs a été accepté avec reconnaissance.**

Dans le cours de l'année qui finit aujourd'hui, l'Institut a fait une perte très sensible par la mort du Révérend M. Joseph Auclair, curé de Notre Dame de Québec et directeur de l'Institut Canadien, constamment réélu depuis 1864. Il a emporté dans la tombe les regrets les plus sincères de tous ses concitoyens et en particulier, des membres de cette institution. Il fut « un patron influent et éclairé, un ami zélé de notre œuvre, un bienfaiteur généreux qui, dans bien des circonstances, a donné à l'Institut de précieux encouragements.

La mort comme toujours a frappé sans merci parmi nous, car il faut ajouter à cette perte déjà si sensible celles de M. M. Elzéar Fiset député greffier de la Cour de Circuit, John Langelier, député régistiaire de la province, Amedée Roberge, le docteur François E. Roy, Louis Turgeon, et enfin François M. Lachaine, noyé si tragiquement l'été dernier.

Nous avons dû cette année reviser avec soin la liste de nos membres. Plusieurs avaient laissé la ville. D'autres tout en voulant profiter des avantages de l'Institut, lui refusaient le secours d'une contribution juste et nécessaire. Nous avons dû retrancher 32 noms. Vingt-quatre personnes ont envoyé leur démission. Il y a eu trente deux nouvelles admissions à l'Institut dans le cours de l'année.

L'Institut compte aujourd'hui 346 membres actifs et 6 membres titulaires. Le personnel de l'Institut a donc diminué. Il est regrettable que dans une ville française et amie des lettres comme Québec, on ne puisse recruter un plus grand nombre de membres. Aussi devons-nous faire un appel chaleureux à tous nos amis Quel beau résultat, à tous les points de vue, n'atteignons-nous pas si chacun de nous se faisait devoir de faire inscrire un ami sur la liste de nos membres ?

Plusieurs projets ont été mis à l'étude pendant le cours de la présente année. Celui de construire une bibliothèque fixe et permanente dans nos salles a attiré particulièrement l'attention de vos directeurs. Des plans et devis ont été préparés par M. F. X. Berlinguet, architecte. Mais les frais de cette amélioration sont trop considérables pour le moment. Grâce à la géné-

rosité de certains donateurs, nous avons pu acquérir de nouvelles tablettes pour les nombreux livres qui ne pouvaient être placés sur les rayons de la bibliothèque. Des améliorations considérables sont en voie d'exécution. Vos directeurs font ériger un escalier conduisant aux appartements situés audessus de l'estrade, où seront faites des additions importantes jugées nécessaires.

Au point de vue intellectuel l'année a été également heureuse.

Plusieurs nouveaux journaux ont été déposés sur les tables de nos salles de plus en plus populaires. La bibliothèque s'est enrichie de plus de deux cents volumes, grâce à une souscription volontaire et à la libéralité de nombreux donateurs.

Mais nous regrettons de constater que notre bibliothèque des documents publics est loin d'être complète. Il est d'intérêt général, que ces documents soient distribués régulièrement aux sociétés littéraires. On sait que ces documents sont répandus à grande profusion. Cependant, elles sont rares, les sociétés qui peuvent se vanter d'avoir la collection complète des documents publics.

Sous l'Union, la bibliothèque du parlement fut deux fois incendiée. Depuis la confédération, la province de Québec eut le malheur de perdre une bibliothèque considérable. Ce sont là des pertes énormes, mais ces pertes auraient été moins sensibles et plus facilement réparées, si les sociétés littéraires avaient possédé dès cette époque les collections de documents publics.

Formons donc l'espoir que les autorités comprendront que la distribution régulière de ces documents aux sociétés littéraires n'est pas une gratuité sans avantage, mais plutôt un placement et un dépôt pour l'avenir.

Les amis de l'Institut ont été conviés comme par le passé à venir entendre dans nos salles de brillantes conférences. En voici la liste par ordre de date :

1er février 1887. De l'Ancien Barreau de France, par M. J. E. Prince.

25 février. L'Amérique du Nord avant Christophe Colomb, par M. Alphonse Gagnon.

11 mars. La Belgique, par M. B. Lippens.  
23 mars. Crémazie, par M. N. N. Olivier.  
30 mars. Whittier, the New England Poet, par M. George Stewart.

5 avril. La Société Canadienne au 17ème siècle, par M. T. P. Bédard.

13 avril. La vie dans les mines—Récit d'un voyage à trois mille pieds sous terre, par M. B. Lippens.

23 avril. Vers le passé—Notes sur le général Richard Montgomery, par M. Faucher de Saint-Maurice.  
Enfin le 18 Janvier 1888.

Réalistes et décadents, par M. Napoléon Legendre et Histoire et Légende par M. L. P. Lemay.

Cette dernière soirée a été remarquablement belle. Tout Québec littéraire y assistait. Le Septuor Haydn se chargea de la partie musicale de la séance. L'Institut présenta une adresse à son Excellence l'Honorable Auguste Réal Angers, lieutenant gouverneur de la province de Québec. La réponse de Son Excellence, véritable bijou littéraire, fait autant d'honneur à son auteur qu'à l'Institut et sera précieusement conservée dans nos archives.

Vous serez appelés, ce soir, à ratifier la nomination de Son Excellence comme membre honoraire. Ce titre ne pouvait être accordé à un personnage plus distingué. L'honorable monsieur Angers joint à sa position officielle, la plus élevée de la province, les qualités de l'homme de lettres dans la vraie acception du mot.

Vos directeurs recommandent en terminant la publication d'un annuaire. Ils croient que cela ne fera qu'augmenter le prestige de notre institution, tout en rendant un service aux lettres et en nous assurant les faveurs ministérielles.

Le tout humblement soumis,  
Le bureau de direction,

J. FRÉMONT.  
Président.

§-10.

RAPPORT ANNUEL DU TRÉSORIER.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE L'INSTITUT-CANADIEN DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE TERMINANT LE 6 FÉVRIER 1888.

—	RECETTES.	\$ cts.	—	DÉPENSES.	\$ cts.
1887.					
Février	A balance en caisse.....	229 23	1888.	Sommes payées pour impressions et	40 75
1888.	" loyers reçus jusqu'à ce jour.....	642 04	Février 6.	" " abonnements.....	215 40
"	" cotisations et recettes diverses.....	186 91	"	" " salaires et gages.....	334 94
"	" souscriptions pour achat de livres.....	43 84	"	" " combustible.....	115 45
"	" montant d'un emprunt spécial.....	60 00	"	" " assurances.....	160 00
"	" contributions des membres.....	1,187 88	"	" " cotisations.....	278 27
"	" allocation du gouvernement.....	500 00	"	" " reliure.....	144 30
			"	" " luminaire.....	149 69
			"	" " achat de livres.....	201 41
			"	" " intérêts et escomptes.....	412 86
			"	" " réparations aux bâtis-	294 43
			"	ses, etc.....	292 36
			"	" " dépenses contingentes.....	118 78
			"	" " commission.....	291 26
			"	Balance en caisse.....	\$3,049 90
		\$3,049 90			



**ACTIF.**

Arrages de contributions, environ.....  
 Valeur de l'immeuble, rue de la fabrique.....  
 " de la bibliothèque et de l'ameublement.....  
 Balance en caisse.....

\$ 600 00  
 20,000 00  
 9,000 00  
 291 26

\$29,891 26

**PASSIF.**

Billets payables.....  
 Dettes courantes, environ.....  
 Dette hypothécaire.....  
 Excédant de l'actif sur le passif.....

\$ 695 00  
 400 00  
 7,000 00  
 21,796 26

\$29,891 26

Québec, le 6 février, 1888.

L. P. SIROIS,

*Treasurier, I. C. de Québec.*

§.—II.

**Dons faits à l'Institut Canadien de Québec, depuis la  
publication du dernier annuaire.**

---

BIBLIOTHÈQUE

---

- Baillairgé, M. Charles.**  
Essay on the contracted liquid vein, by  
R. Seckel.  
Report of the City Engineer on the  
5th 10 miles, Quebec and Lake St.  
John Railroad.  
Le Stereometron, nouveau système  
de toiser tous les corps par une seule  
et même règle (don de l'auteur).  
Mémoire lu devant la Société Royale  
du Canada (don de l'auteur).  
Dictionnaire biographique.
- Blanchet, Phou. J. G.**  
Deux cartes de chemins de fer.  
Galerie nationale.
- Brymner, M. Douglas.**  
Rapports sur les Archives Canadiennes,  
1885 et 1886.
- Caron, Sir Adolphe, C. B., K. C. M. G.**  
Rapports du département de la milice.  
Divers documents.
- Carroll Institute, Washington.**  
Annual Report.

- Beedham, M., Boston.**  
Proceedings of the New England Historic Genealogical Society, 1874.
- Belleau, Sir Narcisse.**  
Société Royale du Canada, Séance d'inauguration.  
Courier des Etats-Unis, 1841 à 1855, 17 vols
- Blanchet, l'hon. Jean.**  
Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle France, 4 vols.  
Rapports du Surintendant de l'Instruction Publique, 1855 à 1882, 27 vols.  
Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France, vols I et II.  
Discours sur l'autonomie des provinces (don de l'auteur).
- Chauveau, l'hon. P. J. O.**  
F. X. Garneau, sa vie et ses œuvres, (don de l'auteur).
- Collège de Lévis.**  
Annuaire 1883-1884.
- Costigan, l'hon. John.**  
The third volume of the census of 1881 and its critics.
- Desaulniers, M. L. A.**  
Dictionnaire de droit et de procédure (don de l'auteur).
- Dionne, Dr N. E.**  
Etats-Unis, Manitoba et Nord-Ouest, notes de voyage (don de l'auteur).
- Donateurs inconnus.**  
Catalogue des livres, manuscrits et autographes sur la révolution française composant la bibliothèque de M. Pochet Deroche.  
La Revue des questions historiques.  
Canadian Parliamentary Companion, 1883.  
Literary Societies, an essay by Fallan.  
Gazette des Beaux Arts 1872.  
Bibliotheca Americana, 1883.  
Histoire de l'art contemporain, par Arsène Houssaye.

- L'œuvre des Opuscles.  
Editorial Committee of the Norwegian North  
Atlantic Expedition—Christiana.  
Reports 8, 9, 14a, 14b, 16, 17, 18a, 18b.  
Filteau, M. J. O.  
Aide-mémoire du carabinier volontaire.  
Stratowich, esquisse sur le dualisme  
austro-hongrois, par M. A. Lefavre, six copies.  
Grünewald, reminiscences d'Allemagne  
par le même, six copies.  
L'Anglicisme, voilà l'ennemi, par M. J.  
P. Tardivel, six copies.  
Stolen Feathers, par le même, six copies.  
Frémont, M. J.  
Compendium of the Dominion Laws of  
Canada.  
Le divorce et la séparation de corps—  
Thèse pour le doctorat (dons de l'au-  
teur).  
Gagnon, l'hon. C. A. E.  
Jugements et délibérations du Conseil  
Souverain de la Nouvelle-France, vol. III  
Municipalités et paroisses, par M. Des-  
champs.  
Gouvernement Fédéral du Canada.  
Documents de la Session, 1887.  
Recensement des Territoires du Nord-  
Ouest.  
Statuts du Canada.  
Un grand nombre de documents publics.  
Gouvernement de Québec.  
Documents de la session.  
Rapports de la Commission de refonte  
des Statuts.  
Statuts de Québec.  
Un grand nombre de documents publics.  
Gradmaalings Kommission.—Christiana.  
Vandstansobservationer I, II, III.  
Hudon, lieut. J. A. G.  
Notes sur l'artillerie (don de l'auteur).  
Institut Canadien-Français d'Ottawa.  
Les forêts du Canada et leurs produits,  
par M. Small.

- Guide du Français au Canada.  
Les pêcheries du Canada, par M. L. Z.  
Joncas.  
L'Agriculture dans le Nord-Ouest.  
Industries et manufactures par H. B.  
Small.  
A travers le Canada, notes par M. J. P.  
Sheldon.  
Jolicœur, M. P. J.  
Les Canadiens-Français aux Etats-Unis.  
Lafrance, M. C. J. L.  
Comptes du trésorier de la cité de  
Québec.  
Langlais, M. J. A.  
Tablettes chronologiques de l'histoire  
du Canada par M. l'abbé Gosselin.  
Langevin, Sir Hector, C. B., K. C. M. G.  
Plusieurs rapports et documents pu-  
blics.  
Larochelle, M. Ed.  
Nos hommes forts, par M. A. N. Mont-  
petit.  
Code de l'Instruction publique par M.  
Chouinard.  
Lemay, M. Georges.  
Fantaisies littéraires (don de l'auteur).  
Livernois, M. Victor.  
La Chartreuse de Notre-Dame des Prés.  
Mallet, M. Edmond, Washiugton.  
Catholic grievances in relation to In-  
dian affairs.  
Mongredien Augustus.  
Pleas for protection (don de l'auteur.)  
Montpetit, A. N.  
Biographie du major L. N. Voyer.  
L'Amiante.  
Norwegischen Commission der Europäischen  
Gramissing.  
Geodälische Arbeiten. Heft, I, II, III, IV, V.  
Proulx, M. Firmin H.  
Papiers et lettres sur l'agriculture re-  
commandés à l'attention des cultiva-  
teurs canadiens.

- Roy, M. Alfred.  
Dowing's fruits and fruit trees of America.
- Roy, Mlles Alice et Hélène.  
Vick's monthly magazine.
- Séminaire de Chicoutimi.  
Annuaire 1881-1882, 1883-1884, 1885-1886, 1886-1887.
- Séminaire de St Charles Borromée, Sherbrooke.  
Annuaire 1885-1886.
- Séminaire de Nicolet.  
Années académiques 1881, 1882, 1885, 1886, 1887.
- Société Littéraire et Historique de Québec  
Transactions 1881-1882, 1882-1883.
- Société de Géographie de Québec.  
Bulletins 1882, 1883, 1884.
- Société Royale du Canada.  
Transactions, vols I, II, III, IV.
- Siliery, Madame la Supérieure du couvent de.  
« L'instruction publique » 1887, revue française.
- Sirois, M. L. P.  
Pouvoirs et obligations du tuteur, Thèse pour le doctorat (don de l'auteur).
- Université Laval.  
Annuaire 1885-1886, 1886-1887, 1887-1888.
- University College, Toronto.  
The calendar of University college 1886.
- Vekeman, M.  
Voyage au Canada.
- Verret, M. A. H.  
Rapport de la Commission du Havre.
- Walsh, M. F., Ottawa.  
Trials of the Fenian Prisoners at Toronto, who were captured at Fort Erie C. W. in June, 1866.
-

**LISTE DES MEMBRES**

DE

**L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC**

AU 1<sup>er</sup> MARS 1888.

**Membres actifs.**

**A**

Ahern, Dr M J  
Allard, N  
Amyot, Guillaume, M P  
Arcand, Dosithe  
Audette, Rodolphe  
Audy, F X  
Auger, Jacques

**B**

Baby, W G  
Baillairgé, L de G  
Baillargeon, l'abbé Chs  
Balzarotti, Arthur  
Barry, H D  
Barthe, Ulric.  
Bazin, P I  
Beaudet, Elisée  
Beaudet, Eugène  
Beaudry, Auguste  
Beautey, Henri  
Bédard, H A  
Bégin, Honoré  
Bégin, l'abbé L N  
Bélanger, Eugène

Bélanger, L J  
Bélanger, l'abbé F H  
Belleau, Dr A G  
Belleau, J F  
Bellerive, George  
Benoit, Severin  
Bergevin, Chs  
Berlinguet, F X  
Bertrand, J B  
Bertrand, Victor  
Bigaouette, J E  
Bilodeau, Louis  
Blagdon, John  
Blanchet, l'hon. Jean, M P P  
Blanchet, l'hon. J G  
Blouin, Jean  
Boily, J E  
Boivin, Louis  
Bolduc, Dr J E  
Bouffard, Arthur  
Boulanger, Cap L J  
Boulet, Elisée  
Bossé, H C  
Braun, Fred  
Breen, Thomas  
Brisson, N  
Brousseau, J D

Brousseau, Léger  
Brunet, J C  
Brunet, W E  
Bureau, Emile  
Burrongs, John  
Buteau, Elzéar

C

Cahill, J H  
Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Carbray, Félix  
Caron, Achille P  
Caron, Sir A P, K C M G  
Caron, l'hon L B, J C S  
Carrell, James  
Carrier, Gustave  
Carrier, L M  
Casault, Honoré  
Casault, l'hon L N, J C S  
Casgrain, l'abbé René  
Casgrain, Dr H E  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, T C, M P P  
Catellier, Dr Laurent  
Chaloner, H J  
Chapais, Thomas  
Charlebois, J A  
Chassé, Félix  
Chassé, Honoré  
Chateauvert, Victor  
Chauveau, l'hon Alex  
Chinic, l'hon E  
Chouinard, H J J B, M P  
Chouinard, Mathias  
Cloutier, Albert  
Cloutier, Alfred  
Cloutier, L A  
Corriveau, Philiias  
Côté, Augustin  
Côté, Jos Eudore  
Couture, J G

D

Dagneau, J F  
Dagneau, Joseph  
Darveau, Chs  
Darveau, Joseph  
DeBlois, l'hon. P A

Dechêne, F M  
Dechêne, Gilbert M, M P P  
Dechêne, Pierre M  
Delâge, J B  
Delagrave, Henri  
Deléry, Gustave  
Delisle, Arthur  
Delisle, Ferdinand  
Delisle, P G  
Demartigny, C P L  
Demers, A J  
Demers, L J  
Demers, Robert  
Dénéchaux, Oscar  
Derouin, François  
Déry, Napoléon  
Desforges, Anathole  
Dessane, Léon  
DeVarennes, F  
Dion, Arthur  
Dion, Ezique  
Dion, F X  
Dion, J B  
Dion, R E  
Dionne, Adolphe  
Donati, Joseph  
Dorion, C E  
Doucet, Eugène  
Doyle, William  
Drolet, Désiré  
Drolet, Eugène  
Drolet, Gaspard  
Drouin, F X  
Dubeau, E J  
Duchesnay, Arthur  
Duchesnay, E J  
Dufresne, L N  
Dumontier, J F  
Dumoulin, P B  
Dunn, Thomas  
Dupré, Edmond  
Dupuis, l'abbé J B C  
Duquet, Cyrille  
Dussault, A  
Dutil, J B  
Dyonnet, L.

E

Edge, Auguste



**F**

Faguy, l'abbé F X  
Fiset, Albert  
Fiset, L J C  
Fiset, Pierre  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, l'hon B J, M P P  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Félix  
Frémont, Joseph  
Frenette, Adolphe  
Frenette, J O A  
French, W H

**G**

Gagnon, Gustave  
Garneau, J George  
Garneau, L H  
Garneau, l'hon P, M C L  
Garneau, Nemèse  
Gaumont, A  
Gauvreau, Etienne  
Germain, Joseph  
Gilbert, Joseph  
Gingras, Arthur  
Gingras, Philippe  
Giroux, C A  
Giroux, Edmond  
Giroux, Joseph E  
Giroux, Rosario L  
Gosselin, F X  
Goujon, Léon  
Gouin, Chs  
Grenier, Alfred  
Grenier, Napoléon

**H**

Hamel, Alphonse  
Hamel, Eugène  
Hamel, F E  
Hamel, Joseph  
Hamel, Joseph A  
Hardy, N S  
Hudon, F E  
Huot, Edouard  
Huot, Emmanuel  
Huot, Philippe

**J**

Jacques, Léonidas

Jolicœur, P J  
Jolicœur, P J, jnr  
Joly, l'hon H G  
Joncas, Chs

**K**

Kirouack, Frs, jnr

**L**

Labrègue, Cyprien  
Labrègue, M A  
Lafrance, C J L  
Lafrance, P G  
Lafrance, Victor  
Laliberté, J B  
Lamontagne, Louis  
Landry, A C P R  
Langelier, Chs, M P  
Langelier, l'hon F, M P  
Langevin, A E  
Larivière, Thomas, jnr  
LaRochelle, Edouard  
LaRue, George  
LaRue, George, jnr  
Laurin, J O  
Laurin, L N  
Lavigne, Arthur  
Lavoie, Dr J P  
Leclerc, V N  
LeDroit, Joseph  
LeDroit, Théophile  
Lefavre, George  
Légaré, Mgr C E, Prot. Apos  
Lemay, Albert  
Lemay, L P  
Lemieux, Joseph  
Lemieux, Téléphore  
Lemoine, Edouard  
Lemoine, Gaspard  
Lemoine, L A  
LeSage, Siméon  
Letellier, Blaise  
Lindsay, Alexandre  
Lippé, Chs  
Livernois, J E  
Lortie, Edmond

**M**

Maheux, Eusèbe

Malouin, Albert  
Malouin, Jacques  
Marmette, Alphonse  
Martin, Joseph  
Martineau, J  
Martineau, J E  
Matte, Napoléon  
McLean, John  
Methot, J O  
Michaud, C R  
Montambault, D J  
Montminy, Chs  
Moreau, Edouard  
Morin, J B  
Morin, L D  
Murphy, John E

**N**

Nadeau, Joseph  
Nagant, H  
Noël, Lazare  
Normand, Fabien

**O**

O'Donnell, J C

**P**

Pageau, J O  
Pampalon, Avila  
Pampalon, l'abbé D  
Pampalon, Thomas  
Pâquet, Arthur  
Pâquet, Elzéar  
Pâquet, l'hon E T  
Paradis, G A  
Paradis, Jules  
Paradis, L L  
Parant, F X  
Parant, Louis  
Paré, Edmond  
Paré, G E  
Patry, Eudore  
Peachy, J F  
Pelletier, L P  
Penny, Frank  
Picard, Arthur  
Pichette, Ovide

Pinault, L F  
Poitras, Edouard  
Poliquin, O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Pourtier, Dr M  
Prémont, Joseph  
Prendergast, Godfroid  
Prince, J E

**R**

Rancour, Noël  
Redmond, John  
Rémillard, L'hon E  
Richard, Frédéric  
Rinfret, Tancrede  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Chs I  
Robitaille, Dr O  
Robitaille, L A  
Rochette, Téléspore  
Rouillard, O E  
Roumilhac, Edouard  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, David  
Rousseau, H B  
Roy, Alfred  
Roy, George  
Roy, Rodolphe  
Roy, Thomas  
Roy, Thomas E

**S**

Shehyn, l'hon Jos M P P  
Simard, Dr L J A  
Simard, François  
Sirois, L P

**T**

Talbot, Aimé  
Tanguay, G E  
Tardivel, J P  
Tarte, Israël  
Taschereau, Edouard  
Taschereau, L'hon J T  
Taschereau, Son Eminence le  
Cardinal

Tessier, Cyrille	V
Tessier, Jules, M P P	
Tessier, Ulric	Vallée, Dr A
Tessier, l'hon U J, J C B R	Vallée, L P
Têtu, Mgr D H, C S	Vallerand, André E
Thibaudeau, Chs	Vallerand, F O
Thibaudeau, l'hon I	Vandry, Joseph
Tourangeau, A G	Vandry, Zéphirin
Tousignant, J O	Venner, Dr T A
Toussaint, F X	Verret, A H
Toussaint, F X Jnr	Verret, B
Trudelle, Chs	Vezina, Adolphe
Trudelle, Edmond	Vezina, J B
Trudelle, Edouard	Vignault, Félix
Trudelle, T A	Vohl, L P
Turcot, Dr E	
Turcotte, H A	W
Turcotte, Israël	
Turcotte, Nazaire	Walsh, John E

**Membres Titulaires**

Fortin, Madame Achille	Labrègue, Delle. Alma
Hudon, Madame Théop.	Routhier, Madame F X
Huot, Delle. Eugénie	Roy, Delle. Alphonsine

**Membres correspondants**

AU CANADA.

BENOIT, M. Alphonse.....	Ottawa.
BENOIT, M. Samuel.....	"
BONPART, M. A. de.....	Montréal.
BOUCHER DE LA BRUÈRE, l'honorable P., M. C. L.....	Saint-Hyacinthe.
BRUCHÉSI, M. l'abbé P. N.....	Montréal.
CAMPEAU, M. F. R. E.....	Ottawa.
CANNON, M. Lawrence.....	Arthabaskaville.
DAVID, M. L. O.....	Montréal.
DECAZES, M. Paul.....	Québec.
DRAPEAU, M. Stanislas.....	Ottawa.
GARNEAU, M. Alfred.....	"
LAPERRIÈRE, M. Augustin.....	"
LUSIGNAN, M. Alphonse.....	"
PANET, l'honorable Eugène.....	"

PROVANCHER, M. l'abbé L.....	Saint-Félix du Cap Rouge.
ST. CYR, M. D. N.....	Champlain.
SULTE, M. Benjamin.....	Ottawa.
TASSÉ, M. Joseph.....	Montréal.
VANASSE, M. F.....	Montréal.

### Membres honoraires

#### A L'ÉTRANGER

BARBARO, M. le Marquis Ramiro.....	Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de.....	Paris (France).
CAMPO-GRANDE, Son Excellence le vicomte de.....	Madrid (Espagne).
FOUCAULT, M. le comte de.....	Paris (France).
FRARY, M. Raoul.....	“ “
JANNET, M. Claudio.....	“ “
JOVELLAR, Son Excellence le général.....	Madrid (Espagne).
LEPLAY, M. F.....	Paris (France).
LEROY, M. Alphonse.....	Liège (Belgique).
MALLÉT, M. Edmond.....	Washington, D. C. (E.-U.).
MARTINEZ DE CAMPOS, Son Excellence le général.....	Madrid (Espagne).
MORÉT, Son Excellence M. Segismundo.....	“ “
O'REILLY, M. l'abbé Bernard, L. D.....	New-York (E.-U.).
PALACIO, M. Manuel del.....	Madrid (Espagne).
PRENDERGAST, Son Excellence M. Jacobo.....	“ “
RAMEAU, M. E.....	Paris (France).
SAGASTA, Son Excellence M. Praxèdes Mateo.....	Madrid (Espagne).
SESMAISONS, M. le comte de.....	Paris (France).
SILVELA, Son Excellence M. Manuel.....	Madrid (Espagne).
TORENO, Son Excellence le comte de.....	“ “

#### AU CANADA

ANGERS, Son Excellence l'honorable Auguste Réal, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.....	Québec.
BABY, l'honorable L. F. G., J. C. B. R.....	Montréal.
BOIS, M. l'abbé L. E.....	Maskinongé.
CARON, l'honorable L. B., J. C. S.....	Québec.
CHAUVEAU, l'honorable P. J. O., ancien ministre.....	Montréal.
FOURNIER, l'honorable T., juge de la cour Suprême.....	Ottawa.
HOWELLS, l'honorable W. C., consul des Etats-Unis.....	Toronto

LANDRY, l'honorable A. P..... Dorchester, N. B.  
LEFAIVRE, M. Albert, consul-général de  
France..... New-York.  
LEFEBVRE, R. P., C. S. C..... Memramcook, N. B.  
MASSON, L'Hon. L. R..... Terrebonne.  
MOTRON, R. P. A. L., des Frères Prê-  
cheurs..... Paris.  
PELLETIER, l'honorable C. A. P., ancien  
ministre, Sénateur ..... Québec.  
PLAMONDON, l'honorable M. A., juge de  
Cour Supérieure..... Arthabaskaville.  
PREMIER-REAL, Son Excel. le comte de,  
consul-général d'Espagne au Canada. Québec.  
RICHARD, Rév. L. F. .... St-Louis, N.-B.  
ROUTHIER, l'honorable A. B., J. C. S.... Québec.  
ROYAL, l'hon. Jos., M. P., ancien ministre. St-Boniface, Man.  
TACHÉ, M. J. C., M. D..... Ottawa.  
TASCHEREAU, l'hon. Henri T., J. C. S.... Montréal.  
VERREAU, M. l'abbé H..... “

---

**Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut-Canadien depuis sa fondation**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

PRÉSIDENTS ACTIFS.

1848-49—L'honorable R.E.Caron.	L'honorable M. A. Plamondon.
1849-50 , ,	M. J. B. A. Chartier.
1850-51 , ,	M. F. R. Angers.
1851-52 , ,	L'honorable P. J. O. Chauveau.
1852-53—L'honorable Ls Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54—L'honorable Sir N. F. Belleau.	L'honorable U. J. Tessier.
1854-55—L'honorable Jos. Cauchon.	L'honorable N. Casault.
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57 , ,	M. L. J. C. Fiset.
1857-58 , ,	M. Octave Crémazie.
1858-59 , ,	M. P. J. Jolicœur.
1859-60 , ,	M. Gaspard Drolet.
1860-61 , ,	L'honorable L. B. Caron.
1861-62 , ,	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63 , ,	M. Jacques Auger.
1863-64 , ,	L'honorable Sir H. L. Langevin, C. B., K. C. M. G.
1864-65 , ,	, ,
1865-66 , ,	M. J. C. Taché.
1866-67—M. P. A. DeGaspé.	L'honorable H. T. Taschereau.
1867-68 , ,	L'honorable Frs Langelier.
1868-69 , ,	, ,
1869-70 , ,	M. D. J. Montambault.
1870-71 , ,	M. T. LeDroit.
1871-72—M. J. B. Meilleur.	, ,
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	L'honorable Jean Blanchet.
1873-74—M. L. G. Baillairgé.	, ,

1874-75—	L'honorable P. J. O.	
	Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76	, ,	, ,
1876-77	, ,	L'honorable Ed. Rémillard.
1877-78	, ,	M. J. O. Fontaine.
1878-79—	M. L. J. C. Fiset.	{ M. L. P. Turcotte.
		{ Dr A. Vallée.
1879-80	, ,	, ,
1880-81	, ,	M. H. J. J. B. Chouinard, M. P.
1881-82	, ,	, ,
1882-83	, ,	, ,
1883-84	, ,	, ,
1884-85	, ,	M. H. A. Turcotte.
1885-86	, ,	M. Alphonse Pouliot.
1886-87	, ,	M. J. Frémont.
1887-88	, ,	, ,
1888-89	, ,	, ,

Liste des revues et des journaux reçus à  
l'Institut-Canadien

REVUES.	
Les Nouvelles Soirées Canadiennes.	Frank Leslie's Illustrated Newspaper.
Revue Britannique.	Scientific American.
Revue du Monde Catholique.	The Graphic.
Revue Catholique des Institutions et du Droit.	Punch.
Le Correspondant.	Grip.
Le Naturaliste Canadien.	Le Journal d'Agriculture.
The Musical Times.	The American Poultry Yard.
Revue littéraire de l'Univers.	Machinery Exporter.
La Revue Canadienne.	
L'Album Musical.	FRANCE.
Le Canada-Français.	Le Journal des Débats.
Revue politique et littéraire.	L'Univers.
Revue Scientifique.	Paris-Canada.
Le Tour du Monde.	
The Critic, New York.	CANADA.—TORONTO.
Revue littéraire.	The Globe (hebdomadaire.)
The Saturday Era, New York.	The Mail, (hebdomadaire.)
L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux.	The Monetary Times.
La Nature.	
La Lyre d'Or.	MONTRÉAL.
Imperial Federation.	La Minerve.
Canadian Journal of Fabrics.	La Patrie.
La Gazette Géographique, Paris.	Le Monde.
	The Gazette.
	The Herald.
	Journal of Commerce.
	Moniteur du Commerce.
	The Daily Star.
	La Presse.
	L'Etendard.
JOURNAUX ILLUSTRÉS.	
The Mechanical News.	
L'Illustration, Paris.	
L'Univers illustré.	
The Illustrated London News, (Angleterre.)	



ANNUAIRE  
DE  
L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC  
1889



Discours de M. Frémont, Président; Les Cantons du Nord, par M. Bameau; Le navire allemand, par M. Poisson; Strophes à Bameau, par M. Poisson; Mémoires de Franquet; Rapports et Appendice.



N° 13



QUÉBEC  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>IE</sup>  
—  
1889

# OFFICIERS ET DIRECTEURS DE L'INSTITUT

1889-1890

---

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
J. Frémont .....	Président actif.
Thomas Chapais } J. E. Prince	} ..... Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
N. E. Gauvreau... ..	Assistant-trésorier.
J. G. Couture.....	Secrétaire-archiviste.
J. O. Frénette, } A. A. Rhéaume, }	} ..... Assistants-sec-arch.
Edouard Taschereau...	Secrétaire-correspondant.
Léon Dessane, } Ludovic Brunet, }	} ..... Assistants-sec-corresp.
T. A. Venner.....	Bibliothécaire.
G. Prendergast.....	Curateur du musée.

---

## BUREAU DE DIRECTION

Le président-actif ; les vice-présidents ; le trésorier ; le secrétaire-archiviste ; le secrétaire correspondant ; le bibliothécaire ; le curateur du musée ; Mgr Légaré ; M. le Curé de Québec ; M. le Curé de Saint-Roch ; l'honorable Pierre Garneau ; l'honorable Joseph Shehyn ; l'honorable Ed. Remillard ; MM. D. J. Montambault ; H. J. J. B. Chouinard ; T. Ledroit ; Chs Joncas ; Alphonse Pouliot ; Adj. Turcotte ; E. Huot ; Ludovic Brunet ; N. E. Gauvreau et G. F. de Léry.



COND. AN. MDCCCXLVII

NOV. ÆD. INSTAVR. AN. MDCCCLXXXII

---

LUNDI, LE 15 OCTOBRE 1888

---

**HOMMAGE A M. RAMBAU**

---

Ecrivain distingué, économiste remarquable, historien consciencieux, M. Rameau a su étudier en détail le développement de la race française dans les colonies ; et dans un ouvrage de haute valeur, il a dépeint les commencements difficiles, les luttes, les épreuves et les progrès de nos ancêtres dans ce pays.

« Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie ? n'est-ce pas par ce moyen, plus que par tous autres, qu'on peut avec toute justice s'aggrandir et s'accroître ? » Ces paroles de Vauban ont frappé par leur vérité, l'auteur de *La France aux Colonies*. Et si, aujourd'hui le Canada est perdu pour la France, il a compris que tout n'était cependant pas anéanti. Les descendants des pionniers de la Nouvelle France existent encore plus nombreux et plus forts, et ils sont destinés à répandre sur ce sol du Nord de l'Amérique, le nom, la langue et l'influence française.

Il a compris ce sentiment profond qui pousse les races de même origine à se rapprocher les unes des autres. Certaine solidarité ne les unit-elle pas, comme une destinée semblable les attend ? A mesure que les sciences et les découvertes modernes font tomber les obstacles matériels qui séparent les peuples, à mesure que la civilisation progresse et avance, cette force attractive qui résulte de l'unité d'origine, et qui place au dessus des combinaisons politiques, augmente et grandit. Que de problèmes sociaux dans lesquels déjà, cette considération a joué un rôle prépondérant. Mais combien plus ce même principe exercera-t-il d'influence dans le siècle qui va suivre !

S'il est une vérité aujourd'hui bien reconnue par l'expérience des derniers siècles, c'est que la prospérité des peuples est en raison directe de leur expansion coloniale. Dans ce concert de nations puissantes qui se sont faites colonisatrices, la France a compté autrefois parmi les premières, mais ne regrette-t-elle pas aujourd'hui d'avoir pendant trop longtemps cherché à agrandir ses frontières en négligeant ses colonies ? n'a-t-elle pas laissé échapper pendant plus d'un siècle, au profit de ses rivales, ce moyen si sur d'accroître

ses richesses, sa population, et de renouveler ainsi les forces vitales de la nation ?

Mettre en évidence pareils faits historiques, et en tirer l'enseignement qu'ils comportent ; en d'autres termes, supputer, apprécier ses établissements coloniaux, étudier leurs développements, n'était-ce pas sagement préparer un retour aux vrais principes d'économie politique, et amener la réparation du passé ? Telle est l'œuvre éminemment patriotique poursuivie avec ardeur par l'auteur de *La France aux Colonies*.

Pour en arriver à ce résultat, l'auteur a voulu suivre pas à pas le développement d'une colonie française, et il a pris pour sujet d'études, celles de l'Acadie et de la Nouvelle France proprement dite. Il a dû se transporter au sein même de la famille canadienne et de la famille acadienne pour y mieux saisir, comme il le dit lui-même, le mécanisme secret des ressorts les plus élémentaires du corps social.

Son œuvre est une analyse complète du développement de la nation, établissant clairement au moyen de chiffres indiscutables et de faits certains, les causes qui ont amené nos crises et nos épreuves, comme celles qui nous ont fait avancer dans la voie du progrès et de la civilisation. Le tout entremêlé de récits et de tableaux qui reposent l'esprit et donnent un nouvel attrait au livre. Qui a pu lire sans une émotion profonde la relation que M. Rameau fait de la dispersion de nos malheureux frères d'Acadie ? Qui n'a pas admiré la peinture qu'il nous a laissé de nos pères travaillant après la conquête pour échapper à l'anéantissement, luttant pour conserver leur religion, leur langue et leurs institutions. Puis l'action de notre clergé, le seul débris qui nous restait de notre aristocratie sociale, soutenant et dirigeant le courage d'un peuple abandonné.

Voulez-vous lire un charmant récit, rempli de détails intéressants touchant la fondation d'un établissement agricole en Amérique ? Lisez les aventures du « meunier Thibodeau » et « la seigneurie de Chipody », dans un autre ouvrage de M. Rameau, publié plus récemment « Une colonie féodale en Amérique » ; ouvrage

dans lequel l'éminent écrivain recherche avec le même soin, la même sollicitude, les circonstances et les causes qui ont poussé les individus à la colonisation de l'Amérique.

Les œuvres de M. Rameau nous sont précieuses a plus d'un titre. Si *La France aux Colonies* a été une acquisition des plus heureuses pour notre histoire, le livre a été aussi une révélation pour la France. Pendant de longues années, occupée des soucis de la politique européenne, la mère patrie semblait avoir oublié qu'il y avait, par delà l'atlantique, un million d'âmes parlant la même langue, professant la même religion, et possédant les mêmes aspirations. *La France aux Colonies* a été pour ainsi dire, le point de départ d'un nouveau courant d'idées.

On s'est rappelé, que si les liens politiques qui unissent les canadiens français à l'Angleterre sont considérables, nul événement encore n'a pu altérer cette sympathie native qui nous joint à notre ancienne mère patrie.

Ce sentiment, cette solidarité de la famille française, n'a peut-être pas encore eu une portée très grande sur ce sol d'Amérique, mais on ne peut douter que les événements qui marchent très vite, n'en portent bientôt visiblement l'empreinte. Qui peut dire ce que l'influence française par les habitants du Canada sera dans un siècle d'ici ? Que dis-je ! doués d'une vitalité extraordinaire, et qui a déjoué bien des calculs, les canadiens français n'ont-ils pas été déjà, un appoint sérieux pour la France, de ce côté de l'océan ? Sa langue est de plus en plus en honneur, sa politesse et son éducation assouplissent les mœurs, et donne un cachet particulier au nouveau peuple qui se forme ; le génie de la France enfin est admiré, et les actions de ses grands hommes sont applaudies par toute une nouvelle population française.

Quand le Canada français, en voie de formation, aura acquis ce qu'il est en droit d'espérer, le Grand Nord Américain, ou du moins sa majeure partie, aura subi pour jamais, la marque et l'empreinte dominante du nom français. Et quand je parle du Canada français, je comprends également ce groupe si vivace, si

admirable des Acadiens dont M. Rameau a raconté la touchante histoire.

Cette conquête pacifique, car c'est une véritable conquête, vaut bien ces acquisitions, ces vastes annexions territoriales que suivent des effusions de sang humain, et qui reposent sur des traités éphémères, violés à la première occasion.

Du reste, Mesdames et Messieurs, puisqu'il y a une espèce de solidarité entre les membres d'une grande famille et d'une même race, tout ce patrimoine de gloire, de civilisation et d'honneur, n'est-il pas commun entre eux? Aussi quel appui moral précieux, l'histoire et les traditions françaises n'ont-elles pas été, et ne seront-elles pas toujours pour la famille canadienne? La mesure du respect que les autres nationalités nous portent dérive non seulement de nos efforts personnels, mais encore de la considération conquise par la France à travers les phases glorieuses de son histoire. Nous relevons donc de la grandeur française, et ce n'est pas là la moindre de nos fiertés. Nous aimons à nous dire ses héritiers, et en songeant à l'avenir du Nouveau Monde, nous nous reportons volontiers vers ce rôle prépondérant qu'a joué dans de meilleurs jours notre mère-patrie. Voilà des aspirations trop grandes sans doute. Elles sont probablement exagérées, mais elles ne sont pas indignes d'une nation chevaleresque comme la France.

Cette œuvre d'avancement et de progrès n'a pas manqué d'encouragement depuis un certain nombre d'années. La France a semblé s'émouvoir de cet accroissement prodigieux des quelques familles françaises restées sur les bords du Saint Laurent après la conquête, que de nombreux et graves événements lui avaient fait mettre en oubli. Elle a pensé à tous ces français d'Amérique, et s'est prise à regretter tant de luites inutiles et de territoires perdus.

Au nombre des publicistes qui nous ont le plus libéralement octroyé leurs sympathies, l'Institut Canadien est heureux de mentionner l'éminent auteur de *La France aux Colonies*. L'un des premiers il a travaillé à ce réveil, et son œuvre tout empreinte de patriotisme, est encore un monument de saine et haute politique.

L'un des premiers, il a su comprendre la portée des événements dans le nord de l'Amérique. Doué d'une grande foi en l'avenir des français du Nouveau Monde, son œuvre n'a pas été un médiocre encouragement pour ceux qui ont entrepris de former une nation sur les bords du Saint-Laurent. Nous le remercions donc de sa sympathie si généreuse et si constante, sympathie bien constante en effet, puisqu'après trente années d'absence, l'éminent écrivain revient sur le sol d'Amérique renouer ses relations, et continuer ses travaux.

Puisse le voyage qu'il a entrepris parmi nous, confirmer ses espérances et les nôtres.



## LES CANTONS DU NORD

---

### I

Je n'entreprendrai point de vous raconter ici, les difficultés premières, que dut surmonter M. Labelle, ni les fatigues, les embarras et les déboires qu'il a dû surmonter ; tout le monde connaît son énergie ! Chacun sait aussi, que toutes les grandes entreprises se conçoivent au milieu des difficultés ; ces difficultés sont précisément destinées à éprouver la force de ceux qui doivent les diriger ; la nature y pourvoit ainsi avec raison, afin que les hommes succombent de suite et disparaissent dès le début, afin d'épargner aux peuples d'inutiles efforts, dans des opérations qui ne sauraient être conduites à bonne fin.

J'arriverai donc aussitôt à cette époque, où les premières familles se laissèrent persuader, et vinrent occuper les terrains du nord. C'est entre 1868 et 1875 que le curé de Saint Jérôme, fit ses premières armes dans le comté d'Argenteuil, en y introduisant une forte émigration canadienne française, en arrière des rangs serrés de la colonie anglaise qu'on y avait installée au commencement de ce siècle. C'était même mieux qu'une colonie anglaise, c'était une série de colonies orangistes ; elles formaient une véritable place forte, dont M. Labelle dut faire le siège en règle.

Il créa tout autour ces petites paroisses canadiennes dans les townships d'Arundel, de Montcalm, de Salaberry, de Wentworth ; il les disposa comme une ligne de circonvallation, et établit peu à peu ses logements, au pied même de la muraille.

On assure aujourd'hui que les assiégés étouffent dans cette enceinte qui se fortifie et se resserre tous les jours, en les étreignant comme un lien de fer. Le flot des assaillants monte toujours, dans cette émulation pacifique de défrichements et de cultures. Tout récemment ils égalaient déjà leurs rivaux en nombre, et tout donne à croire qu'au prochain recensement ils auront complètement conquis la majorité.

Mais cette œuvre n'était pour M. Labelle qu'un début, durant lequel il se formait dans l'art du colonisateur ; tout en accomplissant ces travaux, il avait étudié l'immense région qui s'étend au nord-ouest des comtés d'Argenteuil, de Terrebonne, de Montcalm, et qui va finir sur les bords de la Gatineau. Il se convainquit qu'elle renfermait d'excellentes terres, et il sut propager ses convictions et ses idées.

Il avait acquis une grande autorité par ses premiers succès ; déjà, il était populaire. Il obtint du gouvernement des subsides ; il présenta et fit agréer, non sans peine, des projets de chemins de fer qui devaient former la base de ses opérations futures. Lui-même dressa aussi ses plans et ses projets. Il calculait quelle pourrait être la portée d'un chemin de pénétration qui partirait de Saint-Sauveur et de Sainte-Agathe, les dernières paroisses de Terrebonne, pour se porter directement sur la Rivière Rouge, sur la Rivière au Lièvre, et de là sur le cours supérieur de la Gatineau.

Il commença par établir Saint-Faustin, à huit milles environ au nord-ouest de Sainte-Agathe. C'est alors qu'il s'adjoignit un jeune prêtre encore inconnu, mais qui, sous sa modeste apparence, révélait l'énergie et l'intelligence d'un organisateur ; ce fut lui que M. Labelle ne pouvant suffire à tout, plaça à la tête de l'établissement de Saint-Faustin, et M. l'abbé Ouimet commença alors cette série d'installations paroissiales, dans laquelle il a fourni une carrière si longue et si utile.

Cependant M. Labelle qui poussait sa reconnaissance en avant, parvint à surmonter un obstacle infranchissable, en trouvant la célèbre montagne de *la Repousse*, que l'on nommait aussi la montée de *l'Epouvante*. En arrière de cette montagne ensorcelée, toute couverte de magnifiques futaies d'érables, d'ormes, de frênes et de merisiers, il découvrit, encadré dans ces forêts, à six milles de Saint-Faustin, une vallée séduisante autant que fertile, où il jeta les premières fondations de Saint-Jovite. Il appella alors à lui son actif et fidèle collaborateur, qui installa les colons de Saint-Jovite comme il avait installé ceux de Saint-Faustin. Deux loges, en troncs d'arbres, semblables à celles des chantiers de bois, servirent de chapelles, et il desservit l'une et l'autre paroisse. Saint-Jovite est entourée d'un sol plus fertile et plus facile à cultiver que celui de Saint-Faustin ; le site en est plus riant. Aussi vit-on promptement affluer des familles de cultivateurs qui venaient s'y établir.

Déjà ces créations commençaient à prendre figure, lorsque M. Labelle poursuivant imperturbablement sa marche vers le Nord-Ouest, comme un capitaine de navire avec sa boussole, posa les premiers jalons de la paroisse de La Conception à dix milles à l'ouest de Saint-Jovite où se transporta aussitôt l'infatigable M. Ouimet, qui y consacra une chapelle grossière en 1881. On atteignit enfin en 1883 la chute aux Iroquois à sept milles de la Conception, où l'on fonda la paroisse de la Nativité. M. Ouimet, l'homme des avant-postes, prit pour la quatrième fois la direction d'une colonie nouvelle ; on se trouvait enfla sur les bords de la Rivière Rouge qui était le premier objectif de l'abbé Labelle.

On avait ainsi créé en sept ans, une série de chemins et de paroisses qui, partant de Saint-Jérôme en passant par Sainte-Agathe, formaient une grande artère sur laquelle devront ultérieurement s'embrancher les différentes voies de colonisation qui devront d'une part revenir vers l'Ottawa, et de l'autre pénétrer dans le Nord vers le Plateau Supérieur, dont les eaux s'écoulent dans cet énorme cours d'eau.

La grande artère que l'on venait de créer entre Saint-Jérôme et la chute aux Iroquois, formait donc un tronç

de 50 milles de longueur, établi sur cinq paroisses, comme autant d'anneaux solides qui assuraient la continuité et la bonne tenue de la route, la construction d'un chemin de fer entre Montréal et Saint-Jérôme, et donna à toute l'entreprise une impulsion vivifiante ; non seulement on facilitait ainsi l'arrivée des colons, et l'écoulement des denrées, mais on créait à Saint-Jérôme un entrepôt considérable et on donnait à toutes ces contrées du nord que l'on voulait peupler, une importance considérable. Elles se présentaient auparavant comme une impasse déserte, impénétrable, tandis qu'elles offraient désormais, l'attrait d'un avenir plein de promesses et d'espérances.

Nous pensons donc qu'il est très à propos et très utile d'exposer avec quelques détails, ce que nous venons d'observer aujourd'hui, dans cette première section de la colonisation du nord ; nous en tirerons des enseignements féconds sur la ligne de conduite qu'il faudra suivre à l'avenir.

A huit milles de Sainte-Agathe, on trouve la première colonie du Nord, *Saint-Faustin* qui, compte cent familles, mais qui néanmoins possède encore beaucoup de terres disponibles ; ces familles viennent généralement du comté de Terrebonne, sauf un petit nombre sorties des comtés voisins. Il s'y trouve un curé résident, M. Brisebois, et une école tenue par une institutrice.

En poussant au Nord-Ouest on arrive après six milles de parcours à *Saint-Jovite* ; cette paroisse bien que de création plus récente que la précédente, offre en apparence au moins un progrès beaucoup plus prononcé ; les maisons y sont plus confortables ; quelques-unes revêtent même une certaine élégance. La population s'élève à 175 familles. Dans le principe les familles venaient par groupes de 25 à 30 par an, mais aujourd'hui cette affluence est fort ralentie ; les émigrants se portent plus loin. Chacun possède au moins un lot de terre de cent acres, sauf quelques gens de métier ou de commerce, qui n'ont qu'un morceau de terrain dans le village près de leur maison.

Le presbytère, où demeure M. Ouimet qui y est maintenant fixé, est fort bien construit et admirablement

organisé ; il révèle dès le premier abord l'esprit de méthode de cet apôtre colonisateur. Le premier étage sert de chapelle, en attendant la construction d'une église, pour laquelle le curé dispose tous les préparatifs nécessaires. Les habitants viennent pour une moitié du comté même de Terrebonne, pour un quart des environs de Montréal, le surplus de Montcalm, Napierville, Soulanges, etc. Cinq familles reviennent des Etats-Unis. Parmi les colons actuellement établis, on voit de temps en temps un membre de la famille aller aux Etats-Unis, afin de gagner un peu d'argent pour aider à l'établissement de la ferme, mais jusqu'à présent, tous sont revenus dans la paroisse. Il ne se trouve qu'une famille native de France mais elle a apostasié ainsi qu'une famille canadienne, à l'instigation d'un ministre français de Montréal.

Je profiterai de cette circonstance, pour vous faire connaître l'opinion des protestants français les plus intelligents et les plus distingués, sur ces tentatives fanatiques et ridicules de prétendus missionnaires français, suisses ou canadiens, pour embaucher de malheureux ignorants dans des petites congrégations protestantes françaises qu'ils cherchent à installer au Canada. Ils protestent unanimement contre de pareilles manœuvres qu'ils qualifient d'insensées ; ils reconnaissent avec une haute générosité d'esprit, qu'il s'opère au Canada une grande œuvre nationale que le clergé catholique peut seul maintenir et diriger efficacement. Je vous citerai notamment M. le pasteur *Réveillaud* de Versailles, auteur de plusieurs travaux remarquables sur le Canada, M. *Garrison*, sénateur très radical de la Haute-Loire, ou de l'Hérault, M. *Schroder*, rédacteur du *Temps*, les frères *Reclus*, etc., etc., etc. Je vous citerai entre autres les paroles un peu vertes d'Onésime Reclus à ce sujet : « Tout protestant français qui se jette à la « traverse du mouvement d'expansion des canadiens, « ou qui cherche à semer la division dans leurs rangs « est un ennemi de son pays à moins qu'il ne soit un « niais ! »

Saint-Jovite possède cinq écoles tenues par des institutrices, un moulin à scie et un moulin à farine. Plusieurs marchands et des ouvriers de tout état y sont

installés; le village se développe rapidement, et ce pays pourrait même prétendre à devenir l'entrepôt de toute la région environnante, s'il se trouvait à la *chute aux Iroquois*, un lieu encore plus favorablement situé pour devenir un centre commercial.

La *Conception*, est situé à dix milles de Saint Jovite, toujours sur la direction du Nord-Ouest. Ici, on quitte le comté de Terrebonne pour aborder celui d'Ottawa, dans le township de Clyde.

Cette colonie fut fondée peu après celle de Saint-Jovite, mais la chapelle ne fut consacrée par M. Ouimet qu'après 1882. On y compte 60 familles qui occupent à peine la moitié du territoire; elles viennent toutes des comtés du voisinage; cependant il s'en trouve une des Trois-Rivières.

M. Ouimet après le premier temps de l'installation remit la paroisse aux soins de l'abbé Laporte, auquel a succédé M. l'abbé Boisseau qui y réside depuis un an; il s'y trouve trois écoles.

À 7 milles de la Conception au Nord-Ouest, on atteint la Rivière-Rouge, en un lieu appelé la *Chute aux Iroquois*; cette chute qui représente un pouvoir d'eau considérable, avait fixé l'œil si perspicace de l'abbé Labelle; ce lieu servait de point de réunion aux hommes de chantier depuis longtemps, quand il résolut d'y établir une paroisse sous le nom de *La Nativité*.

M. Ouimet venait y dire la messe de temps en temps, dans un bâtiment des chantiers; la première chapelle fut commencée par l'abbé Laporte vers 1882 et 83. Elle fut terminée par les Pères Jésuites de la mission de Nomingue, et qui desservirent la paroisse pendant cinq ans. Aujourd'hui, c'est M. l'abbé Boisseau qui prend soin des deux paroisses la Nativité et la Conception.

La Chute aux Iroquois est donc en situation bien supérieure à celle de la *Conception* la terre y est plus fertile. L'importance du cours d'eau, la puissance de la chute, la convergence des voies naturelles de communication, tout présage un avenir considérable à la paroisse.

Néanmoins jusqu'à ce jour l'installation de la colonie est restée encore fort en retard sur la Conception; on

y compte un peu moins de familles ; cinquante-cinq environ, mais comme l'endroit a été plus récemment établi, il s'y trouve encore généralement moins d'aisance, et une assiette moins solide. L'éloignement des lieux habités, qui s'accroît y contribue aussi. Mais il est plus que probable qu'elle est appelée à devenir un centre important, sur tout lorsque l'on aura prolongé le chemin de fer de Saint-Jérôme. L'origine des familles est à peu près la même que dans la paroisse précédente ; cependant, on a remarqué qu'un certain nombre d'entre elles commencent à venir du sud du Saint Laurent, de La Prairie, de Saint-Hyacinthe, etc., etc.

C'est à la chute aux Iroquois que se termine la grande artère qui forme le premier tronc des voies de communication qui doivent distribuer la population et la colonie dans le nord du Canada. Ici se prononce déjà une bifurcation ; la première branche continue à remonter le long de la Rivière Rouge, en plongeant vers le septentrion, nous conduit à huit ou dix milles à la paroisse encore assez nouvelle de *l'Annonciation* ; on y compte déjà cependant une soixantaine de familles, une chapelle et un presbytère provisoires, et une école.

Enfin un peu plus au nord toujours en remontant la Rivière Rouge, au point où elle arrive du comté de Montcalm dans le comté d'Ottawa, surgit encore une nouvelle paroisse tout à fait à l'état de formation, celle de l'Ascension, où ne se trouve encore qu'un très petit nombre de familles ; mais il existait dans ce lieu qui était un centre considérable pour les exploitants de bois, des bâtiments grossiers mais importants ; des défrichements embrassant plus de cent acres, un moulin et de nombreuses appropriations, y avaient été créés par ces négociants : ils ont été achetés par un canadien actif et hardi ; M. Charbonneau, qui a acquis et payé, tous leurs chantiers au prix de \$3000 payés comptant. Là il s'est installé et formé pour la colonie, un point d'appui qui facilitera singulièrement le développement de son avenir.

L'Ascension forme jusqu'à ce jour le terme du développement colonisateur, sur cette branche de la grande artère qui remonte vers le nord.

entre Saint-Jérôme et la Rivière-Rouge. C'est-à-dire tandis qu'il se créera de chaque côté du nouveau chemin de fer, un ou deux rangs de paroisses latérales, il se créera en avant sur le chemin de colonisation toute une autre ligne de paroisses nouvelles.

De telle sorte que la colonisation qui s'ouvrira alors opérera en huit ans sur une surface utile, sept à huit fois plus grande que celle qu'à déterminée l'ouverture du chemin de Saint-Jérôme, et en réalité ce ne sera qu'à ce moment que les dépenses déjà faites, donneront la plénitude de leurs résultats.

Il est donc de la dernière importance de presser le plus rapidement possible la construction du chemin de fer qui doit partir de Saint-Jérôme pour aller rejoindre la Rivière Rouge à la Chute aux Iroquois. On pourrait établir d'abord avec le plus de célérité possible la section du milieu, de Sainte-Agathe à Saint-Jovite ; le chemin est assez bon, en effet, entre Saint-Jérôme et Sainte-Agathe pour permettre aux marchandises d'arriver assez facilement et assez promptement de Saint-Jérôme à Saint-Jovite dès que le nouveau chemin sera relevé.

Cette section devrait être achevée en moins de deux ans et il en résulterait un prompt développement de la colonisation entre la rivière du nord et la Rivière Rouge, développement qui s'effectuera pendant que l'on terminerait le chemin de fer entre Saint-Jérôme et Saint-Jovite et la Chute aux Iroquois.

Quand la construction entière du Railway sera terminée, on verra alors reprendre avec un nouvel essor la colonisation, et dans la haute Lièvre et dans le bassin de la Gatineau. D'ici à la fin du siècle il serait ainsi facile de créer au nord de Sainte-Agathe 40 à 50 paroisses et si on ouvrait un bon chemin de pénétration, se dirigeant de l'est du comté de Joliette, vers le haut de la rivière aux Lièvres, il ne serait pas douteux que dans le même laps de temps, ce chiffre de 40 à 50 paroisses ne fut rapidement dépassé. La suite des événements achèverait cette œuvre, et par le fait seul d'un centre de colonisation fortement établi dans le haut de la Rivière Rouge et de la Rivière aux Lièvres, on verrait assez promptement se former 10 à 12 comtés



nouveaux, entre le Saint-Maurice et la Gatineau ; surtout si l'on ouvrait quelques chemins de pénétration, qui permettent aux cultivateurs du Saint-Laurent de remonter vers ces colonies du Nord-Est.

De tels progrès entraineront certainement des dépenses considérables mais combien toute la province en profitera-t-elle ? il y a des dépenses locales qui sont parfois une faveur, mais il n'en est pas de même ici, c'est de l'argent placé à gros intérêt. Lorsque la colonisation marche, tout marche ; il n'est pas une industrie, pas un commerce qui n'en ressente le contre coup. Cela est surtout vrai quand il s'agit de développer une entreprise d'une telle portée ; ce n'est plus seulement alors les comtés voisins qui en profitent, mais le pays tout entier jusqu'à ses extrémités par l'activité qui se répand, par le développement de la population, et des cultures, et par le mouvement énorme qui en résulte dans la production et les échanges.

Les fabricants, les commerçants petits ou grands, les hommes d'affaires, les artisans voient leurs affaires se développer de proche en proche à mesure que le nombre des consommateurs s'accroît dans les campagnes. Les médecins, les notaires, tous les hommes de profession voient leurs clients se multiplier ; il n'est pas jusqu'aux avocats qui n'y trouvent un grand avantage, car plus le nombre des propriétaires augmente, plus les transactions deviennent importantes, ainsi que les procès, arrangements et dérangements, discussions et liquidations. Personne au monde n'a donc plus de raison que messieurs les avocats pour prêcher la colonisation dans leurs plaidoyers, dans leurs consultations privées, aussi bien qu'en public dans les journaux.

E. RAMEAU DE ST. PÈRE.

## LE NAVIRE ALLEMAND

Le vent de la tempête à travers la nuit sombre  
 A cessé sa clameur. Des nuages sans nombre,  
 Courant dans le ciel noir, par l'orage emportés,  
 Rasent d'un vol plus lourd les flots moins tourmentés.  
 L'abîme est au repos, la voûte est sans étoiles ;  
 Vapeur au fond de cale et brise dans les voiles,  
 Le vaisseau, fatigué par ce double aiguillon,  
 Se creuse avec effort un mobile sillon.  
 Voici plus de huit jours que d'un lointain rivage  
 Il partit, peint à neuf, pour ce rude voyage ;  
 Voici plus de huit jours qu'entre l'onde et les cieux,  
 Comme un brûlot battu des flots capricieux  
 Et jouet de la vague, il lutte avec adresse  
 Sans avoir amené ses signaux de détresse.  
 Il a vaincu la mer, dont le vaste roulis  
 A failli l'engloutir dans ses mobiles plis.  
 Fatigué du gros temps l'équipage sommeille.  
 Un puissant reverbère est à l'avant qui veille  
 Et défend le vaisseau de l'abordage à eux.  
 A l'arrière quelques marins causent entre eux  
 Du port qu'ils ont laissé, de la rive lointaine  
 Où les pousse aujourd'hui la fortune incertaine.  
 Les autres, plus lassés, sur le pont sont blottis  
 Et dorment. C'est la nuit. Sauf le lourd clapotis  
 De l'onde sur les flancs du navire intrépide,  
 Le silence est partout. L'astre des nuits rapide  
 Descend vers le couchant, puis l'orient se teint,  
 Grâce à l'aube qui luit, des blancheurs du matin.  
 Du continent nouveau portant la bienvenue,  
 Une troupe d'oiseaux sauvages est venue  
 De l'horizon brumeux. Har-lis et familiers,  
 Ils viennent sur les mâts s'abattre par milliers.  
 Plus qu'au temps de Colomb ils sont amis de l'homme ;  
 Sans demander comment le navire se nomme,

Qu'il vienne de Norvège ou des ports du Levant,  
Quel que soit le drapeau qui flotte au gré du vent,  
Qu'importe du marin le langage ou la race,  
Escortant tout joyeux le navire qui passe,  
Ils lui font fête et par leurs cris et leurs ébats  
Provoquent sur le pont un joyeux branle-bas.  
Car ils sont messagers d'une bonne nouvelle.  
L'instinct les a conduits de la Terre-Nouvelle  
Au devant du vaisseau qui pour atteindre au port  
Chauffe avec plus d'ardeur, souffle avec plus d'effort.  
Enfin l'homme de quart a lancé le cri : Terre !  
C'est le but du proscrit, l'espoir du prolétaire  
Qui vers l'Ouest poussé par un destin fatal  
Fuit pour toujours le ciel de son pays natal.  
Terre ! Ce mot magique a remué la foule  
Qui sur le pont tantôt désert, malgré la houle,  
Se rassemble, se presse et d'un regard ardent  
Sonde les profondeurs du brumeux Occident.  
Ce pays inconnu qui sur les flots se lève  
Et monte à l'horizon, tous l'ont vu dans un rêve...  
Aussi la foule à l'heure où le couchant rougit  
Salue avec transport la plage qui surgit.

Amérique ! Amérique ! ô terre libre et belle  
Sur qui le ciel sema tous les dons de Cybèle.  
Terre où naît, méprisant l'or des vieux écussons,  
Une race géante : où de grasses moissons  
Ondulent dans des champs, futurs greniers du monde,  
Que le travail nourrit et que la paix féconde ;  
Terre de l'industrie et de la liberté,  
Nourricière du pauvre et du déshérité,  
Qui reçois dans ton sein—ô bienfaisant asile—  
Le peuple qu'on pressure et l'homme qu'on exile.  
Amérique ! Amérique ! ô sol vierge et fécond  
Qu'à travers la distance avait rêvé Colomb,  
Terre où—moisson étrange—on voit toutes les races  
Renaitre de ton sein et peupler les espaces ;  
Pays des monts altiers et des fleuves géants,  
Des lacs que l'œil trompé prend pour des océans,  
Eden du monde entier, terre libre de chaînes,  
Où des peuples nouveaux remplacent les vieux chênes ;  
De l'émigration les flots toujours croissants  
Vont fonder sur tes bords des empires puissants.  
Là-bas, dans le *Far-West*, sont des plaines fertiles  
Où naissent les hameaux, où surgissent les villes :  
Essor prodigieux, l'aigle républicain  
Embrasse dans son vol le sol américain,  
Tandis que vers le Nord le lion britannique,  
Près du voisin jaloux devenu pacifique,  
Contemple avec orgueil l'un et l'autre océan  
Et jusqu'au Pôle a mis sa griffe de géant.

Du vieux monde affamé c'est la Terre Promise :  
Les rives de l'Escaut, les bords de la Tamise,  
Les champs de Lombardie et les plaines du Rhin  
Fournissent leur tribut au nouveau suzerain.  
Ici, pour oublier leurs anciennes disputes  
Et le jeu si sanglant de leurs terribles luttes,  
De l'ancien continent trois grands peuples rivaux  
Poursuivent dans la paix leurs immortels travaux ;  
Et dans le noble effort de leur triple génie,  
La superbe Albion, la blonde Germanie  
Et la Gaule héroïque ont sur ces bords lointains  
Oublié leur fierté sans mêler leurs destins.  
Terre, ce sont les bras oisifs de l'ancien monde,  
La sueur du proscrit, qui te rendent féconde.  
Décimé par le fer, grevé par les impôts,  
Ne lui promets-tu pas l'aisance et le repos ?  
Regarde ! c'est vers toi que court ce grand navire.  
Il ne t'apporte pas l'or pur ni le porphyre,  
Ni du midi vermeil les tissus opulents ;  
Seul un peuple en haillons se presse dans ses flancs.  
Comme un troupeau qu'on parque ils sont là près de mille :  
L'intimité du bord n'en fait qu'une famille.  
Argonautes nouveaux, par delà l'horizon.  
Ils croient voir briller l'or qui séduisit Jason.  
L'Amérique est pour eux la nouvelle Colchide ;  
Des vallons émeraude de la blonde Floride  
Aux rivages déserts du sombre Labrador  
Ces malheureux s'en vont chercher la Toison d'or !  
Du vieux monde fuyant la lutte fratricide,  
D'où viennent-ils ? Des docks de la bruyante Clyde ?  
Vont-ils, tentant les flots du superbe océan,  
Chercher un gîte aux bords de quelque lac géant ?  
L'Irlande aux verts côtes est-elle leur patrie ?  
Viennent-ils du midi, de la rive fleurie  
Que baigne avec orgueil le Tage au flot profond,  
Ou l'Arno paresseux, le Tibre vagabond ?  
Vont-ils troquer, enfants du pays scandinave,  
Leur robuste métier pour un travail esclave ?  
Marins de Saint-Malo, paysans du Béarn,  
Vont-ils, laissant les bords de la Manche ou du Tarn,  
— Reprenant le passé — retrouver presque au Pôle  
Les colons oubliés, fils de l'ancienne Gaule ?  
— Non, car l'aigle qui plane au grand mât tristement  
Nomme au vaisseau qu'il croise un navire allemand.  
Ce fier pays, hanté par l'esprit de conquête,  
Vrai cauchemar pesant sur l'Europe inquiète,  
Ce pays de guerriers farouches et pillards,  
N'a pas encore assez, France, de tes milliards !  
Ironique destin ! la puissante Allemagne,  
Qui sur le Rhin rêva les jours de Charlemagne

Et mire dans ses flots ses drapeaux triomphants,  
Voit fuir de leurs foyers ses robustes enfants.  
Oui, ceux qu'a réunis la haine de la France,  
Bavarois et Saxons, qu'une même espérance  
— Voir la Gaule écrasée — a rués sur Paris,  
Par la sombre misère aujourd'hui sont proscrits.  
Ces fiers soldats, l'orgueil de l'invincible armée,  
Loin du pays natal s'en vont, troupe affamée,  
Fuyant de lourds impôts et de plus lourdes lois  
Au pays de Chact. s rêver à leurs exploits.  
Naguère le vainqueur arrogant faisait boire  
Son coursier dans les eaux surprises de la Loire,  
Et voilà qu'il s'en va, près du Meschacébé,  
Sans honte demander, sur la glèbe courbé,  
Du pain, car il a faim, et la paix, car la guerre,  
Minotaure moderne, a décimé naguère  
Les familles en pleurs et les foyers en deuil,  
Et fait de la Champagne un immense cercueil.  
Bourreaux de la Lorraine, oppresseurs de l'Alsace,  
Ils ont des bords du Rhin proscrit toute une race,  
Et Metz sanglote encor, Strasbourg est frémissant,  
Et Sedan veut laver sa honte dans leur sang.  
Ils ont, malgré la nuit, vu rayonner la France.  
Se relevant sereine et belle d'espérance,  
Et cachant dans les plis de ses nouveaux drapeaux  
Un mot qui les effraie et trouble leur repos  
() Germain, l'herbe à peine a poussé sur vos tombes,  
Que vos fils, prévoyant les sombres hécatombes  
De la lutte à venir, dans un pays lointain  
En foule vont chercher un paisible destin.  
Ils s'en vont soucieux ; le vaisseau les emporte :  
Vieillard aux cheveux blancs, ou jeune fille accorte  
Qui peut-être là bas laissa, le cœur troublé,  
Un amant dans l'armée, un père mutilé...  
Ils s'en vont soucieux. Ah ! plus d'un sombre drame  
Se lit dans tous ces cœurs ulcérés. Plus d'une âme  
Exhale un long sanglot trop longtemps contenu :  
Car ce pays lointain pour eux c'est l'inconnu.  
C'est l'inconnu qui s'offre avec tout son mystère  
De travaux à poursuivre ou de douleurs à taire,  
De fortune à tenter dans ce vaste pays  
Qui va bientôt paraître à leurs yeux ébahis.  
Mais ce sombre inconnu pour eux vaut mieux encore  
Que le glaive qui tue ou l'impôt qui dévore.  
Aussi ces exilés courbant leurs fronts altiers,  
Plutôt qu'être soldats sont prêts à tous métiers.  
Pourtant de bien des yeux, faiblesses fugitives,  
S'échappent, dans la nuit, quelques larmes furtives :  
Plus d'un cœur s'est gonflé, car plus d'un souvenir  
Vers les champs délaissés les a fait revenir :

Et brûle de fouler la terre d'Amérique,  
Où sans doute l'attend un accueil sympathique,  
Car elle a vu flotter sur le cap Diamant  
Un étendard ami déployant fièrement  
Des couleurs qu'Albion, cette reine de l'onde,  
Promène avec orgueil aux quatre coins du monde.  
Aussi l'aurore à peine a coloré les cieux  
Qu'on les voit défilér déjà moins soucieux.  
Du quartier le plus près la foule curieuse  
Se presse sur le quai, morne et silencieuse,  
Afin de voir passer tous ces déshérités  
Que sur ces bords lointains la misère a jetés.  
Ils approchent déjà. Fibre nationale,  
Qui dira ton pouvoir ? La foule matinale  
Dans ses rangs sent courir de longs frémissements :  
Chacun se pousse et dit : " Ce sont des Allemands ! "  
Alors, ô noir passé, dans nos cœurs tu t'éveilles,  
Et, sans les insulter, nous songeons à Bazailles,  
A Sedan, sombre fosse où la France martyr  
Sanglante et mutilée a failli s'engloutir  
Pour les laisser passer la foule leur fait place.  
Cette attitude sombre et les trouble et les glace :  
C'est le silence morne au lieu d'un long bravo  
Qu'ils pensaient soulever dans ces pays nouveaux ;  
Car—méprise cruelle, et nouvelle souffrance—  
L'allemand sur ces bords a retrouvé la France,  
La France rajeunie et portant sur son front  
Un laurier jeune encore et vierge de l'affront ;  
Une France nouvelle ayant avec l'ancienne  
Communauté d'amour, communauté de haine,  
Et qui, du vieux pays redoutant l'avenir,  
Des maux qu'il a soufferts garde le souvenir.  
Ce spectacle imprévu de chagrin les abreuve ;  
Ils croyaient saluer sur les bords du grand fleuve  
La morgue britannique et le flegme écossais,  
Et voilà que soudain le doux parler français  
Déchire sans pitié leur oreille teutonne !  
Et l'antique fierté gauloise les étonne.  
Oh ! foulez sans regrets ce sol hospitalier,  
Enfants de Germanie : on peut, sans oublier,  
Offrir à l'étranger l'hospitalité sainte.  
Levez vos fronts pensifs et défilez sans crainte.  
La France américaine, ô germains, voit en vous  
Non de fiers ennemis ni des vainqueurs jaloux,  
Mais de pauvres proscrits qui, les yeux pleins de larmes,  
Ont quitté pour toujours le *Fatherland* en armes ;  
Car devant le malheur la froide inimitié  
Dans un cœur généreux se fond vite en pitié.  
Vous voyant défilér, la foule soulagée  
Se dit : Le ciel est juste et la France est vengée.

Ils ne font que passer : chauffant pour le départ,  
Le train qui les attend va partir sans retard.  
La machine de feu déjà brûle l'espace.....  
Salue, ô Canada, l'Allemagne qui passe  
Et va chercher plus loin pour ses fils malheureux  
Un plus paisible toit, un sol plus généreux.  
Sur le bord des grands lacs, au sein des vastes plaines  
Que foulèrent les bisons aux sauvages haleines,  
Sur la côte où l'orange étend ses grappes d'or,  
Dans les sombres forêts dont le sol vierge encor  
Va frémir sous l'effort des semences prochaines,  
Sur les monts orgueilleux où poussent les vieux chênes,  
Partout où le destin aveugle les conduit  
Le spectre de la France est là qui les poursuit ;  
Ou plutôt sa grande ombre en tous lieux les précède  
Et comme un cauchemar sans pitié les obsède :  
Car devant eux se dresse un étrange passé ;  
Où se portent leurs pas nos aïeux b't passé.  
Marquette et Joliette, Verandrye et LaSalle  
Font surgir du désert leur œuvre colossale.  
Le Germain, qu'enivra la clameur des canons,  
Se trouble au souvenir de ces glorieux noms,  
Et lisant nos récits d'héroïque souffrance,  
Demande, plein d'émoi : Qu'est-ce donc que la France ?  
La France est un apôtre et si vous l'ignorez,  
Aux champs Américains bientôt vous l'apprendrez.  
Trois siècles de travaux sont là pour vous confondre ;  
Mais la voix des cercueils n'est pas seule à répondre,  
Car sur ce sol témoin de tous ses dévouements,  
Elle n'a pas laissé que de vieux ossements,  
Et tout un peuple né de son souffle héroïque,  
Dans son naïf espoir et sa force stoïque,  
Resté maître du sol arrosé de son sang,  
Repousse vers les lacs l'étranger frémissant.  
Et si la France un jour, ce foyer de la gloire,  
Sombrait, faisant la nuit aux fastes de l'histoire,  
Son génie immortel sur ses bords planera  
Et son image sainte en nos cœurs survivra.

ADOLPHE POISSON.

§ IV

STROPHES A RAMEAU

---

Et vous, noble vieillard, dont les cheveux blanchis  
Nous disent l'âge moins que le travail austère,  
Père qui vous trouvez au milieu de vos fils,  
Merci d'avoir aimé cette lointaine terre.

A la France oublieuse un jour vous avez dit :  
" Sur le sol d'Amérique,  
Oublié, méconnu, lutte, peine, grandit,  
Un rameau d'Armorique.

" Elle a beaucoup souffert, malgré de fiers exploits,  
Cette race bénie  
Mais elle a su garder tout, tes autels, tes lois,  
Et jusqu'à ton génie.

" Elle parle ta langue, et c'est le même sang  
Généreux et fécond qui coule dans ses veines,  
Et c'est le même espoir, le même effort puissant  
Vers le bien, vers le beau, vers les hauteurs sereines.

" Et, grâce au sang des preux, ce peuple surgira  
Brisant tous les obstacles ;  
Car la foi sur ces bords lointains, qui le croira !  
Fait encore des miracles. "

Et vous avez dit vrai. Vous n'avez pas menti  
A la France orageuse.  
Seul des Français du temps, vous avez pressenti  
Notre œuvre courageuse.



Nouveau Jacques Cartier, pour la deuxième fois  
Par vous fut découverte une plage inconnue ;  
Et la Gaule, guidée un jour par votre voix,  
D'un immortel passé s'est enfin souvenue.

Et lorsqu'elle oubliait, vous seul vous souveniez,  
Ami toujours fidèle.  
Dans vos nobles écrits c'est vous seul qui veniez,  
Emu, nous parler d'elle.

Et quand vous l'obligiez à se ressouvenir  
Au sein de ses orages,  
C'est vous, qui, nous soufflant l'espoir dans l'avenir,  
Ranimiez nos courages.

Vous seul avez conçu, dans nos heures de deuil,  
De nos succès futurs l'espérance hardie.  
" C'est le berceau d'un peuple et non pas son cercueil ! "  
Disiez-vous, en foulant le sol de l'Acadie.

Aux bords du St-Laurent comme aux champs de Grand-Pré,  
Des vieux suivant la trace,  
Vous avez retrouvé, comme un dépôt sacré  
Les dons de votre race.

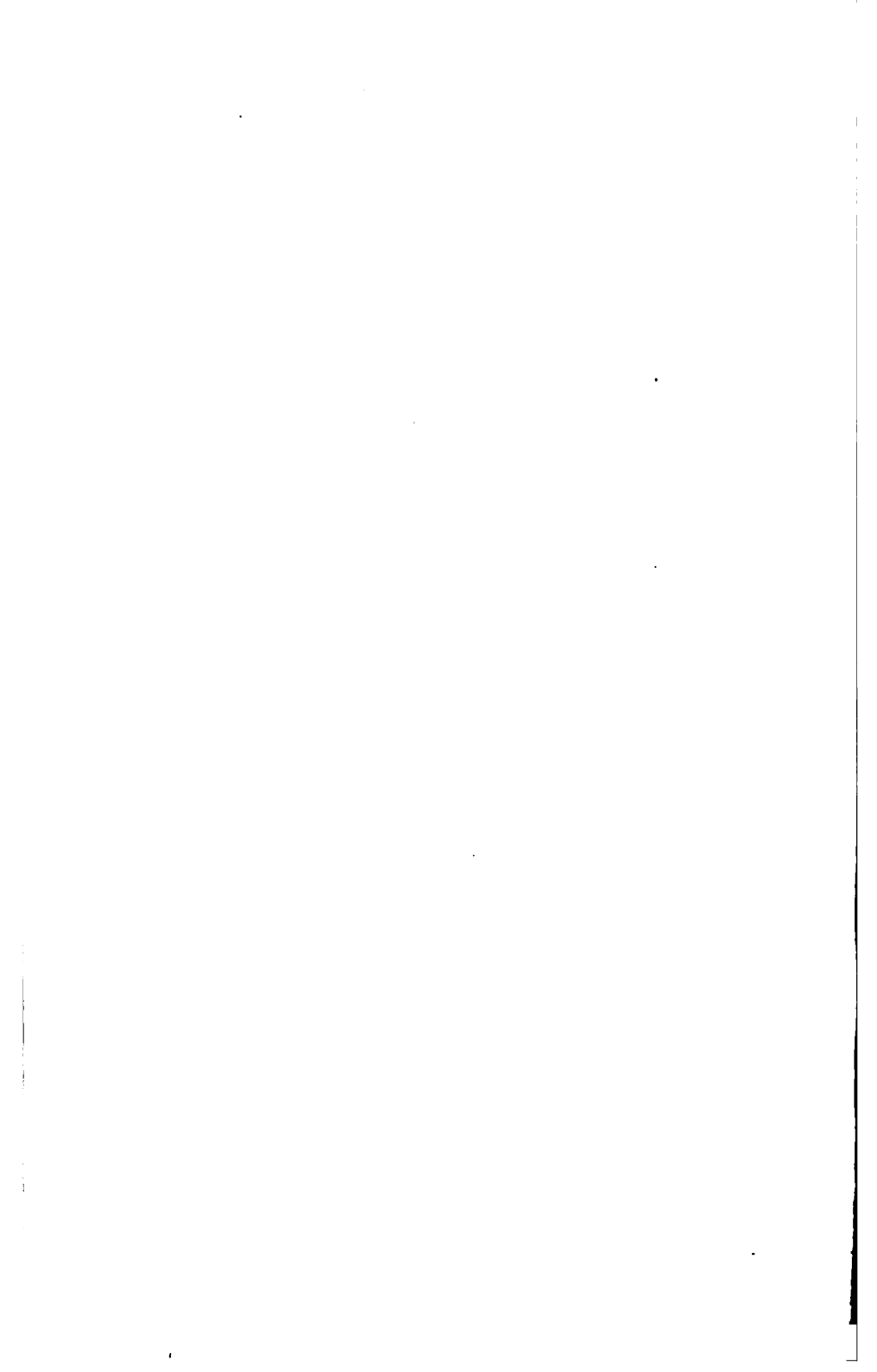
Et malgré l'abandon, et malgré le mépris  
Qui l'avait condamnée,  
Vous seul, ô noble ami, vous seul avez compris  
L'œuvre prédestinée.

Après plus de vingt ans vous êtes revenu,  
Heureux dans votre orgueil de voir ce que nous sommes.  
Tout le terrain conquis, nous l'avons retenu  
Et les enfants d'alors sont devenus des hommes.

Et ce qu'ont accompli nos pères avant nous,  
Nous le ferons de même.  
Méprisant qui nous halt et—devoir bien plus doux—  
Respectant qui nous aime.

Oui, l'arbre produira des rejetons nombreux  
Dans son exubérance :  
Car nous savons par vous combien sont vigoureux  
Les " rameaux " de la France.

Vous allez nous quitter ..... Puissiez-vous dans vingt ans  
Nous revenir encore ! Oui, que Dieu vous conserve  
Et vous fasse entrevoir les succès éclatants  
Qu'aux siècles à venir sa bonté nous réserve.



VOYAGES ET MÉMOIRES

SUR

LE CANADA

PAR

FRANQUET

quet s'embarque à Québec sur le bateau de l'Intendant Bigot avec une joyeuse compagnie pour aller aux Trois-Rivières, à Montréal et aux différents postes échelonnés le long du lac Champlain et de la rivière aux Iroquois.

Franquet était ingénieur du Roi. Il vint en Amérique en 1750 comme directeur général des fortifications, et ce fut lui qui fut chargé jusqu'à la prise de Louisbourg des travaux de fortification de cette ville. En 1750 nous le voyons à Louisbourg ; en 1751, il nous fait le récit de son voyage à l'Isle Royale et à l'Isle St. Jean. L'année suivante il nous conduit à Québec, Trois-Rivières, Montréal et sur le lac St-Sacrement.

En 1754, nous le voyons revenir à Louisbourg en compagnie de monsieur le Chevalier de Drucourt pour réparer l'ancienne fortification et exécuter les nouveaux projets de la Cour.

## CANADA 1752.

**Voyage du Sr. Franquet de Québec aux trois rivières, aux forges de St. Maurice, à Montréal, au village sauvage du Sault St. Louis, à celui du Lac des Deux Montagnes, au fort St. Jean, à celui de St. Frédéric, à la chute du lac St. Sacrement, au fort Chambly, et aux deux autres villages sauvages de St. François et Bécancourt.**

*Na.*—C'est moins en vue de traduire ce voyage au public que j'écris, que pour me rappeler les objets que j'ai parcouru et me rendre compte du temps que j'ai employé dans cette partie de l'Amérique.

\*\*\*

### LE 24 JUILLET.

Embarqués à Québec sur le fleuve St. Laurent, à deux heures après midi, à l'endroit nommé le cul de sac de la Basse-Ville, dans le bateau affecté aux tournées de Mr. l'Intendant.

Ce bateau est plat, peut porter environ huit milliers pezant, dans son milieu est un espace de 5 à 6 pieds en carré, contourné de bancs, garnis de coussins bleus, avec des rideaux sur les côtés et couvert d'un tendelet de même couleur au moyen de quoy on s'y trouve commodément à l'abry du soleil, même de la pluye en se précautionnant d'un prélat. On nomme Prélat une grosse toile peinte à l'huile, en rouge, dont on couvre le tendelet, pour se garantir de la pluye. Il était armé de onze rameurs et de deux conducteurs, tous habitants de l'endroit nommé la Pointe de Lévy, et il y avait un mât propre à porter la voile, même un hunier au besoin; d'ailleurs il était pourvu de vivres, de vin et d'eau de

Ces sœurs n'y sont que deux détachées de la maison de Montréal, et attirées pour enseigner les jeunes filles à lire, à écrire, et les principes de la religion ; la maison qu'elles occupent est un don de quelques âmes pieuses ; elle est bâtie à 40 toises des bords du fleuve, sur un plateau un peu élevé, d'où l'on découvre tout ce qui le monte et descend, et les habitations de la rive du Sud, de manière que l'endroit est agréable.

*Na.*—On est le maître de descendre chés tel habitant que l'on veut, quoique ce ne soit point une obligation de recevoir les voyageurs par eau, néanmoins on n'o serait les refuser, mais pour l'ordinaire l'on arrange les journées de façon à pouvoir loger dans les meilleures maisons et les plus fréquentées. L'on a coutume de payer 12 pour le logement de toute une battellée indépendamment de la dépense que l'on peut faire d'aillieurs et si on veut être bien couché, il faut se précautionner d'un lit.

On compte quatre lieues depuis le cap St. Augustin jusqu'à l'Eglise de Neuville et sept depuis Québec jusqu'à ce dernier endroit, le fleuve y est estimé large de  $\frac{3}{4}$  de lieues.

Depuis Québec jusqu'au Cap Rouge sont plusieurs endroits propres à la pêche des Anguilles, les moyens dont on use pour en prendre une quantité immense sont bien simples. On joint ici le détail avec plan.

#### MANIÈRE DE PRENDRE LES ANGUILLES DANS LE FLEUVE ST. LAURENT.

L'on tend des clayes (A) sur toute la largeur du terrain que la mer découvre, ces clayes sont faites de brins de bois tendre et pliant d'un pouce environ d'épaisseur, sont hautes de quatre à cinq pieds, longues de six à sept, posées debout bien droites en files et soutenues par des arcs boutants (B) contre le courant du fleuve, de deux en deux ou de trois en trois sont posés des angoulements (C) qui sont des espèces de paniers faits de même bois que les clayes, en figure de cônes de deux pieds de diamètre à l'un des bouts et de trois pouces au plus à l'autre, ce dernier entre dans un trou de six pouces percé dans le milieu d'un coffre (D)

fait en planches de deux pieds d'hauteur, d'autant de largeur et de trois de longueur ; d'ailleurs sur l'un des cotés de la grande ouverture du dit engoulement se place en retour autre claye (E) dont on va faire connaître l'usage cy après. (voir plan).

Tout cet appareil bien dressé, l'on sait par expérience que les anguilles suivent toujours la marée ; de là, il est évident que lorsqu'elle descend, celles qui cotoyent les bords du fleuve St Laurent viennent lutter contre les clayes (A) qui cherchant à les pénétrer, elles se trouvent barrées par celles (E), posées en retour, et que ne trouvant pas de passage que par la grande ouverture de l'Angoulement (C), elles y entrent, le pénètrent jusqu'à son extrémité où elles tombent dans le coffre (D), d'où elles ne sauroient sortir. C'est là où l'on vient les prendre quand la marée est totalement basse.

*Na.*—Que pour empêcher tout cet appareil d'être soulevé par l'eau, on le charge de pierres.

Ces anguilles se salent dans des barriques et sont envoyées aux îles méridionales et en Europe, cette pêche fait une partie du commerce de Québec—on en mange beaucoup à Louisbourg ; la façon la plus simple de les cuire est de les mettre détrempes, ensuite les griller comme les anguilles fraîches, ou bien après qu'elles sont desalées, de les boucaner, c'est de les pendre à un clou saillant ou contre cœur de la cheminée, par le milieu à deux pieds environ au dessus du feu.

Pour lors la fumée, la flamme et la chaleur les pénétrant lentement, les font cuire à petit feu ; on les sert en sortant de là sans le moindre apprêt. Elles sont tendres et délicates, et la façon des Canadiens est de les couper avec des mauvais ciseaux, afin de ne point infecter un couteau qui y aurait touché.





Parvenus à la ditte église à marée montante, on se mit à traverser le dt. Richelieu, les bâtiments à la voile tiennent le milieu du fleuve, et rangent en montant un rocher qui ressemble à une petite Tôle baissée qu'on laisse à bas bord, les chaloupes, les canots et les petits bateaux cotoyent toujours la dite. Rive du Sud avec attention d'éviter les rochers qui découvrent à mesure que la marée baisse ; quand elle est totalement tombée, les courants y sont si rapides qu'on ne saurait remonter le fleuve.

Notre bateau rangea toujours les terres environ à 80 ou 100 toises, on le conduisait prudemment pour ne pas toucher aux rochers. On en aperçoit une si grande quantité à marée basse qu'on ne peut s'imaginer y avoir passer sans échouer.

Le Richelieu traversé, l'on parvient en suivant toujours la rive du Sud, vis-à-vis le saut à la biche ; c'est un petit ruisseau qui se précipite en formant une nappe d'eau, du haut des terres, dans le fleuve, à 6 ou 7 toises de là, mis à terre pour attendre le retour de la marée, et diné chez le Sr Créqui habitant et lieutenant de la milice. Environ à 100 toises au delà de sa maison, on bâtit la nouvelle église du dit village ; nous y arrivâmes à neuf heures du matin, et en partîmes à cinq heures du soir, que la marée commençait à monter, néanmoins en touchant et même échouant de distance à autre sur les Roches. Le plateau qui en est plein est si étendu et si considérable que pour les éviter on s'éloigne de plus de 4 à 500 toises des terres.

*Na.* — vis-à-vis l'habitation du dt. Créqui les eaux du fleuve ne rencontrent que quatre pieds lors du reflux de la marée, et cette crue ne dure que quatre heures, de manière que plus on pénètre le fleuve, moins on en sent l'effet.

Il est étonnant à marée totalement basse combien cette batture de Richelieu s'étend vers le milieu du fleuve ; aussi un homme de l'équipage n'était occupé qu'à découvrir les roches, heureusement qu'à mesure que la mer reflue on s'en trouve débarassé. Nous nous arrêtons dans le milieu du chenail une goëlette qui mouillée en attendant la marée pour continuer sa route vers Montréal. En cotoyant toujours la dt. rive

LE 25

Embarqués à trois heures du matin, et suivis toujours la rive du Nord.

Passez par le travers de la paroisse des Ecureuils. Vers plus loin un moulin à scie, établi à la chute d'un ruisseau dans le fleuve.

Au delà est un vallon que parcourt la rivière de Jacques Cartier, à gauche de son débouché sont deux maisons, et environ à cent toises en deçà est la roche de ce nom. Beaucoup plus près de la Rive du Nord que de celle du Sud, elle découvre dans les marées ordinaires, mais dans les hautes, elle ne paraît point ; il faut s'en défier.

*Na.*—Ce Jacques Cartier passe suivant la tradition du pays pour le premier navigateur qui a découvert le Canada ; son bâtiment se brisa contre la dite roche et contraind de mettre à terre avec son équipage, il hiverna le long de cette rivière, et y en construisit un autre.

On estime une lieue de l'Eglise de Neuville à celle des Ecureuils, et autant de cette dernière à la dite Rivière.

A deux lieues au dessus de cette rivière est le Cap Santé, au sommet duquel est batié l'Eglise de la paroisse de Portneuf, après l'avoir doublé environ deux cents toises, l'on traverse le fleuve pour se porter à la rivière du Sud. L'endroit où l'on aboutit se nomme le Platon, il y a une maison située sur une grève que le fleuve par succession y a établi sur un lit de rochers.

La traversée du fleuve est estimée à  $\frac{3}{4}$  de lieues.

*Na.*—L'endroit de ce Platon est connu de tous les voyageurs, par les mesures que l'on y prend pour traverser le Richelieu dont on parlera cy-après. On y attend le vent favorable, la marée montante, ou un éclaircy pour éviter les roches qui en rendent le passage dangereux.

De Québec au dit Platon il y a 12 lieues.

Au delà cotoyé la Rive du Sud à la distance de 7 à 8 ts. C'est un rocher à pic qui la forme ; il s'étend jusque vis-à-vis l'ancienne église du village de Lotbinière plus de 60 pieds d'hauteur.

Parvenus à la dite église à marée montante, on se mit à traverser le dt. Richelieu, les bâtiments de la ville tiennent le milieu du fleuve, et rangent en un seul rang un rocher qui ressemble à une petite Tôle braisee et on laisse à bas bord, les chaloupes, les canots et les petits batteaux cotoyent toujours la dite Rive du Sud avec attention d'éviter les rochers qui découvrent à mesure que la marée baisse ; quand elle est totalement baissée, les courants y sont si rapides qu'on ne saurait remonter le fleuve.

Notre bateau rangea toujours les terres et fut à 80 ou 100 toises, on le conduisit prudemment pour ne pas toucher aux rochers. On en aperçoit une grande quantité à marée basse qu'on ne peut s'imaginer de passer sans échouer.

Le Richelieu traversé, l'on parvient et arrive à jours la rive du Sud, vis-à-vis le saut à la pelle un petit ruisseau qui se précipite en formant un saut d'eau, du haut des terres, dans le fleuve. On s'arrête de là, mis à terre pour attendre le retour de la marée et diné chez le Sr Créqui habitant de la dite paroisse milice. Environ à 100 toises au delà de ce saut, on a bâti la nouvelle église du dit village. On y arriva à six heures à neuf heures du matin et à six heures du soir, que la marée est basse, on ne peut néanmoins en touchant et même en passant par le saut à la pelle à autre sur les Roches. Le passage est très étendu et si considérable qu'on ne peut aller à plus de plus de 4 à 500 toises.

Na. — vis-à-vis l'habitation de la dite paroisse, le fleuve ne rencontrent qu'un rocher qui découvre à la marée, et cette croix est en pierre de la même manière que plus on avance, on aperçoit l'effet.

Il est étonnant à voir la force de cette batture de Rive du Sud du fleuve ; aussi on ne peut aller qu'à découvrir et à passer que la mer est basse, on aperçut une croix qui était mouillée toute vers le Sud.

l'on passe devant un ruisseau, et plus loing devant, le cap du chêne. Tout joignant débouche la rivière de ce nom d'un vallon qui est habité.

*Na.*—depuis la nouvelle église de Lobbinrière jusqu'à la dite rivière les bords du fleuve sont moins élevés et moins escarpés.

Au delà, en cotoyant la dite rivière du Sud, qui se trouve formée d'un roc à pic de plus de 80 pieds de haut l'on parvient à la petite rivière du Chêne ; elle sort aussi d'un vallon resserré entre deux montagnes, et son cours n'est guère que de 4 lieues.

On monte cette rivière environ une 20ne de toises, pour mettre à terre vis-à-vis une habitation établie sur la gauche de son cours. C'est l'unique, ainsi il n'y a point à choisir ; on y descendit pour loger et pour souper.

Il avait fait tout le jour ainsi que les précédents une chaleur excessive, et telle qu'on ne ressent que dans les pays les plus méridionaux de l'Europe : le frais de la soirée et la beauté du paysage, qui quoique sauvage présentait mille objets que la nature s'est diverti à former, m'invitèrent autant que les eaux claires de cette rivière à me baigner ; l'un de nos messieurs fût du même avis ; ainsi nous entrâmes dans l'eau en marchant sur un *platier* de sable qui allait insensiblement en pente vers le milieu du fleuve ; nous y restâmes une bonne demie-heure, mais non sans beaucoup de regrets après, attendu qu'au retour notre hôte nous dit que les eaux de cette petite rivière donnaient la gale. Heureusement que nous nous étions éloignées du mélange de ses eaux avec celles du fleuve ; nous en fîmes quittes pour la peur.

On estime du platon à l'ancienne église de Lobbinrière une lieue et demie—de la ditte église à la nouvelle, autant—de la nouvelle église à la grande rivière à Duchêne une lieue ;—et autant de cette grande rivière à la petite de ce nom—partant du dit Platon à la petite rivière à Duchêne cinq lieues. La marée en cet endroit y soutient encore les eaux de trois pieds et demie.—Du dit endroit à la ville des Trois Rivières, on compte dix lieues.

\*\*\*

LE 26

Sorti à huit heures du matin de la petite rivière à Duchêne à marée montante par un brouillard épais, traversé à son débouché un platier, cotoyé les terres du Sud ; les bords sont fort élevés et boisés. Vû plusieurs habitations à leur sommet ; quelques sentiers qui descendent du haut des terres au fleuve, et au bas plusieurs cajeux flottants chargés de bois pour Québec. Doublé le cap Lauzon, et plus loin aperçu l'église de la paroisse de Déchaillon bâtie au sommet des terres ; au delà doublé trois pointes. Les canotiers mirent à terre un peu au dessus de la première pour tirer à la cordelle. Passé devant le moulin à scie du Sr. l'Evrat établi sur un ruisseau—ce ruisseau est marqué à la carte—qui tombe par cascades du sommet des montagnes. Continuant toujours à la cordelle, parvenu au Cap St. Claude au dessus duquel est l'église de la paroisse à Becquet.

On estime de la petite rivière à Duchêne au dit cap, quatre lieues et demie.

Ce cap est l'endroit le plus ordinaire où l'on traverse le fleuve, pour se porter à la rive Nord ; le vent était pour lors sud-ouest forcé—les eaux violemment agitées formaient des lames qui exigeaient de l'attention pour s'en garantir, d'ailleurs le temps menaçait d'un orage. Les éclairs et la pluie qui commençaient l'annonçaient des plus violents ; tous ces petits contretemps firent hésiter si l'on passerait. Enfin après plusieurs raisonnements pour et contre, réflexions faites que nous pourrions arriver aux Trois Rivières le soir, et qu'une pluye abondante pourrait calmer les eaux, on s'y détermina de manière que rentrés à bord on se mit à nager et à chanter. Grosse pluye survint accompagnée de coups de tonnerre effrayants. Forcé de rames, embarqués plusieurs lames, mouillés jusqu'à la chemise faute d'un prélat à mettre dessus le tendelet. Enfin arrivés de l'autre côté vis-à-vis l'habitation de Md. Mongrain dépendante de la paroisse de Batiscan.

Employé cinq quarts d'heure dans cette traversée qu'on estime de trois quarts de lieue.

France. On y bût toutes sortes de vin, toujours à la glace ; jugez du plaisir par le chaud excessif qu'il faisait.

Après le diner, fait une partie de cadrille, et ensuite sorti pour voir la ville.

Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée, les quarante cinq maisons et le couvent des Ursulines consommé par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable pendant trois jours qu'on eût toutes les peines du monde d'arrêter le feu ; on détenait dans les prisons des soldats soupçonnés de l'avoir mis ; une femme seulement y a péri.

Visité ensuite les Récollets qui sont curés de la ville et les dites dames Ursulines qui étaient réfugiées chez les Pères ; elles portent une croix d'argent sur l'estomac, sont chargées de l'hospital militaire et tiennent des jeunes filles en pension ; elles étaient fort affligées et dans l'embarras de trouver un asile honnête ; ces bons pères les avaient retirées, et depuis sentant que leur maison était trop petite pour qu'ils demeurent ensemble et pussent reprendre leurs fonctions à tout égard, galamment ils la leur ont cédée toute entière et se sont retirés dans une autre particulière.

A la sortie de cette maison religieuse, nous fûmes à l'Église de la paroisse ; elle est bien bâtie, grande et bien ornée ; il y a entre autres choses remarquables, une chaire d'une sculpture des plus fines et des plus recherchées.

Avant l'incendie, les soldats des quatre compagnies qui tenaient garnison étaient répandus chez les bourgeois, mais depuis, vu l'impossibilité de les loger, l'on en a détaché deux chez les habitants de la campagne, et les deux autres ont été placées dans des cabanes de charpente que l'on a construit sur les bords du fleuve.

Le Gouverneur se nomme Mr. Rigaud de Vaudreuil ; il est frère du Major des Gardes.—Madame de Rigaud est fille de M. de la Gorgendière, homme riche et directeur de la compagnie des Indes, pour le castor, à Québec.

Le Lieutenant du Roy, Mr. de St. Ours. Le Major, Mr. de Noyelle. L'aide-Major, Mr. de Ganne. Et le garde-magasin, Mr. de Tonnancour, homme fort riche,

d'une belle figure et de beaucoup d'esprit ; sa femme est sœur de Madame Prévost dont on a parlé cy-dessus.

Le Gouverneur est logé dans une maison appartenante au roy, bâtie à titre de magasin, que par arrangement et de bienséance Mr. l'Intendant veut bien lui céder ; son revenu est de 1000 livres au plus. Cela ne suffit point d'autant que cette ville étant située à moitié chemin de Québec à Montréal, sa maison est le rendez-vous de tous les passagers, et il est si honorable et si généreux, qu'il y reçoit le petit comme le grand.

C'est en cette ville, où l'on fabrique le mieux les canots d'écorce ; j'ai été en voir un chantier. On y en travaillait un de huit places ; il était de 33 pieds de longueur, cinq de largeur, deux et demie de hauteur, et du prix de 300 livres. A mesure qu'ils sont faits on les envoie à Montréal ; ils sont destinés pour les voyages des pays d'en haut, tant à porter les troupes que les vivres et marchandises ; l'ouvrier qui les fait ne veut pas dire son secret, c'est à dire la façon dont il s'y prend pour déterminer la courbure des deux extrémités. Il y en a bien un autre qui s'en mêle, mais il ne réussit pas si bien. Le premier en fait une si grande quantité qu'il touche du roy tous les ans plus de 6000 livres ; ce sont des femmes et des filles qui les travaillent ; ils sont totalement construits d'écorce de bouleau avec des varanques arrondies que l'on employe au lieu de courbes ; elles sont de bois de cèdre ou de sapin, de deux lignes d'épaisseur au plus, et de trois pouces de largeur, et les coutures, recouvertes de gommés de sapin sont impénétrables à l'eau, mais il faut aussi éviter les roches.

On estime de Québec aux trois rivières vingt sept lieues et trente des trois rivières à Montréal. Cette ville à ce qu'on prétend est l'endroit du premier établissement des Français au Canada, et aujourd'hui c'est le plus négligé. La grande route par terre y passe, soit qu'on voyage en calèche, à cheval ou autrement. Pendant le séjour que j'y fis le Gouverneur me fit les honneurs de la haye aux postes, et de donner l'ordre au major. Cela me surprit, mais j'appris que comme j'étais revêtu du grade de Colonel, ce premier honneur m'était dû d'autant qu'il y avait ordre de le rendre aux

Capitaines de vaisseaux qui n'en avaient que le rang. Quant à ceux de l'ordre c'était de politesse, et une suite des premiers.

Des différentes conversations que j'eus avec le Gouverneur sur cette ville, sur ses facultés, sur son commerce et sur ses propriétés, j'ai formé le mémoire envoyé à la Cour. Si l'on veut avoir une plus grande connaissance de cet endroit il n'y a qu'à le lire ; il est fidèle, on peut y compter, et ne considérer tout ce narré que comme supplément fait pour m'amuser.

Entre autres objets que nous agitâmes, nous discourûmes sur le moyen d'accroître les établissements, et le nombre des habitants ; nous pensâmes et convinmes que des trente compagnies que le Roy entretient dans cette colonie, il n'en faudrait que deux à Québec, autant à Montréal et une aux Trois Rivières et répandre les autres chez les habitants de la campagne. Le Roy y gagnerait la dépense du bois de chauffage, celle de la fourniture des cazernes, celle de la dépense de leur construction dans les endroits où on en propose, et les frais du transport de l'eau aux soldats. D'ailleurs étant logé chez les habitants, ils y contracteraient des habitudes, qui leur donneraient connaissance de la culture des terres, deviendraient amoureux de la femme, de la fille ou de la servante, d'où s'en suivraient des mariages bien ou mal assortis qui concourraient toujours à l'établissement du pays.

\*\*\*

Le 28

DES FORGES ST. MAURICE.

*Le mémoire à la Cour en fait mention plus amplement.*

M. Bigot, intendant de la Nouvelle France, résident à Québec, m'avait recommandé de visiter les forges de St. Maurice, en ajoutant que l'établissement était considérable et que je serais bien aise de les avoir vus pour être en état d'en rendre compte ; et qu'en séjournant aux trois rivières, je pourrais m'y rendre en moins



de deux heures ; a quoy consenti, j'en prévins Mr. Rigaud, qui eut la complaisance de dire qu'il m'accompagnerait.

Sorti des trois rivières à cinq heures du matin, avec MM. Rigaud, Tonnancour et tous mes compagnons de voyage que M. de Rouville directeur des dites forges, arrivé de la veille en ville pour m'engager à ce petit voyage, y avait invité.

En sortant de la ville, le chemin est beau, large et sablonneux ; il y a une maison bâtie dans son milieu qui masque le coup d'œil de son avenue. Environ à cent toises au delà, l'on monte à droite une petite hauteur, d'où traversé une plaine, ensuite un bois.

L'on arrive à sa sortie aux dites forges, ce bois est brûlé en partie ; d'ailleurs il est dépouillé de tous les arbres propres à la charpente, il n'y reste que du taillis et du sapinage. Vu dans la traversée plusieurs tourtes et perdrix, et quelques éclaircis de prairies ; à l'extrémité du chemin, pour descendre à St. Maurice, lieu où sont les dites forges du Roy est une rampe qui conduit à un ruisseau que l'on traverse sur un pont de bois d'où l'on se rend au logement du directeur.

Après le cérémonial du premier accueil de lui, de sa femme et des autres employés, on se porta d'abord sur le ruisseau. Il descend des hauteurs du bois, est traversé de trois digues jusqu'à son confluent qui forment autant de chutes ; la première digue soutient les eaux pour le service de la forge située en dessous, au delà est la seconde, où ces mêmes eaux appuyées font aller un martinet, et plus bas, est la troisième qui retient de nouveau les eaux pour l'utilité d'un semblable martinet ; de là ce ruisseau va se confondre dans la rivière de St. Maurice, qui débouche comme on l'a dit dans la journée précédente par trois chenaux dans le fleuve St. Laurent.

*Na.*—Qu'à chacune des retenières est une décharge aux eaux pour évacuer lors des grandes crues le superflux au service des dites forges.

La forge et les deux martinets qui font l'objet de cet établissement sont situés à la rive gauche de ce ruisseau. L'on estime, eu égard à l'abondance de ses eaux, à leur force occasionnée par la raideur de leur pente

qu'on pourrait établir deux autres semblables martinets à sa rive droite, et même un troisième entre la dernière digue et la ditte rivière.

Les logements affectés aux logis des ouvriers sont scitués sur le même côté des forges, mais un peu éloignés ; ils sont plantés ça et là sans aucune symétrie, ni rapport de l'un à l'autre. Chacun a son logement isolé et particulier, de manière qu'il y a une quantité de maisons ainsi que de couverts et appentys pour magasins aux forges au charbon et au feu, et d'écuries pour les chevaux dont l'entretienement par économie doit constituer une grande dépense. Le principal bâtiment est celui du directeur. Quoique grand il ne suffit pas à tous les employés qui ont droit d'y loger ; il en coûterait moins au Roy si tous les autres étaient rassemblés de même, néanmoins distribués en logements différents tant pour la commodité de chacun que pour l'aisance du service.

Entrés ensuite dans la forge affectée à la yeuse ; on me fit la galanterie de couler un lingot d'environ quinze pieds de longueur sur six et quatre pouces de grosseur. Il n'y a pas grande cérémonie à cela quand la matière est prête ; on ne fait qu'enfoncer une espèce de tampon, et pour lors elle coule dans un canal formé entre deux petites digues de sable.

Après cette opération, l'on me montra des poëles sur du sable, prêts à être coulés dans l'instant.

L'un des ouvriers fût prendre une cuillerée de matière et la renversa bien doucement d'abord dans le creux du dessein, et ensuite jusqu'à la hauteur des bords, de manière que le dessous étant en bosse, le relief se trouve formé. Ces poëles se font par parties, il faut 6 pieds pour un seul, elles sont coulées sur des dimensions si précises qu'étant montées elles se joignent parfaitement. Les plaques pour les cheminées se font de même que les poëles ; leurs moules à l'un et à l'autre sont établis sur une table posée bien horizontalement, et élevée de deux à trois pieds d'hauteur de façon que l'ouvrier n'est point gêné à les travailler.

L'on m'invita ensuite de passer dans un petit réduit où étaient plusieurs moules de pots, de marmittes et d'autres ouvrages arrondis, ils sont d'une construction

différente des autres. ce sont des figures cubiques, quarrés en tous sens, contruits en bois en forme de chassis, contenues aux angles par des équerrres de fer, et revêtus en maçonnerie d'une brique d'épaisseur. On en coula dans le moment de trois espèces en notre présence ; on ne voit point comme aux ouvrages précédents fluer la matière dans les moules, mais l'on doit aisément se figurer comme elle s'y répand dans l'intérieur pour former la figure que l'on désire. Il ni a d'autres attentions à prendre à la fabrique de ces sortes d'ouvrages que d'avoir une cuiller assez grande pour contenir la matière nécessaire à la formation de chacun, ou si elle ne suffit pas d'en tenir une autre toute prête pour continuer la liaison.

A la sortie de la forge, entrés dans un des martinets, ensuite dans l'autre, on n'y fait que du fer battu de différente grosseur ; il m'a paru que les ouvriers le travaillaient avec la même célérité qu'en france, et dans chacun de ces trois endroits ils observent la cérémonie de frotter les souliers aux étrangers pour avoir de quoy boire ;

Cet établissement est considérable ; il y a au moins 120 personnes qui y sont attachées. On ne brûle dans les fourneaux que du charbon de bois que l'on fabrique à une distance un peu éloignée de l'endroit, la mine est belle, bonne, et assez nette ; ci-devant on la tirait sur les lieux, mais aujourd'huy il faut l'aller prendre à deux ou trois lieues de loing.

La régie de ces forges se fait par économie.

L'on doit sentir de là qu'eu égard à la multiplicité d'objets de dépense. s'il n'y a pas un homme à la tête entendu, droit et désintéressé, il peut s'y commettre bien des abus.

Entre autre employé, le Roy y entretient un recollet à titre d'aumonier.

Le fer est estimé au dessus de celui d'Espagne. Il se débite à Québec dans les magasins du Roy au prix de 25 à 30 le cent pesant et il m'a été assuré que sur le registre de la vente, il n'y était porté qu'à 12.10.

Si l'on veut une plus grande connaissance de ces forges, il n'y a qu'à lire le mémoire envoyé à la Cour ; on y verra la forme du payement des ouvriers, et les

fonctions des employés, on ne saurait icy rien ajouter de plus, sinon que de répéter que le privilégié pour le débit des marchandises coûte au Roy pour son logement, son bois, son luminaire et ses gages plus de mille écus, et que si on mettait ce poste à l'enchère, il m'a été assuré que sa majesté au lieu d'être tenu à cette dépense en tirerait cent piastres tous les ans.

Après avoir visité tout ce qu'il y a de remarquable à cet établissement dont l'endroit montagneux quoique défriché conserve encore un air sauvage, nous rabbâtimés chez M. de Rouville, directeur, où nous dinâmes splendidement et en partîmes vers les cinq heures du soir, discourûmes beaucoup, chemin faisant sur la forme de sa régie, qui ne saurait être que très onéreuse au Roy.

A notre arrivée aux Trois Rivières, descendu chez Mde. Rigaut, et de là soupé avec toute la compagnie chez Mde. de Tonnancour.

On estime des Trois Rivières aux dites forges trois lieues ; néanmoins nous en fîmes le voyage en cinq quarts d'heures.

\*\*\*

#### LE 29

Sortis des Trois Rivières à quatre heures du matin. Nos canotiers y avaient reçu suivant l'usage ordinaire un supplément de vivres ; il consiste en un once de tabac à fumer, un misérable d'eau de vie, un quart de lard et en une demie livre de pain, de manière que gais, gaillards et d'ailleurs reposés, ils promirent de nous mener en moins de trois jours à Montréal ; tout notre monde s'embarqua ; il n'y eut que moi qui ne put résister aux instances que M. de Tonnancour me fit de me conduire en calèche jusqu'à la pointe du lac St. Pierre, endroit où nécessairement le batteau devait passer ; on ne fait depuis la ville que cotoyer les côtes du Nord ; il n'y a rien de remarquable au fleuve qu'un plâtier fort étendu, et semé de roches vis à vis la dite pointe ; il faut s'en défier et gagner le large pour ne point échouer : quand à nous nous ne fîmes en calèche

que suivre le chemin de la grande route de Québec au dit Montréal ; il règne le long du fleuve et laisse dans cette grande partie les habitations sur la droite un peu enfoncées dans les terres ; elles y sont moins fréquentes que dans la partie d'en deça des trois rivières ; parvenu à la dite pointe du lac j'aperçus des maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements, il y en avait déjà neuf : surpris de cette régularité, mon dit sieur de Tonnancour me dit que c'était luy qui les faisait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant pour y réfugier des sauvages errans et vagabonds, entr'autres des Algonquins, qui, pour assassinats commis ont abandonné le village de leur nation ou s'en sont éloignés par esprit de libertinage. Tous les sauvages en général sont mauvais dans l'ivresse, ils attaquent, maltraitent et tuent indifféremment parents et amis, de façon que ceux qu'on est dans le dessein d'attirer dans cet endroit sont un composé de gens chargés de meurtres ou de crime de poligamie, d'autant qu'il est tout ordinaire parmi eux, lorsqu'ils s'ennuient d'une femme de la quitter pour en prendre une autre. Quand un sauvage en a tué un autre, il ne peut retourner dans son village qu'après que la parente du défunt est apaisée par la mort d'un parent de la famille de l'assassin. Le projet de mon dit sieur de Tonnancour est d'augmenter le nombre des maisons, à mesure que des sauvages se présenteront. Comme il est seigneur du lieu et riche, il le pourra avec facilité ; il fera même construire une église à mesure qu'il leur remarquera des dispositions à s'y fixer : indépendamment des sauvages algonquins il compte aussi d'autres Têtes de Boules et Montagnais.

Les premiers sont nommés tels pour avoir la tête ronde ; ils ne sont nulle part envilagés, sont assez nombreux et habitent pour l'ordinaire entre la rive du nord du fleuve et le Labrador fréquenté par les esquimaux.

*Na.*—Qu'on n'a aucun commerce avec ces esquimaux—qu'on ne peut les humaniser—qu'ils sont voleurs, traîtres et antropophages — on aura peut être occasion d'en parler plus amplement par la suite.

Les autres nommés Montagnais sont aussi errans, sans demeure fixe, et habitent la partie d'entre le fleuve

Environ à 200 toises au delà la dite maison, traversé le chenal pour longer la rive du Nord de l'île au Castor, aperçu à celle du fleuve le débouché de la rivière à Chicotte et à peu près vis-à-vis une maison sur la dite île ; vû au delà celle Radeau, située à la suite de la précédente, elle sert de commune au village de Berthier. Entrés ensuite dans le chenal d'entre deux autres, d'où rejoint la grande terre, doublé la pointe de la seigneurie d'Autray, et de là, couché chez le nommé Lafontaine. Il était neuf heures du soir quand nous y arrivâmes

\*\*\*

### LE 30

Sortis de chez le dit Lafontaine à quatre heures du matin par un vent forcé de Nord-Est. Le fleuve nous y parut large de 400 toises seulement entre la rive du Nord et celle opposée de l'île Dupas.

Au delà passés l'île de la Valterie et la terre du Sud du fleuve, et plus loing rangés le même côté d'une autre petite île de ce nom.

Apperçus à la grande terre du Nord l'Eglise de la Seigneurie d'Autray, celle de la Ronaye, et celle de la paroisse de la Valterie, et à la terre du Sud, découvert la montagne de Chambly dont il sera parlé cy-après.

Plus loing cotoyé la dite rive du Nord, et mis à terre à neuf heures du matin pour entendre la messe vis à vis un cabaret scitué à cent pas de l'Eglise de la paroisse de St. Sulpice.

*Na.*—Depuis la pointe du lac jusqu'aux limites de la paroisse de la Valterie, les habitations n'y sont point si fréquentes que dans la partie d'au dessous. Le pays y est plus boisé, coupé, beaucoup moins cultivé, et plus ingrat ; en dessous de cette paroisse il est plus découvert, redevient vivant et y reprend sa première beauté.

Entrés dans le dit cabaret, entamés un jambon pour déjeuner, mais avertis que la messe allait commencer, sortis pour l'entendre. En avant du portail de l'Eglise étaient plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris de charpente, et plantés en quiconces. Curieux de

Il ne nous y joignit qu'un quart d'heure après notre arrivée; les bords de cette anse sont si plates que le bateau ne peut en approcher plus près de 250 toises, il fallut l'aller joindre en calèche, où pris congé de mon dit Sieur de Tonnancourt, nous continuâmes notre route toujours à la vue des terres.

Passés devant la pointe d'Omachis, seigneurie avec rivière qui en débouche et l'église que l'on découvre. Cette pointe est extrêmement saillante; au delà vît celle et le débouché, de la rivière du Loup du nom d'une paroisse avec église que l'on aperçoit au dessus. On estime de la d<sup>te</sup> pointe du Lac à celle du Loup à 4 lieues.

*Na.*— Ce lac est formé par le fleuve; sa largeur de la rive du Nord à celle du Sud est de 3 lieues et sa traversée en longueur est de 7 lieues; les canots et bateaux cotoyent toujours la rive du Nord, et le chenal pour les bâtiments est dans le milieu, néanmoins plus près de la rive du Sud que de celle-cy.

A deux lieues plus loing de cette dernière pointe, doublé celle de Masquinongé, avant d'y parvenir l'on passe vis-à-vis le débouché de la rivière, et l'Eglise de la paroisse de ce nom.

*Na.*— Le lac St. Pierre est considéré se terminer à cette dernière pointe. Avant d'y arriver est la grande baie de son nom.

Au delà du dt. Lac, entré dans le chenal nommé le petit passage scitué entre la terre du Nord et les isles à l'Aigle, aux Grenouilles, et aux Vaches,—ces trois isles quoique séparées par des chenaux sont si serrées qu'elles semblent n'en former qu'une,—il est large de trois à quatre cents toises. On laisse une quantité d'iles sur la gauche, on estime leur traversée en montant le fleuve de 4 lieues, on en compte 39 à 40 grandes et petites, plusieurs des premières sont habitées comme celle du Pas de St. Ignace et du Castor, les autres sont plus ou moins cultivées. Il n'y a guerres que les dénommées qui soient en valeur; les dernières au rapport des gens du pays sont basses et aquatiques, néanmoins toutes boisées de même; mis à terre pour diner chez la fille à la fosse, son mari se nomme Dupuy, et son habitation est de la paroisse de Masquinongé.

cueille des fruits en quantité, et de la même qualité qu'en France.

L'Eglise de Montréal appartient aux prêtres sulpiciens du séminaire établi en la ville de ce nom.

On estime la longueur de 15 lieues dont cinq depuis la pointe de l'Est jusqu'à la dite ville, et 10 au delà, jusqu'à la pointe de l'Ouest, elle comprend 9 paroisses, est extrêmement bien cultivée ; les terres y sont grasses, élevées et réputées les meilleures en Canada ; les habitants y sont généralement fort à leur aise, ils ne vont guère à pied, en été ils ont des calèches, et en hiver des traîneaux, ils ont généralement tous des chevaux. Il est tout commun comme on l'a dit dans une maison d'y en avoir autant comme il y a de garçons ; ceux-ci ne s'en servent que pour finioler et faire la cour à leur maîtresse.

Arrivés à dix heures du jour à Montréal, mis à terre vis à vis la porte de la Canoterie, d'où allés à pied à l'intendance.

*Na.* — A mon départ de Québec Mr. l'Intendant était en partie de plaisir à l'Isle d'Orléans ; il m'envoya Mr. Péan, l'un des officiers de sa compagnie qu'il y avait attiré pour m'offrir sa maison.

Parvenus à l'intendance, reçu au mieux de la conciergerie. Mon lit était prêt, ainsi qu'un autre pour Mr. de Couagne. Mes compagnons de voyage s'en furent chacun dans leurs familles ; il n'y eut que le père Boniface à qui l'heure indue ne permit pas de chercher un gîte qui resta avec moy. La maîtresse du logis voulut bien le recevoir, mais le lendemain il fut se placer aux recollets.

\*\*\*

### LE 31 JUILLET ET 1<sup>er</sup> AOUST

DE MONTRÉAL. — SÉJOUR A MONTRÉAL.

On a parlé si amplement de cette ville dans le mémoire envoyé à la Cour qu'on ne dira rien icy que ce qui peut avoir échappé sur les objets dont on a traité pour en avoir une parfaite connaissance.



Levé le lendemain de mon arrivée à cinq heures du matin, commencé une visite chés l'état major et chés une partie du beau monde dont cette ville est remplie.

Vu d'abord M. le Baron de Longueuil, Gouverneur particulier de la place ; c'est un homme d'environ 67 à 68 ans, extrêmement gros, et pesant dans sa santé, ne promet pas une longue suite d'années. Il est honorable, veuf, chargé de quatre filles en état d'être mariées et de deux garçons.

Mr. D'artagnac, Lieutenant du Roy, fort vieux et plein de bon sens.

Mr. de Noyan, homme de 54 à 55 ans et de beaucoup d'esprit.

Deux aides-major.

Un capitaine des postes.

Mr. Varrin commissaire de la Marine et ordonnateur par le pouvoir que lui a donné Mr. l'intendant.

M. Martel, garde magasin, homme fort riche, et plusieurs personnes d'un certain ordre ; c'est peut être la ville de l'Europe proportionnellement à sa grandeur où il y a le plus de femmes et de filles. Le militaire qui y est nombreux y donne lieu, c'est la résidence de la plupart des familles d'officiers, dont les chefs sont détachés pour le service. D'ailleurs tout le monde s'y marie jusqu'au dernier enseigne, et même un cadet à l'aiguillette y est considéré comme un parti avantageux.

On dira peut être qu'il est surprenant de voir des établissements de cette nature, souvent sans biens de la part d'aucune des parties, et fondés seulement sur des simples et petits appointements ; on répond à cela que l'espérance d'avoir un poste à commander y donne lieu. Indépendamment de la gratification ordinaire qui y est attachée, on y débite aux sauvages de l'eau de vie, quoique défendue, et toutes sortes de marchandises, sur lesquelles on gagne en échange des pelleteries au moins cent pour cent. Les meilleurs postes sont ceux connus sous le nom des pays d'en haut ; aussi communément un officier qui y a commandé trois ans, qui est le terme le plus ordinaire, s'en revient avec 30, 40 à 50,000 et même plus, ainsi qu'on va le dire cy-après.

Entre autres postes que le gouverneur général donne à exploiter est celui de la Baie des Puants. M. Marin,

capitaine, qui en était pourvu, s'en revint l'année dernière avec 400 paquets de castors et 365 paquets de loutres de martes et de loups-cerviers, le tout estimé à 250,000. C'était la seconde année de son commandement ; la première n'avait pas moins produit, et pour le peu que la troisième soit de même valeur, il gagnera tout frais faits plus de cent mille écus.

Il est étonnant que le Roy laisse la disposition de ce poste, et autres semblables, au Gouverneur général, outre que le defunt Mr. de la Jonquière y avait intérêt, ainsi que Mr. l'Intendant et autres de la colonie, l'on choisit ordinairement l'officier le plus entendu à la traite des pelleteries avec les sauvages, et souvent le plus ignorant aux intérêts du service. Il arrive de là que le proposé s'en revient avec un air avantageux que lui donne la confiance d'être bien reçu de ceux dont il fait la fortune, qu'il s'orgueillit d'être enrichi, et se prévaut de son bien être pour primer sur ses camarades, s'en attire à la vérité la jalousie, est prôné à la cour pour être pourvu de grâces et de distinctions à l'exclusion des autres, d'ou s'en suit une animosité dans le corps des officiers qui ne peut qu'être très-préjudiciable au service.

Mon avis serait que tous les capitaines détachés dans les postes de commerce fussent tous traités également. A cet effet il faudrait affecter les postes fructueux pour le commerce des pelleteries au corps des officiers qui les feraient exploiter par ceux d'entre eux que le Gouverneur général choisirait les plus propres au ménagement de leurs intérêts et au bien du service. Le produit de ces postes serait répandu sur tous les capitaines à raison d'une part à ceux qui seraient en garnison, de deux à ceux qui seraient détachés dans leurs postes de guerre où il ni a aucune sorte de commerce, et de trois parts à ceux qui régiraient les postes où se ferait la traite. Cet arrangement donnerait de quoy vivre aux officiers qui ne peuvent se soutenir sans intriguer beaucoup, et souvent en sortant de la décence de leur caractère. Ce système adopté, on pourrait refluer ce traitement sur les subalternes à raison d'une demie part d'un tiers, et d'un quart, à proportion des grades. On serait même encore assez d'avis d'étendre ce béné-

fice sur les gens en place, d'autant que les appointements ne suffisent pas, pour leur procurer une vie qui puisse faire face aux bienséances de leur état.

Au retour des visites, entendus la messe, ensuite montés sur la grande batterie Royale cottée (1) au plan. L'objet de son établissement est moins pour battre la campagne qu'elle domine que pour faire le salut des entrées et y tirer du canon aux réjouissances publiques ; de là parcourus une partie des ouvrages de l'enceinte, d'où dînés chez le Gouverneur et y passés toute l'après-midi.

Le lendemain continués nos visites jusque dans les maisons religieuses.

Vus les Jésuites ; leur maison est à titre de résidence ; ils n'y sont que trois pères et un frère ; le supérieur se nomme le père St. Pie.

De là j'entray aux Récolets. Le couvent est plus nombreux ; il est composé de cinq pères et de dix frères.

Entré ensuite au seminaire de St-Sulpice, la maison est considérable et la plus riche du Canada. Le président se nomme M. le Morinaud ; homme fort entendu et de beaucoup d'esprit. On y compte trente prêtres dont 14 résidens, et de 16 détachés dans les cures des paroisses qui leur appartiennent. Ils sont curés nés de la ville, et tous de la maison de Paris.

L'hôtel Dieu est de 30 à 35 religieuses chargées de l'hospital militaire.

Les sœurs de la congrégation de Notre Dame sont au nombre de 80, dont 30 à la ville, et les autres répandues dans la campagne ; elles sont vêtues de noir, ne font que de vœux simples, de manière qu'elles ont la liberté de sortir quand bon leur semble ; cependant il en est peu d'exemples ; leurs principales occupations sont d'enseigner les jeunes filles et de travailler quantité d'ouvrages au profit et à l'utilité de leur maison.

Ces sœurs sont répandues le long des côtes, dans des seigneuries où elles ont été attirées pour l'éducation des jeunes filles ; leur utilité semble être démontrée, mais le mal qui en résulte est comme un poison lent qui tend à dépeupler les campagnes, d'autant qu'une fille instruite fait la demoiselle, qu'elle est maniérée, qu'elle veut prendre un établissement à la ville, qu'il

lui faut un négociant et qu'elle regarde au dessous d'elle l'état dans lequel elle est née. Mon avis serait de ne souffrir aucun établissement nouveau de ce genre, et même, s'il est possible, de faire tomber ceux qui subsistent, afin d'obliger les enfants à se contenter de l'instruction de leur curé pour la religion, et de ne prendre aucuns principes qui les détournent du travail de leur père ; par ce moyen les habitations augmentent au lieu de diminuer, et la culture des terres se poussera avec plus de vigueur.

Les sœurs grises, nommées telles, établies hors de la ville, ne sont proprement que des filles libres assemblées pour la direction d'une œuvre, pour servir les pauvres en lieu et place des frères Charons qui en étaient chargés cy-devant ; jusqu'à présent elles ne sont guères que 7 à 8, ne font point de vœux et ne sont agréées ni du pape ni du roy. Il serait, je crois, à propos, avant que leur monde augmente, de déterminer leur état, leurs fonctions et leurs sujétions auxquelles elles seront tenues, afin d'éviter par la suite les représentations et les changements que ces sortes de maisons pieuses ne proposent que trop communément à leur profit, lorsqu'elles deviennent riches.

*Na.*— Ces sœurs grises ne sont proprement qu'un composé de jeunes veuves ou filles que la piété ou l'envie de secourir les malades ont assemblées en lieu et place des frères Charrons qui les déservaient cy-devant ; une d'entre elles, la plus recommandable par ses vertus et peut être par ses facultés, est reconnue la supérieure. Elles s'y soumettent toutes jusqu'à présent à ses ordres ; il est vrai que l'établissement est nouveau, mais qui répondra qu'à l'avenir on trouvera la même docilité dans les sujets qu'on y recevra ; mon avis serait, pour prévenir les inconvénients dont un établissement semblable peut être susceptible, qu'on y attire de France des sœurs de la charité ; on serait assuré du service des malades, d'une régie profitable aux intérêts de la maison, d'autant qu'on aurait rien à craindre de leur zèle et de leur vocation.

Mes visites achevées, dinés encore chez le baron de Longueuil, et retirés chez moi de bonne heure pour arranger, de concert avec M. Varrin, le petit voyage que

je prémeditais faire le lendemain au village du Sault St. Louis et à celui du lac des deux montagnes ; il voulut bien se charger d'ordonner tout ce qui convenait pour l'expédier promptement.

Au retour de ce petit voyage, mon dessein est de rabattre en cette ville pour achever de discourir sur tous les objets qui l'intéressent, et dont je n'ai pu prendre une parfaite connaissance pendant les deux jours que j'y ai resté.



## LE 2 AOUST

VILLAGE DU SAUT ST. LOUIS.

*Le mémoire à la Cour fait mention de ce qui peut être échappé icy.*

*Na.*—Entr'autres arrangements que M. Varrin avait ordonnés pour mon voyage, il avait chargé un habitant du village de la chine de me tenir un diner prêt à mon arrivée, et afin de n'être point obligé d'y attendre mon bateau et m'éviter la peine de contourner l'isle St. Paul et celle aux hérons par le sud desquelles il faut de nécessité passer pour monter le Sault St. Louis, qui barre le chenal d'entre elles et la grande terre, il l'avait fait partir de la veille sous la conduite d'un homme pratique dans cette partie du fleuve, et armé seulement de huit de mes canotiers.

Il m'insinua aussi d'engager M. de la Morandière, lieutenant d'une des compagnies, faisant les fonctions d'ingénieur, de m'accompagner sous prétexte que connaissant les endroits que j'avais à visiter, il me serait d'un grand secours. Il me munit aussi de quelques vivres pour moy et mes gens, et de 2 rouleaux de tabac pour les distribuer en passant aux sauvages. Enfin, il me prévint qu'il avait fait informer de mon arrivée les commandants des postes que j'allais visiter.

Sortis de Montréal en calèche à cinq heures du matin, par la porte de la place cottée (X) au plan, pris à droite en sortant le long des murs de l'enceinte de la ville. Le chemin y est un peu serré par le fleuve ;

que, me considérant comme l'un des chefs des français, il venait me témoigner la joye qu'ils avaient de me voir chez eux, qu'ils remerciaient Dieu de m'avoir préservé de tout danger dans le long voyage que j'avais fait, et qu'ils me priaient de les prendre sous ma protection. Ma réponse fut que j'étais envoyé pour visiter les fortifications principales du pays, et qu'ayant appris à Montréal leur fidélité et leur affection au roy leur père, j'étais venu pour les connaître et pour juger, de concert avec le commandant et les missionnaires, de la force de l'enceinte de leur village, et des augmentations dont elle pouvait être susceptible pour les garantir des insultes des nations, leurs ennemis, ainsi que la déffense qu'on pouvait tirer du fort du roy, uniquement construit pour les soutenir, et que je voyais avec plaisir qu'ils étaient en disposition de seconder, en cas d'attaque, les troupes de Sa Majesté.

Ce discours leur ayant été rendu, on leur distribua en présent deux bouteilles d'eau de vie qu'ils se versèrent à la ronde et burent à ma santé ; ensuite on leur délivra de ma part un rouleau de tabac ; dès l'instant qu'ils le virent, l'orateur m'harangua de nouveau pour me dire que ce tabac, eu égard à la disette qu'il y en avait dans le pays, leur était d'un si grand secours, qu'ils le considéraient comme une manne qui les ramènerait à la vie. Comme ces gens là ne parlent que par figure, ils voulurent me faire entendre qu'ils en avaient autant de besoin que de vivres, à quoy répondu que j'étais bien aise par ce petit besoin de les avoir secourus à leur satisfaction. Après quoi, leur pipe finie et leur calumets en poches, ils sortirent en défilant, me prenant de nouveau la main, et en emportant leur tabac sur l'épaule qu'ils distribueront entre eux.

*Na.*—La coutume parmi les sauvages est de partager les présents jusqu'aux plus petits enfants, d'une manière que s'ils sont d'une nature à ce que quelqu'un d'entre eux n'en puissent faire usage, les père et mère en profitent.

Le grand chef était vêtu d'un habit rouge galonné d'or et d'argent, que le roy leur fait donner en présent ; la plus part des autres, des bandes particulières avaient des médailles d'argent pendues au col, tous étaient

sans culottes, couverts d'un breguet à la ceinture, d'une chemise, d'une couverture de laine et d'une paire de mitasses aux jambes.

*Na.*—Que les sauvages envilagés sont divisés par famille du nom de quelque animal. Ceux de ce village en forment trois, savoir : du nom de loup, de l'ours et de la tortue, et chacun est divisé en deux bandes, commandées chacune par un chef ; néanmoins tous chefs particuliers sont subordonnés au grand chef du village.

Je sortis de là pour aller rendre visite aux Jésuites missionnaires ; leur maison est dans le fort du roy. J'entray dans leur église, à laquelle ils communiquent par une galerie ou corridor couvert. L'église est fort propre. Il n'y a point de bancs, mais seulement un réduit dans le milieu, contourné d'une balustrade où se tiennent les femmes. Les hommes sont en dehors, et tous y sont à genoux, ou assis.

Les missionnaires sont seigneurs de l'endroit et des environs ; ils parlent la langue sauvage.

Les sauvages de ce village sont un composé des cinq nations iroquoises. Ils prétendent qu'ils ne se sont séparés des leurs que pour embrasser la religion catholique, à laquelle ils ne sont attachés qu'autant que leurs intérêts s'y trouvent.

Les Jésuites prétendent ne retirer d'eux aucune rétribution pour les sacrements, comme le mariage, les baptêmes, et même pour les enterrements ; mais qu'au retour de leur chasse pendant l'hiver, ils font quelques présents de pelleteries à l'église, capables de fournir à son entretien et à celui des ornements.

De là, étant muni du plan du village et du fort y adhérent, j'en parcourus l'enceinte. Comme on en a traité dans le mémoire envoyé à la Cour, on en dira rien ici, on se contentera de discourir de la construction de leurs cabanes, et de l'ordre que l'on y observe.

*Na.*—Si l'on veut avoir une connaissance plus étendue de la force de l'enceinte de ce village et du fort du roy y adhérent, il n'y a qu'à lire le mémoire envoyé à la Cour sur cet objet, il en fait mention.

Les sauvages sont cabannés suivant comme le plan le représente ; leurs maisons sont en figures de carrés

longs avec un trou au comble de trois pieds de largeur pour le passage de la fumée, le feu est dans le milieu et les couchettes sont sur les côtés. Ces couchettes ne sont proprement que des planches assemblées en figure de lit de camp, élevés d'environ deux pieds au-dessus du terrain, couvertes de nattes de jonc ou de paille. Tous y sont assez pêle mèle : pères, mères et enfants, et indifféremment des deux sexes. Les enfants y sont suspendus dans des espèces de hamac, ou sont attachés, lorsqu'ils sont à la mamelle, sur une planche à laquelle ils sont contenus par des petites sangles ; les femmes y travaillent des boîtes, des plateaux d'écorce et des colliers propres à leur parure et à leurs ajustements.

Les sauvages de ce village sont riches. Ils sont vêtus en bonnes étoffes et en galons d'or et d'argent qu'ils tirent le plus communément de la Nouvelle Angleterre, où on leur débite à meilleur compte que chez nous, en vue d'en attirer la confiance et l'amitié. Il y a parmi eux plusieurs bâtards français, et beaucoup d'enfants anglais faits prisonniers en la dernière guerre et qu'ils ont adoptés. Ces enfants s'élèvent avec les façons et les inclinations sauvages ; on les distingue à la couleur de leur peau qui est plus blanche. Cette liberté et le libertinage en lesquels ils sont élevés, font que lorsqu'ils sont grands, ils ne songent point à retourner chez eux.

L'on m'a montré un anglais fait prisonnier il y a huit ans, qui aujourd'hui a tellement goûté la liberté de cette vie, qu'il demeure parmi les sauvages et ne veut pas rejoindre la nation, quoiqu'il lui soit permis.

Ces sauvages sont dans le goût de bâtir des maisons à la française, en charpente équarrie, et même en maçonnerie. A cet effet, ils ont attiré des ouvriers français de toute espèce. Les missionnaires les invitent à cette sorte de construction, sous prétexte qu'elle est plus commode ; mais je serais assez d'avis de croire, qu'étant seigneurs du lieu, des vues d'intérêt les y conduisent, d'autant que quand les sauvages se trouveront gênés par le gouvernement ou qu'on le leur persuadera, on leur insinuera d'aller s'établir ailleurs pour jouir de leur première liberté, et que pour lors, en



qualité de seigneurs, toutes ces habitations resteront à leur profit.

Il serait avantageux au service qu'on obligea les commandans et les missionnaires, ou ensemble de concert, de tenir un état exact des intrus qui viennent résider dans ce village, des enfants qui y naissent, des morts, du nombre des guerriers, et enfin de tous les habitants en général, afin de juger d'une année à l'autre des progrès de cet établissement.

*Na.*—Les cabanes ordinaires des sauvages sont faites en cône ou pin de sucre, avec des bois de sapin, et couverte d'écorce. Le feu, comme on l'a dit, est dans le milieu. Il n'y a point de couchettes fermées, mais bien des peaux et des nattes étendues tout le long. La place d'honneur est à la porte : c'est ordinairement celle du chef de la cabane et celle qu'on offre aux étrangers.

Pour prouver combien cette vie sauvage a des attraits, il m'a été rapporté le fait suivant. Le 5 août 1639, les sauvages ennemis des français descendirent sur l'Île de Montréal, la dévastèrent en partie, tuèrent plusieurs habitants et emmenèrent quelques enfants. Dans le nombre de ces derniers, était une petite fille au berceau, dont on m'a montré l'habitation du père et de la mère, qui étaient des gens riches. Environ trente ans plus tard, des français ayant paru chez ces nations barbares, ils la leur montrèrent. Sa couleur indiquait bien qu'elle était étrangère, et sur le rapport qu'on leur fit, de l'endroit où elle avait été prise, ils jugèrent qu'elle se nommait de Coane, dont la famille est des plus riches de Montréal. Ils lui donnèrent à connaître qui elle était, et que ses parents seraient enchantés de la revoir, mais inutilement. Jamais elle ne voulut consentir à les rejoindre quoiqu'invité par les sauvages. On prétend qu'elle vit encore. Il faut que la licence qu'on y goute ait bien des appas pour ne vouloir y renoncer.

Ma visite faite autour de l'enceinte du village et de celle du fort, je fus voir le grand chef et quelques autres particuliers. Ils parurent sensibles à mon attention. Après quoy je retournay chez le commandant où, dinés amplement, on raisonna beaucoup sur cet établissement. Il y a tant de choses à en dire, que quoique on en ait discoursu amplement icy, il en reste encore

beaucoup. Aprèsquoy je pris le parti de me rembarquer pour aller coucher à la pointe claire ; il était environ cinq heures après midi ; officiers, jésuites et sauvages m'accompagnèrent jusqu'à mon batteau et me rendirent les mêmes honneurs en sortant qu'à mon arrivée le matin. Les adieux faits, on poussa au large ; des éclairs menaçaient d'un orage ; d'ailleurs, il faisait un vent un peu forcé du Sud Ouest de manière que menacés d'un gros temps, l'on tâcha de joindre promptement la rive du Nord, on la cotoya jusqu'à la pointe de la grande anse. Le patron m'y représenta que de là à la dite pointe claire, il n'y avait que  $\frac{3}{4}$  de lieue, que le temps devenait fâcheux, et que les lames fortes et contraires pourraient bien nous obliger à n'y arriver que très-tard, qu'il me conseillait de mettre à terre, que si la pluye survenait je trouverais du couvert dans l'une des habitations répandues le long de la côte, et que lui il ferait avec son batteau la corde de l'arc que j'allais faire à pied ; je me soumis à son avis avec Mr. de Coane. Effectivement, nous essayâmes beaucoup de pluye ; mais il s'était trompé sur la longueur du chemin : je le trouvay long d'une lieue et demie, et pressés par la nuit nous préférâmes d'être mouillés plutôt que d'arriver à une heure indûe chez le curé du dit endroit, où notre dessin était de coucher ; nous y trouvâmes toute la canotée rendue disputant avec le domestique du curé qui suivant les ordres de son maître qui était absent ne voulait point ouvrir la porte. Heureusement que celui de la chine à qui nous avions donné rendez-vous pour le conduire le lendemain au village du lac des deux montagnes y arriva, et que ce domestique le connaissant, voulut bien se rendre sous ses auspices à nos instances ; on ne constitua son maître en aucuns frais, chacun se mit à faire son lit. Comme on avait bien diné on se contenta d'un repas frugal que l'on paya grassement.

Depuis le village de la chine jusqu'à la pointe claire, on estime trois lieues.

*Na.* — L'anse dont on a parlé cy-dessus est comprise dans la partie du fleuve, qu'on nomme lac de St. Louis, d'autant qu'il s'y élargit beaucoup et ne devient resserré que par le travers de l'île Pérot.

LE 3

DU VILLAGE DU LAC.

*On pourra voir une suite de ce village dans le mémoire à la Cour.*

Embarqués à cinq heures du matin à la pointe claire avec le curé de la chine.

Vus à notre gauche l'île Pérot, et près de la grande terre du Sud celle de Chateaugué.

Cotoyés les terres de celle de Montréal tout le long de la grande anse pour nous rendre à la pointe à Gannel. Cette pointe doublée nous fîmes à celle du reflet, où passés vis-à-vis l'île de Ste. Geneviève scituée en avant à l'Ouest de celle de Pérot.

Au delà de la dite pointe à du reflet, passés devant plusieurs pointes et quelques anses, parvenus vis-à-vis l'Eglise Ste. Anne où est un petit rapide à terre avant d'y arriver ; il est court, scitué entre la dite église et la dite isle à Pérot.

On estime de la Pointe Claire à Ste Anne, 3 lieues.

Déjeunés chez le curé de ce village, entrés dans l'église, plus proprement chapelle que paroisse ; elle a été bâtie du dessein de Mr. de Beaucourt, cy-devant ingénieur et gouverneur de Montréal.

Au delà de l'Eglise de Ste. Anne, traversés le fleuve. Passés devant la pointe de l'Ouest de la dite isle Pérot, laissés plusieurs petites iles scituées en avant de la dite pointe pour nous rendre dans le chenal de l'isle aux tourtres et la grande terre où est le seigneur de Vaudreuil. Parvenu à l'extrémité de cette dernière isle, aperçu le chateau de Senneville flanqué de quatre petits bastions et scitué à la pointe de l'île de Montréal.

Na.—Que de l'île aux tourtres on découvre la rivière des outaouais dite la grande rivière, la terre du Nord de l'isle de Montréal, l'isle Jésus scituée dans le chenal qui sépare ces deux isles, et celle Bizarre, que l'on aperçoit en avant de cette dernière.

Le chenal d'entre l'isle aux tourtres et la terre de la Seigneurie de Vaudreuil se nomme le petit Détroit.

Après avoir doublé l'île aux Tourtres, entré dans le lac des deux montagnes.

*Na.*—Qu'il y a encore une petite isle nommée isle Vaudreuil, scituée en deça de la dite isle aux Tourtres et séparée par un chenal d'avec les terres de la seigneurie de ce nom.

Cotoyés les bords de la terre de Vaudreuil jusqu'à la pointe de ce nom, y parvenu ; il faisait un temps dur et un vent du Sud Ouest qui rendait la grande rivière fort agitée. On hésita longtemps si l'on ferait la traversée du lac des deux montagnes pour se rendre au village de ce nom. On découvrait en plein air qu'une ferme scituée au bas des hautens à  $\frac{3}{4}$  de lieue sur la droite, et un calvaire établi sur la croupe d'une des hauteurs les plus élevées ; un canot sauvage de six places que nous aperçûmes faire la même route, nous y détermina. On la fit heureusement en forçant de ramer et avec la précaution pour n'être pas entraînés par le courant.

Arrivés au village entre les quatre à cinq heures du jour, la troupe du poste qu'on y tient était sous les armes ; elle fit une décharge de mousqueterie. Au moment que nous mettions à terre, le commandant nommé Mons. Benoist, lieutenant de la garnison de Montréal, me reçut ; il était accompagné de trois prêtres sulpiciens qui y sont curés et missionnaires ; nous fûmes ensemble chez ces derniers, et de là, visités les fortifications de ce village.

Commencés la tournée par l'enceinte à l'endroit de la redoute carrée faite en bois, cottée H au plan, longés la place de l'ouest appuyée à son extrémité par un ouvrage semblable, parcourus au delà celle du nord flanquée de trois redoutes triangulaires et d'un autre carré. En avant est le cimetièrè adhérent à l'enceinte, et plus loing deux redoutes, à titre de blockhouses, aussi construites en charpente isolée, de figure pentagonale, et à la distance marquée au plan. Cette face du nord est appuyée d'une autre redoute en trapèze de même construction ; cette dernière flanque la face opposée de l'est qui se trouve encore deffendue d'une autre redoute de même figure, mais d'une si petite capacité qu'elle n'en tire pas grande protection.

*Na.* — Ces deux redoutes cottées E F sont hors d'œuvre. On ne peut y communiquer qu'à découvert. Néanmoins, elles sont solides et construites en belle et bonne charpente. Il est dommage ainsi qu'aux quatre autres G H I K qu'elles ne soient point couvertes.

Il est aisé de voir qu'aux extrémités G K de cette enceinte, il reste un espace entre le fleuve, et que ce village n'étant point fermé par la gorge, une troupe qui méditerait d'y entrer, le pourrait, sans le moindre empêchement.

De là, visités le fort de MM. les Sulpiciens, qui prétendent qu'il a été construit à leurs dépens. Il est enceint d'un mur de 12 pieds d'hauteur, percé de crénaux et flanqué sur 3 côtés d'autant de bastions. Vers le 4ème, la clôture est tirée de biais à 15 pieds hors de l'alignement de la façade de l'Eglise, de manière que cette partie et la suivante ne sont deffendus que de leur extrémité.

*Na.*—Que dans un cas de guerre, il faudra établir une banquette au pourtour intérieur de ce fort à quatre pieds 3 pouces au dessous des crénaux.

Ensuite parcourus le fort P O N M T de figure pentagonale à cinq bastions ; deux de ses cotés ont été tronqués pour l'emplacement du fort précédent. Son enceinte ne consiste qu'en pieux de 7 à 8 pouces de diamètre, sans banquettes derrière, de manière qu'en cet état, il n'est d'aucune défense.

*Na.*—Ce fort est inutile aujourd'huy, d'autant qu'après que les troupes secondées des sauvages auront fait leur dernier effort à la deffense de l'enceinte du village, tous se retireront dans celui des missionnaires où l'on aura réfugié, pendant l'attaque, les femmes, les enfants et les effets les plus précieux. D'ailleurs, pour plus de précautions à la bonne deffense du village et du fort de MM. les Sulpiciens, on serait d'avis de former en avant des portes dont leur enceinte est percée, un tambour en pieux, pour empêcher qu'on ne puisse les rompre et les hacher par surprise ou lors de l'attaque qu'on en fera.

En outre, comme l'ennemy pourrait se servir de flèches ardentes, pour mettre le feu aux couvertures du clocher de l'Eglise et des bâtimens quelconques, il serait bon de s'y précautionner en temps de guerre,

dans les greniers, d'hommes et de baquets pleins d'eau pour l'éteindre.

Ensuite de cette visite, retournés chez les missionnaires où un quart d'heures après, les sauvages vinrent demander la permission de me voir, à quoi consenti. Ils se présentèrent environ une trentaine, le grand chef à leur tête, vêtu comme celui du village du sault ; ensuite marchaient les particuliers des bandes qui portaient la médaille, et après eux, les guerriers ; tous entrés dans une salle, assis sur des bancs, ils allumèrent leur calumet. Après quoi, m'étant mis dans un fauteuil, l'un d'eux, réputé le meilleur orateur, m'harangua pour me féliciter de mon arrivée, du bonheur que j'avais eu de parvenir jusqu'à eux sans le moindre accident, et pour me remercier de la visite que je leur faisais. A quoy répondu que je leur étais bien obligé de la part qu'ils prenaient à mon heureuse arrivée, et que leur fidélité et leur affection au roy notre maître m'avaient engagé à les venir voir pour examiner si l'enceinte de leur village était d'une force capable de résister aux insultes de leurs nations ennemies. Ils répliquèrent qu'ils m'étaient bien obligés, qu'ils m'observaient à cet égard que leur redoute ou blockhouse, cottées au Plan E F, était trop en avant de l'enceinte, que même la dite enceinte est trop étendue, et que le village était ouvert du côté de la rivière. Ils requerraient qu'il fut totalement fermé pour être plus en sûreté. Ma réponse fut que je rendrais compte au nouveau général de leurs représentations, et que pour témoignage de l'effet que j'en espérais à leur satisfaction, je les priais d'accepter un rouleau de tabac.

L'arrangeur se mit à parler de nouveau pour me remercier de ce présent. Ces gens là, comme on l'a dit cy-devant, ne parlent que par figures ; ils me firent entendre, qu'étant rare et cher, ce secours leur était d'autant plus agréable que leur santé souffrait d'en manquer.

*Na.*— Que les sauvages, à mesure que l'orateur parle conformément à leur intention, applaudissent par un « hé » ! ! qu'ils tirent de la poitrine. Ce : « hé », est une espèce d'applaudissement qu'ils donnent à ce qui est avancé de leur part.

Si l'on veut avoir une plus ample connaissance des fortifications de ce village, il n'y aura qu'à lire le mémoire envoyé à la Cour.

La visite finie, ils sortirent en me prenant tous la main ; je les accompagnay. Après quoy, rentrés dans la chambre où étaient les prêtres, je pris les informations suivantes :

Que le village était composé de quatre nations, savoir :

D'Iroquois :	{	Ces deux nations parlent assez la même langue à quelques petites différences près.
D'Algonkins		
De Nipissingues et de Français.		

Les iroquois sont dans un canton séparé, logés dans des maisons de bois construites de pièces sur pièces à la française et de figures quarrées ou quarré long, comme ceux du Sault St. Louis. Ils sont originaires des cinq nations ; et pour que ce soit apparent que c'est la religion qui les fixe dans ce village, il est plus à croire que c'est leur intérêt. Ils partent ordinairement après le jour des trépassés pour aller en chasse avec femme et enfants ; une partie d'eux revient à Noël, et les autres à la Chandeleur. Ils ne sont ordinairement chargés que de chevreuils. Ils séjournent jusqu'au lendemain des Cendres où ils partent pour aller faire de la pelleterie de castors et de martes. Ils cultivent la terre, recueillent du bled d'inde, des fèves, des pois et autres légumes ; ils trafiquent beaucoup avec leurs frères des cinq nations qui leur procurent des anglais beaucoup de marchandises en troc de leurs castors.

Les cinq nations étaient cy devant composées des Agniez, Montagnais, Tsonnontouans, Goyogoins, et Onoyottes ; mais par des difficultés survenues entre elles, les Agniez s'en sont séparés, et les quatre autres ont adopté à leur place les Cascarorins.

*Na.*—Que les Agniez sont déclarés partisans et amis de l'Anglais, que dans la dernière guerre ils étaient les ennemis les plus cruels des français. Le village qu'ils habitent est voisin d'un autre nommé Corbuc, de la Nouvelle Angleterre.

tendaient le moment de se mettre en branle ; il fut annoncé par un coup de baguette sur le tourygan, au bruit du chichicoua et par un cri que fit un des joueurs d'instruments ; ensuite, mises en branle et en cadence, elles ne font que glisser les pieds l'un après l'autre alternativement, de manière que lorsqu'un est en avant l'autre reste en arrière ; elles tiennent les bras morts et les yeux baissés ; dans cet état elles dansent environ un quart d'heure, et finissent au cry d'un des joueurs pour prendre haleine. Après quoy elles recommencent ; enfin elles répètent tant de fois que cela ennuye.

On nomme tourygan une espèce de tambourin fait d'une peau de chevreuil, appliquée sur un petit baril défoncé.

Et chichicoua une espèce de vessie enflée appliquée au bout d'un petit bâton d'un pied de longueur dans laquelle sont des pois ou quelques grains de plomb, de manière qu'en la secouant, il en sort un bruit d'un son tel qu'on peut se l'imaginer.

L'une de ces femmes tenait au bout d'une baguette une chevelure d'anglais. En ayant demandé la raison, l'on me dit que c'était une veuve, et que cette distinction lui était dévolue dans les fêtes pour la consoler de la mort de son mari qui avait été tué en guerre.

Après cinq à six répétitions, elles se mirent à danser en rond sans se tenir les mains ; pour lors, elles forment un véritable cercle, et n'avancent en tournant sur la droite qu'en glissant les pieds sans les élever de terre, et en remuant toujours les bras. Cette façon de danser, à mon avis, doit être pénible.

Après que les femmes eurent finies, les hommes à leur tour se mirent en branle. L'un d'eux commença par celle de la découverte de la guerre. Il était tout nu, à l'exception de son bragué.

*Na.*—On nomme bragué, un morceau d'étoffe qui cache la nudité sur le devant et sur le derrière ; il est attaché à un cordeau qui tourne autour des reins.

Cette danse finie qui dura un bon quart d'heure à différentes reprises, un autre sauvage se mit en liste pour faire celle d'enlever la chevelure.

*Na.*—La découverte n'est autre chose que de faire marcher un homme sur les aisles et à la tête du party



qui va en guerre, pour éviter les surprises et les embuscades. Quand il a aperçu l'ennemy, il vient avertir son monde pour le disposer à le recevoir. Si l'ennemi est reconnu plus fort, on l'évite ; s'il est plus faible que le parti, on l'attaque et on le défait en détail.

Il est d'usage parmi les sauvages d'enlever la chevelure de l'homme qu'ils ont tué ou qu'ils ont mis hors d'état de défense, d'autant qu'un homme mort depuis peu qui avait souffert cette opération est un exemple qu'ils se portent à cette cruauté, suivant comme ils trouvent de facilité à l'exercer. Un troisième sauvage, enfin, releva celui-cy pour faire la danse du blessé. Elle n'est autre chose que de rabattre, atteint d'un coup de fusil, sur le gros du party.

Ces danses sont si composées et obligent à tant de mouvements et de contorsions, que les sauteurs de la foire St. Germain et nos fameux danseurs de la comédie ne sauraient plier le corps, le raccourcir, l'allonger, le courber avec autant d'agilité.

Les femmes étaient en souliers sauvages, vêtues de gros bas, d'une espèce de jupe nommée matchicoté qui ne descend que jusqu'aux genoux, plus ou moins, ornée de galons, de rubans ou d'or ou d'argent, et à 9 à 10 rangs d'hauteur, de mantelets de soie, de taffetas satins et même de damas, et le col et les bras garnis de croix, médailles d'argent, de colliers de porcelaine, de bracelets et tout ce qui peut faire parure en ce genre. Leurs cheveux étaient graissés, assemblés comme pour en faire une cadenette, ou une queue, ou mis dans un étuy de 6 à 8 pouces de long fait de peau gommée, et les hommes étaient tous nus, comme on l'a dit, mais, avant de se mettre en branle, ils se débarrassent d'une couverture qui les enveloppe depuis les pieds jusqu'à la tête. Ils portent les cheveux fort courts, ont les oreilles ouvertes le long de la bordure, pour la facilité d'y appliquer des pendans. Ils y en mettent de toute espèce, même jusqu'à des coulevres.

Après la dernière danse je me retiray, en prenant la main d'une des danseuses. De retour chez les pères, on sonna la prière. Je me rendis à l'Eglise où était déjà un grand concours de monde. Le prêtre ayant entonné un hymne, les sauvages se mirent à

chanter en leur langue ; jamais chœur de religieuses ne forma un chant plus doux, plus sonore et plus d'accord. Elles sont assises sur les jambes, et ne causent ni par leurs mouvements, ni par leurs gestes et encore moins par leurs langues, le moindre scandale et la moindre indécence.

La bénédiction donnée, le feu prit à la cheminée de la cuisine de MM. les Sulpiciens. Sauvages et français tous s'empressèrent de l'éteindre. Il ne causa d'autre mal que de retarder le souper. Il était dix heures quand l'on se mit à table, et minuit quand l'on se retira. On y fit grande chair en chevreuils, tourtes, poulets, pigeonneaux et veaux ; il y eut du vin de toutes espèces, même à la glace.

*Na.*—A souper, se trouva l'ancien de MM. les Sulpiciens, blanc comme un cygne, âgé de 91 ans, missionnaire chez les différentes nations, depuis 62 ans et plus, mangeant comme le plus fort de nous de tout indifféremment, sans la moindre incommodité, lisant sans lunettes comme à 15 ans, une mémoire charmante, et racontant avec un discours autant badin que fleuri, discourant avec lui sur les mœurs, coutumes, façons et politiques des sauvages.

Pendant le souper, ils m'invitèrent le lendemain à un calvaire qu'ils ont établi à mi-côte des hauteurs qui enveloppent ce village. Il consiste en trois chapelles de maçonnerie qu'on aperçoit de plus de 2 lieues au large ; mais, comme il y a  $\frac{3}{4}$  de lieue toujours en montant, j'y renoncay d'autant qu'il n'y avait ni chevaux ni voitures pour m'y porter, que par la chaleur excessive qu'il faisait, c'aurait été un voyage que d'y aller à pied, et que d'ailleurs j'aurais perdu du temps, dont je n'avais pas de trop pour arriver le lendemain un peu à bonne heure à Montréal.

*Na.*—Qu'en dessous de ce calvaire, au pied des hauteurs, est une ferme établie sur les bords du lac, éloignée du village d'environ une demie lieue, appartenant à MM. les Sulpiciens, et que les terres des environs sont bonnes à la culture.

Après m'être informé de tout ce qui intéressait cet établissement, je voulus agiter le dénombrement des sauvages, nation par nation. Ces Mrs. parurent se con-

sulter pour me répondre : les uns l'avancent d'une façon et les autres d'une autre, de manière qu'on ne put trop le constater qu'au hasard, ainsi qu'on l'a dit au mémoire à la Cour, et que je crus m'apercevoir que sous prétexte que l'hivert, la plupart des sauvages étaient en chasse, et l'été en traite avec les flamands établis à Orange, ou avec les marchands répandus le long de la rivière de ce nom, et plus ordinairement avec d'autres résidents à Chouaghen. Ils étudiaient la connaissance que je désirais.

On nomme Chouaghen un établissement anglais à titre de poste avancé du gouvernement, scitué sur le sud du lac Ontario et à 30 lieues du fort de Frontenac. Mon avis serait que comme on y attire beaucoup de sauvages sous l'appas de l'eau de vie qu'on y débite sans réserve et sans discrétion, et qu'il s'y fait un commerce de castors et de toutes pelleteries préjudiciable à celui que le Roy à intérêt d'établir à son profit en cette colonie, qu'à une prochaine rupture avec cette nation, l'on s'en empara et qu'on se fortifia de façon à ne pouvoir être enlevé d'un coup de main.

Le fort de Frontenac est un poste du Roy établi sur la gauche du canal de la décharge des eaux du lac Ontario, dans la rivière de Cataragouï.



#### LE 4

#### SUITE DE LA ROUTE JUSQU'A MONTRÉAL

Après avoir pris congé des religieuses de la congrégation qui résident en ce village au nombre de 3, aussi à titre de missionnaires pour l'instruction au christianisme des jeunes sauvagesses, de Mrs. les prêtres sulpiciens et du commandant qui m'accompagna jusqu'à mon bateau où reçu les mêmes honneurs de la troupe qu'à mon arrivée, je m'y rembarquay entre 4 à 5 heures du matin.

Traversé au large le grand lac des deux montagnes, appercu de loing en sortant du village de ce nom la pointe de l'île Bizarre, au delà celle Jésus, les mille

isles situées dans le passage de la rivière de ce nom, l'endroit où se forme la rivière des Prairies qui sépare cette isle d'avec celle de Montréal, et encore le château de Senneville construit sur les terres de la pointe de cette dernière ; cotoyé ses bords en laissant toutes les îles de la journée précédente sur la droite, et l'Eglise de Ste. Anne à gauche, sans nous y arrêter, sauté le rapide de ce nom, plus loing passé devant l'église de la pointe claire et parvenu chez le curé de la chine entre onze heures et midy.

*Na.*—Qu'au moment de mon départ du village du lac, les Abénakis, au nombre de 8 à 10 canots en sortirent, pour se rendre à leur village de St. François.

Dinés chez le curé assez frugalement, —c'était un jour maigre, —visités les deux sœurs de la congrégation qu'il y a attirées, en informés que la calèche qui m'y avait conduit le 2, était arrivée ; conséquemment à l'arrangement que j'avais pris, je fus la rejoindre pour m'en retourner à Montréal, suivi le même chemin qu'on avait tenu l'avant veille, et arrivés en cette ville entre les 4 à 5 heures.

*Na.*—En hiver, ce lac et la rivière sont plus ou moins pris de la gelée et pour ne pas y manquer le chemin, on le balise dans les parties où la glace est reconnue la plus épaisse et la plus forte. A cet effet, l'on fait un trou jusqu'à l'eau qui se gèle à l'instant qu'on plante la balise. On a quelque fois vu ce lac traversé de deux à trois rangs de balises de bois de sapin, de sorte qu'étant toujours vertes et droites elles forment, à l'instar des avenues d'une terre, un coup d'œil agréable ; cette précaution est nécessaire d'autant qu'en temps de neige et de poudrerie, les chemins en étant couverts, les voyageurs courraient des risques. Il y a plusieurs exemples connus, avant qu'elle n'eut lieu, que plusieurs se sont égarés et même perdus.

La rivière qui forme le lac des deux montagnes se nomme rivière des Outaouais ou grand rivière—A 50 lieues en dessus du dit lac, elle se nomme rivière des Matawans—Elle traverse dans son cours plusieurs saults. Le premier, le long sault, qu'on trouve en la remontant, est à six lieues de ce village sauvage. C'est un rapide

de trois lieues de longueur qui oblige à un portage d'une demie seulement.

A vingt lieues au-dessus du sault, est un autre connu sous le nom des Chaudières. Le portage qu'on y fait des marchandises et même des canots n'est guère que de 60 toises. La rivière à cet endroit s'y rétrécit beaucoup. On estime pas sa largeur de plus de 4 à 500 toises. Enfin, à 12 lieues en dessus de ce dernier rapide, est celui des chats. Il est court, néanmoins avec chute considérable, la rivière y est large d'une demie lieue, et l'on prétend que vis-à-vis, sur les terres, tant d'un côté que de l'autre est une mine de plomb.

Les voyageurs prétendent que les bords de cette rivière sont extrêmement escarpés et uniquement formés de montagnes fort élevées, et dont le sommet et les revers ne sont point praticables. C'est la route que l'on tient pour aller dans plusieurs postes du Nord, entr'autres, à celui de Michilimakinac, du nom d'une île située dans le fond du lac huron.

Ce fort est établi sur les terres du Nord du fond de ce lac. Sa figure est un parfait carré bastionné, de 45 toises de côté extérieur, et sa construction n'est que de pieux, et ses bâtiments totalement en bois de pièces sur pièces.

Les Missinagués sont scitués au nord du dit lac, le long d'une petite rivière qui débouche par le travers de la dite île Michilimakinac, et les Outaouais, nation assemblée en village formé de pieux, résident totalement dans les fonds du dit lac, à 80 lieues du dit fort mentionné.

\*\*\*

### RÉFLEXIONS

Il est aisé de juger sur tout ce qu'on vient de dire de cette rivière des Outaouais, qu'elle doit être considérable, et qu'elle forme un lac de l'étendue de celui des deux montagnes. On ajoutera que ses eaux parvenues au dit lac s'y partagent en plusieurs branches. Qu'une partie forme le chenal nommé la rivière des prairies, qui sépare l'île Jésus d'avec celle de Montréal, qu'une

autre, après avoir divisé les mille isles, réunit ses eaux en dessous, et produit la rivière Jésus d'entre l'isle de ce nom et la grande terre au nord, et que ces deux rivières, après s'être jointes à la pointe de la dite isle, vont se confondre sous le nom de celle des Prairies, dans le fleuve St. Laurent.

Une autre partie de cette grande rivière forme tous les chenaux d'entre les isles dont on a fait mention dans la journée précédente, et un passage considérable d'entre celle à Péraut et la terre de l'isle de Montréal, et ses eaux, parvenues devant le débouché de la rivière de Catarakouy et y confondues avec celles de ce nom, formant ensemble les deux passages du Sault St. Louis, et étant réunies au dessous de l'isle St. Paul, donnent lieu au fleuve St. Laurent.

Je conclus de là qu'une des deux rivières a autant de part que l'autre à la formation du dit fleuve, et qu'étant connues et distinguées toutes deux dans le pays sous des noms différents, le fleuve qu'elles forment devrait conserver l'un des deux, et qu'en prenant celui de St. Laurent qui leur est étranger, ce ne devrait être qu'à leur point de réunion ; mal à propos, les géographes qualifient du nom de ce fleuve toute la rivière de Catarakouy. A mon avis, il ne peut prendre son origine qu'à l'endroit dont on vient de faire mention.

*Na* — La rivière de Catarakouy est formée de la décharge des eaux du lac Ontario, qui reçoit celles du lac Erié. Dans celui-cy se deverse le lac Huron, et dans ce dernier, celui de Michigan. Partout, la dite rivière reçoit proprement toutes les eaux des lacs des pays d'en haut ; c'est la route la plus fréquentée pour aller aux postes de Niagara, du détroit, et dans tous les autres, répandus chez les différentes nations.

Je serais assez d'avis que tous les officiers de cette colonie, eu égard aux voyages auxquels ils sont destinés, tant pour se rendre aux postes et forts établis et connus, que dans d'autres à former à mesure que l'on fera des nouvelles découvertes, fussent instruits de l'usage de la boussole, pour qu'à leur retour, ils pussent désigner sous les airs de vent qu'ils auraient courus, la situation des endroits qu'ils auraient fréquentés et ceux qu'ils jugeront propres à des établissements ; et aussi,

qu'ils fussent un peu instruits des principes de la fortification, pour savoir distinguer une face d'avec un flanc, le flanc d'avec la courtine et les différents talus ; et enfin qu'ils fussent bien au fait de la construction usitée pour les forts, et former en pieux, c. à d. de la manière dont il faudrait que ces pieux fussent plantés et agencés pour les établir solidement, et suivant un plan où toutes les parties se flanqueraient réciproquement.

\*\*\*

LE 5, 6, 7 et 8

SECOND VOYAGE A MONTRÉAL

*On rapporte ici ce qui peut avoir échappé à notre premier séjour à Montréal et au mémoire à la Cour.*

#### Séjour à Montréal

J'y repris la connaissance de ce qui intéressait les ouvrages de l'enceinte de cette ville, des magasins du Roy, et des différents bâtiments qui sont à la charge de sa Majesté ; et enfin, de tout ce qui me parut avoir rapport au service. Il ne me fallait guères plus d'un jour pour épilucher tous ces objets. Ainsi, je comptais partir de cette ville le 6, mais M. le Baron de Longueuil, qui était à la veille de marier sa fille ainée avec M. de Maizières, lieutenant d'une des compagnies de la marine en garnison à Louisbourg, me pria, eu égard à la liaison que j'avais contractée avec son gendre futur dans le voyage que nous avions fait ensemble, de vouloir bien assister à son mariage, de signer au contrat et de lui tenir lieu de plus proche parent. Il s'y prit d'une façon si engageante qu'il ne me fût pas possible de m'en dispenser. La cérémonie était fixée au 8 ; il me fallut donc malgré moy rester en cette ville plus longtemps que je ne m'étais proposé. Le jour venu, on se rendit entre 9 à 10 heures du matin à l'église. Je conduisais le cavalier et M. le Baron de Longueuil sa fille ; après la bénédiction, je donnay la main à la mariée pour entrer dans la sacristie, y signer l'acte de célébra-

tion et pour la ramener en calèche chez M. son père. Y arrivés, et les plus proches parents et amis assemblés, on y passa la journée ; on y fit bonne chère, néanmoins, sans qu'on put en qualifier le repas de titre de noces.

*Na.*—M. le Baron de Longueuil est descendant d'une famille de Rouën nommée Lemoine, annoblie pour services rendus en cette colonie, et Mr. de Meigières est un gentilhomme champenois des environs de Reims.

Pendant mon séjour en cette ville, j'en parcourus l'intérieur. Sa situation, partie sur le penchant d'une hauteur et partie sur le sommet, la fait distinguer en haute et basse. Elle est assez bien placée. Les rues de traverse cependant sont roides et rampantes, mais celles en longueur sont de niveau et assez droites. L'église de la paroisse a été mal placée ; elle coupe l'alignement de la rue principale, établie sur le sommet de la dite hauteur, inconvénient auquel on ne saurait remédier pour le présent. Mais l'on serait d'avis que toutes les maisons y construites en bois qui tombent en ruines ne fussent rétablies qu'en maçonnerie, que tous les terrains concédés et restés en souffrance jusqu'à aujourd'hui, fussent bâtis de face, en vue en dedans, sous peine d'être réunis au domaine. Après ce terme expiré qu'on ne souffrit les clôtures de maisons à autres que de bons murs et nullement de pieux, et enfin, que l'ingénieur fût chargé des alignements et de tenir la main à tout ce qui peut concourir à décorer une ville.

Tous les habitants y sont adonnés au commerce des pays d'en haut. Les officiers même s'en mêlent. Il n'y en a que peu qui n'ayent un magasin chez eux de manière qu'ils sont tous à leur aise, et plus occupés de leur profit, lorsqu'ils sont détachés dans leurs postes, que des intérêts du service. L'aisance qu'ils contractent les rend négligents à leur métier. Ils sont avantageux pour le genre de guerre avec les sauvages et pour les fatigues des voyages, sont généreux, obligeants, mais la plupart d'un caractère subordonné ; ils aiment la parure et le faste, sont forts et vigoureux, assez pourvus d'esprit, mais l'éducation leur manque, de sorte que s'ils étaient instruits, je les croirais capables de pénétrer les sciences et de posséder les charges qu'exigent l'administration d'un état.



Les femmes y sont de figures plus jolies que belles, y sont d'une constitution forte, ont la jambe bien faite, peu de gorge, marchant bien et ont dans leur port bonne grâce ; elles l'emportent sur les hommes pour l'esprit ; généralement elles en ont toutes beaucoup, parlant un français épuré, n'ont pas le moindre accent, aiment aussi la parure, sont jolies, généreuses et même maniérées. Je leur soupçonnerais un peu de coquetterie ; au moins leur façon de se mettre semble l'annoncer ; elles sont ordinairement bien chaussées, portent le jupon fort court, sont serrées à la ceinture, et vêtues au lieu d'une robe, d'un mantelet des plus propres qui ne leur pend que jusqu'à la taille. Il est aisé de se représenter que sous un tel habillement tous leurs mouvements sont marqués, et que pour le peu qu'elles soient soutenues de regards flatteurs, elles captivent aisément les cœurs ; elles sont néanmoins attachées à leurs maris et à leurs enfants, aiment le plaisir et s'en font un sensible de prévenir de politesses les étrangers.

\* \* \*

## LE 9

### TRAVERSÉE DU FLEUVE

*Du village de la Prairie et de sa communication au fort St. Jean*

M. Varrin prévenu de la route que je devais tenir pour continuer ma visite dans les autres postes, s'était donné la peine d'arranger tout ce qu'il me fallait pour ce voyage. A cet effet, il m'avait fait tenir un bateau prêt pour faire la traversée du fleuve. On avait ordonné un autre au fort St. Jean pour me porter à celui de St. Frédéric, m'avait fait préparer un diner au village de la Prairie, et s'était chargé de me faire trouver mon bateau pris à Québec, au fort Chambly, afin de m'éviter la peine de rabattre à Montréal.

Sortis de cette ville à huit heures du matin, montés en bateau à la porte de la canoterie, mais mis à terre tout de suite à la sollicitation de M. le Chevalier de la

Corne pour monter en calèche et me rendre à la pointe St. Charles, éloignée d'une lieue de cette ville, où, de nécessité, le bateau devait passer, traversé toute la ville, rendu chez lui où accueilly au mieux de Mde. son épouse, y mangé un morceau et bus deux coups. Après quoy, montés en voiture et parvenus à la dite pointe, y trouvé Mde. la Ronde, jeune femme qui me demanda l'agrément de profiter de cette occasion pour aller joindre Mr. son mari, enseigne en second, et pour lors en garnison au dit fort St. Frédéric, à quoy consenti. Embarqués à l'instant avec M. de Coane et Mr. de Surville, aussi enseigne détaché au dit fort, de manière que compris deux domestiques, le nommé Saintonge pilote du lac Champlain, 12 nageurs et un conducteur pour la traversée du fleuve seulement : nous étions 20 personnes.

Après avoir dérapé et poussé au large, passé par le travers du chenal d'entre l'île de Montréal et celle de St. Paul, cotoyés les terres de cette dernière, environ à 200 toises de distance de ses bords, montés le saut Normand qui est un rapide difficile à surmonter, vus sur la droite, assez près du dit saut, une batterie de roches qui découvrent, et un peu plus loing, environ à 100 toises en deçà de la pointe de l'est de la dite isle, fait la traversée du fleuve : on l'estime de  $\frac{3}{4}$  de lieues, rencontré des canots qui descendaient des pays d'en haut et enfin arrivé à la gorge du village de la Prairie.

*Na.*—Que nous échouâmes un instant sur les roches du rapide mentionné, et que ce ne fût qu'avec peine que nous nous relevâmes, qu'avant d'y arriver l'on découvrit le chenal d'entre la ditte isle St. Paul et celle aux Hérons, qu'entre cette dernière et la grande terre est le passage le plus pratiqué pour monter le Saut St. Louis et pour se rendre à la rivière de Katarakouy, qu'à peu près vers le milieu du fleuve est un plateau de sable, que le dit village est établi à la naissance d'une grande anse dans le fleuve de laquelle débouche la rivière de la Tortue, et qu'entre elle et la dite de Katarakouy se décharge celle de Chateaugué, que tous ces objets et le village du saut scitués sur la même terre, qu'on peut aller de l'un à l'autre en cotoyant les bords du débouché vis-à-vis l'isle à Péraut, et que la

presqu'île d'entre elle et la grande rivière, appartenant à M. de Vaudreuil et Longueuil, moitié par moitié, n'a qu'une lieue de largeur dans la partie habitée.

Après avoir mis à terre au dit village, et visités M. du Vivier, lieutenant y commandant et M<sup>de</sup> son épouse, le nommé Saintonge chargé des ordres de M. Varrin nous conduisit chez le Sieur Volant, ou trouvés un grand diner apprêté par les soins du commissaire.

L'on se mit à table. Nous étions bien une douzaine de personnes. Le curé et le beau monde du lieu semblaient y être rassemblés pour me faire honneur. Après le repas, discours beaucoup sur le village. Le curé qui est un séculier, l'estime de 300 feux et l'un des plus considérables de la colonie. Il comprend dans son milieu un fort contourné d'une enceinte de pieux de 12 pieds d'hauteur mais si négligée et délabrée aujourd'hui, qu'à la première guerre, il faudra le rétablir à neuf.

*Na.*— Dans le dessein que la Cour a saisi par son ordonnance du                    de former des villages dans les seigneuries que les chefs de la colonie trouvent les plus convenables à les y rétablir, on représente, que chacune des seigneuries a son église et son clocher, que les habitants y attachés en sont jaloux, et répugnent de répondre en aucunes façons de toutes autres si voisines qu'elles puissent être ; partant, que ce serait des villages à former.

D'ailleurs, qu'entend-elle par ce terme de village ? est-ce rassembler les maisons pour que les habitants, étant plus en force, puissent mieux s'y défendre contre les nations sauvages ? et quel espace donné à ce prétendu village ? on ne le dit point.

Mon avis serait que comme les habitants d'une seigneurie de 2 lieues de front sur autant de profondeur, sont tous répandus sur les terrains qui leur ont été concédés pour la facilité d'y veiller et de les travailler, et par conséquent trop éloignés l'un de l'autre pour s'entre secourir au besoin, qu'on fixe autour de l'église un espace de 100 à 150 ou 200 toises en quarré que l'on couperait par des rues de 24 pieds, dans lequel ceux des habitants qui professent un métier, puissent s'établir, et où les autres pourraient s'y former un petit domicile pour s'y retirer au besoin avec leurs femmes,

leurs enfants et leurs effets les plus chers, et enfin que cet espace fut fermé d'une enceinte de pieux, et percé de deux portes éloignées des maisons de 9 pieds et bien flanqué dans toutes les parties.

Après quoi, monté à cheval faute de Calèche, avec M. Surville, de Coane, Saintonge et mon valet seulement, et accompagné de tout le reste de notre monde à pied, et de 3 charrettes attelées de deux chevaux pour porter mes équipages, suivi le chemin qui conduit au fort St. Jean. Je l'ai considéré dans le mémoire envoyé à la Cour en deux parties. Ainsi, j'y suis cet arrangement pour y faire mention des objets qui peuvent m'être échappés. Je dirai donc qu'à un quart de lieue en deçà du premier bois est la maison du nommé Comtois, le dernier je crois de la seigneurie, établie à l'endroit nommé la Bataille, à cause d'un petit combat qui s'y donna cy-devant entre un détachement anglais et un autre français commandé par Mr. de Varennes ; qu'entre l'entrée dans le 1<sup>er</sup> bois et le fleuve, les terres y sont bonnes et propres à la culture.

Qu'à peu près dans le milieu de la traversée de ce bois sur la gauche, est le moulin dont on fait mention, que les Jésuites font construire sur la rivière de Montréal. On ne dira rien de cet établissement, sinon qu'il ne saurait qu'être très-profitable à ces révérends pères, et quoiqu'éloigné des habitations, fort utile au public.

Que la ditte rivière a son cours à travers les bois et va se confondre dans la Rivière de Richelieu au dessous du fort Chambly, et que les ponts brûlés dont on a parlé, demandent un prompt rétablissement.

*Na.*—On observe à cet égard que quoique les ponts paraissent avoir été brûlés méchamment et de dessein prémédité, que souvent le feu prend dans les bois, qu'il y brûle pendant tout l'été, que souvent il ne s'éteint qu'aux approches de l'hiver et qu'après avoir fait beaucoup de ravages.

Ces accidents proviennent le plus communément de l'inattention des sauvages, des chasseurs et des coureurs de geinseing à éteindre le feu qu'ils ont coutume de faire pour leurs besoins.

A la sortie de ce premier bois, le chemin prend à gauche jusqu'à une savanne, et à travers d'un défriché

sur lequel était cy-devant une maison dont on voit encore les vestiges ; il s'en faut beaucoup que le territoire y soit aussi bon que celui d'en deça de ce bois. Parvenu à la dite savanne, il est tiré en ligne droite, et son allignement continue à travers. L'on a dit ce que c'était qu'une savanne, et fait mention des inconvénients de la traversée de ce bois, il ne reste qu'à faire savoir qu'à son extrémité il y prend tout court à droite pendant 7 à 800 toises, et qu'il aboutit au dit fort St. Jean.

Arrivés au fort à 7 heures et demie du soir, salués aux approches de 7 coups de boîte, reçus en dehors de son enceinte de Mr. d'Artigny, enseigne en pied y commandant, et des troupes en haye, y entrés, y accueillis gracieusement par Mde. d'Artigny, y donné l'ordre, y soupé avec le sieur Lacroix garde magasin, et sa femme; et couché dans la même chambre que le maître et la maîtresse du logement.

Ce fort est établi en dessus de tous les rapides de la rivière Richelieu et sur ses bords. Le mémoire envoyé à la Cour fait mention de sa situation, de sa force et de sa construction. J'y ajouteray seulement qu'il est totalement en bois, que les bâtiments sont percés d'autant d'embrasures et de crénaux qu'il y en a de marqués au plan, et que les courtines sont telles que le profil les représente.

\*\*\*

## LE 10

DU FORT ST. JEAN ET DE LA ROUTE, LE 10, 11 ET 12  
JUSQU'AU FORT ST. FRÉDÉRIC.

La pointe du jour venue, nous nous levâmes afin d'être en état de partir de grand matin. Parcourus le fort tant en dehors qu'en dedans. On ne saurait disconvenir qu'il ne soit d'une construction trop forte contre de la mousqueterie, et trop faible contre du canon, et comme il n'est pas possible d'y en conduire qu'à grands frais et avec beaucoup de peine, on se contente de n'y proposer que quelques augmentations capables de le

rendre à l'abri d'un coup de main. On estime que la rivière y est large de 120 toises.

*Na.*—Qu'en égard au peu de largeur de cette rivière, il faudra faire de la rive de l'est un défriché vis-à-vis de ce fort, sans quoy, un sauvage y embusqué, empêcherait d'en sortir, et même d'en approcher sans courir les risques d'y être assassinés.

Après avoir remercié Mr. et Mde d'Artigny de leur bonne réception, et pris congé d'eux, sortis du fort, salués des mêmes honneurs que j'y avais reçus en y entrant, et montés entre les 5 à 6 heures du matin sur un bateau de même figure, et même construction que celui qui m'a été fourni à Québec pour mon voyage. Il faisait un peu de vent du sud ouest, totalement contraire à la route à tenir, mais l'espérance de le voir tomber et l'envie d'aller de l'avant firent que nous nous embarquâmes sans hésiter.

Cotoyés la rive de l'ouest, j'aperçus les arbres *mâtachés*, et tout vis à vis la rivière de ce nom.

*Na.*—Cet endroit est nommé tel pour exprimer que dans un massacre qui s'y commit lors des premières guerres avec les sauvages, il y eut une si grande quantité de sang répandu, que les arbres en furent marqués.

De là, passés au petit détroit nommé tel, à cause que dans cet endroit la rivière y est étranglée.

Repris plus avant les terres de l'ouest, passés devant le débouché de la rivière à Bleury, laissés sur la gauche les quatre petites isles, la rivière du sud, et mis à terre pour diner, à la pointe à Boileau, située par le travers de la grande isle aux noix.

Que jusque là les terres de l'ouest sont extrêmement basses et marécageuses.

Que cette pointe à Boileau tire son nom d'un habitant qui y demeurerait avant la guerre.

Que la barque de 45 tonneaux que le Roy entretient au fort St. Jean, pour transporter les vivres et munitions au fort St. Frédéric, passe entre la terre de l'est et la dite isle aux Noix.

Que le chenal y est balisé, et qu'on estime à 5 lieues depuis le fort St. Jean jusqu'à cet endroit.

Après avoir dinés et rembarqués, passés par le travers du barchois de Boileau éloigné de la pointe de ce

nom de 400 toises, y traversés la rivière et joins les terres de l'est par le chenal d'entre ces dernières îles, continués ensuite à les longer ; vus du même coté la nouvelle habitation de Mde. de Croisy, scituée dans l'isle Langevin et la grande aux Têtes, et de l'autre le débouché de la rivière à la Colle, passés dans le chenal d'entre les dittes terres et les susdites isles aux Têtes. Apperçu encore à l'est l'ancienne habitation de la ditte Dame, y salués d'une vingtaine de coups de fusil que des sauvages y assemblés, me tirèrent, et mis à terre un peu au dessous, près de l'habitation du nommé la Bonté.

*Na.*—Que la distance d'entre la grande isle aux Têtes et la petite de ce nom n'est que de 300 toises. On nomme telles ces isles à cause d'un massacre de 14 Agniers par des français qui exposèrent leurs têtes au bout de piques.

Et que pour reconnaître la politesse des sauvages, je leur fis délivrer en passant une bouteille d'eau de vie.

Arrivés chez le dit la Bonté, soupés et couchés dans une grande tente qu'on m'avait fourni à Montréal, essuyés un orage des plus terribles toute la nuit accompagné de pluye abondante qui ne discontinua point, et de coups de tonnerre effrayants.

On estime 9 lieues du dit fort St Jean à l'habitation du dit la Bonté.

\*\*\*

## LE 11

Levés de grand matin et embarqués à bonne heure.

*Na.*—Que les sauvages de la veille se trouvèrent à mon départ, sous prétexte de me saluer et de rapporter la bouteille vide, mais plus vraisemblablement par l'envie d'en avoir une autre pleine que je leur fis distribuer.

Que cet habitant n'est point encore bien établi, qu'il travaille à des défriches, mais qu'il est gêné par le pacage de ses bestiaux, le propriétaire de la seigneurie sur laquelle il est établi, et ceux des voisins ne voulant pas qu'ils les étendent ailleurs que sur le terrain qui lui a été concédé ; selon moi, il faudrait que la Cour

prononça sur cet objet, et que pour accélérer les établissements sur ces seigneuries et autres, elle autorisa d'y paccager partout, néanmoins jusqu'à temps seulement qu'elles seront pourvues et fournies d'une vingtaine d'habitants.

Suivis assez le milieu de la rivière, vus sur les terres de l'ouest, la pointe au Pin, et sur celle de l'est des vestiges de quelques habitations ruinées pendant la guerre, la pointe de l'Algonkin sur laquelle est établi un moulin à vent pour bled et tout joignant une anse du nom de la dite pointe.

*Na.*— Cette pointe est nommée telle par l'assassinat qu'un sauvage de cette nation y fit de 6 iroquois, de 7 qu'ils étaient ; comme l'aventure est aussi hardie que singulière, on va la rapporter ici :

Cet algonkin était prisonnier et attaché à un poteau sous la garde d'un des iroquois, et sa mort était assurée pour le retour des 6 autres qui étaient allés en chasse ; il avait une femme assez jolie de laquelle son gardien devint amoureux. Il s'en aperçut et peut être sa femme plus que lui ; quoiqu'il en soit, il lui dit de se prêter aux mouvements de son ennemi et que s'il lui restait encore de l'amitié pour lui, c'était une occasion de le remettre en liberté, qu'à cet effet elle n'avait qu'à répondre aux empressements de l'Iroquois, et que lorsqu'il serait entièrement livré à ses transports, de le percer d'un coup d'halène à l'endroit qu'elle lui sentirait battre le cœur ; ensuite, qu'elle s'en débarrasserait et viendrait lui couper ses liens. Ce conseil suivi à la lettre et mis à exécution bien adroitement, l'algonkin détaché acheva de mettre à mort son gardien d'un coup de casse tête. Il se saisit du fusil de son ennemi et s'en fut attendre les autres à leur retour de la chasse ; heureusement pour lui qu'ils s'en revinrent tous l'un après l'autre. Il tua le premier qui parut, et de son fusil il assasina le second, et successivement trois autres. Quand au dernier, il ne fit que le désarmer et le renvoya au village de sa nation pour y porter la nouvelle de la défaite de ses camarades.

Au delà, rangés insensiblement les terres de l'ouest suivant le tracé marqué à la carte, vûs sur la gauche l'isle à la Molte, celle située à la pointe du nord, et à



droite, le débouché de la grande et de la petite rivière de chagy, et l'anse plus proprement parler baye, d'entre ces deux rivières.

*Na.*—Que dans le fonds de cette anse, l'on découvre les ruines de quelques habitations.

Que sur l'une des pointes de l'ouest de l'isle la Motte, l'on apperçoit les vestiges de l'ancien fort français.

Que le débouché des rivières susdites se découvre au large par l'éclaircy que forment leurs cours dans l'épaisseur du bois.

Plus loin, suivis toujours les mêmes terres, y vus les pointes à la nazarde, et du détour, et sur la gauche la grande île de contre cœur, les quatre autres aux bois blancs et le chenal qui coupe cette première ; passés ensuite par le travers de l'anse à la grosse roche, et assez près d'un cap fort élevé. Là les rives sont hautes et deviennent montagneuses.

*Na.*—Qu'à ce cap se trouve ordinairement des serpens à sonnettes et que c'est le commencement du pays qu'ils habitent.

Cet anse et le dit cap doublés, passés par le travers de la Baye du Pérou, qu'on estime à 3 lieues enfoncée dans les terres ; doublés aussi la pointe de l'islette de ce nom. De là, mis à terre à la pointe au canot, scituée à peu près à même hauteur que les isles aux 4 vents.

On estime vingt lieues depuis l'habitation du dit la Bonté jusqu'à la dite pointe au canot—, il y eut jusqu'à huit heures du matin du calme, ensuite un vent de nord est qui permit de porter la voile, de manière qu'on allait grand train et qu'on arriva encore quoi qu'on eût fait beaucoup de chemin fort à bonne heure.

\*\*\*

## LE 12

Embarqués à 4 heures du matin par un temps assez calme, rangés toujours les terres de l'ouest, y apperçus le débouché de la rivière à Baquet, et de l'autre côté les isles Woinoustic et Rodziou, doublés la pointe qui, forme la dite rivière, et de là parvenus au rocher fendu, nommé tel à cause d'une fente dont il est traversé.

Apperçus, assez vis à vis, l'Isle à la Peni, la Baye des 3 isles et la petite rivière aux loutres ; passés ensuite par le travers de la petite anse à St. Martin. Plus loing, laissé à gauche le débouché de la grande rivière du nom de cette dernière, les isles à Sabrevoix, à la barque, au boiteux, et à droite la grande anse du nom de cette baye, et encore à gauche les isles à l'ardoise, et enfin parvenus au fort St. Frédéric.

*Na.*—Que les terres de l'est se soutiennent assez unies et plattes, mais que celles de l'ouest sont montagneuses, escarpées et proprement fermées d'une chaîne de roches ; qu'il n'y a aucune habitation ni moyen d'en établir, mais que de l'autre côté l'on en apperçoit par le travers des isles à l'ardoise qui se continuent jusqu'au dit fort et même au delà.

Salués aux approches de ce fort de 21 coups de canon et reçus au dehors par Mr. de Lusignan, capitaine d'une des compagnies de la marine y commandant, par les officiers de la garnison, par l'aumonier, par le garde magasin et par autres gens y résidants, et en dedans, par la garde en haye et fusil sur l'épaule ; montés ensuite dans la redoute, y accueilli gracieusement par Mde. la commandante. Ensuite, passés dans l'appartement qui m'était destiné, y reposé et y décrassé. Après quoy soupé au mieux et y retiré à bonne heure.

On estime 13 lieues de la pointe au canot au dit fort. Pourtant, suivant l'état des 3 journées employés à ce voyage, il n'y aurait depuis le fort St. Jean que 42 lieues, mais on en compte communément 45.

\*\*\*

## LE 13

### DU FORT ST FRÉDÉRIC.

Levés de grand matin pour visiter les ouvrages de l'enceinte, les batiments y renfermés, ceux du dehors, la hauteur qui domine ce fort, et raisonnés sur tout ce qui intéressait sa situation, sa deffense, ses avantages et ses défauts, sur l'exploitation qui s'y fait par économie pour le bien et le soulagement de la garnison, et

enfin sur les habitations établies dans les environs et des moyens de les augmenter. De toutes ces connaissances prises a été formé le mémoire envoyé à la Cour. Ce serait une répétition que d'en traiter davantage ; ainsi on ne parlera icy que de ce qui peut avoir échappé en rapport à quelques uns de ces objets.

Dans les conversations tenues avec le commandant, officiers, particuliers et autres, je crus m'appercevoir qu'il y avait entre eux beaucoup de mésintelligence. Je ne me trompais point. Mr. de Lusignan même s'en ouvrit avec moi ; il se répandit beaucoup en plaintes, sur la conduite de tout ce qui était sous ses ordres, que les uns étaient des ivrognes, et que d'autres, sans avoir selon lui, d'autres raisons que beaucoup d'humeur, ne les voyaient point ni lui ni sa famille. Cet exposé combiné avec ce que m'avaient dit ses officiers, je fus en état de constater que leur mésintelligence provenait d'où ? du maudit intérêt. Mde. Lusignan avait un magasin de toutes sortes de marchandises, même des prohibées, qu'elle tirait de la Nouvelle Angleterre par voye des sauvages, qu'elle souffrait impatiemment que d'autres qu'elle y fissent le moindre commerce, et que comme elle délivrait le plus souvent en paiement de ce qu'elle achetait de l'eau de vie, elle engageait son mary à défendre à qui que ce soit d'en vendre en gros ni en détail dans ce fort. En un mot, elle voulait s'approprier le privilège exclusif de tout acheter et débiter ; elle étendait même ses droits jusque sur le geinseing. Tous les autres, révoltés de ce despotisme, disaient que le commandant n'était point compétent de leur empêcher la traite d'aucune marchandise quelconque, qu'il leur était permis autant qu'à lui de gagner de l'argent et qu'enfin ils ne cesseraient point ni leurs mouvements ni les petites relations qu'ils avaient établis à cet égard.

Des difficultés de cette nature entre officiers me parurent nouvelles, d'autant qu'en France, si l'on connaissait dans un corps qui eut le moindre intérêt, dans tel commerce que ce fût, hors celui qui se fait par mer, en gros, on le forcerait à renoncer à son emploi. L'esprit et les sentiments qui y règnent sont absolument opposés à celui des troupes de cette colonie. Je le dis et le répète,

un officier dans ce pays ne se prête aux intérêts du Roy et du service, qu'autant que le sien particulier s'y trouve ; il serait bon, je crois, de reformer cette façon de penser, et pour y parvenir, mon avis serait qu'on défendit tout commerce quelconque aux officiers sous peine d'être cassés, mais que l'on prit sur le revenu de l'exploitation des postes à leur profit, ainsi qu'il est proposé, page 32, ou sur le produit des congés que l'on vend tous les trois ans pour chacun des dits postes, de quoy faire une gratification à ceux qui y seraient employés et dans les forts proportionnellement au plus ou moins de difficultés qui se rencontreraient pour y vivre.

Enfin, il n'y avait point jusqu'au garde magasin nommé Laforce qui ne fut en butte au commandant, et cela pour le débit de l'eau de vie aux habitants et aux soldats. Le premier soutenait qu'il lui fût permis d'en débiter, et l'autre prétendait que ce privilège lui était déferé de droit à titre de cantine. Débat sur débat survenu ; enfin, il arriva que quatre à cinq soldats désertèrent, et qu'on en attribua la raison aux dettes qu'ils avaient contractées en la dite cantine. Plaintes sur plaintes de la part du dit Laforce à Mr. Varrin, commissaire à Montréal, dont l'effet a été d'obtenir un ordre de Mr. de Longueuil, commandant général en cette colonie, après la mort de Mr. le Marquis de la Jonquière, portant défense à Mde. Lusignan de vendre dorénavant, et en même temps le garde magasin se trouva revêtu du privilège d'en débiter. Il est aisé de sentir combien ce commandant souffrit de l'exclusion qu'on lui donnait, et encore de la préférence que l'on accordait sur lui,—à qui ?—à un garde magasin protégé du dit commissaire. D'où s'en suivaient des soupçons que trop bien fondés que le protecteur retirait la moitié du profit.

C'est dans ces entrefaites que j'arrivay au fort. Mon avis serait que pour soutenir chacun dans ses droits, que vu la malheureuse habitude que les habitants et les soldats de cette colonie ont contractée de boire de l'eau de vie le matin, soit qu'ils travaillent dans la journée ou qu'ils soient dans l'inaction, et l'usage des cantines établies au profit de l'état major dans les

places de guerre, que le Commandant dans les postes et forts de cette colonie, eut seul le droit de faire débiter de l'eau de vie dans un endroit éloigné de son logement, et établi à titre de cantine, mais à un prix fixé par M. l'Intendant, relativement aux frais qu'il en coûterait pour le transport d'une barrique d'un quart ou d'une velte de cette liqueur.

J'appuyerais cet établissement sur le bon ordre à observer dans les cantines, sur la deffense d'en vendre à crédit aux soldats, sous peine de perdre les dettes qui pourraient être contractées, et qu'aux heures permises, et enfin, que personne n'est plus en état que le Commandant de soutenir cette règle ; à charge que s'il y contrevenait, d'être déplacé et privé pour toujours de tout autre commandement quelconque.

Le soir, mon dessein était d'aller reconnaître le lac St-Sacrement. Je pris des arrangements pour partir le lendemain à bonne heure ; Mr. de Lusignan voulut être du voyage et comme il nous restait encore beaucoup à parler de ce fort, nous remîmes à en discourir de nouveau à notre retour.

\*\*\*

#### LE 14

#### ROUTE DU FORT ST. FRÉDÉRIC AU LAC ST. SACREMENT.

Sortis du Fort St. Frédéric et embarqués entre 7 à 8 heures du matin sur le même bateau qui m'y avait amené, et sous la conduite d'un homme pratique pour remonter cette rivière.

Suivis assez son milieu, vus à l'ouest le domaine du Roy qui s'étend jusqu'aux limites de la concession du nommé Lafonderie, et le moulin dont on a parlé dans le mémoire de la Cour ; et à l'est la pointe à la chevelure qui fait partie d'une seigneurie de 6 lieues de face à la rivière sur autant de profondeur concédée à Mr. Hocquart.

*Na.*— Cette pointe ressemble à une presqu'île d'autant qu'elle est contournée d'un marais vazeux en été, et totalement couvert d'eau en hivert. Le dit fort St.

Frédéric y aurait été mieux placé qu'à l'endroit où il est, et aurait inquiété, par un feu rasant, tout ce qui aurait passé par la rivière.

Au delà du dit moulin est la pointe de Longueuil, et tout vis-à-vis se trouve l'entrée des eaux dans le marais susdit.

Au dessus de la dite pointe est l'anse à Corbin, un peu au delà la pointe de ce nom, et à peu près par leur milieu, débouche de l'autre côté un ruisseau qui sort de terrains défrichés.

Plus loing apperçu à l'ouest la pointe à la croix, et un peu au delà du même côté, celle de Beurozier, avec anse du même nom tout joignant ; un peu plus avant, la rivière se retrécit sur environ 600 toises de longueur à 150 de largeur, et par le travers de cette distance, débouche au côté de l'ouest la rivière à la Barbue qu'on ne peut guère pénétrer qu'environ une lieue, attendu qu'elle est traversée de quantité d'arbres et de rapides que produisent les hauteurs d'où elle débouche.

Plus loing la rivière s'élargit et forme à l'est une presqu'île, sur laquelle on prétend avoir vu un essaim de mouches à miel. Cela ne serait pas surprenant, d'autant que dans cette partie de rivière, le climat y est incomparablement plus chaud qu'à Montréal, et que d'ailleurs il se pourrait qu'elles provinssent de la Nouvelle Angleterre où il y en a beaucoup.

Au delà de cette presqu'île, la rivière s'élargit encore, et plus avant, toujours sur les terres de l'est, est l'anse au Panier et la pointe de ce nom.

*Na.*—Qu'étant par le travers de cette anse le nommé Boileau, notre conducteur apperçut un orme qu'il connaissait creux, dans lequel il soupçonnait que des serpents à sonnettes se retiraient. Il faisait grand chaud et le ciel était net ; ainsi, quoique notre voyage fut de 6 lieues pour aller et autant pour revenir, il nous restait assez de temps pour rejoindre le fort Frédéric ; d'ailleurs, curieux de connaître ces animaux, poussés à terre tout de suite, notre guide y ayant descendu le premier. A peine eût-il fait vingt pas qu'il en apperçut un, roulé, qui dormait tout auprès de l'arbre sus-dit, et comme il s'était muni d'un aviron, il l'assomma dans

un instant. Je l'avais suivi de près. Ainsi, je fus témoin de cette exécution. Il lui coupa ensuite la teste qu'il cacha sous une grosse pierre, et il se mit à écorcher l'animal jusqu'aux sonnettes seulement, et à l'ouvrir pour en tirer la graisse. C'était une femelle de 3 pieds 10 pouces de longueur, tête blanche, pleine de trois petits, longs déjà de 6 à 7 pouces. Cette opération finie, il se baissa pour prêter l'oreille au pied de l'arbre; en se retirant il prétendit entendre le bruit de quelques sonnettes, partant, qu'il y en avait autre. Comment faire pour l'obliger à sortir?—on frappa beaucoup contre l'arbre; il ne venait point et nous n'avions point de hache pour le couper; nous nous avisâmes d'un expédient qui réussit: ce fut de faire une fusée avec de la poudre, et de la pousser, allumée, dans le trou de l'arbre; la première s'éteignit, mais la seconde fit déloger l'animal. À peine la tête parut-elle au dehors, qu'on la saisit contre terre avec encore un des avirons; on la lui coupa tout de suite; alors il fut aisé d'attirer le corps; il avait mesure comme l'autre de 4 pieds 3 pouces de longueur sur 10 de grosseur en circonférence; on lui fit la même opération. C'était un mâle. On en fit fondre la graisse au soleil pour en avoir l'huile qu'on dit meilleure pour guérir des rhumatismes. Je m'en emparay, ainsi que des sonnettes, mais moins par besoin que par curiosité.

On prétend que cette huile est si subtile à l'instant qu'elle est faite, qu'en en mettant tant soit peu dans le creux de la main, elle transpire de l'autre côté.

Après cette opération, on reprit la teste au bout d'un couteau, et d'un autre on ouvrit la gueule pour y découvrir où se tient le venin. C'est dans un petit sac logé dans la partie inférieure et couvert d'une pointe avec laquelle il le darde.

Ces animaux ne sont point dangereux; au moindre bruit qu'ils entendent, ils fuient. Ils ne s'élancent qu'autant qu'on les inquiète, qu'ils sont roulés et de leur longueur seulement, de manière qu'il est aisé de s'en garantir; c'est ordinairement aux jambes qu'ils s'attachent. De tous les remèdes dont on se sert pour prévenir les suites fâcheuses de leur morsure, le plus sûr aujourd'hui c'est le sel mâché que l'on applique à

l'endroit ou l'on a été piqué ; ainsi tous les voyageurs des pays d'en haut en sont munis ; plus on avance vers le sud, plus ces animaux sont communs. Au détroit par exemple, il y en avait une si grande quantité qu'on ne pouvait aller dans les bois sans des précautions. On ne les a détruits totalement qu'en y répandant des cochons. Ces animaux immondes leur font une si cruelle guerre, qu'ils les mangent plus vifs que morts.

Ensuite du même côté est l'anse à la bouteille, dans laquelle est la pointe aux Gravois ; plus avant, sur les terres de l'ouest est l'anse à cadanarette. C'est l'endroit le plus large de la rivière ; on estime une grande demie lieue d'un bord à l'autre.

Depuis là jusqu'à la pointe à Carillon, située encore sur les terres de l'ouest, il n'y a plus ni cap, ni anse, ni pointe, et du côté de l'est sont seulement deux pointes ; ensuite la rivière à Desjardins, du nom d'un sergent qui s'y est pendu, et au delà, sur le retour de la droite du cap au diamant, est le marais des serpents à sonnettes qui pénètre, portant canots, deux grandes lieues dans les terres.

*Na* — Joignant la dite pointe à Carillon dont on a parlé amplement dans le mémoire de la cour, est l'endroit nommé vulgairement le campement de monsieur de St. Pierre.

De là, en avant, cotoyant toujours la rive de l'ouest, doublé la pointe du chenal qui conduit au saut du lac St. Sacrement, laissé sur la gauche un platier couvert de joncs, fait à sa pointe d'amont la traversée du chenal pour joindre la rive du sud, cotoyé les bords et mis à terre vis à vis une petite île de sable, située à 40 toises en dessous du dit saut.

*Na*.—Qu'en cotoyant les bords de ce chenal, l'on aperçoit un serpent à sonnettes qui traversait la rivière, qu'on lui tira plusieurs coups de fusil, et qu'on ne le tua qu'à l'instant qu'il joignait la terre de l'ouest ; on fût le prendre. Il était long de 4 pieds 7 pouces, et on lui fît la même opération qu'aux deux autres cy-dessus.

*Na*.—On estime du dit campement susdit de Mr. de St. Pierre jusqu'au dit saut  $\frac{3}{4}$  de lieue.



Ensuite suivi un sentier qui traverse le portage du lac St. Sacrement et aboutit à la rivière de la décharge de ses eaux. Le chemin est un peu montagneux à l'entrée, mais plus avant, il est plat et uni ; le bois même y est assez clair, on estime aussi cette traversée de  $\frac{3}{4}$  de lieue.

*Na.*—Ce portage est la route la plus fréquentée que tiennent les sauvages attachés à notre gouvernement pour aller faire la traite du castor et de leurs pelleteries chez les Anglais, d'où ils rapportent en échange quantité de marchandises prohibées. Cette rivière de la décharge des eaux du lac St. Sacrement est estimée 80 toises de largeur mesurée vis-à-vis l'endroit où débouche le sentier cy dessus, et sa longueur une demie lieue depuis sa séparation d'avec le lac jusqu'à la chute de ses eaux. On observe que dans son cours elle est traversée de cinq isles.

Parvenus à l'endroit de ce portage, on aboutit à ce sentier. L'on découvre dans le fond de cette rivière quelques unes des isles sus dites, et plus loing, des montagnes fort élevées que l'on assure former le sud du dit lac, de sorte qu'il s'étend vers le nord ; il s'élargit à mesure que l'on pénètre, et sa traversée estimée 18 lieues de longueur est si coupée d'une si grande quantité d'isles, qu'un voyageur ne saurait les compter.

Le portage qui suit est de cinq lieues, toujours à travers le bois ; il joint la rivière d'Orange, où l'on s'embarque jusqu'à la ville de ce nom, ou bien l'on s'arrête chez des marchands anglais nommés *Ledis*, établis à la rive du sud et à une lieue seulement du dit portage, ou enfin au fort de Parasto, construit à la rive gauche, à l'endroit où la rivière de ce nom se confond dans celle d'Orange. On prétend que ce fort est totalement construit en bois, que de là jusqu'à la ville, il n'y a que 10 lieues, et que si l'on ne veut s'y rendre par eau, il y a un grand chemin formé au côté du sud, propre à pied, à cheval et à toutes voitures.

Cette rivière d'Orange est estimée large vis-à-vis l'habitation des sus-dits marchands de 180 toises ; elle y est même assez rapide. Elle reçoit dans son cours jusqu'à cette ville, au côté du Sud la rivière du Soleil levant, celle des Iroquois et deux autres du nom de

Corbac. Ces deux dernières conduisent au poste de Chouaguen dont on a parlé, page 70.

*Na.*—Encore qu'indépendamment de la route par ce lac que les anglais sont pour se porter sur nos possessions, il en est encore un autre par la rivière au Chicot. Il est vrai que celle-ci est plus longue que l'autre, que la navigation y est point aisée, et que le portage le plus resserré d'entre cette rivière et celle d'Orange est au moins de 12 lieues ; mais comme on l'a pratiqué dans la dernière guerre pour aller dévaster quelques uns de leurs villages, et prendre le fort de Parasco, ils peuvent s'en servir également pour se rendre sur nous ; aussi l'on serait d'avis de construire un fort en pieux. Au portage du Saut du Lac de St. Sacrement est un autre au débouché de la ditte rivière au chicot. Sûrement ces établissements nouveaux contiendraient nos voisins et leur donneraient de l'inquiétude, principalement s'il était possible d'attirer à ce dernier un village sauvage à titre de mission ; si l'on répugne à ce parti, il faut renoncer aux habitations qu'on a dessein de former tout le long de la rivière du lac Champlain jusqu'au marais à Sonnettes, du côté de l'Est, et du côté de l'Ouest jusqu'au campement de Mr. de St. Pierre, à moins que pour en assurer la tête et les protéger, on ne voulut établir la ditte mission sur la rivière à des jardins ; ou à partir du dit marais des serpents à sonnettes, dont on a fait mention cy-dessus.

Du retour du dit portage, embarqués à quatre heures du soir, repris la route qu'on avait tenue en venant, essuyés un orage furieux, et des lames qui traversaient le bateau de part en part, et arrivés au fort St. Frédéric par un temps fort obscur entre 10 à 11 du soir.

\*\*\*

LE 15

*Suite du Fort St. Frédéric. On pourra connaître de sa fortification au mémoire à la Cour.*

SÉJOUR AU FORT ST. FRÉDÉRIC

Profité de ce séjour pour visiter encore les fortifications de ce fort, ses bâtiments, ses environs, et pour discourir de nouveau sur tout ce qui paraissait intéresser le service. Comme on en a traité amplement au mémoire de la Cour et même cy-devant, on ne fera mention icy que de ce qui peut être échappé.

Ce qu'on a dit de la redoute et de l'enceinte de ce fort, en fait assez connaître les défauts et les avantages; ainsi on ne s'y arrêtera plus. Il suffira de faire connaître que tous les murs de revêtement sont mal conditionnés, que la plupart, quoique faits depuis 6 à 7 ans seulement, assis sur un fonds solide et avec de bons matériaux souffrent, sont lézardés et menacent ruine; et enfin que la mauvaise façon qu'on y remarque est une suite de l'imitation qu'on apporte à tout ce qui intéresse les dépenses du service, et du système qu'on s'est fait dans ce pays qu'on peut tromper impunément le roy en vue de s'enrichir.

A l'égard des bâtiments, il n'y a proprement que ceux appuyés à la courtine de l'entrée dans ce fort qui soient durables, leur construction étant en maçonnerie. Ils servent d'un côté, à usage de logement pour les soldats, pour un enseigne, pour corps de garde et pour l'hospital, et de l'autre pour l'interprète de la langue Abénakie, qu'on entretient aux appointements de 300 francs; et pour le lieutenant de la compagnie y détaché, tous les autres bâtiments totalement en bois et à usage de bâtiments.

La chapelle est d'une construction légère, trop petite eu égard aux habitants qui n'ont point d'autre église; et les ornements y sont indécents.

Au dehors de ce fort sont quelques bâtiments à usage de la régie par économie du domaine du roy; les

uns servent d'écurie pour les chevaux et les vaches, et les autres à loger un forgeron, un chartier et une veuve.

A portée de ces bâtiments situés sur la droite de l'entrée, dans ce fort, et sur les bords de la rivière, sont quelques jardins fermés et séparés par des pieux plantés vraisemblablement au compte du roi. La terre y est bonne, franche, et produit d'excellents légumes, entr'autres, des melons parfaits, mais on voudrait que la culture en fut encore à la charge de sa majesté. Leur entretien occasionne de la jalousie entre le commandant et le garde magasin, d'autant que ce dernier, chargé des dépenses, est soupçonné les étendre à son profit autant qu'il peut et que son jardin s'en ressent.

Mon avis serait pour rétablir le bon ordre dans les dépenses de ces forts éloignés, que le commandant proposa à M. l'Intendant les ouvrages à faire tous les ans en réparations, et d'autres auxquels oblige leur entretien journalier ; qu'il les fit exécuter suivant l'ordre qu'il en recevrait, qu'il en arrêta les états de dépenses, et que le garde magasin chargé des fonds délivra de l'argent aux ouvriers, moyennant un reçu en forme, et en présence de témoins au bas des dits états.

Vis à vis de ce fort, de l'autre côté de la rivière, est la pointe à la chevelure ; et au nord de la pointe sur laquelle il est établi, est une baie d'une lieue de profondeur ; au sud le moulin, et à l'ouest un défriché propre à mettre en culture, mais si peu étendu du côté de la hauteur, qu'on ne pourrait se promener autour de son enceinte, à l'abri des insultes des sauvages.

Au dehors de ce fort sur la gauche de l'entrée est une espèce de tranchée pratiquée dans le roc, autant par l'art que par la nature ; elle aboutit d'un côté dans le fossé du pont-lévis et de l'autre à la rivière. L'objet de son établissement est de pouvoir aller prendre de l'eau à la rivière dans les circonstances que le fort serait bloqué, mais on observe qu'on ne saurait en faire usage sans laisser le pont lévis et sans exposer ceux qui descendraient par une échelle dans le dit fossé, et au débouché de la rivière, aux risques d'y être assassinés ; il fallait au moins pour mettre ce passage en vigueur, le continuer par une galerie souterraine jusque dans le

fort, afin de n'être obligé à aucune manœuvre visible pour le fréquenter ; cela n'ayant point été fait lors de sa construction, il faut y renoncer et s'en tenir à la citerne projetée au mémoire de la Cour.

\*\*\*

#### ARRANGEMENTS

A ordonner au bien du service de ce fort et des établissements établis dans les environs, il faudrait que le commandant fût tenu d'envoyer tous les ans au général un recensement des habitants qui sont répandus le long du lac champlain, afin de pouvoir juger d'une année à l'autre du progrès de cet établissement.

Que la Cour accorda les vivres à tous les nouveaux établis pour 3 ans, et que le dit commandant arrêta l'état de ceux qui cesseraient d'en recevoir, et des autres à qui on les continuerait pour juger d'un coup d'œil de l'objet de cette dépense. Que le dit commandant exigea une déclaration des défrichés qu'ils feraient tous les ans de la quantité d'arpents qui seraient en culture, de grains qu'ils auraient recueillis et de ce qu'ils pourraient en vendre tous les ans, afin de les acheter pour la subsistance de ce poste. Au moyen du moulin qui s'y trouve on les ferait moudre, et ils seraient en déduction de la fourniture complète qu'il faut attirer de Montréal ; partant, autant de frais de transport épargnés.

Que tous les soldats de cette colonie qui seraient dans le dessein de faire des établissements fussent envoyés dans cette partie ; qu'on leur y fournit la ration comme s'ils étaient à la troupe, les outils propres à travailler la terre et les semences pendant 3 ans seulement, à charge par eux de défricher 2 arpents par année, de se loger, de se marier, et d'être punis suivant la rigueur des ordonnances, pour les déserteurs, au cas qu'ils abandonnassent et passassent ailleurs ; c'est le seul moyen de former des habitations, moyen d'autant plus sûr que M. de Frontenac, ancien gouverneur de la

colonie, le mit en pratique avec beaucoup de succès ; et enfin, pour ne pas constituer le roi en soldats surnuméraires au complet des compagnies, si l'on était content de leurs travaux, ils seraient congédiés.

Que le commandant informa exactement Mr. le général et Mr. l'Intendant des réparations à faire tous les ans en entretien, aux fortifications et aux bâtiments, pour que, suivant les ordres qui lui seraient envoyés, on ordonna d'y travailler en évitant par ce moyen leur dépérissement.

Enfin, que comme on oblige tous les soldats factionnaires des compagnies de bûcher tous les hiverts 15 cordes de bois au prix de 20 à 30 sols pour leur chauffage et celui des officiers et de tous les employés dans ce fort, que cette sujettion les révolte et leur fait saisir le dessein de désertir, que 3 l'année dernière et 5 celle-cy ont passé chez les anglais et ont déclaré que cette corvée en était la cause, on serait assez d'avis qu'on les en exempta, et que le bois indispensable au chauffage fut exploité aux frais du roi et en la forme mentionnée au mémoire de la cour.

\*\*\*

#### LE 16

*Suite de la route depuis le fort St. Frédéric par le lac Champlain jusqu'au fort Chambly.*

Sortis du fort St. Frédéric entre 6 à 7 heures du matin, salué des mêmes honneurs que j'avais reçus à mon entrée ; après avoir fait mes adieux à tout le monde, pris congé de Mr. de Lusignan et accompagné de tous les officiers, embarqués tout de suite et cotoyés les terres de l'est.

Vu en passant la sortie des eaux du marais qui contourne la pointe à la chevelure.

Passés ensuite entre la grande terre et les 2 isles à l'ardoise, et dinés à celle du large.

*Na* — Que depuis la dite pointe à la chevelure et ces isles, sont 6 autres pointes, entr'autres celle de la Peur, qui est la dernière.

Rembarqués à une heure après midy ; laissés sur la gauche l'isle au boiteux.

*Na.*—Que depuis l'isle au boiteux jusqu'à celle-cy sont cinq anses, et qu'après avoir doublé la ditte rivière et une autre anse de son nom, fort étendue et à titre de grand marais.

Et que cette rivière aux loutres remonte au moins 30 lieues dans les terres, qu'elle est navigable en canot, et qu'elle présente des facilités pour pénétrer chez les anglais.

Au delà, cotoyant toujours la grande terre, passés par le travers du dit marais et mis à terre pour coucher dans l'anse au chevreuil, située sur la gauche du débouché de la petite rivière aux loutres.

On estime depuis le dit fort St. Frédéric jusqu'à cet endroit 7 lieues ; comme le vent était contraire on fit peu de chemin ce jour là.

\*\*\*

#### LE 17

Passés par le travers de la petite rivière aux loutres, doublés le cap au chevreuil, cotoyés la grande terre de la baye des trois isles, et passés entre elle et l'isle à la Peur.

Au delà, rangés les terres de l'est des isles des quatre vents, laissés à droite la baye des serpents, la pointe au Plâtre, celle au calumet, l'isle Rodziou, la pointe à la miscoine, l'ile Woinoustic, celle d'Ouinousky, et plus loing celle à la souris, cotoyés les terres de l'est de l'isle aux cèdres et y descendus pour y déjeuner.

*Na.*—Qu'étant à l'isle aux cèdres, on y prit des connaissances de tout ce qui intéresse le chenal qui conduit à la baye de Michiscouy que j'avais envie de la pénétrer, mais que comme le vent était tant soit peu forcé, et d'ailleurs contraire, les canotiers craignirent de l'y trouver trop fort, et ils me déterminèrent à ranger les terres de l'ouest de la grande isle de Contrecœur ; et qu'entre la rivière au Sable et Ouinousky, c'est l'endroit le plus large de celle de Champlain ; on y estime quatre à cinq lieues d'un bord à l'autre.

Rembarqués une heure après, cotoyés la dite isle, ensuite celle de la pointe au sud de la dite isle de Contrecœur, laissés à gauche le rocher rodziou et l'isle de la Providence, rangés les terres de l'ouest de la grande isle, et dinés dans la seconde des anses, qu'elle forme dans cette partie jusqu'au chenal qui la traverse.

Après le diner pris au large pour laisser sur la droite les isles aux bois blancs, apperçus par le travers du chenal de la pointe du sud de l'isle la motte, et celle du nord de la dite de Contrecœur, la pointe de la Baye de Michiscouy,—rangés les terres du ouest de la dite isle la motte, vers les deux islets de sa pointe du nord, et suivis au delà le milieu de la rivière, et descendus à l'habitation du nommé la Bonté.

*Na.*—Que depuis le lac St. Sacrement jusqu'à la pointe à l'Algonkin, les bords de la grande terre et les isles dont on a parlé, sont couvertes de toutes sortes de bois, comme :

Erable  
Plaigne—espèce d'érable—  
Frêne  
Cèdre rouge  
Cèdre blanc  
Chêne rouge  
Chêne blanc  
Hêtre  
Epinette blanche  
Epinette rouge  
Prûche  
Pin rouge  
Pin blanc  
Bois blanc.

Et quantité d'arbrisseaux, entr'autres des cotonniers, des vinaigriers et des gènévriers ; que cette rivière est extrêmement poissonneuse, qu'elle fournit abondamment des masquinongés, des carpes, des achigans, des barres, des poissons dorés et quantité d'autres excellents à manger.

Qu'en voyageant sur cette rivière, on rencontre toujours des canots sauvages qui vont chez les Anglais ou en reviennent, et que même comme il y en a toujours



quelques uns cabannés le long des petites rivières qui débouchent dans celle-cy ; ils se présentent pour vendre des quantités de chevreuil, ou de l'ours, qui sont très communs dans ce canton.

Qu'après avoir raisonné de nouveau avec le dit la Bonté sur son établissement, j'entrai chez lui ; je fus surpris d'y voir un jeune chevreuil apprivoisé comme un agneau, sautant, gambadant d'un lit à l'autre et léchant et caressant comme un chien. L'envie me prit de l'acheter. Son petit caractère, joint à la singularité de sa robe qui était matachée de blanc et de rouge, m'invitèrent à proposer au maître de l'acheter et de me le céder ; il eut peine à y consentir et ses enfants encore plus ; mais, à la vue de deux écus de 6 livres, il fut à moi.

Et que Mde. Croisy, dont on a fait mention, vint me présenter de la part de Mr. de Noyan, major de Montréal, deux canards branchus, nommés tels à cause qu'ils perchent sur les arbres ; le mâle est d'un plumage curieux, gros, et la femelle, beaucoup plus mince. Je les acceptai pour les porter en France.

\*\*\*

## LE 18

Sortis de chez la Bonté à 6 heures du matin, passés tout le long des terres du ouest de la grande isle aux têtes, laissés à droite celle Langevin, à gauche le débouché de la rivière à la côte, au delà, encore à droite la grande isle aux noix, et les deux islets de sa pointe d'amont et d'aval, la rivière du Sud, les quatre petites isles, et à gauche, la rivière Bleury ; un peu au dessous est l'endroit nommé le petit détroit.

Passés par son milieu, en laissant d'un côté, à gauche, les arbres matachés, et de l'autre, la rivière de ce nom, et arrivés à onze heures du matin au fort St. Jean.

On estime que sous le commandement du fort St. Jean sont 12 habitations, et qu'il conviendrait y en attirer un plus grand nombre, afin de les lier avec celles du lac Champlain, et par succession, pour voir

joindre celles-cy à d'autres dépendantes du fort St. Frédéric.

Mis à terre au fort St. Jean pour remercier de nouveau le commandant des politesses que j'en avais reçues, et de Mde. son épouse, pour y débarquer une partie de mes canotiers, pour y prendre d'autres pratiques du dessous de cette rivière, et des trois rapides qu'il faut sauter et pour indiquer à ceux qui étaient descendus le chemin qu'ils devaient tenir le long de ses bords pour se rendre au fort Chambly où mon bateau de Québec parti de Montréal m'attendait. Après avoir passé environ une heure dans ce fort, rembarqués, fait route par le milieu de la rivière environ un quart de lieue jusqu'à l'endroit où commence le rapide St. Jean. Les eaux étaient extrêmement basses, et nos conducteurs prévoyaient des difficultés à le sauter et encore plus aux deux autres ; néanmoins, après s'être concertés ensemble pour la route à tenir, ils se laissèrent dériver à l'endroit où le courant leur paraissait le plus fort, et où il formait moins de chute ; y parvenus, ils évitaient les rochers avec des perches, mais malgré leur précaution et les secousses qu'on essayait à chaque instant, que le bateau y touchait, ils l'échouèrent. On eut beau pousser, il n'y eut pas moyen de le retirer. Il fallut que deux des gens se missent dans l'eau jusqu'au dessous des bras ; enfin à force de le soulever, ils le mirent en mouvement. On continua de marcher en zigzag par le travers des passages d'entre une roche à l'autre, et toujours en gardant le milieu de la rivière ; parvenus au dessous de ce rapide, laissés à gauche le débouché de la rivière St. Jean, un petit islet au dessous, à droite l'endroit nommé les mille roches et suivis le chenal d'entre l'île Ste. Thérèse et la grande terre du ouest.

*Na.*—Que ce rapide est estimé long de 750 toises, et que par le travers de l'île Ste. Thérèse, débouchent de la grande terre de l'est deux ruisseaux.

Ce passage est bon et net, ne présente rien de remarquable que la rivière des Iroquois qui débouche à peu près par son milieu. A son extrémité d'en bas est un islet, et environ à 500 toises au delà, sur la grande

terre sont les ruines de l'ancien fort de Ste. Thérèse distant du rapide de ce nom de 400 toises.

*Na.*—Que cette isle de Ste. Thérèse a de longueur une lieue ; qu'elle est toute boisée, et que dans le milieu de la distance de cet islet et le dit fort est le fourneau au goudron.

Mis à terre à ce fourneau plus par curiosité que par besoin, discours avec les ouvriers et employés, et constaté le détail cy-après.

\*\*\*

### EXPLICATION

#### DE LA CONSTRUCTION DE CE FOURNEAU AU GOUDRON

Ce fourneau est fait en forme de cône ou de pain de sucre renversé, de 11 à 12 pieds de profondeur sur 22 à 24 pieds de diamètre à son ouverture A, et de deux dans le fonds ; les parois B sont couverts de pierres sèches et minces, posées à sec pour empêcher que le goudron en coulant n'entraîne de la terre dans le fond. Un gril K de 8 à 9 pouces en quarré, fait en fer de 2 pouces de grosseur, construit en damier, de sorte que les cases peuvent être chacune de 2 pouces quarrés. Ce gril est posé sur l'ouverture d'un tuyau E, de trois pieds d'hauteur, élevé en maçonnerie, bien perpendiculairement, et percé dans le fond sur l'un de ses côtés pour la facilité d'y appliquer l'auget F, fait en bois, posé un peu en pente ; il débouche au bas d'une tranchée faite dans le talus des terres, et au soutien desquelles on employe des fascines de bois équarris, du gazon, et en un mot de tout ce qu'on trouve de convenable pour en empêcher l'éboulement.

\*\*\*

#### MANIÈRE DE CHARGER LE FOURNEAU

L'on commence par assujettir un arbre L de 3 à 4 pouces de diamètre, bien à plomb, d'autant d'hauteur en dessus du fourneau comme il y a de profondeur jus-

qu'au gril sur lequel il est posé ; on arrange tout le long des parois des brins de racines de bois de pin, longues de 18 à 20 pouces et de 3 à 4 pouces de grosseur au pourtour, et posés suivant les traits marqués à la coupe du fourneau, de manière qu'ils aboutissent tous à l'arbre L dans l'agencement de ces brins. L'on observe au pourtour D d'y en mettre d'autres coupes au fil des arbres : on les nomme chandelles, attendu qu'ils s'enflamment aisément et que c'est dans cinq ou six endroits et même plus de la circonférence que l'on y met le feu. Après que le fourneau est chargé autant en dessus qu'en dessous, comme la figure le représente, et quand il est entièrement rempli, on le couvre de gazon plat pour empêcher l'air d'y pénétrer par la bordure D ; on le laisse ensuite brûler, et à mesure que ces bois se consomment, ils se dépouillent de leur gomme qui suit la direction des couches des brins jusqu'à l'arbre tout le long duquel elle coule et tombe par les cases du gril, dans le tuyau E, ensuite dans l'auget F, d'où elle se renverse dans l'entonnoir G, et après dans la barrique H.

*Na.*—Que plus les racines sont vieilles, meilleures elles sont, de sorte qu'on s'attache autant qu'on peut à prendre les souches dont les arbres sont morts sur pied ; on les pend sous un hangard ou grand couvert, de manière que tous les brins s'y dépouillent par l'air des parties acqueuses dont elles peuvent être chargées ; qu'on fait d'une fournée semblable 80 barriques de goudron de 60 pots chacune, et qu'à raison de 20 sols l'un, une fournée produit une somme de 4800 sols ; que le charbon qui en provient étant propre au chauffage, on en tire encore quelque argent.

Et enfin, qu'il n'y a guères que quatre à cinq hommes d'employés à ce fourneau. Indépendamment des détails plus que suffisamment pour donner une idée de la construction de ce fourneau et de son effet, l'on a joint ici surabondamment sa coupe prise par le travers. (Voir plan).



A 200 toises au delà de ce fourneau est l'ancien fort Ste. Thérèse ; fait le chemin à pied d'un endroit à l'autre, tandis que le bateau allait m'attendre à ce dernier. Son enceinte était totalement en pieux. Ce qui en reste fait connaître que sa figure était irrégulière ; il était assez grand et renfermait une maison et un magasin de pièces sur pièces qui subsistent encore aujourd'hui, même en assez bon état, et que des particuliers réclament leur appartenir, sans trop dire à quel titre ; après une promenade un peu longue autour de ce fort, embarqués pour nous rendre à celui de Chambly, gagnés insensiblement le milieu de la rivière en raisonnant sur le parti à prendre pour sauter le rapide de Ste. Thérèse. Les uns voulaient prendre à gauche, d'autres à droite ; et pendant le petit débat qu'engendraient les avis différents, le bateau s'avancait toujours, et nécessité fut de se présenter où le courant l'entraînait. Ce rapide est plus difficile que l'autre dans le temps des eaux basses ; les chutes d'une roche à l'autre y sont plus multipliées ; enfin, après en avoir évité un nombre et même quelques plâtriers qui se trouvent de distance à autre, nous fûmes surpris d'un orage furieux et d'une pluie qu'on ne saurait définir tant elle était abondante, et pendant que nous étions occupés à nous en garantir tant soit peu, notre bateau s'échoua si rudement sur une roche qu'il en fût crevé. Nos gens se mirent les uns dans l'eau, d'autres à boucher le trou et à vider le bateau qui emplissait. Le plus court party et le plus sûr fut de joindre la terre ; on y parvint non sans beaucoup de peine. Heureusement que nous étions à portée de l'endroit où on débarque ordinairement quand on veut éviter les rapides Chambly situés en dessous de celui-cy. Notre bateau ne permettait pas de le risquer. D'ailleurs, après les difficultés dont j'avais été témoin pour franchir les deux premiers, je n'étais point curieux de m'exposer au troisième ; ainsi, après avoir mis à terre et détaché tout de suite un homme pour aller à Chambly chercher une charrette nécessaire au transport de nos équipages, suivis le chemin qui conduit à ce fort. Il est totalement dans le bois, mais toujours à portée des bords de la rivière : on l'appelle le portage de Beaucour, du nom de l'officier qui l'a ordonné ; vu

en cotoyant cette rivière, les ruines d'un moulin à scie appartenant cy-devant à M. de Bleury ; à la sortie du bois entrés dans une plaine traversée de quelques habitations situées à droite et à gauche du chemin, et parvenus au dit fort, y reçus en dehors par M. Du Mûy y commandant, salués en y entrant de 15 coups de boîte et de la garde en haye, et accueillis en dedans par Mr. et Mde. Du Mûy, dont le bon air et la bonne grâce, l'avouerai-je ? me séduisirent à l'instant. Après les premiers compliments, liberté me fut donnée d'entrer dans la chambre qui m'était destinée, tant pour me décrasser, changé de tout, que pour vider nos malles et faire seicher nos petits effets. Après ces premiers arrangements, nous rejoignimes les Dames, et après une conversation d'une demie heure, on se servit d'un souper où toutes sortes de poissons frais et des meilleurs que fournit cette rivière, entr'autres, des achigans : j'y fis grande chair ; après quoi, donné l'ordre et retiré avant 9 heures du soir.

*Na.*—Environ à une lieue en dessous du fort Ste. Thérèse, et à peu près dans le milieu du rapide de ce nom, est la petite île à Dupÿ.

\*\*\*

## LE 19

### DU FORT CHAMBLY. SÉJOUR A CHAMBLY.

Mon dessein était d'employer une partie de la matinée à prendre une entière connaissance de ce fort, et d'en sortir à 9 heures du matin, mais une pluie qui survint et qui dura toute la journée m'obligea d'y séjourner ; néanmoins, parcouru les murs en dehors ; leur élévation et leur épaisseur plus que suffisante pour résister contre toute autre attaque qu'avec du canon, jointe à sa situation sur les bords de la rivière, peuvent le faire considérer imprenable. Tous les environs sont depouillés de tout couvert, au moins à la distance de 300 toises, et à son entrée, est un pont lévis sur un fossé qui empêche l'accès de la porte. Trois de ses côtés sont construit uniformément. Les bâtiments qui y sont

adossés comprennent des magasins, des logements pour officiers, soldats, commandants, aumôniers, garde magasin et pour autres gens que le service exige, une boulangerie et une chapelle, et au quatrième, de face à la rivière, on y a appuyé, depuis quelques années seulement, des voutes sans liaison au mur d'enceinte, de manière qu'elles s'en séparent et menacent ruine, et que les prisons et latrines qu'on a pratiqué en dessous, deviennent inutiles par les risques qu'il y aura de les fréquenter.

Ce fort a dans son milieu une fort belle place d'armes ; ses logements sont commodes. On semble aujourd'hui incliné à l'abandonner ; on parlait même de le détruire pour éviter les frais de sa garnison ; à mon avis il faut bien s'en garder. Néanmoins, pour modérer les dépenses auxquelles il engage, on pourrait le donner comme une récompense à un ancien officier réformé, sans autres appointements que ceux dont il jouit, en vue seulement de lui faire trouver un logement gratis, et les émoluments d'une cantine à y conserver pour l'aisance de la garde qu'on y détacherait. Il serait obligé d'y rendre compte des dégradations qui surviendraient, et des réparations les plus urgentes et les plus indispensables à faire.

On pourrait donc regarder ce poste comme mort. Cependant, comme chef lieu de la rivière Richelieu, sous la protection duquel, suivant les circonstances, pourraient se retirer les habitants de la campagne, il peut à cet égard y avoir nécessité de le conserver. Il donnerait lieu d'y affecter les vieux soldats qu'on renvoie de cette colonie sans autre traitement que la liberté et la permission de demander leur pain ; l'état misérable en lequel j'en ai vu plusieurs, m'a fait saisir l'idée d'en créer une compagnie à titre d'invalides que l'on répandrait dans des postes semblables, où ils serviraient aussi utilement que ceux de l'Hôtel royal en France. Lorsqu'ils sont détachés dans les forts châteaux et citadelles, on leur continuerait le même traitement qu'aux soldats ordinaires, et la confiance d'avoir du pain assuré dans leurs vieux jours, pourrait sauver l'envie à d'autres, étant jeunes, de s'en procurer ailleurs, et au gouvernement l'indécence

qu'il y a de laisser périr misérablement de malheureux sujets dans une entière indigence.

Passé toute la journée avec les dames, et fait visite à Mde. de Beaulac, veuve d'officier, à qui l'on a accordé un logement dans ce fort, et retiré à bonne heure.

*Na.*—Vis à vis est une grande isle, et tout auprès quatre autres petites.

Le rapide de Chambly s'étend jusqu'au dessous de cette première isle.

Au delà de ce rapide, la rivière s'élargit tellement qu'elle forme une espèce de lac qu'on nomme le bassin de Chambly, et depuis ce fort jusqu'à son confluent dans le fleuve St. Laurent, elle est connue sous le nom de Richelieu.

\*\*\*

## LE 20

*Suite de la route sur la rivière Richelieu, sur le fleuve St. Laurent et du village sauvage de St. François.*

Sorti à huit heures du matin de ce fort pour aller à la messe à l'Eglise de St. Louis, située au côté de l'est de cette rivière, vis-à-vis celle de St. Joseph, et à un quart de lieue du dit fort. J'étais accompagné de M. Du Mûy et de Mlle. sa fille, que certain je ne sais quoi, me fit quitter à regret.

*Na.*—Que je sortis de ce fort avec les mêmes honneurs que j'avais reçus en y entrant, et si je n'ai encore rien dit de ces sortes de réceptions qu'on me fit dans tous les autres postes, comme dans celui-cy, je n'en ai pas moins souffert ni moins senti le ridicule, d'autant que mon grade n'exigeait aucun des honneurs semblables, et que je ne suis point de caractère à me flatter de ce qui ne m'est point dû, mais il ne m'était point venu dans l'idée que d'anciens officiers sussent si peu leur métier.

Après la messe, rembarqué pour faire route vers le fleuve, passé par le chenal d'entre l'isle encore du nom de Ste. Thérèse, située par le travers de deux églises, et la grande terre de l'est.



*Na.*—On estime cette rivière au dessous de la pointe du nord de la dite isle large de 110 à 120 toises.

Cotoyé la dite terre jusqu'à la montagne de Chambly. Les deux bords jusque là sont bien habités ; néanmoins, les maisons y sont plus serrées du côté de l'ouest que de l'autre, et la rivière s'y soutient assez de même largeur vis-à-vis la dite montagne située à 400 toises de la rive de l'est. Elle fait un coude. Il s'y trouve même une batture de roches qui forme un rapide aisé à sauter en tout temps, et un peu en deça, toujours du même côté, est un habitant qui fait de la brique ; on la dit bonne ; au moins la terre nous y a paru propre.

*Na.*—Depuis le dit fort Chambly jusqu'à cette montagne, la rivière forme plusieurs coudes, et sa largeur est inégale ; néanmoins, elle n'est pas moindre que de 80 toises.

On estime deux lieues depuis le dit fort jusqu'à cette montagne.

Le rapide sauté, suivi assez le milieu de la rivière jusqu'aux isles au cerf, situées à deux lieues au dessous de la dite montagne ; les habitations dans cette partie ne sont pas si fréquentes que dans la précédente, et principalement du côté de l'est, où elles sont encore en quelques façons de souffrance. On travaille à les y former, mais il s'en faut beaucoup que le pays y soit découvert comme de l'autre.

Parvenus aux dites isles, sont deux chenaux, l'un à l'est et l'autre à l'ouest. Incertains lequel prendre, deux canots sauvages qu'on aperçut venir à nous par le premier nous déterminèrent à le suivre ; mais à peine eut-on fait 60 toises, que le bateau s'échoua sur une batture de roches. Ce fut party forcé que de nous rendre dans l'autre ; le passage y est bon et net. Cotoyés la grande terre de l'ouest jusqu'au dessous des dites isles, et de là, passés devant l'Eglise St Charles.

*Na.*—(On compte 2 lieues depuis la dite montagne jusqu'aux isles au cerf, et une des dites isles à l'Eglise St Charles. Au dessous de cette église, le pays des 2 côtés est découvert et mis en valeur ; les habitations y sont assez près l'une de l'autre et même assez belles, et le paysage, pour le coup d'œil, diffère peu de la beauté de celui des bords du fleuve.

Plus loing, passé devant un petit ruisseau qui débouche à la rive de l'ouest.

De là, continué la route par le milieu de la rivière. Rien de remarquable jusqu'à l'Eglise de St. Denis. Mis à terre à celle de St. Antoine que l'on établit vis-à-vis cette première, pour parler au curé, pour raisonner avec lui sur le pays. Il m'assura que la terre était propre à toutes sortes de productions, et qu'elle ne demandait que d'être défrichée, et tant soit peu travaillée ; après quoi je voulus me rembarquer, mais il me conseilla, eu égard à ce qu'il se trouvait une batture aux deux chenaux que forme l'isle St. Charles, située à 200 toises au dessous de la ditte église, de cotoyer le bord de la rivière à pied, que le chemin royal qui régnait tout le long était beau, et que je pourrais rejoindre mon bateau au dessous de la ditte isle ; marché pendant une demie heure, ensuite rembarqué avec assez de peine, attendu que quoique les bords de la rivière soient généralement escarpés, ils le sont plus en cet endroit que partout ailleurs.

On estime 3 lieues de St. Charles à St. Antoine. Environ à 400 toises plus bas que cette isle, en est une autre plus près de la terre de l'est que celle de l'ouest. Suivi le chenal d'entre cette dernière et la ditte isle.

Au dessous de cette isle, le pays devient vivant et peuplé. Il n'offre rien de remarquable que la beauté du climat. Suivi toujours le milieu de la rivière jusqu'aux deux islets verts situés par la traverse de la nouvelle église de St. Ours ; là pris le chenal d'entre ces islets et la terre de l'est, et descendu chez le curé. On estime de St. Antoine à cet endroit, 2 lieues ; partant du fort Chambly à St. Ours, 12 lieues et demie. Soupé chez le curé de St. Ours ; il est logé à neuf et grandement. Sa maison comprend une grande chambre, où suivant l'usage du pays, s'assemblent les principaux habitants avant ou après la messe, pour discourir sur le bien et l'avantage de la paroisse. On faisait pour lors le service divin dans le grenier, en attendant que l'église fut achevée.

*Na.*—Que les bords de cette rivière sont extrêmement vazeux, inconvéniént qui oblige à des précautions pour

que les bestiaux puissent y boire sans courir le risque d'y enfoncer et même de s'y perdre.

\*\*\*

## LE 21

Sortis de chez le curé de St. Ours à 5 h. du matin, vus un peu au dessous la grande isle à Deschaillons, passés entre elle et la terre de l'est ; elle est bien habitée et paraît longue de mille à onze cent toises. Le chenal qui la contourne du côté de l'ouest m'a paru étroit et n'y avoir point assez d'eau pour porter batteau.

Au dessous de cette isle, la rivière forme plusieurs sinuosités ; les terres y sont plus élevées que dans les parties parcourues dans la journée précédente, les bords moins vazeux, et les habitations moins établies.

*Na.* — A deux lieues et demie au dessous de ce village est un bois à la rive droite, d'où l'on a tiré et exploité des bois pour la mâture des vaisseaux du roy.

Parvenus à Sorel, gros village avec moulin, situé ainsi que l'Eglise, sur les terres de l'est de cette rivière et près de la pointe que forme son confluent dans le fleuve St. Laurent.

On estime de l'Eglise de St. Ours à celle de Sorel 4 lieues ; partant, le cours de cette rivière depuis le fort Chambly jusqu'à son débouché est de 14 à 15 lieues.

Mis à terre chez le curé pour visiter une enceinte de pieux que je jugeais entourer le fort du lieu. Je ne me trompais point. Je le parcourus en dehors ; les pieux de douze pieds d'hauteur sur 10 à 12 de diamètre sont serrés l'un contre l'autre, et la figure qu'ils forment ressemble à un quarré long bastionné aux angles, de manière que toutes les parties sont vues et défendues.

L'église, la maison du curé et celle du seigneur y sont renfermées, et l'espace qu'il comprend suffit aux habitants pour y réfugier au besoin les femmes, les enfants et leurs effets les plus précieux ; mais on néglige aujourd'hui cette enceinte, et il arrivera que quoique les pieux soient de cèdre, on sera obligé à une prochaine rupture avec les nations sauvages, ou avec les anglais, de la renouveler entièrement. Mon avis serait que

comme les bois deviennent chers par leur éloignement, et que les difficultés de s'en procurer augmentent tous les jours, que dans tous les endroits où semblables forts sont établis, on les entretient soigneusement, et qu'à mesure qu'un pieux tombe de caducité, il fut sur le champ remplacé, et que dans le cas de rendre à celui-ci sa première défense, on éloigna l'enceinte de 18 pieds de l'église, afin d'ôter la facilité que présente son état actuel d'y entrer par les fenêtres.

*Na.*—Que les seigneuries situées le long de cette rivière produisent beaucoup de grains, que c'est même l'un des cantons du Canada qui en produit davantage, que les barques de 40 à 50 tonneaux peuvent la remonter dans le printemps seulement, pour l'ordinaire, jusqu'à St. Antoine, et rarement jusqu'à Chambly, à moins qu'il ne surviut des crues surabondantes et qu'on profite de cette saison pour en évacuer toutes les denrées. A la sortie de chez le curé, rembarqués pour aller au village sauvage de St. François, entrés dans le fleuve, cotoyés la rive du Sud, vus sur la gauche l'isle de St. Ignace qui fait place au débouché de cette rivière au delà celle de Notre Dame de Grâce, ensuite celle au moine et aperçus par le chenal qui sépare ces deux dernières l'isle Ronde.

*Na.*—Que derrière l'isle au moine est celle à pierre, et qu'enfin au delà de ces isles en sont plusieurs autres, entr'autres, celle dont on a parlé dans la journée du 30 Juillet ; on estime leur nombre à 40, tant grandes que petites, comme on l'a dit cy-devant. Je serais assez d'avis qu'on leva une carte de leur position pour juger de leur grandeur et de leur rapport de l'une à l'autre, et que cette carte comprit les deux bords du fleuve, même le lac St. Pierre, afin d'y remarquer les débouchés de la rivière Yamaska, de celle de St. François et de toute autre qui afflue tant d'un côté que de l'autre dans le dit lac.

Ensuite, aperçus l'isle verte (A) séparée de celle au moine par un chenal et de la grand terre par un autre ; embarrassés lequel suivre de ces deux chenaux, mis un canotier à terre pour aller chercher un homme capable de nous guider jusqu'à la rivière de St. François ; rendu au bateau, il nous fit passer par le chenal d'entre ces

deux isles, et l'ayant interrogé sur le pays, il me dit qu'il était bon et propre à toutes sortes de productions, que les habitations du village de Sorel se terminaient par le travers de la dite isle verte, qu'on ne pouvait les étendre plus loing parce que les terres étaient basses et aquatiques, et que l'isle au moins que nous tiendrons toujours sur notre gauche, aboutissait au dit lac St. Pierre.

Au delà de l'Isle verte, laissés sur la droite trois autres petites isles (B) séparées par deux chenaux qui communiquent au passage d'entre elles et la grande terre, parvenus à l'extrémité de ces trois isles, suivis le chenal d'entre deux autres petites (G) et une autre (D) séparée aussi de celle au moins par un autre chenal, et entrés dans le lac St. Pierre.

*Na.*—A l'entrée de ce lac sont plusieurs hauts fonds vaseux, couverts de joncs et séparés par une espèce de chenal que forment les différents courants.

Arrivés au dit lac St. Pierre, l'on me montra l'endroit (E) connu pour la grande pêche du fleuve ; on y prend toutes les sortes de poissons mentionnées à la rivière de Richelieu et en outre des saumons, des esturgeons et quantités d'autres.

Cette pêche est affermie par an au profit de qui s'en dit le Seigneur concessionnaire.

Vis à vis cet endroit à la rive du Sud est la rivière d'Yamaska, et sur la gauche de son débouché est une baie de son nom et à droite celle de la Valière, l'une et l'autre fort enfoncées dans les terres. Le bout de plan ajouté cy-dessous fait connaître la position de ces isles, des bays et des endroits mentionnés (voir plan).

Au delà, fait route dans le lac toujours à portée des terres du Sud, jusqu'à vis-à-vis l'un des quatre débouchés de la rivière de St. François, pénétré celui de ce nom ; à son entrée est une batture de sable et de roches sur laquelle notre bateau échoua ; il fallut entrer dans l'eau pour le mettre à flot (voir plan).

*Na.*—Que les débouchés de cette rivière sont dans la baie de St. François, dont les eaux sont communes avec celles du lac St. Pierre.

Continués la route en remontant cette rivière, laissés sur la gauche le petit chenal (A) passés au delà entre la grande terre de l'ouest et l'isle St. François, en laissant sur la droite le chenal St. Jean, et mis à terre chez le curé du village français de St. François.

*Na.*—Qu'en deça de la pointe de l'ouest de l'isle de St. François, les habitations répandues le long de cette rivière commencent à se découvrir et que plus on la remonte plus elles sont multipliées.

Que les quatre débouchés de cette rivière se nomment l'un le chenal Tardif, le second, de St. François, le troisième de St. Jean, et le 4<sup>me</sup> de la Verdure, et qu'ils sont situés suivant comme le bout de plan les représente. Il est aisé de voir que le premier est indépendant des autres ; que ceux de St. Jean et de St. François n'en font proprement qu'un, quoique considérés différents dans le pays, et que l'autre de la Verdure, dont l'origine est par le travers de l'isle St. François, forme l'île ronde et enfin que les bords de ces chenaux sont habités. On estime  $\frac{1}{2}$  de lieue depuis l'entrée dans le chenal St. François jusqu'à l'église du village français de ce nom.

Après le diner le curé s'offrit de m'accompagner au village sauvage, à quoi consenti ; embarqués tout de suite et cotoyés les terres du nord, laissés à droite deux isles, et à gauche l'entrée du chenal Tardif situé par le travers de la première, discours beaucoup sur son village ; il m'apprit qu'il était nombreux en habitants, que la paroisse s'étendait sur tous les terrains compris le long et entre les chenaux mentionnés, même beaucoup au delà du village sauvage que l'on pouvait considéré comme enclavé dans l'autre français et totalement indépendant.

Parvenus au dit village sauvage sont deux petites isles par son travers ; les terres y sont extrêmement élevées ; entrés dans le dit village, il est considérable. J'y ai compté 51 cabannes, figure carrée, construites en bois équarri comme celles du saut St. Louis et du lac des deux montagnes, néanmoins couvertes de planches et d'écorces, en figure de tourelle, et douze autres bâties à la française ; nous nous présentâmes d'abord chez les Jésuites missionnaires ; ils n'y sont que deux, aux

appointements de 780 frs. chacun ; l'un se nomme le père Aubry, et l'autre Lefranc ; mais malheureusement ils étaient absents, et généralement tous les hommes femmes et enfants étaient à recueillir du geinseing. Il n'était resté au village que les vieillards ; j'étais assez fâché de ce contre temps, ainsi que le curé ; d'ailleurs il faisait grand chaud, il n'y avait point d'endroits propres pour nous reposer que les cabannes où l'air qu'on y respire ferait acheter trop cher le frais qu'on voudrait y prendre. Une fille de 16 à 17 ans qui vit notre embarras vint nous joindre ; notre curé la reconnut pour être attachée aux révérends pères, et il l'engagea à nous ouvrir la porte de leur maison ; Françoise (c'était son nom) y consentit avec peine. Y étant entrés, nous parcourûmes tous les coins pour découvrir quelques bouteilles de vin, mais inutilement ; cette fille qui se douta de ce que nous cherchions, nous fit entendre qu'il n'y en avait point ; nous y reposâmes un instant. Cette sauvagesse est de la nation des sioux, et esclave pour avoir été pris en guerre. Assez jolie, elle a un son de voix doux et séduisant, porte les pieds beaucoup plus en dedans que le commun des sauvages, et sert aux commissions et aux besoins des révérends pères. Après nous être un peu délassés, entrés dans l'église qui est propre et bien ornée. L'on m'y montra un collier de porcelaine attaché au rétable d'autel, que les sauvages ont donné à Dieu comme un garant du serment inviolable qu'ils ont fait de ne jamais boire de l'eau de vie dans le village, et pas même dans l'étendue des chemins qui y conduisent ; il est large de 2 pouces et demie et fait du poil de porc épic et d'original, et garni de porcelaine de l'espèce dont on a parlé cy-devant.

On estime que depuis le village français jusqu'à celui-cy sauvage, il n'y a qu'une lieue.

Le chenal qu'on a tenu pour y aller est bon ; il s'y trouve quelques roches dans le temps des eaux basses qu'on évite au moyen d'un peu d'attention.

*Na.*—Que les terres y sont des meilleures, que le pays est plat, que chaque cabanne sauvage a son champ de blé d'inde, et que les français ne peuvent étendre leur établissement sur les cantons qui sont réservés aux indiens.

Que la rivière remonte vers la Nouvelle Angleterre 12 à 15 lieues, mais qu'elle est traversée de rapides en dessus du village et qu'elle n'est praticable qu'en canots.

Le curé en question, nommé M. Duga, voulut m'engager à coucher chez lui pour attendre les missionnaires, et il s'offrit d'envoyer à Sorel où ils étaient allés pour les avertir de mon arrivée, mais j'étais pressé par le temps. Je le remerciai de sa politesse en le priant de présenter mes compliments aux révérends pères, et tous mes regrets de n'avoir pas été assez heureux de les rencontrer ; qu'au reste, que comme je savais qu'ils venaient tous les ans à l'automne à Québec, peut être qu'ils y arriveraient avant mon départ pour France. J'étais si prévenu à l'avantage du père Aubry que je savais homme de 80 ans, plein de bon sens, de mémoire et de connaissance sur le pays en général, qu'il me fâchait de ne le pas connaître pour discourir avec lui sur les intérêts de cette colonie.

*Na.*—Que quoiqu'on ait dit cy-devant que tous les sauvages étaient au geinseing, il y en avait bien une partie à Orange, d'autant qu'il leur est permis de porter chez les Anglais les castors qu'ils ont pris ou tués eux-mêmes, mais un seul paquet à la fois ; encore faut-il qu'ils soient munis d'un certificat des missionnaires comme il leur appartient. Néanmoins ils profitent de cette permission pour y en porter le plus qu'ils peuvent, attendu que les anglais les leur payent à un prix plus cher que la compagnie des Indes. A mon avis, il faudrait imaginer un moyen d'interdire ce commerce ou au moins, pour qu'il ne devienne abusif par les marchandises prohibées, qu'ils apportent en retour.

Après nous être instruits de tout ce qui pouvait intéresser ce village, la rivière et les environs, nous nous acheminâmes vers notre bateau, accompagnés de la fidèle Française que nous gracieusâmes largement de notre bourse ; ensuite, embarqués avec notre curé qui voulut absolument me conduire au plus loing, pour me donner plus de temps et de facilité à remplir les objets que je me proposais voir. Le lendemain, retournés sur nos pas par le chenal St. François jusqu'à celui de Tardif, y entrés et fait route par son milieu : ses bords



sont assez également habités jusqu'à son confluent dans le lac St. Pierre, mais il n'est pas absolument bien net. Il s'y trouve des arbres arrêtés au fond par des roches qui occasionnent du danger si on y passait la nuit. Vus plusieurs belles maisons sur la droite. Envie me prit souvent d'y descendre, d'autant que la nuit tâonnait, mais je n'osais par crainte de désobliger mon guide qui enfin, nous mit à terre chez la veuve Bastien, où nous eûmes un logement des plus pauvres, des plus chétifs et même des plus malpropres, tant il est vrai que quand on croit être à peu près bien dans un endroit, il ne faut point être curieux d'en chercher un meilleur, crainte de le trouver pire.

\*\*\*

## LE 22

*Suite de la route sur le fleuve St. Laurent et du village sauvage de Bécancourt.*

Sortis à quatre heures du matin de chez la Vve. Bastien pour aller au village sauvage de Bécancourt. Il faisait un brouillard assez épais qui vous obligeait d'aller doucement, crainte de toucher à des roches, ou d'échouer sur des arbres que les eaux charient, et apperçu, comme la veille de chaque côté de la rivière des habitations.

Au débouché de ce chenal, dans la baie de St. François, est un platier sur lequel on échoua 3 à 4 fois ; il fallut mettre des hommes à l'eau pour nous en tirer ; mais on observe qu'en se jetant un peu à l'ouest en sortant, il y a ordinairement plus d'eau.

Le brouillard dissipé, distingué les terres du nord de ce lac, encore mieux celles du sud. Le vent sud-ouest survint, l'on mit à la voile et l'on se guida sur la pointe de la partie du sud du lac St. Pierre.

Courus au large de la batture à pleine voile, dans la confiance qu'il n'y avait rien à craindre, mais nous talonnâmes rudement contre une roche.

Apperçus aux terres du sud le débouché de la rivière à Nicolet par un éclaircy en forme de trouée que l'on découvre à travers les arbres.

marcher. Après cette tournée, nous rabattîmes à l'Eglise. Elle est d'une construction semblable à celle des paroisses du Canada. De là, entrés dans la sacristie où bongré malgré, il me fallut voir tout le trésor : il consiste en lampes, chandeliers en nombre grands et petits, croix avec bâtons, Christ de plus de 4 pieds d'hauteur, deux figures de Saints et plusieurs reliquaires, le tout en argent, et en des ornements d'étoffes les plus riches et couverts de broderies et de galons d'or et d'argent. Ensuite rentrés au presbytère, discourus sur le propre de ces sauvages ; ils sont tous comme ceux de St. François de la nation des Abénakis, attachés aux Français et beaucoup à leur intérêt. Le curé prétendit que cette rivière remonte 10 lieues dans les terres et qu'elle sort d'un lac. Mon avis serait d'établir un fort, si l'on ne peut à la tête de ce lac, au moins à sa sortie, afin de prendre possession et ôter à l'anglais l'envie de s'y établir ; que les rapides dont elle est traversée n'y permettent aucune navigation qu'en canots, et que ses bords plats et bons, présentent des terres propres à toutes sortes de productions.

De là repris la route pour m'en retourner à la maison où j'avais mis à terre avec mon curé que j'avais invité à diner ; chemin faisant il me dit qu'il desservait les deux églises, qu'en conséquence, il binait et que sa paroisse nombreuse en habitants était d'une étendue trop grande pour y remplir seul les secours des habitants.

A mon arrivée à l'habitation où j'avais laissés mon monde, j'étais fatigué plus de la chaleur que des 2 lieues que j'avais faites à pied ; reposés un instant, ensuite dinés amplement et longtemps ; rembarqués à 4 heures après-midi, après avoir pris congé de mon curé et remercié mon hôte, suivis la même route que j'avais tenue en venant, mais au lieu de déboucher dans le lac par le chenal que j'avais pratiqué, je sortis de cette rivière par celui du milieu ; y essayés même difficultés qu'à l'autre de la batture de roches et de sables qui la bassent ; force fut de pousser à mains d'hommes le bateau.

Au delà vus le débouché du 3me chenal ; il est éloigné du précédent d'un quart de lieue ; plus loin ayant

l'Eglise de Champlain située à la rive du nord pour objet, fait la traversée du fleuve à la voile et à la faveur du courant et descendus chez les sœurs de la congrégation de ce village ; elles n'y sont que deux, y tiennent, comme toutes les autres répandues dans les côtes des pensionnaires, sont proprement logés, et à partir de l'Eglise et sur le bord du fleuve d'où elles découvrent tout ce qui y passe et les habitations de la rive du sud.

\*\*\*

### LE 23 AOUST

*Suite de la route pour retourner à Québec.*

Sortis à cinq heures du matin de chez les sœurs de Champlain, portés d'abord au large, vus la rive du sud, les objets dont j'ai fait mention dans la journée du 26 juillet, et au nord ceux marqués à la carte, entr'autres les îles Grondines situées au débouché de la rivière du village de ce nom.

La marée était tout à fait haute quand nous nous trouvâmes par le milieu du fleuve. Profités du flux pour traverser le Richelieu, passés par le chenal que pratiquent les barques d'entre les îlots de roches qui le resserrent dans son milieu ; au delà reposés un instant au plat, d'où cotoyé la rive du sud, ensuite fait sa traversée vis-à-vis le cap Rouge, d'où rangés le nord. Rendus à la basse ville de Québec à six heures après midi, où je m'étais embarqué à six heures le 24 juillet.

Fait à Québec, le 25 décembre 1752.

FRANQUET.

## CANADA 1752

### Voyage de Québec au village de Lorette sauvage

Le général depuis longtemps avait fixé son départ de Québec pour Montréal entre le 15 et le 20 janvier. Néanmoins avant de partir, son dessein était de visiter les sauvages résidents au village de Lorette. A cet effet, il fit avertir les Jésuites de cette ville qui sont seigneurs de l'endroit, et les missionnaires, qu'il y arriverait le 21 décembre au matin, et conséquemment le père Marcotte, le supérieur de la maison, fut le prier de trouver bon qu'il eut l'honneur de l'accompagner pour l'y recevoir convenablement et d'y accepter un diner pour lui, et pour le monde qu'il jugerait à propos d'y conduire. A quoy consenti. Le grand Voïer partit quelques jours en avance, pour ordonner que les chemins fussent faits et balisés. Il y avait déjà pour lors beaucoup de neige sur la terre; les chemins ordinaires qu'on a coutume de pratiquer en étaient couverts; on ne pouvait trop les distinguer, quoique bornés des deux côtés par des palissades, d'autant que le vent amasse plus de neige dans des endroits que dans d'autres. On les trouva bien tracés, soit le long de leur assiette ordinaire ou au travers des terres et des prairies, au moyen de quelques trouées faites aux clôtures en palissades qui séparent les différents champs.

Le rendez-vous des personnes nommées pour ce voyage était indiqué à l'intendance où, tout le monde rendu, l'on monta en carrioles entre 9 à 10 heures du matin; l'on suivit la rue des prisons, pris à gauche à son extrémité, traversé ensuite la rivière St. Charles sur la glace. Le chemin y était balisé comme sur terre,

néanmoins un peu dur par la quantité de bourguignons qui le rendaient raboteux.

Les chartiers voulurent à l'envie y passer l'un devant l'autre, de manière que toutes les voitures étaient conduites sans ordre et avec beaucoup de confusion ; aussi les trouvèrent-ils toutes crevées au retour, d'autant que les bouts des mémoires les plus pressées donnaient mal adroitement dans le dossier de celles qu'elles voulaient devancer, au risque de blesser les personnes qui y étaient. Il n'y eut que celle dans laquelle j'étais avec le dit père Marcolte qui s'en revint en bon état, non sans beaucoup de peine de notre part pour contenir le conducteur.

*Na.* — Les Canadiens de l'état commun sont indociles, entêtés et ne font rien qu'à leur gré et fantaisie ; ceux qui font métier de gagner leur vie à conduire des voitures font une gaillardise et un point d'honneur de faire connaître leur adresse et la vigueur de leurs chevaux, en devançant les voitures qui les précèdent, sans considérer s'il y a des risques et dangers à courir.

On nomme carrioles en Canada, les traîneaux dont on se sert pour voyager en hiver, dans les pays du Nord. Elles sont de deux espèces ; les unes couvertes comme des chaises en Europe, et les autres découvertes comme des calèches à une ou deux places, et trainées dans les villes par un cheval, et dans les voyages, communément par deux. Leur construction peut être considérée en deux parties ; l'une comprend le corps de la carriole, et l'autre les mémoires. Le corps est porté sur un chassis de charpente fait de 3 à 4 traverses, assemblées aux membres, de côtés recourbés à leur extrémité de l'avant, et garnis en dessous d'une bande de fer. Il comprend en arrière un siège pour les maîtres, et sur le devant un autre pour le conducteur.

Les mémoires sont composées de 2 brancards assemblés sur le derrière par deux travers, à l'un desquels est un bout de chaîne qui les attache au corps de la carriole au moyen d'une clef sous les pieds du cocher ; les bouts de devant de ces brancards sont portés par la dossière du cheval et les autres traînent à terre.

A la sortie de cette rivière, montés sur les terres, traversés ensuite deux ruisseaux sur ponts faits avec

des rondins, et de là fait route autant à travers les champs que le long des chemins ordinaires ; arrivés à dix heures et descendus chez les missionnaires.

Ce village est situé à peu près à la hauteur de cette ville, à trois lieues dans la profondeur des terres de la rive du nord du fleuve ainsi qu'on peut le connaître par la carte du pays. Toute la campagne de cette traversée est agréable, bien cultivée et pleine de maisons et d'habitations dépendantes des paroisses de Charlebourg et de Ste. Foye.

Tous les sauvages, femmes et enfants compris, tous mis sur leur propre, se présentèrent à l'arrivée du général. Les hommes ayant leurs chefs en tête et rangés en haye le saluèrent de trois coups de canon d'une pièce qu'ils auraient cy-devant pris sur leurs ennemis, et qu'ils conservent en témoignage de leur bravoure, et ensuite d'une décharge de mousqueterie. Après quoy comme il faisait extrêmement froid, l'on eut rien de plus pressé que d'aller se chauffer. Le père Bonneau ensuite, astronôme et professeur de mathématiques, célébra la messe ; tout le village y assista ; les femmes, les filles et les enfants, suivant l'usage parmi ces gens-là se tiennent dans un espace contourné d'une balustrade dans le milieu de l'Eglise, et les hommes en dehors. Tous y sont à genoux ou accroupis en arrière sur leurs jambes. Le prêtre entonna une hymne en langue sauvage ; les femmes et les filles seulement répondaient. Elles chantent avec une cadence et une justesse qu'on ne peut acquérir en Europe que par un long usage de la musique ; elles continuèrent durant toute la messe ; à mesure qu'une hymne était fini, deux d'entre elles les plus entendues en entonnaient une autre ; elles ont toutes de la voix, et douce et si tendre que si on ne les voyait point, on croirait entendre des religieuses ; elles mêlent même une harmonie dans leur chant qui touche davantage.

Les femmes et les grandes filles étaient chaussées en souliers sauvages, avaient des mitasses aux jambes, étaient vêtues d'une chemise plus ou moins blanche, d'un machicoté qui n'est probablement qu'une pièce d'étoffe rouge ou bleue garnie de 9 à 10 rangs l'un sur l'autre, de galons de soye ou d'argent faux, qui leur

pend depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et d'un mantelet d'étoffe de soie ; leur col était en porcelaine et leurs poignets étaient garnis de bracelets de même matière ; leurs cheveux étaient rassemblés et fermés dans un étuy de buis ou d'écorce qui leur pendait sur le dos, à l'instar des cadettes ou queue des Européens.

A la sortie de la messe, visité le trésor de l'Eglise. Il est composé de 10 grands chandeliers, d'une grosse lampe, de deux encensoirs, d'un porte encens, de deux burettes, d'un plat, d'une grande croix avec son bâton, d'une haute de 4 pieds d'hauteur à mettre sur l'autel, et de six grands reliquaires, quantité de vaisselle que les  $\frac{3}{4}$  de nos collégiales en France n'en sont pas si bien pourvus ; et les ornements en général, par les broderies et galons d'or et d'argent dont ils sont couverts, sont dignes d'admiration ; ce sont les présents en pelletteries que font les sauvages qui ont produit de quoy faire cette dépense et qui fournissent à l'entretien journalier de l'Eglise.

En sortant de la sacristie, le général se rendit chez les sauvages. Ils étaient assemblés dans une de leurs principales maisons ; le festin qu'il leur donnait était dans le milieu de la chambre ; il consistait en trois chaudronnées de 2 pieds de diamètre, pleines de sagamité, en un bœuf et quatre moutons dépécés et à moitié cuits, (têtes, cornes, pieds et queues, tout y était, rien n'en était séparé, d'autant que selon eux tout fait ventre) et en présents à usage de vêtements. Quand le général et sa suite furent assis, et eux de même sans façon, le calumet à la bouche, le grand chef se leva pour haranguer ; il parla assez longtemps. Ensuite le père La Richardy qui a longtemps habité parmi le gros de cette nation, rendit en français leurs discours ; ils consistaient à remercier le général de sa venue et de l'honneur qu'il leur faisait ; à quoy répondu simplement : « dites leur que je leur suis bien obligé. »

L'instant d'après, le harangueur recommença pour vanter la splendeur de l'immensité du festin et des présents qui l'accompagnaient ; ce discours rendu en français, il y fut répondu assez platement. Enfin l'orateur se leva une troisième fois pour offrir leurs services contre les ennemis du Roy, qu'ils nomment le grand

Onontio ; il reçut pour réponse : « dites leur que j'ai quelques petits reproches à leur faire. » Le père La Richardy répliqua de son propre mouvement de les suspendre, que ce serait diminuer le prix de la fête que les en informer ; à quoy consentit. On sortit de là pour aller dîner.

Le diner préparé aux frais des Jésuites se trouva splendide, quoiqu'on y fut 28 à 30 personnes, cinq dames comprises. Rien n'y manquait, qu'une chambre à contenir tout le monde. On y fit servir en vaisselle platte, et par les gens de M. l'Intendant. On y but toutes sortes de vin, de liqueurs et même du café ; on y porta la santé du général, celle de M. l'Intendant, et sans qu'il fût mention de celle de l'amphitrion de la fête, qu'on remit apparemment à une meilleure occasion.

A la sortie de table, on retourna chez les sauvages pour voir leurs danses ; ils commencèrent par en faire une de plaisir et de joie pour marquer leur satisfaction qu'ils ressentaient de la visite qu'on leur rendait. Elle consiste à tourner en cadence en file, autour d'une table ou d'un banc, au bruit de leur instrument, et cela si longtemps qu'on s'en ennuya. Ensuite un seul homme fit la danse de la découverte ; un autre celle de la chevelure enlevée ; il fut prendre à cet effet, pour mieux figurer l'opération, la perruque de Mr. de Vergor, capitaine d'une des compagnies de la marine ; et un troisième fit celle du blessé.

Les femmes s'attendaient aussi à danser ; le général même le désirait, mais le père Richet, leur missionnaire, sous prétexte qu'elles marquent dans leurs danses quelques mouvements indécents, éluda leur bonne volonté en disant qu'elles ne savaient pas danser.

A la sortie de cette maison, on s'en revint chez les missionnaires où on se chauffa un gros quart d'heure, après quoy l'on monta..... en voiture ; en retournant, suivi exactement le chemin qu'on avait tenu en allant ; descendu tous au château d'où l'on ne se retira qu'après souper.

*Na.*—Tous ces sauvages sont originaires de la nation huronne, qui habite les environs du Détroit ; ils prétendent ne s'en être éloignés que pour embrasser la religion catholique ; ils la professent assez en appa-



rence en public, mais en particulier ils s'assujettissent à leurs passions. Ils sont partisans des français, en ont donné des marques, de manière, qu'après les Abénakis, ce sont les seuls proprement sur qui on peut compter.

La plupart parlent français, sont assez vêtus de même ; néanmoins ils portent toujours un braguet et une couverture de laine dont ils s'enveloppent ; ils élèvent des volailles et des bestiaux ; ils ont même des chevaux qu'ils conduisent eux-mêmes, attelés à des carrioles pour se rendre en ville. Le sang parmi eux est mêlé aujourd'hui ; d'autant qu'il y a en hommes et en femmes des esclaves anglais faits prisonniers dans les guerres et qu'ils ont adoptés, qui y prennent des habitudes et s'y marient. Il y a même des femmes françaises qui épousent des sauvages ; d'ailleurs, il n'est point sans exemple qu'on y porte des bâtards qui élevés dans les manières sauvages ne tiennent à rien de celles de notre nation. Il est aisé de distinguer tous ces étrangers à la couleur de leur peau qui est autant blanche que celle des sauvages est bronzée.

Les maisons sont bâties à l'instar et dans le goût de celles de nos habitants, de pièces sur pièces, couverts en planches et distribuées avec cheminées, portes et fenêtres. Ils s'y procurent assez les mêmes commodités ; entr'autres des poêles en hiver, de sorte que leur malpropreté se trouvant échauffée, répand une odeur qu'eux seuls sont capables de supporter. Les hommes néanmoins, malgré toutes ces aisances qu'ils se procurent à force d'argent, conservent toujours l'usage de la chasse en hiver, mais ils ne s'éloignent guères plus de 30 à 35 lieues.

Ce village est composé de 25 familles, faisant ensemble 120 âmes. Ces familles n'occupent que 17 maisons et sont divisées en trois bandes du nom  
« de la Tortue,  
» du Vautour  
» et du Loup. »

Chacune de ces bandes a son chef particulier, qui est soumis à un autre à titre de grand chef ; et on ne compte parmi eux que 40 guerriers.

De tout ce détail, il est aisé de voir que ce village n'est pas considérable ; on doit le considérer le moindre

de ceux établis sous le gouvernement français. Les Jésuites font de leur mieux pour l'accroître, mais comme ils ne veulent point y souffrir de libertinage, on n'y admet que ceux qui veulent embrasser le christianisme. Ils semblent s'y prêter à tout ce qui peut les favoriser ; à cet effet ils ont fait construire un moulin à scie et un autre à grain, selon eux pour la commodité du village, mais plus vraisemblablement pour leur profit. Le ruisseau qui les fait tourner se précipite du haut d'un rocher par cascades en bas. L'endroit est sauvage et digne d'admiration par les différents passages que l'eau s'est procurée ; il y en a un entr'autres où elle a miné plus de quatre pieds sous le rocher, de manière qu'aujourd'hui, il est en l'air et ne se soutient ainsi hors de plomb, que par une liaison de fibres que la nature a formés dans tous les corps.

On ne s'étendra pas plus au long sur ces sauvages, d'autant qu'ils n'ont rien de particulier que la langue, d'avec les autres nations ; c'est assez la même politique, les mêmes manières et les mêmes façons de s'exprimer. Ils caractérisent assez les généraux de la colonie ; ils disaient de Mr. de la Galissonnière, dans un langage figuré, pour marquer l'étendue de son esprit, qu'il avait beaucoup de choses dans la tête ; partant, qu'elle devait être pesante, et que la nature en cela avait accru ses épaules d'une bosse pour la supporter plus facilement.

Fait à Québec, le 28 décembre 1752.

FRANQUET.

## MÉMOIRE

**Des remarques faites sur les principaux endroits que j'ai parcourus dans ma tournée de Montréal, du lac Champlain, et autres lieux depuis le 24 juillet jusqu'au 23 août 1752.**

### DE LA VILLE DES TROIS-RIVIÈRES.

Le nom de cette ville semble indiquer que trois rivières y affluent, tandis qu'il n'y a que celle de St. Maurice qui forme quatre isles à son débouché dans le fleuve St. Laurent, où elle se confond par trois passages qui ont donné lieu à son étimologie.

Elle est située à la rive du nord du fleuve, à peu près à moitié chemin de Québec à Montréal ; c'est en quelque façon l'entrepôt de la communication d'une ville à l'autre. On la distingue en deux parties, l'une haute et l'autre basse ; la première occupe le sommet de la hauteur des terres, et l'autre est établie le long du fleuve. Son état major consiste en un gouverneur, un lieutenant de Roy, un major et un aide major ; il y a en outre un garde magasins qui fait les fonctions de subdélégué à l'intendance. La justice est royale ; elle est composée d'un lieutenant général, d'un procureur du Roy et d'un greffier.

Elle renferme dans ses murs une maison de cinq récollets qui sont curés de la ville, une église paroissiale et un couvent de neuf religieuses Ursulines, qui sont chargées de l'hôpital militaire. Les habitants y sont plus adonnés à la culture des terres qu'au commerce. C'est l'endroit de tout le Canada où on travaille le mieux les canots d'écorce dont on se sert pour voyager dans les pays d'en haut.

Son gouvernement comprend 16 à 17 villages, entr'autres deux sauvages nommés St. François et Bécancour.

court ; il s'en forme même un troisième d'Algonquins à trois lieues au dessus et du même côté du fleuve, à l'endroit nommé la pointe du Lac. Il y avait déjà lors de mon passage neuf maisons bâties.

D'ailleurs cette ville est le rendez-vous le plus fréquenté des nations errantes nommées Têtes de boule, Montagniers et plus communément Gens de terre, qui y viennent faire la traite de leurs pelleteries.

Avant l'incendie du 19 au 21 mai de cette année qui a consumé 4 maisons, entr'autres celles des religieuses, elle était fermée d'une enceinte de pieux de 10 à 12 pouces de diamètre sur 12 pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. Dans les arrangements que les particuliers prennent pour rétablir leurs maisons, on serait d'avis de les assujettir à des alignements et même à les construire en maçonnerie autant qu'il sera possible. On représente à cet égard que les bois y sont rares, éloignés et par conséquent fort chers.

Qu'à la vérité la pierre la plus à portée, et la plus à la bienséance du transport ne se peut tirer que de Ste. Anne et des Grondines, villages distants de 8 à 10 lieues de la dite ville, mais que le terrain y est propre et d'une bonne qualité à faire de la brique. Qu'un particulier s'offre d'attirer de France à ses frais et dépens, des ouvriers experts en ce métier, moyennant que la Cour voulut lui accorder pour neuf ans le privilège exclusif d'en vendre, avec la permission de tirer de la terre, de la travailler, d'étendre ses briques et de construire ses fourneaux sur l'endroit nommé la commune de la ville.

L'on doit sentir combien cet établissement sera avantageux au public pour la bâtisse des maisons, et au roy pour former une nouvelle enceinte et y construire des casernes de maçonnerie.

Tous les bois du crû des environs n'étant pas propre au rétablissement de la dite enceinte, l'on serait d'avis, eu égard à ce qu'on ne pourrait qu'à grands frais et de fort loing attirer l'espèce convenable, comme cèdres rouges et chênes, réputés les plus durs, de fermer cette ville d'un bon mur crénelé, de 2 pieds d'épaisseur sur 12 de hauteur, bien flanqué, et derrière lequel serait

une banquette en terre de 3 pieds de haut sur 6 de large.

On dira sur l'objet des cazernes que la garnison actuelle n'est que de deux compagnies, que cy-devant elle était de quatre, mais qu'on estime qu'il faudrait la rendre forte de 6. Bien des raisons concourent à cazer-ner le soldat. La discipline et le bon ordre s'y établissent et s'y soutiennent mieux que s'il était logé chez les habitants avec lesquels il est toujours à appréhender qu'il ne contracte des liaisons qui l'en rendent trop partisan. D'ailleurs, il est de l'intérêt du gouvernement d'assujettir et d'attirer le plus de sauvages que l'on peut, avec attention néanmoins que, comme ils conservent toujours avec le gros de leur nation une intelligence capable de nous nuire, dans les circonstances d'une guerre, d'être toujours assez en force et à portée de leur résister.

On objectera peut-être que ces casernes et cette enceinte seront d'une grande dépense. On en convient, mais comme elles tendent les unes à soulager les habitants de la ville, et l'autre à donner, suivant les circonstances, un asile assuré à ceux de la campagne, on pourrait s'y soumettre, les uns par une imposition sur les maisons de l'endroit, et les autres par une autre sur chaque arpent qui se trouve défriché dans l'étendue du gouvernement.

Les bâtiments du roy en cette ville sont, savoir : l'un à titre de magasin, un autre pour prison, un 3<sup>me</sup> à usage de corps de garde, et un 4<sup>me</sup> servant de poudrière.

Le premier à titre de magasin m'a paru en bon état, il n'est question que de veiller à son entretien.

Le second pour prison exige des réparations en toutes espèces d'ouvrages. Cependant les plus urgentes sont le rétablissement à neuf de la couverture et celle des voûtes qui sont lézardées; si mieux l'on aime pour plus de solidité les démonter et les refaire entièrement (1).

---

(1) Visités de nouveau ce bâtiment à un second voyage fait aux trois rivières; il est bon; ses voûtes sont saines; leurs lézards ne peuvent engendrer de mauvaises suites. Il n'y a qu'à le bien entretenir; surtout la couverture qui demande un entier rétablissement. (Note en marge du manuscrit.)

Le corps de garde dépérit tous les jours. Quoiqu'il soit à la proximité du logement du gouverneur, il est réputé celui de la place.

Et la poudrière enveloppée d'une enceinte de pieux m'a paru bien se soutenir et n'avoir de défaut que d'être trop petite.

Cette ville semble augmenter tous les jours et de là exiger des attentions pour les établissements dont elle est susceptible. Mr. de Rigaud entr'autres a saisi celle d'arranger une place publique ; à cet effet, il a défendu au sieur Crécet de rétablir une maison qui était située dans son milieu et qui a tombé en ruine en 1751. Il en a rendu compte à la cour avec plan y joint, en proposant d'indemniser ce particulier d'une somme de 1000 frs. En outre sont deux autres maisons que j'ai remarquées être extrêmement caduques et causer une grande irrégularité à la place ; on serait d'avis lorsqu'elles crouleront qu'on ne permit pas de les relever, afin de donner à cette place tout l'avantage qu'exige le service public, et même celui du roy, dans le cas d'y assembler des troupes et la milice du pays.



#### DES FORGES DE ST. MAURICE

Ces forges sont situées à trois lieues de la ville de Trois Rivières, au côté du sud de celle de St. Maurice, et sur la gauche d'un ruisseau qui débouche des hauteurs des bois, et va se confondre en formant plusieurs chutes dans la dite rivière.

L'établissement est considérable ; il consiste en deux forges, en un martinet et une quantité de bâtiments à usage de logements pour tout ce qui est attaché à leur service.

Elles sont régies aujourd'hui sur le compte du Roy, par l'abandon qu'en ont fait le sieur Pugeot et Cie.

Les principaux employés sont un directeur, un caissier, un commis pour le détail, un marchand pourvu du privilège exclusif de débiter des vivres, boissons et marchandises quelconques, et un aumônier.

Les ouvriers sont payés, généralement, par la rareté d'en trouver, à des prix exorbitants ; les uns à raison d'une piastre par quintal de fer, d'autres par des appointements fixes pour toute l'année et quelques uns à différents prix par mois d'hiver et d'été, mais tous sont logés, chauffés et voiturés aux dépens du Roy. Indépendamment de ces ouvriers domiciliés en sont d'autres qu'on est obligé d'attirer de la campagne ou de la garnison des Trois Rivières dans le fort du travail. Les premiers résistent d'y aller sous prétexte qu'ils ont leurs terres à cultiver. On use quelque fois de violence pour les y obliger. De là, il arrive qu'ils préfèrent abandonner le canton pour aller s'établir ailleurs que de se soumettre à ce qu'on exige d'eux. On se retourne du côté des soldats, mais ceux-ci sentant le besoin qu'on a d'eux, ne se prêtent qu'à des prix fort chers qu'on leur refuse ; d'où il arrive que les ouvrages languissent et qu'il en influe un grand préjudice au Roy.

Il est aisé de convenir que tous ces employés et ouvriers sont d'une dépense considérable ; elle n'est pas la seule ; la fabrique de charbon, l'achat des fourrages et avoines, l'emplette des chevaux, les voitures, les harnois, leur entretien et les charois de la mine du fer, et des denrées quelconques.....au profit qu'on en retire.

De ce détail l'on doit sentir que cette régie peut entraîner bien des abus, d'autant que le directeur n'a pas l'autorité absolue ; que le caissier la partage, que chacun rend compte à Mr. l'Intendant directement ou à son subdélégué de la partie qui lui est confiée, et que le préposé à la fourniture des vivres entretenu aux frais du Roy se croit indépendant.

\*\*\*

MOYENS PROPOSÉS POUR MAINTENIR LE BON ORDRE, DIMINUER LES DÉPENSES ET AUGMENTER LA FABRIQUE DU FER.

I

Ce serait de commettre un directeur intelligent, dont l'autorité absolue, subordonnée néanmoins à Mr. l'In-

tendant, s'étendit sur tous, qui lui obéissent, rendissent compte et y fussent subordonnés.

## II

Que le charbon fut fait par des marchés convenus, ainsi que les achats de fourrages et d'avoines. Que les employés chargés des détails tinsent un registre journalier de leurs dépenses, pour les confronter au besoin à celles rapportées de chacune des parties au compte général; et de là pouvoir juger de la conduite d'un chacun.

## III

Qu'on attira de France un maître ouvrier entendu et expert en toutes sortes d'ouvrages, soit pour la conduite de ceux à faire en réparation, que d'autres en augmentation dont cet établissement est susceptible, tant par l'abondance des eaux du ruisseau que par les emplacements favorables à des martinets que présente sa rive droite.

## IV

Qu'indépendamment des ouvriers forgerons qu'il faut de nécessité envoyer de France, pour renouveler ceux d'aujourd'hui, qui, sous prétexte que le terme de leur engagement est expiré, y font la loy pour le travail, on en fit venir une cinquantaine d'autres de tout métier pour travailler sous les ordres et sous les yeux du précédent.

\*\*\*

### DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DE SES FORTIFICATIONS

Cette ville située par le 45° degré 43 minutes de latitude, est assise à la rive du sud de l'isle de ce nom, si mieux l'on n'aime dire à celle du nord du fleuve St. Laurent; elle est plus longue que large, assez bien percée et peuplée. La plupart des habitants y sont



adonnés au commerce, principalement à celui connu sous le nom des pays d'en haut. Dans le nombre on en compte 7 à 8 riches de 150 à 200,000 livres, de manière qu'elle l'emporte pour l'excellence sur Québec.

Elle renferme dans ses murs des Jésuites et des récollets à titre de maisons de résidence, des prêtres sulpiciens qui sont curés de la ville et seigneurs de l'isle, un hôtel Dieu desservi par 30 à 35 religieuses, et des sœurs de la congrégation ; et en dehors, il s'y forme un établissement de sœurs grises, dans une maison à titre d'hôpital desservi cy-devant par des frères charrons.

Le Roy est le seigneur honoraire de la ville, mais le séminaire l'est du domaine utile. La justice y est royale ; elle est composée d'un lieutenant particulier, d'un procureur du Roy, et d'un greffier. Ces trois premiers sont nommés par sa Majesté, et ce dernier présenté par les prêtres doit en être approuvé ; son ressort pour les affaires contentieuses s'étend sur les 42 villages ou seigneuries dont le gouvernement est composé. Quant à la police, le juge n'en est chargé que dans la ville et dans sa banlieue seulement ; au delà dans les côtes, elle est administrée par le subdélégué de Mr. l'Intendant.

Son état major est complet ; il comprend un gouverneur, un lieutenant du Roy, un major, deux aides-majors et un capitaine des portes. Sa garnison est plus ou moins forte, mais pour l'ordinaire elle est de 9 compagnies, composées chacune d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne en premier, et d'un autre en second ; il y a en outre, pour le service, un commissaire de la marine et un garde magasin.

La compagnie des Indes a le commerce exclusif du castor. On estime qu'il se monte d'une année à l'autre de 4 à 500,000 livres. Elle y entretient à cet effet un directeur. Quant à toutes les autres pelleteries, le commerce est libre à un chacun. C'est en cette ville où elles se vendent avant de descendre à Québec ; d'ailleurs, elle est le rendez-vous des sauvages qui y viennent à la fin d'avril, tant pour apporter des colliers au gouverneur, en recevoir des présents, que pour faire des représentations ; ils y séjournent jusqu'à la fin d'Aoust. Il s'y en présente de toutes les nations, mais ceux dont on fait le

plus de cas sont connus sous le nom d'Iroquois. Aussi les salue-t-on du canon à leur arrivée et à leur départ.

Le séminaire dont on a parlé est considérable ; il comprend au moins trente prêtres dont plusieurs sont curés des seigneuries qui leur appartiennent.

Les bâtiments appartenant au Roy sont :

1<sup>o</sup> Un magasin aux vivres bien bâti et auquel on faisait une augmentation dans le courant de la campagne.

2<sup>o</sup> Un hangard pour les canots.

3<sup>o</sup> Une boulangerie.

4<sup>o</sup> Un corps de garde à la place.

5<sup>o</sup> Un autre vis-à-vis la maison du général.

6<sup>o</sup> Une poudrière et trois hangards de planches, en dehors pour loger les sauvages.

Indépendamment de ces bâtiments, appartenant en propriété à sa Majesté, en sont d'autres loués et entretenus à ses dépens, savoir : la maison du général, celle de l'Intendant, celle du commissaire, celle du garde magasin, et un hangard au dehors de la ville pour servir de magasin.



#### DE SA FORTIFICATION

Sa fortification est neuve ; elle consiste en une enceinte uniforme, bastionnée et avec flancs et courtines qui présentent des défenses reciproques dans toutes ses parties ; le terrain auquel il semble qu'on s'est assujetti a occasionné seulement du changement à quelques uns de ses fronts.

1<sup>o</sup> Depuis l'angle du bastion 8, jusqu'à la porte V de la canoterie, c'est un revêtement de 12 pieds de hauteur, surmonté d'un mur crénelé de 7 pieds et adossé jusqu'au cordon d'une banquette de 9 pieds de large, soutenu par un contremur de 10 pieds de haut.

2<sup>o</sup> La partie d'entre l'épaule droite du bastion 14 et l'angle flanqué du bastion 2, a été établie sur berne et de même hauteur que la précédente. On observe seulement que la courtine brisée, eu égard aux angles qu'elle présente, pourrait souffrir quelque correction,

mais son élévation qui en fait la principale deffense, étant la même qu'au pourtour de l'enceinte, on croit devoir n'y rien changer pour le présent.

3<sup>o</sup> Les fronts d'entre 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et de 2 et 3 revêtus de même que les précédents, présentent plus de deffense, d'autant qu'il y a un fossé de 21 pieds de large sur les faces, revêtu à son bord extérieur d'un mur de 8 pieds de haut et couvert d'un glacis plus ou moins roide et allongé.

Par ce détail, il est aisé de voir que, quoique cette enceinte soit flanquée de toute part, elle est d'une construction faible, et qu'elle ne peut résister que contre une attaque par surprise ou par escalade, et nullement contre toute autre avec du canon.

L'inspection du plan fait d'ailleurs connaître que ses flancs sont trop petits, les angles flanqués trop ouverts, et que la partie d'entre la porte Y. du fort et l'angle flanqué du bastion 6 n'est vue de nulle part.

Dans cet état, cette ville est bien fermée, mais l'on observe que si l'on était dans le cas d'y être attaqué, il faudrait former en avant des 5 portes de face au fleuve, un tambour avec de gros pieux pour les garantir du pétard, ou d'être hachées dans l'insulte qu'on y méditerait d'un coup de main.

Indépendamment de ces ouvrages, est la batterie royale cottée I. construite moins en vue d'augmenter la deffense de la place, que pour y faire les saluts et réjouissances publiques.

Dans la visite que j'ai faite de ces fortifications, j'ai remarqué quelques parties de leur achèvement en souffrance, et d'autres à réparer à titre d'entretien.

Les premières consistent en couvertures de planches sur les murs, et les autres en rejointements, pour rassurer quelques parties du revêtement qui menacent de renverser, et à remettre en place des pierres de gresserie détachées aux angles et aux embrasures.

En outre de ces réparations, l'on serait d'avis pour en prévenir de plus considérables, qu'on défendit aux particuliers, sous quelque prétexte que ce puisse être, de bâtir sur les murs de la dite enceinte, de n'y rien déposer, et qu'on ordonna d'enlever tout ce qui gêne aujourd'hui la communication à son pourtour intérieur

pour que le service fut libre partout ; il est déjà arrivé que quelques-uns ont élevé des bâtiments sur le contre mur de la banquette, qui règne le long de la partie de face au fleuve, et que par succession si l'on n'y veille, on se prévaut de la jouissance acquise pour en établir le droit de propriété ; d'ailleurs, mon avis serait que comme cette ville est munie d'un état major complet, d'une assez forte garnison et que par son enceinte, elle ressemble à une place de guerre, qu'on y fit le service avec la même régularité. Pour lors le passage nécessaire aux rondes empêcherait toute entreprise le long des murs. On insiste d'autant plus à cette exactitude que toutes les troupes de cette colonie étant dans le cas d'être souvent détachées à portée des nations qui ne souffrent les postes du Roy que malgré elles, on ne saurait trop les accoutumer à une vigilance qui concerne autant leur sûreté qu'à les maintenir dans une exacte subordination.

Cette ville est l'endroit du Canada où l'on tient le plus de troupes, en vue de les avoir à portée pour les détacher dans les postes du pays d'en haut. D'ailleurs elle est le rendez-vous, comme on l'a dit, de toutes les nations sauvages ; ainsi il est bon qu'ils voyent par eux-mêmes les forces qu'on y tient, pour que ceux qui sont de nos amis sentent combien ils seraient soutenus au besoin, et que les autres, partisans de l'anglois, jugent des efforts que nous serions dans le cas de faire contre eux.

Le soldat y est logé chez les bourgeois ; de là, l'on doit conclure que l'on ne peut l'assujettir au bon ordre et à l'exacte discipline indispensable au service. Mon avis serait qu'on y construisit des cazernes. A cet effet sont deux emplacements quoique serrés, assez convenables, et les moins coûteux au Roy ; si on les y détermine, on fera les plans de leur distribution et les dessins nécessaires à leur construction.

\*\*\*

DU VILLAGE SAUVAGE NOMMÉ COMMUNÉMENT FORT ST. LOUIS

Ce village nommé tel à cause du sault de ce nom qu'il faut passer pour s'y rendre de Montréal, est situé à 3 lieues de la dite ville, au dessus de l'île aux hérons et à la rive du sud du fleuve St. Laurent ; il est composé uniquement de sauvages iroquois originaires de ceux qu'on nomme les cinq nations ; ils y sont divisés en trois familles, et chacune d'elles en deux bandes commandées par des chefs particuliers, mais tous subordonnés à un seul à titre de grand chef.

Je désirai savoir le nombre des guerriers et même celui des personnes à chacune des bandes, mais le commandant du poste que le Roy y tient ne put me satisfaire. Je m'adressay aux Jésuites missionnaires qui me répondirent qu'il y avait tant de mouvements parmi ces gens là, qu'on ne saurait en constater un état juste ; cependant qu'on y estimait 200 guerriers et 10 à 11 cents âmes.

Je crus m'appercevoir que ma demande était indiscrète, et que ces pères étudiaient au militaire les connaissances tendantes à partager par la suite l'autorité dont ils semblent être en possession aujourd'hui. Il serait cependant à propos d'avoir tous les ans un dénombrement détaillé de la force de ce village, tant pour juger de son progrès que des ressources qu'on pourrait en tirer dans les circonstances d'une guerre. Pendant la dernière, eu égard à la position avancée de ce village et à l'intelligence que les sauvages y pouvaient entretenir avec ceux des nations d'où ils sont sortis, on avait saisi le dessein d'y établir un fort carré de la figure marquée au plan, et capable par sa construction, d'y conserver en sûreté les postes des troupes réglées que l'on y tient, et de s'y deffendre contre toutes autres attaques qu'avec du canon ; à cet effet pour donner plus de résistance, on résolut son enceinte d'un mur de maçonnerie, percé de créneaux, et avec banquette volante sur le derrière, tel que le profil le représente, mais lorsqu'elle fut à moitié faite, les sauvages s'opposèrent à son achèvement, disant qu'apparemment ils nous étaient suspects, et que la partie de

face au village tendait à les désoler et à les soumettre à notre discrétion ; pour calmer leur inquiétude on fut obligé d'arrêter, et même au lieu d'étendre les figures en E G, de réduire et de la fermer par ordre de Mr. de Beauharnois en A... B... D... E..., avec des pieux.

C'est dans ce fort, tel qu'il est aujourd'hui, que se tiennent les troupes du poste, et si le projet avait eu son entière exécution, la maison des missionnaires et l'église devaient y être renfermées.

Indépendamment de ce fort, les sauvages avaient requis une enceinte de pieux, au pourtour du village. A quoy consenti et travaillé, mais quand il fut question de la faire régner le long de la partie de face à la rivière, jamais ils ne voulurent la souffrir, de manière qu'aujourd'hui, le village est ouvert, que les ouvrages faits en maçonnerie sont en pure perte, que le fort n'étant fermé sur deux côtés que par des pieux, le poste peut être enlevé de vive force par des nations ennemies attirées par les sauvages domiciliés ; que sait-on, peut-être par eux-mêmes, si leurs intérêts pour lors les conduisaient à se séparer de nous.

\*\*\*

### RÉFLEXIONS

Il y a lieu de croire :

1° Que les sauvages ne se sont révoltés contre l'achèvement du fort que par les conseils des missionnaires qui, sentant que plus le poste serait d'une forte résistance, plus il balancerait leur autorité : que d'ailleurs, leur maison et leur église s'y trouvant renfermées, ils seraient éclairés de trop près et gênés dans leur conduite pour les secours spirituels.

2° L'opposition que les sauvages ont fait à l'achèvement de l'enceinte, au pourtour du village, n'a été appuyée que de la liberté d'entrer et sortir en toutes circonstances, prétexte frivole et suggéré par des marchandes nommées Désaulniers y résidentes pour lors, qui se seraient trouvées traversées par une clôture, dans le commerce qu'elles y faisaient de marchandises prohibées.

Mon avis serait de représenter à ces sauvages que sa Majesté ayant leur sûreté à cœur, n'avait saisi le dessein de contourner leur village d'une enceinte de pieux que pour les mettre à l'abri de leurs ennemis, que le côté de face au fleuve restant ouvert, ils étaient exposés à toute insulte de leur part, que d'ailleurs le fort était un azile assuré pour leurs femmes, leurs enfants, leurs effets les plus précieux, et pour eux-mêmes en s'y retirant, après avoir fait les derniers efforts à la défense du village, et qu'enfin tous ces ouvrages devaient leur être un témoignage de la confiance qu'avait sa Majesté en leur fidélité ; partant, qu'ils devaient concourir à leur achèvement.

Indépendamment des ouvrages nécessaires à la perfection de l'enceinte du village et du fort, on serait d'avis d'éclaircir les environs, à la portée du fusil, en coupant tous les arbres et broussailles qui s'y trouvent, afin de découvrir tout ce qui débouchera des bois, et mettre par cette précaution, à l'abri de l'insulte ordinaire, qui n'est proprement qu'un assassinat et que les sauvages nomment communément coups, les sentinelles et patrouilles destinées à veiller à la sûreté de ce poste.



#### DU VILLAGE DES DEUX MONTAGNES

Ce village est situé au côté du nord de la rivière des Outaouais dite communément la grande rivière, à sept lieues du précédent, et à 10 de Montréal. Il est composé d'Iroquois, d'Algonkins, de Nipissingues et de français. Ces derniers n'y sont établis que pour faire la traite aux pelleteries et le commerce de toutes sortes de marchandises, même des prohibées que l'on tire de la Nouvelle Angleterre.

Toutes ces nations sauvages sont commandées par des chefs particuliers indépendants les uns des autres, et vivent assez d'intelligence ensemble, néanmoins leurs habitations à chacune sont séparées par cantons. Les Algonkins et Nipissingues peuvent fournir environ 113 guerriers et les Iroquois 115, et tous ensemble

femmes et enfants compris forment un village de mille soixante âmes.

Les prêtres sulpiciens de Montréal en sont les seigneurs et les missionnaires. L'un d'entre eux nommé Mr. Piquet, qui y résidait cy-devant, autant zélé pour la sûreté des sauvages que pour leur conversion, en-fanta pendant la guerre dernière, plusieurs projets d'ouvrages qu'il a fait exécuter, pour mettre ce village à l'abri d'insultes des ennemis.

Le plan cy-joint représente au pourtour du village une enceinte G H I K flanquée de redoutes en bois aux quatre angles du quarré, et de quatre redents de figures différentes, formées de pieux et distribuées au grand côté de face au nord. Cette enceinte aurait suffi si on l'eut continué le long de celui de la rivière, ainsi que l'ont demandé cy-devant et le requièrent encore les sauvages aujourd'hui.

Indépendamment de cette enceinte, il a été formé en pieux une figure pentagonale E M N O P, dont deux fronts ont été tronqués pour construire le petit fort de maçonnerie Q R S T, dans lequel sont renfermés le presbytère et l'église.

Les ouvrages de ces deux dernières figures, construites en pieux seulement, avec banquette imparfaite dans leur pourtour, sont d'une faible existence, et ces derniers quoique flanqués et faits en maçonnerie auraient pu présenter une plus forte deffense ; enfin, dans la confiance apparente que plus il y aurait d'ouvrages et plus difficiles seront l'attaque de ce village, ce missionnaire fit construire en avant de cette première enceinte deux redoutes E F, de pièces sur pièces, qui subsistent encore, et semblent par le peu de rapport qu'elles ont avec les ouvrages précédents, y avoir été plantées au hazard.

Les vues de ce missionnaire s'étant trouvées remplies pour la sûreté des sauvages, il songea à établir un bâtiment pour leur utilité et bienséance ; à cet effet il fit construire celui cotté B, pour assembler les iroquois et y tenir leur Conseil. Il est loué et entretenu aujourd'hui par le compte du Roi pour loger les officiers et les soldats du poste ; peu après, il fit élever l'autre bâtiment cotté D à mêmes fins, pour les Algonkins et Nipissingues ; il



est resté imparfait, et il y a apparence qu'on a renoncé à son achèvement. Il n'y aurait rien à dire sur tous ces ouvrages s'ils avaient été construits aux dépens de ce missionnaire ; mais il m'a été assuré que le roi avait payé la plus grande partie de leur dépense.

Il est étonnant qu'on s'y soit prêté avec si peu de connaissance de l'employ, et qu'on n'ait pas réduit ces ouvrages à ceux proposés cy-après, savoir : à l'enceinte G H T K qu'il faut entretenir en bon état, et au fort de maçonnerie Q R S T, dont les troupes s'empareront dans les circonstances d'une attaque, en élevant néanmoins une banquette au pourtour intérieur des murs, et en formant un bastion d'égale capacité des autres à l'angle de la gauche du côté du sud de ce quarré.

Tous les autres ouvrages seront détruits ; et des redoutes I F, il en sera établi une à l'angle K, en la place de celle qui s'y trouve qui n'a point de deffense.

Le côté de face de la rivière sera contourné d'une enceinte en pieux, semblable à celle du pourtour du village, et de la figure marquée au plan.

En outre, mon avis serait qu'on fit un éclairci de 250 toises de largeur au pourtour de cette enceinte pour découvrir tout ce qui pourra sortir des bois.

Lés raisons pour lesquelles on s'est déterminé à fortifier ces deux villages sauvages, plutôt que d'autres français, ne se présentent point d'abord ; il faut les chercher. Les uns paraissent favorables aux sauvages, et les autres au service.

Les premières sont qu'en supposant ces sauvages agir, dans les circonstances d'une guerre, de concert avec nous, ils se porteraient au loing à la découverte des mouvements des ennemis, et que dans le cas d'être aperçus et suivis, il leur serait avantageux de rabattre dans un azile assuré ; d'ailleurs, leur village se trouvant contourné d'une enceinte de gros pieux et bien flanqués, leurs femmes, leurs enfants s'y trouvent à l'abri de toutes sortes d'insultes par surprise.

Les autres sont que ces sauvages entretiennent toujours avec les nations dont ils sont originaires beaucoup de liaison et d'intelligence ; partant, qu'il est bon de les éclairer de près. Néanmoins, sans leur marquer le

moindre soupçon, au contraire, il faut leur faire sentir que sa Majesté a tant de confiance en eux et y prend tant d'intérêt, qu'elle les fait soutenir par un poste de ces troupes, et que si elle les tient enfermés dans un fort, c'est en vue de faire plus de résistance en leur faveur. Si cependant, l'on apperçoit que ce fort leur fit ombrage, et qu'ils fissent des représentations pour l'éloigner, il n'y aurait qu'à leur répliquer que s'ils sont vraiment attachés au Roy, ils ne sauraient qu'approuver les mesures que sa Majesté prend à leur defense, et qu'en s'y opposant, ils nous donnent des soupçons de leur fidélité.



*Du village de la Prairie, du Fort St. Jean et de la communication d'un de ces endroits à l'autre.*

#### DU VILLAGE DE LA PRAIRIE

Ce village situé au coté du sud du fleuve et à une lieue et demie de Montréal, est l'un des plus considérables de la colonie. Il appartient aux Jésuites. Dans les premières guerres avec les sauvages, il a beaucoup souffert, d'autant qu'il est en tête des habitations de cette partie du fleuve ; on y voit encore une enceinte de pieux qui enveloppait cy-devant l'église et une partie des maisons, mais que l'on néglige aujourd'hui sous prétexte que ce village est couvert du fort St. Jean et de celui de St. Frédéric.

On en fait mention ici qu'autant que les effets en tous genres, nécessaires à l'approvisionnement du fort St. Jean et de celui de St. Frédéric, qu'il faut indispensablement tirer des magasins de Montréal, y sont débarqués et ensuite chargés sur des charrettes, pour être voiturés à ce premier poste ; on observe à cet égard que cette traversée du fleuve se fait sur des bateaux plats nommés communément bateaux du  $\frac{1}{2}$  de la charge de six milliers pesant, qu'elle n'est point absolument aisée, qu'il s'y trouve un rapide à monter situé vis-à-vis la pointe du sud de l'isle Saint Paul, et à portée d'une

chaîne de roches qui découvrent et même un platier dans le milieu du fleuve qui oblige à des précautions pour ne pas échouer.



#### DU FORT ST. JEAN

Ce fort est situé sur les bords du côté de l'ouest de la rivière de Richelieu, à l'endroit où elle prend le nom de Lac Champlain.

Sa figure est un parfait carré de 30 toises du côté extérieur flanqué de quatre bastions d'égale capacité.

Les courtines sont formées de pieux serrés l'un contre l'autre, percés de créneaux à hauteur de 8 à 9 pieds, et derrière lesquels est une banquette volante en charpente ainsi que le profil le représente.

Dans chacun des deux bastions du côté de face à la rivière est établi un bâtiment sur mur de maçonnerie de 6 pieds d'hauteur, élevé ensuite de pièces sur pièces, percé d'embrasures et de créneaux, et couvert de planches ; la distribution consiste en un rez de chaussée, en un étage, auquel on monte par des escaliers placés en dehors et en un grenier.

Les troupes commises à la garde de ce fort sont logées dans l'étage du bastion de la droite de l'entrée, et le garde magasin occupe celui de la gauche ; le rez de chaussée et le grenier à l'un et à l'autre servent de magasins aux vivres et aux approvisionnements quelconques.

Dans chacun des deux autres bastions, est un bâtiment isolé de l'enceinte ; l'un, situé à droite de l'entrée sert de logement à l'officier commandant, l'autre, de boulangerie. Il est aisé de connaître que cette construction n'est bonne que contre de la mousqueterie. A cet effet, pour en soutenir la défense et même l'augmenter lors d'une rupture avec les anglais et les sauvages, l'on serait d'avis :

1<sup>o</sup> de veiller soigneusement à l'entretien de ses ouvrages ;

2<sup>o</sup> de former en pieux un tambour A B C D devant la porte de l'entrée dans le fort pour empêcher qu'on ne vienne y attacher un pétard nuitamment, ou la hache ;

3<sup>o</sup> que sur le prolongement des faces des côtés collatéraux à celui de la rivière, on fit régner une estacade E F aussi en pieux jusque dans l'eau, afin d'obliger ceux qui méditeraient une attaque sur le front de la porte de ne s'y présenter que par bateau ;

4<sup>o</sup> qu'on y tint des barriques prêtes à être remplies d'eau au besoin, pour éviter les inconvénients d'en aller prendre à la rivière, dans le cas que ce fort serait investi par une nation ennemie, et enfin, qu'on coupa à la distance de 290 toises au moins de l'enceinte tous les arbres et broussailles, à la faveur desquels on peut en approcher à couvert aujourd'hui.

On observe que ce fort est le dépôt des munitions et effets qu'on envoie de Montréal au fort St. Frédéric, et que leur transport s'y fait par le lac Champlain sur une barque de 40 à 50 tonneaux entretenue aux frais du Roy.

La situation de ce poste exige de l'attention à sa conservation en temps de guerre ; l'on serait d'avis pour lors d'y tenir une forte garnison. La sûreté des vivres et munitions y oblige autant comme leur transport aux postes éloignés ; d'ailleurs, elle serait à portée de renforcer, suivant les circonstances, le fort St. Frédéric et celui de Chambly. Elle soutiendrait la communication de l'un à l'autre, et plus elle serait forte, plus elle donnerait par ses courses de l'inquiétude à l'ennemy, dans le dessein qu'il méditerait de pénétrer dans le pays, et enfin, moins il songerait à l'attaquer. Il y a un terrain autour de ce fort, pris sur la seigneurie de Mr. de Longueuil et que l'on considère à titre de banlieue. Comme il n'est point borné, les officiers et employés y résident, et prétendent en profiter et l'étendre à leur bienséance ; ce qui occasionne des difficultés. Pour les éviter, l'on serait d'avis que les limites de cette banlieue fussent déterminées par la cour, et que ceux qui se croient en droit d'en jouir, ne le pussent qu'à la distance de 100 toises de celle de 250, défrichées et mentionnées cy-

devant ; cela leur ferait 32 arpents  $\frac{1}{2}$  quarrés, sur 3 des côtés seulement.

On observe à cet égard que des dtes. 250tes. la largeur de 100tes. sera défrichée aux dépens du roi, et l'autre de 150, aux frais du seigneur concessionnaire, à faute par lui de se soumettre à cet arrangement, que la ditte étendue de 150t. sera réunie au domaine de sa Majesté.



DE LA COMMUNICATION DU VILLAGE DE LA PRAIRIE AU FORT  
ST. JEAN

Cette communication peut être considérée en deux parties. La première, comprise entre le village de la Prairie et l'entrée dans le bois, est de 2 grandes lieues. Le chemin y est tortueux et assujetti aux sinuosités de la rivière nommée vulgairement de la fourche, sur laquelle sont deux grands ponts en fort bon état ; d'ailleurs, il est traversé de 15 à 20 autres petits ponceaux, établis sur des fossés d'écoulement, mais en tout il est bon et praticable en tout temps. Son entretien est à la charge des habitants de ce village.

*Na.*— Qu'à une lieue et demie en avant du dit village, le chemin qui vient de Chambly y débouche sur la gauche.

La seconde partie de trois lieues et demie de longueur a été tracée sur 2 alignements tirés droit chacun jusqu'à la rivière Chambly : le premier, percé dans une partie de bois, et traversé de 2 grands ponts établis, l'un à peu près dans son milieu, et l'autre, à son extrémité sur la rivière de Montréal ; ils sont brûlés aujourd'hui. On ne saurait apporter trop de diligence à leur rétablissement.

Environ à 5 ou 6 arpents sur la gauche du premier pont, les Jésuites font construire un moulin sur la ditte rivière. J'en étai prévenu de leur part, avec prière d'examiner s'il ne conviendrait point, eu égard à la nécessité de rétablir ces 2 ponts, de faire passer le chemin en dessus. J'ai été sur les lieux ; il n'y a pas moyen de se prêter à leurs vues, à moins de former une diffor-

mité par un détour, et de constituer le Roy dans la dépense d'un nouveau tracé dans le bois.

A l'extrémité de cet alignement, est un coude qui conduit à une savanne où commence le second ; le chemin qui la parcourt sur une lieue et demie de longueur, y est traversé de trois ponts, et son extrémité joint le bois où l'assiette est si mauvaise qu'on a été obligé de l'affermir par des rondins qui, à mesure qu'ils s'asseoieront, causeront beaucoup d'embarras et d'incommodités aux voitures. D'ailleurs, la traversée de ce bois est bordée de plusieurs arbres déracinés et de quelques autres à demi renversés, que le moindre vent fera tomber, et dont la chute causera toujours la ruine du chemin.

*Na.*—Qu'on nomme savanne un terrain mal spongieux et qui ne produit que de mauvais sapinages.

Parvenu à l'extrémité de ce second alignement, le chemin prend sur la droite pendant une demie lieue et conduit tout le long de la rivière au fort Saint Jean.

On ne saurait disconvenir que cette communication ne soit très-utile et n'épargne beaucoup de frais au Roy, d'autant qu'avant qu'elle ne fût établie, on était obligé de transporter les vivres de Montréal aux forts St. Jean et de St. Frédéric par batteaux qui descendaient le fleuve jusqu'au village de Sorel, remontaient la rivière de Richelieu jusqu'au fort Chambly, où il fallait les décharger pour traverser les trois rapides qui se trouvent en dessus, et de là, les recharger pour les porter à leur destination.

On observe que cette seconde partie de communication est totalement à la charge du Roy, et que, par la suite, à mesure que les établissements demanderont considération, l'on pourra redresser cette communication, en dirigeant l'alignement du clocher du village de la Prairie, droit sur le fort St. Jean.

## CANADA, 1753

### VOYAGE PAR TERRE ET SUR LES GLACES DE QUÉBEC A MONTRÉAL

Il est ordinaire que l'intendant de la Nouvelle France monte tous les ans à Montréal en hivert, tant pour régler la fourniture des vivres aux postes des pays d'en haut, les présents à faire aux différentes nations sauvages, conformément aux mémoires et aux états signés du général, et les frais de transport par canots de tous ces effets, que, pour y arrêter les dépenses d'une année à l'autre et constater l'état des magasins du Roy. Ces différents objets ne l'attirent guères qu'au commencement de Mars ; mais cette année, eu égard aux arrangements considérables à prendre sur le départ du parti qu'on détache de cette colonie, pour aller prendre possession de la rivière blanche, autrement dite belle rivière, et aux dépenses qu'engendrera cette entreprise, Mr. Bigot saisit le dessein de s'y rendre plus tôt ; il laissa partir le général dans cette confiance, et il lui promit le 14 Janvier, au moment qu'ils se séparaient à la Pointe aux Trembles, qu'il se mettrait en route le 8 février pour l'aller rejoindre.

Il est de Mr. l'intendant comme du général ; il ne voyage point seul, mais accompagné, pour la décence de son état, d'un nombre d'officiers qui lui forment une cour. L'empressement d'un chacun pour y être admis se marque suivant comme il est aimé et bienfaisant. Je dirai à la louange de Mr. Bigot que les chevaux de la ville n'auraient point suffi pour conduire tous ceux qui se seraient présentés, si, eu égard aux dépenses qu'engendre un voyage de cette nature, il n'eut restreint son cortège de 12 à 14 personnes ; à cet effet, il nomma Mesdames :

Daine, femme du lieutenant général de la prévôté.  
Peau, femme d'un capitaine de la colonie.  
Lotbinière, femme d'un lieutenant.  
de Repentigny, femme d'un lieutenant.  
Marin, femme d'un enseigne.  
Madame de St. Simon, femme d'un négociant.

Messieurs.

Franquet, Inspecteur des fortifications.

St. Vincent, } Capitaines de la marine.  
Lanaudière, }

Dumont, capitaine réformé.

De Repentigny, lieutenant.  
et Meloïse, enseigne.

De sorte que, compris Mr. l'Intendant, son secrétaire nommé Décheneau et Monsieur de St. Luc, capitaine de la garnison de Montréal, que des affaires avaient attiré ici depuis deux jours, l'on était 15 personnes indépendamment du maître d'hôtel, du hôte, des cuisiniers et domestiques. Cette liste arrêtée, Mr. l'intendant prévint un chacun de faire rendre chez lui, six jours avant notre départ, les malles et effets qu'on voulait emporter, afin de les envoyer de bonne heure sur des traînes à Montréal avec une partie de ses gens, et tout ce qui sert à l'aisance et usage pour être logé commodément, et y pourvoir tenir tous les jours une table de 20 à 24 couverts.

\*\*\*

### LE 8 FÉVRIER

Chacun de nous ayant souscrit à cet arrangement, l'on se tint prêt à partir au temps que Mr. Bigot se l'était proposé. Le jour venu, l'on se rendit chez lui. Sa cour était pleine des chevaux nécessaires à en atteler deux à chacune des carrioles des maîtres, et un seulement sur celles des domestiques ; on y dina amplement avec la même propreté et le même ordre que s'il n'eût dû bouger de chez lui. Après quoi chacun fut joindre sa carriole avec la dame qu'il conduisait, Mde. Marin, par parenthèse, m'était échue en partage, et l'on s'embarqua pour aller coucher à la Pointe aux Trembles.



Il y a 2 chemins qui mènent de Québec à la Pointe aux Trembles : le premier que l'on pratiqua le 14 Janvier en accompagnant Mr. le Général, règne le long du fleuve et oblige à monter et à descendre plusieurs côtes, en quoy il est d'ûr et difficile aux chevaux ; pour les éviter, on suivit l'autre ; il conduit en prenant à droite de la sortie de l'intendance et tout le long de l'escarpement du cap. Passés à portée de l'hôpital général qu'on laisse à droite ; au delà, au village de la vieille Lorette ; traversés ensuite sur ponts de bois deux branches de la rivière du cap Rouge. Enfin par un chemin autant uni et plat que celui de la 1<sup>re</sup> route est montagneux, parvenus d'une habitation à l'autre dépendants de la paroisse de St. Augustin et la dite pointe aux trembles. On estime 8 lieues de Québec et la dite pointe par cette route, tandis que par l'autre il n'y en a que sept ; cependant on ne fut pas plus de temps à le faire quoiqu'il fit un grand vent, un froid excessif et qu'il tomba beaucoup de neige ; il faut dire aussi que les chevaux allaient à la canadienne, c. à d. en train de poste.

*Na* — Quand les Canadiens voyagent l'hivert, ils se précautionnent beaucoup contre le froid ; à cet effet, ils prennent des souliers sauvages, faits seulement de peau de chevreuil et garnis en dedans d'un chausson de laine, portent des bas drapés, se couvrent le corps d'un capot de castor, le poil en dehors, et la tête d'un casque de peau de marthe.

Ils prétendent que le froid pénètre moins les souliers sauvages que d'autres français, que cy-devant ils portaient le capot le poil en dedans, mais que les sauvages leur avaient fait entendre que la nature en les mettant en dehors aux animaux, pour les garantir des rigueurs du temps, indiquait que pour avoir plus chaud, il fallait en user de même.

Le premier soin en arrivant fut de se chauffer, ensuite de chercher son logement ; je fus prendre le mien chez Mr. le Curé ; après quoi, de retour chez les sœurs où logeait Mr. l'Intendant, l'on joua jusqu'à sept heures et l'on soupa grandement, et l'on se retira sur les 9 heures ; pendant que l'on était à table arriva Mr. de Vergor, capitaine de la garnison de Québec ; il venait de Montréal et nous apprit rien de nouveau.

Le secrétaire de Mr. l'Intendant paya et congédia tous les voituriers venus de Québec, et donna des ordres au capitaine de la côte de tenir prêts pour le lendemain à 7 heures du matin, le nombre de chevaux nécessaires à faire route. Il répondit qu'il en était prévenu d'avance, ainsi que pour autres à tenir en relai au Cap Santé, et que rien ne manquait.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A L'AUTRE

	Lieues
De Québec à l'église de la Vieille Lorette.....	3
De cette église ju-qu'à la hauteur de St. Augustin.....	3
Et de cette dernière à celle de Neuville paroisse de la Pointe aux Trembles.....	2
	<hr/>
Ensemble.....	8

\*\*\*

LE 9

Le lendemain matin, chacun s'était rendu au logement de Mr. l'Intendant; l'on y servit du thé, du café, du chocolat et même un morceau à manger pour ceux qui le désiraient. Après quoi l'on monta en carrioles; suivis le chemin qui régné le long du fleuve. Il conduit à la paroisse des Ecureuils.

Descendus la côte de ce nom joignant l'église qu'on laisse à gauche.

Montés au delà de celle de la veuve à Godin, descendus plus loing celle de la rivière Jacques Cartier, traversés la ditte rivière sur la glace, montés ensuite la côte de la rive droite, descendus au delà celle de l'Eglise du Cap Santé, laissés la ditte église à gauche, descendus plus loing la côte à Pagé; pris au bas des chevaux de relais chez le sieur Mercier, capt. de la côte, y chauffé et déjeuné pendant 2 bonnes heures. Remontés en carrioles après-midy, passés à la Seigneu-

rie de Port Neuf, traversés la rivière de ce nom sur pont de bois. plus loing laissés l'Eglise de Déchambeau vis-à-vis de laquelle est un bouquet d'arbres ; traversés sur pont semblable le ruisseau du moulin de la paroisse de ce nom. Descendus celle des Grondines, laissés à gauche l'église de cette paroisse, entrés sur la seigneurie de Ste. Anne, et suivis la rivière qui la parcourt jusqu'à l'habitation du Sr. Noël, capitaine de la côte, où arrivés à 4 heures après midi. M. Bigot y établit son logement ; chacun de nous fit chercher le sien. J'étais invité à prendre le mien chez Mr. de la Pérade, lieutenant réformé, seigneur de l'endroit et père de Mr. de la Naudière. Après m'y être échauffé et délassé, je rejoignis tout le monde chez Mr. l'Intendant, où joué et soupé grandement. L'on se retira sur les 9 heures.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A L'AUTRE

	Lieues
De la Pointe aux Trembles à l'Eglise des Ecureuils.	2 $\frac{1}{2}$
De l'Eglise des Ecureuils à celle du Cap Santé.....	1 $\frac{1}{2}$
De la ditte église à celle de Déchambeau .....	3
A celle de l'Eglise des Grondines.....	2
De cette dernière à celle de Ste Anne.....	2
	<hr/>
Ensemble.....	11

*Na.*—Les chemins, en général, de cette journée sont assez bons ; il n'y a que les côtes de difficiles ; elles sont roides, dures aux chevaux et trop étroites aux carrioles et calèches, qui sont les voitures les plus ordinaires pour voyager dans ce pays. On pourrait habituer les habitants à les adoucir, et à les élargir jusqu'à 20 pieds au moins.

En outre, il faut entretenir soigneusement les ponts de charpente sur les ruisseaux où il en manque. Enfin il conviendrait d'établir, aux frais du Roy, des bacs sur les rivières qui sont sujettes au flux et reflux, et qui sont d'une largeur à ne pouvoir, pour le présent, être traversées d'aucuns ponts, sauf à sa Majesté d'affermir

le droit de péage qu'elle trouvera bon d'y établir, et que, dans le cas que par la suite il deviendrait onéreux au public, de l'anéantir quand elle le jugera à propos.

\*\*\*

## LE 10

Même déjeuner qu'à la Pointe aux Trembles, et chevaux frais pour aller jusqu'au Cap de la Magdelaine seulement ; montés en carrioles entre 8 à 9 heures du matin, suivis un bout de toute la rivière qui traverse la seigneurie de Ste. Anne, laissés sur la droite, l'église de cette paroisse, traversés sur la glace la rivière de Batiscan, laissés au delà aussi l'Eglise de ce nom, à droite, traversés plus loing de même sur la glace la rivière de Champlain, passés à côté de l'église de ce village qu'on laisse encore à droite, et parvenus au Cap de la Magdelaine, où changer de chevaux sans nous y reposer, chez le Sieur Rochereau, capitaine de la côte, continués à marcher pour arriver à midi aux Trois Rivières.

*Na.*—Que Madame Marin que je conduisais est sœur de Mde Rigaud, gouverneur de cette ville ; que la sachant malade, elle voulut la voir en passant par cette ville et y dîner. J'avais le même empressement, en ayant reçu lorsque je montais l'été dernier à Montréal, un million de politesses. Mde Daine et Mr. de St. Vincent qui nous suivaient y furent attirés aussi par attachement, d'autant que ce sont des gens honorables, généreux, autant respectables par leurs façons que par la noblesse de leurs sentiments.

A la sortie du Cap de la Magdelaine, entrés dans un bois où le chemin, par parenthèse, est tracé trop près de l'escarpement de la rivière des chenaux, nommée St. Maurice ; remontés sur la rive gauche au moins une demie lieue, descendus en la ditte rivière par une rampe assez roide, cotoyés ses bords en la remontant sur la glace environ 200 toises, attendu qu'elle n'était pas gelée en dessous dans son milieu, fait sa traversée à l'endroit nommé Toutrecaut ; longés ensuite sa rive droite en la descendant et remontés sur les terres à peu près vis-à-vis l'endroit où l'on était descendu par une

rampe encore par trop roide; entrés ensuite dans un bois, à sa sortie traversés une petite plaine et au delà suivis le chemin qui conduit à la ditte ville des Trois Rivières; il n'était guères qu'onze heures quand nous y arrivâmes.

Après les accueils d'une réception des plus gracieuses de la part de Mde de Rigaud, quoiqu'elle fût au lit dangereusement malade, et que son mary fût absent, on servit un diner des plus amples, en gras et en maigre. Pendant qu'on était à table, Mr. l'Intendant passa en dehors de l'enceinte de la ville sans s'arrêter; on le salua de plusieurs coups de canon, suivant l'usage ordinaire. Après le diner, l'on passa dans la chambre de la malade, où chauffé, fait la conversation, et pris du café.

L'on est sorti pour monter en voiture; il était environ deux heures après midy, traversé une partie de la ville. A sa sortie descendu dans le fleuve, remonté sa rive gauche à la distance de 100 à 120 toises des terres jusqu'à la pointe du lac St. Pierre.

De la ditte pointe fait la traversée du dit lac jusque vis-à-vis l'église d'Omachis, en laissant à droite toute la seigneurie de Tonnancour, et le débouché qui fait tourner le moulin de ce nom.

Arrivés chez Sr Capitaine de la côte, Mr. l'Intendant y prit son logement. Mr. de Lanaudière et moi fûmes demander le nôtre chez le curé, d'où rendus chez Mr. Bigot, l'on y joua, soupa à l'ordinaire, et l'on se retira de bonne heure.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A L'AUTRE

	Lieues
De Ste. Anne à Batiscan.....	2
De Batiscan à Champlain . . . . .	1
De Champlain au Cap de Magdelaine ... . . . .	5
Du dit Cap aux Trois Rivières.....	1
Des Trois Rivières à la pointe du lac St. Pierre...	3
De la dite Pointe à l'Eglise d'Omachis.....	4
<hr/>	
Ensemble.....	16

*Na.* — Les chemins sont assez bons de Ste. Anne jusqu'au cap de la Magdelaine, mais on ne suit pas exactement en hivert ceux que l'on pratique en été.

L'on observe seulement, qu'en toute autre saison que l'hivert, l'on ne remonte pas si avant la rivière St. Maurice, et qu'on la traverse en canots en dessus des îles situées à son débouché dans le fleuve.

\*\*\*

LE 11

Le curé d'Omachis est un bon prêtre, charitable, et donnant jusqu'à son nécessaire aux pauvres ; ce jour-là qui était un dimanche, il nous dit la messe à bonne heure. Mde. Daine y quëta et fit 21 livres. A la sortie de l'église, l'on fit se chauffer et déjeuner à l'ordinaire, après quoy l'on monta en carrioles entre 9 à 10 heures du matin ; entrés tout de suite dans le lac, fait sa traversée très au large, en laissant les paroisses du loup, de Maskinongé et le débouché des rivières de ces noms sur la droite, rejoint la rive du nord du fleuve vis-à-vis l'isle à l'aigle, cotoyés les terres jusqu'à l'île au Castor ; là, fait la traversée pour se rendre dans le chenal d'entre cette isle et celle à Dupas, mis à terre chez Luneau. Mr. de Barques, Mr. l'intendant y logea ; quelques uns de nous se gitèrent chez le sieur de la Fayet, capitaine des côtes, et les autres se répandirent dans les maisons circonvoisines. On estime cette traversée d'Omachis à l'isle au Castor 7 lieues.

Il n'était guères que 3 heures après midy quand nous arrivâmes. L'on songeait à manger un morceau et à jouer en attendant le souper, lorsque contre toute attente le général parut ; il venait de Montréal, était accompagné de son capitaine des gardes, de Mr. Marin Péan et Mercier, de deux gardes et d'autant de domestiques : surprises agréables, parties de jeu suspendues, forces compliments, et propos inutiles pendant un gros quart d'heure. Mde. Marin, pour lors incommodée d'une migraine, reposait sur un lit. On se figura pendant quelques instants qu'une visite aussi inattendue cal-

merait son incommodité, au moins c'était le sentiment de ses compagnes, mais inutilement, elle ne fit qu'augmenter, néanmoins sans qu'on s'en alarma, d'autant que ces sortes de maux n'entraînent jamais de fâcheuses suites.

Les compliments finis, on se mit à jouer, ensuite à souper, et l'on se sépara entre 9 et 10 heures.

\*\*\*

## LE 12

Après le déjeuner ordinaire, et les chevaux attelés aux carrioles, l'on s'y embarqua pour aller coucher à la pointe aux trembles de l'isle de Montréal.

Fait la traversée par terre de l'isle au Castor ; on l'estime large d'un grand  $\frac{1}{4}$  de lieue. Descendus dans le chenal d'entre cette isle et la grande terre du nord, cotoyés cette dernière sur la glace.

Laissés à droite les seigneuries de la Rouaye, d'Austray et de la Valtrie, et à gauche, l'île Randan, appartenant à la Seigneurie de Berthier, l'isle à Boucher et de l'Angleserie, les islets de la Valtrie et parvenus entre onze heures et midi à St. Sulpice, chez le capitaine de la côte. Sa maison est assez proche de l'Eglise. J'étais seul dans cette traversée, d'autant que le général m'avait enlevé la malade. J'allais doucement, me laissant de moments à autre dépasser par les plus pressés, en considérant qu'il y avait de la fantaisie à fatiguer bêtes et gens inutilement. Cependant, j'étais bien attelé et mes chevaux n'en pouvaient voir courir d'autres sans prendre de l'ardeur. On les contint assez longtemps, mais une carriole ayant voulu gagner la terre pour quelques besoins, ils la suivirent en courant ; mon chartier descendit de son siège pour les ramener, mais il reçut un coup de pied de celui de devant qui lui emporta toute la peau du sourcil et d'une partie du front. Heureusement que le coup ne fit qu'effleurer, sans quoi c'était un homme tué ; le sang se mit à couler abondamment et les chevaux allaient toujours. Je sortis de la carriole, d'autant qu'ils dirigeaient leurs pas vers les parties du fleuve qui n'étaient pas gelées ;

néanmoins, à force de crier, ils s'arrêtèrent. Il faisait un grand froid, du vent et il tombait de la neige, et nous étions les derniers. Après avoir joint la voiture et pansé le conducteur avec un mouchoir, on détela le cheval le plus vigoureux pour le mettre dans les menoirs, et nous nous remîmes en route dans la confiance que l'autre cheval suivrait, mais il se rendit à terre, où il fut saisi par le premier habitant.

*Na.*—Les carrioles attelées d'un cheval se conduisent à l'instar de nos calèches en France, mais quand on y en met deux, le second se trouve en avant de l'autre, contenu entre deux traits seulement, de manière qu'il marche suivant sa fantaisie, qu'on ne le ramène au chemin qu'il faut tenir que suivant le mouvement du cheval qui le suit. Cette façon est au rebours de celle d'Europe, où les chevaux de devant dirigent la marche de ceux de derrière. Après avoir déjeuné, reposé et pris des chevaux frais, on remonte en carrioles. Suivis toujours la rive du nord du fleuve, passés devant l'Eglise de Repentigny. Vus les isles de ce nom sur la gauche, traversés au delà de la rivière des prairies, et arrivés en suivant les terres de l'isle de Montréal à la pointe aux Trembles chez le Sr. Lenoir, capitaine de la côte : tous nos logements y étaient marqués, comme en un quartier général. L'intendant logea chez le dit Lenoir, le général chez le curé, et toute leur suite, accrüe de Mr. Rigaud, de 4 à 5 personnes de Montréal. était répandue dans la maison du fort. Mr. Rigaud et moy tombâmes chez un charpentier, par parenthèse, assez mal.

*Na*—On appelle le fort d'un village, un espace entouré d'une enceinte de pieux, en laquelle sont renfermées l'église et un nombre de maisons serrées les unes aux autres et allignées par des rues comme dans une ville.

*Na.*—Il y a une ordonnance du Roy qui deffend de bâtir sur un terrain moins d'un arpent et demie de front en rue sur 30 à 40 de profondeur, afin d'augmenter la culture des terres avec la permission néanmoins d'établir maison sur toute autre, de telle capacité que ce puisse être, dans les faubourgs des villes, des forts des



sauvages. Cette dernière restriction demande une explication.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A L'AUTRE

	Lieues
Traversée de l'isle au Castor.....	$\frac{1}{4}$
traversée du chenal jusque vis-à-vis l'église de Berthier.....	$\frac{3}{4}$
de Berthier à d'Autray.....	2
de d'Autray à la Rouaye.....	1
de la Rouaye à la Valtrie.....	2
de la Valtrie à St. Sulpice.....	2
de St. Sulpice à Repentigny.....	2
de Repentigny à la pointe aux Trembles.....	2
	<hr/>
Ensemble.....	12

Après qu'on eût reconnu son gîte, qu'on se fût chauffé et reposé, on se rendit dans la maison affectée pour y rassembler tout le monde. A cet effet, de plusieurs chambres, on n'en avait fait qu'une en démontant la cloison faite en madriers seulement qui la séparait ; y joué beaucoup, même le pharaon, et soupé grandement. Après quoi l'on se retira un peu plus tard qu'à l'ordinaire.

LE 13

Déjeunés à l'ordinaire, faits des visites chez les dames et les généraux, dinés ensuite et montés en voitures à 2 heures après midi.

Entrés dans le fleuve et cotoyés sa rive gauche sur la glace jusqu'à l'église de la longue pointe, où, montés sur les terres, suivis le chemin ordinaire, et entrés à Montréal par la porte de Beauharnois.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A UN AUTRE

	Lieues
De la Pointe aux Trembles à la Longue Pointe...	2
De la Longue Pointe à Montréal.....	2
	<hr/>
Ensemble.....	4

Arrivés tous à l'intendance où le logement était retenu pour toutes les dames, à l'exception de Mde. Marin, pour Mr. Franquet et St. Vincent séparément, pour Mr. Pean et Repentigny avec leurs femmes, et Mr. le Mercier et Méloïse ensemble; d'où après s'être chauffés, reposés et décrassés, on se rendit au chateau où le général avait invité toute la compagnie à souper.

*Na.*—On nomme le château la maison que le Roy loue, à son compte, pour loger le général de la colonie.

RÉCAPITULATION DES JOURNÉES

	Lieues
le 8.....	8
le 9.....	11
le 10.....	16
le 11.....	7
le 12.....	12
le 13.....	4
	<hr/>
Ensemble.....	58

*Na.*—On ne compte que 57 lieues de Québec à Montréal, en allant par le chemin ordinaire; mais en passant par Lorette, il s'en trouve 58.

Fait à Montréal le 14 Fevrier 1753.

FRANQUÉ.

## CANADA, 1753

Voyage par terre de Québec à la Pointe aux Trembles, de la paroisse de Neuville, avec Mr. l'Intendant pour accompagner Mr. le Général dans son voyage à Montréal.

Il est d'usage et de nécessité que le général de la colonie monte à Montréal dans le courant de Janvier, et ne s'en revienne à Québec que dans le mois d'Août. Entr'autres affaires qui l'y attirent, les principales sont :

—Pour nommer et faire choix des officiers capables de commander dans les postes du Roy, établis dans les pays d'en haut.

—Pour déterminer le nombre des soldats dont les détachements doivent être composés.

—Pour régler les voitures nécessaires à leur transport, ainsi que les vivres dont il faut qu'ils soient pourvus, en égard au temps qu'on estime qu'ils doivent être en route pour se rendre à leurs destinations.

—Pour munir ces mêmes postes de tout ce qui est nécessaire à leur subsistance et à leur deffense, pendant un an.

—Pour délivrer des congés, à ceux des commerçants qui s'y présentent, d'y passer pour y faire la traite.

—Pour arrêter et ordonner le nombre d'engagés pour le service des négociants, et d'autres à l'utilité du service du Roy, afin de pouvoir coustater tous les ans un état juste des habitans qui sortent de la colonie.

—Pour recevoir les députés des nations sauvages qui y viennent tous les ans apporter des présents, en recevoir de la part du Roy, faire des représentations pour ou contre nos possessions parmi elles, et donner des colliers pour la sûreté des engagements qu'ils prennent avec nous.

On expliquera dans un mémoire particulier le nombre et la position des postes où le Roy tient des

troupes, distinguées d'avec d'autres affectées au commerce, le traitement des officiers dans les premiers, les obligations de sa Majesté pour les présents, les sujétions auxquelles sont tenus les commerçants dans les autres, et comment s'acquièrent les congés ; ce détail est trop long pour le constater icy ; il ferait perdre de vue l'objet qu'on a dessein de traiter.

Le général ayant fixé au 14 de Janvier son départ de Québec, M. l'intendant s'offrit poliment de l'accompagner jusqu'à la pointe aux trembles, de lui donner à souper le même jour, et à déjeuner le lendemain ; à quoi consenti. L'on partit à 9 heures du matin.

Le général, en pareil cas, ayant coutume d'être accompagné de plusieurs officiers pour la décence de son état, M. Duquesne avait nommé :

Messieurs,

Vergor	}	Capitaines
St. Ours		
La Martinière		
Marin		
Péan		
St. Laurent	}	Lieutenants
Le Chevalier		
De la Roche		
et LeMercier		

*Na.*—L'on pourrait considérer cet arrangement à l'instar de la liste que fait le Roy pour les Seigneurs de la Cour, qui doivent être du voyage de Marly.

La même considération subsisterait pour l'état de Mr. Bigot, intendant ; elle s'étendit à comprendre à sa suite, Mesdames :

Péan  
Lotbinière  
Marin  
de Repentigny  
et du Linon

Mess.

Franquet, inspecteur des fortifications envoyé de France.

St. Vincent	}	Capitaines
Dumont		
Lanaudière		
Repentigny		
		Lieutenant

Tout ce monde s'embarqua à 10hrs. du matin, deux à deux, dans des carrioles trainées par un ou deux chevaux, de la fantaisie d'un chacun, et partit par un temps les plus durs de l'hiver : il gelait vivement, il faisait une poudrerie et un vent du sud ouest qui désolait tous les voituriers.

Sortis par la porte St. Louis, au bruit d'une salve de coups de canon, suivis le chemin qui conduit à Ste. Foye, seigneurie appartenant aux Jésuites de cette ville. Il laisse à gauche l'église de cette paroisse, parvient au sommet du Cap Rouge où il est pratiqué tout le long des talus de face à la rivière de ce nom. On peut le considérer bon et plat depuis la ville jusqu'à cet endroit, mais il devient serré et étranglé, notamment au coude qu'il forme à la rencontre du dit talus ; néanmoins, comme les deux cotés sont boisés, en cas qu'on versât vers celui du penchant, les carrioles seraient retenues par les arbres.

Au bas du dit cap, traversé la ditte rivière sur la glace ; il y a un passage, établi à la rive gauche ; il sert en été à passer les gens de pied sur un canot, et à conduire à la nâge ou à gué les chevaux, suivant comme la marée est haute ou basse.

Au delà de cette rivière, montés sur les terres de la rive droite, par une rampe assez roide, de là jusqu'au moulin de St. Augustin. Le chemin est un peu montagneux, et pour descendre au dit moulin, il est vide, étroit, pratiqué le long d'une côte de face au fleuve.

Au bas de cette côte, passés sous l'aqueduc des eaux qui font tourner le dit moulin. Cet aqueduc est en bois, porté sur des chevalets, et cette seigneurie et le moulin appartiennent aux pauvres de l'Hotel Dieu de cette ville.

Au delà du dit moulin, entré dans le fleuve. Comme il était pris fortement de la gelée, on le suivit pendant un gros quart d'heure à la distance de 80 à 100 toises des terres jusqu'à l'église du nom de ce moulin ; là, repris le chemin ordinaire sur les terres. Il conduit à la côte à Dubôt où il était si forcé par la neige qui le retrécissait, qu'il fallut que les voituriers s'aidassent réciproquement pour y passer les carrioles l'une après l'autre.

Au delà, traversé une campagne assez montagneuse jusqu'à la côte à Doré, aussi peu praticable aux voitures en hivert que la précédente.

Parvenus au sommet de cette dernière côte, le chemin au delà traverse quelques montées et quelques descentes, laissés des maisons à droite et à gauche, et il conduit de la ditte pointe aux Trembles de la Seigneurie de Neuville appartenant à Mr. de Meloise.

*Na.*—Le chemin dans la partie du fleuve que l'on traverse sur la glace est raboteux par la quantité de bourguignons qui s'y amassent. On nomme tels des glaçons que le vent et les courants déposent le long de terre, et la quantité que les eaux charrient fait qu'ils s'étendent assez au large ; au reste, le fleuve n'était pas pris totalement, mais seulement le long de ses bords comme on l'a dit.

En général, le chemin de la ville à la ditte pointe aux Trembles est bon ; il laisse toujours le fleuve sur la gauche ; il est vrai qu'il faut souvent monter et descendre, mais à peu de frais, on pourrait le rendre praticable, sans risque en tous temps ; d'ailleurs, il était balisé dans toute son étendue, même sur la glace, sujétion à laquelle sont tenus les habitants, chacun vis-à-vis les terrains qui lui appartiennent ; en outre au temps de neige, ils sont obligés de les faire : c'est proprement déterminer son assiette, de le battre avec des traineaux et de l'affermir. Sans cette précaution, il ne serait pas possible de voyager dans ce pays.

Parvenus à la ditte Pointe aux Trembles, descendus chez les sœurs de la Congrégation. Elles n'y sont que 2 ; la maison est assez grande. Le général s'y fixa et chacun se retourna pour retrouver un logement. J'arrêtai le mien chez Mr. le curé ; Mr. l'intendant vint y coucher aussi ; de manière que sa cuisine établie chez les dites sœurs, on s'y rendit à 5 heures, l'on y joua, soupa, et avant 10 heures chacun avait rejoint son lit.

A notre arrivée chez les dittes sœurs était une garde de 20 à 25 hommes de la milice de la côte, qui se mit en hayè, à la descente du général. Elle y passa la nuit et ne se retira que le lendemain après son départ.

Le général partit le 15 à 9 hrs. du matin avec les officiers qui l'accompagnaient ; il était suivi de Mr. Duchesnay, son capitaine des gardes, de son secrétaire nommé Merelles, de ses domestiques, de deux gardes et précédés de 5 à 6 carrioles pour battre les chemins. Après son départ, Mr. l'intendant fût le remplacer, et proposa à toute la compagnie d'y passer la journée, ajoutant que son maître d'hotel s'était précautionné de vivres à cet effet, et que le lendemain, on partirait après le diner ; à quoi consenti. L'on y joua beaucoup et l'on y fut servi avec la même propreté et les mêmes attentions de sa part qu'à Québec. Le 16, après avoir diné, remontés en voitures sur les deux heures après midy, suivis le chemin que l'on avait tenu en venant ; le temps était beau et clair. L'on ne s'arrêta seulement que chez le passager du cap Rouge, pour y chauffer les dames qui souffraient du froid. Ce passager, par parenthèse, et sa femme encore jeune, ont 12 enfants, dont 7 filles et 5 garçons, tous bien portants

Arrivés à la ville à 5 heures du soir, descendus chez Mde. Péan, où, soupés grandement, l'on ne se sépara qu'à dix heures du soir.

Tous les frais des voitures et autres sont aux dépens du Roy. Ils doivent être considérables, d'autant que les carrioles à deux personnes sont traînées par deux chevaux, qu'il y a 57 lieues de Québec à Montréal, et que l'on paye 20 sols par lieue pour un cheval ; il n'y a que les traîneaux pour les équipages et les carrioles à une personne qui soient attelés d'un seul cheval. Le prix de chacune journée de conducteur comprise, est de 70 à 75 frs. pour ce voyage. Indépendamment de ces dépenses, en sont d'autres, comme les journées du grand Voyer qui devance le général de quelques jours pour l'arrangement des chemins. Il est payé à raison de 7 à 10 frs. l'heure, et s'il est obligé à quelques frais extraordinaires, on y a égard suivant l'état qu'il présente. D'ailleurs, pour plus grande sureté des chemins en hivert, tant sur la glace que sur la terre, les habitants des côtes sont obligés de les passer avec un nombre de carrioles ; plus il s'en trouve plus on est content d'eux ; d'autant que c'est une marque de leur attachement et

d'ailleurs. comme tous les gens d'un certain ordre sont liés de parenté et d'amitié dans ce pays, il en venait quelques unes de la ville de temps en temps au palais, mais on ne les y retenait à souper, qu'autant qu'elles y avaient passé la soirée. Tel était l'état des plaisirs de la société, quand tout à coup le général, dont le projet était, en partant de Québec, de visiter les forts du roy et les villages sauvages à portée de Montréal, proposa un voyage au lac des deux montagnes pour y voir les sauvages et les y donner un festin. Mr. l'intendant et sa compagnie y ayant souscrit, le jour du départ fut fixé au 27 février. Aussitôt que Mr. Normand, supérieur des prêtres Sulpiciens qui sont les seigneurs de l'endroit et les missionnaires, en fut informé, il pria le général qu'il trouvât bon qu'il eut l'honneur de l'accompagner et l'y régaler, et tout le monde qu'il jugerait à propos d'y conduire pendant tout le temps qu'il se proposait y rester ; à quoi consenti. Mr. le général fit partir en avance toute sa cuisine qu'il prêtait à MM. les Sulpiciens. et au jour fixé, tous les convives s'assemblèrent au palais ; on y prit du thé, du café, du chocolat, en un mot tout ce qu'on voulut, après quoi l'on monta en carrioles. Il y en avait au moins 20 à 25 pour les maîtres, et une douzaine pour les domestiques de manière que c'était un train qui ne finissait point.



VOYAGE PAR TERRE ET SUR LES GLACES AU VILLAGE  
SAUVAGE DU LAC DES DEUX MONTAGNES

**LE 27 FÉVRIER**

Sortis de Montréal dans la même voiture avec Mr. Rigaud, par la porte des Récollets, traversés au dehors le faux bourg, au delà une campagne par un chemin tracé et balisé sur les terres, plus loing sur la glace un lac d'un demi quart de lieue de longueur, ensuite un bois fort clair et parvenus sur les bords du fleuve St. Laurent, environ à 200 toises au delà de l'Eglise du village de Lachine.



Entrés sur le fleuve, cotoyés toujours les terres de sa rive gauche. traversés la grande anse du lac St. Louis de pointe en pointe, mis à terre à celle de Ste. Claire chez le curé de la paroisse de ce nom, y chauffés, déjeunés amplement, et pris des chevaux frais pour aller plus loing.

*Na.*—On trouva en descendant chez le curé beaucoup de monde des environs, que la curiosité de connaître Mr. le Général et Mr. l'Intendant y avait attirés, et le beau sexe n'était pas moins privilégié dans ce pays qu'en Europe ; 5 à 6 filles de 15 à 16 ans étaient dans la chambre. Comme elles étaient jolies, plusieurs de nous tendirent leurs politesses jusqu'à les embrasser, mais notre surprise à tous fut générale de sentir que ces enfants nous prenaient la tête, l'assujettissaient entre leurs mains et appliquaient un baiser, et où ? sur la bouche. Nos dames canadiennes nous assurèrent que c'était l'usage parmi les habitants de la campagne. À quoi répondu : c'est apparemment une suite de l'éducation.....

Après le déjeuner, remontés en carrioles, suivis toujours la route frayée sur la glace à portée des terres, laissés l'isle Pérot à gauche, continués à marcher le long de celle de Montréal jusqu'à 200 toises en deçà du château de Seuneville situé à la pointe de l'ouest ; là, fais la traversée du lac des deux montagnes et arrivé au village sauvage de ce nom.

*Na.*—Que tout ce chemin sur la glace était balisé, mais plus régulièrement sur le dit lac que sur les autres parties du fleuve.

Descendus chez les prêtres Sulpiciens ; le temps toute la journée avai été dur, par un froid des plus vifs et par une poudrerie autant à charge aux chevaux qu'à ceux qui les conduisaient ; après s'être chauffé, chacun fut reconnaître son logement ; ils étaient tous marqués chez les Français. Deux de nos messieurs seulement prirent le leur chez un sauvage nommé Abraham. Le général resta chez les prêtres ; l'intendant fut trouvé le sien chez un négociant nommé St. Germain, et M. Rigaud et moi eumes le nôtre chez le Sieur la Deroute, l'un des derniers frères charrons qui quittèrent l'hôpital de Montréal pour se marier,

d'ailleur  
liés de  
quelq  
mais  
avaie  
socié  
était  
les v  
voy  
saut  
sa  
fixé  
des  
et  
qu  
et  
d  
r  
a  
c  
:

avec toutes mes souffrances avec bien de la résignation et de la patience.

Un jour là, au matin, notre hôte me raconta avant de partir de la maison, qu'il transpirait un bruit tendant à expulser tous les habitants du village, pour les obliger de retourner à la terre de Vaudreuil, d'où ils étaient partis, et reprendre la culture des terres, que même on voulut que ce fût avant le premier du May, et que d'ailleurs, il n'était pas moins question que les maisons qu'ils avaient fait bâtir demeureraient au profit des pères Sulpiciens. Cet exposé m'ayant été confirmé par le capitaine de la côte, je le saisis pour en parler au général.

Voici comment je lui représentai le fait :

« Il y eut un ordre de Mr. de Beauharnois, général de la colonie pendant la dernière guerre, aux habitants de la seigneurie de Vaudreuil de faire piquets pour la construction du fort ordonné dans le village du lac pour la sûreté des sauvages : ils les fournirent en quantité suffisante, et ils demandèrent que, comme ils se trouvaient chez eux, épars et exposés à la rigueur des ennemis, qu'il leur fut permis de résider au dit lac, sous la protection du dit fort, à quoi consenti ; en conséquence, la plupart de ceux qui s'y trouvent aujourd'hui y ont fait bâtir des maisons plus ou moins grandes, sur des terrains à la vérité que les prêtres leur ont accordés, et cela de bonne volonté de part et d'autres, sans le moindre écrit ni le moindre engagement. Ils sont dans ce lieu depuis 6, 7 et 8 ans, les uns plus, les autres moins ; à peine s'y trouvèrent-ils placés, qu'ils virent ce qu'il y avait lieu de trafiquer avec les sauvages ; ils se pourvurent à cet effet de marchandises qu'ils leur vendaient en troc de pelleteries ; ce commerce a subsisté jusqu'aujourd'hui sans le moindre empêchement ; mais puisqu'on veut l'interrompre en les obligeant à reprendre leurs anciennes habitations, ils représentent qu'au moins ce ne fût que dans le mois de Sbre. prochain, attendu qu'ils avaient fait des avances aux algonkins et aux nipissingues qui étaient en chasse, et que s'ils n'attendaient leur retour sur les lieux pour être payés, ils courraient risque de les perdre.

« En outre, leur établissement s'étant fait de bonne foi et de bonne volonté, ils supplient de considérer qu'il n'était pas juste que leurs maisons restassent au profit du séminaire, mais bien qu'il leur fût permis de les vendre ou de les démolir, sauf à payer une reconnaissance par année, tel qu'on jugera convenable, pour les terrains qu'ils ont occupés depuis qu'ils sont résidents en ce lieu. »

Le général ayant saisi la justice que demandait le rapport que je lui faisais, me dit qu'il consentait à tout, ce que les Français, établis en ce village, n'en sortissent pour retourner à leur seigneurie de Vaudreuil qu'à la fin d'Aoust, et qu'il ordonnait des arrangements pour leurs bâtisses ; il m'ajouta ensuite qu'il avait accordé à Mr. Deschambeaux, directeur de la compagnie des Indes pour le castor à Montréal, le privilège exclusif de débiter des marchandises en ce lieu, et que, comme il savait que j'y prenais intérêt, j'apprendrais seulement cette nouvelle avec plaisir ; je le remerciai du succès de ma négociation.

\*\*\*

#### LE 29

Après avoir pris congé de mon hôte, nous nous rendîmes chez le général, où déjeunés légèrement quoi qu'il y eut beaucoup à manger en viandes froides ; et ensuite montés en carrioles par un temps aussi mauvais que celui du jour de notre arrivée ; repris la route que nous avions tenue en venant, changés encore de chevaux à la pointe Claire, y mangés un morceau, toujours chez le curé, remontés en carrioles pour nous rendre à Montréal, y arrivés entre 3 à 4 heures de l'après midi.

\*\*\*

RÉCAPITULATION DES DISTANCES D'UN ENDRIT A L'AUTRE

	Lienes
De Montréal à la Chine.....	3
De la Chine à la Pointe Claire.....	3
De la Pointe Claire au chateau de Senneville...	2
Du dit château au village du Lac. ....	2
Ensemble.....	10

On n'a guères pu considérer ce voyage à titre de plaisir, mais bien comme une corvée fort à charge : malaise, mauvais tourments, froid excessif, fatigues de la carriole, tout contribuait à le trouver tel ; d'ailleurs, je n'y ai entrevu aucun objet de service qui engagea le roi dans une dépense de cette nature, d'autant que toutes les voitures, pour domestiques, et tous les logements ont été payés aux dépens de sa Majesté.

\*\*\*

RÉFLEXIONS SUR LES MARCHANDS DANS LES CÔTES

Il est évident que plus les marchandises de quelque espèce qu'elles puissent être, sont abondantes, et qu'il y a une concurrence pour les débiter, moins elles sont chères. Cette raison suffirait pour soutenir l'établissement des magasins et des marchands forains dans les côtes en ce pays ; mais on observe que les habitants de la campagne trouvant à leur portée leurs besoins, ne se pressent point de venir en ville pour y vendre leurs denrées.

Que les enfants témoins des profits que font les marchands, préfèrent ce métier à celui de cultiver la terre, qu'ils volent même chez leur père et mènent du grain et autres denrées qu'ils vendent pour avoir des colifichets propres à satisfaire leur petite vanité.

Que les marchands des villes étant sujets aux droits imposés pour la dépense des logements des gens de guerre, pour leur chauffage et la fourniture de l'eau dans les cazernes, voyant avec peine leur commerce diminué et envahi par des étrangers qui sont exempts

de toutes charges, et même de la milice sous prétexte qu'ils sont ambulants et maîtres de se fixer nulle part.

D'ailleurs, il arrive que les marchands des côtes acceptent des habitants des campagnes toutes les denrées, et qu'en étant munies, ils en forment des magasins qu'ils débitent en ville à des prix exorbitants, ou font sortir de la colonie furtivement, ou selon le plus ou moins de facilité qu'ils ont d'en obtenir la permission ; que de là est augmentée la cherté de toute chose, et que la disette est à la veille de s'en suivre. On ne saurait disconvenir que le comestible ne soit monté au double et triple de sa valeur depuis 1750, et cela le dirai-je ? pour avoir, sous prétexte de service, favorisé la sortie des grains, quoiqu'en apparence, on fit des menaces rigoureuses pour les deffendre.

Pour remédier aux malheurs dont cette colonie est menacée, mon avis serait :

1<sup>o</sup> d'empêcher l'établissement des magasins quelconques dans les côtes et de n'y souffrir de marchands qu'à titre de colporteur pour fournir seulement aux petits besoins des habitants.

2<sup>o</sup> Que les entrepreneurs de la fourniture du pain et du lard aux troupes, ne pussent faire des approvisionnements en sus de ceux qu'exige la subsistance de la garnison.

3<sup>o</sup> Que sous prétexte de porter des vivres à la Baie Verte, à Beauséjour, et tout autre poste du Roy, on prit des mesures si justes qu'on fut assuré qu'il n'en passera pas ailleurs.

4<sup>o</sup> Qu'il fut deffendu aux habitants des villes d'aller acheter des denrées dans les campagnes, et d'en faire des amas, sous peine de confiscation et d'être traités comme monopoleurs.

5<sup>o</sup> Et enfin, que sous quelque prétexte que ce puisse être, on ne laissera sortir de la colonie que les vivres nécessaires au besoin du service, à peine contrevenances de châtimens effectifs.

\*\*\*

SECOND SÉJOUR A MONTRÉAL DEPUIS LE 30 FÉVRIER  
JUSQU'AU 7 MARS

Il me serait bien difficile du temps que j'ai employé en cette ville, logé aussi agréablement que je l'étais, je ne pouvais trop me soustraire au plaisir, d'ailleurs aucun objet de rapport à mon métier ne m'y occupait. Je proposai cependant aux chefs de la colonie de visiter un emplacement, le plus propre à mon avis pour y placer les casernes projetées dans le mémoire sur cette ville, mais inutilement, l'un des jours l'on était affairé, et dans d'autres il faisait trop mauvais pour sortir ; enfin on ne put trouver l'instant d'y aller. Je pris le parti de n'en plus parler. J'offris ensuite de donner connaissance du mémoire que j'avais formé sur tous les postes et villages sauvages situés en deçà des pays d'en haut, à quoi consenti. Monsieur le général fixa jour pour cela ; je le lui lus en entier, mais, si à la hâte, parcequ'il était pressé, qu'il ne put en avoir saisi qu'une idée imparfaite, d'autant que, comme il est accompagné de plusieurs plans, l'examen d'un seul, pour bien comprendre son utilité, et ce qu'on y propose, demanderait une demie heure d'attention au moins.—La lecture finie, il se contenta de lever mon travail et de m'en demander copie, et même d'ajouter que pour m'en épargner la peine, il le ferait transcrire par un négociant de la ville ; ce parti ne m'ayant point paru prudent, je crus ne devoir m'y prêter, d'autant que, quoique mon travail ne traita que du bien et de la sûreté du pays en général, il y a des endroits qui font mention de quelques intérêts particuliers, et qui répandus dans le public, il s'en serait ensuivi des raisonnements plus ou moins hazardés ; je résistai donc en disant que j'en chargerais mon dessinateur. Reste à savoir si le temps que je demeurerai dans la colonie et les affaires qui me restent à traiter, lui en donneront le loisir. Je proposai ensuite à Mr. Bigot d'en prendre inspection, mais surchargé d'affaires, il la remit à son retour à Québec, de sorte que n'étant point occupé comme je l'ai dit de rien qui eut rapport à mon métier ; il y avait soir et matin grande chène et beaucoup de jeu et grande assemblée, enfin l'on

pourrait dire comme Lafontaine, c'était toujours les mêmes notes et pareils entretiens.

Le lendemain de notre retour du lac, Mr. l'Intendant sentant sa présence nécessaire en cette ville, saisit le dessein de ne repasser à Québec qu'à l'ouverture de la navigation sur le fleuve. Toutes les dames en étant informées souscrivirent de grand cœur à ses dites dispositions ; elles y engagèrent même quelques uns des cavaliers qui avaient monté avec lui, mais moi je le priai de trouver bon que je descendisse. Ce ne fut pas sans beaucoup d'instances pour me retenir qu'enfin, il consentit que je repasserais.

Les jours gras venus, il y eut le dimanche une bénédiction de trois drapeaux, dont on voulut décorer la milice du parti destiné pour la belle rivière, où tout le monde fut invité. On rabattit de l'église chez le général ; y diné et soupé grandement ; le lundi et le mardi suivant on les passa au palais. Il y eut beaucoup de jeux, de commerce et de hazard, et 40 couverts tous les soirs ; on y reçut les masques qui apportèrent des momons. On fit face à tout ce qui fut présenté de leur part.

Le jour des Cendres, fais mes adieux chez l'état major, pris congé du général, et arrangé notre voyage avec Mr. Rigaud, lui pour s'en retourner aux Trois Rivières, et moi à Québec ; et convenus que comme c'était le même chemin à tenir, nous partirions ensemble et en même voiture avec son valet seulement ; je pris des arrangements pour renvoyer le mien par des carrioles d'habitants, mais quoique nous nous fussions proposés d'aller en voiture, nous ne pûmes refuser aux instances de Mr. le chevalier de la Corne, de passer à Terrebonne, seigneurie appartenante à Mr. son frère, d'y diner et d'aller souper chez Mde. Lamothe, marchande résidente en celle de Lachenaye, située à une lieue au dessous de l'autre

\*\*\*

LE 8

La carriole attelée et Mr. Rigaud rendu à l'intendance, nous nous mîmes en marche en suivant Mr. de la Corne



et Marin qui nous conduisaient ; sorti par la porte de St. Laurent, traversés le faux bourg de ce nom, ensuite une plaine, plus loing un bois clair, au delà une campagne, et arrivés sur les bords de la rivière des prairies vis-à-vis l'église de St. Vincent de Paul, situé en l'isle Jésus.

*Na.*—On estime la traversée de l'île de Montréal trois lieues à trois lieues et demie ; les chemins y sont beaux, et les terres propres à toutes sortes de productions. On y voit quantité d'habitations éparses çà et là, dépendantes des paroisses voisines.

Descendus la ditte rivière sur la glace pendant au moins une demie lieue en cotoyant toujours les bords de l'isle Jésus, montés ensuite les terres à l'endroit d'une habitation du nom de la Belle, traversés ensuite la dite isle, parvenus sur les bords de la rivière de son nom qui la sépare d'avec la grande terre, obligés de remonter sa rive droite un quart de lieue pour trouver un endroit propre à y descendre, fait sa traversée sur la glace, et arrivés à l'habitation de Mr. de la Corne ; il nous y attendait avec un bon diner et les façons du monde les plus aimables et les plus prévenantes ; après le repas, raisonné sur la seigneurie, visité un moulin à farine et trois tournants qu'il y a fait construire et deux autres à scie. Cet établissement a dû coûter beaucoup ; aussi augmente-t-il considérablement le revenu de la terre. On le fait monter en totalité, bon ou mal an à 12000 frcs.

*Na.*—Cette seigneurie est extrêmement étendue ; les terres y sont bonnes, le pays y est plat : de là pour aller au village du lac des deux Montagnes, il n'y a qu'à suivre les bords de la grande terre ; on estime 7 lieues d'un endroit à un autre : et la traversée de l'isle Jésus une lieue, y compris le passage de la rivière de ce nom, partant, de Montréal et Terrebonne entre 4 lieues et demie à cinq lieues.

Après avoir discours sur le pays qui est un des meilleurs de la colonie avec Mr. son frère, nous proposâmes d'aller coucher à la Chenaye, seigneurie avec église située à une lieue  $\frac{1}{2}$  au dessous ; fait le chemin totalement sur la rivière ; descendus chez Mde. Lamothe, marchande, y reçus au mieux, bien à souper et encore

mieux à coucher, y servi proprement ; passés la nuit fort à notre aise, dans des lits propres de façon à la duchesse, et montés en voitures le lendemain entre 6 à 7 heures du matin.

*Na.* — Par le détail de l'ameublement de cette maison, l'on doit juger que l'habitant des campagnes est trop à son aise, et que ce serait faire le bien de la colonie en général de le charger un peu pour l'obliger comme on l'a dit cy-devant à venir en ville y apporter des denrées et s'y procurer en marchandises ce dont il peut avoir besoin.

\* \* \*

## LE 9

A la sortie de chez la ditte dame Lamothe, entrés dans la ditte rivière Jesus, cotoyés toujours les terres de la gauche, vus la pointe de l'isle de ce nom où cette rivière se confond en celle des prairies, néanmoins continués toujours à marcher le long de la grande terre du nord, passés devant le débouché de la rivière de l'Assomption ; plus loing le long de la Seigneurie de Repentigny, laissés à droite deux islets et la pointe de l'isle de Montréal, entrés dans le fleuve et parvenus chez le capitaine de la côte de la paroisse de St. Sulpice, où pris des chevaux frais ; continués à marcher à portée des terres, en laissant à droite les isles mentionnés en la journée du 12 février. Mis à terre chez le curé de Berthier pour y changer de chevaux, mais il n'y eut pas moyen d'en avoir ; repris les nôtres pour aller chez La Noët habitant de l'isle au Castor, suivis pour cet effet le même chemin qu'on avait tenu le dit jour en montant.

Parvenus chez le dit La Noët, tous les chevaux des maisons voisines étaient à voiturier du bois ; il fallut en chercher en l'isle Dupas ; heureusement qu'il s'en trouva deux et fort vigoureux. Après nous être chauffés et reposés, montés en voiture, cotoyés la dite isle au Castor, ensuite la grande terre jusque vis-à-vis l'habitation d'un nommé Pelou ; là notre voiturier se déflant que la grande quantité de neige qui était tombée depuis

2 jours ne lui permettait pas de traverser le lac St. François, il prit le parti de monter sur les terres ; entrés dans un bois où le chemin tortueux, raboteux et serré, obligeait à des précautions pour ne pas le manquer à sa sortie ; descendus dans la rivière de Masqui-longé, remontés son cours pendant une bonne demie heure, et mis à terre pour changer de chevaux à sa rive gauche. Il commençait à se faire tard, le mauvais temps continuait : ces inconvénients présentaient qu'il aurait été prudent de rester en cet endroit, mais on y aurait été par trop mal logé, d'autant que cette maison n'est point sur la route qu'on tient d'ordinaire en hiver, de sorte que les chevaux attelés, rembarqués en carriole, remontés encore la dite rivière assez longtemps, puis ensuite suivis les terres de la gauche pendant un bon quart d'heure, entrés dans un bois plus ou moins épais et traversés de distance à autres quelques campagnes ; au delà, passés sur des ponts de rondines les rivières d'Omachis, et arrivés chez Lesueur, y mangés un morceau, et y couchés, le temps ne permettant pas d'y aller plus loing.

\*\*\*

### LE 10

La neige ne discontinuait point depuis 2 jours ; il en était tombé une si grande quantité, que le matin, m'étant mis en chemin pour aller chez le curé de ce village, à qui j'avais laissé en passant deux louis, pour me procurer quelques pelletteries, j'enfonçay jusqu'à la ceinture et je fus obligé de revenir sur mes pas ; mon hôte voyant mon embarras, m'y conduisit en carriole non sans peine ; y parvenus, je reçus de ce prêtre 12 marthes des prix de 3 à 10 frs., et de retour à la maison, chauffé et monté en voiture, suivi le chemin de terre qu'on pratique en été. Il traverse des bois, des campagnes, et conduit chez un cabaretier établi dans l'anse au fond du lac, sur la seigneurie de Tonnanour. Y reposés et chauffés, ensuite remontés en carriole, entrés tout de suite dans le lac. Il faisait une poudrerie qui empêchait de voir 20 pas devant soy ; d'ailleurs, les

**LE 14**

**SÉJOUR AUX GRONDINES**

Verglas, neige, pluie, poudrierie toute la nuit et la journée, qui nous obligèrent à séjourner en cet endroit. Le maître de la maison était un homme de 68 ans, vert encore, vif et plein de bon sens ; j'ai dû m'apercevoir par les différents raisonnements qu'il me tint, que les Canadiens demandent d'être menés avec douceur et d'être un peu flattés. Il me représenta à cet égard le caractère de Mr. de Vaudreuil ; que l'émulation de la part des habitants, lorsqu'il voyage d'une ville à l'autre, était si grande pour l'accompagner que tout le monde voulait le suivre, et cela parce qu'il savait en captiver les cœurs par des façons affables, et qu'aujourd'hui, pour les obliger à se prêter aux plus petites occasions du service, on ne les menaçait que de prison et de châtements, d'où s'en suivrait un éloignement pour tout ce qui intéressait le gouvernement ; on doit conclure de là qu'on ne saurait donner trop d'attention au choix que l'on fait du général à commander en ce pays.

\*\*\*

**LE 15**

Montés en carriole entre 6 à 7 heures du matin, suivis encore le même chemin qu'on avait tenu en montant, passés à Deschambeaux, au Cap Santé, à la Pointe aux Trembles où changés de chevaux chez le nommé Grenier, marchand, continués à marcher par les côtes dépendantes de la paroisse de St. Augustin, le moulin de ce nom, la rivière et côte du cap rouge par Ste. Foye, et arrivés à Québec entre 9 à 10 heures du soir.

Ces voyages sont pénibles de toute façon ; en hivert on y souffre du froid. S'il tombe de la neige, à moins d'avoir une carriole fermée comme une chaise de poste, on y en est rempli ou mouillé quand il pleut ; d'ailleurs, on y est tourmenté par les différents cahots de la voi-

ture ; jamais si bien couché que chez soi et fatigués de mille façons, soit à monter ou à descendre les côtes, et toujours à la veille de s'y précipiter du haut en bas. Cela n'est pas sans exemples, d'autant que la neige y rétrécit le chemin ; cela est si vrai que le 14 de ce mois le profil des terres de celles à Pagé était tellement chargé de neige, que pour que la carriole trouve son assiette sur la ferme, il fallut qu'elle en embarquât au moins plein un tombereau. Je ne saurais considérer ces sortes de voyages agréables, mais bien à charge, quand on est obligé de les faire en cette saison.

Fait à Québec, le 16 Mars 1753.

FRANQUÉ.

\*\*\*

#### DU FORT ST FRÉDÉRIC.

Ce fort est situé sur les bords de la rive de l'ouest du lac Champlain, vis à vis l'endroit nommé la pointe à la chevelure, à 45 lieues du Fort St. Jean, et à 6 du saut de la décharge des eaux du lac St. Sacrement.

Les fortifications consistent en une redoute de la figure représentée au plan, couverte en bois, et en une enceinte de 6 bastions qui l'enveloppe.

La redoute est le premier ouvrage de ce fort. Sa construction est des plus solides, ses murs sont d'une épaisseur capable de résister au canon, percés d'embrasures et renforcés à leur sommet d'un machicoulis qui en deffend l'accès. La distribution de ses bâtiments comprend un rez de chaussée qui sert de magasin aux vivres, deux étages affectés au logement du commandant, des soldats, du garde magasin et de l'armoire, et dans le milieu, une poudrière. En avant de la face de son entrée est un fossé traversé d'un pont lévis.

Dans cet état elle aurait suffi contre des sauvages et même contre toute attaque de vive force ; on y trouve de deffaut que le manque d'eau. L'objet de son établissement est d'harceler, au passage nommé le détroit de la rivière, tout ce qui peut descendre du lac St. Sacre-

ment, de la rivière à Chicotte. et de toutes autres qui débouchent des possessions anglaises, dans le lac Champlain.

Indépendamment de cet objet, il est à présumer que les vues du gouvernement étant de pénétrer le pays de plus en plus par des habitations, et de les y soutenir par un poste capable d'une forte résistance, l'on a saisi le dessein d'enfermer cette redoute dans une enceinte de 6 bastions. On ne voit rien qui ait pu combattre un projet aussi étendu, si non qu'eu égard à ce que ces derniers ouvrages sont dominés de 27 pieds d'une hauteur de roc située à 99 toises. et en avant de la face droite du bastion de la baye, l'on aurait pu porter la défense de ce fort en général sur la pointe à la chevelure, que la nature a circonvenu d'un marais qui aurait accru les difficultés de son attaque. D'ailleurs, les terres n'y étant point aussi élevées que de l'autre côté, le feu aurait été plus rasant sur le passage nommé le détroit de la Rivière.

Ce parti n'ayant point eu lieu, il faut chercher à tirer avantage de cette enceinte ; mais auparavant, il convient de constater en quoi elle consiste, et la force que présente la construction.

L'enceinte composée de 6 bastions, d'autant de courtines, flanquée dans toutes ses parties et percée de créneaux en dessus de la banquette de 12 pieds de largeur, est trop faible contre de l'artillerie et trop résistante contre de la mousqueterie ; néanmoins, en cet endroit elle offre une deffense qui éloigne les approches et obligerait à du canon pour la prendre ; bien des difficultés se présentent pour l'y conduire ; mais aussi, y parvenu, la partie crénelée serait bientôt renversée et l'autre en dessous facilement ruinée. Pour lors, le parti le plus prudent serait, après avoir fait les derniers efforts pour empêcher d'y monter, que la garnison s'y retira dans la redoutte, où, en la supposant munie d'eau, de bois, de vivres et de munitions de guerre, l'on se deffenderait par un feu d'autant plus assuré qu'elle découvre toute la campagne, et que l'ennemi ne saurait faire entre elle et la ditte enceinte le moindre établissement sans en être vu jusqu'au pied.

De ce détail l'on doit juger de la défense de ce fort. On y ajoutera que les ponts n'ayant que peu d'étendue, l'espace que la fortification comprend est serré, et qu'on ne se garantira du feu de revers de la ditte hauteur, qu'en l'occupant par une lunette de 25 à 30 toises de face, ouverte par le côté opposé à la ditte enceinte, et avec une communication conformément au projet joint au plan.

Au pourtour intérieur de ce fort sont des batiments, les uns construits en bois et d'autres en maçonnerie, et tous à usage de logements et de magasins.

Indépendamment de ces ouvrages, sont d'autres restés en souffrance, néanmoins indispensables à l'utilité et au secours de la garnison, savoir :

1<sup>o</sup> Il n'y a point d'eau dans le fort, et en le supposant bloqué, il faudrait de nécessité ouvrir la porte pour en aller prendre à la rivière, inconvénient qui entraînerait bien des accidents. Pour remédier à ce défaut, il faut établir une citerne qu'on remplira aisément d'eau de pluie, au moyen des gouttières à placer au pourtour de la couverture de la redoute.

2<sup>o</sup> Les guérites de pierre construites aux angles des bastions, n'étant point habitables par leur peu de capacité, il en faut d'autres en bois, dans les endroits seulement où le service exige des sentinelles.

Trois des angles des bastions flanqués tombent en ruines ; dans peu, on sera obligé à leur rétablissement.

Le tableau de la porte de l'enceinte périclitte, plusieurs pierres en sont déjà détachées. On ne saurait manœuvrer le pont-lévis sans courir risque de le renverser. D'ailleurs, la plupart des murs de l'enceinte souffrent ; l'on serait assez d'avis de croire que c'est plus par un défaut de construction que par le poids des terres.

Il faut des cordes de rechange aux 2 ponts lévis ; celles d'aujourd'hui ont rompu en voulant les lever ; d'ailleurs, il faut les manœuvrer tous les jours, au moins celui de l'enceinte, afin d'assujettir le soldat à un service régulier.

Les cabanes des soldats sont ruinées ; il faut de nécessité en faire de nouvelles. L'on serait d'avis qu'on les

construisit à 2 rangs l'un sur l'autre au pourtour des murs de la redoutte.

Eu égard à la chaleur du climat, il est de nécessité de pratiquer une cave à l'officier commandant. Il n'y a qu'un four dans la redoute. On estime très utile d'en construire un second pour faire face aux mouvements du service en temps de guerre.

Les latrines sont saillantes sur la courtine d'entre les bastions du moulin et de la baie, et d'une construction légère, totalement en bois et de peu de durée. L'on serait d'avis, lorsqu'elles périliteraient, qu'on les rétablît plus solidement et sur les fronts d'entre les bastions du lac St. Sacrement et de la redoutte. La porte du magasin à poudre est trop faible ; il faut la garnir de tôle. La couverture de la redoutte n'est que d'une simple planche ; il pleut partout dans le grenier ; on ne saurait trop, si on veut éviter le dépérissement des voûtes des planches et de la charpente, y appliquer du bardeau ou la doubler d'une autre planche en sens contraire à la première.

Enfin, il faut tous les ans travailler aux mêmes réparations qu'exige en général l'entretien des ouvrages et des bâtiments quelconques.

L'on ajoutera à tout ce qui vient d'être dit sur l'état actuel de ce fort, que le terrain qu'il comprend est trop serré, et que dans le cas d'y réfugier les habitants qu'on y attire, tant dans la partie d'en deça le long du lac Champlain, que dans celle d'au delà, et qui dans une prochaine rupture avec nos voisins, seraient les premiers en prise, on ne pourrait les y contenir avec les bestiaux qu'ils amèneraient en secours à la garnison.

D'ailleurs, il y a autour du fort, un moulin construit en pierre appartenant au Roy, un terrain à titre de son domaine, spacieux, défriché, et prêt à mettre en culture, et plusieurs cabanes dans les environs pour y loger un vacher, des chartiers, des chevaux et des vaches qu'on y entretient et dont l'utilité est affectée à voiturier, pendant l'hiver, le bois nécessaire au chauffage, et à procurer des douceurs à tout ce qui est attaché au service.

L'exploitation de ces différents objets se faisant par économie, il n'est pas possible qu'elle ne soit sujette à



bien des abus, et quoique la connaissance ne soit pas de mon ressort, les difficultés qui s'y rencontrent parmi ceux qui en jouissent, m'ont fait saisir les moyens d'y remédier ; on les rapportera cy-dessous après avoir discouru du projet de ce fort. Le sommet de son enceinte, étant dominé de la hauteur qui est en avant de 27 pieds à la distance de 99 toises, il est tout simple de croire qu'on doit être vus de revers, dans les fronts opposés et collatéraux à la dite hauteur ; partant, que c'est un défaut essentiel qui ne peut se corriger que par un ouvrage en redoutte ou lunette à y placer à cet effet. Ayant considéré que la lunette projetée entraînerait une communication à double sappe de 6 toises de largeur au plus, ainsi qu'on la pratique en tous les ouvrages avancés, l'on a cru, eu égard au peu de capacité de ce fort, devoir tirer les branches de la dite communication, des extrémités de la gorge de la dite lunette droite aux angles de l'épaule des bastions de la Baye et du lac Champlain. Par ce moyen, il se trouvera un terrain susceptible d'un établissement de bâtimens, capables de suppléer à ceux du fort, et afin de couvrir les murs de la dite enceinte, on l'enveloppe d'un chemin couvert dont le parapet de 12 pieds d'hauteur sera élevé au niveau du cordon. Ce chemin couvert régnera le long des branches de la communication et même au pourtour des faces de la lunette. Le projet, joint au plan, fait connaître toute la défense qu'on en tirera, et la nécessité indispensable de s'en emparer pour battre en brèche la dite enceinte. Ces ouvrages bien formés, seront d'autant plus respectables, que le monde que les anglais pourraient employer à un siège de cette nature, n'étant point accoutumé à une attaque d'ouvrages semblables, y serait fort embarrassé. L'on peut connaître, par l'inspection du plan, que toutes les parties du projet se flanquent, et qu'il n'y a que les deux faces de la lunette qui n'ont qu'une défense directe, défaut qu'on reprocherait à tout autre terrain qu'icy, ou sa qualité, totalement de roc, supprime tous les moyens ordinaires d'y cheminer. Si la cour adopte ce projet, il sera aisé, au moyen du profil cy-joint, d'en faire l'estimation. On incline d'autant plus à son exécution, que ce fort étant l'appuy de nos établissemens de ce côté-là, et le lac St.

Sacrement donnant des facilités à nos voisins d'y parvenir, ainsi qu'à nous d'aller sur eux, on sera dans la nécessité, dans un cas de guerre, d'y tenir toujours beaucoup de monde.

On ne propose rien sur la redoute. On observe seulement que dans le cas que l'enceinte bastionnée serait prise, les troupes qui auraient été commises à sa défense, seraient forcées de s'y retirer, que pour lors on y serait les uns sur les autres, fort à l'étroit et dans l'infection, d'autant qu'il n'y a point de latrines. On dira de plus que le canon de l'assiégeant traversant la ditte redoute par les croisées, ébranlerait les murs de refend qui soutiennent les voûtes, et que, si ce qu'on rapporte de leur mauvaise construction est vrai, on ne tiendrait pas longtemps dans cet ouvrage, sans courir les risques d'être abimé sous ses ruines.

Quant aux moyens à remédier à l'exploitation de la régie par économie, de tous les objets relatifs au bien de la garnison en général, l'on serait d'avis d'affermir le moulin, de donner en rente le terrain à titre de domaine du Roy, de faire une gratification à tous ceux qui jouissent des dittes « vaches » proportionnellement aux douceurs qu'ils en retirent ; et qu'après avoir fixé la quantité de bois (arbitraire aujourd'hui) qu'il faut par chambre de soldats, aux officiers et employés quelconques, suivant les différents grades, on fit un marché avec quelques habitants des environs pour le voiturier. L'on saurait au moins ce qu'il en coûterait tous les ans. L'on oserait assurer que cette dépense, comparée avec celle qu'occasionne la régie par économie, pour emplette de chevaux, des voitures, des vaches, leur nourriture et les harnais quelconques, le roy y gagnerait un grand tiers au moins.



#### DU FORT DE CHAMBLY

Ce fort est situé au côté de l'ouest de la rivière de Richelieu, à l'endroit où elle prend le nom de Chambly, au dessous des 3 rapides mentionnés à la ditte rivière, à 5 lieues du fort St. Jean et à 7 de Montréal.

La figure est un parfait quarré à 4 bastions, de 28 toises du côté extérieur. Les courtines ont 17 toises, les flancs 9 pieds, et les faces 5 toises 3 pieds. Toutes ses parties sont percées d'embrasures et de créneaux, et élevées de 30 à 31 pieds d'hauteur ; sa construction est totalement en maçonnerie. Derrière les trois côtés, de face aux terres, sont appuyés des batiments à usage de logements, de chapelle et de magasins, et du quatrième, opposé à la rivière, en sont d'autres postés sur des arcades faites après coup, et si mal, qu'elles menacent ruine aujourd'hui, et intérieurement au pourtour des 4 côtés et sous la couverture des bâtiments est une galerie destinée pour faire feu à la deffense de ce fort. Dans cet état, il n'est insultable qu'avec du canon, et eu égard aux difficultés qui se présentent aux anglais d'en apporter, l'on doit le considérer inattaquable.

Depuis l'établissement du fort St. Frédéric, il se trouve aujourd'hui reculé de la tête de nos possessions, et cette considération avait fait naître l'idée de le détruire ; il faut bien s'en garder. Il soutient la navigation sur la rivière de Richelieu, sert d'azile aux habitations y répandues, offre une retraite assurée à des troupes qu'on aurait postées en avant ; en un mot, quoiqu'en seconde ligne, on en peut tirer le même avantage au service que s'il était en première.

La distribution de ses bâtiments est des plus commodes au service, la bâtisse de ses ouvrages est des meilleures, et son établissement est de Mr. de Beaucour, ancien ingénieur et l'un des officiers qui a travaillé le plus fructueusement dans le pays.

L'on serait d'avis qu'on entretint soigneusement les ouvrages et les bâtiments et qu'on rétablît les voutes appuyées derrière la côte de face à la rivière, avec bonne liaison au mur extérieur, et que dans leur distribution on y comprit une prison, un magasin à poudre, des latrines pour soldats, d'autres pour officiers, et autres endroits qui ne sauraient être que très-utiles au service.

On observe que la distribution de ses bâtiments comprend une chapelle très-propre et abandonnée aujourd'hui ; les ornements mêmes ont été portés au fort St. Jean. L'on serait d'avis d'y rétablir le service divin.

On observe que les environs de ce fort sont défrichés, et, qu'autour néanmoins, à la portée du fusil, sont plusieurs habitations

Le plan cy-joint fait connaître sa figure. C'est le meilleur qu'il y ait en Canada (voir plan).

\*\*\*

#### DE LA RIVIÈRE DE RICHELIEU

Cette rivière de Richelieu est formée de la décharge des eaux du lac St. Sacrement, de la rivière à chicotte, et de plusieurs autres qui débouchent dans son cours.

Son origine doit être considérée à 6 lieues au dessus du fort St. Frédéric ; l'endroit le plus remarquable qui l'avoisine se nomme la pointe à Carillon ; là, la rivière y est étranglée et forme une branche vers l'ouest qui conduit au dit lac, et au sud, est une anse extrêmement étendue dans le fond de laquelle affluent plusieurs ruisseaux et la dite rivière à Chicotte.

Les eaux du lac St. Sacrement se précipitent par un saut de 32 pieds d'hauteur, néanmoins sans former une nappe d'eau uniforme que dans les grandes crues, pour l'ordinaire elles coulent sur les côtés, et le rocher dans le milieu se trouvant plus élevé, et formé par gradins, on le monte sans se mouiller.

Cette rivière prend différents noms depuis son origine jusqu'au fort St. Jean, elle se nomme lac Champlain. En dessous jusqu'au fort Chambly, et au delà, jusqu'à son confluent dans le fleuve St. Laurent, elle se confond à la rive du sud à 18 lieues en dessous de Montréal, elle est comme sous le nom de Rivière de Richelieu, de manière que son cours, estimé 75 lieues, peut être considéré en trois parties :

Noms des rivières qui y affluent, des isles qui s'y trouvent, et des rapides dont elle est traversée.

PREMIÈRE PARTIE, nommée lac Champlain, comprise entre le lac St. Sacrement et le fort St. Jean.

\*\*\*

EN DESSUS DU DIT FORT ST. FRÉDÉRIC

Coté de l'Ouest  
Rivières

Rivière à  
la barbue

Coté de l'Est  
Rivières

Rivière à  
Desjardins

*Na.*—Depuis le lac St. Sacrement jusqu'au fort St. Frédéric, il n'y a que des islets formés de sable, couverts de joncs, situés entre la chute du dit lac et la pointe à Carillon.

\*\*\*

EN DESSOUS DU DIT FORT

Rivière à	Boquet	Grande Re. aux loutres
» au	Sable	Petite Re. aux loutres
» au	Canot	Rivière de Onisnouskouy
»	Sataramac	Re. à la Moelle
petite	Chasy	Baye de Michiskouay
grande	Chasy	Re. du Sud
» à la	Colle	Re. des arbres matachés
» à	Bleury	

\*\*\*

ISLES

Les deux isles à l'ardoise	L'isle au boiteux
L'isle à la barque	» à Sabrevoix
Les 3 isles de la petite rivière	Isle à la peur
aux loutres	Les 4 isles des 4 vents
L'isle Rodziou	L'isle au chapon
L'islette de baye du Pérou	» Ouinouskouy
L'isle Woinoutic	L'isle aux cèdres
L'isle aux souris	
Rocher Rouddiou	} à la pointe de l'est de l'isle } contrecœur
Isles de la Providence	
La grande et les trois petites isles	Valcour.
L'isle St. Michel	

La grande isle de Contrecœur,  
Les trois isles au bois blancs situées vis à vis le chenal  
qui divise celle-cy dessus en deux parties,

L'isle à la Motte.

Islette à la pointe de l'est  
Autre au côté du sud  
et deux islettes à la pointe de l'ouest

} de la ditte isle  
} de la Motte.

Petite isle }  
Grande isle } aux têtes.

L'isle Langevin

Petite et Grande isle aux noix et les 4 petites isles.

*Na.*—Que l'isle de contrecœur est la plus grande de toutes ces isles.

On observe que vis à vis le fort St. Frédéric les habitations se forment lentement, qu'il n'y en a que 19 du côté du ouest et 21 à celui de l'est, que cependant il serait bien avantageux au service d'y en attirer et de les avancer de plus en plus vers la pointe Carillon.

Eu égard à ce que la rivière se rétrécit entre la ditte pointe Carillon et l'endroit nommé le campement de Mr. de St. Pierre, l'on serait d'avis d'établir une redoute en ce dernier endroit, tant pour couvrir les habitations et les protéger que pour inquiéter tout ce qui pourrait descendre des établissements anglais.

Du dit fort St. Frédéric à celui de St. Jean sont 8 seigneuries à la rive de l'est et 7 à celle du ouest. L'on commence les établissements sur les premiers. mais l'on en a aperçus aucuns sur les autres.

SECONDE PARTIE, connue sous le nom de rivière de Chambly, depuis le fort St. Jean jusqu'à celui de Chambly.

\*\*\*

#### ISLES, RAPIDES ET ENDRONTS REMARQUABLES

Coté de l'Ouest  
Rivières

Coté de l'Est  
Rivières

A 500 toises en-dessous du fort St. Jean est le rapide de ce nom long de 7 à 800 toises, difficile à passer quand les eaux sont basses.

Rivière St. Jean au-dessous de ce rapide.

Islet vis à vis l'endroit nommé les 1000 roches, Isle Ste. Thérèse d'une lieue de longueur. Islet à la pointe de l'Est.

Rivière des Iroquois par le travers de cette grande isle ; au dessous de cet islet à la rive du nord, est un fourneau au goudron et plus loing est l'ancien fort Ste Thérèse ruiné aujourd'hui.

*Na.*—Qu'entre le rapide précédent et le suivant débouchent deux ruisseaux.

Au-dessous de cet ancien fort est le rapide Ste. Thérèse plus difficile et plus dangereux que l'autre à traverser.

Au-dessous de ce rapide est celui de Chambly qu'on ne peut traverser sans beaucoup de risque en tout temps.

Isle à Dupuy par le travers de ce rapide ; à la rive du nord sont des vestiges d'un moulin à eau.

Isle St. Jean vis-à-vis le fort Chambly, et quatre islets aux environs de sa pointe de l'ouest.

On estime que sous le gouvernement du fort St. Jean sont seulement une douzaine d'habitants, et qu'il conviendrait y en attirer un plus grand nombre, afin de lier ceux-cy avec les autres répandus sur le lac Champlain.

TROISIÈME PARTIE, désignée rivière de Richelieu, depuis le dit fort Chambly jusqu'au confluent de cette rivière dans le fleuve St. Laurent.

*Na.*—Que dans cette partie, il n'y a pas de rivières qui y affluent, mais seulement quelques ruisseaux.

Isles Ste. Thérèse situées à  $\frac{1}{2}$  quart de lieue du fort Chambly ; à 2 lieues au dessous du côté du sud est la montagne de Chambly, et vis à vis, se trouve un rapide à la rivière aisé à passer ; à 2 lieues plus loing est l'isle St. Charles avec batture de roches un peu au dessus de sa pointe de l'est.

Autre isle nommée l'Assomption. A 300 toises plus loing, les deux islets vis à vis la Seigneurie de St. Ours, la grande isle à Deschaillon.

*Na.*—Les deux côtés de la rivière sont habités ; néanmoins celui du sud parait l'être mieux que l'autre, les terres y sont élevées de 7 à 8 pieds d'hauteur, et les

bords vazeux qui obligent à des précautions pour prévenir la perte des bestiaux.

Joignant la montagne de Chambly est un bâtiment qui fait de la brique ; la terre nous y a paru très-propre, et depuis la ditte montagne jusqu'au dessous des isles au cerf, les habitations ne sont point encore absolument formées ; au reste, le terrain de droite et de gauche est concédé en seigneurie. On y bâtit actuellement deux églises, et il y a apparence que dans peu il ne sera pas moins bien arrangé que celui des rives du fleuve St. Laurent, d'autant que l'on remarque qu'il est réputé l'un des meilleurs du Canada pour la reproduction des graines de toute espèce, et que les bâtiments de 40 à 50 tonneaux pouvant remonter cette rivière dans le printemps, les habitants en trouvent le débit facilement.



#### DU VILLAGE SAUVAGE DU NOM DE ST. FRANÇOIS

Ce village est situé du côté du nord de la rivière de St. François à deux lieues en dessus de son entrée dans le fleuve St. Laurent, où elle se confond par 4 débouchés.

Pour s'y rendre, l'on a suivi le second nommé le débouché St. François ; environ à demie lieue en dessus, se trouvent des champs défrichés, et commencent les habitations du village français du nom de l'autre sauvage ; là se présente une grande islè ; pratiqué le passage du nord. Il conduit au dit village français, situé à la même rive que l'autre.

Entre ces deux villages sont deux isles. Vis à vis la plus avancée, est l'origine du premier débouché : on le nomme Tardif dans le pays. D'où continuant à pénétrer cette rivière, l'on parvient au dit village sauvage où sont deux autres isles situées par son travers.

Ce village sauvage éloigné de l'autre, français, et composé de 51 cabanes de figure en quarré long, couvertes de planche et d'écorce, et de 12 autres, construites et couvertes à la française, est considérable et composé uniquement d'abenakis. Il ne s'y trouvait que des vieillards et des femmes ; les hommes étaient à



recueillir du genseing, et d'autres en traite à la Nouvelle Orange. Les deux Jésuites missionnaires, l'un entr'autre, nommé le père Aubry, homme extrêmement au fait des intérêts de cette colonie, étaient absents, de manière que je ne pus savoir le nombre des guerriers, celui des personnes du village en général, ni pus discourir sur leurs mœurs, politique, et encore moins sur leur fidélité au Roy. Cependant, on les considère les plus attachés.

Le curé du village français qui m'accompagnait, prétend que cette rivière remonte encore 10 lieues, qu'à son origine sont des montagnes nommées la hauteur des terres qui, suivant le sentiment public, doivent servir de limites entre les Anglais et nous. Quoiqu'il en soit, on serait d'avis de pénétrer cette rivière, d'y établir des habitans autant loing qu'on pourra, de construire à leur tête un petit fort, autant pour les rassurer que pour prendre acte de propriété et pouvoir en cas de trouble, inquiéter les Anglais dans leurs courses, les gêner dans leurs possessions et faciliter nos entreprises sur eux.

L'on observe en général qu'on permet aux sauvages domiciliés sur les terres du Roy, d'aller vendre chez les anglais les castors provenant uniquement de leur chasse, et même un seul paquet à la fois, encore faut-il qu'ils soient munis d'un certificat de leur missionnaire, mais qu'ils mesurent de cette facilité, ils y en portent autant qu'ils peuvent, attendu que les Anglais les leur payent plus chers que nous; néanmoins, il faudrait imaginer un moyen de gêner ce commerce ou au moins, empêcher qu'il ne devienne abusif en deffendant qu'ils introduisent en retour des marchandises prohibées.

La route la plus ordinaire qu'ils pratiquent est par le lac Champlain, où sont les 3 forts dont nous avons traité. Parvenus à la chute des eaux du lac St. Sacrement, est un portage de 11 à 1200 toises au plus; le chemin y est beau, un peu montagneux à son entrée, mais plus loing, extrêmement aisé. Je l'ai parcouru jusqu'à son débouché; l'on pourrait facilement y conduire du canon. Arrivés au dit lac, ils se remettent à l'eau. La traversée est de 18 lieues, après quoi est un portage de 5 qui conduit à la rivière d'Orange, où ils

se rembarquent pour descendre à cette ville, si mieux ils n'aiment d'arrêter chez des négociants nommés Ledis, établis à sa rive gauche, à une lieue au dessous de son origine.

*Na.*—Qu'en descendant cette rivière, l'on passe sous le feu du fort Parasco, établi à la rive droite, à 5 lieues du dit portage, et que de ce fort à la dite ville on estime 10 lieues, partant du Sault du lac St. Sacrement à Orange, 38 lieues.



#### DU VILLAGE SAUVAGE NOMMÉ PRÉCANCOUR.

Sortis de la rivière St. François par le premier débouché nommé communément le passage Tardif ; à son entrée dans le lac St. Pierre, sont plusieurs platiers de roches et de sables. Il faisait un peu de vent. L'on porta à la voile, droit sur la pointe du sud du dit lac ; cotoyés les terres de cette partie, passés par le travers de la ville des Trois Rivières, et vus à deux lieues en dessous l'entrée de la rivière de Précancour. Elle forme 3 passages à son débouché et des battures à chacun ; l'on suivit celui de la droite qui conduit le long des terres du sud de la dite rivière. Vus sur la gauche l'isle à Madame Croisy, et des deux côtés, des terrains défrichés et mis en valeur, et le vent était forcé, mis à terre à l'une des premières habitations de la partie du sud.

Là, instruit que le clocher que l'on découvre à la rive du nord est le village de Précancour français ; l'on ajouta que l'autre sauvage, était situé à la rive du sud, à demie lieue du premier, et à une lieue de l'endroit où j'étais descendu ; qu'eu égard aux rapides dont cette rivière est traversée, je ne pouvais la remonter au plus avec mon bateau que jusqu'à cette première église, et que le chemin pour y aller par terre était bon ; je pris le parti de m'y rendre à pied. Il est traversé de deux ponts et règne tout le long de la rivière. Parvenus au dit village, je fus chez le père Jésuite, missionnaire, qui me dit que tous les sauvages étaient en traite et à recueillir du geinseing. Je le parcourus. Il est aussi

composé d'Abénakis, et moins considérable que celui de St. François ; on y compte 19 cabanes, 55 guerriers, et en tout 280 personnes.

Le révérend père voulut me faire voir son église et ses richesses ; il est vrai qu'il y a peu de cathédrales en France qui ait autant d'argenterie et de si beaux ornements.

Je sus de lui que cette rivière remontait aussi environ 10 lieues, qu'elle sortait du lac situé à la hauteur des terres, qu'elle était traversée par plusieurs rapides de distance à autre, qu'il n'y avait que des canots sauvages qui pouvaient la fréquenter, et que les terres de droite et de gauche étaient bonnes et susceptibles d'établissements. J'ajouterai qu'elles sont les meilleures de la colonie, qu'elles produisent tout ce que l'on veut, que leur culture exige peu de travail, et que le fourrage y est d'une bonne qualité et si abondant que les habitants ne se donnent pas la peine de le recueillir.

Je serais d'avis qu'on fut reconnaître la source de cette rivière, qu'on attira tout le long des habitants, et qu'on prit les mêmes précautions, qu'on a dit sur le village précédent, pour les y soutenir contre les Anglais, et pour gêner ceux-cy dans leurs possessions et leurs entreprises sur nous.



#### DU GEINSEING.

Le geinseing est une racine qui, par la quantité qui en est passée en France depuis 3 ou 4 ans, doit être connue en Europe ; on ne dira rien de sa propriété. Il suffit seulement qu'on sache que les chinois la recherchent, qu'on ne saurait trop en envoyer et qu'elle s'y vend à un prix exorbitant. Tous les habitants de la campagne, y compris les sauvages, négligent tout pour s'y adonner. C'est une fureur aujourd'hui ; et, malheureusement, on n'attend point qu'elle soit mûre pour la cueillir. De là, il arrivera que sa qualité dégénère et qu'on perdra l'une des productions les plus capables d'enrichir ce pays. D'ailleurs, il n'y a ni ordre ni arrau-

gement ; chacun se croit en droit de le couper sur les terres de son voisin, moyennant qu'on en trouve ; l'on s'embarasse peu de l'endroit où il croit. Entr'autres moyens capables de prévenir ces discordes, l'on serait d'avis de le vendre, en privilège exclusif à une compagnie, sous peine rigoureuse d'en vendre à d'autres. Pour lors, les préposés aux achats ne recevraient que celui reconnu bon et mûr et bien conditionné, et seraient tenus de dénoncer tous ceux qui leur en apporteraient de défectueux, pour les amender suivant comme ils seraient en deffaut.

Fait à Québec, le 27 Décembre 1752.

FRANQUÉ.

## CANADA, 1753.

**Mémoire sur les moyens d'augmenter la culture des terres en Canada, et d'y entretenir l'abondance, sans qu'il en coûte au Roy et à la colonie, et par là, éviter toutes disettes.**

Il est étonnant qu'un pays tel que le Canada, établi depuis environ 150 ans, où les terres sont bonnes, produisent beaucoup sans une grande culture, et où chaque laboureur peut en avoir autant qu'il en veut, qu'il peut en cultiver et en défricher, ne soit pas en état de produire non seulement la substance de ses propres habitans, mais encore, de fournir des farines et autres denrées convenables, pour différentes branches du commerce, et qu'il soit exposé à éprouver des disettes qui sont toujours d'autant plus fâcheuses.

1° Qu'elles mettent les habitans, surtout ceux qui sont pauvres, hors d'état d'élever autant de bestiaux, volailles et autres denrées qu'il en faut pour la substance du pays, et assez abondamment pour pouvoir les vendre à un prix modique et raisonnable.

2° Qu'elles suivent les ouvriers et journaliers qui sont pauvres, dont le salaire peut à peine suffire pour acheter, pour eux et pour leur famille, du pain, qui est toujours fort cher et fort mauvais, et qu'ils ont encore beaucoup de peine à avoir pour leur argent dans ces tristes circonstances.

3° Qu'elles sont quelques fois suivies de maladies très fâcheuses qui enlèvent malheureusement beaucoup de monde à cette colonie ; il est vrai que ces disettes ne sont presque jamais réelles, mais seulement apparentes : on s'explique. On dit qu'elles ne sont presque jamais réelles, parce que, depuis que la colonie est établie, on se souvient pas qu'il y ait jamais eu aucune année, quelque contraire que la température des saisons ait

été aux bleds et aux autres productions de la terre, où la récolte n'ait pas été assez abondante pour nourrir les habitants de ce pays, ou si cela est arrivé, ça n'a été que très rarement ; aussi on ne peut pas dire absolument parlant, que ces disettes arrivent par des mauvaises récoltes et par des années stériles, mais elles ont toujours été apparentes, et n'en ont pas pour cela été moins funestes ; voyons ce comment elles ont été apparentes. On a permis en différents temps et presque toujours, à des particuliers soupçonnés d'être singulièrement protégés par les personnes qui occupent les premières places, ses soupçons n'ont eu malheureusement que trop de fondement. d'acheter ou de faire acheter tout ce qu'il y avait de bleds et de farine dans la colonie, d'en faire des amas considérables, de les enlever même d'autorité, sous prétexte de service du roy, soit pour la substance des villes, des troupes, des différentes garnisons de cette colonie, soit pour les laisser perdre ou bien, pour l'employer à leur commerce, en faire par là des sorties nécessaires hors de cette colonie, de sorte qu'au milieu de l'abondance même, on a souvent trouvé les moyens de faire naître une disette affreuse. On n'avance rien en cela qu'on n'ait vu, maintes et maintes fois, et pour s'en assurer. il suffit d'interroger les habitants sensés et raisonnables du Canada. On dit plus ; on a souvent vu l'avidité de ces courtiers, qui sont ordinairement des coquins et des fripons, porter si loing qu'ils ont acheté et fait acheter les autres denrées nécessaires à la vie, comme volailles, veaux, moutons, bœufs, lièvres, perdrix, boissons, beurres, suifs, et même les légumes tels que des oignons, des choux, et parce que tout ce qui se mange se vend bien, et qu'il y a toujours des profits à faire sur ces sortes de denrées. Il est aisé de voir combien des manœuvres de cette nature sont nuisibles au bien, au progrès et à l'établissement de cette colonie, puisqu'outre qu'elles rendent les sujets du roy malheureux dans ce pays, elles occasionnent encore des dépenses considérables à sa Majesté par la grande quantité de farine qu'on est obligé de faire venir soit de la Nouvelle Angleterre, soit de l'ancienne France, farines 1<sup>o</sup> qui coûtent beaucoup, 2<sup>o</sup> qui souvent arrivent si mal conditionnées et tellement avariées

qu'on est obligé d'en jeter une partie à la rivière. 3<sup>o</sup> qui courent risque de périr par les dangers de la navigation en venant en Canada ; 4<sup>o</sup> Qui peuvent être prises, dans un temps de guerre, par nos ennemis. Enfin, on peut ajouter à ce qu'on vient de dire, que les terres anciennement défrichées et cultivées ne produisent pas autant aujourd'hui qu'elles avaient coutume de faire dans les commencements, soit parce qu'on ne les cultive pas bien, soit parce qu'on ne les cultive pas assez, soit parce qu'on ne les engraisse pas, soit parce qu'elles sont fatiguées, soit parce que chaque habitant en cultive une trop petite quantité, ou bien qu'il ne s'applique point assez à leur culture, aimant mieux s'adonner à la chasse, à la pêche, au matelotage ou au commerce, et quitter par là la campagne, pour s'établir dans les villes qui, en se peuplant trop, rendent les campagnes désertes. On sent bien qu'il est important de remédier à ces inconvénients, si l'on veut que cette colonie s'établisse d'une manière solide et qu'elle fleurisse. C'est ce qui a déterminé à proposer l'arrangement ou le projet suivant qui pourra non seulement remédier aux abus dont on a parlé, mais encore qui pourra contribuer à augmenter la culture et le défrichement des terres, objet vraiment intéressant, mais qui cependant a presque toujours été négligé au grand désavantage de cette colonie. Il faut voir, s'il est possible, comment on peut remplir ces 2 points de vue. Il est à remarquer que ce n'est pas faute de cultiver la terre en ce pays, si on y essuie des disettes, puisqu'un laboureur de la paroisse de Ste. Foye, proche Québec, dont les terres sont fort mauvaises, assure et est prêt d'affirmer que l'année dernière, il a semé 30 minots de bled, qui à la récolte ont donné 250 minots. Cela vaut bien la peine de cultiver la terre.

\*\*\*

#### ARTICLE PREMIER

En établissant à Québec, un bureau uniquement occupé de prendre soin de la police, de la culture des terres, du commerce des farines, tant de celles qui se consomment dans l'intérieur de la colonie que de celles

qui en sortent, on pourra y réussir. Ce bureau sera composé 1<sup>o</sup> de quatre notables bourgeois, dont un fera les fonctions de greffier ou secrétaire, pour écrire et rédiger les délibérations de ce bureau ; 2<sup>o</sup> de deux officiers ; 3<sup>o</sup> de deux conseillers du conseil supérieur. Tous seront changés tous les ans, de manière qu'on en nommera d'autres à leur place, et ce sera ce bureau même qui fera cette nomination. Ce changement dans ce bureau tous les deux ans est nécessaire, afin que ceux qui le composeront ne puissent abuser directement ni indirectement de leur autorité pour faire le commerce des farines, ni pour faire des amas de bleds et d'autres denrées considérables. Mr. l'Evêque, le Gouverneur et l'Intendant, seront de ce bureau et n'y auront que voix délibératives, de sorte que la voix de chacun de ces messieurs n'aura pas plus de poids, plus de force ni d'autorité, que celle d'un bourgeois, et que tout ce qui sera discuté, agité, réglé et examiné, dans ce bureau, ne sera jamais décidé qu'à la pluralité des voix. Comme ce bureau aura pour objet l'avancement de la culture des terres et leur défrichement, on ne serait pas éloigné d'y admettre 2 notables laboureurs des environs de Québec, qui pourraient donner des lumières sur la meilleure manière de cultiver les terres, sur les expériences qu'il conviendrait de donner aux bleds et aux autres denrées, afin que les laboureurs fussent traités à cet égard favorablement. On pourrait établir un pareil bureau, dans chacune des villes de Montréal et des Trois Rivières, qui prendraient soin de la police de chaque gouvernement, et qui en rendraient compte à celui de Québec dont ils recevraient les ordres.

*Na.* — MM. les gouverneurs et intendants ont, pendant longtemps, fait les réglemens généraux de police conjointement avec le conseil supérieur de Québec, et tout allait bien alors, mais depuis qu'ils n'ont point voulu que le conseil en prit connaissance, tout a été de mal en pire.

\*\*\*



ARTICLE DEUXIÈME

Les curés et les officiers de milice de chaque paroisse rendraient compte conjointement ou séparément à ce bureau :

1<sup>o</sup> De la quantité d'habitants ou de cultivateurs qui sont dans leurs paroisses ;

2<sup>o</sup> Du nombre de leurs familles, savoir combien chaque habitant a de garçons et de filles ;

3<sup>o</sup> Quelle est la profession de chaque habitant, savoir : s'il s'applique uniquement à la culture des terres, ou bien s'il s'adonne à la pêche, à la chasse, au matelotage, au commerce, et si cela ne l'empêche point lui et ses enfants de cultiver la terre, ou tout au moins ne lui fait pas négliger considérablement cette culture.

MM. les gouverneurs seront priés de ne créer ou faire nommer pour officiers de milice dans chaque paroisse, que ceux d'entre les habitants qui sauraient lire et écrire, et qui seraient les plus capables, les plus honnêtes gens, et les plus en état de rendre ces sortes de comptes.

4<sup>o</sup> De la quantité de terres que possède chaque habitant, de la qualité, de ce qu'il en a défriché chaque année ; si celles qu'il a défrichées méritent de l'être, car il est à observer, qu'il faudrait empêcher l'habitant de s'opiniâtrer à défricher des terres stériles et mauvaises, et qu'il vaudrait mieux les laisser pour fournir du bois ; combien il peut mettre de terres en labour tous les ans, s'il faut des guérets l'automne ou le printemps, s'il sème tôt ou tard, combien il peut récolter de minots de chaque espèce de grains par chaque année, eu égard à la quantité de terre qu'il possède ou qu'il ensemence, et à la manière dont il laboure ; en un mot s'il a beaucoup de volailles, de bestiaux et de denrées de toutes espèces abondamment.

Les curés et les officiers de milice informent ce bureau de tous ces détails au moins deux ou trois fois par an :

1<sup>o</sup> Combien il y aura eu de terres mises en guérets l'automne dans chaque paroisse, par chaque habitant.

*Na.*—Il est essentiel d'être informé de ce détail, car plus il y a de terres guérettées l'automne, mieux elles sont disposées, le printemps suivant, à recevoir la se-

mence, et plutôt on sème ; si on sème de bonne heure, et si les semailles ont été belles et faites par un bon temps, les bleds en lèvent mieux, vallent bien et par là promettent beaucoup. Plus on sème de bonne heure, plus la récolte est abondante, en supposant l'année favorable, parce que les bleds venant à maturité échappent à tous les accidens qui leur arrivent à la fin de l'été, tels que la volaille et l'échaudage. D'ailleurs, les blés qui sont semés de bonne heure sont plus longtemps dans la terre que les autres et, par conséquent, sont plus forts, leur grain est mieux nourri et la farine beaucoup plus abondante que celui des derniers faits ;

2° Toutes les semences se font en Canada à la fin d'avril et dans le cours du mois de mai, et qu'on y sème jamais du bleds d'automne, à cause de la rigueur du froid de l'hiver. Les blés semés en avril et mai sont récoltés à la fin d'août et dans le cours de septembre, de sorte qu'ils ne sont au plus que trois mois dans la terre, d'où il faut conclure que la végétation est vigoureuse au Canada.

Ils instruiront ce bureau :

1° de la quantité de grains de toute espèce que chaque habitant aura semé le printemps ; combien cette quantité de grains occupe la terre.

2° de l'état où se trouvent les graines et le bled à la fin de juin, vers le milieu de juillet, et même jusqu'à la fin d'août ; si les bleds ont bien vallé, s'ils sont forts, nets de toutes sortes de mauvaises herbes, si leur fleurisson a été belle, si le temps a été favorable pour leur maturité, s'il y a apparence d'une bonne ou mauvaise récolte, si chaque espèce de graines a profité également. Quelles sont les espèces de terres qui réussissent le mieux dans certaines années ; en un mot, ce que l'on doit espérer de la récolte de l'année courante ; si les bleds sont venus facilement à maturité, s'ils sont beaux, bien nourris, si la récolte a été faite par un beau temps, si les bleds, étant coupés, n'ont pas été trop longtemps sur la charême, si la récolte a été abondante ou non, combien il faut de gerbes de bled pour un minot, si les bleds grainent beaucoup ou peu, et combien chaque habitant à récolté de gerbes, eu égard à la quantité de semence qu'il avait mis dans la terre et à la quantité de terre qu'il avaitensemencée. Enfin, combien il faut

de minots de grains pour la substance des habitants de chaque paroisse, combien il en faut pour leurs semences, pour leurs volailles et bestiaux, et combien il y en aura à peu près à vendre chez chaque habitant.

3<sup>o</sup> Ils donneront avis à ce bureau des habitants qui abandonneront la culture de leurs terres, et qui quitteront leurs paroisses, soit pour aller s'établir dans une autre, soit pour s'occuper uniquement à la chasse, à la pêche, au matelotage, à la navigation, au commerce, soit pour aller demeurer dans les villes en qualité d'ouvriers, de journaliers, de chartiers ou de commerçants.

*Na.*—1<sup>o</sup> Que les villes se peuplent trop et que les campagnes deviennent désertes ; ce qui diminue la culture des terres et de beaucoup la production des denrées nécessaires pour la substance du pays.

2<sup>o</sup> Qu'une trop grande quantité de monde, dans les villes, occasionne une trop grande consommation et par conséquent la disette.

On n'entre point ici dans la forme dont les comptes seront rendus ; il suffit de dire qu'il sera fort aisé de faire un volume dans chaque paroisse divisée en colonnes ; dans l'une, l'on mettra le nom de chaque habitant, le nombre de sa famille ; dans la seconde, la quantité de terre qu'il occupe ; ainsi de la 3<sup>e</sup> colonne et des autres pour les différents objets.

On ne manquera pas d'objecter ici que tout cela demande un grand détail, qui sera à charge aux curés et aux officiers de milice, qui sauront difficilement à quoi peut monter la récolte de chaque année. On répond à cela : 1<sup>o</sup> Que les curés sauront parfaitement par leurs dîmes, la quantité de grains de toutes espèces qu'il y aura dans leurs paroisses, et le compte qu'ils en rendront ne pourra point être suspect puisqu'il est certain que chaque habitant ne leur paye pas plus de dîmes qu'il n'en doit ; au contraire, il pourrait payer quelque chose de moins.

2<sup>o</sup> Que, quand on demande un pareil détail aux officiers de milice, on n'exige pas d'eux qu'ils y apportent une exactitude si grande, à ne pas se tromper d'un minot, mais qu'on leur demande un à peu près qui approche de la quantité de grains que peut avoir chaque habitant ; enfin, les officiers de milice n'ayant

point d'impôts à payer, ni de charges publiques, ne seront pas bien fatigués d'un pareil détail ; d'ailleurs, quand il s'agit du bien public, les curés et les officiers de milice doivent se faire un plaisir de concourir à ce qui le concerne. Au reste, on pourrait à la place des officiers de milice, charger deux autres habitants de chaque paroisse, d'en rendre compte et ces deux habitants seront changés tous les ans.

On voit aisément que, quand le bureau établi à Québec sera informé tous les ans de ces détails, on saura : 1<sup>o</sup> Combien il y aura eu de terres ensemencées et cultivées chaque année ; 2<sup>o</sup> combien il y en aura eu de défrichées ; 3<sup>o</sup> si la culture des terres augmentera en proportion des habitants ; 4<sup>o</sup> à combien de minots de toute espèce pourra monter la récolte de chaque année ; 5<sup>o</sup> combien il en faudra pour la substance de chaque habitant, pour celle de toute la colonie, pour les semences et pour élever les bestiaux et volailles ; 6<sup>o</sup> combien il y en aura d'excédant, et combien on pourra en laisser sortir pour le commerce ; 7<sup>o</sup> si les habitants élèvent peu ou beaucoup de bestiaux et autres denrées nécessaires à la vie.

En conséquence de toutes ces connaissances, le bureau de Québec pourra : 1<sup>o</sup> ordonner que chaque habitant cultive et défriche plus de terre qu'il n'a coutume de faire, et ceux qui ne voudraient pas le faire, le pouvant, seront punis ; 2<sup>o</sup> il pourra obliger les habitants à semer autant dans les années où le bled sera à bon marché que dans celles où il sera fort cher. Mais, dira-t-on, l'habitant qui verra qu'il est avantageux pour lui de semer, sèmera toujours également. On répond à cela : Qu'il arrive souvent que les habitants, par paresse, négligent la culture de leurs terres et qu'ils n'en défrichent point de nouvelles, surtout quand ils voient le bled à bon marché et qu'ils ont de la peine à le vendre ; 3<sup>o</sup> Il obligera les habitants qui n'ont point de terre, ou qui n'en ayant que très peu, à en prendre et à en défricher des nouvelles ; 4<sup>o</sup> il ordonnera aux habitants de chaque paroisse de ne point souffrir des mendiants, des fainéants, des vagabonds, des petits marchands courir dans les campagnes, sans y prendre une terre et sans les obliger à travailler, sur-

tout ceux qui sont en état de le faire, car il faut que dans un état bien policé, tout le monde s'y occupe utilement et y travaille ; *Na* — qu'il arrive souvent que quand un soldat a obtenu son congé, il va souvent dans les campagnes y faire le métier de fainéant, paresseur, et de petit marchand, ou enfin de vagabond.

4° Il obligera et contraindra les habitants de chaque paroisse à se cotiser et à contribuer entre eux sous le bon plaisir du Roy, pour aider tant de leur travail que de leur argent, les habitants qui prendront des terres en bois debout, et qui commenceront à les défricher, soit dans leur paroisse, soit ailleurs. Le produit d'une pareille contribution sera employé pour fournir 1° à ces nouveaux habitants tout ce qui sera nécessaire pour leur substance pendant les 3 ou 4 premières années, comme bleds, lards, graisse, mais encore pour leur procurer tout ce dont ils auraient besoin pour s'établir solidement, par exemple, pour acheter les ustensiles de labourage, comme des bœufs, des chevaux, des charries, une pioche, une vache et autres choses nécessaires pour l'établissement d'un habitant. Les habitants de chaque paroisse, surtout ceux qui sont riches et aisés, et qui sont déjà en fort bon nombre, devront être d'autant plus portés à fournir leur contingent pour cette contribution, qu'ils feront plaisir en cela à leurs enfants, à leurs parents, à leurs alliés, à leurs voisins, à leurs amis et à leurs concitoyens. Au moyen de cette contribution et de ce secours pour les nouveaux habitants, un habitant pourra s'établir solidement dans l'espace de dix ans, sur une terre en état d'aider les autres nouveaux habitants, et de contribuer par là à leur établissement. Il serait encore bon d'ajouter à cette contribution, pour les nouveaux habitants 1° tout ce qui serait confisqué au domaine du Roy, sans en rien réserver pour les officiers du domaine ; 2° les amendes que les plaideurs paient, dans les différentes juridictions de cette colonie ; ce sont les greffiers qui les mettent aujourd'hui dans leurs poches ; 3° un impôt qu'on mettrait sur tous les cabaretiers de la colonie. Personne ne pourrait vendre ni vin, ni eau de vie en détail, sans payer 30 ou 40 livres par an ; le premier capitaine de chaque paroisse percevrait ces impôts et

en tiendrait compte ; 4<sup>o</sup> toutes les punitions ordonnées par ce bureau, lesquelles pour la plus grande partie consisteraient en amendes et en confiscations ; 5<sup>o</sup> on pourrait retrancher une partie des pensions que le roy fait aux gens d'église dans cette colonie, pensions qui :

1<sup>o</sup> sont considérables.

2<sup>o</sup> que, dans les commencements, étaient nécessaires à ces gens-là pour vivre, mais dont ils peuvent se passer aujourd'hui, parce qu'ils ont des biens fonds dont les revenus sont considérables. Ces biens consistent dans des fermes, des moulins et des seigneuries.

De tout cela on en formerait une masse qu'on emploierait pour aider les nouveaux habitants : d'autant, qu'à moins qu'un habitant qui va prendre une terre à défricher ne soit aidé et secouru s'il lui est possible de s'établir sur cette terre d'une manière avantageuse pour lui et pour la colonie, il lui faut nécessairement des avances, qui lui donnent tout ce dont il a besoin pendant les 3 ou 4 premières années, de sorte qu'il n'ait que son travail à fournir, ce qui est encore bien assez. Puisqu'on regarde, on doit regarder un travail de cette nature et une terre en friche qu'il faut défricher comme le plus terrible de tous les ouvrages. Sans des avances un nouvel habitant périt souvent, lui et sa femme et ses enfants dans la peine et dans la misère, ce qui est évidemment contraire au bien et à l'établissement de la colonie, puisque la multitude d'habitants en fera toujours sa force et sa richesse. On ne manquera pas de dire que la contribution de chaque paroisse fera un impôt qu'il faudra imposer sur chaque habitant, suivant ses facultés pour cette contribution, et que tout ce qui a l'air d'impôts est à charge. On répond à cela : 1<sup>o</sup> que ce sera un impôt à la vérité, mais qui ne devra point être onéreux aux habitants, puisque c'est pour les leurs, qu'ils le payeront et à qui ils feront plaisir ; 2<sup>o</sup> qu'il est juste que des habitants qui sont riches et qui ne payent rien au roi à qui il en a coûté, et à qui il en coûte encore beaucoup, tous les ans, pour les maintenir dans leurs paroisses, contribuent au moins à établir la colonie et par là la mettre en état d'augmenter et se défendre contre ses propres ennemis ; 3<sup>o</sup> que pour éviter l'air d'impôts, chaque paroisse nommera tous les ans deux

habitants pour imposer cette contribution et pour en faire la récolte ou recette ; 4° que ceux qui en feront la recette payeront eux-mêmes aux nouveaux habitants et en rapporteront les quittances au bureau de Québec qui règlera auparavant ce qu'il conviendra de donner à chaque habitant ; et cela, afin d'éviter les frais d'un receveur général qui pourrait déplaire aux habitants ; 5° que si les contributions d'une paroisse étaient plus fortes et plus considérables qu'il ne faudrait pour les nouveaux habitants de cette paroisse, ce qu'il y aurait d'excédant serait réservé pour les pauvres, les vieillards indigents, ou bien, on le donnerait aux nouveaux habitants de quelques autres paroisses.

*Na.* — Chaque habitant ne pourrait pas entrer pour beaucoup dans cette contribution, et il ne faudra pas lever une grosse somme pour chaque paroisse ; d'ailleurs, ceux qui voudraient fournir du bled et des bestiaux aux nouveaux habitants pourraient le faire au lieu d'argent ; enfin, les habitants qui sont riches et aisés peuvent bien payer cet impôt sans en être incommodés.

\*\*\*

### ARTICLE 3°

Tous les marchands et tous les entrepreneurs pour le Roy, tant des villes que des campagnes, qui viendraient faire exploiter des farines pour leur commerce, seront obligés d'en faire leur déclaration, et de la quantité dont ils auront besoin à ce bureau, qui leur donnera permission d'aller dans les campagnes pour acheter les bleds et les farines dont ils auront besoin, et ils seront tenus de rapporter un certificat de la quantité de bleds et farine qu'ils y auront achetée. Le capitaine sera obligé en même temps d'en informer le bureau de Québec, aussi bien que de ceux qui iront acheter en cachette des bleds ou autres denrées dans les campagnes. Ceux qui manqueront à ces formalités seront punis par une amende proportionnée à leurs facultés. Cela paraît d'autant plus nécessaire, 1° que par là, on empêchera de faire des amas de bleds et de farines sous de vains prétextes ; par exemple, les fournisseurs du

Roy sous prétexte de nourrir deux ou trois cents hommes de garnison, ne pourraient point acheter de quoi nourrir plus de mille : 2° pour empêcher des particuliers de faire sourdement des amas de pains et de farines, pour ensuite les vendre fort cher, ou pour les employer à leur commerce ou pour les laisser perdre. S'il arrivait que M. les gouverneurs et intendants eussent quelques expéditions militaires à faire, ils diraient à ce bureau de donner une permission pour la quantité de farine dont ils auront besoin sans rien dire davantage.



ARTICLE 4°

Ce bureau 1° obligera tous ceux qui voudront faire le commerce de farine, d'aller chez les habitants pour y acheter par préférence leurs bleds et leurs denrées, ou bien on les prendra pour la subsistance des nouveaux habitants qui y vont s'établir dans le même endroit, mais toujours à un bon prix. Il faudra toujours traiter gracieusement les nouveaux habitants, leur procurer le débouché de leurs denrées à un bon prix, les exempter des charges et des corvées publiques, autant que faire se pourra, et ne point les détourner de la culture de leurs terres, tout cela afin qu'ils soient en peu de temps en état d'être de bons habitants et d'être utiles aux autres.

2° Il fixera tous les ans le prix du bled sur un pied où l'habitant puisse se tirer d'affaire et payer gracieusement toutes ses peines et ses travaux, par exemple, mettre le bled à 2 $\frac{1}{2}$  10s. le minot au moins, ou encore mieux à 3 $\frac{1}{2}$ . Il pourra l'augmenter suivant les circonstances, mais il ne le mettra jamais en dessous. Il est à observer qu'il faut toujours traiter favorablement l'habitant ; à cet égard, afin de lui donner du goût et de l'encouragement pour la culture des terres, les habitants qui s'établiront dans les pays d'en haut comme au Détroit, aux Miamis, aux Illinois, à la Belle Rivière, et environs des forts seront exempts de cette police ; ils pourront vendre leurs bleds, leurs denrées aussi chers qu'ils voudront pour la subsistance des



garnisons qui y seront, et celle des voyageurs. Il sera même bon qu'on les leur prenne sur un bon pied, afin d'engager plusieurs nouveaux habitants à y aller s'établir. Mrs. les gouverneurs et intendants recommanderont en outre aux commandants, aux officiers, aux soldats, aux garde magasins de les traiter doucement, de ne point les molester ; au contraire, des favoriser en tout, et de les faire aider par les soldats des garnisons dans le défrichement et la culture de leurs terres et dans leurs récoltes. On observera qu'il est d'autant plus important d'établir les environs des forts des pays d'en haut, et d'y mettre des laboureurs, que ces endroits bien établis, fourniront non seulement la subsistance des garnisons, ce qui épargnerait au Roy :

1° les achats des farines et d'autres denrées qu'on fait à Québec et à Montréal, pour ces endroits-là ;

2° les frais de transport dans tous ces endroits, lesquels frais sont toujours considérables, mais encore pourraient dans les années de disette envoyer des farines à Québec et à Montréal.

D'ailleurs, ils faciliteraient l'établissement des nouveaux postes et par là contribueraient infiniment à étendre l'autorité du Roy et les limites du Canada. Ils détourneraient encore les sauvages à s'établir solidement dans ces endroits, les y attacheraient et les y domestiqueraient pour ainsi dire comme sont les sauvages Hurons de Loréte, proche Québec ; de sorte qu'on n'aurait plus rien à craindre ; enfin, ce serait autant de petites colonies capables de contenir les anglais, de les empêcher d'empiéter sur nous et de nous disputer pour ainsi dire le terrain ;

3° ce bureau ne permettra qu'une certaine sortie de bled et de farine hors de la colonie ; et cette sortie ne pourra se faire qu'à la fin d'août, temps où l'on sera assuré de la récolte de l'année.

Par exemple, si la nourriture des habitants des villes, des garnisons, et les semences prises, il y avait 80 mil minots de bled d'excédant, on pourra permettre la sortie de 50 mil ou 60 mil au plus, afin qu'il en reste toujours au moins un tiers, ou un quart d'une année sur l'autre, dans la colonie, pour empêcher les disettes et prévenir par là les suites d'une récolte qui serait mauvaise ou

médiocre. Au moyen d'une telle précaution jamais il n'y aurait de disette dans la colonie, et le roy ne serait point obligé d'y envoyer des farines. 4° Les capitaines des navires qui partiront de cette colonie pour aller soit en France ou à Louisbourg, soit à St. Domingue ou à la Martinique, seront obligés de déclarer à ce bureau la quantité de farines qu'ils emporteront, l'endroit où ils les verseront, et dans la suite de rapporter ou d'envoyer un certificat du commandant de l'endroit où ils auront vendu ; et dans le cas où ils y manqueraient, ce bureau les condamnerait à une amende de 500 frs au moins. S'ils revenaient dans cette colonie et s'il arrivait qu'ils en partissent sans faire cette déclaration, on ferait saisir leur cargaison et elle demeurerait confisquée.

5° Mrs. les gouverneurs et intendants seront priés par ce bureau d'envoyer 1° les soldats en garnison dans les campagnes et surtout dans les endroits où il y a de bonnes terres à défricher et à prendre. Par là, ils épargneraient des dépenses considérables au Roi qu'on est obligé de faire pour ses troupes dans les villes surtout pendant l'hiver ; 2° les soldats à force de vivre avec l'habitant s'accoutumeraient à la vie dure, se mariaient et inmanquablement prendraient du goût pour la culture des terres et par là, eux et leurs enfans formeront des habitans qui peupleraient la colonie et qui lui seraient fort utiles dans la suite. C'était ainsi qu'en agit Mr le Comte de Frontenac, gouverneur général du Canada et dont le nom y sera toujours en vénération, quand il a voulu établir cette colonie. Il distribua le régiment de Carignan dans les campagnes, et les soldats qui le composaient formèrent dès lors presque toutes les souches des habitans qui sont aujourd'hui dans la colonie. On peut dire que si tous les gouverneurs généraux qui ont été dans ce pays avaient suivi les mêmes principes, la colonie serait aujourd'hui si solidement établie qu'elle n'aurait plus rien à craindre de la part des Anglais, et serait en état de fournir des denrées de toute espèce à un prix raisonnable, non seulement pour la subsistance de la colonie, mais encore pour les différentes branches du commerce. D'ailleurs, ces habitans feraient des soldats influent supérieures à toutes les troupes de l'univers pour la deffense de la

colonie.—et pour y établir des cultivateurs des terres et cela afin de ne point détourner les habitants des gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois Rivières de la culture des terres. D'ailleurs, cela procurerait aux officiers de quoi vivre et se soutenir honorablement. Enfin, un gouverneur devrait s'occuper uniquement du soin de veiller aux intérêts du Roy et de l'État et par conséquent ne devrait jamais faire de commerce. Un intendant en a assez de veiller à l'administration de la justice et de la rendre lui même, de veiller aux intérêts du Roy, d'empêcher la dissipation de ses fonds, ne point faire de folles dépenses, régler équitablement tout ce qui concerne le commerce, penser aux moyens d'agrandir et de fortifier cette colonie, profiter de toutes les occasions qui pourraient y contribuer, ne mettre en place que ses bons sujets, et veiller sur la conduite de ceux qui y sont sans les vexer ni les chagriner ; enfin, on observera que l'administration que ce bureau fera sur l'autorité de Mrs. les gouverneurs et intendants, ne doit point empêcher l'exécution de ce projet, s'il est véritablement utile et avantageux de le faire pour l'avancement de cette colonie.

*Na.*—En temps de guerre, il n'y a que les habitants qu'on puisse armer pour la défense de la colonie et pour molester et harceler les Anglais, parce qu'ils sont les seuls qui puissent aller en canots l'été, et en raquette l'hiver, se nourrir avec un peu de farine de grasse et de suif, faire des marches forcées à travers les bois pendant trois ou six mois de temps, résistant à la rigueur du froid, vivant au bout de leur fusil, c. à. d. avec la seule chasse et la seule pêche.

Les soldats français n'étant point accoutumés à ce genre de vie sont incapables de pouvoir marcher pendant l'hiver et même pendant l'été, pour les expéditions militaires, ou s'ils le font, ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et il s'en perd beaucoup par le froid.

6° Ce bureau priera Mrs. les gouverneurs et intendants d'obliger les seigneurs à concéder à tous les habitants qui s'y présenteront, et à concéder au moins à chaque habitant trois arpents de front sur 50 à 60 de profondeur, et cela afin qu'un habitant ait suffisamment de terre pour lui et pour un ou deux de ses enfants,

qui, en s'établissant tous dans le même endroit, seront plus à portée de s'aider mutuellement à établir leurs terres. S'il arrivait que ces seigneurs ne voulussent pas concéder sur ce pied là, les gouverneurs et intendants concéderaient alors au nom du Roy, et cette concession serait bonne.

7° Ce bureau, sur le compte qui lui serait rendu par le curé et les officiers de la milice, des habitants qui quitteraient leurs terres, pour s'établir dans les villes, pour s'appliquer uniquement au commerce, à la pêche, à la chasse, au matelotage, obligerait ces habitants à retourner sur leurs terres ou à en prendre de nouvelles dans d'autres endroits. A cela, eu égard au temps aux circonstances et à la situation de la colonie, en veillant cependant toujours d'une manière particulière à la culture des terres, la raison est qu'un habitant qui a quitté pour quelque temps sa terre, soit pour demeurer en ville, soit pour s'adonner à la chasse, à la pêche, au matelotage ou au commerce, perd tellement l'habitude et le goût qu'il avait pour la culture de la terre qu'il ne peut plus s'y appliquer. D'ailleurs, en vendant sa terre à un autre ou en la lui affermant, il empêche celui à qui il la vend ou à qui il l'affirme, d'en prendre une pour lui, de s'établir, ce qui est nuisible au progrès de la colonie.

8° Ce bureau pourra obliger tous les négociants forains qui voudraient établir un comptoir dans cette colonie à prendre une terre en friche de 4 arpents de front sur 60 de profondeur, ou d'en acheter une, de la faire mettre en valeur, en faisant venir de France tous les ans deux ou trois paysans pour la cultiver : 1° parce qu'il n'est pas juste que des négociants viennent dans ce pays pour y faire des profits considérables et pour en emporter toute la graisse, sans lui être utile d'une manière solide, ce qui ne peut se faire qu'en faisant défricher une terre qu'ils vendront à d'autres quand ils voudront s'en aller ; 2° un négociant qui gagne quelque fois deux ou trois cent mil livres dans ce pays ne sera pas beaucoup à plaindre quand il fera défricher une terre qui lui fournira des denrées utiles pour sa subsistance et pour son commerce quand il sera dans la colonie. Enfin, ceux qui ne voudront point avoir ce

soin payeront au moins 300 livres par an pour les nouveaux habitants et par là, entreront dans la contribution dont on a parlé.

9° Ce bureau obligera chaque paroisse à veiller à l'emploi de la contribution qu'elle a, en faveur des nouveaux habitants, et s'il arrivait qu'il y en eut quelqu'un qui ne profitât pas des avances qu'on lui ferait, sur le compte qui en serait rendu, il serait puni sévèrement comme un paresseux, à moins qu'il ne se trouvât dans l'impossibilité de travailler la terre.

10° S'il arrivait qu'un habitant ne cultivât point la terre pendant une année ou deux, soit parce qu'il serait malade, soit parce qu'il serait commandé et employé pour le service du Roy, soit par impuissance, comme incendie ou pauvreté extrême, alors les officiers de milice seraient obligés de la faire cultiver, ensemercer, et récolter par corvées, et lorsque la récolte serait faite, on la partagerait ; la moitié ou le tiers appartiendrait en propriété à cet habitant, à sa femme et à ses enfants, et l'autre moitié serait vendue, et le prix qui en proviendrait serait distribué à ceux qui auraient fourni la semence, qui y auraient travaillé, à chacun à proportion de ce qu'il aurait fait.

Enfin, Mrs. les gouverneurs et intendants ne pourront point changer ni empêcher l'exécution des décisions de ce bureau, sans l'avis de ce bureau, de sorte que s'il y a quelques changements à faire, soit dans les règlements, soit dans les ordres de ce bureau, ils ne pourront être faits qu'en assemblant ceux qui composeront ce bureau et en prenant leur avis. On sent bien que ce projet ne contient pas tous les règlements nécessaires, mais ce sera à ce bureau à en faire des nouveaux, suivant l'exigence des circonstances. On ose avancer que s'il est possible de mettre un pareil projet à exécution, on verra :

1° la colonie s'agrandir considérablement en peu de temps ; 2° Qu'il servira à faire mettre beaucoup de terres en valeur ; qu'il y aura abondamment des blés et des denrées de toute espèce tant pour la substance de la colonie que pour les établissements qu'on voudra y faire, et pour les différentes branches du commerce tant intérieur qu'extérieur ; 3° Qu'il y aura beaucoup

de soldats capables de défendre la colonie contre les Anglais ; 5° Qu'on évitera par là beaucoup de dépenses au Roy et à l'État, occasionnées par des disettes ; 6° que cela ne fatiguera pas les colons du Canada ; au contraire, cela les mettra tous ou presque tous en situation de pouvoir vivre gracieusement et de subvenir à la subsistance des vieillards, des infirmes et de tous ceux qui sont hors d'état de travailler.

7° Que quand la colonie sera une fois bien établie, loing d'être à charge au Roy, elle lui produira beaucoup et par ses établissements et par son commerce.

8° Qu'elle se fortifiera de plus en plus et deviendra redoutable aux anglais, nos voisins. On ajoute que c'est là l'unique moyen de la rendre puissante et florissante et qu'il vaudrait beaucoup mieux faire exécuter un pareil projet que de chercher à mettre dans cette colonie des impôts comme la taille et la capitation. Enfin, il paraîtra à tous les esprits pénétrants et attentifs qu'il résultera beaucoup d'autres avantages de l'exécution du présent projet, qui est, comme de fournir des vivres à Louisbourg, à St. Domingue, à la Martinique ; ce qui ferait un commerce fort considérable avec ces îles, sans contredit infiniment supérieur à celui qu'un nommé Martin, négociant, avait présenté au ministre, qui en avait renvoyé l'examen dans cette colonie.

On objectera sans doute qu'un pareil bureau, pour faire exécuter tout ce qui est contenu dans ce projet sera fort à charge à Mrs. les gouverneurs et intendants, dont il diminuera beaucoup l'autorité, surtout pour ce qui concerne la police de la colonie. On répond à cela 1° que des gouverneurs et intendants qui ont à cœur le bien du service, doivent être charmés de trouver des personnes qui les aident à faire ce bien dans leurs fonctions, et qui contribuent avec eux au bon ordre qui doit régner dans une colonie qu'on veut établir, en leur communiquant les lumières nécessaires pour y faire une police avantageuse ; 2° que ces messieurs ne sont jamais en état de faire par eux-mêmes une bonne et sage police, parce qu'ils ne connaissent pas assez la colonie, ni ce qui lui convient, et parce qu'ils ne le peuvent faire et ne le font jamais que relativement à

leurs intérêts et aux intérêts de ceux qui leur donnent des conseils ou qui sont leurs créatures.

*Na.*—Qu'ils ne choisissent pas bien les personnes qui sont en état de leur donner des connaissances sûres et convenables au bien public. On sent bien qu'alors la police qu'ils font n'a pour objet que de favoriser leur commerce et d'empêcher par là l'établissement de la colonie qui n'est pas fort avancée depuis 150 ans. D'ailleurs, cela cause beaucoup de dépenses au Roy qui servent à rien, qu'à les enrichir eux et leurs créatures ; 3° qu'ils ont bien assez de travail de s'occuper de tout ce qui les regarde personnellement. Par exemple, un gouverneur doit veiller à conserver les postes établis dans le pays d'en haut, à en établir, à reculer les frontières des Anglais, les empêcher d'empiéter sur nous, les repousser vivement quand ils veulent usurper de notre terrain, comme ils ont fait à l'Acadie et à Chouaguen, les prévenir dans les établissements des postes qu'ils voudraient faire, attirer dans nos intérêts les sauvages, nous les attacher en empêchant que nos officiers, nos voyageurs et nos fermiers ne les pillent en leur vendant trop cher, et en prenant leurs pelleteries à trop vil prix, multiplier les postes autant que faire se pourra et les étendre ; par exemple, au lieu de donner un poste tel que la Baye, à un seul officier qui produit dans trois ans deux cent mille livres de profit, le partager à 10 ou 11 officiers, plus ou moins, envoyer beaucoup d'officiers et des bourgeois dans les pays d'en haut pour faire la traite et pour établir des forts où ils sont nécessaires.

\*\*\*

*Objections et réponses que l'on pourrait faire à l'article où il est dit qu'il faut mettre des soldats en garnison dans les paroisses de la campagne, afin qu'ils prennent du goût pour la culture de la terre et que, par là, ils y deviennent habitants et cultivateurs.*

L'on objectera ; mais si l'on met les troupes ainsi en garnison dans les campagnes, les soldats ne pouvant plus être exactement et militairement disciplinés, ils ne

pourront point faire l'exercice souvent, et par conséquent, ne le sauraient que peu ou point, et pourront désertier plus aisément que dans les villes ; les officiers d'ailleurs, seront bien à plaindre d'être obligés de demeurer dans les campagnes ; ils ne sont point à portée de faire leur cour au général et à l'intendant, de faire leurs parties de jeu, en un mot de profiter des plaisirs des villes et des agréments de la société dont on y jouit. On répond à cela :

1° Que le soldat n'étant point obligé de faire la guerre en Canada et de s'y battre comme en Europe, l'exercice militaire leur est très peu utile.

2° Que dans le cas où il leur serait utile, les officiers peuvent le leur faire faire à la campagne, comme dans les villes, pendant l'été et cela, les jours de fêtes et les dimanches.

3° Qu'au lieu de l'exercice militaire tel que les troupes le font, il serait très avantageux de leur en apprendre un autre qui leur servirait beaucoup ; ce serait de les accoutumer à marcher en raquette l'hiver, sur la neige, dans les forêts et les campagnes, à coucher dans les bois un jour ou deux chaque fois, à apprendre à s'y cabaner ; à couper du bois pour y faire du feu, à traîner sur une traîne 100 à 200 pesant ; à aller en canots ou piroques l'été, à faire quelques portages, à s'endurcir à la fatigue des voyages d'hiver et d'été, au moyen de quoi on fournirait des soldats propres à marcher l'hiver et l'été pour les expéditions militaires, et on ferait des hommes forts et vigoureux, tels que sont les habitants du Canada, et très propres pour faire la guerre aux anglais et aux sauvages, quand il en serait question. Enfin, on en ferait des soldats parfaits, surtout si on les accoutumait à vivre quelques fois dans ces sortes d'exercices, avec un peu de farine de bled d'inde grossièrement cassé et avec un peu de graisse ou de suif. Je dis plus, si on pouvait les accoutumer à vivre uniquement de pêche et de chasse, ce serait les meilleures troupes qu'il fût possible d'avoir.

4° Ils seront moins tentés dans les campagnes que dans les villes, puisqu'ils seront continuellement occupés à travailler avec les habitants, et que n'ayant point d'occasions de boire et de s'enivrer, ils formeraient



rarement ce dessein ; d'ailleurs, ils trouveraient moins d'occasions de pouvoir le faire que dans les villes où ils trouvent des bâtiments ou des navires dont les capitaines et matelots leur promettent tout aide et tout secours pour désertier et pour les enmener en Europe. Je dis plus ; ils leur donnent souvent occasion de le faire en les embarquant dans leurs navires pour les porter en France, à l'Isle Royale, à St. Domingue et à la Martinique. Quant aux officiers des troupes, je ne les trouve pas plus à plaindre d'être dans les campagnes en garnison, que les officiers du régiment de Carignan qui y ont bien été dans un temps où les campagnes n'étaient ni si riches, ni si florissantes, ni si abondantes en toutes sortes de denrées qu'elles le sont aujourd'hui. D'ailleurs, quand il s'agit du service du Roy, ou du bien de la colonie, un officier doit se trouver bien partout où il peut y être utilement employé, et les agréments qu'il aurait dans les villes et à faire sa cour à l'intendant et au gouverneur ne doivent point l'emporter sur l'avantage de contribuer à établir la colonie. Au reste, ou l'on veut établir cette colonie ou non. Si on ne veut pas l'établir et si on veut laisser subsister les choses sur le pied où elles sont, il est certain que son établissement a été très-lent et qu'il le sera encore davantage par la suite.

Nous ajouterons à tout cela, qu'un soldat qu'on envoie de France ici coûte beaucoup au Roy, tant pour parvenir dans la colonie que pendant le séjour ou temps qu'il y est ; qu'il est uniquement occupé à monter la garde au château, ou dans quelque autre poste, que dans les intervalles où il ne la monte point, il travaille quelques fois pour les bourgeois, gagne par là beaucoup d'argent, et que quand il a gagné cet argent, il va le boire au cabaret ou l'employer à quelqu'autre débauche, ou bien s'il obtient son congé, il se marie quelque fois dans les villes, y fait ou devient un journalier, toujours pauvre et misérable ; enfin, s'il meurt ou devient incapable de gagner sa vie et celle de toute sa famille soit par faiblesse, soit par infirmité, il périt lui, sa femme et ses enfants dans la misère, de sorte que ce soldat, ou cet homme qui a beaucoup coûté au Roy et à l'état, et qui a passé 20 30 ou 40 ans dans cette

colonie, meurt enfin, sans avoir été presque d'aucune utilité au Roy ; que si ce soldat s'était marié à la campagne, s'il y avait pris une terre qu'il eut défrichée, il serait devenu un bon habitant qui en mourant aurait laissé une terre en valeur, capable de faire subsister sa femme et ses enfants, qui par succession seraient devenus de bons habitants, et par là, la colonie s'établirait, et il s'y formerait des sujets pour le roi.

*Na.* - L'avantage de faire faire l'exercice militaire aux soldats, de les discipliner, de procurer des agréments aux officiers, ne doit pas l'emporter sur celui de la colonie.

Il est douteux que ce système prenne jamais faveur, notamment parmi les officiers, d'autant qu'il en est peu qui ne fassent le commerce avec des bâtiments ou goëlettes qu'ils ont en propriété, et qui n'aient un magasin chez eux où il se débite des marchandises.



## QUEBEC, 1753

**Mémoire sur le projet des ouvrages proposés : 1. pour défendre la basse ville de la haute ; 2. pour fermer cette première d'une enceinte capable de résister à une attaque qu'on pourrait y méditer par la rivière St. Charles ou par le fleuve St. Laurent ; 3. et enfin sur l'augmentation des rues et des maisons qui permet l'agrandissement actuel de la haute ville et qui permettra par la suite à la basse, l'exécution des ouvrages qu'on y propose.**

Cette ville qui fait le principal établissement de la colonie, sous le nom de Canada, ne doit point par sa situation, enfoncée de plus de 100 lieues dans le fleuve susdit, par l'éloignement des puissances qui saisiraient le dessein de l'attaquer, par les forces maritimes qu'exigerait une entreprise de cette nature et qu'on pourrait y conduire qu'à grands frais, et par les dangers que présente la navigation pour y parvenir, être considérée comme une place de guerre que la supériorité d'une armée sur l'autre en Europe peut menacer d'un moment à l'autre, mais bien, comme son chef lieu, à la défense de laquelle toutes les forces des habitants se réuniraient, attendu que sa prise entraînerait la perte de tout le pays. Ainsi, on se contentera de dire que l'enceinte de la haute ville, à laquelle on travaille depuis 6 à 7 ans suffit, (quoiqu'on ait négligé dans la distribution de ses ouvrages qu'on aurait pu ménager), par l'élévation et l'épaisseur de ses murs contre le genre d'attaque qu'on pourrait y former, qu'on n'est point d'avis d'y proposer aucune augmentation—il en a été formé un mémoire—mais bien sans entrer dans le détail de ses défauts, qu'on pourrait diminuer considéra-

blement la dépense de ce qui reste à faire pour son achèvement.

\*\*\*

ARTICLE PREMIER

*Ouvrages proposés pour la défense de la basse ville de la haute.*

Cette ville étant fermée du côté des terres par des ouvrages revêtus en maçonnerie et qui se flanquent réciproquement, reste ouverte par sa gorge de face au fleuve, vu que le cap qui l'enveloppe et que, suivant toute apparence l'on a compté inaccessible, diminue d'hauteur et d'escarpement à mesure qu'il pend vers la porte D, du faubourg du palais, et qu'indépendamment des trois rampes qui conduisent de la basse ville à la haute, les défauts qui s'y trouvent présentent bien des facilités pour y monter ; c'est donc l'absence d'y travailler, sans quoi, la dépense faite à l'enceinte de la haute ville deviendrait en pure perte, d'autant qu'un ennemy parvenu à la rivière St. Charles la traverserait en force, à gué, à marée basse, et ne ferait qu'un coup de main de la prise de la haute ville. C'est donc par nécessité forcé de travailler à ce cap. Ainsi pour y proportionner avec connaissance les ouvrages aux défauts et trouées qui s'y trouvent, on le distinguera cy-après en trois parties que l'on retranchera de manière qu'il y aura égalité de défense dans son pourtour.

La *première partie*, comprise depuis la face gauche du petit front qui appuie au bastion du cap, côté I, jusqu'au château côté A, est extrêmement élevée et escarpée, et parait formée plus de roc que de terre. Dans cet état, elle semble impraticable ; néanmoins on y a formé un sentier qui communique d'une ville à l'autre, et les ressauts multipliés du roc joint aux arbustes dont son talus est couvert, présentent des facilités pour y monter ; ainsi, pour détruire tous les différents moyens de parvenir à son sommet, l'on propose d'y élever tout le long un mur d'appui de sept pieds d'hauteur, adossé d'une banquette de trois ; il est visible par le plan que

les parties se flanquent, et que le feu tiré par dessus étant plus assuré que par des créneaux d'ailleurs dirigé le long de l'escarpement, rendra cette partie à l'abri de toute insulte.

La *seconde partie* comprise depuis l'angle flanqué du bastion de la gauche de la petite entrée dans le château côté A, jusqu'au sommet de la rampe de l'évêché, renferme la côte, ou la communication d'une ville à l'autre, de manière que le cap y est effacé pour la facilité des voitures, et qu'une puissance qui serait maîtresse de la basse, monterait à la haute en force sans coup férir. On doit donc considérer cet endroit comme le plus défectueux du cap, et comme le plus urgent d'y remédier. A cet effet, sont deux projets d'ouvrages, séparés de ce mémoire et également bons. L'inspection fera connaître les défenses qu'on s'en propose. On observera seulement ici que, pour la facilité du passage public et pour ménager la dépense, l'on inclinera pour le second.

La *troisième partie* de ce cap considérée depuis le sommet de la rampe de l'évêché jusqu'à la dite porte, côtée D, du faubourg du palais, va en pente vers la dite porte, perd infiniment de sa hauteur et de son escarpement, semble, dans les parties basses, plus formée de terre que de roc, et présente, indépendamment des deux sentiers et de la rampe qui conduit à son sommet par des éboulis qui allongent son talus, des facilités pour y monter. Il est donc indispensable de suppléer aux défauts de la nature par des ouvrages qui éloignent les idées de pénétrer par là dans la haute ville. Pour ce faire, on revêtira le cap depuis la rencontre du mur crénelé, construit à droite de la dite porte D, du faubourg du palais, jusqu'à la rampe de la canoterie, côtée 32, de 15 pieds d'hauteur, même plus dans les endroits où le talus se trouve allongé, et moins dans d'autres où il se soutient escarpé. Ce mur surmontera la terre, plein de six pieds, afin que dans le cas que la basse ville serait prise, de pouvoir manœuvrer à couvert sans être inquiété du feu de mousqueterie qui partirait des maisons voisines.

Parvenu à la dite rampe, on l'élargira à concurrence de 16 pieds, ou l'allongera pour la rendre plus douce qu'il sera possible jusqu'à l'endroit marqué au plan ; on

la soutiendra par un contremur à établir du côté du talus, et au sommet, seront deux piliers de maçonnerie dans lesquels seront posés des gonds pour y apposer des battants de porte au besoin.

Depuis le sommet de la dite rampe jusqu'à la rencontre de la première des batteries cotées 12 du clergé, l'escarpement étant roide et élevé, on y formera qu'un mur de six pieds d'hauteur, adossé d'une banquette de deux pour couvrir le passage le long du cap ; le feu qu'on en tirera étant dirigé le long du rempart, suffira contre toutes tentatives pour y monter.

A l'égard de l'étendue occupée par les dites batteries du clergé, comme elle est extrêmement élevée et que le feu de ces batteries, quoique plongeant dans le fleuve, peut inquiéter beaucoup les vaisseaux dans leur passage et leur mouillage, ne doit point gêner la facilité de le diriger à Carlette ; on y propose ni merlons, ni embrasures. Cependant, pour ménager la défense qu'exige de temps à autre le renouvellement de la genouillère en bois qui s'y trouve, l'on inclinera assez de la faire en maçonnerie, et que lors d'une attaque, si son élévation de 12 pieds ne suffisait point pour passer à couvert derrière les dites batteries, et que le feu de mousqueterie qui est le seul à craindre, qu'on tirerait des maisons de la basse ville, inquiéta trop les canoniers, on y élèvera un masque de madriers de deux pouces d'épaisseur pour s'en garantir.



#### ARTICLE DEUXIÈME

*Pour fermer la basse ville d'une enceinte capable de résister à une attaque qu'on pourrait y méditer par la rivière St. Charles ou par le fleuve St. Laurent.*

L'enceinte projetée a deux objets : l'un pour résister à une attaque par le front du faubourg St. Charles et par la rivière de ce nom, guéable à marée basse, à toutes voitures quelconques, et l'autre, pour obliger les vaisseaux ennemis à s'éloigner des mouillages situés

par le travers de cette ville, et par là, la garantir d'une attaque qu'ils y méditeraient.

La fermeture de cette enceinte vers le faubourg St. Charles a été balancée, et les avis différents ont donné lieu de former deux projets. Dans le premier, on a cherché d'appuyer le polygone de face au faubourg St. Charles aux ouvrages de la haute ville, pour en couvrir l'intérieur des enfilades de l'élévation du cap, mais aussi, il passe à travers le magasin de la potasse coté 25, et du jardin de l'intendance, coté R.

*Na.*—Qu'on aurait pu encore rentrer le polygone pour que l'angle du bastion de sa gauche appuya à celui coté 6, de la haute ville, mais on a voulu ménager le palais coté E, qui, par les sommes qu'il a coté, demande considération.

Le second projet, fait en vue de conserver les dits magasins et jardins mentionnés, établit le polygone en avant et totalement dans le faubourg St. Charles, en détruit la plus grande partie des maisons, déborde l'enceinte de la haute ville d'une centaine de toises et oblige à une lunette avancée le long du sommet du coteau pour éloigner un assiégeant qui, sans cette précaution, parvenu sur le bord du dit coteau, découvrirait l'intérieur de ce polygone et forcerait de l'abandonner, d'où s'en suivrait la prise de la basse-ville.

Néanmoins, cette lunette empêchera bien un assiégeant de s'établir le long du cap pour désoler, par un feu de mousqueterie, le chemin couvert à l'intérieur du polygone, de face au faubourg St. Charles, mais elle sera dominée et flanquée, ainsi que le seront les ouvrages susdits de la basse ville de la hauteur située en prolongation de la capitale du bastion Ste. Ursule, coté 4. En égard à ce défaut qu'on ne peut corriger qu'en occupant le sommet de la dite hauteur, par un ouvrage qui occasionnerait une extension trop étendue de l'enceinte de la ville, on inclinera plus pour le premier plan que pour le second. Quelque soit celui des deux projets pour lequel la cour inclinera, il remplira toujours les deux objets qu'on s'en propose, et pour le démontrer, on est entré dans le détail suivant :

On dira, 1° Que les ouvrages de cette enceinte commencent à une coupure proposée au dessus du bureau

de construction cottée 28, à travers le chemin qui conduit tout le long au cap à l'anse des mers. Cette coupure appuiera d'un côté à l'escarpement du cap, et de l'autre à la basse mer, sera revêtue d'un mur de deux pieds d'hauteur, couronné d'un mur d'appuy de 4, adossé d'une banquette large de neuf, soutenu par un autre à titre de contremur, et deffendu d'un fossé de 6 toises de largeur que l'on traversera d'un pont-lévis et dont on revêtira le bord extérieur sur dix pieds d'hauteur.

*Na.* — Qu'on a déterminé cette coupure en cet endroit d'autant que plus loing le chemin est trop étranglé, et que la défense directe n'aurait point eu assez d'étendue, et que les ouvrages qu'on y propose, quoique faibles, étant protégés d'un feu de la hauteur du cap et ne pouvant être exposés au canon, sont plus que suffisants contre toute attaque avec de la mousqueterie ;

2<sup>o</sup> La face du nouveau chantier de construction cottée V, sortira à son extrémité vers la coupure précédente, autant que la basse mer le permettra, et rentrera à l'autre 18 à 20 pieds pour qu'elle soit vue et deffendue des embrasures situées vis-à-vis et à droite de l'entrée dans le cul de sac, cotté X.

3<sup>o</sup> Le dit cul de sac sera revêtu de toute part ; la face du fond soutiendra un chemin large de 30 pieds, afin de ne point y gêner les manœuvres du service, et sera traversé de 2 rampes pour la facilité des voitures qui déchargent les bâtiments qu'on y échoue et qu'on y carenne ; la face de la gauche n'y exige aucune correction, mais celle de la droite au lieu d'être par redant d'une maison à l'autre, aura un quay alligné droit sur le devant du banc du roc qui s'y trouve et allongé autant près des eaux du fleuve qu'on pourra, afin de donner plus de découvert aux embrasures destinées à la deffense de la partie précédente.

4<sup>o</sup> La partie suivante sera tirée de l'extrémité de la précédente, droite à travers la place cottée Y, et en avant du quay des domaines et d'autres revêtus en bois, jusqu'à l'arrondissement de la batterie proposée sur la pointe à Carcy, cottée V. Elle effacera la batterie royale cottée 15 ; les deffences qu'on en tirera et des deux autres parties précédentes, étant les seules directes et



rayantes sur les mouillages, à les étendre le plus qu'il sera possible ; ainsi, en attendant qu'on ordonne l'exécution de ce projet, il ne faudra point souffrir qu'on y construise d'autres quays qu'en maçonnerie et sur l'alignement marqué ; et l'on s'opposera surtout à ce qu'on n'établisse des maisons qu'à la distance de 36 pieds de leur revêtement.

5° La pointe à Carcy sera contournée d'une batterie arrondie, sous le feu de laquelle seront forcés de passer les vaisseaux qui voudront joindre les mouillages ; et en supposant qu'ils le franchissent, ils seront désolés par un feu de flanc tiré des embrasures, et un autre direct, comme on l'a dit, des trois parties précédentes.

L'intérieur de cette partie présente un vide qui assèche à marée basse ; on y propose un bassin capable d'y échouer les batiments marchands et de les y faire hiverner.

L'irrégularité de sa figure vient de ce qu'on a voulu éviter la lisière du roc exprimée par la ligne hachée qui traverse la dite pointe, et son entrée, pour la commodité du public, aurait été mieux placée à son flanc droit qu'à l'endroit où elle est marquée ; mais on aurait perdu un feu qu'on ne saurait trop ménager.

Depuis la gauche de cette batterie jusqu'à l'encontre du polygone de face à la rivière St. Charles, on tirera un autre quay coupé par un flanc pour rapprocher les feux vers la dite pointe à Carcy, et percé dans l'un des plans d'un passage pour entrer dans un autre grand bassin proposé derrière l'enceinte, pour la commodité des navires marchands, et dans l'autre, cette ouverture sera pratiquée dans la courtine du premier polygone. Ce bassin, comme on le peut voir dans les deux plans, est projeté autant étendu qu'on l'a pu, isolé des maisons et de la fortification, avec une communication large et spacieuse autour, pour la commodité du commerce ; les navires y seront à flot à marée haute et échoueront à marée basse sur un fonds de sable,—et l'expérience que l'on a qu'à l'ancien chantier cottié T, on y a cy-devant lancé à l'eau, indépendamment de deux frégates du roy, le Cambouse de 50 canons, le St. Laurent de 64 et le Canada de 30,—fait connaître qu'il y en a assez pour tous autres batiments de même force qu'on pourra y

construire, et afin de leur donner plus de longueur à courir, on a établi la cale à l'une des extrémités. Cet arrangement a été constaté de concert avec le capitaine du poste et Mr. le constructeur, à l'égard des fronts des fortifications de face. Leur figure fait aussi connaître leur force et leur défense à la rivière St. Charles. L'on dira seulement que l'angle de la rencontre de leur polygone extérieur avec celui de face au faubourg, sera au premier plan de 90 degrés, et au second de 95 pour que l'angle des bastions en ait au moins 70, et que le deuxième front proposé au second plan n'a eu lieu que parce qu'en avançant le polygone opposé au dit faubourg de 75 toises, il s'est trouvé du terrain à pouvoir le pratiquer en cela, d'autant plus aisément, que la ditte rivière St. Charles assèche beaucoup plus loing qu'il n'est démontré au plan, et que d'ailleurs, plus on enlèvera d'espace, plus on aura de commodités à tous égards.

Quant au polygone de face au dit faubourg St. Charles, il est construit à peu près dans les mêmes règles que les précédents, avec la différence seulement qu'au moyen de traverse la batardeau qui se trouve à l'angle flanqué du bastion de la droite d'un passage de deux pieds de largeur, on soutiendra en tout temps l'eau dans le fossé au moins de 7 à 8 pieds d'hauteur.

*Na.*—On s'est un peu écarté des règles de l'art dans la construction de ces polygones, et cela en vue de ménager du terrain. A cet effet, le fossé n'ayant que 12 toises de largeur réduites, les flancs tirés quarrément sur les lignes de défense, ont paru suffisants de 13 toises de longueur, moyennant quoi, la perpendiculaire s'est trouvée de 18 toises au lieu de 30 qu'elle aurait dû avoir suivant les principes de la moyenne fortification, et conséquemment les faces n'ont que 48 et la courtine se trouve plus en dehors de 16 toises. Au reste, si l'on veut y faire quelque changement lors de l'exécution, rien ne s'y opposera.

Il y aurait encore à discourir sur ces polygones, mais en apportant un peu d'attention à l'inspection du plan, l'on jugera mieux des avantages qu'il présente à ce qu'on pourrait en dire.

L'on ajoutera à la défense des parties de face au fleuve, quoique l'enceinte soit proposée en forme de

quay, seulement pour la commodité du commerce et pour la facilité de diriger un feu à babette sur les mouillages, néanmoins, son terre plein est assez large pour, en cas d'une attaque par le fleuve, y élever un parapet et le percer d'embrasures comme la pointe à Carcy

*Na.*—Le revêtement extérieur de ces quays et polygones sera fait en bonnes pierres de taille, posées alternativement en pameuses et cousisses contenues de l'une à l'autre par des agraffes de fer scellées en plomb, et sera recouvert à mesure qu'on l'élèvera, d'un madrier de 4 pouces pour empêcher que le mouvement des eaux ne délaye et n'entraîne les mortiers des joints et procurer par ce moyen le temps à la maçonnerie de faire corps.

Enfin, les plans et profils font connaître les terres à rapporter, les excavations à faire, les différents niveaux des eaux et les épaisseur et hauteur à donner aux revêtements quelconques.



#### ARTICLE TROISIÈME

*Des rues et des maisons projetées à l'agrandissement de la haute et de la basse ville*

##### PREMIÈREMENT, A LA HAUTE VILLE

Les différents ressauts et les inégalités que forme le cap, ont obligé, dans l'origine des établissements, à rechercher les assiettes les plus plates pour y construire les maisons, et ces premiers emplacements occupés ont déterminé des occupations d'une maison à l'autre par succession ; ces communications ont été considérées rues, et en conséquence, la ville s'est trouvée percée aussi bizarrement que le plan la représente.

C'est donc en quelque façon parti forcé aujourd'hui d'accorder la distribution des rues, que permet l'agrandissement de la haute ville, aux alignements des anciennes. Ce n'est pas que, l'emplacement étant vaste, il ne soit susceptible d'être traversé de plusieurs façons ; mais après les avoir combinées, celles qui s'y rapportaient

les plus, on s'est fixé à la distribution que représente le plan. On serait assez d'avis que si la Cour l'approuvait, qu'elle ordonna qu'on en marqua tous les angles par des bornes ou piquets, afin d'éloigner toutes considérations, faveurs et partialités tendantes à y apporter du changement. L'on ajoutera encore sur l'objet des rues et maisons de cette ville qu'il faudrait obliger tous les anciens concessionnaires des terrains, dont la bâtisse est en souffrance, à fermer la devanture d'un mur de 2 pieds, et qu'il en fût de même pour les séparations d'une maison à l'autre, afin d'obvier aux incendies que les piquets qu'on y emploie peuvent occasionner. D'ailleurs, ces piquets donnent un air misérable à cette ville, tandis qu'il y a peu de particuliers en état de fournir à cette dépense.

2° Qu'on ne souffrit point dans les rues d'escaliers en bois à une ou deux rampes et de 5 à 6 pieds d'hauteur, que les particuliers établissent à la bienséance de la distribution qui leur est la plus convenable, mais seulement trois pas de la porte au plus de 6 pouces chaque.

3° Que les ingénieurs dirigassent la pente des rues et la désignassent de distance à autre ; pour lors, tel particulier qui voudrait bâtir, déterminerait son rez de chaussée à un pied au dessus du niveau de pente qui se trouverait vis à vis son emplacement, sans quoi, la plupart des rues étant encore brutes et dans l'état que la nature les a formées, leurs inégalités sont un prétexte de lever le seuil des portes sans ordre ni règles, et cela dans la crainte que dans la formation des rues, elles ne se trouvassent enterrées.

4° Quant à l'alignement des maisons, dès que celui-ci serait donné pour les rues, le grand voyer ne saurait s'en écarter, à moins que ce ne fût par ordre des chefs de la colonie.

5° On n'a pu parvenir à connaître quels peuvent être les terrains dans cet agrandissement qui restent à concéder ; on aurait désiré les marquer au plan pour qu'on ne s'en emparât pas mal à propos, et qu'ils fussent accordés de préférence en indemnité aux particuliers, à qui on prend tous les jours, pour le service du Roy, des terrains qu'ils ont bien achetés.

Enfin, l'on serait d'avis que tous les ans le roi accorda un fonds de 8 à 10 mille livres pour le redressement des rues, pour les paver et pour la formation des places publiques, d'autant qu'il est désagréable qu'une ville habitée depuis plus de 100 ans, riche aujourd'hui, et dont on a une si haute idée en France, conserve encore un air misérable.

L'on dira encore, à l'occasion des places publiques, qu'indépendamment de celle qu'on propose dans l'agrandissement de la haute ville, il y en a deux autres, dont l'une située devant le château, d'une assiette inégale, qui sert de place d'armes et qu'on dresserait à peu de frais de façon à pouvoir manœuvrer les troupes.

Et l'autre est située vis-à-vis la cathédrale. Dans l'arrangement dont elle est susceptible, on pourrait y pratiquer un bassin, qu'une source qui s'y trouve et qui ne sert jamais, nourrirait d'eau pour le besoin des habitants, et qui leur serait d'un grand secours en cas d'incendie.

\*\*\*

#### DEUXIÈMEMENT, DE LA BASSE VILLE.

Les bassins projetés pour la commodité des navires marchands occupent, l'une comme partie des terrains qu'enferme l'agrandissement de la basse ville, et le restant s'est trouvé resserré et même diminué par les rues dont il faut le traverser, par la place publique, et par l'emplacement d'une église paroissiale qui y sont indispensables ; on a tâché d'assujettir la distribution régulière qu'on y a formée, à l'utilité des habitants et à la communication d'un isle de maison à l'autre ; on les a même isolés de l'enceinte pour ne pas gêner le service à tous égards, et les bassins sont contournés de rues assez larges pour y faciliter tous les mouvements que le commerce pourra occasionner.

L'on ajoutera qu'il ne faudra pas négliger d'établir des maisons parallèlement aux courtines et à la dite enceinte, afin d'en couvrir l'intérieur des hauteurs d'entre les portes St. Jean et St. Louis.

Que la plus grande partie des terrains à bâtir appartient, les uns marqués en rouge, au séminaire des missions étrangères, les autres, en vert, à l'Hotel Dieu ; que ceux du faubourg sont en propriété au sieur Piché, et qu'il en reste peu aujourd'hui à la disposition du Roy.

Fait à Québec, le 26 Juillet 1753.

FRANQUET;

## RAPPORTS ET APPENDICES

---

**Quarante-deuxième rapport annuel du bureau de direction de l'Institut Canadien de Québec, pour l'année se terminant le quatrième jour de février 1880.**

Il est bon à la fin de chaque année, de jeter un regard sur le passé, de voir les progrès que notre institution a fait, les épreuves par lesquelles elle a passées, et les pertes qu'elle a éprouvées.

Les directeurs de l'Institut Canadien se sont toujours fait un scrupuleux devoir de mettre cet état devant les membres de l'Institut, en abandonnant l'administration qui leur était confiée.

Pendant l'année que vient de s'écouler, nos salles de lecture ont été aussi fréquentées que d'habitude.

Notre bibliothèque n'a pas perdue de sa popularité. Elle s'est augmentée dans le cours de l'année, de près de deux cents volumes. Un ordre a été envoyé en France, demandant l'envoi d'une centaine d'ouvrages nouveaux et variés, et nous espérons que, dans quelques semaines, ces livres seront sur nos rayons, à la disposition de nos membres et de nos amis.

Nous avons classifié et, autant que possible, complété notre bibliothèque des documents publics. Il nous manque encore un certain nombre de volumes dont la liste est annexée à ce rapport. Espérons que nos amis qui sont nombreux, nous le savons, nous procureront les quelques volumes que nous n'avons pu obtenir jusqu'à présent.

Les conférences de l'Institut ont attirés, comme de coutume, de brillants auditoires dans nos salles.

Voici la liste des conférenciers de l'année :

6 mars 1888, Mgr Bégin, depuis évêque de Chicoutimi ; *Deux grands orateurs chrétiens.*

15 mars 1888, M. Faucher de Saint Maurice, M. P. P., *Sept jours dans les provinces maritimes.*

21 mars 1888, M. Joseph Turcotte, *Victor Hugo en 1837.*

26 mars 1888, M. Edouard Taschereau, *La noblesse au Canada.*

13 avril 1888, M. Ludovic Brunet, *Notes sur le Roman Contemporain.*

17 avril 1888, M. B. Lippens, *Un bouquet d'anecdotes littéraires.*

23 avril 1888, M. J. F. Rhéaume, *Le procès de Jeanne d'Arc.*

Enfin, le 15 octobre dernier, dans une séance des plus solennelles, au milieu d'un auditoire très nombreux, M. Rameau, l'auteur si populaire parmi nous de *La France aux Colonies*, nous donnait une conférence sur les *Cantons du Nord.*

Le même soir, M. Adolphe Poisson nous faisait goûter les primeurs d'une poésie inédite, *Le navire allemand*, et d'une harmonieuse strophe à M. Rameau.

M. Léon Dessane et le Sextuor Vocal de Québec s'étaient chargés de la partie musicale du programme.

Cette soirée a été la dernière de l'année. Le bazar des Sœurs de la Charité, et l'incendie du sept janvier dernier, nous ont forcé de remettre à plus tard la série des conférences.

Avant de laisser ce sujet, il nous fait peine de remarquer que, depuis quelque temps, quelques jeunes gens semblent assister à nos soirées, dans le but d'interrompre le silence et d'empêcher les auditeurs sérieux d'entendre le conférencier. Espérons que ces conversations particulières et ces ricanements n'auront plus lieu.

Depuis la dernière assemblée quinze nouveaux membres seulement se sont fait inscrire sur nos listes ; deux résignations ont eu lieu. Mais nous regrettons



de constater que le recrutement de nouveaux membres ne se fait pas avec plus de zèle.

La mort comme toujours a frappé dans nos rangs. Nous avons la douleur de constater que depuis la dernière assemblée annuelle, plusieurs des membres de l'Institut ont décédé.

Vous serez appelés à ratifier ce soir, la nomination de plusieurs membres honoraires. Ce sont : M. Léon Lallemant, de Paris, France ; l'hon. C. A. E. Gagnon secrétaire provincial, et l'hon. A. Turcotte. M. Lallemant est un écrivain distingué qui fera honneur à l'Institut Canadien, l'auteur du livre " Les enfants pauvres et délaissés " et d'autres ouvrages philanthropiques chrétiens.

L'hon. M. Gagnon qui a fait beaucoup pour classifier et réunir nos archives nationales et l'hon. M. Turcotte sont deux bienfaiteurs de l'Institut et lui ont rendu de nombreux services.

L'Institut a été appelé à contribuer à deux œuvres excellentes dans le cours de cette année. Nous avons mis notre salle à la disposition de la Société St. Jean Baptiste, section Notre Dame, pour un concert qui a aidé cette section à diminuer sa dette. Les Dames charitables de Québec nous ont demandé l'usage de nos salles pour leur bazar annuel en faveur de l'Orphelinat des Sœurs de la Charité. Nous avons pensé pouvoir accéder à cette demande, et contribuer ainsi largement à l'une des œuvres les plus belles et les plus méritantes de la cité.

Nous avons publié dans le cours de l'année, l'annuaire No 12, qui est, nous l'espérons aussi intéressant que les publications qui l'ont précédées. Vos directeurs recommandent la continuation de la série. C'est un encouragement pour nos conférenciers et pour nos membres, et cela ne peut que faire augmenter le prestige de l'Institut.

Nos finances sont en bon état, grâce à la libéralité du gouvernement provincial qui nous a continué cette année, l'octroi de cinq cents piastres que nous avions eu l'année précédente.

De graves événements ont eu lieu depuis la dernière assemblée générale des membres de l'Institut.

Le sept janvier dernier, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble de l'Institut. Le dôme, la toiture et les mansardes ont été considérablement brûlés. Le reste de l'édifice a souffert des dommages par l'eau. Vos directeurs ont fait des recherches pour découvrir l'origine du sinistre. Ils regrettent de dire qu'ils ne peuvent en définir la cause, mais ils ont pu constater que l'incendie n'a été allumée par aucune négligence, ou imprudence des gardiens de l'édifice.

Les réparations sont en voie d'exécution et bientôt toutes traces du sinistre auront disparues.

Nous devons ici témoigner hautement des services éminents de la Brigade du feu de Québec. Sans leur courage et la promptitude de leurs secours, l'Institut aurait subi une perte des plus considérables. A la première alarme, leur valeureux chef M. Dorval s'arrachait du lit où le tenait cloué une maladie douloureuse, et accourait organiser les secours qui nous ont été si utiles.

La cité de Québec s'est adressée à vos directeurs pour savoir à quelles conditions l'Institut consentirait à céder partie de son immeuble, pour l'élargissement de la rue La Fabrique. Un mouvement considérable s'est fait en ce sens à l'hôtel de ville.

Vos directeurs ne croient pas que cette vente puisse aucunement améliorer la position de l'Institut. Cette cession entraînerait la démolition complète de l'Institut et sa reconstruction. Mais, ne voulant pas empêcher une amélioration publique, nous avons répondu le 10 janvier, par la résolution suivante :

« Que l'Institut Canadien de Québec serait disposé à vendre à la Cité de Québec, le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue de la Fabrique, aux conditions suivantes : La Corporation paiera à l'Institut 1<sup>o</sup> Le prix du terrain qui sera établi plus tard ; 2<sup>o</sup> Le coût entier de la démolition et de la reconstruction de la maison sur le reste du terrain ; 3<sup>o</sup> L'indemnité nécessaire pour compenser la perte des locataires que l'Institut a actuellement, et pour compenser les autres dommages résultant de cette vente, sauf ratification par une assemblée générale des membres de l'Institut. »

Il n'y a rien de conclu à ce sujet avec la Cité, et vous n'êtes pas appelés ce soir, à vous prononcer définitivement sur cette question. Mais vos directeurs ont cru devoir vous communiquer ce qui s'était passé à ce sujet, afin que le nouveau bureau de direction que vous êtes appelé à élire ce soir, puisse profiter de cette assemblée pour connaître l'opinion des membres de l'Institut.

Le tout humblement soumis,

J. FRÉMONT,

Président,

I. C. Q.

## RAPPORT ANNUEL DU TRÉSORIER.

RAPPORT DU TRÉSORIER DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 6 FÉVRIER 1889.

	RECETTES.	DÉPENSES.	
1888.			
Février 4			\$ 61 24
"	A balance en caisse.....	Payé pour impressions-et annonces....	206 00
"	" loyers reçus.....	" " abonnements aux journaux	260 98
"	" cotisation et recettes diverses.....	et revus.....	214 75
"	" allocation du gouvernement.....	" salaires et gages.....	194 78
"	" legs de Madame Roy.....	" combustible.....	477 73
"	" montant reçu des assurances, (in-	" cotisations.....	131 74
"	cendie du 7 janvier).....	" reliure.....	185 64
"	" montant reçu pour assurance sur	" achat de livres.....	38 91
"	livres.....	" intérêts et comptes.....	448 08
"	" contribution des membres.....	" dépenses de construction et	441 08
		réparations.....	38 04
		" enlèvement de la neige.....	97 09
		" dépenses contingentes.....	104 40
		" commission sur contribut.	1,794 04
		" Balance en caisse.....	\$4,696 01
	\$291 26		
	862 13		
	208 01		
	500 00		
	80 00		
	1,345 72		
	364 99		
	1,044 00		
	\$4,696 01		

ACTIF.		PASSIF.	
Arrages de contribution, environ.....	\$ 400 00	Billets payables.....	\$1,170 00
Immeuble de l'Institut.....	20,000 00	Dettes courantes environ.....	400 00
Bibliothèque et aménagement.....	9,000 00	" hypothécaire.....	7,000 00
Balancé-en caisse.....	1,134 94	" pour réparations, incendie.....	500 00
	\$31,134 94	Excédant de l'actif sur le passif.....	22,004 94
			\$31,134 94

Le tout humblement soumis,

L. E. SIROIS,

*Trésorier, I. G. de Québec.*

Québec, le 7 février 1869.

**Dons faits à l'Institut Canadien de Québec, depuis la  
publication du dernier annuaire.**

---

**BIBLIOTHÈQUE**

---

- Baillargé, M. le chevalier Charles.**  
Le nouveau dictionnaire français des  
rimes et des consonnances (don de  
l'auteur).  
Rapport sur les ouvrages faits durant la  
saison des travaux de 1887.  
Mémoire lu devant la Société Royale  
du Canada, mai 1888.  
Québec, passé présent et futur.  
Situation de la langue française au  
Canada, par B. Sulte.  
La Vallée du St. Maurice.  
Esquisse sur la Gaspésie, par J. C. Lan-  
gelier.  
Esquisse sur le Nord Ouest du Canada.  
Canadian prairie lands, by Thos. Spence.  
The Canadian Pacific Railway, by  
Hewson  
Le Manitoba, par A. Bernier.
- Baillargé, M. G. F.**  
Le Détroit et la Baie d'Hudson.
- Beaubien, M. O.**  
Index aux journaux de l'Assemblée Lé-  
gislativ du Canada.  
Plusieurs documents.

- Blanchet, l'hon. Jean.  
Discours sur l'autonomie des Provinces.
- Brymner, M. Douglas.  
Rapport sur les Archives du Canada,  
1881 à 1888, 14 volumes.  
Canadian Institute, Toronto.  
Proceedings 1886, 1887 and 1888.  
Annual Reports 1886-1887, 1887-1888.
- Costigan, l'hon. John.  
Plusieurs documents publics.
- Delahaye, M. L.  
Crimée.
- Donateurs inconnus.  
Exposé budgétaire par Sir Charles Tupper, copies françaises et anglaises.  
Esquisse générale du Nord-Ouest du Canada.  
La Vallée du St. Maurice.  
Club national, 7e banquet annuel.  
La Colombie Britannique.
- Filteau, M. J. O.  
Histoire de St. François du Lac, par B. Sulte.  
Le Jubilé Pontifical à l'Université-Laval.
- Fiset, M. L. J. C.  
Ulster County Gazette, 1800.
- Fremont, M. J.  
Journaux de la Chambre des Communes  
1873 et 1874, 2 vols.  
Documents de la Session, Canada 1873,  
6 vols.
- Gagnon, l'hon. C. A. E.  
Jugements et Délibérations du Conseil  
Souverain de la Nouvelle-France, 2 vols.  
Statuts de Québec, 51-52 Victoria 1888.  
Statuts de Québec, 52 Victoria 1889.  
Dictionnaire du Langage des nombres  
par de Boucherville.  
Un pèlerinage au Pays d'Évangéline,  
par l'abbé Casgrain.  
Jugements et Délibérations du conseil  
Supérieur de Québec, 5e vol.

- Lettres du Marquis de Lévis.  
Journal du Marquis de Lévis.  
Gouvernement de la Puissance du Canada.  
Plusieurs documents publics.  
Rapports des divers ministères, documents de la session.  
Gouvernement de la Province de Québec.  
Documents de la session.  
Journaux des chambres.  
Rapports et documents.  
Lafrance, M. C. J. L.  
Rapport annuel du Trésorier de la Cité de Québec.  
Lallemand, M. Léon.  
De l'organisation du travail dans les Prisons cellulaires belges (don de l'auteur).  
Langelier, l'hon. François.  
Inaugural address.  
Le Manitoba, champ d'immigration, par A. Bernier.  
La Vallée du St. Maurice.  
La Colombie Anglaise.  
Plusieurs volumes.  
Langevin, Sir Hector, C. B., K. C. M. G.  
Les Statuts révisés du Canada, 1886. 2 vols.  
Plusieurs documents.  
Lareau, M. Edmond, M. P. P.  
Histoire du Droit Canadien, (don de l'auteur). 2 vols. 2c  
Histoire abrégée de la littérature (don de l'auteur). 2 copies,  
Lemoine, M. James.  
The explorations of Jonathan Oldbuck in Eastern Latitudes (don de l'auteur).  
Levasseur, M. N.  
Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1886, 1887 et 1888.  
Literary and Historical Society of Quebec,  
Transactions No. 19



- Longley, Hon. W., Attorney General, Halifax.**  
Revised Statutes of Nova Scotia, fifth series 1884  
Selections from the public documents of the Province of Nova Scotia.
- Marchand, l'Hon.**  
Journaux, Assemblée Législative vol XXII 1888.  
Autres documents publics.
- Mercier, l'hon. H.**  
General Sketch of the Province of Quebec (don de l'auteur), copies anglaises et françaises.
- Montambault, M. D. J.**  
Divers catalogues et documents.  
Epitome of Parliamentary Documents.  
Edimburg Review.  
Les soirées Canadiennes, plusieurs numéros.
- Montpetit, M. A. N.**  
L'amiante, c'est le million.
- Olivier, M. N. N. L. L. D.**  
De la nullité des contrats, Thèse pour le doctorat, deux copies (don de l'auteur).
- Remillard, l'hon. Edouard.**  
Journaux du Conseil Législatif du Canada, 4 vols.  
Journaux du Conseil Législatif de la Province de Québec, 6 vols.  
Memorial on the life of Thaddeus Stevens.  
Plusieurs documents.
- Séminaire de Nicolet.**  
Année académique, 1888-1889.
- Shehyn, l'hon. Joseph.**  
Discours sur le budget, 1889.  
La situation financière de la province de Québec.
- Sillery, Madame la Supérieure du couvent de Le socialisme.**  
L'Instruction Publique, 1888.

- Trudel, M. Joseph.  
Tisserand, L. M. Topographie Historique  
du vieux Paris. Vol. 3  
Statistique de l'enseignement primaire  
Dictionnaire topographique de la France  
Topographie historique du vieux Paris.  
Feuilles de Plans. Vol. 2  
Serret, J. A., Œuvres de Lagrange, Vol. 2  
Madier de Montjan, Actes de la Société  
d'Ethnographie, 1872-73.  
Schœbel, L'âme humaine, 2 cop.  
De Bosny, Vocabulaire de l'écriture hié-  
ratique Yucatèque.  
Société d'Ethnographie, 1869  
Epreuves pour corrections et additions  
de la liste générale des membres du  
Congrès International, 1873.  
Archives de la Société Américaine de  
France. Vols. 1, 2, 3  
Instructions pour les délégations, 1880.  
Mine Dr, Rapport annuel sur les récom-  
penses et encouragements décernés  
en 1883.  
Jonault Alph., Société Américaine de  
France.  
Bulletin officiel de l'institution ethno-  
graphique, N. 2, 3, 8  
Annuaire de la société d'Ethnographie,  
1874.  
Annuaire de la société des études japo-  
naises et chinoises, 1882.  
Dumas V., Annuaire de la société d'Eth-  
nographie, 1859-75.  
Dumas V., Annuaire de l'Athénée Orien-  
tale, 1880.  
Annuaire de la société d'Ethnographie,  
1881.  
Annuaire de l'Institution Ethnogra-  
phique, 1880.  
Annuaire de la société d'Ethnographie,  
1878-1882.

**Trudel, M. l'abbé Charles.**

Histoire de la paroisse de Charlesbourg  
(don de l'auteur.)

**Turcotte, l'hon. A.**

Statuts refondus de la Province de  
Québec,

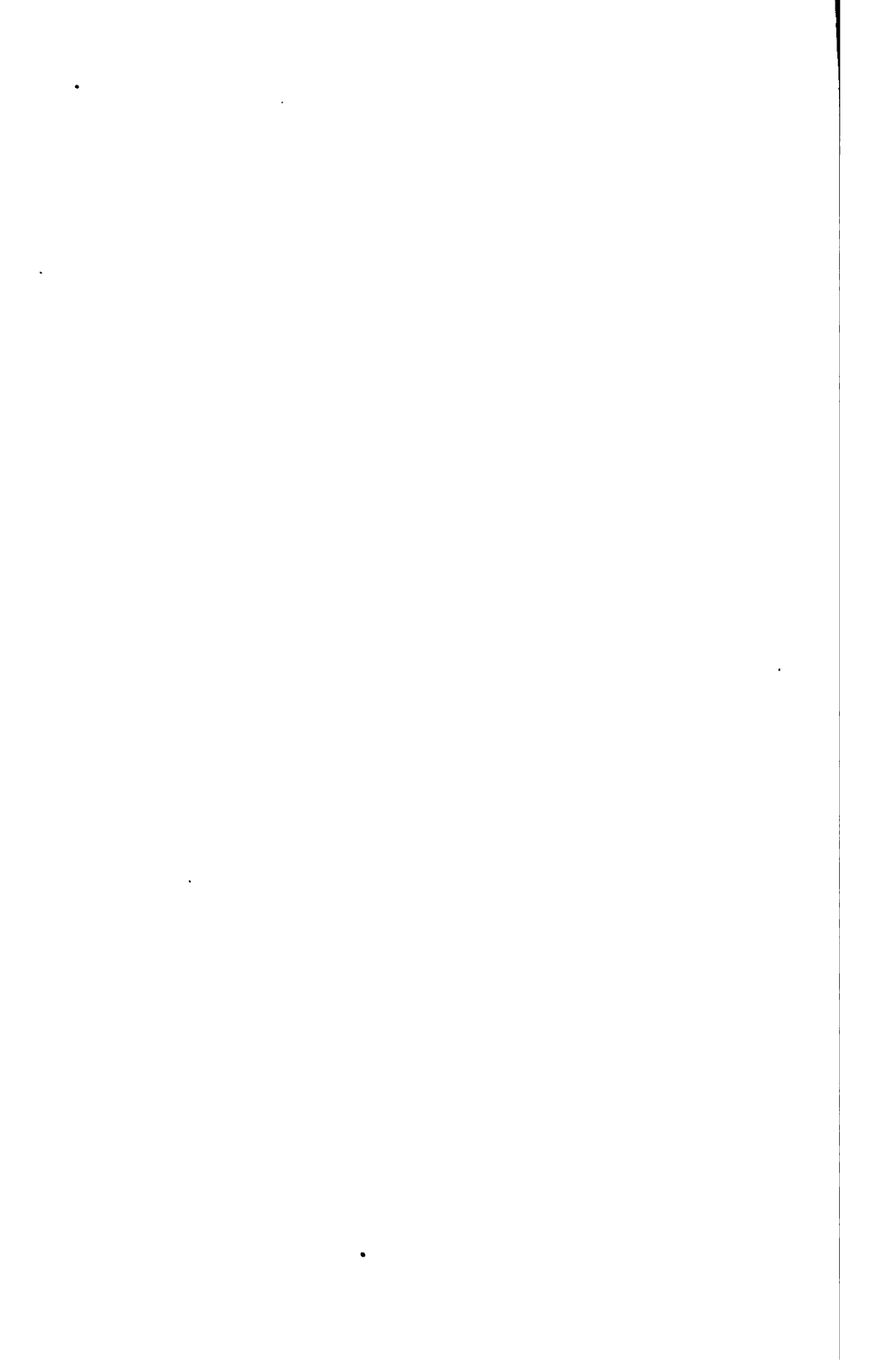
2 Vols.

**Université Laval.**

Annuaire 1888-1889, 1889-1890.

**Verret, M. A. H.**

Rapports de la Commission du Hâvre,  
1887 et 1888.



## LISTE DES MEMBRES

DE

## L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1890

### MEMBRES ACTIFS

#### A

Ahern, Dr M J  
Allard, N  
Amyot, A  
Amyot, Guillaume, M P  
Arcand, Dosithé  
Audette, Rodolphe  
Audy, F X  
Auger, Jacques

#### B

Baby, W G  
Baillairgé, L de G  
Baillargeon, l'abbé Chs  
Balzarette, Arthur  
Barry, H D  
Barthe, Ulric  
Bazin, P. I.  
Beaudet, Elisée  
Beaudet, Eugène  
Beauty, H  
Bédard, H A  
Bégin, Honoré  
Bélanger, Eugène  
Bélanger, L J

Bélanger, l'abbé F H  
Belleau, Dr A G  
Belleau, Eusèbe  
Belleau, J F  
Benoit, Severin  
Bergevin, Chs  
Berlinguet, F X  
Bertrand, J B  
Bertrand, Victor  
Bigaouette, J E  
Bilodeau, Ignace  
Bilodeau, Louis  
Blagdon, John  
Blanchet, l'hon. Jean, M P P  
Blouin, Jean  
Boivin, Joseph  
Boivin, Louis  
Bolduc, Dr J E  
Bouffard, Arthur  
Boulanger, Capt L J  
Boulet, Elisée  
Bossé, H C  
Braun, Fred  
Breen, Thomas  
Brousseau, J D  
Brousseau, Léger

Brunet, J C  
Brunet, Ludovic  
Brunet, W E  
Bureau, Emile  
Burroughs, John

C

Cahill, J H  
Campeau, Félix  
Campeau, O F  
Carbray, Félix  
Caron, Achille P  
Caron, Sir A P. K C M G  
Caron, l'hon. L B, J C S  
Carrell, James  
Carrier, Gustave  
Carrier, L M  
Casault, Honoré  
Casault, l'hon. L N, J C S  
Casgrain, l'abbé René  
Casgrain, Dr H E  
Casgrain, P B, M P  
Casgrain, T C, M P P  
Chaloner, H J  
Chapais, Thomas  
Charlebois, J A  
Chassé, Félix  
Chassé, Honoré  
Chateauvert, Victor  
Chauveau, l'hon. Alex  
Chouinard, H J J B, M P  
Chouinard, Mathias  
Cloutier, Albert  
Cloutier, Alfred  
Corriveau, Philius  
Côté, Augustin  
Couture, J G

D

Dagneau, J F  
Dagneau, Joseph  
Darveau, Chs  
Darveau, Joseph  
DeBlois, l'hon P A  
Dechêne, F M  
Dechêne, Gilbert M, M P P  
Dechêne, Pierre M

Delâge, J B  
Delagrave, Henri  
Deléry, Gustave  
Delisle, Arthur  
Delisle, Ferdinand  
DeMartigny, C P L  
Demers, A J  
Demers, L J  
Demers, Robert  
Derouin, François  
Déry, Napoléon  
Dessané, Léon  
DeVarennes, F  
Dion, Arthur  
Dion, Ezique  
Dion, F X  
Dion, J B  
Dion, R E  
Dionne, Adolphe  
Donati, Joseph  
Dorion, C E  
Doucet, Eugène  
Doyle, William  
Drolet, Désiré  
Drolet, Eugène  
Drolet, Gaspard  
Drouin, F X  
Dubeau, E J  
Duchesnay, Arthur  
Duchesnay, E J  
Dufresne, L N  
Dumontier, J F  
Dumoulin, P B  
Dunn, Thomas  
Dupré, Edmond  
Duquet, Cyrille  
Dussault, A  
Dutil, J B  
Dyonnet, L  
Dion, J B  
Demers, R

E

Edge, Auguste

F

Faguy, l'abbé F X  
Filteau, J O

Fiset, Albert  
Fiset, L J C  
Fiset, Pierre  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, l'hon E J, M P P  
Fortier, Dr J E  
Fortin, Eudore  
Frémont, Joseph  
Frenette, J O A  
French, W H

**G**

Gagnon, C A  
Gagnon, Gustave  
Garneau, J George  
Garneau, L H  
Garneau, l'hon P, M C L  
Garneau, Nemèse  
Gaumont, A  
Gauvreau, Etienne  
Germain, Joseph  
Gingras, Arthur  
Gingras, Philippe  
Giroux, C A  
Giroux, Edmond  
Giroux, Joseph E  
Giroux, Rosario L  
Gosselin, F X  
Gouin, Chs  
Grenier, Alfred  
Grenier, Napoléon

**H**

Hamel, Eugène  
Hamel, Joseph  
Hardy, N S  
Hudon, F E  
Huot, Edouard  
Huot, Emmanuel  
Huot, Philippe

**J**

Jolicœur, P J

Jolicœur, P J, jnr  
Joly, l'hon H G  
Joncas, Chs

**K**

Kirouack, Cyrille  
Kirouack, Frs, jr

**L**

Labrègue, Cyprien  
Labrègue, M A  
Lafontaine, Joseph  
Lafrance, C J L  
Lafrance, P G  
Lafrance, Victor  
Laliberté, J B  
Lamontagne, Louis  
Landry, A C P R  
Langelier, Chs, M P  
Langelier, l'hon F, M P  
Langevin, A E  
Larivière, Thomas, jnr  
LaRoche, Edouard  
LaHue, George  
LaHue, George, jnr  
Laurin, J O  
Laurin, L N  
Lavigne, Arthur  
Lavoie, Dr J P  
Lavoie, Napoléon  
LeDroit, Joseph  
LeDroit, Théophile  
Lefavre, George  
Lefebvre, Ernest  
Légaré, Mgr C E, Prot. Apos  
Lemay, Albert  
Lemay, L P  
Lemieux, Joseph  
Lemieux, Téléphore  
Lemoine, Edouard  
Lemoine, Gaspard  
Lemoine, L A  
LeSage, Siméon  
Letellier, Blaise  
Lindsay, Alexandre  
Lippé, Chs

Livernois, J E  
Lord, A A  
Lortie, Edmond

**M**

Maheux, Eusèbe  
Malouin, Albert  
Malouin, Jacques  
Marmette, Alphonse  
Martin, Joseph  
Martineau, J  
Martineau, J E  
Matte, Napoléon  
Methot, J O  
Michaud, C R  
Montambault, D J  
Montminy, Chs  
Moreau, Edouard  
Morin, J B  
Morin, L D  
Morrison, J E  
Murphy, John E

**N**

Nazant, H  
Noël, Lazare  
Normand, Fabien

**O**

O'Donnell, J C  
Olivier, N N

**P**

Pageau, J O  
Pampalon, Avila  
Pampalon, l'abbé D  
Pampalon, Thomas  
Paquet, Arthur  
Paquet, Elzéar  
Paquet, l'hon E T  
Paradis, G A  
Paradis, Jules  
Paradis, L L  
Parant, F X  
Parant, Louis

Paré, Edmond  
Paré, G E  
Patry, Eudore  
Peachy, J F  
Pelletier, L P  
Pelletier, Oscar  
Penny, Frank  
Petitclerc, Edmond  
Picard, Arthur  
Pinault, L F  
Poliquin, O  
Potvin, Olivier  
Potvin, Thomas  
Pouliot, Alphonse  
Prémont, Joseph  
Prendergast, Godfroid  
Prince, J E

**R**

Rancour, Noël  
Réaume, A A  
Redmond, John  
Rémillard, l'hon E  
Richard, Frédéric  
Rinfret, Tançrède  
Robitaille, Amédée  
Robitaille, Dr O  
Robitaille, L A  
Rochette, John  
Rochette, Téléphore  
Rouillard O E  
Rousseau, Cléophas  
Rousseau, David  
Rousseau, H B  
Roy, Alfred  
Roy, George  
Roy, Rodolphe  
Roy, Thomas

**S**

Shevyn, l'hon Jos, M P P  
Simard, Dr L J A  
Simard, François  
Sirois, L P  
St Laurent, Elz



<b>T</b>	
Taché, de la Brocquerie	Trudelle, Edmond
Talbot, Aimé	Turcot, Dr E
Tanguay, G E	Turcotte, H A
Tardivel, J P	Turcotte, Israël
Tarte, Israël	Turcotte, Nazaire
Taschereau, Edouard	<b>V</b>
Taschereau, l'hon J T	Vallée, Dr A
Taschereau, Son Eminence le	Vallée L P
Cardinal	Vallerand, André E
Tessier, Cyrille	Vallerand, F, O
Tessier, Jules, M P P	Vandry, Joseph
Tessier, Ulric	Vandry, Zéphirin
Tessier, l'hon U J, J C B R	Venner, Dr T A
Têtu, Mgr D H, C S	Verret, A H
Thibaudeau, Chs	Verret, B
Thibaudeau, l'hon I	Vézina, J B
Tourangeau, A G	Vignault, Félix
Tousignant, J O	Vohl, L P
Toussaint, F X	<b>W</b>
Toussaint, F X, jnr	Walsh, John E
Trudelle, Chs	

---

**Membres Titulaires**

Bouchard, Delle Elise	Labrègue, Delle Alma
Fortin, Madame Achille	Routhier, Madame F X
Hudon, Madame Théop.	Roy, Delle Alphonsine
Huot, Delle Eugénie	

---

**Membres correspondants**

AU CANADA.

BENOIT, M. Alphonse.....	Ottawa.
BENOIT, M. Samuel.....	“
BONPART, M. A. de.....	Montréal.
BOUCHER DE LA BRÈRE, l'honorable P., M. C. I. ....	Saint-Hyacinthe.
BRUCHÉSI, M. l'abbé P. N.....	Montréal.
CAMPEAU, M. F. R. E.....	Ottawa.
CANNON, M. Lawrence.....	Arthabaskaville.

CHAPUIS, Charles .....	Saint-Denis.
DAVID, M. L. O. ....	Montréal.
DÉCAZES, M. Paul .....	Québec.
DRAPEAU, M. Stanislas .....	Ottawa.
GARNEAU, M. Alfred .....	"
LAPERRIÈRE, M. Augustin .....	"
LCSIGNAN, M. Alphonse .....	"
PANET, l'honorable Eugène .....	"
PROVANCHER, M. l'abbé L. ....	Saint-Félix du Cap-Rouge.
St. Cyr, M. D. N. ....	Champlain.
SILTE, M. Benjamin .....	Ottawa.
TASSÉ, M. Joseph .....	Montréal.
VANASSE, M. F. ....	Montréal.

### Membres honoraires

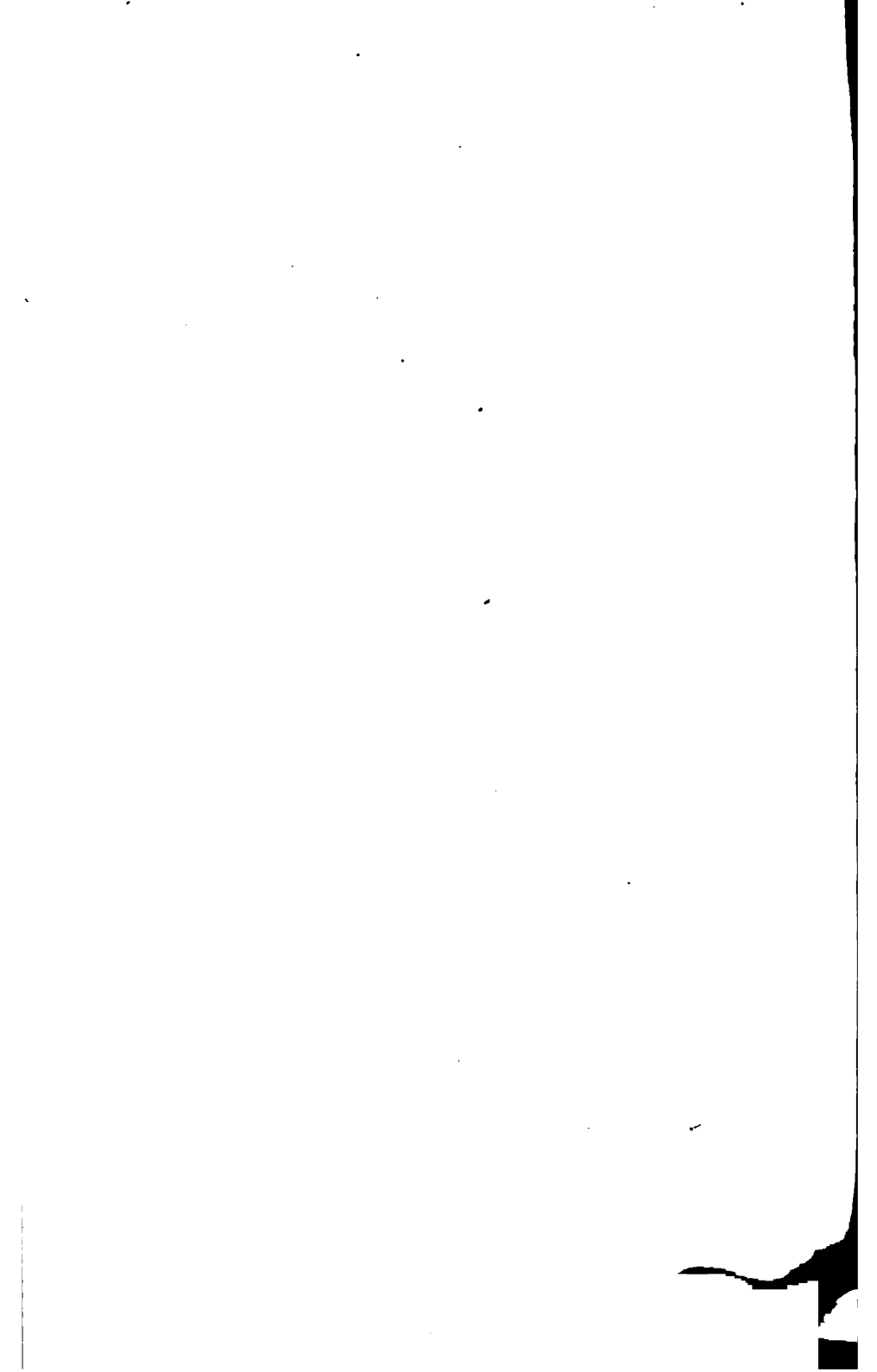
#### A L'ÉTRANGER.

BARBARO, M. le Marquis Ramiro .....	Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de .....	Paris (France).
CAMPO-GRANDE, Son Excellence le vi- comte de .....	Madrid (Espagne).
FOUCAULT, M. le comte de .....	Paris (France).
FRAY, M. Raoul .....	" "
JANNET, M. Claudio .....	" "
JOVELLAR, Son Excellence le général .....	Madrid (Espagne).
LEPLAY, M. F. ....	Paris (France).
LALLEMAND, M. Léon .....	" "
LEFAIVRE, M. Albert, consul-général de France .....	New York.
LEROY, M. Alphonse .....	Liège, (Belgique).
MALLET, M. Edmond .....	Washington, D. C. (E.-U.).
MARTINEZ DE CAMPOS, Son Excellence le général .....	Madrid (Espagne).
MORÉT, Son Excellence M. Segismundo. "	"
RAMEAU, M. E. ....	Paris (France).
SAGAETA, Son Excellence M. Praxèdes Mateo .....	Madrid (Espagne).
SESMAISONS, M. le comte de .....	Paris (France).
SILVELA, Son Excellence M. Manuel .....	Madrid (Espagne).
TORENO, Son Excellence le comte de .....	" "

#### AU CANADA

ANGERS, Son Excellence l'honorable Au- guste Réal, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. ....	Québec.
BABY, l'honorable L. F. G., J. C. B. R. ....	Montréal.

CARON, l'honorable L. B., J. C. S. ....	Québec.
CHAUVEAU, l'honorable P. J. O., ancien ministre.....	Montréal.
FOURNIER, l'honorable T., juge de la cour Suprême .....	Ottawa.
HOWELLS, l'honorable W. C., consul des Etats-Unis.....	Toronto.
GAGNON, l'honorable C. A. E., secrétaire de la Province.....	Rivière-Québec.
LANDRY, l'honorable A. P.....	Dorchester, N. B.
LEFEBVRE, R. P., C. S. C.....	Memramcook, N. B.
MASSON, l'honorable L. R.....	Terrebonne.
MOTRON, R. P. A. L., des Frères Prê- cheurs .....	Paris.
PELLETIER, l'honorable C. A. P., ancien ministre, sénateur.....	Québec.
PLAMONDON, l'honorable M. A., juge de la Cour Supérieure.....	Arthabaskaville.
RICHARD, Rév. L. F.....	St-Louis, N.-B.
ROUTHIER, l'honorable A. B., J. C. S.....	Québec.
ROYAL l'honorable Jos., M. P., ancien ministre.....	St-Boniface, Man.
TACHÉ, M. J. C., M. D.....	Ottawa.
TASCHEREAU, l'honorable Henri T., J.C.S.	Montréal.
TURCOTTE, l'honorable Arthur, procureur général.....	Trois-Rivières,
VEPREAU, M. l'abbé H.....	Montréal.



## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
Liste des conférences, 1888-1889 .....	III
Officiers de l'Institut .....	IV
Séance du 15 octobre 1888 .....	V
§ 1.—Discours de M. J. FRÉMONT .....	1
§ 2.—LES CANTONS DU NORD, par M. E. RAMEAU...	6
§ 3.—LE NAVIRE ALLEMAND, par M. A. POISSON...	17
§ 4.—STROPHES A RAMEAU, par M. A. POISSON.....	26
Voyages et mémoires sur le Canada par Franquet.....	29
Avant Propos.....	31
1752.—Voyage de Québec aux Trois-Rivières, Montréal et au Lac St. Sacrement.....	33
1752.—Voyage de Québec au village de Lorette sauvage.	130
Mémoire sur les principaux endroits que j'ai parcourus dans ma tournée de Montréal et du lac Champlain.	137
1753.—Voyage par terre et sur les glaces de Québec à Montréal .....	157
1753.—Voyage par terre de Québec à la Pointe aux Trembles pour accompagner Mr. le Général dans son voyage à Montréal .....	169
Premier séjour à Montréal .....	175
Voyage au Lac des deux montagnes .....	176
Second séjour à Montréal .....	163
Séjour aux Trois Rivières.....	188

Du Fort St. Frédéric.....	191
Du fort de Chambly.....	196
De la Rivière de Richelieu.....	198
Du village de St. François.....	202
Du village Précancour.....	204
Du Geinseing.....	205
Mémoire sur les moyens d'augmenter la culture des terres en Canada.....	207
Québec 1753.—Mémoire sur le projet des ouvrages pro- posés pour défendre la basse ville et la haute.....	229

---

RAPPORTS ET APPENDICES

Rapport des directeurs de l'Institut pour l'année 1888-1889....	241
Rapport du Trésorier pour la même année.....	246
Dons faits à l'Institut depuis la publication du dernier an- nuaire.....	248
Liste des membres de l'Institut.....	255
1—Membres actifs.....	255
2—Membres titulaires.....	259
3—Membres correspondants.....	259
4—Membres honoraires.....	260
Présidents de l'Institut.....	262

ANNUAIRE  
DE  
L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC

1889

Discours de M. Frémont, Président; Les Cantons du Nord, par M. Rameau; Le  
navire allemand, par M. Poisson; Strophes à Rameau, par M. Poisson;  
Mémoires de Franquet; Rapports et Appendice.

N° 13



QUÉBEC  
IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET C<sup>IE</sup>  
1889

